Archives diocésaines de Quimper et Léon

6e Année. Vendredi 2 Janvier 1891. N° 1.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU 1 DE CHAQUE MOIS

LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. de Kerangal, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie Salaun, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse : Oll da Zoue !* Quimper ; Nécrologe ; Souscription pour Michel Le Nobletz (suite).

II. Nouvelles du Monde catholique : Une statue à Garibaldi ; Brest ; La natalité ; Les Sœurs dans les hôpitaux ; Notre-Dame de Pontmain.

III. Documents historiques (suite).

IV. Visite de la Cathédrale de Quimper (suite).

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 4 Janvier. — Octave des Saints Innocents, martyrs, double, rouge. — Vêpres des Saints Innocents, mémoire de la Vigile de l'Epiphanie et de saint Télesphore.

Lundi 5. — Vigile de l'Epiphanie, semi-double, blanc.

Mardi 6. — Fête de l'Epiphanie, double de 1re classe, blanc.

Mercredi 7. — Octave de l'Epiphanie semi-double, blanc.

Jeudi 8. — Octave de l'Epiphanie, semi-double, blanc.

Vendredi 9. — Octave de l'Epiphanie, semi-double, blanc.

Samedi 10. — Octave de l'Epiphanie, semi-double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Lanarvily	4, 5 et 6 Janvier.
Notre-Dame du Carmel, à Brest	7, 8, 9 et 10 Janvier.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Oll da Zoue !...

Air français : *Nous voulons Dieu !*

DISKAN.

Klevit, o Mam a druez,
Peden hon tadou koz :
Oll da Zoue epad hor buez,) *bis.*
Oll da Zoue er baradoz !)

1.

Ni gar Doue e penn hor skoliou,
Epta skol vad ne gaver ket ;
Ni gar Doue en hor lezennou,
Epta nag urz na peoc'h ebet !

2.

Ni gar Doue var hor meneziou,
Ni gar Doue var hor mor glaz,
Ni gar Doue e kreiz hor c'hoajou,
En hor c'halonou mil gueach c'hoaz!

3.

Ni gar Doue en hor pardoniou,
Doue a ra o levenez !
Ni gar Doue en hon eureujou,
Doue o joa hag o danvez !

4.

Ni gar Doue, ni gar e lezen ;
Pell diouzomp, tud dizoue !
Ni gar Doue, ni gar ar beden,
Doue eo mesur hon ene !

5.

Ni gar Doue hag e groas santel,
Var gement hent, e kement ti !
Kroaz Doue a zo hor skoazel,
Hor miro da fallgalouni !

6.

Ni gar Doue, ô tud digreden,
A c'hoanta en diskar er vro.
Ni lavaro gant hor feiz kristen :
Kentoc'h mervel ivez d'hon tro !!!

7.

Oll da Zoue hor bugaligou,
Hon tud iaouank o vont er bed !
Oll da Zoue, gant hor priejou,
Hon tud koz var hent ar vered !

8.

Oll da Zoue hor martoloded,
En doun-vor dare da dremen !
Oll da Zoue hor guir soudarded,
E kreiz an tan, var an dachen !

9.

Oll da Zoue e traon an Arvor,
Var ar menez hag en Argoat !
Oll da Zoue...! Tu hon enor,
Setu hon nerz e pep stourmat !!!

10.

Oll da Zoue...! an Hano kaer-man
Hon harpo ouz an dud difeiz.
Oll da Zoue...! Skrivomp anezhan
Var gement karrec zo e Breiz.

11.

Oll da Zoue...! E pred ar maro,
Doue d'e dro ne nac'ho ket
Kement kristen mad a lavaro :
Biskoaz Doue n'emeus nac'het !!!

QUIMPER. — Monseigneur a reçu les hommages et les vœux du clergé de Quimper, mercredi à 11 heures.

En l'absence du doyen, M. de Calan, retenu chez lui par son grand âge, M. le chanoine Téphany, vice-doyen du Chapitre, a pris la parole et prié, en quelques mots très-courts et très-heureux, Monseigneur d'agréer les souhaits les plus sincères et les meilleurs de ses prêtres, qui lui sont respectueusement affectionnés et dévoués.

Sa Grandeur a répondu avec une grande bonté, et donné à tous, avec l'assurance de son attachement, les avis les plus paternels et les plus propres à surmonter les difficultés qui surgissent de toutes parts.

NÉCROLOGE

Année 1888

28 janvier. — Le Père LE FLOC'H (Jean-Marie), Oblat de Marie.

Année 1889

15 décembre. — M. ARGOAT (Ange-Marie), curé dans le diocèse d'Angoulême.....
17 décembre. — M. YVENAT (François-Marie), chan. hon., curé de Pont-Croix ..... 36 ans.
24 décembre. — M. LAOT (Jean), Prêtre habitué à Kernilis..... 78 ans.
27 décembre. — M. POUPON (Philippe-Marie), curé de Nailly (Sens) 58 ans. 57 ans.

Année 1890.

6 janvier. — M. ROUDAUT (Claude-Marie), recteur de Kerlouan.... 57 ans.
11 janvier. — M. SÉVÉZEN (Jean), recteur de St-Melaine de Morlaix. 73 ans.
13 janvier. — M. BOUCHARÉ (Jean-Marie), vicaire à Plomeur..... 38 ans.
15 janvier. — M. CALVEZ (Jean-Fr^is-Marie), recteur de Trégunnec.. 50 ans.
5 mars. — M. BARDOUIL (Louis-Marie), vicaire à Plouhinec..... 40 ans.
15 mars. — M. BERNARD (Gustave-Joseph-Marie), prêtre habitué à Saint-Louis de Brest.....
18 mars. — M. MADEC (Yves), recteur de Saint-Pabu ..... 66 ans.
8 avril. — M. SAVIN (Yves), recteur de Carantec..... 62 ans.
20 avril. — M. PODEUR (Jean-Lucien), ancien curé de Ricc..... 58 ans.
25 avril. — M. LE GUEN (François), chanoine hon., supérieur de la maison de Saint-Joseph à Saint-Pol-de-Léon..... 55 ans.
3 mai. — M. LE BERRE (René-Guillaume), prêtre habitué à Plogonnec, ancien recteur de Kernével..... 58 ans.
6 mai. — M. LE GUEN (Jean-Louis), prêtre habitué à Plouvien, ancien aumônier ..... 75 ans.
13 mai. — M. LAOUÉNAN (Étienne-Léon-Marie), vicaire à St-Goazec. 77 ans.
19 mai. — M. GUÉGUEN (Hervé-Alain-Marie), ancien recteur de Trélévénez..... 41 ans.
31 mai. — M. LE ROUX (Jean-Marie), recteur de Plozévet..... 81 ans.
6 juin. — M. GOARNISSON (Jean), chanoine hon., ancien professeur au Petit-Séminaire de Pont-Croix..... 68 ans.
9 juin. — M. MAZÉAS (Alexis), recteur de Meilars ..... 84 ans.
11 juin. — M. KERNALÉGUEN (Julien-Olivier-François-Marie), vicaire à Sainte-Croix de Quimperlé..... 66 ans.
30 juin. — M. MONFORT (Maurice), ancien recteur de Telgruc..... 36 ans.
3 juillet. — M. LE GUEN (Yves-Marie), recteur de Lanildut..... 74 ans.
1^er août. — M. COLLOBER (Jean-Louis), aumônier de la marine en retraite..... 54 ans.
7 août. — M. LALLEMAND (Bernard-Louis), aumônier de marine en retraite ..... 62 ans.
14 septembre. — M^gr COADOU (des Missions étrangères), évêque du Mayssour, chanoine d'honneur de la cathédrale de Quimper. 49 ans.
16 septembre. — M. TANOÉ (Joseph-Louis-Marie), ancien vicaire à Poulgreuzic .....
25 septembre — Le Père GALÉRON (Alain), de la Congrégation du Saint-Cœur de Marie ..... 35 ans.
17 octobre. — M. ABERNOT (François-Louis), recteur de Locmélard. 29 ans.
30 novembre. — M. PAULIAN, premier vicaire de Sainte-Marie des Batignolles, Paris, chanoine honoraire de Quimper. 45 ans.

Nos lecteurs voudront bien avoir dans leurs prières un souvenir tout spécial pour ces dignes prêtres que le bon Dieu a appelés à Lui.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Nécrologie. — M. le chanoine Gourc'hant, recteur de Guissény, vient de mourir à l'âge de 78 ans.

M. Gourc'hant était un prêtre austère, très capable et très zélé ; il laissera dans sa paroisse les plus vifs et les plus unanimes regrets.

SOUSCRIPTION

Pour la cause de Dom Michel Le Nobletz.

(SUITE)

Lambézellec.	164 fr.
Ursulines de Quimperlé.	100
N.-D. du Carmel, Brest	221
Landudal	23
Edern.	25
Landeleau.	12
Anonyme	10
Plonéour-Lanvern.	87
Bohars.	30
Garlan	36

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Une statue à Garibaldi. — Des députés et des sénateurs, parmi lesquels on est surpris de voir figurer M. Jules Simon, ont eu l'idée monstrueuse de provoquer une souscription pour élever une statue, à Dijon, en l'honneur de Garibaldi.

Une statue à Dijon en l'honneur de Garibaldi, c'est à la fois une insulte au patriotisme et à la morale publique ! Oui, sans doute, mais c'est aussi une insulte aux convictions religieuses de la grande majorité des Français, et cela suffit. Garibaldi était franc-maçon, et il a aidé le Piémont à voler les Etats du Pape ; il aura sa statue.

En citant quelques textes, montrons le cas qu'un Français doit faire de Garibaldi.

Voici la lettre que M. de Freycinet, aujourd'hui ministre de la guerre, adressait à ce fantoche, le 19 janvier 1871 :

« Tours, 19 janvier 1871.

« Je ne comprends pas les incessantes questions que vous me posez pour savoir qui commande, non plus que les difficultés qui surgissent toujours au moment où vous devriez agir. Vous êtes le seul qui invoquiez sans cesse des difficultés et des conflits, pour justifier sans doute votre inaction.

« Je ne vous cache pas que le Gouvernement est fort peu satisfait de ce qui vient de se passer. Vous n'avez donné à l'armée de Bourbaki aucun appui. Votre présence à Dijon a été absolument sans résultat pour la marche de l'ennemi de l'Ouest et de

l'Est. En résumé, moins d'explications et plus d'actes : voilà ce qu'on vous demande. »

Garibaldi ne se laissa pas toucher par ces justes reproches, et quelques jours après, il laissait rejeter en Suisse notre malheureuse armée de l'Est sans même essayer de lui porter secours.

Un des principaux correspondants militaires de l'Allemagne, M. de Wickède, a porté sur Garibaldi un jugement analogue :

« ... De tous les chefs un peu notables de cette lutte gigantesque, le vieux Garibaldi a bien prononcé le plus de paroles inutiles et, en réalité, fait le moins d'exploits.

« Au lieu de faire la petite guerre avec énergie en octobre et en novembre, où il pouvait nous nuire extrêmement, et de s'avancer sur Nancy et Bar-le-Duc, *il ne bougea pas*, se bornant à lancer les proclamations les plus ampoulées, les plus folles.

« *Il nous a été plutôt utile qu'autre chose.* »

En 1882, Garibaldi félicitait en ces termes les Allemands de leurs victoires, que sa lâcheté et ses trahisons avaient facilitées :

« L'Allemagne a rendu un grand service à l'humanité en abaissant ce peuple ; c'est aujourd'hui mon opinion. »

On pourrait citer des lettres de généraux et d'officiers supérieurs qui témoignent à quel point Garibaldi a été funeste à nos armes.

Les citations qui précèdent suffiront.

(Semaine religieuse de Rennes.)

BREST. — Le Conseil municipal vient de voter 200 fr. pour l'érection d'une statue à Garibaldi.

Pour le monument de tous les Français tués en 1870-71, il avait voté 100 francs ; pour celui du sergent Bobillot, 50 francs ; pour celui de Courbet, rien !

La natalité. — Voici le tableau comparatif du chiffre des naissances par 1,000 habitants dans les principaux Etats de l'Europe en l'année 1889 :

Russie.	48	Angleterre.	33
Hongrie	43	Suisse	32
Autriche.	38	Belgique.	30
Italie.	36	Suède	29
Allemagne.	36	France.	24

Les Sœurs dans les hôpitaux. — M. Desprez, médecin des hôpitaux et député de Paris, écrit au *Journal des Débats*, à l'occasion du renvoi des Sœurs des hôpitaux :

... On a mis à la Charité, non pas 18 laïques à la place des Sœurs, mais bien 35 laïques à qui l'on donne 750 fr. par an en moyenne, tandis que les Sœurs n'avaient que 200 fr. par an. Les laïques ont en outre une indemnité de logement de 600 fr., et on leur donne à l'hôpital le petit déjeuner du matin, plus le déjeuner copieux de midi. Pour masquer cela au budget de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

l'Assistance publique, on compte une partie des laïques dans les serviteurs. En plus de cela, de son vivant mon collègue Trélat avait obtenu pour son service deux laïques supplémentaires, et, depuis, pour remédier au désordre de la lingerie de l'hôpital, on vient d'ajouter encore deux laïques ; de sorte que, dans ce seul service, ce qui coûtait, du temps des Sœurs, 30 francs de gages par mois, en coûtera maintenant 150. C'est le coût de deuxième établissement, en attendant le troisième. Encore notre linge à pansement vient-il, de temps en temps, humide et mal plié.

Au total, voici les chiffres exacts :

Budget de 1881 *(avant la laïcisation)*, page 77, Hôpital de la Charité :

1° Sous-employés : 22 Sœurs et une surveillante pour l'accouchement. Dépenses : 5,604 francs.

2° Infirmiers et infirmières : 76 Dépenses : 21,480 francs.

Budget de 1889 *(après la laïcisation)*, p. 81, même Hôpital :

1° Sous-employés : 18 ; le reste est compté avec les infirmiers. Dépenses : 25,200 francs.

2° Infirmiers et infirmières : 103. Dépenses 48,800 francs.

Budget de 1890 *(après la laïcisation)*, p. 63, même Hôpital (là encore il fallait dissimuler) :

1° Surveillants et surveillantes : 3. Dépenses : 4,900 francs.

2° Sous-surveillantes : 15. Dépenses : 48,800 francs.

3° Suppléantes : 15. Dépenses : 20,000 francs.

4° Infirmiers et infirmières : 91. Dépenses : 30,200 francs.

Pour ce qui est de l'avantage qu'auraient tiré les malades de la laïcisation, j'ai montré au Conseil municipal, qui d'ailleurs n'a voulu rien entendre, que l'Administration est obligée de retrouver dans les économies qu'elle fait sur les malades les dépenses que lui coûtent les infirmières laïques. Le pain et le vin des malades sont aujourd'hui inférieurs à ce qu'ils étaient il y a dix ans. L'année dernière, je ne sais si cela a changé depuis, la boucherie a été achetée directement à la Halle, et sans adjudication de fourniture pour l'année, contrairement aux prescriptions des lois. On payait un homme 1,000 francs par an pour faire des achats à la Halle, et nos malades ne mangeaient guère que de la viande importée et arrivée abattue à Paris.

Quant à la tenue de nos salles, cela va à peu près quand nous y sommes ; mais, dès que la visite est terminée, il n'y a plus personne. Lorsque je pénètre dans mes salles en dehors de l'heure où j'arrive d'habitude, je trouve rarement les laïques ; mais, en revanche, je vois parfois, égarés sur une table de nuit, des livres suivants : *La Clef des songes* ou *l'Art de tirer les cartes*.

Monsieur le rédacteur, on ne changera pas l'espèce humaine. Sans la discipline, l'ordre et l'exactitude des Sœurs, on ne trouvera pas de femmes pour faire le service d'hôpital qui ne convient qu'à des êtres qui veulent bien vivre sans famille, sans nom et sans intérêt pécuniaire. Malheureux qui ne le comprend pas !

Veuillez agréer, etc.

Dr Armand DESPREZ,
Chirurgien à l'Hôpital de la Charité, Député du 8e arrondissement.

NOTRE-DAME DE PONTMAIN, par le R. P. Berthelon, O. M. I., supérieur des chapelains de Pontmain. Un très-beau vol. petit in-8° illustré. — Paris, Domoulin, imprimeur-libraire, rue des Grands-Augustins, 5. — Laval, Chailland ; Quimper, Salaün.

Nous n'avons à recommander ici ni l'auteur ni son livre ; l'auteur est un religieux bien connu par sa piété et sa science : son livre paraît sous les auspices de Monseigneur l'Évêque de Laval ; il a mérité excellemment les meilleurs éloges de Mgr Gonindard, archevêque de Sébaste, coadjuteur de Rennes, et les approbations motivées de NN. SS. Sebaux, évêque d'Angoulême, Bouvier, évêque de Tarentaise, illustres et précieux témoins qui furent membres de la commission d'enquête et de la commission théologique instituées par Mgr Wicart, pour examiner le fait du 17 janvier 1871 et étudier la nature de l'événement.

On sait dans quelles circonstances la très sainte Vierge daigna apparaître

à Pontmain. « Comment se fait-il, écrit Mgr Sebaux, qu'un fait aussi considérable et en même temps aussi consolant soit comme ignoré, sauf dans les régions voisines de Pontmain, et qu'au loin il ne rencontre souvent qu'une regrettable indifférence ? »

C'est là un des motifs qui ont déterminé le R. P. Berthelon à entreprendre son travail. « O Marie, j'ai voulu parler de vous, » nous dit-il dans sa préface, « parce que vos bontés à Pontmain me sont bien connues... parce que la conjuration de l'indifférence et de l'oubli semble s'être faite autour de votre apparition si lumineuse... parce que la France vous ignore... parce que vous êtes la Vierge du Crucifix... parce que vous êtes Notre-Dame de la Prière... parce que vous êtes Notre-Dame de l'Espérance... »

Vraiment, s'il faut forcer l'attention des indifférents, ce livre est bien propre à le faire.

L'auteur a sous la main les archives du sanctuaire vénéré et il est le témoin du pèlerinage depuis de longues années. Son ouvrage est parfaitement conçu ; il est savant, édifiant, plein d'intérêt et s'adresse à tous : communautés religieuses, prêtres, fidèles, tous en tireront grand profit.

On ne se lasse pas de relire, et ceux qui ne le connaissent pas en subiront certainement le charme, le naïf et gracieux récit de l'apparition écrit par un ancien rédacteur de la *Semaine*, le regretté M. Richard, et que le R. P. Berthelon a eu soin d'encadrer fidèlement dans son texte.

Pour la seconde partie du volume, où est traité le *Symbolisme doctrinal et moral de l'apparition*, nous ne pouvons mieux faire que de rapporter les paroles de Mgr Bouvier à l'auteur : « La tâche était délicate et difficile : vous l'avez accomplie avec succès. Dans ces belles pages, vous avez exposé les enseignements les plus élevés sur la double maternité de Marie et vous avez su montrer leur touchante harmonie avec les diverses phases de l'apparition. »

Avec NN. SS. les Evêques, nous souhaitons vivement que cet ouvrage se propage partout. Si les catholiques, sous les yeux de qui tomberont ces lignes, s'inspiraient un peu du zèle que tant d'autres montrent, surtout en ces jours, pour répandre des ouvrages inutiles ou même mauvais, le livre de *Notre-Dame de Pontmain* aurait certainement le succès dont il est digne ; ce serait travailler au bien, ce serait glorifier Notre-Dame d'Espérance.

Puisse-t-il en être ainsi !

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

A Briec, l'élection du Curé intrus soulevait la réprobation des habitants et de la Municipalité elle-même ; aussi le District crut-il devoir en écrire au Maire pour l'engager, par prière et par menaces, à ne pas trop mal recevoir l'intrus. Nous lisons, en effet, au registre de correspondance du District, du 1er avril 1791 :

« Monsieur le Maire, on vient de nous communiquer une lettre que vous avez écrite à M. Goraguer, curé de Briec ; nous ne vous blâmons pas, sans doute, de lui annoncer que vous ne lui ferez aucune politesse ; vous n'y êtes pas tenu ; mais en

Archives diocésaines de Quimper et Léon

votre qualité de Maire vous êtes spécialement chargé de veiller au maintien de l'ordre et de procurer aux lois leur exécution. Nous aimons à croire que vous le ferez. Au surplus, nous croyons devoir vous prévenir que s'il survenait quelque trouble à l'occasion de la prise de possession du sieur Goraguer, qui aura lieu dimanche 3 du présent mois; si même vous négligez de lui en faciliter les moyens, votre Municipalité en répondrait, et vous le premier. La crainte que nous avons que vous ne vous compromettiez nous engage à vous envoyer un exprès (que vous voudrez bien payer) pour vous faire connaître le désagrément auquel vous exposerait tout obstacle à cette prise de possession. »

Le sieur Goraguer, en possession de sa paroisse, put vite s'apercevoir que les cœurs demeuraient attachés aux anciens prêtres demeurés fidèles. Le 14 juin (1), il est réduit à porter plainte au District des avanies qu'il doit essuyer chaque jour.

« M. Cariou, ci-devant vicaire à Langolen, et qui a été remplacé par M. Guillou, demeure à Langolen chez Vincent Le Jacq, conseiller municipal. Le jour de l'Ascension, après sa messe à la chapelle de M. Kerstrat, il dit publiquement que ceux qui allaient à la messe des assermentés étaient excommuniés et damnés d'avance. Il leur défendit de communiquer avec les *jureurs*, en quelque manière que ce fût. Il court les villages pour leur répéter la même chose, il met le trouble dans la trêve. J'y fus, samedi après l'Ascension, pour faire un enterrement et dire la messe; plusieurs vinrent à l'église; mais quand ils virent que c'était moi qui disais la messe, ils sortirent. J'avais été la veille et la surveille chanter un *Placebo* et prendre un corps au Merdi-Quistinic en Briec, et tous ceux et celles de Langolen qui y étaient venus s'enfuirent dès que je parus, et notamment une propre sœur de la morte; elle ne vint pas à l'enterrement de sa sœur pour n'être pas, disait-elle, excommuniée. Je donne avis de ces faits à Messieurs du District, pour qu'ils y remédient comme ils le jugeront convenable. »

Le mois suivant, le 21 juillet, le sieur Goraguer écrivait encore pour dénoncer un confrère. Nous n'avons pu trouver cette lettre, mais voici l'arrêté du District qui en fut la conséquence :

« *Séance du District de Quimper du 25 juillet 1791* (1).

« Vu la lettre du 21 juillet signée Goraguer, curé de Briec, dénonçant M. Bourbigo, vicaire de Landrévarzec;

« Considérant que le maintien de la tranquillité a rendu nécessaire de prendre des mesures pour écarter du milieu de leurs concitoyens les êtres turbulents et factieux accusés par

(1) L. 250.

la voix publique de vouloir exciter des troubles par leurs discours et menées ténébreuses;

« Considérant que le sieur Bourbigo n'a pas pu, sans se rendre coupable, marier une fille qui n'habitait pas sa paroisse ou celle dont il est vicaire, qu'au préalable il ne se fût fait remettre le certificat de publication de ses bans dans la paroisse de son domicile;

« Considérant qu'il faut quelqu'exemple d'une justice rigoureuse pour convaincre les mauvais prêtres que les règles prescrites ne se violent pas impunément :

« Arrête que la lettre du Curé de Briec sera remise à l'accusateur public, à l'effet d'en informer et de poursuivre le sieur Bourbigot. »

DISTRICT DE QUIMPERLÉ

A Quimper, la Municipalité, dès le début de la Révolution, était, comme nous venons de le constater, beaucoup plus modérée que le District; à Quimperlé c'était l'inverse, et nous y voyons le District protestant contre les excès que la Municipalité semblait autoriser ou du moins tolérer. C'est ainsi qu'au retour de la fédération, les gardes nationales, passant par Quimperlé, s'y livrèrent à un vrai brigandage, sans que la Municipalité s'occupât de prendre des mesures pour le réprimer. Le District, pour dégager sa responsabilité, adressa au Département copie de sa délibération du 8 août 1790. Elle est ainsi conçue :

« *Séance du 8 août 1790*, que présidait M. Bosc, vice-président, et où assistaient MM. Frogerays, Boisivelin et Boisdaniel, fils, administrateurs.

« M. Le Guillou, procureur-syndic, a dit :

« Un décret vraiment constitutionnel abolit toutes les marques distinctives autres que celles qui résultent du mérite personnel ; il abolit conséquemment les armoiries et autres attributs de la féodalité. Mais ce même décret accorde aux individus qui jouiraient de ces prérogatives trois mois, à compter de sa publication, pour détruire de leurs propres mains ces marques honorifiques.

« Ce délai n'est pas encore expiré, et cependant la milice nationale de Lorient, qui a accompagné jusqu'à cette ville la bannière du Finistère, paraît avoir justement, avec les autres fédérés, oublié l'exhibition expresse que faisait ce décret : ils ont brisé des meubles chez différents particuliers, ils ont arraché de nos églises les bancs, les armoiries qui s'y trouvaient attachées; Messieurs, j'oserai le dire, ils n'ont rien respecté. Pour vous en donner une preuve particulière, Mme Penquer

(1) L. 45.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

vient de se plaindre qu'on lui a cassé une glace valant 60 livres et une autre de 7 livres.

« Mme Penquer s'est adressée au District, désespérant presque de trouver justice, tant ces scènes d'anarchie se sont multipliées depuis le commencement de la régénération. Il est douloureux, pour des cœurs vraiment patriotes, de ne pouvoir rassurer les individus sur leurs propriétés. Que pourra-t-on donc respecter si les propriétés ne le sont pas?...

« La Municipalité ne parait pas s'opposer à ces scènes désolantes, sur quoi il prie le Directoire de délibérer.

« Lequel, délibérant, a arrêté d'écrire à Messieurs les Officiers municipaux pour les prier de se joindre à lui pour, en diligence, délibérer sur le tout. Les Officiers municipaux ont répondu :

« La Municipalité, occupée tout ce jour à veiller au bon « ordre et rendre les honnêtetés d'usage aux différents corps « qui accompagnaient la bannière, ne peut déplacer, séance « tenante. En conséquence, elle invite Messieurs du District « à se transporter à la maison commune pour conférer ensemble, s'ils le jugent à propos. »

« Sur quoy M. le Procureur-Syndic a représenté que malgré la scrupuleuse vigilance de la Municipalité et au mépris des armes de Sa Majesté, la milice nationale a arraché le carcan du poteau de la place Saint-Michel.

« Observe, en outre, que le bureau de la maison de ville, ouvert en ce moment à tout le monde, ne paraît pas un lieu propre à délibérer, parce qu'un y peut rentrer [illegible] une des auteurs accusés; qu'il n'est donc pas [illegible] les membres du District s'y transportent; que [illegible] Officiers municipaux ne paraissent pas en ce moment [illegible] d'aucun objet sérieux, puisqu'on en [illegible] mener sur la place avec les conflits [illegible] »

Le Directoire envoie une seconde lettre à la Municipalité, insistant pour qu'elle vienne se joindre à lui. La Municipalité répond « qu'elle n'a rien à ajouter à sa première lettre. »

Le 9 août, autre délibération du District. Le Procureur-Syndic dit :

« Il n'est [illegible] au dans l'instant que le désordre commencé hier en cette ville, relativement aux démolitions d'armoiries, continue ce jour par la troupe nationale de Pontivy; qu'elle avait déjà été en l'église des Jacobins, et que le nommé Figea, sergent des grenadiers, est dans ce moment occupé à leur donner des ordres de s'assembler, l'après-midy de ce jour, pour se transporter à trois quarts de lieue de la ville. Je requiers qu'il soit enjoint à la Municipalité de veiller à la conduite des troupes de cette ville qui ne peuvent se déplacer que par ses ordres, sous peine de demeurer elle-même responsable de tous événements, dépens et dommages, qui peuvent résulter de son inaction... »

Un exprès porta les griefs du District au Département, qui, en séance du 9 août, désapprouva la conduite des Officiers municipaux de Quimperlé.

Une plainte avait été également adressée au Ministre, qui jugea le cas assez grave pour être l'objet de la proclamation suivante :

« A Saint-Cloud, le 19 septembre 1790.

« Sa Majesté étant informée qu'il est arrivé du désordre à Quimperlé à l'occasion du passage de la bannière; qu'il y a eu des dégâts commis tant dans les places publiques et dans les églises que chez des particuliers; que la Municipalité s'est écartée dans cette circonstance des règles de la subordination constitutionnelle, et qu'elle a même élevé une prétention d'indépendance non seulement à l'égard du Directoire du District, mais encore de celui du Département, dont elle n'a pas exécuté l'arrêté qui lui a prescrit de dresser procès-verbal des dégâts, bris et démolissements ;

« Considérant, Sa Majesté, que cette conduite ne peut être que l'effet de l'erreur,

« Ordonne que la dite Municipalité sera et demeure subordonnée au Directoire du Département et à celui du District.

« Et enjoint d'exécuter l'arrêté pris par le Directoire du Département, et de transcrire la présente sur ses registres. »

(A suivre.)

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE Ier.

11e La chambre de Pénitence.

Quand on a passé la chapelle de Saint-Corentin, on trouve, en face de la cinquième travée du chœur, une sorte de petite abside à pans coupés où sont pratiquées différentes ouvertures : d'abord une petite porte donnant accès à un escalier qui conduit aux galeries, puis une embrasure profonde dans laquelle se voit un solide grillage en fer, au milieu duquel est une petite porte qui s'ouvrait autrefois, mais que la rouille a rendue désormais immobile. Autour de ce travail de ferronnerie qui ne présente rien d'artistique, règne une décoration du meilleur goût sculptée dans le granit. L'embrasure est accostée de deux colonnettes dont les chapiteaux, formant consoles, semblent réclamer des statues. Au-dessus s'ouvre une fenêtre qui n'a pas reçu de vitrail historié. Enfin, au troisième pan de l'abside est la porte de la sacristie, également surmontée d'une fenêtre garnie de verres blancs. Entre la porte

Archives diocésaines de Quimper et Léon

et le pied-droit de cette fenêtre est un écusson aux armes de Bertrand de Rosmadec avec la devise de sa famille: *En bon espoir*. C'est en effet à cet évêque qu'on devait la sacristie démolie en 1857 et heureusement remplacée par la construction élégante et commode qui complète si bien la cathédrale (1). Plusieurs particularités frappent l'attention de l'archéologue dans cette partie de l'église Saint-Corentin. Comme pour la fenêtre de la chapelle précédente, il y a eu ici des remaniements présentant les caractères du XV^e^ siècle: l'encadrement de la grille, la fenêtre placée au-dessous, le tympan de la porte de la sacristie sont évidemment de cette époque, tandis que les parties adjacentes sont bien du XIII^e^ siècle. Le premier pan de la petite abside n'étant point percé d'une fenêtre, puisqu'il forme le mur d'appui d'un escalier à vis, a été décoré d'une des peintures de M. Yan' Dargent. L'artiste a représenté ici le Père Julien Maunoir recevant le don de la langue bretonne. Le Père Maunoir est trop connu pour que j'aie à faire ici sa biographie: je me contente donc de brèves indications pour venir en aide à la mémoire des visiteurs déjà instruits, ou pour renseigner les étrangers qui ne connaissent pas notre histoire locale.

Au commencement du XVII^e^ siècle, les populations de la Basse-Bretagne étaient tombées dans une grande ignorance des vérités religieuses les plus élémentaires, et cette ignorance avait engendré les plus graves désordres. Pour remédier à ces maux, Dieu suscita deux hommes apostoliques: Michel Le Nobletz, né au château de Kerodern en Plougastel, le 29 septembre 1577, et Julien Maunoir, né à Saint-Georges de Reintembaut, au diocèse de Rennes, le 1^er^ octobre 1606. Le premier, après avoir essayé de la vie religieuse au couvent des Dominicains de Morlaix, se mit à donner des missions dans les évêchés de Basse-Bretagne; en dépit d'obstacles de toutes sortes, d'épreuves bien au-dessus des forces de la nature, il vit ses travaux bénis de Dieu et couronnés de prodigieux succès. On ne saurait nombrer ici les endroits où s'exerça son zèle; je dois cependant signaler son passage à l'île de Sein, son séjour de vingt ans à Douarnenez et son dernier établissement au Conquet. C'est là qu'il mourut, en 1651. Dès l'année 1630, une voix céleste lui avait fait connaître qu'il trouverait son successeur au collège des Jésuites de Quimper, où il était le plus jeune entre les religieux. Ce jeune Jésuite était Julien Maunoir, alors régent de cinquième, se sentant guère aux missions bretonnes, mais aspirant à aller prêcher l'Evangile et chercher le martyre chez les sauvages du Canada. Son ami le Père Pierre Bernard était convaincu, de son côté, que le Père Maunoir devrait se consacrer aux missions de Bretagne; mais, bien qu'il le lui répétât souvent, celui-ci n'essayait même pas l'étude de la langue dont la connaissance lui aurait été tout d'abord indispensable.

(1) Publiée d'après les plans de M. Bernier, architecte à Paris, et terminée en 1859.

Michel Le Nobletz était venu voir, à Quimper, l'élu de Dieu, mais ne lui avait rien dit de sa future vocation. En se rendant à la chapelle de *la Mère de Dieu*, Julien Maunoir fut frappé d'une manière très particulière et très subite de ce que le Père Bernard lui avait si souvent répété sans qu'il en eût jamais jusque là tenu grand compte; en même temps une lumière intérieure lui représenta les diocèses de Quimper, de Léon, de Tréguier et de Saint-Brieuc comme une carrière ouverte à son zèle, et dans le moment il sentit se former dans son cœur la résolution d'apprendre le Breton. Arrivé à la chapelle, il s'offrit à Dieu dont il sentit l'appel et le supplia de lui apprendre à parler la langue des peuples qu'il lui confiait. S'adressant ensuite à la sainte *Mère de Dieu*, il lui dit: « Ma bonne maîtresse, si vous daigniez m'apprendre vous-même le Breton, je le saurais en peu de temps, et je serais bientôt en état de vous gagner des serviteurs. » Après cette prière il rendit compte de ses dispositions au Père Bernard et lui promit d'apprendre la langue bretonne aussitôt qu'il en aurait reçu la permission. Elle lui fut donnée à la fête même de la Pentecôte, au jour précis où les Apôtres avaient reçu le don des langues. Huit jours après, Julien Maunoir pouvait faire le catéchisme aux gens des campagnes, et au bout de peu de mois, il prêchait en Breton sans préparation. Ses premiers catéchismes se firent à la *Mère de Dieu* et dans les environs de Quimper; mais il ne se donna entièrement aux missions de Bretagne qu'après en avoir obtenu la permission du Supérieur général, ce qui n'eut lieu que quand il eut fait sa théologie et son troisième an de noviciat; ce fut en 1640; le Père Maunoir avait 34 ans; naturellement, pour une semblable mission, il fut attaché à la maison des Jésuites de Quimper, mais sans avoir à y enseigner désormais comme professeur. Il remplit son laborieux ministère pendant 43 ans, d'abord avec le Père Bernard, puis avec plusieurs prêtres séculiers, et mourut à Plévin (1) le 28 janvier de l'année 1683, la 77^e^ de son âge. Les paysans de Plévin prirent les armes pour empêcher d'enlever son corps et de le transporter à Quimper; toutefois le vicaire général de l'évêque François de Coëtlogon apporta le cœur du Père Maunoir à Quimper, où il fut déposé dans la chapelle du collège; il y est encore près de l'autel de la Très-Sainte Vierge.

Ce récit ne nous a pas éloigné, autant qu'on pourrait le croire, de notre description de la cathédrale; dans tout ce qui précède, le fait saillant c'est le miracle par lequel le saint missionnaire apprit en quelques jours une langue très difficile, et c'est précisément ce que le peintre a dû représenter.

Est-ce M. Yan 'Dargent qui a choisi ce sujet? J'avoue que je l'ignore, mais que je suis bien porté à supposer tout le contraire. Qu'on mette entre les mains d'un artiste qui connaît la Bretagne, la *Vie du Père Maunoir*, il me semble que cet épisode-là est le

(1) Paroisse située à quelques lieues de Carhaix. Elle était autrefois du diocèse de Quimper et appartient aujourd'hui au diocèse de Saint-Brieuc.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

dernier qu'il essaiera de représenter malgré toute son importance historique, et le motif en est bien simple : *le don de la langue bretonne* est une chose que la peinture ne peut pas rendre. Nous voyons donc ici le Père Maunoir agenouillé au pied d'un autel de Notre-Dame ; la chapelle est bien un lieu de pèlerinage ; le religieux a déposé à ses pieds son bâton et son chapeau ; un ange lui touche les lèvres. Au bas de la peinture murale est une inscription qui indique le sujet, et c'est heureux, sans quoi on aurait ignoré si cet ange vient du ciel pour imposer le silence au Père ou pour lui ordonner de parler.

Une autre chose est encore à regretter dans ce tableau.

Elle est très jolie cette chapelle gothique dans laquelle le Père Maunoir est venu prier, mais c'est une chapelle de fantaisie. Si le peintre avait su que le lieu du miracle est un lieu charmant, que la chapelle de la *Mère-de-Dieu* est à une petite distance de notre ville, que la statue vénérée y est fort belle, nul doute qu'il n'eût préféré la réalité à l'imagination.

En parcourant cette dissertation, plus d'un lecteur se sera demandé pourquoi cet article porte un titre : « la chambre de pénitence », et quand on le conduirait enfin à cette chambre mystérieuse.

Je ne puis l'y conduire, car elle n'existe plus. Vous en voyez le grillage, et c'est tout ce qui en reste ; au lieu d'avoir à considérer son habitant ou son habitante, vous ne voyez à travers les barreaux de fer qu'une maçonnerie moderne. Il y a cependant eu là une chambre qui a subsisté jusqu'à la démolition de la sacristie et que M. Le Menn décrit ainsi : « La fenêtre, garnie d'un grillage en fer, éclairait une petite salle d'environ un mètre soixante-dix centimètres de côté, voûtée sur croisée d'ogives, et dont la porte ouvrait sur le couloir qui reliait la sacristie à l'église. Les nervures de la voûte avaient leur point d'appui sur des corbelets formés par des angelots sculptés avec soin, et portant des cartouches ou devises, sur lesquelles il y avait sans doute des inscriptions. Un d'eux est armé d'un bâton noueux, c'est, peut-être, un emblème de la *correction*. On a heureusement conservé la fenêtre et les nervures des voûtes. Ces dernières ont été utilisées dans le vestibule de l'escalier de la nouvelle sacristie. »

A ces détails précieux, le savant archiviste ajoute : « Diverses hypothèses ont été émises sur la destination présumée de cette pièce. Comme aucune ne me paraît satisfaisante, je m'abstiendrai de les rapporter. La situation vis-à-vis du sanctuaire pourrait faire supposer que c'était une cellule, dans laquelle on se renfermait volontairement pendant un temps déterminé pour faire pénitence... Il est regrettable que cette petite pièce, qui avait été construite au XV^e^ siècle, et à laquelle se rattachait probablement quelque coutume intéressante du moyen-âge, ait été détruite. »

On ne peut que s'associer à ce regret,

Etait-ce bien là une chambre de reclus ou de recluse ? — Je serai tenté de le croire ; le XV^e^ siècle est l'époque où ce genre de

pénitence a été le plus pratiqué ; ainsi le savant dominicain Du Paz dit que Prigent, évêque de Saint-Brieuc, « fit enclore en une maison, près de l'église de Saint-Guillaume, une religieuse nommée Roliné Le François, de la ville de Fougères, qui l'en requit après avoir solennellement voué entre les mains dudit prélat, viduité, continence et chasteté, l'an 1460. » On comprend que la réclusion exigeait la contiguïté avec une église et l'ouverture d'une fenêtre entre la cellule et le lieu saint.

On a aussi supposé que cette chambre était destinée au distributeur des aumônes du Chapitre, qui passait par la petite porte mobile l'argent ou les petits pains destinés aux pauvres.

On s'est même demandé si cette ouverture ne servait pas à faire passer le pain spécial, appelé *pain du Chapitre*, qu'on distribuait aux chanoines en plusieurs circonstances ; mais je persiste à croire que la première hypothèse reste la plus vraisemblable.

(A suivre.)

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER — **C. LÉON** — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

ON DEMANDE des Agents pour grande Compagnie d'Assurances dans les cantons de Concarneau, Pont-l'Abbé, Fouesnant, Plogastel, Briec. — Fortes remises. — *S'adresser 13, rue du Palais, Quimper.*

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,
fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

VÊTEMENTS Ecclésiastiques — **JODELAIS, Jeune**
Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fournisseur du Grand-Séminaire

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ
92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à Paris, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

GOUTTE, RHUMATISMES, etc. Une découverte médicale
G. G. VIELLARD, 30, rue Trévise, Paris, envoie Gratis et Franco
aux personnes atteintes de Goutte, Rhumatisme
Migraine, Asthme, une brochure indiquant un traitement
GUÉRISON ASSURÉE — Ne doute dans les cas les plus désespérés.
Ce traitement n'offre aucun danger.
Les malades guéris sont priés de faire connaître de toute sensibilité et en gage de reconnaissance, s'adresser à M. G. VIELLARD l'autorisation de leur Guérison.

GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même les plus invétérées, par le traitement dépuratif végétal, antiseptique et inodore de la Dartrine. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange aucune occupation, ne fait perdre ni temps ni argent, et peut être suivi en secret. Le flacon 5 fr. Dépôt à la Pharmacie LEMARCHAND, fils, 32, rue Caumartin, à Paris, et chez tous les bons Pharmaciens. Notice franco.

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poêles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.
S'adresser à Emile LE JANTEL, négociant à Guingamp.

ASTHME & CATARRHE
CIGARETTES ESPIC. Exiger la Signature sur chaque Cigarette.
Toux, Rhumes, Névralgies, Congestions, Insomnies.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, 20, rue d'Enghien, 20.

MALADIES DE LA PEAU Dartres, Eczémas, Psoriasis, etc.
Guérison infaillible et radicale par les pilules ANTI-HERPÉTIQUES (Succès authentiques) sans hydrargyre ni arsenic du Dr LEROY. Lisez le compte de ce traitement dans la durée d'une semaine seulement, ses succès si prompts et si bons ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Pharmacie FERRÉ, 102, rue Richelieu, Paris. — Prix la boîte 5 francs, franco.
REMISE DE 20 00 AUX COMMUNAUTÉS

ESSERP
Pour Copier et Imprimer soi-même, sans appareil, 1 à 15 000 exemplaires, Encre, Rouleaux ou Carrelets d'Imprimerie. — ESSERP, RUE MONTMARTRE, 8, près la Bourse, Paris.
Expériences Publiques. — Envoi de Spécimens Franco.

PHTISIE BRONCHITES, TOUX, CATARRHES
Guérison par l'Émulsion Marchais, Prix 3 f.

L'Administrateur-Gérant : Ad. DE KERANGAL.

Quimper, typographie de KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. Vendredi 9 Janvier 1891. N° 2.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — Un livre à propager. — *I. Chronique du diocèse* : Souscription pour Michel Le Nobletz (suite) ; Nominations ; Nécrologie.

II. Nouvelles du Monde catholique : Rome ; Angers ; Nancy ; Toulon ; Autriche ; Allemagne ; Angleterre ; Jérusalem ; Le premier jour de l'an.

III. Documents historiques (suite).

IV. Visite de la Cathédrale de Quimper (suite).

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 11 Janvier. — 1er Dimanche après l'Épiphanie, office du jour, semi-double, blanc.
Au chœur, solennité de l'Épiphanie, mémoire du Dimanche.
Aux Vêpres, mémoire de l'Octave.
Lundi 12. — Office de l'Octave de l'Épiphanie, semi-double, blanc.
Mardi 13. — Octave de l'Épiphanie, double, blanc.
Mercredi 14. — Saint Hilaire, évêque docteur, double, blanc.
Jeudi 15. — Saint Paul, 1er ermite, double, blanc.
Vendredi 16. — Saint Marcel, pape martyr, semi-double, rouge.
Samedi 17. — Saint Antoine, abbé, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Notre-Dame du Carmel, à Brest .	11, 12, 13, 14, 15 et 16 Janvier.
Brennilis	17 Janvier.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Un livre à propager.

Réparons une omission involontaire. Dans l'un des précédents numéros de notre *Semaine*, nous n'avons point fait suivre la lettre que Monseigneur de Versailles adressait à l'auteur d'**Un Ex-Voto**, du nom de l'éditeur et du dépositaire du volume. Tout en comblant cette lacune par la note ci-dessous (1), nous sommes heureux d'appeler de nouveau l'attention de nos lecteurs sur l'ouvrage de M. Th de Caër, dont un auteur éminent a parlé, en ces termes, dans une grande Revue catholique. Nous citons :

« ... Ce livre qu'on lit avec le palpitant intérêt d'un roman, tient plus que les promesses de son titre. Nous voudrions le voir dans toutes les familles chrétiennes. Elles y apprendraient, avec la confiance en la Très-Sainte Vierge, comment on supporte, on adoucit les pénibles épreuves de la vie. M. de Caër est un stylliste, doublé d'un psychologue. Il inspire à ses lecteurs le désir de monter aux sereines hauteurs de piété et de vie chrétienne où se meuvent les héros de son récit. Quand on tombe des milieux *mondains* — pour ne pas dire plus — où le roman contemporain s'agite d'ordinaire, on éprouve, en entrant dans celui de l'**Ex-Voto**, l'indéfinissable impression d'une pure et suave atmosphère. Quels sentiments élevés ! Quelle distinction ! Quel chrétien que cet Henri ! Quelle mère et quelle épouse que cette Marguerite ! L'**Ex-Voto** est une délicieuse et réconfortante lecture, et il faudrait le mettre *dans la corbeille de noces de toutes les fiancées chrétiennes*... L'attraction qu'exerce l'**Ex-Voto** est irrésistible. Sa lecture est un charme et aussi un remède ; et qui n'en a pas besoin dans ce siècle si malade ? Quelle est l'âme qui ne souffre pas ? Quel est le foyer qui ne soit pas atteint ? Le poison coule à pleins bords, et les livres en sont le plus ordinaire et le plus fatal véhicule. Le livre qu'a écrit M. de Caër est un *contrepoison ;* tout ce que ce siècle a gâté : littérature, art, famille, foyer, mariage y est remis à sa place et y reprend vie sous l'œil de Dieu et le contact du Christ. La Vierge Immaculée y a fait passer ses larmes, son sourire et son cœur ; on y respire les parfums de sa Grotte, et on lit l'**Ex-Voto**, qu'Elle a inspiré, avec presque autant de suavité qu'on égrène son rosaire. »

Apres un pareil témoignage, avions-nous tort de dire plus haut que l'**Ex-Voto** de M. Th. de Caër était *un livre à propager*.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

SOUSCRIPTION

Pour la cause de Dom Michel Le Nobletz.

(SUITE)

Ploaré	116 f.	» c.
Anonyme de Quimper	20	»
Hospitalières de Morlaix. . . .	68	»

Nominations. — Par décision de Monseigneur, sont nommés :

Recteur de Guissény, M. Marzin, recteur de Plourin-Morlaix ;

Recteur de Plourin-Morlaix, M. Terrom, aumônier des Frères, à Landerneau ;

(1) **UN EX-VOTO A N.-D. DE LOURDES, Histoire intime et authentique d'une guérison,** par Th. DE CAER ; un vol. de 150 p. (3e édit., prix : 3 fr. 50. — Paris, Palmé, édit.; en vente, à Quimper, chez M. Salaun, libraire, rue Kéréon.

Aumônier des Frères, à Landerneau, M. Cariou, vicaire à Pleyben ;

Vicaire à Pleyben, M. Quentric, jeune prêtre ;

Recteur à Loquelfret, M. Madec, recteur de Saint-Coulitz, en remplacement de M. Picart, démissionnaire pour cause de santé ;

Recteur à Saint-Coulitz, M. Picart, vicaire à Plouarzel ;

Vicaire à Plouarzel, M. Bihan, vicaire à Plouézoc'h ;

Vicaire à Plouézoc'h, M. Moal, jeune prêtre.

***

Nécrologie. — M. Mayeux, chanoine honoraire de Quimper, ancien curé de Grenelle, Paris, vient de mourir âgé de 95 ans.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Le Saint-Père, dans une lettre à Nos Seigneurs les Evêques, demande qu'une quête soit faite pour l'extinction de l'esclavage.

Voici le passage principal de cette lettre :

C'est pourquoi nous établissons que, chaque année, au jour et dans tous les lieux où l'on célèbre la fête de l'Epiphanie du Seigneur, une quête sera faite pour venir en aide à l'œuvre dont Nous venons de parler. Nous avons choisi, entre les autres, cette solennité parce que, comme vous le comprenez bien, Vénérables Frères, c'est en ce jour que le Fils de Dieu s'est premièrement révélé aux nations en se faisant voir aux mages, qui, à cause de cela, ont été heureusement appelés par saint Léon-le-Grand, Notre prédécesseur, *les prémices de notre vocation et de notre foi*. Aussi Nous avons bon espoir que Notre-Seigneur Jésus-Christ, touché de la charité et des prières de ses fils qui ont reçu la lumière de la vérité, illuminera semblablement par la révélation de sa divinité cette partie si malheureuse du genre humain, et qu'il l'arrachera au bourbier de superstition et à la condition misérable où, dans l'abjection et l'abandon, elle est depuis si longtemps plongée.

C'est en outre Notre volonté que l'argent recueilli au jour indiqué dans les églises et chapelles soumises à votre juridiction soit envoyé à Rome, à la Sacré-Congrégation de la Propagande. C'est à celle-ci qu'il appartiendra de partager ces offrandes entre les missions qui sont ou seront installées dans les régions de l'Afrique *principalement pour y détruire l'esclavage ;* et la règle de la répartition sera que l'argent provenant de nations ayant leurs missions catholiques pour la libération des esclaves, ainsi que Nous l'avons dit, soit appliqué à soutenir et à aider ces missions. Quant au reste des aumônes, il sera distribué avec un sage discernement entre les missions les plus pauvres par la même Sacrée-Congrégation, qui est au courant des besoins de ces missions.

Conformément aux désirs du Saint-Père, Mgr de Quimper a fait annoncer, par une lettre au clergé, cette quête qui aura lieu dimanche prochain dans toutes les églises du diocèse.

ANGERS. — Nous extrayons du beau discours de Mgr Freppel au clergé de sa ville épiscopale, deux passages qui répondent bien aux besoins et aux préoccupations du moment :

Eh ! bien, Messieurs, dans de pareilles conditions, notre attitude est toute tracée ; elle est celle que nous commandent l'honneur et la conscience. Nous restons sur la défensive, n'ayant aucun motif de nous départir d'une réserve

Archives diocésaines de Quimper et Léon

à la fois digne et juste. Il ne s'agit pas là d'opinions politiques, comme on voudrait le faire accroire, pour donner le change sur le véritable état de la question. Tout le monde sait que dans le domaine des opinions purement politiques, la liberté des consciences reste entière, quoi qu'on ait pu dire à cet égard. En raison même de la distinction des deux puissances, sur laquelle repose tout l'ordre chrétien, l'Eglise n'a pas l'habitude de trancher de pareilles questions : respectueuse du droit en faveur duquel elle fait toute réserve, elle se borne à recommander la soumission aux pouvoirs établis en tout ce qui n'est pas contraire à la loi de Dieu, à ses propres droits et à ses libertés.

Il suffit, pour s'en convaincre, de lire l'admirable constitution de Grégoire XVI, que le cardinal Rampolla rappelait tout récemment. Ce sont là, pour ainsi dire, des vérités élémentaires. Mais, encore une fois, il ne s'agit pas de cela en ce moment pour nous, prêtres, la lutte actuelle dépasse de beaucoup les diverses formes de gouvernement : elle est au fond, entre le christianisme et la franc-maçonnerie qui règne et qui gouverne, dont le programme a été appliqué point par point depuis douze ans. Voilà dans quels termes la question se pose à l'heure présente, du moins pour nous ; et c'est à reconquérir l'exercice de nos droits et de nos libertés sur les francs-maçons et les libres-penseurs ennemis de l'Eglise, que doivent tendre principalement les efforts de tous les catholiques.

Oui, il faut que, pour faire front à leurs adversaires, tous les catholiques de France serrent leurs rangs, et qu'ils s'organisent non pas à l'état de parti — le mot serait aussi étroit que la chose elle-même — mais dans leurs diocèses respectifs et sous la haute direction de leurs évêques. Car, si nous devons laisser à d'autres qui ont reçu la mission, le soin de conduire les affaires politiques et civiles, sur le terrain des intérêts religieux, cette direction est pour nous un droit que personne ne saurait nous contester, et un devoir auquel nul d'entre nous ne songe à se soustraire.

C'est ainsi que, dans ce diocèse, je le dis à votre louange, Messieurs, toutes les œuvres de la défense religieuse viennent aboutir au sommet de la hiérarchie pour y chercher un conseil et un guide.

Nancy. — Au clergé venu pour présenter ses vœux, Sa Grandeur a dit un mot, que tout le monde attendait, de son récent voyage à Rome.

Nous avons tous été heureux d'entendre Monseigneur, avec une émotion pleine de tendresse, parler de Sa Sainteté Léon XIII. Le Pape a une santé excellente ; sa mémoire est prodigieuse ; il s'intéresse avec une affection toute spéciale à tout ce qui regarde la France ; en traitant les questions du jour qui préoccupent les cœurs catholiques, Léon XIII laisse entrevoir des espérances.

Ces espérances reposent avant tout sur l'union des catholiques de France, sous la direction une et puissante de l'épiscopat. Établir cette double union, ou plutôt cette double *entente*, n'est pas sans difficultés, mais cela est possible et d'une nécessité manifeste et urgente.

Les catholiques, unis aux prêtres, les prêtres unis aux évêques se placeraient résolument en dehors de tous les partis, sur le terrain religieux et patriotique. Les déclarations les plus nettes affirmeraient que nous sommes sans aucune hostilité contre la forme républicaine, respectueux à l'égard des gouvernements établis, comme l'enseignent la doctrine chrétienne et les traditions constantes de l'Eglise, disposés à manifester notre reconnaissance envers tout gouvernement qui nous accordera la justice et la liberté, et à engager les catholiques à prendre part aux affaires

publiques, selon les conseils réitérés de Léon XIII et pour atteindre le but que leur indiquait naguère S. Em. le cardinal Rampolla.

Nous éviterions ainsi tout ce qui peut maintenir ou multiplier les divisions, ne froissant ni les personnes, ni les opinions, ni les souvenirs, ni même les espérances, et laissant le temps, les circonstances, à la lumière des faits, exercer leur influence.

L'opinion publique nous serait favorable, car elle comprendrait que nous restons sur le terrain qui nous appartient évidemment, que nous accomplissons un grand devoir et que nous usons de droits qui ne peuvent nous être contestés sans atteindre la plus essentielle de nos libertés et s'attaquer à notre existence elle-même.

C'est là d'ailleurs le désir ardent et unanime des évêques, du clergé et des fidèles ; ce serait la consolation et la force dans le présent, et une fois encore, c'est l'espérance de l'avenir.

Ce doit être l'objet de nos plus ferventes prières. Il s'agit de l'union et de la paix, et par conséquent de la grandeur et de la puissance de notre pays ; il s'agit des deux causes qui nous sont les plus chères, la cause de la France et la cause de l'Eglise.

(Semaine religieuse de Nancy.)

Toulon. — L'amiral Aube vient de mourir en bon chrétien. Tous les journaux ont parlé de sa carrière ; très peu — les catholiques seuls — ont dit à leurs lecteurs qu'il était mort après avoir demandé et reçu les sacrements dans de grands sentiments de foi.

Rome. — Mgr Puyol, supérieur de Saint-Louis des Français, a été brusquement destitué par le gouvernement de la haute position qu'il occupait depuis longtemps avec tant de tact et à la grande satisfaction de tout le monde.

Les motifs de cette destitution ne sont pas encore clairement connus. Mgr Puyol aurait fait obtenir des prélatures et des titres à quelques prêtres du diocèse de Bayonne qui, se croyant lésés dans leurs intérêts, en avaient appelé de leur Evêque au Pape. Ils auraient retiré leur instance pour éviter des complications de toutes sortes, et leur obéissance aux désirs du Saint-Père aurait été ainsi récompensée.

Autriche. — Vienne a remporté, il y a quelques jours, un succès du meilleur augure.

Dans sa séance du 13 décembre, le conseil municipal de la capitale autrichienne a voté un crédit de mille florins destinés à l'acquisition de crucifix pour les écoles populaires de la ville.

Allemagne. — Le 3 décembre dernier, Mgr Kopp a posé la première pierre d'une église paroissiale à Berlin, pour laquelle le conseil communal de Berlin a fait don d'un terrain. Outre le

Archives diocésaines de Quimper et Léon

clergé tout entier de Berlin, des représentants de la ville, le ministre des cultes, des autorités militaires, ont assisté, par ordre de l'Empereur, à la cérémonie. Si en France des fonctionnaires osaient assister à une semblable cérémonie, seraient-ils sûrs de ne pas être révoqués ?

(Semaine du Mans.)

Angleterre. — Une imposante cérémonie a eu lieu dernièrement à Cambridge : la consécration d'une magnifique église catholique, sous le vocable de « Notre-Dame et les martyrs anglais. »

Le terrain sur lequel s'élève ce monument a été donné par le duc de Norfolk, et une Française, Mme Lyne-Stéphens, a contribué pour 80,000 livres à sa construction (2 millions de francs).

Léon XIII, la Reine, les cardinaux Newman et Manning, le duc de Norfolk et la généreuse fondatrice étaient représentés à la cérémonie.

Depuis le règne de la reine Marie jusqu'en 1811, époque à laquelle la Mission de Cambridge fut fondée, la sainte messe n'avait pas été célébrée sur le territoire de la fameuse Université. Aujourd'hui, le culte catholique prêtait toutes ses pompeuses magnificences à l'inauguration du nouveau temple. Une foule énorme s'y pressait et beaucoup n'y ont pu pénétrer.

Jérusalem. — Un énergique et dévoué Français, ancien élève de Saint-Cyr, et officier de notre armée, M. l'abbé Vialet, en religion dom Marie Cléophas, fonde en ce moment, en Terre-Sainte, un couvent de Trappistes.

Ce couvent s'élèvera au milieu des débris de l'ancienne Emmaüs (aujourd'hui Amoas, entre Ramleh et Jérusalem), à l'ombre des ruines du sanctuaire où Notre-Seigneur Jésus-Christ, le soir de sa résurrection, apparut aux disciples.

La présence des Trappistes, si habiles dans l'art de la culture, comme ils l'ont tant de fois prouvé en France, en Algérie et dans la Campagne Romaine, est destinée à régénérer la Palestine, ce pays encore fertile et qui se couvrirait de verdure et de moissons, s'il était défriché et cultivé.

M. l'abbé Vialet, élu solennellement abbé de la Trappe d'Amoas, vient de partir avec sept religieux de la Trappe de Septfonds. Il a été rejoint par un prêtre originaire du diocèse d'Orléans, M. l'abbé Phileas Laîné, aujourd'hui dom Laurent, ancien abbé de la Grève-Dieu, à la tête d'une nouvelle colonie de dix religieux.

Le premier jour de l'an. — Les anciens Romains commençaient l'année au mois de mars ; c'est ce qu'on appelait l'année martiale. Septembre était donc alors le septième mois, octobre le huitième, etc. Cependant ils ne tardèrent pas à la commencer le 1er janvier.

Dans la suite, cette coutume fut abandonnée par beaucoup de

pays chrétiens, notamment en France. En général, sous la première race de nos rois, le commencement de l'année fut le 1er mai, jour où l'on passait les troupes en revue ; sous la seconde race, ce fut le jour de Noël, au solstice d'hiver ; sous la troisième, ce fut le jour de Pâques. Mais cette fête étant mobile, c'est-à-dire ne tombant pas toujours à la même époque, il en résultait une inégalité dans la durée des années.

Ce fut en 1564 que, par édit de Charles IX, roi de France, on reprit l'usage de commencer l'année au 1er janvier, usage qui fut rétabli successivement dans tous les pays chrétiens.

Quant à la coutume de compter les années depuis la naissance de Jésus-Christ, elle fut introduite dans une pensée religieuse par Denys-le-Petit, abbé d'un monastère de Rome, en 596.

Il plaça la naissance de Jésus-Christ à l'année 753 de la fondation de Rome (quelques années trop tard, à ce qu'il paraît). — L'an de Jésus-Christ, l'an du salut, l'an de grâce, toutes ces façons de parler sont équivalentes, car c'est Jésus-Christ qui est venu apporter au monde la grâce et le salut.

DOCUMENTS

POUR SERVIR À

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

DISTRICT DE QUIMPERLÉ

A la fin de cette même année 1790, un autre conflit s'éleva entre les deux administrations du District et de la Municipalité, au sujet de la messe de minuit.

Voici comment le District exposait ses griefs au Département :

« 30 décembre 1790 (1).

« A Quimperlé, existent deux paroisses, Saint-Colomban, très petite église, Saint-Michel, église plus grande, mais seulement pour treize cents personnes.

« L'abbaye des Bénédictins a une église très vaste qui suppléait à la petitesse des autres ; de tous temps dans cette église, lors des fêtes principales, il se trouvait un grand concours d'habitants de la campagne, tant de l'évêché de Vannes que de Cornouaille, et il est notoire que pour la messe de minuit, il s'y trouvait toujours plus de deux mille hommes qui, ne pouvant trouver place dans les églises de Saint-Colomban et de Saint-Michel, se portaient dans celle des

(1) L. 74.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Bénédictins, dans laquelle, à la suite de la grand'messe de minuit, on avait deux messes basses.

« Le District de Quimperlé, craignant que le défaut de messe de minuit cette année dans cette église n'entraînât des murmures, même des violences de la part des campagnes assemblées, se persuada que le moyen de les prévenir encore pour cette année, attendu le défaut de consolidation entière de la nouvelle Constitution, était de pourvoir cette église de messe.

« Le District s'entendit avec Dom Daveau, religieux bénédictin, retiré et fixé à Quimperlé, et Dom Veller Bernardin de Saint-Maurice, également fixé en cette ville, pour célébrer Noël comme par le passé.

« La Municipalité avertie, au lieu de déférer aux sages prescriptions du District, arrêta, le 26 de ce mois, qu'il ne serait dit aucune messe dans l'église des Bénédictins, et que les portes en seraient exactement fermées.

« Vous avez déjà sévi, Messieurs, contre cette Municipalité, à raison de son insubordination, la circonstance paraît présenter de nouveaux motifs... »

De son côté, la Municipalité écrivait au Département, le 11 janvier 1791 (1), pour répondre aux plaintes du District :

« Messieurs les Administrateurs du Directoire du District arrêtèrent de faire chanter une messe de minuit à Sainte-Croix. Leur motif était bon ; mais il nous a paru irréfléchi.

« Nous n'avons pas à examiner si sans notre consentement le District, n'ayant aucune police, pouvait prendre un arrêté dont l'exécution exigeait de la garde nationale un service extraordinaire, patrouilles et factions, de onze heures et demie jusqu'à la fin de l'office.

« Nous nous bornerons à balancer les avantages de cette messe de minuit avec les inconvénients qu'elle pouvait entraîner. Les motifs de ne pas la permettre furent :

« 1° Que l'église Sainte-Croix n'étant actuellement qu'une simple chapelle, on ne devait pas y dire la messe de minuit, conformément à l'usage sagement établi dans le diocèse, suivant lequel toutes les messes se disent dans les églises paroissiales, les fêtes de Noël, Pâques et Pentecôte ;

« 2° Que le trésor de Saint-Maurice et de Sainte-Croix étant déposé dans le couvent, il était dangereux que les portes en fussent ouvertes ;

« 3° Que la construction de l'abbaye de Sainte-Croix favorise les desseins des libertins et des perturbateurs de l'ordre public, qui s'y rendent en grand nombre tous les ans. L'année dernière, le scandale fut si grand dans cette église pendant la messe de minuit, que plusieurs habitants furent obligés de se retirer et d'aller à l'office à Saint-Colomban ;

« 4° Qu'il était à la connaissance de la Municipalité qu'un

(1) L. 265.

grand nombre de gens de la campagne étaient restés en ville après le marché et s'étaient flattés qu'ils feraient beau tapage pendant la messe de minuit ;

« 5° Parce que la garde nationale ne nous promettait pas de pouvoir maintenir l'ordre si la messe avait lieu en l'église des Bénédictins.

« Nous nous flattons que, d'après cet exposé, vous reconnaîtrez la pureté des motifs qui ont déterminé notre conduite. »

Au 1er octobre 1790, les religieux de Sainte-Croix, de Saint-Maurice et du couvent des Jacobins avaient quitté leurs maisons ; le 1er janvier 1791, les Capucins de Quimperlé avaient dû également abandonner leur couvent. Une communauté de femmes, celle des Ursulines, subsistait encore, mais surveillée de très près par la Municipalité, à raison des principes anticonstitutionnels que ces religieuses avaient manifestés dès le commencement. Elles avaient comme directeur un ancien Jésuite, le P. Latour, qui, pour couper court aux tracasseries des Municipaux, se tint caché dans la communauté, dans le courant de juin 1791, tout en faisant répandre au dehors le bruit de son départ.

Ce bruit parvenant aux oreilles de la Municipalité, celle-ci écrivit en ces termes, le 22 juin, à la Supérieure des Ursulines (1) :

« La Municipalité, instruite du départ clandestin de M. La Tour, votre ci-devant directeur, vient d'arrêter qu'il serait nommé provisoirement un prêtre pour vous dire la messe à l'heure accoutumée, pour exposer le Saint-Sacrement et donner le soir la bénédiction.

« En conséquence, vous ferez fournir les ornements dont aura besoin le prêtre qui se présentera demain et le jour de l'octave du Sacre.

« Vous sonnerez vos cloches comme à l'ordinaire, et vous tiendrez tout prêt pour l'arrivée de la procession de demain chez vous.

« L'ecclésiastique désigné est M. Fougerolle, prêtre de la communauté ecclésiastique de Saint-Michel. Abstenez-vous, Madame, de permettre à tout autre de faire dans votre église aucune fonction ecclésiastique, sous peine de vous rendre réfractaire à la loi. »

Cette lettre n'effraya guère la Supérieure, et la plainte suivante, adressée par la Municipalité au Département, nous fait connaître la réponse de ces Dames aux injonctions municipales (2).

« Quimperlé, le 23 juin 1791.

« Ayant su le départ du sieur La Tour, directeur des Reli-

(1) L. 265.
(2) L. 69.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

clergé tout entier de Berlin, des représentants de la ville, le ministre des cultes, des autorités militaires, ont assisté, par ordre de l'Empereur, à la cérémonie. Si en France des fonctionnaires osaient assister à une semblable cérémonie, seraient-ils sûrs de ne pas être révoqués ? *(Semaine du Mans.)*

ANGLETERRE. — Une imposante cérémonie a eu lieu dernièrement à Cambridge : la consécration d'une magnifique église catholique, sous le vocable de « Notre-Dame et les martyrs anglais. »

Le terrain sur lequel s'élève ce monument a été donné par le duc de Norfolk, et une Française, Mme Lyne-Stéphens, a contribué pour 80,000 livres à sa construction (2 millions de francs).

Léon XIII, la Reine, les cardinaux Newman et Manning, le duc de Norfolk et la généreuse fondatrice étaient représentés à la cérémonie.

Depuis le règne de la reine Marie jusqu'en 1841, époque à laquelle la Mission de Cambridge fut fondée, la sainte messe n'avait pas été célébrée sur le territoire de la fameuse Université. Aujourd'hui, le culte catholique prêtait toutes ses pompeuses magnificences à l'inauguration du nouveau temple. Une foule énorme s'y pressait et beaucoup n'y ont pu pénétrer.

JÉRUSALEM. — Un énergique et dévoué Français, ancien élève de Saint-Cyr, et officier de notre armée, M. l'abbé Viallet, en religion dom Marie Cléophas, fonde en ce moment, en Terre-Sainte, un couvent de *Trappistes*.

Ce couvent s'élèvera au milieu des débris de l'ancienne *Emmaüs* (aujourd'hui Amoas, entre Ramleh et Jérusalem), à l'ombre des ruines du sanctuaire où Notre-Seigneur Jésus-Christ, le soir de sa résurrection, apparut aux disciples.

La présence des Trappistes, si habiles dans l'art de la culture, comme ils l'ont tant de fois prouvé en France, en Algérie et dans la Campagne Romaine, est destinée à régénérer la Palestine, ce pays encore fertile et qui se couvrirait de verdure et de moissons, s'il était défriché et cultivé.

M. l'abbé Viallet, élu solennellement abbé de la Trappe d'Amoas, vient de partir avec sept religieux de la Trappe de Sept-Fonds. Il a été rejoint par un prêtre originaire du diocèse d'Orléans. M. l'abbé Philéas Lainé, aujourd'hui dom Laurent, ancien abbé de la Grâce-Dieu, à la tête d'une nouvelle colonie de dix religieux.

Le premier jour de l'an. — Les anciens Romains commençaient l'année au mois de mars ; c'est ce qu'on appelait l'année martiale. Septembre était bien alors le septième mois, octobre le huitième, etc. Cependant ils ne tardèrent pas à la commencer le 1er janvier.

Dans la suite, cette coutume fut abandonnée par beaucoup de

pays chrétiens, notamment en France. En général, sous la première race de nos rois, le commencement de l'année fut le 1er mai, jour où l'on passait les troupes en revue ; sous la seconde race, ce fut le jour de Noël, au solstice d'hiver ; sous la troisième, ce fut le jour de Pâques. Mais cette fête étant mobile, c'est-à-dire ne tombant pas toujours à la même époque, il en résultait une inégalité dans la durée des années.

Ce fut en 1564 que, par édit de Charles IX, roi de France, on reprit l'usage de commencer l'année au 1er janvier, usage qui fut rétabli successivement dans tous les pays chrétiens.

Quant à la coutume de compter les années depuis la naissance de Jésus-Christ, elle fut introduite dans une pensée religieuse par Denys-le-Petit, abbé d'un monastère de Rome, en 596.

Il plaça la naissance de Jésus-Christ à l'année 753 de la fondation de Rome (quelques années trop tard, à ce qu'il paraît). — L'an de Jésus-Christ, l'an du salut, l'an de grâce, toutes ces façons de parler sont équivalentes, car c'est Jésus-Christ qui est venu apporter au monde la grâce et le salut.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

DISTRICT DE QUIMPERLÉ

A la fin de cette même année 1790, un autre conflit s'éleva entre les deux administrations du District et de la Municipalité, au sujet de la messe de minuit.

Voici comment le District exposait ses griefs au Département :

« 30 décembre 1790 (1).

« A Quimperlé, existent deux paroisses, Saint-Colomban, très petite église, Saint-Michel, église plus grande, mais seulement pour treize cents personnes.

« L'abbaye des Bénédictins a une église très vaste qui suppléait à la petitesse des autres ; de tous temps dans cette église, lors des fêtes principales, il se trouvait un grand concours d'habitants de la campagne, tant de l'évêché de Vannes que de Cornouaille, et il est notoire que pour la messe de minuit, il s'y trouvait toujours plus de deux mille hommes qui, ne pouvant trouver place dans les églises de Saint-Colomban et de Saint-Michel, se portaient dans celle des

(1) L. 74.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

gieuses Ursulines, la Municipalité s'empressa de leur procurer un prêtre qui, provisoirement, leur dirait la messe et leur donnerait la bénédiction pendant l'octave du Sacre.

« Ce fut M. Fougerole qui accepta.

« Ces religieuses ont répondu « qu'elles n'accepteraient « jamais un aumônier assermenté, et qu'il serait inutile que « M. Fougerole se donne la peine d'aller leur dire la messe, « parce que personne de leur communauté n'y assisterait. » Elles ont tenu parole, car M. Fougerole s'étant présenté à sept heures du matin à la sacristie de ces Dames, n'y a trouvé aucune d'elles et n'a obtenu qu'avec peine les ornements nécessaires pour dire la messe, et après avoir attendu inutilement que ces Dames vinssent au chœur, ou du moins leurs pensionnaires; il est arrivé que les religieuses ont écarté de leur église toutes les personnes de leur communauté, même la tourière.

« Elles ont les prêtres assermentés tellement en horreur, qu'à l'arrivée de la procession des deux paroisses en leur église, aucune d'elles ne s'y est présentée.

« La Municipalité, instruite de la conduite scandaleuse de ces fausses dévotes, s'est transportée, à trois heures de l'après-midi de ce jour, au grand parloir, où elle a fait venir toutes les pensionnaires, qui lui ont déclaré n'avoir point eu de messe aujourd'hui parce qu'elles n'ont point voulu assister à celle de M. Fougerole. Ensuite a été entendue Mme Talabardon, maîtresse des pensionnaires, qui a déclaré que ses pensionnaires n'avaient point assisté à la messe du sieur Fougerole parce qu'il avait prêté serment, et qu'il valait mieux se passer de messe les dimanches et fêtes que d'assister à celle d'un prêtre assermenté. Qu'aussi elle n'ordonnerait jamais à ses enfants d'entendre la messe du sieur Fougerole. La Dame Supérieure, venue ensuite à la tête de sa communauté, a répété la même déclaration, nonobstant les injonctions que la Municipalité lui a faites d'engager ses pensionnaires d'assister à la messe de M. Fougerole, attendu qu'il ne se dit actuellement dans leur église d'autre messe que la sienne.

« La Municipalité demande la marche à suivre pour faire exécuter dans cette maison les décrets de l'Assemblée nationale. » *(A suivre.)*

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE Ier.

12e Chapelle de Notre-Dame du Rosaire.

J'emploie ce mot de *chapelle*, à défaut d'une autre expression plus exacte, pour indiquer l'espace compris entre la porte de la

sacristie et la statue de saint Antoine de Padoue ; ce n'est pas ici en effet un lieu bien déterminé, soit par sa conformation, soit par l'isolement pratiqué au moyen d'un grillage ; mais il s'y trouve un autel où se dessert actuellement la confrérie de Notre-Dame du Rosaire ; cet autel remplace celui de saint Martin (1466-1542) et celui de saint Ronan (1572-1790). L'autel de Saint-Ronan appartenait à la paroisse du même nom, l'une de celles qui se desservaient dans la cathédrale, et la chapelle était celle de la famille de Tréanna.

« Plusieurs seigneurs laïques et ecclésiastiques de la maison de Tréanna avaient leurs sépultures dans cette chapelle. On voit encore rangées devant l'autel quatre pierres tombales dont les légendes sont devenues illisibles, mais sur lesquelles on aperçoit les armes de cette famille (1), qui peut compter au nombre de celles qui ont le plus contribué par leurs libéralités à la construction et aux embellissements de la cathédrale. » (2)

Le premier objet qui se présente à l'attention dans la chapelle de Notre-Dame du Rosaire est le tombeau de Mgr Sergent, qui occupa le siège épiscopal de 1855 à 1871 Son nom s'est trouvé à chaque instant sous ma plume depuis le commencement de cette étude, et s'y retrouvera bien des fois encore. Ce que je décris est surtout son œuvre ; je n'ai donc pas à entreprendre ici un éloge qui se trouve en réalité dans chaque page de cet opuscule, qui est d'ailleurs dédié à sa mémoire.

M. Le Men apprécie avec une grande justesse le caractère du tombeau de Mgr Sergent. « L'évêque, dit-il, est représenté couché sur un tombeau en kersanton, qui a été fait par des tailleurs de pierre de Quimper. La statue, de demi-relief, sort de l'atelier de M. Le Brun, sculpteur à Lorient ; elle n'est remarquable ni sous le rapport de l'art, ni au point de vue de l'exécution... Il est regrettable qu'il n'y ait pas eu plus d'entente entre l'atelier de Quimper et celui de Lorient, pour donner à ce monument un caractère d'unité. Il est évident, en effet, que la table du tombeau, qui est formée d'une seule pierre, a été disposée pour recevoir une statue de ronde bosse, et il n'est pas moins évident que la partie carrée qui forme une sorte de socle à la statue, au lieu de reposer sur la table, devait être cachée jusqu'à la sculpture dans le massif du tombeau. Il résulte de ce défaut d'entente que la statue n'est pas en place, et pour l'y mettre, il faudrait mutiler une pierre de kersanton de grand prix. La même faute a été commise dans l'exécution du tombeau de Mgr de Plœuc, placé dans la nef à la même époque. »

Ajoutons qu'au moyen-âge on s'est permis pareille infraction à une règle de bon goût et de bon sens : la statue couchée de l'évêque Gatien de Monceaux, retrouvée en 1884, fait aussi corps avec une sorte de socle, et cependant il est certain que ce socle-là

---

(1) *D'argent à la macle d'azur.*
(2) *Monographie*, p. 52.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

n'était pas dissimulé lorsque la statue reposait sur le monument primitif, car la table du tombeau est toujours conservée ; nous aurons à en reparler.

Les armes de Mgr Sergent, qui figurent sur la clef de voûte de l'enfeu et sur le tombeau lui-même sont d'azur à la Vierge-Immaculée d'argent. Dans les premières années de son épiscopat, la Vierge peinte sur son blason était conforme au type bien connu de la médaille miraculeuse ; plus tard il préféra l'effigie connue sous le nom de *Vierge de la place d'Espagne* (1). Pie IX avait donné à Mgr Sergent, qui l'aimait beaucoup et qu'il appelait *son sergent*, une belle réduction en bronze du monument érigé par lui pour perpétuer le souvenir de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception. Connaissant la dévotion de l'évêque de Quimper pour la Vierge, il l'appelait aussi l'*évêque de la Madone*. Mgr Sergent aimait la statue qu'il tenait de la munificence de Pie IX. Il l'a léguée à sa chère église de Rumengol où on peut la voir sur une colonne, en face de la chaire.

C'est encore le même sentiment de filiale dévotion envers la Mère de Dieu qui guida le même évêque lorsqu'il désigna l'emplacement de son tombeau. En arrivant à Quimper, il avait trouvé derrière le chevet du chœur, en face de l'autel de Notre-Dame de la Victoire, une statue de marbre dont la beauté le frappa vivement. Cette statue, œuvre de M. Ottin, sculpteur très distingué, mort il y a quelques jours à peine, était un don de M. Guillou, de Quimper. Mgr Sergent trouva que la place qu'elle occupait ne convenait guère ; pour l'examiner ou pour prier devant elle il fallait tourner le dos au Saint-Sacrement ; elle fut donc transférée à sa place actuelle et c'est à ses pieds que l'évêque de la Madone a voulu être déposé en attendant le jour de la résurrection. C'est bien postérieurement à cette époque que, guidée par une pensée plus pieuse qu'artistique, une personne inconnue a fait graver dans le socle de la statue, un titre qui ne correspond nullement au type adopté ici par le sculpteur ; mais ce vocable, qui se lit en grosses lettres dorées, a été cependant accepté par le public ; désormais notre Vierge est *Notre-Dame d'Espérance*. Il suffit de voir les fleurs et les lumières qui l'entourent pour constater de quelle vénération elle est l'objet. Pourquoi faut-il que les jeunes mariées viennent lui offrir dans des petits cadres leurs fleurs d'orangers, et les veuves des couronnes mortuaires. Quand donc les fidèles comprendront-ils que la dignité du culte ne gagne rien à ce que nos églises servent de dépôt pour ces fanfreluches ?

Vers 1840, un travail très important fut exécuté dans cette chapelle : c'était le moment où l'opinion, autrefois si injuste pour les monuments de notre art national, venait de faire volte-face, et où la mode était au *gothique*. On ne tenait pas compte à cette époque d'un principe important, à savoir que restaurer c'est autant que

(1) Les sceaux de la chancellerie épiscopale ne furent cependant pas modifiés.

possible rétablir le passé ; il faut bien reconnaître que des difficultés très grandes se présentaient : pas de sculpteurs travaillant le bois ou la pierre ; pas d'ouvrages à consulter sur les procédés des vieux artistes. Quimper avait alors des archéologues savants pour l'époque : M. de Blois et MM. de Jacquelot dessinèrent ou décrivirent ; MM. Rossi, Bertelli, Bellacasa et Carado exécutèrent des travaux de stuc dont il ne reste plus à la cathédrale que notre autel du Rosaire ; encore n'est-ce plus qu'une œuvre incomplète, car le retable qui le surmontait était de beaucoup la partie la plus intéressante. Ce retable, bouchant une fenêtre, a été enlevé et donné à l'église de Plonévez-Porzay. L'autel des Saints-Anges, faisant face à celui du Rosaire, a subi le même sort. C'était une œuvre à peu près semblable et d'un mérite réel ; on peut en dire autant du travail analogue exécuté dans la chapelle absidale ; il y eut des fautes graves, mais alors inévitables, commises par les architectes ; en particulier, comme il vient d'être dit, des fenêtres furent bouchées, les unes totalement, les autres en partie ; de gracieux motifs d'architecture ou des souvenirs intéressants disparurent sous la brique et le plâtre, mais l'exécution était irréprochable.

Lorsque Mgr Sergent, s'appuyant sur les vrais principes de restauration, fit enlever les retables en conservant les autels, la fenêtre surmontant l'autel du Rosaire reçut une verrière, don de M. l'abbé Guillard.

Sur un fond de grisaille, elle représente au sommet des deux baies du milieu Notre-Dame donnant le Rosaire à saint Dominique ; sainte Catherine de Sienne figure auprès du saint patriarche des frères-prêcheurs. Dans le bas de la verrière, les quatre premiers médaillons représentent :

1° L'Annonciation ;
2° La Visitation ;
3° Naissance de N.-S. ;
4° La Présentation de N.-S.

Les quatre sujets placés parallèlement sont :

5° L'Enfant-Jésus retrouvé au milieu des docteurs ;
6° L'Agonie de N.-S. ;
7° La Flagellation ;
8° Le Couronnement d'épines.

De chaque côté de la scène centrale :

9° Le Portement de la Croix ;
10. N.-S. mourant sur la Croix ;
11° La Résurrection ;
12° L'Ascension.

Dans le tympan :

13° La Pentecôte ;
14° L'Assomption ;
15° Le Couronnement de Notre-Dame.

Depuis la Révolution jusqu'au jour où fut placée la verrière, l'autel de cette chapelle était appelé autel de *Notre-Dame des*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Carmes, c'est-à-dire de la confrérie du Scapulaire. Aujourd'hui l'on y réunit ces deux dévotions.

Dans le retable se trouvait une petite statue provenant de l'église du Guéodet ; j'ignore ce qu'elle est devenue.

Il n'y a point de statue aux côtés de l'autel de Notre-Dame du Rosaire ; on peut présumer qu'on y placera tôt ou tard celles de saint Gabriel, l'archange de l'*Ave Maria*, et de saint Dominique, le créateur du Rosaire.

(A suivre.)

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez Mme Ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

DÉCORS PEINTURE. VITRERIE

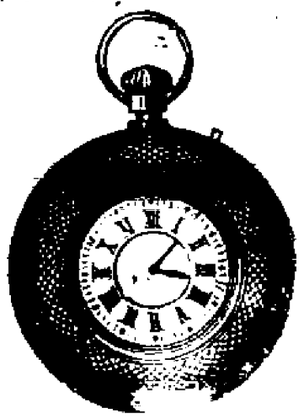
HUILE, ESSENCE
Vernis, Brosserie
VENTE AU DÉTAIL

G. GUÉGUEN
25, *rue des Boucheries*, 25
Quimper,

GRAND CHOIX
DE BAGUETTES
POUR ENCADREMENTS

VITRAUX D'ÉGLISE — RÉPARATION

A LA MONTRE DE GENÈVE



E. PIRIOU

3, RUE KÉRÉON **QUIMPER** RUE KÉRÉON, 3
MAISON RECOMMANDÉE
pour la bonne qualité de ses articles et ses prix avantageux

Orfévrerie & Couverts Christofle au prix de fabrique

Orfévrerie A. Frénais Couverts argentés à 100fr sur métal blanc

---

Grand choix de Bronzes, Souches et Orfévrerie d'Eglises. — Objets religieux.

SPÉCIALITÉ D'ORFÉVRERIE ARGENT MASSIF,
d'Objets artistiques et de Maroquinerie fine pour cadeaux de mariage.

Horlogerie de précision *garantie de deux à dix ans sur facture.*

Atelier pour les Réparations d'Horlogerie, Bijouterie, Gravure et Réargenture.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper*.

MINES D'OR DE GONDO. — L'action et l'obligation des Mines d'or de Gondo sont très demandées. L'action se négocie dans les cours de 125 fr. et l'obligation se traite entre 105 et 107 francs. Nous insisterons tout particulièrement sur l'obligation qui, en dehors d'un revenu très rémunérateur participe aux bénéfices dans la proportion de 30 %. Les Mines d'or de Gondo sont situées à quelques heures de Paris et il est donc facile de se rendre compte de leur richesse.

LES CHEMINS DE FER PORTUGAIS sont très recherchés aux environs de 585 francs, et l'on peut considérer le cours actuel comme un point de départ qui sera largement dépassé dans un avenir prochain. En effet, débarrassés de charges qui entravaient la marche en avant de la Société, les Chemins de fer portugais, qui ont toujours donné un dividende de 30 francs, doivent s'acheminer maintenant vers un dividende de 45 francs.

COMPAGNIE NATIONALE DES CHEMINS DE FER A VOIE ETROITE. — Les actions émises, on s'en souvient, par la Banque d'Escompte et le Comptoir national d'Escompte, continuent à avoir des demandes à 510 francs. Ces demandes s'expliquent par l'activité dont fait preuve la direction de cette Compagnie, qui s'est déjà assuré un certain nombre de lignes, les unes déjà en exploitation, les autres en construction, et qui, d'un autre côté, suit diverses affaires importantes dont la conclusion sera certainement le signal de la hausse des actions.

La SOCIÉTÉ des SOURCES de St-LOUIS de VICHY-St-YORRE

Informe MM. les Ecclésiastiques et Supérieurs des Ctés religieuses, qu'à titre philantropique, elle leur offre la caisse de 50 bles au prix réduit de 17 f. 50 la caisse des deux sources au lieu de 20 et 30 f., prise en gare de St-Yorre. Elles sont approuvées par l'ACADEMIE de MEDECINE, admises dans les HOPITAUX et prescrites par tout le Corps Médical. Elles sont, du reste, souveraines dans les AFFECTIONS de l'ESTOMAC, EPUISEMENT de l'ORGANISME, GRAVELLE, GOUTTE, DIABETE, ALBUMINURIE, AFFECTIONS du FOIE et des REINS. Adresser les demandes à M. le Dr de la Société des Sources St-Louis-Vichy-St-Yorre, 27, Bd des Italiens, Paris.

ASTHME & CATARRHE
guéris par les CIGARETTES ESPIC, 2f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

PHTISIE BRONCHITES, TOUX, CATARRHES
Guérison par l'Émulsion Marchais, Prix 3 f.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

FABRIQUE DE VITRAUX DU CARMEL

DU MANS (Sarthe)

RUE DE LA MARIETTE, 116

Fondée en 1853 sous la direction de M. E. HUCHER, auteur du grand ouvrage in-folio des *Calques des Vitraux peints* de la cathédrale du Mans.

F. HUCHER, fils, successeur.

Prix. — Les personnages en pied sur fond grisaille avec dais, de 80 fr. à 100 fr. ; les mêmes sur fond d'architecture, à 140 fr. Les grandes scènes sur fond d'architecture, de 150 fr. à 160 fr. ; les grisailles, de 40 fr. à 50 fr. le mètre carré. Les restaurations, de 150 fr. de 200 fr. le mètre carré.

Travaux. — Nous pouvons citer parmi nos principaux travaux dans le département : Bannalec, Brest (Saint-Martin), Châteauneuf-du-Faou, Cléden-Poher, Douarnenez, Fouesnant, Kergloff, Kernével, Lampaul, Landerneau, Ile-Tudy, Morlaix, Penmarc'h, Plabennec, Pleyben, Plonéour-Lanvern, Plonévez-du-Faou, Pluguffan, Poullan, Pont-l'Abbé, Pont-Aven, Quimperlé, Riec, Saint-Pôl-de-Léon, Trégunc, Trébabu.

GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. **M. LENORMAND**, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux M., à **Melun**. Consult. gratuites par corresp.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,

Villedieu-les-Poëles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.

S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

Café de Santé dit Caféine du Yemen moulue

S'emploie plus spécialement pour **Café au Lait**. C'est le plus utile et *le plus économique* ; il a un goût exquis et un arôme délicieux. Très rafraîchissant et très utile pour les enfants délicats et les estomacs fatigués. Son succès est sans précédent, ce qui le confirme, ce sont les Médailles d'Or qui lui ont été décernées et l'approbation unanime de l'Académie universelle des Sciences et des Arts. Prix : 2f 60 les 500 grammes. 26, r. du 4 Septembre, Paris.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Évêché.

6e Année. Vendredi 16 Janvier 1891. N° 3.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 Centimes | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 Centimes

L'abonnement, payable d'avance, part du premier de chaque mois

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. de Kerangal, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

Vente au numéro : Quimper, librairie Salaün, rue Kéréon.

Sommaire. — *I. Chronique du diocèse :* Communication de l'Evêché ; Souscription pour Michel Le Nobletz (suite) ; Nécrologie ; Quimper ; Visite de la Cathédrale.

II. Nouvelles du Monde catholique : Nantes ; Saint-Brieuc ; Paris ; Viviers ; Nouveaux projets ; Fêtes de charité ; Vœu à la Ste-Vierge par un équipage de marins en péril ; Dinan ; Rome. — La famille aux États-Unis ; La philantrope ; Le mendiant de places et l'homme qui reste au chalet ; Le Mont-Saint-Michel, etc.

II. Documents historiques (suite).

III. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 18 Janvier. — 2me Dimanche après l'Epiphanie. — Fête du Saint Nom de Jésus, double de 2me classe, blanc. — A la grand'messe, mémoire du Dimanche. Vêpres du Saint Nom de Jésus, mémoires : 1° de saint Canut, 2° du Dimanche, 3° de saint Marius et de ses compagnons, martyrs.

Lundi 19. — Saint Canut, roi et martyr, semi-double, rouge.

Mardi 20. — Saint Fabien et saint Sébastien, martyrs, double, rouge.

Mercredi 21. — Sainte Agnès, vierge martyre, double, rouge.

Jeudi 22. — Saint Vincent et saint Anastase, martyrs, semi-double, rouge.

Vendredi 23. — Les Épousailles de la Ste-Vierge, double-majeur, blanc.

Samedi 24. — Saint Timothée, évêque martyr, double, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Brennilis	18 et 19 Janvier.
Loc-Maria de Quimper	20, 21 et 22 Janvier.
N.-D. du Bon-Secours, à Brest	23 et 24 Janvier.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Quimper. — Monseigneur l'Evêque s'émeut d'apprendre que des quêteurs et des quêteuses viennent fréquemment parmi nous, faisant appel à la charité en faveur d'œuvres excellentes d'ailleurs, mais à l'insu de l'autorité diocésaine. Sa Grandeur fait la recommandation la plus instante à tous ses prêtres, aux maisons religieuses, aux fidèles eux-mêmes, qui se doivent avant tout aux œuvres locales ou d'intérêt catholique, de ne donner ni concours, ni participation à ces quêtes sans avoir obtenu, comme preuve formelle d'autorisation, la production de la signature de l'Evêque du diocèse ou de l'un de ces Messieurs les Vicaires-généraux.

Il est entendu que cette prohibition n'atteint pas nos communautés et congrégations religieuses, qui ont été autorisées à quêter jusqu'à présent et qui pourront continuer à le faire, suivant les limites et les conditions assignées à chacune d'elles.

(Communication de l'Évêché.)

SOUSCRIPTION

Pour la cause de Dom Michel Le Nobletz.

(SUITE)

Loc-Eguiner	15 f.	» c.
Trézilidé	8	»
Riec	50	»
Saint-Rivoal	5	»
Saint-Eutrope	60	»

Nécrologie. — M. l'abbé Le Vern est décédé à la maison Saint-Joseph, à Saint-Pol-de-Léon. Nous le recommandons aux prières de nos lecteurs.

QUIMPER. — Mgr Augouard, évêque du Haut-Congo, a passé cette semaine quelques jours au Grand-Séminaire.

Mgr Augouard, tout récemment sacré, a servi la France dans les rangs des zouaves pontificaux, en 1870.

***

QUIMPER. — Le mercredi 21 janvier, anniversaire de la mort de Louis XVI, une messe, pour l'Eglise et pour la France sera dite en l'église Saint-Mathieu, à 8 heures 1/2.

Visite de la Cathédrale. — En commençant cette étude dans la *Semaine religieuse*, j'avais l'espérance que ces articles paraîtraient en brochure; l'accueil fait à cette publication dès l'apparition des premiers numéros, m'avait même fait considérer comme facile la réalisation de ce projet. Le volume, beaucoup moins considérable que mes histoires de saint Corentin et de saint Pol, ne devait pas avoir plus de 150 pages (je suis actuellement arrivé à la moitié de ma tâche).

Cet opuscule ne paraîtra pas ; je crois devoir en informer dès maintenant les lecteurs de la *Semaine religieuse*, afin que ceux qui ont trouvé quelqu'intérêt dans les articles déjà publiés les conservent, pour refaire, à l'occasion, l'étude des verrières et des peintures de notre église. Inutile d'ajouter que si mon travail ne doit pas être publié en volume, il sera continué dans la *Semaine*, et s'il plaît à Dieu, y paraîtra intégralement.

Je crois, en effet, faire œuvre utile pour ceux qui veulent, en étudiant la cathédrale, non-seulement satisfaire leur curiosité, mais s'édifier par la vie des saints et s'instruire sur certains faits d'histoire locale. En désirant surtout atteindre ce but, je ne dédaigne pas néanmoins de renseigner les hôtes de passage dans la ville de saint Corentin et du roi Grallon ; c'est pourquoi, quand mon travail sera terminé, je ferai paraître un *Guide du Touriste* pour la visite de la Cathédrale : ce sera un résumé, un peu sec, des trois chapitres consacrés à l'étude des chapelles, et une reproduction à peu près intégrale de ce qui aura paru sur le chœur et la nef de la Cathédrale, sur l'extérieur du monument et sur son histoire.

En commençant la *Visite de la Cathédrale*, je disais à mes lecteurs que mon œuvre n'était nullement une nouvelle *monographie* et qu'elle ne pouvait prétendre à remplacer l'œuvre de M. Le Men, mais que les deux études sur la Cathédrale devaient se compléter l'une l'autre. Je me permets de recommander aux personnes très nombreuses qui aiment la Cathédrale l'acquisition de cet ouvrage ; elles n'y trouveront pas seulement l'histoire et la description d'une église particulièrement intéressante ; mais elles y rencontreront des données très curieuses sur des quantités de familles du pays, tant de la noblesse que de la bourgeoisie ou du peuple ; elles s'instruiront sur quantité d'usages anciens.

La *Monographie de la Cathédrale de Quimper*, qui se vendait 6 francs, dans l'origine, se vend aujourd'hui 4 francs. (*franco* par la poste 4 fr. 50).

S'adresser à Madame veuve Le Men, chez M. Le Gall, 85, rue de Siam, à Brest.

Au moment où ces quelques lignes vont paraître, on célèbre les funérailles de M. Mahé, entrepreneur de maçonnerie à Quimper. L'auteur de la *Monographie* a dit de lui : « C'est M. Mahé qui a été chargé du *débadigeonnage* intérieur de la

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Cathédrale, de 1863 à 1867, travail difficile dont il s'est acquitté avec autant de prudence que d'habileté. »

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs celui qui a su rendre à l'église Saint-Corentin sa première jeunesse, et que les habitués de la Cathédrale voyaient si souvent passer de longues heures en prière à l'ombre des voûtes restaurées par lui, non-seulement avec art, mais avec amour.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

NANTES. — Le Conseil municipal a voté 15,000 fr. pour l'achèvement des travaux de la cathédrale.

SAINT-BRIEUC. — La *Semaine religieuse* fait savoir que Mgr Fallières n'est pas intervenu près des autorités militaires pour faire punir le sous-officier qui, par abus d'autorité, voulait forcer un séminariste-soldat à pénétrer, sous prétexte de raison de service, dans une maison de tolérance. Les officiers du 71e, comme tous les officiers français, comprennent leurs devoirs, et ils ont accueilli les séminaristes-soldats avec une grande bienveillance.

PARIS. — L'Administration de l'Enregistrement réclame à une Congrégation 105 fr. 03 centimes pour droits d'accroissement de mobilier, « lequel mobilier, dit l'avis du fisc, consiste en un lit estimé 1 fr. » On n'y croirait pas si l'*Univers* n'affirmait pas qu'il a en sa possession la réclamation de l'Enregistrement.

***

PARIS. — On prépare, pour le printemps, un congrès scientifique international des catholiques, qui promet d'être des plus intéressants. Plus de 150 mémoires ont déjà été déposés au Secrétariat général.

VIVIERS. — La *Semaine religieuse* constate qu'il y a encore non pas 26 prêtres privés de traitement, ainsi que l'avait dit Mgr Freppel dans son magnifique discours au clergé d'Angers, mais bien 37.

Nouveaux projets.

Dernièrement, dans une réunion préparatoire aux élections sénatoriales, M. de Freycinet, chef du cabinet, sénateur, académicien, exposait nettement, aux applaudissements des radicaux, le but depuis longtemps poursuivi par ceux qui nous gouvernent.

Citons ses propres paroles :

« Nous avons assuré l'émancipation de l'État à l'égard des croyances religieuses et réalisé des progrès qui sont un acheminement vers cette séparation des Églises et de l'État que les esprits philosophiques considèrent comme le

dernier terme de l'évolution moderne. *Les formules précises de cette émancipation se trouvent* DANS NOS LOIS SCOLAIRES ET MILITAIRES *que nous défendrons contre nos adversaires sans consentir jamais à rétrograder.* Telle est l'œuvre à laquelle j'ai collaboré et à laquelle je suis prêt à collaborer encore. »

Tel est le plan adopté, tel est le but poursuivi. Voici un nouveau plan inventé par les loges : c'est une pétition pour demander aux pouvoirs publics, avec lesquels la franc-maçonnerie est en parfaite conformité d'idées, de décider que :

« Nul ne pourra être admis dans une école de l'État s'il n'a fait ses études dans un établissement universitaire.

« Nulle fonction publique rétribuée ne pourra être confiée à un citoyen qui n'aura pas fait ses études dans un établissement universitaire.

« Aucun diplôme, aucun certificat d'études ne pourra être accordé aux candidats des deux sexes qui n'auront pas fait leurs études dans un établissement universitaire, au moins pendant les trois dernières années. »

Et enfin on demande que la loi sollicitée soit « applicable à partir du commencement de l'année scolaire qui suivra sa promulgation. »

Ces plans liberticides, ces desseins d'intolérance ne doivent pas nous surprendre. Ils ont été maintes fois dénoncés. Mais quoi ! nous nous laissons comme endormir par les apparences spécieuses d'une modération hypocrite. Et tout s'exécute lentement mais sûrement, le mal gagne, s'étend, et notre pusillanimité s'en fait la complice ! Qui donc nous sortira de cette somnolence égoïste, de cette langueur morbide qui nous laissent sans volonté, sans courage et sans force pour la lutte ? *(Semaine du Mans.)*

Fêtes de charité. — Le Comité qui, à Paris, organise toutes les fêtes de charité, avait imaginé de profiter de la gelée pour donner un ballet de patineurs et de patineuses diversement costumés. Trois cents foyers électriques et quatre-vingt-dix mille lanternes vénitiennes avaient été commandés. Deux feux d'artifices devaient être tirés. L'autorité militaire avait accordé les musiques et une retraite aux flambeaux. Hélas ! le dégel vint.

Le Comité avait avancé cinquante mille francs pour premiers frais. On se demanda d'où venait cet argent. « C'est bien simple, répondit le *Gaulois*, le Comité a toujours eu la sage prévoyance de faire deux parts du bénéfice résultant d'une fête. Il réserve cinquante ou soixante mille francs pour la fête à venir et donne le reste aux pauvres. »

Il est vraiment impossible de se moquer plus cyniquement des pauvres. Il était déjà odieux de payer de telles fêtes avec les aumônes demandées et recueillies pour eux ; mais retenir encore sur leur misère l'argent des folies que l'on rêvera dans l'avenir, c'est le comble de l'égoïsme froidement cruel. Et voilà ce que le maçonnisme veut opposer à la charité chrétienne !

Vœu fait à la Sainte-Vierge par un équipage de marins en péril. — Nous lisons dans l'*Union Malouine et Dinannaise :*

« Le samedi 27 décembre, une compagnie de marins de nos ports se dirigeait de Saint-Servan vers le sanctuaire vénéré de Notre-Dame de Saint-Jouan-des-Guérêts, pour l'accomplissement d'un vœu fait en un jour de danger à la sainte et bonne Vierge Marie.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Ils étaient environ une centaine à bord, revenant de Terre-Neuve, quand, à vingt lieues du port de Cancale, une effroyable tempête les surprit au milieu des rochers ; un brouillard très épais les enveloppa bientôt. Se voyant perdus, ils tombèrent à genoux sur le pont et firent un vœu à la Sainte-Vierge. Douze d'entre eux, la plupart de Cancale, firent vœu d'aller en pèlerinage à Notre-Dame de Saint-Jouan, et, malgré la tempête, le brouillard, les rochers où ils devaient infailliblement se briser, ils purent aborder heureusement.

Ils sont venus samedi matin, l'une des plus froides journées de cet hiver si rigoureux ; il gelait bien dur, la route était glacée. Ils sont partis de Saint-Servan, n'ayant d'autres vêtements que leur pantalon et leur chemise, et ont fait ainsi 4 kilomètres, pieds nus, sur la terre gelée, tête nue, malgré le froid. Il était impossible de ne pas pleurer à les voir ainsi, accompagnés d'un prêtre en surplis et en étole, le mousse auprès du capitaine, récitant leur chapelet le long de la route avec une ardente foi.

Ils sont restés pieds nus dans l'église, pendant la grand'messe qu'ils faisaient célébrer en actions de grâces. »

Dinan. — Les Révérends Pères Salésiens, fondés par Dom Bosco, ont ouvert, ces jours-ci, un orphelinat destiné à rendre les plus grands services aux enfants abandonnés.

Rome. — Le déficit produit dans la Caisse des Hôpitaux est de 12 cent mille francs, par suite de la loi sur la confiscation des biens des *Œuvres pies*.

La misère est excessive : un immeuble d'une valeur d'au moins 500,000 fr. a été adjugé au prix de 43,000 fr. Les rues, le soir, sont encombrées de gens bien mis qui demandent quelques sous.

Du 4 au 12 avril, se tiendra à Florence un congrès protestant ; le roi Humbert a assuré les organisateurs de toute sa cordiale protection !

Le monument élevé à Sainte-Pudentienne, par un artiste polonais, au cardinal Czacki, a été solennellement reçu et béni par S. E. le cardinal Parrochi.

Mgr de Séez vient de recevoir du Saint-Père, à l'occasion des fêtes de Noël, une relique insigne de saint Barnabé, dans un magnifique et gracieux reliquaire en cristal.

***

Rome. — Le Saint-Père a été choisi comme arbitre entre le Portugal et le Congo belge.

***

Rome. — M. l'abbé d'Armaillac, économe à Saint-Louis des Français, est nommé supérieur de cet important établissement.

Le R. P. Larroca, supérieur général des Dominicains, est mort à l'âge de 77 ans. Il était né en Espagne, et s'était fait religieux à l'âge de 17 ans.

Rome. — Par un Bref du 9 septembre, Sa Sainteté Léon XIII, en confirmant aux Franciscains le pouvoir de bénir les crucifix

pour le Chemin de la Croix, a stipulé que désormais les malades qui ne peuvent pas réciter les vingt *Pater, Ave* et *Gloria*, devaient faire de *bouche* un acte de contrition, réciter l'invocation : *Te ergo, quæsumus, tuis famulis subveni, quos pretioso sanguine redemisti,* et au moins suivre de cœur la récitation de trois *Pater, Ave* et *Gloria* faite par un assistant.

***

Il résulte du compte-rendu annuel de l'Aumônerie pontificale que Notre Saint-Père le Pape a dépensé en subsides divers, pendant l'année 1890, une somme de 427,126 fr. Dans ce chiffre ne sont pas compris les subsides aux écoles, aux divers établissements d'éducation supérieure, ni le service des pensions aux anciens employés de l'Etat Pontifical.

Suisse. — Un vote important a eu lieu dimanche dernier à Lucerne. La nouvelle constitution que le parti conservateur catholique patronnait a été adoptée par 13,000 voix contre 9,600. C'est une victoire pour les catholiques.

Canada. — Une douloureuse nouvelle nous arrive du Canada. Mgr Labelle, curé de la paroisse de Saint-Jérôme, sous-ministre de l'agriculture pour la province de Québec, est mort dimanche.

La famille aux États-Unis. — Le divorce n'a pas une forme unique, et, dans tous les Etats, il se rencontre des cas particuliers. Dans l'Illinois, le divorce est facile ; ailleurs, il faut des conditions spécifiées, mais partout, avec un attorney adroit et une somme de dollars, on arrive à ses fins. On ne s'inquiète pas de ce que devient la famille.

Dans l'état de New-York, le seul cas de divorce est l'adultère, mais si un des conjoints s'absente pendant cinq ans sans donner de nouvelles, l'autre conjoint peut se marier légalement. Que le conjoint absent revienne, il n'y a pas de divorce, mais un même mari peut avoir légalement deux ou trois femmes et la femme peut avoir aussi deux ou trois maris. Voilà une des absurdités de cette loi : il y a plus encore.

La loi considère le mariage comme un contrat, et ce contrat peut avoir lieu par ce simple consentement, sans formalités extérieures. Il suffit que l'on puisse établir qu'on a vécu maritalement. Un riche citoyen de Broklin vient de mourir. On le croyait célibataire, et ses héritiers se présentent. Alors apparaît une dame qui réclame ses droits, et se déclare sa femme. Aucun mariage n'a été célébré, mais ils ont vécu ensemble, et elle affirme qu'ils s'étaient mariés par mutuel consentement ; le juge lui a donné raison.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Hongrie. — En Hongrie, la grosse question du moment est celle des mariages mixtes, c'est-à-dire des unions contractées entre une partie catholique et une partie protestante. On sait que l'Eglise, quand un catholique lui demande la dispense nécessaire pour un mariage de ce genre impose, comme condition essentielle et préliminaire, que les deux futurs époux s'engageront par serment à faire baptiser et élever catholiquement tous leurs enfants sans exception et sans distinction de sexe. Le gouvernement hongrois essaye par des lois nouvelles de porter atteinte à cette discipline. Il voudrait exiger que du moins le prêtre catholique, toutes les fois qu'il aurait baptisé un enfant issu de tel mariage, en informât le pasteur hérétique. Quelques rares évêques du pays inclinaient à cette concession à l'Etat ; ils viennent d'en être sévèrement blâmés par le Saint-Siège. Dans deux lettres écrites au Primat de Hongrie par le cardinal secrétaire d'Etat du Souverain-Pontife, il est fortement recommandé de s'en tenir aux règles antérieures de l'Eglise. L'Eglise, semblable à la véritable mère, illustrée par le jugement de Salomon, ne souscrit jamais au partage des enfants.

Un Philantrophe. — Sarcey, le libre-penseur, démolit dans son journal un philosophe dont on fait l'éloge chaque année à l'Académie, M. de Montyon. On n'a jamais parlé ainsi des Saints :

« Ce saint Vincent de Paul laïque, n'avait été, dans le cours de toute sa vie, que le plus avare, le plus dur et le plus impitoyable des hommes, ce qu'on appelle d'un mot trivial et pittoresque dans la langue populaire : un mauvais chien.

« Le fait est aujourd'hui hors de doute. Tous les documents, et des documents authentiques, irrécusables, ont été exhumés de la poussière des archives et dépouillés avec soin par des exégètes curieux. On a publié les livres de compte de ce grand seigneur ; on a constaté les vilenies les plus étranges. Il écrivait sur des bouts de papier déchiré pour économiser le papier à lettres ; jamais il n'invitait un ami à sa table ; il vivait chichement, s'habillait de drap grossier et portait des souliers ferrés pour n'en pas user les semelles.

« Mais M. de Montyon n'était pas de son vivant plus disposé à donner aux autres qu'à dépenser pour lui. Personne ne fut plus dur et plus impitoyable qne lui à ses tenanciers ; personne aussi ne fut plus processif. Au premier retard dans le paiement, il mettait les huissiers en danse. En dix-sept ans, on n'a trouvé qu'une seule fois dans ses comptes cette mention charitable : accordé six mois pour payer. Tous les rapports de son intendant sont annotés de sa main : faites poursuivre ! faites mettre en prison !

« Ce qu'il y a de plus plaisant, c'est que lui, qui était si rigide avec ses débiteurs, avait une horreur instinctive de payer ce qu'il devait. Il lanternait ses fournisseurs pour de misérables sommes, et il ne s'exécutait qu'à la dernière extrémité. Il semblait que ça lui fît mal de tirer de l'argent de sa poche.

« C'est un ladre et un fesse-mathieu, qui a été désagréable à tout le monde, insupportable à son entourage ; et le seul reproche qu'on ne puisse pas équitablement lui faire, c'est de s'être jamais démenti. Car jamais il n'a fait une bonne action de toute sa vie. Il a été le même jusqu'à l'heure de la mort.

« Ah ! ce jour-là, par exemple, il a pris sa revanche. Il a légué une somme qui était énorme pour le temps à l'Académie, pour en faire ce que vous savez. Je donnerais beaucoup pour savoir à quel sentiment cet avare fieffé a obéi. »

Le mendiant de places et l'homme qui reste au chalet. — M. Jules Simon a eu sa bonne part dans toutes les folies commises depuis une trentaine d'années afin de faire arriver tout le monde à tenir une plume, à laisser la terre et l'outil, et à se faire Monsieur dans un bureau ou une classe, ou une école. Seulement, il a assez vécu pour voir où l'on arrive lorsqu'on a méprisé la culture et les états qui s'y rattachent. Voici ce qu'il vient d'écrire :

... Et quand il est diplômé, le beau garçon, ou bachelier, ou licencié, que fait-il ? Il cherche une place. Autant de diplômés, autant de mendiants. Il dit à la société : J'ai le droit d'être placé.

C'est un grand malentendu Le diplômé dit : J'ai le droit d'avoir une place, et la société a le droit de ne pas la lui donner. Le fait est qu'elle ne peut pas donner d'autres places que celles qu'elle a. Quand un solliciteur est député, il ne cesse de crier, de deux heures à six : Il y a trop de places ! il y a trop de places ! Et, de huit heures du matin à midi, il ne cesse de dire : Donnez-moi une place ! donnez-moi une place ! Et dix places, si c'est un gros bonnet. Donnez-moi dix places ! donnez-moi dix places !

Il a ses bacheliers et ses diplômés, le pauvre homme ! Ils ont découvert qu'il a dit un jour un mot en passant, à M. Poubelle, le préfet de la Seine. Ils écrivent tous les matins à leur député : M. Poubelle n'a rien à vous refuser. Non, il ne vous refusera jamais rien. Vous pouvez lui demander la lune. Dites un mot seulement. Cela vous coûtera si peu et me causera tant de plaisir !

Chacun d'eux s'imagine qu'il n'y a pas d'autre demandeur que lui. Ils se représentent M. Poubelle sous l'aspect d'un fleuve mythologique, avec une belle barbe blonde, la tête couronnée de fleurs et appuyé sur une urne penchante, dont coulent incessamment des places de chefs de bureau, de commis expéditionnaires et de conducteurs de pompes funèbres. Le fait est que M. Poubelle est un des plus riches fonctionnaires de France. On calcule qu'il a quinze cents emplois à donner ; c'est presque fabuleux !

Pour ces quinze cents emplois, il reçoit quarante-six mille demandes. Il ne répond pas de sa propre main à ces quarante-six mille personnes ; il a des commis et des secrétaires pour l'aider. Il fait quinze cents heureux et quarante-quatre mille cinq cents malheureux. Ces malheureux deviennent immédiatement ses ennemis. Il ramasse, en dix ans d'administration, quatre cent quarante-cinq mille ennemis.

Pendant ce temps-là, l'Université demande des subventions aux Chambres pour ouvrir de nouveaux lycées et de nouveaux collèges : elle crée, pour aller plus vite, de nouvelles commissions d'examen ; elle imagine de nouveaux diplômes. Il n'y a pas assez de mendiants ! Il n'y a pas assez de mendiants ! Elle dit à ses mendiants, non, je veux dire à ses bacheliers et à ses diplômés : Surtout ne dérogez pas ! A présent que vous avez votre diplôme, restez bien tranquilles à mourir de faim, et ne vous abaissez pas jusqu'à prendre un outil.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

LE MONT-SAINT-MICHEL EN 1890. Histoire et fantaisie. — On nous écrit :

« Malgré ses tristesses, l'année qui vient de finir n'aura pas été tout à fait sans gloire pour notre merveille du Mont-Saint-Michel. Dans les journaux, les Revues et les livres, on s'en est beaucoup occupé en 1890. Son histoire a été plus approfondie, son incomparable beauté plus exactement et plus minutieusement décrite.

Parmi ces travaux récents nous devons signaler un excellent article, paru dans le dernier numéro de la Revue que dirigent les RR. PP. Jésuites de Paris (1). Son auteur, le P. V. Delaporte, est normand comme MM. Siméon Luce et Léopold Delisle. On sent bien vite qu'il n'a pas seulement compulsé les livres anciens et modernes, mais qu'il a visité en détail, avec amour, les lieux et les monuments dont il parle. A toutes les qualités d'un historien bien informé, d'un archéologue de bon goût, d'un critique perspicace, viennent s'ajouter dans ces pages le charme d'un style souple et coloré, la chaleur communicative d'un vrai patriote et l'enthousiasme d'un pieux pèlerin.

Tout Normand, tout ami du Mont-Saint-Michel voudra lire cette notice, où le P. Delaporte réfute et réduit à néant les maladroites *fantaisies* d'un rédacteur des *Deux-Mondes*, M. Schuré. C'est plus qu'un résumé original de tout ce qui a été dit : l'on y trouvera des découvertes personnelles et l'accent d'une âme de poète, d'artiste et de catholique.

Propagande religieuse. — *Grande image coloriée du Sacré-Cœur*, 40-50c, avec les promesses, prière et invocations, pour être distribuée dans les catéchismes, visites de paroisses, etc., et être affichée dans chaque maison. Franco, 36 f. 50 le cent, 30 f. le mille. — S'adresser à M. le Curé des Clouzeaux (Vendée).

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

DISTRICT DE QUIMPERLÉ

Sur ces entrefaites, le bruit court en ville que les offices se font de nuit dans la communauté, et les gardes nationaux, sans attendre les ordres de la Municipalité, se permettent d'opérer une fouille à l'intérieur du couvent. La Municipalité essaya de réprimer cet excès de zèle par la lettre suivante (2), datée du 2 juillet 1791, à « Messieurs de la garde nationale » :

« Vous voudrez bien nous désigner les personnes qui :

« 1° Ont assuré avoir vu la nuit de la lumière dans le cou-

(1) *Etudes religieuses, philosophiques, historiques et littéraires*, Revue mensuelle. Éditeur : Retaux-Bray, 82, rue Bonaparte, à Paris. L'abonnement annuel est de 20 fr. Prix du numéro : 2 fr. — Librairie Salaün, à Quimper.

(2) L. 265.

vent des religieuses de cette ville, et avoir entendu faire l'office dans l'église ;

« 2° Celles qui ont vu entrer, la nuit, dans la même communauté, M. du Couëdic et sa demoiselle ;

« 3° Celles enfin qui ont reçu des lettres attestant l'existence du sieur La Tour dans l'intérieur de la même communauté.

« D'après les informations que la Municipalité prendra en conséquence, vous pouvez compter, Messieurs, qu'elle se déterminera à obvier aux abus qui peuvent exister dans cette communauté. Il est malheureux que les réclamations que vous dites générales dans toute la ville ne soient pas jusqu'ici parvenues à la Municipalité.

« Nous vous avouons avoir appris avec peine qu'une première fouille ait été faite, à notre insu, dans l'intérieur de la maison des religieuses. Serait-ce défaut de fermeté de notre part, ou défaut d'attachement à la Constitution, qui aurait déterminé à nous faire ignorer cette démarche peu régulière ? »

De leur côté, les religieuses adressèrent au Département, le 12 juillet 1791, la déclaration suivante (1) :

« Messieurs, on nous a signifié votre arrêté du 2 juillet. Nous n'avons pas cru pouvoir nous conformer au décret du mois d'octobre 1790, s'il est vrai, pourtant, qu'on ne se conforme point à cette loi quand on préfère, comme nous l'avons fait, aux avantages que nous offrait l'ordre nouveau qu'elle prescrivait à nos maisons, les dispositions rigoureuses que la loi permet de préférer à cet ordre nouveau.

« En conséquence, nous nous interdisons l'usage des cloches et nous faisons l'office les portes de notre chapelle fermées.

« Actuellement, nous vous prions de nous dire si nous n'avons pas la faculté d'y faire célébrer la sainte messe, portes fermées, sans usage de cloches, sans introduction de personnes étrangères à la communauté, par un prêtre qui soit dans les mêmes principes religieux que nous ; si nous n'avons pas la faculté de nous adresser pour la direction de notre conscience, à cet ecclésiastique ou à tout autre qui soit dans les mêmes principes religieux que nous. Nous vous demandons, enfin, si nous n'avons pas la faculté d'accorder notre confiance pour les mêmes fonctions à tout autre prêtre qui soit dans les mêmes principes religieux que nous.

« Il nous semble, Messieurs, qu'aucune de ces facultés ne nous est interdite par l'Assemblée Nationale, qu'elles entrent dans l'ordre des dispositions de liberté religieuse que nos législateurs ont déclaré entendre protéger, et que vous vous

(1) L. 43.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ferez aussi un plaisir de les appuyer de toute l'autorité qui vous est confiée.

« Nous serait-il défendu d'ajouter que les représentants du peuple doivent prendre peut-être quelqu'intérêt particulier à des filles vouées à l'instruction du peuple, qui, même en ces jours orageux, n'ont pas perdu la confiance et l'affection du peuple ; qui, menacées chaque jour des plus honteuses violences par des hommes sans frein, par des femmes l'opprobre de leur sexe, ne cessent d'adresser leurs vœux au ciel pour la paix du royaume, pour le retour de cette paix sans laquelle les plus belles lois ne feront point le bonheur du peuple.

« Nous sommes, avec un profond respect,

« Vos très humbles et très obéissantes servantes,

« Les religieuses Ursulines de Quimperlé.

« Ont signé :

« Mavyc, de Sainte-Pélagie, *supérieure.*
Marie-Jacquette Peltier, de Saint-Joseph, *sous-prieure.*
Marie Mello, des Archanges.
Horellou de Kergos, de Sainte-Ursule.
Marie-Catherine Baunard, de Sainte-Anastasie.
Gertrude du Fay.
Manent, de l'Ange-Gardien.
Manent, de Sainte-Cécile.
Bienvenu, de Marie-des-Anges.
Talabardon, de Marie-Madeleine.
Mélanie Gouiquet de Bocozel.
Lécolier, de Sainte-Reine.
Ducouëdic, de Sainte-Marie.
Pigeon, de Sainte-Thérèse.
Penguilly, de Sainte-Rose.
Le Guével, de Sainte-Eugénie.
Marie-Angélique Morvan.
Rolland, de Saint-Hyacinthe.
Le Gallant, de Sainte-Angèle.
Mauger, de Sainte-Félicité.
Béquec, de Saint-Gabriel, *converse.*
Bertoux, de Saint-Jean.
Pacifique Sénèque.
Marie-Josèphe Coatsaliou.
Quéméner, de l'Annonciation.
Marie Morvan.
Agnès Michel.
Halper, de Saint-Étienne.
Catherine Halper.
Geneviève Le Grand. »

Cette requête des Ursulines ne fut pas écoutée, et le sieur Fougerolle continua, sur les instances de la Municipalité, à leur imposer ses services. Cependant, au bout de trois mois, voyant que les religieuses se refusaient toujours à communiquer avec lui *in divinis*, il perdit patience et écrivit la lettre suivante à la Municipalité de Quimperlé (1) :

« 23 septembre 1791.

« *M. Fougerolle, prêtre, ci-devant bénédictin, à la Municipalité de Quimperlé.*

« Sur les représentations que vous me fîtes, le 22 juin 1791, que les Dames Ursulines étaient sans prêtre, vu la retraite de M. La Tour, leur aumônier, à votre réquisition je consentis à suppléer provisoirement pendant l'octave de la Fête-Dieu. Vous m'avez engagé à continuer. Malgré les orages et les misères que j'ai essuyés, j'ai rempli les fonctions d'aumônier avec exactitude et édification ; en montrant la plus grande fermeté, je me suis comporté avec la plus grande modération. J'aurais refusé, si je n'eus vu l'honneur de la religion compromis, ainsi que le maintien de la Constitution. »

Il termine en demandant 125 livres pour son quartier, et prie qu'on agrée sa démission.

M. Latour était censé avoir quitté Quimperlé à la fin de mai 1791 ; mais, de fait, il était demeuré caché dans la communauté pendant un mois ou deux, et le bruit de sa présence au couvent, répandu en ville dans le courant de juin, n'était pas sans fondement ; l'on montre encore aujourd'hui, dans la communauté des Ursulines, la cachette dans laquelle il disait la messe.

Cependant, M. La Tour dut quitter Quimperlé pour se rendre à Morlaix, vers le mois d'août 1791, et fut remplacé, vers la fin de septembre, par l'abbé Capitaine du Boisdaniel, qui profita sans doute de l'amnistie prononcée le 21 septembre, pour se faire tolérer par la Municipalité dans ses fonctions d'aumônier des Ursulines, au départ du sieur Fougerolle.

(A suivre.)

(1) L. 45.

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez Mme Ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

est seule chargée, à Paris, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

EXEGI MUNIMENTUM

« 7 octobre 1890.

« Monseigneur,

« J'ai trouvé chez moi, en revenant le mois dernier de B..... le sixième et dernier volume du *Dictionnaire des Dictionnaires*. Je ne vous répéterai pas ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire au sujet du travail colossal que vous avez entrepris et mené à bonne fin. Modifiant légèrement le texte d'Horace, je me plais à placer sur le frontispice de votre belle œuvre ces deux mots : « *Exegi munimentum.* » Car ces six volumes constituent un véritable rempart pour la bonne cause que vous avez eu en vue de défendre. »

L'honorable magistrat dont on vient de lire la lettre, adressée à l'éminent auteur du *Dictionnaire des Dictionnaires*, s'est fait ici l'interprète de tous les catholiques. C'est qu'en effet, on ne saurait trop le redire, la libre-pensée avait eu jusque-là le monopole des dictionnaires et des encyclopédies ; elle centralisait la vulgarisation de la science et, au lieu de laisser à celle-ci son caractère d'universalité, d'impartialité, elle l'emprisonnait dans un cercle sectaire, au profit de l'incrédulité. Voilà l'œuvre de mensonge que Mgr Guérin résolut de remplacer, en édifiant un monument de parfaite honnêteté, de vraie science, c'est-à-dire de la science qui est d'accord avec la foi, un rempart contre les attaques de l'erreur et de l'incrédulité. Les plus hautes approbations sont venues applaudir à son initiative. Aujourd'hui, cette œuvre capitale a atteint son couronnement. Ceux de nos nombreux lecqui ne l'ont pas encore fait s'empresseront de grossir les rangs des nombreux souscripteurs, d'autant plus que l'auteur, par une combinaison ingénieuse, a trouvé le moyen de faciliter extraordinairement l'acquisition de cet ouvrage indispensable, d'une utilité quotidienne : combinaison dont il est encore temps de profiter en souscrivant sans retard. On trouvera plus loin, aux *Annonces*, la circulaire explicative avec le bulletin de souscription.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,
fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

ON DEMANDE des Agents pour grande Compagnie d'Assurances dans les cantons de Concarneau, Pont-l'Abbé, Fouesnant, Plogastel, Briec. — Fortes remises. — *S'adresser 13, rue du Palais, Quimper.*

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin QUIMPER **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Évêché.

DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES

RECUEIL LEXICOGRAPHIQUE ET ENCYCLOPÉDIQUE
le plus complet, le plus exact, le seul chrétien.

6 volumes grand in-4° à trois colonnes, de 1,300 pages.

Réception de tout l'ouvrage avant les versements.
Versements échelonnés.
Reconstitution complète du capital souscrit.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire une proposition que vous trouverez, je l'espère, très avantageuse. Voici enfin réalisé le vœu souvent émis dans les congrès catholiques. Un journal catholique l'annonce en ces termes : « Vient de paraître, le dernier volume du DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES, encyclopédie universelle des lettres, des sciences et des arts, sous la direction de Mgr Paul Guérin, camérier de Sa Sainteté. L'ouvrage entier comprendra six volumes de 1,200 à 1,300 pages. Cette œuvre capitale, hautement approuvée, va enfin permettre aux catholiques de puiser leurs renseignements à d'autres sources que celles que leur fournit la libre-pensée... »

En effet, la plupart des dictionnaires et encyclopédies, de nos jours, sont plus ou moins empreints de l'esprit anticatholique, répandent dans les familles des erreurs pernicieuses et faussent l'esprit de la jeunesse. Il s'agissait de remplacer, de détrôner ces ouvrages dangereux sous le rapport de la foi. Nous obtenons ce résultat en publiant le Dictionnaire lexicographique et encyclopédique le plus complet, le plus exact, le plus au courant de la science, conçu dans l'esprit catholique et marqué au coin de la sincérité. Le *Moniteur de Rome* (si bien placé pour juger une pareille publication), a signalé et recommandé chaleureusement cette œuvre, comme devant être encouragée et propagée par le clergé, les catholiques et les conservateurs de tous les partis, et lui a prédit un brillant succès, qui s'annonce et s'accentue en effet chaque jour. Il arrive ainsi que la *bonne œuvre* devient en même temps une *bonne affaire*. Les *Imprimeries Réunies*, auxquelles je me suis adressé, à cause de leur immense et parfait outillage, n'engagent pas moins d'un million dans cette vaste entreprise, après avoir constaté, d'après la vente *ordinaire de tous* les dictionnaires, qu'on obtiendrait, après la terminaison de l'ouvrage, un premier écoulement d'au moins trente mille exemplaires (car ce genre d'ouvrage s'adresse à des centaines de mille acheteurs), et qu'on vendrait facilement ensuite de 3 à 5 mille exemplaires par an.

Or, voici l'ouvrage *terminé*. Mes droits d'auteur étant d'au moins 16 francs par exemplaire, il me reviendra donc d'abord, dans un avenir prochain, 480,000 francs, sans parler de la suite. D'après ces données, après avoir pris conseil de personnes compétentes, j'ai établi la combinaison suivante que je viens vous proposer. Veuillez souscrire ci-dessous le bulletin de 180 francs (le prix du dictionnaire).

Vous aurez droit : 1° à la possession de tous les volumes du *Dictionnaire*, et vous les recevrez prochainement; 2° à la reconstitution du capital que vous aurez souscrit, 180 francs, au moyen de la moitié de mes droits d'auteur que je vous abandonne pour être répartie entre 2,000 souscripteurs. Vous serez donc remboursé en volumes, avant d'avoir rien versé ; de plus, vous recouvrerez votre capital par la participation à mes droits d'auteur. Vous aurez, de la sorte, *pour rien*, le DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES, ouvrage d'une utilité quotidienne, et moi, j'aurai tout de suite plusieurs milliers de personnes d'élite associées à ma

Archives diocésaines de Quimper et Léon

croisade, une armée de propagateurs d'une œuvre destinée à faire un bien immense.

N.-B. — Ci-joint un bulletin de souscription, dont l'engagement a peu d'importance, puisque vous ne devez verser que du 15 avril au 15 janvier 1892, et qu'à ce moment, après avoir reçu depuis longtemps l'ouvrage vous commencerez à toucher le dividende auquel vous avez droit, jusqu'à concurrence du chiffre de 180 francs. — On m'a fait remarquer qu'un grand nombre de personnes qui ont un budget modeste s'empresseraient de souscrire si je leur facilitais le paiement par plusieurs versements échelonnés trimestriellement et correspondant aux époques des mandats et des coupons de rente, par exemple : 15 janvier, 15 avril, 15 juillet, 15 octobre 1891. Je me rends volontiers à cette juste observation, et j'adopte ces délais, ces termes de paiement, et je modifie, en conformité, le libellé de la souscription.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Paul GUÉRIN,

CAMÉRIER DE SA SAINTETÉ LÉON XIII,

Auteur des *Petits Bollandistes*,
Directeur du *Dictionnaire des Dictionnaires*.

P. S. — Aux souscriptions excédant 2,000, avant que l'émission soit close, je fais la même situation privilégiée, les mêmes avantages qu'aux *deux premiers mille*, au moyen de la *deuxième* moitié de mes droits d'auteur.

Il y aura ainsi une **seconde** *série de* **2,000** *souscripteurs privilégiés.*

D'ailleurs, les personnes qui préféreraient un autre mode de souscription, des conditions différentes, des arrangements particuliers, sont priées de m'adresser leurs propositions : elles recevront le meilleur accueil. Des avantages, d'un autre genre, sont accordés aux souscriptions ordinaires (non privilégiées), dont le nombre dépasse déjà 3,000, ce qui fait plus de 7,000 souscripteurs de divers genres.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné .....
demeurant .....
déclare souscrire ..... *part de* 180 francs *pour la publication intitulée* Le Dictionnaire des Dictionnaires, *me donnant droit à un exemplaire gratuit de l'ouvrage entier et à la reconstitution de mon capital souscrit, au moyen de la moitié des droits d'auteur de Mgr P. GUÉRIN, et je m'engage à effectuer ce versement, à l'ordre de Mgr P. GUÉRIN, après avoir reçu l'ouvrage complet comme suit : 45 fr. au 15 avril 1891 ; 45 fr. au 15 juillet ; 45 fr. au 15 octobre ; 45 fr. au 15 janvier 1892.*

Fait à .....
le ..... (Signature)

Prière d'indiquer en toutes lettres, le nombre de parts et d'exemplaires de l'ouvrage, et renvoyer le présent bulletin à Mgr Paul GUÉRIN, Avenue de Déols, 56, à Châteauroux (Indre).

Indiquer aussi bien exactement : le chef-lieu de canton, le département et la gare qui dessert la localité.

6e ANNÉE. Vendredi 23 Janvier 1891. N° 4.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Apostolat de la Prière ; Souscription pour Michel Le Nobletz (suite) ; Quimper ; Nomination ; Nécrologie ; Kerlouan ; La température ; Le Guilvinec.

II. Nouvelles du Monde catholique : Saint-Brieuc ; Briare ; Tableau officiel des laïcisations d'écoles en 1890 ; Rome ; Strasbourg.

III. Documents historiques (suite).

IV. Visite de la Cathédrale de Quimper (suite).

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 25 Janvier. — Septuagésime, 2me classe, semi-double, violet. — A la messe, oraisons : 1° de la Septuagésime ; 2° de la Sainte-Vierge ; 3° pour l'Église ou pour le Saint-Père.

Vêpres de saint Polycarpe, mémoire du Dimanche.

Lundi 26. — Saint Polycarpe, évêque martyr, double, rouge.

Mardi 27. — Fête de la Prière de Notre-Seigneur au Mont des Oliviers, double-majeur, rouge.

Mercredi 28. — Saint Julien, évêque, semi-double, blanc.

Jeudi 29. — Saint François de Sales, évêque docteur, double, blanc.

Vendredi 30. — Sainte Martine, vierge martyre, semi-double, rouge.

Samedi 31. — Saint Pierre Nolasque, confesseur, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

N.-D. du Bon-Secours, à Brest.. 25, 26, 27 et 28 Janvier.
Camaret..... 29, 30 et 31 Janvier.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Apostolat de la Prière.

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS.

Intention générale pour Février 1891, désignée par Son Em. le Cardinal Préfet de la Propagande, et bénie par S. S. Léon XIII: LA FERMETÉ DANS LA FOI.

Prière quotidienne pendant ce mois.

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, pour que les âmes chrétiennes, raffermies dans l'estime et la pratique de leur foi, l'honorent par leur courage et la fécondent par leurs actes.

RÉSOLUTION APOSTOLIQUE :

Exprimer vaillamment notre foi par nos œuvres.

Considérant que la foi qui n'agit pas est, par là même, une foi languissante, si elle n'est pas déjà morte, nous exprimerons notre foi par une action vigoureuse ; nous nous appliquerons à soutenir la bonne presse, à propager l'instruction religieuse, à former enfin contre la secte anti-chrétienne, comme le veut S. S. Léon XIII, « une immense coalition de prières et d'efforts. »

SOUSCRIPTION

Pour la cause de Dom Michel Le Nobletz.

(SUITE)

La communauté des Filles de la Croix, à Lambézellec, et leur aumônier	30 f.	» c.
Collège de Lesneven	80	»
Collorec	41	»
Landeleau	12	»
Laz	10	»
Saint-Pierre-Quilbignon	67	»
Goulien (2e envoi)	3	»
Lannéanou	12	50
Carmel (Morlaix)	25	»
Sainte-Sève	24	»
Retraite (Quimper)	50	»
Retraite (Quimperlé)	33	30
Garlan	35	»

Plouider	100 f.	» c.
Bohars	30	»
Guilers (Brest)	45	50
Hôpital-Camfrout	5	»
Irvillac	20	»
Ploudiry	39	»
Tréflévénez	19	30
La Martyre	16	50
Ile-de-Batz	40	70
Ederu	25	»
Baye	6	»
Brennilis	20	»

QUIMPER. — M. l'abbé Rossignol, chanoine titulaire de Notre-Dame de Paris et chanoine honoraire de Quimper, a succombé à la cruelle maladie qui le minait depuis de longs mois. Il a vu la mort venir en prêtre fidèle à tous ses devoirs et riche de mérites.

La *Semaine de Paris* consacrera de belles pages à retracer quelques-uns des nobles traits de cette grande et sympathique figure toute sacerdotale ; notre devoir est de recommander cette sainte âme aux meilleures prières de nos lecteurs. M. le chanoine Rossignol aimait notre diocèse ; il était venu à Quimper conduire notre vénéré Evêque, auquel l'attachaient les liens d'une amitié de plus de cinquante ans, et il avait béni Dieu de la splendide réception qu'on lui faisait. Depuis cette époque, il y était revenu plusieurs fois et toujours avec un nouveau plaisir. Son caractère si franc et si ouvert, ses allures carrées, tout en lui plaisait, et il a laissé des souvenirs parfaits à Quimper, au Folgoat, où il a été deux fois en pèlerin, à Plouguerneau et à Morlaix, dont il aimait à rappeler la cordiale hospitalité. M. Rossignol sera regretté parmi nous de tous ceux qui ont eu la joie de le voir de près.

Il était né à Blois ; mais sa famille se fixant à Paris, il avait été élevé au Petit-Séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet par Mgr Dupanloup, qui en était alors supérieur, et de là à Saint-Sulpice. Il fut, en sortant du Séminaire, nommé vicaire à Saint-Etienne-du-Mont, puis à Saint-Médard, où il passa de longues années. Dieu seul sait tout le bien qu'il fit dans ce quartier Mouffetard, refuge de toutes les misères et de toutes les dégradations ! Curé de Notre-Dame de Plaisance pendant six ans, puis de Saint-Jean de Belleville pendant plus de dix ans, il se concilia partout l'estime et le respect de tous; même les plus mauvais n'osèrent jamais, aux heures les plus difficiles, manquer d'égards à ce prêtre, qui n'était que prêtre et homme du devoir, et son ministère fut toujours particulièrement béni.

Il créa des écoles de Frères et de Sœurs : nous les avons

Archives diocésaines de Quimper et Léon

visitées, elles sont très prospères ; et c'est lui qui, en tendant perpétuellement la main pour ces œuvres si importantes, arrivait à faire face à toutes les charges ; à Belleville, plus que partout ailleurs, ces charges-là sont écrasantes.

Dans ces luttes de tous les instants, au milieu de ces préoccupations de toute nature, les forces s'épuisent. M. le chanoine Rossignol se sentit bientôt atteint, et il accepta, il y a plus d'un an, une stalle au Chapitre de Notre-Dame. Ses amis espérèrent alors le garder longtemps encore ; Dieu ne l'a pas voulu : il était mûr pour la récompense. Sa fin a été digne de sa vie.

Nomination. — M. l'abbé Pellerin, professeur de rhétorique au Petit-Séminaire de Pont-Croix, est nommé recteur de Beuzec-Cap-Sizun en remplacement de M. l'abbé David.

M. l'abbé David, très éprouvé dans sa santé depuis quelques mois, a cru devoir donner sa démission et se retirer dans sa paroisse natale. Combien cette grave décision a dû coûter au cœur de cet excellent prêtre qui a fourni une si belle carrière dans l'enseignement et que le bon Dieu semblait avoir appelé, par les rares dons qu'il avait reçus, à occuper les plus hautes et les plus difficiles situations ! M. l'abbé David emporte dans sa retraite l'affection de ses paroissiens, la reconnaissance de ses nombreux élèves, et les sympathies les plus respectueuses de ses confrères.

Nécrologie. — M. l'abbé Le Berre, ancien recteur de Saint-Goazec, est mort lundi dernier dans le presbytère et près de l'église qu'il aimait tant ; il y a passé de si longues et de si bonnes années pour le ciel !

M. Le Berre était un prêtre bon, doux et affable ; il cachait les plus belles qualités de l'esprit et du cœur sous des apparences modestes, et savait faire le bien avec le zèle et le tact parfait d'un grand bon sens.

Quand il donna sa démission, il désira ne point se séparer de sa chère paroisse, dans laquelle tous, grands et petits, riches et pauvres, l'entouraient de la plus vive et de la plus respectueuse affection. Il lui fut accordé ce que lui-même avait accordé à son vénérable prédécesseur, de rester dans son presbytère, et d'y être l'objet de toutes les attentions et de toutes les prévenances de la part de son digne successeur. Il se prépara à la mort qu'il vit venir avec le calme et la sérénité du serviteur fidèle, que Dieu relève de sa faction et s'apprête à récompenser.

Nous recommandons M. Le Berre aux ferventes prières de nos lecteurs.

KERLOUAN. — On nous écrit :

Jeudi 15 janvier, la paroisse tout entière célébrait le premier anniversaire de la mort de son pasteur. Unie aux quarante prêtres accourus pour cette circonstance, la population n'a fait que son devoir en rendant hommage au saint prêtre dont elle appréciait l'abnégation et le dévouement, et dont elle gardera un impérissable souvenir. Toutefois, à une époque où l'on veut que le *prêtre soit l'ennemi*, où l'on tend à élever entre lui et le peuple un rempart d'indifférence et de défiance, l'accomplissement de ce devoir fait honneur à cette population à la rude énergie et à la foi profonde.

« Le même jour on inaugurait un modeste monument : il est en kersanton d'un grain très fin et d'un très beau travail : autour du sépulcre sont gravés les noms des recteurs et vicaires de la paroisse, qui reposent auprès de M. Cl. Roudaut. Le soubassement figure un tabernacle et est surmonté d'une gracieuse et touchante statue du bon Pasteur portant sur ses épaules la brebis égarée : c'est l'œuvre du ciseau de l'habile maître Jean Larc'hantec.

« L'inscription tumulaire porte ces simples mots qui disent tant et qui disent tout pour ceux qui auront connu l'ancien recteur de Kerlouan :

« A LA MÉMOIRE DU BON M. ROUDAUT, RECTEUR DE KER-« LOUAN, 1878-1890. »

La température. — Voici les températures les plus froides depuis le grand hiver de 1709.

En 1709, 18°75 au-dessous de zéro à Paris ; 1776, 19°30 ; — 1788-1789, 21°5 ; — 1794-1795, 23°5 ; — 1798, 18°6 ; — 1829-1830, 17°2 ; — 1837-1838, 19° ; — 1870-1871, 23°5 ; — 1879-1880, 13°9 ; — 1887-1888, 15°.

Notre présent hiver a donné comme plus basse température 18° et demi à Paris. En province, au-dessous de 20° et de 22°. La misère est très grande ; ainsi à Angers, nous citons la *Semaine*, la misère est si grande en ce moment que, dans la matinée du 1er janvier, 2,500 pauvres se sont présentés à la porte de l'Evêché pour demander l'aumône.

Monseigneur l'Evêque a fait remetttre 50 centimes à chacun de ces malheureux.

Dans le diocèse aussi, la misère est extrême ; sur les côtes, nos pauvres marins, après une campagne d'été détestable, ne peuvent guère aller en mer à cause du froid, et ceux qui y vont ne prennent presque rien. Dans l'intérieur des terres, le froid excessif rend les communications difficiles et fait craindre beaucoup pour la récolte prochaine. Au Nord, les belles paroisses qui entourent Saint-Pol sont dans la désolation : les légumes, qui forment la grande richesse du pays, sont gelés,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

et il faudra bien du temps pour se relever des pertes considérables subies dans ce moment.

Malgré tous ces malheurs, nous pouvons dire que le Finistère souffre encore moins que beaucoup d'autres départements : les fleuves y sont glacés, des pauvres relevés congestionnés par le froid, et les trains arrêtés par la neige ou par le manque d'eau, l'eau gelant dans les tenders, comme à Prades. Aussi la misère est horrible ; c'est donc le moment pour les riches de venir au secours des pauvres et de se bien rappeler qu'ils ne sont que les économes du bon Dieu et qu'ils doivent, sous peine de manquer à leur devoir, partager leur pain avec ceux qui en manquent.

Cette détresse pousse au vol et au crime ; elle explique peut-être les vols si nombreux commis, dans ces derniers temps, dans les églises et les presbytères. Il y aurait donc lieu d'exercer une plus active surveillance et de mettre en sûreté toutes les valeurs, argent et vases sacrés.

Le Guilvinec. — Nous publierons dans notre prochain numéro la très intéressante relation qui nous a été promise sur la mission qui finit dimanche 25, et donne les plus consolants résultats.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Saint-Brieuc. — M. l'abbé Boissière, rédacteur de la *Semaine religieuse*, vient de mourir à l'âge de 44 ans. C'était un prêtre aimable, instruit et plein de zèle. Il avait fait paraître, il y a quelques mois, un ouvrage philosophique de grande valeur : « *l'Empirisme* », et il se disposait à publier un important travail sur les saints Evangiles.

Cette mort est, pour le diocèse de Saint-Brieuc, une grande perte.

Briare. — Le fisc vient de saisir le mobilier des sœurs de la charité pour n'avoir point payé 60 fr. 78 qui seraient dus en vertu de la loi sur le droit d'accroissement pour le décès de 6 religieuses mortes dans cette maison. 60 fr. 78 ne paraissent pas une grande somme; mais si l'on tient compte que les sœurs de la charité ayant 150 maisons, auront 150 fois 60 f. 78 à verser, et qu'elles perdent plus de 300 sœurs par an, on verra quelles sommes effrayantes elles devront prélever sur le patrimoine des pauvres pour satisfaire les exigences de l'Administration.

Tableau officiel des laïcisations d'écoles en 1890. — M. le Ministre de l'Instruction publique vient de faire publier dans le *Journal officiel* le tableau des laïcisations d'écoles, opérées pendant l'année dernière.

Il résulte de ce tableau que sur *355 laïcisations d'écoles* accomplies dans l'année, *61 seulement ont été effectuées sur le vœu des Conseils municipaux*. Par conséquent, 294 ont été opérées contre le vœu des Conseils, et on peut l'affirmer, contre la volonté de la majorité des électeurs de la commune.

On voit aussi que 151 écoles, contenant 12,379 enfants, sont devenues privées ; c'est-à-dire que les familles ont dû s'imposer de lourds sacrifices pour entretenir une école où l'on donnât à leurs enfants l'éducation de leur choix.

Autrement dit, *12,379 pères de famille* ont été mis dans l'alternative ou de ne pas faire instruire leurs enfants, ou de les envoyer à une école opposée à leurs principes et à leurs croyances.

C'est la violation de la liberté de conscience.

Tel est le régime de liberté sous lequel vit la France, cent ans après 1789 !

Et beaucoup de gens appellent cela « l'apaisement ! »

(Semaine de Rennes.)

Rome. — La Sacrée-Congrégation des Rites vient d'émettre des avis favorables sur les préliminaires de divers procès de béatification, concernant notamment les Vénérables Billart, de Namur ; Catherine de Rémusat, de Marseille ; Moy, de Saint-Dié, fondateur des sœurs de la Providence.

Strasbourg. — On nous annonce de diffiérents côtés que M. le chanoine Fritzen, supérieur du Petit-Séminaire de Montigny-lez-Metz, est nommé évêque de Strasbourg.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

DISTRICT DE QUIMPERLÉ

Mais le 28 novembre de cette même année 1791, parut un arrêté du Département ordonnant d'envoyer prisonniers à Brest tous les ecclésiastiques qui, par leurs manœuvres, discours et écrits, auraient déprécié les fonctions des ecclésiastiques assermentés.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

La lettre suivante (1), du Procureur-Syndic du District de Quimperlé au Procureur-général, va nous apprendre comment il essaya d'exécuter à Quimperlé cet arrêté du Département :

« Quimperlé, 3 décembre 1791.

« Hier matin, le Directoire commença son examen sérieux sur la conduite de MM. les Ecclésiastiques du District qui se trouvent sous les peines prononcées par l'arrêté du Département.

« Je requis de délibérer premièrement relativement à M. Frogerays. On délibéra, on le laissa en pot, et l'on passa à M. l'Aumônier des Dames Ursulines ; on le juge coupable ; je débotte et prouve que sa conduite d'aumônier ne pouvait nullement scandaliser ; débat, etc. A midi se lève la séance, sans avoir rien arrêté.

« Ce matin, j'apprends que hier au soir le Directoire et la Municipalité eurent une entrevue et qu'arrêté fut pris. On m'en donne lecture, on l'arrête définitivement, on m'enjoint d'y tenir la main ; de suite cavaliers de maréchaussée, gardes nationales sont mandés au Directoire. Je vais donner ordre d'arrêter :

« MM. l'abbé Frogerays,
l'Aumônier des Ursulines (M. Capitaine),
Forget, ci-devant curé de Saint-Colomban,
Tréguier, ci-devant recteur id.
les Recteurs de Lothéa et de Mellac,
le Curé de Guilligomarc'h,
le jeune abbé Mauduit,
Guyomarc et Kerhuel, originaires de Clohars.

« Je donne lecture d'une lettre pour prouver que M. l'Aumônier des Ursulines se dispose à partir pour Paris. Ma représentation est de voix unanime rejetée. L'ordre part pour le chercher le premier et M. Forget. Dans l'intervalle, M. Frogerays va chez son frère, le prévient, vient de retour, rapporte que son frère est tranquille et demeurera tranquille. L'on rapporte que M. l'Aumônier des Ursulines et M. Forget se sont absentés depuis hier.

« Arrivent plusieurs gardes nationales cavaliers ; l'on envoie en campagne. Midi sonne ; M. Frogerays prévient les autres Administrateurs qu'il fera évader son frère ; j'observe que le Directoire se déshonore en faisant grâce à un des plus coupables ; moi mécontent je dis de mettre sentinelle à sa porte ; voilà la première démarche que j'ai requise en sortant pour dîner.

« J'apprends, après midi, qu'il y a sentinelle à la porte de l'abbé Frogerays ; je vois les Recteurs de Lothéa et Mellac

(1) L. 78.

Supplément à la Semaine Religieuse *du 23 Janvier 1891*

ART & HISTOIRE

STATUES DE SAINT YVES

Nous avons publié l'été dernier un article de M. A. de la Borderie, membre de l'Institut, sur le costume de saint Yves.

M. Cachal-Froc, personnellement cité dans cet article, a voulu user de son droit de réponse et nous a demandé l'hospitalité de la *Semaine*. Ne pouvant nous faire juges du débat, nous avons accédé à la demande de M. Cachal-Froc, nous réservant toutefois de faire place aux observations de M. de la Borderie, s'il jugeait bon d'en produire.

Nous avons regretté le mot « mascarades » dont s'était servi M de la Borderie ; nous regrettons le ton vif de la réponse de M. Cachal-Froc.

RÉPONSE DE M. CACHAL-FROC

A M. DE LA BORDERIE

Membre libre de l'Institut et Archéologue de Vitré

La critique rationaliste poursuit son œuvre révolutionnaire. Elle détruit tout ce qu'elle touche. Après s'être attaquée au dogme, voici qu'elle cherche à envahir le domaine liturgique et à *renouveler* l'archéologie sacrée. De toutes parts, des nuées de savants improvisés, d'oisifs plus ou moins lettrés se précipitent sur nos traditions, sur nos légendes et tentent de tout ramener à un positivisme historique grossier, d'une exactitude plus que douteuse et d'où le saint idéal est proscrit. Nous regrettons de trouver M de la Borderie dans cette bande de démolisseurs.

Certes, nous ne voulons point incriminer ses intentions, elles peuvent être bonnes ; mais, à coup sûr, la voie dans laquelle il s'engage conduit à des abîmes. Les catholiques n'aiment pas ces discussions dangereuses sur les objets de leur foi. Ils préfèrent le recueillement de la prière à tout ce bruit académique. Ce qu'ils se plaisent à scruter dans leurs vieux saints, c'est l'éclat de leurs vertus et non pas la coupe de leurs habits.

Nous nous serions bien gardé nous-même d'entrer dans la mêlée, si

Archives diocésaines de Quimper et Léon

M. de la Borderie ne nous avait provoqué et s'il n'avait entassé un monceau d'erreurs savantes autour de la mémoire de saint Yves.

Inutile de relater ici ses nombreuses méprises accumulées dans son — « *Introduction* » et dans ses « *Monuments originaux de l'Histoire de saint Yves,* » — dans ses articles des « *Annales de Bretagne,* » et en beaucoup trop d'autres publications. Des plumes, autorisées celles-là, tant du clergé séculier que du clergé régulier, les ont magistralement relevées. — Il s'agit aujourd'hui d'une simple question iconographique.

Dans la *Semaine religieuse* du 28 août dernier, M. l'Archéologue, en un langage dénué de syntaxe et de convenances, recommandait une Image de saint Yves de son invention et proscrivait toutes les autres, comme étant d'indignes « *Mascarades.* » Je subissais tout particulièrement les rigueurs excommunicatrices de M. de Vitré.

Puisqu'il m'est permis de me défendre, je vais prouver à mon tour que la *dernière création* de M. de la Borderie, sans être une mascarade, peut être tout au moins prise pour un travestissement réussi, tandis que mon œuvre soutient assez bien l'examen.

I

Et d'abord, où M. de la Borderie a-t-il pris ces traits de plaideur normand qu'il donne au bon avocat des pauvres ?... Nous voudrions bien qu'il nous citât un monument sérieux de l'époque, une enluminure *authentique*. Nous pouvons lui promettre que nous n'aurons même pas la tentation de reproduire sa trouvaille. Or, voici seulement ce que nous savons :

En 1887, dans son *Introduction* des *Monuments originaux de l'Histoire de saint Yves*, — page 63, — M. de la Borderie écrit :

« Il n'existe *aucun portrait* de saint Yves de Kermartin : tout n'est que fantaisie. »

En 1889, Annales de Bretagne, n° d'avril, M. de la Borderie change son infaillibilité d'épaule et il proclame :

« Qu'il existe *des centaines de portraits* de saint Yves. »

En 1889, Annales de Bretagne, n° d'août,... son infaillibilité précise :

« *Il existe exactement cent portraits de saint Yves. Je maintiens ce chiffre !* » (En y comprenant, sans doute, le portrait de Charles de saint Yves, lazariste et oculiste à ses heures, mort en 1733 ! que M. de la Borderie a emprunté à Moncornet et *dont il n'a pas su même déchiffrer le blason !* (Voir *Annales de Bretagne*, 1889.)

N'importe, 99 portraits ! c'est une jolie découverte ! et M. de la B.... peut, à bon droit, s'en montrer fier.

Mais alors, pourquoi ne pas profiter de tant de richesses, et pourquoi publier, un an après, le 28 août 1890, dans la *Semaine religieuse* de Saint-Brieuc, à propos d'une image et d'une statuette que M. l'iconographe venait de lancer :

« On vient de créer une *nouvelle* image et une *nouvelle* statue de « saint Yves. Je les recommande à ceux qui veulent posséder une *fidèle* « *représentation* du saint Breton. Les autres ne sont que « *Mascarades.* »

Ici se pose ce dilemme : avant l'invention du « saint Yves-La-Borderie » (modèle 1890), il existait ou il n'existait pas de portraits authentiques du saint.

— S'il existait 99 de ces *portraits*, comme la *fidèle représentation* (modèle 1890) ne ressemble à aucun d'eux, il suit que cette fidèle représentation n'est qu'une pure fantaisie ;

— Si, au contraire, et malgré les allégations de M. l'érudit, ces 99 *portraits* sont encore introuvables, on se demande à quelle source autorisée a pu puiser M. l'hagiographe, pour constituer de toutes pièces sa *fidèle représentation*.

Dans les deux cas, sa représentation n'a rien de fidèle ; elle n'est que l'exacte reproduction des rêveries de l'auteur. — Nous devons avouer qu'elle gagnerait à être moins fidèle, moins exacte et un peu plus édifiante. — Ceci n'est pas un saint ; mais un bonhomme quelconque des environs de Caen, — retour de l'assemblée, tant il chancelle sur ses assises !

L'auréole ne suffit pas pour faire un saint ; il faut *ce je ne sais quoi de divin*, dont parle le poète, et qui n'a rien de commun avec l'archéologie.

Pour nous, il n'existe qu'un portrait qui rende bien *l'idée que l'on se fait* de saint Yves ; c'est celui qui est conservé au presbytère de Tréguier et que nous nous sommes empressé d'adopter. Celui-là du moins est déjà consacré par la vénération des fidèles. Saint Yves est connu sous ces traits depuis plusieurs générations. Saint Yves a été recommandé sous ces traits par le Clergé de Tréguier. Quel besoin avait donc M. de la Borderie de changer tout cela ?

Venons au *Costume historique* composé par M. de la B... pour son Saint. Le Professeur de Coupe de Vitré dit :

« Saint Yves porte Cotte aux manches très larges ouvertes à l'ex-« trémité, et housse comme dans la fidèle représentation recommandée ; « et ce costume était celui des contemporains de saint Yves. »

Ici encore, M. l'Antiquaire prend ses visions pour la vérité historique ; car jamais saint Yves, jamais les contemporains de saint Yves n'ont porté semblable accoutrement.

« M. de la B... a mal lu Viollet Le Duc, sur lequel il s'appuie dans ses « Monuments Originaux » ; à moins toutefois qu'il n'ait voulu le corriger !

M. Viollet Le Duc prévient cependant bien son monde ; il écrit, en effet, *plusieurs fois* dans son Dictionnaire du Mobilier, tome IV, « il est facile à ceux qui n'ont pas la connaissance du costume, de confondre le surcot, la cotte, la housse et le bliant, de confondre le surcot à manches avec le hoqueton ; le surcot ample du XV^e^ siècle avec la housse du XIII^e^ siècle... »

Or, M. de la Borderie n'a tenu aucun compte de ces sages avertissements, et il a donné de la tête en pleine confusion. Nous le regrettons.

Au mot *Cotte* (tome III, page 288 et ailleurs) ; et au mot *Manches*, (tome IV, pages 85, 86, 87), Viollet le Duc certifie que jamais, au XIII^e^ siècle, la Cotte n'eut de manches larges à l'extrémité. Ces manches étaient toujours étroites à l'avant-bras et serrées au poignet. Pourquoi M. de la Borderie en fait-il des manches pagodes, malgré Viollet Le Duc ? Cette chinoiserie est par trop fin-de-siècle.

Du reste, je citerai encore un point qui fera ressortir *définitivement le grand poids des affirmations savantes de M. de la Borderie :*

Je m'appuierai pour cela et sur Viollet Le Duc, et sur l'enquête des Cardinaux *qui sont parfaitement d'accord*... contre M. de la Borderie qui a écrit :

« Saint Yves portait cotte aux manches ouvertes et très-larges à l'extrémité.

« Ce costume était celui des contemporains de saint Yves. »

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Or, Viollet Le Duc en main, scientifiquement, j'ai déjà démontré que jamais les contemporains de saint Yves n'ont porté « Cotte aux manches ouvertes et très larges à l'extrémité », et que les manches des cottes étaient toujours très étroites à l'avant-bras et fermées au poignet.

Et voici que l'Enquête des Cardinaux dit exactement comme ceux qui connaissent le costume :

Enquête. — Les témoins 9e et 11e disent :

« *Manicis tunicæ usque ad pugnum protensis et clausis !!* »

M. de la B..., archéologue, n'a pas su voir clair dans Viollet le Duc ! M. de la Borderie, paléographe de l'Institut, n'a pas su davantage que *protensis ad pugnum et clausis*, signifie : allant jusqu'aux *poignets et fermées !*

Ce seul point devrait suffire, à lui seul, pour mettre en relief toute la science de notre savant hagiographe !

Quant à la housse si chère à M. de la B..., jamais housse n'eut semblable allure ; jamais semblable housse ne se rencontra nulle part ailleurs ! (Voir Viollet Le Duc, D. du mobilier, tome III, pages 388, 389, 390... et manuscrit de la Bibl Nationale : Image du monde français, année 1280.)

La housse XIIIe siècle de M. de la Borderie est tout au plus un *mauvais* surcot du XVe siècle. — L'illustre Imagier a donc empilé... quasi-surcot sur quasi-surcot, quasi-housse sur quasi-housse, erreur sur erreur, et a tout confondu : Cotte, surcot, housse, bliant, esclavine, garde-corps... Il n'y a pas trace, dans l'histoire, de son costume historique. Nous sommes donc en droit de conclure qu'il a été fait spécialement sur commande.

Viollet Le Duc se garde bien aussi de mettre des talons à des souliers du XIIIe siècle !

Toutes ces méprises regrettables prouvent que l'on peut être un fort savant homme, mais manquer de sens critique.

En effet, ce que chacun s'accorde à reconnaître dans les trop nombreux ouvrages de M. l'archéologue de Vitré, c'est, avec une absence complète de discernement, un certain fonds d'érudition.

Nous n'en disconvenons pas, au contraire.

Nous trouvons également que ses connaissances en dessin sont un peu courtes par quelque endroit : ce qui lui fait donner à son image des bras trop longs, des épaules nulles, un corps plat comme ses pieds, des mains rebondies comme ses joues. La statuette au contraire manque de bras comme un vulgaire empereur d'Allemagne, est tout en jambes, avec une clef de voûte dorsale par trop gothique.

II

Qu'il me soit permis, maintenant, de faire comprendre à M. de la B... les quelques mérites de mon œuvre, *qu'il écarte*, et qui a été cependant approuvée par Mgr David et les ecclésiastiques les plus compétents du Diocèse de Saint-Brieuc.

L'honorable critique dit en substance :

« Cachal-Froc donne à saint Yves une soutane noire, un bonnet « carré, un camail, un surplis. Saint Yves n'était point chanoine et « personne, du temps de saint Yves, ne portait chose semblable ! »

Voilà qui est bientôt dit : nous allons voir si cela est aussi aisément soutenable.

Dans son ouvrage « *Documents pour l'histoire de la cathédrale de Nantes* » (page 166), M. de la Borderie, *en parlant de Mgr l'Evêque et des Chanoines*, se permet ces insolences :

« *Evidemment les perruques de ces Messieurs* n'étaient pas à leur aise contre ces froides murailles, vieilles de sept siècles ! »

Je serais curieux de voir les sauts et tressauts auxquels vont se livrer la perruque et les lunettes archéologales de ce docte personnage, devant les témoignages séculaires que je vais lui infliger.

De la Soutane noire. — Je n'ai *jamais* représenté saint Yves avec une soutane noire, je lui ai toujours donné sa robe grisâtre blanc-gris, que les franciscains et les pauvres portaient au XIIIe siècle.

Je ne sais pour quel motif M. de la Borderie voit ainsi tout en noir. Les *archives de Guingamp*, — le *bréviaire de saint Brieuc*, — *les RR. PP. Franciscains et Capucins*, — le *bréviaire Romano-Séraphique*, — *Albert Legrand*, — un rescrit de *Paul III*, — le chapitre des *Provinciaux franciscains* tenu à Lyon en 1351, — *Dom Lobineau*, — les *Bollandistes*, — le *R. P. Cahier*, tous les membres du *Clergé de Bretagne* que j'ai consultés, *toute la Tradition...* me donnent saint Yves comme Tertiaire.

L'*enquête des Cardinaux*, dans le procès de canonisation, dit aussi qne saint Yves avait quitté l'habit d'Official, pour porter :

« *Tunicam sicut religiosi deferunt.* » (Testis 22.)

Quel costume de religieux saint Yves pouvait-il donc avoir pris, *si ce n'est celui des religieux franciscains*, puisque quatre ans après la canonisation, le Pape Clément VI approuve que le saint soit fêté le 27 octobre, *comme Tertiaire franciscain ?...*

L'enquête ajoute : « tunicam... de panno albo grosso, *vocato burello*, modici pretii. »

Or, il y a le burel marron et le burel gris. *Il n'y a pas de burel blanc proprement dit.* (Voir Et. R.)

Que M. de la Borderie grimpe sur les montagnes des vallées d'Aspe et d'Ossau, il verra du burel marron et du burel gris, tant pour la chemise que pour les vêtements ; ce burel gris écru ne devient *blanchâtre* qu'à la longue, et après de nombreux lavages, ce qui n'empêche pas ces braves gens de dire : « j'étais habillé de blanc ou de marron, car on dit burel blanc par opposition au burel marron.

Ce Monsieur disserte des couleurs comme il traite de la forme du vêtement — par à-peu-près.

Il traduit : *de albo grosso* VOCATO BURELLO, comme il traduit : *manicis tunicæ usque ad pugnum protensis et clausis* ; c'est-à-dire par un contre-sens de linguistique et par une erreur d'archéologie. C'est parfait !

De plus, dans l'Enquête des Cardinaux, le témoin 16e dit : « que « saint Yves portait par dessus la robe, autour de la taille, un *petit lien « de laine, en guise de ceinture !* »

Saint Yves portait-il donc *cette petite corde de laine* pour éviter de ressembler aux Franciscains ?

M. l'hagiographe n'a sans doute pas eu le temps de réfléchir à tout cela !

Enfin, en septembre 1890, Rome a déclaré que saint Yves étant reconnu comme Tertiaire, non-seulement par la Tradition, mais encore par l'Ordre Séraphique, il n'y avait pas à soulever de telles questions.

Il me semble que ces autorités ecclésiastiques balancent amplement celle de M. de la Borderie, malgré tout son poids. Je laisserai donc à mon saint Yves sa robe de Tertiaire franciscain du XIIIe siècle. Rome a parlé, la cause est entendue.

Pour en finir avec ces discussions byzantines, je dirai franchement à mon honorable agresseur que jamais, dans les choses de mon art, je ne

Archives diocésaines de Quimper et Léon

m'appuierai sur les auteurs qu'il recommande et dont il s'est inspiré dans ses « *Monuments originaux ;* » sur un Papebroch, un demi-révolté, une sorte de P. Hyacinthe, condamné par l'Inquisition pour avoir, lui aussi, mal dirigé sa curiosité ; ni sur Alain-Bouchart, écrivassier sans valeur *qui se donnait du bénédictin laïc.* J'ajouterai avec la même franchise que jamais je n'aurai recours aux lumières du savant de Vitré ; parce que les exigences esthétiques échappent à sa compétence.

Du bonnet carré. — Divers auteurs, le *P. Helyot* entre autres, disent que dès le XII^e^ siècle, les clercs et les prêtres portaient des bonnets de diverses formes, ronds principalement, en laine plus ou moins foulée et même en cuir souple. Ces bonnets se pliaient en quatre, et, plus tard, en les façonnant, on leur donna la forme carrée que les plis leur infligeaient. Il y en avait de plats, il y en avait de bombés. On en trouve des représentations typiques à Notre-Dame de Paris, à la Bibliothèque Nationale, au porche de l'église Saint-Savin, en Poitou (fin du XII^e^ siècle), et à la porte de l'église abbatiale de Moissac (fin du XII^e^ siècle), on en trouve aussi à l'église du Folgoët (commencement du XV^e^ siècle.) Philippe le Hardi lui-même, contemporain de saint Yves, est représenté avec un bonnet à plis.

M. de la Borderie ne peut ignorer que les artistes du XII^e^ au XV^e^ siècle, n'ont jamais, eux, fait d'invention dans le costume, et qu'ils ont toujours copié fidèlement ce qu'ils voyaient ; s'ils ont fait des bonnets carrés, c'est que bien certainement ils en avaient vu sur quelques têtes.

Il est donc inexact et même ridicule de dire, comme certains encyclopédistes de l'Institut, que le bonnet carré *a été inconnu*, jusqu'au XVI^e^ siècle. Ces Messieurs confondent sans doute la barrette actuelle avec notre bonnet carré.

Nous les renvoyons à leur juge supérieur, au peuple breton, gardien des vieilles coutumes.

Or, en Bretagne, pour désigner un bonnet carré on dit encore : *Bonêt Sant Erwan* ou *Bonêt Sant Euzen.*

Si M. Tout-le-Monde a plus d'esprit que M. de Voltaire, on peut bien dire que nos braves bretons sont plus compétents sur les choses de Bretagne que M. de la Borderie, qui n'est que normand.

Du Camail a capuchon. — Si l'on en croyait encore certains gros dictionnaires, Larousse, Littré, etc..., qui encombrent par trop le bagage scientifique de M. de la Borderie, le camail, avec ou sans capuchon, ne daterait guère que des XIV^e^ et XV^e^ siècles, et les chanoines seuls l'auraient porté.

Ces Encyclopédistes se délivrent trop aisément des Grecs et des Latins en vérité ! Que font-ils donc de l'antique *fainolês*, de la *pœnula* du Latium qui était de fourrure et quelquefois de cuir, munie d'un capuchon et d'un trou rond pour y passer la tête, très courte et très longue ?

Veuillez, je vous prie, Messieurs, consulter vos auteurs : (*Mart.* XIV, 145-XIV, 130. — *Tac. Dial. de Orat.* 39. — *Cic. pro Mil.* 20. — *Quint.* VI, 3, 66. — *Lamprid. Alex Sev* 27, etc.)

La colonne Trajane a conservé, pour l'édification particulière de nos Encyclopédistes, un personnage portant camail à capuchon en tout semblable à celui de notre saint Yves. Or, je ne sache pas que ce personnage fût un chanoine. Les Romains ont importé ce vêtement dans les Gaules, où il a été vulgarisé vers le V^e^ siècle. Les Pâtres le portaient fendu ou non fendu sur le devant, large ou étroit : *irretiti, adstricti et velut inclusi.* On l'a toujours porté jusqu'à nos jours, sans être chanoine, dans les pays humides et froids. Saint Yves pouvait donc bien le

porter avec le bonnet, dans l'Eglise, comme vêtement de chœur. Du reste, si l'on se donne la peine de passer par dessus les Encyclopédistes de l'Institut et de s'adresser aux véritables sources, on trouve que vers la fin du XIII^e^ siècle, le camail à capuchon était porté dans le chœur... *ad libitum*, et que les Conciles provinciaux le supprimèrent plus d'un siècle après, pour des raisons de discipline ecclésiastique.

Enfin, les Actes de l'enquête des Cardinaux, lors du procès de Canonisation, disent :

« Que saint Yves portait... une loge ou tunique... ; sur cette loge, une épitoge... ; et sur l'épitoge *un camail à capuchon !* » Est-ce assez clair ? Il n'y a pas à traduire !...

En outre, dans un manuscrit de la Bibl. Nationale (de 1250). « Apocalypse », nous trouvons des camails à capuchon portés par des hommes du peuple, *qui n'étaient pas chanoines.* — Après la mort de saint Louis on porta des étoffes un peu plus cossues ; les gonelles et les camails à capuchon furent doublées de fourrures, vers la fin du XIII^e^ siècle ; les dames nobles les portaient de soie. — (Voir Viollet Le Duc, tome IV, pages 251, 252 ; tome III, page 415).

Faut-il remonter plus haut ? nous lisons dans :

(Etudes, Hist. du Comte Bouchard, Trad. Guizot) année 990 ! qu'un certain Maynard, abbé qui n'était point chanoine, quittait, en certaines circonstances, son humble capuchon pour se couvrir les épaules *d'un riche camail.*

Le camail à capuchon ne date donc pas seulement du XIV^e^ siècle ? On l'a porté de tout temps ; à toutes les époques. Il n'était pas nécessaire d'être chanoine pour le porter. En songeant à la *pœnula*, M. de la Borderie reconnaîtra, sans doute, mais un peu tard, que ses Encyclopédistes ne disent pas tout ; car, en cherchant bien dans ses vieux auteurs classiques, il trouvera ce dicton : *pœnulam gero...*, que nous traduisons aujourd'hui librement par : .. j'emporte une veste !

Du Surplis. — C'est aussi une double erreur de dire que saint Yves ne doit pas porter de surplis et *que rien d'analogue n'existait au XIII^e^ siècle.* Nul n'ignore, en effet, que dès le *commencement du XIII^e^ siècle*, le surplis fut attribué aux Religieux de l'Ordre de saint Augustin, et que presque aussitôt les membres du Clergé séculier l'adoptèrent pour le chœur.

Au XIII^e^ siècle, plusieurs chapitres portaient le surplis, *même en dehors de l'Eglise :* nous pouvons citer entr'autres le Chapitre du mont Saint-Eloi, près d'Arras. (Arch. du Diocèse.)

Puisque j'ai voulu représenter saint Yves, *en costume de chœur*, j'avais donc bien le droit de lui donner les vêtements *de chœur* que les prêtres portaient de son temps.

Exiger que saint Yves soit *houssé* quand même, c'est empêcher un artiste de le représenter *en chasuble.* Et cependant nous possédons la chasuble de saint Yves, dont l'authenticité a passé au crible de la Tradition.

S'il me plaît de représenter un jour saint Yves avec sa *véritable chasuble historique*, que pourra m'objecter l'éminent housseteur de Vitré ? — Que je ne lui ai point demandé conseil ?

Je n'ai pas pour habitude de m'inspirer dans mes travaux des maximes de l'Institut.

Bien que, moi aussi, depuis 25 ans, je sois obligé presque chaque jour de me livrer à des travaux d'archéologie, qui me permettent de me passer des leçons par trop sommaires de M. de la Borderie, je suis heureux cependant de pouvoir constater que ces froides études n'ont pas

Archives diocésaines de Quimper et Léon

atrophié en moi le sentiment de l'Idéal et du Beau. La vérité du sentiment religieux est restée mon principal souci.

Peindre le reflet des vertus des Saints, parler à l'âme par les choses de l'âme et non par la seule matière, telle est ma grande préoccupation. J'abandonne volontiers le reste aux disputes vaines de nos trop nombreux savants.

A l'époque des Fêtes de saint Yves, j'assistais à Chartres à la consécration d'une chapelle et d'un autel, et je me rappelais ces belles paroles de Mgr Lagrange : *(Hist. de saint Paulin de Nole, chapitre* XXI.)

« L'art a une mission sublime, qui est d'élever l'âme par le visible à « l'invisible. Le culte a besoin de l'art pour donner aux croyances et « aux sentiments dont il procède l'expression qui lui est propre, et que « réclame la double nature spirituelle et corporelle de l'homme. Cette « expression est le symbole, c'est-à-dire *l'idée immatérielle.* »

Je livre cette esthétique élevée aux méditations de M. de la Borderie. Il y trouvera plus de vérité que dans ses housses ..

L. CACHAL-FROC, Paris.

Quimper, typ. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

arrivés ; M. Frogerays me monte une garde ; je représente n'avoir agi à l'égard de son frère qu'après l'arrêté pris et parce qu'on me reprochait que le Directoire se déshonorait en faisant grâce à l'abbé Frogerays, dont la conduite était plus dangereuse et plus scandaleuse.

« Tout ceci se fait, selon moi, avec trop de précipitation et à contre-temps, nous faisant des mécontents sans nombre par la masse de l'imposition territoriale jointe à l'enlèvement de plusieurs ecclésiastiques. Nous courons les plus grands risques si nous restons sans troupes en ville.

« Dans le moment, la tourière des Ursulines vient de porter une lettre qui porte : « Forcé par les circonstances de « quitter ce pays, je vous prie de payer pour moi à M. Manuel « Billet, receveur du Domaine, 238 livres. — Signé : CAPI« TAINE, *prêtre.* »

« J'écris au milieu du tumulte. »

Les Ursulines se virent donc encore une fois privées de leur aumônier ; mais s'étant constituées sur le conseil de leurs supérieurs ecclésiastiques, qui, après l'expulsion violente de quelques communautés, crurent devoir autoriser cette concession, vers le mois de février 1792, elles continuèrent à habiter leur maison jusqu'au 1er octobre 1792, jour de leur dispersion définitive (1). Durant ce temps, ces Dames purent recevoir assez facilement les secours religieux des nombreux prêtres non assermentés qui se trouvaient encore dans le District à cette époque en si grand nombre, que le sieur Guillou, procureur-syndic, se croit obligé de communiquer au Département ses inquiétudes à ce sujet, dans une lettre datée du 16 mai 1792 (2) :

« Je crois devoir vous informer que les prêtres non conformistes arrivent de toute part sur ce District.

« Tous les maux qui nous déchirent dans l'intérieur proviennent du fanatisme et des fanatiques autrement dits non conformistes.

« A Mellac, à Kernot se trouve depuis trois mois le sieur Herviant, curé déplacé de Primelin. Il est originaire du Faouet, où nous avons appris qu'il aurait excité un jour de foire un trouble considérable, pour avoir dit qu'il ne fallait pas tolérer le cours des assignats, que ce n'est qu'une duperie. Poursuivi pour cette parole, il fut condamné à Lorient à une arrestation temporaire au Port-Louis, d'où sans doute il sera venu se réfugier à Kernot pour y endoctriner et servir d'aumônier à la famille Duvergier et à la famille du Couëdic voisine de Kernot, et dont on ne voit plus un individu paraître dans son église paroissiale de Saint-Michel.

(1) L. 45.
(2) L. 59.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« A Tréméven, annexe de Saint-Colomban, le Recteur et le Curé non conformistes continuent d'y résider et d'y attirer, au grand scandale des conformistes, grand nombre de non conformistes qui y viennent même du Morbihan pour y entendre des messes que les fanatiques appellent seules bonnes.

« A Rédéné, chez M. Joli, se trouve un prêtre non conformiste qu'il y aura sans doute attiré du Morbihan pour lui servir et à ses voisins d'aumônier fanatique.

« A Kervégant, maison du sieur Jacquelot, émigré, est un sieur Malherbe, ci-devant bénédictin, né à Rennes, non conformiste, qui y endoctrine les gens, fermiers et domestiques, du sieur Jacquelot, au point que le sieur Hénaff vient de refuser de faire baptiser son enfant à Arzano par les prêtres constitutionnels.

« Je vous prie d'ordonner au sieur Herviant, au sieur Bars, de Rosgrand, et au sieur Malherbe de se retirer chacun chez soi, et demander aux Recteur et Curé de Tréméven d'expliquer pourquoi ils errent. »

Ce même jour 16 mai 1792, le District de Quimperlé, sur une pétition de M. Le Bars, prêtre d'Hennebont, demandant à continuer de dire la messe dans la chapelle de Rosgrand, avait ainsi formulé son avis :

La demande du suppliant est inacceptable, « car les églises et paroisses des prêtres assermentés sont en majeure partie désertes, et les courses ou les pèlerinages des paroisses éloignées de plus de quatre ou cinq lieues à des églises de prêtres non conformistes, par bandes de deux cents à trois cents pèlerins, scandalisent singulièrement dans ces environs. »

(A suivre.)

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE Ier.

7e Chapelle de Notre-Dame de la Victoire.

Avant d'arriver à l'abside proprement dite, nous trouvons une sorte de prolongement du déambulatoire autour du sanctuaire. Cette partie, très large à son entrée, va se rétrécissant jusqu'à l'entrée de la chapelle elle-même. Elle est éclairée par deux belles fenêtres où se voient deux vitraux historiés. Celui de gauche représente René du Louet au moment où Michel Le Nobletz vient le prier de bénir les derniers jours de son apostolat et les débuts du Père Julien Maunoir, son successeur. Derrière l'évêque, sont les deux patrons de la Cornouailles, saint Corentin et saint Guennolé, celui-ci toujours reconnaissable à ses vêtements blancs.

Derrière les missionnaires bretons, est un groupe composé de

paysans des différents cantons, évangélisés par leur zèle. On ne sait pourquoi un religieux carme est venu s'égarer au milieu d'eux.

René du Louet occupa le siège épiscopal de 1643 à 1668 et s'y montra un des plus dignes successeurs de saint Corentin ; après Dieu, ce fut lui qui féconda surtout les travaux des deux hommes suscités pour la rénovation religieuse de la Basse-Bretagne. La verrière qui le représente ici est un don de Madame Le Saulx de Toulancoet, dont les armes se voient au tympan.

La place choisie pour le sujet du vitrail s'imposait en quelque sorte, car, au-dessous de la fenêtre se voit un enfeu vide aujourd'hui, mais occupé autrefois par le monument funéraire de René du Louet de Coëtjunval, « magnifique tombeau de marbre noir, enrichi de six colonnes de mesme, et des figures en bosse des quatre Vertus cardinales posées aux quatre coins du dit tombeau, sur lequel estoit eslevée la statue du dit seigneur evesque représenté à genoux, travaillée au naturel avec plusieurs épitaphes et pieuses sentences tirées de l'Escriture. »

Les « pieuses sentences » ne nous ont pas été conservées, mais la *Monographie* donne intégralement l'épitaphe composée par Guy Autret de Missirien et de Lézergué à la mémoire de l'évêque, son ami.

C'est dans le texte même de cet éloge funèbre, bien conçu mais trop verbeux, qu'a été prise l'inscription peinte aujourd'hui dans l'enfeu, en attendant que les ressources permettent la reconstitution d'un nouveau monument ; les armes de René du Louet ont été peintes à la clef de voûte.

L'enfeu pratiqué vis-à-vis de celui-ci est désigné par M. Le Men comme ayant abrité le tombeau de l'évêque Raînaud (1219-1245), mais depuis la publication de la *Monographie,* M. Trévédy, ancien président du Tribunal de Quimper, a fourni les preuves les plus indiscutables relativement à l'inhumation de l'évêque Rainaud dans l'église des cordeliers de notre ville (1). Il en résulte que nous ignorons complètement pour qui avait été créé cet enfeu. En 1884, on y a déposé les restes de Mgr Toussaint Conen de Saint-Luc, le pieux et vaillant évêque qui occupa le siège, de 1773 à 1790. Sur sa demande, ce prélat avait été d'abord inhumé au seuil de la cathédrale ; en 1843, on avait jugé, non sans raison, que ses restes vénérables avaient assez longtemps occupé cette humble place, et on les déposa au milieu de la chapelle absidale ; là encore il était foulé aux pieds, non plus de toute la foule, mais des prêtres et des différentes personnes attachées au service de l'autel ; de plus, comme en restaurant cette chapelle on y établissait un nouveau dallage très élégant, il valait mieux n'en pas couper le dessin par une plaque funéraire. Enfin, au-dessus de l'enfeu qui nous occupe un vitrail représentait déjà l'acte le plus important de l'épiscopat de Mgr de Saint-Luc ; cet enfeu

(1) Jean Beaujouan et sa notice sur le Couvent de Saint-François de Quimper (p. 27).

Archives diocésaines de Quimper et Léon

était donc tout désigné pour une dernière translation du corps de cet évêque. On peut regretter que sa nouvelle sépulture soit seulement marquée par ses armes, placées à la clef de voûte, et par une inscription simplement peinte sur le mur.

Le cœur de Mgr de Saint-Luc inhumé au pied de l'autel dans la chapelle du Séminaire, (aujourd'hui de l'hôpital), est encore plus oublié ; rien n'indique la place qu'il occupe.

La verrière qui rappelle le souvenir de celui qui fut le dernier évêque de Cornouailles, avant la persécution religieuse du dernier siècle, a été sévèrement critiquée par M. Le Men. Après avoir dit que l'évêque y est représenté aux pieds du Pape Pie VI, à qui il remet sa protestation contre la constitution civile du clergé, il ajoute : « Cette composition n'est évidemment qu'une allégorie, car la proclamation du roi qui établit la Constitution civile du clergé, est datée du 24 août 1790, et à cette époque, Mgr de Saint-Luc souffrait cruellement de la maladie aigüe à laquelle il succomba. Il n'a donc pas pu remettre lui-même au Pape sa protestation. Ce ne fut que le 5 octobre suivant, à l'issue de ses funérailles qu'une assemblée d'ecclésiastiques eut lieu à Quimper, et que la protestation de l'évêque fut signée par quelques-uns des prêtres qui y assistaient. Le directoire du département contesta l'authenticité de cet écrit qui n'était pas de la main de l'évêque et ne portait pas sa signature. Dans sa séance du 7 octobre 1790, il donna commission à la municipalité de Quimper, pour informer contre les signataires de « ce prétendu mandement » et contre « les faussaires » qui l'avaient composé. »

Il y a dans cette critique deux parties distinctes : oui, la composition où M. Hirsch, a représenté la protestation de Mgr de Saint-Luc est bien une allégorie ; non seulement l'évêque n'alla point à Rome, parce qu'il était mortellement malade, mais le peintre verrier a même pris soin de montrer que le grand acte épiscopal fut accompli à Quimper ; ce qui s'aperçoit derrière l'évêque fidèle, ce n'est pas le dôme de la basilique vaticane, ce sont les flèches de la cathédrale Saint-Corentin.

Mais la protestation est-elle simplement un faux, ou quoiqu'écrite d'une main étrangère, est-elle bien l'acte de l'évêque mourant ? — Le lecteur qui désirera se renseigner sur ce point d'histoire, en trouvera le récit très detaillé et très intéressant dans une notice de M. l'abbé Boissière, sur la vie de l'évêque dont il fut le secrétaire. Cette notice a été publiée en 1879, par M. l'abbé Téphany, dans son *histoire de la persécution religieuse dans les diocèses de Quimper et de Léon de 1790 à 1801*. On croira plus facilement un prêtre respectable, confesseur de la foi, que les citoyens trop intéressés à récuser la valeur d'une protestation, la première en date parmi toutes celles qui honorèrent l'épiscopat français. Mgr de Saint-Luc avait manifesté dès le début une profonde horreur pour les principes révolutionnaires ; lors de sa dernière maladie, il connaissait la *Constitution civile du clergé*, et même depuis longtemps ; mais la notification ne lui en avait pas été faite. Dès

qu'il la reçut, il dit à son secrétaire : « Voilà notre arrêt de mort ! Je veux répondre sur le champ *au Département* ; c'est mon devoir, il faut protester contre cette pièce destructive de la hiérarchie ecclésiastique et contre tout ce que fait l'*Assemblée* au préjudice de la religion et des droits de tous les ordres. »

Son secrétaire lui représenta que, relevant de deux accès de fièvre, il n'était pas dans de favorables conditions pour s'occuper de ce travail ; devant son inébranlable résolution, il lui offrit de lui épargner au moins la peine d'écrire lui-même. « Eh bien ! soit, reprit l'Evêque ; vous savez où sont les matériaux que j'ai rédigés ; conformez-vous y exactement ; il ne s'agit que de les mettre au net. » Dès le jour même, il entendit la lecture de cette *Déclaration*, qu'il reconnut et approuva comme sienne. Le lendemain, il la montra à plusieurs personnes et la confia au supérieur du Séminaire, chargé de l'envoyer au *Département*. La maladie faisant de nouveaux progrès, on revint sur cette décision, et l'on arrêta que l'Evêque, avant de recevoir le saint Viatique, ferait inviter le président et quelques membres du *Département* à se rendre à l'Evêché, et qu'au moment même d'être administré, il leur remettrait en mains sa *Protestation*, mais l'état du vénérable malade empêcha la réalisation de ce projet ; l'on s'explique donc très bien que le dernier acte épiscopal de Mgr de Saint-Luc n'ait eu qu'une notoriété posthume Mais il y a plus : si Mgr de Saint-Luc avait attendu la notification de la Constitution civile pour protester devant le Département, depuis longtemps déjà il avait écrit au Souverain-Pontife pour lui demander son sentiment à cet égard et pour s'instruire sur la ligne de conduite à suivre dans des circonstances si difficiles. Le texte de sa lettre ne nous est pas parvenu, mais M. l'abbé Téphany a reproduit la réponse de Pie VI, que ne donne pas la notice de M. Boissière ; il l'a fait suivre de la *Déclaration* de l'Evêque au procureur-général syndic du Département, et il y a joint toutes les pièces qui y sont annexes (1).

Le vitrail au sujet duquel je viens d'exposer ces détails, a été exécuté en 1870. C'est un don de M. le comte Gaston de Saint-Luc, petit neveu du vaillant Evêque. La cathédrale n'en possède que la seconde édition. Une première composition de M. Hirsch ne satisfit point Mgr Sergent ; le peintre-verrier, dont la conversion au catholicisme n'était pas d'une date très ancienne, ignorait naturellement certains détails de costumes ecclésiastiques (cela arrive même à d'autres qu'aux nouveaux convertis), et il avait représenté Pie VI vêtu d'une soutane rouge et coiffé de la *clémentine*. Aux Quimpérois qui me demanderaient ce qu'est la *clémentine*, je dirai qu'ils n'ont qu'à se rappeler le petit bonnet autrefois porté par M. Moëlo, de si aimable mémoire. Le vitrail fut enlevé de la cathédrale et placé dans la chapelle de la *Mère-de-Dieu*.

Et maintenant entrons dans la chapelle absidale.

C'était un usage presque invariable au moyen-âge que la cha-

(1) *Histoire de la Persécution religieuse* (p. 64 — p. 105).

Archives diocésaines de Quimper et Léon

pelle placée au chevet d'une cathédrale, ordinairement plus vaste et plus ornée que les autres, fut consacrée à Notre-Dame. L'église Saint-Corentin ne fait point exception à cette règle. Si quelques titres de 1540 à 1632, la désignent sous le nom de chapelle de la Trinité, peut-être parce que les trois personnes divines y figuraient dans une représentation du couronnement de la Très-Sainte-Vierge, jamais elle n'a cessé d'être sous le vocable de Notre-Dame de la Victoire. Son histoire abrégée est écrite à l'intérieur, de chaque côté de l'arcade, par laquelle elle communique avec le déambulatoire. Je traduis ici ces inscriptions latines.

Côté de l'Epitre. — « Alain Canihart (c'est-à-dire le vaillant guerrier) comte de Cornouailles, ayant écrasé ses ennemis, érigea cette chapelle de N.-D. de la Victoire, l'an du Seigneur 1028. Il y fut inhumé l'an 1058.

« L'évêque Guillaume restaura cette chapelle, l'an 1209.

« L'évêque Alain Rivelen csnsacra l'autel de Notre-Dame le jour de l'Assomption, l'an 1295.

« La même pierre qu'Alain Rivelen avait dédiée au Seigneur, Dom Anselme Nouvel de l'Ordre de saint Benoît, l'a consacrée de nouveau, le 8 août 1885.

« Charles Lameire a peint cette chapelle, l'an du Seigneur 1885.

Côté de l'Evangile. — « L'évêque Rainaud joignit cette chapelle de N.-D. de la Victoire comme abside, au chevet de la cathédrale qu'il construisit, l'an du Seigneur 1239.

« Avec l'approbation du Révérendissime Evêque et du Vénérable Chapitre, le chanoine, curé archiprêtre de l'église Saint-Corentin, Alphonse de Penfentenyo a restauré cette chapelle de N.-D., l'an du Seigneur 1884. »

Dans ces inscriptions sont intercalées les armes de Mgr Nouvel, du Vénérable Chapitre et de M. l'Archiprêtre, avec leurs devises respectives.

(A suivre.)

ÉTUDES RELIGIEUSES, PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES, ET LITTERAIRES, revue mensuelle publiée par des Pères de la Compagnie de Jésus.

Sommaire de la livraison de Janvier 1891.

Le Miracle au dix-neuvième siècle : Lourdes devant la science (Fin). P. H^te Martin. — II. Les malfaiteurs littéraires : le théâtre. P. E. Cornut. — III. Le surintendant Foucquet, ami des livres. P. H. Chérot. — IV Les Congrégations religieuses et l'égalité devant l'impôt. P. L. Durand. — V. L'Union des catholiques français. P. R. de Scorraille. — VI. Marins et missionnaires : la campagne du *Phoque* ; occupation de la nouvelle-Calédonie (Suite). P. A. de Salinis. — VIII. Bibliographie.

Retaux-Bray, éditeur, rue Bonaparte, 82, Paris, et chez M. Salaün, Quimper.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER — C. LÉON — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

est seule chargée, à Paris, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

GOUVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE

CONVERSION ET REMBOURSEMENT

DE L'EMPRUNT CONSOLIDÉ 4 1/2 °/. DE 1875

Au moyen d'un Emprunt consolidé 4 °/o or de 320 millions de francs

AFFRANCHI A TOUT JAMAIS DE TOUT IMPÔT RUSSE

En vertu d'un Oukase Impérial, les titres de l'Emprunt 4 1/2 °/. 1875 sont appelés au **remboursement** pour le 1^er^ mai et cesseront de porter intérêt à partir de cette date.

En même temps, S. M. l'Empereur a autorisé l'émission d'un Emprunt consolidé 4 °/o or de 320 millions de francs, exclusivement affecté jusqu'à due concurrence à la **conversion** et au remboursement de l'Emprunt 4 1/2 °/. 1875, le surplus dudit Emprunt devant être remboursé en **espèces.**

Les demandes de conversion sont reçues à Paris

CHEZ MM. DE ROTCHSHILD, FRÈRES

21, rue Laffitte

Jusqu'au **29 JANVIER 1891,** aux conditions suivantes :

Contre L. st. **100** ou Fr. **2,520** de capital nominal Emprunt 4 1/2 °/. 1875, acceptés en payement au pair, plus 3 mois d'intérêts, du 1^er^ octobre 1890 au 1^er^ janvier 1891, soit Fr. 2.548.35,

On recevra 5 obligations de **500** Fr. rapportant **20** Fr. d'intérêts annuels, *jouissance du 1^er^ janvier 1891,* de l'Emprunt consolidé 4 °/. or, à Fr. **485.75** . . . . . Fr. 2.428 75

Et une soulte en espèces de . . . . . » 119 60

TOTAL ÉGAL . . . . Fr. **2,548 35**

Les demandes de conversion doivent être accompagnées des titres munis du coupon à échoir le 1^er^ avril 1891 ou d'un cautionnement de 5 °/o, avec l'engagement d'adresser ces titres au plus tard le 10 février 1891. Elles seront servies dans l'ordre de présentation et les dernières qui excéderaient le montant du nouvel emprunt ne seront pas admises.

(Déclaration faite au timbre le 15 janvier 1891.)

ASTHME & CATARRHE guéris p^r les **CIGARETTES ESPIC.** 2f. la Boîte

OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.

Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

PHTISIE BRONCHITES, **TOUX**, CATARRHES

Guérison par l'Émulsion Marchais, Prix 3 f.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Café de Santé dit Caféine du Yemen moulue

S'emploie plus spécialement pour **Café au Lait**. C'est le plus utile et *le plus économique*; il a un goût exquis et un arôme délicieux. Très rafraîchissant et très utile pour les enfants délicats et les estomacs fatigués. Son succès est sans précédent, ce qui le confirme, ce sont les Médailles d'Or qui lui ont été décernées et l'approbation unanime de l'Académie universelle des Sciences et des Arts. Prix : 2f60 les 500 grammes. 26, r. du 4 Septembre, Paris.

Mines d'or de Gondo. — Nous croyons qu'il n'existe pas d'industrie plus rémunatrice que celle de l'exploitation de l'or, surtout lorsque l'on s'attaque à des gisements aussi riches que ceux de Gondo. C'est là seulement que se trouve le secret de la richesse.

Aussi, conseillons-nous plus que jamais à nos lecteurs l'achat soit d'obligations hypothécaires au cours actuel à 105 francs, soit de parts de fondateurs à 130 francs, ils sont certainement assurés de faire ainsi un placement de premier ordre.

Les obligations hypothécaires remboursées continueront à recevoir leurs dividendes jusqu'à l'amortissement de la dernière obligation, amortissement qui a lieu en trente années.

Cette combinaison très heureuse montre clairement la valeur de cette affaire.

GUÉRISON certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 3me jour. M. LENORMAND, Méd. Spe, Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Reims. Consult. gratuites par corresp.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.

S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZÉMAS, PSORIASIS, etc.*

Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (*codex medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement dont la durée est en moyenne de **60** jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Phie FINANCE, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.

REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

ESSIER

Pour Copier et Imprimer Soi-même, sans apprentissage, 1 à 10.000 Exemplaires, Ecriture, Dessins ou Caractères d'Imprimerie - RAGUENEAU, RUE JOQUELET 8, *(près la Bourse)* Paris.

Expériences Publiques - Envoi des Spécimens France.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. Vendredi 30 Janvier 1891. N° 5.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — Avis. — *I. Chronique du diocèse :* Offices extraordinaires ; Le 3me centenaire de saint Louis de Gonzague ; Souscription pour Michel Le Nobletz (suite) ; Nomination ; Nécrologie ; Quimper ; Mission de Guilvinec ; Répartition des crédits dans le Finistère.

II. Nouvelles du Monde catholique : Sainte-Anne d'Auray ; Noces d'argent épiscopales ; Le Révérend Frère Cyprien ; Les Salésiens à Dinan ; L'église du Vœu national, à Montmartre : Ladévèze ; Actes du Saint-Siège, etc.

III. Visite de la Cathédrale de Quimper (suite).

IV. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 1er Février. — Dimanche de la Sexagésime, 2me classe, semi-double, violet. — A la messe, mémoire de saint Ignace et oraison de la Sainte-Vierge.
Vêpres de la Purification, mémoires : 1° du Dimanche ; 2° de saint Ignace.
Lundi 2. — Purification de la Sainte-Vierge, double de 2e classe, blanc.
Mardi 3. — Commémoraison de la Passion de Notre-Seigneur, double-majeur, rouge.
Mercredi 4. — Saint André Corsini, évêque, double, blanc.
Jeudi 5. — Sainte Agathe, vierge martyre, double, rouge.
Vendredi 6. — Saint Gildas, abbé, semi-double, blanc.
Samedi 7. — Saint Romuald, abbé, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Ploudalmézeau : 1er, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 Février.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

AVIS. — Nos lecteurs, dont l'abonnement finit le 1er Février et qui voudraient se réabonner à la *Semaine*, sont instamment priés de nous en expédier, sans retard, le prix par un mandat sur la poste, pour éviter à l'Administration de leur adresser une traite postale, dès les premiers jours du mois prochain.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Lundi 2, offices comme les Dimanches.

Quimper. — Dimanche 1er Février, chapelle de la Retraite, réunion des Dames de la Congrégation, à 7 heures. Messe, instruction, bénédiction.

Le Centenaire de saint Louis de Gonzague.

LÉON XIII, PAPE
A tous les fidèles du Christ qui liront cette Lettre,
Salut et Bénédiction apostolique.

C'est assurément un fait bien heureux que la mémoire de saint Louis de Gonzague doive être pieusement célébrée, le 21 juin de cette année, par des fêtes solennelles, à l'occasion du troisième centenaire de sa sainte mort. Nous avons appris que cet événement, dont on ne saurait trop se réjouir, a enflammé d'un admirable amour de la religion et d'un zèle ardent les âmes des jeunes gens chrétiens, qui y trouvent l'occasion la plus favorable pour témoigner de mille façons leur dévotion et leur vénération au patron céleste de la jeunesse. Et cela, on le voit se produire non-seulement dans le pays où saint Louis de Gonzague naquit pour la terre et pour le ciel, mais partout où son nom et la renommée de sa sainteté se sont répandus. Nous, habitué dès Notre tendre jeunesse à vénérer avec un zèle tout particulier l'angélique jeune homme, Nous avons ressenti une joie très douce en apprenant ces faits. Nous espérons donc et Nous avons confiance qu'avec l'aide de Dieu ces fêtes ne resteront pas sans fruits pour les chrétiens, et surtout pour les jeunes gens. Ces derniers, en effet, rendant des honneurs à leur patron céleste, ne pourront pas manquer de songer aux grandes vertus dont il a donné aux autres, durant sa vie, un si haut exemple. Et il est à espérer que, lorsqu'ils méditeront et admireront ces vertus, ils auront, Dieu aidant, le désir de former leur esprit et leur cœur à cet exemple et de devenir meilleurs en l'imitant.

Il serait certainement impossible de proposer à l'imitation de la jeunesse chrétienne un modèle plus parfait, possédant à un plus haut degré les vertus qui constituent l'ornement que l'on souhaite le plus de trouver dans les jeunes gens. La vie et les mœurs de saint Louis de Gonzague peuvent, en effet, fournir aux jeunes gens de nombreux enseignements, leur apprenant avec quelle sollicitude ils devront veiller à conserver l'innocence et l'intégrité de leur vie, avec quelle persévérance ils devront châtier leur corps pour apaiser l'ardeur des passions, combien ils devront dédaigner les richesses et les honneurs, dans quel esprit et avec quelle énergie ils devront se livrer aux études et à l'accomplissement de tous les autres devoirs et obligations de leur âge ; enfin, ce qui est de nos jours surtout de la plus haute importance, avec quelle fidélité et avec quelle affection filiale ils devront rester attachés à l'Eglise et au Siège Apostolique.

L'angélique jeune homme, en effet, aussi bien quand il habitait encore la

maison paternelle que quand il se trouvait comme page à la cour royale de Madrid, ou quand il se consacrait aux études et aux exercices de piété alors que, après avoir renoncé aux avantages de son rang princier, il était entré dans la Compagnie de Jésus, où il se réjouissait de ce que l'accès des honneurs lui étant interdit, comme il l'avait tant désiré, il pouvait consacrer sa vie entière au salut des âmes, s'est montré, dans toutes les circonstances de sa vie, digne de tout éloge plus que nul autre et a laissé des exemples illustres de sainteté. C'est pourquoi ceux qui dirigent l'éducation et l'instruction de la jeunesse chrétienne agissent très sagement en lui proposant saint Louis de Gonzague comme modèle à imiter, se conformant ainsi aux intentions de notre prédécesseur Benoît XIII, qui a désigné saint Louis comme principal patron céleste de la jeunesse adonnée aux études.

Les sociétés de jeunes gens catholiques qui se sont fondées non-seulement dans les villes d'Italie, mais aussi en d'autres pays, dans le but de célébrer, avec une dévotion toute particulière cette fête de saint Louis de Gonzague, sont donc dignes de tout éloge. Nous savons quels efforts elles font pour faire en sorte que la mémoire de l'angélique jeune homme soit honorée, à cette occasion, dans le monde catholique tout entier, et comment elles cherchent à obtenir, par tous les moyens en leur pouvoir, que les pèlerinages qui devront être entrepris soit à la patrie de saint Louis, soit à cette ville qui conserve ses chastes dépouilles, se distinguent autant par la piété que par le nombre des pèlerins.

Aux petits garçons mêmes, comme Nous l'avons appris, et aux petites filles a été offert le moyen de consacrer à saint Louis les prémices, pour ainsi dire, de leur amour et de leur piété ; on a répandu partout, à cet effet, des feuilles déjà signées de noms augustes dans lesquelles eux et leurs parents peuvent s'inscrire comme les dévots de saint Louis.

Nous désirons vivement que cette ardeur si louable appliquée à un but si excellent, ces résolutions et ces vœux si saints aient, avec l'aide de Dieu, un résultat heureux. En attendant, comme Nous avons été prié de nouveau de vouloir, pour le plus grand bien des âmes, enrichir et honorer cette fête des trésors célestes de l'Eglise, Nous avons jugé bon de faire droit à ces pieuses instances.

C'est pourquoi, par la miséricorde de Dieu tout-puissant et appuyé sur l'autorité de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul, à tous et à chacun des fidèles de l'un et de l'autre sexe qui, ayant pris part chaque jour aux prières du *triduum* ou cinq fois au moins à celles de la neuvaine qui doivent être célébrées avant la solennité de saint Louis aux jours qui seront fixés par l'Ordinaire du lieu, et, au jour même de la fête ou à l'un des jours susdits à leur choix, vraiment pénitents, s'étant confessés et ayant communié, visiteront dévotement une église ou un oratoire public quelconque dans lequel se célébrera la fête de saint Louis, et là prieront Dieu pieusement pour la concorde des princes chrétiens, pour l'extirpation des hérésies, pour la conversion des pécheurs et pour l'exaltation de notre sainte mère l'Eglise, Nous accordons miséricordieusement dans le Seigneur l'indulgence plénière et la rémission de tous leurs péchés.

A ces mêmes fidèles qui, au moins contrits de cœur, auront accompli les pèlerinages dont il est parlé plus haut, et aussi aux petits enfants, suivant leur capacité, et à leurs parents qui auront donné leurs noms pour se mettre sous le patronage de saint Louis, pourvu qu'ils assistent, comme il vient d'être dit, au *triduum* et à la neuvaine, Nous concédons dans la forme accoutumée de l'Eglise, une indulgence de sept ans et sept quarantaines.

Nous accordons que toutes et chacune de ces indulgences, rémission des péchés et remise de peines, puissent être appliquées par le mode de suffrage aux âmes des fidèles qui ont quitté cette vie unies à Dieu dans la charité.

La présente concession valable seulement pour cette année.

Nous voulons que les transcriptions et les copies même imprimées de la présente Lettre, signées de la main d'un notaire public et munies du sceau d'un ecclésiastique constitué en dignité, obtiennent la même foi que si la présente Lettre elle-même était produite ou montrée.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 1er janvier 1891. De Notre Pontificat la treizième année.

M. Card. LEDOCHOWSKI.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

SOUSCRIPTION

Pour la cause de Dom Michel Le Nobletz.

(SUITE)

Plouguin.	56 f.	60 c.
Lambert	17	»
Lanarvily	12	»
Ergué-Gabéric (2e envoi). . .	5	»
Dirinon	52	»
Saint-Divy	12	50
Beuzec-Conq.	19	50
Saint-Servais	18	»

Nomination. — M. Madec, curé-doyen de Pont-l'Abbé, est nommé supérieur des Retraites bretonnes à Quimper, en remplacement de M. le chanoine Le Duc, curé-doyen de Douarnenez, démissionnaire.

Nécrologie. — Le R. P. Lécuyer, missionnaire à Onitsha (Préfecture apostolique du Bas-Niger) a succombé le 28 novembre dernier à un accès de fièvre bilieuse, maladie toujours mortelle sous ce climat torride.

Quelques jours avant sa mort il écrivait à son frère, vicaire de Plouguer « que jamais il ne s'était senti si fort, et qu'il comptait bien cette fois-ci séjourner en Afrique bien au-delà de 14 mois, comme lors de sa première arrivée chez les noirs ».

Le bon Dieu en a disposé autrement ; les détails parvenus ici sur ses derniers moments sont des plus consolants. Il n'avait encore que 29 ans, dont 4 de profession religieuse : précédemment il avait passé 2 années au grand-séminaire de Quimper.

Nous le recommandons tout spécialement aux prières des fidèles.

QUIMPER. — On nous prie d'annoncer que la retraite annuelle, donnée aux Dames patronnesses de l'Œuvre des Cercles catholiques et à toutes les personnes désireuses de s'y joindre, aura lieu cette année à Brest, à la communauté des Dames de la Retraite, dans le courant du mois de juin.

Un avis ultérieur fera connaître prochainement le nom du Prédicateur et la date précise de l'ouverture.

QUIMPER. — *Saint-Mathieu.* — Mardi soir a commencé le triduum annuel en l'honneur de Saint-François de Salles. Le R. P. Goguyer, de la Résidence de Quimper, a été prié de prêcher chacun des trois jours, le soir à 7 heures 1/2. Le R. Père encore peu connu à Quimper, où il n'est que depuis quelques mois, a laissé à Brest, qu'il a habité longtemps, le souvenir

d'un orateur profond et d'un religieux zélé et éminent. Ses belles conférences aux hommes y ont été très remarquées : personne mieux que lui n'avait le don si rare de poser une objection et d'y répondre avec la précision et le savoir qui ne laissent subsister aucun doute.

Aussi ne sommes-nous pas surpris de voir ce bon Père réunir chaque soir autour de sa chaire un si nombreux auditoire, bien préparé du reste, pour suivre et goûter son enseignement aussi élevé que pratique.

M. le chanoine Ollivier, vicaire-général, supérieur du Grand-Séminaire, est nommé Directeur diocésain de l'Apostolat de la Prière, en remplacement de M. le chanoine Coadou, démissionnaire.

MISSION DE GUILVINEC. — On nous écrit de Pont-l'Abbé :

Malgré tous les efforts de l'impiété et de la franc-maçonnerie, la foi est loin d'être éteinte dans nos populations bretonnes ; parfois elle semble endormie, mais vienne une occasion favorable, elle se réveille aussitôt pleine d'ardeur et d'entrain. La mission de Guilvinec vient d'en fournir une preuve nouvelle.

Cette paroisse est composée presque uniquement de marins-pêcheurs, et on sait comment, au milieu de leurs luttes continuelles pour la vie, obligés de disputer chaque jour aux éléments déchaînés leur pain et celui de leurs femmes et de leurs enfants, les malheureux pêcheurs arrivent facilement à l'oubli de leurs intérêts éternels, et parfois même à un degré d'indifférence qui fait trembler pour leur salut.

Comme ils ont bien montré, ces jours derniers, les marins de Guilvinec, que leur foi n'a rien perdu de sa force et de sa vivacité !

Pendant quinze jours ils se sont levés comme un seul homme pour suivre avec empressement les exercices de la mission. Malgré le froid et le mauvais temps, depuis 6 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir, l'église n'a cessé d'être remplie comme aux jours de grande fête, et dans cette foule compacte qui se pressait au pied de la chaire ou autour des confessionnaux, pas de tumulte, pas le plus léger désordre, mais un recueillement profond, une attention soutenue pour ne rien perdre des instructions des zélés missionnaires. Il était facile de lire sur leur visage leur regret sincère du passé, leur profond désir de mener une vie meilleure, foncièrement chrétienne, de complète fidélité à tous leurs devoirs religieux.

Dès les premiers jours, les cœurs étaient pris et les âmes gagnées. Aussi les communions ont-elles été ce qu'elles devaient être après une mission si bien conduite, si bien

Archives diocésaines de Quimper et Léon

suivie : il y en a eu environ 2,200 entre les deux semaines. En évaluant à deux ou trois cents le nombre des fidèles des paroisses voisines, qui ont voulu profiter également des grâces de la mission, il reste encore 1,900 communions pour la seule paroisse de Guilvinec. C'est bien beau pour une population de moins de 3,000. Il y aurait eu seulement une trentaine d'abstentions. S'ils n'ont pas répondu à l'appel qui leur était fait, espérons que le spectacle qu'ils ont eu sous les yeux, et dont ils n'ont pu s'empêcher d'être touchés eux-mêmes, les ramènera aussi bientôt au bercail.

Qu'il était beau, le samedi des deux semaines, de contempler ces longues files de communiants, jeunes ou vieux, riches ou pauvres, animés des mêmes sentiments de foi, de respect et de piété filiale ! Qu'il était touchant de les voir pieux et recueillis, s'avancer au chant des hymnes sacrées vers la table sainte pour déposer dans leur âme, par la réception de l'aliment divin, les germes de l'immortalité heureuse, et réaliser pour un moment dans les saintes effusions de l'amour, l'égalité et la fraternité évangéliques. Dans ce moment solennel ils pouvaient s'écrier en empruntant les paroles du prophète : *Ecce quam bonum, et quam jucundum habitare fratres in unum.* Nous en avons vu beaucoup qui depuis longtemps ignoraient ces célestes émotions, et en revenant du banquet de Jésus pouvaient à peine retenir leurs larmes.

Mais le plus heureux de tous était sans contredit le bon Recteur. Que de fois pendant ces quinze jours de grâces il a dû sentir son cœur tressaillir de la plus douce joie et ses yeux verser les larmes de la plus pure reconnaissance pour un Dieu si généreux envers lui et ses paroissiens ! Il avait bien raison d'être heureux. Quel autre Recteur eût pu dire avec autant de vérité : C'est là mon œuvre, c'est moi qui ai préparé tout cela, qui ai fait tout cela avec le secours de la grâce d'En-Haut !

Nous savons que sa modestie sera blessée de ces louanges ; qu'il nous permette cependant de le féliciter des heureux résultats qui ont récompensé si dignement ses labeurs et ses fatigues apostoliques. Il y a environ huit ans que Mgr Nouvel le choisissait spécialement pour transformer en paroisse cette vaste agglomération de pêcheurs. Aussitôt il s'est mis à l'œuvre avec un zèle infatigable et Dieu a béni ses efforts. Une charmante église, qui n'est pas encore entièrement terminée, mais déjà bien suffisante pour les besoins du culte, a remplacé la misérable grange du commencement. Non loin s'élève un joli presbytère d'où l'on domine également le vaste Océan. Puis il vient de couronner son œuvre par cette belle mission dont le succès a peut-être dépassé ses espérances, et qui doit assurer l'avenir religieux de sa chère et bien aimée paroisse.

UN TÉMOIN.

Répartition des crédits dans le Finistère. — Un secours de 19,200 fr., sur le crédit de 2,000,000 voté par les Chambres, a été attribué au département du Finistère pour soulager les misères exceptionnelles que la persistance du froid cause dans les villes pendant l'hiver 1890-91.

Ce secours a été réparti de la manière suivante entre les bureaux de bienfaisance de : Brest, 3,000 fr.; Quimper, 1,500 fr ; Morlaix, 1,500 fr.; Lambézellec, 1,500 fr.; Douarnenez, 4,500 fr.; Landerneau, 3,000 fr.; Concarneau, 2,000 fr.; Pont-l'Abbé 700 fr.; Quimperlé, 800 fr.; Chateaulin, 700 fr.

Voici maintenant la répartition, par arrondissement, des 35,000 fr. que le département du Finistère a obtenue sur le crédit de 4,000,000 fr. pour les populations rurales.

Brest, 9,300 fr.; Quimper, 9,300 fr.; Morlaix, 7,100 fr.; Châteaulin, 7,000 fr.; Quimperlé, 2,300 fr. *(Le Finistère.)*

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

SAINTE-ANNE-D'AURAY. — Les pélerins ont été plus nombreux que les années précédentes : le chemin de fer accuse près de 30.000 voyageurs de plus en 1890 qu'en 1889. Le nombre de ceux qui sont venus à pied ou en voiture a dû augmenter dans les mêmes proportions. Nous n'exagérons pas en disant que nous avons eu plus de 200.000 pélerins.

Dans le courant de l'année, il a été distribué environ 60.000 communions, dont plus de 12.000 aux fêtes de sainte-Anne. Plus de 2.600 messes ont été dites par des prêtres étrangers.

On a reçu un grand nombre d'ex-voto :

78 marbres, 3 ornements, 3 missels, 1 étole pastorale, 1 aube, 2 tapis, 3 garnitures d'autel, 2 candélabres, 1 suspension, plusieurs croix de la Légion d'honneur, des bijoux de toutes sortes. Nous ne parlons pas des couronnes de mariés, qui ont été offertes en très grand nombre.

Noces d'argent épiscopales. — Cette année qui commence sera marquée pour le diocèse de Vannes par un consolant anniversaire. Mgr Bécel célébrera ses noces d'argent épiscopales les 24 et 25 juillet prochain, le premier jour dans son église cathédrale, le lendemain à Sainte-Anne d'Auray. Il y aura grande et filiale joie dans tout le Morbihan, en l'honneur de ce pasteur vénéré ; car en Bretagne, l'Evêque est resté véritablement aux yeux de tous le Père de son peuple. La fête sera donc une fête de famille, et nous nous associons de tout cœur à l'avance à l'allégresse de nos voisins.

Le Révérend Frère Cyprien. — Les Frères de Lamennais ont célébré le 24 janvier le trentième anniversaire de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

l'élvation au Généralat du Révérend Frère Cyprien. Les Frères Assistants avaient ordonné à cette occasion un triduum d'actions de grâces dans toutes les maisons de l'Institut, les 22, 23 et 24 janvier.

Les Salésiens à Dinan. — L'*Union Malouine et Dinannaise* publie une lettre de Dom Bosco, qui est un document intéressant pour la nouvelle maison où la charité du Père, ravi à la terre, va s'épancher par l'intermédiaire de ses fils sur l'enfance abandonnée de notre pays. Elle est datée du 31 octobre 1887. Le Saint fondateur s'y livre au doux rêve de venir à son tour sur la terre bretonne. La mort est venue en empêcher la réalisation. Du haut du ciel il pourra du moins suivre les pas de ses religieux dans notre pays et bénir leurs entreprises.

« La Providence a constamment pris la tâche, dans ma vie déjà longue, d'ôter presque tout mérite à mon entier abandon, à ma conduite, en plaçant sur mon chemin, des dévouements admirables et des cœurs d'une incomparable générosité.

« Vous le savez, la France n'a pas été la dernière à me dispenser les trésors d'une charité qui se prête à toutes les misères, se transforme, se multiplie, en un mot, dans la mesure même où elle se prodigue.

« Vous venez de m'en donner une nouvelle preuve. Le Comité de Dinan, dont le zèle a sa racine dans sa foi bretonne, ce merveilleux granit surnaturel, y a puisé des sentiments d'un christianisme élevé ; leur expression si heureuse et si profondément catholique ne pouvait que rencontrer ma foi, lui communiquer de nouvelles énergies et la réjouir par des espérances dont nous avons le gage plus haut que la terre.

« Je vous en dis merci avec l'émotion d'une reconnaissance qui ne suffirait plus à tous les bienfaits dont je suis comblé, si le Père Céleste des abandonnés ne la partageait pas avec moi.

« Toujours chrétienne et toujours fidèle, la noble et la vieille terre de Bretagne vient de m'apporter, dites-le lui bien, une de ces joies que Dieu seul peut procurer ici bas : elle me donne des âmes. Qu'elle en soit bénie ! J'accepte ce présent divin, qui est l'héritage de Jésus-Christ, parce que j'espère avec sa grâce toute-puissante et le concours de la catholique Bretagne, le lui offrir un jour, enrichi de fruits de salut.

« Quand l'heure de Dieu aura sonné, mes fils mettront au service de vos chers abandonnés leur cœur et leurs bras, avec tout l'amour dont ils sont capables ; et je les y enverrai avec un bonheur dont la pensée fait déjà ma consolation.

« Poser le pied sur ce sol breton d'où ont pris leur essor vers le ciel tant et de si grands saints ; parcourir votre bien-aimé pays, qui deviendra le mien, voilà l'espoir de mes dernières années ; demandez et obtenez que le poids de l'âge et des infirmités ne me prive pas de voir par moi-même comment on sait chez vous aimer notre Jésus et sa divine Mère.

« Les prières de vos orphelins, celles de ma famille religieuse et les miennes sont assurées à tous les membres du Comité.

« Que Jésus, ami des petits et des abandonnés, daigne vous accorder, à vous et à tous ceux qui partagent vos travaux, la plénitude de ses grâces de choix.

« Je suis et demeure en toute affection votre serviteur reconnaissant et bien humblement dévoué.

« Abbé Jean Bosco.

» Turin, ce 31 Octobre 1887. »

Église du Vœu National, à Montmartre. — État de la Caisse au 31 décembre 1890 :

Recettes au 30 novembre 1890	23.238.686 15
Recettes du mois de décembre 1890 . . .	101.906 90
Total.	23.340.593 05
Dépenses au 30 novembre 1890.	22.569.465 73
Dépenses du mois de décembre 1890 . . .	198.337 37
Total.	22.767.803 10

Balance.

Recettes.	23.340.593 05
Dépenses	22.767.803 10
En caisse. . . .	572.789 95

***

Pendant cette année, nous avons reçu 321 pèlerinages auxquels ont pris part environ 85,200 pèlerins. 208,480 personnes ont assisté aux offices ordinaires,

Nous avons distribué dans le sanctuaire 87,000 communions ; 3,680 prêtres étrangers y ont célébré la messe (1) et 58 évêques ont fait leur pèlerinage à Montmartre.

Si à ces chiffres, nous joignons 120.935 visiteurs qui ont demandé des cartes pour entrer dans le chantier, nous arrivons à un total de 418,353 : nombre qu'il faut plus que doubler pour avoir un aperçu exact du mouvement qui s'opère à Montmartre.

Ladévèze. — Cette localité perdue dans les montagnes du Cantal, possède un orphelinat et un hospice tenus par les sœurs franciscaines. Elles n'ont d'autres ressources que la charité publique, et un petit troupeau de vaches dont le lait sert aux jeunes enfants et aux malades. La Révérende Mère supérieure avait pensé que son Œuvre ne serait pas soumise aux rigueurs du fisc pour le droit d'accroissement. Elle s'est trompée ; au nom de l'Administration, un huissier a saisi le petit troupeau et le lait trait pour les malades.

Actes du Saint-Siège. — Entre les cultes dissidents et nous, il y a un abîme. Mais avec quelle facilité on franchit aujourd'hui cet abîme, grâce à la complaisance avec laquelle on fait plier sa foi et ses convictions religieuses au gré du caprice. Participer à une cérémonie hérétique, baptême, mariage, sépulture, n'en est pas moins une faute grave pour les catholiques. Que dire de l'assistance à un enterrement civil ?

A cette question : *Peut-on permettre aux catholiques de faire*

---

(1) Dans ce nombre le diocèse est représenté par 34 prêtres.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

acte de présence dans les manifestations religieuses des non-catholiques, la Congrégation de l'Inquisition a répondu, après mûre réflexion, à la date du 19 Juin 1889, *négativement*. Et le Pape, en audience du 28 Juin de la même année, a confirmé cette décision.

Jurisprudence et Liturgie. — *Décisions du Conseil d'Etat.* — Le Conseil d'Etat vient de prendre certaines décisions qui règlent la situation des instituteurs congréganistes. En voici la substance :

1° Les instituteurs et institutrices congréganistes doivent compter dans le calcul des effectifs prévus par l'article 6 de la loi du 19 juillet 1889 et être rangés dans les classes correspondant à leur traitement;

2° Les congréganistes peuvent être titularisés quand ils remplissent les conditions légales;

3° Les congréganistes peuvent être promus à une classe supérieure, dans le cas où l'élévation de classe n'entraine pas pour eux un traitement plus élevé;

4° L'article 33 ne s'applique pas aux instituteurs congréganistes :

5° L'indemnité de résidence est due par les communes pour tous les postes occupés par les instituteurs publics, qu'ils soient laïques ou congréganistes, cette indemnité doit entrer intégralement dans la composition du traitement maintenu aux congréganistes par l'article 51.

ANGLETERRE — *Le Catholic Directory and Ecclesiastical Register* pour l'année 1891, que viennent de publier MM. Burns and Oates, London, renferme quelques statistiques intéressantes sur les progrès de l'Eglise catholique dans l'empire britannique. Parmi les six cardinaux-évêques que compte actuellement le Sacré-Collège, figure le nom du cardinal Edward-Howard, cousin du duc de Norfolk ; parmi les quarante-huit cardinaux-prêtres, Henry Edward Manning, archevêque de Westminster, occupe le cinquième rang, et de la liste des dix cardinaux-diacres le nom honoré de John Henry Newman a disparu récemment.

En Angleterre, le cardinal Manning a 14 suffragants ; l'Ecosse, deux archevêques avec quatre évêques suffragants. Les pairs catholiques des trois royaumes réunis sont au nombre de 41 et les baronnets de 53. Le conseil privé de Sa Majesté compte 9 membres catholiques et la Chambre des communes 76. Parmi ces derniers, six représentent des circonscriptions anglaises.

En Angleterre et en Ecosse seulement, les églises et les chapelles régulièrement desservies approchent de 1.390. Les places de culte occasionnelles sont également très nombreuses

Les prêtres ordonnés en activité dans cette île seule au nombre de presque 2,800, c'est-à-dire plus du double que lorsque le cardinal Wiseman rétablit la hiérarchie catholique dans le royaume en 1850. La population catholique de tout l'empire est d'environ dix millions.

HONGRIE. — L'Église et la Hongrie viennent de faire une grande perte. Son Em. le cardinal Jean Simor, prince-archevêque de Gran (Strigonie), primat de Hongrie, archi-chancelier du royaume, légat-né du Saint-Siège pour le *Regnum Marianum*, vient de mourir dans sa ville primatiale, à l'âge de 77 ans.

COLOMBIE. — A l'exemple de la république de l'Equateur, la république Sud-Américaine de Colombie vient de se consacrer officiellement au Sacré-Cœur de Jésus.

FLEURS ET FRUITS DE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES. Pensées recueillies dans ses œuvres par Monseigneur BLAMPIGNON ; ouvrage approuvé par NN. SS. les Archevêques et Evêques d'Albi, Cambrai, Bayonne, Nevers, Rodez, Troyes, etc, ; charmant volume in-32 long, encadré, caractère elzévir très-lisible, lettrines, encadrement rouge, papier de luxe ; franco par la poste, 1 fr. 25. — Librairie Salaün, Quimper.

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE Ier.

7e Chapelle de Notre-Dame de la Victoire *(suite)*.

On trouve dans ce qui précède un historique à peu près complet de *la chapelle de la Victoire*, comme on l'appelle le plus ordinairement ; il nous faut cependant y ajouter quelques explications.

D'abord, ce petit édifice est un *ex-voto* d'un personnage qui a joué un fort grand rôle dans notre histoire locale et dont la descendance a régné sur la Bretagne (1) ; non-seulement il a érigé cette chapelle, mais il a été le fondateur de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, le bienfaiteur généreux de la cathédrale de Quimper, de l'église de Locronan et du monastère de Locmaria dont sa fille fut abbesse. La chapelle votive du comte de Cornouailles n'avait nullement l'aspect de la construction actuelle : qu'on se représente des murs très simples percés de petites fenêtres romanes. Là où la maîtresse-vitre répand maintenant une si douce lumière, s'ouvrait dans le mur oriental une grande arcade cintrée dont les traces se retrouvent dans la maçonnerie actuelle et se voient à l'extérieur ; c'était l'ouverture d'une abside arrondie

(1) Ce fut son fils Hoël qui réunit le comté de Cornouailles au duché.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

comme le chœur et les chapelles latérales de Locmaria. Cette partie seule devait être voûtée ; le reste de la construction primitive présentait un lambris en bois ou plutôt une charpente apparente.

Dès les premières années du XIIIe siècle, l'évêque Guillaume restaure la chapelle de Notre-Dame ; mais en quoi consiste cette restauration ? — il serait difficile de le dire : la fenêtre du fond et celle qui en est la plus rapprochée du côté du Midi sont antérieures aux trois autres ; seulement elles ne remontent pas au début de l'art ogival ; je serais porté à croire que le remaniement équivalent presque à une reconstruction est de la même date que l'adjonction de la chapelle à la cathédrale, par conséquent de 1239 et non de 1209 ; elle serait donc aussi l'œuvre de l'évêque Rainaud qui aurait fait construire la voûte supportée par d'élégantes colonnettes à l'intérieur, correspondant aux contreforts de l'extérieur. Plusieurs remaniements ont été faits à différentes époques comme nous allons l'établir bientôt ; il en résulte dans l'aspect général de la chapelle de singulières irrégularités.

J'ai parlé d'adjonction du petit édifice au chevet de la cathédrale. En effet, le chœur de l'église Saint-Corentin, dans la construction du IXe siècle, était moins prolongé que le chœur d'aujourd'hui ; il y avait donc une rue ou un passage entre l'extrémité orientale de l'église et l'ouverture principale de la chapelle. L'évêque Rainaud fit prolonger le chœur derrière lequel s'étendit le déambulatoire assez vaste, aboutissant à la petite église Notre-Dame dont le mur occidental fut remplacé par une grande arcade faisant communiquer avec le reste du monument ce qui devenait la chapelle absidale. On voit très bien, à l'extérieur, les traces du raccordement des deux constructions. Ce qui vient d'être dit explique très bien la différence de niveau entre le pavé de la chapelle et celui des parties adjacentes ; mais ce qui en ressort plus évidemment encore c'est la cause de la déviation dans l'axe de la cathédrale ; l'évêque Rainaud n'entreprenait que la construction du chœur ; donc son œuvre se déroulait entre deux points tout indiqués : le haut de la nef, l'ouverture de l'abside ; cette nécessité a exigé de l'architecte une habileté peu commune et lui a imposé de rudes complications.

Cette déviation de l'axe, qui caractérise beaucoup d'églises, mais qui n'est nulle part peut-être aussi sensible qu'à Quimper, a été souvent regardée comme inspirée par une raison symbolique ; on ne voit cependant pas quel rapport réel il y a entre l'inclinaison de la tête de Notre-Seigneur sur la croix et une déviation qui se fait sentir, non pas seulement au centre, mais dans toute la longueur même de la croix. En voulant trouver là du symbole, on accuse le Moyen-Age d'avoir bien mal compris ou exprimé le symbolisme.

Dès la fin du XIIIe siècle, une première modification est opérée dans la chapelle de Notre-Dame de la Victoire : un enfeu est établi sous une des fenêtres du côté Nord, et reçoit la sépulture

de l'évêque Even de la Forest. La pierre tombale de cet évêque porte son effigie, non en relief, mais au contraire gravé au trait. Son épitaphe se lit sur le pourtour, mais elle est désormais incomplète ; en établissant une boiserie, on a mutilé dans la pierre tombale la partie faisant saillie en dehors de l'enfeu. Ce qui reste de l'inscription est parfaitement lisible, et je ne comprends pas que M. de Blois (de Morlaix) en ait donné une copie inexacte, évidemment afin de mettre mieux d'accord le texte avec la manière romaine de compter les jours du mois. En voici le texte exact :

« *Hic jacet Evenus de Foresta Leonensis, diœcesis episcopus quondam Corisopitensis. Obiit XVII nonas aprilis.* »

M. de Blois a écrit *mensis* au lieu de *nonas* ; tant pis pour ceux que scandalise ce XVII des nones d'avril !

Even de la Forêt occupa le siège, de 1283 à 1290.

A Even de la Forêt succéda Alain Rivelen, appelé aussi Alain Morel. M. Le Men n'a pas voulu admettre que ces deux noms désignent le même personnage, et son catalogue des évêques signale Alain Rivelen, 1290-1299 ; Alain Morel, 1299-1320. Dom Morice s'est exprimé très clairement sur le surnom *(cognomentum)* de Morel, donné à Alain Rivelen. Ce prélat consacra l'autel de Notre-Dame en 1295, comme en fait foi l'inscription gravée sur la pierre : *(Alanus episcopu) s corisopitensis me consecravit in honorem (beate) Marie die assumpcionis ejusdem anno domini millesimo ducentesimo (nonagesimo) quinto.* Et sur une autre ligne allant d'une extrémité de la pierre à l'autre : *Orate pro me Alano Riveleni episcopo corisopitensi*. Une cavité, malencontreusement pratiquée pour recevoir une pierre ou autel portatif, a fait disparaître un mot entre *Riveleni* et *episcopo*. J'ai donné ce texte conformément à la lecture qu'en a faite M. Le Men ; quand la table d'autel a été mise à nu en 1884, le texte a été étudié par plusieurs archéologues ; certains mots y sont restés, sinon indéchiffrables, du moins indéchiffrés.

A la mort d'Alain Rivelen, un autre enfeu fut pratiqué près de la tombe d'Even de la Forest, sous l'autre fenêtre du côté Nord ; l'évêque Alain Rivelen ou Morel fut donc inhumé tout près de l'autel qu'il avait consacré.

On ne laissa pas jouir en repos de leur sépulture ces deux honorables prélats. A une époque que l'on ne saurait désigner, le tombeau d'Even avait été violé, puisqu'on le trouva vide en 1597 ; celui d'Alain reçut, en 1614, le corps de l'évêque Charles du Liscoet, qui occupait le siège depuis 1593.

Je précise ici certaines choses sur lesquelles M. Le Men n'a pu faire que des hypothèses ; les travaux exécutés en 1884 ont éclairci bien des obscurités.

Voici à quelle occasion fut ouvert, au XVIe siècle, le tombeau de l'évêque Even :

« Une certaine nuit assez obscure, en pleine marée, et lorsque les assiégeants se doutaient le moins, les assiégés firent une sortie

Archives diocésaines de Quimper et Léon

de quelque cent cinquante ou deux cents hommes, qui se vont ruer sur le quartier du capitaine Magence, du côté de Tréboul, qu'ils attaquèrent dedans leurs tranchées et en tuèrent quelque nombre au commencement, avant qu'ils aient pu être secourus, d'autant qu'ils avaient été surpris. Entre autres y mourut des premiers le capitaine Magence, en bien faisant, comme il avait toujours de coutume, et quelque douzaine des siens avec quelques-uns des assaillants. Ce capitaine fut fort regretté des siens, et à la vérité il était regrettable pour sa valeur, honnêteté, modestie ; aussi lui fit-on à Quimper obsèques fort honorables, mémorant de son assistance à cette ville contre La Fontenelle.

« Son corps y étant rendu, le clergé, où était l'évêque, alla en bel ordre le recevoir jusques à la porte Médard, et rendu à Saint-Corentin, après lui avoir fait un solennel service, fut inhumé en une vieille tombe d'évêque élevée sous la voûte, en la chapelle de la Trinité, au haut de l'église, vis-à-vis la tombe de Gracien de Monceau, du côté de l'évangile. Ladite tombe est fort antique, portant date de l'an mil deux cents. Etant ouverte, elle était par-dedans comme toute neuve et fraîche, comme si elle eut été faite depuis huit jours, et il n'y avait aucun ossement ni cendre par-dedans. Si l'on vient ci-après à ouvrir ladite tombe, et trouvant des ossements que l'on prît pour reliques, on se trompera de beaucoup, car ils seront d'un capitaine gascon, et il n'y en a point d'autres ; ce que je puis dire pour avoir vu ouvrir et fermer la tombe lors dudit enterrement ; et combien que l'on fût assez disposé à lui faire de grands honneurs à ses funérailles, néanmoins ne le devait-on pas mettre dans un tombeau d'évêque ; mais la grande amitié que lui portait notre évêque Charles de Liscoët fut cause qu'il ordonna qu'il y eût été mis, ce que le chapitre et le peuple même trouva incongru, icelui n'étant que capitaine d'un régiment de gens de pied, et qu'il y avait des places assez en un si grand temple où il eût pu être inhumé condignement à son mérite, encore qu'il fût bon gentilhomme, et tel que le sieur de Lestialla, gentilhomme bien moyenné, lui avait accordé sa sœur en mariage, du consentement dudit évêque, qui était oncle de Lestialla. » (*Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne durant la guerre de la Ligue,* par le chanoine Moreau, annotée par M. Le Bastard de Mesmeur, p. 360.)

(A suivre.)

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez Mme Ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,
fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

ON DEMANDE des Agents pour grande Compagnie d'Assurances dans les cantons de Concarneau, Pont-l'Abbé, Fouesnant, Plogastel, Briec. — Fortes remises. — *S'adresser 13, rue du Palais, Quimper.*

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin QUIMPER — **C. LÉON** — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ
92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à Paris, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poêles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

GUÉRISON certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. **M. LEMORMAND**, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Meaux. Consult. gratuites par retour.

PHTISIE BRONCHITES, TOUX, CATARRHES Guérison par l'Émulsion Marchais, Prix 3 f.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le Journal du Lundi

ÉCONOMIQUE, FINANCIER, POLITIQUE & COMMERCIAL
(10e ANNÉE)

ABSOLUMENT INDÉPENDANT

Le Journal du Lundi n'est inféodé à aucune Banque ou Société Financière.

IL NE REÇOIT AUCUN ORDRE DE BOURSE

Abonnement Annuel : **15** *francs.*

ABONNEMENT D'ESSAI POUR UN MOIS : **1 FR. 50**

92, Rue de Richelieu, Paris.

FORTUNE AVEC 20 FRANCS

Garantis par un fonds d'État, sans spéculation.

S'adresser : *Comptoir International de Banque,* 22, rue Drouot, Paris.

Café de Santé dit Caféine du Yemen moulue

S'emploie plus spécialement pour **Café au Lait**. C'est le plus utile et *le plus économique ;* il a un goût exquis et un arôme délicieux. Très rafraîchissant et très utile pour les enfants délicats et les estomacs fatigués. Son succès est sans précédent, ce qui le confirme, ce sont les Médailles d'Or qui lui ont été décernées et l'approbation unanime de l'Académie universelle des Sciences et des Arts. **Prix : 2f 60 les 500 grammes, 26, r. du 4 Septembre, Paris.**

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZÉMAS, PSORIASIS, etc.*

Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** *(codex medicamentarius)* sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement l'ont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisant. Dépôt à la Phie FINANCE, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.

REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

ESSERP

Pour Copier et Imprimer Soi-même, sans apprentissage, 1 à 10.000 exemplaires, Ecriture, Dessins ou Caractères d'Imprimerie - **RAGUENEAU, RUE JOQUELET 8,** *(près la Bourse)* **Paris.**

Expériences Publiques - Envoi des Spécimens Franco.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. Vendredi 6 Février 1891. N° 6.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard,* avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Offices extraordinaires ; Souscription pour Michel Le Nobletz (suite) ; La Loterie en faveur des pauvres et des ouvriers sans travail de la ville de Quimper ; Nécrologie ; Prédicateurs du Carême ; Dispositif pour le Carême de 1891 ; Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations pour 1891.

II. Nouvelles du Monde catholique : Saint-Brieuc ; Vannes ; Le clergé et la science ; Les enterrements civils ; Rome ; Belgique ; etc.

III. Documents historiques (suite).

IV. Visite de la Cathédrale de Quimper (suite).

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 8 Février. — Dimanche de la Quinquagésime, 2me classe, semi-double, violet. — A la messe, mémoire de saint Jean de Matha et oraison *A cunctis.*

Vêpres de saint Tite, mémoires : 1° du dimanche, 2° de saint Jean de Matha, 3e de sainte Apollonie.

Lundi 9. — Ssint Tite, évêque, double, blanc.

Mardi 10. — Sainte Scholastique, vierge, double, blanc.

Mercredi 11. — *Les Cendres,* office du jour, violet.

Jeudi 12. — Sainte Jeanne de Valois, veuve, double, blanc.

Vendredi 13. — La Fête de la Couronne d'Epines de N.-S., double majeur, rouge.

Samedi 14. — La Chaire de saint Pierre, à Rome, double-majeur, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Plouguer . . . . . 8, 9, 10 et 11 Février.
Audierne . . . . . 12, 13 et 14 Février.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Cathédrale de Quimper. — *Dimanche de la Quinquagésime, 8 Février.* — Ouverture des prières des Quarante-Heures. A la première messe, bénédiction et exposition du Très-Saint Sacrement. Il reste exposé jusqu'aux vêpres qui se chantent à 3 heures.

Lundi et Mardi : Bénédiction et exposition à la 1re messe. La grand'messe se chante à 9 heures. Les vêpres à 1 heures et sont suivies de la bénédiction.

Mercredi 11 Février : Un quart d'heure avant la première messe, bénédiction et distribution des cendres. A 10 heures, bénédiction des cendres et grand'messe.

Mercredi : De 2 heures à 4 heures, M. le curé recevra au presbytère les personnes qui ont besoin de dispenses plus étendues que celles accordées par le Mandement.

SOUSCRIPTION

Pour la cause de Dom Michel Le Nobletz.

(SUITE)

Ploujean (2e envoi).	15 f.	» c.
Bénodet.	18	»
Saint-Martin (Brest).	131	40

QUIMPER. — La *Semaine religieuse* a déjà, dans un de ses précédents numéros, entretenu ses lecteurs de la grande misère dont souffrent parmi nous les pauvres et les nombreux ouvriers sans travail, depuis les grands froids des mois passés. Aussi sommes-nous très heureux d'apprendre que Monseigneur et M. le Préfet veulent bien patronner ensemble une Loterie considérable, dont le produit est affecté au soulagement des grandes détresses du moment.

Un comité de Dames s'est formé en un instant à l'Evêché, sous les auspices de la charité. La charité a rapproché, en toutes circonstances, les esprits et les cœurs à Quimper. Quand il s'agit des pauvres, nous le savons, il ne peut y avoir d'autre émulation que celle du bien à faire ; le but n'est-il pas le même ? Secourir Notre-Seigneur dans ses membres souffrants de la façon et de la manière la plus large possible.

Nous avons donc la pleine confiance que cette Loterie recevra le meilleur accueil auprès des âmes élevées et toutes chrétiennes : elle parera aux premières nécessités par l'entremise des Sœurs du bureau de bienfaisance, et les Dames de la ville auront fait faire une bonne œuvre de plus.

Voici un fac-simile des billets qu'elles ont accepté de placer, et que personne ne refusera :

LOTERIE

Sous le Patronage

De Monseigneur l'Évêque de Quimper et de Monsieur le Préfet du Finistère

EN FAVEUR

DES PAUVRES ET DES OUVRIERS SANS TRAVAIL

DE LA VILLE DE QUIMPER

PRIX DU BILLET : 0 FR. 50 CENT.

L'Exposition des Lots aura lieu, à partir du 1er Mars, dans la salle synodale de l'Évêché et le Tirage de la Loterie le Jeudi 5 Mars.

N°

QUIMPER. — Le bon M. Bolloré, chanoine titulaire, s'est éteint dimanche matin doucement et simplement, comme doit mourir un prêtre qui a passé sa vie justement, faisant le bien, et entouré de l'affectueuse estime de tout le monde.

Il y a une chose qui s'apprécie toujours, un souvenir qui survit à tous les autres, un fait qui met le reste en oubli, c'est la bonté, la bonté pleine, entière, égale à elle-même. Quand un homme meurt, on parle peu de ses talents, presque pas de ses services ; on résume sa vie d'un mot qui dit tout, rallie ou aliène les cœurs : il a été bon, ou il ne l'a pas été. Dire de quelqu'un qu'il a été bon, c'est lui décerner un suprême hommage et bénir sa mémoire ; mais dire le contraire, c'est flétrir tout un passé et refuser ce qui fait l'homme, le cœur !

M. Bolloré a été bon de cette bonté affable, accueillante et simple, dont il ne s'est départi jamais envers personne : elle paraissait naturelle en lui, tant il était arrivé à se dominer et à se vaincre. Ses confrères aimaient à voir cette belle figure de vieillard avenante et reposée ; ils l'appelaient le *Père*, et lui, répondait à ce nom familier et respectueux par ce mot « eh bien ! MON FILS ! » il avait alors ce bon sourire qu'il garda jusqu'à la fin.

Né à Concarneau en 1809, il fit ses études au Petit-Séminaire de Pont-Croix, dans cette sainte maison, d'où sont sorties tant de générations d'excellents prêtres. En sortant du Grand-Séminaire il fut nommé successivement vicaire à Rédéné, Plougastel-Daoulas et Ploaré, et plus tard recteur à Trégarvan, Pouldreuzic et Kerfeunteun, où il resta plus de 30 ans. Dans toutes ces différentes positions il se concilia l'estime et l'affection de ses paroissiens par ses qualités aimables et son zèle prudent et éclairé. Ses confrères, ses vicaires surtout le chérissaient et lui si bon se donnait à tous, n'épargnant aucune peine, aucune fatigue pour rendre service. Aussi était-il très sollicité de prendre part aux missions, et il y parut avec succès aussi longtemps que sa santé le lui permit.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Sa maison était ouverte à tous les prêtres; on y était chez soi, tant il mettait de bonne grâce et de bonhomie à faire les honneurs de son presbytère et à partager *ce qu'il y avait* entre les convives subitement accrûs au dernier moment. Son hospitalité restera proverbiale : par là il contribua beaucoup à maintenir les relations cordiales et toutes simples qui sont la joie, la force et la sauvegarde des prêtres. Ailleurs elles n'existent guère, et les ecclésiastiques étrangers qui nous visitent nous les envient. Sachons garder cet esprit de famille : jamais il n'a été plus nécessaire qu'aujourd'hui.

Pendant son long séjour à Kerfeunteun M Bolloré rebâtit son presbytère et la chapelle de Saint-Pierre de Cuzon. Peut-être avait-il rêvé une église paroissiale toute neuve et plus digne de ses chers paroissiens, mais les temps étaient devenus mauvais, il se sentait vieillir, et quand il ne se crut plus assez fort pour supporter le poids de sa lourde charge, il résolut de se retirer et de prendre le repos qu'il avait si bien mérité. Mgr Nouvel, de douce et sainte mémoire, voulut couronner cette belle vieillesse par son élévation à la dignité de chan ine titulaire de sa cathédrale. On sait avec quelle joie empressée le chapitre tout entier accueillit ce vénérable prêtre, qui avait eu l'ambition modeste de se mettre en pension à l'hospice de Quimper !

M. Bolloré, chanoine, fut ce qu'il avait été comme recteur, attentif à ses devoirs, régulier en tout, et plein de bonté pour ses vénérés collègues. Cependant ses forces baissaient ; depuis plusieurs mois surtout sa santé paraissait profondément altérée ; elle donna bientôt les plus grandes inquiétudes. Grâce aux soins si dévoués dont il était l'objet, il y eut un grand mieux dans son état, et il crut pouvoir sortir, il y a trois semaines à peine, pour dire la sainte messe. Il en était si privé depuis longtemps ! Les deux premiers jours il eut le bonheur de monter à l'autel ; mais le troisième il n'en eut pas la force, et il revint de la sacristie désolé de ne pas avoir eu encore une fois cette suprême consolation, et il se coucha pour ne plus se relever.

Les quinze derniers jours de sa vie il se prépara à la mort et reçut les sacrements avec une foi calme et robuste. Ses souffrances augmentèrent : jamais il ne fit entendre la moindre plainte. Ses confrères se succédèrent près de lui pour s'édifier de sa patience et de sa piété, il trouva dans son cœur pour chacun d'eux un mot aimable et gracieux.

L'enterrementa eu lieu mardi à 10 heures à la cathédrale. M. le Curé a fait l'office, assisté de Messieurs Nicolas, recteur de Lanriec, et Orvoën, aumônier des Ursulines de Morlaix, tous deux anciens vicaires de M. Bolloré. Monseigneur, qui l'avait si paternellement visité pendant sa maladie, a donné l'absoute, et les 80 prêtres et toute l'assistance qui était considérable sont allés à l'église de Kerfeunteun pour une seconde absoute, avant de déposer dans le tombeau préparé les restes du cher et regretté défunt. Ainsi se

sont accomplis ses derniers désirs : il a voulu reposer au milieu de ses chers paroissiens, qu'il a toujours tant aimés !

Elle est belle et touchante cette pratique de rester avec les siens : un usage constant et sans exception devrait la consacrer à jamais parmi nous. Que de prières attirerait au pasteur décédé la vue de sa tombe ! Que de souvenirs salutaires elle réveillerait dans les âmes !

Nécrologie. — M. Goujon, ancien vicaire de Tourc'h, est décédé dans le diocèse de Bayonne, au noviciat des Bénédictins, le 10 janvier.

Prédicateurs du Carême.

QUIMPER, *Saint-Corentin :* Le R. P. Lemius, supérieur du pèlerinage de Pontmain.

Saint-Mathieu : Le R. P. Gabriel, dominicain de la maison d'Angers.

CHATEAULIN : Le R. P. Mahé, jésuite de la résidence de Quimper.

LANDERNEAU : Le R. P. Lemoine, supérieur des missionnaires de l'Immaculée-Conception de Rennes.

BREST, *Saint-Louis :* Un R. P. Eudiste.

Les mercredis des quatre premières semaines du Carême, M. l'abbé Breton, recteur de la Roche-Maurice, donnera un sermon breton et prêchera la Passion le matin du Vendredi-Saint.

N.-D. des Carmes : Le R. P. Trophime, dominicain de la maison d'Angers.

Saint-Martin : Le R. P. Arthur, franciscain, supérieur du monastère de Saint-Brieuc.

Saint-Sauveur : Un R. P. Eudiste.

Saint-Pol-de-Léon : Le R. P. Lhévéder, jésuite de la résidence de Quimper.

MORLAIX, *Saint-Mathieu :* Le R. P. Thomas, jésuite de la résidence de Laval.

PONT-L'ABBÉ : Le R. P. Le Cain, jésuite, supérieur de la résidence de Quimper.

QUIMPERLÉ : Le R. P. Merle, oblat de Marie, de la maison de Paris.

CONCARNEAU : Le R. P. Le Louët, bénédictin de la Pierre-qui-Vire, du monastère de Kerbénéat.

DOUARNENEZ : Les trois premières semaines, M. le chanoine Rossi, et les trois dernières, M. l'abbé Rospars, supérieur de l'école du Marhallach.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Dispositif pour le Carême de 1891 (*).

ARTICLE 1er. — Nous recommandons aux fidèles de Notre Diocèse l'observation des saintes lois de l'Eglise sur le jeûne et l'abstinence. Cependant, en vertu de l'autorisation du Saint-Siège (Indult, 5 janvier 1891), Nous permettons d'user d'aliments gras, pendant le Carême, jusqu'au mardi de la Semaine-Sainte inclusivement, les dimanches, lundi, mardi et jeudi : le dimanche à tous les repas et les autres jours à un repas. On ne peut manger de la viande et du poisson au même repas, même le dimanche.

Les personnes qui ne sont pas obligées au jeûne, ou qui en sont dispensées, peuvent user d'aliments gras plusieurs fois dans la journée.

ART. 2. — Nous permettons l'usage du beurre, du lait et du fromage, pendant tout le Carême, et des œufs jusqu'au Mardi-Saint inclusivement.

ART. 3. — MM. les Curés, Recteurs et Aumôniers pourront, pourvu que ce ne soit pas d'une manière générale, déclarer dispensée du jeûne et de l'abstinence toute personne qui aurait des motifs légitimes.

ART. 4. — En vertu d'un indult du Saint-Siège (29 décembre 1890), Nous accordons d'une manière générale, pendant cette année, la dispense de l'abstinence du samedi. Cette dispense n'est pas donnée pour les samedis dans lesquels il y a obligation de jeûner pour les fidèles.

ART. 5. — En vertu d'un autre indult (29 décembre 1890), Nous dispensons de l'abstinence le jour de Saint-Marc et les trois jours des Rogations.

ART. 6. — Conformément aux prescriptions du Souverain-Pontife, les fidèles auront soin de compenser ces adoucissements de la loi de l'Eglise, par des aumônes et des bonnes œuvres. L'Eglise peut modifier, pour des nécessités dont elle est juge, les formes de la pénitence, mais elle ne peut pas supprimer la pénitence elle-même.

ART. 7. — Les fidèles pourront remettre à MM. les Curés, Recteurs, Aumôniers et Confesseurs, ou déposer dans un tronc placé à cet effet dans les églises et chapelles, les aumônes faites pour compenser la dispense du jeûne et de l'abstinence, et qui devront Nous être envoyées.

ART. 8. — Si MM. les Recteurs ont de graves raisons de le faire, ils pourront ouvrir le temps pascal le dimanche de la Passion et le fermer le dimanche du Bon-Pasteur.

ART. 9. — Une quête pour les Lieux-Saints sera faite le Vendredi-Saint.

(*) Nous donnerons le texte du Mandement dans le numéro de la semaine prochaine.

Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations pour 1891.

AVRIL		MATIN	SOIR
Mardi. . .	7	Plounéventer. . . .	Saint-Derrien.
Mercredi .	8	Bodilis	Saint-Servais.
Jeudi. . .	9	Lampaul-Guimiliau .	Saint-Sauveur.
Vendredi.	10	Guimilliau	Loc-Eguiner, St-Thégonnec.
Samedi. .	11	Saint-Thégonnec.	
Dimanche	12	Landivisiau.	
Lundi . .	13	Plougourvest. . . .	Plougar.
Mardi . .	14	Plouzévédé	Saint-Vougay.
Mercredi .	15	Plouescat.	Tréflez.
Jeudi. . .	16	Plounévez-Lochrist .	Lanhouarneau.
Vendredi.	17	Cléder	Tréflaouénan, Trézilidé.
Samedi. .	18	Plouvorn	Mespaul.
Dimanche	19	Saint-Pol-de-Léon .	Collège.
Lundi . .	20	Plougoulm	Sibiril.
Mardi . .	21	Santec	Ursulines.
Mercredi .	22	Roscoff	Ile-de-Batz.
Jeudi. . .	23	Plouénan.	Henvic.
Vendredi.	24	Carantec	Locquénolé.
Samedi. .	25	Taulé.	
Dimanche	26	Guiclan.	

MAI			
Mardi. . .	5	Morlaix.	Notre-Dame-de-la-Victoire.
Mercredi .	6	— St-Martin .	Sainte-Sève.
Jeudi. . .	7	— St-Mathieu.	Collège.
Vendredi.	8	Ploujean	Garlan.
Samedi. .	9	Plourin.	Le Cloître.
Dimanche	10	Saint-Melaine. . . .	Ursulines.
Lundi . .	11	Plouézoc'h	Guimaëc.
Mardi. . .	12	Plougasnou.	Saint-Jean-du-Doigt.
Mercredi .	13	Lanmeur.	Locquirec.
Jeudi. . .	14	Plouégat-Guerrand .	Plouégat-Moysan, Le Ponthou.
Vendredi.	15	Plouigneau.	Bothsorel.
Samedi. .	16	Guerlesquin.	Bolazec.
Dimanche	17	Scrignac	Lannéanou.
Lundi . .	18	Plougonven.	Saint-Eutrope.
Mardi. . .	19	Pleyber-Christ.	
Mercredi .	20	Plounéour-Ménez.	
Jeudi. . .	21	Commana.	Loc-Mélard.
Vendredi.	22	Sizun.	Saint-Cadou.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rennes. — La presse entière a retenti de l'histoire de deux petits ramoneurs morts de froid, disait-on, en la paroisse de Saint-Ouen-la-Rouërie. On ajoutait même – détail typique — que « deux larmes coulant au long de leurs joues s'étaient transformées en deux glaçons. »

M. Jules Simon a fait de cette scène lugubre le thème d'une de ses chroniques dans le journal *Le Temps*. *Le Petit Journal* en a rempli trois de ses colonnes.

C'était bien attendrissant.

L'administration supérieure, justement émue, a ordonné des enquêtes à Saint-Ouen-la-Rouërie, et dans tous les cantons circonvoisins.

Ces enquêtes ont établi que les deux petits ramoneurs qui ont passé à Saint-Ouen, le 25 décembre dernier, ont été parfaitement secourus par les habitants de cette excellente paroisse, et qu'ils ramonaient gaiement les cheminées, à Ernée (Mayenne), la semaine dernière.

La conclusion à tirer, chers lecteurs, est celle-ci :

Si la fable des deux petits ramoneurs répétée par cent journaux, a trompé la France entière, que peut-on penser des histoires inventées par les mêmes journaux contre les prêtres, les religieuses, les œuvres catholiques, etc. ?

Donc, n'acceptons les racontars de la presse que sous bénéfice d'inventaire.

(Semaine religieuse de Rennes.)

Ploermel. — Les Frères de Ploërmel ont célébré dimanche dernier les noces de diamant du cher Frère Cyprien, leur supérieur-général depuis 30 ans.

La fête a été tout intime, mais nous savons que le digne maire, M. Zudaire, avait, par une fort belle supplique, adressée au Saint-Père, demandé pour le frère Cyprien et la Congrégation une bénédiction spéciale. Son Eminence, le cardinal Rampolla a répondu au nom du Pape par une lettre des plus consolantes et des plus flatteuses pour les Frères et leur vénéré supérieur. Elle a été lue par M. Zudaire au dîner qui a suivi le discours prononcé par Frère Job au nom de la Congrégation, discours si plein de pensées élevées et si touchant par les souvenirs qu'il réveillait dans les cœurs.

Le lendemain de la fête, le cher Frère général a reçu la belle médaille en or que le Saint-Père lui faisait parvenir.

Nous nous associons absolument à ces joies d'une grande et vigoureuse famille religieuse, qui fait tant de bien dans le diocèse et dans la France entière à côté des bons Frères de la Salle, et nous demandons que la bénédiction du bon Dieu demeure avec ces 1,900 Frères et leurs cent mille élèves.

Saint-Brieuc. — M. de Chapotin, officier d'infanterie, vient d'entrer au Noviciat des Pères Franciscains, à Pau, laissant derrière lui tout ce que le monde recherche le plus, plaisirs, honneurs et richesses.

Vannes. — M. le chanoine Nicol a été nommé, à l'unanimité, vice-président de la Société polymathique.

Le clergé et la science. — Le R. P. Deniffle, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, sous-archiviste du Saint-Siège, vient d'être nommé membre de l'Académie de Berlin. Cette distinction est d'autant plus significative que cette académie est composée de protestants, et le P. Deniffle est certainement le premier religieux appelé à en faire partie.

Le savant religieux faisait déjà partie des Académies des sciences de Vienne et de Prague et a été honoré de la décoration de la Couronne-de-Fer et de la médaille d'or autrichienne pour les savants.

— L'Académie des sciences vient de décerner le prix Jérôme Ponti, d'une valeur de 3,500 fr., aux remarquables travaux du R. P. Colin, Jésuite, directeur de l'Observatoire de Tananarive.

Les enterrements civils. — Le nombre des enterrements civils tend à diminuer à Paris. Voici en effet quelle en a été la proportion depuis 1884, par rapport aux enterrements religieux : En 1884, 21,37 0/0 ; — en 1885, 20,28 0/0 ; — en 1886, 19,73 0/0 ; — en 1887, 19,46 0/0 ; — en 1888, 19,04 0/0 ; — en 1889, 18,62 0/0.

Rome. — S. E. le cardinal Cristofori, de l'ordre des Diacres, préfet de la Congrégation des Indulgences, est mort à l'âge de 78 ans.

Belgique. — Le prince Baudouin, qui vient de mourir, était profondément chrétien. Il n'oublia jamais les leçons de sa pieuse mère. Sans ostentation comme sans crainte, le prince remplissait publiquement ses devoirs religieux, d'une manière exemplaire. Chaque mois, il s'approchait des sacrements avec une profonde piété. L'image du Sauveur crucifié qui ombrageait sa couche funèbre, avait été placée là par le prince lui-même qui, mort, serrait encore dans les mains son chapelet. L'on n'a pas craint en Belgique d'affirmer ainsi les sentiments de foi et de piété de ce jeune prince !

Sous de pareils auspices, la Belgique voyait se lever l'aurore d'un nouveau règne glorieux et prospère. Telle n'était pas la volonté de Dieu.

Angleterre. — *Les Ritualistes*. — Depuis quelques semaines, une polémique animée sur l'usage de l'eau bénite remplit les colonnes de plusieurs journaux anglicans. La grande majorité des correspondants se déclare en faveur de cette innovation ; et les Ritualistes avancés ont déjà décidé que, désormais, le bénitier et le goupillon se verraient dans leurs temples aussi bien que le confes-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

sionnal, l'encensoir, les cierges. Naturellement, cette nouveauté soulève une tempête dans le camp évangélique. Le prince des ténèbres n'a pas de haine plus profonde pour l'eau bénite qu'un protestant de la vieille roche.

10e **Pèlerinage populaire de pénitence à Jérusalem**, par Alexandrie et le Caire, à bord du *Poitou*. Départ de Marseille, le jeudi 9 avril ; retour le 26 mai.

Prix des places, tous les frais compris (le voyage et l'arrêt en Egypte exceptés) :

Premier groupe : Marseille, Caïffa, Nazareth, Mont-Thabor, Cana, Jérusalem, Bethléem, logement, nourriture, voyages :

1re classe, 760 fr. — 2e classe, 610 fr. — 3e classe, 460 fr.

En Terre-Sainte, la nourriture est la même pour toutes les classes.

Second groupe : Marseille, Caïffa, Nazareth, Tibériade, Capharnaüm, Jérusalem, Bethléem : 55 fr. de plus que le premier groupe.

Troisième groupe : Marseille, Caïffa, Nazareth, Tibériade, Capharnaüm, Samarie, Jérusalem, Bethléem : 60 fr. de plus que le second groupe.

Le programme complet est envoyé franco. Le demander au Secrétariat, 8, rue François Ier, Paris.

Le Renouvellement dans la vie chrétienne, selon les enseignements du Souverain-Pontife, par l'auteur du Traité « *Le Prêtre et la situation actuelle.* » — Approuvé par plusieurs de Nosseigneurs les Evêques et recommandé par l'Œuvre du Vœu national ; avec table alphabétique très-détaillée ; XVI-420 pages in-18. — Imprimerie de la Chartreuse de Neuville-sous-Montreuil (Pas-de-Calais) et Œuvre de S.-Paul, rue Cassette, 6, Paris.

Prix, broché : **1** fr. **25** ; *franco*, **1** fr. **50** ; 12 exemplaires, net, *franco*, **12** fr. ; 100 exemplaires, *franco*, **87** fr. (Des exemplaires *reliés* se trouvent à *l'Œuvre de S.-Paul* : **50** c. *en plus*) — SALAUN, Quimper.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

DISTRICT DE QUIMPERLÉ

Le District de Quimperlé n'avait pas seulement des soucis avec les prêtres assermentés, mais aussi avec certains prêtres qui, ayant prêté le serment, montraient une grande indépendance non seulement vis-à-vis du pouvoir civil, mais vis-à-vis

même de l'Évêque intrus ; car, le 9 juillet 1792, le sieur Guillou écrivait au Département (1) :

« Tout ecclésiastique non assermenté est dénoncé par l'arrêté du Département du 1er. Sans doute que sous la dénomination de non assermenté l'on entend aussi tout non conformiste. Or, sous ce ressort se trouvent des non conformistes de deux classes :

« Dans la première se trouvent tous ceux qui se sont jusqu'ici refusés au serment civique ; ce ne sont pas, selon moi, les plus coupables aux yeux de la loi ;

« Dans la seconde se trouvent quelques autres qui, sous le masque de l'hypocrisie, ne se sont portés à faire le serment que pour jouir, semble-t-il, du bénéfice de la loi, qu'ils enfreignent dans ses points les plus essentiels ; ce sont, selon moi, les plus coupables, les plus dangereux ennemis du bien public. De ce nombre se trouvent les sieurs Lharidon, curé de Scaër, et Lamarre, curé de Moëlan, qui refusent ouvertement de reconnaître leur Evêque constitutionnel, de prendre, dans les temps usités, les Saintes-Huiles, de juger valides les dispenses qu'il peut accorder.

« Je demande à ce qu'ils soient assimilés sous les mêmes peines aux prêtres non assermentés. »

Cette plainte portée contre le Curé de Scaër vise, sans doute, la dénonciation suivante, signée du Maire de Scaër, et portant cependant une date relativement ancienne ; elle est datée du 21 septembre 1791 et est ainsi conçue (2) :

« La nouvelle de l'acceptation du Roi à notre chère Constitution a fait naître chez moi les doux sentiments qu'elle doit inspirer à tout bon Français. J'ai voulu rendre ma joie publique. Pour cet effet, je me suis rendu chez le sieur Lharidon, curé constitutionnel, et l'ai prié de chanter dimanche un *Te Deum* pour signe de notre allégresse, et d'assister en procession au feu de joie que j'ai recommandé pour ce jour. Ce Curé, qui dans tous les temps s'est montré l'ennemi le plus acharné de notre Constitution, qui n'a jamais voulu reconnaître l'autorité de M. Expilly, et qui, lorsqu'il s'est agi de dispense, s'est toujours adressé aux anciens Vicaires, et a même refusé de marier ceux qui avaient eu recours aux nouveaux ; qui, dernièrement, fit au sieur Cloarec (alors prêtre conformiste, et qui depuis s'est rétracté) la scène la plus scandaleuse pour avoir nocé deux époux à son refus, qui s'étaient pourvus de dispense auprès des nouveaux Vicaires ; qui, non content de cette infâme réprimande, fit une autre scène à laquelle tout un public eut part : il fut trouver les nouveaux mariés, leur déclarer que leur mariage était illégi-

(1) L. 68.
(2) L. 69.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

time et nul, jeta dans le cœur de ces deux époux l'effroi et la consternation et leur fit trouver, au lieu des doux plaisirs qui les attendaient, les aiguillons du remords et la plus déchirante inquiétude. Ce fait sera attesté par le prêtre Cloarec et moi, à qui les époux se sont adressés pour demander des conseils, et qui ont bien intéressé ma sensibilité. Ce Curé, dis-je, qui malgré un serment qu'il n'a prêté que pour conserver sa place, berce tous les jours ses paroissiens des idées chimériques de contre-Révolution, je vous supplie, Messieurs, d'ordonner qu'il assiste à notre cérémonie et qu'il chante un *Te Deum*, ou qu'il soit remplacé. »

Les patriotes du District de Quimperlé trouvèrent, sans doute, une faible compensation à leurs tracas dans cette lettre du sieur Cavellat, curé de Kernével, datée du 8 mai 1792 (1):

« Messieurs et respectables amis,

« J'ai l'honneur de vous manifester la continuation de mes sentiments d'attachement, par l'oblation d'un petit prône patriotique relatif au recouvrement des contributions et prononcé comme il suit, dimanche dernier, à l'issue de mon instruction pastorale. » Suit le dit prône, dont je me bornerai à indiquer les trois points :

« 1° Rien de plus équitable que de payer l'impôt ;

« 2° Rien de plus utile ;

« 3° Rien de plus glorieux et de plus saint... Le salut de la patrie et la gloire de Dieu en dépendent! » *(A suivre.)*

(1) L. 268.

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER
(SUITE)

CHAPITRE Ier.

7°. Chapelle de Notre-Dame de la Victoire *(suite)*

Plus que les tombes abritées par les enfeus, un autre monument funéraire attirait les regards dans la chapelle *de la Victoire :* le tombeau de Gatien de Monceaux s'élevait au milieu même de l'abside ; c'était, avec le tombeau de René du Louët, le plus beau mausolée que possédât la cathédrale ; mais il encombrait la chapelle et gênait le passage ; le Chapitre le fit démolir au XVIIIe siècle : « *Démolir* » est le mot exact ; il était facile de transporter ailleurs un tombeau aussi remarquable, mais la magnifique table de pierre calcaire fut descendue au niveau du dallage et les panneaux furent déposés dans un enfeu. M. Le Men ajoute que de la statue de l'évêque on fit un seuil de porte ou une marche d'escalier ; ceci n'est pas exact. Cette statue fut déposée dans l'enfeu d'Alain Rivelen et de Charles du Liscoët ; c'est là qu'elle a été retrouvée lors de la dernière restauration de la chapelle. On ne pouvait se tromper sur le personnage qu'elle représente, Gatien de Monceaux étant le seul évêque de Quimper dont la statue fut de pierre calcaire. La table du tombeau, longue de 2 mètres 70 et large de 1 mètre 12 sous la corniche de laquelle est sculptée une **vigne** soigneusement travaillée est actuellement au musée d'archéologie. L'épitaphe de l'évêque Gatien, composée de neuf vers latins y est gravée en creux. On a donné à cette table un soubassement formé de plusieurs éléments parmi lesquels figurent entre autres débris les panneaux de la tombe du même prélat ; ils sont reconnaissables aux armoiries : *d'azur à la fasce d'argent accompagnée de trois étriers d'or.*

Gatien de Monceaux avait occupé le siège de 1408 à 1416. On lui doit la construction des voûtes du chœur.

Au XVIIe siècle, l'aspect général de la chapelle de Notre-Dame de la Victoire fut particulièrement modifié ; l'entrée en fut fermée par une belle grille en chêne sculpté et toute la décoration intérieure consista également en sculptures sur bois. Pour adapter ces lambris aux murs latéraux on trouva tout simple et naturel de mutiler les tombeaux et de saper la base des colonnettes sur lesquelles repose la voûte. Cette boiserie a disparu en 1836 ; cependant quelques débris de la grille d'entrée ont été sauvés de la destruction ; M. Le Men les a utilisés dans la confection d'une vitrine du musée. Sur le travail qui fut exécuté il y a maintenant plus de cinquante ans je n'ai guère à m'étendre ici ; à propos de l'autel de Notre-Dame des Carmes j'ai dit quel en était le mérite réel ; je dois ajouter seulement que le culte des souvenirs avait présidé à cet essai de restauration. Aux côtés de l'autel se voyaient deux personnages de demi-relief : du côté de l'Evangile le roi Grallon agenouillé ; le front couronné d'un cercle d'or ; du côté de l'Epître Alain Canihart portant un casque à la visière levée. Des légendes latines établissaient les titres du roi et du comte comme fondateurs de la cathédrale et de la chapelle de Notre-Dame. Cinq tablettes imitant des plaques de marbre blanc portaient les noms des évêques inhumés ici ou ayant contribué à la construction de l'église Saint-Corentin, et disaient quelle part chacun d'eux a prise dans les travaux. Deux autres tablettes marquaient la place où étaient déposés le cœur de Mgr Dombideau de Crouseilhes et celui de Mgr de Poulpiquet ; une huitième et dernière portait une inscription commémorative des travaux de 1836 et 1837.

Voici en quoi consistèrent ces travaux : du côté de l'évangile, les enfeus disparaissent ; du côté de l'épître, il en est de même pour la piscine, la petite fenêtre et la porte latérale, toujours visible dans le jardin de l'évêché ; le bas des fenêtres est bouché de manière à correspondre aux deux fenêtres de vis-à-vis. Sur ces murs ainsi régularisés, s'étend un stuc imitant le marbre vert dans le soubassement et le marbre gris sombre veiné de blanc

Archives diocésaines de Quimper et Léon

dans la partie plus haute ; le granit des colonettes se change en marbre rose, d'un beau poli. Les tablettes déjà mentionnées étaient groupées deux par deux dans une ogive en accolade formée par une moulure peu saillante ; cette ogive était partagée en deux par une crosse épiscopale. Le stuc qui recouvrait les chapiteaux, les nervures de la voûte, les meneaux des fenêtres et le pourtour de la fenêtre principale, était blanc. Au-dessus de l'effigie du roi Grallon était une statue de saint Pierre dans une niche, et vis-à-vis, au-dessus du comte Alain Canihart, était une autre statue de plâtre représentant la Sainte-Vierge. La fenêtre du fond était dissimulée par un beau tableau de l'Assomption, de Le Loir ; ce tableau, qui avait beaucoup souffert, non-seulement du temps, mais aussi des balles des révolutionnaires, était fort mal éclairé en cet endroit et il a gagné beaucoup, d'abord à être bien restauré par M. Goa, puis à être placé avantageusement dans la chapelle des Ursulines.

S'il dissimulait la fenêtre, ce n'était pas cependant d'une manière complète ; la petite rosace du tympan restant visible, fut garnie d'une mosaïque en verres de couleur, comme on savait en faire en 1836 : quelques figures aussi laides que géométriques. On peut d'ailleurs en juger encore par ce qui se voit dans la plus grande des fenêtres latérales ; on n'aurait pu trouver en France à cette époque, un atelier de peintre-verrier, et cependant l'on revenait à l'admiration pour les vitraux d'autrefois ; on mit donc de la mosaïque moderne là où l'on ne put intercaler autre chose, et l'on descendit des fenêtres du transept ou de la nef six panneaux d'anciennes verrières pour en garnir trois des fenêtres latérales de l'abside. Ces six panneaux représentaient Notre-Seigneur, Notre-Dame, saint Pierre, saint Paul, saint Barthélémy et une sainte qu'aucun attribut spécial ne peut faire reconnaître.

Lors de la restauration des anciennes verrières de la nef et du transept (1869 et 1870), ces anciens panneaux ont été rétablis à leur place primitive et remplacés provisoirement par du verre blanc.

L'autel de Notre-Dame de la Victoire fut aussi orné d'un revêtement de stuc ; la face antérieure présentait treize ogives encadrant l'image de Notre-Seigneur et des saints apôtres ; ces petits bas-reliefs très peu saillants se détachaient sur un fond d'un brun rougeâtre ; le retable présentait une série de petites fenêtres gothiques s'harmonisant avec un grand tabernacle du même genre.

En 1858, douze stalles sculptées furent établies dans la chapelle de la Victoire, qui fut mise dès lors à la disposition du Chapitre pour la récitation ordinaire de l'office canonical. Ces stalles furent données à frais communs par MM. de la Lande de Calan et Le Guen-Kerneison, chanoines de la cathédrale.

En 1868, Mgr Sergent, tout en laissant subsister par ailleurs les stucs de 1836, fit déboucher la fenêtre du fond et y établit la verrière qui s'y voit actuellement et dont M. Le Men a fait un éloge auquel on ne peut que souscrire ; je ne le ferai cependant pas sans y ajouter une réserve.

Le vitrail de l'abside est un tableau charmant si l'on considère la beauté du paysage qui en fait le fond, l'harmonie des teintes, etc. De plus, quand on le voit de loin, sans pouvoir en distinguer les détails, par exemple quand, du bas de l'église on le contemple à travers l'arcade du baldaquin, on est frappé de son merveilleux effet décoratif ; mais, comme tableau religieux, le vitrail de la Nativité du Sauveur offre malheureusement un caractère réaliste où le Divin Enfant, la Vierge-Mère et saint Joseph nous étonnent par leur vulgarité. Il est également à regretter que l'un des anges descendant du ciel pour chanter le *Gloria in excelsis Deo* ait l'air d'être pendu par les pieds. *(A suivre.)*

AVIS

Le **Supplément aux Dictionnaires Français-Breton**, *par M. l'abbé* J. Moal, *aumônier à Brest, sera terminé le 20 de ce mois, et l'expédition en sera aussitôt faite aux souscripteurs.*

Au lieu des 350 pages annoncées dans la circulaire du 25 juillet 1889, l'ouvrage en contiendra 530, sans augmentation de prix pour les souscripteurs seulement et jusqu'au 19 février inclusivement.

Le Sirop de Follet est le remède par excellence de la *douleur* et de l'*insomnie*, quelle qu'en soit la cause : goutte, rhumatisme, migraine, névralgie, fatigue du cerveau, irritation nerveuse, toux, asthme, bronchite, grippe, etc.

Le Sirop de Follet procure un sommeil profond analogue au sommeil normal ; son emploi n'expose à aucun des inconvénients de l'opium ou de la morphine.

Sirop de Regnauld, Pâte de Regnauld, sédatifs des bronches ; médicaments éprouvés contre enrouements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuse, etc. — Sirop, 2 fr. 50 le flacon. — Pâte, 1 fr. 50 la boite. — 19, rue Jacob, Paris, et toutes pharmacies.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

est seule chargée, à Paris, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

PHTISIE BRONCHITES, TOUX, CATARRHES Guérison par l'Émulsion Marchais, Prix 3 f.

Archives diocésaine de Quimper et Léon

Café de Santé dit Caféine du Yemen moulue

S'emploie plus spécialement pour **Café au Lait**. C'est le plus utile et *le plus économique* ; il a un goût exquis et un arôme délicieux. Très rafraîchissant et très utile pour les enfants délicats et les estomacs fatigués. Son succès est sans précédent, ce qui le confirme, ce sont les Médailles d'Or qui lui ont été décernées et l'approbation unanime de l'Académie universelle des Sciences et des Arts. Prix : 2f 60 les 500 grammes. 26, r. du 4 Septembre, Paris.

GUÉRISON certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites **incurables**. Le traitement est à la portée des **petites** bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. **H. LENORMAND**, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux M., à **Melun**. Consult. gratuites par corresp.

ASTHME & CATARRHE guéris p. les **CIGARETTES ESPIC**. 2f la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

CONSEIL DU DOCTEUR *Remède aussi simple qu'efficace, purifie le sang tout en purgeant les humeurs viciées, et souverain pour les maladies :* Constipation, Estomac, Foie, Rhumatismes, Dartres, Congestion, Gravelle, *(etc.)*.

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ
de DIDIER, 20, Boulevard Poissonnière, PARIS

A *Quimper*, chez MÉNEZ-HÉMERY, épicier, rue Kéréon ; A *Brest*, chez CHABAL et CARRIVE, épicier, rue de la Rampe, 18.

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poêles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.*
Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (*codex medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Phie FINANCE, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.
REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. **Vendredi 13 Février 1891.** N° 7.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Les Prédicateurs du Carême à Quimper ; Souscription pour Michel Le Nobletz (suite) ; Lettre pastorale et Mandement pour le Carême de 1891.

II. Nouvelles du Monde catholique : Rome ; La brochure de Mgr Isoard, évêque d'Annecy.

III. Visite de la Cathédrale de Quimper (suite).

IV. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 15 Février. — 1er Dimanche du Carême, semi-double, violet. A la messe, mémoire des saints martyrs Faustin et Jovite, et l'oraison *A cunctis*.
Vêpres de la Conversion de s. Paul du 25 janvier, mémoires 1° de s. Pierre, 2° du dimanche.
Lundi 16 — Conversion de s. Paul, apôtre, double-majeur, blanc.
Mardi 17. — S. Guévroque, abbé, semi-double, blanc.
Mercredi 18. — *Quatre-Temps.* — S. Jean-Chrysostome, évêque-docteur, double, blanc.
Jeudi 19. — S. Cyrille d'Alexandrie, évêque-docteur.
Vendredi 20. — *Quatre-Temps.* — Fête de la Lance et des Clous de N.-S., double-majeur, rouge.
Samedi 21. — *Quatre-Temps.* — Office du jour, violet, ou office de l'Immaculée-Conception, semi-double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

La Roche.	15, 16 et 17 Février.
Tréflaouénan	18, 19 et 20 Février.
Locquirec	21 Février.

Archives diocésaine de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Quimper. — *Saint-Corentin.* — La station du Carême sera prêchée par le R. P. Lémius, Oblat de Marie, supérieur des Missionnaires à Pontmain. Les sermons auront lieu le dimanche après les Vêpres, les mardis et jeudis, à 7 heures 1/2 du soir.

***

Paroisse Saint-Mathieu. — La station du Carême sera prêchée par le R. P. Gabriel, dominicain. Sermon les dimanches, mercredi et vendredis, à 7 heures 1/2 du soir. Sermon breton tous les jeudis à la même heure.

SOUSCRIPTION

Pour la cause de Dom Michel Le Nobletz.

(SUITE)

Un anonyme de Saint-Pol . . . . . 2 f. » c.

LETTRE PASTORALE & MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Pour le Carême de 1891

JACQUES-THÉODORE LAMARCHE

Par la grâce de Dieu et la miséricorde du Saint-Siège Apostolique, Évêque de Quimper et de Léon, au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

La sainte Église Catholique, interprète infaillible de la parole de Dieu, nous éclaire sur l'origine, la nature et la mission de la société domestique : seule en ce monde, l'Eglise catholique défend et applique avec autorité la loi constitutive de la famille ; et après l'avoir fondée sur la sainteté du sacrement de mariage, elle veille avec un soin persévérant et efficace sur cette arche sainte qui porte les destinées des sociétés humaines.

Tel a été le sujet de Notre Mandement pour le dernier Carême. Nous avons à cœur de revenir cette année sur le même sujet pour l'envisager, sous un point de vue spécial exclusivement pratique et d'une incontestable opportunité : *L'Education des enfants.*

L'Œuvre de l'éducation des enfants est le devoir essentiel qui découle de la paternité et en est le complément nécessaire. Elle comprend tout l'homme dans son corps et son âme, mais pour ne pas sortir des justes limites, Nous la restreignons dans le présent Mandement à son objet principal, c'est-à-dire à cet ensemble de soins généreux, délicats, assidus et persévérants qui sont coordonnés en vue de la formation de la vie morale et chrétienne de l'enfant et de son développement à travers ses périodes successives.

L'Eloquence et la Poésie se sont plu à retracer dans des pages immortelles, les traits merveilleux de la première éducation de l'enfant, celle qui se fait heure par heure pendant de longues années, et dont l'amour maternel est sinon l'unique, du moins l'agent principal. Scènes délicieuses du foyer domestique dont le charme a le privilège de nous attendrir jusqu'aux larmes, en nous faisant bénir Dieu de l'art délicat avec lequel il a façonné le cœur de nos mères et de la puissante action qu'il leur a donnée sur l'âme de leurs enfants.

Il y a pourtant, Nos Très Chers Frères, un autre idéal plus élevé, plus suave encore et plus instructif, le saint Evangile l'évoque sous nos regards lorsqu'il nous révèle par quelques traits rapides l'intérieur de la sainte Famille de Nazareth.

C'est là que l'Enfant Jésus, dans l'infirmité du premier âge, n'a vécu que par les tendres soins et la protection de la Mère Immaculée et de son Père nourricier ; c'est là qu'Il a grandi entre Joseph et Marie, recevant de leur bouche les ordres et les enseignements de son Père céleste ; c'est là que, sous leur direction, Il a fait l'apprentissage des devoirs de la vie humaine dont Il devait plus tard, pour notre rédemption, épuiser toutes les douleurs. Car, le Verbe incarné qui possédait en Lui, dès le sein de sa mère, la plénitude de la grâce et de la vérité, a bien voulu se soumettre à la loi commune des enfants d'Adam : *In similitudinem hominum factus et habitu inventus ut homo.* (PHILIP. II. 7.) Par conséquent, Il a voulu se développer par phases successives et ne laisser transpirer au dehors, sa nature divine, que dans la mesure des accroissements progressifs de sa nature humaine. Ecoutez l'Evangéliste saint Luc résumant en quelques mots autour de la personne de Jésus, tout le mouvement de la sainte Famille :

Archives d cé lines de Quimper et Léon

Et Jesus proficiebat sapientiâ et ætate et gratiâ apud Deum et apud homines. Jésus croissait en sagesse, en âge et en grâce devant Dieu et devant les hommes ; et pour achever le tableau de cette croissance mystérieuse de Jésus, dont Joseph et Marie étaient les témoins ravis et, dans une certaine mesure, les coopérateurs fidèles, l'Evangéliste a soin de faire remarquer que Jésus était soumis à ses parents. (S. Luc. II. 51.) : *Et erat subditus illis.*

Parents chrétiens, c'est dans la contemplation assidue de ce doux et profond mystère, que vous devrez puiser lumière et force, dans l'œuvre de l'éducation de vos enfants. Vous êtes, dans vos familles, les continuateurs de Joseph et Marie, comme eux, investis de l'autorité de Dieu vis-à-vis d'un autre Enfant-Jésus. En effet, vous ne l'ignorez pas, celui qui est l'enfant de votre chair et de votre sang est devenu, par le saint Baptême, le fils adoptif du Père céleste, le frère cohéritier de Jésus. Mais vous ne devez pas ignorer non plus, que si ce cher objet de vos tendresses est destiné à grandir pour le corps, par le seul effet du progrès de l'âge, il n'en va pas de même pour son âme. Lui ne croîtra pas comme Jésus en sagesse et en grâce, si vous ne lui ouvrez pas la voie du progrès, et ne l'aidez dans sa marche, au prix de tous vos efforts. Comme l'a si bien dit un maître illustre de la chaire chrétienne : « Votre fils est un temple où l'adorable Trinité a fixé son séjour : « il vit de la vie du Christ dont il est un des membres. « Mais ce petit être qui, par la cime de l'âme, touche le « Dieu que voient les bons anges, reste plongé, par ses « racines terrestres, dans les ténèbres, les servitudes, les « impuissances et les humiliations de l'animalité. Dieu est « sa destinée, dont la grâce est à la fois le gage, le moyen « et le prélude. L'animalité est sa condition, que complique « et empire la triple convoitise persistant sous la grâce, « même après que le péché a été aboli. » (Mgr Gay. *Conf. aux mères chrét.*) Qui donc éveillera cette âme endormie sous les sens ? rompra ses liens ? lui imprimera l'élan vers la lumière et l'amour dans la sphère où se meuvent les âmes en possession de la vérité, du bien et du mérite : où elles sont appelées à monter de degré en degré jusqu'à la vision béatifique de Dieu dans l'éternité de son bonheur ? C'est au père et à la mère qu'il est réservé de faire ce prodige d'une seconde création : à la mère, principalement pour ce qui concerne la première initiation à la vie morale et chrétienne. A elle la plus grande part de l'honneur

comme de la responsabilité : *Quis putas puer iste erit !* (Luc. I. 66.) Ce problème qui se dresse devant chaque berberceau, c'est de la mère surtout qu'il réclame sa solution. Elle sème dans l'âme de ses enfants les germes d'où sortiront les fruits de la vie ou de la mort, pour le temps et l'éternité. Hélas ! il peut arriver que l'avenir trompe ses justes espérances. Elle, du moins, aura rempli son devoir de mère et sauvé son âme pour avoir mis des enfants au monde : *Salvabitur per filiorum generationem.* (Philip. II. 15.) Elle est si bien préparée la mère chrétienne, par les dons de la nature et la grâce du sacrement de Mariage ! N'est-il pas visible que Dieu a touché ses mains, ses yeux, ses lèvres, d'une onction vraiment royale, comme il a doté son cœur d'un inépuisable trésor ? C'est sa main qui ouvre à la lumière les yeux de l'enfant ; mais sur ce miroir inanimé, qui évoquera le premier éclair de l'âme, le sourire de l'enfant ? qui donc, sinon le doux regard qui nuit et jour veille sur son berceau La parole de la mère achèvera de débrouiller le chaos où reste plongé la jeune âme. Elle a le secret de pénétrer dans sa profondeur silencieuse et de la faire tressaillir à l'appel d'une intelligence : de cette profondeur il ne sortira d'abord qu'un écho confus ; mais après des essais mille fois réitérés, l'écho prendra le son d'une parole humaine pour répondre à la parole de la mère ; désormais la communication est établie entre l'âme de l'enfant et celle de sa mère et, par le moyen de celle-ci, elle s'élargira progressivement pour atteindre les réalités du monde visible et celles du monde invisible. Heure bénie entre toutes, dont la mère chrétienne doit profiter avec bonheur pour imprimer d'un sceau ineffaçable sur les lèvres de son enfant, les noms adorables de notre Père qui est aux cieux, de son Fils Jésus fait homme pour nous et pour notre salut, et du Saint-Esprit qui, depuis le Baptême, est l'hôte intime de son âme. C'est sur ce fondement qu'il faut bâtir l'œuvre de l'éducation, sans quoi on ne prépare que des ruines.

Dieu : puissance créatrice infinie ; providence admirable qui pourvoit aux besoins de tous les êtres ; amour suprême ; source de toute vérité, de tout bien, de tout bonheur ; fin dernière de toute chose ! Telles sont les notions élémentaires qui doivent être distillées goutte à goutte comme un breuvage de vie dans l'intelligence et le cœur des enfants, avec cet art ingénieux que trouvent les mères de s'accommoder à la faible raison et au langage de ces

Archives d cé ines de Quimper et Léon

chers petits, selon la diversité de l'âge et des dispositions naturelles. Autour de ces principes viendront se grouper dans un ordre harmonieux tous les objets dont la connaissance sert à former l'esprit et le cœur et la conscience des enfants ; et n'oubliez pas, Nos Très Chers Frères, que le Baptême a créé dans leurs âmes une aptitude surnaturelle à cet enseignement, et que le Saint-Esprit agit au-dedans avec une efficacité qui correspond à votre action extérieure. Surtout dès cette aube naissante de leur raison, parlez-leur du Dieu fait homme, étalez sous leurs regards les pages ravissantes de son histoire. Toutes les mères, hélas ! n'en ont pas la connaissance détaillée, mais enfin n'auraient-elles pour inspirer leurs leçons que l'image du crucifix, qui a sa place nécessaire au-dessus du foyer de la plus humble famille, cette image du Dieu crucifié, suffirait à elle seule, avec les simples explications de la mère, pour faire rayonner sur ce petit monde domestique, l'influence toute puissante de la sagesse et de la grâce de Jésus. Est-ce ainsi, Nos Très Chers Frères, que tous les parents chrétiens entendent leur mission d'éducateurs ? Est-ce avec cette sollicitude de la charité qu'ils en remplissent les devoirs ? Des preuves trop sensibles, hélas ! Nous enlèvent la consolation de le croire. Il n'est pas rare de voir des enfants arriver à l'âge de huit ans dans un tel état d'ignorance relativement à leur origine et à leur fin surnaturelles, qu'il faut bien conclure que les pères et les mères ont réduit tons leurs soins à leur assurer le pain du corps, sans souci de la vie de leurs âmes. Quelle tâche ingrate laissée au prêtre de Jésus-Christ qui les prend à cette heure, et ne trouve devant lui qu'une terre inculte et déjà envahie par les herbes malsaines qui sont le produit spontané de la triple concupiscence ! Il est bien tard alors, et souvent trop tard, à moins d'un miracle de la grâce, pour commencer avec succés la culture d'une âme dévastée même avant l'éclosion entière de sa raison. A côté de ces pauvres déshérités, combien d'autres enfants, entourés pourtant de tous les soins délicats que permet la fortune, qui n'en sont pas moins à plaindre. Leur âme n'a été ouverte que du côté des choses de la terre, de ses biens, de ses joies, de ses grandeurs. Aucune sollicitation directe au mal. Nous voulons bien le croire, n'est venue troubler la paix de leur innocence, mais d'un autre côté, aucune direction ferme et persévérante n'est intervenue pour leur indiquer avec la précision de la foi, le but de la vie, ni

pour les préparer à ses graves devoirs. On a entouré leur corps de délicatesses superflues, on les a parés comme des idoles de vanité, oubliant que l'exquise parure de l'enfant est celle que reflète sur toute sa personne, le charme ravissant de son âme grandissante « en sagesse et en grâce devant Dieu et devant les hommes. » En un mot, par suite de la fausse direction imprimée à toutes leurs facultés, on n'a réussi qu'à favoriser les instincts de la nature inférieure ; et quand les premiers signes des passions naissantes devaient par une lueur sinistre, éveiller l'attention des parents, ils se sont trouvés aussi incapables de corriger le mal que de le prévenir. C'est qu'une mère vraiment chrétienne a manqué là, pour répéter à son enfant, avec l'autorité de sa parole et de ses exemples, comme Blanche de Castille à celui qui est deveun saint Louis : « Mon fils, j'aime mieux vous voir mort que souillé d'un péché mortel. » Plaise à Dieu que cette pauvre mère, désabusée à temps, ait la puissance des larmes de sainte Monique, pour ramener de ses égarements celui dont elle n'a pas su diriger sûrement les premiers pas ! Là aussi le père a trahi son mandat : il est le chef de la famille ; la fermeté de son autorité est le tempérament naturel de l'affection trop facilement indulgente de la mère ; à lui le devoir d'avertir sans réticence, de punir quand il le faut, sans faiblesse, d'imposer autour de lui, le respect et l'obéissance. Or, voici que par l'effet de l'affaiblissement de la foi, le père désarmé de son autorité s'est fait le complaisant serviteur de tous les caprices de son enfant..... c'est bien le moment de faire retentir les oracles de nos Saints-Livres : « Celui qui épargne la verge de la discipline, dit le Saint-Esprit au Livre des Proverbes, traite son fils comme s'il le haïssait : au contraire, celui qui aime son enfant, ne cesse de l'instruire en le corrigeant. » (PROVERBES XIII. 24.) Car, ajoute le Saint-Esprit, dans le cours du même livre : « La folie est liée au cœur de l'enfant, et c'est la verge de la discipline qui l'en délogera. » (XXII. 15.) Assurément la correction paternelle a sa règle et sa limite. L'apôtre saint Paul nous prémunit contre ses excès en la réglant sur la mesure de la mansuétude de Notre-Seigneur Jésus-Christ. (EPH. VI. 4.) Prenez garde de porter vos enfants à la colère : « *Nolite provocare filios vestros ad iracundiam* : Mais élevez-les dans la discipline et la correction du Seigneur : *Sed educate illos in disciplind et correctione Domini.* »

Archives d ... aines de Quimper et Léon

Ne vous étonnez pas, Nos Très Chers Frères, si Nous insistons sur ce côté de l'éducation si peu compris de nos jours. Nos aïeux ne connaissaient ni les soins efféminés dont nous entourons nos enfants, ni les aveugles complaisances que nous avons pour leurs défauts. Eux, ils les élevaient en vue d'en faire des hommes vaillants et des chrétiens solides. Ils aimaient leurs enfants d'un amour tendre et comptaient sur le retour ; mais ils tenaient surtout à leur inspirer le respect... De nos jours hélas, la religion du respect tend à disparaître des familles, et la société publique subit le contrecoup de cette abdication de l'autorité paternelle. Vous pouvez juger du mal, par le cri de révolte poussé contre toute autorité divine et humaine, qui a retenti à nos oreilles : « Ni Dieu, ni maître. » Il n'est que temps de réagir, en revenant aux vrais principes de l'éducation chrétienne... Mais, voici une période nouvelle dans la vie des enfants, qui apporte aux parents des devoirs nouveaux. L'enfant parvenu à ce point de sa croissance où sa raison va prendre son entier développement, doit quitter l'école du foyer pour venir sur les bancs de l'école publique, compléter par l'enseignement du maître, les leçons de sa mère, à côté des compagnons de son âge.

Il n'y a, Nos Très Chers Frères, que la mauvaise foi insigne qui puisse accuser la sainte Eglise d'avoir entretenu le peuple dans l'ignorance, pour exploiter cette ignorance à son profit. Cela a été dit pourtant, cela a été imprimé ; et crié sur tous les toits. C'est une odieuse calomnie et facile à confondre ; mais du mensonge semé à profusion dans les masses populaires, il reste toujours quelque chose : et cela suffit aux amis du mensonge pour continuer la guerre, avec les mêmes armes, contre la sainte Eglise de Dieu. Or, la vérité telle qu'elle ressort de documents éclatants, authentiques, la voici : C'est l'Eglise qui a fondé le service de l'instruction populaire, et par les ressources de son inépuisable charité, en a étendu progressivement le bienfait. A ses yeux, l'instruction populaire est un moyen efficace du progrès des âmes dans la vérité et dans le bien ; en un mot, un des éléments naturels de la civilisation : mais il s'en faut que ce soit l'unique, ni même le principal. On peut savoir lire, écrire, calculer avec précision, connaître les faits principaux de l'histoire nationale, posséder les notions usuelles des sciences qui facilitent et fécondent le travail de l'homme, et n'en rester pas moins un esprit ignorant des vérités supérieures, un cœur glacé par l'égoïsme et fermé aux divines sollicitations du devoir. Il est superflu d'ajouter que l'instruction de l'école, si elle n'est pas suffisamment éclairée par les hauts enseignements de la foi, si elle est mal défendue par le frein de la conscience, loin d'être pour l'âme de l'enfant une barrière contre les séductions de l'erreur et du vice, sera, tout au contraire, une voie facile, ouverte à tous leurs ravages. Aussi, le bon sens chrétien et la piété de nos pères avaient-ils voulu que l'école fût comme un sanctuaire placé sous la garde de Jésus et des bons Anges, où, les jeunes enfants sous la double influence de la doctrine chrétienne et de l'instruction élémentaire, pussent grandir également dans la connaissance des choses qui intéressent la vie du temps et la vie de l'éternité : que le maître, en un mot, fût le continuateur de la mission des parents et l'auxiliaire assidu du prêtre. Cette heureuse harmonie a été détruite par une mesure violente, qui a provoqué les protestations indignées de la conscience catholique ! Dans Notre dernier Mandement, Nous avons tracé aux pères de famille, l'attitude à prendre en face de cette situation grosse de périls. Nous n'avons pas à y revenir ; et d'ailleurs, des témoignages consolants qui Nous viennent de tous les points de ce vaste diocèse, Nous apprennent journellement que Notre parole a été comprise et que les pasteurs des paroisses, avec le concours des âmes généreuses, veillent avec sollicitude sur les intérêts sacrés de l'éducation chrétienne, au milieu des difficultés sans cesse croissantes qui entravent l'œuvre de Dieu.

Mais en restant inflexible vis-à-vis des principes, Nous avons le devoir de traiter avec la charité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, les personnes engagées au service de l'instruction populaire et de leur adresser dans la pleine autorité de Notre charge pastorale, les leçons appropriées à leur état. Donc, maîtres et maîtresses, vous tous qui, sous un titre ou un autre, êtes investi du noble et laborieux ministère de l'instruction des enfants, vous avez le devoir non-seulement d'écarter de l'enseignement et des pratiques de l'école, tout ce qui peut porter une atteinte directe à la pureté de la foi et des mœurs, de ce troupeau d'âmes confiées à vos soins, mais encore d'affirmer hautement par vos exemples, le respect des droits de Dieu et des lois de la sainte Eglise ; et, puisque la loi met de si étroites limites à votre zèle, facilitez par tous les moyens, à ces chers enfants, l'accès des catéchismes et de l'église paroissiale. Conduisez-

Archives d[illegible]ines de Quimper et Léon

les avec empressement au prêtre, pour l'accomplissement régulier de tous les actes de la vie chrétienne. En agissant ainsi, vous restez dans l'exercice de vos droits de citoyens français, et dans la mesure du possible, vous satisfaites à vos devoirs d'état : dans cette voie simple et droite, ni la bénédiction de Dieu, ne manquera à votre ministère, ni la confiance des enfants, ni l'estime des familles...

L'âge qui correspond à cette période de l'éducation des enfants, c'est réellement la vie humaine dans sa fleur. Mais aussi que d'ennemis à conspirer au dedans et au dehors, pour tuer la vie dans sa fleur et détruire l'espérance de si riches moissons ! Or, ni la voix de la mère n'est assez persuasive, ni la main du père et du maître n'est assez ferme pour contenir à cette heure critique les élans d'une âme d'enfant, ni pour la relever de ses défaillances, ni pour l'enrayer sur la pente du mal. La Religion seule a ce pouvoir et elle l'exerce par le ministère du prêtre. Pendant trois années consécutives, selon la règle si religieusement respectée dans ce diocèse, le prêtre à des heures officiellement déterminées doit distribuer le pain de l'âme aux jeunes enfants dans les catéchismes et autres exercices préparatoires à la première, à la seconde, à la troisième communion, à la réception du sacrement de Confirmation. Et vous le savez bien, il ne se borne pas à jeter la lumière dans les esprits par l'explication plus développée de la doctrine chrétienne. Cela ne suffit pas : il pénètre au saint Tribunal, dans le domaine réservé de la conscience des enfants ; il l'interroge, il l'éveille avec discrétion, et dans cette conscience vacillante entre deux impressions contraires, il dépose peu à peu avec la crainte de Dieu et la suavité de son amour, le germe fécond de toute force morale, de toute vertu, de toute grandeur ; il captive doucement toutes les puissances de l'âme sous le joug aimable de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Voilà ce qu'il faut répondre aux détracteurs du Catéchisme. Il est la seule école de la vérité et de la sagesse et par conséquence la source vivifiante de tous les biens de l'homme. Grâces vous soient rendues de votre zèle, Nos chers Coopérateurs, et grâces aussi à tant de cœurs dévoués qui vons soutiennent de leur concours dans cette œuvre capitale des catéchismes. Que l'expression de Notre reconnaissance arrive jusqu'à eux par ces lignes attendries et leur apporte la bénédiction de Celui qui entoure de son amour de préférence, les âmes des petits enfants !

Avec la période du catéchisme de l'Église finit aussi celle de l'instruction pour le plus grand nombre des enfants. Au sortir de l'école, chacun suit sa voie naturelle, se prépare à chercher la place où il devra gagner son pain quotidien et remplir avec honneur son double devoir de bon citoyen et de bon chrétien.

Au-dessus de ce niveau de l'instruction populaire, s'élèvent les divers degrés de l'éducation supérieure, générale ou spéciale, en vue du développement complet de la vie intellectuelle, morale et religieuse de l'homme. L'Église a le devoir d'imposer cette éducation supérieure à ceux que Dieu appelle à l'honneur éminent du sacerdoce, car il est écrit : « Que les lèvres du prêtre seront les dépositaires de la science. » (Malach. II. 7.)

L'Etat a le droit de l'exiger comme une garantie nécessaire, de tous ceux qui dans la hiérarchie des fonctions sociales sont les représentants de son autorité et les défenseurs des intérêts publics. Et d'ailleurs, la culture intellectuelle sous toutes ses formes élève progressivement le niveau d'un peuple à la hauteur de la mission que la Providence lui a marquée dans ce monde.

Nous n'avons pas à Nous étendre davantage sur ce sujet : Nous Nous bornerons à vous rappeler que, grâce à Dieu, les maisons d'éducation qui ouvrent à la jeunesse les accès aux carrières libérales, ne manquent pas dans le diocèse de Quimper et de Léon ; que ces maisons offrent aux familles toutes les garanties que doivent exiger les parents chrétiens, s'ils veulent remplir fidèlement le devoir de l'éducation de leurs enfants.

Mais nous devons profiter de l'occasion, pour condamner un abus trop général dans la société contemporaine : l'ambition insensée des familles qui, par tous les moyens, au prix des plus pénibles sacrifices, sans tenir compte des aptitudes naturelles de leurs enfants pour telles études et telles carrières, au mépris de la prudence la plus vulgaire, ne poursuivent qu'un but, celui de les élever au-dessus de leur condition, et ne réussissent trop souvent qu'à en faire des êtres inutiles du nombre de ceux que le monde appelle les déclassés, parmi lesquels viennent se recruter les pires ennemis de la société.

Pères et mères de famille, vous êtes appelés par la force des choses à imprimer votre image sur l'âme de vos enfants : c'est la résultante nécessaire de l'éducation que vous leur aurez donnée. Portez donc en vous l'image de

Archives d cés lines de Quimper et Léon

Dieu ! de votre cœur et de vos actes elle ira s'imprimer sur leurs âmes pour en faire les copies vivantes de Dieu.

Que la bénédiction de Notre-Seigneur Jésus-Christ donne à Nos paroles la force de fructifier en vous dans le recueillement, la prière et les saints exercices de la pénitence que nous ramène le Carême !

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Les deux petits agneaux tout blancs dont la laine doit servir à faire les Pallium, portés solennellement dans un carosse de Ste-Agnès au Vatican, ont été arrêtés aux portes de la ville, et malgré la loi des garanties qui exempte de tous droits les objets offerts au Saint-Père, il a fallu payer les droits d'octrois tout comme pour un vulgaire bétail envoyé à la boucherie.

Dans sa récente brochure, *Causes de notre faiblesse,* dont nous avons parlé dernièrement, Mgr l'évêque d'Annecy signale, comme l'une de ces causes, ce phénomène qui paraît tout à fait nouveau dans le monde : On ne punit plus ; on n'ose plus, on ne veut plus punir. On ne punit plus dans la société civile, on lui conteste même le droit de punir ; on ne punit plus dans la famille.

« Nous sommes attirés, englobés, en ce point capital comme en tant d'autres, par l'esprit du milieu non chrétien où nous devons cependant vivre en chrétiens, en prêtres..... »

Après avoir exposé ce fait, Sa Grandeur en vient aux explications et ajoute :

« Nous avons pu voir en ces dernières années des faits aussi désolants que surprenants. Nous avons vu des hommes chargés des fautes les plus graves, passer en une semaine de l'état des criminels excommuniés à l'état de chrétiens admis librement à la fréquentation ordinaire des Sacrements. Ils avaient accumulé, par le moyen de la Presse, c'est-à-dire avec une publicité comme indéfinie, les blasphèmes les plus exécrables, les calomnies les plus audacieuses : et voici que, par une très grande grâce de Dieu, ils se convertissent, ils sont absous par l'autorité du Saint-Siège. Dieu soit béni ! La pensée commune est qu'ils vont faire pénitence ; qu'ils vont se taire pendant quelque temps du moins. On saura qu'ils se jugent indignes de parler et d'écrire encore, qu'ils prient et s'imposent des privations. Pas le moins du monde. On retrouve dès le lendemain leur nom sur cent affiches ; ils ont seulement changé d'éditeur et de journal. Ils ont cessé de faire le mal : on ne leur demande pas davantage. Ainsi se comporte la société moderne ; elle ne connaît pas la pénitence. »

Tout le monde a reconnu à ce portrait M. Léo Taxil. Il ne pouvait convenir à Mgr Isoard de le nommer. Nous sommes en quelque sorte obligé de le faire. C'est que, depuis la publication des lignes que nous venons de reproduire, M. Léo Taxil a lancé dans le public par une avalanche de prospectus dont les presbytères ont été particulièrement inondés, un nouveau livre qui est une pure impureté.

Ce livre tombe de lui-même sous la septième règle de l'Index qui prohibe absolument les livres qui traitent *ex professo* de matières obscènes, sous forme narrative comme sous forme didactique, et qu'il n'est permis à personne de lire ni de retenir.

Nous ne mettons pas en doute les bonnes intentions de M. Léo Taxil. Mais ces bonnes intentions elles-mêmes justifient les observations de Mgr Isoard. On peut se convertir sans recouvrer pour cela du jour au lendemain le sens chrétien, ni même le sens moral.

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER
(suite)

CHAPITRE Ier.

7e Chapelle de Notre-Dame de la Victoire *(suite).*

Mgr Sergent n'eut point la joie de rétablir en son état primitif la chapelle de Notre-Dame de la Victoire ; dans cette partie de la cathédrale, le vitrail dont je viens de parler est la seule marque de son zèle pour la Maison de Dieu. On sait que Mgr Nouvel n'eut pas, comme son prédécesseur, le goût des travaux de construction et de restauration, mais il eut, en revanche, une qualité qu'on n'estime pas toujours à sa valeur réelle ; il laissait les autres prendre l'initiative et il était heureux de voir que l'impulsion donnée par Mgr Sergent continuait à produire des fruits ; grâce à cela, l'œuvre de l'embellissement de l'église Saint-Corentin put être continuée ; les tombeaux de plusieurs évêques furent rétablis ; les fenêtres des bas-côtés de la nef reçurent leurs verrières historiées ; cela fut dû surtout à l'initiative de l'architecte diocésain.

M. de Penfentenyo étant devenu curé-archiprêtre, prit à cœur l'ornementation de son église paroissiale et en donna des preuves multipliées ; j'aurais déjà pu le dire en décrivant les chapelles des *Trois-Gouttes-de-Sang* et de saint Corentin, mais j'arrive maintenant à ce qu'il a entrepris de plus important, œuvre considérable qui va être enfin complétée dans quelques mois.

Le projet n'était pas sans inspirer certaines inquiétudes. Aucun rapport n'avait été écrit sur l'état de la maçonnerie au moment où le stuc avait remplacé les boiseries anciennes ; or, sous ce plâtrage, qu'allait-on trouver ?

M. Bigot, père, accepta de diriger le travail, et M. Le Naour fut chargé de l'exécution. Les travaux commencèrent le 15 juin 1884. La maçonnerie était en meilleur état qu'on ne s'y était attendu, mais cependant que de mutilations !

Archives diocésa es e Quimper et Léon

Dieu ! de votre cœur et de vos actes elle ira s'imprimer sur leurs âmes pour en faire les copies vivantes de Dieu.

Que la bénédiction de Notre-Seigneur Jésus-Christ donne à Nos paroles la force de fructifier en vous dans le recueillement, la prière et les saints exercices de la pénitence que nous ramène le Carême !

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rome. — Les deux petits agneaux tout blancs dont la laine doit servir à faire les Pallium, portés solennellement dans un carosse de Ste-Agnès au Vatican, ont été arrêtés aux portes de la ville, et malgré la loi des garanties qui exempte de tous droits les objets offerts au Saint-Père, il a fallu payer les droits d'octrois tout comme pour un vulgaire bétail envoyé à la boucherie.

Dans sa récente brochure, *Causes de notre faiblesse,* dont nous avons parlé dernièrement, Mgr l'évêque d'Annecy signale, comme l'une de ces causes, ce phénomène qui paraît tout à fait nouveau dans le monde : On ne punit plus ; on n'ose plus, on ne veut plus punir. On ne punit plus dans la société civile, on lui conteste même le droit de punir ; on ne punit plus dans la famille.

« Nous sommes attirés, englobés, en ce point capital comme en tant d'autres, par l'esprit du milieu non chrétien où nous devons cependant vivre en chrétiens, en prêtres..... »

Après avoir exposé ce fait, Sa Grandeur en vient aux explications et ajoute :

« Nous avons pu voir en ces dernières années des faits aussi désolants que surprenants. Nous avons vu des hommes chargés des fautes les plus graves, passer en une semaine de l'état des criminels excommuniés à l'état de chrétiens admis librement à la fréquentation ordinaire des Sacrements. Ils avaient accumulé, par le moyen de la Presse, c'est-à-dire avec une publicité comme indéfinie, les blasphèmes les plus exécrables, les calomnies les plus audacieuses : et voici que, par une très grande grâce de Dieu, ils se convertissent, ils sont absous par l'autorité du Saint-Siège. Dieu soit béni ! La pensée commune est qu'ils vont faire pénitence ; qu'ils vont se taire pendant quelque temps du moins. On saura qu'ils se jugent indignes de parler et d'écrire encore, qu'ils prient et s'imposent des privations. Pas le moins du monde. On retrouve dès le lendemain leur nom sur cent affiches ; ils ont seulement changé d'éditeur et de journal. Ils ont cessé de faire le mal : on ne leur demande pas davantage. Ainsi se comporte la société moderne ; elle ne connaît pas la pénitence. »

Tout le monde a reconnu à ce portrait M. Léo Taxil. Il ne pouvait convenir à Mgr Isoard de le nommer. Nous sommes en quelque sorte obligé de le faire. C'est que, depuis la publication des lignes que nous venons de reproduire, M. Léo Taxil a lancé dans le public par une avalanche de prospectus dont les presbytères ont été particulièrement inondés, un nouveau livre qui est une pure impureté.

Ce livre tombe de lui-même sous la septième règle de l'Index qui prohibe absolument les livres qui traitent *ex professo* de matières obscènes, sous forme narrative comme sous forme didactique, et qu'il n'est permis à personne de lire ni de retenir.

Nous ne mettons pas en doute les bonnes intentions de M. Léo Taxil. Mais ces bonnes intentions elles-mêmes justifient les observations de Mgr Isoard. On peut se convertir sans recouvrer pour cela du jour au lendemain le sens chrétien, ni même le sens moral.

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER
(SUITE)

CHAPITRE Ier.

7e Chapelle de Notre-Dame de la Victoire *(suite)*.

Mgr Sergent n'eut point la joie de rétablir en son état primitif la chapelle de Notre-Dame de la Victoire ; dans cette partie de la cathédrale, le vitrail dont je viens de parler est la seule marque de son zèle pour la Maison de Dieu. On sait que Mgr Nouvel n'eut pas, comme son prédécesseur, le goût des travaux de construction et de restauration, mais il eut, en revanche, une qualité qu'on n'estime pas toujours à sa valeur réelle ; il laissait les autres prendre l'initiative et il était heureux de voir que l'impulsion donnée par Mgr Sergent continuait à produire des fruits ; grâce à cela, l'œuvre de l'embellissement de l'église Saint-Corentin put être continuée ; les tombeaux de plusieurs évêques furent rétablis ; les fenêtres des bas-côtés de la nef reçurent leurs verrières historiées ; cela fut dû surtout à l'initiative de l'architecte diocésain.

M. de Penfentenyo étant devenu curé-archiprêtre, prit à cœur l'ornementation de son église paroissiale et en donna des preuves multipliées ; j'aurais déjà pu le dire en décrivant les chapelles des *Trois-Gouttes-de-Sang* et de saint Corentin, mais j'arrive maintenant à ce qu'il a entrepris de plus important, œuvre considérable qui va être enfin complétée dans quelques mois.

Le projet n'était pas sans inspirer certaines inquiétudes. Aucun rapport n'avait été écrit sur l'état de la maçonnerie au moment où le stuc avait remplacé les boiseries anciennes ; or, sous ce plâtrage, qu'allait-on trouver ?

M. Bigot, père, accepta de diriger le travail, et M. Le Naour fut chargé de l'exécution. Les travaux commencèrent le 15 juin 1884. La maçonnerie était en meilleur état qu'on ne s'y était attendu, mais cependant que de mutilations !

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Les deux enfeus étant mis à découvert, le plus rapproché de l'autel fut trouvé en bon état de conservation quant à la voûte et quant au pourtour, mais les moulures et le blason avaient complètement disparu ; la façade du second était absolument dégradée. Le premier abritait la statue de Gatien de Monceaux faite comme je l'ai dit, pour un tout autre endroit ; le plus proche de la balustrade était occupé par la pierre calcaire portant l'effigie et l'épitaphe d'Even de la Forest. Dans le mur latéral de gauche on trouva près de l'autel une piscine très élégante partagée à mi-hauteur par une tablette, et à mi-largeur par une colonne ; elle présente deux cuvettes perforées ; cette particularité suffirait à établir que la chapelle est bien du XIIIe siècle, époque où subsistait encore l'usage de ces deux petits bassins différents, l'un pour l'eau du *Lavabo*, l'autre pour l'ablution des doigts du prêtre après la communion, car il n'était pas comme maintenant prescrit de la boire.

Une petite fenêtre basse, pratiquée dans l'épaisseur du mur et dont il est longuement question dans la *Monographie*, apparut de nouveau, ainsi que la porte latérale qui, soit dit en passant, fut très utile pendant les travaux pour pratiquer le déblaiement.

De chaque côté de l'autel étaient deux cavités dont l'ouverture était carrée ; c'étaient quatre petites armoires offrant ici une disposition assez rarement usitée ; trois d'entre elles étaient certainement destinées à recevoir le saint Chrême, l'huile des catéchumènes et l'huile des infirmes ; la quatrième à enfermer les vases sacrés ou la sainte Bible, ou même, d'après quelques archéologues, la sainte Eucharistie.

Les fouilles, sous le dallage, amenèrent la découverte de quatre caveaux placés deux par deux dans le même axe : deux devant le milieu de l'autel, deux devant l'extrémité du même autel du côté de l'Evangile ; ils communiquaient l'un avec l'autre par une petite ouverture, et les deux plus éloignés de la balustrade s'ouvraient sur une grande cavité pratiquée sous l'autel. Seul le caveau du milieu, près de la grille, renfermait un cercueil, celui de Mgr Conen de Saint-Luc ; les trois autres étaient vides ; tous quatre, à quelques centimètres du sol, étaient traversés chacun par deux barres de fer destinées à empêcher le contact direct des cercueils et du dallage ; dans les terres qui furent remuées lors de l'enlèvement du dallage et avant l'ouverture des caveaux, il se trouva une étonnante quantité d'ossements humains éparpillés ; dans l'enfeu, près de l'autel, une caisse métallique en était remplie ; six têtes de morts y furent trouvées à côté d'autres ossements qu'entouraient deux enveloppes de soie portant encore des cachets de cire désormais méconnaissables ; c'étaient là évidemment des reliques dont on n'avait pu constater l'identité et l'authenticité. Tous ces restes sont actuellement déposés dans une cavité entre les deux enfeus, derrière la base du faisceau de colonnettes.

Dans l'enfeu d'Even de la Forest se trouva le squelette du capitaine Magence, les os gardant tous leur place naturelle ; des débris du cercueil les entouraient ; le tombeau a pu être refermé sans que rien fut changé à ces choses.

(A suivre.)

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,
fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

ON DEMANDE des Agents pour grande Compagnie d'Assurances dans les cantons de Concarneau, Pont-l'Abbé, Fouesnant, Plogastel, Briec. — Fortes remises. — *S'adresser 13, rue du Palais, Quimper.*

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin QUIMPER — **C. LÉON** — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

VÊTEMENTS Ecclésiastiques — **JODELAIS, Jeune**
Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fournissr du Grand-Séminaire

Capsules Guyot (véritables), 19, rue Jacob, Paris. — Bronchites Chroniques, Asthmes, Catarrhes, Rhumes opiniâtres. Prix : 2 fr. 50 le flacon. Dans toutes pharmacies.

Le charbon de Belloc fait disparaître les migraines occasionnées par un mauvais estomac ou la constipation ; il se vend dans toutes les pharmacies, en poudre 2 fr., en pastilles 1 fr 50 la boite, avec une instruction détaillée. Fabrication et gros : 19, rue Jacob, Paris.

Les Mines d'or de Gondo. — Les journaux anglais et les Sociétés financières anglaises commencent à s'émouvoir des faits et gestes de la Société des Mines d'or d'Helvetie, et nous ne serions pas étonnés de voir surgir de nouvelles propositions pour l'achat des mines d'or de Gondo. Mais nous croyons pouvoir affirmer que ce n'est qu'autant que les porteurs de parts et les obligataires y trouveront le doublement de leur capital, tout en conservant un gros intérêt dans l'exploitation.

Dans quelque cas que ce soit, on voit que les titres des Mines d'or de Gondo sont appelés à une immense plus-value.

Les masses aurifères qui constituent le sol de Gondo, et qui toutes appartiennent à la Société, sont extrêmement riches.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs d'acheter des obligations au cours de 108 fr. 50, car avec les revenus en perspective, elles atteindront rapidement des cours élevés. C'est la Banque de l'Est, 14, rue de la Banque, qui est chargée du placement des titres.

PHTISIE BRONCHITES, TOUX, CATARRHES
Guérison par l'Émulsion Marchais, Prix 3 f.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Les actions des **Chemins de fer portugais** se négocient en hausse ; les demandes sont nombreuses.

Les porteurs de titres du Cacérès et de l'Ouest d'Espagne peuvent être rassurés sur les conséquences qu'auront pour eux les derniers contrats signés par la Compagnie royale des Chemins de fer portugais ; ils auront deux garanties au lieu d'une et le produit de leur ligne s'accroîtra, à n'en pas douter, dans des proportions importantes ; quant aux obligataires de l'Ouest de l'Espagne, il est bon de leur faire connaître qu'il existe en dépôt une somme nécessaire pour faire face au payement intégral des coupons pendant dix ans, au cas où les produits de l'exploitation seraient insuffisants.

Café de Santé dit Caféine du Yemen moulue

S'emploie plus spécialement pour **Café au Lait**. C'est le plus utile et *le plus économique ;* il a un goût exquis et un arôme délicieux. Très rafraîchissant et très utile pour les enfants délicats et les estomacs fatigués. Son succès est sans précédent, ce qui le confirme, ce sont les Médailles d'Or qui lui ont été décernées et l'approbation unanime de l'Académie universelle des Sciences et des Arts. Prix : 2f 60 les 500 grammes. 26, r. du 4 Septembre, Paris.

GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. **M. LENORMAND**, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuites par retour.

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

ASTHME & CATARRHE
guéris p. les **CIGARETTES ESPIC**, 2f la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

ESSER
Pour Copier et Imprimer Soi-même, sans apprentissage, 1 à 10,000 Exemplaires, Ecriture, Dessins ou Caractères d'Imprimerie - RAGUENEAU, RUE JOQUELET 8, *(près la Bourse) Paris.*
Expériences Publiques - Envoi des Spécimens France.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. Vendredi 20 Février 1891. N° 8

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an

LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Mandement concernant la recherche des écrits de Michel Le Nobletz ; Nominations ; Quimper ; Mort du R. P. Lécuyer.

II. Nouvelles du Monde catholique : L'affaire du Mans ; Marboz (Ain) ; Reims ; Les missionnaires français ; Suisse : Australie.

III. Documents historiques (suite).

IV. Visite de la Cathédrale de Quimper (suite).

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 22 Février. — 2e Dimanche du Carême, 2e classe, semi-double, violet.
Vêpres de s. Pierre Damien, mémoire du Dimanche.
Lundi 23. — S. Pierre Damien, évêque docteur, double, blanc.
Mardi 24. — S. Mathias, apôtre, double de 2e classe, rouge.
Mercredi 25. — Chaire de s. Pierre à Antioche, double-majeur, blanc.
Jeudi 26. — Ste Marguerite de Cortone, semi-double, blanc.
Vendredi 27. — Fête du S. Suaire de N. S., double-majeur, rouge.
Samedi 28. — S. Ruellin, évêque, semi-double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Locquirec . . . . . 22 et 23 février.
Saint-Renan . . . . . 24, 25, 26, 27 et 28 février.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

CONCERNANT LA RECHERCHE

DES ÉCRITS DU SERVITEUR DE DIEU MICHEL LE NOBLETZ

Prêtre et Missionnaire du Diocèse de Quimper et de Léon

JACQUES-THÉODORE LAMARCHE

Par la grâce de Dieu et la miséricorde du Saint-Siège Apostolique Évêque de Quimper et de Léon, au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos Trés Chers Frères,

L'année dernière à pareille époque, Nous vous adressions une Lettre pastorale pour la recherche des écrits du vénérable Père Maunoir, de la Compagnie de Jésus. Nous venons aujourd'hui remplir le même devoir en faveur d'un autre serviteur de Dieu, non moins cher à Notre cœur, Dom Michel Le Nobletz, prêtre et missionnaire de notre pays de Bretagne. Du reste, l'empressement, avec lequel vous avez répondu à Notre appel pour contribuer aux frais de cette cause, témoigne assez de l'intérêt qu'elle vous inspire.

Vous n'ignorez pas qu'à la fin de l'année qui vient de s'écouler, le procès informatif que Nous avions entrepris pour parvenir à la béatification et à la canonisation de ce serviteur de Dieu, a été heureusement terminé et porté à Rome à la Sacrée-Congrégation des Rites. Mais ce n'est là que le premier pas de cette laborieuse et longue procédure que la prudente sagesse de l'Eglise exige avant d'inscrire un de ses enfants au nombre des Saints. Pour donner suite à cette cause qui nous intéresse si vivement, le Souverain-Pontife vient, par une lettre que Nous a adressée le 23 décembre dernier, Son Eminence le Cardinal Mazella, préfet de la Sacrée-Congrégation des Rites, de Nous charger spécialement de la perquisition à faire touchant les écrits du serviteur de Dieu, Michel Le Nobletz.

Suivant les instructions que Nous avons reçues du promoteur de la foi, il faut entendre par *écrits* tous les traités, opuscules, méditations, sermons, lettres, suppliques, ouvrages de controverse ou autres œuvres, tels que tableaux

ou peintures attribués à Michel Le Nobletz, soit qu'ils aient été écrits de sa main, dictés par lui ou composés sur son ordre, qu'ils aient été imprimés ou manuscrits (*).

Plusieurs familles s'honorent encore aujourd'hui d'appartenir par leurs alliances à la famille Le Nobletz, Nous les invitons tout spécialement à consulter leurs archives pour s'assurer si elles ne possédent pas quelques lettres ou écrits de ce grand apôtre de notre pays.

A CES CAUSES,

et pour Nous conformer aux prescriptions du Saint-Siège, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article 1er. — Tous les fidèles de Notre diocèse qui auraient entre leurs mains des écrits attribués au serviteur de Dieu Dom Michel Le Nobletz, sont obligés, sous peine des censures de l'Eglise, de Nous remettre ces mêmes écrits. Ceux qui, sans conserver eux-mêmes les écrits dont il s'agit, connaîtraient des personnes qui les ont en leur possession, doivent également, sous peine de censures, Nous en donner avis.

Article 2. — Si quelques fidèles possesseurs de ces écrits ne consentaient pas, pour un motif grave, à s'en dessaisir, ils n'en demeurent pas moins obligés de Nous les communiquer pour que Nous en puissions tirer une copie autenthique.

Article 3. — Ces écrits pourront être remis par les fidèles soit à Notre Chancelier, au secrétariat de l'Evêché, soit à MM. les Curés qui voudront bien se charger de Nous les faire parvenir.

Article 4. — La présente ordonnance, avec son dispositif, sera publiée par trois dimanches consécutifs à la grand'messe ou messe principale, dans toutes les églises paroissiales, ainsi que dans toutes les chapelles publiques de Notre diocèse, à partir du deuxième dimanche du Carême.

Article 5. — Les écrits que l'on posséderait, ou la déclaration des écrits dont on connaîtrait simplement l'existence, devront parvenir au secrétariat de l'Evêché avant le dimanche de la Quasimodo.

Article 6. — Et sera la présente ordonnance affichée à la porte principale des églises de Quimper et de Saint-Pol-de-Léon.

(*) Les vies et biographies imprimées de Michel Le Nobletz ne sont point demandées.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Donné à Quimper sous Notre Seing et le contre-seing du Secrétaire de Notre Evêché, le 25 Janvier 1891.

† JACQUES-THÉODORE,
Évêque de Quimper et de Léon.

Nominations.—Par décision de Monseigneur, sont nommés :

Recteur à Plounévez-Lochrist, M. Dourver, recteur à Saint-Martin de Morlaix.

Recteur à Saint-Martin de Morlaix, M. Le Goff, recteur à Plounèvez-Lochrist.

M. Bulot, aumônier du Noviciat des Frères, est démissionnaire pour cause de santé.

M. Corbel, vicaire à Landerneau, aumônier du Noviciat des Frères, à Quimper.

M. Lannuzel, vicaire au Conquet, vicaire à Landerneau.

M. Creff, vicaire à Saint-Jean-Trolimon, vicaire au Conquet.

M. Pichon, ancien vicaire de Beuzec-Cap-Sizun, vicaire à Saint-Jean-Trolimon.

QUIMPER. — M. le docteur Clech, député de Morlaix, vient de mourir : sa fin a été des plus chrétiennes.

QUIMPER. — Nous avons été assez heureux pour nous procurer ces deux lettres, qui donnent sur les derniers moments du Père Lécuyer les plus touchants détails. Nous n'en voulons rien distraire, car nous savons avec quel intérêt ils seront lus par ses amis dans le diocèse et les prêtres si nombreux qui, pendant sa convalescence parmi nous, l'avaient prié de prêcher dans leur paroisse et l'entouraient de leur affectueuse vénération.

Préfecture apostolique du Bas-Niger.

Onitsha, le 3 Décembre 1890.

Mon cher Monsieur l'Abbé,

J'ai une nouvelle bien douloureuse à vous annoncer. Votre bon frère nous a quittés pour une vie meilleure, à la date du 28 novembre. Il a succombé à une fièvre bilieuse et sa maladie a duré 13 jours. Il m'est impossible de dire combien cette mort nous a affligés et quelle grande perte notre maison vient de subir. J'ai perdu en lui un confrère qui avait été mon bras droit. C'est vous dire combien je suis désolé de sa mort. Que la volonté de Dieu soit faite ! Le Divin Maître l'a trouvé mûr pour le ciel et il a voulu le récompenser de tant de vertus chrétiennes que sa vie sacerdotale, religieuse et apostolique a fait briller dans son âme. Il a toujours été pour nous tous un vrai modèle de piété et de régularité.

Voici quelques détails sur sa mort : Le second jour de sa maladie, je remarquai aussitôt qu'il était saisi d'une fièvre bilieuse qui pouvait avoir des suites très mauvaises. Je me rendis alors à Asaba, à deux lieues plus loin, sur l'autre rive, pour chercher le médecin. Malheureusement, celui-ci avait été malade lui-même ; il lui fut impossible de me suivre, mais il me donna quelques conseils pour la maladie du Père. Le lendemain, le troisième jour de sa maladie, il vomit, pendant la journée, plus d'un litre de bile. J'avais espoir de le sauver. Il put prendre ensuite un peu de nourriture, mais sa faiblesse devint extrême, et bientôt dégénéra en une prostration complète. Quelques jours se passèrent ainsi ; le pauvre Père souffrait tou-

jours beaucoup sans se plaindre : « O mon Dieu ! ô mon Dieu ! ô mon Père ! » c'étaient à peu près ses uniques exclamations. Ne remarquant pas un mieux sensible, je me rendis de nouveau près du médecin, et cette fois je fus assez heureux pour l'amener à Onitsha. Après l'avoir examiné, il me fit comprendre qu'il n'y avait plus guère d'espoir, à cause du mauvais état des reins devenus atrophiés et de sa faiblesse extrême. Les remèdes n'avaient plus aucun effet sur lui Je n'hésitais pas alors un seul instant à le préparer à la mort.

C'était le 27 novembre, veille de sa mort, que je le confessai, lui apportai le saint Viatique et lui administrai le sacrement de l'Extrême-Onction. Les enfants, les Sœurs, le P. Paulas et le Frère Yves avaient été présents à ces cérémonies. Le bon Père, qui avait eu toute sa connaissance, les édifia tous par ses saintes dispositions. A partir de ce moment si solennel pour son âme, il fixa sans cesse ses regards sur sa croix de missionnaire et les images des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, suspendus au chevet de son lit. Je passai avec lui la première partie de la nuit, et le P. Paulas la deuxième. Le lendemain, il n'y eut pas de changement bien sensible ; à midi, nous le trouvâmes dans le même état et il put encore nous parler. Un quart d'heure après, le P. Paulas revint le voir et le trouva presqu'à l'agonie.

J'accourus aussitôt pour lui donner l'indulgence plénière *in articulo mortis* et réciter les prières des agonisants. C'est pendant ce temps qu'il rendit sa belle âme à Dieu, en présence de notre communauté et des sœurs. Il avait eu sa connaissance jusqu'au dernier moment ; un peu avant d'expirer, ses lèvres se contractèrent, une grosse larme roula sur ses joues. Je compris qu'il eut de la peine à se séparer de nous tous. Nous en fûmes attendris jusqu'aux larmes. Nous avons été bien peinés de sa mort, mais nous avons été consolés à la pensée que du haut du ciel, il priera sans cesse pour sa Mission.

Après sa mort, nous l'avons revêtu des habits sacerdotaux et nous l'avons déposé au parloir où les fidèles et les enfants se succédèrent pour prier pour le repos de son âme. Il était beau à voir : ses traits ne s'étaient pas altérés ; dans les mains, il tenait son chapelet et la croix de missionnaire. Le lendemain, à 8 heures, je chantai la messe solennelle de *Requiem*, qui fut suivie de l'enterrement. Plusieurs blancs avaient tenu à assister à ses funérailles. Il est à noter qu'il est mort un vendredi, un jour du Sacré-Cœur. Chargé des enfants, il fit tout son possible pour leur inculquer l'amour du Sacré-Cœur Il éleva avec leur aide, au fond de la cour, un petit oratoire en son honneur ; c'est là qu'il se rendait chaque soir avec eux pour la récitation des prières et le chant d'un cantique composé par lui en langue *ibo*, sur l'air : « Pitié, mon Dieu ! »

Vous voyez, cher Monsieur l'Abbé, combien votre bon frère a été un saint missionnaire. Son souvenir nous sera toujours bien précieux.

Je vous prie d'agréer, etc.

Votre serviteur affligé,
J. LUTZ, m. ap.

MONSIEUR L'ABBÉ,

Le Père Supérieur vous aura donné sans doute tous les détails sur la mort de votre bon frère. Mais on ne se lasse pas de parler de ceux qui sont chers, n'est-ce pas ?

C'est le jeudi, 27 novembre, vers 7 heures 1/2 du soir qu'il a reçu le bon Dieu. Nous sommes entrées dans sa chambre et nous avons assisté à cette cérémonie si édifiante et que le cœur n'oublie jamais. Le Père était assis sur le lit dans une attente calme, comme il l'était toujours ; ses yeux ne quittaient pas le saint ciboire... Au moment où la sainte Hostie était sur ses lèvres, il y avait quelque chose de radieux sur tous ses traits, et chacun se disait tout bas dans l'admiration : c'est un saint ! Toujours je le vois là, oh ! qu'il était beau... qu'il était heureux ! On voyait qu'il jouissait de son Dieu.

Le même soir, vers 8 heures 1/2 on lui a donné l'extrême-onction : il était plus malade : cependant la ferveur qui animait notre bon Père lui a donné assez de force pour répondre à haute voix aux prières. Peu de temps après, nous nous sommes approchées pour lui dire encore quelques paroles. Quand il nous a vues, il a parlé le premier disant : on meurt tranquille... quand...

Archives diocésaines de Quimper et Léon

on a aimé le bon Dieu... priez pour moi... après... je prierai pour vous... J'ai encore un pénible moment à passer, mais j'espère... que le bon Dieu donnera sa grâce jusqu'au bout !... Nous nous sommes retirées ensuite, admirant toujours cette grande paix. Le lendemain, vendredi, à midi et demi, on nous a appelées pour aller lui dire un dernier au revoir. Là, le bon Dieu m'a ménagé la consolation de le suivre dans tous ses mouvements : j'étais tout près de lui, à ses pieds. Pendant qu'on récitait les prières, il respirait un peu... il a tourné la tête du côté du mur, puis il l'a retournée ; ses yeux se sont ouverts largement un moment, puis un petit soupir comme une simple respiration fut pour lui le dernier signe de vie en ce monde pour être le premier d'une nouvelle vie, bien meilleure, auprès de Celui qu'il avait tant aimé et auquel il ne s'était jamais lassé de donner des preuves d'amour. Aussi, nous avons la confiance que l'apôtre que nous perdons ici-bas devient pour nous un puissant protecteur.

Sœur MARIE-CLAVER.

Onitsha, 8 décembre 1890.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

L'affaire du Mans. — Nous avons reçu quelques renseignements sur l'affaire de l'établissement hospitalier du Mans qui se trouve aux prises avec le fisc, affaire au sujet de laquelle nombre de journaux ont donné des détails erronés.

L'établissement dont il s'agit est celui du Bon-Pasteur, qui donne asile aux filles repenties. Il y a peu de ressources. L'an dernier, un appel avait été fait à la charité publique, et c'est grâce au produit de cette souscription que les impôts pesant sur la maison, lesquels s'élèvent à plus de 3,000 francs, avaient pu être payés. Cette année, ce secours a manqué et les impôts n'ont pu être acquittés : d'où saisie des meubles de la maison, opérée en vertu des poursuites du percepteur. Les Sœurs ont alors introduit une action judiciaire à l'effet de faire considérer comme insaisissable le mobilier indispensable à l'exercice de l'œuvre de charité à laquelle elles se dévouent. Le tribunal n'a pas encore statué.

(*Semaine religieuse du Mans.*)

Mgr l'évêque d'Angers a quitté Paris dimanche soir, 8 février, se rendant à Rome pour son voyage *ad limina*, suivant les prescriptions canoniques. Les prières du clergé et des fidèles suivront le premier pasteur dans son pieux pèlerinage. Sa Grandeur est accompagnée de M. le chanoine Grimault, vicaire général.

Monseigneur de Vannes est parti cette semaine pour Rome.

MARBOZ (Ain). — Les habitants ont racheté les meubles des Sœurs de Saint-Charles, vendus à l'encan par le fisc, et les ont restitués aux malades et aux enfants du couvent.

REIMS. — Son Eminence le cardinal Langénieux fait part à son diocèse du dessein qu'Elle a conçu de solenniser en grande pompe, en 1896, le 14e centenaire du baptême de Clovis par saint

Remi, et de son désir de voir la France entière, conviée à cette date au baptistère de Reims, s'unir dans une prière vraiment nationale, pour obtenir de Dieu la régénération chrétienne de la patrie française.

Les missionnaires français. — *La Revue des Deux-Mondes* publie le récit fait par le prince Henri d'Orléans du voyage qu'il vient d'accomplir avec M. Bonvalot de la Sibérie au Tonkin, à travers le Gobi et le Thibet. Voici, un passage concernant les missionnaires catholiques que les voyageurs rencontraient, en allant de Batang au Tonkin, à travers des populations chinoises moins que bienveillantes :

Au milieu de ces ennuis incessants, notre seule joie est de trouver des missionnaires. Nous en rencontrons quelques-uns échelonnés sur notre route, et chaque fois nous admirons davantage leur courage et leur abnégation. L'un d'eux nous frappe plus particulièrement. Le père Gourdin (c'est son nom) est depuis vingt-sept ans dans la contrée, et pendant cette longue période, en dehors de ses quelques confrères, il n'a pas vu de Français. Ce courageux compatriote a su, sans appui du gouvernement, se créer une situation égale à celle du mandarin du lieu : c'est qu'il parle et écrit le chinois aussi bien que celui-ci.

Pour le Code, il est plus fort, et sur les actes d'accusation qu'il a rédigés, le prétoire a déjà dû casser plus de dix mandarins. Ce missionnaire est tellement admiré et vénéré que les populations sauvages, en grande partie païennes, qui habitent dans les montagnes lui demandent ses conseils, le prennent pour arbitre dans tous leur différends et lui obéissent. Les adieux qu'ils nous fait suffisent à le peindre. Il est si ému d'avoir reçu des compatriotes et de les voir partir qu'il a envie de pleurer, et, ayant peine à refouler ses larmes, il se dirige vers sa chambre. « Il ne faut pas, nous dit-il, que des Chinois voient pleurer un Français », et avant de nous quitter, il se retourne et d'une voix forte : « Vous revenez chez vous, eh bien ! à ceux qui vous diront que les missionnaires n'aiment pas la France, répondez qu'ils sont des imbéciles. »

SUISSE. — La ville de Zurich, qui est protestante, s'en va directement au paganisme. On a laissé, en 1890, 1,822 enfants nouveau-nés sans baptême. Il y a eu 686 mariages purement « civils » et 1,053 enterrements non moins « civils ». Le protestantisme tombe en pièces, cédant la place au catholicisme là où les populations sont restées religieuses, ou au paganisme quand les populations sont tombées dans le rationalisme.

AUSTRALIE. — Son Eminence le cardinal Moran, archevêque de Sydney, a exposé, dans un récent discours, l'état du catholicisme en Australie et constate ses progrès. En 1876, il y avait 450,000 catholiques et 350 prêtres : il y a, en 1890, 750,000 catholiques et 620 prêtres. Le nombre des églises s'est élevé de 620 à 880, et ce-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

lui des écoles de 350 à 700. On le voit, le nombre des catholiques a presque doublé en Australie depuis quatorze ans.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

Installation des Curés constitutionnels.

1791-1792 (suite).

DISTRICT DE QUIMPERLÉ

A Bannalec et à Melgven, les prêtres fidèles conservaient encore la direction de ces paroisses, jusqu'au milieu de l'année 1792.

Le 8 juin, Le Beau, maire de Rosporden (1), dénonçait au Département le Recteur de Melgven, M. Pennec, « comme étant celui qui, dans les environs, entretenait la coalition contre les ecclésiastiques insermentés.

« Nous venons d'apprendre, ajoutait-il, que dimanche dernier, sept prêtres réfractaires se sont assemblés dans la chapelle de la Trinité, en la paroisse de Melgven, et ont tenu assemblée et conseil. Il en résulte qu'ils excitent le peuple au soulèvement. »

Le 16 juin, c'est un sieur Evennou qui portait plainte contre les habitants de Bannalec :

« Jeudi dernier, écrit-il au Département, je fus proclamé, par toute la paroisse assemblée, *anti-prêtre*, pour le refus que je fis de m'y rendre pour rédiger leur réclamation pour leurs prêtres qu'ils veulent indéfiniment conserver. Toute la population demandait ma mort. »

Le 18 juin, c'est le District de Quimperlé qui demande conseil au Département sur la conduite à tenir dans la circonstance :

« Les Curés de Bannalec et de Melgven ont été conservés dans leur place malgré leur incivisme, à défaut de prêtres conformistes. Ces deux Curés sont des agitateurs violents ; il serait dangereux de les conserver plus longtemps, et également dangereux de les conserver au moment de la perception des impôts que l'on menace de ne point payer si on les inquiète sur leurs prêtres. Quel parti prendre ? »

Les prêtres de Bannalec, voyant que leur résidence officielle dans la paroisse allait devenir pour les habitants une cause de vexation, se cachèrent dans les environs ; et les

(1) L. 59.

paroissiens, comptant sur la pénurie de prêtres assermentés et n'étant pas fâchés de mettre l'Administration dans l'embarras, s'adressèrent à elle pour lui demander un prêtre, puisqu'on ne voulait plus leur conserver ceux qui avaient leur confiance. De fait, l'Administration n'avait aucun prêtre disponible ; mais pour ne pas sembler être prise au dépourvu, elle dépêcha à Bannalec le sieur Bigeon, vicaire de Saint-Michel à Quimperlé, pour y administrer les sacrements au moins provisoirement.

Le sieur Bigeon n'eut pas à se féliciter de la réception qu'il reçut à Bannalec. Voici, du reste, comment il en rend compte au District de Quimperlé, le 21 juillet 1792 (1) :

« Je me suis rendu sur votre réquisition, jeudi, à Bannalec. Les habitants ont été surpris de leur réussite ; ils s'imaginaient que tous les prêtres étaient dans les sentiments des leurs qui les ont si indignement abandonnés, que personne n'aurait osé se présenter chez eux pour leur administrer les secours spirituels, et qu'ainsi l'on aurait été forcé de leur rendre leurs bien aimés anti-citoyens.

« Le presbytère était absolument vide de meubles ; dans le bourg je n'aurai pas trouvé une chambre, j'ai pris mon parti, je me suis logé à l'auberge.

« Je me suis présenté hier matin à l'église dans l'intention de célébrer la sainte messe. A la sacristie je n'ai trouvé que deux armoires vides : ni amicts, ni cordons, ni corporaux, ni purificatoires, ni pales. Le commis m'a déclaré que c'étaient les prêtres qui se fournissaient ces objets. Ainsi je n'ai pu célébrer.

« J'ai fait partir ce matin un exprès pour Quimper. J'ai marqué à Monsieur l'Evêque le départ subit des prêtres de cette paroisse et de plusieurs autres. Je l'ai prié de nommer ici un Curé d'office... »

A Querrien, le vénérable M. Bernetz, âgé de quatre-vingt-cinq ans, et ses trois auxiliaires, à la tête desquels était M. Ansquer, premier vicaire, ne pouvaient se maintenir que grâce à l'attitude énergique de la population.

Guillou, procureur-syndic du District de Quimperlé, écrivait, le 4 septembre 1792 (2), au Département : « Nous avons à Querrien quatre prêtres non-conformistes qui sont, dit-on, gardés toutes les nuits par deux cents hommes armés. »

Le 22 septembre, il ajoutait (3) : « Le Procureur de la Commune de Querrien nous rapporta hier qu'il ne peut plus assister à la messe paroissiale avec sûreté, ni vaquer à ses fonctions. Il fut prévenu, dimanche dernier, par une partie de la Municipalité, de se retirer sans entendre la messe, pour obvier à une émeute populaire. »

(1) L. 268.
(2) L. 45.
(3) L. 16.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le sieur Guillou terminait en demandant cent hommes de troupe pour réprimer la résistance des paroissiens de Querrien.

Riec avait un Curé d'office assermenté, le sieur Floch, qui ne paraissait guère satisfait de l'esprit de sa population ; dans une lettre adressée au District de Quimperlé, le 10 août 1792, il s'exprime en ces termes (1) :

« A Riec, un tiers du peuple assiste à la messe au bourg. En lui permettant d'y venir, on lui a dit que s'il apprend dans la suite que la Nation ait l'avantage, dès lors plus de religion, plus de vraie messe. Quelle doctrine nouvelle ! Un tiers assiste à Baye, l'autre à Névez. Un bon peuple séduit rencontre à sa droite et à sa gauche ce qui fomente son erreur, c'est-à-dire, Messieurs, que deux Curés voisins, bien respectables à tous égards, deviennent par la circonstance les nourriciers du fanatisme. »

Nous terminerons cette série de documents sur le District de Quimperlé, par une lettre de dénonciation de son Procureur-Syndic, du 24 octobre 1792 (2), qui est surtout un éloge de la vaillante paroisse de Mellac et de la famille du Vergier, dont le nom y est toujours aimé et respecté :

« En mars 1790, pour se venger des citoyens de Quimperlé, M. du Vergier et sa famille ont fermé les portes de leur maison de ville et se sont retranchés dans leur camp de réserve de Kernot en Mellac. Leurs deux fils ont émigré, le père s'est également émigré ou absenté ; son épouse le fait dire à Paris à la suite de ses affaires. Mme du Vergier, au centre de la paroisse de Mellac, entretenait ses concitoyens dans l'erreur et les nourrissait de fanatisme en donnant chez elle retraite à tous les fanatiques du pays.

« Si partout on avait travaillé pour la réussite d'une contre-Révolution dans l'intérieur comme il a été travaillé à Mellac, et sans doute par la seule dame du Vergier et sa famille, il n'est pas à douter que nous aurions été victimés.

« Vous savez, qu'à notre honte, cette petite paroisse de Mellac, à la porte de notre ville, est celle qui nous a montré le plus de résistance ; que les citoyens de cette paroisse voisins de la dame du Vergier étant alors à Kernot furent, pendant votre absence à Brest, au point de m'assommer ; et, dans le même moment, les citoyens commissaires envoyés ici par le Département ayant fait détenir douze des paroissiens de Mellac en ôtage dans notre maison d'arrêt, afin de forcer cette paroisse à leur représenter Jacques Fichoux, remarqué être le chef de ce soulèvement, voisin de Kernot, il n'a pas encore été possible de savoir ce que cet homme est devenu. » *(A suivre.)*

(1) L. 268.
(2) L. 77.

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE Ier.

7° Chapelle de Notre-Dame de la Victoire *(suite)*

On a vu précédemment ce que dit le chanoine Moreau de « la vieille tombe d'évêque » où fut enterré le brave officier ligueur : « Elle était par dedans comme toute neuve et fraîche, et il n'y avait aucun ossement ni cendre ». La raison en est peut-être que Magence ayant été déposé au ras du sol on ne s'est pas donné la peine de creuser au-dessous ; il serait fort possible que les restes d'Even de la Forest fussent toujours dans leur ancienne sépulture ; en ce cas le capitaine Gascon les aurait préservés de la profanation que subirent les restes des autres évêques de la part des *terroristes*.

La restauration de la chapelle de la Victoire ne pouvait consister dans un simple travail de maçons ; sans doute l'habileté et le soin dans l'exécution avaient leur importance, et sous ce double rapport l'œuvre de M. Le Naour et de son excellent contre-maître ont donné le plus heureux résultat, mais le plus difficile était de conserver tous les souvenirs du passé si multipliés dans un petit espace et cela sans perdre de vue que désormais c'est ici qu'on adore le Saint-Sacrement, que se distribue la communion et que se récite l'office capitulaire.

Pour ces motifs on ne pouvait donc songer à rétablir au milieu de la chapelle la sépulture de Gatien de Monceaux, mais la statue de cet évêque ayant été trouvée dans l'enfeu d'Alain Morel ou Rivélen y fut laissée ; on ne réclama pas du musée d'archéologie les autres parties du tombeau, et au lieu d'en copier les motifs, ce qui eut été peut-être plus coûteux, on figura dans le granit une série d'arcatures un peu trop simple à mon humble avis.

Les faisceaux de colonnettes autrefois coupés pour permettre d'établir le lambris en bois furent complétés ; leurs bases indiquaient quel avait été l'ancien niveau du dallage ; il fut décidé que le pavé serait rétabli dans les mêmes conditions qu'autrefois ; il en résulte qu'au lieu de monter un degré on doit en descendre un pour entrer dans la chapelle à laquelle on a rendu ainsi ses vraies proportions en lui rendant sa vraie hauteur. Autre nécessité imposée par la restauration des colonnettes : entre elles et l'arcade d'entrée il n'y a de place que pour cinq stalles de chaque côté ; deux stalles furent donc sacrifiées ; les panneaux sculptés de la partie antérieure furent utilisés pour faire une crédence et celle-ci fut placée dans la profonde embrasure de la petite fenêtre ; c'est là que le chanoine chargé de la messe capitulaire se revêt des ornements sacrés.

On n'a pas oublié les petites armoires placées de chaque côté de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

l'autel : les boîtes de plomb contenant les cœurs de deux évêques y furent déposées ; elles étaient précédemment dans le sol, au-dessous de la piscine ; désormais elles sont dans ces cavités de la muraille ; le cœur de Mgr Dombideau a été placé du côté de l'Evangile, et celui de Mgr de Poulpiquet du côté de l'Epître. Dans les autres armoires contigues ont été placés quelques débris d'ossements trouvés après que l'on eut fermé la tombe qui porte la statue de Gatien de Monceaux. Les quatre armoires furent fermées par des dalles de granit.

La grande table d'autel autrefois consacrée par Alain Rivélen effrayait quelque peu par ses grandes proportions ; elle n'est pas seulement très longue, mais très large ; le mur du fond fut entaillé pour recevoir le bord dépourvu d'inscriptions ; la partie antérieure et les extrémités furent entaillées jusqu'à l'inscription même ; ainsi réduite la table paraîtrait encore beaucoup trop grande si l'architecte n'avait eu recours à une combinaison très ingénieuse : il a fait reposer l'immense pierre sur six petites colonnes dont deux sont isolées sur l'extrémité de l'arrière plan, et dont les quatre autres placées par devant sont géminées ; l'œil mesure l'autel non d'après sa longueur réelle, mais d'après l'écartement des piliers plus rapprochés.

Un retable en chêne sculpté vint compléter cet autel ; on y utilisa la porte en cuivre doré de l'ancien tabernacle ; le retable même sert d'encadrement à deux panneaux émaillés sur lave : du côté de l'Epître figurent les *Sept Saints de Bretagne*, c'est-à-dire les fondateurs des sept sièges épiscopaux armoricains par leur origine, Nantes et Rennes ayant été tout d'abord des évêchés gallo-romains (il est vrai qu'on pourrait en dire autant de Vannes.) Ce panneau des *Sept Saints de Bretagne*, est un memorial de l'ancienne dévotion de nos ancêtres et des grands pèlerinages qu'ils entreprenaient pour honorer leurs pères dans la foi.

Le panneau qui fait face représente d'autres saints bretons : les fondateurs des deux évêchés gallo-romains déjà indiqués : saint Clair, le premier apôtre de l'Armorique, et en particulier de la ville de Quimper, et saint Amand, dont l'église épiscopale est devenue aujourd'hui l'église métropolitaine de la Bretagne. Saint Clair figure ici avec le clou qui avait attaché à la croix la main droite de saint Pierre et que lui avait donné le pape saint Lin ; derrière lui sont les deux frères martyrs saint Donatien et saint Rogatien, l'enfant martyr saint Trémeur présenté par sa mère sainte Trifine, un autre enfant martyr saint Mélar présenté par son père saint Miliau. Le groupe de saint Donatien et saint Rogatien est une imitation de l'œuvre d'un sculpteur nantais ; les autres émaux sont des copies plus ou moins exactes des peintures murales d'Hippolyte Flandrin, dans l'église de Saint-Vincent-de-Paul, à Paris.

Le retable de l'autel, les culs-de-lampe et les dais destinés aux deux grandes statues sortent de l'atelier de MM. Daoulas, père et fils, à Quimper. Ces travaux de menuiserie ne furent exécutés

qu'après la réouverture de la chapelle, qui eut lieu aux fêtes de Noël de la même année 1884.

Les archéologues applaudirent à cette œuvre de restauration, mais à la plupart des fidèles la chapelle de Notre-Dame-de-la-Victoire paraissait désormais bien froide d'aspect. Quelque belle que fût cette maçonnerie, elle réclamait évidemment une ornementation ; M. l'Archiprêtre se demandait à quel ornemaniste confier ce travail important, quand il apprit que l'artiste le plus justement apprécié pour les œuvres de ce genre allait être chargé de décorer la chapelle des religieuses du Sacré-Cœur, à Quimper. M. Charles Lameire accepta de mener de front ces deux entreprises. Ses ouvriers commencèrent à travailler à la cathédrale en février 1885 et y furent occupés pendant cinq ou six mois.

Dans l'œuvre de 1836, les inscriptions occupaient une grande place ; tout en les réduisant beaucoup, il fallait cependant en conserver un certain nombre ; il fut donc établi qu'au-dessus d'un soubassement où l'or trancherait sur des teintes riches, l'ensemble de la décoration présenterait une succession de bandes horizontales dans lesquelles pourraient s'intercaler différents textes.

Une idée mystique fit décider de la couleur à donner à la voûte : la chapelle de Notre-Dame étant le lieu où se conserve le Saint-Sacrement, le peintre voulut qu'elle fût comme empourprée du Sang du Sauveur et lui fit donner cette magnifique teinte de pourpre.

Quant aux inscriptions, elles se rapportent aux sépultures des personnages ensevelis dans l'abside, ou à l'histoire de la chapelle elle-même. J'ai déjà donné la traduction de celles qui se lisent à chaque côté de la grande arcade d'entrée, à l'intérieur. L'inscription gravée sur la pierre tombale d'Even de la Forest a été reproduite en lettres d'or sur les peintures de l'enfeu ; les armes du même évêque ont été peintes sur le blason de la clef de voûte ; les armes de Gatien de Monceaux figurent également désormais au-dessus de sa statue couchée ; quant à son épitaphe en neuf vers latins, elle se lit entre le pied droit de la fenêtre et la voûte de l'enfeu. En regard de cette épitaphe, se lisent les vieux vers français autrefois inscrits à la base de la statue du roi Grallon. Enfin les éloges funèbres de Mgr Dombideau de Crouseilhes et de Mgr de Poulpiquet de Brescanvel ont été rétablis à l'endroit où les cœurs de ces deux prélats ont été renfermés. Au-dessus l'on a peint leurs armes. La devise héraldique de Mgr Dombideau étant restée inconnue, on y a substitué le texte *A quo trepidabo*, allusion au lion figurant dans les armes de ce vaillant évêque.

Il y avait à rappeler encore que dans la chapelle de la Victoire avaient été ensevelis d'autres personnages. Le premier enfeu portant les armes et l'épitaphe de l'évêque Even porte en outre sur des banderoles ou philactères les noms du capitaine Magence et de l'évêque Charles du Liscoët, avec leurs titres et les dates de leur mort.

Le second enfeu, portant les armes de Gatien de Monceaux,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

présente de plus les noms de l'évêque Alain Rivélen et de Jungomac'h, ancien abbé bénédictin de Sainte-Croix de Quimperlé, mort en odeur de sainteté à Quimper, l'an 1088.

Les statues de Notre-Seigneur et de Notre-Dame de la Victoire ne furent placées qu'en 1886 ; on les bénit solennellement avant les vêpres le jour du pardon de saint Corentin. En raison du titre sous lequel la Très Sainte Vierge est honorée dans cette chapelle, on l'a représentée portant en main une branche de laurier, symbole de la victoire. La croix d'or que tient en main l'Enfant Jésus rappelle que le comte Alain Canihart fut favorisé de la vision d'une croix miraculeuse, ce qui donna lieu à l'érection de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé.

La statue de Notre-Seigneur prêtre éternel, présentant le pain et le vin a été choisie pour faire vis-à-vis à celle de Notre-Dame, parce que c'est ici que se localise la dévotion au Saint-Sacrement.

(A suivre.)

« Nous prescrivons volontiers le Sirop de Chloral de Follet qui, étant composé avec du chloral de fabrication française, présente des garanties de pureté qu'on ne saurait attendre du chloral du commerce en général.

« Le Sirop de Follet est la meilleure forme d'administration du chloral ; sa conservation est parfaite et, ainsi conseillé, il n'irrite point l'estomac. » (Extrait du *Formulaire de Thérapeutique*.)

Sirop de Regnauld, Pâte de Regnauld, sédatifs des bronches ; médicaments éprouvés contre enrouements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuse, etc. — Sirop, 2 fr. 50 le flacon. — Pâte, 1 fr. 50 la boîte. — 19, rue Jacob, Paris, et toutes pharmacies.

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez Mme Ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

DÉCORS PEINTURE, VITRERIE

HUILE, ESSENCE
Vernis, Brosserie
VENTE AU DÉTAIL

G. GUÉGUEN
25, *rue des Boucheries*, 25
Quimper

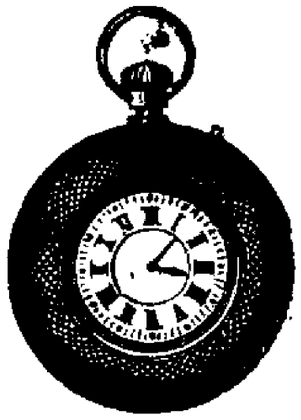
GRAND CHOIX
DE BAGUETTES
POUR ENCADREMENTS

VITRAUX D'ÉGLISE — RÉPARATION

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER — **C. LÉON** — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

A LA MONTRE DE GENÈVE



E. PIRIOU

3, RUE KÉRÉON **QUIMPER** RUE KÉRÉON, 3
MAISON RECOMMANDÉE
pour la bonne qualité de ses articles et ses prix avantageux

Orfévrerie & Couverts Christofle au prix de fabrique

Orfévrerie A. Frénais Couverts argentés à 100f sur métal blanc

Grand choix de Bronzes, Souches et Orfévrerie d'Eglises. — Objets religieux.

SPÉCIALITÉ D'ORFÉVRERIE ARGENT MASSIF,
d'Objets artistiques et de Maroquinerie fine pour cadeaux de mariage.

Horlogerie de précision *garantie de deux à dix ans sur facture.*

Atelier pour les Réparations d'Horlogerie, Bijouterie, Gravure et Réargenture.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.

S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

ASTHME & CATARRHE
guéris p. les CIGARETTES ESPIC. 2f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

CONSEIL DU DOCTEUR *Remède aussi simple qu'efficace, purifie le sang tout en purgeant les humeurs viciées, et souverain pour les maladies :* Constipation, Estomac, Foie, Rhumatismes, Dartres, Congestion, Gravelle, *(etc.)*.

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ
de DIDIER, 20, Boulevard Poissonnière, PARIS

A *Quimper*, chez MÉNEZ-HÉMERY, épicier, rue Kéréon ; A *Brest*, chez CHABAL et CARRIVE, épicier, rue de la Rampe, 18.

PHTISIE BRONCHITES, TOUX, CATARRHES
Guérison par l'Émulsion Marchais, Prix 3 f.

Archives diocé ne de Quimper et Léon

POUSSIELGUE-RUSAND FILS
3, Rue Cassette, PARIS. — HORS CONCOURS 1889
ORFÈVRERIE, BRONZES, CHASUBLERIE

CHEMIN DE CROIX EN MÉTAL ÉMAILLÉ & REPOUSSÉ
Dessiné par D. MAILLARD, Grand Prix de Rome
500 FRANCS LES QUATORZE STATIONS ENCADRÉES
Cadres de tous styles. — Haut. 0m,94. Larg. 0m,58
Envoi franco d'une Station en condition. — Expédition dans un délai de huit jours.

GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

Café de Santé dit Caféine du Yemen moulue
S'emploie plus spécialement pour **Café au Lait**. C'est le plus utile et *le plus économique*; il a un goût exquis et un arôme délicieux. Très rafraîchissant et très utile pour les enfants délicats et les estomacs fatigués. Son succès est sans précédent, ce qui le confirme, ce sont les Médailles d'Or qui lui ont été décernées et l'approbation unanime de l'Académie universelle des Sciences et des Arts. **Prix : 2f 60 les 500 grammes. 28, r. du 4 Septembre, Paris.**

SI VOUS TOUSSEZ PRENEZ DES TABLETTES **COQUELICOTS**
EXIGEZ SUR CHAQUE TABLETTE LE NOM
PRENEZ DU COQUELICOT — **JOHN TAVERNIER** — JOHN TAVERNIER
Inventeur des Tablettes Coquelicots
Chez tous les ÉPICIERS et chez JOHN TAVERNIER, cons. ms à Paris, 1, Cloître St-Merri, qui envoie franco 1 boîte contre 0f 60c en timbres-poste.

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZÉMAS, PSORIASIS, etc.*
Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (*codex medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement l'on a la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain : les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Phie FINANCE, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.
REMISE DE 20 00 AUX COMMUNAUTÉS

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. Vendredi 27 Février 1891. N° 9.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Apostolat de la prière : Rome ; Communications de l'Evêché ; La Loterie à Quimper ; Nécrologie ; Nominations ; La Retraite des Dames, a Quimper ; Fouesnant.

II. Nouvelles du Monde catholique : Paris ; Yvelot ; Redon ; Arras ; La Grande-Chartreuse ; Agram ; Nomination du successeur du cardinal Mermillod ; Bibliographie.

III. Visite de la Cathédrale de Quimper (suite).

IV. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 1er Mars. — 3e Dimanche du Carême, 2e classe, semi-double, violet. — A la messe, mémoire de s. Aubin.
Vêpres du jour, mémoires : 1e de s. Joévin, et 2e de s. Aubin.
Lundi 2. — S. Joévin, évêque, semi-double, blanc.
Mardi 3. — S. Guennolé, abbé, double-majeur, blanc.
Mercredi 4. — S. Casimir, confesseur, semi-double, blanc.
Jeudi 5. — Office du jour, violet, ou office du Saint-Sacrement, semi-double, blanc.
Vendredi 6. — La fête des 5 Plaies de Notre-Seigneur, double-majeur, rouge.
Samedi 7. — S. Thomas d'Aquin, confesseur docteur, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Saint-Hernin	1er, 2 et 3 Mars.
Goulven	4, 5 et 6 Mars.
Tourc'h	7 Mars.

Archives diocé ne de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — *Dimanche 1er Mars.* — Chapelle de la Retraite : à 7 heures, réunion des Dames de la Congrégation, messe et bénédiction.

Apostolat de la Prière.

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS.

Intention générale pour Mars 1891, désignée par Son Em. le Cardinal Préfet de la Propagande, et bénie par S. S. Léon XIII :
LA SAINTETÉ DES MŒURS CHRÉTIENNES.

Prière quotidienne pendant ce mois.

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, pour que toutes les âmes qui vous sont fidèles viennent puiser auprès de vous cette sainteté des mœurs chrétiennes dont vous êtes la source, le modèle et la sauvegarde.

RÉSOLUTION APOSTOLIQUE :
Travailler à la restauration des mœurs chrétiennes.

Pour cela, combattons de toutes nos forces les ignobles doctrines des Francs-Maçons et semons Jésus-Christ, surtout dans les jeunes âmes : semons-le dans les intelligences, par l'enseignement du catéchisme ; dans les cœurs, par la pratique de la charité ; et, sous les auspices de saint Louis de Gonzague, propageons partout, cette année, la Communion fréquente, qui fait les cœurs purs.

ROME. — Sur les instances de plusieurs Postulateurs de causes françaises, parmi lesquels nous sommes heureux de compter le R. P. Ligier, de l'Ordre de saint Dominique, qui a bien voulu accepter cette charge dans le procès de canonisation de Michel Le Nobletz, la Sacrée-Congrégation des Rites a rendu un décret dont nous donnons plus bas le texte, et par lequel désormais la langue française sera admise au même titre que le latin et l'italien dans le procès de canonisation, en sorte que les retards et les frais nécessités par la traduction des documents en italien vont être considérablement diminués. La cause de Dom Michel, dont le procès informatif a été porté à Rome, sera donc l'une des premières qui bénéficiera de cette mesure.

« BEATISSIME PATER,

« Complures Causarum Beatificationis et Canonizationis Postulatores ad osculum Sacri Pedis provoluti supplicant humillime, quatenus Sanctitas Vestra, attendens quantum apud omnes S. Romanae Ecclesiae Congregationes usus linguae gallicae communior in dies evaserit et facilior, dignetur indulgere ut deinceps ita in usum et trutinam Sacrorum Rituum Congregationis cedat, ut ea quae in processibus originalibus gallico fuerint idiomate exarata, rite valeant genuina ut iacent admitti, quin debeant cum nimia temporis iactura et expensarum onere, nec sine naevorum periculo, in alium sive latinum sive italicum traduci sermonem.

« Quod Deus, etc. »

DECRETUM.

« Sanctissimus Dominus Noster LEO PAPA XIII, attentis ac « perpensis expositis a R. P. D. Augustino Caprara Sanctae Fidei « Promotore, dispensationem a versione e gallico idiomate Proces- « suum tam Ordinariorum quam Apostolicorum nec non iurium « quae illis adiecta fuerint, in posterum pro singulis casibus cum « opportunis facultatibus remisit prudenti arbitrio Emi Cardinalis « Sacrae Rituum Congregationi Praefecti, audito prius Sanctae « Fidei Promotore. Contrariis non obstantibus quibuscumque.

« Die 19 Januarii 1891.

« † Caj. Cardis ALOISI-MASELLA, S. M. C. Praef. »

QUIMPER. — Monseigneur l'Evêque suit avec le plus vif intérêt l'Œuvre des Retraites. L'époque de chaque Retraite, à Quimper, à Lesneven, à Quimperlé, est connue des fidèles par le tableau affiché à la porte de toutes les églises et par l'annonce faite régulièrement au prône, suivant la prescription portée à l'*Ordo*. Désormais la *Semaine religieuse* publiera le chiffre total des retraitants avec indication du nombre par paroisse.

RETRAITES BRETONNES D'HOMMES. — *14 Février 1891.*

A Lesneven : Nombre des retraitants, 130. — Bourg-Blanc, 4 ; Brélès, 3 ; Cléder, 1 ; Conquet (Le), 1 ; Drennec (Le), 1 ; Elliant, 1 ; Folgoët (Le), 1 ; Guilers-Brest, 2 ; Guissény, 2 ; Guipavas, 2 ; Guipronvel, 1 ; Kernilis, 3 ; Kersaint-Plabennec, 3 ; Lambert, 1 ; Lampaul-Guimiliau, 1 ; Landivisiau, 1 ; Lanneufret, 1 ; Lannilis, 2 ; Lanrivoaré, 2 ; Lesneven, 10 ; Loc-Maria-Plouzané, 1 ; Milizac, 5 ; Ploudaniel, 5 ; Plougastel-Daoulas, 5 ; Plouguerneau, 18 ; Plourin-Ploudalmézeau, 9 ; Plounéour-Trez, 1 ; Plougoulm, 1 ; Plouvorn, 2 ; Plounévez-Lochrist, 4 ; Plouzané, 3 ; Plougonvelin, 1 ; Plouider, 3 ; Plouvien, 8 ; Porspoder, 1 ; Plouguin, 7 ; Saint-Derrien, 1 ; Saint-Frégant, 2 ; Saint-Méen, 3 ; Saint-Marc (Brest), 2 ; Saint-Thégonnec, 2 ; Tréflez, 3.

A Quimperlé : Nombre des retraitants, 48. — Querrien, 14 ; Kernével, 3 ; Bannalec, 3 ; Nizon, 1 ; Riec, 3 ; Mellac, 2 ; Notre-Dame de Quimperlé, 3 ; Ursulines de Quimperlé, 3 ; Rédéné, 1 ;

Archives diocé. ne de Quimper et Léon

Clohars-Carnoët, 2 ; Saint-Thurien, 1 ; Locunolé, 1 ; Moëlan, 2 ; Scaër, 1 ; *diocèse de Vannes :* Gourin, 1 ; Lanvénégen, 1 ; Guiscriff, 6.

***

QUIMPER. — Des marchands doreurs et argenteurs parcourent en ce moment le diocèse. MM. les Curés et Recteurs, avant de leur livrer le mobilier de leurs églises, feront bien de prendre toutes les précautions et de déterminer à l'avance les conditions et le taux du travail à exécuter, pour éviter des débats et des ennuis très fâcheux du genre de ceux qui sont venus à notre connaissance. C'est l'occasion de rappeler les recommandations et les défenses faites par l'Evêque, particulièrement en ce qui concerne les vases sacrés, qui ne doivent être remis qu'entre les mains de ceux-là seuls qui auraient obtenu autorisation expresse à cet égard.

***

Monseigneur, accompagné de M. l'abbé Abgrall, a visité, mardi, 24 février, la chapelle de Saint-Michel, établie sur le point culminant des montagnes d'Arrée d'où elle domine le diocèse tout entier. Sa Grandeur s'est émue de l'état de délabrement de ce sanctuaire si intéressant à tant de titres, et en a décidé la restauration. Tous ceux qui s'honorent de porter le nom du saint Archange ou qui tiennent à lui donner un témoignage particulier de dévotion, seront sans doute heureux de joindre leurs dons à ceux qui ont été déjà reçus pour cette œuvre.

Les offrandes devraient être remises à Monseigneur lui-même ou à M. le Recteur de Brasparts.

(Communications de l'Évêché.)

***

QUIMPER. — *La Loterie.* — La *Semaine Religieuse,* en annonçant la Loterie placée sous le haut patronage de Monseigneur et de M. le Préfet, avait formulé l'espoir que sur le terrain de la charité toutes les âmes élevées et vraiment chrétiennes se rencontreraient dans une même pensée de dévouement aux grandes misères du moment. Notre attente a été dépassée, et la Loterie, qui ne devait, le premier jour, se tirer qu'à 6,000 billets à 0 fr. 50 centimes, ce qui déjà était beaucoup pour une ville de l'importance de Quimper, se tirera à 14,000 ! Ces chiffres disent assez avec quel zèle et quelle activité a été conduite cette grande œuvre de charité. En même temps que les billets se plaçaient, les lots arrivaient ; beaucoup sont très beaux, tous ont une valeur très appréciable qui excitera de légitimes envies.

La même pensée charitable qui a présidé à cette organisation

avait décidé que les pauvres, dont les souffrances pouvaient être soulagées de suite, n'attendraient pas le jour du tirage de la Loterie pour bénéficier de ses profits ; et, depuis le premier jour, les résultats, incertains alors, mais acquis depuis, ont été escomptés : par l'entremise des Sœurs du Bureau de bienfaisance, des centaines de pauvres ont reçu d'importants secours, tant en vivres qu'en objets de literie, etc...

Peut-être même a-t-on dépassé les prévisions ? mais il y a quelques jours d'ici le tirage, et les billets qui restent à placer le seront facilement par les Dames chargées de l'organisation, près des personnes qui voudront jouir de l'exposition des lots qui sera faite à l'évêché.

Cette exposition commencera dans la salle synodale, dimanche prochain, 1er mars, à 11 heures 1/2, et elle se continuera jusqu'à l'heure des vêpres.

Les jours suivants, lundi, mardi et mercredi, on sera admis à visiter les lots de 1 heure à 3 heures.

Le tirage de la Loterie aura lieu le jeudi 5 mars, à midi et demi, sous la présidence de Monseigneur et de M. le Préfet.

Nous sommes heureux des résultats obtenus, et les pauvres de Notre-Seigneur, secourus en si grand nombre, prieront pour leurs bienfaiteurs. La prière du pauvre a une spéciale vertu sur le cœur de Dieu.

Nécrologie. — M. le chanoine de la Lande de Calan, doyen du Chapitre, est mort mardi matin, à 4 heures. Depuis longtemps sa santé donnait les plus grandes inquiétudes ; déjà le dernier jour de l'année dernière, il avait reçu des mains de Monseigneur l'Extrême-Onction pendant une crise qui menaçait de l'emporter, et le lendemain, M. le chanoine Téphany, accompagné de tout le clergé, lui portait le Saint-Viatique que Monseigneur lui donna après une courte et très touchante allocution.

M. le Doyen parut se remettre, il vint même à la cathédrale dimanche dernier ; lundi soir, on le trouva sans connaissance près de son feu ; mais revenu à lui, il comprit la gravité de son état, et assisté de M. le chanoine de Penfentenyo et de M. l'abbé Morvan, il se prépara à la mort avec une grande confiance en Dieu et une piété exemplaire.

M. de Calan était né à Elliant, en 1805 ; il y passa une grande partie de son enfance et aima toujours beaucoup sa paroisse natale. Il commença ses études au collège de Quimper et les termina avec succès au Petit-Séminaire de Sainte-Anne, alors tenu par les Révérends Pères Jésuites. Mgr de Poulpiquet l'envoya au Séminaire de Saint-Sulpice, où il se lia avec de jeunes abbés très distingués qui devinrent plus tard la gloire de l'Eglise de France. Nous ne citerons ici que Son Eminence le cardinal Caverot, archevêque de Lyon ; il vint même lui rendre visite à Quimper.

En 1829, il fut nommé vicaire à Brest, où il resta dix ans,

Archives diocé. ne de Quimper et Léon

YVETOT. — Le Tribunal civil vient de rendre un jugement très fortement motivé, par lequel il décide que les congrégations religieuses de femmes échappent aux lois de 1880 et 1884 sur le droit d'accroissement, par suite de la loi de 1825, qui leur est seule applicable.

Les Révérends Pères du Saint-Esprit refusent de payer le droit d'accroissement ; le procès est engagé, les tribunaux décideront. Cette vaillante Congrégation qui a la charge des missions d'Afrique les plus malsaines, perd beaucoup de sujets : elle ne peut payer ces droits exorbitants, et elle déclare que plutôt que de céder elle quittera la France.

Mgr Foulon, cardinal-archevêque de Lyon, a écrit à M. le Président de la République une très belle lettre, ferme et modérée, pour appeler son attention sur la situation déplorable faite aux congrégations religieuses de son diocèse par les revendications du fisc.

Mgr Luçon, évêque de Belley, a écrit aux religieuses de Saint-Charles, à Marboz, pour les féliciter de leur énergie, et les encourager dans les épreuves qu'elles viennent de traverser.

PARIS. — Deux femmes, portant chacune un enfant sur les bras, se présentent au bureau de l'Assistance publique : l'une d'elles est une fille-mère, elle reçoit un secours de 25 francs par mois ; l'autre est mariée, mais abandonnée de son mari, elle reçoit 3 francs par mois.

C'est la prime à l'immoralité.

***

PARIS. — M. Macé, banquier, est en fuite après avoir fait d'innombrables dupes. Il promettait à quiconque avait 1,000 francs et s'adressait à lui, de lui faire 1,200 francs de rente, et il était cru !

REDON. — M. Gascon, maire de Redon, veut simplement expulser les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul des immeubles qu'elles occupent et dont elles ont bâti une grande partie à leurs frais. Les Sœurs se sont pourvues devant les tribunaux.

ARRAS. — Monseigneur l'Evêque d'Arras a reçu dimanche dernier, par Son Em. le cardinal Lavigerie, la douloureuse nouvelle de la mort de Mgr Bridoux, vicaire apostolique de Tanganika. Mgr Bridoux, né à Hénin-Liétard, fit ses études au Petit-Séminaire d'Hazebrouck et s'engagea dans la vaillante légion des missionnaires d'Afrique, connue sous le nom de *Pères Blancs*. Le 8 juillet 1888, il fut sacré évêque sous le titre d'Utiques, et Dieu vient de le rappeler à lui à l'âge de 38 ans.

GRANDE-CHARTREUSE. — On annonce de Grenoble la mort du R. P. dom Jean-Louis de Nicolaï, ancien lieutenant général dans l'armée russe, aide-de-camp du tsar, et gouverneur du Caucase, décédé au monastère de la Grande-Chartreuse, où il s'était retiré il y a une vingtaine d'années.

Vainqueur de Schamyl et gouverneur général du Caucase, le baron de Nicolaï fut blessé grièvement au cours de la campagne qu'il avait menée à bonne fin. Il vint se faire soigner en France. Peu de temps après, il se convertit au catholicisme et revêtit l'habit monastique. C'était lui qui, avec une grâce parfaite, faisait aux visiteurs les honneurs du couvent de la Grande-Chartreuse. Il était très populaire dans la contrée, où on ne le connaissait que sous ce nom : le général russe.

Un père jésuite, le P. Gaudeau, vient de soutenir d'une manière brillante ses thèses de doctorat ès-lettres devant la Faculté des lettres de Toulouse. Il avait pris, pour sujet de ses thèses, l'étude de deux jésuites, le P. Perpinien et le P. Isla. C'était hardi. Après tout, pourquoi les jésuites n'auraient-ils pas leur place au soleil ?

ROME. — Le nouveau ministère a interdit aux membres de l'Union catholique de porter soit en public, soit même en particulier, une couronne sur le tombeau de Pie IX, à l'occasion de l'anniversaire de sa mort.

AGRAM (CROATIE). — Mgr le cardinal Joseph Mihalovics, archevêque d'Agram, vient de mourir à l'âge de 77 ans. Il était titulaire de l'église de Saint-Pancrace et de Saint-Victor.

Nomination du successeur du cardinal Mermillod. — La nomination de M. Déruaz, curé de Lausanne, au siège épiscopal de Lausanne et Genève, a été annoncée officiellement au gouvernement de Fribourg par une lettre de S. Em. le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat du Saint-Siège.

ÉTUDES RELIGIEUSES, PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES, ET LITTÉRAIRES, revue mensuelle publiée par des Pères de la Compagnie de Jésus.

Sommaire de la livraison de Février 1891.

I. Le Blaise Pascal de M. Joseph Bertrand et critique, par le P. Chérot. — II. Marins et missionnaires : la campagne du *Phoque*, occupation de la Nouvelle-Calédonie, par le P. de Salinis. — III. Les Congrégations reconnues et les lois fiscales de 1880 et de 1884, par le P. L. Durand. — IV. Etudes d'histoire pontificale : le pape Jean VIII (872-882), par le P. A. Lapôtre. — V. Berryer, orateur politique et judiciaire (dernière partie), par le P. G. Sortais. — VI. Mélanges. Du nombre des élus au point de vue de l'apologétique. L'Internonce à Paris pendant la Révolution, par le P. V. Delaporte. Bibliographie, par le P. V. Delaporte. — VII. Tableau chronologique des événements du mois, par le P. P. Fortin.

RETAUX-BRAY, éditeur, rue Bonaparte, 82, Paris, et chez M. SALAÜN, Quimper.

Archives diocé. ne de Quimper et Léon

ROCHEFORT ET LES PONTONS DE L'ILE D'AIX, par M. l'abbé Louis-Marie Dubois, curé de Cirés-d'Aunis (Charente-Inférieure) : **2 fr. 50** c. — Libaros, libraire, Nantes ; Salaun, libraire, Quimper.

DU MARIAGE AU DIVORCE. — Paris, René Haton, édit. — Marseille, chez l'auteur, rue Jaubert, 16, et dans toutes les librairies. — **Prix : 2 fr. 50 c.**; *franco*, **2 fr. 85 c.**

On n'a pas oublié le brillant accueil fait par le public aux *Dernières Étapes de la vie chrétienne*, par l'abbé Henry Bolo. Voici un nouveau livre du même auteur, qui confirme décidément les pronostics qu'avait inspirés le premier : **Du Mariage au Divorce,** *pour lire avant d'être fiancés.*

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE Ier.

7° Chapelle de Notre-Dame de la Victoire *(suite)*.

A l'heure présente, une seule chose reste à faire pour l'achèvement de la décoration d'une chapelle si chère à la piété quimpéroise : quatre fenêtres y sont garnies de verres blancs ou de débris d'une ancienne mosaïque ; les verrières destinées à ces fenêtres sont en cours d'exécution. Au-dessus de l'enfeu d'Even de la Forest et de l'inscription qui rappelle comment « Grallon, roi chrestien des Bretons Armoriques, livra sa terre à saint Corentin », la verrière représentera Grallon offrant à Notre-Dame la cathédrale de Quimper ; près de l'autel figurera saint Corentin montrant la reine de la future église ; à côté du roi se tiendra son épouse Dararéa, sœur ou nièce de saint Martin ; derrière eux saint Guennolé, l'ami de l'évêque et du roi et leur collaborateur dans l'œuvre de l'organisation religieuse du pays.

Vis-à-vis de cette verrière, au-dessus des stalles du côté de l'épître, sera représenté le vœu du comte Alain Canihart sur le champ de bataille, et Notre-Dame lui donnant la victoire. Derrière le comte de Cornouailles, saint Gurloës, son ami, d'abord moine de Saint-Sauveur de Redon et ensuite premier abbé de Sainte-Croix de Quimperlé.

Au-dessus de la tombe de Gatien de Monceaux, l'apôtre saint Jean donnant la communion à la Très-Sainte Vierge. L'Evangile dit positivement que le fils adoptif de Marie la reçut dans sa maison ; la tradition ajoute que le disciple bien aimé célébrait chaque jour les saints mystères, et que chaque jour aussi Celle en qui le Verbe s'était incarné participait au mystère eucharistique. Les personnages accessoires sont saint Etienne, qui dut souvent assister saint Jean comme diacre, avant que celui-ci ne quitta Jérusalem pour Ephèse, et derrière la Mère de Dieu sainte Marie Salomé,

mère de saint Jean, qui devait demeurer avec son fils. Cette scène de la communion de la Sainte-Vierge avait sa place naturelle dans une chapelle dédiée à Notre-Dame et au Saint-Sacrement.

En regard de ce vitrail, dans une belle fenêtre à quatre baies plus étroites, sera représentée la mort de Notre-Dame ; dans la rose du tympan, Notre-Seigneur venant recueillir l'âme de sa Mère, et dans deux trèfles au-dessous, saint Michel et saint Gabriel venant au-devant de la Reine des Anges.

Les tympans des trois autres fenêtres portent les armoiries des évêques qui ont été inhumés dans cette chapelle ou dont le cœur y a été déposé, ou qui ont contribué à la restaurer et à la décorer.

Verrière du roi Grallon : au sommet : Even de la Forest ; au-dessous : 1° le Chapitre, 2° l'église cathédrale : *d'azur à une truite d'argent martelée de gueules.*

Verrière de la communion de Notre-Dame : au sommet : Gatien de Monceaux ; au-dessous : 1° Mgr Dombideau, 2° Mgr de Poulpiquet.

Verrière d'Alain Canihart : au sommet : Charles du Liscoët, au-dessous : 1° Mgr Nouvel, 2° Mgr Lamarche.

En sortant de la chapelle de Notre-Dame de la Victoire, nous passons encore entre les enfeus de René du Louet et de Toussaint Conen de Saint-Luc ; rappelons qu'ils avaient été bouchés après la Révolution ; devant la place qu'ils avaient occupée on rétablit, vers 1820, les monuments funéraires (démolis en 1791) des évêques François de Coëtlogon et Hyacinthe de Plœuc. Ces monuments, d'un goût tout païen, étaient deux obélisques portant sur leur face principale l'épitaphe de ces prélats. Mgr Sergent les a fait enlever ; l'inscription du premier tombeau de Mgr de Plœuc a été rétablie sur le cénotaphe qu'on lui a élevé dans la chapelle de Saint-Yves ; l'inscription gravée sur l'obélisque de Mgr de Coëtlogon est reproduite dans la *Monographie* (1) ; mais rien dans la cathédrale ne rappelle désormais le souvenir de celui qui fut le digne continuateur des œuvres de René du Louet.

8° Saint Jean Discalcéat.

A l'angle placé entre la verrière de Mgr de Saint-Luc et l'autel des Saints-Anges, nous trouvons une statue de petite dimension dans une niche ; un reliquaire entre des girandoles, des figures de cire servant d'ex-voto, un tronc destiné à recevoir des offrandes. La statue est celle de saint Jean Discalcéat ; le reliquaire, très élégant, renferme le crâne du Saint, et le tronc appartient au même Bienheureux.

Disons simplement que saint Jean naquit en Bretagne vers l'an 1280 ; ses parents étaient originaires du diocèse de Léon.

(1) Page 14, note 2.

Archives diocé ne de Quimper et Léon

Il commença d'abord par être maçon, puis étudia pour entrer dans les ordres, devint prêtre, et fut pourvu de la paroisse de Saint-Grégoire, aux portes de la ville de Rennes. Honoré de l'affection de son évêque, il l'accompagnait dans ses visites pastorales et prêchait au peuple. Même à cette époque de sa vie il marchait toujours les pieds nus ; c'est pour ce motif qu'il a été appelé *Discalcéat*, c'est-à-dire *déchaussé*. Après avoir très saintement gouverné sa paroisse pendant treize ans et y avoir produit de grands fruits dans les âmes, il vint à Quimper l'an 1316, et demanda l'habit du patriarche séraphique dans le couvent fondé par l'évêque Raynaud en l'an 1232. Il observa la règle des *Frères-Mineurs* sans en jamais transgresser un *iota*, dit l'auteur de son ancienne vie manuscrite. Il se signala particulièrement par son admirable charité envers les pauvres, fut la providence de la ville pendant le terrible siège de 1344 et la peste plus terrible encore de 1349. Il mourut victime de sa charité en soignant les malheureux atteints de la contagion. Il avait 69 ans.

Enseveli dans l'église du couvent de Saint-François, il n'a jamais cessé d'être l'objet de la vénération. Autrefois on le priait surtout pour être délivré des maux de tête ; aujourd'hui on lui demande plutôt de faire retrouver les objets perdus et on lui fait de légères offrandes pour obtenir cette faveur. La statue de saint Jean Discalcéat qu'on vénère à la cathédrale se trouvait autrefois près du tombeau du Saint dans l'église des Cordeliers. Tout porte à croire qu'elle a dû être exécutée d'après un portrait authentique qui subsistait encore à l'époque où elle a été faite.

9° Chapelle des Saints-Anges.

C'était autrefois l'autel de Saint-Julien, et l'on y desservait la paroisse de ce nom. Le saint Julien honoré à la cathédrale n'était pas l'apôtre du Maine envoyé par saint Pierre dans l'ouest de la Gaule ; c'était saint Julien l'hospitalier, dont la légende extrêmement curieuse était connue de tous au Moyen-Age (1). Outre son autel dans la cathédrale, saint Julien avait encore une chapelle et un hôpital près de l'endroit où commence la vieille route de Concarneau. Les bâtiments en furent incendiés l'an 1636, mais la chapelle échappa aux flammes ; elle n'a pas échappé plus tard à la rage de destruction dont Quimper a si souvent ressenti les atteintes.

Depuis la Révolution, l'autel de Saint-Julien est devenu l'autel des Saints-Anges, et dans ces dernières années, le centre de la confrérie pour l'instruction chrétienne des enfants. J'ai déjà dit que l'autel actuellement placé dans la chapelle des Saints-Anges s'y trouve depuis 1886 et qu'il avait été d'abord consacré dans la chapelle de Saint-Corentin ; par le déplacement même il a perdu sa consécration qui n'a pas été renouvelée depuis cette époque ;

(1) Voir les *Petits Bollandistes*, au 12 février.

on y a donc placé une pierre sacrée ou autel portatif. Sur le retable en pierre calcaire est un second retable en albâtre ayant autrefois servi de soubassement à la statue de saint Jean-Baptiste ; le panneau du milieu est moderne ; il a été fait à Lorient dans l'atelier de M. Le Brun ; les panneaux anciens représentent des femmes voilées comme des religieuses et couronnées comme des reines ; elles portent différents attributs qui n'ont pu me renseigner sur l'intention du sculpteur dans le choix de ses personnages. Seraient-ce des saintes ? Seraient-ce des personnifications des vertus morales ? — Mystère.

La fenêtre qui surmonte l'autel des Saints-Anges montre l'intervention des esprits célestes en faveur de la sainte Eglise. Les six scènes sont prises dans les *Actes des Apôtres*.

1. « Alors le grand-prêtre et tous ceux qui étaient comme lui de la secte des sadducéens, remplis d'animation contre les apôtres, les firent prendre et enfermer dans la prison publique : mais durant la nuit, l'Ange du Seigneur ouvrit les portes de la prison.

2. « Il les fit sortir et leur dit : « Allez au temple et prêchez-y au peuple sans aucune restriction les paroles de la doctrine de vie. » (Ch. v., v. 17-21.)

3. Saint Pierre étant à Joppé, sur le sommet de la maison de Simon le corroyeur, au bord de la mer, eut une vision symbolique au moment même où venaient vers lui les envoyés du centurion Corneille. « Il vit le ciel ouvert et comme une grande nappe liée par les quatre coins qui descendait du ciel vers la terre ; il s'y trouvait toutes sortes d'animaux, quadrupèdes, reptiles, oiseaux ; et une voix se fit entendre ; elle lui disait : « Pierre, « levez-vous, tuez et mangez. — Non pas, Seigneur, répondit « Pierre, car je n'ai jamais rien mangé qui fût impur et souillé. » La voix reprit : « Gardez-vous d'appeler impur ce que Dieu a « purifié. » Cela s'étant fait par trois fois, la nappe fut retirée dans le ciel. » (Ch. x, v. 9-17.)

Cette vision indiquait non-seulement que Dieu supprimait les prescriptions mosaïques relatives au choix des aliments, mais que désormais les nations rejetées étaient appelées à entrer dans l'Eglise chrétienne.

4. « Hérode ayant fait périr par le glaive Jacques, frère de Jean, fit aussi arrêter Pierre, le mit en prison et le donna à garder à quatre bandes de soldats, de quatre hommes chacune, dans le dessein de le faire mourir devant tout le peuple après la fête de Pâques. Pendant que Pierre était ainsi gardé dans la prison, l'Eglise ne cessait de prier Dieu pour lui. Or, la nuit même qui précédait le jour où Hérode devait l'envoyer au supplice, Pierre, lié de deux chaînes, dormait entre deux des soldats ; les deux autres étaient à la porte et gardaient la prison. L'Ange du Seigneur parut tout-à-coup. La cellule fut remplie de lumière ; et l'Ange poussant Pierre par le côté le réveilla et lui dit : « Levez-vous bien vite ; » au même moment les chaînes tombèrent de ses mains. L'Ange lui dit : « Mettez votre ceinture et chaussez-vous. » Il le

Archives diocé ne de Quimper et Léon

fit, et l'Ange ajouta : « Prenez votre vêtement et suivez-moi. »

5. « Pierre sortit et il le suivait, ne sachant pas si ce que l'Ange faisait était bien une réalité ; il croyait plutôt que tout cela n'était qu'une vision.

6. « Lorsqu'ils eurent passé le premier et le second corps-de-garde, ils vinrent à une porte de fer, par où l'on va à la ville ; cette porte s'ouvrit d'elle-même devant eux ; étant sortis ils allèrent ensemble jusqu'à l'extrémité de la rue et là l'Ange le quitta soudain. Alors Pierre revenant à lui s'écria : « Maintenant je reconnais que le Seigneur m'a envoyé son Ange et qu'il m'a délivré d'entre les mains d'Hérode, et soustrait à l'attente haineuse du peuple juif. »

Un septième médaillon dominant les autres représente un Ange portant un bâton de voyage, symbole de l'assistance que nous prêtent les esprits bienheureux dans notre pèlerinage terrestre.

Aux côtés de l'autel des saints Anges sont les statues de saint Michel et de saint Raphaël ; on sait que saint Michel est le protecteur de la France et que le point qu'il a choisi sur notre territoire pour y être spécialement honoré, se trouve près de l'embouchure du Couësnon, entre la Normandie et la Bretagne ; c'est pourquoi les fleurs de lis de France et les hermines de Bretagne ont été choisies comme décoration de notre autel des Saints-Anges.

(A suivre.)

Capsules Guyot (véritables), 19, rue Jacob, Paris. — Bronchites Chroniques, Asthmes, Catarrhes, Rhumes opiniâtres. Prix ; 2 fr. 50 le flacon. Dans toutes pharmacies.

Les personnes atteintes de maux d'estomac anciens, celles dont les digestions sont difficiles ou douloureuses voient en quelques jours les malaises disparaître, l'appétit devenir plus vif, et la constipation cesser par l'emploi du charbon du Dr Belloc, approuvé par l'Académie de médecine de Paris. Le *charbon de Belloc* se vend en poudre 2 fr., et en pastilles 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies.

LE MÉTALLOCHROME JOSZ

APPLIQUÉ AUX OBJETS RELIGIEUX

Ce procédé nouveau, breveté en tous pays, permet désormais la reproduction vive et inaltérable, en toute couleur et parure d'émail, *sur métal*, de tous les objets religieux.

Exécution toujours soignée, abaissement notable des prix et facilité d'obtenir toute reproduction de tous chefs-d'œuvre artistiques, à bon marché.

La Direction, seule concessionnaire des procédés Josz pour toute la France, se met à la disposition de MM. les Curés, missions, congrégations, œuvres charitables, pour les fournitures et reproductions de chemins de croix, canons d'autel, prières diverses, souvenirs, médailles, images, tableaux, panneaux, revêtements, etc., etc. Elle se charge de faciliter, par des traités avantageux, toute reproduction spéciale pouvant les intéresser. *Envoi de la circulaire sur demande.* — **Direction, 42, rue de Grenelle, Paris.**

LE FINISTÈRE **Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,**

fondée en 1871, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

ON DEMANDE des Agents pour grande Compagnie d'Assurances dans les cantons de Concarneau, Pont-l'Abbé, Fouesnant, Plogastel, Briec. — Fortes remises. — *S'adresser 13, rue du Palais, Quimper.*

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.

Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

est seule chargée, à Paris, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,

Villedieu-les-Poëles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.

S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

ASTHME & CATARRHE

guéris p. les **CIGARETTES ESPIC.** 2 f. la Boîte

OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.

Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

Café de Santé dit Caféine du Yemen moulue

S'emploie plus spécialement pour **Café au Lait.** C'est le plus utile et *le plus économique ;* il a un goût exquis et un arôme délicieux. Très rafraîchissant et très utile pour les enfants délicats et les estomacs fatigués. Son succès est sans précédent, ce qui le confirme, ce sont les Médailles d'Or qui lui ont été décernées et l'approbation unanime de l'Académie universelle des Sciences et des Arts. Prix : 2f 60 les 500 grammes. 26, r. du 4 Septembre, Paris.

PHTISIE BRONCHITES, TOUX, CATARRHES Guérison par l'Émulsion Marchais, Prix 3 f.

Archives diocé[illegible] de Quimper et Léon

Le Journal du Lundi

ÉCONOMIQUE, FINANCIER, POLITIQUE & COMMERCIAL
(10e ANNÉE)

ABSOLUMENT INDÉPENDANT

Le Journal du Lundi n'est inféodé à aucune Banque ou Société Financière.

IL NE REÇOIT AUCUN ORDRE DE BOURSE

Abonnement Annuel : **15** *francs.*

ABONNEMENT D'ESSAI POUR UN MOIS : **1 FR. 50**

92, Rue de Richelieu, Paris.

GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux M., à Melun. Consult. gratuites par courrier.

ESSERP

Pour Copier et Imprimer Soi-même, sans apprentissage, 1 à 10,000 Exemplaires, Ecriture, Dessins ou Caractères d'Imprimerie - RAGUENEAU, RUE JOQUELET 8, *(près la Bourse) Paris.*

Expériences Publiques - Envoi des Spécimens Franco.

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZÉMAS, PSORIASIS, etc.*

Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (*codex medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Phie FINANCE, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.

REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

SI VOUS TOUSSEZ PRENEZ DES TABLETTES **COQUELICOTS**

EXIGEZ SUR CHAQUE TABLETTE LE NOM

PRENEZ DU COQUELICOT — **JOHN TAVERNIER** — JOHN TAVERNIER

Inventeur des Tablettes Coquelicots

Chez tous les ÉPICIERS et chez JOHN TAVERNIER, Confiseur à Paris, 1, Cloître St-Merri, qui envoie franco 1 boîte contre 0f 60c en timbres-poste.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. Vendredi 6 Mars 1891. N° 10

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE Qr IMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Prière à saint Joseph ; La loterie à Quimper ; Nomination ; Le droit d'accroissement ; Nécrologie ; Saint-Pol-de-Léon.

II. Nouvelles du Monde catholique : Besançon ; A la caserne ; Rome.

III. Documents historiques (suite).

IV. Visite de la Cathédrale de Quimper (suite).

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 8 Mars. — 4e Dimanche du Carême, 2e classe, semi-double, violet. — A la messe, mémoire de s. Jean de Dieu, et l'oraison *A cunctis.* Vêpres de ste Françoise ; mémoires : 1° du Dimanche, 2° de s. Jean de Dieu.

Lundi 9. — Ste Françoise, veuve, double, blanc.

Mardi 10. — Les [illegible] Martyrs, semi-double, rouge.

Mercredi 11. — Office du jour, violet.

Jeudi 12. — S. Pol de Léon, évêque, double de 2e classe, blanc.

Vendredi 13. — La fête du Très-Précieux Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, double-majeur, rouge.

Samedi 14. — S. Grégoire, pape docteur, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Tréhou	8 et 9 Mars.
Meilars	10, 11 et 12 Mars
Pleyben	13 et 14 Mars.

Archives diocé ne de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Prière de S. S. Léon XIII à saint Joseph. — Nous recourons à vous dans notre tribulation, bienheureux Joseph, et après avoir imploré le secours de votre très sainte Epouse, nous sollicitons aussi avec confiance votre patronage. Par l'affection qui vous a uni avec la Vierge immaculée, mère de Dieu ; par l'amour paternel dont vous avez entouré l'Enfant Jésus, nous vous supplions de regarder avec bonté l'héritage que Jésus-Christ a acquis de son sang et de nous assister de votre puissance et de votre secours dans nos besoins.

Protégez, ô très sage Gardien de la divine Famille, la race élue de Jésus-Christ ; préservez-nous, ô Père très aimant, de toute souillure d'erreur et de corruption ; soyez-nous propice et assistez-nous du haut du ciel, ô notre très-puissant libérateur, dans le combat que nous livrons à la puissance des ténèbres ; et de même que vous avez arraché autrefois l'Enfant Jésus au péril de la mort, défendez aujourd'hui la sainte Eglise de Dieu des embûches de l'ennemi et de toute adversité. Accordez-nous votre perpétuelle protection afin que, soutenus par votre exemple et votre secours, nous puissions vivre saintement, pieusement mourir et obtenir la béatitude éternelle du Ciel. — Ainsi soit-il.

Dans son Encyclique du 15 août 1889, le Saint-Père attachait une indulgence de *sept ans* et de *sept quarantaines* à la récitation de cette prière, à la suite du rosaire, pendant le mois d'octobre. Un nouveau décret universel et perpétuel déclare qu'une *indulgence de 300 jours*, à gagner une fois par jour et applicable aux défunts, est attachée à la récitation de cette même prière, à *toute époque de l'année.*

QUIMPER. — *La Loterie.* — Le succès est vraiment prodigieux ; il n'y a pas moins de 16,350 billets placés, et 450 lots parfaitement disposés dans la salle synodale par les soins des Dames patronnesses.

Nomination. — M. Toulemont, chanoine honoraire, ancien curé de Saint-Renan, nommé chanoine titulaire par Monseigneur, a été agréé par le Gouvernement en remplacement de M. Bolloré, décédé.

Le droit d'accroissement. — *Lettre de S. Em. le cardinal Foulon.* — S. Em. le cardinal Foulon, archevêque de Lyon, vient d'adresser à M. le Président de la République, à l'occasion de l'application qui est faite dans son diocèse de la loi dite « d'accroissement », la lettre suivante : nos lecteurs en remarqueront les termes fermes et modérés auxquels nous adhérons pleinement.

Lyon, 21 février.

Monsieur le Président de la République,

La maison-mère de la congrégation enseignante et hospitalière de Saint-Charles, autorisée par décret, et qui a son siège à Lyon et un assez grand nombre d'établissements dans les départements limitrophes, a reçu, lundi dernier, sommation à l'effet de voir saisir son mobilier jusqu'à concurrence d'une somme de quelques centaines de francs.

Cette somme est réclamée par l'Enregistrement pour insuffisance de produit d'une vente faite sur le mobilier d'une maison des Sœurs de ladite congrégation dans la commune de Marboz (Ain).

La vente avait été ordonnée par application de mesures administratives concernant la rentrée du droit dit d'accroissement. D'autres saisies sont imminentes pour la même cause et commencent d'être pratiqués dans plusieurs maisons de la même congrégation situées également dans le département de l'Ain.

Comme il est à craindre que ces faits ne se renouvellent aussi bien pour la congrégation de Saint-Charles que pour les autres communautés autorisées, je crois de mon devoir, Monsieur le Président, d'attirer votre attention sur le péril permanent qu'ils constituent pour la paix publique et pour la pacification des esprits, en dehors des principes qu'ils semblent consacrer.

Ces conséquences n'ont pas échappé aux prévisions du gouvernement, puisque, au cours de la discussion du budget, M. le Ministre des finances a pris l'engagement d'apporter des tempéraments à l'exécution de sa nouvelle loi. Les intentions conciliantes de M. le Ministre n'ont pas été comprises partout. Ce qui vient de se passer à Marboz et ce qui est en train de se faire dans d'autres communes du département de l'Ain où la congrégation de Saint-Charles est établie, en donne la preuve.

Evêque d'un diocèse de France où il existe un grand nombre de communautés religieuses, menacées au même titre que les Sœurs de Saint-Charles, et tuteur naturel de leurs intérêts, je ne puis voir sans une profonde tristesse méconnaître ainsi, vis-à-vis de ces sociétés, l'un des principes les plus précieux de notre droit public : l'égalité devant l'impôt.

Je me refuse à croire que le gouvernement de la République, lorsqu'il se sera rendu complètement compte des conséquences exorbitantes qu'entraîne l'application de la loi, continue à l'appliquer avec cette rigueur.

En effet, de la perception du droit minimum dans tous les bureaux, de la situation des biens des communautés religieuses, il résultera nécessairement que la somme des droits exigés sera supérieure à la valeur des biens existants. Or, il n'est pas possible que tels soient le sens et l'esprit de la loi. Tout a été dit sur la question dans la presse et à la tribune. Mais, sans vouloir rentrer dans le fond de la discussion, il me sera permis d'insister sur ce

Archives diocé ne de Quimper et Léon

fait que la condition légale des biens de la congrégation de Saint-Charles, comme de toutes les congrégations autorisées, est telle qu'il ne s'y opère aucun accroissement ni par le décès, ni par le départ de leurs membres.

Ce n'est pas à moi, Monsieur le Président, qu'il conviendrait de vous rappeler les textes de lois et d'instructions ministérielles sur la matière. (Lois de 1817 et 1825, loi de février 1849, loi du 28 décembre 1880, article 4, — instruction de l'Administration de l'Enregistrement du 20 juin 1881, loi du 29 décembre 1884, article 9, loi du 29 décembre 1889, § 2). Les congrégations n'ont nullement la prétention de se soustraire aux charges publiques, que d'ailleurs elles supportent déjà dans une proportion considérable, tant par les impôts de droit commun que par le droit de 3 °/₀ sur le revenu fictif de 5 °/₀, alors même que ce revenu est inférieur ou nul en réalité. Mais elles soutiennent avec raison qu'on leur fait une application absolument exagérée des lois nouvelles et que le résultat sera pour elles une ruine complète, malgré la situation de protection que leur fait la reconnaissance légale.

Si un pareil résultat est dans la pensée des partis hostiles avant tout à l'Eglise et à ses institutions et qui ne reculent devant aucune des conséquences extrêmes de leurs doctrines, le gouvernement sait qu'il n'a qu'à s'appuyer sur les principes de droit commun applicables à tous les citoyens français, quels qu'ils soient.

En France, dans ce pays encore plus épris d'égalité que de liberté, on ne pourrait en effet comprendre que la nouvelle loi visât la ruine complète des congrégations existantes, en maintenant pour elles seules des taxes qui n'existent pour personne.

L'émotion qui s'est déjà manifestée à propos des incidents que j'ai rapportés plus haut ne laisse aucun doute sur le sentiment général produit par des mesures excessives. On a pu ne pas être complètement attentif, dans le public, aux discussions de détail auxquelles a donné lieu la délibération sur la nouvelle loi. Mais on ne manquera pas d'être frappé des conséquences qui commencent à apparaître de toutes parts.

Mon patriotisme s'émeut à la pensée que la ruine des communautés religieuses amènerait la destruction des œuvres de charité qui sont l'honneur de la France et de la civilisation chrétienne, puisqu'elle forcerait à s'expatrier ces admirables auxiliaires du bien, et d'un bien dont nos concitoyens sont les premiers à profiter Je me persuade donc que ce malheur et cette iniquité seront épargnés à mon pays.

C'est que la question ne touche pas seulement aux choses de l'Eglise, et, à ce point de vue, j'ai tout particulièrement le droit et le devoir de m'y intéresser, mais à la notion même de la justice. Cette notion serait profondément altérée en France si l'on devait continuer à appliquer la loi comme on a commencé à le faire.

Je suis trop convaincu, Monsieur le Président, des sentiments

d'équité et de bienveillance qui vous guident dans l'exercice de votre haute magistrature pour ne pas croire que les réflexions que j'ai pris la liberté de vous soumettre n'attireront pas toute votre attention.

Daignez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

† Joseph, cardinal Foulon,
Archevêque de Lyon.

Quimper. — Le service anniversaire, pour le repos de l'âme de M. de la Lande de Calan, doyen du Chapitre de Quimper, sera chanté à la cathédrale, mardi, 10 mars, à 9 heures du matin.

Nécrologie. — On nous écrit de Lambézellec :

« M. Corre, aumônier de la marine en retraite s'est éteint tout doucement dans la paix du Seigneur, lundi 2 mars à 6 heures du soir, après une longue maladie qu'il a supportée avec une patience et une résignation vraiment sacerdotales. Il ne redoutait pas la mort : *cupio dissolvi et esse cum Christo,* disait-il souvent à ceux qui lui parlaient de guérison. Depuis longtemps il avait pris toutes ses dispositions.

Sentant venir ses derniers moments, il a bien recommandé de prier beaucoup et à haute voix auprès de son lit de douleur, et recueilli en Dieu, il n'a cessé jusqu'à la fin de suivre les supplications adressées au Ciel pour son âme. *Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus.* »

Saint-Pol-de-Léon. — On nous écrit :

« Samedi dernier vient de mourir dans cette ville une dame qui, par ses nombreux bienfaits, avait mérité d'être appelée la mère des pauvres.

Ce n'est pas seulement sa fortune que Mme Lozac'h avait mise à la disposition des déshérités de la terre, mais ce qui est infiniment plus précieux, sa personne qui leur appartenait en quelque sorte. On la voyait tous les jours au chevet des malades, leur rendant les services les plus pénibles à la nature. Elle était la Providence des malheureux qui assiégeaient constamment la porte de sa maison.

Présidente de la Conférence des Dames de Saint-Vincent-de-Paul, directrice de la bibliothèque paroissiale, elle était de toutes les œuvres, non pas en qualité de membre honoraire, mais mettant à leur service toute son activité et son dévouement. Qui dira le nombre d'enfants qu'elle a arrachés aux dangers de la rue et fait élever pieusement dans nos orphelinats ?

Dieu a déjà sans doute récompensé son humble servante.

Frappée d'une congestion pulmonaire, après huit jours seulement de maladie, Mme Lozac'h s'est endormie tout doucement dans

Archives diocé ne de Quimper et Léon

le Seigneur, la prière sur les lèvres et exhortant les siens à la résignation. Elle n'était âgée que de 47 ans.

Son souvenir restera longtemps gravé dans le cœur des habitants de Saint-Pol, et la ville sainte, rapprochant dorénavant son nom de celui de Marie-Amice Picart, s'en glorifiera comme de deux puissantes avocates auprès de Dieu.

A sa famille en deuil, à ses sœurs si douloureusement brisées par cette séparation soudaine, nous dirons : « Consolez-vous, celle que vous pleurez a trouvé ce qu'elle cherchait sur la terre, la charité infinie. »

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

BESANÇON. — Vendredi ont été célébrées solennellement, dans la chapelle du grand séminaire, les obsèques de M. Louis-Vincent Pusey, 2me servant du 5me régiment d'artillerie, décédé à l'hôpital Saint-Jacques. Ce jeune homme plein d'avenir avait commencé sa deuxième année de théologie au séminaire de Besançon, quand il fut appelé en novembre sous les drapeaux par la loi militaire et incorporé au 5me d'artillerie.

La levée du corps a été faite à l'hôpital par M. l'abbé Salomon, supérieur du grand séminaire, entouré de MM. les directeurs de l'établissement.

Le corps était précédé par les élèves du grand séminaire, en surplis et suivi par les canonniers de la 4me batterie du 5me, à laquelle appartenait le défunt. On a remarqué dans l'assistance plusieurs officiers du régiment et M. le vicaire général Dubillard.

Sur la bière, qu'entourait le piquet d'honneur réglementaire, on avait placé les insignes de l'artilleur, et le catafalque était surmonté du surplis et de la barrette du séminariste.

A la caserne. — On écrit d'une grande ville de province au journal *La Croix* :

Dans deux régiments en garnison ici, existe un abus criant qu'il importe de signaler à l'indignation publique et à l'autorité de M. le ministre de la guerre, pour en obtenir la prompte répression.

Un de ces malheureux séminaristes qu'une loi impie a trainés à la caserne, vient d'être obligé de paraître au théâtre, travesti en comédien. Il en a été de même pour un jeune soldat qui n'a pu se soustraire à cette odieuse corvée.

ROME. — Le Saint-Père a reçu en audience privée Nos Seigneurs les Évêques de Blois et de Vannes, et M. des Houx, qui a demandé pardon du malheureux livre qu'il a publié jadis contre le Vatican.

— La coupole en fer qui surmonte l'observatoire placé par son inventeur, M. Adolphe Gilou, fonctionne très bien.

Le nouveau ministère italien est constitué.

En moins d'une année, quatre grands ministres sont tombés bruyamment du pouvoir : Bismarck, Lutz, Tisza et Crispi. Il y avait entre ces quatre hommes d'Etat un lien étroit, fort comme l'enfer : la haine de l'Eglise.

Le chancelier de fer a médité, préparé, exécuté le Kulturkampf prussien : M. de Lutz a ouvert la lutte au Reichstag en se faisant le promoteur du *Kanzelparagraph*, et en même temps il inaugurait le Kulturkampf bavarois. En Hongrie, Tisza n'avait qu'un rêve, celui d'extirper le catholicisme, et sa politique néfaste a eu son contre-coup jusqu'à Vienne. Quant à Crispi, il a agi envers l'Eglise comme s'il était le démon lui-même.

Ces persécuteurs se soutenaient et s'encourageaient mutuellement. Bismarck a élevé Lutz, entretenu les haines anticatholiques du calviniste Tisza, et élevé sur le pavois le franc-maçon Crispi.

Au moment où l'on s'y attendait le moins, Bismarck a été précipité du pouvoir et, dans sa chute, il a entraîné ses trois acolytes. Si, il y a quinze mois, quelqu'un se fût avisé de dire : « Encore un peu de temps, et le prince de Bismarck sera méprisé, injurié dans son pays, Tisza rentré dans l'oubli, Lutz descendu dans la tombe, et Crispi chassé de la Consulta », on l'aurait traité de fou. Et aujourd'hui, cependant, cette prédiction est réalisée. Le proverbe est toujours vrai : « Qui mange du Pape en crève! »

(Semaine de Cambrai.)

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

ARRÊTÉS DU DÉPARTEMENT DU 21 AVRIL ET DU 2 JUILLET 1791

PRISON DES CARMES DE BREST

JUILLET 1791-SEPTEMBRE 1791

Les élections des Curés constitutionnels et leur installation avaient causé, comme nous venons de le voir, une recrudescence d'agitation dans les paroisses auxquelles on était parvenu à imposer un pasteur ami de la nouvelle Constitution. Nous avons dit comment ils étaient reçus des chrétiennes populations des campagnes qui abandonnaient en masse leurs offices pour recourir au ministère des prêtres fidèles. Pour remédier à cette déconsidération générale des pasteurs constitutionnels, un moyen s'offrait naturellement à la pensée : éloigner de leur paroisse les prêtres non assermentés qui venaient d'être remplacés. Mais comment allier cette mesure odieuse avec les principes de liberté que proclamait la Constitution ? Cette inconséquence flagrante frappa tout d'abord le sieur Capitaine, procureur-général syndic du Directoire du Département, lorsque cette mesure lui fut suggérée par le sieur Le Gall, procureur du District de Landerneau, comme la lettre suivante va nous l'apprendre :

Archives diocé ine de Quimper et Léon

(1) « Quimper, 13 avril 1791.

« Vous insistez, Monsieur, pour qu'un arrêté du Département enjoigne aux Curés remplacés de quitter leur ancienne paroisse et se retirent au lieu de leur naissance. Ce serait là une loi purement pénale qui contrarierait ouvertement les principes de notre Constitution qui assure à tous les citoyens que leur liberté sera protégée. Ne serait-ce pas leur donner le droit de crier à l'injustice et à la vexation. La peine portée contre ceux qui refusent le serment est d'être remplacés ; s'ils soulèvent le peuple ils seront poursuivis comme perturbateurs. Il n'est donc pas au pouvoir du Département de prendre l'arrêté que vous proposez ; ce serait porter atteinte aux droits de l'homme, qui doit être libre de respirer l'air où il lui plaît. »

L'opinion du Procureur-général ne fut pas celle du Directoire du Département qui, huit jours après, crut parfaitement qu'il était en son pouvoir de prendre l'arrêté suivant:

« *Séance du 21 avril 1791.*

« Vu les lettres et arrêtés de dénonciation de divers Districts et Municipalités :

« Considérant que plusieurs Curés remplacés pour n'avoir pas voulu se conformer à la loi, s'obstinent à se regarder comme seuls prêtres légitimes dans leurs ci-devant cures et qu'ils ont affecté d'y choisir leur demeure ;

« Considérant que cette résidence des réfractaires devient un sujet continuel de troubles ; qu'ils se disent obligés par principe de regarder les Curés constitutionnels élus comme autant d'intrus ;

« Considérant que le vrai pasteur, le pasteur uniquement occupé de l'amour du bien, aurait la prudence de s'éloigner d'un lieu où il ne serait qu'un sujet de division et de scandale ;

« Considérant que si en général un citoyen a le droit de fixer sa demeure où bon lui semble, le bien public s'oppose néanmoins à ce qu'il réside dans une paroisse où sa seule présence compromettrait perpétuellement la tranquillité commune ;

« Le Directoire arrête que dans la huitaine du jour de la notification du présent, les Curés et Vicaires remplacés sortiront des paroisses où ils remplissaient leurs fonctions quand ils sont devenus réfractaires à la loi ; leur enjoint de se tenir éloignés des dites paroisses à la distance d'au moins quatre lieues, sous peine d'être réputés perturbateurs de l'ordre et poursuivis. »

Tel fut cet arrêté inique, dont tels considérants témoignent

(1) L. 137.

qu'une main ecclésiastique n'y a pas été étrangère ; et de fait, M. Ludovic Sciout (1) cite une lettre d'Expilly à Lanjuinais, datée de Quimper, le 22 avril 1791, dans laquelle il déclare qu'il a conseillé au Département l'arrêté du 21 avril.

Cet arrêté prévenait le vœu du Procureur-Syndic du District de Morlaix qui, à propos des difficultés qu'éprouvait le Curé constitutionnel de Plouigneau, écrivait au Procureur-général, le 23 avril 1791 (2):

« Je vous avoue, Monsieur, qu'il faudrait prendre quelque parti contre les prêtres déplacés. Ce n'est pas seulement à Plouigneau qu'ils tiennent une conduite scandaleuse. Nos Municipalités sont faibles, nos juges du District sont pour le moins nuls, et dans notre Directoire il est inutile de rien proposer contre les prêtres qui refusent le serment. »

Ce fut sans doute pour réveiller le civisme des Administrateurs du District de Morlaix, qui était loin d'égaler celui de son Procureur-Syndic, qu'en séance du 10 mai 1791, M. Capitaine, procureur-général, ayant « remontré qu'il était instruit que l'ex-Curé de Taulé continue à résider en son presbytère au mépris de votre arrêté du 21 avril ; que malgré la nomination du sieur Elien en son lieu et place, il ose publier qu'il est le seul et vrai Curé de cette paroisse, qu'il n'en sortira pas ; que l'on voit journellement des hommes et des femmes s'attrouper par bandes et courir de jour et de nuit dans les églises et chapelles des environs en pèlerinage ; qu'il en résulte que le sieur Elien et son Vicaire constitutionnel ne peuvent opérer le bien ni vaquer librement aux fonctions de leur ministère.

« Le Directoire enjoint au District de Morlaix de faire sortir l'accusé de la paroisse, et à cette fin d'user de tous les moyens et forces publiques qui sont à sa disposition si requis est ; fait défense aux habitants de Taulé de s'attrouper soit pour aller en pèlerinage ou autrement, de reconnaître d'autre Curé que le sieur Elien, sous peine d'être réputés perturbateurs et poursuivis en conséquence. »

Le District pouvait d'autant moins déférer à cet ordre du Département, qu'il n'avait pas encore promulgué l'arrêté du 21 avril. M. Le Denmat écrivait en effet de Morlaix à M. Brichet-Kerilis, administrateur du District de Brest, le 12 mai 1791 (3):

« L'arrêté du Département du 21 avril est parvenu au Directoire de notre District. Tout Morlaix s'écrit qu'il y est arrivé, et il alarme déjà ici et la foule des dévots et des dévotes et les vrais amis de la liberté et de la Constitution. Je

(1) *Constitution civile du Clergé*, tome II, p. 250.
(2) L. 61.
(3) L. 97.

Archives diocé in de Quimper et Léon

m'aperçois même que les envoyés, soutenus par le grand nombre des détracteurs de cet arrêté, gardent le silence et n'osent le défendre. L'on m'a assuré qu'il fait le même effet à Brest. L'on assure, de plus, que le District, la Municipalité et les Amis de la Constitution s'y sont réunis pour le dénoncer à l'Assemblée nationale. Je l'ai entendu dire à plus de trente personnes dont une, arrivée de Brest mardi, l'affirmait de la manière la plus positive. Je m'adresse à toi avec la plus grande confiance pour savoir ce qui en est ; marque-moi s'il est vrai qu'on ne compte pas exécuter cet arrêté à Brest. »

A une demande du même genre adressée par le sieur Dissez, le District de Brest répondait le 14 mai (1) :

« Il n'est pas vrai que nous nous soyons opposé à l'exécution de l'arrêté du 21 avril, parce que nous ne savons pas donner l'exemple de l'insubordination. Nous avons cependant soumis quelques observations au Département, et cette administration nous a répondu que jamais elle n'avait eu l'intention de confondre l'innocent et le coupable et qu'elle s'en reposait sur la sagesse des corps constitués pour faire eux-mêmes les exceptions dont son arrêté pouvait être susceptible. »

(A suivre.)

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE Ier.

10. Verrière de saint Louis.

Dans une très jolie fenêtre dont le style accuse franchement la seconde moitié du XIIIe siècle, la piété de M. Louis de Jacquelot a fait placer une très belle verrière retraçant, en seize médaillons, la vie du saint roi qui se proclamait le bon sergent du Seigneur Jésus-Christ.

Pour expliquer le sujet de ces différentes scènes, je ne saurais mieux faire que de citer le sire de Joinville ; je me servirai pour cela d'une édition où a été quelque peu rajeuni le style inimitable du bon sénéchal de Champagne.

1. « Tant désiroit la bonne reine Blanche édifier le roy saint Louis à bien et justement vivre, qu'elle luy disoit souventes fois telles paroles : « Beau fils, j'aimerois mieux vous voir mourir « devant mes yeux que de vous voir commettre un seul péché « mortel, dont Dieu est tant offensé. » Cette divine doctrine fut grandement profitable au roy saint Louis : car, comme il m'a plusieurs fois dit, il ne fut jour de sa vie qu'il ne luy en souvînt.

(1) Registre de correspondance du District de Brest.

2. « Le douzième an de son âge (après la mort du roi Louis, son père), il fut sacré et couronné roi en l'église de Notre-Dame de Reims. A son couronnement assistèrent les princes de France, faisant tout l'honneur et révérence dont ils se pouvoient aviser au nouveau roy. Et son sacre fut fait le premier jour de décembre, l'an de grâce 1226, auquel jour le service de la messe se commença par ces mots : *Ad te levavi animam meam.* Et le bon roy entendant chanter l'Eglise, à l'instant commença à suivre ledit versel, disant : « Beau sire Dieu, j'ai levé mon âme et mon cœur « envers vous, et toute ma confiance est en vous mise. »

3. Réception de la sainte Couronne d'épines (1).

Saint Louis déploya un grand zèle pour faire venir dans son royaume la couronne d'épines de Notre-Seigneur. Il l'envoya chercher à Constantinople par les RR. PP. Jacques et André, de l'ordre de saint Dominique, et la fit conduire jusqu'à Venise, parce qu'elle avait été engagée aux Vénitiens pour un prêt d'argent plus considérable. Ensuite il la racheta de leurs mains, en leur payant le prix de l'engagement, et se la fit apporter à Sens, où il la reçut avec une humilité et une dévotion qui ne peuvent s'exprimer. De là il la transporta à Paris. Lorsqu'elle eut été montrée publiquement au peuple, en pleine campagne, il lui fit faire une réception solennelle par tout le clergé et par tous les Ordres de la ville. Il en voulut être lui-même le porteur avec son frère Robert, comte d'Artois, et se mit pour cela nu tête et nu pieds (2). Il la mit d'abord en dépôt dans la cathédrale, mais ayant ensuite construit la *Sainte-Chapelle* comme église de son palais, il y fit transporter ce riche trésor.

4. « Étant à Paris, le bon roy saint Louis chut en une très grièvе maladie qui le mit jusqu'à l'extrémité, en sorte qu'il en perdit la parole et ne luy voyoit-on aucun mouvement ni sentiment. Une dame qui le gardoit en sa maladie vint pour luy couvrir le visage, pensant qu'il fut trépassé ; mais de l'autre côté du lit (ainsi que le bon roy lui-même me l'a conté), il y avoit une autre dame qui empêcha que son visage ne fût couvert, disant qu'il n'étoit point encore mort. Et, comme ces dames etoient en contention, Notre-Seigneur luy rendit la parole : et la première chose qu'il dit, ce fut qu'il demanda que la croix du saint voyage luy fût apportée : laquelle incontinent luy apporta l'évêque de Paris. »

5. Le légat du pape Innocent IV, Eudes, évêque de Frascati, remet à saint Louis l'oriflamme dans l'église abbatiale de Saint-Denis. (Joinville ne signale point cette circonstance.)

6. Débarquement de saint Louis à Damiette. — « A une portée d'arbalète près de nous, à la main droite, étoit déjà arrivée la galère de l'enseigne de Saint-Denys ; et il arriva que comme elle

(1) Le sire de Joinville ne parlant pas de ce fait, j'en emprunte le récit aux *Petits Bollandistes*.

(2) M. Hirsch, le peintre verrier, n'a pas tenu compte de ce détail important et il a ici représenté saint Louis avec la couronne royale.

Archives diocé in de Quimper et Léon

fut à terre, un Sarasin s'en vint contre les gens qui descendoient de la galère ; mais le pauvre homme fut bientôt découpé et mis en pièces. Et quand le roy fut adverti que l'enseigne de Saint-Denys étoit arrivée à terre, il sortit incontinent de son vaisseau, qui étoit déjà près de la rive ; et il avoit si grand désir de combattre les Sarasins, qu'il n'eut pas loisir d'attendre que son vaisseau fut à terre, mais se jeta en la mer, outre le gré du légat qui étoit avec luy ; en sorte qu'il se trouva dans l'eau jusqu'aux épaules. Mais il en sortit promptement ; et ayant l'écu pendu au col et son glaive en la main, il voulut aller droit aux Sarasins pour les combattre.

7. Après la bataille de la Mansourah, les Croisés étant décimés par une terrible épidémie, saint Louis, malade lui-même, ordonna le retour à Damiette, et le gros de l'armée put en effet se préparer au départ ; le roi restait à l'arrière-garde qui fut bientôt attaquée et se défendit vaillamment. « Le roy, qui faisoit merveille de frapper, nonobstant sa maladie, se mit si avant en la presse, qu'il fut abandonné de toute sa gent, et ne luy demeura (comme je luy ai depuis ouï dire) de tous ses chevaliers et gens d'armes, que le bon chevalier messire Geoffroy de Sergines, lequel ne le délaissa jamais, mais défendoit le roy plus courageusement qu'un lion, et donnoit tant de coups sur ces Sarasins, que l'on eut dit que sa force luy étoit augmentée. Toutes les fois que les Sarasins s'approchoient du roy, messire Geoffroy de Sergines se mettoit devant luy pour le couvrir et recevoir les coups, et à tous les coups il les déchassoit de dessus le roy, à grands coups d'épée ; de sorte qu'il fit tant par sa prouesse, qu'il l'emmena, en dépit des Sarasins, jusqu'en une petite ville nommée Cazel ; là il fut descendu et pensa mourir ; on n'attendoit point de vie en lui, pour raison de sa maladie, et aussi de la peine qu'il avoit endurée. Enfin il fut pris en ladite ville. »

8. Saint Louis était prisonnier, mais venait de prendre avec le Soudan des arrangements pour sa mise en liberté, celle de ses compagnons d'armes et de la reine Marguerite, quand le prince musulman périt assassiné par ses officiers. « L'un des meurtriers le fendit et lui tira le cœur : et lors il s'en vint au roy, sa main tout ensanglantée, et lui dit en cette manière : « Que me donne-« ras-tu quand j'ai occis ton ennemi, qui t'eut fait mourir s'il eut « vécu ? » Et à cette demande ne lui répondit onque un seul mot le roy. »

9. Ayant un jour trouvé dans la campagne les corps d'un grand nombre de fidèles qui étaient morts en combattant contre les Sarasins, il descendit de cheval pour les enterrer, et commença lui-même à les porter dans la fosse, disant à ceux qui l'accompagnaient : « Aidez-moi, mes frères, à ensevelir les martyrs de Jésus-Christ. » (1)

10. Après s'être engagé à donner aux infidèles Damiette pour

(1) *Petits-Bollandistes.*

sa rançon (parce qu'un roi de France ne se rachète pas à prix d'or) et deux cent mille livres pour ses sujets prisonniers, saint Louis montra dans le paiement de cette somme immense une loyauté qui excita l'admiration des Sarrasins. « Et bailloit-on les deniers aux poids de la balance, et valoit chacune balance dix mille livres.... Et messire Philippe de Montfort dit au roi qu'on avoit mécompté les Sarasins d'une balance : dont le roi se courrouça aprement, et commanda à icelui de Montfort, sur la foi qu'il lui devoit, qu'il fit payer lesdites dix mille livres aux Sarasins si elles ne l'étoient. »

11. Après avoir réglé cette affaire, le roi fut aussitôt parti pour la France s'il n'avait eu occasion de constater la mauvaise foi des Musulmans ; Acre continua d'être encore pour quelque temps sa résidence ; non seulement il consola les chrétiens du pays, leur fit de grandes largesses, racheta ceux d'entr'eux qui étaient prisonniers, mais par ses paroles, que dictait une foi ardente, et plus encore par ses actes il opéra parmi les musulmans des conversions nombreuses.

12. Après son retour en France, « en été, souventes fois, après qu'il avoit ouï messe, il s'en alloit ébattre au bois de Vincennes, et se séoit au pied d'un chêne, et nous fesoit asseoir auprès de luy ; et tous ceux qui avoient affaire à luy venoient parler devant luy sûrement, sans qu'ils eussent empêchement d'aucun huissier. Et puis le roy demandoit s'il y avoit aucun qui eût partie ; et, s'il se présentoit aucun, le roy l'écoutoit, et donnoit sa sentence selon équité. Aussi j'ai vu plusieurs fois que le bon roy venoit au jardin de Paris, habillé d'une cotte de camelot, d'un surcot de tiretaine, sans manches, ayant un manteau par-dessus de sandal noir, et fesoit étendre des tapis, et puis donnoit audience, et fesoit justice à tous ceux qui venoient devant luy. »

13. Saint Louis lave les pieds des pauvres. — « Il me demanda un jour si je lavois point les pieds aux pauvres le jour du Jeudi-Absolu ; et je lui répondis que non, et qu'il me sembloit que cela n'étoit point honnête. Adonc, le bon roy me dit : « Ah ! sire de « Joinville, vous ne devez pas avoir en dédain ce que Dieu a fait « pour notre exemple, qui les lava à ses Apôtres, luy qui étoit « leur maître, et sans nulle comparaison plus digne qu'eux. Et « crois que bien à tard feriez-vous ce que fait le roy d'Angle-« terre ; car à ce jour du Jeudi-Saint il lave les pieds aux ladres, « et puis les baise. »

14. Saint Louis part une seconde fois pour la croisade. — « Le roy fit apprêter ses navires et tout un équipage de mer à Marseille et s'embarqua avec ses trois fils, le premier jour de mars, l'an de grâce mil deux cent soixante-neuf. Il étoit âgé de cinquante-six ans, ou environ, à raison de quoy il étoit si foible et débilité de sa personne, qu'il ne pouvoit souffrir ni endurer le harnais, et si ne pouvoit être longuement à cheval. »

15. La peste s'étant mise au camp des croisés, saint Louis soigne les malheureux frappés par le fléau dont il est bientôt atteint lui-même.

Archives diocé in de Quimper et Léon

16. Après d'admirables conseils à son fils Philippe qui devait lui succéder, conseils dont le bon sire de Joinville a heureusement donné la teneur, le roi sentit que le mal s'aggravait. « Lors il demanda les sacrements de la sainte Eglise, lesquels luy furent administrés en sa ferme mémoire, bien l'apparut ; car, quand on le mettait en onction, et qu'on disait les sept psaumes, luy-même répondoit les versets desdits sept psaumes ; et ainsi que le roy approchoit de sa mort, il s'efforçoit d'appeler les saints et saintes du paradis pour luy venir aider et secourir à son trépas ; et, par spécial, il invoquoit monsieur saint Jacques. Monsieur saint Denis de France appela-t-il en disant son oraison. Madame sainte Geneviève réclamait-il aussi ; et après se fit mestre en un lit couvert de cendres, et mit ses mains sur la poitrine, et en regardant vers le ciel, rendit l'âme à Dieu, à la même heure que Jésus rendit l'esprit en l'arbre de la croix. Et trépassa de ce siècle en l'autre, le 25 août 1270. »

La mosaïque qui constitue la partie décorative du vitrail de saint Louis emprunte ses motifs aux armes de France et de Castille ; les fleurs de lis alternent avec les triples tours ; dans les trèfles du tympan la fleur de lis prend de plus grandes dimenmensions ; dans la petite rose du sommet se voient les armes de la famille de Jacquelot : *d'azur au chevron d'argent accompagné en chef de deux mains dextres de même et en pointe d'une levrette assise aussi de même, colletée d'or.* (*A suivre.*)

Sirop de Regnauld, Pâte de Regnauld, sédatifs des bronches ; médicaments éprouvés contre enrouements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuse, etc. — Sirop, 2 fr. 50 le flacon. — Pâte, 1 fr. 50 la boîte. — 19, rue Jacob, Paris, et toutes pharmacies.

Sommeil calme et apaisement de la douleur, telle est la devise du Sirop de Follet qui triomphe de l'insomnie quelle qu'en soit la cause, fièvre, maladies, travail, agitation nerveuse, préoccupation morale, toux de l'asthme, de la bronchite, de la grippe, etc.

Le Sirop de Follet donne le sommeil vrai, celui de la nature, sans trouble, sans malaise, sans danger : le sommeil qui est le repos calme du corps et de l'esprit. Dans un flacon de Sirop de Follet, il y a cinq ou six nuits d'un repos complet, naturel et réparateur, et le flacon coûte 3 francs dans toutes les pharmacies.

VÊTEMENTS Ecclésiastiques { **JODELAIS, Jeune**
Quimper — 36, rue Keréon — Quimper
Fournissr du Grand-Séminaire

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin QUIMPER **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

VIENT DE PARAITRE
EN VENTE : { à la librairie E. & A. Lesort, 3, rue de Grenelle ; à l'imprimerie Leautey, 24, rue Saint-Guillaume :

OFFICES DE LA SEMAINE SAINTE
Selon le rite romain
d'après une édition du XVIIIe siècle, avec explication des principales cérémonies.
Très jolie édition, format grand in-18. — *Reliures variées.*

RECRUTEMENT DU CLERGÉ
Toutes les personnes pieuses qui désirent y contribuer par des moyens pratiques et sans qu'il leur en coûte rien, sont priées de s'adresser à M. l'abbé Landre, Domaine du Châlet **Chermignac**, près Saintes (Charente-Infre).

LE GRESHAM
Cie Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée en 1848
Actif au 30 juin 1899
111 MILLIONS 610.613 FRANCS
Assurances sur la Vie entière, mixtes, à terme fixe.
RENTES VIAGÈRES
Payables sans frais aux taux de 8. 10. 12. 15. 17 % suivant l'âge.
Prospectus et Renseignements gratis et franco à Paris, dans les immeubles de la Cie, 30, Rue de Provence et chez MM les Agents des départements.

GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 3me jour. **M. LENORMAND**, Méd. Spé, Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mrs, à Melun. Consult. gratuites par retour.

CHAMPAGNE
Pour répondre au désir de nombreuses personnes qui ne veulent pas faire de grandes provisions, MM. Henri Turot et Cie, d'Epernay, ont composé des caisses d'échantillons de 12 bouteilles qu'ils envoient franco d'emballage et de port à la gare la plus proche. Composition des caisses : N° 1 : 12 bouteilles carte noire : 40 fr. N° 2 : 6 bouteilles carte noire et 6 bouteilles carte d'or : 50 fr. N°3 : 4 bouteilles carte noire, 4 bouteilles carte d'or, 4 bouteilles carte blanche : 60 f.

ASTHME & CATARRHE
guéris p. les **CIGARETTES ESPIC.** 2f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

IMPORTANT. — Des parts et des demi-parts dans des affaires de produits et spécialités pharmaceutiques, rapportant et susceptibles de rapporter de **TRÈS BEAUX** et **LÉGITIMES BÉNÉFICES**, sont offertes par **M. P. FOUQUIER, 7, Rue Gounod, 7, PARIS.**

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

PHTISIE BRONCHITES, TOUX, CATARRHES
Guérison par l'Émulsion Marchais, Prix 3 f.

Archives diocé in de Quimper et Léon

FABRIQUE DE VITRAUX DU CARMEL

DU MANS (Sarthe)

RUE DE LA MARIETTE, 116

Fondée en 1853 sous la direction de M. E. HUCHER, auteur du grand ouvrage in-folio des *Calques des Vitraux peints* de la cathédrale du Mans.

F. HUCHER, fils, successeur.

PRIX. — Les personnages en pied sur fond grisaille avec dais, de 80 fr. à 100 fr. ; les mêmes sur fond d'architecture, à 140 fr. Les grandes scènes sur fond d'architecture, de 150 fr. à 160 fr. ; les grisailles, de 40 fr. à 50 fr. le mètre carré. Les restaurations, de 150 fr. de 200 fr. le mètre carré.

TRAVAUX. — Nous pouvons citer parmi nos principaux travaux dans le département : Bannalec, Brest (Saint-Martin), Châteauneuf-du-Faou, Clèden-Poher, Douarnenez, Fouesnant, Kergloff, Kernével, Lampaul, Landerneau, Ile-Tudy, Morlaix, Penmarc'h, Plabennec, Pleyben, Plonéour-Lanvern, Plonévez-du-Faou, Pluguffan, Poullan, Pont-l'Abbé, Pont-Aven, Quimperlé, Riec, Saint-Pôl-de-Léon, Trégunc, Trébabu.

CONSEIL DU DOCTEUR *Remède aussi simple qu'efficace, purifie le sang tout en purgeant les humeurs viciées, et souverain pour les maladies :* Constipation, Estomac, Foie, Rhumatismes, Dartres, Congestion, Gravelle, *(etc.)*.

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ
de DIDIER, 20, Boulevard Poissonnière, PARIS

A *Quimper*, chez MÉNEZ-HÉMERY, épicier, rue Kéréon ; A *Brest*, chez CHABAL et CARRIVE, épicier, rue de la Rampe, 18.

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZÉMAS, PSORIASIS, etc.*

Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** *(codex medicamentarius)* sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Phie FINANCE, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.

REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

1889 — GRAND PRIX PARIS — 1889

CHOCOLAT MENIER

REFUSER LES IMITATIONS

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. Vendredi 13 Mars 1891. N° 11

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Quimper ; Le nouveau Doyen du Chapitre ; La loterie des Dames de Saint-Vincent-de-Paul ; Pèlerinage de Lourdes ; Lettre du P. Abgrall, missionnaire au Tonkin.

II. Nouvelles du Monde catholique : Le paganisme à Paris ; Sonnet ; La prophétie de l'élection des Papes ; Bibliographie.

III. Documents historiques (suite).

IV. Visite de la Cathédrale de Quimper (suite).

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 15 Mars. — Dimanche de la Passion, 1re classe, semi-double, violet.
Vêpres du jour.
Lundi 16. — Office du jour, violet.
Mardi 17. — S. Patrice, évêque, double, blanc.
Mercredi 18. — S. Gabriel, archange, double-majeur, blanc.
Jeudi 19. — S. Joseph, double de 1re classe, blanc.
Vendredi 20. — La fête des Sept Douleurs de la Très Sainte Vierge, double-majeur, blanc.
Samedi 21. — S. Benoît, abbé, double-majeur, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Refuge de Brest.	15 et 16 Mars.
Providence de Saint-Pol de Léon. . . .	17 et 18 Mars.
Petites-Sœurs des Pauvres à Brest . . .	19 et 20 Mars.
Maison Saint-Joseph à Saint-Pol de Léon.	21, 22 et 23 Mars.

Archives diocé in de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Quimper. — Les lecteurs de la *Semaine Religieuse* connaissent déjà le fait qui vient de se produire à Plouvorn. C'est un des épisodes de cette malheureuse question du droit d'accroissement qui inquiète à si juste titre les consciences catholiques. Nous apprenons avec satisfaction qu'un arrêt s'est fait dans les poursuites commencées ; et nous aimons à espérer que les protestations qui s'élèvent de toutes parts, et auxquelles s'associe le diocèse de Quimper, obtiendront la solution réclamée par la justice et le droit.

***

— La mort du regretté M. de Calan, doyen du vénérable Chapitre, laissait vacante la dignité qu'il occupait depuis vingt ans à la tête du premier corps de l'Eglise de Quimper. Sur la demande de Monseigneur, les membres du Chapitre ont été appelés à montrer par un vote secret leurs préférences et à désigner le doyen de leur choix. A l'unanimité des voix exprimées, M. le chanoine Téphany a été présenté à Monseigneur pour les honneurs du décanat. Sa Grandeur, très heureuse, a ratifié par une ordonnance épiscopale le choix qui était fait, et M. Téphany a été installé et reconnu comme Doyen à la grande joie de ses confrères, et nous le lui dirons bien simplement, à l'immense satisfaction du diocèse.

***

— M. Ollivier, vicaire-général, supérieur du Grand-Séminaire, directeur de l'Œuvre de Notre-Dame de Salut, prie les associées et les personnes qui voudront unir leurs prières à assister à la messe qui sera dite à la chapelle des Ursulines à 7 heures 1/2, le jour de Saint-Joseph, patron de l'Œuvre.

Le R. P. Gabriel fera l'instruction, qui sera suivie du Salut solennel.

Indulgence plénière pour les associés présents.

***

— *La Loterie des Dames de Saint-Vincent-de-Paul.* — Cette Loterie, annuellement autorisée par M. le Préfet depuis plus de quarante ans, a pour but de venir en aide à l'Œuvre des jeunes apprenties patronnées par les Dames de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul. Elle a été un peu perdue de vue grâce à la magnifique Loterie récemment tirée à l'Evêché, en faveur des ouvriers sans travail ; cependant on a réussi à placer un bon nombre de billets et à se procurer des lots : à Quimper, la charité est incomparable, on peut toujours s'adresser à elle avec confiance.

L'exposition des lots aura lieu à l'Evêché, dans la salle synodale, samedi prochain 14 mars, de 1 heure à 4 heures, et dimanche, de 11 heures 1/2 à 2 heures, et de 4 heures à 6 heures.

Le tirage commencera lundi 16, à une heure.

***

— La semaine du Pèlerinage du diocèse de Quimper au Sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes a été fixée par Monseigneur, qui veut bien le présider lui-même.

Le départ aura lieu le dimanche au soir 6 septembre, et le retour le samedi suivant 12.

Nous donnerons en temps utile toutes les indications nécessaires pour rendre ce pèlerinage aussi beau, aussi pieux et aussi consolant que les précédents.

***

— Monseigneur, accompagné de M. le chanoine Fléiter, vicaire-général, doit bénir le 19 mars, fête de saint Joseph, les nouveaux bâtiments du Carmel de Brest.

Thor (Vaucluse). — Les religieuses renvoyées de l'hôpital ont été rappelées au bout de quinze mois, à la grande joie des malades et pour éviter la ruine que l'Administration ne pouvait plus arrêter.

Lettre du P. Abgrall, missionnaire au Tonkin.

Vink, le 26 décembre 1890.

Très belle fête de Noël, beaucoup de communions. A minuit, porté processionnellement la *Nativité*, de la sacristie au milieu de l'église, sur une petite estrade bien arrangée. Pas de crèche. En tête, comme qui dirait le maître des cérémonies, battant la marche sur un beau petit tambour ; puis deux enfants en aube blanche portant l'âne et le bœuf ; ensuite un autre enfant portant la bergère, puis deux autres en habits d'enfants de chœur, portant les deux bergers, et encore deux autres, habillés de même, portant la Sainte-Vierge et saint Joseph ; enfin moi-même, avec ma belle chape, portant l'Enfant-Jésus. Il y a dix pas de la sacristie jusqu'à l'estrade ; le maître des cérémonies a trouvé moyen de nous faire mettre un bon quart-d'heure pour faire le trajet.

Pendant ce temps, la musique Annamite jouait à la tribune. Placé les différents personnages sur l'estrade, encensé l'Enfant-Jésus. Longue lecture : récit évangélique et réflexions. Puis quatre de mes enfants, en habit de chœur, et quatre jeunes filles habillées de blanc sont venus s'asseoir sur des nattes devant la *Nativité* pour chanter un beau Noël à l'Enfant-Jésus, en alternant à deux chœurs. Tous les deux couplets, un petit air de musique. Pendant tout le temps de la lecture et du chant, deux petits enfants en aube blanche brûlaient de l'encens devant l'Enfant-Jésus. Il y avait dans

Archives diocé n de Quimper et Léon

toute l'église un parfum de Noël. A l'intérieur et à l'extérieur, belle illumination.

Le Noël terminé, messe solennelle. Au lever du jour, deuxième messe non chantée, puis troisième messe chantée. La musique Annamite a joué tout le temps de la messe de minuit et de la messe chantée du jour. Pour des Français c'était peut-être un peu tapageur, mais pour des Annamites c'était un paradis : ils aiment tant le bruit ! Après minuit, magnifique procession, avec musique. Le soir après souper, encore un Noël à l'Enfant-Jésus, puis très beau salut. J'étais bien content, et mes chrétiens aussi.

Dimanche, après la messe et le catéchisme, je vais à Nghê-Yèn assister aux noces d'argent du P. Provicaire, vingt-cinquième anniversaire de sa prêtrise. Ici les noces d'argent sont rares, et elles seront absolument inconnues jusqu'au jour où je célébrerai les miennes, dans douze ans et demie ; je vous y inviterai.

Mardi je vais à la communauté de Xa-Doai, souhaiter la bonne année à Monseigneur Pineau, notre Vicaire apostolique. Le soir du premier de l'an, tous les missionnaires entrent en retraite, jusqu'à l'Epiphanie, 30 décembre.

Je reviens de Nghê-Yèn. Belle réunion pour les noces d'argent. Toute la nuit, fusillade des pirates attaquant un poste français dans le voisinage. Ils deviennent plus audacieux que jamais, mais ne touchent pas à nos chrétiens. Pourvu que ça dure !

31. — Je pars pour Xa-Doai. Bonne année à vous tous.

J.-F. ABGRALL,
Missionnaire apostolique.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Le paganisme à Paris. — Le samedi, **21 février**, quelques jours seulement après un mariage civil célébré avec éclat en haine de la religion, une scène honteuse pour la France chrétienne se passait à Paris. Deux prêtres de Bouddha, la secte païenne de l'Inde et du Japon, célébraient pompeusement les cérémonies grotesques de leur culte. Le fait, si bizarre qu'il soit, n'était pas nouveau. On avait vu des scènes analogues pendant la dernière Exposition.

Mais voici où est le scandale, et il est important de le signaler : Cette cérémonie païenne a eu lieu dans un bâtiment de l'Etat ! Elle avait un caractère officiel ! MM. Floquet, président de la Chambre des Députés, Jules Ferry, Clémenceau, Yves Guyot, y assistaient à une place d'honneur !

On a pourchassé prêtres et religieux ; on a crocheté les chapelles ; on a proscrit la religion des écoles ; on s'empare des biens des Congrégations. Et tout cela pour en arriver à une cérémonie sacrilège et ridicule ! On ne veut plus du Christ et de l'Eglise : on se prosterne devant Bouddha ! C'est une honte et une bêtise ! De

quoi n'est-on point capable quand on a rejeté la vraie lumière de Jésus-Christ ? Le mot de Pascal trouve ici son application : « Incrédules, les plus crédules. » (*Semaine Religieuse de Rennes.*)

Sonnet. — Le Rd. P. Monsabré a lu ce Sonnet à sa réception à l'Académie des Arcades à Rome.

Je suis vieux. Ma muse endormie
Souffre d'une longue anémie.
Je veux lui demander, pourtant,
De quoi vous payer au comptant.
Aux feux d'une lumière amie
Ce qui brille est plus éclatant.
Voilà, messieurs, ce qui m'attend
Dans votre illustre Académie.
Qu'ai-je donc fait pour obtenir
L'honneur de vous appartenir ?
Pour moi, c'est un trop beau partage.
Car si je suis de vos élus
Vous n'en vaudrez pas davantage
Et moi j'en vaudrai dix fois plus.

Congrégation des Rites. — *Prescriptions relatives aux parcelles de la Vraie Croix.* — Toute parcelle de la Vraie Croix est une *relique insigne* (13 janvier 1631, 12 avril 1823) ; on ne peut la placer dans le même reliquaire, ni l'exposer avec d'autres reliques : celles de la Passion seules peuvent y être jointes (6 mars 1826, 22 février 1847). L'exposition de la relique ne doit pas être trop fréquente, elle ne peut avoir lieu en même temps que celle du Saint-Sacrement (2 septembre 1741) ; il faut auprès du reliquaire au moins *deux* cierges, l'usage est de porter ce nombre à *six* (16 mars 1833) ; *in accessu, in recessu, in transitu*, on fait la génuflexion ; devant l'autel où la relique est conservée, la génuflexion est remplacée par une *profonde inclination de tete* (23 mai 1835, 23 septembre 1837). Il est défendu d'exposer la relique sur le tabernacle (6 septembre 1845). — Pour l'exposition, le prêtre revêt le surplis et l'étole rouge, il encense debout la relique, *triplici ductu*, avec génuflexion avant et après l'encensement ; s'il devait donner la bénédiction avec la Vraie Croix, il prendrait, après les encensements et la récitation du verset et de l'oraison *de Cruce*, le voile huméral ; la bénédiction se donne en traçant un signe de croix (31 mars 1821, 15 septembre 1737). — A la messe solennelle célébrée devant la relique, celle-ci n'est encensée que *duplici ductu* et debout en passant devant elle, on fait la génuflexion (7 mai 1746) ; dans les processions, elle est portée sous le baldaquin, nu-tête et avec le voile huméral (6 mai 1826).

La prophétie de l'élection des Papes ***attribuée à saint Malachie, mort en 1148.*** — On désigne, sous le nom de « prophétie de saint Malachie », une collection d'une centaine d'énigmes qui rappellent les anciens oracles des Sibylles. Bizarres dans leur forme, étranges dans leurs indications, ces énigmes remontent à une très haute antiquité.

On ne peut donner aucune preuve de l'authenticité de cette prophétie, et il est impossible de savoir pourquoi elle a été attribuée à saint Malachie. C'est le bénédictin Arnold Vion qui la publia pour la première fois en 1590, sans en indiquer la source.

Archives diocé n de Quimper et Léon

Nous allons la transcrire ici comme une simple curiosité historique. Le livre qui la renferme a été imprimé en 1708, et l'auteur affirme l'avoir copiée dans un vieux volume datant de la fin du XVIe siècle, sans doute dans l'ouvrage d'Arnold Vion.

Le lecteur sera peut-être surpris de la merveilleuse précision de certaines de ces énigmes. Nous le laissons parfaitement libre de les apprécier comme il lui conviendra.

La prophétie commence par le Pape :

Célestin II (1143). *Ex castro Tiberis*, du château du Tibre.

Il s'appelait Gui du Châtel et était né dans un château situé sur le Tibre.

Lucius II (1144). *Inimicus expulsus*, l'ennemi chassé.

Il était de la famille des Caccianimici, c'est-à-dire des chasses ennemies.

Eugène III (1145). *Ex magnitudine montis*, de la grandeur du mont.

Il était né dans le château de Grammont, près de Pise.

Anastase IV (1154). *Abbas Suburranus*, l'abbé de Suburre.

Il était abbé et se nommait Conrad Suburri.

Adrien IV (1154). *De rure albo*, du champ blanc.

Il était de Saint-Alban, en Angleterre, et était évêque d'Albe.

Alexandre III (1159). *Ex ansere custode*, de l'oie qui garde.

Il se nommait Roland Paparo ; *paparo* en italien signifie une oie.

Lucius III (1181). *Lux in ostio*, la lumière dans la porte.

Son nom fait allusion à la lumière, et outre cela il était natif de Lucques et évêque d'Ostie.

Urbain III (1185). *Sus in scribo*, le pourceau dans le crible.

Il était de la maison de Crivelli, qui a pour armes un pourceau dans un crible.

Grégoire VIII (1187). *Ensis Laurentis*, l'épée de Laurent.

Il était cardinal du titre de Saint-Laurent et portait dans ses armes deux épées en sautoir.

Clément II (1188). *Ex schola exiet*, il sortira de l'école.

Il était de la famille Scholari.

Si nous passons à des temps plus rapprochés de nous, voici les indications que nous trouvons :

Pie VI (1775). *Peregrinus apostolicus*, le pèlerin apostolique.

N'est-ce pas une désignation très précise de ce Pape qu'on voit à Vienne en 1782 ; à Sienne en 1798 et mourant exilé à Valence.

Pie VII (1800). *Aquila rapax*, l'aigle ravissant.

Ce nom de Pie VII peut-il être séparé de cette image de l'aigle ravissant ? (Napoléon Ier).

Léon XII (1823). *Canis et coluber*, le chien et la couleuvre.

La vigilance et la prudence furent les deux qualités dominantes de ce grand Pape.

Pie VIII (1429). *Vir religiosus*, l'homme religieux.

« Ce fut un véritable homme religieux, *vir religiósus*, comme le désigne Malachie. » Héfélé.

Grégoire XVI (1831). *De balneis Etruriæ*, des bains d'Etrurie.

L'ordre des Camaldules, auquel il appartenait, a sa maison-mère dans l'Etrurie.

Pie IX (1846). *Crux de Cruce*, la Croix de la Croix.

On a toujours traduit ainsi : Croix sur Croix. Le vieux livre que nous citons traduit plus fidèlement : Croix de la Croix. N'est-ce pas, en effet, de la maison de Savoie, dont les armes sont la croix, que sont venues les douloureuses épreuves de notre vénéré et regretté Pontife, le bien-aimé Pie IX ? En songeant aux derniers évènements et à la croix de la maison de Savoie, peut-il avoir une désignation si transparente que celle-ci : *Crux de Cruce ?*

Léon XIII (1878). *Lumen in cœlo*, la lumière dans le ciel.

Léon XIII a dans ses armoiries une étoile dans un ciel bleu.

Les prophéties qui suivent sont celles-ci :

Ignis ardens, le feu ardent. — *Religio depopulata*, la religion dépeuplée. — *Fides intrepida*, la foi intrépide. — *Pastor angelicus*, le pasteur angélique. — *Pastor et nauta*, le pasteur et le marinier. — *Flos florum*, la fleur des fleurs. — *De medietate lunæ*, de la moitié de la lune. — *De labore solis*, du travail du soleil. — *Gloria olivæ*, la gloire de l'olive.

La prophétie s'arrête ici et finit en annonçant une dernière persécution contre l'Eglise.

Œuvres sacerdotales et inédites du cardinal Pie, choix de sermons et d'instructions, de 1839 à 1849. — Paris, J. Le Day et Cie, 10, rue de Mézières. 2 forts volumes in-8° : 12 fr. Dans un avertissement inspiré par les premiers chapitres de la belle *Histoire du Cardinal Pie*, par Mgr Baunard, le P. Mercier étudie dans leur ensemble les 86 discours que renferme le recueil et fait ressortir le mérite supérieur de ce jeune prédicateur, dont la renommée s'étendait déjà au loin, et chez lequel on admirait cet art merveilleux d'approprier les textes sacrés aux circonstances, avec une rare précision et un parfait à propos.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

ARRÊTÉS DU DÉPARTEMENT DU 24 AVRIL ET DU 2 JUILLET 1791

PRISON DES CARMES DE BREST

JUILLET 1791-SEPTEMBRE 1791 *(suite)*

Le sieur Dissez ayant, en sa qualité de procureur-syndic, réclamé du Directoire du District de Morlaix l'exécution du

Archives diocé n de Quimper et Léon

décret du 21 avril, n'obtint que l'arrêté suivant qui, au fond, était une protestation contre ce décret arbitraire :

« *Arrêté du 25 mai du Directoire du District de Morlaix.*

« Présents : MM. Beaumont, vice-président, Le Grand, Le Breton et Le Lamer.

« Considérant que toute loi pénale qui s'appesantit sur tous les sujets de l'Empire ne peut être que l'expression de la volonté générale d'un peuple libre ou celle de ses représentants ; que nulle autre autorité n'a de force qu'en parlant au nom de la loi déjà prononcée ;

« Considérant que l'arrêté du Département n'est pas l'application d'une loi du corps législatif, et que son exécution pourrait produire un effet contraire à ses vues pacifiques ;

« Considérant que nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses ;

« Considérant que la charité qui oblige tous les vrais chrétiens, impose à tous les prêtres le devoir de se supporter mutuellement comme citoyens, et que c'est à ceux que le serment a appelés à la tête des paroisses à faire oublier par leur zèle, leur douceur, la régularité et la prudence, les regrets légitimes qu'éprouvent des citoyens d'être séparés de pasteurs qu'ils étaient accoutumés à chérir et qui avaient pour la plupart pris naissance dans les lieux qu'ils dirigeaient dans la perfection chrétienne inséparable de la soumission envers l'autorité légitime ;

« Considérant qu'il serait cruel de bannir des citoyens dénués de toute ressource, qui pour céder aux cris de leur conscience ont sacrifié leur fortune et l'honnête aisance dont ils jouissaient ;

« Considérant que l'éloignement des anciens fonctionnaires publics n'est qu'un échange réel d'autres ecclésiastiques animés du même esprit, et que cet acte de sévérité serait illusoire dans l'effet qu'on en attend ; qu'il manquerait le but de réunir par la nécessité tous les fidèles au pasteur constitutionnel et perpétuerait l'inquiétude ;

« Considérant que la difficulté bien notoire dans le département de remplacer tous les fonctionnaires publics laisserait un peuple nombreux sans secours et sans conseil en échange de ses tributs à l'Etat pour l'entretien du culte ;

« D'après ces motifs, le Directoire aurait désiré qu'on eût sursis à l'exécution de l'arrêté du 21 avril, parce que dans l'état actuel ce serait porter atteinte au repos public ; que la maturité des opinions et le temps seuls peuvent opérer une révolution plus heureuse dans les esprits que les persécutions ; que les émigrations, qui ajoutent à la misère publique, se perpétueront d'autant plus que les citoyens opulents en trouvent un prétexte dans le défaut de liberté de conscience. Mais pénétré de l'esprit de subordination, on enverra le dit décret aux Municipalités du ressort. »

Le simple bon sens, en effet, démontrait l'absurdité de ce décret qui ne remédiait à rien ; aussi le Département essaya-t-il de le justifier en faisant part au District de Morlaix des motifs qui l'avaient porté à prendre cette décision dont il avoue l'irrégularité, et en indiquant les tempéraments qu'on pourrait y apporter dans la pratique.

« 1er juin 1791 (1).

« *Département au District de Morlaix.*

« Nous vous rendons compte avec plaisir des motifs qui ont provoqué notre arrêté du 21 avril. Des circonstances bien graves ont pu seules nous déterminer à un parti aussi tranchant...

« Nous prévîmes que le fanatisme religieux nous taxerait d'intolérance et de despotisme. Nous vîmes d'un côté que nous commettions une irrégularité, nous vîmes de l'autre que les circonstances étaient fortes, et nous ne nous dissimulâmes pas qu'en outrepassant nos pouvoirs nous allions voir diriger contre nous les clameurs des malveillants ; nous sentîmes même que d'excellents citoyens nous feraient des observations solides ; mais il fallait des mesures vigoureuses, nous en avons prévenu l'assemblée, à qui nous avons dit : « Nous « n'ignorons pas que nous outrepassons nos pouvoirs, mais « vous ne savez pas ce qui se passe dans nos cantons : le « sang aura coulé avant que vous ayez pu prendre des me« sures... »

« Nous savons de plus, Messieurs, que notre arrêté frappe également le prêtre séditieux et l'homme simple et paisible mais égaré, mais nous ne pouvions prendre de mesures partielles ; mais nous n'avons jamais eu l'intention de les confondre. Nous connaissons assez les corps administratifs pour être sûrs qu'ils voudront bien s'occuper des exceptions dont notre arrêté peut être susceptible. »

Ainsi donc, l'arrêté du 21 avril révoltait toutes les consciences honnêtes, il tomba sous le coup de cette réprobation générale.

C'est en vain que le District de Pont-Croix, le 30 mai 1791 (2), signalait au Département les infractions constantes à cet arrêté dans son ressort :

« Les Recteurs de Ploaré et de Pouldergat reviennent au mépris des décrets dans leurs paroisses. Le sieur Le Clerc hier dit la messe à 11 heures au bourg de Ploaré ; l'église à sa messe fut pleine, à celle du Curé actuel peu de personnes. Le sieur Guesno dit la messe à Pouldavid à un peuple immense qui savait sans doute qu'il devait y être ; il prêcha, au mépris des décrets, que les sacrements administrés par les prêtres

(1) L. 225.
(2) L. 59.

Archives diocé in de Quimper et Léon

conformistes sont nuls, que l'eau bénite par eux n'a nulle vertu... »

Expilly, dans une lettre datée de Paris, le 27 juin 1791 (1), constatait l'inexécution de l'arrêté du 21 avril :

« Je reçois, écrit-il, des lettres du Département, particulièrement du District de Morlaix, par lesquelles on se plaint qu'on n'exécute pas votre arrêté relatif à l'éloignement des Curés remplacés. Je crois devoir vous presser à cet égard, parce que cette mesure seule peut rétablir la tranquillité. »

(A suivre.)

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE Ier.

A côté de la verrière de Saint-Louis est une fenêtre dont une baie est actuellement bouchée moins par un contrefort que par une maçonnerie parasite dont l'utilité est au moins contestable. Il y aurait là, un jour, une belle place pour faire revivre dans un vitrail les principaux faits de l'histoire de saint Jean Discalcéat.

Au-dessous de cette fenêtre, est un enfeu abritant la statue couchée de Geoffroy Le Marhec, évêque de Quimper de 1358 à 1383. La statue est de demi-relief, taillée dans le granit du pays, et faisant corps avec la table qui la supporte ; la draperie de la chasuble est parfaitement traitée ; la tête et les mains ont été refaites quand on a déposé à sa place actuelle ce débri d'un ancien monument ; les mutilations auxquelles on a dû remédier devaient dater de longtemps, la pierre renversée avait été utilisée dans le dallage de l'église ; heureusement plusieurs mots de l'inscription funéraire ont permis de reconnaître l'évêque dont cette statue était l'image ; on lui a donné un soubassement moderne peu différent de celui qui porte la statue de Gatien de Monceaux. M. Le Men a reconstitué l'épitaphe, dont les parties anciennes se reconnaissent assez bien. A la clef de voûte de l'enfeu ont été peintes les armes de Geoffroy Le Marhec : *d'argent au lion de gueules chargé d'une fasce de sable à trois molettes d'argent.*

A côté de ce tombeau est une statue de marbre représentant sainte Anne et faisant vis-à-vis à Notre-Dame d'Espérance ; elle fut commandée par Mgr Sergent à M. Buhors, sculpteur originaire de notre diocèse. L'œuvre si remarquable qui lui sert de pendant ne laisse pas que de lui faire grandement tort.

11e Verrière de Saint-René.

En cette partie de la cathédrale, une petite absidiole, semblable

(1) L. 42.

à celle qui communique avec la sacristie, fait face à une travée du chœur. C'était autrefois une chapelle dédiée à saint Roch, dans le XVIe siècle ; mais en 1770, le culte de sainte Thérèse y existait déjà, et probablement depuis plusieurs années. Bien que Quimper ne possédât ni monastère de Carmes, ni couvent de Carmélites, il semble que la dévotion pour la séraphique réformatrice dût y être alors très populaire, car la Sainte, canonisée depuis un siècle déjà, y était honorée non seulement à la cathédrale, mais dans une chapelle située au bas de la montagne et à laquelle était joint un cimetière placé sous le même vocable. Comme souvenir il en reste le nom d'une rue. L'évêque Annibal Cuillé de Farcy étant d'une piété très vive et d'une orthodoxie parfaite, à une époque où le jansénisme était triomphant, devait vénérer particulièrement la vierge d'Avila, dont la charité était si opposée au rigorisme des nouveaux sectaires, et il n'est pas sans vraisemblance qu'on dut à son initiative la consécration d'un autel à sainte Thérèse dans la cathédrale de Quimper ; c'était d'ailleurs le moment où la dernière ouverture du tombeau de la Sainte avait permis de constater que son corps n'était pas soumis à la loi qui voue toute chair à la corruption ; non seulement dans toute l'Espagne, mais en deçà des Pyrénées on répétait comment Jésus avait glorifié son épouse, et qu'une merveilleuse odeur se répandait autour de la châsse qui la contenait.

Sainte Thérèse n'a plus d'autel à la cathédrale, mais comme nous le verrons bientôt, elle a une statue dans la chapelle de Saint-Joseph.

Dans la fenêtre qui forme un des côtés de l'absidiole, se trouve une verrière reproduisant en dix médaillons la vie de saint René d'Angers. Cette histoire a été depuis fort longtemps l'objet de vives critiques. En 1650, les chanoines d'Angers répondirent par une savante dissertation aux attaques contre la tradition de leur église comme de l'église de Sorrente en Italie, en s'appuyant sur l'autorité de saint Fortunat, de saint Grégoire de Tours et d'autres auteurs non moins graves.

1. La dame de Savonnières est en prières devant une image de Notre-Dame et demande avec instance à Dieu de lui donner un fils, grâce qu'elle sollicitait en vain depuis de longues années.

2. Saint Maurille, évêque d'Angers, ayant joint ses prières à celles de cette dame, elle obtint de Dieu la naissance d'un fils qui fut baptisé mais mourut avant d'arriver à l'adolescence ; comme il était dangereusement malade, sa mère l'avait fait porter à l'église où saint Maurille célébrait en ce moment les saints mystères ; la pieuse femme voulait qu'avant de mourir, l'enfant reçût la confirmation, mais son âme avait déjà quitté son corps quand l'évêque acheva la célébration de la messe.

3. Saint Maurille, s'accusant comme d'un crime d'avoir laissé mourir cet enfant sans le sacrement de confirmation, se jugea indigne d'exercer de longtemps les fonctions épiscopales, partit secrètement d'Angers et vint s'embarquer dans un port de la

Archives diocé in . de Quimper et Léon

Petite-Bretagne ; ayant gagné la Bretagne insulaire, il y exerça, pendant sept ans, les fonctions de jardinier dans le domaine d'un riche seigneur ; après ce temps, les députés de son Eglise, qui l'avaient cherché de tout côté, furent amenés, par plusieurs circonstances miraculeuses, à découvrir sa retraite, et lui-même, averti de la volonté de Dieu par la parole d'un ange, consentit à les suivre. A son arrivée à Angers, son premier soin fut d'aller prier sur la tombe de l'enfant dont la mort avait déterminé sa fuite ; il fit ouvrir le cercueil, et comme il priait, l'enfant, mort depuis sept ans, revint à la vie (1). Aussitôt, saint Maurille lui administra la confirmation et lui donna le nom de René, c'est-à-dire *né de nouveau*.

4. Il avait été révélé à saint Maurille que saint René serait son successeur, ce qui eut lieu en effet, et il lui conféra lui-même le caractère épiscopal.

5. Saint René guérit des malades.

6. Il délivre des possédés.

7. Arrivé à Rome en pèlerin, il prie aux tombeaux des saints Apôtres.

8. Il se retire à Sorrente où se termine sa vie.

9. Les Angevins viennent en Italie réclamer son corps.

10. Translation solennelle des reliques de saint René dans la ville d'Angers. Elle eut lieu au plus tard au x^e^ siècle. Les reliques du saint évêque ont été, jusqu'à la Révolution, conservées dans la cathédrale de cette ville.

Au sommet du vitrail de saint René, sont les armes de la donatrice, Madame de Kerallain : *d'argent au quintefeuille de gueules.*

12. Verrière de Saint-Charles Borromée.

Cette verrière occupe la fenêtre qui forme le milieu de l'absidiole, et elle est un don de Madame veuve de Mauduit du Plessix, dont les armes se voient au sommet du tympan : *d'or au chevron d'azur accompagné de trois étoiles de gueules.*

Dans les deux médaillons du bas sont des anges portant des écussons. Le premier porte *de gueules à un sabre d'argent garni d'or, la pointe en bas* ; en chef est la devise : *Deus et patria* ; en pointe on lit : *Loigny, 2 décembre 1870.* Ce médaillon est consacré à la mémoire de M. Charles de Mauduit du Plessix, volontaire de l'Ouest, tué à la bataille de Loigny, à l'âge de 16 ans et demi. Le second écusson porte *de gueules à une nef (vaisseau) d'or ;* en chef est la devise : *Aperuit gentibus ostium fidei ;* en pointe on lit : 10 décembre 1869. Ce médaillon est consacré à la mémoire de M. Charles de Mauduit du Plessix, capitaine de vaisseau, chef d'état-major de l'amiral de la Grandière, gouverneur de la Cochinchine (1). Les autres médaillons, consacrés à la vie de saint Charles, sont au nombre de huit.

(1) Dans l'église d'Elliant, un très beau groupe représente saint Maurille ressuscitant saint René.

(1) Extrait de la *Monographie*,

1. Saint Charles naquit au château d'Arone, sur les bords du lac Majeur, le 2 octobre 1538, à 2 heures du matin, et une grande lumière brilla sur le château au moment de cette heureuse naissance.

2. Encore enfant il reçut la tonsure et à partir de ce moment il fut fidèle non-seulement à porter l'habit ecclésiastique, mais à pratiquer toutes les vertus de son état, en particulier une inépuisable charité envers les pauvres auxquels il voulut qu'on distribuât intégralement le revenu d'un bénéfice considérable dont il avait été pourvu conformément à la coutume abusive de l'époque.

3. Son oncle, Jean-Ange de Médicis, étant devenu Pape sous le nom de Pie IV, le fit cardinal, puis archevêque de Milan quand il n'avait encore que 22 ans, et lui confia l'administration de toutes les affaires importantes de son pontificat. Malgré sa jeunesse, le cardinal Borromée justifia, par sa sagesse et sa sainteté, la confiance du Pape. Retenu à Rome par les intérêts de l'Église universelle, il fit choix d'un prêtre éminent pour l'administration de son diocèse, mais dès qu'il le put, il s'y transporta lui-même et y tint un premier Concile provincial où furent promulguées de très sages ordonnances ; il avait commencé sa visite canonique quand le Souverain-Pontife, son oncle, le rappela près de lui ; Pie IV se sentait mourir et voulait, à cette heure suprême, être administré par son saint neveu ; saint Charles lui donna cette consolation.

4. Après avoir travaillé de tout son pouvoir à faire désigner par le conclave le cardinal Michel Ghisleri, de l'ordre de saint Dominique, c'est-à-dire, après avoir contribué plus que personne à donner à l'Église le Pape saint Pie V, il reprit la visite de son diocèse.

5. Il ne se contenta pas de publier les ordonnances de son premier Concile provincial et les décrets du saint Concile de Trente, mais il tint de nouvelles assemblées qui l'aidèrent puissamment dans son œuvre de réforme.

6. Une société qui avait été autrefois une congrégation religieuse, mais qui n'en avait plus que le nom (la société des *Frères-Humiliés*), éprouva particulièrement les effets de son zèle ; la plupart des supérieurs secondèrent ses efforts pour la réformation, mais quelques autres soudoyèrent un assassin qui lui tira de fort près un coup d'arquebuse pendant que le saint archevêque disait la prière du soir dans sa chapelle avec les gens de sa maison. Une balle lui atteignit le dos, mais tomba à terre après avoir laissé une trace visible sur son rochet ; une autre atteignit les chairs, mais sans y pénétrer, et en produisant seulement une tumeur. Le Saint ne fit même pas un mouvement et demanda qu'on achevât la prière ; pendant ce temps l'assassin se sauvait ; il fut pris cependant quelque temps après, et saint Charles fit son possible pour le soustraire à un juste supplice, mais son intervention fut inutile.

7. La peste sévissant avec beaucoup de violence dans Milan, saint Charles rejeta avec indignation le conseil qu'on lui donnait de quitter la ville. Non content de porter lui-même secours aux

Archives diocèsaines de Quimper et Léon

pestiférés il fit de son palais en hôpital, fit transformer en argent monnayé tout ce qui lui restait d'argenterie et en fit la distribution, donna ses meubles, ses habits, son propre lit, et quant aux objets mobiliers qui ne pouvaient être utilisés pour les malades, il les vendit et en distribua le prix. Il fit faire dans la ville et le diocèse des quêtes pour le même objet ; mais il n'en vint à cette extrémité qu'après s'être réduit lui-même à coucher sur la paille. Il allait lui-même confesser les malades et leur donnait le viatique et l'extrême-onction. Il ordonna dans toute la ville des processions où s'offrant lui-même comme victime pour les péchés de son peuple il marchait la corde au cou, le crucifix entre les bras, et les pieds nus.

8. Après 24 ans d'épiscopat il fut averti que sa vie touchait à sa fin ; il se prépara à la mort par un redoublement de ferveur et aussi d'austérité ; l'archiprêtre de la cathédrale accompagné des chanoines lui administra le viatique et l'extrême-onction. Toute la ville de Milan était en prières, demandant au ciel un miracle s'il le fallait, pour la guérison du saint cardinal, mais Dieu ne voulut point différer la récompense du grand réformateur. Après une agonie assez paisible qui dura trois heures Charles Borromée jetant un doux regard sur le crucifix et conservant un visage paisible rendit son âme à son Créateur. Il avait quarante-six ans.

A côté du vitrail de saint Charles se voit au dessus d'un confessionnal une peinture de M. Yan 'Dargent ; elle représente Dom Michel Le Nobletz adressant aux populations de la Cornouailles un sermon sur la mort. On sait combien ce genre de prédication usité à la fin de chaque mission, et où chaque prêtre présent prenait à l'ossuaire un crâne humain, exerçait une profonde impression sur les masses. Ayant déjà parlé du grand missionnaire de la Basse-Bretagne, je n'ai pas à y revenir ici.

(A suivre.)

Capsules Guyot (véritables), 19, rue Jacob, Paris. — Bronchites Chroniques, Asthmes, Catarrhes, Rhumes opiniâtres. Prix : 2 fr. 50 le flacon. Dans toutes pharmacies.

Bien des personnes ont l'habitude de combattre la constipation par des purgatifs : souvent on ne fait ainsi qu'aggraver le mal au lieu de le guérir ; l'Académie de médecine de Paris recommande contre cette affection et contre les maladies de l'estomac et des intestins l'emploi du *charbon de Belloc* en poudre ou en pastilles. Le bien-être se fait sentir dès les premières doses. Le *charbon de Belloc* se vend dans toutes les pharmacies, en poudre 2 francs, et en pastilles, 1 fr. 50.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER — C. LÉON — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,
fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER,
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

ON DEMANDE des Agents pour grande Compagnie d'Assurances dans les cantons de Concarneau, Pont-l'Abbé, Fouesnant, Plogastel, Briec. — Fortes remises. — *S'adresser 13, rue du Palais, Quimper.*

CRÉDIT FONCIER DE TUNISIE

Société anonyme au Capital de 10 millions de Francs
Siège social, 8, rue de la Michodière, à Paris.

ÉMISSION DE 16,690 OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 %
Remb[t] au pair en 99 ans, par tirages semestr. à partir du 1[er] sept. 1892
INTÉRÊT ANNUEL : 15 FR. (1[er] avril-1[er] oct.)
Coupons payables sans frais en France, à Tunis, à Bruxelles et en Suisse. — Remb[t] des titres sortis, à Paris et à Tunis.

PRIX D'ÉMISSION : Fr. 325

En souscrivant	25		25 »
A la rép. (du 23 au 27 mars)	50		50 »
Le 1[er] oct. 1891	50	moins la portion acquise du coupon	48.25
Le 15 janv 1892	100		97.80
Le 15 avril 1892	100		97.85
	325	NET A VERSER	318 90

L'obl. libérée à la répart. sera délivrée à 320 *fr. coupon 1[er] octobre attaché.*
D'après ces chiffres, le placement ressort à 4.61 %, sans la prime d'amortissement, et à 5.15 %, en tenant compte de cette prime.
Les fonds empruntés par la Société lui coûtent environ 5 % et lui rapportent plus de 8 %.

On souscrit : LUNDI 16 MARS et dès à présent par correspondance
Au CRÉDIT FONCIER de TUNISIE, à Paris, 8, rue de la Michodière, et à ses caisses, en Tunisie, et chez MM. de RIGNY l'HOEN et Cie, 43, rue d'Arenberg, à Bruxelles.
La cote officielle sera demandée.

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

ASTHME & CATARRHE
guéris p[r] les CIGARETTES ESPIC, 3 f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

Archives diocé[illegible] de Quimper et Léon

DÉCOUVERTE RÉCOMPENSÉE

PAR LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE

Deux Médailles à l'Exposition internationale Paris 1875

ENCRE-POUDRE EWIG

POUR FAIRE SON ENCRE SOI-MÊME

Dissoute à la minute dans l'eau froide, noire, limpide, inaltérable, végétale, inoffensive, ne tachant pas le linge, n'oxydant pas les plumes, ne moisissant jamais, durée indéfinie.

Présentée sous un petit volume, commode à porter sur soi, **l'Encre-Poudre Ewig** est indispensable aux ecclésiastiques, aux médecins, aux officiers ministériels, aux militaires, aux marins, ainsi qu'à toutes les personnes qui voyagent. Cette poudre peut rendre de grands services aux fabricants de gants pour noircir les coutures des gants noirs, soit seule et mieux additionnée d'une décoction de campêche, avec un soupcon de soude au lieu de l'eau.

La boîte de 1 litre	. . . . .	1 fr.	»
— 10 —	. . . . .	4 fr.	50
— 25 —	. . . . .	10 fr.	»
— 50 —	. . . . .	18 fr.	»
— 100 —	. . . . .	35 fr.	»

ENVOI FRANCO DANS TOUTE LA FRANCE

DÉPOT GÉNÉRAL :

Paris — 92, rue Richelieu, 92 — Paris

GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux M., à Melun. Consult. gratuites par retour.

1889 — GRAND PRIX PARIS — 1889

CHOCOLAT MENIER

REFUSER LES IMITATIONS

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. **Vendredi 20 Mars 1891.** N° 12.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an

LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Quimper : Offices de la Semaine-Sainte à Saint-Corentin et à Saint-Mathieu ; Nomination ; Nécrologie ; Plougonven ; Retraite bretonne.

II. Nouvelles du Monde catholique : Congrès scientifique international des catholiques, à Paris ; Rome ; Berlin ; Aux écoles libres : une leçon à méditer ; La verge fleurie de saint Joseph.

III. Visite de la Cathédrale de Quimper (suite).

IV. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 22 Mars. — Dimanche des Rameaux, 1re classe, semi-double, violet.

Lundi 23 — Office du jour, violet.

Mardi 24. — Office du jour, violet.

Mercredi 25. — Office du jour, violet.

Jeudi 26. — Fête de l'Institution de la Sainte-Eucharistie, double de 1re classe, blanc.

Vendredi 27. — Vendredi-Saint, double de 1re classe, noir.

Samedi 28. — Samedi-Saint, double de 1re classe.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Maison Saint-Joseph à Saint-Pol de Léon.	21, 22 et 23 Mars.
Hôpital de Quimper	24 et 25 Mars.

Archives diocé. ne e Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — *Dimanche des Rameaux.* — Désormais, la 1re messe se dit à 5 heures 1/2. Aujourd'hui, la dernière messe basse est à 8 heures 1/2. La bénédiction des rameaux commence à 9 heures 1/2. — A l'issue des vêpres, qui se chantent à 2 heures 1/2, instruction et bénédiction. — Le soir, à 7 heures 1/2, sermon de la Passion, en breton.

Lundi, Mardi, Mercredi, 23, 24, 25 *Mars,* à 7 heures 1/2 du soir, instruction pour les hommes seuls.

Mercredi, Jeudi et Vendredi, à 4 heures, office des Ténèbres.

Jeudi-Saint, à 7 heures 1/2 du matin, messe de communion. A 9 heures, grand'messe et office par Monseigneur. A 2 heures 1/2, lavement des pieds, visites aux reposoirs. — Quête pour les Lieux-Saints toute la journée et pendant l'office du Vendredi. — Le soir, à 8 heures, réunion devant le Très-Saint-Sacrement.

Vendredi-Saint. — L'office commence à 9 heures 1/2. A 3 heures, exercice du chemin de la Croix. — Le soir, à 7 heures 1/2, sermon de la Passion et bénédiction de la Vraie-Croix.

Samedi-Saint. — L'office commence à 8 heures 1/2.

Dimanche de Pâques. — A la grand'messe et aux vêpres, quête pour les Séminaires. — Monseigneur officie toute la journée. — A l'issue de la grand'messe, bénédiction papale, indulgence plénière pour les fidèles présents, aux conditions ordinaires. — A 2 heures 1/2, chant des vêpres, clôture de la station, bénédiction solennelle.

Lundi et Mardi de Pâques. — Les messes et offices sont aux mêmes heures que le Dimanche.

***

— Paroisse de Saint-Mathieu. — Semaine-Sainte. — *Dimanche des Rameaux,* grand'messe à 9 heures 3/4.

Dimanche, Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi, sermon à 7 heures 1/2 du soir.

Vendredi matin, à 5 heures 1/2, sermon de la Passion, en breton. A 3 heures, exercice du chemin de la Croix.

Jeudi, Vendredi et Samedi, office du jour à 8 heures 1/2.

Nomination. — M. Losquin, vicaire à Berrien, vicaire à Plonéour-Trez.

M. Queinnec, Charles, vicaire à Plonéour-Trez, est démissionnaire pour cause de santé.

***

M. Cabon, recteur à Plouarzel, et M. Tromeur, vicaire à Saint-Thégonnec, sont décédés.

Nécrologie. — M. l'abbé Cabon, recteur de Plouarzel, a été emporté dimanche par une attaque : dès les premiers instants, tout espoir de le conserver à sa chère paroisse a été perdu.

M. Cabon a passé la plus grande partie de sa vie sacerdotale à Morlaix, comme vicaire et aumônier des Ursulines : il y était très estimé pour son zèle et vénéré pour ses grandes vertus. Nommé à

Plouarzel, en 1874, le bon Recteur se donna tout entier à ses paroissiens et ne voulut plus les quitter. Il se dévoua pour eux en toutes circonstances, et il s'appliqua à développer leur dévotion pour leur célèbre chapelle dédiée à la Sainte-Vierge. Par ses soins, les pèlerinages à Notre-Dame de Trézien se multiplièrent, et il y en eut un en particulier présidé par M. le chanoine Ollivier, vicaire général, qui attira tout le Léon. Comme au Folgoat, ces pèlerinages et ces grandes solennités étaient des occasions tout indiquées pour se réconcilier avec Dieu et faire la sainte communion ; les confesseurs ne manquaient pas, et pendant les jours qui précédaient ces saintes manifestations, leurs confessionnaux étaient vraiment assiégés.

Mais la grande œuvre des dernières années de M. Cabon a été la fondation et le développement de son école libre, dont il avait si bien compris la nécessité. Pour ce saint prêtre, un recteur ou curé se devait à lui-même et à sa paroisse de ne négliger rien, absolument rien, pour l'instruction chrétienne des enfants, et il n'aurait pas compris que, le pouvant, un prêtre n'eût pas fondé une école chrétienne.

Son œuvre a eu des débuts pénibles ; aujourd'hui elle est très prospère : le bon M. Cabon s'en réjouissait beaucoup. Ce sera un des plus beaux fleurons de la couronne de cet excellent prêtre si humble, si ferme, et cependant si doux. Son souvenir restera cher à tous ceux qui l'ont connu, et ses paroissiens le pleureront longtemps.

***

Plougonven. — Le diocèse vient de faire une grande perte dans la personne de M. l'abbé Couloigner, jeune séminariste venu de Saint-Sulpice pour mourir dans sa famille. Ce cher enfant que Monseigneur avait choisi, envoyé à Paris, donnait les plus belles espérances ; mais sa constitution n'a pas pu résister aux excès de travail qu'il s'imposait dans son vif désir de répondre à la confiance de ses supérieurs. C'est le seul reproche — et combien il est honorable ! qu'on peut faire à cette belle vie toute consacrée à Dieu : voici, du reste, la lettre écrite par M. le supérieur de Saint-Sulpice, à M. le recteur de Plougonven :

« Cher Monsieur le Curé,

« Bien que pressentie et prévue, la triste nouvelle qu'apporte notre lettre de ce matin ne laisse pas que de briser le cœur et d'arracher des larmes. Il était si bon, si affectueux, si pur !... Dieu lui a laissé goûter les saintes espérances, et les salutaires ambitions des bons prêtres : Il lui a épargné les douleurs de la lutte et les déceptions de la vie. Le voilà parti, mais il laisse un souvenir précieux à ceux qui ont pu le voir âme à âme ; de bons exemples à ceux qui ont été les heureux témoins de sa régularité et de sa ferveur au Séminaire ; d'amers regrets à ceux qui comme vous et moi avons eu le bien de le voir plus intimement ; à tous l'espérance qu'il va voir Dieu et continuer là haut, dans la lumière, la

Archives diocésaines de Quimper et Léon

pureté et l'amour infinis, le ministère de dévouement aux âmes et de religion envers Dieu, qu'il avait si généreusement commencé parmi nous, sur cette pauvre et misérable terre.

« Vous aurez certainement la charité d'exprimer à la famille les regrets que me laisse et la sympathie que m'inspire pour elle le malheur qui vient de la frapper : elle a donné à Dieu un élu et à l'Eglise un protecteur. C'est là son honneur et ce sera aussi sa meilleure consolation.

« Quant à vous, Monsieur le Curé, permettez-moi de vous offrir mes remerciements pour les soins affectueux et suivis que vous avez donnés à cette âme d'élite. Je regarde comme fait à moi même ce qui a été fait à ceux que j'aime !...

« Veuillez agréer... »

M. l'abbé Couloigner s'est éteint entouré des siens auxquels il a donné, jusqu'au dernier moment, l'exemple d'une patience sans bornes et d'une admirable piété.

Beaucoup de prêtres ont tenu à témoigner, par leur présence à l'enterrement et au grand service de M. l'abbé Couloigner, de leurs regrets pour ce cher défunt, trop tôt mûr pour le ciel, et de leur respectueuse sympathie pour sa nombreuse et si honorable famille.

Retraite bretonne pour les hommes, à Quimper, du 7 au 14 mars. — Nombre des retraitants, 68. — Ile-de-Sein, 15 ; Pluguffan, 4 ; Douarnenez, 4 ; Quimper, 4 ; Gourlizon, 3 ; Plomelin, 3 ; Briec, 3 ; Pleyben, 3 ; Esquibien, 2 ; Landrévarzec, 2 ; Saint-Goazec, 2 ; Landudec, 2 ; Ergué-Armel, 2 ; Leuhan, 2 ; Fouesnant, 2 ; Elliant, 2 ; La Forêt, 1 ; Gouesnac'h, 1 ; Kerlaz, 1 ; Lanriec, 1 ; Pouldergat, 1 ; Plobannalec, 1 ; Plonéis, 1 ; Coray, 1 ; Beuzec-Cap-Sizun, 1 ; Edern, 1 ; Brasparts, 1 ; Plogonnec, 1 ; Kerfeunteun, 1.

Pour le nouveau supérieur, c'est un début très encourageant. Depuis longtemps ce chiffre n'avait pas été atteint, et nous aimons à croire que, désormais, il ira toujours en augmentant : mais il faut que tous y mettent la main et très courageusement. Beaucoup disent : le péché abonde de plus en plus, la foi s'éteint, la charité se refroidit, les mœurs se perdent, le royaume de Dieu semble s'enfuir, chaque jour, loin de nous. Est-ce assez de constater ainsi les progrès du mal, de se plaindre et de gémir ? Non évidemment, à ce mal il faut chercher un remède, et nous n'en connaissons pas de plus efficace que l'Œuvre des Retraites.

Les fidèles qui suivent les pieux exercices de ces retraites, passent huit jours entiers au pied des autels, dans un complet isolement du monde, l'esprit uniquement occupé de leurs intérêts spirituels. Pendant ce temps la lumière divine a rempli leur âme, toutes les illusions ont été dissipées, ils ont bien compris qu'il n'y a de vrai bonheur que dans le service de Dieu seulement. En effet, le pécheur n'est jamais heureux ; il a beau rassembler autour de

lui tous les plaisirs, le souvenir du mal qu'il a fait est toujours là qui noircit et attriste son âme. Le juste seul a trouvé le secret du vrai bonheur ; il en possède comme une source intarissable dans la paix d'une conscience pure et exempte de tout reproche. La joie qu'il éprouve ne ressemble en rien aux fausses joies du monde ; elle a quelque chose de bienheureux et de céleste : toujours pure, toujours la même, ne cessant de le ravir sans jamais le troubler. Aussi à mesure que la retraite avance, le fidèle qui la suit, au souvenir de toutes ses inquiétudes et amertumes passées ne peut s'empêcher de verser des larmes d'attendrissement et de bonheur, et de s'écrier : qu'ils sont heureux, ô mon Dieu, ceux à qui vous voulez bien montrer la vertu dans toute sa beauté ! Peut-on la voir sans l'aimer et peut-on l'aimer sans être heureux ? De là à devenir bientôt un apôtre parmi ses parents, ses amis, ses connaissances, il n'y a qu'un pas, et ce pas est fait ordinairement. On a remarqué que ceux qui ont goûté une fois les douceurs de la retraite ne manquent point de revenir encore prochainement et toujours avec de nouvelles recrues.

Monseigneur a aussitôt compris toute l'importance de cette belle œuvre que nous appellerions volontiers l'œuvre par excellence. Maintes fois, nous l'avons entendu répéter combien il désire la voir continuer à prendre toujours de nouveaux accroissements.

Vendredi dernier, Sa Grandeur aurait voulu venir Elle-même distribuer le Pain des Forts aux retraitants de Quimper ; mais du moins, Elle a pu venir, le soir, épancher son cœur au milieu d'eux et leur donner la bénédiction de clôture : puis Elle a comblé tous les vœux, en les réunissant ensuite dans une des salles de la communauté, pour leur serrer gracieusement la main et leur distribuer à tous des médailles commémoratives, en trouvant pour chacun un mot aimable et affectueux ; sur tous les fronts, était peinte une joie ineffable dont on conservera longtemps le plus précieux souvenir.

Monseigneur nous montre la voie : en suivant ses exemples et ses avis, nous sommes sûrs de bien mériter de l'Eglise ; ainsi nous augmenterons peu à peu dans les paroisses le nombre des généreux chrétiens, entièrement dévoués à la religion, remplis d'une vraie piété envers Dieu, marchant toujours d'un pas ferme et résolu dans la justice et dans la vérité, supérieurs à tous les obstacles du monde, insensibles à tous les attraits de l'ambition et du plaisir, élevés au-dessus de tout ce qui passe, soumis à Dieu seul et à ses représentants visibles ici-bas.

Avec de tels auxiliaires, l'accomplissement du bien nous deviendra autrement facile, et, par là même qu'il s'agit de vrais chrétiens fidèles à tous leurs devoirs, disposés à tous les sacrifices. Dieu ne peut s'empêcher de répandre à flots ses bénédictions sur toutes leurs démarches, tous leurs efforts, toutes leurs œuvres, parce qu'ils agissent toujours dans sa vertu et pour les intérêts de sa gloire. Voilà les seuls qui peuvent nous sauver ; vainement nous attendrions le salut des demi-chrétiens qui pullulent autour de nous.

Archives diocé ne de Quimper et Léon

On raconte d'O'Connel, sans contredit, l'une des plus belles figures de ce siècle, qu'il avait pour habitude, chaque année, d'aller passer quinze jours dans la retraite pour se préparer à la communion pascale. Un jour qu'il se laissait ainsi absorber par Dieu, entre les quatre murs tout nus d'une étroite cellule, un éminent personnage de ce temps et auxiliaire du grand orateur, vient tout-à-coup le surprendre et le secouer par cette alerte solennelle : « O'Connel, aujourd'hui si vous manquez à la tribune, c'en est fait de nos vingt ans de combats. » Savez-vous la réponse de ce beau génie catholique ? « Rassurez-vous, milord, je plaide maintenant notre cause devant Dieu en priant et en confessant mes fautes. J'ai dû solliciter avant tout le royaume de Jésus-Christ et sa gloire, et l'émancipation irlandaise n'y perdra rien. Je médite ces paroles : « Cherchez d'abord le règne de Dieu et sa justice, et « tout le reste vous sera donné par surcroît !... » Laissez-moi croire à la promesse du Christ, et laissez le Parlement hurler ses menaces ; je suis plus puissant à genoux, pour me confesser, que debout et les bras tendus pour combattre. Je reste à Jésus-Christ pour être mieux à mon pays. »

Formons autour de nous beaucoup de chrétiens de cette trempe, et nous sommes assurés de vaincre. Nous pouvons y arriver par l'Œuvre des Retraites.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Paris. — Du 1er au 6 avril prochain, se tiendra, à Paris, un Congrès scientifique international des catholiques. Le but de ses organisateurs a été de répondre, sur le terrain des faits, à ceux qui prétendent que l'Eglise, par cela seul qu'elle se soumet à l'autorité divine est l'ennemie-née de la raison humaine.

La présidence du Congrès a été offerte à Mgr Freppel, qui a bien voulu accepter. Des savants de bonne foi et de bonne volonté promettent de venir de tous pays se grouper autour de lui. Aucun concours n'est dédaigné : tous les amis de la science, à quelque titre et à quelque degré que ce soit, seront accueillis avec faveur, car il est bon de faire, une fois de plus, la démonstration large et éclatante que l'Eglise de Jésus-Christ sait rendre à la lumière un autre honneur que de la mettre sous le boisseau.

On est encore à temps pour adresser son adhésion au Secrétariat du Congrès, Paris, rue de Vaugirard, 74

Les Compagnies de Chemins de fer accordent une réduction de 50 %. Pour en bénéficier, il suffit d'envoyer à M. le Secrétaire du Congrès, son nom, le nom de la gare d'embarquement, et à cause des frais, 0 fr. 50, si l'on va par l'Ouest ; 1 fr., si l'on utilise le réseau d'Orléans. On recevra en retour les pièces qu'il faut pour obtenir la remise sur les prix du voyage.

Rome. — Le Saint-Père vient d'adresser aux évêques d'Autriche une très importante lettre. Il les félicite et les encourage à se réunir chaque année pour étudier les grandes questions religieuses et sociales les plus attaquées dans le moment, et prendre tous ensemble les mesures énergiques qu'exigent les circonstances.

Berlin. — Le parti catholique vient de faire, en M. de Windhorst, une grande perte : il était le défenseur le plus influent et le plus écouté de la religion, et souvent il a lutté avec succès contre M. de Bismarck. Il est mort à l'âge de 79 ans, fidèle à la maison de Hanovre, et estimé même de ses ennemis.

Aux Ecoles libres. — **Une leçon à méditer.** — Il y avait dans un département du sud-est de la France, non loin de la Garonne, une école communale de filles dirigée par des religieuses. Cette école vivait des revenus d'une donation faite à la commune à fins d'enseignement congréganiste. Il y a deux ans, au mois de février 1888, l'arrêté de laïcisation de cette école parut au *Journal officiel*. De cette date partait le délai de deux ans imparti aux héritiers du donateur par la loi du 30 octobre 1886 pour intenter l'action révocatoire de la donation. Pour conjurer ce résultat, désagréable pour la commune, l'Administration, représentée par un préfet qui doit être normand ou gascon, imagina un subterfuge ingénieux et un peu canaille.

Elle laissa la commune continuer à payer à l'école congréganiste devenue libre, le revenu de la donation, et cela en dépit des avis du conseil d'Etat, qui défendent aux communes de subventionner les écoles libres; cela prouve, soit dit en passant, que l'Administration applique ou n'applique pas, au gré de ses intérêts ou de ses caprices, ce qu'elle dit être la loi. Illégal en deça, légal au delà de la Garonne. Deux ans se passèrent, au bout desquels le Préfet fit défense à la commune, au nom de la loi, d'inscrire désormais la dite rente à son budget.

On le voit, la légalité dans notre pays varie non seulement avec les latitudes, mais encore avec le temps. Légal en 1888, illégal en 1890. Les Sœurs réclamèrent, elles invoquèrent le bénéfice de la donation faite en leur faveur, elles menacèrent de faire intenter l'action révocatoire par les héritiers : trop tard ! de par la loi, la prescription était acquise, et la rente ne leur avait été servie pendant deux ans, malgré le conseil d'Etat, que pour endormir leur sécurité. Et voilà comment on peut légalement accomplir un acte que la morale la moins scrupuleuse qualifie de vol. Nous espérons que les écoles libres, laïcisées depuis moins de deux ans, et celles qui seront laïcisées encore profiteront de la leçon : l'Administration leur tendra des pièges et fera tout pour les priver du bénéfice des donations faites en leur faveur : qu'elles prennent garde !

(Bulletin d'Education et d'Enseignement.)

Archives diocé[illegible]ne de Quimper et Léon

La verge fleurie de saint Joseph.

LÉGENDE

Des épousailles de Marie
Je voudrais mettre en beau relief
La légende sainte et fleurie,
A la gloire de saint Joseph.

—

Écoutez la pieuse histoire
Qu'en mes chants je vais vous conter ;
Gravez-la dans votre mémoire :
Elle est si belle à méditer !

En ce temps-là dans la prière,
Cachée aux regards des vivants,
Marie au temple, avec mystère,
Vivait déjà depuis douze ans.

A la grâce toujours fidèle
Dans le silence du saint Lieu,
L'enfant grandissait toute belle,
Sous le sourire du bon Dieu.

Les temps marqués par le prophète
Étaient venus pour le Seigneur ;
De Jessé la tige était prête
A porter la divine fleur.

Or, de la prophétique image
Quand l'oracle va s'accomplir,
Des prétendants de haut lignage
A la Vierge voulaient s'unir.

Mais, de par Dieu, dit la légende,
Le grand-prêtre fait publier :
Au temple que chacun se rende
Avec sa verge d'amandier.

Le front de la Vierge admirable,
Reflet de son cœur innocent,
Brille de grâce incomparable
Aux yeux de chaque prétendant.

Pour tous cette Vierge cherchée
Des rois surpasse le trésor ;
Pour tous cette perle cachée
Est plus précieuse que l'or.

Qui donc la Vierge sans rivale
Va-t-elle prendre pour époux,
Quand tous à sa main virginale
De joindre leurs mains sont jaloux ?...

Que le ciel consulté réponde...
Et l'humble Vierge épousera

Celui dont la verge féconde
De blanches fleurs se couvrira.

Or, quand vint le soir, ô merveille !
A la verge du charpentier
On vit, en beauté sans pareille,
Briller la fleur de l'amandier.

La fleur vraiment était si pure,
Et si riche était sa splendeur,
Que nulle fleur dans la nature
N'égalait son éclat vainqueur.

Une colombe aux blanches ailes,
Et qui des cieux semble venir,
Doucement sur ces fleurs si belles
Se pose alors sans les ternir.

Et de la fleur miraculeuse,
Que l'aile ne fait qu'effleurer,
Cette colombe merveilleuse
Sur l'élu va se reposer.

Joseph pénètre le mystère
Voilé d'emblèmes gracieux,
Et dans chaque trait qui l'éclaire
Il voit un oracle des cieux.

Marie adorant en silence
De Dieu la sainte volonté,
Sans crainte accepte l'alliance
Qui garde sa virginité.

—

Telle est la légende fleurie
Que j'ai voulu mettre en relief,
Des épousailles de Marie
A la gloire de saint Joseph.

R. GUÉDON.

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE Ier.

13. Chapelle de Saint-Paul, apôtre.

Depuis sa fondation jusqu'en 1793, cette chapelle a été dédiée à saint Corentin ; un acte de 1770 l'appelle *de Saint-Corentin-d'en-haut*, évidemment pour la distinguer de l'autel *de Saint-Corentin-d'en-bas*, placé à l'entrée du chœur.

M. Le Men nous apprend que cette chapelle fut fondée un peu avant 1336 par Alain Le Gall, chanoine de Quimper et de Carhaix, et recteur de Botoha. En l'année ci-dessus désignée, ce chanoine

Archives diocé. de Quimper et Léon

succéda à l'évêque Alain Gonthier dont il avait été le vicaire-général. Rien n'indique que ce prélat ait été inhumé dans la chapelle dont on lui doit l'érection.

Comme presque toutes les autres chapelles de la cathédrale, celle-ci a été sous un double vocable, au moins pendant quelque temps ; des actes de 1559 et de 1631 l'appellent chapelle de Saint-Sébastien. L'illustre martyr dont le culte était si populaire au Moyen-Age et qu'on invoquait, avec Saint-Roch, en temps d'épidémie, avait encore une chapelle à Quimper, là où s'est élevé plus tard le couvent des capucins, et où existe aujourd'hui la belle église des religieuses du Sacré-Cœur. C'est en vain qu'on chercherait aujourd'hui dans toutes les églises de Quimper une statue ou un vitrail de saint Sébastien.

La restauration de la chapelle de *Saint-Corentin-d'en-haut* a été faite aux frais de M. l'abbé de la Lande de Calan, et sur sa demande elle a été consacrée à l'apôtre saint Paul dont il portait le nom. Le vitrail représente en seize médaillons les principales scènes de la vie du grand Apôtre. J'emprunterai au livre des actes et aux épitres de saint Paul, le récit de la plupart de ces faits.

1. Paul (1) encore enfant, reçoit les leçons de Gamaliel, docteur de la loi, non moins recommandable par sa sagesse que par sa science éminente.

2. « Tandis qu'on lapidait saint Etienne, ceux qui avaient témoi-« gné contre lui (et qui selon la loi avaient dû lui jeter les premières « pierres), avaient déposé leurs vêtements aux pieds d'un jeune « homme nommé Saul. Celui-ci manifestait ainsi le consentement « qu'il donnait à cette mort. » Saul n'était pas seulement le condisciple de saint Etienne à l'école de Gamaliel, mais il était aussi son proche parent. La dernière prière de saint Etienne : « Seigneur, ne leur imputez pas ce péché ! » devait obtenir comme premier résultat la conversion de ce juif fanatique.

3. « Saul ne respirant que menaces et carnage contre les disciples du Seigneur, alla trouver le grand prêtre et lui demanda des lettres pour les synagogues de Damas, afin que s'il trouvait des hommes ou des femmes suivant la doctrine de Jésus-Christ, il les chargeât de chaînes et les conduisit à Jérusalem.

4. « Comme il était en chemin et qu'il approchait de Damas, il fut tout-à-coup environné d'une lumière qui venait du ciel, et étant tombé à terre il entendit une voix qui lui dit : « Saul, Saul, « pourquoi me persécutez-vous ? » Il répondit : « Qui êtes-vous, « Seigneur ? » Et le Seigneur lui dit : « Je suis Jésus que vous « persécutez. Il vous est dur de regimber contre l'aiguillon. » Alors effrayé et tremblant : « Seigneur, dit-il, que voulez-vous « que je fasse ? » Le Seigneur lui répondit : « Levez-vous, entrez « dans la ville, et l'on vous dira ce qu'il faut que vous fassiez. »

5. « Il y avait à Damas un disciple nommé Ananie ; le Seigneur

(1) On sait que l'Apôtre ne substitua le nom de *Paul* à celui de *Saul* qu'après avoir converti Sergius Paulus.

l'appela dans une vision et lui dit : « Levez-vous, allez dans la « rue Droite, et cherchez dans la maison de Jude un homme « nommé Saul, de Tarse ; il est actuellement en prière. » Ananie répondit : « Seigneur, j'ai entendu dire à plusieurs personnes « combien cet homme a fait de maux à vos saints dans Jérusalem ; « il est même ici avec le pouvoir, de la part des princes des prê-« tres, de faire prisonniers tous ceux qui invoquent votre nom. « — Allez, lui dit le Seigneur ; car cet homme est un vase d'é-« lection qui portera mon nom devant les gentils, devant les rois « et devant les enfants d'Israël ; aussi je lui montrerai quels maux « il doit souffrir pour mon nom. » Ananie partit donc, et étant entré dans la maison il lui imposa les mains en disant : « Saul, « mon frère, le Seigneur Jésus qui vous a apparu dans le chemin, « m'a envoyé afin que vous recouvriez la vue, et que vous soyez « rempli du Saint-Esprit. » Au même instant, il tomba des yeux de Saul comme des écailles, et il recouvra la vue ; puis s'étant levé, il fut baptisé. »

6. Dans la seconde épître aux Corinthiens, saint Paul, après avoir raconté bien d'autres tribulations, ajoute : « A Damas, le gouverneur de la province pour le roi Arétas faisait garder les portes de la ville afin de m'arrêter : on me descendit dans une corbeille par une fenêtre, le long de la muraille, et je m'échappai ainsi de ses mains.

7. « Je connais un homme qui, il y a quatorze ans, fut ravi jusqu'au troisième ciel (si ce fut avec son corps ou sans son corps, je ne puis le dire, Dieu seul le sait) ; mais je sais que cet homme fut ravi dans le paradis, et qu'il y entendit des paroles mystérieuses qu'il n'est pas permis à un homme de rapporter. »

8. Paul et Barnabé étant venus prêcher dans l'île de Chypre, la traversèrent jusqu'à Paphos ; là ils furent appelés par le proconsul Sergius Paulus, homme d'une haute sagesse, mais qui avait près de lui un magicien juif nommé Elymas. Saul voyant en ce faux-prophète un fils du diable, un instrument de perversion, le frappa de cécité. A la vue de ce miracle, le proconsul crut à la doctrine du Seigneur et fut rempli pour elle d'admiration.

9. « Il y avait à Lystre un homme boiteux de naissance ; jamais il n'avait marché. Il entendit la prédication de Paul, et l'Apôtre voyant qu'il avait la foi qu'il serait guéri, lui dit d'une voix forte : « Levez-vous, tenez-vous droit sur vos pieds. » Aussitôt il se leva en sautant, et commença à marcher. A cette vue, le peuple se mit à crier dans le dialecte de Lycaonie : « Ce sont des « dieux qui ont pris la forme humaine pour venir jusqu'à nous. » Et ils appelaient Barnabé, Jupiter, et Paul, Mercure, parce que c'était lui qui portait la parole » (1)

10. A Philippes, ville de Macédoine, Paul et Silas eurent leurs vêtements déchirés et furent battus de verges, puis incarcérés par

(1) On sait que d'après la mythologie grecque Mercure était le dieu de l'éloquence.

Archives diocé. ne de Quimper et Léon

ordre des magistrats. « Vers minuit, ils étaient en prière, ils célébraient les louanges de Dieu, et les autres prisonniers les entendaient. Tout-à-coup il se fit un grand tremblement de terre, tellement que les fondements de la prison en furent ébranlés ; en même temps, toutes les portes s'ouvrirent et les liens de tous les prisonniers furent rompus. Le geôlier s'étant éveillé et voyant toutes les portes ouvertes, tira son épée et il voulut se tuer, croyant que tous les prisonniers s'étaient sauvés : mais Paul lui cria : « Ne vous faites point de mal, nous sommes tous ici. » Le geôlier demanda de la lumière, entra dans la cellule, et tout tremblant il se jeta aux pieds de Paul et de Silas ; les ayant fait sortir il leur dit : « Seigneurs, que faut-il que je fasse pour être « sauvé ? — Croyez au Seigneur-Jésus, répondirent-ils, et vous « serez sauvé, vous et votre famille. » Ils lui annoncèrent ensuite la parole du Seigneur... et il fut baptisé avec tous les gens de sa maison. »

11. Saint Paul ayant été conduit devant l'Aréopage ou Sénat de la ville d'Athènes, y prêcha la foi en un Dieu Créateur, en Jésus-Christ et en la résurrection. Malgré l'éloquence de sa parole et le ton philosophique qu'il donna à sa pensée, ce qui aurait dû être de nature à leur plaire, il ne fit qu'un petit nombre de croyants, mais parmi ceux-ci fut une de ses plus nobles conquêtes : Denys l'Aréopagite.

12. Saint Paul étant à Troade, prolongea sa prédication jusqu'à minuit, la veille de son départ. Ses auditeurs étaient réunis dans un grand cénacle bien éclairé. « Un jeune homme, nommé Eutyque, s'étant assis sur le rebord d'une fenêtre, s'y endormit profondément et tomba du troisième étage sur le pavé. Quand on le releva, il était mort. Paul descendit, s'étendit sur le corps de l'adolescent, l'embrassa et dit : « Ne vous effrayez pas ; son âme « est encore en lui. » Le jeune homme, en effet, revint à la vie. »

13. De Milet, Paul appela près de lui les prêtres de l'église d'Ephèse, auxquels il résuma l'enseignement qu'il leur avait donné, le défendant contre les attaques qui venaient surtout des Juifs. Quand il eut tout dit, il s'agenouilla avec eux. Leur douleur était grande ; ils se jetèrent au cou de Paul et l'embrassèrent, ne cessant de s'affliger, surtout parce qu'il leur avait dit : « Vous « ne verrez plus mon visage. » Et ils le conduisirent jusqu'au vaisseau.

14. Saint Paul, traduit devant le tribunal de Festus, en avait appelé à César ; il fut donc embarqué, avec d'autres prisonniers, sur un navire qui devait les transporter en Italie ; il était sous la garde d'un centurion, nommé Julius, qui le traita avec bonté. Mais au cours du voyage, il s'éleva une épouvantable tempête qui dura quatorze jours, pendant lesquels on ne vit ni le soleil, ni la lune, ni une étoile au ciel. Il fallut jeter à la mer toutes les marchandises du vaisseau. Le navire échoua contre l'île de Malte. Les passagers et les matelots se sauvèrent à la nage ou sur des planches ; comme l'avait prédit saint Paul, pas un seul ne périt.

15. Les barbares qui habitaient l'île les reçurent avec bonté ; ils allumèrent un grand feu pour les sécher ; Paul venait de prendre une certaine quantité de sarments et la jetait sur le feu quand une vipère s'attacha à sa main. Les Maltais, à cette vue, se disaient : « Cet homme est bien certainement un meurtrier, car à peine « a-t-il échappé à la mer que la vengeance divine veut lui arracher « la vie. » Mais Paul secouant simplement la main jetait la vipère dans le feu. Les barbares s'attendaient toujours à le voir enfler et tomber privé de vie, mais quand cette attente se fut prolongée, ils s'écrièrent que Paul était un dieu.

16. Au même moment où saint Pierre était crucifié la tête en bas, saint Paul, qui comme citoyen romain ne pouvait être condamné à ce supplice ignominieux, inclina sa tête sous le glaive.

Les peintures de M. Yan 'Dargent représentent, au-dessus de l'autel, saint Paul devant l'Aréopage.

Le personnage en manteau violet qui paraît sur le premier plan à gauche, offrant l'expression la plus dédaigneuse qui se puisse imaginer, est le portrait de M. F. Chesnel, chanoine de Quimper, vicaire-général honoraire de Mgr Sergent. Un peu plus loin, sur l'arrière-plan, se voit une tête coiffée d'une calotte très peu hellénique ; c'est le portrait, quelque peu flatté, de M. Paul de la Laude de Calan.

Le tableau qui fait vis-à-vis à l'Aréopage représente Notre-Seigneur apparaissant à saint Paul sur le chemin de Damas.

Aux côtés de l'autel sont les statues des apôtres saint Paul et saint Jean, toutes deux fort belles, à mon avis. Le retable de l'autel encadre deux bas-reliefs peu remarquables : dans l'un se voit l'Aréopage, pour la troisième fois, et la conversion de Sergius-Paulus, pour la seconde. La vie de saint Paul étant si remplie de faits, on aurait pu, sans dépenser grande imagination, trouver autre chose que ces répétitions inutiles.

Au-dessous de la verrière de saint Paul est un enfeu contenant un tombeau d'une extrême simplicité et du meilleur goût. Il se compose d'une simple dalle sur laquelle est couchée la statue de Pierre du Quenquis, chanoine de Quimper du 20 janvier 1415 au 5 juillet 1459. Cette statue, en granit de Scaër, d'un grain très fin, représente le vénérable chanoine en chasuble bien drapée, et la tête coiffée de l'aumusse. Mutilée, jetée de côté et d'autre, elle a enfin repris, après une bonne restauration, sa place d'autrefois ; l'inscription gravée sur la pierre tombale a été reproduite en peinture au fond de l'enfeu ; on a également reproduit, sur les retombées et la clef de voûte du même enfeu, les armes du Quenquis ou Plessix-Nizon, qui sont : *d'argent au chêne de sinople englanté d'or, au franc canton de gueules chargé de deux haches d'armes d'argent adossées en pal.*

Les mêmes armes se voient encore à la voûte du côté Nord de la nef et au-dessus de la porte à l'intérieur du porche du baptême ; ici elles sont deux fois répétées sur des culs de lampe qui ont dû porter un groupe du baptême de Notre-Seigneur.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

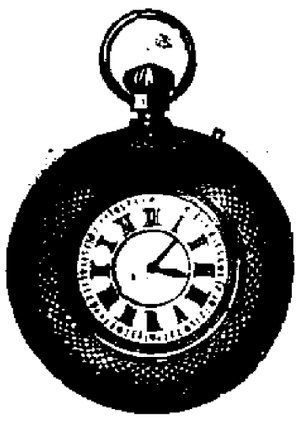
Ces multiples répétitions d'un même blason indiquent suffisamment que Pierre du Quenquis fut un des bienfaiteurs insignes de la cathédrale, et en effet nul plus que lui ne prêta son concours à l'évêque Bertrand de Rosmadec dans l'œuvre si importante de la construction de la nef. Il fut plusieurs fois procureur de la fabrique. (*A suivre.*)

Sirop de Regnauld, Pâte de Regnauld, sédatifs des bronches ; médicaments éprouvés contre enrouements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuse, etc. — Sirop, 2 fr. 50 le flacon. — Pâte, 1 fr. 50 la boîte. — 19, rue Jacob, Paris, et toutes pharmacies.

Le Sirop de Follet est le remède par excellence de la *douleur* et de l'*insomnie*, quelle qu'en soit la cause : goutte, rhumatisme, migraine, névralgie, fatigue du cerveau, irritation nerveuse, toux, asthme, bronchite, grippe, etc.

Le Sirop de Follet procure un sommeil profond analogue au sommeil normal ; son emploi n'expose à aucun des inconvénients de l'opium ou de la morphine.

A LA MONTRE DE GENÈVE



E. PIRIOU

3, RUE KÉRÉON QUIMPER RUE KÉRÉON, 3

MAISON RECOMMANDÉE
pour la bonne qualité de ses articles et ses prix avantageux

Orfévrerie & Couverts Christofle au prix de fabrique

Orfévrerie A. Frénais Couverts argentés à 100fr sur métal blanc

Grand choix de Bronzes, Souches et Orfévrerie d'Eglises. — Objets religieux.

SPÉCIALITÉ D'ORFEVRERIE ARGENT MASSIF,
d'Objets artistiques et de Maroquinerie fine pour cadeaux de mariage.

Horlogerie de précision *garantie de deux à dix ans sur facture.*

Atelier pour les Réparations d'Horlogerie, Bijouterie, Gravure et Réargenture.

DÉCORS PEINTURE, VITRERIE

HUILE, ESSENCE
Vernis, Brosserie
VENTE AU DÉTAIL

G. GUÉGUEN
25, *rue des Boucheries*, 25
Quimper

GRAND CHOIX
DE BAGUETTES
POUR ENCADREMENTS

VITRAUX D'ÉGLISE — RÉPARATION

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER — C. LÉON — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

Les Mines d'or de Gondo. — Les journaux anglais et les Sociétés financières anglaises commencent à s'émouvoir des faits et gestes de la Société des Mines d'or d'Helvétie, et nous ne serions pas étonnés de voir surgir de nouvelles propositions pour l'achat des mines d'or de Gondo. Mais nous croyons pouvoir affirmer que ce n'est qu'autant que les porteurs de parts et les obligataires y trouveront le doublement de leur capital, tout en conservant un gros intérêt dans l'exploitation.

Dans quelque cas que ce soit, on voit que les titres des Mines d'or de Gondo sont appelés à une immense plus-value.

Les masses aurifères qui constituent le sol de Gondo, et qui toutes appartiennent à la Société, sont extrêmement riches.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs d'acheter des obligations au cours de 108 fr. 50, car avec les revenus en perspective, elles atteindront rapidement des cours élevés. C'est la Banque de l'Est, 14, rue de la Banque, qui est chargée du placement des titres.

Les Actions des **Chemins de fer portugais** se négocient en hausse ; les demandes sont nombreuses.

Les porteurs de titres du Cacérès et de l'Ouest d'Espagne peuvent être rassurés sur les conséquences qu'auront pour eux les derniers contrats signés par la Compagnie royale des Chemins de fer portugais ; ils auront deux garanties au lieu d'une et le produit de leur ligne s'accroîtra, à n'en pas douter, dans des proportions importantes ; quant aux obligataires de l'Ouest de l'Espagne, il est bon de leur faire connaître qu'il existe en dépôt une somme nécessaire pour faire place au payement intégral des coupons pendant dix ans, au cas où les produits de l'exploitation seraient insuffisants.

LE GRESHAM
Cie Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée en 1848
Actif au 30 juin 1890
111 MILLIONS 610.613 FRANCS
Assurances sur la Vie entière, mixtes, à terme fixe.
RENTES VIAGÈRES
Payables sans frais aux taux de 8, 10, 12, 15, 17 %, suivant l'âge.
Prospectus et renseignements gratis et franco à Paris, dans les immeubles de la Cie, 30, Rue de Provence et chez MM les Agents des départements.



GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Mde Sge, Ane Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

ASTHME & CATARRHE
guéris p. les CIGARETTES ESPIC, 2f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

CHOCOLAT PURGATIF à la MAGNÉSIE DE DESBRIÈRE
Ex-Professeur de Chimie, Chevalier de la Légion d'Honneur.
La *Magnésie* à petite dose est un excellent stomachique, à haute dose elle purge doucement et agréablement : c'est pourquoi le *Chocolat Desbrière* est recommandé depuis longtemps par les Médecins pour les *Enfants*, les *Dames* et les personnes *délicates* ou *âgées*. — PRIX : 1 fr. 50, franco.
Phie DESBRIÈRE, 9, Rue Le Peletier, PARIS et Pharmacies *(Se méfier des imitations).*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN

Société anonyme au capital de 80 millions *de francs*

CONVERSION EN 4 °/₀ DES OBLIGATIONS 5 °/₀

140,000 OBLIGATIONS FONCIÈRES **4** °/₀ de **505** fr. ou **L 20**

Intérêts semestriels, 10 f. 10, *nets d'impôts* (1er avril-1er oct.).

Payables en OR, à PARIS, LONDRES et en ÉGYPTE

Amortissement en OR à 505 francs en 75 ans par tirages semestriels, à partir du 1er octobre 1891

PRIX D'ÉMISSION : 465 FRANCS

(Jouissance du 1er Avril 1891)

On paie : en souscrivant, 50 fr.; à la répartition, du 1er au 5 avril, 150 fr.; du 1er au 5 mai, 150 fr.; du 1er au 5 juin, 115 fr.

Ce prix se réduit à **463.90**, si on se libère à la répartition

Le placement ressort, à ce cours, à **4,35** °/₀ NET D'IMPOTS, plus la prime d'amortissement à **505** fr.

Les titres 5 °/₀, *remboursables à* 505 *fr., sont reçus en paiement à* **507 f 50 (coupon du 1er avril 1891 détaché).** *Pour eux la souscription est irréductible et le prix net ressort à* 46 f. 40.

Tout solde de décompte de conversion inférieur à 463 fr. 90 sera payé en espèces.

On souscrit : **MERCREDI 25 MARS**

Banque d'Escompte de Paris. — Crédit Lyonnais. — Société générale. — Crédit industriel. — Société Marseillaise.

Et à leurs agences, dans les départements et à l'étranger.

Dès à présent on peut souscrire par correspondance. Pour les demandes de conversion, joindre les titres 5 0/0.

La cote officielle sera demandée à Paris, Londres, Bruxelles, Genève.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,

Villedieu-les-Poëles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.

S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.*

Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (*codex medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Phie FINANCE, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.

REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

1889 — GRAND PRIX PARIS — 1889

CHOCOLAT MENIER

REFUSER LES IMITATIONS

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. Vendredi 27 Mars 1891. N° 13

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Offices extraordinaires ; Lettre de NN. SS. les Évêques de Vannes, de Quimper et de Saint-Brieuc à Mgr l'Archevêque de Rennes; Quimper; La *Réponse aux Catholiques* de Mgr l'Archevêque de Paris ; Adhésion de Mgr Lamarche ; Bénédiction du Carmel à Brest ; N.-D. du Salut ; Paris ; Nominations; La nouvelle église de Penhars.

II. Nouvelles du Monde catholique : Lerins ; Rome. — Bibliographie.

III. Documents historiques (suite).

IV. Visite de la Cathédrale de Quimper (suite).

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 29 Mars. — Saint Jour de Pâques, Fête de la Résurrection de Notre-Seigneur, double de 1re classe, blanc.

Vêpres de la Fête.

Lundi 30. — Office de l'Octave, double de 1re classe, blanc.

Mardi 31. — Office de l'Octave, double de 1re classe, blanc.

Mercredi 1er Avril. — Office de l'Octave, semi-double, blanc.

Jeudi 2. — Office de l'Octave, semi-double, blanc.

Vendredi 3. — Office de l'Octave, semi-double, blanc.

Samedi 4. — Office de l'Octave, semi-double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Sacré-Cœur de Quimper	29, 30 et 31 Mars.
Hôpital de Plougastel-Daoulas . . .	1er et 2 Avril.
Hôpital de Quimperlé	3 et 4 Avril.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — SAINT-CORENTIN. — *Dimanche de Pâques :* Office pontifical à 10 heures. Bénédiction papale avec indulgence plénière pour les fidèles présents qui ont satisfait aux conditions ordinaires.

Lundi et Mardi de Pâques : Messes et offices aux heures des Dimanches de l'année.

Lettre de Nos Seigneurs les Evêques de Vannes, de Quimper et de Saint-Brieuc à Son Eminence Monseigneur le Cardinal Place, Archevêque de Rennes.

Le 23 Mars 1891.

EMINENTISSIME SEIGNEUR,

Vous avez l'âme assez haute et le cœur assez généreux pour pardonner à ceux qui vous offensent. Les attaques inqualifiables dont nous souffrons avec vous, sont un outrage à tout l'épiscopat français et même à Notre Très Saint Père le Pape. Elles inspireront un trop juste dédain à tous les honnêtes gens. Toujours disposés à partager vos peines et vos joies, nous vous prions, Eminentissime Seigneur, d'agréer avec notre sincère condoléance, l'hommage de notre profonde vénération.

† JEAN-MARIE, *Ev. de Vannes.*
† THEOD., *Ev. de Quimper et Léon.*
† PIERRE-MARIE, *Ev. de Saint-Brieuc et Tréguier.*

QUIMPER. — Les lecteurs de la *Semaine religieuse* n'auront pas lu, sans une émotion profonde, cette protestation si ferme de Nos Seigneurs les Evêques de Bretagne, adressée à leur vénéré métropolitain. Ils ont cru de leur devoir d'élever la voix pour consoler Son Eminence le cardinal de Rennes des outrages inexplicables dont on essaie de l'accabler, et pour stigmatiser, comme elle le mérite, l'œuvre d'un homme aujourd'hui complètement dévoyé.

M. Drumont, dans son dernier ouvrage « *Testament d'un antisémite* », a consacré de nombreuses pages à salir ce qu'il y a de plus recpectable, et à flétrir sans motif aucun et avec une acrimonie inouïe nos prêtres et nos évêques, sans même épargner la personne sacrée du Vicaire de Jésus-Christ.

Un tel livre est plus qu'une faute, c'est un crime !

Et dire que M. Drumont a des prétentions de catholique sincère et qu'il estime rendre service à la Religion et à la France ! On se demande comment un homme peut être assez malheureux

pour avoir à ce point oublié tous les principes de respect pour l'autorité, et de justice envers l'Eglise et ses saints pontifes.

Nous conseillons à nos lecteurs de ne point se procurer ce livre et d'éviter de le répandre ; et au besoin, si devant eux il en est question, qu'ils se fassent les soutenants de la vérité, de la justice et de l'Eglise ; en cela ils rendront les plus grands services à l'autorité, sans laquelle rien de bien ni de solide ne se fait, et à eux-mêmes, car le jour où tout respect pour l'autorité aura disparu, ce sera l'effroyable révolution avec toutes ses plus tristes conséquences

C'est le moment pour tous les chrétiens sincères de se serrer autour de leurs évêques, et de les soutenir dans leur si difficile mission. Assez de pénibles luttes leur viennent des ennemis du dehors, que du moins il n'y ait pas dans ceux qui prétendent servir l'Eglise des enfants perdus, égarés, abusant de leur talent pour frapper leur Mère au cœur et réjouir ses pires assaillants !

Son Eminence le cardinal Richard, archevêque de Paris, vient de publier une RÉPONSE AUX CATHOLIQUES *qui l'ont consulté sur leur devoir social.* Après avoir déclaré que les catholiques, les prêtres et les évêques ne peuvent se dispenser de remplir leurs devoirs et d'exercer leurs droits de citoyens, S. Em. dit que « la question qui s'agite aujourd'hui est beaucoup plus haute que toutes les questions politiques. *Il s'agit en effet de savoir si la France restera chrétienne ou si elle cessera de l'être.* »Telle est la vraie question posée depuis un siècle.

» Les événements qui se sont succédé durant cette période séculaire ont été des incidents qui ont pu la faire oublier aux esprits distraits par les vicissitudes politiques.

» Au fond, la lutte a toujours été entre la France chrétienne, qui défend la liberté de sa foi, et les sectes antichrétiennes personnifiées dans la franc-maçonnerie. Aujourd'hui l'illusion n'est plus possible Dès 1882, on comptait vingt-sept projets de loi déposés aux chambres ayant pour but de détruire peu à peu toutes les libertés religieuses..... Il n'y a donc aucunement lieu de s'étonner de l'inquiétude profonde qui existe chez les hommes qui veulent demeurer fidèles à la France et à l'Eglise. »

La conclusion est qu'il faut « faire trêve aux dissentiments politiques et, selon le désir de Léon XIII, s'unir d'un commun accord pour défendre la Foi en péril..... que les catholiques se placent nettement sur ce terrain qui leur appartient et qu'ils ne craignent pas d'affirmer leurs revendications. Que les efforts des gens de bien ne s'usent pas en des luttes politiques stériles, mais qu'ils se portent là où les appelle le péril religieux et social, là où les réclament les vrais intérêts de la France. »

(*Semaine religieuse de Cambrai.*)

— Nos lecteurs connaissent l'admirable *Réponse* de Mgr Richard *aux catholiques* qui lui demandaient une ligne de conduite. Tous Nos Seigneurs les Evêques ont adhéré à cette *Réponse* par une lettre adressée ou à Son Eminence ou à la *Semaine Religieuse* de leur diocèse. Désormais à la suite de leurs Evêques les vrais catholiques n'auront plus qu'un souci, s'entendre sur le terrain religieux, travailler sous leur direction à rechristianiser la France, et, par là, la sauver : le reste viendra ensuite par surcroît.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Lettre de Mgr Lamarche

à S. Em. le Cardinal Richard, Archevêque de Paris.

Quimper, le 12 mars.

ÉMINENCE,

Votre « Réponse » aux catholiques, pour la haute raison, la sincérité et la modération dont elle est un modèle parfait, sera, j'en ai la douce confiance, le signe de ralliement destiné à grouper tous ceux qui ont à cœur de servir la France et l'Eglise.

Elle répond si admirablement aux besoins de la situation douloureuse qui nous est faite depuis longtemps par les sectes anti-chrétiennes, personnifiées dans la franc-maçonnerie !

En face du péril social et religieux grandissant chaque jour, vous appelez ceux qui sont restés fidèles à l'Eglise et à la France à faire trêve à leurs dissentiments politiques pour mettre toutes leurs forces réunies au service de notre foi menacée et, par une conséquence immédiate, à apporter, sans esprit de parti, un concours loyal aux affaires publiques.

C'est le moyen de garantir la stabilité gouvernementale, ébranlée par tant de secousses, et aussi d'affirmer utilement nos justes revendications, aussi bien que de faire reconnaître nos libertés religieuses sous un régime qui a la prétention de garantir les droits de tous.

Telle est l'idée dominante que vous avez exposée, avec l'autorité de votre situation et de votre expérience, comme un écho fidèle des enseignements de Léon XIII.

Il n'est donc pas étonnant que votre « Réponse » provoque de si ardentes sympathies.

Pour moi, Eminence, je suis heureux d'y adhérer de la façon la plus entière.

Et je vous renouvelle l'hommage de mon profond et filial respect.

† THÉODORE,
Évêque de Quimper et Léon.

Bénédiction du Carmel Saint-Joseph de Brest. — Jeudi 19 mars, Monseigneur l'Evêque a béni les nouvelles constructions du Carmel de Brest. Précédemment le monastère ne comprenait que la chapelle, le chœur, les parloirs et un corps de logis absolument insuffisant pour les vingt-trois religieuses qui composent la communauté. Les nouveaux bâtiments sont formés

de trois ailes renfermant un cloître et toutes les distributions prévues par les constitutions de sainte Thérèse.

Après la messe de règle, Monseigneur a pénétré dans la clôture, ayant à sa suite M. l'abbé Léostic, aumônier, M. Masson, curé-doyen de Plogastel-Saint-Germain, les R. P. de Causan, M. l'abbé Abgrall, architecte de la maison, et M. Migot, entrepreneur. Les prières préparatoires indiquées dans le cérémonial ont été récitées au milieu du chœur, et la procession s'est organisée, une religieuse portant la croix marchant en tête, accompagnée de deux novices portant des flambeaux. Toutes les carmélites suivaient sur deux rangs en psalmodiant le *Miserere* ; puis venaient le clergé et Monseigneur, qui a aspergé d'eau bénite les murailles de chacune des pièces nouvellement construites : l'oratoire intérieur, la sacristie, le noviciat, le chapitre, les longues galeries du cloître, la cuisine, l'office du pain, le réfectoire, la salle de récréation, la lingerie, le dépôt, l'office des ornements, les vingt-trois cellules, l'infirmerie avec son petit oratoire, et enfin le grand escalier desservant l'infirmerie et par lequel on descend les cercueils pour les transporter au chœur.

Cette marche religieuse s'est faite avec une dignité, une simplicité toute monacale, et au retour, les dernières prières ayant été récitées, avant de repasser le seuil de la porte de clôture, Sa Grandeur a tenu à exprimer aux humbles filles du Carmel tout le bonheur qu'Elle éprouvait en leur livrant ce monastère dont Dieu venait de prendre possession, et qu'elles allaient habiter dès maintenant pour y suivre avec plus de facilité et en toute régularité la vie que leur avait tracée leur mère sainte Thérèse. En effet, ce jour même, elles devaient faire leur premier repas dans leur nouveau réfectoire, prendre leur première récréation dans leur salle commune, et Notre-Seigneur lui-même entrait officiellement chez elles, car dès le soir le Très-Saint-Sacrement était exposé dans le nouvel oratoire.

Cette fête tout intime, suivie d'une grand'messe en musique, s'est terminée par une belle prédication du R. P. Arthur, et un Salut solennel du Saint-Sacrement.

***

Le même jour, Monseigneur a béni un petit orphelinat qui vient de s'ouvrir à Saint-Marc, et pour clore la journée, a fait la bénédiction de la première pierre des nouvelles classes que vont construire les filles du Saint-Esprit à Kerinou.

Notre-Dame de Salut. — « Jeudi 19 mars, jour de la fête de saint Joseph, M. le chanoine Ollivier, vicaire-général, directeur de l'Œuvre, assistait, entouré d'un grand nombre d'associés, à la messe célébrée à la chapelle des Ursulines en l'honneur de son glorieux patron. Le R. P. Gabriel, dans une substantielle et éloquente instruction, a commenté le texte : « Venez à moi, je vous apporte le salut », parole de Joseph, fils de Jacob, à la cour

Archives diocésaines de Quimper et Léon

de Pharaon, pour sauver ses frères. Elle trouve son application dans le Joseph de la nouvelle alliance, envoyé aussi par Dieu pour être, dans les temps présents, le protecteur de l'Eglise universelle. L'Œuvre de Notre-Dame de Salut s'est placée sous son spécial patronage, pour que par lui nous arrivent tous les biens, et en premier lieu le salut de la patrie. Cette Œuvre, répandue dans presque tous les diocèses, a une grande importance; elle peut être regardée comme une nouvelle œuvre de la propagation de la foi dans notre pays. »

« En face de la situation faite à la religion par les ennemis de Dieu, faut-il tout supporter, se contenter de gémir ? Non, mille fois non ! Il faut combattre par la prière et l'action ; ce que notre prière à nous ne peut faire, la prière en commun l'obtiendra, touchera la miséricorde de Dieu et sauvera la France. Donnez-lui tout votre concours à cette association si française et qui soutient toutes les Œuvres catholiques ouvrières, cercles, patronages, cercles militaires où nos séminaristes peuvent oublier la lourde épreuve imposée pour atteindre leur sainte vocation. La classe dirigeante doit tendre la main à l'ouvrier; c'est le devoir du riche de lui faire accepter la situation que Dieu lui a faite et de lui faire y trouver son bonheur en ne faisant pas de rêves irréalisables. Ne craignons pas de nuire aux Œuvres diocésaines ; cette centralisation reverse tout dans les diocèses. Le nôtre a été favorisé et le sera encore (1).C'est un honneur pour notre pays si chrétien de venir en aide aux diocèses qui n'ont pas la foi comme nous et manquent de secours. Le R. Père termine en nous plaçant de nouveau sous la protection de Joseph, l'homme juste, l'homme intérieur, patron par excellence de l'ouvrier chrétien, écoulant ses jours dans un humble atelier. »

« D'excellente musique et plusieurs morceaux de chant ont été exécutés avec beaucoup de talent par plusieurs membres de l'Œuvre. »

— Le diocèse de Quimper sera représenté au Congrès scientifique international des catholiques, qui se tiendra à Paris la semaine prochaine, par M. l'abbé Bargilliat, professeur de droit canon au Grand-Séminaire, et M. l'abbé Ely, professeur de sciences au Petit-Séminaire de Pont-Croix. M. l'abbé Favé, vicaire à Ergué-Gabéric doit aussi s'y rendre et y donner lecture d'une étude sur la Ligue. Le président du Congrès est Mgr Freppel.

Nominations. — Par décision de Monseigneur :

M. Ollivier, vicaire à Landudec, est nommé vicaire à Saint-Thégonnec.

M. Corre, surveillant au petit collège de Brest, est nommé vicaire à Landudec.

---

(1) Le Comité vient d'accorder des secours à trois de nos Cercles.

PENHARS. — Cette paroisse va être bientôt dotée d'une belle église neuve, grâce aux démarches et aux instances du maire de la commune, M. Briot de la Mallerie, qui a prêté à son très zélé recteur, M. l'abbé Le Sann, le plus précieux concours.

La dépense totale est de 51,000 fr.; l'Etat donne un secours de 17,240 fr., le Conseil général a voté 1,000 fr., le reste est fourni par les dons généreux des paroissiens.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

LERINS. — Mgr Gueulette, ancien évêque de Valence, vient de mourir.

ROME. — Le jour de Saint-Joseph, le Saint-Père a présidé à la promulgation solennelle des décrets sur l'héroïcité des vertus du vénérable Gaspard del Bufalo et de la vénérable Jeanne de Lestonnac ; l'époque de leur béatification n'est pas encore fixée.

Jeanne de Lestonnac est née à Bordeaux d'une famille noble, en 1556 ; après avoir été mariée, devenue veuve et ses enfants élevés, elle se donna tout entière au bon Dieu et au service des pauvres à l'âge de quarante ans. Elle fonda bientôt la congrégation des Filles de la Bienheureuse Vierge Marie, dont le but était l'éducation des jeunes personnes et l'apostolat des protestantes. Ses travaux furent bénis ; sa congrégation se répandit par toute la France, et le nombre d'âmes sauvées par ses soins fut incalculable. Elle mourut à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, pleine de mérites et vénérée comme une sainte ; néanmoins, l'information régulière sur ses vertus n'a commencé qu'au commencement du siècle.

Bibliographie. — A l'approche de la session de Quasimodo, nous croyons devoir recommander à MM. les Curés, ainsi qu'à MM. les Marguilliers et membres des Conseils de Fabrique, le **Bulletin des Lois Civiles ecclésiastiques.**

Ce recueil, qui en est à sa 43e année, publie chaque mois, avec les observations indiquées par les circonstances, les documents législatifs, administratifs et judiciaires relatifs à l'administration temporelle des paroisses, des établissements religieux et charitables, à la situation et aux droits du Clergé. Spécialement, chacune de ses livraisons donne, sous le titre d'*Administration fabricienne*, les conseils les plus pratiques pour la bonne gestion des biens et la sauvegarde des intérêts des Fabriques.

Le prix de l'abonnement au *Bulletin* (8 francs par an) peut être porté au budget de la fabrique, soit à un article spécial, soit à l'article « frais d'administration ». Il est payable par mandat-postal à l'adresse de *M. Charles Poussielgue, libraire éditeur, rue Cassette, 15, Paris.*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ÉTUDES RELIGIEUSES, PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES, ET LITTERAIRES, revue mensuelle publiée par des Pères de la Compagnie de Jésus.

Sommaire de la livraison de Mars 1891.

I. Un cas d'astrologie au XIXe siècle, par le P. A. Haté. — II. Le Concile du Vatican, par le P. G. Desjardins. — III. Le cardinal Maury, d'après sa correspondance, par le P. H. Chérot. — IV. L'évolutionnisme des idées-forces, par le P. Ch. Delmas. — V. Bulletin littéraire : Poètes et Poèmes, par le P. V. Delaporte. — VI. Mélanges : La carte de Madagascar, par le P. D. Roblet — VII. Bibliographie. — *R. P. Ollivier :* La Passion. *Abbé G. Martin :* La Passion de N.-S. J.-C. au point de vue historique et apologétique. *P. Majunke :* La mort de Luther. *Dom U. Berlière :* Monasticon belge. *Abbé A. Gosselin :* Vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec. *R. P. Horhand :* Un admirable inconnu (le P. Et. de Carheil). Actes du Congrès international des œuvres et institutions féminines (1889). *G. Rivet :* La recherche de la paternité. — VIII. Tableau chronologique des événements du mois, par le P. H. M.

Victor RETAUX et fils, éditeurs, rue Bonaparte, 82, Paris.

Librairie Saint-Joseph. — TOLRA, éditeur, 112 bis, rue de Rennes, PARIS.

PRÉPARATION AU GRAND JOUR ou **Instructions simples et pratiques pour la Première Communion,** formant la matière de trois Retraites différentes, par l'Abbé JOUVE, ancien Missionnaire, ancien Archiprêtre de Savines, actuellement chanoine de Gap. — Un beau volume in-18 jésus, prix, **3** fr. **50.** — Ouvrage approuvé par Monseigneur l'Évêque de Gap. — Salaun, libraire à Quimper.

LE JARDIN DES FLEURS DE L'ÉGLISE, Prières, Méditations et Sermons renfermant les *plus belles pensées des Saints-Pères* et de *nos grands auteurs sacrés* sur les sujets les plus appropriés aux besoins actuels : 1° pour les dimanches et les fêtes de Notre-Seigneur, de la Sainte-Vierge et des Saints ; 2° pour chaque jour de l'Avent et du Carême, préparation aux fêtes de Noël et de Pâques ; 3° pour plusieurs Retraites ; table d'Instructions, par M. l'Abbé J.-R. DESBOS, auteur du *Livre d'or des âmes pieuses* (12e édition) et autres ouvrages, Curé de Pont-Fromentière (Ardèche). — Salaun, libraire à Quimper.

Librairie VIC & AMAT, 11, rue Cassette, Paris

VIENT DE PARAITRE :

L'HYPNOTISME REVENU A LA MODE

Traité historique, scientifique, hygiénique, moral et théologique

Par le R. P. J.-J. FRANCO, S.-J. — Traduit par l'abbé J. MOREAU

Un volume in-12, 3 fr. 50

UNE BONNE FORTUNE. — « Je ne lis jamais de bons livres, je n'en lis que d'excellents, » disait un philosophe.

Aussi est-ce un devoir de publier les publications qui méritent cette qualification et qu'on a la *bonne fortune* de rencontrer.

Telle est celle que nous recommandons aujourd'hui.

L'Hypnotisme, voilà une question médicale, scientifique, chrétienne (d'aucuns disent même politique), qui passionne les esprits sérieux. Le R. P. Le Moigne, à Saint-Merry, la juge assez grave pour faire actuellement des conférences sur ce sujet.

Or, que peut penser le médecin, le savant, le catholique, le prêtre même de cette pratique qui menace de se généraliser, c'est ce que s'est appliqué à développer le *P. FRANCO*, de la Compagnie de Jésus dans son livre

L'hypnotisme revenu à la mode

pages d'un palpitant intérêt, riches de faits historiques et d'une doctrine inattaquable.

LE SECRET DE LA SAINTETÉ

D'APRÈS SAINT FRANÇOIS DE SALES ET LE P. CRASSET

Par l'auteur des **Petites Fleurs**

DEUXIÈME ÉDITION

Un très joli volume in-18 (édition encadrée, d'une exécution typographique très soignée)

L'exemplaire broché..... 3 fr.

« **Le pieux** auteur, aumônier d'un couvent de la Visitation, nous donne dans sa préface une idée très exacte de l'ouvrage : « Nous nous sommes proposé de recueillir les règles les plus sûres pour bien faire la double prière « du cœur et des actes : car c'est là le secret de toute sainteté. Ces règles « nous les avons empruntées d'abord au Docteur de la piété, à saint François de Sales. Puis comme lui-même avait été formé par les Pères de la « Compagnie de Jésus, qu'il s'est toujours plu à appeler ses maîtres, nous « avons demandé à l'un de ces Pères des plus recommandables par sa doctrine et par sa piété, les règles pratiques qui font de la vie du chrétien « une prière continuelle, et de l'oraison proprement dite un apprentissage de « la vie céleste. »

DU MÊME AUTEUR :

L'ESPRIT DE JÉSUS DANS SES MYSTÈRES

D'APRÈS LES SAINTS ET LES AUTEURS APPROUVÉS

DEUXIÈME ÉDITION

Un beau volume dont le genre est conforme au Secret de la Sainteté *comme format et comme impression*

L'exemplaire broché..... 2 fr.

« Le tout de la religion, dit Bossuet, c'est la piété, et le tout de la piété, c'est Jésus-Christ. » S'appliquer à connaître ce divin Sauveur, à lui ressembler, à lier avec lui une sorte d'intime et continuel commerce : tel est le moyen d'acquérir et de développer ce don précieux entre tous, *pietas ad omnia utilis est.* Or, pour contracter avec le Seigneur cette familiarité si nécessaire et si douce, il faut s'instruire à fond de sa vie, de ses actions et de tout ce qui le regarde ; de sorte que la mémoire, l'esprit et le cœur en soient remplis....

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

ARRÊTÉS DU DÉPARTEMENT DU 21 AVRIL ET DU 2 JUILLET 1791

PRISON DES CARMES DE BREST

JUILLET 1791-SEPTEMBRE 1791 *(suite)*

Une autre mesure s'imposait également, si l'on voulait favoriser efficacement les prêtres constitutionnels, c'était la fermeture des chapelles et églises autres que les églises paroissiales.

Le 23 juin 1791, les Amis de la Constitution de Morlaix adressaient la pétition suivante au District (3) :

« La Société arrête qu'une députation se rendra auprès du

---

(3) L. 43.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

District pour lui démontrer, avec les dangers de la continuation des fonctions curiales de tous les prêtres réfractaires dans les diverses paroisses de la ville, l'évidence du seul remède provisoire que la circonstance et la fermentation actuelle commande, et qu'en conséquence il plaise au District d'ordonner que les églises de Saint-Melaine, Sainte-Barbe (cimetière), Saint-Mathieu et Sainte-Marguerite (cimetière), Saint-Martin et Notre-Dame des Vertus (cimetière), l'église du Mur et toutes les autres chapelles soient fermées à compter de demain pour les fonctions religieuses ; que la seule église des Jacobins soit destinée aux offices tant des prêtres constitutionnels que des réfractaires ; l'Hôpital et les couvents religieux pourront jusqu'à nouvel ordre faire célébrer leurs offices par leurs directeurs respectifs. »

Le sieur Derrien, curé constitutionnel de Morlaix, était l'un des signataires de la pétition.

Cette pétition soumise à la Municipalité lui déplut: « Considérant que s'il est vrai qu'il existât de la fermentation dans cette commune, la fermeture des dites églises aggraverait le mal. La Municipalité est d'avis que la pétition soit rejetée. » Ce fut aussi l'avis du District.

A Quimper, les Amis de la Constitution formaient les mêmes vœux que les frères et amis de Morlaix (1). Dans leur séance du 27 juin 1791, l'un des membres, le sieur Largenton, présentait la motion suivante :

« Mes chers frères, les Amis de la Constitution doivent être amis de l'ordre, et dès lors ennemis des abus qui le troublent. Je vous dénonce en conséquence les faits suivants : Les prêtres non conformistes de l'ancienne paroisse de Saint-Mathieu font, contre la loi, les fonctions curiales dans cette église qui leur a été donnée uniquement (je le tiens d'un vicaire de la cathédrale) pour y dire la messe. Ils y confessent. ils y communient ; contre l'ordre du Conseil de M. l'Evêque, le charlatan Coroller et le plat Jacquer ont toujours en leur possession la clef de leurs confessionnaux.

« Hier, j'entrai en cette église environ les 10 heures, j'y vis avec indignation l'hypocrite Launay, prêtre réfractaire, y faire la cérémonie de l'introduction d'une femme nouvellement accouchée ; cette cérémonie, qui est un vrai sacramental, n'appartient qu'au propre Curé ou à ses préposés.

« Pour faire cesser ces abus révoltants, il faut prier le Conseil de l'Evêque de faire fermer les églises de Saint-Mathieu et du Paradis et de ne donner aux prêtres réfractaires, pour tenir seulement leur odieux sabbat, que l'oratoire de Saint-François, sans pouvoir y confesser ni communier les dévotes et autres de leur communion. Je requiers que l'on mette ma demande aux voix. »

(1) L. 64.

Inutile d'ajouter que la motion fut adoptée et la pétition adressée, séance tenante, au Conseil de l'Evêque, par lequel elle fut mieux accueillie que n'avait été celle des frères et amis de Morlaix, par la Municipalité et le Directoire du District.

Le jour même, en effet, 27 juin 1791, dans une séance tenue en l'absence de l'Evêque par les sieurs Boulbria, Gomaire, Le Coz, Ollitrault, Sérandour et Le Gac, l'arrêté suivant fut pris (1) :

« Vu l'arrêté de la Société des Amis de la Constitution par lequel nous sommes priés de nous adresser aux corps administratifs pour faire fermer le plus tôt possible toutes les églises ouvertes aux prêtres réfractaires ;

« Considérant que la piété des fidèles est troublée par les fausses alarmes d'une hypocrisie scandaleuse, d'une mauvaise foi inouïe et d'un fanatisme absurde dont les fureurs appellent le sang ;

« Considérant que les temples où les chrétiens doivent se rendre pour entendre la voix des vrais pasteurs qui leur parlent le langage du Dieu de paix sont désertés par des ministres turbulents qui veulent établir le schisme et tout diviser ;

« Considérant enfin que nous sommes dans la position la plus alarmante et qu'on ne saurait trop surveiller les manœuvres de nos ennemis, le Conseil arrête : 1° que MM. du Département seront priés de faire fermer les églises de Locmaria, du Calvaire, de Saint-Antoine, de la Retraite des femmes, de Kerlot et de Sainte-Catherine, ainsi que toutes les autres églises, chapelles et oratoires de Quimper, à l'exception de celles des Ursulines, du collège, du Séminaire et du Guéaudet ; 2° nous permettons une messe seulement à basse voix, sans son de cloche et les portes fermées, dans les chapelles de Locmaria, du Calvaire, de la Retraite, de Kerlot, de Sainte-Catherine et de Saint-Antoine ;

« Défendons à tout prêtre de dire la messe dans les maisons particulières et de confesser sans approbation de nous par écrit dans toute l'étendue de la paroisse épiscopale ; permettons aux aumôniers du Calvaire, Locmaria, Kerlot, Sainte-Catherine et Saint-Antoine de confesser les personnes habituées demeurant dans les dites communautés. »

Des plaintes arrivaient en même temps de divers côtés constatant l'inexécution de l'arrêté du 21 avril.

Le sieur Le Dissez écrivait de Morlaix au Procureur-général, le 28 juin 1791 (2) :

« J'ai l'honneur de vous adresser le procès-verbal que les Officiers municipaux de Plounéour-Ménez ont rapporté contre les sieurs Briand et Floc'h, leurs ci-devant curé et vicaire ; ce

(1) L. 64.
(2) L. 69.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

sont deux hommes pour le moins à écarter comme plusieurs autres, tels que les ci-devant Curés de Lanmeur, Plouégat-Moysan, Guerlesquin, Plougasnou, Plouégat-Guerrand, Saint-Thégonnec et Plouénan. Notre garde nationale voudrait les rassembler en lieu de sûreté, tel que le Séminaire de Quimper, où ils seraient gardés, mais les Administrateurs du District s'y opposent. Les chanoines de Léon sont encore bien suspects, pour ne pas dire dangereux, et nous avons à Morlaix quelques prêtres qui les valent, tels que le sieur Sannier, Le Balch et Lagadec, aumônier des Ursulines. »

A Lanrivoaré, le curé constitutionnel Prigent fait part au Procureur-Syndic du District de Brest de sa triste situation par le fait de la présence dans cette paroisse du sieur Lilès, ancien vicaire, le 28 juin 1791 (1):

« Ce matin, j'étais allé dire mon bréviaire à l'église; j'ai trouvé à la sacristie M. Lilès, ci-devant vicaire de Lanrivoaré; je ne lui ai pas parlé, il ne m'a pas parlé non plus. Je me suis retiré au chœur dire mon bréviaire ; mais M. Lilès s'étant habillé pour dire la messe matinale à son ordinaire, sortant de la sacristie m'a remarqué en l'église et s'est retiré; ensuite il m'a envoyé dire de sortir, qu'il ne pouvait pas dire la messe en ma présence ; j'ai répondu que je n'aurai pas sorti et aurais souffert la mort plutôt. En conséquence, M. Lilès s'est déshabillé et s'est retiré avec le peuple qu'il a gagné, et est allé dire la messe dans une chapelle domestique à Kerléan, appartenant à M. du Porzic, en Plouvien, laissant Lanrivoaré sans messe matinale. Personne ou presque personne ne vient à ma messe ou au catéchisme non plus qu'aux processions.

« Si une poignée de monde de Lanrivoaré, qui sont presque tous mes parents, est rebelle à la loi, que ne deviendront pas les grandes paroisses ? On considère les sermentaires comme des schismatiques, des hérétiques, comme des excommuniés pires que des serpents. M. Lilès par ses démarches me fait considérer comme tel. » *(A suivre.)*

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE Ier.

14. — Chapelle de Saint-Jean-Baptiste.

Depuis sa fondation, cette chapelle a été sous le vocable de Notre-Dame-de-Grâce ; toutefois en 1790 on l'appelait aussi chapelle de Saint-Guillaume, sans qu'on puisse savoir quel est entre les saints de ce nom celui qui y était honoré ; mais comme on vénérait à la cathédrale le corps d'un saint Guillaume (dont l'histoire est absolument inconnue), il est permis de supposer que son tombeau se trouvait ici.

(1) L. 97.

Depuis 1868 cette chapelle a reçu un vitrail qui représente la vie de saint Jean-Baptiste ; deux ans après a été érigé l'autel dédié au saint précurseur. Sous cet autel de pierre calcaire, décoré de peintures polychromes, figure l'Agneau de Dieu, caractéristique de saint Jean. Cet autel est de très bon style.

Au tympan du vitrail sont les armes de Mgr Sergent ; voici les sujets des seize médaillons :

1. Au moment où le vieux prêtre Zacharie offrait l'encens dans le Temple, l'ange du Seigneur (saint Gabriel), lui apparut à la droite de l'autel des parfums et lui annonça que de son épouse Elisabeth, vieille et jusque là sans enfant, il lui naîtrait un fils, qu'il devrait l'appeler du nom de Jean, que dès le sein de sa mère cet enfant serait rempli de la grâce du Saint-Esprit et qu'il préparerait au Seigneur un peuple parfait.

2. Zacharie n'ayant point cru à la parole de l'Ange, demeura muet en punition de son incrédulité, mais quand l'enfant fut né, au moment où le père écrivait sur ses tablettes : « Jean est le nom qu'il doit avoir », sa langue se délia.

3. Ici est représentée une scène qui a séduit les peintres, surtout depuis l'époque de la Renaissance : Jésus enfant et son saint précurseur. Rien ne prouve qu'une pareille entrevue n'a pas eu lieu, mais l'Evangile est muet sur ce point, et la tradition orale serait plutôt ici en désaccord avec la tradition de l'art chrétien, ce qui n'empêche pas cette dernière d'avoir trouvé dans ce sujet, matière à des compositions ravissantes.

4. Saint Jean dans sa vie pénitente au désert. Il ne faut pas oublier que dans sa solitude il se nourrissait de sauterelles et de miel sauvage ; que pour vêtement il portait une tunique faite d'un grossier tissu de poils de chameau.

5. Il commence ses prédications sur les bords du Jourdain.

6. Il confère le baptême comme signe de pénitence à ceux qui ont adhéré à son enseignement.

7. Les soldats lui disaient : « Et nous, qu'avons-nous à faire? » Il leur répondait : « Ne faites point de concussions, n'accusez faussement personne, contentez-vous de votre solde. »

8. Saint Jean baptise Notre-Seigneur.

9. Jésus était en prière après avoir reçu le baptême, lorsque Jean vit le ciel s'ouvrir et le Saint-Esprit descendre et demeurer au-dessus de lui sous la forme d'une colombe. En même temps vint du ciel une voix qui disait : « Vous êtes mon fils bien aimé ; j'ai mis en vous mes complaisances. »

10. Saint Jean voyant venir Jésus, lui rend témoignage en disant : « Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui efface les péchés du monde.... J'ai rendu témoignage que c'est le Fils de Dieu. »

Archives diocésaines de Quimper et Léon

11. Saint Jean reproche à Hérode l'union scandaleuse qu'il a contractée avec Hérodiade, femme de son frère Philippe encore vivant.

12. Saint Jean est incarcéré par ordre d'Hérode.

13. Salomé, fille de Philippe et d'Hérodiade, et qui avait suivi sa mère à la cour d'Hérode, danse devant le roi qui lui dit : « Demandez-moi ce que vous voudrez et je vous le donnerai. »

14. La jeune fille ayant consulté sa mère, demanda la tête de Jean-Baptiste, et le précurseur fut décapité dans sa prison.

15. Salomé offre sur un plat, à Hérodiade, la tête de celui qu'elle avait poursuivi de sa haine.

16. Les disciples de saint Jean lui donnent la sépulture.

Il eut été facile de supprimer deux de ces scènes et de les remplacer par deux autres sujets : le doigt de saint Jean arrivant au val de Saint-Mériadec, et la bonne duchesse Anne venant demander à Saint-Jean-du-Doigt la guérison de ses yeux ; ceci eut été au moins aussi intéressant que la danse abracadabrante de Salomé.

Les tableaux de M. Yan' Dargent représentent : 1° la prédication de saint Jean sur les bords du Jourdain ; dans le lointain on aperçoit le Sauveur ; 2° le baptême de Notre-Seigneur ; ici l'artiste a eu l'heureuse idée de représenter le précurseur agenouillé pour verser l'eau sur la tête de Jésus. A la statue de saint Jean, placée près de l'autel, on a donné pour vis-à-vis sainte Marie-Magdeleine. Jean est le type de la pénitence unie à l'innocence ; Magdeleine, de la pénitence dans le repentir.

Il fallait que l'image de cette grande sainte eût une place d'honneur dans la cathédrale. (1) Quimper lui devait une réparation, car son ancienne chapelle a été détruite il y a peu d'années, dans un but qu'on ne saurait dire ; et d'autre part, il était bon de suppléer à la suppression de l'autel qu'elle avait autrefois dans la cathédrale. *(A suivre.)*

(1) Elle se trouve bien, il est vrai, à la chapelle du Sépulcre, mais là elle n'est et ne peut être qu'un accessoire.

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à Paris, de recevoir les ANNONCES
pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

Capsules Guyot (véritables), 19, rue Jacob, Paris. — Bronchites Chroniques, Asthmes, Catarrhes, Rhumes opiniâtres. Prix : 2 fr. 50 le flacon. Dans toutes pharmacies.

Le rapport approuvé par l'Académie de médecine de Paris constate que les personnes atteintes d'affections de l'estomac et du ventre, dyspepsies, gastralgies, digestions difficiles, ont vu en quelques jours les douleurs les plus vives cesser complètement, l'appétit revenir et la constipation disparaître par l'emploi de la *poudre* ou des *pastilles de charbon du Dr Belloc*, qui se vendent dans toutes les pharmacies.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56
QUIMPER QUIMPER

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,
fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangeres. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

ON DEMANDE des Agents pour grande Compagnie d'Assurances dans les cantons de Concarneau, Pont-l'Abbé, Fouesnant, Plogastel, Briec. — Fortes remises. — *S'adresser 13, rue du Palais, Quimper.*

Le Journal du Lundi
ÉCONOMIQUE, FINANCIER, POLITIQUE & COMMERCIAL
(10e ANNÉE)
ABSOLUMENT INDÉPENDANT
Le Journal du Lundi n'est inféodé à aucune Banque ou Société Financière.
IL NE REÇOIT AUCUN ORDRE DE BOURSE
Abonnement Annuel : **15** *francs.*
ABONNEMENT D'ESSAI POUR UN MOIS : 1 FR. 50
92, Rue de Richelieu, Paris.

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.
S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

CHOCOLAT PURGATIF à la MAGNÉSIE DE **DESBRIÈRE**
Ex-Professeur de Chimie, Chevalier de la Légion d'Honneur.
La *Magnésie* à petite dose est un excellent stomachique, à haute dose elle purge doucement et agréablement ; c'est pourquoi le ***Chocolat Desbrière*** est recommandé depuis longtemps par les Médecins pour les *Enfants*, les *Dames* et les personnes *délicates* ou *âgées*. — PRIX : **1** fr. **50**, *franco.*
Phie **DESBRIÈRE, 9, Rue Le Peletier, PARIS** et Pharmacies *(Se méfier des imitations).*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

DÉCOUVERTE RÉCOMPENSÉE

PAR LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE

Deux Médailles à l'Exposition internationale Paris 1875

ENCRE-POUDRE EWIG

POUR FAIRE SON ENCRE SOI-MÊME

Dissoute à la minute dans l'eau froide, noire, limpide, inaltérable, végétale, inoffensive, ne tachant pas le linge, n'oxydant pas les plumes, ne moisissant jamais, durée indéfinie.

Présentée sous un petit volume, commode à porter sur soi, **l'Encre-Poudre Ewig** est indispensable aux ecclésiastiques, aux médecins, aux officiers ministériels, aux militaires, aux marins, ainsi qu'à toutes les personnes qui voyagent. Cette poudre peut rendre de grands services aux fabricants de gants pour noircir les coutures des gants noirs, soit seule et mieux additionnée d'une décoction de campêche, avec un soupcon de soude au lieu de l'eau.

La boîte de	**1**	**litre**	**1 fr. »**
—	10	—	4 fr. »
—	25	—	10 fr. »
—	50	—	18 fr. »
—	100	—	35 fr. »

ENVOI FRANCO DANS TOUTE LA FRANCE

DÉPOT GÉNÉRAL :

Paris — 92, rue Richelieu, 92 — Paris

GUÉRISON certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. **M. LENORMAND**, Mde Sge, Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

BROQUET



1889 — GRAND PRIX PARIS — 1889

CHOCOLAT MENIER

REFUSER LES IMITATIONS

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. **Vendredi 3 Avril 1891.** N° 14.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an

LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Offices extraordinaires ; Mgr le Cardinal de Rennes et NN. SS. les Evêques de Bretagne à Quimper ; Un livre immoral et impie ; Rennes ; Tournée de Confirmation ; La retraite des Dames patronnesses des Cercles catholiques ; Nécrologie ; Pèlerinage de la France du travail à Rome, en 1891 ; Conseils de Fabrique : La station du Carême à Quimper. — *II.* Les Pâques à l'Œuvre paroissiale militaire de Quimper.

III. Nouvelles du Monde catholique : Paris ; La mission à Angers ; Rome.

IV. Documents historiques (suite).

V. Annonces.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 5 Avril. — Dimanche de la Quasimodo, 1re classe, office du jour, double blanc. A la messe, mémoire de s. Vincent Ferrier.

Vêpres de l'Annonciation de la Sainte-Vierge (du 25 mars), mémoires : 1° du dimanche, 2° de s. Vincent Ferrier.

Lundi 6. — Annonciation de la Ste-Vierge, double de 2e classe, blanc.

Mardi 7. — S. Cyrille de Jérusalem, évêque-docteur, double, blanc.

Mercredi 8. — S. Isidore, évêque-docteur, double, blanc.

Jeudi 9. — Office votif du Saint-Sacrement, semi-double, blanc.

Vendredi 10. — Office du jour, ou office de la Passion.

Samedi 11. — S. Léon, pape, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Hôpital de Morlaix	5 et 6 Avril.
Sœurs de Saint Vincent-de-Paul, à Morlaix	7 et 8 Avril.
Maison de la Miséricorde de Kernisy, à Quimper	9 et 10 Avril.
Dames de la Retraite de Lézérazien	11 et 12 Avril.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — Chapelle de la Retraite : Fête de la Congrégation des Dames.

Dimanche 5 Avril, à 4 heures, vêpres, bénédiction.

Lundi 6 Avril, à 7 heures, messe. A 4 heures, sermon par M. l'abbé Tanguy, 1er vicaire à Douarnenez; bénédiction solennelle du T.-S. Sacrement.

Quimper. — Monseigneur l'Evêque de Quimper a eu l'honneur de recevoir mercredi soir la visite de Son Eminence Monseigneur le Cardinal de Rennes. Son Eminence était accompagnée de Monseigneur son Coadjuteur et de Nos Seigneurs les Evêques de Vannes et de Saint-Brieuc.

Nous croyons remplir un devoir en publiant cet extrait de la *Semaine Religieuse de Rennes :*

Un livre immoral et impie. — M. Drumont vient de publier un livre dont l'apparition est un scandale.

Sous prétexte de défendre l'Eglise, M. Drumont la couvre de boue.

Son livre est un ramassis de calomnies, de grossièretés et d'erreurs. Des cancans ridicules deviennent pour lui des pages d'histoire. Un grand nombre de faits qu'il rapporte sont perfidement dénaturés. On dirait que l'auteur s'est mis à la solde de quelques malheureux en révolte contre l'autorité ecclésiastique et cherchant à se venger, soit du mépris, soit de l'oubli publics, en salissant leurs évêques et le Pape lui-même.

Dans ce livre, — où l'auteur a pris soin de réunir les pages les plus immondes de Léo Taxil et de Zola, — le Souverain-Pontife Léon XIII, Mgr Rotelli, Nonce à Paris, le Cardinal Richard, le Cardinal Place, Mgr Thomas, Mgr Perraud et plusieurs autres sont pris à partie et violemment injuriés.

Les morts sont encore plus lâchement traités que les vivants.

Les meilleurs défenseurs de nos libertés religieuses, M. de Mun entre autres, y sont présentés sous un jour malveillant ou odieux.

Le diocèse de Rennes a sa part très large dans ce pamphlet.

Notre vénéré Cardinal, insulté calomnieusement dans ses plus chères affections de famille et même dans son patriotisme, ne saurait être atteint par de bas outrages.

Le livre de M. Drumont porte en lui-même son châtiment : il scandalise les catholiques et fait la joie des impies.

Nous conseillerons à l'auteur et à ses complices de méditer cette parole de l'Evangile :

« *Malheur à celui par lequel le scandale arrive !* »

Et cette autre :

« *Enlève d'abord la poutre qui est devant ton œil, et après tu pourras enlever la paille qui est dans l'œil de ton frère.* »

***

Nous n'ajouterons qu'un mot.

On a voulu frapper le Cardinal en évoquant le souvenir de son frère. Chacun sait que M. Victor Place, acquitté en première instance, de la manière la plus honorable, par le Tribunal de la Seine, a succombé devant la Cour d'appel, victime de haines politiques et d'abominables calomnies, à une heure de trouble où les passions de partis parlaient plus haut que la justice. — C. B.

Rennes. — Le *Journal de Rennes* du 29 mars a publié la note suivante :

« Nous sommes autorisés à dire que Mgr le Coadjuteur s'est empressé, c'est-à-dire le jour même où on lui apportait un journal de Paris donnant de longs extraits du *Testament d'un anti-sémite*, d'envoyer à S. Em. Mgr le Cardinal-Archevêque de Rennes l'expression indignée de sa réprobation et de sa douleur.

« Mgr Gonindard a vu depuis avec d'autant plus de bonheur la lettre de NN. SS. les Evêques de Bretagne à Son Eminence, qu'il les avait déjà devancés dans le même témoignage de protestation. »

Quimper. — Monseigneur, accompagné de M. le chanoine Serré, vicaire-général, se rendra à Landerneau, pour présider dimanche la grande fête que l'on prépare à l'occasion des neuf magnifiques tableaux dont M. Yan' Dargent, le peintre breton si connu, a fait hommage à l'église Saint-Hoardon. Nous en rendrons compte la semaine prochaine.

Tournée de Confirmation.

AVRIL.	MATIN.	SOIR.
Mardi 7. . .	Plounéventer . . .	Saint-Derrien.
Mercredi 8 .	Bodilis	Saint-Servais.
Jeudi 9. . .	Lampaul-Guimil. .	Saint-Sauveur.
Vendredi 10	Guimiliau.	Loc-Eguiner. St-Thégonnec.
Samedi 11 .	Saint-Thégonnec .	

— La Retraite des Dames Patronnesses de l'Œuvre des Cercles catholiques, dont nous avons déjà parlé, est définitivement fixée du 22 au 26 juin, au couvent des Dames de Retraite à Brest. Elle sera prêchée par M. l'abbé de la Ferrière, chanoine de Rennes, dont le zèle et le talent ont été déjà si appréciés.

Les personnes pieuses, étrangères à l'Œuvre, sont également instamment priées d'y prendre part.

Les adhésions peuvent être adressées dès maintenant à Mme la Supérieure de la Retraite à Brest, qui voudra bien aussi donner tous les renseignements que l'on pourrait désirer.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Nécrologie. — Les prêtres de Saint-Irénée (maison des Chartreux de Lyon) viennent de faire une grande perte dans la personne de M. l'abbé Auguste-Raymond Terrat, prêtre missionnaire de leur Société, chanoine honoraire de Bordeaux, Saint-Brieuc et Châlons.

Le clergé du diocèse qui a suivi la première Retraite ecclésiastique présidée par Monseigneur, n'aura pas oublié le digne missionnaire qui n'avait pas craint d'accepter au dernier moment, au lieu et place de son supérieur, subitement tombé malade, de venir leur porter le secours de son expérience avec les charmes d'une parole simple, mais élevée et admirablement sacerdotale. Son souvenir est resté parmi nous ; nous nous reprocherions de ne point réclamer pour cette chère âme les suffrages de nos confrères.

— Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. l'abbé Postec, ancien recteur de Logonna-Quimerc'h, décédé à Rumengol, le 29 mars, à l'âge de 83 ans.

Pèlerinage de la France du Travail à Rome, en 1891. — On nous prie d'annoncer qu'il s'organise un nouveau Pèlerinage de la France du Travail à Rome.

Ce Pèlerinage se fera en septembre et en octobre prochains. Il sera présidé, comme en 1887 et en 1889, par Son Éminence le cardinal Langénieux, archevêque de Reims.

Le but de ce Pèlerinage est de donner à N.-T.-S.-P. le Pape, si plein de sollicitude pour les ouvriers, un témoignage de piété filiale et de notre dévotion au Pape ; ce Pèlerinage est surtout une œuvre de renaissance catholique et sociale. Nous allons à Rome pour recevoir les enseignements et les conseils du Pape sur la solution de la question sociale ; ce sont ces enseignements et ces conseils qui nous donneront la vérité ; les prières et les bénédictions de notre bien-aimé Pontife nous obtiendront la grâce de marcher droitement au but et de l'atteindre sûrement. La question sociale, qui préoccupe en ce moment tout le monde, ne peut être résolue que par l'Eglise.

N.-T.-S.-P. le Pape désire voir les ouvriers des champs prendre une très large part à ce Pèlerinage.

Nous ferons connaître plus tard les conditions et le prix du voyage et l'organisation des divers groupes.

Le Comité diocésain, chargé de recevoir les adhésions et les inscriptions, est composé des mêmes membres qu'en 1889 :

M. Ollivier, supérieur du Grand-Séminaire, président.
M. Peyron, chancelier-archiviste de l'Évêché, trésorier.
M. Mauduit, rue Verdelet, à Quimper, secrétaire.
M. Gaston de Kermenguy, à St-Pol-de-Léon, secrétaire.
M. Livinec, professeur au Séminaire, secrétaire.

On peut, dès aujourd'hui, s'adresser à ces Messieurs pour s'inscrire et demander les renseignements que l'on désire obtenir.

De la prochaine session des Conseils de Fabrique. — Formation du Budget. — La session de Quasimodo est la plus importante de toutes. Dans cette session ont lieu tous les renouvellements des membres du Conseil et du Bureau, la reddition des comptes du trésorier et le vote du budget pour l'année suivante. A cette occasion, les observations suivantes ne seront pas inutiles :

1° Le budget et le compte vont du 1er janvier au 31 décembre de chaque année, et non de Quasimodo à Quasimodo de l'année suivante. Cette année on apure les comptes de 1890 et l'on présente le budget de 1892. L'année courante reste en dehors de ces opérations.

2° L'article 7 du décret du 30 décembre 1809 prescrit le renouvellement triennal, et par moitié chaque fois, des fabriciens. Les membres élus en 1885 doivent donc être soumis à la réélection. Aucune autre élection ne peut être faite, à moins qu'il ne s'agisse de combler un vide causé par décès ou démission. Alors ce membre n'est élu que pour le temps qui restait à celui qu'il remplace.

3° L'article 15 du même décret décide qu'à cette même époque un membre du bureau cessera ses fonctions. Il sera donc procédé, par le Conseil, au remplacement du marguillier élu en 1888. Il est, du reste, rééligible. Mention de tous ces actes est faite dans la délibération prise par le Conseil.

4° Au premier titre du compte, chapitre Ier des Recettes, on lit : *Boni à la clôture de l'exercice*. Cet article doit porter le reliquat du *compte* de 1889, s'il y a eu excédant de recettes. Dans le cas contraire, on n'inscrit rien à cet endroit. De même, au titre II, chapitre Ier des dépenses, sous la rubrique : *Déficit à la clôture de l'exercice*, on placera le déficit du *compte* de 1889, s'il se soldait ainsi.

5° Aussitôt après la clôture du compte et le vote du budget, un exemplaire de chacun est transmis au Conseil municipal, même si la fabrique ne sollicite aucun secours de la commune. Cet envoi a pour but de permettre au Conseil municipal de donner son avis sur ces documents. Le maire les renvoie à la fabrique, et c'est seulement alors que le budget est soumis à l'Evêché.

6° Le budget est arrêté en double minute, signée de tous les membres. Toutes deux sont adressées, avec une copie du compte, à l'Evêché. Le budget est examiné, et approuvé, s'il y a lieu. Une des deux minutes est retournée à la fabrique, qui la conserve dans ses archives. Celle-ci ne doit jamais s'en dessaisir, et, si elle a à présenter ses comptes et budget, il en est fait une copie certifiée conforme. Une copie semblable est déposée à la mairie.

Quimper. — De tous les côtés il nous revient que les prédications du Carême ont été bien suivies et qu'elles ont produit les plus consolants résultats : à Brest, à Morlaix, à Pont-l'Abbé, à Saint-Pol-de-Léon, à Quimperlé, etc., partout enfin, les prédica-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

teurs ont fait preuve de grand talent et de dévoûment admirable pour les âmes.

A Quimper, la station a été prêchée par le R. P. Lémius, supérieur des Oblats de Marie, à Pontmain.

Le Révérend Père n'appartient en rien à l'école des stationnaires d'il y a quelque trente ans : la mode alors voulait — jusqu'où n'exerce-t-elle pas sa tyrannie — que l'orateur excellât à tenir son auditoire dans le vague des grandes thèses avec un langage très châtié, pompeux, sans naturel aucun. Les stations étaient alors des séries de conférences dont la plupart devaient passer par dessus la tête des auditeurs, et ne concluaient guère aux choses pratiques que de très loin : jamais on aurait osé aborder les grandes vérités, la mort, l'enfer, etc., les seules cependant qui fassent toujours du bien. Cette école a fait son temps, et les stations — qu'on nous permette ce mot — tournent plutôt en missions ou en retraites, qui nécessitent de la part du prédicateur moins de frais inutiles et produisent parmi les auditeurs plus de fruits réels et durables. Le R. P. Lémius, Dieu merci, est de notre temps : il est missionnaire dans l'âme ; le choix de ses sermons et leur facture le montrent bien du reste; il a tout pour réussir en cela : une voix puissante, métallique, capable de remplir aisément un vaisseau plus grand que la cathédrale, une sûreté de diction et une aisance parfaites, un fond très riche de connaissances acquises, et par dessus tout la passion des âmes. Avec de telles ressources on fait le bien, aussi le R. Père laissera à Quimper des traces profondes de son passage. Soit qu'il s'adressât aux hommes seuls dans la retraite préparatoire à la Pâque, soit qu'il fît appel aux Dames, soit enfin qu'il donnât aux instructions la forme d'un dialogue — M. l'abbé Morvan posait supérieurement les objections, et lui y répondait victorieusement — toujours la cathédrale s'est trouvée remplie d'auditeurs recueillis, avides de s'instruire et décidés à s'améliorer ou à se convertir par la pratique des sacrements : car c'est bien là qu'il faut en venir pour aboutir. Aussi le jour de Pâques a été pour toute la paroisse un jour de joie, et chacun bénissait en son cœur le bon Père, et lui disait non adieu, mais au revoir.

Saint-Mathieu a été également gâté par la Providence dans le choix de son prédicateur : le R. P. Gabriel, dominicain de la Maison d'Angers, est homme de doctrine et de rare piété. Les instructions sur la Sainte-Eucharistie et le Rosaire ont été très remarquées ; son sermon sur l'éducation chrétienne des enfants, prononcé tour à tour avec feu et onction, a dû ouvrir bien des yeux et réformer les consciences sur cet important sujet : enfin la parabole de l'enfant prodigue, commentée dans un des jours de la retraite, a vivement impressionné l'auditoire : le résultat a été celui que l'on demandait, beaucoup de communions d'hommes le dimanche de Pâques. Dieu en soit béni !

Les Pâques à l'Œuvre paroissiale militaire de Quimper.

Gloire à Dieu ! Honneur à N.-D. des Armées ! Tel est le cri de reconnaissance qui s'échappait ce matin de mon cœur, à la vue des 165 soldats pieusement agenouillés dans la chapelle de l'Œuvre Militaire, se disposant à accomplir leur devoir pascal. Jamais notre Œuvre n'a manifesté une pareille vie, jamais succès plus éclatant n'est venu récompenser le zèle de nos bienfaiteurs. Gloire à Dieu ! Honneur à N.-D. des Armées.

***

Dans les familles nombreuses, les nécessités de la vie dispersent au loin les enfants, puis, à certains jours, ils reviennent tous au foyer paternel s'asseoir au même festin, sous le regard heureux et fier de leurs parents ; ainsi tous les enfants de l'Eglise, pendant la quinzaine de Pâques, se rassemblent à la Table-Sainte ; c'est pour l'Eglise le moment du triomphe. « Parfois vous me demandez où sont mes fils, peut-elle dire à ses ennemis, vous les croyez en petit nombre. — Beaucoup, hélas ! je le sais, ont quitté les bras de leur mère et je pleure sur leur ingratitude ; mais voyez aujourd'hui combien me sont fidèles et essayez de les compter. » Les Pâques sont une réponse victorieuse aux insultes de l'impiété.

Aussi avec quel soin l'Eglise prépare ce triomphe ! Avec quelle tendresse elle appelle ses enfants ! Hélas ! il ne nous était pas facile d'entendre sa voix et de répondre à ses maternelles invitations. Chacun sait quels dangers attendent le jeune homme quand, pour la caserne, il quitte son village et l'ombre de son clocher. Fidèle aux grâces de son baptême et de sa première communion, il a vécu, sous les regards de la famille les premiers jours de la jeunesse. Le voilà tout-à-coup exposé aux mille périls de la vie militaire, périls dont la pensée surtout fait pleurer une mère, à l'heure des adieux. Il n'entend plus parler des devoirs de la vie chrétienne que pour les tourner en dérision, de Dieu que pour le blasphémer, du prêtre que pour le bafouer. Son bonheur jusqu'ici avait été de suivre les aspirations de sa foi ; on lui dit maintenant qu'il se trouve dans les voluptés dont il voit l'ignoble spectacle. Au milieu de cette corruption, le jeune homme

N'a plus un souffle pur pour rafraîchir sa lèvre.....

. . . . . .

Dans l'ardeur du combat succombent les plus forts,
Et d'autres, haletants, rendus de lassitude,
Sont près de défaillir.....

Mais Dieu, qui est tout amour, a connu le secret de toucher nos cœurs et de les sauver. Sous son inspiration, des âmes charitables qu'il saura récompenser un jour, s'intéressent à nous. Notre aumônier se dépense tout entier pour nous ; avec son cœur d'apôtre, il sait employer tous les moyens capables de nous gagner. Le premier de ces moyens est sans doute la prière, c'est-à-dire « la toute-puissance de Dieu mise entre les mains de la faiblesse humaine » (1). Aussi, chaque soir, pendant neuf jours, nous demandions à Dieu dans notre prière de bénir le jour de Pâques. De nombreux sanctuaires, où s'abritent la pénitence et l'oraison, couvrent encore le sol de la vieille Armorique. Plusieurs d'entre eux, et des plus fervents, ont bien voulu prendre part à notre neuvaine. Quelques exhortations étaient nécessaires encore pour réveiller

(1) P. Lacordaire.

Archives diocésaine de Quimper et Léon

en nos âmes notre foi endormie. Toujours à l'appel de notre aumônier, des prédicateurs accourent nous instruire. Leur parole affectueuse et simple est bien faite pour des soldats. A nous, peu instruits des choses divines, il faut rappeler les enseignements du catéchisme dont l'écho lointain réchauffe à peine nos mémoires. Ils savent mettre leur éloquence à la portée de nos intelligences et faire goûter à nos cœurs la parole de Dieu. Chaque soir ces petites instructions sont suivies par une soixantaine de soldats ; leurs regards qui brillent et se fixent sur le prédicateur, prouvent qu'ils écoutent avec intérêt et qu'ils comprennent.

Notre bonheur est au comble quand on nous annonce la venue de Monseigneur parmi nous. Sa Grandeur, à la demande de notre aumônier, veut nous aider à accomplir le plus grand devoir du chrétien ici-bas. Monseigneur se met complètement à notre disposition ; le jour fixé par nous est celui qu'il accepte, malgré les offices qui, ce jour-là, réclament sa présence à la cathédrale.

Oh ! les soldats et les prêtres ! ceux qui cherchent à les séparer ignorent quels liens les unissent ! L'histoire, plus particulièrement peut-être en ses pages de deuil, nous en fournit l'exemple,et nous l'avons, ici, vivant.

Tant de prières, de soins et d'amour, bénis de Dieu, devaient porter leurs fruits.

***

Le samedi, veille des Rameaux, dès six heures du soir, la salle de l'Œuvre est remplie. Nous venons chercher la paix de la conscience et demander au ciel de nous purifier par un aveu sincère de nos fautes.

A la sortie du tribunal de la pénitence, une douce joie rayonne sur tous les fronts. C'est le reflet du bonheur dont inonde nos âmes l'action que nous venons d'accomplir. Le prêtre de Jésus-Christ nous a purifiés, Dieu s'est réconcilié avec nous et la sainte absolution a rendu le calme à nos consciences troublées.

Le Divin Maître va mettre le comble à son amour : le grand jour est arrivé. De bon matin des groupes nombreux de soldats, beaux comme pour une revue, sortent de la caserne et se dirigent vers l'Œuvre. La messe est à 7 heures 1/4, et les soldats ne connaissent que l'heure militaire. Monseigneur, dès sept heures, était arrivé. Nous nous rendons aussitôt à la chapelle qui se trouve remplie. Sa Grandeur fait son entrée, mitre en tête, dans toute la pompe épiscopale, escortée par M. le Supérieur du Séminaire et M. Rossi, chanoine, précédée de ses insignes portés par des soldats, suivant le désir de Monseigneur. Tous nos fronts s'inclinent sous sa main bénissante.

En quelques mots affectueux, Monseigneur nous rappelle l'objet de la fête du jour. C'est l'entrée du Divin Maître à Jérusalem. Il est accueilli au chant de l'*Hosannah* par les fils d'Israël qui jonchent les chemins de rameaux et de fleurs. Nous aussi nous venons au-devant du Fils de David qui s'avance Lui-même vers nous, pressé par son amour. Nous répétons l'antique *Hosannah* et nous demandons à ce Jésus dont les délices sont de vivre avec les enfants des hommes, de faire son entrée en nos âmes et d'y établir à jamais son séjour. Nos bonnes dispositions sont les palmes et les fleurs que nous portons devant Lui.

La messe suit aussitôt cette allocution. Elle est servie par un caporal et un sergent, et nous suivons pieusement les prières de la sainte liturgie. Des artistes musiciens ont bien voulu participer à notre fête et la rendre plus belle encore. Pendant tout l'office divin, des chants appropriés à la circonstance disposent nos âmes à l'amour divin.

Enfin le moment solennel s'approche. Le pain et le vin, à la parole du ministre de Dieu, sont devenus le corps et le sang de Notre-Seigneur, et Jésus déjà nous appelle à Lui. Nous nous sommes prosternés dans la poussière à l'accomplissement de cet ineffable mystère. Le silence le plus recueilli règne dans la chapelle. Elle est remplie de la présence du ciel.

Domine non sum dignus a trois fois répété Monseigneur. Et frappant trois fois notre poitrine, nous faisons avec lui un triple aveu de notre indignité. « Non, Seigneur, ô Dieu de toute pureté, ô Dieu que ne contiennent ni le ciel ni la terre, nous ne sommes pas dignes que vous établissiez votre demeure en nous : pourtant, ô Jésus, dites seulement une parole et notre âme sera guérie. Le sacrement de la pénitence nous a déjà purifiés ; mais dans vos anges eux-mêmes vous avez découvert des taches et l'or des ciboires n'est pas assez immaculé pour vous recevoir. Qu'un regard de votre amour achève de nous rendre dignes d'approcher de vous. »

Nôtre-Seigneur a écouté la voix de notre humilité et de nos désirs. Le *Confiteor* est achevé ; chaque banc se lève et

S'avance lentement vers la table bénite

Du ciboire sortait la blanche Eucharistie, et nos lèvres frémissantes d'amour et d'émotion s'entrouvrent pour recevoir le pain des forts, pain gage d'une vie éternelle pour tous ceux qui le mangent dignement, suivant la promesse de Celui qui est Lui-même ce pain mystérieux. Puis chacun, emportant ce trésor sacré de grâce et de bénédiction, se retire à sa place, plus recueilli encore. Quel rayonnement d'amour et de bonheur sur tous les visages ! Comme nous sentons bien qu'un Dieu est descendu en nous, que chacun de nos cœurs est devenu un vase d'élection, un sanctuaire où Jésus veut vivre et vivre à jamais ! Ah ! si nous avons trempé, dans une heure d'oubli coupable, nos lèvres à la coupe des voluptés d'ici-bas, maintenant nous en sentons l'amertume. Nous le savons, rien ne vaut l'énivrement des délices du ciel. Nos cœurs sont pleins de ces pensées d'amour et de bonheur, et de nos lèvres s'échappe le *Magnificat*, cantique d'actions de grâces par excellence. Jamais hymne n'a éclaté plus ardente, jamais notes plus enflammées n'ont monté au ciel. L'intelligence des strophes inspirées semble se découvrir tout entière à nous.

Ah ! que n'étaient-ils présents nos frères de la caserne ! que ne partageaient-ils avec nous le même bonheur ! Comme notre joie eût été plus grande, si nous les avions vus prendre part à ce banquet fraternel de l'amour ! Que n'étaient-elles présentes aussi nos familles, nos mères surtout, pour qui notre salut est la grande préoccupation. Ce spectacle les aurait consolées, comme il a dû consoler le cœur de notre autre Mère, l'Eglise !

Est-il rien de plus touchant, en effet ? Ceux qui viennent d'accomplir ce grand acte de la vie chrétienne, ce sont des soldats. Exposés à oublier malgré eux, en quelque sorte, la pratique de tout devoir religieux, ils ont dû se vaincre eux-mêmes et triompher du respect humain.

Foulant aux pieds les railleries de camarades qui ne pensent pas comme eux, éloignés de leurs parents et de leurs amis, ils ont répondu à l'appel de la grâce. Gloire à Dieu ! c'est Lui qui nous en a donné le courage. Oui, gloire à jamais à Dieu ! Aujourd'hui nous avons par nous-mêmes compris que la religion était faite pour nous. Notre-Seigneur a institué le sacrement de son amour pour ceux qui ont à souffrir et à combattre ici-bas. Or, telle est la vie du soldat ; mille sacrifices la composent. Il est au service de la Patrie et, avant de se dire

Archives diocésaines de Quimper et Léon

capable de la défendre, il doit subir un dur apprentissage. Il renonce à tout, à sa famille et à lui-même ; à sa liberté, privilège le plus glorieux de l'homme, plus cher que la vie : à aucun instant de la journée, il ne s'appartient ; un règlement et une discipline sévères l'obligent à une obéissance passive et le contraignent aux actes souvent les plus pénibles. Chacun, d'ailleurs, connait assez notre vie pour savoir que nous avons besoin de courage et de force. Nulle part, mieux que dans la communion, un soldat chrétien ne les trouve ; au sortir de la Table-Sainte, le devoir nous trouvera toujours plus généreux.

Après une action de grâces de quelques minutes, Monseigneur s'est rendu dans la salle du Cercle, où nous l'attendions. Pendant quinze jours, nous avions travaillé avec ardeur à l'orner. Des doigts agiles avaient transformé de simples feuilles de papier et de houx en splendides guirlandes aux couleurs les plus variées. Ces guirlandes, courant sur tous les murs de la salle, la revêtaient comme d'une robe aux plis multicolores, puis venaient, par ondulations gracieuses, s'unir à la voûte du plafond et former un large dôme. Un mot suffit à l'éloge de cette décoration. Il vient de trop haut pour oser ajouter autre chose : « Rien de tel que ces gaillards-là pour avoir du goût », s'est écrié Monseigneur en entrant dans la salle.

Là, en quelques mots bien sentis, Monseigneur nous exprime le bonheur qu'il a éprouvé ce matin parmi nous et nous remercie de le lui avoir procuré. Qu'il soit béni plutôt lui-même d'être venu jusqu'à nous, d'avoir attiré sur nos âmes les grâces d'en haut en leur distribuant, comme un père à ses fils, le pain qui aide à marcher sur le chemin du ciel. Une enthousiaste acclamation a accueilli les dernières paroles de Monseigneur qui s'est retiré au milieu de nos vivats. Puis tous nous avons repris le chemin de la caserne pour reprendre la tâche de chaque jour, mais plus forts et plus généreux.

Le souvenir des beaux jours de la Bretagne, de ses jours de foi et de dévouement s'est en chemin éveillé dans ma mémoire. Hélas, nous oublions parfois les principes de nos aïeux, nous négligeons de marcher sur leurs traces. Du moins aujourd'hui les fils ont suivi l'exemple de leurs pères, ils ont repris la tradition du passé :

Oui, nous sommes encor les hommes d'Armorique,
La race courageuse et pourtant pacifique !
La race sur le dos portant de longs cheveux,
Que rien ne peut dompter quand elle a dit : je veux !
Nous avons un cœur franc pour détester les traîtres ;
Nous adorons Jésus, le Dieu de nos ancêtres.
Oh ! nous ne sommes pas les derniers des Bretons !

. . . . . .

Le vieux sang de tes fils coule encore dans nos veines,
O terre de granit recouverte de chênes !

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

PARIS. — Son Eminence Mgr Richard, archevêque de Paris a adressé à tous Nos Seigneurs les Evêques de France, une lettre pour leur annoncer les fêtes qui accompagneront cette année la solennelle inauguration de la Basilique du Sacré-Cœur à Montmartre.

...« Le programme définitif n'est pas encore arrêté. Voici les données principales du sujet.

Le mois de juin, consacré par la piété des fidèles au culte du Sacré-Cœur, sera célébré cette année avec une solennité particulière dans la basilique de Montmartre.

Nous aurons trois cérémonies principales durant le mois.

La fête du Sacré-Cœur arrive le vendredi 5 juin Un *triduum* solennel précédera ou suivra la fête, à l'occasion de la bénédiction de la basilique.

Le 16 juin, nous célébrerons l'anniversaire de la pose de la première pierre par le vénérable cardinal Guibert, en 1875.

Le mois se terminera par un second *triduum*, les 28, 29 et 30 juin, pendant lequel nous solenniserons la fête des saints apôtres Pierre et Paul et prierons spécialement pour le Souverain-Pontife.

J'adresse une lettre au Saint-Père pour lui demander de bénir l'inauguration de l'église du Vœu national et solliciter de sa bonté paternelle quelques faveurs spirituelles durant le mois de juin.

Je me propose de publier au commencement du mois de mai une Lettre pastorale pour annoncer aux fidèles la bénédiction de la basilique de Montmartre ; je publierai en même temps le programme définitivement arrêté pour le mois de juin.

J'ose espérer, Monseigneur, que vous voudrez vous unir à nos fêtes en l'honneur du Sacré-Cœur. Je vous serai reconnaissant de me faire connaître les jours que vous choisiriez, soit pour prendre part à l'une des solennités principales, soit pour conduire à Montmartre votre pèlerinage diocésain. »

La Mission à Angers. — Dimanche dernier la ville d'Angers a été témoin d'une manifestation religieuse des plus imposantes et des plus extraordinaires.

Après une mission qui a réuni, pendant trois semaines, dans toutes les églises des milliers d'hommes et de femmes, un imposant cortège de six mille hommes chantant des cantiques a traversé la ville pour se rendre au Tertre Saint-Laurent.

La croix de mission, sortie de l'importante maison André-Moisseron, d'Angers, était portée à tour de rôle, par dix escouades composées chacune de quatre-vingts hommes.

Au moment où la croix a été dressée, le R. P. Berthe, rédemptoriste, directeur général de la mission, a prononcé quelques paroles d'une éloquence enflammée. Les cinquante mille personnes présentes ont alors acclamé Jésus-Christ, puis Mgr Freppel auquel revient en grande partie l'honneur de ce magnifique triomphe. L'éminent prélat s'est ensuite adressé à cette immense multitude qu'il a dominée de sa haute et puissante parole. Alors la foule enthousiasmée s'est écriée avec un indescriptible transport : *Vive Leon XIII ! Vive Mgr Freppel !* Cette mission dont le succès a été admirable et dont les résultats sont des plus féconds au milieu des masses ouvrières, à Angers, marquera certainement dans les annales catholiques de la contrée et du pays tout entier.

ROME, *30 mars*. — Les demandes d'étrangers pour assister aujourd'hui à la messe papale se sont montées à trois mille.

Léon XIII a célébré la messe devant quatre cents personnes, presque toutes françaises.

ROME. — L'Institut des Frères de Ploërmel a été approuvé par le Saint-Père. C'est une grande grâce et un immense encouragement pour ces dignes Frères qui se consacrent à l'éducation des enfants du peuple.

ANGLETERRE. — Un Père Jésuite, le P. Strappini, a reçu l'abjuration, dans l'église de Saint-Louis, à Oxford, de William Asbhurne, lord chancelier d'Irlande, et celle du Révérend John Moultrie, pasteur protestant à Duncaster.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

ARRÊTÉS DU DÉPARTEMENT DU 21 AVRIL ET DU 2 JUILLET 1791

PRISON DES CARMES DE BREST

JUILLET 1791 - SEPTEMBRE 1791 *(suite)*

Ces plaintes, ces pétitions, ces arrêtés des Districts et du Conseil épiscopal déterminèrent le Département à prendre l'arrêté du 2 juillet, qui ouvrit pour le clergé du Finistère l'ère officielle de la persécution.

En voici la teneur :

« *Séance du 2 juillet 1791.*

« Vu l'extrait des registres des Amis de la Constitution et la délibération en conséquence du Conseil de M. l'Evêque, du 27 juin, et la lettre d'un des Vicaires, du 29 juin ;

« Considérant que les églises et chapelles autres que les églises paroissiales sont devenues des refuges dangereux où les prêtres réfractaires rallient les citoyens crédules des deux sexes ;

« Considérant que l'arrêté du 21 avril est inefficace ;

« Considérant qu'il est notoire que les Grands-Vicaires des ci-devant Evêchés de Léon et de Cornouaille, les ci-devant Supérieurs et Directeurs des Séminaires, théologaux et autres ci-devant fonctionnaires ecclésiastiques remplacés ou non remplacés, prêchent la résistance contre les décrets de l'Assemblée Nationale, et notamment contre la Constitution civile du Clergé et le payement des contributions ;

« Arrête :

« Que toutes les églises et chapelles autres que les églises paroissiales seront fermées vingt-quatre heures après la publication du présent.

« Excepté les chapelles des hôpitaux, prisons, collèges, séminaires et même des communautés religieuses, pourvu que les fonctions ecclésiastiques y soient exercées par des prêtres autorisés de l'Evêque du département.

« Arrête que les chapelles des communautés qui ne se sont pas conformées au décret d'octobre 1790, ne seront désormais en aucun cas ouvertes au public, l'office s'y fera portes fermées, l'usage des cloches y sera interdit ;

« Charge les Directoires des Districts d'enjoindre aux ecclésiastiques qui n'ont pas obtempéré à l'arrêté du 21 avril, de se rendre à Brest en état d'arrestation ;

« Charge les Districts de désigner à l'Administration les ci-devant Grands-Vicaires, Supérieurs et Directeurs des Séminaires, théologaux et tous prêtres dont la conduite ou discours font naître des troubles, pour être mis en état d'arrestation à Brest ;

« Enjoint à tous les citoyens de faire baptiser leurs enfants par leur Curé en fonction, dans le délai prescrit par la déclaration du Roi de 1732. »

Plusieurs Districts n'avaient pas attendu cet arrêté pour emprisonner les prêtres.

Le 28 juin, le District et la Municipalité de Brest, sous le coup de l'effarement causé par la nouvelle de la fuite du Roi, faisaient arrêter et conduire à la maison des Carmes treize ecclésiastiques :

MM. Claude la Porte,
Pierre Kermarec, vicaire à Saint-Louis,
Vincent Bernicot, id.
Jacques La Rue, recteur de Saint-Sauveur,
Henri Mocaër, recteur de Lambézellec,
Scouarnec, vicaire à Saint-Pierre,
Pentrez, ex-jésuite,
Plessis, prêtre,
Durand de Linois, bénédictin,
Christophe Maillard, capucin,
Kermorgant, aumônier du Petit-Couvent,
Duchesne, aumônier des Sœurs de la Sagesse,
Labous, prêtre à Saint-Louis.

Le lendemain 29, onze autres prêtres rejoignaient les premiers par les soins des mêmes Administrateurs :

MM. Drèves, vicaire à Saint-Sauveur,
Larreur, vicaire à Saint-Pierre,
Quéméneur, vicaire à Saint-Marc,
Perron, prêtre à Saint-Pierre,
Goret, recteur de Ploudalmézeau,
Lilès, vicaire à Lanrivoaré,
Cariou, vicaire à Guilers,
Lapierre, aumônier,
L'Hostis, prêtre à Saint-Sauveur,
Loncle, prêtre à Saint-Pierre,
Goachet, aumônier à Plouzané.

Le District de Landerneau n'avait pas montré moins de zèle. Dès le 24 juin, sur une dénonciation de la Municipalité du Faou, elle avait (1) envoyé un détachement de la milice nationale au Bot pour se saisir de ses habitants laïcs et ecclésiastiques et les conduire à Landerneau, ce qui fut exécuté le samedi 25 juin. Mais ce jour-là même arrivait à Landerneau la nouvelle de la fuite du Roi ; et dès le 26, le District rendait compte au Département des mesures qu'il avait cru devoir prendre en cette occasion (2) :

(1) Voir *Histoire de la Persécution*, par M. l'abbé Téphany.
(2) L. 69.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« Hier, à la première nouvelle de l'enlèvement du Roi, tous les esprits ici s'enflammèrent au point qu'il ne fut d'abord question de rien moins que de courir aux armes et de sacrifier sur l'heure tous les prêtres réfractaires et les ci-devant nobles. Quelques citoyens, plus sobres et moins irascibles, purent cependant contenir la fureur du peuple en lui annonçant que le Directoire et la Municipalité se disposaient à se rendre à la séance des Amis de la Constitution pour y délibérer en commun sur les précautions que les circonstances exigeaient. Nous nous y transportâmes, en effet, et notre présence n'a pas peu contribué à faire renaître le calme dans l'assemblée.

« Il fut arrêté: 1° de s'assurer des prêtres non assermentés et des ci-devant nobles qui ont, en conséquence, en forme d'otages été déposés dans la communauté des Ursulines ; 2° de charger le Maire de se concerter avec la Municipalité pour assister pendant quelques jours à la distribution du courrier, de se saisir de toutes les lettres suspectes et en faire l'ouverture en présence des destinataires ;

« De se tenir en tout événement prêt à repousser la force par la force, et qu'à cet effet il serait fourni aux bons citoyens toutes les armes disponibles, avec quantité de cartouches suffisante :

« De surveiller tous les voyageurs, les passants, surtout les étrangers, d'inspecter leurs voitures et tout ce qu'ils pourraient avoir de soupçonneux à leur suite.

« Vous trouverez peut-être, Messieurs, dans le détail de ces précautions, que l'on a poussé quelques-unes au delà des bornes ; mais dans un premier moment de fermentation il est bien difficile de prescrire des lignes de démarcation à l'esprit agité de tout un peuple. »

(A suivre.)

Sirop de Regnauld, Pâte de Regnauld, sédatifs des bronches ; médicaments éprouvés contre enrouements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuse, etc. — Sirop, 2 fr. 50 le flacon. — Pâte, 1 fr. 50 la boîte. — 19, rue Jacob, Paris, et toutes pharmacies.

« Nous prescrivons volontiers le Sirop de Chloral de Follet qui, étant composé avec du chloral de fabrication française, présente des garanties de pureté qu'on ne saurait attendre du chloral du commerce en général.

« Le Sirop de Follet est la meilleure forme d'administration du chloral ; sa conservation est parfaite et, ainsi conseillé, il n'irrite point l'estomac. » (Extrait du *Formulaire de Thérapeutique.*)

DE MOSCOU AU FLEUVE ROUGE

Dans cet émouvant récit, que le *Journal des Voyages* publie avec de nombreuses illustrations *inédites*, M. G. BONVALOT décrit les régions encore inexplorées qu'il a traversées avec le PRINCE HENRI D'ORLÉANS et le PÈRE DE DECKEN. Le *Journal des Voyages*, qui renseigne ses lecteurs sur les MISSIONS et EXPLORATIONS dans le monde entier, publie en outre : EN ABYSSINIE ET AU PAYS GALLA, par J. BORELLI.

Pour recevoir *gratuitement* les premières pages *De Moscou au Fleuve Rouge*, s'adresser au Dr du JOURNAL DES VOYAGES, 8, rue St-Joseph, Paris.

A VENDRE D'OCCASION

LE DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES

de Mgr GUÉRIN.

S'adresser à la Librairie J. SALAUN, *à Quimper.*

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER — C. LÉON — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

Le Journal du Lundi

ÉCONOMIQUE, FINANCIER, POLITIQUE & COMMERCIAL

(10e ANNÉE)

ABSOLUMENT INDÉPENDANT

Le Journal du Lundi n'est inféodé à aucune Banque ou Société Financière.

IL NE REÇOIT AUCUN ORDRE DE BOURSE

Abonnement Annuel : 15 *francs.*

ABONNEMENT D'ESSAI POUR UN MOIS : 1 fr. 50

92, Rue de Richelieu, Paris.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,

Villedieu-les-Poëles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.

S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

LE GRESHAM

Cie Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée en 1848

Actif au 30 juin 1890

111 MILLIONS 610.613 FRANCS



Assurances sur la Vie entière, mixtes, à terme fixe.

RENTES VIAGÈRES

Payables sans frais aux taux de 8, 10, 12, 15, 17 % suivant l'âge.

Prospectus et Renseignements gratis et franco à Paris, dans les immeubles de la Cie, 30, Rue de Provence et chez MM les Agents des départements.

GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 3me jour. M. LEMORMAND, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Rouen. Consult. gratuites par retour.

CHOCOLAT PURGATIF à la MAGNÉSIE DE DESBRIÈRE

Ex-Professeur de Chimie, Chevalier de la Légion d'Honneur.

La *Magnésie* à petite dose est un excellent stomachique, à haute dose elle purge doucement et agréablement ; c'est pourquoi le *Chocolat Desbrière* est recommandé depuis longtemps par les Médecins pour les *Enfants*, les *Dames* et les personnes *délicates* ou *âgées*. — PRIX : 1 fr. 50, franco.

Phie DESBRIÈRE, 9, Rue Le Peletier, PARIS et Pharmacies (*Se méfier des imitations*).

Archives diocésaines de Quimper et Léon

DÉCOUVERTE RÉCOMPENSÉE

PAR LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE

Deux Médailles à l'Exposition internationale Paris 1875

ENCRE-POUDRE EWIG

POUR FAIRE SON ENCRE SOI-MÊME

Dissoute à la minute dans l'eau froide, noire, limpide, inaltérable, végétale, inoffensive, ne tachant pas le linge, n'oxydant pas les plumes, ne moisissant jamais, durée indéfinie.

Présentée sous un petit volume, commode à porter sur soi, **l'Encre-Poudre Ewig** est indispensable aux ecclésiastiques, aux médecins, aux officiers ministériels, aux militaires, aux marins, ainsi qu'à toutes les personnes qui voyagent. Cette poudre peut rendre de grands services aux fabricants de gants pour noircir les coutures des gants noirs, soit seule et mieux additionnée d'une décoction de campêche, avec un soupcon de soude au lieu de l'eau.

La boîte de	1 litre	. . . . .	1 fr. »
—	10 —	. . . . .	4 fr. »
—	25 —	. . . . .	10 fr. »
—	50 —	. . . . .	18 fr. »
—	100 —	. . . . .	35 fr. »

ENVOI FRANCO DANS TOUTE LA FRANCE

DÉPOT GÉNÉRAL :

Paris — 92, rue Richelieu, 92 — Paris

ASTHME & CATARRHE

guéris p^r les **CIGARETTES ESPIC**, 2f. la Boîte

OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.

Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

1889 — GRAND PRIX PARIS — 1889

CHOCOLAT MENIER

REFUSER LES IMITATIONS

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.*

Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (*codex medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement font la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Phie **FINANCE**, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.

REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. Jeudi 10 Avril 1891. N° 15

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Mission recommandée ; Tournée de Confirmation ; Nominations dans le Clergé ; Châteauneuf-du-Faou ; Landerneau. *II. Nouvelles du Monde catholique :* Offices de N.-D. de Lourdes ; Chant joyeux ; Paris ; Les aliénés ; Les pauvres du Christ ; Bal des enfants épileptiques ; Rome, Lyon, Dijon, Limoges. *III. Documents historiques* (suite). *IV. Visite de la Cathédrale de Quimper* (suite). *V. Annonces et Avis.*

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 12 Avril. — 2e Dimanche après Pâques, office du jour, semi-double, blanc.

Vêpres du dimanche, mémoires 1° de saint Herménégilde, 2e de la Croix.

Lundi 13. — Saint Herménégile, martyr, semi-double, rouge,

Mardi 14. — Saint Justin, martyr, double rouge.

Mercredi 15. — Office du jour, blanc, ou office votif de saint Joseph, semi-double, blanc.

Jeudi 16. — Saint Paterne, évêque, semi-double, blanc.

Vendredi 17. — Saint Anicet, pape-martyr, simple rouge, ou office votif de la Passion, semi-double, rouge.

Samedi 18. — Office de l'Immaculée-Conception, semi-double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Combrit	12 Avril.
Guilligomarch	13, 14 et 15 Avril.
Lampaul-Ploudalmézeau	16, 17 et 18 Avril.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Mission recommandée aux prières des communautés et des lecteurs de la *Semaine : Arzano*, du 12 Avril au 25.

Le Supérieur de la première semaine est M. le chanoine Péron, curé-archiprêtre de Quimperlé ; le supérieur de la seconde est M. le chanoine Kerdaffret, curé-archiprêtre de Pontivy (diocèse de Vannes).

Tournée de Confirmation.

AVRIL.	MATIN.	SOIR.
Dimanche 12.	Landivisiau.	
Lundi 13. . .	Plougourvest	Plougar.
Mardi 14 . . .	Plouzévédé	Saint-Vougay.
Mercredi 15 .	Plouescat	Tréflez.
Jeudi 16 . . .	Plounévez-Lochrist.	Lanhouarneau.
Vendredi 17 .	Cléder.	Tréflaouénan. — Trézilidé.
Samedi 18 . .	Plouvorn	Mespaul.

Nominations. — Par décision de Monseigneur, ont été nommés :

M. Le Breton, recteur à la Roche-Maurice, recteur à Plouarzel.
M. Dréau, recteur à Saint-Rivoal, recteur à la Roche-Maurice.
M. Bescond, vicaire à Plouégat-Moysan, recteur à St-Rivoal.
M. Labat, jeune prêtre, vicaire à Plouégat-Moysan.
M. Déniel, recteur à Clohars-Fouesnant, recteur à Plogoff.
M. Laurent, vicaire à Taulé, recteur de Clohars-Fouesnant.
M. Gorgeu, vicaire à Guilligomarc'h, vicaire à Taulé.
M. Nicolas, jeune prêtre, vicaire à Guilligomarc'h.
M. Floc'h, recteur de Gouesnac'h, recteur à Goulien.
M. Guéguen, vicaire à Saint-Pabu, recteur à Gouesnac'h.
M. Sagot, ancien vicaire de Ploudiry, vicaire à Saint-Pabu.
M. Pellé, vicaire à Pont-l'Abbé, professeur au Petit-Séminaire, de Pont-Croix.
M. Laurent, vicaire à Argol, vicaire à Pont-l'Abbé.
M. Pallier, jeune prêtre, vicaire à Argol.

***

M. Poudoulec, recteur à Plogoff, se retire pour cause de santé, sur sa demande à Saint-Pol-de-Léon.

CHATEAUNEUF. — On veut bien nous écrire cette lettre :

« J'ai la douleur de vous annoncer la mort de M. Poullaouëc, notre excellent curé. Il s'est éteint doucement, à 11 heures, la nuit dernière, comme meurent les saints prêtres, après une longue maladie supportée avec la plus grande résignation. Il serait trop long de dire le bien qu'il a fait à sa population par son zèle et son dévouement, et l'affection que ses paroissiens lui rendaient tout entière, comme l'ont bien prouvé les larmes versées dimanche à la grand'messe, lorsque le R. P. Félix, de Kerbénéat, prêchant la persévérance, cita les paroles prononcées par lui dans un demi-délire : « Laissez-moi prier pour ceux qui ne prient pas. »

« Tout le diocèse a connu sa dévotion à N.-D. des Portes, ses projets pour la reconstruction de la chapelle et le soin qu'il a pris pour orner l'église paroissiale, dont la construction avait été menée à si bonne fin par son prédécesseur, M. le chanoine Messager, curé-archiprêtre de Saint-Pol.

« Monsieur le Recteur de Gouesnou, son frère, vous prie d'annoncer, dans le prochain numéro de la *Semaine Religieuse*, un grand service pour le repos de l'âme de Monsieur le Curé, mardi prochain 14 avril, à Châteauneuf, et jeudi prochain 16, à Ploumoguer.

« Veuillez... »

LANDERNEAU. — Dimanche dernier, avait lieu, à Saint-Houardon, la bénédiction de neuf magnifiques tableaux placés au-dessus des arcades du chœur. Ces tableaux, don de M. Yan'Dargent et témoignage de son beau talent, produisent un admirable effet (1).

Immédiatement après la grand'messe pontificale, a eu lieu la bénédiction des tableaux. Sa Grandeur était assistée de MM. Quidelleur et Roull, diacre et sous-diacre d'honneur, et de MM. Suzeau et Corbel, diacre et sous-diacre d'office.

Après l'Evangile, M. le chanoine Serré, vicaire général et ancien curé de Landerneau, est monté en chaire ; prenant pour texte ces paroles du Psalmiste : *Domine, dilexi decorem domus tuæ*, l'orateur a montré comment, depuis David, il s'est rencontré partout des hommes et des populations entières qui s'entendaient pour procurer à Dieu la gloire qui lui est due dans l'ornementation de ses temples ; et où donc, plus qu'à Landerneau, a-t-on aimé la maison de Dieu d'un amour véritable et généreux ?

Que de choses accomplies depuis le rétablissement de la paroisse de Saint-Houardon, après la Révolution, jusqu'à la construction de cette vaste et belle église, construite au prix des plus grands sacrifices et au milieu des difficultés de toute nature ! L'église terminée, on s'imposa de nouvelles privations, et Saint-Houardon eut ses orgues, ses vitraux, ses statues, ses autels, ses ornements sacrés. L'orateur le dit, et nul ne le sait mieux que lui : il n'est jamais téméraire de compter sur la générosité des chrétiens de Landerneau.

Ce jour en est une nouvelle preuve ; déjà l'église possédait un beau tableau représentant saint Houardon dans une barque de

(1) Cet article est incomplet : on avait bien voulu nous annoncer par lettre une étude artistique sur les tableaux : venant de cette personne elle eût été très intéressante ; malheureusement, elle arrivera trop tard pour le tirage de ce numéro que nous avons retardé le plus possible. (N. R.)

Archives diocésaines de Quimper et Léon

pierre, poussée par les anges : il date de 1856, c'est le premier de M. Yan' Dargent admis au Salon ; depuis on ne les compte plus. Venant aux nouvelles peintures, M. Serré en montre le caractère religieux et commente dans un langage très élevé ces paroles : *Ego sum via, veritas et vita,* qui se trouvent au-dessus du panneau principal, les rapprochant de ces deux textes qui se trouvent au-dessous des tableaux des Anges : *Christus resurgens, jam non moritur...* et *Christus passus est pro nobis...* Notre-Seigneur a pris possession du monde avec une gloire suprême, parce que cette possession est fondée sur le sacrifice : tous les apôtres et les docteurs sont là pour l'attester. Il termine par ce qui répond bien au sentiment intime de tout le monde, que l'Œuvre, si heureusement commencée, soit achevée un jour !

On gardera longtemps à Landerneau le souvenir de cette belle fête, qui avait attiré un tel concours de fidèles que nous-même, étant arrivé pendant le chant de la préface par la grande porte, nous n'avons pas pu avancer d'un pas.

Les orgues ont été tenues par une jeune artiste de grand talent.

Nous avons vu avec plaisir les grandes restaurations que l'on fait au lambris et aux murs de l'église, qui n'avaient pas pu être repeints depuis sa construction. N'est-il pas admirable de voir cette population chrétienne, si particulièrement éprouvée dans le moment par la crise industrielle, prélever sur sa pauvreté la part de l'Eglise du bon Dieu ? On nous a raconté des faits touchants de générosité dans le peuple, et en grand nombre ; nous ne les dirons pas ici : les anges de ces fervents et de ces petits les ont notés ; un jour ils les publieront pour la gloire de Dieu et leur récompense.

Après le dîner, M. le chanoine Fleury, l'heureux curé de cette bonne paroisse, s'est levé pour adresser à Monseigneur ces quelques paroles :

« MONSEIGNEUR,

« Permettez-moi de vous remercier de l'honneur que vous avez fait à ma paroisse en venant bénir, dans l'église de Saint-Houardon les toiles dues au talent et à la générosité de M. Yan Dargent.

« Je ne savais comment témoigner à ce peintre éminent ma reconnaissance et celle de mes paroissiens. Vous avez bien voulu, Monseigneur, vous faire vous-même l'interprète de nos sentiments et exprimer, par votre présence à cette fête, à M. Yan' Dargent, avec notre admiration, notre profonde gratitude. Votre haute approbation et celle de M. le Vicaire-général lui donnent, en même temps, l'assurance que son œuvre est de celles qui procurent la gloire de Dieu.

Il est bien permis, à pareil jour, Monseigneur, d'ouvrir son cœur à l'espérance. Dans un beau rêve, j'ai vu la nef entière de mon église de Saint-Houardon merveilleusement décorée, et j'ai lu, au bas de ces peintures, le nom de l'artiste éminent qui est à

vos côtés, Monseigneur. Puisse ce beau rêve devenir bientôt une réalité !

« Il est vrai, notre dette de reconnaissance envers M. Dargent est déjà bien lourde, elle s'aggraverait encore. Mais je suis bien sûr que saint Houardon, saint Corentin et tous les saints du ciel que son habile et religieux pinceau a représentés sur les murs de notre vieille cathédrale et de la jeune église de Landerneau suppléeront à notre impuissance et se chargeront d'être eux-mêmes notre caution. Ils prieront la Vierge Marie et son divin fils Jésus de bénir M. Yan' Dargent et de lui ouvrir bien larges les portes du paradis où l'attendent du reste tant d'êtres aimés ».

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Office de N.-D. de Lourdes. — Le *Journal de Lourdes* a publié les trois leçons du 2me nocturne de l'Office de N.-D. de Lourdes, qui vient d'être publié par la Sacrée Congrégation. En voici la traduction. Dans le texte latin, les mots Lourdes et Bernadette sont en français.

SECOND NOCTURNE : *IVme leçon.* — En la quatrième année depuis la définition dogmatique de l'Immaculée-Conception de la Bienheureuse Vierge, aux bords du torrent du Gave, près de la ville de Lourdes, du diocèse de Tarbes, en France, la Vierge elle-même s'est montrée plusieurs fois dans une anfractuosité de rocher, au-dessus de la Grotte de Massabieille, à une jeune fille, appelée Bernadette dans l'idiome populaire, très pauvre, il est vrai, mais candide et pieuse. L'aspect de l'Immaculée Vierge respirait la jeunesse et la bonté ; elle était vêtue d'une robe et d'un voile blancs comme la neige, et portait une ceinture bleue ; ses pieds nus étaient parés d'une rose d'or. Le premier jour de l'apparition était le onzième de février, en l'an mil huit cent cinquante-huit. Elle apprit à la jeune fille à faire dignement et pieusement le signe de la croix et, prenant en main le chapelet qui auparavant tombait suspendu de son bras, Elle l'encouragea par son exemple à la récitation du Saint Rosaire : ce qu'Elle fit aussi pendant les autres apparitions.

Le jour de la seconde apparition, la jeune fille, redoutant une ruse du démon, jeta, dans la simplicité de son cœur, de l'eau bénite vers la Vierge : mais la Bienheureuse Vierge, avec un doux sourire, lui montra un visage plus bienveillant. Lorsqu'Elle lui apparut pour la troisième fois, Elle invita la jeune fille à venir à la Grotte pendant quinze jours, Elle lui parla souvent et l'exhorta à prier pour les pécheurs, à baiser la terre et à faire pénitence : puis Elle lui ordonna de dire aux prêtres qu'on devait lui bâtir là une chapelle et qu'on devait y venir en processions solennelles. De plus, Elle lui donna l'ordre de boire de l'eau et de se laver à la fontaine qui était encore cachée sous le sable, mais qui bientôt allait jaillir.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Enfin, en la fête de l'Annonciation, la jeune fille, demandant avec instances le nom de Celle qui tant de fois avait daigné lui apparaître, la Vierge, rapprochant les mains sur sa poitrine, et levant les yeux vers le ciel, lui répondit : « JE SUIS L'IMMACULÉE CONCEPTION. »

V^me^ leçon. — La renommée des bienfaits qu'on disait avoir été reçus par les fidèles dans la Grotte sainte grandissait sans cesse, on voyait aussi augmenter de jour en jour le concours des hommes attirés à la Grotte par la vénération pour ce lieu. Aussi, poussé par la célébrité des prodiges et la candeur de la jeune fille, l'Évêque de Tarbes, quatre ans après les évènements précités et à la suite d'un examen juridique des faits, reconnut dans son jugement que les caractères de l'Apparition étaient surnaturels et autorisa le culte de la Vierge Immaculée dans cette même Grotte. Bientôt une chapelle y fut bâtie : à partir de ce jour, soit pour accomplir un vœu, soit pour présenter des prières, des foules presque innombrables de fidèles y accourent chaque année de France, de Belgique, d'Italie, d'Espagne, des autres contrées de l'Europe et même des régions éloignées de l'Amérique, et le nom de l'Immaculée de Lourdes devint de plus en plus célèbre par tout l'univers. L'eau de la fontaine portée dans toutes les parties du monde rend la santé aux malades. L'Univers catholique, reconnaissant, pour tant de bienfaits, y a élevé des monuments sacrés d'un travail merveilleux. Des étendards sans nombre, témoignages des bienfaits reçus, et qui ont été envoyés par les cités et les nations forment au temple de la Vierge une parure admirable. Là, comme sur son trône, la Vierge Immaculée est honorée sans interruption : le jour par les prières, le chant religieux et d'autres cérémonies solennelles, la nuit par ces processions sacrées dans lesquelles des foules presque infinies de pèlerins s'avançent à la lumière des cierges et les flambeaux et chantent les louanges de la Bienheureuse Vierge.

VI^me^ leçon. — Ces pèlerinages ont réchauffé la foi refroidie de notre siècle, ont donné du courage pour professer la loi chrétienne et ont fait grandir d'une façon merveilleuse le culte de la Vierge-Immaculée, comme tout le monde le connait. Dans cette aimable profession de foi le peuple chrétien a pour chefs les prêtres qui y amènent leurs peuples. Les évêques eux-mêmes visitent souvent le saint lieu, président aux pèlerinages et assistent aux fêtes les plus solennelles. Il n'est pas très rare de voir s'en approcher, comme d'humbles pèlerins, les princes de l'Eglise Romaine, revêtus de la pourpre. Les Pontifes Romains eux-mêmes, dans leur dévotion pour l'Immaculée de Lourdes ont comblé le saint temple des dons les plus magnifiques. Pie IX l'a honoré en lui accordant des indulgences, le privilège d'une Archiconfrérie et le titre de Basilique mineure. Il a aussi voulu couronner solennellement par son Nonce apostolique en France la statue de la Mère de Dieu qu'on y vénère. Léon XIII, à son tour, l'a comblée d'innombrables bienfaits ; il a accordé des indulgences sous forme de Jubilé lors du vingt-cinquième anniversaire de l'Apparition, a encouragé les pèlerinages par son autorité et sa parole et a fait faire en son nom la dédicace solennelle de l'église du Rosaire. Il a mis le comble à ces bienfaits si grands, en daignant permettre, sur la demande d'un grand nombre d'évêques, de célébrer par un Office et une Messe propres une fête solennelle sous le titre de l'Apparition de la B. V. Marie Immaculée.

Chant joyeux. — Ce *Chant joyeux* date du XVIII^e^ siècle, et nous paraît mériter d'être connu et chanté dans les patronages et réunions dominicales :

Fidèles, c'est en ce saint jour
Que Jésus mort pour notre amour
Par sa vertu ressuscita. — Alleluia *(trois fois)*.

Au bruit du prodige nouveau,
De grand matin vers le tombeau
En diligence on s'avança. — Alleluia.

Un tendre et pieux empressement
De joindre Jésus au monument,
Trois saintes femmes anima. — Alleluia.

Un ange brillant de clarté
Leur dit : Il est ressuscité,
En Galilée on le verra ! — Alleluia.

Pierre et Jean courent sur les lieux
Pour voir la chose de leurs yeux,
Mais Jean le premier arriva. — Alleluia.

Jésus, en se montrant à tous,
Leur dit : La paix soit avec vous !
Et ce disant les consola. — Alleluia.

Lorsqu'à Thomas l'on fit savoir
Ce que chacun venait de voir,
A n'en rien croire il s'obstina. — Alleluia.

Jésus lui montre avec bonté
Ses pieds, ses mains et son côté :
Cet incrédule les toucha. — Alleluia.

Lorsque Thomas eut vu Jésus,
Il s'écrie, encore tout confus :
Ah ! Seigneur mon Dieu, vous voilà ! — Alleluia.

Jésus lui dit : Vous n'avez cru,
Thomas, que quand vous avez vu ;
Bienheureux qui, sans voir, croira. — Alleluia.

Faisons tous retentir les airs,
En ce saint jour, de nos concerts,
Le Seigneur nous exaucera. — Alleluia.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Chrétiens, célébrons à jamais
De ce doux Jésus les bienfaits :
Chantons celui qui nous sauva. — Alleluia.

Seigneur Jésus, pardonnez-nous
Les péchés que nous avons tous,
Dans le saint temps que nous voilà. — Alleluia.

Implorons avec un grand cœur
La Sainte Mère du Sauveur,
En disant : *Ave, Maria !* — Alleluia.

PARIS. — Son Em. le cardinal Langénieux a présidé ces jours derniers, à Paris, une réunion de publicistes chrétiens. Dans cette assemblée, Monseigneur a parlé des deux grandes œuvres qui lui tiennent le plus au cœur en ce moment : l'organisation du prochain et imposant pèlerinage, à Rome, de vingt mille ouvriers français ; la préparation des fêtes splendides durant lesquelles on célébrera, à Reims, en 1896, *le 14e centenaire du baptême de Clovis*.

Mgr Langénieux a annoncé qu'il avait demandé à Gounod d'écrire, pour cette solennelle circonstance, une Messe en musique et qu'il espérait obtenir du Souverain-Pontife, « le premier latiniste de notre temps », la composition de quelques hymnes sacrées dont les voûtes de la Cathédrale de Reims rediraient l'harmonieux écho.

Son Eminence a insisté, en termes vibrants, pour que la presse catholique, en donnant une large publicité à ces fêtes, en prépare le triomphe, déjà assuré par l'unanime adhésion de tout l'Episcopat français.

Les ainés. — Il est curieux de constater la fatalité qui, depuis un siècle et demi, semble peser sur les héritiers *directs* des couronnes de l'Europe.

Cette particularité est surtout frappante pour la France.

Le fils de Louis XIV meurt dans des circonstances mystérieuses, — ainsi que son fils, le duc de Bourgogne ;

Le dauphin, fils de Louis XV meurt jeune.

Le fils de Louis XVI meurt enfant, au Temple ;

Le fils de Charles X, le duc de Berri, est assassiné par Louvel ;

Le fils de Napoléon Ier meurt à vingt ans sur la terre d'exil ;

Le fils de Louis-Philippe, le duc d'Orléans, succombe à une catastrophe terrible.

Le fils de Napoléon III meurt obscurément à l'extrémité de l'Afrique, sous la sagaye d'un Zoulou.

A l'étranger, nous voyons le fils aîné d'Alexandre II mourir prématurément à Nice, âgé de vingt-deux ans ; l'héritier de la couronne d'Autriche, l'Archiduc Rodolphe, trouve la mort d'une façon jusqu'ici inexpliquée ; le roi des Pays-Bas voit mourir successivement ses deux fils ; enfin Léopold II, après avoir perdu le sien, assiste encore à la mort foudroyante de son neveu et héritier, le prince Baudouin.

« *Et nunc erudimini.* »

Les pauvres du Christ. — Les pauvres sont les membres du Christ et ont droit à d'infinis respects.

L'Assistance publique, après avoir supprimé les processions à la Salpétrière, qui étaient une légitime et sainte distraction, a institué un bal travesti des folles.

Voici ce qu'en disent les journaux légers :

« Le bal annuel des folles, à la Salpétrière, a obtenu hier un immense succès. Jamais on n'avait vu un tel défilé de pierrots, Triboulet de toute sorte, folies, écuyères, etc. On remarquait beaucoup, parmi les malades déguisés, d'ailleurs de fort charmante façon, les sujets habituels de M. le professeur Charcot.

« Au reste, pas d'incident notable. »

Bal des enfants épileptiques. — De même, le bal des enfants épileptiques, auquel assistaient tous les jeunes élèves de Mlle Nicole, s'est passé de la manière la plus normale.

Un public avait été convoqué pour voir ce spectacle de profanation.

Ces enfants, l'Assistance croit qu'ils sont sa chose, qu'elle peut en user à son gré sans tenir compte de l'âme et des infirmités de ces malheureux.

PARIS. — Le Conseil municipal de Paris vient de donner une nouvelle preuve d'intolérance radicale.

Malgré l'enseignement pernicieux distribué dans les écoles parisiennes, un certain nombre d'enfants des écoles laïques vont encore au catéchisme. Quelques-uns assistent même à la retraite préparatoire à la première Communion et manquent la classe. Cela a indigné la *Fédération maçonnique* qui a envoyé deux pétitions pour protester contre cet « *intolérable abus* ».

Le sectaire Caumeau, s'est plaint que les Commissions scolaires n'aient pas de pouvoirs suffisants pour frapper les pères qui envoient les enfants au catéchisme.

Le directeur de l'enseignement a répondu que plusieurs parents ont été appelés devant la Commission scolaire, réprimandés, condamnés à l'affichage et même cités devant les juges de paix.

Malgré cela le Conseil invite encore l'Administration « à tenir la main à l'application de la loi de 1882 dans les écoles. »

LYON. — Mgr de Charbonnel, ancien évêque de Toronte, vient de mourir à un âge très avancé. Depuis longtemps il avait quitté son siège et s'était fait capucin. Il était très aimé, toujours disposé à rendre service, et entouré de la plus grande vénération.

DIJON. — Les fêtes du centenaire de saint Bernard sont fixées, comme nous l'avons dit, au mois de juin prochain. Elles s'ouvriront par un triduum solennel à Dijon, les 14, 15 et 16. Les orateurs du triduum seront : Mgr Gonindard, le R. P. Didon et Mgr Perraud.

Le 17 aura lieu à Fontaines, au lieu natal de saint Bernard, la fête proprement dite du centenaire.

Le 18 sera réservé pour la fête spéciale des Cisterciens : à peu

Archives diocésaines de Quimper et Léon

près tous les monastères du monde catholique y enverront leurs délégués.

Limoges. — M. le président Carnot visitera prochainement Limoges. Or, la Corporation des Bouchers, s'autorisant d'une charte royale de saint Louis, réclame le privilège de précéder et d'escorter le Chef de l'Etat dans la capitale du Limousin. Le Conseil municipal refuse de s'incliner devant cette prérogative.

Il faut pourtant reconnaître qu'au cours de ce siècle le droit dont se targue la Corporation s'est exercé quatre fois : le 2 mars 1815, lorsque le duc et la duchesse d'Angoulême visitèrent Limoges ; en 1828, pour la duchesse de Berry ; en 1845, pour le duc de Nemours, et en 1858, pour le prince Napoléon.

Il est vrai que, depuis, la France s'est déchristianisée, tandis que la Corporation des Bouchers de Limoges est restée chrétienne.

Rome. — L'attitude relativement modérée que le nouveau cabinet de Rudini incline à prendre vis-à-vis de l'Église est généralement considérée comme une sorte d'armistice imposé par les conditions de l'Italie, aussi bien à l'intérieur qu'au dehors. On assure déjà que l'odieux projet de retrait de l'*exequatur* aux évêques ainsi que le projet sur le divorce ne seront pas présentés. En outre, quelques-uns des évêques des sièges dits de patronat royal, auxquels le gouvernement avait refusé jusqu'ici l'*exequatur*, viennent d'être officiellement reconnus.

Malheureusement, le nouveau cabinet n'a pas eu le courage de surseoir à l'application de la funeste loi contre les Œuvres pies et les Confréries, et jusque dans la ville de Rome on vient de prendre possession des biens de ces Œuvres, sans même en excepter ceux de l'archiconfrérie des Stigmates, dont le Pape est primicier d'honneur et dont le *gardien*, Mgr Dominique Jacobini, a dû énergiquement protester en son nom et au nom de Sa Sainteté.

Librairie VIC & AMAT, 11, rue Cassette, Paris

VIENT DE PARAITRE :

ÉTUDE SUR LE SACRÉ-CŒUR

Par le R. P. LETIERCE, S.-J.

I. — Le Sacré-Cœur et la Visitation Sainte-Marie
Un beau volume in-8°, 5 fr. franco

II. — La Compagnie de Jésus devant le Sacré-Cœur
Un beau volume in-8°, 5 fr. franco
Chaque volume se vend séparément

Le second volume de cet ouvrage vient de paraitre. Comme son titre l'indique, il est plus spécialement consacré à la Compagnie : quelle méthode l'auteur y a-t-il suivie ? Dans le premier volume il a adopté l'ordre géographique ; il est allé butiner de Visitation en Visitation les documents historiques et les traits édifiants. — Dans le second, il s'est attaché à quelques-uns des personnages qui ont le plus travaillé pour la cause du Sacré-Cœur, et il groupe autour d'eux les hommes et les événements.

L'auteur a voulu surtout se tenir en garde contre la pente qui l'aurait porté à louer avec exagération la Compagnie de Jésus : trop souvent le glaive de l'apologie dont on frappe les adversaires se change en encensoir en faveur des victimes.

Mais ici la vérité suffit à la louange.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

ARRÊTÉS DU DÉPARTEMENT DU 21 AVRIL ET DU 2 JUILLET 1791

PRISON DES CARMES DE BREST

JUILLET 1791-SEPTEMBRE 1791 *(suite)*

Le District plaide évidemment les circonstances atténuantes des mesures odieuses qu'avec la Municipalité il a cru devoir prendre sous la pression manifeste des Amis de la Constitution auxquels ils avaient eu la faiblesse de se réunir. Aussi, le Département, quoiqu'il fût au lendemain de l'arrêté du 2 juillet, crut-il de son devoir de protester contre ces mesures violentes. Nous ne possédons pas cette protestation, mais nous pouvons juger dans quel sens elle fut écrite, par la lettre suivante des Amis de la Constitution de Landerneau en réponse à la lettre du Département du 3 juillet (1) :

« Nous avons lu votre réponse avec cet étonnement qu'inspire l'improbation amère et injuste que vous donnez à la prudence et à l'activité que notre Société a développées dans la crise dont nous sortons.

« Les prêtres réfractaires redoublaient depuis quelque temps leurs efforts perfides pour égarer le peuple ; il était évident que le peuple, persistant dans son égarement, allait s'armer des poignards du fanatisme ; ou bien ce même peuple, éclairé sur ses vrais intérêts, allait tomber sur ses séducteurs. Il n'y avait qu'un parti à prendre, celui d'arracher nos ennemis à la mort ou au crime et nos amis aux regrets qui suivent une vengeance même légitime.

« Les prêtres réfractaires, les ci-devant nobles furent mis en état d'inertie et de sûreté dans les bâtiments extérieurs des Ursulines, otages précieux auxquels nous devons la tranquillité de la ville et de la campagne.

« Voilà ce que vous appelez des précautions outrées, des mesures violentes. Ces précautions ont justement obtenu les applaudissements des bons citoyens, elles ont été presque générales dans toute la France.

« Nous serions bien justement alarmés des principes qui ont dicté votre lettre et de l'amertume que vous y avez répandue pour notre Société, si nous ne la considérions pas comme la suite d'une surprise.

« Comment croire qu'une Administration supérieure se

---

(1) L. 137.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

laisse prévenir par une lettre de la demoiselle Saint-Luc ? Comment se persuader que vous preniez cette lettre pour base d'une mercuriale à des Amis de la Constitution ? C'est sur un ordre du Directoire et de la Municipalité que le sieur Saint-Luc, son fils et son aumônier furent mis en état d'arrestation. Vous nous ramenez à des temps bien reculés quand, sur la lettre d'une jeune solliciteuse, vous décidez que les détenus qui l'intéressent n'ont commis d'autre délit que celui d'être soupçonnés d'avoir des intentions anticonstitutionnelles. Il fallait consulter le Directoire, Messieurs, il vous eût dit que la maison Saint-Luc était le rendez-vous des conférences de tous les réfractaires ; il vous eût dit que depuis son arrestation même le Saint-Luc, fils, a osé menacer un sergent de la garde nationale en fonction de lui brûler la cervelle, et que par un jugement, trop doux peut-être, il a subi quarante-huit heures de prison. Voilà, Messieurs, les bons citoyens dont vous ordonnez l'élargissement.

« Nous sommes bien éloignés de penser qu'on dût prolonger indéfiniment leur détention. Nous savions que le retour du calme devait faire cesser la sévérité des précautions ; mais nous n'eussions jamais prévu que cet éloignement dut être le succès d'une lettre de la demoiselle Saint-Luc plutôt que le résultat de l'opinion du District.

« Robert, *président*,
« Habec, Le Gall, *secrétaires*. »

Cette lettre donne un spécimen des audaces que pouvaient se permettre ces Sociétés des Amis de la Constitution avec lesquelles les autorités du nouveau régime étaient obligées de compter.

A Carhaix, la confusion est à son comble, on ne sait quel parti prendre au sujet des prêtres non assermentés, ils sont arrêtés puis relâchés, repris et rendus à la liberté dans l'espace de quinze jours, et le Directoire finit par conclure que les trois ou quatre ecclésiastiques réfractaires de la ville de Carhaix n'étant pas fonctionnaires publics, ne sont pas sous le coup de l'arrêté du 2 juillet et qu'il n'y a pas lieu de les conduire à Brest.

(A suivre.)

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER
(SUITE)

CHAPITRE Ier.

14. — Chapelle de Saint-Jean-Baptiste *(suite)*

C'est dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste que fut inhumé le grand évêque Bertrand de Rosmadec, mort en odeur de sainteté,

le 7 février 1445, après 28 ans d'épiscopat. Cet évêque avait été conseiller et aumônier des ducs Jean IV et Jean V. Ayant succédé sur le siége de Cornouailles à Gatien de Monceaux, il poursuivit très activement l'achèvement de la cathédrale ; on lui doit la plus grande partie de la nef, le portail et les deux tours (moins les flèches), l'ancienne sacristie et une bibliothèque. Non content de dépenser, pour ces constructions, une partie de sa fortune qui était considérable, il contribua aussi à la décoration intérieure de l'édifice. C'est ainsi qu'il fit faire quatre colonnes de cuivre doré pour y placer, aux quatre coins du maître-autel, des anges portant les instruments de la passion, et qu'il consacra cent huit marcs d'argent à la confection des statues de Notre-Dame et de Saint-Jean, qu'il fit joindre au grand crucifix du chœur.

Son zèle pour la maison de Dieu n'enlevait rien à sa générosité pour les pauvres. On peut dire qu'il organisa l'*Assistance publique* dans la ville de Quimper ; tout en faisant appel à la charité de tous, il donnait lui-même avec une générosité princière ; en effet, la rente de 260 livres, fondée par lui pour l'*aumônerie*, équivalait à 8,000 francs de notre monnaie et représente un capital de 160,000 francs (1). Par *aumônerie*, il faut entendre ici, non-seulement le service des pauvres dans les hôpitaux de Sainte-Catherine, de Saint-Antoine, de Saint-Julien, de Saint-Yves et dans la léproserie de la Magdeleine, mais encore le soin des indigents, auxquels on fournissait à domicile « le bois, le lard, le beurre, les légumes, le linge et toutes les autres choses nécessaires à leur soulagement. » On dut encore à l'évêque Bertrand de Rosmadec la restauration du palais épiscopal et du manoir de Lanïron, ainsi que la création d'une rente de plus de 5,000 francs pour l'entretien de six enfants de chœur et la dotation de leur maître. Ceci prouve que dans ce qui contribue à la dignité du culte, rien ne le laissait indifférent ; aussi fit-il encore établir « deux paires d'orgues » dans la cathédrale.

Le tombeau de Bertrand de Rosmadec fut placé à l'entrée de la chapelle, du côté de l'Evangile, par conséquent à la place du grillage actuel ; il était de kersanton, ainsi que la statue couchée de l'évêque. La table du tombeau a été détruite, mais la statue, heureusement conservée, a été placée sur le nouveau monument que Mgr Sergent a fait élever dans l'enfeu de la chapelle de Saint-Jean, en 1870. Cet enfeu avait abrité la sépulture d'autres membres de la famille de Rosmadec, dont les armes, gravées sur une pierre tombale, s'y trouvent en alliance avec celles du Faou et de Pont-Croix. Les armes *pleines* de l'évêque, *palle d'argent et d'azur de six pièces*, se voient au pied de la statue, à la clef de voûte de l'enfeu et sur le tombeau ; nous les avions déjà rencontrées au-dessus de la porte de la sacristie, avec la devise : *En bon espoir*, et nous les retrouverons dans les voûtes du chœur.

(1) *Monographie*, p. 107.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Jusqu'à la Révolution, le nom populaire de la chapelle aujourd'hui dédiée à saint Jean et alors à Notre-Dame, était « chapelle de Rosmadec. » (*A suivre.*)

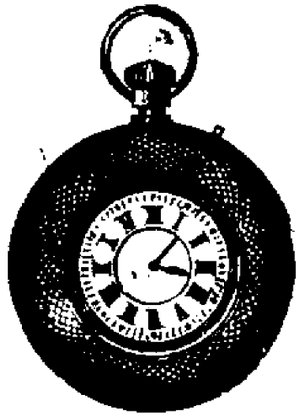
Contre les diarrhées, la dysenterie, la cholérine, aucun remède n'est plus efficace que le *charbon médicinal du Dr Belloc*, d'après l'expérience des médecins les plus illustres, Jules Guérin, Bouchardat, etc., etc., et le rapport de l'Académie de médecine de Paris.

Capsules Guyot (véritables), 19, rue Jacob, Paris. — Bronchites Chroniques, Asthmes, Catarrhes, Rhumes opiniâtres. Prix : 2 fr. 50 le flacon. Dans toutes pharmacies.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,
fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

A LA MONTRE DE GENÈVE



E. PIRIOU

3, RUE KÉRÉON **QUIMPER** RUE KÉRÉON, 3
MAISON RECOMMANDÉE
pour la bonne qualité de ses articles et ses prix avantageux

Orfévrerie & Couverts Christofle au prix de fabrique | Orfévrerie A. Frénais Couverts argentés à 100fr sur métal blanc

Grand choix de Bronzes, Souches et Orfévrerie d'Eglises. — Objets religieux.
Spécialité d'Orfévrerie argent massif,
d'Objets artistiques et de Maroquinerie fine pour cadeaux de mariage.
Horlogerie de précision *garantie de deux à dix ans sur facture.*
Atelier pour les Réparations d'Horlogerie, Bijouterie, Gravure et Réargenture.

A VENDRE D'OCCASION
LE DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES
de Mgr GUÉRIN.
S'adresser à la Librairie J. Salaün, *à Quimper.*

ON DEMANDE des Agents pour grande Compagnie d'Assurances dans les cantons de Concarneau, Pont-l'Abbé, Fouesnant, Plogastel, Briec. — Fortes remises. — *S'adresser 13, rue du Palais, Quimper.*

VÊTEMENTS Ecclésiastiques | **JODELAIS, Jeune**
Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fournisseur du Grand-Séminaire

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin **QUIMPER** **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56 **QUIMPER**

Les Actions des Chemins de fer portugais se négocient en hausse ; les demandes sont nombreuses.

Les porteurs de titres du Cacérès et de l'Ouest d'Espagne peuvent être rassurés sur les conséquences qu'auront pour eux les derniers contrats signés par la Compagnie royale des chemins de fer portugais ; ils auront deux garanties au lieu d'une et le produit de leur ligne s'accroîtra, à n'en pas douter, dans des proportions importantes ; quant aux obligataires de l'Ouest de l'Espagne, il est bon de leur faire connaître qu'il existe en dépôt une somme nécessaire pour faire face au payement intégral des coupons pendant dix ans, au cas où les produits de l'exploitation seraient insuffisants.

Les Mines d'or de Gondo. — Les journaux anglais et les Sociétés financières anglaises commencent à s'émouvoir des faits et gestes de la Société des Mines d'or d'Helvetie, et nous ne serions pas étonnés de voir surgir de nouvelles propositions pour l'achat des mines d'or de Gondo. Mais nous croyons pouvoir affirmer que ce n'est qu'autant que les porteurs de parts et les obligataires y trouveront le doublement de leur capital, tout en conservant un gros intérêt dans l'exploitation.

Dans quelque cas que ce soit, on voit que les titres des Mines d'or de Gondo sont appelés à une immense plus-value.

Les masses aurifères qui constituent le sol de Gondo, et qui toutes appartiennent à la Société, sont extrêmement riches.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs d'acheter des obligations au cours de 108 fr. 50, car avec les revenus en perspective, elles atteindront rapidement des cours élevés. C'est la Banque de l'Est, 14, rue de la Banque, qui est chargée du placement des titres.

ASTHME & CATARRHE guéris p. les **CIGARETTES ESPIC**, 2f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

CHOCOLAT PURGATIF à la MAGNÉSIE DE **DESBRIÈRE**
Ex-Professeur de Chimie, Chevalier de la Légion d'Honneur.
La *Magnésie* à petite dose est un excellent stomachique, à haute dose elle purge doucement et agréablement ; c'est pourquoi le ***Chocolat Desbrière*** est recommandé depuis longtemps par les Médecins pour les *Enfants*, les *Dames* et les personnes *délicates* ou *âgées*. — PRIX : **1 fr. 50**, *franco.*
Phie **DESBRIÈRE, 9, Rue Le Peletier, PARIS** et Pharmacies *(Se méfier des imitations).*

Archives diocésaines d Qu mper et Léon

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.

S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

GUÉRISON certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. **M. LENORMAND**, Mde Sge, Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuites par retour.

BROQUET



DÉCOUVERTE RÉCOMPENSÉE

PAR LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE

Deux Médailles à l'Exposition internationale Paris 1875

ENCRE-POUDRE EWIG

POUR FAIRE SON ENCRE SOI-MÊME

Dissoute à la minute dans l'eau froide, noire, limpide, inaltérable, végétale, inoffensive, ne tachant pas le linge, n'oxydant pas les plumes, ne moisissant jamais, durée indéfinie.

Présentée sous un petit volume, commode à porter sur soi, **l'Encre-Poudre Ewig** est indispensable aux ecclésiastiques, aux médecins, aux officiers ministériels, aux militaires, aux marins, ainsi qu'à toutes les personnes qui voyagent. Cette poudre peut rendre de grands services aux fabricants de gants pour noircir les coutures des gants noirs, soit seule et mieux additionnée d'une décoction de campêche, avec un soupçon de soude au lieu de l'eau.

La boîte de	1 litre	1 fr. »
—	10 —	4 fr. »
—	25 —	10 fr. »
—	50 —	18 fr. »
—	100 —	35 fr. »

ENVOI FRANCO DANS TOUTE LA FRANCE

DÉPOT GÉNÉRAL :

Paris — 92, rue Richelieu, 92 — Paris

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. Vendredi 17 Avril 1891. N° 16.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — Bibliographie. — *I. Chronique du diocèse :* Visite pastorale ; Quimper.

II. Nouvelles du diocèse de Rennes ; Les tableaux de M. Yan'Dargent ; A Yan' Dargent (poésie).

III. Documents historiques (suite).

IV. Visite de la Cathédrale de Quimper (suite).

V. Annonces et Avis.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 19 Avril. — 3e Dimanche après Pâques, Patronage de saint Joseph, double de 2e classe, blanc. — A la messe, mémoire du Dimanche.
Vêpres du Patronage, mémoire du Dimanche.
Lundi 20. — Office du jour, blanc, ou office votif des Saints Anges, semi-double, blanc.
Mardi 21. — Saint Anselme, évêque docteur, double, blanc.
Mercredi 22. — Saint Sôter et saint Caïus, pontifes et martyrs, semi-double, rouge.
Jeudi 23. — Saint Georges, martyr, semi-double, rouge.
Vendredi 24. — Saint Fidèle, martyr, double, rouge.
Samedi 25. — Saint Marc, évangéliste, double de 2e classe, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Plouvorn . . . . . 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25 Avril.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Librairie BERCHE et TRALIN, 69, rue de Rennes, Paris.
Dépôt à Quimper, à la librairie J. SALAUN.

VIENT DE PARAITRE :
Le deuxième volume des
PRÆLECTIONES JURIS CANONICI
auctore M. BARGILLIAT, in-12 de 618 pages.

Déjà plusieurs *Revues*, après examen du premier volume, ont apprécié très favorablement cet ouvrage. Les lignes suivantes sont empruntées au dernier numéro des *Etudes* des Pères de la Compagnie de Jésus :

« Cet excellent manuel se recommande par la sûreté de sa doctrine, la précision et la clarté de l'exposition. Un arrangement typographique des plus heureux fait ressortir cette netteté d'enseignement ; il a permis à M. l'abbé Bargilliat de renfermer, sans confusion, beaucoup de matériaux dans peu d'espace. Une place est faite aux principes du droit public et aux questions les plus utiles du droit ecclésiastique français.

« Espérons que l'ouvrage, bientôt complété, recevra l'accueil qu'il mérite à tous égards. Son ordonnance est toute française, et son esprit vraiment romain. Voilà deux excellents titres au succès.

« J. BESSON, S. J. »

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Visite pastorale.

AVRIL.		MATIN.	SOIR.
Dimanche. . . .	19	Saint-Pol-de-Léon.	Collège.
Lundi.	20	Plougoulm	Sibiril.
Mardi.	21	Santec.	Ursulines.
Mercredi	22	Roscoff.	Ile-de-Batz.
Jeudi	23	Plouénan	Henvic.
Vendredi. . . .	24	Carantec.	Locquenolé.
Samedi	25	Taulé.	
Dimanche. . . .	26	Guiclan.	

QUIMPER. — Nous sommes prié d'annoncer qu'il sera donné une Retraite aux hommes dévoués aux Œuvres catholiques, suivant l'usage déjà établi depuis plusieurs années.

Cette Retraite se fera à la Communauté des Dames de la Retraite de Lesneven, et s'ouvrira le lundi soir 31 août, pour finir la 4 septembre le matin.

Elle sera prêchée par M. Garnier, missionnaire apostolique et ardent apôtre des Œuvres ouvrières.

Nouvelles du diocèse de Rennes.

Les protestations continuent d'arriver en foule et de partout à Monseigneur le Cardinal au sujet des outrages lâchement et criminellement accumulés contre lui dans un livre qui est un grand scandale.

Prêtres et laïques, tant de la ville et de tout le diocèse que du dehors,

flétrissent avec indignation l'odieux livre et expriment à Son Eminence les sentiments d'un attachement et d'une vénération accrus encore par ces basses injures.

Monseigneur le Nonce Apostolique à Paris, — lui même outragé et calomnié avec une violence inouïe — ne s'est pas moins empressé d'écrire à notre vénéré Cardinal.

Les Eminentissimes Cardinaux de Reims, de Sens, de Lyon, de Paris, — ce dernier, objet, lui aussi, de grossières insultes — ont adressé à leur éminent collègue de Rennes l'expression de leur religieuse et douloureuse sympathie.

Tout l'Episcopat s'est senti atteint dans la personne d'un de ses Chefs qu'il entoure davantage de sa confiance et de son respect et que l'un d'eux appelle « une des plus belles gloires de l'Eglise de France. »

Déjà *quarante-neuf* Archevêques et Evêques se sont associés, dans les termes les plus énergiques, à la protestation des Evêques de Bretagne.

« J'ai voulu, écrit Mgr l'Evêque de Marseille, que l'*Echo de Notre-Dame* » *de la Garde* se fît, en quelques paroles indignées, l'interprète des sentiments » communs des catholiques Marseillais qui n'oublieront jamais les services » qu'ils ont reçus de Votre Eminence pendant la durée de son épiscopat à » Marseille. Tout ce qui La touche les touche eux-mêmes. »

Au nom du Diocèse d'Orléans, où l'Archevêque de Rennes, ancien vicaire général de Mgr Dupanloup et supérieur de la chapelle Saint-Mesmin, a conservé de nombreuses et fidèles amitiés, Mgr Couillé dit, de son côté :

« Les membres de mon Chapitre et de mon Clergé, qui ont eu l'honneur » d'avoir avec Votre Eminence d'excellentes relations pendant plusieurs années, » ont été particulièrement sensibles aux attaques dirigées contre vous par un » écrivain qui se prétend catholique.

» Sous prétexte de défendre la religion il n'a pas respecté les Evêques les » plus dignes du respect de tous.

» La notoriété du nom de cet écrivain ajoute encore à l'iniquité de ses » insinuations.

» Indignés de cette manière d'agir, le Chapitre de ma Cathédrale, mes » prêtres et moi, nous Vous prions, Seigneur Eminentissime, d'agréer l'expression de notre profonde douleur et l'hommage de notre très respectueux » dévouement. »

Le vénérable Chapitre de Quimper avait, dès le 25 mars, fait parvenir à Son Eminence, l'adresse suivante :

« Emus de l'attaque dont Vous avez été l'objet, dans un » livre récemment publié, au nom de la vénération que » nous professons pour Votre Personne sacrée et Votre » haute dignité nous venons protester contre cette odieuse » attaque et Vous exprimer toute la douleur qu'elle nous a » causée,

» Daignez agréer, Eminence, les sentiments de profond » respect avec lesquels nous avons l'honneur d'être

De Votre Eminence

» les très humbles et très obéissants serviteurs. »

Suivent les Signatures de tous les membres du Chapitre.

Le 2 avril, à l'évêché de Quimper, où se trouvait Son Eminence, le vénérable Chapitre de l'Eglise de Saint-Corentin, renouvela de vive voix à Monseigneur l'Archevêque l'expression de ses sentiments, dont M. le doyen Téphany se fit l'éloquent interprète.

Le vendredi, 3 avril, Monseigneur le Cardinal, revenant de Quimper, céda aux affectueuses instances de son vénérable suffragant, Mgr Bécel, et s'arrêta à Vannes.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Au nom du vénérable Chapitre, réuni à l'évêché, et de tout le clergé du diocèse de Sainte-Anne, M. le vicaire général Jégouzo, avec une grande élévation de pensée et dans le plus noble langage, protesta de la vénération de tous pour la personne du Métropolitain de la Bretagne, et de l'indignation unanime contre l'infamie des injures et des calomnies déversées sur sa dignité sublime, sur ses vertus et ses œuvres, sur ses longues années et sa pourpre sacrée.

Un grand nombre de *Semaines religieuses* ont reproduit l'article par lequel nous protestions, au nom de la conscience publique, contre les attaques de M. Drumont et de ses complices à l'égard de Son Eminence le Cardinal Place, notre vénérable Archevêque.

Voici en quels termes énergiques *l'Écho de Notre-Dame de la Garde* proteste à son tour contre ces mêmes attaques au nom du diocèse de Marseille :

« Un ouvrage vient de paraître qui obtiendra un grand succès de scandale, dans le désarroi intellectuel et moral où nous vivons.

Dans cet odieux pamphlet, des pages nombreuses sont écrites pour couvrir de boue la sainte Eglise de Dieu et ses plus hauts représentants. Les erreurs, les outrages, les grossièretés, les calomnies y sont amoncelées, comme à plaisir, contre les personnes les plus vénérables et les plus sacrées.

Notre ancien évêque, Son Eminence le Cardinal Place, y est insulté calomnieusement dans ses plus chères affections de famille, et même dans son patriotisme.

Celui qui fut le père de nos âmes et dont l'épiscopat à Marseille fut rempli par tant de labeurs et d'œuvres admirables, est au-dessus de ces vils outrages.

Mais c'est pour nous un devoir filial de protester publiquement contre ce pamphlet d'un écrivain qui se prétend catholique tout en recommençant la triste besogne de Luther et consorts, en écrivant des pages qui attristent et scandalisent les catholiques et font tressaillir de joie les impies.

En unissant nos protestations indignées à celles des vénérables Prélats bretons et du clergé de Rennes, nous sommes certains d'interpréter les véritables sentiments du clergé marseillais toujours animé de la plus religieuse, de la plus légitime vénération pour ses évêques, et inaltérablement fidèle au culte du souvenir qu'il garde précieusement, au plus intime du cœur — comme tous les fils bien nés — à celui qui fut pendant douze ans, son chef, son défenseur et son père. » *(Semaine religieuse de Quimper).*

Les tableaux de M. Yan' Dargent. — « Le dimanche 5 avril, avait lieu, à l'église paroissiale de Landerneau, la bénédiction par Mgr Lamarche des peintures murales faites par M. Yan' Dargent. Mgr Lamarche a bien voulu officier à cette occasion et commencer, sous le patronage de saint Houardon, sa tournée pastorale. Qu'il nous soit permis d'adresser ici à Monseigneur l'expression de toute notre reconnaissance et de notre profond respect. Nous avons été à même de contempler cette foule attentive et recueillie, tout heureuse de voir son premier pasteur présider à cette belle fête et la rehausser par la majesté et la pompe de l'office le plus solennel de l'Eglise.

« Le nom de M. Yan' Dargent est connu, on peut le dire sans exagération, dans le monde entier, qui a vu et admiré ses merveilleuses illustrations du *Dante*, de *Christophe Colomb*, de *N.-D. de Lourdes*, de la *Vie des Saints* de M. Guérin et tant d'autres que nous pourrions citer.

« Le pays de Cornouailles pouvait se vanter à juste titre de posséder une des œuvres principales du maître, les peintures de la cathédrale de Quimper, qui ont été dernièrement rajeunies sous

son pinceau ardent et généreux ; nous ne possédions dans le Léon, à part quelques tableaux, que les peintures murales de la chapelle mortuaire de Saint-Servais, hommage respectueux et filial de l'éminent artiste aux lieux qui le virent naître à la foi chrétienne par le saint baptême. L'église de Landerneau possédait déjà ce tableau (1856), représentant la légende de saint Houardon traversant la Manche dans une auge de pierre poussée par des anges, tableau qui vous empoigne et vous saisit, inaugurant ainsi ce genre original et fantastique qui est, nous le disons en toute assurance, une création de M. Yan' Dargent.

« La jeune église de Landerneau va désormais rivaliser avec notre métropole de Quimper : elle vient d'être favorisée d'une de ces grandes pages qui va ajouter au nom déjà célèbre de notre artiste un titre de gloire de plus ; c'est un devoir de reconnaissance pour nous autres Bretons que de le proclamer, car ces œuvres écrites sur les murs de nos cathédrales et de nos églises sont une véritable prédication : elles nous touchent, nous émeuvent, nous plaisent et éveillent en nos âmes de nobles et saintes aspirations ; dans leur éternel silence et dans leur éloquente immobilité, elles vont droit au cœur et nous ouvrent en quelque sorte les portes d'un autre monde, d'un monde supérieur au nôtre, le monde de l'idéal. Oui, en présence d'une belle œuvre d'art, on éprouve le besoin de mettre son âme à l'unisson de celle de l'artiste qui a senti et qui nous communique ce que nous n'aurions peut-être jamais senti de nous-mêmes, dans le plus beau des langages, le langage de l'art.

« L'œuvre de M. Yan' Dargent à l'église de Saint-Houardon consiste en une frise de 30 mètres sur 3 mètres, comprenant tout le pourtour du chœur, divisé en neuf travées formant chacune un tableau. Le tableau central représente Notre-Seigneur assis sur un trône, tenant d'une main le livre des Evangiles, l'autre main fait un geste montrant l'inscription placée au-dessus : *Ego sum via, veritas et vita* ». A droite et à gauche, deux tableaux d'anges tenant dans l'un les insignes de la Passion : la croix, la couronne d'épines, la colonne de la flagellation, l'éponge imbibée de fiel et de vinaigre : dans l'autre, l'étoile de Noël, les palmes du triomphe, l'étendard de la Résurrection. Puis de l'autre côté les évangélistes, saint Marc et saint Mathieu, saint Luc et saint Jean. Ensuite, les apôtres groupés aussi en deux tableaux, enfin les docteurs de l'Eglise comprenant les deux travées les plus éloignées du centre.

« L'œuvre, dans son ensemble, est d'une tonalité très douce, d'une coloration blonde et vaporeuse qui laisse mieux triompher la pensée formulée par le dessin ; cette légéreté de tons même a quelque chose de grave, d'aérien, de mystérieux ; on dirait un nuage d'encens doré par le soleil et s'élevant du sanctuaire. Cette tonalité prend, à mesure qu'elle avance dans la nef, un peu plus d'intensité, comme si l'artiste voulait nous montrer par là l'idée chrétienne se développant toujours de plus en plus. Ainsi, à partir des tableaux d'anges qui se trouvent de chaque côté du tableau

Archives diocésaines de Quimper et Léon

principal viennent les évangélistes, plus accentués, ensuite les apôtres et disciples d'un ton encore plus vigoureux et enfin les docteurs de l'Eglise d'une intensité supérieure au reste. Cette gradation de tons nous semble admirablement réussie et est à nos yeux un des plus grands mérites de l'œuvre ; il en résulte une harmonie très heureuse. On ne peut mieux comparer ce travail qu'à un orchestre entendu dans le lointain et jouant une symphonie ravissante où chacun des instruments concourt admirablement à l'effet d'ensemble : pas un désaccord, pas un timbre qui ne vibre à l'unisson, pas une note criarde, tout y est mélodieux ; les draperies, les ornements accessoires viennent agrémenter autant qu'il est possible cette harmonie et font l'effet de variations vibrantes brodées sur un thème majestueux.

« Si nous considérons l'œuvre de M. Yan' Dargent au point de vue de l'esthétique catholique, nous y trouvons une convenance complète : Voyez Notre-Seigneur majestueusement assis et dominant, *malgré tout*, par le contraste de pose ; ce geste ample et large, cette figure si noble et qui, à elle seule, a demandé à l'artiste plus de travail peut-être que toutes les autres réunies ; c'est comme un écho de cette belle antienne que nous chantons au jour du sacre : *Christum regem adoremus dominantem gentibus*. Cet ange, à genoux, portant les palmes du triomphe, ne semble-t-il pas chanter l'*Hosannah ?* Cet autre, les yeux baissés, portant la couronne d'épines, dans une attitude pleine d'angoisse et de douleur, nous dit à tous : *Christus passus est pro nobis et tradidit semetipsum* ; et dans le même panneau, ce chérubin à la robe de feu, portant la croix du Sauveur, triste et fier en même temps, nous dit bien : cette croix est l'instrument du supplice, mais aussi l'instrument de la victoire, *ego vici mundum*. Plus loin, nous voyons saint Marc, dont l'attitude imposante et réfléchie est encore rehaussée par la majesté du lion couché à ses pieds ; saint Jean, dont le regard d'aigle nous élève et nous transporte dans un monde mystérieux et infini. Tous ces apôtres, ces disciples, témoignent par leurs poses, leurs gestes, leurs différentes attitudes que véritablement Notre-Seigneur est la voie, la vérité et la vie ; ils sont là pour attester son histoire et semblent prêts à verser leur sang pour leur maître, leur roi et leur Dieu. Puis viennent les docteurs : saint Athanase, saint Ambroise, saint Bonaventure, saint Augustin, saint Jérôme, saint Thomas d'Aquin ; eux aussi, par leur intelligence mise au service du divin Maître, par leur foi, leur science, nous prêchent la même vérité : *Ego sum via, veritas et vita.*

« Au point de vue de l'art, c'est un respect complet de la tradition dans les costumes si variés, dans les ornements à agencements compliqués. Les difficultés matérielles à résoudre étaient très grandes, il s'agissait en effet de faire venir à l'œil et de modeler ces 45 figures de 2 m. 30 à 2 m. 50 de hauteur, à une distance de 12 mètres environ, en tenant compte des raccourcis et de la perspective, de manière que tout soit bien lisible ; c'était une tâche bien rude dont a triomphé le talent de M. Yan' Dargent,

car tout se voit, tout se sent et se comprend. Quelques nus, dans les bras d'anges par exemple, nous semblent traités avec une science rare du dessin et du modèle, et s'il y a un reproche à faire à l'artiste, c'est peut-être une exagération de soins et de fini dans le travail. Un des grands mérites au point de vue artistique est l'originalité dans la conception d'une œuvre, et ici, Notre-Seigneur, entouré d'anges portant chacun un insigne des faits marquants de sa vie terrestre et notamment de sa passion, est un trait original ; les deux travées qui suivent immédiatement Saint-Pierre, Saint-Marc et Saint-Mathieu d'une part, Saint-Paul, Saint-Jean et Saint-Luc d'autre part, constituent également une composition neuve qui dénote chez l'artiste une connaissance profonde de la science chrétienne.

« Enfin, sans atteindre peut-être la hauteur des œuvres hiératiques et symboliques des Flandrin et autres maîtres, nous croyons que l'œuvre de M. Yan' Dargent est réellement belle, conçue et exécutée de main de maître ; elle a l'avantage d'être compréhensible pour tous ; claire et limpide, elle rappelle nettement et avec une grande vigueur de sentiment et d'impression le caractère de ces grandes figures qui ont illustré notre saint religion ; elle dit à tous la grandeur, la beauté, la noblesse de notre foi, et ce n'est certes pas là un petit mérite. Dire au peuple la vérité avec simplicité, convenance et dignité, élever son âme en la purifiant et la transportant dans des régions supérieures, c'est bien le propre de l'art qui, par essence, est religieux parce qu'il doit être beau, et que le beau est un reflet de Dieu même.

« En terminant, nous ne pouvons que désirer, nous aussi, la réalisation de ce rêve dont nous a fait part l'éminent orateur qui a pris la parole dans cette cérémonie, M. Serré, vicaire général. Il exprimait le désir de voir la nef de cette belle église de Saint-Houardon, dont il fut longtemps le pasteur, ornée avec la même magnificence. Nous pouvons ajouter sans grande indiscrétion que ce rêve est déjà en partie réalisé par les intentions enthousiastes et généreuses de M. Yan' Dargent. Félicitons cette bonne ville de Landerneau, ce pasteur si zélé, ses excellents coopérateurs, d'avoir toujours sous les yeux ce *Sursum corda* ; ils sont par leurs exemples, par leur ministère si actif, les continuateurs de ces grandes figures d'apôtres et de docteurs ; eux aussi sont là pour attester cette sublime parole : *Ego sum via, veritas et vita.*

« J. Clec'h,
« Professeur au Collège de St-Pol-de-Léon. »

A Yan' Dargent *(Creach' André, 1891)* (1)

I.

Sur ces bords que le flot blanchit de son écume,
Tu reviens, tous les soirs,
Composer ta palette aux reflets que la brume
Donne aux grands arbres noirs.

(1) Créach André est le nom de l'habitation de M. Dargent ; c'est souvent le but de nos promenades.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Ces arbres, sous ta main, ont des airs fantastiques ;
On dirait que l'enfer,
Sur notre sol vomit les hordes sataniques
Des fils de Lucifer.

Et, du vieux Cornouaillais qu'emportent dans leur ronde
Les filles de la nuit,
Près des vieux troncs tordus par l'ouragan qui gronde
Et couvre tout leur bruit, (1)
Je comprends la frayeur, car je crois aux légendes
Des korrigans, des nains,
Et quand, le soir, tout seul, je passe sur nos landes
J'invoque tous les saints.

II.

Les saints ! Tu les connais... Ta foi qui les admire
A guidé tes pinceaux,
Artiste, et de nos jours nul n'a su mieux nous dire
Comme ils sont grands et beaux !
Quimper a le Frugy, couronné de vieux ormes,
Et l'Odet, et les tours,
Et les nefs de l'église aux gigantesques formes,
Aux superbes atours.
Là, ton art s'inspirant aux sources de l'histoire,
D'une main sûre écrit
Des saints que nous aimons quelques pages de gloire
Sur notre dur granit.
Cette foi qui guidait le mâle esprit de Dante
Que tu connus jadis, (2)
Vers les choses d'en-haut poussant ton âme ardente,
La porte au paradis ;
Et, comme l'*imaygier* aux flancs des nefs gothiques
Dans l'ombre du saint lieu,
Sur ton échafaudage en chantant des cantiques
Tu travailles pour Dieu.

III.

Tu travailles pour Dieu ! C'est pour lui que tu graves
Par un généreux don
L'histoire de l'Église en lignes si suaves,
Aux murs de Saint-Houardon.
Et c'est encor pour Dieu que bientôt sur la toile
Tu fixeras les traits
Du Breton, dont la gloire un jour luira sans voile,
Dom Michel Le Nobletz ! (3)

(1) Allusion au tableau des « Lavandières de la nuit ».
(2) M. Dargent a illustré la Divine Comédie.
(3) M. Dargent est chargé du tableau qui sera exposé à la vénération du Souverain-Pontife le jour — prochain, espérons-le — de la béatification de ce glorieux serviteur de Dieu.

Et, c'est pourquoi mon âme admire ton génie
Patriote et chrétien ;
Près du « Loïc » (1) je rêve, et près des saints je prie,
Mon cœur comprend le tien.

Deux amours vers le ciel emporteront ta vie
Dans un sublime vol,
L'amour de Dieu, l'amour de la vieille patrie
D'Arthur et de saint Pol !

J.-M. Le Roux, prêtre.

(1) « Loïc », tableau cornouaillais de M. Dargent.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

ARRÊTÉS DU DÉPARTEMENT DU 21 AVRIL ET DU 2 JUILLET 1791

PRISON DES CARMES DE BREST

JUILLET 1791 - SEPTEMBRE 1791 *(suite)*

Cependant, les arrestations des prêtres continuaient. Le 2 juillet, M. Perrot, recteur de Ploumoguer, était conduit aux Carmes. Le 4 juillet, c'était le tour de M. Jean Goachet, vicaire de Gouesnou ; le 7, on arrêtait MM. Briant, recteur de Plounéour-Ménez, et Boustouler, vicaire de Lanmeur.

La Municipalité de Morlaix crut devoir, dès le 3 juillet, faire des représentations au Département sur ces arrestations (2) :

« Il se répand ici, écrit-elle, que les Municipalités du Département ont fait renfermer leurs prêtres non conformistes à l'instant de la crise que nous venons d'éprouver, comme suspects, par cela seul qu'ils n'avaient pas prêté le serment. Nous avons peine à croire à cette conduite, elle serait bien éloignée de celle que l'Assemblée Nationale, par ses décrets du 21 juin, et vous, par votre circulaire du 24, avez tracée. »

La Municipalité n'en eut pas moins la douleur de voir arrêter, le 8 juillet, un grand nombre des prêtres non assermentés de Morlaix et des environs, tels que :

MM. Le Noanès, recteur de Saint-Melaine,
Nigeou, vicaire de Plougonven,
Kerneau, recteur de Plougonven,
Pitot, recteur de Saint-Mathieu,
Guerlesquin et Balch, vicaires de Saint-Mathieu,
Le Moine, vicaire de Saint-Melaine,

(1) « Loïc », tableau cornouaillais de M. Dargent.
(2) L. 89.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

MM. Le Breton, vicaire de Saint-Martin,
Pen, recteur de Plouigneau.

Du District de Châteaulin, MM. Graveran, recteur de Roscanvel, et Meylars, vicaire à Crozon, étaient, le même jour, enfermés au couvent des Carmes.

A ces arrestations qui avaient à peu près une forme légale, venaient s'en ajouter d'autres absolument arbitraires.

Un sieur Augustin de Tuncq (1), qui faisait dessécher des marais sur les bords de la mer, près de Trefflez, s'imagina que les Recteurs des paroisses voisines conseillaient aux riverains de démolir dans la nuit les ouvrages exécutés pendant le jour. Ne voulant pas avoir recours au District et au Tribunal de Lesneven, sous prétexte que les membres de ces différentes administrations « sont tous frères, beaux-frères ou cousins ; que ces Messieurs, accoutumés de ne vivre que des fruits de l'ancien régime (ce sont les paroles du sieur Tuncq dans sa plainte au Département), conservent encore leur ancien Curé réfractaire, quoique le Curé constitutionnel soit nommé » ; que « M. Puyferré, juge, a dit publiquement qu'il s'empare des procédures contre les prêtres réfractaires, qu'il les jugera comme il voudra, et qu'il se fait gloire d'être aristocrate ». Sous ces divers prétextes, le sieur Tuncq appela pour se faire rendre justice des soldats du régiment de Rouergue cantonné à Saint-Pol, lesquels accoururent et pendant plusieurs jours exercèrent dans cette partie du Léon des actes de vrai brigandage, pillèrent les presbytères et les maisons particulières et arrêtèrent pour les conduire à Brest, le 13 juillet :

MM. Le Breton, recteur de Sibiril,
Jacob, prêtre à Plounéventer,
Bonnemetz, recteur de Plounévez-Lochrist,
Le Hir, chanoine du Folgoët,
Cloarec, recteur de Trefflez (2).

Ce dernier, averti au confessionnal qu'on venait l'enlever, se cacha au-dessus du lambris de son église. Entendant du bruit, les soldats qui étaient dans l'intérieur de l'église voulurent monter ; trouvant la porte de la tour fermée, ils l'enlevèrent de ses gonds, et une partie du détachement se préparait à monter sur le lambris, le sieur Tuncq à leur tête ; le Recteur crut alors devoir se livrer, dans la crainte de quelqu'accident si ceux qui voulaient l'arrêter s'aventuraient sans s'y connaitre sur un lambris pourri. Dès que le Recteur se présenta à la vue des soldats, une voix cria : « Qu'on le tire ! » un autre repartit : « Qu'on le laisse puisqu'il se rend ! »

Avant même que le détachement qui s'était emparé du

(1) L 17.
(2) Id. — Enquête sur les déprédations du régiment de Rouergue.

Recteur l'eût conduit au presbytère, la maison avait été dévalisée par le reste de la troupe.

Dès que le Département fut prévenu de ces faits lamentables par le District de Lesneven, il envoya immédiatement M. Leissègue-Légerville comme commissaire enquêteur pour informer de tous ces excès, et ordonna, par arrêté du 16, de mettre en liberté MM. Le Breton, Bonnemetz, Cloarec, Jacob et Le Hir, qui furent élargis le 18 juillet au matin, à l'ouverture des portes de Brest (1).

Les autres prêtres arrêtés et conduits aux Carmes dans le courant de juillet furent :

Le 11, MM. Abjean, recteur de Saint-Égonnec,
Tanguy, vicaire, id.,
Tranouez, recteur de Pleyben ;
Le 12, M. Appamon, vicaire de Plouguerneau ;
Le 13, MM. Pouliquen, recteur de Sizun,
Gourmelon, prêtre à Saint-Sauveur,
Cossoul, chanoine de Quimper ;
Le 16, M. Laot, recteur d'Ouessant.

La lettre suivante nous apprend que le vicaire de l'île, le sieur Tual, avait mérité aussi bien que son Recteur d'être emprisonné aux Carmes et qu'il avait été conduit avec son Recteur à Brest ; mais de fait il ne figure pas sur la liste des prêtres internés aux Carmes que possèdent les archives départementales, et sur la liste publiée par M. Téphany il est porté comme étant entré seulement le 23 septembre.

« Ce jour 31 juillet 1791 (2).

« Sur la convocations de Michel Bon mairs nous sommes a sembles dans notre chambrés du commites au sujet du sieur Tual prestre non sermenté lequel a etait a sambles avec M. Laot son recteur le 15e de ce mois pour aller à Carme comme ayant mis la troubles parmi les public tant en confessionnal que en discour particulier le quel a faite a croire que les prestres sermante étais excommuniez et qu'y etés de diables et que depuis son retour de Brest le troubles est pire que jamais a cause que le dite sieur Tual n'a pas voulus se présantez à l'églisse dans les sermonies du pretre sermente scavoir pour la grand messe et vepres et autres sermonies dont nous ne voulons plus de luy qu'ils sermente ou non parcesque il n'est point en cas de relevez les troubles et les scrupules qu'il a my parmy les publique dont nous le renvoyons de demain et vous en disposeres de luy. Nous donnons par le pressante plains pouvoir et procurations espicial et général au capitaine Marthius Bertele et Auguste Brimaux de les transporte à Breste au directoirs des districts pour nous en

(1) L. 67.
(2) L. 109.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

procurer une cures sermanté et nous prions mesiers les membres du directoire de vouloir bien nous procurer le sieur Jean François Le Normant vicaire de Plouarré quy nous a déjas dite qu'il et contant de venire.

« Paul F. Cozan, *secrétaire greffier.* »

Le 19, M. Sannier, prêtre à Saint-Mathieu de Morlaix entrait aux Carmes. *(A suivre.)*

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE Ier.

15. Chapelle de Saint-Joseph.

Cette chapelle, autrefois dédiée à saint Michel, a aussi été appelée (mais au XVIIIe siècle seulement) chapelle de l'Ange Gardien. C'était la chapelle des seigneurs de Guengat ; il est à regretter que les armes de cette famille, très généreuse envers la cathédrale, n'aient pas été rétablies dans la nouvelle verrière. On peut en dire autant pour les chapelles déjà décrites dont on connaît les fondateurs ou les bienfaiteurs ; le vitrail de Saint-Yves est le seul vitrail moderne où cette omission n'ait pas été commise.

Les Guengat portaient *d'azur à trois mains dextres appaumées d'argent en pal, 2 et 1.* Ces trois mains droites appaumées avaient donné lieu à un dicton populaire. Entre Quimper et Douarnenez, on ne disait pas dans un moment d'expansion : « Je vais te soufleter », mais « Je vais te mettre les armes de Guengat sur la figure. » La devise de Guengat était *Trésor*. La descendance de cette maison est aujourd'hui représentée par la famille de Lanascol.

L'ancienne chapelle de Saint-Michel est actuellement dédiée à saint Joseph, et dès le moment où elle a été placée sous ce vocable, elle est devenue le centre d'une grande dévotion.

Dans la verrière, quelques médaillons ne sont pas sans grâce, mais la partie décorative est loin de briller par la richesse du coloris.

1. Mariage de saint Joseph.
2. L'atelier de Nazareth.
3. Visitation.
4. L'ange Gabriel apparaît à saint Joseph pendant son sommeil et lui révèle que son épouse Marie est la mère du Fils de Dieu.
5. Naissance de Notre-Seigneur.
6. Adoration des bergers.
7. Circoncision.
8. Adoration des mages.
9. Présentation au temple.

10. L'ange Gabriel dit à saint Joseph endormi : « Levez-vous, prenez l'Enfant et sa Mère, et fuyez en Egypte, car Hérode cherche l'Enfant pour le faire mourir. »
11. La fuite en Egypte. — Suivant une ancienne prophétie, les idoles de cette contrée tombent au moment où arrive l'Enfant-Jésus.
12. Le repos en Egypte.
13. Retour d'Egypte.
14. Jésus retrouvé dans le Temple.
15. L'atelier de Nazareth, vu pour la seconde fois, mais avec le divin Apprenti recevant les leçons de son père nourricier.
16. Mort de saint Joseph.

Les peintures de M. Yan' Dargent représentent : 1° au-dessus du confessionnal, la Fuite en Egypte ; le corps de l'Enfant-Jésus rayonne dans l'obscurité de la nuit ; un ange conduit la monture de la Vierge-Mère ; 2° au-dessus de l'autel, la Mort de saint Joseph.

Les statues de ces chapelles ne proviennent pas des deux ateliers qui ont fourni les autres statues polychromes de la cathédrale ; il est fâcheux que la statue de sainte Thérèse ait été faite pour être vue de gauche à droite et non de droite à gauche, en sorte qu'elle tourne à peu près le dos au spectateur ; on ne comprend guère que pour une Sainte moderne dont le portrait authentique est parfaitement connu (1), un sculpteur se soit donné la fantaisie de faire une figure d'imagination. Passe encore s'il s'était agi d'embellir dans son image une sainte laide en réalité ; mais tout le monde sait que sainte Thérèse était fort belle. Quoi qu'il en soit la dévotion des fidèles ne peut qu'applaudir au rapprochement qui a été fait ici de saint Joseph et de la sainte qui a le plus contribué à l'extension de son culte.

Comme je l'ai déjà dit, l'autel de saint Joseph avait été fait pour la chapelle du Sacré-Cœur, c'est pourquoi il a un tabernacle qui est ici sans utilité.

16. Chapelle de Sainte-Anne.

Nous trouvons ici le seul autel qui soit resté perpétuellement sous le même vocable depuis son érection. Il y a quatre cents ans que la sainte aïeule du Sauveur est honorée dans cette même chapelle. Au XVIIIe siècle, comme en fait foi un acte de 1770, on y avait aussi établi le culte de saint Yves. A cette même date, d'ailleurs, la dévotion à sainte Anne s'était en partie localisée dans la chapelle actuelle de saint Roch. Comme je l'ai dit, elle était alors sous le vocable de Notre-Dame, et probablement on y honorait la Vierge dans un des premiers mystères de sa vie — son Immaculée-Conception, sa Nativité ou sa Présentation au temple — car le souvenir de saint Joachim et de sainte Anne s'y était associé à celui de leur sainte enfant. On peut croire qu'un tableau ou un bas-relief les représentait dans une des scènes précitées.

(1) Le portrait de sainte Thérèse, par le Frère carme Jean de Miseria, n'a pas grande valeur artistique, mais on sait qu'il a le mérite de la ressemblance.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

La dévotion à sainte Anne est la dévotion propre de la Bretagne : le monde catholique tout entier le sait depuis longtemps. Cette dévotion a eu trois phases principalement importantes : le temps où saint Corentin, saint Guennolé et le roi Grallon l'établissaient à la Palue et saint Mériadec au Bocéno (du v^e^ au vii^e^ siècle); le temps où Nicolazic était favorisé des visions de sa Bonne Maîtresse et où toute la Bretagne tressaillait au récit des prodiges de Keranna (cette période commence en août 1623) ; enfin le temps qui a vu les grands pèlerinages rentrer dans les mœurs, notre temps qui a ses misères mais qui nous offre aussi tant de motifs d'espérer ! C'est notre époque qui a vu l'admirable basilique succéder à la chapelle de Sainte-Anne d'Auray, et une grande église remplacer l'humble sanctuaire de la Palue.

Ce que je viens de dire ne tend nullement à nier l'existence de la piété envers sainte Anne en dehors de ces trois périodes : les chants populaires eux-mêmes font foi de la perpétuelle confiance en la grande protectrice.

En allant combattre le chevalier Lorgnez, notre héros national Morvan Lez-Breiz, machtiern de Léon, invoquait ardemment sainte Anne d'Armor. C'était au ix^e^ siècle, sous le règne de l'empereur Charles-le-Chauve.

« Lez-Breiz allait au combat, son jeune page avec lui pour toute suite. — Passant près de l'église de Sainte-Anne d'Armor, il y entra. — « O sainte « Anne, dame bénie ; je vins bien jeune vous rendre visite ; — Je n'avais « pas vingt ans encore ; et j'avais été à vingt combats, — Que nous avons « gagnés tous par votre assistance, ô dame bénie ! — Si je retourne au pays, « mère sainte Anne, je vous ferai un présent. — Je vous ferai présent d'un « cordon de cire qui fera trois fois le tour de vos murs ; — Et trois fois le « tour de votre église, et trois fois le tour de votre cimetière, et trois fois le « tour de votre terre, arrivé chez moi. — Et je vous offrirai une bannière « de velours et de satin blanc, avec un support d'ivoire poli. — De plus, je « vous donnerai sept cloches d'argent qui chanteront gaiement nuit et jour « sur votre tête. — Et j'irai trois fois, à genoux, puiser de l'eau pour votre « bénitier. » — « Va au combat, va, chevalier Lez-Breiz : j'y vais avec toi. » (1)

Ces derniers mots, on le voit, sont la réponse de sainte Anne à son pieux intercesseur. Après sa victoire, Lez-Breiz accomplit son vœu, et quand il est à l'Armor, il s'écrie :

« Grâces vous soient rendues, ô mère sainte Anne ! C'est vous qui avez « gagné cette victoire ! »

Un autre fait indiquant bien que chez nous la dévotion à sainte Anne avait un caractère national, c'est que le nom de la Sainte a été donné plus d'une fois aux filles des souverains de la Bretagne. Bien avant la *Bonne Duchesse*, il y avait eu entr'autres une princesse Anne de Bretagne, fille de Jean V et de Jeanne de France (nous verrons son image figurer aux pieds de sa sainte patronne dans une verrière du chœur.)

A suivre.)

(1) Vicomte Hersart de la Villemarqué. — *Chants populaires de la Bretagne.*

Sirop de Regnauld, Pâte de Regnauld, sédatifs des bronches ; médicaments éprouvés contre enrouements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuse, etc. — Sirop, 2 fr. 50 le flacon. — Pâte, 1 fr. 50 la boîte. — 19, rue Jacob, Paris, et toutes pharmacies.

Sommeil calme et apaisement de la douleur, telle est la devise du Sirop de Follet qui triomphe de l'insomnie quelle qu'en soit la cause, fièvre, maladies, travail, agitation nerveuse, préoccupation morale, toux de l'asthme, de la bronchite, de la grippe, etc.

Le Sirop de Follet donne le sommeil vrai, celui de la nature, sans trouble, sans malaise, sans danger : le sommeil qui est le repos calme du corps et de l'esprit. Dans un flacon de Sirop de Follet, il y a cinq ou six nuits d'un repos complet, naturel et réparateur, et le flacon coûte 3 francs dans toutes les pharmacies.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56
QUIMPER QUIMPER

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

ASTHME & CATARRHE
guéris p^r^ les **CIGARETTES ESPIC**, 2 fr. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 30. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2^me^ jour. **M. LENORMAND**, Méd^n^ Sp^te^, Anc^n^ Aide-Major des Hôpitaux M^rs^, à Mont^n^. Consult. gratuites par corresp.

LE GRESHAM
C^ie^ Anglaise d'Assurances sur la **Vie**, fondée en 1848
Actif au 30 juin 1890
111 MILLIONS 610.613 FRANCS
Assurances sur la Vie entière, mixtes, à terme fixe.
RENTES VIAGÈRES
Payables sans frais aux taux de 8, 10, 12, 15, 17 °/. suivant l'âge.
Prospectus et Renseignements gratis et franco à Paris, dans les immeubles de la C^ie^, 30, Rue de Provence et chez MM les Agents des départem^ts^.

1889 — GRAND PRIX PARIS — 1889
CHOCOLAT MENIER
REFUSER LES IMITATIONS

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZÉMAS, PSORIASIS, etc.*
Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (*codex medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Ph^ie^ FINANCE, 5, B^d^ Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.
REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

Archives diocésaines de Quimper et Léon

SOCIÉTÉ DES TABACS DE PORTUGAL

RÉGIE COINTÉRESSÉE (Loi du 23 Mars 1891)

AU CAPITAL DE 50,000,000 DE FRANCS

Concessionnaire du **Monopole des Tabacs** et intervenant, à ce titre, pour un **Emprunt de Consolidation** de 500,000 Obligations 4 1/2 0/0 de 500 fr. de l'Etat portugais, **émis sous la garantie personnelle, absolue et sans réserve de la Société.**

Sur ces 500,000 Obligations 4 1/2 0/0 de 500 fr. **225,000** sont réservées aux marchés français, belges et suisses au prix de **437 fr. 50**

(Jouissance 1er Avril 1891.)

50 francs en souscrivant ; **100** francs à la répartition, du 30 avril au 5 mai ; **150** francs du 15 au 20 juin ; **137** f. **50** du 17 au 20 août 1891,
ou, si on se libère par anticipation à la répartition, à **435** francs.
Faculté, à toute époque, à partir de la répartition, de se libérer au taux de 4 0/0 l'an.

Revenu annuel : **22** fr. **50 net d'impôts** (1er avril-1er octob.), **garanti par** UNE AFFECTATION EN PREMIÈRE LIGNE **sur la redevance du Monopole des Tabacs.**

Amortissement (mars-septembre) **en 35 ans.**

Service en France, Londres, Allemagne et Hollande.

*Le placement ressort à 5.17 0/0 en intérêts et 5.61 0/0 en ajoutant la prime d'amortissem*t

Les Obligations constituent une charge directe de l'Etat qui en inscrit le service dans ses budgets ; mais la société prélève mensuellement, avant tout paiement sur la redevance, les sommes nécessaires au service des Obligations dont le total annuel s'élève à **14,252,290** fr. contre **23,800,000** fr., chiffre **initial** de la redevance.

Le Gouvernement a le droit de racheter le Monopole au bout de 16 ans ; mais alors il commencera par rembourser au pair les Obligations en circulation.

On souscrit : Samedi 25 Avril et, dès à présent, par correspondance, chez :
André, Neuflize et Cie ; — Comptoir national d'Escompte ; Crédit Lyonnais ; — Société générale ; — Crédit industriel ; Banque Impériale ottomane ; Banque d'Escompte de Paris ; Banque parisienne ; — Crédit Mobilier Espagnol ; Banque Transatlantique,
et Agences des départements et étranger ; en Belgique et en Suisse.
La Cote officielle sera demandée à PARIS, BERLIN, FRANCFORT, BRUXELLES, AMSTERDAM et en SUISSE

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.

S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

CHOCOLAT PURGATIF à la MAGNÉSIE DE DESBRIÈRE

Ex-Professeur de Chimie, Chevalier de la Légion d'Honneur.

La *Magnésie* à petite dose est un excellent stomachique, à haute dose elle purge doucement et agréablement ; c'est pourquoi le *Chocolat Desbrière* est recommandé depuis longtemps par les Médecins pour les *Enfants*, les *Dames* et les personnes *délicates* ou *âgées*. — PRIX : **1 fr. 50**, franco.
Phie DESBRIÈRE, 9, Rue Le Peletier, PARIS et Pharmacies *(Se méfier des imitations).*

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. Vendredi 24 Avril 1891. N° 17.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Offices extraordinaires ; Visite pastorale ; Nouvelles de Rennes ; Nécrologie ; Retraite du 11 avril à Lesneven ; Les Bretons à la Madeleine ; Quimperlé.

II. Nouvelles du Monde catholique : Merveilleuse origine du *Regina cœli lætare ;* Honnêtes gens et livres déshonnêtes ; La B. Marie de l'Incarnation ; La foi et la science ; Encore l'Union Française.

III. Bibliographie.

IV. Documents historiques (suite).

V. Visite de la Cathédrale de Quimper (suite).

VI. Annonces et Avis.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 26 Avril. — 4e Dimanche après Pâques, office du jour, semi-double, blanc. — A la messe, mémoire des saints Martyrs Clet et Marcelin. — Vêpres du jour, mémoires 1° des saints Martyrs Clet et Marcelin, 2° de la Croix.

Lundi 27. — Office du jour ou office des saints Anges, semi-double, blanc.

Mardi 28. — Saint Paul de la Croix, confesseur, double, blanc.

Mercredi 29. — Saint Pierre, martyr, double, rouge.

Jeudi 30. — Sainte Catherine de Sienne, vierge, double, blanc.

Vendredi 1er Mai. — Saint Philippe et saint Jacques, apôtres, double de 2e classe, rouge.

Samedi 2. — Saint Athanase, évêque-docteur, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Plozévet..... 26, 27, 28, 29 et 30 Avril.
Clohars-Carnoët..... 1er et 2 Mai.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — Le *Mois de Marie* s'ouvre jeudi 30, à 7 heures 3/4. Les exercices seront prêchés par le R. P. Orain, missionnaire de l'Immaculée-Conception de Rennes.

Pendant le mois de mai, nous aurons tous les jours à la cathédrale, à 7 heures 3/4, récitation du chapelet et méditation des mystères du saint Rosaire. Les dimanche, mardi et jeudi, instruction et bénédiction. Les autres jours, lecture pieuse.

***

Dimanche 3 mai, on célèbre l'office de la translation des reliques de saint Corentin et de saint Pol, patrons du diocèse. La relique du Bras de saint Corentin sera exposée à la vénération des fidèles. *L'ossiculum* sera porté en procession. La procession du Rosaire fera station devant les reliques.

La Retraite des enfants s'ouvre le 10 et la communion a lieu le 14.

Paroisse de Saint-Mathieu. — Les exercices du Mois de Marie auront lieu tous les soirs à 7 heures 3/4, excepté le dimanche, où ils auront lieu à l'issue des vêpres. Bénédiction du Saint-Sacrement trois fois par semaine, les dimanches, mercredis et vendredis. Tous les mercredis, instruction ; les autres jours, lecture.

Quimper. — La cathédrale de Quimper demande des Chantres.

Messieurs les Ecclésiastiques qui ont autour d'eux de bonnes voix nous rendront service en les signalant.

Visite pastorale.

AVRIL.	MATIN.
Samedi, 25.....	Taulé.
Dimanche, 26.....	Guiclan.

Retour à Quimper.

Nouvelles de Rennes. — Nous avons annoncé dans le précédent numéro de la *Semaine religieuse* que, au moment où nous mettions sous presse, *quarante-neuf* évêques avaient écrit à Monseigneur le Cardinal pour lui exprimer leur douloureuse indignation des outrages qui atteignaient en sa personne « l'un des chefs les plus éminents et les plus vénérés de l'épiscopat, » outrages qui ont universellement révolté et la conscience chrétienne et l'honnêteté publique.

Depuis, Son Eminence a reçu les protestations du Cardinal Desprez, archevêque de Toulouse et de NN. SS. les Evêques de Bayeux, Nancy, Agen, Rodez et Constantine.

(Semaine Religieuse de Rennes.)

Nécrologie. — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. l'abbé Los, aumônier de Saint-Jacques de Lézérazien, et M. l'abbé Lojou, recteur de Collorec.

Retraite du 11 Avril 1891, à Lesneven. — Nombre de retraitantes : 255. — Plouguerneau 15, Ploudaniel 15, Plabennec 13, Brélès 12, Plouguin 11, Guilers (Brest) 10, Lesneven 8, Le Folgoët 7, Plouider 6, Guissény 6, Plounéventer 6, Plouvorn 5, Saint-Derrien 5, Plouvien 5, Le Relecq 5, Guimiliau 5, Ouessant 5, Plougastel-Daoulas 4, Plouzané 4, Plougoulm 4, Milizac 4, Bourg-Blanc 4, Plounéour-Trez 4, Plouvien 4, Lampaul-Guimiliau 4, Lanrivoaré 4, Landerneau 4, Ploumoguer 4, Roscoff 4, Kerlouan 4, Kernouès 3, Saint-Sauveur 3, Dirinon 3, La Forest (Landerneau) 3, Plourin 3, Kernilis 3, Kersaint-Plabennec 3, Plounévez-Lochrist 3, Saint-Méen 2, Le Drennec 2, Guipavas 2, Tréflez 2, Plougonvelin 2, Plouédern 2, Tréglonou 2, Ploudiry 2, Plouarzel 2, Loperhet 2, Morlaix 2, Saint-Pol-de-Léon 2, Trézilidé 2, Landéda 1, Loc-Brévalaire 1, Saint-Pierre-Quilbignon 1, Ploudalmézeau 1, Plomodiern 1, Trégarantec 1, Lanneufret 1, Saint-Thonan 1, Saint-Servais 1, Guipronvel 1, Porspoder 1.

Les Bretons à la Madeleine. — La clôture de la retraite annuelle des Bretons de la Madeleine s'est faite dans la soirée de dimanche avec une grande solennité, sous la présidence de M. le chanoine Grimault, vicaire général.

Après le chant des vêpres, vers 4 heures, on se serait cru transporté dans quelque bonne paroisse des beaux pays de la Cornouailles, du Tréguier ou du Léon, à *Carnoët*, par exemple, à *Langoat* ou bien à *Plouguerneau*, chez M. le chanoine Favé, dont le souvenir nous est resté si cher. L'illusion eût été complète sans les nombreux curieux arrêtés pour jouir du spectacle.

M. l'abbé Briand monte en chaire et, s'adressant à M. l'abbé Grimault : « Je vous remercie, Monsieur le vicaire général, lui a-t-il dit, de l'honneur que vous faites aujourd'hui à mes chers bretons et de l'intérêt tout spécial que vous voulez bien porter à l'œuvre de la Madeleine.

« Durant toute la semaine, les Bretons sont venus écouter les instructions du R. P. l'Hévéder, qui leur a parlé avec son âme d'apôtre et de Breton. Ce matin, à la messe de 9 heures, pas de spectacle plus consolant et plus édifiant que cette communion générale où huit cents Bretons se sont approchés de la sainte Table ! M. le Curé, qui m'a aidé à distribuer la Sainte Communion, n'aura eu qu'à se féliciter de cette partie notable de sa paroisse. Le R. P. L'Hévéder a été aidé dans son ministère, pour les confessions, par le R. P. Monjaret, jésuite, de la résidence de Quimper ; par le R. P. L'Hénoret, religieux du P. de Montfort, de Saint-Laurent-sur-Sèvre ; par le R. P. Le Page, religieux de Sainte-Croix, résidence de Montéclair. Je ne saurais trop reconnaître le dévouement et la charité de ces bons Pères, ni les remercier assez de tout le bien qu'ils ont fait à ces chers Bretons. Je prie le Sacré-Cœur d'être mon débiteur auprès d'eux et de les combler de ses plus précieuses faveurs.

« R. P. L'Hévéder, c'est la seconde fois que vous venez au milieu de nous ; désormais, j'ose l'espérer, nous avons dans votre affection une part spéciale, et nous, nous vous devrons une éternelle reconnaissance. Au nom du Bon Dieu, merci donc, et permettez moi de vous dire : Au revoir parmi nous. Dans vos nombreuses missions sur le sol breton, dites à nos compatriotes que nous demeurons toujours fidèles à notre foi. Monsieur le Vicaire général, quand vous serez de retour auprès de Monseigneur, veuillez, je vous prie, dire à Sa

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Grandeur notre profonde vénération pour son auguste personne et l'assurer de notre entière obéissance et de notre dévouement le plus sincère. Dites à sa Grandeur que les Bretons de sa ville épiscopale seront toujours fidèles à la devise de leurs ancêtres : « *Potius mori quam fœdari.* Plutôt mourir que de trahir la Foi. *Kentoc'h mervel evit nahan ar Feiz.* »

Cette touchante et belle cérémonie se termina par le salut solennel du Très Saint-Sacrement que donna M. le Vicaire général, assisté du R. P. le Page et de M. l'abbé Colin. Puis, après avoir chanté en breton, avec un admirable entrain, le cantique *Bénissons à jamais*, la nombreuse assistance se dispersa, chacun emportant de cette fête dans son cœur un courage nouveau pour la lutte quotidienne.

En finissant, je dois ajouter que l'église de Trélazé donnait, le dimanche précédent, le même consolant spectacle. Il y a là aussi, comme à Angers, un prêtre tout dévoué aux chers compatriotes dont les âmes lui ont été confiées. Malgré l'agitation qui règne depuis quelque temps sur les ardoisières, les Bretons des carrières sont venus très nombreux écouter pendant les derniers jours de la semaine de Pâques la parole apostolique du R. P. Monjarret s'accomplir, le dimanche de la Quasimodo, leur devoir pascal. M. le Curé, très fier de cette attitude, les en a félicités à la clôture de la retraite avec une émotion qu'il avait peine à contenir.

QUIMPERLÉ. — On nous prie d'annoncer la retraite française qui aura lieu du 8 au 13 juin chez les Dames de la Retraite. Elle sera prêchée par M. le chanoine Dulong de Rosnay dont le talent oratoire et le zèle sont si connus et appréciés partout.

Les personnes qui désireraient la suivre sont invitées à écrire à Mme la Supérieure qui leur donnera tous les renseignements.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Merveilleuse origine du « Regina cœli lætare. » — En 590, la ville de Rome étant dépeuplée par la peste, le Pape Pélage II en mourut, et Grégoire fut élu pape par le Sénat, le peuple et le Clergé. Il écrivit à l'empereur pour le supplier de ne pas confirmer l'élection. La lettre fut interceptée, la confirmation impériale arriva. Il s'enfuit alors, cherchant à travers les bois une solitude inconnue ; mais, poursuivi de tous côtés, on le découvrit pour le ramener une seconde fois. Il rentra à Rome et se soumit en pleurant.

Ce fut pendant les grandes processions ordonnées par lui pour la cessation de la peste, et que saint Grégoire suivait lui-même en portant entre ses mains l'image de Marie (que l'on croit peinte par saint Luc), que tout à coup, en face du pont qui relie à la ville le quartier du Vatican, un concert céleste éclata en flots d'harmonie au-dessus de la sainte Image ; les anges chantaient : « *Regina cœli lætare.* Reine du ciel, réjouissez-vous, *Alleluia !* car celui que vous avez mérité de porter, *Alleluia !* est véritablement ressuscité comme il l'avait dit. *Alleluia !* » Le chœur séraphique se tut, et le Pontife, transporté, osant unir les supplications de la terre à l'hymne des anges, ajouta tout haut : « Priez Dieu pour nous, *Alleluia !* »

L'antienne pascale était composée ; le Pape, levant au ciel ses yeux chargés de pleurs, vit sur la cime du Môle Adrien l'envoyé céleste essuyer une épée sanglante et la remettre au fourreau. A l'instant même le fléau cessa.

Le Môle d'Adrien se nomme depuis ce jour le Château Saint-Ange, parce qu'il est surmonté d'une statue colossale de l'ange exterminateur abaissant le glaive pour le replacer dans sa gaine.

Honnêtes gens et livres déshonnêtes. — Ce qui se passe aujourd'hui donne une frappante actualité aux réflexions qu'on va lire.

« C'est, dit M. de Pontmartin, la *curiosité* qui favorise les gros tirages des romanciers et des réalistes à la mode. On se délecte dans ces descriptions immondes, dans ces analyses grossières qui n'envisagent l'homme que par le côté bestial, et tendent à nous faire, à courte échéance, une société marquée du signe de la bête. On m'a cité une grande dame, pieuse, presque dévote, qui suit les retraites, fréquente les sacrements, donne ses avis sur les prédicateurs du Carême, et qui, non contente d'acheter ces livres infâmes et infects, les fait relier à ses armes. Le chiffre est évidemment le même que celui du paroissien.

« Je crois que ces lectrices tirent le verrou sur elles quand, subissant l'obsession du laid et des curiosités lascives, elles se recueillent avec ces auteurs cyniques, étonnés malgré tout, sans doute, de pénétrer dans un sanctuaire honnête, et d'avoir place à côté de l'*Imitation* ou *des Vies des Saints.* Imprudentes et criminelles !

« Quand elles ont promené leur imagination à travers les cloaques, les bouges, les égoûts, les foyers d'infection où se complaisent leurs romanciers favoris, que devient cette fraîcheur d'impression sans laquelle les tendresses conjugales, les joies maternelles, les affections de famille tombent en pourriture et en poussière ? C'est dans l'eau pure et non dans l'eau croupie que l'on trempe les lis et les lilas, pour qu'ils ne se fanent pas trop vite.

« Certes, chacun porte en soi, depuis la libre révolte de l'homme, assez d'aspirations avilissantes, sans attiser, par des excitations malsaines, ce que le P. Graty appelle si justement « le feu de l'enfer. »

« Après la *curiosité*, la *vanité*.

« Comment la *vanité* peut-elle contribuer à mêler *honnêtes gens et livres déshonnêtes ?* Ce serait mal connaître l'homme que d'en douter.

« — Oh ! mes chères amies, dit une dame dans un salon, on a voulu me faire lire N..., sous prétexte que tout le monde en parle, et que le livre en est à sa 50e édition. Quelle horreur !

« Vous pouvez être sûr que s'il y a là douze femmes, N..., le lendemain, aura douze lectrices de plus. Encore une fois, affaire de crânerie et de bravade.

« Oui, voilà un des secrets de la vogue inouïe de cette littérature mal-« propre. » Pouvoir dire son mot sur tel ouvrage, que tous les saxophones de la réclame portent aux nues, cela s'appelle être un homme fort. Être un homme fort, dans ce nouveau monde, équivaut à « lire sans nausées les romans de M. Zola et autres écrivains immoraux. »

« La *lâcheté* ou la *camaraderie* forme le troisième appoint des démoralisateurs du jour.

« Le champ est trop vaste pour qu'il me soit possible de le parcourir ; il me suffira d'indiquer... le défaut absolu d'équilibre entre le mal qui recrute à son service les cent bouches de la renommée et le bien qui ne peut plus guère compter que sur des *omissions préméditées* ou des *mentions brèves et glaciales*.

« Il devrait exister une presse inflexible ou silencieuse à l'égard des ouvrages qui froissent nos croyances, qui font rougir nos fronts, qui ressemblent à de perpétuels défis contre la morale, la décence, l'odorat et le goût. Mais pourquoi des feuilles qui portraicturent si pieusement et louangeusement nos prélats, donnent la chronique de l'*Exil des Princes* avec le programme de leurs courses, flétrissent la laïcisation des hôpitaux et dissertent sur

Archives diocésaines [redacted] imper et Léon

l'idéale fille de Charité, donnent-elles en même temps l'éloge aux œuvres des ténèbres, couvrent-elles de roses les écrivains immoraux et impies ? Je ne me charge pas d'expliquer cette *camaraderie* Et nous nous chargeons encore moins d'expliquer la conduite aussi pernicieuse que coupable de tant de mères de familles qui permettent à leurs filles de lire ces productions immondes qui, en souillant leur imagination, corrompent leur cœur. Pauvres aveugles! Quelles déceptions elles se préparent ! quelles responsabilités elles assument devant Dieu ! »

Nous donnons ici quelques-unes des pensées les plus familières à la B. Marie de l'Incarnation (M^me^ Acarie), dont on vient de célébrer le centième anniversaire de la béatification à l'église Saint-Merry, à Paris.

« *Oh ! qu'il importe,* disait longtemps après la Bienheureuse, « quand elle disposait ses enfants à la première communion, *oh ! qu'il importe de communier dans l'innocence, surtout la première fois ! L'âme est alors susceptible des plus grandes grâces. Dieu la prend particulièrement sous sa protection et il la prémunit par sa miséricorde contre les tentations du reste de la vie.* »

Je ne vous aimerai qu'autant que vous aimerez Dieu, répétait-elle souvent à ses enfants.

Mon unique ambition, disait-elle, *c'est qu'ils soient vertueux : s'ils sont fidèles aux vues de Dieu sur leur âme, il saura bien les appeler à l'état qui leur conviendra le mieux. Quand je serais reine,* disait-elle un jour, *et que je n'aurais qu'un seul enfant, si Dieu l'appelait à l'état religieux, je ne voudrais pas l'empêcher d'y entrer, quoique je n'eusse pas d'autres héritiers. Mais,* ajoutait-elle, *quand j'aurais cent enfants, je ne voudrais pas non plus en mettre de moi-même un seul en religion.*

Quand on donne son temps à Dieu, disait-elle, *on en a toujours assez pour s'acquitter de ses devoirs.*

Un prêtre, M. l'abbé Deheule, sur la dénonciation d'un maître d'école, a été poursuivi et condamné à la prison pour un sermon qu'il avait prononcé.

Nous détachons du compte-rendu de l'audience l'extrait suivant:

D. — Expliquez-vous sur le divorce ?

R. — C'est une citation de Mgr l'évêque de Coutances qui m'a inspiré. Dans un discours prononcé à Bonsecours, et qui n'a pas été attaqué, il a dit: « Je regrette que le mariage soit tombé des hauteurs admirables à un simple contrat. » Je n'ai pas même employé ces termes de Mgr Germain.

M. le Procureur. — Mgr Germain a eu tort.

Et plus loin.

On est décidé à faire respecter la loi, et en ce moment plusieurs tribunaux sont saisis d'affaires analogues à celle-ci.

« Mgr Germain a eu tort ! »

Au point de vue doctrinal, les évêques ne relèvent que du Pape ; la République veut que désormais ils relèvent des procureurs de la République. C'est le parquet qui a charge de leur apprendre quels dogmes ils pourront enseigner et quels autres dogmes ils doivent renier.

La loi Naquet ayant autorisé le divorce, il ne sera plus permis de parler en chaire de l'indissolubilité du mariage ; la loi scolaire ayant imposé la neutralité, il ne sera plus permis aux prêtres d'exhorter les parents à élever chrétiennement leurs enfants ; et quand les socialistes auront à leur tour formulé leur programme en articles de loi, il ne sera plus permis de dire qu'il est défendu de prendre le bien d'autrui. On le dira, tout de même, mais on sera condamné à la prison. C'est là que la franc-maçonnerie nous mène tout doucement. N'est-il pas temps de s'organiser pour la défense?

(Semaine Religieuse de Cambrai.)

M. Dreyfus, belge, rabbin de Bruxelles, fils d'un fonctionnaire allemand, est nommé par le suffrage de ses coreligionnaires grand rabbin de Paris.

Il y a deux choses à remarquer dans cette nouvelle que donnent les journaux. La première c'est que le gouvernement laisse les juifs nommer leurs rabbins et même leurs grands rabbins sans intervenir dans ces nominations, tandis qu'il se réserve de choisir lui-même les évêques et les curés-doyens des catholiques.

La seconde remarque est que les juifs ne se gênent nullement pour appeler des étrangers aux plus hautes fonctions et que le gouvernement n'en a cure, tandis que dans un diocèse où les Belges se comptent par centaines de mille, il ne tolère pas même un vicaire de leur nationalité. *(Semaine de Cambrai.)*

La Foi et la science. — Mgr Mermillod montre par une image frappante ce qu'est la foi par rapport à la science :

« Dans mon pays, il y a ce qu'on appelle les Alpes, et là des sentiers abrupts qu'on doit monter et gravir... A droite et à gauche, ce sont des abîmes ; et pour arriver aux sommets les plus escarpés, aux sommets couverts de neige de ces rochers qui forment les cimes les plus élevées, il faut très souvent éviter des gouffres ; or, on a placé de chaque côté comme des barrières, pour protéger ceux qu'on a nommés *les grimpeurs des Alpes ; ces barrières n'empêchent jamais de monter ; elles empêchent seulement de tomber.* — Eh bien ! la foi catholique, vis-à-vis de la science, est cela : elle ne l'a jamais empêchée de monter ; elle n'a empêché qu'une chose, c'est qu'elle tombât. La foi donc est une barrière protectrice ; ajoutons que sur cette barrière brillent des clartés qui empêchent le voyageur qui monte de faire des faux pas. »

Encore l'Union Française ! — Dans l'une de nos dernières correspondances, nous engagions vivement nos amis à se défier de *l'Union Française pour le sauvetage de l'enfance* et à ne pas se laisser émouvoir par ses objurgations et par ses appels. Un fait et un document officiel, l'un et l'autre consignés dans le *Bulletin officiel du Ministère de l'Instruction publique* sont venus depuis

Archives diocésaines de Quimper et Léon

justifier amplement nos défiances. Le fait, c'est la démarche de M. Jules Simon auprès du Ministre de l'Instruction publique, pour obtenir l'adhésion de l'enseignement laïque public à l'œuvre dont il est le président. Je sais bien qu'il est question dans la supplique de M. Jules Simon au ministre sectaire qui gouverne l'instruction publique, de *l'enseignement primaire privé* (de liberté) ; mais évidemment c'est là un *lapsus*, l'enseignement privé (de liberté) n'ayant que des rapports très désagréables avec le Ministère de l'Instruction publique dont en revanche les conseils sont par lui fort peu écoutés. D'ailleurs, quoi qu'il fasse pour essayer de garder la neutralité, cette neutralité qu'il déclarait jadis impossible, M. Jules Simon, après la bénédiction nuptiale laïque qu'il vient de donner au jeune ménage Daudet-Hugo ne doit nous inspirer qu'une médiocre confiance, et nous avons le droit de croire qu'il veut laïciser le sauvetage de l'enfance, il s'est enrôlé dans la bande des laïcisateurs, tant pis pour lui !. Quant à M. Bourgeois, lui du moins ne se cache pas et sa franchise rend à *l'Union française* un bien mauvais service. Il identifie, en effet, le programme de cette œuvre avec celui de l'enseignement laïque, voici en quels termes, dans la circulaire officielle à laquelle nous faisions allusion tout à l'heure :

« Je suis d'autant plus disposé à seconder les efforts de cette œuvre si digne d'encouragement, que la présente communication me semble pouvoir être l'occasion d'une des plus heureuses applications de nos programmes d'instruction morale et civique. Le trait distinctif de ces programmes a été marqué dans le texte même que le Conseil supérieur a sanctionné, il y a huit ans, par ces mots plusieurs fois répétés : « Exercices pratiques tendant à mettre la morale en action dans la classe même : appel incessant au sentiment et au jugement moral de l'enfant.., enseignement à tirer des faits observés par les enfants : à l'occasion, leur faire sentir les tristes suites des vices dont ils ont parfois le spectacle sous les yeux, de l'ivrognerie, du désordre, de la paresse, etc... en leur inspirant autant de compassion pour les victimes du mal que d'horreur pour le mal lui-même ; procéder de même, par voie d'exemples concrets, pour les initier aux émotions morales....., par exemple au sentiment de la charité en leur signalant une misère à soulager ; en leur donnant l'occasion d'un acte effectif de charité à accomplir »..... etc. Les instructions ministérielles qui ont accompagné en 1883 et en 1887 l'envoi des programmes officiels abondent dans le même sens, insistent sur le« caractère exclusivement pratique de l'enseignement de la morale dans nos écoles » et en résument l'esprit dans cette définition : Le but de cet enseignement c'est de faire faire à tous les enfants l'apprentissage effectif de la vie morale. »

Comme on le voit, il n'est pas fait là même une légère allusion à l'enseignement religieux et l'on ne s'occupe pas du tout de l'âme de ces enfants que l'on prétend sauver. Donc que nos amis, que les instituteurs chrétiens se défient de tout ce qui leur viendra de ce côté-là : *l'Union française* est pour eux une ennemie ; ils ne doivent rien lui donner, sous aucun prétexte, ni leur sympathie, ni leur argent !

(Bulletin d'Education et d'Enseignement.)

ÉTUDES RELIGIEUSES, PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES, ET LITTERAIRES, revue mensuelle publiée par des Pères de la Compagnie de Jésus.

Sommaire de la livraison d'Avril 1891.

I. L'Etude de Jésus-Christ dans son milieu humain, par P. L. Méchineau. — II. La Lutte pour la Vie ; un « Sedan scientifique », par P. H. Martin. — III. A propos de Bibliographie : critique et réclame, par P. J. Burnichon. — IV. Etude d'histoire pontificale ; le Pape Jean VIII (suite), par P. A. Lapôtre. — V. Mélanges : I. Décisions du Saint-Siège : Compte de conscience ; Décret apostolique du 17 décembre 1890 ; Mariages mixtes en Hongrie ; Duel dans les Universités d'Allemagne, par P. S. Adigard. — II. *Jeux de Collège*, par P. V. Delaporte. — VI. Bibliographie : Salomon, son règne, ses écrits, par Mgr Meignan ; Elèments de philosophie, par G.-L. Fonsegrive ; Vie de saint Louis de Gonzague, par Ch. Clair, S. J. ; Les Prêcheurs burlesques en Espagne au dix-huitième siècle, étude sur le P Isla ; De Petri Joannis Perpiniani vita et operibus, par B. Gaudeau, S. J. ; Théophile Foisset, par H. Boissard ; Mélanges oratoires, par Mgr d'Hulst. — VII. Tableau chronologique des principaux événements du mois, par P. R. de R. — VIII. Table du tome LIII.

Victor RETAUX et fils, éditeurs, rue Bonaparte, 82, Paris.

LOUIS VEUILLOT. — Étude morale et littéraire, par le R. P. Étienne Cornut, de la Compagnie de Jésus. Un beau volume in-8°, 4 francs. — Paris, Victor Retaux et fils, 82, rue Bonaparte.

L'énoncé des chapitres donnera une idée de la variété des matières : I. Préparation. — II Jésus-Christ. — III. La Famille. — IV. Les Amis. — V. L' « Univers ». — VI. Les Adversaires. — VII. La Patrie. — VIII. L'art et la littérature.

Les Premières années de la Très Sainte Vierge, par M. l'abbé Perdrau, ancien curé de Saint-Étienne du Mont. — In-12, chez Leday, 10, rue de Mézières. Franco **3** fr. **50.**

L'Hypnotisme, étude scientifique et religieuse, par M. l'abbé P.-G. Moreau, vicaire-général de Langres, ouvrage honoré de lettres de NN. SS. les Archevêque et Évêque de Bordeaux, Langres, Beauvais, Frejus, etc., un fort volume in-12, 600 pages, franco **3** fr. **75**, chez J. Leday et C^ie^, Paris, 10, rue de Mézières.

COMMENTAIRE DU PETIT OFFICE DE LA TRÈS SAINTE VIERGE, par le D^r^ Bernard Schafer, Prof., librement traduit de l'allemand et augmenté par le R. P. Dom Laurent Janssens, S. T. D., Bénédictin de Maredsous. — Tournai *(Belgique)*, Société de Saint-Jean l'Evangéliste, Desclée, Lefebvre et C^ie^, éditeurs pontificaux ; Quimper, Salaun, libraire. **Prix : broché, frs. 3-00 ; cartonné, frs. 3-25.**

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

ARRÊTÉS DU DÉPARTEMENT DU 21 AVRIL ET DU 2 JUILLET 1791

PRISON DES CARMES DE BREST

Juillet 1791-Septembre 1791 *(suite)*

A Quimper, le District, dès l'arrêté du 2 juillet s'était empressé de dénoncer au Département les prêtres fidèles qu'il

Archives diocésaines de Quimper et Léon

importait surtout d'interner à Brest. Il lui écrivait, le 4 juillet (1) :

« En conséquence de votre arrêté du 2 de ce mois, nous avons conféré avec MM. les Vicaires de la cathédrale et les Directeurs du Séminaire, sur les renseignements que vous désirez concernant les ecclésiastiques de notre District dont la conduite pourrait occasionner quelque désordre. Leur avis comme le nôtre a été de vous désigner comme tels :

« 1° MM. Liscoat et Cossoul, ce dernier particulièrement. Nos communautés religieuses ont en eux une confiance aveugle et tant qu'ils continueront à les prêcher et à les endoctriner, on ne peut pas espérer de les voir revenir de leur erreur ;

« 2° M. L'Archantel, l'oncle, chef bien connu du bureau de correspondance du ci-devant clergé de Quimper ;

« 3° Thiberge et Kermorvan, deux fanatiques dont le premier, assure-t-on, attire chez Mme Madec, où il s'est retiré, les prêtres de tout le quartier pour les documenter ; il a réussi à faire au Curé de Penhars rétracter son serment ;

« 4° Le Guillou, ci-devant jésuite aumônier de Saint-Antoine, qui a fait de cette maison un repaire de réfractaires ;

« 5° Coroller et Jean Jacquer, ci-devant recteur et chapelain de Saint-Mathieu, dont la conduite est notoirement scandaleuse. Nous regardons comme essentiel l'éloignement de ces individus, et nous attendons vos ordres pour leur notifier de se rendre à Brest. »

L'effet de cette dénonciation ne se fit pas attendre : le 23 juillet, des ordres étaient donnés pour le transfert aux Carmes de Brest de MM. Coroller, recteur, et Jean Jacquer, vicaire de Saint-Mathieu de Quimper (2). « En exécution de l'arrêté du 2 juillet, écrivait le sieur Abgrall au Procureur-Syndic, je vous prie de commander un gendarme qui prendra, lundi 25 du courant, à trois heures du matin, au Séminaire de cette ville, les sieurs Coroller, curé, et Jean Jacquer, vicaire de Saint-Mathieu, qui les conduira à la diligence qui partira ce jour pour Brest, et les escortera jusqu'à Châteaulin, où on les mettra à la garde d'un second gendarme qui les accompagnera jusqu'à la prochaine brigade et ainsi de suite jusqu'à Brest. » Mais sur les observations du brigadier, Abgrall ajouta au bas de l'ordre de cette note : « Les dits sieurs partiront demain 24, à trois heures du matin, escortés de brigade en brigade par deux gendarmes. » Le 25, ils étaient en état d'arrestation aux Carmes.

Le 26, leur étaient adjoints M. Le Borgne de Kermorvan, chanoine de Quimper, et le Père Augustin Le Corre, capucin

(1) Correspondance du District de Quimper.
(2) L. 92.

de Landerneau. Ce dernier dut son arrestation à la dénonciation de Gomaire, vicaire de la cathédrale, qui écrivait en ces termes au District de Quimper, le 22 juillet (1) :

« Je vous dénonce un moine qui s'est déshonoré à Landerneau, qui s'est avili à Quimperlé, qui a été chassé de ces deux endroits, dont les crimes de spoliation auraient dû être punis puisqu'ils étaient prouvés, et qui se permet ici une conduite aussi anticivique qu'antichrétienne. Son nom c'est Le Corre, son état est d'être capucin. Je ne vous dirai pas qu'hier à la sacristie de Saint-Corentin il osa dire à M. Mougeat, sacriste, qui lui observait que nous n'avions pas rompu avec le Pape, « que cette conduite n'était qu'une arlequinade « de la part de l'Assemblée », et par conséquent de la part de ceux qui y adhèrent. Je vous avouerai que cette insolence offre un caractère de singularité inouïe. » Le sieur Gomaire termine demandant que le sieur Le Corre soit conduit à Brest ou enfermé dans une communauté de son ordre.

Sur cette dénonciation, le District, « considérant qu'il est temps d'envoyer crier dans le désert, puisqu'il faut désespérer de les réduire au silence, les turbulents ou factieux qui, au nom du ciel, voudraient ensanglanter la terre, est d'avis que le dit Le Corre sous vingt-quatre heures se rende à Brest en état d'arrestation jusqu'à nouvel ordre. » Ce qui fut exécuté.

Le 28 juillet (2), le sieur Maxwel, irlandais aumônier de vaisseau, ayant été arrêté, se réclama de l'Ambassade d'Angleterre et fut rendu à la liberté le 4 août suivant. *(A suivre.)*

(1) L. 62.
(2) L. 98.

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE Ier.

16. Chapelle de Sainte-Anne *(Suite)*.

Pour en revenir à notre chapelle, nous y trouvons d'abord un autel où se mélangent très harmonieusement, comme dans l'autel de saint Pierre, l'onyx, le bronze doré et les émaux. C'est encore l'œuvre de M. Poussielgue. Dans les émaux du bas se voient des corbeilles de lys et de roses ; dans le retable trois panneaux représentent : l'ange Gabriel annonçant à sainte Anne qu'elle sera mère de la Mère de Dieu ; 2° sainte Anne et saint Joachim conduisent à Jérusalem la Vierge âgée de trois ans et la présentent au Temple ; 3° éducation de la Très-Sainte Vierge.

Je suis obligé de signaler dans le premier de ces sujets un défaut évident : sainte Anne y est représentée toute jeune ; le

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Saint-Esprit figure entre elle et l'ange ; en d'autres termes, je crois que l'émailleur, au lieu de nous donner ici l'apparition de l'ange à sainte Anne, nous a donné une *Annonciation*, et ce n'en n'est pas la place.

La verrière est une composition de M. Lobin, de Tours ; elle a toutes les qualités du vitrail exécuté en même temps pour la chapelle de Saint-Pierre ; dans les deux baies du milieu l'on voit sainte Anne faisant lire la Vierge enfant sous les regards de saint Joachim. Marie y voit le texte bien connu : *Egredietur virga de radice Jesse, et flos de radice ejus ascendet.*

Dans la baie de droite est le grand prêtre Aaron tenant sa verge miraculeuse, dans la baie de gauche est le roi David tenant sa harpe. Ces deux personnages sont là pour rappeler l'origine en même temps royale et sacerdotale du Sauveur et de sa Mère. Tous deux tiennent des textes sacrés :

Aaron : *Virga Aaron protulit fructum sine plantatione.*

David : *De fructu ventris tui ponam super sedem tuam.*

Au tympan sont les armes de Mgr Sergent ; à la base, les armes de Mme de Rivière : *de gueules à la fasce ondée d'or, accompagnée de deux coquilles d'argent en chef et de deux roses de même en pointes ;* elles sont en alliance avec celles de son mari : *d'argent au lion de gueules, armé et lampassé d'or, accompagné de trois étoiles de sable rangées en chef* (1).

De l'autre côté est un blason : *d'azur à la croix d'argent, écartelé d'une étoile d'or en 1 et 4 et d'un croissant de même en 2 et 3,* avec la devise : *en bonne heure.*

Au-dessus de l'autel, M. Yan 'Dargent a peint, comme dans la chapelle de Saint-Pierre une double composition. Dans le tympan l'éducation de la Vierge. Plus bas, sainte Anne faisant visite à la Vierge-Mère dans l'atelier de Nazareth.

Il fallait lutter ici contre un vitrail qui présente des teintes très vives et qui donne peu de lumière ; le peintre a donc employé des couleurs plus brillantes que dans ses compositions habituelles ; mais en leur donnant de l'éclat il les a combinées si harmonieusement que le ton général est d'une grande douceur.

La scène principale peut être considérée comme scène d'imagination ou comme représentation symbolique, mais elle n'est certainement pas conforme à la tradition la mieux accréditée. On croit généralement que sainte Anne mourut pendant le séjour de la Vierge au Temple ; plusieurs années se seraient écoulées entre cet heureux trépas et la naissance du Sauveur. Je n'ignore pas que la tradition allemande est ici en désaccord avec les croyances populaires d'Italie, d'Espagne ou de France, et que la pieuse Catherine Emmerich leur a donné une sorte de sanction ; mais ce

(1) M. Le Men, toujours si exact, s'est cependant trompé en voyant dans le tympan du vitrail de saint Pierre les armes de la famille Mascarène de Rivière ; le *château d'or* qui s'y trouve est un des attributs de Notre-Dame : le *domus aurea* des litanies.

dernier point ne me paraît point suffisant pour me faire embrasser, même en matière libre, les opinions d'outre-Rhin.

Ceci n'implique nullement l'idée d'un blâme pour l'idée artistique exprimée par M. Yan 'Dargent. Pour montrer par la peinture qu'une femme âgée est aïeule, le meilleur moyen est de la représenter avec ses enfants et ses petits-enfants. Le Moyen-Age n'a pas eu recours à d'autre procédé pour montrer que sainte Anne est la mère de la Mère de Dieu. Il n'est pas rare de trouver dans les églises de notre pays des groupes sculptés représentant sainte Anne portant la Vierge qui à son tour porte le divin Enfant. L'ancienne statue trouvée par Nicolazic et brûlée par les terroristes était dans ces conditions ; telles sont encore les statues conservées dans la chapelle de Kerinec (entre Pont-Croix et Douarnenez), de Notre-Dame, à Châteaulin, de Lanriec, près Concarneau (celle-ci a disparu depuis peu de temps). A Lampaul-Guimiliau la Vierge figure, non entre les bras de sa mère, mais à son côté. On pourrait citer d'autres exemples. Il est évident qu'ici l'idée est toute symbolique, et en se plaçant à ce point de vue le peintre du XIXe siècle avait le droit d'user d'une latitude que se donnaient les sculpteurs d'autrefois.

La peinture murale de la chapelle de Sainte-Anne est, parmi les œuvres de M. Yan' Dargent, la dernière que nous rencontrerons dans notre visite à la cathédrale. Après avoir signalé les sujets abordés par cet artiste si connu, je laisserais ici une lacune si je ne disais un mot de l'effet d'ensemble produit par ces grandes scènes se déroulant sur d'amples surfaces, et auxquelles l'architecture elle-même fournit le cadre le plus simple et le plus beau.

Partout où un seul artiste aura été appelé à faire revivre tant de pages d'histoires, il y aura parmi ses œuvres telle ou telle qui sera moins conforme au goût général ; les peintures de la cathédrale n'échappent pas à cette loi, mais je ne dirai rien de trop en affirmant qu'outre le mérite spécial de plusieurs parmi ces compositions, l'œuvre de M. Dargent, considérée dans l'ensemble, frappe vivement tout visiteur quelque peu familiarisé avec l'esthétique. En effet, dans chacune de ces peintures, il y a une originalité puissante, et quand on arrive à en apercevoir deux ou trois en même temps, on s'arrête en jouissant de l'harmonie qui existe entre des scènes cependant étrangères les unes aux autres et d'une tonalité très différente. A ceux qui ne se sont pas donné cette jouissance je dirai : « Circulez donc dans les bas-côtés en vous rapprochant beaucoup des piliers du chœur, et vous ferez, dans les peintures des chapelles, de véritables découvertes ; faites même cette promenade deux fois, pour considérer d'abord les tableaux qui surmontent les autels, puis ceux qui sont au-dessus des confessionnaux. Vous verrez ainsi (si les reflets des vitraux ne vous jouent pas de mauvais tours) comment la lumière dorée, sur les bords du Jourdain, où prêche le précurseur (se détachant lui-même si vivement sur ce ciel oriental) s'harmonise bien avec

Archives diocésaines de Quimper et Léon

les vives couleurs des vêtements des aéropagites dans la chapelle qui suit : vous verrez aussi avec quelle vigueur le grand Apôtre tranche sur le groupe des Athéniens qui l'entourent. » Il y a cependant un effet d'optique plus curieux que tous les autres : il est un point de la cathédrale où l'on peut voir comme réunis la forêt qui abrite saint Roch et le grand hêtre sous lequel conversent saint Primel et saint Corentin ; le faisceau de colonnettes qui sépare les deux chapelles devient alors pour l'œil une colonne détachée, au-delà de laquelle ces deux splendides paysages n'en font plus qu'un. Tous ceux à qui j'ai fait remarquer cette particularité en ont été vivement frappés. On pourrait en dire encore bien long sur ce sujet, mais plus d'un lecteur m'aura déjà reproché cette digression.

Aux côtés de l'autel de Sainte-Anne sont placées deux statues ; l'une a été copiée aussi tidèlement que possible sur la statue si vénérée de Sainte-Anne d'Auray ; toutefois la nôtre est de plus grande dimension. Vis-à-vis est saint Joachim portant deux colombes comme on en offrait au temple.

Dans un coin de la chapelle est la statue qui occupait le milieu du retable de l'ancien autel ; elle est loin d'être belle et n'est spécialement vénérée que d'un petit nombre de personnes.

Entre la chapelle de Sainte-Anne et le transept méridional ou chapelle du Sacré-Cœur il y a une chapelle latérale plus petite que les autres et qui actuellement n'a pas d'autel. L'existence de ce petit réduit est dû à la déviation de l'axe dans la construction du chœur. L'arcade qui correspond à la chapelle de Sainte-Anne et où se trouve l'orgue d'accompagnement est beaucoup plus large que les autres travées, et pour lui faire face il a fallu par suite construire deux chapelles au lieu d'une. Celle qui est ainsi de surplus a été autrefois dédiée à saint Antoine qui était aussi le patron d'un hôpital de la ville (aujourd'hui maison de détention) ; en 1770 elle était sous le vocable de sainte Barbe si honorée dans notre pays.

La fenêtre de la petite chapelle n'a que deux baies ; Mgr Sergent y a fait placer une verrière où sont représentées les figures de l'Eucharistie et les différents actes du culte eucharistique. Le choix de ce sujet pour cet emplacement vient du voisinage de la chapelle du Sacré-Cœur où l'on avait alors l'intention de transférer le Saint-Sacrement, projet qui reçut même un commencement d'exécution.

La baie de gauche représente les figures de l'Eucharistie sous la loi ancienne.

1. Melchisédec offrant le pain et le vin.
2. Les Israélites mangeant l'agneau pascal.
3. Moïse obtenant que la manne tombe du ciel pour nourrir les Israélites dans le désert.
4. Le grand prêtre offrant à Dieu les pains de proposition.
5. Caleb et Josué rapportant de la Terre Promise une grappe de raisin d'une merveilleuse beauté.
6. Elie, accablé de lassitude, de faim et de soif, trouve à son

réveil un pain cuit sous la cendre et une cruche d'eau que lui présente un ange, et il se réconforte avant d'achever son chemin.

La baie de droite représente :

1. Notre-Seigneur multipliant les pains au désert.
2. Les disciples d'Emmaüs reconnaissant Notre-Seigneur à la fraction du pain.
3. L'adoration de l'Eucharistie.
4. La consécration eucharistique.
5. La réception de l'Eucharistie par les Fidèles.
6. L'Eucharistie viatique.

Au tympan figure un pélican nourrissant ses petits de son sang.

(A suivre.)

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez Mme ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

Capsules Guyot (véritables), 19, rue Jacob, Paris. — Bronchites Chroniques, Asthmes, Catarrhes, Rhumes opiniâtres. Prix : 2 fr. 50 le flacon. Dans toutes pharmacies.

Il est peu de maladies aussi pénibles que les gastralgies et les maladies de l'estomac en général Il n'est donc pas sans intérêt de rappeler qu'après de nombreuses expériences, l'Académie de médecine a approuvé et recommandé l'emploi du *Charbon de Belloc* contre ces maladies « qui, au dire même du rapport, font trop souvent le désespoir des malades et des médecins ». Le charbon de Belloc, qui est aussi le remède par excellence contre la constipation, se prend en poudre ou en pastilles au moment des repas. Le plus souvent, le bien-être se fait sentir dès les premières doses.

ON DEMANDE des Agents pour grande Compagnie d'Assurances dans les cantons de Concarneau, Pont-l'Abbé, Fouesnant, Plogastel, Briec. — Fortes remises. — *S'adresser 13, rue du Palais, Quimper.*

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER — **C. LÉON** — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

DÉCORS PEINTURE, VITRERIE

HUILE, ESSENCE
Vernis, Brosserie
VENTE AU DÉTAIL

G. GUÉGUEN
25, *rue des Boucheries*, 25
Quimper

GRAND CHOIX
DE BAGUETTES
POUR ENCADREMENTS

VITRAUX D'ÉGLISE — RÉPARATION

Archives diocésaines de Quimper et Léon

GUÉRISON certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. **M. LENORMAND**, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux M., à **Melun**. Consult. gratuites par retour.

BROQUET
POMPES
à tous usages
Médaille d'Or
PARIS 1889

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

DÉCOUVERTE RÉCOMPENSÉE
PAR LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE
Deux Médailles à l'Exposition internationale Paris 1875

ENCRE-POUDRE EWIG

POUR FAIRE SON ENCRE SOI-MÊME

Dissoute à la minute dans l'eau froide, noire, limpide, inaltérable, végétale, inoffensive, ne tachant pas le linge, n'oxydant pas les plumes, ne moisissant jamais, durée indéfinie.

Présentée sous un petit volume, commode à porter sur soi, **l'Encre-Poudre Ewig** est indispensable aux ecclésiastiques, aux médecins, aux officiers ministériels, aux militaires, aux marins, ainsi qu'à toutes les personnes qui voyagent. Cette poudre peut rendre de grands services aux fabricants de gants pour noircir les coutures des gants noirs, soit seule et mieux additionnée d'une décoction de campêche, avec un soupçon de soude au lieu de l'eau.

La boîte de 1 litre	. . . . .	1 fr. »
— 10 —	. . . . .	4 fr. »
— 25 —	. . . . .	10 fr. »
— 50 —	. . . . .	18 fr. »
— 100 —	. . . . .	35 fr. »

ENVOI FRANCO DANS TOUTE LA FRANCE
DÉPOT GÉNÉRAL :
Paris — 92, rue Richelieu, 92 — Paris

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. **Vendredi 1er Mai 1891.** N° 18.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Offices extraordinaires ; Apostolat de la Prière ; Quimper ; Visite pastorale ; Nomination.

II. Nouvelles du Monde catholique : Paris ; Orléans ; Retraite pour les hommes du monde à Lannion ; Propagation de la foi ; Pèlerinage du diocèse de Rennes à Lourdes ; Une rectification ; Rome ; Confession et première communion de Chateaubriand.

III. Visite de la Cathédrale de Quimper (suite).

IV. Annonces et Avis.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 3 Mai. — 5e Dimanche après Pâques : Invention de la Sainte Croix, double de 2e classe, rouge.

Dans les deux cathédrales de Quimper et de St-Pol-de-Léon : Translation des reliques de s. Corentin et de s. Pol, double de 2e classe, blanc.

Mémoires : 1° du Dimanche, 2e de s. Alexandre et de ses compagnons, martyrs.

Vêpres de la fête, mémoires : 1e de Ste Monique, 2e du Dimanche.

Lundi 4. — Rogations. Ste Monique, veuve, double, blanc.

Mardi 5. — Rogations. S. Pie V, pape, confesseur, double, blanc.

Mercredi 6. — Rogations et Vigile de l'Ascension. S. Jean, apôtre, devant la Porte-Latine, double-majeur, rouge.

Jeudi 7. — Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ, double de 1re classe, blanc.

Vêpres de l'Ascension, mémoire de s. Michel.

Vendredi 8. — Apparition de s. Michel, double-majeur, blanc.

Samedi 9. — S. Grégoire de Nazianze, évêque-docteur, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Clohars-Carnoët	3, 4, 5 et 6 Mai.
Carantec	7, 8 et 9 Mai.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — *Dimanche 3 Mai :* On célèbre l'office de la Translation des Reliques de saint Corentin et de saint Pol, patrons du diocèse. La relique du bras de saint Corentin sera exposée à la vénération des fidèles. L'*ossiculum* sera porté en procession. La procession du Rosaire, à l'issue du Mois de Marie, fera station devant les reliques.

Lundi, Mardi et Mercredi : procession des Rogations. Elle sort tous les jours à 9 heures et se rend à Saint-Mathieu, à Kerfeunteun et à Loc-Maria, où on chante la messe.

Jeudi : Fête de l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Les offices sont aux heures ordinaires. A toutes les messes et à vêpres, quête pour le Denier de Saint-Pierre. — Le sermon se donne à la réunion du Mois de Marie.

⁂

— Chapelle des Dames de la Retraite. — *Dimanche 3 mai :* A 7 heures, réunion de la Congrégation des Dames, messe, instruction, bénédiction du Très Saint Sacrement.

Apostolat de la Prière.

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS.

Intention générale pour Mai 1891, désignée par Son Em. le Cardinal Préfet de la Propagande, et bénie par S. S. Léon XIII : Les Artistes chrétiens.

Prière quotidienne pendant ce mois.

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les autres intentions pour lesquelles vous vous immolez sans cesse vous-même sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour la famille d'élite de nos artistes chrétiens, afin qu'ils puisent en vous, centre de toute beauté, les inspirations à mettre au service de Dieu et du bien.

Quimper. — *L'Indépendance Bretonne de Saint-Brieuc* a fait parvenir à la *Semaine Religieuse* un petit article que nous ne qualifierons pas, tant il rappelle l'esprit de certains passages du mauvais livre de M. Drumond : Monseigneur de Quimper n'aurait pas vu volontiers se produire la candidature de M. l'abbé Le Saout dans la 1re circonscription de Morlaix, et la *Semaine Religieuse* aurait gardé un silence très significatif.

Il est facile de répondre à ces insinuations quelque peu malveillantes. M. l'abbé Le Saout est prêtre et prêtre breton, c'est assez dire qu'il n'a rien fait sans s'être préalablement assuré de l'agrément de son Evêque. Comment, en effet, ne pas approuver une candidature franchement chrétienne, qui n'était l'émanation d'aucun parti politique ? Elle a surgi trop tard, les ressources lui ont fait défaut, et des concours précieux lui ont également manqué. Pourquoi ne dirions-nous pas toute la vérité ? Une circulaire française et bretonne, inspirée la veille même du scrutin par des intentions louables sans doute, mais imprudentes, a été tournée contre celui qui n'en était pas l'auteur et lui a porté un grave préjudice.

Quant à la publication de la belle et fière profession de foi de M. l'abbé Le Saout, elle est parvenue trop tard à la *Semaine* pour y être insérée : arrivée à temps, elle eût paru sans commentaire aucun, parce qu'elle n'avait rien de politique, et que la *Semaine* s'interdit toute discussion politique.

L'*Indépendance Bretonne* dit n'avoir lu nulle part la lettre d'adhésion de Monseigneur aux enseignements de Mgr Richard : c'est donc que les yeux de l'*Indépendance* sont mauvais à notre endroit, car elle a été une des premières adressées à Son Eminence, et elle est conçue dans les meilleurs termes. Si l'*Indépendance* ne la retrouve pas, nous la lui fournirons.

Depuis longtemps le diocèse s'est rallié au programme des conservateurs chrétiens, convaincus de leurs devoirs et des nécessités présentes. Ce programme ne pousse point au renversement des Institutions actuelles, mais bien à la juste revendication des libertés sociales et religieuses les plus indispensables, et dont aucun chrétien ne peut se désintéresser.

PROGRAMME DE L'UNION DE LA FRANCE CHRÉTIENNE

1° Liberté de l'Eglise, notamment liberté des associations religieuses et maintien des Sœurs dans les hôpitaux.

2° Repos légal du dimanche.

3° Revision des lois scolaires et suppression de ce qu'elles ont de contraire à la religion catholique et aux droits de la famille.

4° Réforme de la loi qui, sous prétexte de patriotisme, mais en haine de la religion, impose le service militaire aux prêtres.

5° Rétablissement des aumôniers dans les armées de terre et de mer, en temps de paix et en temps de guerre.

6° Législation favorisant le développement de l'agriculture et la création d'institutions économiques de nature à améliorer dans l'industrie le sort de l'ouvrier.

7° Election à tous les degrés de candidats chrétiens.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Nous expliquerons encore mieux notre pensée en donnant sur la grave question du péché commis par ceux qui sciemment avertis par leur conscience voteraient mal, un extrait du catéchisme récemment publié par Mgr d'Aix.

D. — *Pourquoi devons-nous prier pour ceux qui nous gouvernent ?*

R. — Nous devons prier pour ceux qui nous gouvernent, parce qu'un gouvernement chrétien nous assure la paix et la justice pour tous.

D. — *Comment obtiendrons-nous un gouvernement chrétien ?*

R. — Nous obtiendrons un gouvernement chrétien en choisissant, pour nous gouverner, des chrétiens honnêtes, consciencieux et capables.

D. — *Est-ce un devoir de voter aux élections ?*

R. — Oui, c'est un devoir de voter aux élections.

D. — *Est-ce un péché de mal voter aux élections ?*

R. — Oui, c'est un péché de mal voter aux élections.

D. — *Pourquoi est-ce un péché de mal voter aux élections ?*

R. — Parce qu'en votant mal aux élections, nous choisissons pour nous gouverner des ennemis de Dieu et de la religion, et par conséquent des ennemis du pays.

Cet extrait est clair, simple et profondément vrai. A la vérité, le Catéchisme de Quimper et de Léon ne contient pas encore cet enseignement ; mais la prochaine édition qui va paraître aura quelques questions destinées à éclairer les fidèles sur leurs devoirs envers Dieu et la société.

Aux besoins nouveaux il faut une instruction nouvelle qui complète l'ancienne, et satisfasse à toutes les nécessités du moment.

Visite pastorale.

MAI.	MATIN.	SOIR.
Mardi 5	Morlaix.	N.-D.-de-la-Victoire.
Mercredi . . . 6	— Saint-Martin. .	Sainte-Sève.
Jeudi 7	— Saint-Mathieu .	Collège.
Vendredi . . . 8	Ploujean	Garlan.
Samedi 9	Plourin.	Le Cloître.

Monseigneur sera accompagné dans cette seconde partie de la visite pastorale par M. le chanoine Fléiter, vicaire-général.

Nomination. — Par décision de Monseigneur, M. le chanoine Cosquer, archiprêtre de Morlaix, est nommé chanoine titulaire de la cathédrale. Cette nomination a été agréée par le gouvernement.

M. le chanoine Cosquer laissera dans sa chère paroisse de Saint-

Mathieu les meilleurs et les plus impérissables souvenirs de bonté, de zèle et de talent. C'est grâce à son activité et à la générosité des fidèles que la belle école de Notre-Dame du Mûr a été bâtie ; elle répond bien aux désirs et aux besoins de la ville.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Paris. — On sait que, par un arrêt récent, le Conseil d'Etat, statuant au contentieux, a jugé que les Conseils généraux ou municipaux ne peuvent pas allouer de subventions aux établissements libres d'enseignement primaire.

Un arrêt qui vient d'être rendu le 17 avril confirme cette jurisprudence ; mais en même temps il tranche une question qui ne s'était pas encore posée, celle de savoir si l'interdiction des subventions municipales s'applique aux établissements libres d'enseignement *secondaire* aussi bien que d'enseignement *primaire*.

Le Conseil d'Etat se prononce pour la négative.

L'arrêt décide également qu'un établissement d'enseignement secondaire ne perd pas son caractère et qu'il conserve le bénéfice des subventions, alors même qu'une classe élémentaire ayant un programme d'instruction primaire a été annexée au collège, ainsi que cela a lieu dans beaucoup de ces établissements tant publics que privés.

En conséquence, l'arrêt annule pour partie un arrêté du préfet de l'Aveyron, qui avait supprimé en bloc tous les crédits votés par le Conseil municipal d'Espalion en faveur d'établissements libres tant d'enseignement primaire que d'enseignement secondaire.

ORLÉANS. — Sur l'invitation de Sa Grandeur, Monseigneur l'Evêque d'Orléans, Son Eminence le Cardinal Foulon, Archevêque de Lyon, présidera les cérémonies traditionnelles de la fête religieuse et nationale des 7 et 8 mai.

NN. SS. de Beauvais, de Saint-Dié, de Dijon, de Langres, de Chartres, d'Evreux et de Blois assisteront aux fêtes.

Le *Panégyrique de Jeanne d'Arc* sera prononcé par M. l'abbé Joseph Lémann, Chanoine honoraire de Reims. M. le Président de la République doit assister à une partie des fêtes.

PARIS. — A partir du 1er mai, les congrégations religieuses au service des pauvres cesseront, par décision ministérielle, de jouir du privilège de la demi-place sur les chemins de fer : elles paieront le plein tarif ; ainsi l'ont décidé ceux qui, pour une retenue de 10 francs par mois, peuvent parcourir toute la France en première classe, autant de fois qu'ils le veulent.

Retraite pour les hommes du monde, à Lannion. — Cette retraite s'ouvrira le dimanche 31 mai, au soir, et se terminera le vendredi 5 juin, par la fête du Sacré-Cœur.

Messieurs les retraitants de l'année dernière apprendront avec bonheur qu'ils retrouveront ici le R. P. Vaquette.

Les hommes qui auraient l'intention de suivre les exercices de la retraite sont très instamment priés d'en donner avis le plus tôt possible à Monsieur l'Aumônier de la Retraite, à Lannion (Côtes-du-Nord).

Archives diocésaines de Quimper et Léon

La retraite s'ouvrira le jour dit, à six heures et quart du soir. Un exemplaire du réglement sera remis à chaque retraitant, à son entrée dans la Maison.

L'un des jours de la retraite, on chantera un service solennel pour les membres défunts de l'Association de la Bonne Mort érigée en la chapelle de la Retraite et approuvée par Mgr l'Evêque de St-Brieuc et Tréguier.

Propagation de la Foi. — Les recettes de 1889 avaient été de 6,541,918 fr. 55 ; celles de 1890 se sont élevées à 7,072,811 francs 55, soit 530,892 fr. 99 de plus.

Pour la première fois, l'Œuvre atteint le chiffre de sept millions. La France y figure pour 4,310,862 fr. 10.

Les diocèses dont les offrandes dépassent 100,000 francs sont : Paris, 489,500 ; Lyon, 479,103 ; Cambrai, 195,852 ; Saint-Brieuc, 155,000 ; Nantes, 146,771 ; Rennes, 142,812 ; *Quimper*, 128,073.

Pélerinage du diocèse de Rennes à N.-D. de Lourdes, *le 11 Mai 1891*. — Départ de Rennes le 11 Mai, vers 9 heures 40 du matin. — Arrivée à Lourdes le 12, vers 11 heures 30 du matin. — Séjour à Lourdes les 13 et 14 Mai.

Au retour on passera par Tours, où l'on s'arrêtera environ 3 heures, pour faire un pélerinage au tombeau de Saint Martin et à la Sainte Face.

Départ de Lourdes le 15 Mai, vers 10 heures 25 du matin. — Arrivée à Tours le 16, vers 3 heures 29 du matin. — Départ de Tours vers 6 heures 35 du matin.

Arrivée à Rennes le 16, vers 2 heures 30 du soir.

Prix des places (Aller et Retour) : 1re Classe, 100 fr. ; 2e Classe, 68 fr. ; 3e Classe, 46 fr.

Nous rappelons que le pélerinage du diocèse de Quimper au sanctuaire de N.-D. de Lourdes aura lieu, sous la présidence de Monseigneur, du 6 au 12 septembre prochain. Les trois Compagnies d'Orléans, de l'Etat et du Midi ont accepté cette date ; nous indiquerons en temps utile les heures des départs et arrivées qui auront été fixées.

Une rectification. — Le journal *Le Monde*, publie la note suivante :

« On lit dans le dernier numéro du journal hebdomadaire de M. Léo Taxil : *la France chrétienne :*

« S. Exc. Mgr Rotelli, nonce du Saint-Siège à Paris, m'a fait le grand « honneur de m'envoyer sa carte de visite au lendemain de ma conférence « sur l'antisémitisme et les autres écoles révolutionnaires (salle des Capu« cines). »

« Nous sommes en mesure de déclarer que ces lignes donnent au fait dont il s'agit une signification tout-à-fait inexacte. Le 9 juin 1890, M. Léo Taxil envoya à la Nonciature quelques billets d'invitation à une conférence qu'il devait donner le lendemain et qui était annoncée en ces termes : « Conférence, avec projections, par Léo Taxil, *sur la Franc-Maçonnerie* » ; les billets étaient accompagnés d'une lettre pleine de déférence pour le Saint-Siège, dans laquelle M. Léo Taxil disait son intention de servir la cause de l'Eglise *en dévoilant la Franc-Maçonnerie.*

« A cette lettre et à cet envoi, S. Exc. le Nonce répondit en faisant parvenir à M. Léo Taxil sa carte, à simple titre d'accusé de réception et de remerciement. Son Excellence n'a jamais eu avec M. Léo Taxil de rapports personnels ; M. Léo Taxil avait fait son abjuration entre les mains du prédécesseur du Nonce apostolique actuel. »

A ces lignes du *Monde*, nous ajouterons une observation.

Le simple envoi d'une carte, — acte de pure convenance, — a servi de prétexte à M. Drumont pour insulter et calomnier grossièrement le Nonce du Pape.

Ce seul fait montre la valeur historique des allégations de M. Drumont et quelle est la sincérité de cet écrivain.

Rome. — Le Saint-Père a reçu en audience privée les Révérends Pères abbés de la Trappe et les a félicités du vote unanime par lequel les deux familles de la Trappe n'en feront plus qu'une seule sous la direction du Rd. P. Sébastien, abbé général.

Le lendemain le P. Wilibrod, élu abbé de la première Trappe fondée en Hollande, à Tilbury, a reçu la bénédiction et l'anneau des mains de Mgr Jacobini.

Dom Pothier à l'occasion des fêtes de Saint-Grégoire-le-Grand, a reçu de la part du Saint-Père et des connaisseurs les plus vives félicitations pour ses mélodies qui rendent au plain-chant son véritable caractère.

Ses éditions ont été acceptées dans bon nombre d'établissements, en particulier au séminaire du Vatican.

Rome. — Le 23 avril, à 7 heures 15 minutes, une épouvantable explosion se fit entendre, précédée d'une terrible ondulation, pareille à un tremblement de terre, et suivie de craquements sinistres semblant provenir de maisons écroulées. En même temps, des millions de vitres se brisaient en éclats de toutes parts. La population, prise de panique, s'est immédiatement répandue dans les rues. Bientôt, on apprit que c'était une poudrière située à un mille, hors la porte Portèse, qui venait de sauter.

Au Vatican, la cour Saint-Damase est encombrée de débris de verres. Ainsi en est-il des loges, des escaliers et des pièces des appartements du Pape. *Seules les fenêtres de la chambre du Souverain-Pontife ont été épargnées.*

Deux gendarmes et la mère de Mgr Boccali ont été légèrement blessés par des éclats de verre.

La basilique de Saint-Pierre a été fermée ; pas une vitre n'est restée intacte. Les magnifiques vitraux de Saint-Paul-hors-les-murs sont brisés. Les rues de la ville ont toutes l'aspect qu'avaient plusieurs d'entre elles il y a trois ans, après la journée d'émeute du 8 mai. La population a été terriblement émue, car on croyait qu'il s'agissait d'un crime des anarchistes ayant pour but de faire sauter le Vatican et le Quirinal. C'est par centaines de tonnes que

Archives diocésaines de Quimper et Léon

se comptent les vitres brisées. Des milliers de personnes ont visité l'endroit où a eu lieu l'explosion. Toutes les maisons environnantes sont écroulées. Tout auprès, à la Vigna Pia, plusieurs enfants ont été blessés par des éclats de verre. Etant donnée la violence de l'explosion, on pouvait redouter des malheurs bien plus graves.

La poudrière qui a sauté est celle de Pozzo Pantaleo, qui confine à la ferme école dite de Vigna Pia, où sont réunis un grand nombre de jeunes gens. On assure qu'il y a cent vingt blessés, dont quelques-uns grièvement. La plupart sont des élèves de la ferme école. Un cordon de troupes a été déployé aussitôt, au-delà de la porte Portèse.

Les blessés ont été transportés à l'hôpital de la Consolazione, devant lequel on a également placé un cordon de troupes. Le sauvetage s'est accompli au milieu d'une foule vivement émotionnée.

Un Français a remis 100,000 francs au Saint-Père pour l'aider à réparer les dommages causés au Vatican.

Que c'est cher ! — Quand on lit le rapport de *l'Officiel* sur les dépenses de l'instruction primaire laïque, du 20 juin 1885 au 31 décembre dernier, un cri s'échappe : que tout cela est cher. !

Il faut avouer que, si l'instruction est gratuite pour les élèves, elle ne l'est pas pour les contribuables.

Calculons :

Subventions aux communes.	57.463.652 francs.
Frais des communes.	69.259.475 —
Dépenses totales.	126.723.127 francs.

Résultat. — Que nous apprend la statistique officielle ? Un accroissement effrayant de la criminalité en France. Les femmes sont élevées encore généralement dans des écoles chrétiennes. Aussi, dans le chiffre total, ne figurent-elles que dans la proportion de 14 pour 100, tandis que le nombre proportionnel des hommes est de 86 pour 100. — Et, chose à remarquer, parmi les prévenus poursuivis par la justice, il y a 34,115 mineurs, 7,351 enfants ou jeunes gens âgés de moins de 16 ans !

Autre constatation bien significative : Dans ces dernières années l'augmentation du nombre des suicidés suit une progression ininterrompue.

De 7,572 en 1884, ils se sont élevés à 8,451 en 1888, soit un accroissement de 879 en quatre ans. Parmi ces suicidés, il y avait 1,788 femmes et, chose triste à constater et qui n'était, il n'y a pas encore bien longtemps, qu'un phénomène exceptionnel, 65 de ces malheureux n'avaient pas atteint leur seizième année, et 383 n'étaient âgés que de 16 à 21 ans !

Confession et première Communion de Chateaubriand. — « L'époque de ma première communion approchait. Ma piété paraissait sincère ; j'édifiais tout le collège : mes regards étaient ardents ; mes abstinences répétées allaient jusqu'à donner de l'inquiétude à mes maîtres. On craignait l'excès de ma dévotion : une religion éclairée cherchait à tempérer ma ferveur. J'avais pour confesseur le supérieur du séminaire des Eudistes, homme de cinquante ans, d'un aspect rigide. Toutes les fois que je me présentais au tribunal de la pénitence, il m'interrogeait avec anxiété. Surpris de la légèreté de mes fautes, il ne savait comment accorder mon trouble avec le peu d'importance des secrets que je déposais dans son sein. Plus le jour de Pâques s'avoisinait, plus les questions du religieux étaient pressantes. Ne me cachez-vous rien ? me disait-il. Je répondais : Non, mon père. — N'avez-vous pas fait telle faute ? — Non, mon père. Et toujours : Non, mon père. Il me renvoyait en doutant, en soupirant, en me regardant jusqu'au fond de l'âme, et moi, je sortais de sa présence, pâle et défiguré comme un criminel. Je cachais des fautes.

« Je devais recevoir l'absolution le mercredi saint ; je passais la nuit du mardi au mercredi en prières, et à lire avec terreur le livre des Confessions mal faites. Le mercredi, à trois heures de l'après-midi, nous partîmes pour le séminaire ; nos parents nous accompagnaient. Tout le vain bruit qui s'est depuis attaché à mon nom n'aurait pas donné à madame de Chateaubriand un seul instant de l'orgueil qu'elle éprouvait comme chrétienne et comme mère, en voyant son fils prêt à participer au grand mystère de la religion.

« En arrivant à l'église, je me prosternai devant le sanctuaire et j'y restai comme anéanti. Lorsque je me levai pour me rendre à la sacristie, où m'attendait le supérieur, mes genoux tremblaient sous moi. Je me jetai aux pieds du prêtre ; ce ne fut que de la voix la plus altérée que je parvins à prononcer mon *Confiteor*. — Eh bien ! n'avez-vous rien oublié ? me dit l'homme de Jésus-Christ. Je demeurai muet. Ses questions recommencèrent, et le fatal : Non, mon père, sortit de ma bouche. Il se recueillit, il demanda des Conseils à Celui qui conféra aux apôtres le pouvoir de lier et de délier les âmes. Alors, faisant un effort, il se prépare à me donner l'absolution. La foudre que le ciel eût lancée sur moi m'aurait causé moins d'épouvante ; je m'écriai : Je n'ai point tout dit ! Ce redoutable juge, ce délégué du souverain arbitre, dont le visage m'inspirait tant de crainte, devient le pasteur le plus tendre : « Allons, me dit-il, mon cher fils, du courage ! » Je n'aurai jamais un tel moment dans ma vie. Si l'on m'avait débarrassé du poids d'une montagne, on ne m'eût pas plus soulagé : je sanglotais de bonheur. J'ose dire que c'est ce jour que j'ai été créé homme ; je sentis que je ne survivrais jamais à un pareil remords : quel doit donc être celui du crime, si j'ai pu tant souffrir pour avoir tu les faiblesses d'un enfant. Mais combien elle est divine cette religion qui se peut emparer ainsi de nos bonnes facultés ! Quels préceptes de morale suppléeront jamais à ces institutions chrétiennes ? Le premier aveu fait rien ne me coûta plus. Le prêtre prononça, en levant la main, la formule de l'absolution. Cette seconde fois, ce bras foudroyant ne fit descendre sur ma tête que la rosée céleste : j'inclinai mon front pour la recevoir ; ce que je sentais participait de la félicité des anges. Je m'allai précipiter dans le sein de ma mère qui m'attendait au pied de l'autel. Je ne parus pas le même à mes maîtres et à mes camarades ; je marchais d'un pas léger, la tête haute, l'air radieux, dans tout le triomphe du repentir.

« Le lendemain, Jeudi-Saint, je fus admis à cette cérémonie touchante et sublime dont j'ai vainement essayé de tracer le tableau dans le *Génie du Christianisme*. J'y aurais pu retrouver mes petites humiliations accoutumées, mon bouquet et mes habits étaient moins beaux que ceux de mes compagnons, mais ce jour-là, tout fut à Dieu et pour Dieu. Je sais parfaitement ce que c'est que la Foi ; la présence réelle de la Victime dans le Saint-Sacrement de l'autel m'était aussi sensible que la présence de ma mère à mes côtés. Quand l'hostie fut déposée sur mes lèvres, je me sentis comme tout éclairé en dedans. Je tremblais de respect, et la seule chose matérielle qui m'occupât était la crainte de profaner le pain sacré. Je conçus alors le courage des martyrs ; j'aurais pu, dans ce moment, confesser le Christ sur le chevalet ou au milieu des lions. » *(Mémoires d'outre-tombe.)*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Congrégations Romaines. — Divers doutes relatifs à la validité de l'érection des chemins de croix avaient été soumis à la S. Congrégation des Indulgences par Mgr l'évêque de Coutances

La S. Congrégation y a répondu par un rescrit du 6 août 1890. Nous résumons ici cette réponse :

I. A l'exception des lieux soumis aux Frères Mineurs, il est défendu à qui que ce soit d'établir un chemin de la croix sans la permission de l'Ordinaire. Les prêtres qui obtiendraient du Saint-Siège la faculté d'ériger le chemin de la Croix, devraient solliciter l'autorisation de l'Ordinaire pour en user. Cette clause est sous peine de nullité.

II. La demande doit être présentée par écrit, c'est de convenance mais non de nécessité.

III. La permission doit être accordée par écrit pour chaque érection. Cette condition est sous peine de nullité ; car le Souverain Pontife a jugé qu'il y avait lieu de procéder à la revalidation des érections, là où elle n'avait pas été observée.

IV. Si l'évêque, en vertu d'un indult du Saint Siège, accorde la faculté même d'ériger le chemin de la croix, concession tout à fait différente de l'autorisation d'ériger, il est convenable, mais non nécessaire de faire mention de l'Indult apostolique qui lui confère les pouvoirs.

V. L'autorisation de l'évêque, donnée par écrit, doit être transcrite sur les registres du secrétariat. Il doit, en outre, en être fait mention dans les registres de la paroisse où l'on érige le chemin de la croix. Mais ce n'est là qu'une mesure de précaution commandée par la prudence et qui ne s'impose pas sous peine de nullité.

VI. Il faut, outre la permission de l'évêque, le consentement *parochi, necnon superiorum ecclesiæ, monasterii, hospitalis et loci pii ubi ejusmodi erectio fieri contigerit.* Ce consentement doit être donné par écrit.

Une difficulté se présentait pour la France, où les hospices et un grand nombre de communautés, sans être exempts de droit de la juridiction paroissiale, le sont de fait. Faut-il, pour ériger le chemin de la croix dans ces maisons, le consentement du curé sous peine de nullité ? La S. Congrégation des Indulgences a répondu négativement le 20 juin 1879.

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE III

Les Chapelles du Bas-Côté Sud de la Nef

1° Chapelle du Sacré-Cœur.

Comme je l'ai déjà dit, l'autel de cette chapelle était placé autrefois sous la petite arcade qui s'ouvre entre le bras de

croix et le collatéral du chœur. Il fut dédié dans l'origine à saint Benoit. Il convenait que le patriarche des moines d'Occident fut spécialement honoré dans la cathédrale d'un diocèse où l'ordre bénédictin possédait de si florissantes et illustres abbayes et des prieurés en si grand nombre. A la fin du XVIII[e] siècle, l'autel de Saint-Benoit était devenu l'autel de la paroisse du Saint-Esprit. Après la Révolution, la chapelle du transept méridional reçut, comme celle qui lui fait face, un autel à immense retable dont la colonne était surmontée d'un fronton. On y voyait deux figures assez bien sculptées ayant la prétention d'être des anges, mais répondant à toutes les traditions de l'art païen dans la représentation des *Renommées*, ou de la ferblanterie dans la fabrication des girouettes. Aux extrémités de l'autel il y avait des statues de bois peintes en blanc : l'une offrait le type de Jupiter Olympien, mais c'était l'apôtre saint Paul, vis-à-vis duquel se voyait l'apôtre saint Jean sous les traits du gracieux Apollon. Au milieu du retable, était un tableau non sans valeur, représentant les disciples d'Emmaüs, qui reconnaissent le Sauveur *à la Fraction du pain.* Le sujet même de cette toile indique que le vocable de l'autel avait été changé ; en effet, on l'appelait désormais « autel du *Sacre* », c'est-à-dire du Saint-Sacrement ; il garda cette dénomination jusqu'en 1854. Un des derniers actes épiscopaux de Mgr Graveran fut la consécration de son diocèse au Sacré-Cœur. A cette occasion, le tableau des Disciples d'Emmaüs fut enlevé du retable et remplacé par une grande statue de Notre-Seigneur montrant le Cœur qui a tant aimé les hommes. Cette statue occupa cette place jusqu'en 1868. A cette date, Mgr Sergent voulut donner à la chapelle du Sacré-Cœur une importance toute particulière ; il rouvrit la petite porte qui la fait communiquer avec l'évêché, érigea l'autel qui, comme je l'ai dit, a depuis été transporté dans la chapelle de Saint-Joseph, établit un carrelage que l'on trouva alors très élégant, mais qui est bien inférieur à ceux des chapelles latérales, et fit creuser la niche où est aujourd'hui la statue de saint Bonaventure ; elle devait abriter une statue de Notre-Seigneur montrant son Cœur, mais cette statue fut donnée aux religieuses Augustines de Pont-l'Abbé. Sur le nouvel autel du Sacré-Cœur, se tenaient quatre petits anges d'une grâce parfaite (ils sont aujourd'hui sur le maître-autel de l'église de Lannilis).

Lors de l'enlèvement du grand retable, on avait mis à découvert, dans le grand mur du transept méridional, deux grandes arcades voûtées. D'après M. Le Men, l'une était l'enfeu qui avait abrité la tombe de Jean de Lespervez, qui occupa le siège de 1451 à 1472. Désormais, rien ne rappelle le souvenir de cet évêque dans la cathédrale dont il fut un des plus insignes bienfaiteurs. L'autre arcade était une ouverture faisant communiquer le transept avec la cour de l'évêché. Ces deux ouvertures furent bouchées ; le mur principal ne présentait donc qu'une grande surface nue d'un aspect assez déplaisant. L'auteur de la *Monogra-*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

phie dit qu'on aurait pu remédier à cette nudité par les tableaux que possédait déjà la cathédrale, ou qu'on aurait pu obtenir du gouvernement.

Ce vœu exprimé par la plume d'un archéologue ne laisse pas que de surprendre. En général les amis du passé, admirateurs de nos vieilles églises gothiques ou romanes, ajouteraient volontiers pour elles une invocation aux litanies : « Des tableaux du Gouvernement délivrez-les, Seigneur. »

Mgr Sergent voulut obtenir un résultat analogue en usant d'un autre moyen : il fit placer devant le milieu de ce grand mur l'immense statue de la Vierge qu'on avait récemment enlevée de l'entrée du chœur ; la statue de Saint Corentin qui lui servait de pendant fut mise à une place analogue dans la chapelle des Trépassés. J'ai raconté dans l'*Histoire de Saint Corentin* (p. 239) les péripéties auxquelles donna lieu le déplacement de ces statues.

Elles ne demeurèrent pas longtemps dans le transept ; les nouveaux autels orientés vers le Levant étaient bien petits, les chapelles bien vides ; Mgr Sergent fit donc exécuter ce qui existe maintenant. En parlant de la chapelle des Trépassés j'ai déjà signalé les avantages qu'il y avait à revenir à une disposition moins archéologique et moins liturgique, mais plus conforme aux exigences du bon goût et aux besoins du service religieux.

Le nouvel autel du Sacré-Cœur est de beaucoup le plus beau après le maître-autel. Il est d'onyx blanc d'un magnifique poli, les colonnettes d'onyx brun ont des bases et des chapiteaux de bronze doré et de très riches ornements où les émaux se mêlent à l'or couvrent le devant de l'autel, le tabernacle et le retable.

Les bas-reliefs du retable ont un caractère trop archaïque; l'artiste a voulu imiter le Moyen-Age jusque dans ses défauts. On peut en outre reprocher aux deux scènes qui se font vis à vis de ne pas se faire équilibre ; l'une (l'apparition du Sacré-Cœur à la Bienheureuse Marguerite-Marie) présente deux personnages ; l'autre (la Cène) en présente treize. Et puis, pourquoi la Cène dans ce bas-relief, quand elle est déjà représentée dans le vitrail placé au dessus ? Comme on le voit, ces répétitions des mêmes sujets constituent un réel défaut dans la restauration moderne de la cathédrale, mais quand nous arriverons aux vitraux anciens nous verrons que le même reproche incombe encore bien plus aux bienfaiteurs primitifs de la même église.

Au dessus du tabernacle de l'autel du Sacré-Cœur est une statue de Notre-Seigneur debout sur une très élégante colonne. Plus encore que les bas reliefs cette statue de bronze doré mérite le reproche d'être un pastiche des œuvres les plus incorrectes du XIII^e^ siècle ; si l'on veut imiter on trouvera des merveilles à copier dans les produits de cette grande époque sans y rechercher à plaisir comme un idéal les défauts d'anatomie, les manques de proportion et la raideur qu'il ne faut pas confondre avec la majesté.

On a essayé d'atténuer le caractère glacial de cette statue de Notre-Seigneur, en peignant le Cœur, le visage, les mains et les

pieds, et la bordure des vêtements ; quoique ce travail soit bien fait, il ne produit pas l'effet désiré.

Dans les niches sculptées, aux deux côtés de la chapelle, sont les statues de saint Thomas d'Aquin et de saint Bonaventure, toutes deux placées là en prévision du transfert du Saint-Sacrement dans la chapelle du Sacré-Cœur. On sait, en effet, que le Souverain-Pontife Urbain IV, voulant établir pour toute l'Eglise la fête du *Corpus Domini*, qui ne s'était célébrée jusque-là que dans le diocèse de Liège, chargea le docteur angélique et le docteur séraphique d'en composer l'office. Quand leur travail fut terminé, tous deux comparurent devant le Pape, et pendant que saint Thomas lisait les incomparables strophes de son *Pange lingua*, du *Verbum supernum*, du *Sacris solemniis*, ou les stances du *Lauda Sion*, ou ses responsoires parmi lesquels on ne saurait désigner le plus beau, saint Bonaventure mettait en pièces les pages de parchemin sur lesquelles il avait consigné les élans de son âme pour le Sacrement d'amour.

Les deux statues de la cathédrale rendent bien le caractère de cette scène. Saint Thomas montre son office du *Saint-Sacrement*, saint Bonaventure rapproche le sien de sa poitrine comme pour le dissimuler.

Saint Thomas, la grande lumière de l'Eglise, est ordinairement représenté avec un soleil d'or sur la poitrine ; ici on lui a donné les traits que l'on trouve dans ses portraits authentiques.

Pour saint Bonaventure, le sculpteur n'a point eu recours aux portraits anciens qui existent cependant, mais il lui a prêté des traits et une expression qui conviennent bien au docteur séraphique. Cette statue est fort belle.

Contre une colonne placée a l'entrée du transept est adossée, comme je l'ai dit, l'image de la sainte Face de Notre-Seigneur ; l'ornementation qui l'entoure, la colonnette qui la supporte sont du meilleur goût.

Lorsqu'on débarrassa la cathédrale de son badigeon, on trouva, sur la partie plane de cette colonne, les traces d'une peinture murale représentant sainte Apolline.

(A suivre.)

Huit Fois sur Dix les névralgies et les migraines se dissipent en quelques minutes par l'emploi des **Perles** de **Térébentine** du Dr Clertan. Trois ou quatre de ces **Perles** produisent un soulagement presque instantané.

Chaque flacon contient **trente perles**, ce qui permet de guérir une migraine ou une névralgie pour une somme insignifiante.

Comme l'essence de térébenthine doit être rectifiée avec le plus grand soin, il est nécessaire de se défier des imitations et d'exiger comme garantie d'origine que chaque flacon porte la signature du Dr Clertan.

A Paris, maison **L. Frere, A. Champagny & Cie**, Successeur, 19, rue Jacob. Prix du flacon : **2** fr.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Quinium Labarraque, vin fébrifuge et digestif.
« LE PLUS ÉNERGIQUE DES TONIQUES CONNUS. »
(Annuaire de Médecine et de Chirurgie pratiques.)
La bouteille : **6** fr., la demi-bouteille : **3** fr. — Toutes pharmacies.

« **La Poudre de Rogé,** par son goût agréable, est un puissant moyen de vaincre la répugnance d'un grand nombre de malades pour les purgatifs ; il n'occasionne ni soif ni coliques, et, par conséquent, on peut dire de lui qu'il agit sûrement et agréablement. »
(Extrait du rapport du professeur SOUBEIRAN.)
Eviter les produits dont le nom peut prêter à confusion. Fabr. 19, rue Jacob, Paris. Dépôt, 9, rue du 4 Septembre et toutes pharmacies. Prix : 2 fr. avec une instruction.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56
QUIMPER QUIMPER

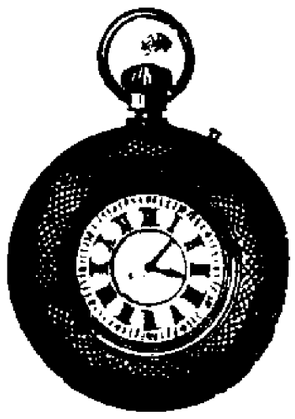
ATELIERS de MENUISERIE

F. DAOULAS, Père
Entrepreneur de Menuiserie
19, boulevard de l'Odet, QUIMPER, et rue du Frout, 23,
TRAVAUX DE BATISSES
AMEUBLEMENTS D'ÉGLISES
Sculpture et Restauration en tous genres.

VÊTEMENTS Ecclésiastiques

JODELAIS, Jeune
Quimper — 36, rue Keréon — Quimper
Fournisseur du Grand-Séminaire

A LA MONTRE DE GENÈVE



E. PIRIOU

3, RUE KÉRÉON **QUIMPER** RUE KÉRÉON, 3
MAISON RECOMMANDÉE
pour la bonne qualité de ses articles et ses prix avantageux

Orfévrerie & Couverts Christofle au prix de fabrique

Orfévrerie A. Frénais Couverts argentés à 100fr sur métal blanc

Grand choix de Bronzes, Souches et Orfévrerie d'Eglises. — Objets religieux.
SPÉCIALITÉ D'ORFÉVRERIE ARGENT MASSIF,
d'Objets artistiques et de Maroquinerie fine pour cadeaux de mariage.
Horlogerie de précision *garantie de deux à dix ans sur facture.*
Atelier pour les Réparations d'Horlogerie, Bijouterie, Gravure et Réargenture.

A. DE COUESNONGLE,

46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

Dans les écoles, on évite les taches d'encre aux mains et sur le linge des enfants en faisant usage de l'ENCRE-POUDRE EWIG.
Contre envoi de 1 franc en timbres-poste, on recevra *franco* une boîte d'ENCRE-POUDRE EWIG, pour faire soi-même la meilleure des encres. — Indispensable aux personnes qui voyagent, aux ecclésiastiques, médecins, etc. Cette poudre peut rendre de grands services aux fabricants de gants pour noircir les coutures des gants noirs ; soit seule et mieux additionnée d'une décoction de campêche (avec un soupçon de soude ou de savon, au lieu de l'eau.)
La boîte de 10 litres, 4 fr. 50 ; de 25 litres, 10 fr. ; de 50 litres, 18 fr. ; de 100 litres, 35 fr. — Paris, 92, rue Richelieu.

LE GRESHAM

C^ie Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée en 1848
Actif au 30 juin 1890
111 MILLIONS 610.613 FRANCS
Assurances sur la Vie entière, mixtes, à terme fixe.
RENTES VIAGÈRES
Payables sans frais aux taux de 8, 10, 12, 15, 17 %, suivant l'âge.
Prospectus et *Renseignements gratis* et *franco* à *Paris*, dans les immeubles de la C^ie, 30, Rue de Provence et chez MM les Agents des départem^ts.



GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2^me jour. **M. LENORMAND**, Méd^n Sp^te, Anc^n Aide-Major des Hôpitaux M^res, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

CHOCOLAT PURGATIF à la MAGNÉSIE DE DESBRIÈRE

Ex-Professeur de Chimie, Chevalier de la Légion d'Honneur.
La *Magnésie* à petite dose est un excellent stomachique, à haute dose elle purge doucement et agréablement ; c'est pourquoi le *Chocolat Desbrière* est recommandé depuis longtemps par les Médecins pour les *Enfants*, les *Dames* et les personnes *délicates* ou *âgées*. — PRIX : **1** fr. **50**, *franco*.
Ph^ie DESBRIÈRE, 9, Rue Le Peletier, PARIS et Pharmacies *(Se méfier des imitations).*

MALADIES DE LA PEAU

DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.
Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (*codex medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Ph^ie FINANCE, 5, B^d Rochechouart, Paris. — Prix la boîte **5** francs, envoi franco.
REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

1889 — GRAND PRIX PARIS — 1889

CHOCOLAT MENIER

REFUSER LES IMITATIONS

Archives diocésaines de Quimper et Léon

FABRIQUE DE VITRAUX DU CARMEL

DU MANS (Sarthe)

RUE DE LA MARIETTE, 116

Fondée en 1853 sous la direction de M. E. HUCHER, auteur du grand ouvrage in-folio des *Calques des Vitraux peints* de la cathédrale du Mans.

F. HUCHER, fils, successeur.

PRIX. — Les personnages en pied sur fond grisaille avec dais, de 80 fr. à 100 fr. ; les mêmes sur fond d'architecture, à 140 fr. Les grandes scènes sur fond d'architecture, de 150 fr. à 160 fr. ; les grisailles, de 40 fr. à 50 fr. le mètre carré. Les restaurations, de 150 fr. de 200 fr. le mètre carré.

TRAVAUX. — Nous pouvons citer parmi nos principaux travaux dans le département : Bannalec, Brest (Saint-Martin), Châteauneuf-du-Faou, Cléden-Poher, Douarnenez, Fouesnant, Kergloff, Kernével, Lampaul, Landerneau, Ile-Tudy, Morlaix, Penmarc'h, Plabennec, Pleyben, Plonéour-Lanvern, Plonévez-du-Faou, Pluguffan, Poullan, Pont-l'Abbé, Pont-Aven, Quimperlé, Riec, Saint-Pôl-de-Léon, Trégunc, Trébabu.

ASTHME & CATARRHE
guéris p^r les **CIGARETTES ESPIC**, 2f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

STATUES RELIGIEUSES

CHEMINS de CROIX et MOBILIER d'EGLISES

Ateliers L. CACHAL-FROC

30, 32 et 34, Rue Vavin, *PARIS*

Statues, Chemins de Croix, Autels, Chaires, Confessionnaux

TERRE-CUITE, CARTON, BOIS, PLATRE, PIERRE, MARBRE

Le matériel important des Ateliers CACHAL-FROC permet de produire promptement toutes les statues religieuses que l'on peut demander.

Modèles du Sacré-Cœur, Vierge, St-Joseph, Evêques, Abbés, Moines, etc., St-Yves et tous Saints et Saintes.

Renseignements, Photographies ou Dessins sont envoyés franco sur demande.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. Vendredi 8 Mai 1891. N° 19.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an

LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Visite pastorale; Nominations; Quimper ; Brest ; Saint-Pol-de-Léon.

II. Nouvelles du Monde catholique : Les fêtes de la Pentecôte à Sainte-Anne d'Auray ; Procession de Notre-Dame d'Espérance à Saint-Brieuc ; Le Clergé de Fourmies ; La Vierge de Laval ; La religion en Australie.

III. Documents historiques (suite).

IV. Visite de la Cathédrale de Quimper (suite).

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 10 Mai. — Dimanche dans l'octave de l'Ascension, s. Antonin, évêque, double, blanc.

A la messe, mémoires : 1° du Dimanche, 2° de l'Ascension, 3° des saints martyrs Gordien et Épimaque.

Vêpres de la Translation des reliques de s. Corentin et de s. Pôl, mémoire de s. Antonin.

Lundi 11. — Translation des Reliques de s. Corentin et de s. Pôl, double de 2e classe, blanc.

Dans les deux cathédrales de Quimper et de St-Pôl : fête de l'Invention de la Ste Croix, 2e classe, rouge.

Mardi 12. — S. Nérée et ses compagnons, martyrs, semi-double, rouge.

Mercredi 13. — S. Brieuc, évêque, double, blanc.

Jeudi 14. — Octave de l'Ascension, double, blanc.

Vendredi 15. — S. Isidore le laboureur, confesseur, double, blanc.

Samedi 16. — Vigile de la Pentecôte *(pas de jeûne)* semi-double, blanc pour l'office, rouge pour la messe.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Gouesnou ..... 10, 11, 12, 13 et 14 Mai.
Cast ..... 15 et 16 Mai.

AVIS. — La veille de la Pentecôte, il n'y a pas de jeûne pour le diocèse.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Visite pastorale.

MAI.	MATIN.	SOIR.
Dimanche 10.	Saint-Melaine.	Ursulines.
Lundi 11 . . .	Plouézoc'h.	Guimaëc.
Mardi 12 . . .	Plougasnou.	Saint-Jean-du-Doigt.
Mercredi 13 .	Lanmeur.	Locquirec.
Jeudi 14 . . .	Plouégat-Guerrand.	Plouégat-Moysan, Le Ponthou.
Vendredi 15 .	Plouigneau.	Bothsorel.
Samedi 16 . .	Guerlesquin.	Bolazec.

Nominations. — Par décision de Monseigneur, ont été nommés :

M. l'abbé Nicolas, recteur de Lanriec, recteur de Plomodiern, en remplacement de M. Gargam, démissionnaire pour cause de santé.

M. l'abbé Auffret, vicaire à Saint-Sauveur de Brest, recteur de Lanriec.

M. l'abbé Daniélou, vicaire à Quimerc'h, vicaire à Saint-Sauveur de Brest.

M. l'abbé Le Gall, vicaire à Saint-Thégonnec, recteur de Henvic.

M. l'abbé Poulhazan, recteur de Guilers, recteur de Plougonven.

M. l'abbé Guillerm, ancien recteur de la Forest-Landerneau, recteur de Guilers-Plogastel.

M. l'abbé Simon, recteur de Gourlizon, recteur de Collorec.

M. l'abbé Kerdavid, vicaire à Guengat, recteur de Gourlizon.

M. l'abbé Saliou, vicaire à Ouessant, vicaire à Saint-Martin de Brest.

M. l'abbé Pouliquen, vicaire intérimaire à Henvic, vicaire à Ouessant.

M. l'abbé Fily, ancien vicaire de Guiclan, aumônier à Saint-Jacques.

M. l'abbé Bossenec, jeune prêtre, vicaire à Guengat.

M. l'abbé Le Braz, jeune prêtre, vicaire à Edern.

M. l'abbé Colin, vicaire à Edern, vicaire à Saint-Thégonnec.

M. l'abbé Moullec, recteur de Saint-Jean-Trolimon, recteur de Moëlan.

M. l'abbé Péron, vicaire à Lannilis, recteur de Saint-Jean-Trolimon.

M. l'abbé Larvor, vicaire à Tourc'h, vicaire à Scrignac.

M. l'abbé Maurice, vicaire à Tourc'h.

M. l'abbé Crozon, recteur de Lampaul-Ploudalmézeau, aumônier à Lambézellec.

M. l'abbé Bernard, ancien recteur de Saint-Martin de Morlaix, recteur de Lampaul-Ploudalmézeau.

M. l'abbé Pouliquen, recteur de Henvic, est démissionnaire pour cause de santé.

M. l'abbé Rolland, recteur de Plougonven, est démissionnaire pour cause de santé.

Quimper. — Le samedi 23 mai, aura lieu l'ordination à la prêtrise de quelques diacres.

Aujourd'hui, mercredi, s'est éteint doucement au Grand-Séminaire, après une maladie de quelques semaines, le bon M. Nicot.

M. Nicot, chanoine honoraire, économe au Grand-Séminaire, a passé la presque totalité de sa carrière sacerdotale dans cette sainte maison, où il est mort. Il aimait cette vie de Directeur, toute faite d'études, de régularité et de piété. Il avait successivement occupé, avec un réel succès et à la grande satisfaction de ses élèves, les différentes chaires du Séminaire, et accepté la charge d'économe quand il sentit ses forces diminuer un peu.

Il se conciliait tout le monde par sa bonté si accueillante et son esprit fin, jovial et bienveillant jusque dans ses petites malices de bon aloi, qui égayaient tant nos réunions.

Prêtre austère et homme du devoir, il donnait à ceux qui s'adressaient à lui les meilleurs conseils et la plus sûre direction, qu'il sanctionnait tout d'abord par une vie pleinement sacerdotale et toute vouée au bien et à ses chers Abbés.

Sa mort est une grande perte pour le Séminaire : elle sera vivement ressentie dans le diocèse, où il ne comptait que des amis, et son souvenir vivra lontemps parmi nous, comme celui d'un professeur capable, d'un directeur zélé et d'un saint prêtre.

L'abbé Nicot, né en 1839, avait été ordonné prêtre en 1865 et nommé au Grand-Séminaire en 1867.

L'enterrement aura lieu vendredi matin.

M. de Vincelles, conseiller général du canton de Plabennec et maire de Lanarvily, vient de mourir à Paris dans les plus édifiants sentiments. C'est une grande perte pour le diocèse.

M. Guéguen, député de la 2e circonscription de Châteaulin, est mort en chrétien. Depuis longtemps il s'était réconcilié avec le bon Dieu, et c'est pour nous une grande joie de l'apprendre à nos lecteurs.

Messieurs les Curés et Recteurs sont instamment priés d'annoncer dans leur paroisse la Retraite bretonne des femmes qui com-

Archives diocésa[illegible]es de Quimper et Léon

mencera à Quimper le samedi 16 mai, dans le couvent des Dames de la Retraite.

Nous ne saurions trop recommander qu'on veuille bien insister sur cette Œuvre si importante des Retraites. Actuellement elle est dirigée par M. l'abbé Madec, curé-doyen de Pont-l'Abbé, qui réussit fort bien dans cette délicate mission, en s'inspirant des traditions de M. le chanoine Le Duc, curé de Douarnenez, dont le zèle et le talent sont toujours au service de Dieu et des âmes.

Brest. — Le petit collège de Brest vient de faire une grande perte dans la personne du bon Père Marsille, de la Compagnie de Jésus. Cet excellent religieux a consacré toute sa vie au service des élèves dans les collèges ; il avait pour l'enseignement et l'éducation des enfants des aptitudes très rares : aussi a-t-il fait, partout où il a passé, le plus grand bien. Sa mort laisse un grand vide à Brest, où il est resté tant d'années.

Le bon Père n'était âgé que de 59 ans.

Nos lecteurs et tous ceux qui aiment et vénèrent les religieux persécutés — et les Jésuites tiennent la tête, c'est leur gloire et leur force — voudront prier pour ce cher défunt.

***

— Le Saint-Père, sur la présentation de Mgr l'Evêque de Quimper, vient de nommer chevaliers de Saint-Grégoire M. Péner et M. Dubois.

M. Péner est un ancien professeur de l'Université, professeur distingué et très vaillant chrétien. Il avait déjà pris sa retraite, quand, pour sauver le collège des Révérends Pères Jésuites à Brest, il n'hésita pas à sortir de son repos et à en prendre la direction ; il la conserva quelques années : ce fut un grand service rendu aux familles et une belle protestation contre la force qui primait le droit.

M. Péner vit à Brest, ne s'occupant que de bonnes œuvres et entouré de l'estime de tout ce qui est honorable et chrétien.

M. Dubois, en 1843, n'étant encore qu'aspirant de marine à bord de l'*Héroïne*, sauva, au péril de sa vie, cinq missionnaires qu'on allait massacrer en haine de la foi, à Tourane (Cochinchine). Depuis cette belle action, M. Dubois a suivi sa carrière, elle a été brillante et en tout digne d'un grand cœur fermement chrétien. Il a été longtemps, au *Borda*, professeur distingué, toujours juste, bon et bienveillant. Les trois quarts de nos vaillants officiers de marine lui ont passé par les mains et gardent de lui le souvenir le meilleur et le plus reconnaissant.

La croix de Saint-Grégoire fera bien sur sa poitrine à côté de celle de la Légion-d'honneur : toutes deux ont été gagnées au service de l'Eglise et de la France.

Saint-Pol-de-Léon. — M. Paul de Courcy, né à Landerneau, en 1825, vient de mourir au bout de très peu de jours de maladie. Archéologue distingué, il avait publié des ouvrages très remarqués qui resteront, entr'autres le *Nobiliaire* et le *Mémorial* de Bretagne en trois volumes. Il aimait à raconter qu'il avait *intrigué* (ce joli mot est de lui), il y a cinquante ans, pour entrer au Conseil de Fabrique afin de travailler à la restauration de la cathédrale de Saint-Pol : grâce à lui, les réparations ont été commencées et poursuivies avec une compétence parfaite, et exécutées avec un art admirable.

M. de Courcy avait reçu une nature vive et aimable ; sa conversation était pleine de saillies et pétillait d'esprit : il n'aurait pas reculé devant le mot juste, même *gaulois*, pour traduire sa pensée ; la bonne gaîté qu'il provoquait montrait bien qu'on lui en savait gré. Il est mort comme il avait vécu, fidèle aux convictions religieuses et politiques de toute sa vie.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Les fêtes de la Pentecôte à Ste-Anne, 16, 17, et 18 Mai. — Les fêtes de la Pentecôte qui attirent tous les ans à Ste-Anne d'Auray un grand nombre de pèlerins de tous les cantons de la Bretagne, seront célébrées avec une grande solennité sous la présidence de Mgr Bécel, évêque de Vannes.

Programme : — *Samedi 16 Mai :* messe à 11 heures ; vêpres à 4 heures 45 ; procession et bénédiction du Très-Saint-Sacrement ; sermon breton par M. Péron, curé-archiprêtre de Quimperlé ; à 8 heures, procession aux flambeaux, illumination de la Scala-Sancta, de la Fontaine miraculeuse et du Cloître.

Dimanche 17 Mai : — à 4 heures, première messe suivie de la bénédiction du Très-Saint-Sacrement, à 9 heures, grand'messe ; à 2 heures, vêpres pontificales.

Lundi 18 Mai : processions de Arzon, Plouharnel, Camors, La Chapelle-Neuve, Plumelin et Baud ; grand pèlerinage du canton de Carentoir.

Procession de Notre-Dame d'Espérance, à Saint-Brieuc. — La solennité de la Fête-Dieu tombant le 31 Mai, la procession du pèlerinage de Notre-Dame d'Espérance a été fixée, cette année, par Sa Grandeur Mgr Fallières, qui la présidera, au Lundi 1er Juin. Elle se fera avec une grande solennité. Les fidèles sont convoqués à y venir en plus grand nombre que les années précédentes, pour y prier pour la France et l'Eglise.

Comme les années précédentes, la Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest fera aux pèlerins des réductions de prix. Ils pourront assister, le dimanche 31 Mai, à la procession du Saint-Sacrement, et le lundi 1er Juin à la procession aux flambeaux de N.-D. d'Espérance.

Archives diocésa[illegible]es [illegible]e Quimper et Léon

Saint-Brieuc. — « L'inauguration du monument de Monseigneur David est fixée au jeudi 14 mai ; c'est pour vous annoncer cette cérémonie touchante et désirée que nous vous écrivons en ce moment.

« Déjà la statue est placée sur le socle. C'est un chef-d'œuvre ; vous n'en serez pas étonnés : l'artiste s'appelait Chapu. Pourquoi faut-il, hélas ! que prématurément ravi aux arts et à la France, il n'ait eu la consolation de voir la cérémonie que nous allons célébrer !

« M. Chapu n'a point été au-dessous de lui-même. Ce marbre vit ; tous ceux qui ont connu Monseigneur David, retrouvent, dans son image, non seulement ses traits, mais son âme, faite d'intelligence et de bonté. L'Evêque est assis ; sa main gauche retient sur ses genoux un grand livre ouvert ; sa main droite se lève ; il va parler : c'est un savant, un docteur, un apôtre, mais c'est un père surtout, au milieu de ses enfants. »

(Extrait de la Lettre pastorale de Mgr l'Evêque de St-Brieuc.)

Le clergé de Fourmies. — Voici des détails sur l'attitude courageuse et dévouée du clergé de Fourmies :

Au moment où la fusillade commença, un incident des plus émouvants se produisit. Le premier coup était à peine tiré que la porte du presbytère s'ouvrit soudain.

Le curé de Fourmies, M. l'abbé Margerin, et ses deux vicaires au risque d'être tués eux-mêmes, se précipitèrent entre les soldats et la foule en suppliant d'arrêter le feu.

La voix de ces prêtres courageux fut entendue. Instinctivement, les fusils s'abaissèrent pendant que l'ordre de cesser le feu était donné, et tandis que la foule effrayée se retirait en jetant encore des cailloux, les prêtres se portèrent au secours des malheureux blessés. Quelques mourants purent recevoir l'absolution *in extremis*.

La conduite du clergé de Fourmies est l'objet d'une admiration unanime. Son dévouement est vanté également dans tous les camps.

La Vierge de Laval. — Un très vif dissentiment s'était élevé récemment entre le maire de Laval et les jardinières ou dames de la Halle au sujet d'une statue de la Vierge qui se trouvait sous le vieux Marché que l'on va démolir d'ici à quelques jours, et que la Municipalité voulait faire transporter au Musée.

Soixante-dix jardinières se sont présentées devant le maire et ont réclamé la statue, disant qu'elle leur appartenait de temps immémorial.

Le maire n'ayant pu donner satisfaction aux dames de la Halle, l'affaire a été portée devant le Tribunal civil, qui a ordonné que la statue de Notre-Dame-des-Halles serait placée sous séquestre entre les mains de M. l'abbé Hélie, curé-archiprêtre de la Cathédrale.

Ce dernier a pris les mesures nécessaires pour l'enlèvement de la statue et l'a placé dans l'église, où elle restera jusqu'à nouvel ordre.

La religion en Australie. — En Australie, où, grâce à l'Apostolat de la Prière, le culte du Sacré-Cœur est en pleine floraison, S. Em. le cardinal Moran, archevêque de Sydney, a exposé, dans un récent discours, l'état du catholicisme et constaté ainsi ses progrès : en 1876, il y avait 450,000 catholiques en Australie et 350 prêtres ; il y a, en 1890, 750,000 catholiques et 620 prêtres. Le nombre des églises s'est élevé de 620 à 880, et celui des écoles de 350 à 700. On le voit, le nombre des catholiques a presque doublé en Australie depuis quatorze ans.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

ARRÊTÉS DU DÉPARTEMENT DU 21 AVRIL ET DU 2 JUILLET 1791

PRISON DES CARMES DE BREST

JUILLET 1791-SEPTEMBRE 1791 *(suite)*

Voici un procès-verbal qui nous apprend les détails d'une expédition à la recherche des prêtres dans le bas Léon pour les conduire aux Carmes, vers la fin de ce mois de juillet :

« *Procès-verbal de l'expédition faite par plusieurs citoyens de Brest les 27 et 28 juillet 1791.*

« Se sont réunis pour cette expédition les soussignés au nombre de dix. Partis à trois heures de l'après-midi, se sont rendus au lieu désigné où sont les quatre moulins à vent, côté de Recouvrance. Passant par le bourg de Plouzané, nous nous sommes rendus, à neuf heures et demie du soir, à Kermorvan, paroisse de Trébabu, où nous sommes présentés chez M. Coataudon, qui soupait avec ses deux filles, M. de Beaumont, des dames, etc. Ces messieurs et ces dames nous ont reçus avec beaucoup d'honnêteté, nous ont assuré que le Père Élisée, ex-provincial des Carmes, que nous soupçonnions dans le dit château n'y était pas. Avons fait la même recherche chez M. Hamelin, curé non remplacé de Trébabu, où nous n'avons pas eu plus de succès (1).

« Nous nous sommes transportés au manoir de Kerjean-

(1) « Sortant de chez ce Curé, nous avons remarqué que quelques décrets de l'Assemblée Nationale affichés à la porte de l'église étaient souillés d'excréments humains. »

Archives diocésa es e Quimper et Léon

Mol, qu'habite M. Kersauzon, où nous avons fait pareilles perquisitions sans succès. De là nous avons fait route pour Lochrist, où nous avons trouvé couché le sieur Le Gall, ci-devant vicaire de la dite trève, auquel nous avons donné l'ordre de nous suivre. Il était alors minuit, et nous nous sommes rendus au bourg de Saint-Mathieu, où ayant environné la maison du sieur Carluer, recteur non remplacé, en avons demandé l'ouverture qu'on ne nous a accordée qu'après plusieurs sollicitations ; enfin étant entrés, nous avons, en parcourant les appartements, trouvé le R. P. Elisée profondément endormi, auquel nous avons notifié l'ordre de nous suivre. Sortis de Saint-Mathieu environ deux heures du matin, Rendus au Conquet, avons déposé chez M. Thomas, maire, les sieurs Le Gall et Elisée que nous ne pouvions garder à vue, attendu le besoin du repos nécessité par la fatigue de nos courses.

« A neuf heures et demie partis pour Ploumoguer, nous y sommes arrivés vers dix heures et demie. Plusieurs citoyens se sont plaints du sieur Le Moyne, vicaire, qui propageait beaucoup de mal par ses discours séditieux, ce qui nous a déterminés à nous saisir de sa personne. A onze heures et demie, nous sommes partis pour Plouarzel, toujours accompagnés des sieurs Elisée, Le Gall et Le Moyne. Deux camarades étant à cheval ont pris le devant et se sont rendus chez le sieur Kermergant, ex-curé de Plougonvelin, où nous leur avions dit de nous attendre, au bourg de Plouarzel ; arrivés à une heure après midi, nous nous sommes transportés chez le Recteur, qui est remplacé par le sieur Madec, vicaire de la Forêt, mais qui n'a pas encore pris possession ; avons fait perquisition dans le presbytère où devait loger le sieur Poullaouec, ex-curé de Saint-Renan ; mais nos recherches ont été vaines. En sortant de la cour, nous avons remarqué plusieurs femmes et filles ayant leurs mains sur leur figure, qui pleuraient amèrement en jetant de grands cris. De là nous nous sommes rendus chez le sieur Kermergant, où étaient nos deux camarades, que le dit Kermergant, qui était en sa chambre, avait vu arriver. Ce dernier monta vite dans son grenier et se mit sur la trappe qui en fermait l'entrée. Lorsque nous fûmes dans la chambre haute, nous demandâmes l'ouverture de ce grenier ; à quoi une des femmes se refusa obstinément, en nous représentant que la dite trappe était couverte d'une quantité de blé. Une pareille réponse nous paraissant absolument ridicule, un de nous grimpe à l'escalier et du premier effort qu'il fit souleva la dite trappe et avertit qu'elle n'était pas chargée de blé, *mais bien d'un gros et lourd morceau de viande*. A cette nouvelle, d'un second effort on entra, et M. le Curé surpris, descendit, fit son paquet et vint à nos ordres. Sortant de chez lui, nous avons traversé une haie de femmes et filles qui tendant les mains au Ciel, le prenaient à témoin

de leurs regrets et de notre barbarie. Nous reprîmes alors la route de Brest, et arrivés au pont de l'Hôpital, sur le chemin de Saint-Renan au Conquet, nous avons fait halte pour prendre quelques rafraîchissements (1).

« Ensuite, nous nous remîmes en route vers quatre heures et demie, jusqu'à ce que nous sommes entrés dans le chemin de traverse qui revient à Penfelt ; nous avons rencontré près de deux cents personnes de tout sexe revenant de la foire de Saint-Renan, parmi lesquelles plusieurs connues du sieur Kermergant, furent saluées par lui et auxquelles il dit en breton ses plaintes et lamentations et répéta : « Couvent ou « même au château de Brest, il en sera ce qu'il plaira à la « divine Providence. » A ces paroles, les filles et les femmes se couvrant la tête de leur tablier, fondaient en larmes et jetaient des cris d'indignation ; mais ces tendres cœurs obligés de se séparer, l'apôtre fanatique leur disait encore ces dernières paroles : « *Ober va gouremenou* », c'est-à-dire : Mes compliments à tel ou tel.

« Arrivés enfin au fort Bourguin, sommes reconnus par la garde, de même aux glacis, puis nous nous sommes transportés à l'hôtel de la commune, sur l'avis qu'il n'y avait en ce moment aucun Administrateur au District. Il était près de huit heures du soir (2).

« Notre déposition faite aux Officiers municipaux, nous avons escorté jusqu'aux Carmes ces quatre ennemis de la Constitution, à travers une foule immense de peuple.

« Brest, ce 29 juillet 1791.

« *Signé :* Le Clerc, Courtois, Turnier, Corbier, Cozand, Genote, Julien Martin, Adam, Le Jemble, Petit, Mantref, Lannuscorn. »

(A suivre.)

(1) « Plusieurs d'entre nous ayant porté des santés à la nation, nous avons invité nos quatre noirs à nous imiter, ce qu'ont fait aussitôt le P. Elisée, les abbés Le Gall et Le Moyne ; mais le mot nation était un blasphème dans la bouche de l'intraitable Kermergant, il répondit qu'il suffisait qu'il but à notre santé, etc. »

(2) « Tandis que nous attendions du caporal de garde l'ordre d'entrer en ville, un grand concours de peuple nous environna. Quelqu'un s'étant aperçu que le sieur Kermergant n'était pas comme les autres décoré du ruban national, l'exprima si haut, que cet ex-curé en tira un bout de son bréviaire, l'attacha à sa boutonnière en disant : « S'il ne faut que ça pour vous satis-« faire, c'est peu de chose. »

Librairie SALAUN, Quimper

BIBLIOGRAPHIE

La Société de Saint-Jean l'Evangéliste, à Tournai (Belgique), continue la série de ses excellentes publications. Voici ses dernières :

[N° 418] **Cours abrégé et pratique de Plain-Chant.** Un volume in-18

Archives diocésaines de Quimper et Léon

(16 × 9 1/2) de 120 pages, contenant, outre des aperçus pratiques sur le plain-chant, les signes, la gamme, les modes, les formules, le rythme, la voix, l'exécution, les morceaux et la psalmodie, de très utiles considérations sur la liturgie, et enfin quelques exercices gradués, propres à former de bons exécutants pour ces chants d'église si majestueux et si beaux.

Prix : Broché, fr. 0-50 ; — Cartonné, fr. 0-75.

[N° 86] **Manuel des Enfants de Chœur, in-18** (16 × 10) de 316 pages, divisé en trois parties : dans la 1re, notions générales sur le cérémonial, et service de la messe basse, des messes chantées, des vêpres et complies, des saluts, des offices pour les défunts, cérémonial du chœur, processions ; 2e partie, office de l'enfant de chœur dans l'administration des sacrements et les bénédictions ; 3e partie, cérémonial propre aux divers temps de l'année ecclésiastique, Avent, Noël, Epiphanie, Carême, Passion, Pâques et Pentecôte.

Prix : Broché, fr. 1-00 ; — Cartonné, fr. 1-25.

PARFUMS DE PREMIÈRE COMMUNION. — Avant, Pendant, Après ; par Mgr E.-A. Blampignon, pronotaire apostolique, docteur en théologie, docteur es lettres : joli volume in-18 encadré, caractères elzévirs, vignettes et lettrines, couverture illustrée en couleurs, titre en bleu, 2 fr., chez J. Leday et Cie, Paris, 10, rue de Mézières. — Salaün, Quimper,

---

LES PREMIÈRES ANNÉES DE LA T. S. VIERGE, par M. l'abbé Perdrau, ancien curé de Saint-Etienne-du-Mont, avec une lettre de Mgr Gay, évêque d'Anthédon. — 1891. Paris, Leday, 10, rue Mézières.

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

2. Chapelle de Saint-Benoît.

A son origine (1464), cette chapelle fut placée sous le patronage de saint François, si populaire au moyen-âge. Elle garda fort longtemps le même vocable, mais en 1770 elle était dédiée à Notre-Dame du Rosaire. Le Père Maunoir, dans le récit de ses missions en Basse-Bretagne, l'appelle « chapelle de Notre-Dame des trois Couronnes. » Les *trois couronnes* signifient les *trois chapelets*, c'est-à-dire encore le Rosaire. C'est ici que saint Corentin apparaissait à Catherine Daniélou, la pieuse femme qu'il avait si particulièrement prise sous sa protection ; c'est de l'autel du Saint-Rosaire qu'il lui avait dit : « Cet autel sera ton asile ; là tu trouveras tout ce qui sera nécessaire à ta subsistance. » Il lui avait montré sous l'autel un trou, dans lequel elle trouverait désormais autant d'argent que l'exigerait chaque nécessité qui se présenterait ; et, en effet, dans tous les cas urgents, elle recourait à ce coffre-fort qui était à elle et qui lui fournissait le nécessaire, mais pour un jour seulement. L'autel du Rosaire était placé sous l'arcade qui existe entre la chapelle du Sacré-Cœur et le collatéral sud de la nef ; comme je l'ai dit en parlant du collatéral Nord, les autels n'ont pas été rétablis dans cette partie de la cathédrale.

Peu de temps après la promotion de Mgr Nouvel à l'évêché de Quimper, deux verrières furent placées dans les fenêtres avoisinant l'évêché ; l'une fut consacrée à l'histoire de saint Benoît, fondateur de l'ordre auquel, depuis trois ans, appartenait l'évêque ; l'autre à l'histoire de saint Anselme, son patron de religion et l'une des gloires de l'ordre bénédictin.

Il n'y a pas à regretter que ces sujets, d'un intérêt tout personnel pour le nouveau prélat, aient été préférés à d'autres, car saint Benoît et saint Anselme occupent l'un et l'autre une place très importante dans l'histoire de l'Eglise. Pour décrire les vingt médaillons retraçant la vie du Patriarche des moines d'Occident, je me servirai des *dialogues* de saint Grégoire-le-Grand, traduits par M. E. Cartier, l'ami et l'hôte des Bénédictins de Solesmes.

1. Ce premier médaillon est tant soit peu fantaisiste, et pour en trouver l'explication dans la vie de saint Benoît, il faut supposer que l'artiste a voulu indiquer que, dès son enfance, le saint s'adonna exclusivement à la prière. « Voyant que beaucoup, en étudiant, se laissaient entraîner sur la pente du vice, il méprisa l'étude des lettres, abandonna la maison et la fortune de son père et ne chercha plus qu'à plaire à Dieu seul. Il se retira ignorant volontaire, et son ignorance était pleine de sagesse.

2. « Benoît, cependant, qui aimait mieux les persécutions du monde que ses louanges, et qui eût préféré souffrir pour Dieu que jouir des honneurs de cette vie, abandonna secrètement sa nourrice et se retira dans un lieu désert appelé Sublac (1), à quarante milles environ de Rome. Des eaux pures et fraîches y coulent en abondance et y forment d'abord un grand lac d'où sort ensuite une rivière. Benoît, dans sa fuite, rencontra un religieux nommé Romain, qui lui demanda où il allait. Lorsque celui-ci eut connu son dessein, il en garda le secret et l'aida à l'exécuter. Il lui donna l'habit religieux et lui rendit tous les services possibles. »

3. « L'homme de Dieu ayant trouvé le lieu qu'il désirait, se retira dans une grotte très étroite, où il vécut trois ans entièrement inconnu des hommes. Le moine Romain savait seul son existence. Il vivait dans un monastère voisin, sous l'obéissance de l'abbé Adéodat ; mais il dérobait pieusement quelques heures à son abbé, pour porter, à certains jours, à Benoît le pain qu'il avait pu retrancher sur sa propre nourriture. Il n'y avait pas de chemin praticable du monastère de Romain à la grotte de Benoît, qui était dominée par un rocher très élevé. Romain descendait de ce rocher le pain attaché à une longue corde à laquelle il avait ajouté une petite clochette, afin qu'en l'entendant le serviteur de Dieu pût connaître l'arrivée de Romain et aller prendre le pain. Mais l'ancien ennemi, qui voulait empêcher la charité de l'un et le repas de l'autre, voyant un jour descendre le pain, jeta une pierre et brisa la clochette. Romain, cependant, ne cessa pas de prendre les moyens convenables pour fournir aux besoins de Benoît. »

4. « Dieu tout-puissant voulut enfin lui épargner cette peine,

---

(1) Cette solitude s'appelle maintenant Subiaco.

Archives diocésa[illegible]es[illegible]e Quimper et Léon

et faire connaître la vie de Benoît pour l'édification des hommes, et voici comment il plaça la lumière sur le chandelier, afin qu'elle éclairât tous ceux qui sont dans la maison du Seigneur. Un prêtre qui demeurait assez loin préparait son repas pour célébrer la fête de Pâques ; Dieu daigna se manifester à lui dans une vision et lui dit : « Tu te prépares un bon repas, et mon serviteur souffre de « la faim dans sa retraite. » Le prêtre se leva aussitôt, et le jour même de la solennité de Pâques il alla, avec les aliments qu'il avait préparés, à la recherche du serviteur de Dieu, à travers les hautes montagnes, les vallées et les gorges profondes. Il le trouva, enfin, caché dans sa grotte, et lorsqu'ils furent assis pour bénir le Seigneur et s'entretenir des douceurs de la vie céleste, le bon prêtre qui était venu dit à Benoît : « Levez-vous, et prenons « quelque nourriture, parce que c'est aujourd'hui la fête de « Pâques. » L'homme de Dieu lui répondit : « Je sais que c'est « Pâques pour moi, puisque j'ai le bonheur de vous voir. » Comme il était séparé des hommes, il ignorait que ce fût la solennité de Pâques ; mais le bon prêtre le lui assura de nouveau, en lui disant : « C'est aujourd'hui véritablement le jour de Pâques, jour « de la résurrection du Seigneur ; vous ne devez pas prolonger « votre jeûne, car je suis envoyé vers vous pour que nous goû- « tions ensemble les bienfaits du Tout-Puissant. » Ils bénirent donc le Seigneur et prirent leur repas ; quand il fut fini, et qu'ils se furent encore entretenus ensemble, le prêtre retourna à son église. »

5. « A la même époque, des bergers découvrirent la grotte de Benoît, et, en l'apercevant à travers les buissons, revêtu de peaux, ils le prirent d'abord pour quelque bête sauvage ; mais lorsqu'ils connurent ensuite le serviteur de Dieu, beaucoup perdirent les instincts de la bête pour mener une vie sainte. La réputation de Benoît se répandit dans les environs ; un grand nombre de personnes venaient le visiter, et ceux qui lui apportaient la nourriture du corps recevaient de sa bouche la nourriture de l'âme. »

6. « Il y avait dans les environs un monastère, dont l'abbé mourut, et toute la communauté vint trouver le vénérable Benoît et le conjura de vouloir bien la diriger. Il refusa longtemps, annonçant aux religieux qu'ils ne pourraient pas s'entendre. Mais enfin, vaincu par leurs prières, il finit par y consentir. Lorsqu'il voulut faire observer la règle dans le monastère et empêcher les frères de s'écarter à droite ou à gauche du bon chemin, comme ils le faisaient auparavant, ces religieux qu'il avait acceptés s'irritèrent follement et se mirent à s'accuser, entre eux, de s'être donné un tel supérieur, dont la sainte vie contrastait trop avec leur inconduite. Ils virent bien qu'ils ne pourraient plus, sous son obéissance, faire des choses défendues, et ils regrettèrent d'être obligés de renoncer à leurs habitudes. Il leur semblait dur, à leur âge, d'embrasser une vie nouvelle ; et comme l'exemple des bons est toujours à charge aux méchants, quelques-uns résolurent la mort de Benoît : il fut décidé qu'on empoisonnerait son vin. »

7. « Lorsque le vase de verre qui contenait le poison fut présenté à la table de l'abbé pour qu'il fût béni, selon l'usage, Benoît étendit la main et fit le signe de la croix. Le vase, qu'on tenait à une certaine distance, se rompit à ce simple signe, comme s'il se fût brisé contre une pierre. L'homme de Dieu reconnut aussitôt qu'on lui avait présenté un breuvage de mort, qui n'avait pu recevoir le signe de vie. Il se leva sur-le-champ, et, le visage calme, l'esprit tranquille, il dit aux frères réunis : « Que le Dieu tout- « puissant vous pardonne, mes frères ; pourquoi vouloir me traiter « de la sorte ? Ne vous avais-je pas dit, dès le principe, que nous « ne pourrions vivre ensemble ? Cherchez un abbé qui puisse « vous convenir ; car, désormais, ne comptez plus sur moi. » Il retourna sur-le-champ dans sa chère solitude, et il y vécut seul avec lui-même, sous le regard de Celui qui voit tout du haut du ciel. »

8. « Comme le saint homme devenait célèbre dans cette solitude par ses vertus et ses miracles, un grand nombre de personnes se réunirent près de lui pour servir Dieu, de sorte qu'il bâtit en cet endroit, avec l'aide de Notre-Seigneur Jésus-Christ, douze monastères, dans chacun desquels il plaça douze moines sous la direction d'un abbé. Il garda seulement quelques disciples près de lui pour les former davantage sous ses yeux. Quelques habitants de Rome, distingués par leur noblesse et leur piété, vinrent aussi le trouver et lui donnèrent leurs enfants à élever au service de Dieu. Équitius lui confia son fils Maur, et le patrice Tertulius, son fils Placide, deux enfants de grande espérance. Le jeune Maur se distinguait par sa sagesse et pouvait déjà être utile à son maître. » (1)

9. « Dans les monastères qu'il avait construits en cet endroit, il y en avait trois qui étaient sur des rochers, et les frères avaient, tous les jours, beaucoup de peine à descendre au lac pour y puiser de l'eau, d'autant plus que la pente était très rapide et présentait un véritable danger.

« Les religieux réunis des trois monastères vinrent trouver le serviteur de Dieu, Benoît, et lui dirent : « Il nous est bien pé- « nible de descendre tous les jours au lac pour avoir de l'eau, et il « faudrait changer la place de nos monastères. » Benoît les consola doucement et les congédia. La nuit suivante, il monta sur les rochers de la montagne avec le petit Placide, dont j'ai parlé plus haut, et y resta longtemps en prière. Quand il eut fini, il plaça trois pierres en cet endroit comme indication, et il redescendit au monastère à l'insu de tous les religieux. Le lendemain, les frères étant revenus lui faire les mêmes plaintes, il leur dit : « Allez, et « sur le rocher où vous trouverez trois pierres placées l'une sur « l'autre, vous creuserez un peu. Dieu, qui est tout-puissant,

(1) Maur étant arrivé à l'âge viril, fut envoyé dans les Gaules par saint Benoît pour y fonder les premiers monastères de son ordre (Glanfeuil, en Anjou) ; il est donc pour la France le second père de la famille bénédictine.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« pourra bien faire couler de l'eau sur le haut de cette montagne, « afin de vous épargner la fatigue d'un si long chemin. » Ils allèrent au rocher que Benoît leur avait indiqué, et ils virent qu'il était déjà tout humide. Ils creusèrent un bassin que l'eau remplit aussitôt, et elle coula en si grande abondance, qu'elle forme encore aujourd'hui un ruisseau qui descend jusqu'au bas de la montagne. »

(A suivre.)

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez Mme ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

Goudron Guyot véritable, 19, Rue Jacob, Paris. Boisson hygiénique, affections de poitrine, de la gorge et de l'estomac. Prix : 2 francs. Toutes pharmacies.

Les *Pilules de Vallet* ont été approuvées et recommandées par l'Académie de Médecine de Paris, pour la guérison de la *chlorose*, des *pâles couleurs*, de l'*anémie*, des *pertes de sang* et *pertes blanches* et de tous les états d'épuisement ou de faiblesse générale.

Nota. — Les Pilules Vallet *(vraies)* sont blanches et sur chacune est écrit le nom Vallet. Toutes pharmacies : le flacon : 3 fr., le demi-flacon : 1 fr. 50. Fabrication, 19, Rue Jacob, Paris.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

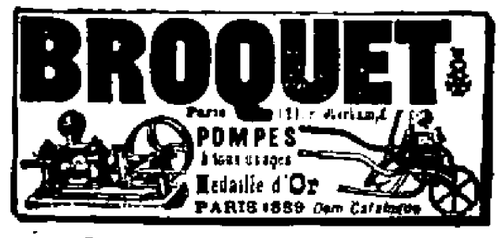
56, Place Saint-Corentin **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56
QUIMPER QUIMPER

ATELIERS de MENUISERIE F. DAOULAS, Père
Entrepreneur de Menuiserie
19, boulevard de l'Odet, QUIMPER, et rue du Frout, 23,
TRAVAUX DE BATISSES
AMEUBLEMENTS D'ÉGLISES
Sculpture et Restauration en tous genres.

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,
fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

ON DEMANDE des Agents pour grande Compagnie d'Assurances dans les cantons de Concarneau, Pont-l'Abbé, Fouesnant, Plogastel, Briec. — Fortes remises. — *S'adresser 13, rue du Palais, Quimper.*

GUÉRISON certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LEBORGNE, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuites par correp.



FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.

S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

CHOCOLAT PURGATIF à la MAGNÉSIE DE **DESBRIÈRE**

Ex-Professeur de Chimie, Chevalier de la Légion d'Honneur.

La *Magnésie* à petite dose est un excellent stomachique, à haute dose elle purge doucement et agréablement; c'est pourquoi le *Chocolat Desbrière* est recommandé depuis longtemps par les Médecins pour les *Enfants*, les *Dames* et les personnes *délicates* ou *âgées*. — PRIX : **1 fr. 50**, *franco*.
Phie **DESBRIÈRE, 9, Rue Le Peletier, PARIS** et Pharmacies *(Se méfier des imitations)*.

ASTHME & CATARRHE
guéris p. les **CIGARETTES ESPIC**. 2f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

STATUES RELIGIEUSES

CHEMINS de CROIX et MOBILIER d'EGLISES

Ateliers L. CACHAL-FROC

30, 32 et 34, Rue Vavin, *PARIS*

Statues, Chemins de Croix, Autels, Chaires, Confessionnaux

TERRE-CUITE, CARTON, BOIS, PLATRE, PIERRE, MARBRE

Le matériel important des Ateliers **CACHAL-FROC** permet de produire promptement toutes les statues religieuses que l'on peut demander.

Modèles du Sacré-Cœur, Vierge, St-Joseph, Evêques, Abbés, Moines, etc., St-Yves et tous Saints et Saintes.

Renseignements, Photographies ou Dessins sont envoyés franco sur demande.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Évêché.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

L'OUVRIER

Journal illustré de propagande catholique

Paraissant le Samedi

CAUSERIES, HISTOIRE, LITTÉRATURE, ROMANS ET NOUVELLES, POLÉMIQUE

ABONNEMENT **Cinq francs** PAR AN

Depuis trente ans, l'*Ouvrier* a été adopté par les familles chrétiennes, les maisons d'éducation religieuse et les bibliothèques paroissiales.

Son but est de moraliser en amusant et en instruisant.

Les caricatures de J. BLASS ajouteront cette année un nouvel attrait aux spirituels articles de Jean GRANGE.

Un supplément hebdomadaire, réservé aux abonnés, renferme, outre des nouvelles, pensées et anecdotes, un concours de jeux d'esprit donnant droit à de nombreux prix.

Enfin l'*Ouvrier* offre chaque mois en prime à ses abonnés des volumes qui permettent de former à peu de frais une bibliothèque de bons livres.

*A dater du 1er Mai, l'*OUVRIER *publie les ouvrages suivants :*

La Mission de l'Abbé Brutel, par G. LE FAURE.
Superbes illustrations de Ed. ZIER.

Cruelle Vengeance ! par M. DU CAMPFRANC.

Les Souliers du Juif, par JEAN GRANGE.
Nombreuses caricatures dans le texte, par J. BLASS.

ABONNEMENT D'ESSAI

UN FRANC pour deux mois

Écrire à M. HENRI GAUTIER, *directeur, 55, Quai des Grands-Augustins, Paris.*

BULLETIN D'ABONNEMENT A L'*OUVRIER*

A M. HENRI GAUTIER, *55, Quai des Grands-Augustins, Paris.*

Veuillez abonner pour ..... (un an ou deux mois) à l'OUVRIER, à partir du 1er Mai 1891, M. .....
demeurant à ..... rue .....
n° ..... Département .....

Je vous remets sous le pli (1) la somme de ..... (5 fr. pour un an, ou 1 fr. pour deux mois), montant de cet abonnement. SIGNATURE :

Ou bien Je vous autorise à faire toucher par la poste le montant de cet abonnement, augmenté de 0 fr. 25 pour frais de recouvrement.

(1) En mandat poste, timbres français ou autre valeur sur Paris.

6e ANNÉE. Vendredi 15 Mai 1891. N° 20.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — Avis. — *I. Chronique du diocèse :* Visite pastorale ; Grand pardon de Rumengol ; Quimper ; Nécrologie ; Riec. *II. Nouvelles du Monde catholique :* Angers ; Orléans ; Limoges ; Chartres ; Rome ; Bibliographie. *III. Documents historiques* (suite). *IV. Visite de la Cathédrale de Quimper* (suite). *V. Annonces et Avis divers.*

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 17 Mai. — Fête de la Pentecôte, double de 1re classe avec Octave privilégiée, rouge.

Lundi 18 et *Mardi 19.* — Double de 1re classe, rouge.

Mercredi 20. — Quatre-Temps. — Jeûne ; office de l'Octave, semi-double, rouge.

Jeudi 21. — Office de l'Octave, semi-double, rouge.

Vendredi 22 et *Samedi 23.* — Quatre-Temps. — Jeûne ; Office de l'Octave, semi-double, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Cast	17 et 18 Mai.
Coray	19, 20, 21 et 22 Mai.
Guimaëc	23 Mai.

Mission recommandée aux prières du diocèse. — SAINT-JEAN-TROLIMON : *du Dimanche 17 au Dimanche 31 Mai.* — Le Supérieur, pendant la première semaine, est M. le chanoine Arhan, curé de Saint-Martin de Brest ; le Supérieur, pendant la deuxième, est M. l'abbé Le Gall, recteur d'Ergué-Armel.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

AVIS

L'histoire de **SAINT POL - AURÉLIEN ET de SES PREMIERS SUCCESSEURS** a paru l'an dernier un peu avant l'époque des distributions de prix, mais quand les maisons d'éducation avaient déja fait leurs demandes de livres. Il en résulte que les exemplaires destinés à cet objet n'ont été demandés qu'en petit nombre et pourraient être cédés cette année dans les conditions où ils l'auraient été l'an dernier, c'est-à-dire au prix de souscription *(deux francs)*, pour les communautés qui en demanderaient au moins vingt.

S'adresser à l'auteur :

M. l'abbé THOMAS, rue du Collège, 6, QUIMPER.

Nous rappelons que l'histoire de **SAINT POL** est **imprimée** sur papier épais, ce qui donne au volume plus de corps que n'en a l'histoire de **SAINT CORENTIN.**

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Visite pastorale.

MAT.	MATIN.	SOIR.
Vendredi 15. . . .	Plouigneau.	Bothsorel.
Samedi 16. . . .	Guerlesquin	Bolazec.
Dimanche 17 . . .	Scrignac	Lannéanou.
Lundi 18	Plougonven.	Saint-Eutrope.
Mardi 19	Pleyber-Christ.	
Mercredi 20. . . .	Plounéour-Ménez.	
Jeudi 21.	Commana.	Loc-Mélard.
Vendredi 22. . . .	Sizun.	Saint-Cadou.

Fin de la Visite pastorale : retour à Quimper.

Grand Pardon de Rumengol. — ORDRE DES OFFICES. — *Vendredi 22 Mai :* Premières Vêpres solennelles, suivies de la Bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

Samedi 23 Mai : Première Messe à 4 heures ; Messes d'heure en heure jusqu'à la Grand'Messe qui sera chantée à 10 heures. Dans la soirée, Vêpres à 3 heures ; Procession traditionnelle dite des Miracles, à 6 heures ; Bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

Dimanche 24 Mai : Première Messe à 3 heures, dans la chapelle du Champ-du-Couronnement ; Messes d'heure en heure jusqu'à la Grand'Messe qui sera chantée à 10 heures dans cette même chapelle ; Vêpres à 3 heures, suivies de la Procession et de la Bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

Monseigneur doit présider la solennité le samedi, dans la soirée, et le dimanche de la Trinité.

QUIMPER. — Au moment où nous mettons sous presse, on

chante au Grand-Séminaire le service d'octave pour le repos de l'âme du bon Monsieur Nicot.

Malgré la proximité de la fête de l'Ascension et le mauvais temps, un très grand nombre de prêtres ont assisté à son enterrement et manifesté leurs vifs regrets de cette mort, qui a laissé un grand vide et affecté tout le monde.

La vénérable Madame Nicot était à cette triste cérémonie, brisée par la douleur, mais résignée comme pouvait l'être la mère d'un tel fils.

QUIMPER. — Monseigneur s'est fait représenter au service de M. Paul de Courcy, chanté cette semaine à la cathédrale de Saint-Pol, par M. le chanoine Peyron, chancelier-archiviste.

Nécrologie. — Nous recommandons aux prières M. L'Helgoualc'h, recteur de Moëlan ; le R. P. Morvan, François, prêtre de la Congrégation du Saint-Cœur de Marie, décédé au Gabon ; M. Monfort, recteur de Lanvéoc.

RIEC. — Le service du bout de l'an de M. l'abbé Podeur, ancien curé de Riec, sera célébré dans cette paroisse le mardi 26 mai, à 10 heures.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ANGERS. — Au moment où tout le monde se préoccupe tant des questions sociales et ouvrières, il nous semble bon de mettre sous les yeux de nos lecteurs, un extrait d'un discours prononcé par Mgr Freppel, l'éminent évêque d'Angers et député du Finistère, à la XX^e^ assemblée des catholiques. Il indique la vraie, l'unique solution possible : revenir à Dieu et à sa loi sainte ; le reste sera ensuite grandement facilité.

Les tristes évènements de Fourmies, où le sang a coulé si abondamment, donnent à cet extrait une actualité saisissante.

Il y a tout un monde de problèmes soulevés, pour la classe ouvrière, par cet abandon à peu près complet où l'avait laissée la Révolution française. C'est l'honneur du temps actuel, je n'hésite pas à le dire, que tout le monde ou à peu près soit décidé à revenir là-dessus et que ces questions ne laissent plus personne indifférent, quoi qu'en disent les socialistes avec une injustice révoltante. On les agite, au contraire, avec une louable ardeur dans les Parlements et dans la presse, au sein des congrès politiques, des conférences internationales, des sociétés savantes. Améliorer le sort des travailleurs, organiser, ou pour mieux dire, réorganiser leurs conditions d'existence, c'est une pensée qui réunit, dans de communs efforts, les gouvernements et les peuples. Il y a là, pour ainsi dire, le mot d'ordre de la fin du XIX^e^ siècle ; et si quelque chose pouvait nous consoler des misères morales de notre temps, ce serait assurément de voir un mouvement si généreux se prolonger d'une extrémité de la terre à l'autre. *(Vifs applaudissements.)*

Mais, Messieurs, comment résoudre ces problèmes, si ce n'est à la lumière

Archives diocésa[illegible]s [illegible]e Quimper et Léon

de la théologie morale, du droit et des vrais principes de la science économique ? Comment les résoudre de manière à concilier la liberté individuelle et la liberté d'association avec une intervention des pouvoirs publics juste et raisonnable ? Comment les résoudre sans s'exposer à faire, à l'instar même, de l'Etat moderne, le banquier universel, le caissier universel, l'assureur universel, l'organisateur et le réglementateur universel du monde du travail, c'est-à-dire sans mettre dans ses mains et sans livrer aux caprices d'une majorité quelconque, toute la vie économique du pays ?

Que l'Etat intervienne dans le monde du travail pour la protection des droits de chacun, pour la répression des abus manifestement contraires à la loi divine et morale, rien de mieux ; que l'Etat donne l'exemple de la réglementation du travail dans les industries qui relèvent de lui, fort bien ; c'est son rôle, sa fonction ; mais, pour le reste, dévouement et liberté, cela nous suffit : liberté du travail sans entrave pour personne ; liberté de l'association avec toutes ses conséquences légitimes ; liberté de l'association entre les patrons et les ouvriers, ce qui est la meilleure forme de l'association ; liberté pour les œuvres ouvrières qui ont fait preuve de force et de vie d'avoir la personnalité civile et un patrimoine corporatif ; liberté de faire des fondations en leur faveur, des fondations soit mobilières, soit immobilières, car, sans cela, rien ne peut se faire de sérieux et d'efficace ; enfin, liberté pour les catholiques, liberté pour l'Eglise, de fonder des institutions de prévoyance et de secours, hospices, asiles, refuges, maisons de retraite, dotés et pourvus par elle : liberté de mettre au service des travailleurs ses admirables milices du dévouement et de la charité ; c'est dans cet ordre d'idées que nous chercherions plus volontiers la solution du problème, sans recourir aux formules décevantes et dangereuses du socialisme d'Etat. *(Applaudissements.)*

Et cette solution nous agrée d'autant plus, Messieurs, que bien loin d'être la résultante d'importation étrangère, elle répond davantage à nos traditions catholiques et françaises. Que, parmi les nations protestantes où l'égoïsme a si peu de contrepoids, où l'inutilité des bonnes œuvres pour le salut n'a été prêchée qu'avec trop de succès, depuis la prétendue Réforme, dont c'est un des points principaux ; que le socialisme d'Etat, avec tout son cortège d'impératifs catégoriques et tout son reseau d'institutions obligatoires, y ait été réputé utile et même nécessaire, pour suppléer au défaut d'expansion charitable, à la faiblesse et à l'indigence de l'initiative privée, cela se conçoit du reste. Mais une nation catholique telle que la nôtre, qui est comme pétrie de bienfaisance et de générosité, n'a pas besoin de demander à l'Etat qu'il se substitue aux actions collectives ou personnelles ; et pourvu qu'elle obtienne des pouvoirs publics la protection des droits de chacun et la répression d'abus manifestement contraires à la loi divine et morale, cette nation peut trouver en elle-même, dans son génie, dans ses ressources, et plus encore, dans sa foi et dans son cœur, de quoi faire triompher les trois mots qui forment la devise de notre Société catholique d'économie politique et sociale : « Justice, charité, liberté. » *(Bravos et applaudissements répetés.)*

Orléans. — M. l'abbé Joseph Lemann a fait le panégyrique de Jeanne d'Arc le jour de la fête : c'était son troisième. Il l'a montrée restauratrice de l'Unité française par la vertu, par la victoire, par le sacre, par l'holocauste. Son discours a été très goûté, et beaucoup d'officiers, en écoutant cette parole ardente sur un tel sujet, n'arrivaient pas à cacher leur émotion, tant il y a de noblesse et de grandeur d'âme dans ces meilleurs et plus dévoués serviteurs du pays.

Nous donnons ici un petit passage de ce beau discours :

Vous n'avez pas perdu de vue, Messieurs, les fragments épars de cette argile émaillée que je vous montrais à terre, au début de mon discours. A l'éparpillement de ses tronçons j'avais comparé la désagrégation de la France.

Or, les voilà réunis, reconstitués en un comme par enchantement, tant la réparation a été rapide ! Par la vertu, les mœurs ont été refaites ; par la victoire, le sol a été repris ; par le sacre, l'autorité a été rétablie : l'unité française est restaurée.

Mais, ô ciel ! qu'est-ce que j'aperçois au loin, dans la direction de Rouen ? Des tourbillons de fumée et de grands jets de flammes !...

Ah ! je comprends.

Français, le Souverain Artiste ne fait pas les choses à demi !

Ignorez-vous que lorsqu'un potier a fini la configuration de son argile, à laquelle il a transmis les magnificences de son idée, il lui fait subir une dernière opération ? Il passe l'argile au feu, il la confie au four, pour la durcir dans l'unité, et ajouter à l'éclat de son émail.

Les Anglais brûlent Jeanne d'Arc : Le Tout-Puissant se servira du feu, pour achever le chef-d'œuvre de l'unité française !

Ô Jeanne, fille au grand cœur, consentez à entrer dans la fournaise : votre œuvre vous y suivra, et il en sortira une France superbe, durcie dans le patriotisme, capable de résister à tous les chocs : ô Jeanne, acceptez l'holocauste !

Elle avait vingt ans. Plus belle et plus dévouée que jamais, elle gravit le bûcher, et l'unité française entra avec elle dans la fournaise.

Que ces tourbillons de fumée étaient éloquents !

Ces grands jets de flammes, en montant jusqu'au ciel, y portèrent les derniers soupirs de son patriotisme.

C'est fait ; c'est éteint.

Anglais, rangez-vous : laissez passer l'unité de la France !...

Le chef-d'œuvre de Dieu est resté exposé sous les yeux des nations, il a déjà quatre siècles et demi de durée, et voici, en deux mots, sa description : De 1431 à 1789 (période des provinces), l'éclat du plus riche émail n'eût pas égalé celui qu'a présenté, dans sa variété, l'unité française ;

De 1789 jusqu'à nos jours (période des grands chocs), l'argile a résisté comme du granit ;

Email et granit du chef-d'œuvre portent cette signature d'auteur, discrète au milieu des autres gloires nationales : *La Pucelle d'Orléans !*

Telle a été la restauration de l'unité française, bienfait de Dieu.

Limoges. — La Corporation des Bouchers, nombreuse, forte et religieuse, a refusé de prendre place dans le cortège qui se prépare pour la réception de M. le Président de la République, parce que les processions du Saint-Sacrement sont interdites par le Maire. Ces braves gens ont raison : comment peut-on honorer un serviteur — fût-il le premier — quand le Maître ne l'est pas.

Chartres. — Par une décision de Monseigneur, approuvée et confirmée par le Saint-Père, tout prêtre qui pénétrerait chez la malheureuse *voyante* de Loigny, en pleine révolte contre son Evêque, serait par là même interdit.

Rome. — Mgr Rotelli sera créé cardinal au prochain consistoire de la fin de ce mois. Mgr Ferrata le remplacera comme nonce à Paris.

Rome. — La caserne des gendarmes, située dans les Prati di Castello, non loin du château Saint-Ange et du Vatican, a été l'objet d'une double tentative d'incendie : le feu a pris en deux endroits à la fois. Les Romains n'hésitent pas à croire que les cou-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

pables, restés encore introuvables, sont les mêmes que ceux qui ont fait sauter la poudrière de Porta-Portèse. Leur panique est extrême, car il y a encore près des murs de l'enceinte trois autres poudrières qui regorgent de munitions de toute nature.

ÉTUDES RELIGIEUSES, PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET LITTERAIRES, revue mensuelle publiée par des Pères de la Compagnie de Jésus.

Sommaire de la livraison de Mai 1891.

I. L'Étude de Jésus-Christ dans son milieu humain, P. L. Méchineau. — II. La lutte pour la vie ; un « Sedan scientifique », P. H. Martin. — III. A propos de Bibliographie : critique et réclame, P. J. Burnichon. — IV. Etude d'histoire pontificale ; le Pape Jean VIII (suite), P. A. Lapôtre. — V. Mélanges. — Décisions du Saint-Siége : Compte de conscience : Décret apostolique du 17 décembre 1890 ; — Mariages mixtes en Hongrie ; — Duel dans les Universités d'Allemagne, P. S. Adigard. — Jeux de Collége, P. V. Delaporte. — VI. Bibliographie. Salomon, son règne, ses écrits, Mgr Meignan. — Elémens de philosophie, G.-L. Fonsegrive. — Vie de saint Louis de Gonzague, Ch. Clair, S. J. — Les Prédicateurs burlesques en Espagne au XVIII^e^ siècle ; étude sur le P. Isla ; — De Petri Joannis Perpiniani vita et operibus, B. Gaudeau, S. J. — Théophile Foisset, H. Boissard. — Mélanges oratoires, Mgr d'Hulst. — VII. Tableau chronologique des principaux événements du mois, P. A. de S. — VIII. Table du tome LIII.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

ARRÊTÉS DU DÉPARTEMENT DU 21 AVRIL ET DU 2 JUILLET 1791

PRISON DES CARMES DE BREST

JUILLET 1791–SEPTEMBRE 1791 *(suite)*

Le 30 juillet, Turnier et Corbier partent avec mandat d'arrêter Pierre Poullaouec, ex-curé de Saint-Renan, qu'ils cherchent inutilement au manoir de Keroulas ou Penendreff, et Jean-Marie Talarmin, ex-vicaire de Milizac, qu'ils trouvent, le dimanche 31 juillet, disant la messe à l'église paroissiale, et conduisent à dix heures et demie aux Carmes.

Toutes ces arrestations ne s'opéraient pas sans protestations de la part des intéressés, des paroisses privées de leurs prêtres, voire même de la part du Département.

L'abbé de Pentrez, ex-jésuite, un des premiers arrêtés sur l'inculpation « de travailler les religieuses et le directeur du petit couvent et d'en faire les ennemis des prêtres jureurs et de la Révolution », se plaignait en ces termes (1) :

« L'on m'assure qu'en me confinant dans cette maison, l'on

(1) L. 98.

n'a eu d'autre objet que de me mettre à couvert de toute insulte. Si par insulte on entend des propos injurieux, l'on a manqué son but, car sitôt que nous promenons dans le jardin et tout le temps que nous y restons, on nous lance des fenêtres voisines plus de brocards que nous n'en eussions peut-être essuyés dans les places publiques. On nous entoure de sabres et de bayonnettes comme de vrais criminels, on ne respecte pas même le secret des lettres. »

Les Sœurs de la Sagesse réclamaient la liberté de leur aumônier, M. Duchesne ; leur prière fut exaucée : arrêté le 28 juin, il fut relâché le 2 août.

Les Sœurs de l'Union chrétienne furent moins heureuses ; la Sœur Kerannou, supérieure, écrivait au Procureur-Syndic, le 30 juin (1) :

« N'y aurait-il pas moyen d'avoir M. Kermergant pour nous dire la messe dimanche à cinq heures du matin ? Puisqu'il leur est permis de dire la messe dans leur retraite, ne pourrait-on pas lui donner une garde qui ne le quitte pas dans cette course ? Nos malades, nos vieilles infirmes se peuvent traîner à la tribune ; d'ailleurs, quel risque pour nous de courir les rues dans ce moment où nous serions souvent insultées par la populace !... »

Cette demande était d'autant plus juste que M. Kermergant, pas plus que M. Duchesne, n'était fonctionnaire public et ne tombait pas sous le coup de l'arrêté. C'est ce que fait remarquer M. Capitaine, procureur-général, à M. Brichet, procureur du District de Brest (2) :

« Quimper, 21 juillet 1791.

« Je crois très fort que vous ne pouvez vous dispenser de rendre la liberté aux Aumôniers des Filles de la Sagesse et de l'Union chrétienne, dès qu'aucune loi n'autorise à les emprisonner. Il se peut faire que leur sûreté personnelle soit compromise en les laissant libres, mais on n'aura rien à se reprocher quand il n'y aura pas d'abus de pouvoir. Le refus de prêter le serment n'est pas un motif de les priver de leur liberté. »

Dès le lendemain, dans une seconde lettre au même Procureur du District, le Procureur-général blâme encore plus ouvertement et d'une manière générale la mesure prise par la ville de Brest de retenir les prêtres en état d'arrestation :

« Quimper, 22 juillet 1791.

« Notre intention en désignant la ville de Brest pour le rassemblement des prêtres suspects et inculpés de manifester des opinions contraires à la Constitution civile du Clergé, n'a

(1) L. 97.
(2) L. 98.

Archives diocésa[illegible]s [illegible]e Quimper et Léon

pas été qu'ils fussent renfermés et gardés comme prisonniers. Nous avons désigné Brest parce qu'elle est murée et qu'on ne peut en sortir une fois qu'on y est consigné.

« Vous nous annoncez que vous vous êtes crus obligés de les renfermer aux Carmes pour leur propre sûreté, même de les faire garder par un piquet de troupes pour opposer qu'ils ne soient insultés, ce qui aurait lieu s'ils étaient logés en maison particulière et qu'ils se promenassent en ville.

« Si les choses sont telles que vous le dites, il faut du moins adoucir le sort de ces Messieurs autant qu'il dépendra de vous. S'il s'en trouve qui, d'après vos représentations, voudraient demeurer dans des maisons particulières, vous ne devriez pas vous y opposer. Notre objet en les écartant de leur résidence a été de rétablir le calme en faisant cesser les propos incendiaires qui se répandaient par les fanatiques et éviter une guerre de religion. Ces craintes ayant cessé par leur éloignement, nous désirons qu'ils soient traités humainement. »

Le 28 juillet, le Procureur-Syndic du District tâchait d'expliquer cet excès de rigueur (1) :

« Vous me demandez par lettre du 24 les motifs qui nous ont fait renfermer les ecclésiastiques aux Carmes au lieu de les laisser loger en ville comme vous le prescriviez, sans autre gêne que de n'en pouvoir sortir... Le motif a été la sûreté personnelle des détenus, la difficulté de les surveiller, de les empêcher de sortir sous un déguisement et enfin la certitude qu'ils ne manqueraient pas d'abuser de leur liberté pour égarer les femmes et les gens crédules. Si nous leur accordions cette liberté, nous serions sûrs de révolter nos concitoyens, et au lieu de rendre service aux détenus, nous ferions probablement leur malheur. »

Certaines Municipalités réclamaient, de leur côté, les pasteurs qui leur avaient été enlevés ; mais le plus souvent ces réclamations étaient suivies des plaintes du Curé constitutionnel, qui priait de n'en pas tenir compte. Témoin cette lettre du sieur Le Gléau, curé constitutionnel de Gouesnou, au District de Brest (2) :

« 12 juillet 1791.

« Monsieur le Maire de Gouesnou vient de m'annoncer que demain il doit se rendre à Brest, porteur d'une requête signée d'une partie des habitants, pour demander l'élargissement de M. Goachet, ex-vicaire ici. J'y ai été très bien reçu. M. Goachet, pendant les premiers quinze jours, m'a assisté régulièrement aux offices ; mais au bout de ce temps, il m'annonça qu'il ne l'aurait plus fait, ne voulant pas, dit-il, encourir l'ex-

(1) Correspondance du District de Brest.
(2) L. 112.

communication du Pape. Depuis ce moment, j'ai trouvé un grand changement dans la majeure partie des paroissiens, qui m'ont tourné le dos. Je crois qu'il est dangereux qu'un ecclésiastique qui s'est permis de courir la paroisse avec une prétendue bulle du Pape, est à tous égards dangereux, et que son retour ici serait un triomphe réel pour les mauvais citoyens. »

Cet avis eut plus de poids près du District que la pétition des habitants de Gouesnou, et M. Goachet dut attendre le bénéfice de l'amnistie générale pour sortir des Carmes.

La réclamation personnelle de M. Goulven Appamon, prêtre à Plouguerneau, n'eut pas plus de succès. Adressée au District de Lesneven, elle était ainsi concue (1) :

« Le suppliant a été enlevé à main armée, conduit à la prison de Lesneven, ensuite transféré à Brest aux Carmes ; il a essuyé la privation de la liberté, droit naturel et imprescriptible de l'homme. N'étant pas fonctionnaire public, il n'était pas compris dans l'arrêté du 2 juillet. Le suppliant a ouï dire qu'on l'accusait d'avoir refusé de se découvrir en présence de Dieu porté par le Curé constitutionnel de Plouguerneau. Ce fait est faux. »

Le sieur Appamon n'en fut pas moins retenu aux Carmes jusqu'au 27 septembre.

Le Curé de Guipavas fut plus heureux, il sut déjouer toutes les poursuites de la gendarmerie. Le District de Brest s'en plaint ainsi au Département (2) :

« 29 août 1791.

« La paroisse de Guipavas avait été sans agitation jusqu'à l'instant où le sieur Picrel, curé qui avait prêté le serment prescrit, en fit la rétractation solennelle. Ce parjure fut le germe du fanatisme qui s'est propagé non seulement dans cette paroisse, mais encore dans celles qui l'avoisinent. Le Curé élu pour remplacer le sieur Picrel se proposait de prendre, le 21 de ce mois, possession de sa cure ; les habitants annonçaient hautement qu'ils ne le recevraient pas et qu'ils ne voulaient pas de prêtres assermentés. Le capitaine des dragons de cette ville vint nous prévenir, le 20, que les dragons étaient certains que le sieur Picrel, qui ne paraissait pas depuit très longtemps, était dans la paroisse, qu'ils connaissaient l'endroit où il s'était retiré. Nous le chargeâmes de le chercher. » (Mais il fut impossible de le trouver.)

(A suivre.)

(1) L. 167.
(2) L. 19.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE III

Les Chapelles du Bas-Côté Sud de la Nef

2. Chapelle de Saint-Benoît *(suite)*.

10. « Le saint homme, en changeant de lieu, ne changea pas d'ennemi, et ses combats furent d'autant plus rudes qu'il eut pour adversaire le maître du mal en personne. Le village fortifié qu'on appelle Cassin est situé sur le flanc d'une haute montagne qui s'élargit comme pour le recevoir. Elle s'élève à près de trois milles au-dessus. A son sommet, qui se perd dans les airs, se trouvait un temple très ancien où des gens grossiers adoraient encore Apollon, comme les païens d'autrefois. Autour du temple étaient des bois consacrés au culte des démons, où une foule d'insensés continuaient à offrir des sacrifices sacrilèges (1). Dès que le Saint fut arrivé, il brisa l'idole, renversa l'autel, et brûla les bois sacrés. »

11. « Dans le temple même d'Apollon, il établit un oratoire à saint Martin ; il en dédia un autre à l'endroit même où était l'autel du dieu et se mit à prêcher la foi avec ardeur et persévérance au peuple des environs. »

12. « Un jour que les religieux travaillaient aux bâtiments du monastère, ils creusèrent la terre à une certaine profondeur et trouvèrent une idole de bronze qu'ils jetèrent pour le moment au hasard dans la cuisine. Tout à coup on vit des flammes s'élancer, et il sembla, aux yeux de tous les moines, que le feu allait détruire l'édifice ; on jeta de l'eau, et le bruit qu'on fit pour éteindre l'incendie attira l'homme de Dieu. Comme il ne vit pas le feu que croyaient voir les frères, il inclina la tête pour prier ; puis il rappela les frères qui étaient le jouet de cette illusion, et leur recommanda de faire le signe de la croix sur leurs yeux, afin qu'ils vissent bien que la cuisine était intacte et que toutes ces flammes étaient une tromperie du démon. »

13. « Un jour qu'il était sorti avec les frères pour travailler aux champs, un paysan portant dans ses bras son enfant mort vint au monastère, tout égaré par la douleur de la perte qu'il avait faite, et demanda le père Benoît. Quand on lui dit que le Père Benoît était aux champs avec les frères, il jeta aussitôt le corps de son fils devant la porte du monastère, et courut tout hors de lui, chercher le bienheureux. A cette heure même, l'homme de Dieu revenait du travail avec les frères, et dès que le pauvre paysan l'aperçut, il se mit à crier : « Rendez-moi mon fils !

(1) Ce fut en 529 que saint Benoît quitta Subiaco pour le mont Cassin ; il avait alors quarante-neuf ans.

« rendez-moi mon fils ! » L'homme de Dieu s'arrêta à ces paroles et lui dit : « Hé quoi ! vous ai-je ôté votre fils ? » Le paysan lui répondit : « Il est mort ; venez, ressuscitez-le ! » Le serviteur de Dieu fut très-contristé en l'entendant : « Retirez-vous, dit-il, mes « frères ; retirez-vous : ce n'est pas à nous, c'est aux saints Apô- « tres à faire ces choses. Pourquoi vouloir nous imposer des far- « deaux que nous ne pouvons porter ? » Mais le malheureux, poussé par la douleur, persistait dans sa demande, et jurait qu'il ne se retirerait pas avant qu'il eût ressuscité son fils. Alors le serviteur de Dieu lui dit : « Où est-il ? » Il répondit : « Voici son « corps étendu devant la porte du monastère. » L'homme de Dieu y alla avec les frères, se mit à genoux et se pencha sur le petit corps de l'enfant, puis se leva, et tendit les mains au ciel en disant : « Seigneur, ne considérez pas mes péchés, mais la foi de « cet homme qui demande la résurrection de son fils, et rendez à « ce petit corps l'âme que vous en avez retirée. » A peine eut-il fait cette prière, que l'âme en revenant fit tressaillir le corps de l'enfant, à la vue de tous les assistants, qui remarquèrent cette secousse et ces mouvements miraculeux. Benoît prit l'enfant par la main, et le rendit à son père, vivant et bien portant. »

14. « Un de ses religieux s'était laissé aller à l'inconstance et ne voulait plus rester au monastère. L'homme de Dieu le reprenait sans cesse et lui donnait souvent des conseils ; mais il persistait à vouloir quitter la communauté, et il l'importunait de ses prières pour qu'il lui rendît sa liberté. Un jour, le vénérable abbé, fatigué de ses sollicitations, se fâcha et lui ordonna de partir. A peine fut-il sorti du monastère qu'il aperçut, dans le chemin, un dragon qui se dressait contre lui, la gueule ouverte. A la vue de ce dragon qui voulait le dévorer, le religieux, tout saisi et tremblant, se mit à crier bien fort : « Au secours ! au secours ! ce « dragon va me dévorer. » Les frères accoururent et ne virent pas le dragon ; mais ils ramenèrent le moine, plus mort que vif, au monastère. Il promit bien aussitôt de n'en jamais sortir, et depuis lors il fut fidèle à sa promesse. Les prières du saint abbé lui avaient fait apercevoir, se dressant contre lui, le dragon qu'il suivait auparavant sans le voir. »

15. « Du temps des Goths, leur roi Totila ayant entendu parler de l'esprit prophétique du saint homme, se mit en route pour son monastère ; il s'arrêta à quelque distance, et envoya annoncer son arrivée. Lorsqu'on lui eut répondu du monastère qu'il pouvait venir, ce prince astucieux voulut éprouver si l'homme de Dieu avait réellement l'esprit de prophétie. Dans ce but, il choisit son écuyer Riggo, lui fit prendre sa chaussure et ses ornements royaux, et il lui ordonna d'aller se présenter à Benoît, comme s'il était le roi en personne ; il voulut que trois seigneurs de sa cour, Vultéric, Ruderic et Blindin, qui l'accompagnaient le plus ordinairement, marchassent à ses côtés pour convaincre le serviteur de Dieu que c'était bien le roi Totila, et il l'entoura d'honneurs et de gardes, de manière à ne laisser aucun doute sur

Archives diocésaines de Quimper et Léon

sa dignité, à la vue de son escorte et de ses vêtements de pourpre. Lorsque Riggo, ainsi revêtu et accompagné, entra dans le monastère, l'homme de Dieu était assis assez loin, et le vit arriver ; dès qu'il put s'en faire entendre, il lui cria : « Quittez, mon « fils, quittez tout ce que vous portez ; cela ne vous appartient « pas. » Riggo tomba sur-le-champ par terre, tout tremblant d'avoir osé se jouer d'un si grand homme, et tous ceux qui l'escortaient se prosternèrent comme lui. Lorsqu'ils se relevèrent, ils n'osèrent pas approcher de Benoît ; mais ils retournèrent vers le roi, et ils lui annoncèrent en tremblant comment ils avaient été promptement découverts. »

16. « Sa sœur Scholastique, qui s'était consacrée au Seigneur tout-puissant dès son enfance, avait coutume de venir le voir une fois tous les ans (1). L'homme de Dieu sortait, pour la recevoir dans une dépendance du monastère qui n'en est pas éloignée. Une fois qu'elle était venue selon son habitude, son vénérable frère descendit vers elle avec quelques disciples, et ils passèrent toute la journée à louer Dieu et à s'entretenir de choses saintes. Les ténèbres de la nuit couvraient déjà la terre, lorsqu'ils prirent ensemble quelque nourriture. Comme ils étaient encore à table et que l'heure s'avançait dans leurs pieux entretiens, la sainte femme adressa cette demande à son frère : « Je vous prie de ne « pas me quitter cette nuit, afin que nous puissions parler jus- « qu'au matin des joies de la vie céleste. » Benoît lui répondit : « Que dites-vous là, ma sœur ? je ne puis aucunement rester hors « du monastère. »

« Le ciel était alors si pur qu'il n'y avait pas dans l'air l'apparence d'un nuage. La pieuse vierge, en entendant le refus de son frère, posa sur la table ses mains entrelacées, et y cacha son visage pour prier le Seigneur tout-puissant. A l'instant où elle relevait la tête, il y eut un tel éclat d'éclairs et de tonnerre, un tel déluge de pluie, que le vénérable Benoît et les frères qui l'avaient accompagné n'auraient jamais pu franchir le seuil du lieu où ils se trouvaient. C'est que la sainte femme, en inclinant la tête dans ses mains, avait répandu sur la table des ruisseaux de larmes qui avaient changé en pluie la sérénité du ciel. L'orage suivit de près sa prière, et il y eut un tel rapport entre cette prière et cette tempête, que le tonnerre gronda au moment même où elle leva la tête, et que la pluie tomba en même temps.

« L'homme de Dieu, au milieu de ces éclairs, de ces tonnerres et de ces torrents de pluie, vit bien qu'il ne pouvait pas retourner à son monastère ; il s'en plaignit avec tristesse, en disant : « Que « le Dieu tout-puissant vous pardonne, ma sœur ! qu'avez-vous « fait ? » Elle répondit : « Je vous ai prié, et vous n'avez pas

(1) « Saint Benoît et sainte Scholastique étaient jumeaux. On ignore la vie de la sœur du saint patriarche. Catherine Émérich, dans ses visions, raconte d'intéressants détails sur leur enfance. La dernière entrevue des deux saints eut lieu le 6 février, puisque sainte Scholastique mourut quatre jours après, le 10 février 543. »

« voulu m'écouter ; j'ai prié mon Seigneur, et il m'a exaucée. « Maintenant sortez, si vous le pouvez ; laissez-moi, et retournez « au monastère. » Mais il ne pouvait quitter la maison ; il avait refusé d'y rester, et il y resta malgré lui. Ils veillèrent alors toute la nuit, se rassasiant des saintes paroles qu'ils se disaient l'un à l'autre sur la vie spirituelle. »

17. « Pendant que les frères dormaient encore, l'homme de Dieu, Benoît, veillait et devançait l'heure des prières de la nuit. Comme il se tenait à la fenêtre, et qu'il invoquait le Dieu tout-puissant, soudain, au milieu de l'obscurité la plus grande, il vit une lumière descendre d'en haut et dissiper les ténèbres ; son éclat était si grand qu'il surpassait même la clarté du jour. Or dans cette vision il se passa une chose admirable ; car ainsi qu'il le raconte lui-même, le monde entier fut présenté à ses yeux, comme ramassé dans un seul rayon de soleil. Le vénérable Père, pendant qu'il avait le regard fixé dans cette éblouissante lumière, vit l'âme de l'évêque de Capoue, Germain, portée au ciel par les anges dans un globe de feu. »

18. « L'homme qui brilla dans le monde par tant de miracles, l'éclaira grandement aussi par sa doctrine ; car il écrivit pour les moines une règle remarquable, surtout par sa discrétion et par la clarté de son langage. »

19. « Six jours avant sa mort, il ordonna d'ouvrir son tombeau, et il fut aussitôt pris d'une fièvre dont la violence le fatiguait beaucoup. Comme il s'affaiblissait toujours davantage, le sixième jour il se fit porter par les disciples à l'église, et là il prépara son passage à une autre vie par la réception du corps et du sang de Notre-Seigneur ; puis, appuyant ses membres défaillants sur les bras de ses disciples, il se tint les mains levées vers le ciel et rendit le dernier soupir au milieu de sa prière (1). »

20. « Le même jour, deux religieux, l'un qui était au monastère et l'autre qui en était éloigné, connurent sa mort par une même vision. Ils virent une route ornée de tentures et resplendissante d'innombrables lumières. Elle allait de la cellule de Benoît jusqu'au ciel, dans la direction de l'orient. Un homme d'un aspect vénérable et tout lumineux leur demanda quelle était cette voie qu'ils apercevaient, et comme ils avouaient ne pas le savoir, il leur dit : « C'est la voie par laquelle Benoît, le bien-aimé du « Seigneur, est monté au ciel. » Ceux qui étaient absents connurent alors, au signe qui leur avait été prédit, la mort du saint homme en même temps que les frères qui en avaient été témoins. »

Au tympan du vitrail sont les armes de Mgr Nouvel se décomposant comme il suit : 1° les armes de l'ordre de saint Benoît, 2° les armes de la famille Nouvel : *d'argent au pin terrassé d'azur, supporté par deux cerfs affrontés de gueules,* 3° le Sacré-Cœur de Jésus et le saint Cœur de Marie, que Mgr Nouvel avait placés, l'un au sommet et l'autre à la base du cartouche portant ses armoi-

(1) Saint Benoît mourut à l'âge de soixante-trois ans, le 21 mars 543.

Archives diocésa. s de Quimper et Léon

ries. La branche bénédictine à laquelle il appartenait s'est en effet placée sous le patronage des Cœurs de Jésus et de Marie.

Le vitrail de Saint-Benoit présente un coloris peu riche ; la couleur de l'habit bénédictin rendait difficile une coloration bien riante ; je crois cependant qu'il était facile d'obtenir ici un meilleur résultat dans les médaillons, auxquels on peut encore adresser un reproche : leur forme ronde les fait ressembler à vingt assiettes placées par rang de cinq sur un dressoir. La mosaïque pour laquelle le peintre pouvait choisir librement les couleurs de sa palette présente la richesse de tons propre aux draps mortuaires.

(A suivre.)

UN ARTICLE DU *MONITEUR DE ROME*

D'un article du *Moniteur de Rome* (8 novembre 1890), nous avons cru utile de rappeler les lignes suivantes : « Une œuvre colossale vient d'être terminée, et à la plus grande louange de l'auteur... un vaillant et illustre champion des bonnes et grandes causes, Mgr Paul Guérin, camérier de Sa Sainteté...

« Le Dictionnaire des Dictionnaires de Mgr Guérin est la seule Encyclopédie française, je ne dis pas seulement aussi orthodoxe que possible, mais encore la seule vraiment orthodoxe et sérieuse à tous les points de vue.

« ... En possession d'une œuvre aussi indispensable à tous, aujourd'hui surtout, c'est un devoir de la recommander à tous, de la propager...

« ... Beaucoup d'Evêques et Cardinaux, et à leur tête le Cardinal-Vicaire, ont souscrit à cet ouvrage et ont comblé de louanges le vaillant directeur. La presse a été unanime à le louer sans réserve... »

Nous nous associons à cet article chaleureux du *Moniteur de Rome* et nous exhortons vivement nos lecteurs, s'ils ne l'ont pas encore fait, à envoyer leurs souscriptions sans retard, pour profiter des avantages exceptionnels et des nouveaux délais de paiement indiqués dans la circulaire que nous reproduisons plus loin avec le bulletin de souscription.

Quinium Labarraque, vin fébrifuge et digestif.

« LE PLUS ÉNERGIQUE DES TONIQUES CONNUS. »

(Annuaire de Médecine et de Chirurgie pratiques.)

La bouteille : 6 fr., la demi-bouteille : 3 fr. — Toutes pharmacies.

Huit Fois sur Dix les névralgies et les migraines se dissipent en quelques minutes par l'emploi des **Perles de Térébentine** du Dr Clertan. Trois ou quatre de ces Perles produisent un soulagement presque instantané.

Chaque flacon contient trente perles, ce qui permet de guérir une migraine ou une névralgie pour une somme insignifiante.

Comme l'essence de térébenthine doit être rectifiée avec le plus grand soin, il est nécessaire de se défier des imitations et d'exiger comme garantie d'origine que chaque flacon porte la signature du Dr Clertan.

A Paris, maison L. Frere, A. Champagny & Cie, Successeur, 19, rue Jacob. Prix du flacon : 2 fr.

La Poudre de Rogé, approuvée par l'Académie de médecine, est le plus agréable des purgatifs, celui qui convient le mieux aux dames, aux enfants et aux tempéraments délicats.

NOTA. — La véritable Poudre de Rogé ne se vend qu'en flacons scellés à chaque extrémité d'un cachet imprimé en quatre couleurs.

Eviter les produits de nom similaire. Fabr., 19, rue Jacob, Paris. Dépôt, 9, rue du 4-Septembre et toutes pharmacies. Prix : 2 francs avec une instruction.

Dictionnaire des Dictionnaires

Recueil Lexicographique et Encyclopédique

LE PLUS COMPLET, LE PLUS EXACT, LE SEUL CHRÉTIEN

(6 vol. grand-in-4°, à 3 colonnes, de 1.200 à 1.300 pages)

Réception de tout l'ouvrage avant les versements. — Versements échelonnés. Reconstitution complète du Capital souscrit

M

J'ai l'honneur de vous faire une proposition que vous trouverez, je l'espère, très avantageuse. Voici enfin réalisé le vœu souvent émis dans les congrès catholiques. Un journal l'annonce en ces termes : « Vient de paraître le dernier volume du DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES, encyclopédie universelle des lettres, des sciences et des arts, sous la direction de Mgr Paul Guérin, Camérier de Sa Sainteté. L'ouvrage comprend 6 volumes de 1.200 à 1.300 pages. Cette œuvre capitale, hautement approuvée, va enfin permettre aux catholiques de puiser leurs renseignements à d'autres sources que celles que leur fournit la libre-pensée.... »

En effet, la plupart des dictionnaires et encyclopédies de nos jours sont plus ou moins empreints de l'esprit anticatholique, répandent dans les familles des erreurs pernicieuses et faussent l'esprit de la jeunesse. Il s'agissait de remplacer, de détrôner ces ouvrages dangereux sous le rapport de la foi. Nous obtenons ce résultat en publiant le Dictionnaire lexicographique et encyclopédique le plus complet, le plus exact, le plus au courant de la science, conçu dans l'esprit catholique et marqué au coin de la sincérité. Le MONITEUR DE ROME (si bien placé pour juger une pareille publication), a signalé et recommandé chaleureusement à deux reprises, cette œuvre, comme devant être encouragée et propagée par le clergé, les catholiques et les conservateurs de tous les partis, et lui a prédit un brillant succès, qui s'annonce et s'accentue en effet chaque jour. Tout porte à croire que nous arriverons rapidement à un écoulement de plus de cinquante mille exemplaires.

Mes droits d'auteur étant de 16 fr. par exemplaire, il me reviendra donc d'abord, dans un avenir prochain, de ce chef, des sommes très considérables. D'après ces données, après avoir pris conseil de personnes compétentes, j'ai établi la combinaison suivante, que je viens vous proposer. Veuillez souscrire le bulletin ci-contre de 18 francs (le prix du Dictionnaire).

Vous aurez droit : 1° à la possession de tous les volumes du Dictionnaire et vous les recevrez immédiatement ; 2° à la reconstitution du capital que vous aurez souscrit, 180 francs, au moyen de la moitié de mes droits d'auteur que je vous abandonne, pour être répartie, chaque semestre, entre deux mille souscripteurs. Vous serez donc remboursé en volumes, avant d'avoir rien versé ; de plus, vous recouvrerez votre capital par la participation à mes droits d'auteur. Vous aurez, de la sorte, en définitive, *pour rien*, le DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES, ouvrage d'une utilité quotidienne, et moi, je verrai s'augmenter le nombre des personnes d'élite associées à ma croisade, l'armée des propagateurs d'une œuvre destinée à faire un bien immense. C'est une application du principe d'association, de société coopérative, le seul principe qui rende les œuvres prospères, durables, utiles à tous et plus particulièrement profitables aux participants.

N.-B. — Ci-joint un bulletin de souscription, dont l'engagement a peu d'importance, puisque vous ne devez payer, par versements trimestriels, que du 15 juillet 1891 au 15 avril 1892, et qu'à ce moment, après avoir reçu depuis longtemps l'ouvrage, vous commencerez à toucher le dividende auquel vous avez droit, jusqu'à concurrence du chiffre de 180 francs. — On peut aussi payer en deux fois : 90 fr. fin septembre 1891, et 90 fr. fin février 1892. — On peut même mettre les 180 fr. payables en une seule fois, à fin janvier 1892. Celui qui paie comptant, c'est-à-dire 30 jours après la réception de l'ouvrage, bénéficie d'un escompte de 10 fr. et ne verse que 170 fr. au lieu de 180.

Veuillez agréer, M , l'expression de mes sentiments distingués.

PAUL GUÉRIN, CAMÉRIER DE SA SAINTETÉ LÉON XIII

Auteur des Petits Bollandistes, *Directeur du* Dictionnaire des Dictionnaires.

P. S. — Les souscriptions excédant quatre mille, avant la clôture de l'émission, jouiront de privilèges analogues : 1° en participant à une partie que je leur abandonne (8 francs par exemplaire vendu) des nouveaux avantages que mes imprimeurs-éditeurs ont bien voulu m'accorder au-dessus de quatre mille exemplaires, pour faciliter la diffusion de l'œuvre ; 2° en succédant aux premiers souscripteurs remboursés pour toucher en leur lieu et place, le dividende résultant de la participation à mes droits d'auteur. Les dividendes seront arrêtés tous les six mois à fin juin et à fin décembre, et payés dans le cours du semestre suivant. D'ailleurs les personnes qui préféreraient un autre mode de souscription, des conditions différentes, des arrangements particuliers sont priées de m'adresser leurs propositions : elles recevront le meilleur accueil, car il y a aussi les souscriptions ordinaires, non privilégiées dont le nombre approche de 4.000, ce qui fait près de huit mille souscripteurs de divers genres.

Détacher le Bulletin de Souscription qui se trouve à la page suivante et l'adresser à Mgr Paul Guérin, à CHATEAUROUX (Indre)

Archives diocésaines de Quimper et Léon

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangeres. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56
QUIMPER QUIMPER

ATELIERS de MENUISERIE F. DAOULAS, Père
Entrepreneur de Menuiserie
19, boulevard de l'Odet, QUIMPER, et rue du Frout, 23,
TRAVAUX DE BATISSES
AMEUBLEMENTS D'ÉGLISES
Sculpture et Restauration en tous genres.

• BULLETIN DE SOUSCRIPTION
au
Dictionnaire des Dictionnaires

Je soussigné .....
demeurant .....
déclare souscrire ..... *part*
de **180 francs**. *pour la publication intitulée* **LE DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES**, *me donnant droit à un exemplaire de l'ouvrage entier et à la reconstitution de mon capital souscrit au moyen de la moitié des droits d'auteur de* Mgr PAUL GUÉRIN, *ou d'autres avantages analogues, par dividendes qui seront établis, chaque semestre, et payés dans le cours du suivant; et je m'engage à effectuer ce versement à l'ordre de* Mgr PAUL GUÉRIN *après avoir reçu l'ouvrage complet, comme suit: 45 fr. au 15 juillet 1891, 45 fr. au 15 octobre, 45 fr. au 15 janvier 1892, 45 fr au 15 avril, après avoir reçu l'ouvrage complet.* Signature
Fait à .....
le .....
Prière d'indiquer en toutes lettres, le nombre de parts ou d'exemplaires de l'ouvrage, — ce qui en l'espèce, signifie la même chose, — et renvoyer le bulletin à Mgr PAUL GUÉRIN, *avenue de Néols*, 56, à CHATEAUROUX (Indre).
Indiquer aussi bien exactement : le chef-lieu de canton, le département et la gare qui dessert la localité.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. Vendredi 22 Mai 1891. N° 21.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS.

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, a Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — Avis. — *I. Chronique du diocèse :* Offices extraordinaires ; Ordination ; Nomination ; Saint-Pol-de-Léon ; Religion et Patrie.

II. Nouvelles du Monde catholique : Nécrologie ; Saint-Brieuc ; Paris ; Lourdes ; Cambrai ; Toulouse ; Fourmies ; Les Religieuses à Fourmies ; Un procès ; L'Église catholique en Ecosse ; Conversion des Nestoriens ; L'Œuvre de l'hospitalité de nuit.

III. Visite de la Cathédrale de Quimper (suite).

IV. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 24 mai. — 1er Dimanche après la Pentecôte, fête de la Sainte-Trinité, double de 2e classe, blanc. A la messe, mémoire du dimanche. Vêpres de la Sainte-Trinité, mémoires 1° de Saint-Grégoire, 2° du dimanche, 3° de Saint-Urbain.

Lundi 25. — S. Grégoire VII, pape, double, blanc.

Mardi 26. — Saint Philippe de Néri, confesseur, double, blanc.

Mercredi 27. — Sainte-Marie Madeleine de Pazzi, vierge, semi-double, blanc.

Jeudi 28. — Fête du Saint-Sacrement, double de 1re classe, avec octave privilégiée, blanc.

Vendredi 29. — Office de l'octave, semi-double, blanc.

Samedi 30. — Office de l'octave, semi-double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Guimaëc	24 et 25 mai.
Ploneis	26, 27 et 28 mai.
Trégarantec	29, 30 mai.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

AVIS

L'histoire de **SAINT POL - AURÉLIEN ET de SES PREMIERS SUCCESSEURS** a paru l'an dernier un peu avant l'époque des distributions de prix, mais quand les maisons d'éducation avaient déjà fait leurs demandes de livres Il en résulte que les exemplaires destinés à cet objet n'ont été demandés qu'en petit nombre et pourraient être cédés cette année dans les conditions où ils l'auraient été l'an dernier, c'est-à-dire au prix de souscription *(deux francs)*, pour les communautés qui en demanderaient au moins vingt.

S'adresser à l'auteur :

M. l'abbé THOMAS, rue du Collège, 6, QUIMPER.

Nous rappelons que l'histoire de **SAINT POL** est imprimée sur papier épais, ce qui donne au volume plus de corps que n'en a l'histoire de **SAINT CORENTIN.**

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE SAINT-CORENTIN. — ***Jeudi 28 mai,*** fête du Très-Saint-Sacrement et fête patronale de l'Adoration Réparatrice : Le Très-Saint-Sacrement sera exposé toute la journée. On compte sur les membres de l'Œuvre pour assurer la perpétuité de l'Adoration. D'après la règle, tous doivent faire une heure d'adoration ce jour-là.

A 8 heures, messe de l'Œuvre. Le soir, à 9 heures 3/4, réunion des Confréries du Très-Saint-Sacrement et de l'Adoration Réparatrice. Chapelet, instruction, procession du Tres-Saint-Sacrement dans l'intérieur de la cathédrale. Les personnes qui désirent prendre part à cette procession avec des cierges, en trouveront à la sacristie. Pendant le Salut, quête en faveur de la direction centrale établie à Rome pour la diffusion de l'Œuvre.

Dimanche 31 mai, solennité de la fête du Très-Saint-Sacrement. La dernière messe basse se dit à 8 heures 1/2. La grand'messe est à 9 heures. A l'issue de la grand'messe, procession du Tres-Saint-Sacrement. Elle parcourt l'itinéraire suivant : La place Saint-Corentin, la rue Royale, la rue du Salé, la Place-au-Beurre, la rue du Salé, la rue des Boucheries, la rue Saint-François, le Pont de la Préfecture, le Champ-de-Bataille, la rue Sainte-Thérèse, la rue Sainte-Catherine, la rue de l'Évêché, rentrée à la cathédrale et bénédiction solennelle.

M. le Curé invite les fidèles à manifester leur foi au Dieu de l'Eucharistie en ornant les demeures placées sur le parcours de la procession.

Les hommes devront se rallier au cortège qui suit le dais. Une chaise leur sera réservée dans le grand chœur.

Les enfants qui ont suivi les catéchismes sont invités à prendre rang dans la procession. Les Congrégations de la Sainte-Vierge devront marcher à la suite de leurs bannières ; ces Dames et Demoiselles porteront leurs insignes et ne laisseront point les étrangères pénétrer dans leurs rangs. Il est défendu de se faire accompagner de petits enfants.

Le soir, les vêpres seront chantées à 3 heures. A l'issue des vêpres, instruction, clôture du Mois de Marie, bénédiction solennelle.

Congrégation des Dames de Quimper. — ***La seconde fete de la Congregation*** sera célébrée le Dimanche de la Trinité, ***24 Mai,*** à 7 heures, à la chapelle de la Retraite.

***

Le Pèlerinage annuel à Notre-Dame de Loc-Maria aura lieu le ***Mercredi 27 Mai.*** — A 7 heures moins un quart, Récitation du Chapelet ; à 7 heures, Sainte Messe, suivie de la Bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

QUIMPER. — Monseigneur doit ordonner prêtres, le samedi 23 :

MM. Arhan, Jean-Marie, de Cléden-Cap-Sizun.
Cleac'h, Alain, de Taulé.
Kérouanton, François, du Drennec.
Le Roux, Jean-François, de Guimiliau.
Pondaven, Mathieu, de Lambézellec.

Monseigneur a désigné comme maîtres d'études :

MM. Jacob, à Pont-Croix.
Biannic et Marrec, à Saint-Pol.
André et Guyomard, à Lesneven.

Nomination. — Par décision de Monseigneur :

M. Picart, ancien recteur de Loqueffret, est nommé recteur de Lanvéoc.

Monseigneur doit présider les belles fêtes du grand Pardon de Rumengol samedi et dimanche.

SAINT-POL-DE-LÉON. — Le 12 mars 1890, Monseigneur se trouvait à Saint-Pol pour y satisfaire sa dévotion envers son premier prédécesseur sur le siège de Léon. La *Semaine religieuse* raconta aussitôt tout ce qui s'était passé d'édifiant à cette occasion ; elle essaya de montrer avec quelle dévotion filiale les habitants de la *Ville sainte* étaient venus en masse vénérer les reliques du saint Patron.

Le vénérable curé-archiprêtre de Saint-Pol a voulu donner à ses paroissiens le moyen de témoigner encore mieux de leurs sentiments pour leur premier Père dans la Foi, et le dimanche 3 mai, la Fête de la Translation des Reliques des deux Patrons du diocèse a été célébrée avec grande solennité. La tête et le bras de saint Pol ont été portés triomphalement dans les vieilles rues de la cité. Nous ne pouvons entrer dans le détail. Ce serait à un témoin oculaire de nous communiquer un récit complet de cette fête qui est un retour aux anciennes traditions.

Religion et Patrie. — A l'occasion de la fête du drapeau du 116e de ligne, le colonel et les officiers de ce régiment ont fait célébrer, avant-hier, à la cathédrale, à Vannes, une messe de *Requiem*, à la mémoire des officiers et des soldats décédés, ayant appartenu au 116e.

Le colonel et les officiers, presque tous les sous-officiers et un grand nombre de soldats du régiment assistaient à cette messe

Archives diocésaines de Quimper et Léon

solennelle que disait Mgr l'Evêque de Vannes, qui a prononcé une émouvante allocution.

Pendant la messe, la musique du 116e a brillamment joué des morceaux de circonstance.

A l'issue de la cérémonie, à laquelle MM. le général de division Rollet et le général de Longuemare étaient présents, M. le colonel Fauché et le lieutenant-colonel de Gever d'Orth sont allés jusques au chœur saluer Mgr Bécel et l'ont accompagné à sa voiture, après l'avoir remercié d'avoir bien voulu honorer par sa présence la mémoire des vaillants défunts.

La fête du drapeau du 118e, en garnison à Quimper, aura lieu, croyons-nous, à la fin de juillet.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Nécrologie. — Nos Seigneurs Baduel, évêque de Saint-Flour, et Sébaux, évêque d'Angoulême, viennent de mourir.

Mgr Sébaux avait été agréé par la Nonciature et le Gouvernement pour occuper le siège de Quimper après la mort de Mgr Nouvel ; sur les instances très vives des chanoines de sa cathédrale, il se décida à refuser l'offre qui lui était faite.

SAINT-BRIEUC. — Nous extrayons un passage de la très belle oraison funèbre de Mgr David, prononcée par M. le chanoine Dubourg, vicaire-général, à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à la mémoire de ce vénérable prélat. Nos lecteurs remarqueront avec quelle fermeté de doctrine, de respect pour la vérité, et avec quelle exquise délicatesse l'orateur a parlé des graves incidents qu'il ne pouvait pas taire.

.....Le Concile du Vatican, devant le monde qui écoute en silence, ouvre dans la paix ses assises solennelles.

Monseigneur David résolut cette fois de partir seul pour ce long voyage. Il voulait, dans le silence, la méditation et la prière, consacrer tout son temps à l'étude des hautes questions qui allaient être débattues.

Avec sa connaissance parfaite de la langue latine, avec son aptitude merveilleuse d'assimilation, il prit quatre fois la parole dans les assemblées conciliaires ; et sa voix puissante, triomphant des difficultés d'une acoustique défectueuse, frappait les oreilles et fixait l'attention.

Usant de ce droit de libre discussion, encouragée par l'Eglise elle-même, il s'efforça de faire prévaloir les idées, qu'il croyait vraies, avec l'ardeur qu'il apportait en toute chose ; et Dieu, qui voit le secret des consciences, lui tiendra compte de ses intentions droites et pures.

Mais les vues de l'homme sont toujours courtes par quelque endroit, a dit un moraliste. Cette définition de l'Infaillibilité Pontificale, qui paraissait inopportune à tant d'Evêques dont le dévouement à l'Eglise ne saurait être contesté, l'Esprit-Saint s'est chargé d'en montrer la nécessité absolue, et l'avenir prouvera, avec une évidence plus victorieuse encore, quels services

(1) Il prononça avec une haute éloquence, dans sa Cathédrale, l'oraison funèbre de Pie IX, quand ce grand Pape mourut, le 7 février 1878.

immenses elle est appelée à rendre à la marche régulière de la Société catholique.

Monseigneur David se trompa sur ce point essentiel. Mais quand cette vérité révélée, contenue dans le dépôt sacré de la tradition, fut devenue un dogme de notre foi, il accomplit sa soumission avec une humilité profonde et une docilité toute filiale. S'il est permis de formuler le regret que le Décret conciliaire n'ait point été promulgué solennellement dans le diocèse, du moins l'adhésion de l'Evêque, tout en demeurant modeste et paisible, fut prompte, entière et parfaite. Il en consigna l'expression dans divers documents de sa *Semaine religieuse*. Il la renouvelait au cours de ses entretiens avec ses prêtres, et surtout aux genoux du Pape, dans chacun de ses voyages de Rome (1). Quelques semaines après sa rentrée du Concile, il écrivit à Pie IX une lettre dictée par son cœur et pleine de ses affirmations d'obéissance absolue, et le Pape lui répondit par un Bref, plus beau encore, où il le remercie avec effusion de la joie que lui a procurée sa déclaration : « Car, ajoutait-il, elle Nous a porté l'assurance que vous adhériez de tout « cœur et en toute simplicité à la Constitution dogmatique du Concile Œcu- « ménique. En outre, elle Nous a appris qu'aussitôt après votre retour, vous « avez hautement déclaré que vous vouliez être le premier de tous vos diocé- « sains dans l'obéissance, de même que vous occupez le premier rang par « l'autorité. »

A la même époque, une épreuve pénible vint atteindre douloureusement son cœur aimant.

Au moment où tous les regards étaient fixés sur Rome, où la presse agitait l'opinion, où les grandes questions qui se débattaient au Concile passionnaient tous les esprits, le clergé du diocèse de Saint-Brieuc, à l'imitation d'un grand nombre de diocèses de France, fit déposer aux pieds du Pape une adresse, couverte de signatures, émettant le vœu d'une prompte définition de l'Infaillibilité Pontificale.

Monseigneur David, qui sentait au-dedans de lui un immense besoin de confiance et d'affection, crut voir dans cet acte une défaillance de l'amour de ses prêtres, une suspicion injurieuse de son dévouement à l'Eglise, un outrage à sa dignité épiscopale. Son âme, pareille à la sensitive, se replia sur elle-même et reçut de ce coup une blessure qui saigna longtemps. C'est alors que, cédant au premier mouvement de sa nature si impressionnable, il écrivit d'un jet cette « *Lettre confidentielle* », si étincelante de verve satirique, si brillante au point de vue littéraire, mais où l'on voit percer l'amertume de son cœur froissé et meurtri. Il ne l'eût point écrite, s'il n'avait été séparé par cinq cents lieues de son diocèse, et s'il avait été exactement renseigné sur les sentiments vrais de son clergé. Car les signataires avaient voulu seulement faire acte de foi solennelle à l'Infaillibilité du Pape. Mais en le faisant, ils entendaient garder intacte, sans altération et sans amoindrissement, leur affection filiale envers le Premier Pasteur du diocèse. L'avenir le démontra d'une façon péremptoire et saisissante. Ces malentendus s'évanouirent, ce nuage passager se dissipa bien vite. L'âme magnanime du Pontife, prompte à l'oubli et à l'indulgence, prit plaisir à combler de ses faveurs les promoteurs eux-mêmes de cette manifestation. Elle s'attacha à ce diocèse de Saint-Brieuc, son épouse première, par de nouveaux liens qu'aucune proposition brillante ne put dénouer. Et, pendant les douze années qui suivirent, les prêtres, se serrant davantage autour de leur Evêque, prouvaient éloquemment qu'ils ne formaient avec lui qu'un cœur et qu'une âme : *Cor unum et anima una*.....

PARIS. — La bénédiction solennelle de l'Eglise du Sacré-Cœur aura lieu le vendredi 5 juin.

Les 5, 6 et 7 juin, triduum ; mardi 16 juin, anniversaire de la pose de la première pierre le 16 juin 1875, messe et saluts solennels ; les 28, 29 et 30, triduum ; le 3 juillet, clôture des fêtes.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

— Par arrêté ministériel, les gares de petite vitesse seront désormais fermées le dimanche à partir de 10 heures, excepté pour certaines marchandises spéciales, comme les denrées.

PARIS. — M. Bourgeois, ministre de l'Instruction publique, a donné aux préfets les instructions les plus pressantes pour que la laïcisation des écoles de garçons soit terminée cette année, aux termes de la loi du 30 octobre 1886.

L'anticléricalisme de M. Bourgeois peut se donner libre cours dans cette œuvre de haine et d'iniquité ; ce rôle d'exécuteur des basses œuvres de la juiverie et de la franc-maçonnerie attachera à son nom un stigmate d'infamie et de réprobation.

Seulement on se demande avec frayeur quels hommes, quels citoyens sortiront un jour de ces écoles d'où la doctrine et la morale catholiques sont bannies par la loi ?

Les enfants sans religion sont les émeutiers de l'avenir. Ce sera joli, dans vingt ans !

(Semaine Religieuse de Rennes)

Les écoles communales dirigées par des religieuses ne sont pas visées cette fois ; aucun terme fixe n'a été inséré dans la loi pour leur laïcisation, mais elle est toujours suspendue sur leur tête comme l'épée de Damoclès. Il ne faut donc pas s'endormir, mais s'organiser et être prêt à tout.

On lisait, il y a quelques jours dans la *Justice :*

« Non, les lois scolaire et militaire ne sont pas une arche sainte On peut y toucher, on y touchera. Mais pour quoi faire ? *Pour les pénétrer de plus en plus de l'esprit laïque et démocratique*, pour les débarrasser des dernières compromissions par lesquelles il a fallu passer pour les faire admettre, pour les rendre tout à fait républicaines, *en ôtant d'elles les privilèges que l'Eglise y conserve encore*, pour les mettre absolument en harmonie avec les principes de liberté et d'égalité qui les ont inspirées. »

Les catholiques sont avertis.

LOURDES. — Une grande partie des nouvelles piscines est terminée et déjà livrée aux pèlerins : la bénédiction en a été faite par le R. P. Burosse.

Nos malades y trouveront au mois de septembre les facilités qui manquaient presque totalement jusqu'à présent.

CAMBRAI. — Mgr l'Archevêque vient de fonder une école normale d'instituteurs laïques chrétiens. Espérons que son exemple sera imité partout où les ressources le permettront.

TOULOUSE. — A l'occasion des fêtes qui se préparent pour l'arrivée de M. le Président de la République, permission a été donnée de manger gras le mercredi des Quatre-Temps. L'Église, toujours bonne, a voulu faciliter toutes choses et sans doute aussi écarter une occasion de nombreuses fautes.

CAMBRAI. — Le Saint-Père a fait adresser par Son Eminence le cardinal Rampolla une lettre de félicitations pour sa belle conduite à M. le Curé de Fourmies.

Mgr l'Archevêque de Cambrai vient de le nommer chanoine honoraire.

FOURMIES. — Voici le beau langage qu'a fait entendre devant les cercueils des neuf victimes, l'admirable curé de Fourmies :

« La France entière pleure et prie avec vous. Le premier mouvement de la douleur est de se retourner des victimes aux meurtriers ; mais ce sont vos enfants et vos frères qui sont devant vous c'est notre armée française dont nous sommes si légitimement fiers, la gardienne de notre honneur comme de nos frontières : esclave du devoir, elle n'a fait qu'obéir. Malgré nos douleurs, il faut la plaindre et la respecter toujours.

Mais qu'elles soient maudites les haines fratricides qu'on a soufflées dans vos cœurs si bons !

Riches, aimez Dieu et aimez vos frères. Aimez vos frères, cela ne veut pas dire seulement : payez-les ; les payer, c'est la simple justice, et vous leur devez l'amour.

Vous êtes les intendants des pauvres, et, parce qu'il y aura toujours des pauvres sur la terre, Dieu vous a fait sa Providence divine.

Et vous, ouvriers, laissez-moi vous redire aussi que c'est par la charité du Christ et par elle seule que se réaliseront vos légitimes espérances.

L'idéal, pour l'humanité, n'est pas d'être parquée en deux camps toujours armés l'un contre l'autre ; il est dans l'union fraternelle, vous souvenant toujours que nous sommes tous les enfants de Notre Père qui est dans les cieux. »

Les Religieuses, à Fourmies. — La communauté de Fourmies, comprenant une supérieure et cinq religieuses, est respectée depuis longtemps — tellement respectée que le conseil municipal n'a pas encore osé lui enlever la garde de l'école communale.

Les saintes filles étaient en prière lorsque, quelques instants après la fusillade, un violent coup de sonnette retentit à la porte de leur demeure. C'étaient le curé et ses vicaires, qui venaient de ramasser les morts et les blessés, et qui avaient besoin des Petites-Sœurs pour ensevelir les uns et panser les autres.

La sœur Agathe a tenu, de sept heures du soir à quatre heures du matin, un pauvre enfant agonisant. De son front ouvert par une balle sortaient des flots de sang qui maculaient sa guimpe blanche. Par une délicate attention, elle a donné cette guimpe à la famille de la victime.

Et comme je lui demandais comment elle avait eu la force de soutenir si longtemps ce moribond, elle a répondu :

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« Quand j'étais fatiguée, je songeais à la Vierge tenant dans ses bras son fils crucifié. »

En voici une autre, qui a été encore plus admirable — si toutefois il est possible d'assigner des degrés à ce combat de l'héroïsme. — Par un trou béant s'échappe la cervelle d'un malheureux : il faut boucher le trou. Elle n'hésite pas et applique sa main, qu'elle tient ainsi collée contre la plaie pendant deux heures.

Un des moribonds va mourir et ne veut pas du prêtre. La sœur s'approche et lui dit :

— Au nom de votre mère, confessez-vous ?...

— Je m'en moque de ma mère, répondit le moribond.

— Au nom du Christ, alors ?

— Je ne le connais pas.

Et, comme la pauvre sœur cherchait, l'agonisant lui dit :

— En votre nom je vais le faire, car, cristi, il faut que vous ayez du courage pour soigner un gredin comme moi.

Et il mourut et fut enterré avec la croix de sœur Agnès, ce qui explique que, aujourd'hui, elle ne l'a plus sur sa poitrine : elle est sur le cœur du gredin converti.

Quant à la supérieure, qui a soixante-seize ans, c'est elle qui a enseveli tous les morts. Elle s'était réservé cette pénible mission, la trouvant trop dure pour les autres. Il lui a fallu plus d'une demi-heure pour laver le sang, tant il était abondant. Les vêtements étaient vieux, déchirés, ensanglantés ; les chemises, quand les morts en portaient, n'étaient pas dignes du dernier sommeil, et, la supérieure l'avoue humblement, elle est montée au premier étage, a fouillé dans les chambres du curé et des vicaires et a emporté pour les morts de Fourmies, toutes les chemises de jour ou de nuit qui tombaient sous sa main.

Aidée d'une autre religieuse plus jeune qu'elle, elle a habillé les morts et les a étendus sur des descentes de lit placées dans le vestibule. Quand ils furent tous là, la supérieure, regardant à droite et à gauche, pour voir si personne ne la surprendrait, et ignorant la présence du curé qui m'a répété cette scène touchante, les larmes dans les yeux, elle se pencha sur ces cadavres de jeunes filles et d'enfants, traça sur leur front pâle le signe de croix et y déposa un baiser ! Oh ! ce baiser de la vieille supérieure sur le front des morts de Fourmies, quel admirable sujet pour un peintre !

Un procès. — Nous disions, il y a quelques semaines, à propos de plusieurs poursuites judiciaires dirigées contre certains prêtres pour des sermons qu'ils ont prononcés : Les catholiques se défendent souvent sans fierté... Aucune cause n'a la grandeur de leur cause : aucune attitude ne doit être fière comme la leur. On fait trop d'opportunisme, et l'on oublie trop les droits de la vérité.

Ces observations ne trouveraient pas leur adresse, certes, chez le R. P. Jésuite qui vient de comparaître le 4 mai dernier, comme nous l'avions annoncé, devant le tribunal correctionnel de Saint-Sever.

Accusé d'avoir prononcé en chaire des paroles qui atteignaient la loi sur la neutralité de l'enseignement, le R. Père d'Audiffret n'a point cherché d'excuses ni de faux fuyants : il a tout simplement affirmé son droit. Il a livré au procureur de la République le texte même de son discours, et a refusé de faire entendre des témoins à décharge.

L'extrait suivant de l'interrogatoire donnera une idée de l'attitude du R. Père :

M. le Président. — Avez-vous visé la loi sur l'enseignement ? (**Mouvement** d'attention.)

Le R. P. d'Audiffret. — Monsieur le président, ma thèse était générale, et, du point de vue élevé où je m'étais placé, le seul qui convienne à un homme de mon caractère, *j'ai fletri de toutes les rigueurs de mon langage* l'enseignement que je n'ai jamais appelé autrement que l'enseignement sans Dieu.

Au surplus, monsieur le président, je ne reconnais point de loi contre la

loi : *Je ne reconnais point de loi humaine contre la loi divine.* (Sensation.) Or, la loi divine me commandait de parler avec les évêques, avec Léon XIII, avec Notre-Seigneur Jésus-Christ (à ce moment, le prévenu, d'une main tremblante d'émotion, montre le crucifix du tribunal), qui a dit aux puissances de la terre par la bouche de l'apôtre saint Pierre : « *Jugez vous-mêmes s'il vaut mieux obéir aux hommes qu'à Dieu !* » (Sensation.)

M. le Président. — Mais la preuve que vous vous reconnaissez coupable d'avoir attaqué la loi française, c'est que vous avez dit, en terminant votre discours : « Et maintenant, mes frères, si la courageuse liberté de mon langage me valait l'apostolique fortune d'une condamnation à six mois de prison il me semble que je porterais mes chaînes plus fièrement que vous ne portez, Mesdames, vos bracelets d'or ! »

Le R. P. d'Audiffret. — Il est vrai que j'ai tenu ce langage, et je vous remercie, monsieur le président, de vouloir bien le rappeler ici, car c'est de tous les passages de mon discours celui *auquel je tiens le plus.*

— « A la bonne heure ! s'écrie très justement *l'Espérance du Peuple*, les juges savent à quoi s'en tenir.

Cette franchise est digne d'un jésuite. Les ennemis de l'Eglise ont imaginé un jésuite de fantaisie qui cherche toujours à ruser, à équivoquer, à tromper. Les voilà qui saisissent un Jésuite véritable, en chair et en os, ils le citent à leur barre et que trouvent-ils ? L'homme le plus franc, le plus hardi. Nous ne savons pas si le R. P. d'Audiffret sera condamné plus sévèrement que M. le chanoine Deheulle, mais la hardiesse de l'un est préférable à la prudence de l'autre, elle trouble davantage les persécuteurs ; elle réconforte mieux les persécutés »

Quel sera le jugement du tribunal, il importe fort peu. Dans tous les cas, ce procès qui a un grand retentissement, sera, croyons-nous, d'une extrême importance.

Cet exemple n'est-il pas un encouragement pour tant de catholiques timides et trop circonspects, qui ne savent pas prendre un bon terrain pour lutter contre l'impiété, et qui ont l'air d'être sans cesse préoccupés de chercher des excuses à leurs actions et à leurs principes ?

Catholiques, en quelque situation que nous soyons placés, posons-nous franchement en catholiques, sans provocation, sans doute simplement, avec prudence. Mais quand nous sommes dans le chemin du devoir, marchons la tête levée : ce n'est pas à nous de baisser les yeux.

(Semaine Catholique de Luçon.)

Le R. P. d'Audiffret a été condamné à 300 francs d'amende. Et il s'est fièrement défendu, en affirmant les droits de la vérité.

M. le chanoine Deheule de Rouen avait misérablement expliqué ses paroles et invoqué des excuses, il a été condamné à six jours de prison. Ce rapprochement est instructif.

L'Église catholique en Écosse. — Au XVI^e^ siècle, l'antique religion nationale fut supprimée, ses fidèles furent persécutés, ses prêtres furent traqués, mis à mort ou exilés. Les sectaires s'emparèrent des biens ecclésiastiques et des églises qu'ils n'avaient pas renversées de fond en comble. Les Ecossais fidèles qui avaient la vocation sacerdotale furent obligés d'aller à l'étranger où ils fondèrent des Collèges, à Valladolid en Espagne, à Douai en France, à Wurzbourg en Allemagne, à Rome.

L'Église d'Ecosse, sans évêque, fut administrée par un préfet apostolique, puis par un évêque, enfin par deux évêques, l'un pour le *Highland*, l'autre pour le *Lowland*, au péril de leur liberté et même de leur vie. Ce n'est que sous le règne actuel que les citoyens catholiques parvinrent enfin à jouir de la liberté. Ils en profitèrent pour se compter, réorganiser leur Eglise et recommencer la conversion de leurs concitoyens. En 1675, on ne connaissait que 12 à 14 mille fidèles dans le *Highland* et 2,000 dans le *Lowland*. Aujourd'hui ils sont environ 350 mille (la population totale du royaume est de 3,736 mille habitants).

La hiérarchie ecclésiastique fut restaurée par les lettres apostoliques du Pape Léon XIII en date du 4 mars 1878.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

La province ecclésiastique d'Ecosse se compose aujourd'hui d'un *siége* primatial (Saint-André et Edimbourg), d'un archevêché (Glasgow) et de quatre évêchés.

L'Eglise catholique en Ecosse comprend actuellement 338 prêtres, 332 **églises**, 294 écoles, 49 couvents et institutions religieuses. Les couvents sont ceux des Bénédictins, des Franciscains, des Jésuites, des Rédemptoristes, des Maristes. Il existe aussi de nombreuses congrégations de femmes, dont les Petites-Sœurs des pauvres, à Edimbourg, à Welburn, Lochée, etc. Les Petites-Sœurs font un singulier effet au milieu des descendants spirituels de Knox. Quels changements dans les faits et dans les mœurs publiques ! Il y a un siècle, que dis-je, il y a cinquante ans, on aurait lapidé les religieuses dans les rues qu'elles traversent maintenant entourées du respect du peuple. Et les Jésuites, les maudits « papistes » d'autrefois, sont en sécurité à Edimbourg.

Conversion des Nestoriens. — Mgr Audo, chorévêque chaldéen, écrit à un vénérable chanoine de Bayonne :

« Je viens vous annoncer la consolante nouvelle du retour à l'Eglise catholique de nos frères séparés de Chaldée, des Nestoriens, qui tous d'un seul élan, évêques, prêtres et fidèles, au nombre de près de *deux cent mille*, viennent d'abjurer l'hérésie de Nestorius, dans laquelle leurs pères étaient tombés depuis le commencement du sixième siècle de l'ère chrétienne. »

ÉTATS-UNIS. — A New-York, alors que pendant les dix dernières années la population du quartier « South of Fourteenth street » s'est accrue de 200,000 habitants, le nombre des églises protestantes a diminué de quatorze. Par contre, les catholiques y ont érigé cinq églises nouvelles. Ce quartier possède maintenant *vingt-quatre* églises catholiques, toutes bien fréquentées, toutes encore insuffisantes pour les fidèles des environs.

HOLLANDE. — La nomination d'un nouveau bourgmestre à Niewder-Amitel, ville de 25,000 âmes, nous donne l'occasion de remarquer que le conseil communal de cette ville a conservé l'ancien usage de commencer toutes ses séances par la prière.

A la séance d'installation, le nouveau maire a dit que sans doute la charge qui lui était imposée était lourde, mais qu'il espérait, par la grâce de Dieu obtenue par la prière, avoir les forces nécessaires pour bien soigner les intérêts de la commune.

L'Œuvre de l'Hospitalité de nuit a recueilli, cette année, 91,311 hommes et 2,611 femmes et enfants, soit en tout 93,922 pensionnaires (1), qui ont couché pendant 260,866 nuits, ce qui donne un total de 658,545 hospitalisés, ayant passé 1,795,421 nuits dans l'Œuvre depuis sa fondation.

Les 93,922 pensionnaires de cette année, originaires de toutes les parties du monde, se divisent en :

(1) L'Œuvre a reçu, cette année, 2,900 hommes et 850 enfants de plus que l'année précédente.

Français	(Paris	18,778)	83,877 pensionnaires.
	(Province. . . .	65,099)	
Européens		9,894	—
Africains		100	—
Asiatiques		3	—
Américains		45	—
Océaniens.		3	—
TOTAL			93,922 pensionnaires.

Les dépenses ont été de	111.924 f. 25 c.
Les recettes de	6,074 95
D'où un déficit de.	15,849 f. 20 c.

Ce déficit sera largement comblé et l'avenir de l'Œuvre est assuré par des legs importants, dont un seul monte à 100,000.

L'Œuvre a distribué aux hommes	18,184	vêtements,
aux femmes	2,119	—
aux enfants.	137	—
TOTAL	20,440	vêtements.

Les pensionnaires ont écrit 7,490 lettres pour demandes d'emplois ou à leur famille : toutes ont été affranchies aux frais de l'Œuvre.

L'augmentation des malheureux recueillis porte surtout sur les ouvriers du sol — 4,300 de plus qu'en 1889 — et sur les employés — 580 de plus que l'année dernière. — Pères et mères qui voulez faire de vos enfants des *messieurs* à paletot, pensez-y bien et faites de vos fils des ouvriers *en blouse* et aux mains calleuses : leur pain est assuré s'ils restent honnêtes et laborieux.

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE III

LES CHAPELLES DU BAS-CÔTÉ SUD DE LA NEF

3. Chapelle de Saint-Anselme.

Après avoir parlé de la chapelle où se voit le vitrail de saint Benoît, M. Le Men ajoute : « Tout porte à croire qu'il y a eu, autrefois, des chapelles dans les trois travées existant entre la chapelle de Saint-François et le portail Notre-Dame, mais ce n'est qu'une présomption en faveur de laquelle je ne puis apporter aucune preuve. Il y avait dans la cathédrale plusieurs chapelles dont il m'a été impossible de déterminer la situation, et qui pouvaient bien être placées dans cette partie de la nef. »

Avant la dernière restauration de la cathédrale, la fenêtre où se trouve le vitrail de saint Anselme était complètement bouchée, et dissimulée par un grand tableau signé Charles Le Febvre et représentant la *Transfiguration* ; c'était un don obtenu du ministère vers 1840. Ce tableau a été détruit par l'humidité, et quand on a voulu le restaurer, à une époque assez récente, il est tombé en loques. Lorsqu'on l'enleva de sa première place, les meneaux d'une ancienne fenêtre apparurent ; c'étaient de grandes lignes

Archives diocésaines de Quimper et Léon

droites qui allaient se perdre dans l'arc-ogive. Mgr Sergent fit reproduire à la place de ces vulgaires montants les meneaux très élégants de la fenêtre qui fait face dans le collatéral Nord, et où se voit le vitrail de Saint-Pol-Aurélien. En même temps il fit démolir une construction parasite qui enlaidissait la cour de l'évêché et bouchait extérieurement la fenêtre de cette chapelle ; un petit cloître copié sur celui de l'ancien couvent des Carmes de Pont-l'Abbé rejoignit à la chapelle du Sacré-Cœur l'escalier du palais épiscopal, mais surtout vint servir d'abri à la petite porte pratiquée autrefois par Mgr Graveran au-dessous de la fenêtre qui nous occupe.

J'ai déjà dit pourquoi la vie de saint Anselme fut choisie par Mgr Nouvel pour fournir ici le sujet d'une verrière.

1. Saint Anselme, âgé d'un peu plus de quinze ans, assiste à la mort de sa pieuse mère Ermemberge.

2. Le vénérable Lanfranc, prieur de l'abbaye du Bec, en Normandie, dirige les études de saint Anselme et l'exhorte à embrasser l'état monastique.

3. Saint Anselme, âgé de vingt-huit ans, reçoit l'habit de l'ordre de saint Benoît.

M. J.-J. Ampère commence ainsi sa belle et savante notice sur saint Anselme : « Dans une petite vallée de la Normandie, non loin de cette ville de Brione où l'on condamna les innovations de Bérenger (1), une tour s'élève parmi les arbres, près d'un ruisseau. Voilà tout ce qui reste de l'abbaye du Bec. J'ai visité avec respect ce lieu solitaire et presque ignoré ; car c'est là qu'a écrit saint Anselme, c'est là que ce puissant esprit a recommencé le mouvement de la pensée chrétienne. » (2) Mouvement merveilleux, en effet, car sous Lanfranc et son successeur l'abbaye normande devint une pépinière de saints et savants évêques.

4. Saint Anselme donne ses soins à un jeune moine malade. Ce religieux s'appelait Osberne. Malgré d'excellentes qualités naturelles, il s'était pris d'une profonde antipathie pour saint Anselme qui, après trois ans de profession seulement, était devenu prieur à la place de Lanfranc. Feignant de voir dans ses malices des espiègleries ou des enfantillages, le Saint supportait tout pourvu que la règle monastique ne fut pas enfreinte. Osberne fut vaincu, il s'attacha au prieur par l'affection la plus vive, devint sérieux, religieux accompli, et donnait les plus belles espérances quand la mort l'enleva.

5. Dieu révèle à saint Anselme l'état de conscience des religieux du monastère.

Il ne se contentait pas de leur faire connaître ce qui les éloignait ou les rapprochait de Dieu, mais il leur montrait les causes

(1) Hérétique qui rejetait le dogme de la présence réelle de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie et que combattit Lanfranc.

(2) *Histoire littéraire de la France sous Charlemagne et durant les X^e^ et XI^e^ siècles.* Ch. XVIII, p. 338.

de leurs défauts ou de leurs vertus, et les moyens d'acquérir celles-ci ou de combattre ceux-là. Ses exhortations n'étaient pas seulement très sages, mais il les faisait avec l'éloquence la plus persuasive.

6. Pour représenter les lumières surnaturelles que Dieu lui communiquait dans la prière ou dans l'étude, le peintre-verrier a ici représenté saint Anselme plongé dans une clarté très vive.

7. Etant devenu abbé du Bec à la mort du pieux Herluin, en 1078, il se fit le père des pauvres, qu'il secourut d'ailleurs avec d'autant plus de générosité que le monastère possédait de grands biens.

8. De prieur du Bec, son maître Lanfranc était d'abord devenu abbé de Saint-Etienne de Caen, puis archevêque de Cantorbéry. A sa mort, le siège primatial d'Angleterre resta vacant pendant cinq ans. Guillaume Le Roux, « qui craignait Dieu fort peu et les hommes pas du tout », avait succédé, en 1087, à son père Guillaume le Conquérant, comme roi d'Angleterre et duc de Normandie. S'appropriant le revenu des sièges épiscopaux vacants, il s'opposait à toute élection d'évêques, et il était allé jusqu'à dire : « L'archevêque de Cantorbéry, c'est moi ! » Frappé aussitôt par la main de Dieu, il tomba malade à Glocester et fut bientôt à l'extrémité. Le saint abbé du Bec étant alors en Angleterre pour s'y occuper des intérêts de sa communauté, alla voir le roi qui se rendit à ses exhortations, fit une confession générale, promit de réparer tous les maux qu'il avait faits à l'Eglise et à ses peuples.

9. A la Chaize-Dieu, il éteignit, par le signe de la croix, un incendie qui menaçait de dévorer le monastère, et n'y causa pas le moindre dommage. (Ce médaillon occupe ici une place qui ne lui appartient pas ; saint Anselme n'accomplit ce miracle que plus tard, en revenant de Rome en Angleterre.)

10. Guillaume Le Roux nomma à l'archevêché de Cantorbéry Anselme qui, d'abord, protesta de toute son énergie, mais se rendit enfin aux supplications de tous les évêques d'Angleterre. Il fut sacré le 4 décembre 1093. Le jour de Noël suivant, il reçut du roi les dernières marques d'honneur et de sympathie.

11. Ayant eu occasion de résister aux exigences pécuniaires de ce prince et s'étant montré énergique dans la revendication du patrimoine des pauvres, il se vit refuser l'autorisation d'aller à Rome pour y recevoir le Pallium des mains d'Urbain II. Cette lutte étant ouverte, Guillaume Le Roux y montra tout ce que peuvent la cupidité, la fourberie et le sot orgueil qui a porté tant de princes à usurper sur le pouvoir spirituel ; saint Anselme ne fut pas seulement désintéressé, intrépide, mais aussi disposé à respecter l'autorité royale dans ses réclamations légitimes qu'à la combattre dans ses attentats contre la liberté ou la propriété. Le roi finit par reconnaître qu'il n'avait point le plus noble rôle en cette affaire et, pour son honneur bien plus que par esprit de justice, il changea enfin de tactique. Lui qui avait osé signifier à

Archives diocésaines de Quimper et Léon

l'archevêque qu'il lui interdisait tout appel au Pape, lui permit cependant de partir pour Rome. Bien que cette permission fut accordée de très mauvaise grâce, saint Anselme vint remercier le prince, lui témoigna sa reconnaissance, son respect et son affection et lui demanda la permission de le bénir. Le lendemain il fit ses adieux à son peuple, prit sur l'autel de sa cathédrale le bourdon et la panetière de pèlerin et partit suivi d'une foule nombreuse. Un émissaire du roi osa fouiller ses bagages au moment de l'embarquement à Douvres (10 octobre 1097). *(A suivre.)*

BIBLIOGRAPHIE

Librairie TÉQUI, 85, rue de Rennes, Paris.

Vient de paraître : **BOUZAMA, AVENTURES D'UN COUREUR DE BOIS,** par H. B. DE LAVAL, 1 vol. in-12 illustré, prix *franco* : **3** francs.

Bouzama n'est pas un de ces héros créés de toute pièce par l'imagination d'un romancier en vue de l'effet à produire ; il a existé.

Beaucoup l'ont connu et encore aujourd'hui, dans l'arme de la cavalerie, nombre d'officiers supérieurs vous diraient, en remontant vers leurs brillantes années de début militaire que sous ce nom d'emprunt africain se cache une des personnalités les plus énergiques, sympathiques et charmantes qu'il leur ait été donné de connaître.

Le livre est le récit de sa vie, vie mouvementée s'il en fût ; une vie vécue en France, en Cochinchine, au Cambodge et au Japon ; une vie de soldat, de colon, de coureur de bois, de général exotique, toute faite de grandes espérances et de terribles déceptions, d'efforts, de luttes et de périls de toutes sortes, une vie si saisissante par elle-même qu'elle empoigne le lecteur, l'attache au pas de celui qui le lit et le force à le suivre partout où il veut le conduire.

Librairie TÉQUI, 85, rue de Rennes, Paris.

MÉDITATIONS SUR LES LITANIES DU SAINT NOM DE JESUS ET DE LA SAINTE-VIERGE, nouvelle édition, revue et enrichie de sommaires pour la préparation de la méditation la veille au soir, 1 vol. in-18 carré, **3** fr. **50** ; Reliure 1/2 chagrin, plats toile, tranches rouges, **1** fr. **50** ; Reliure en pleine basane, tranches jaspées, **1** fr. **00** en pleine toile, tranches jaspées, **0** fr. **80.**

Ce nouveau volume du P. Bourgoing, contient des Méditations sur les Litanies de Notre-Seigneur et de la Sainte-Vierge. Il paraît sous les auspices de S. Gr. Mgr Catteau, évêque de Luçon, qui appelle ce livre : « *un trésor où il puise constamment.* » Ce livre contient tout ce que la théologie la plus exacte et la plus solide enseigne sur la vie divine et humaine de Notre-Seigneur et sur sa très sainte Mère. On peut en répéter mieux encore que des précédents, ce que Bossuet disait en 1666 : « Les méditations pleines de lumières et de grâces, *conviennent à tout le monde* : religieux, séculiers, prédicateurs, contemplatifs, simples et savants... » Ajoutons que dans cette nouvelle édition imprimée dans un format commode, des sommaires précèdent chaque méditation pour en faciliter la préparation la veille au soir.

Les *Pilules de Vallet* ont été approuvées et recommandées par l'Académie de Médecine de Paris, pour la guérison de la *chlorose*, des *pâles couleurs*, de l'*anémie*, des *pertes de sang* et *pertes blanches* et de tous les états d'épuisement ou de faiblesse générale.

Nota. — Les Pilules Vallet *(vraies)* sont blanches et sur chacune est écrit le nom Vallet. Toutes pharmacies : le flacon : 3 fr., le demi-flacon : 1 fr. 50. Fabrication, 19, Rue Jacob, Paris.

Goudron Guyot véritable, 19, Rue Jacob, Paris. Boisson hygiénique, affections de poitrine, de la gorge et de l'estomac. Prix : 2 francs. Toutes pharmacies.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

ATELIERS de MENUISERIE F. DAOULAS, Père Entrepreneur de Menuiserie

19, boulevard de l'Odet, QUIMPER, et rue du Froul, 23,

TRAVAUX DE BATISSES

AMEUBLEMENTS D'ÉGLISES

Sculpture et Restauration en tous genres.

Dans les écoles, on évite les taches d'encre aux mains et sur le linge des enfants en faisant usage de l'ENCRE-POUDRE EWIG.

Contre envoi de 1 franc en timbres-poste, on recevra *franco* une boite d'ENCRE-POUDRE EWIG, pour faire soi-même la meilleure des encres. — Indispensable aux personnes qui voyagent, aux ecclésiastiques, médecins, etc. Cette poudre peut rendre de grands services aux fabricants de gants pour noircir les coutures des gants noirs ; soit seule et mieux additionnée d'une décoction de campêche (avec un soupçon de soude ou de savon, au lieu de l'eau.)

La boîte de 10 litres, 4 fr. 50 ; de 25 litres, 10 fr. ; de 50 litres, 18 fr. ; de 100 litres, 35 fr. — Paris, 92, rue Richelieu.

Les Mines d'or de Gondo. — Les journaux anglais et les Sociétés financières anglaises commencent à s'émouvoir des faits et gestes de la Société des Mines d'or d'Helvétie, et nous ne serions pas étonnés de voir surgir de nouvelles propositions pour l'achat des mines d'or de Gondo. Mais nous croyons pouvoir affirmer que ce n'est qu'autant que les porteurs de parts et les obligataires y trouveront le doublement de leur capital, tout en conservant un gros intérêt dans l'exploitation.

Dans quelque cas que ce soit, on voit que les titres des Mines d'or de Gondo sont appelés à une immense plus-value.

Les masses aurifères qui constituent le sol de Gondo, et qui toutes appartiennent à la Société, sont extrêmement riches.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs d'acheter des obligations au cours de 108 fr. 50, car avec les revenus en perspective, elles atteindront rapidement des cours élevés C'est la Banque de l'Est, 14, rue de la Banque, qui est chargée du placement des titres.

ASTHME & CATARRHE

guéris p' les CIGARETTES ESPIC. 2 fr. la Boîte

OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.

Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

1889 — GRAND PRIX PARIS — 1889

CHOCOLAT MENIER

REFUSER LES IMITATIONS

Archives diocésaines de Quimper et Léon

GUÉRISON certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. **H. LEMORMAND**, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à **Rouen**. Consult. gratuites par corresp.

BROQUET & Cie
Paris 121, r. Montmartre
POMPES à tous usages
Médaille d'Or
PARIS 1859. Voir Catalogue

LE GRESHAM
Cie Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée en 1848
Actif au 30 juin 1890
111 MILLIONS 610.613 FRANCS
Assurances sur la Vie entière, mixtes, à terme fixe.
RENTES VIAGÈRES
Payables sans frais aux taux de
8, 10, 12, 15, 17 % suivant l'âge.
Prospectus et Renseignements gratis et franco à Paris, dans les immeubles de la Cie, 30, Rue de Provence et chez MM les Agents des départements.

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

CHOCOLAT PURGATIF à la MAGNÉSIE DE **DESBRIÈRE**
Ex-Professeur de Chimie, Chevalier de la Légion d'Honneur.
La *Magnésie* à petite dose est un excellent stomachique, à haute dose elle purge doucement et agréablement: c'est pourquoi le ***Chocolat Desbrière*** est recommandé depuis longtemps par les Médecins pour les *Enfants*, les *Dames* et les personnes *délicates* ou *âgées*. — PRIX : **1 fr. 50**, *franco*.
Phie **DESBRIÈRE**, 9, Rue Le Peletier, **PARIS** et Pharmacies *(Se méfier des imitations)*.

STATUES RELIGIEUSES
CHEMINS de CROIX et MOBILIER d'EGLISES
Ateliers L. CACHAL-FROC
30, 32 et 34*, Rue Vavin, *PARIS
Statues, Chemins de Croix, Autels, Chaires, Confessionnaux
TERRE-CUITE, CARTON, BOIS, PLATRE, PIERRE, MARBRE
Le matériel important des Ateliers **CACHAL-FROC** permet de produire promptement toutes les statues religieuses que l'on peut demander.
Modèles du Sacré-Cœur, Vierge, St-Joseph, Evêques, Abbés, Moines, etc., St-Yves et tous Saints et Saintes.
Renseignements, Photographies ou Dessins sont envoyés franco sur demande.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. Vendredi 29 Mai 1891. N° 22.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaotion : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I.* Lettre encyclique de Notre-Très-Saint-Père Léon XIII, pape : ***De la condition des ouvriers.***

II. Quimper.

III. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 31 Mai. — 2me Dimanche après la Pentecôte. Sainte Angèle de Mérici, vierge, double, blanc. Au chœur, la solennité du Très-Saint-Sacrement.

Vêpres de sainte Angèle, à capitule de saint Ronan, mémoires : 1° de sainte Angèle, 2° du dimanche, 3° de l'octave du Saint-Sacrement.

Lundi 1er Juin. — Saint Ronan, évêque, double, blanc.

Mardi 2. — Office de l'octave du Saint-Sacrement, semi-double, blanc.

Mercredi 3. — Office de l'octave du Saint-Sacrement, semi-double, blanc.

Jeudi 4. — Octave du Saint-Sacrement, double, blanc.

Vendredi 5. — Fête du Sacré-Cœur de Jésus.

Samedi 6. — Saint Norbert, évêque, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Trégaran	31 mai.
Loc-Mari Berrien	1er, 2 et 3 juin.
Cléder	4, 5, 6 juin.

QUIMPERLÉ. — Une retraite française pour les dames, commencera le 8 juin, à la Communauté de la Retraite; elle sera prêchée par M. le chanoine Dulong de Rosnay.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

LETTRE ENCYCLIQUE

DE NOTRE TRÈS SAINT-PÈRE LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

A TOUS LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DU MONDE CATHOLIQUE
EN GRACE ET COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE

DE LA CONDITION DES OUVRIERS

A TOUS NOS VÉNÉRABLES FRÈRES LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DU MONDE CATHOLIQUE
EN GRACE ET COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE

LÉON XIII PAPE

VÉNÉRABLES FRÈRES, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

La soif d'innovations qui depuis longtemps s'est emparée des sociétés et les tient dans une agitation fièvreuse devait, tôt ou tard, passer des régions de la politique dans la sphère voisine de l'économie sociale. — Et, en effet, ces progrès incessants de l'industrie, ces routes nouvelles que les arts se sont ouvertes, l'altération des rapports entre les ouvriers et les patrons, l'affluence de la richesse dans les mains du petit nombre à côté de l'indigence de la multitude, enfin l'opinion plus grande que les ouvriers ont conçue d'eux mêmes, et leur union plus compacte, tout cela, sans parler de la corruption des mœurs, a eu pour résultat final un redoutable conflit. Partout les esprits sont en suspens et dans une anxieuse attente, ce qui suffit à lui seul pour prouver combien de graves intérêts sont ici engagés. Cette situation préoccupe et exerce à la fois le génie des doctes, la prudence des sages, les délibérations des réunions populaires, la perspicacité des législateurs et les conseils des gouvernants, et il n'est pas de cause qui saisisse en ce moment l'esprit humain avec autant de véhémence. — C'est pourquoi, Vénérables Frères, ce que, pour le bien de l'Eglise et le salut commun des hommes, Nous avons fait ailleurs par Nos Lettres sur la souveraineté politique, la liberté humaine, la constitution chrétienne des Etats et sur d'autres sujets analogues, afin de refuter, selon qu'il Nous semblait opportun, les opinions erronées et fallacieuses, Nous jugeons devoir le réitérer aujourd'hui et pour les mêmes motifs, en vous entretenant de la *condition des ouvriers*.

Ce sujet, Nous l'avons, suivant l'occasion, effleuré plusieurs fois : mais la conscience de Notre charge apostolique Nous fait un devoir de le traiter dans ces Lettres plus explicitement et avec plus d'ampleur, afin de mettre en évidence les principes d'une solution conforme à la justice et à l'équité.

Le problème n'est pas aisé à résoudre, ni exempt de péril. Il est difficile, en effet, de préciser avec justesse les droits et les devoirs qui doivent à la fois commander la richesse et le prolétariat, le capital et le travail. D'autre part, le problème n'est pas sans danger, parce que trop souvent des hommes turbulents et astucieux cherchent à en dénaturer le sens et en profitent pour exciter les multitudes et fomenter des troubles. Quoi qu'il en soit, Nous sommes persuadé, et tout le monde en convient, qu'il faut, par des mesures promptes et efficaces, venir en aide aux hommes des classes inférieures, attendu qu'ils sont pour la plupart dans une situation d'infortune et de misère imméritée.

Le dernier siècle a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes, qui étaient pour eux une protection ; tout principe et tout sentiment religieux ont disparu des lois et des institutions publiques, et ainsi, peu à peu, les travailleurs isolés et sans défense se sont vus avec le temps livrés à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée. — Une usure dévorante est venue ajouter encore au mal. Condamnée à plusieurs reprises par le jugement de l'Eglise, elle n'a cessé d'être pratiquée sous une autre forme par des hommes avides de gain, d'une insatiable cupidité. A tout cela il faut ajouter le monopole du travail et des effets de commerce, devenus le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents, qui imposent ainsi un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires.

Les *socialistes*, pour guérir ce mal, poussent à la haine jalouse des pauvres contre ceux qui possèdent, et prétendent que toute propriété de biens privés doit être supprimée, que les biens d'un chacun doivent être communs à tous et que leur administration doit revenir aux municipalités ou à l'Etat. Moyennant cette translation des propriétés et cette égale répartition entre les citoyens des richesses et de leurs commodités, ils se flattent de porter un remède efficace aux maux présents. Mais pareille théorie, loin d'être capable de mettre fin au conflit, ferait tort à l'ouvrier si elle était mise en pratique. D'ailleurs, elle est souverainement injuste, en ce qu'elle viole les droits légitimes des propriétaires, qu'elle dénature les fonctions de l'Etat et tend à bouleverser de fond en comble l'édifice social.

De fait, comme il est facile de le comprendre, la raison intrinsèque du travail entrepris par quiconque exerce un art lucratif, le but immédiat visé par le travailleur, c'est de conquérir un bien qu'il possédera en propre et comme lui appartenant ; car, s'il met à la disposition d'autrui ses forces et son industrie, ce n'est pas évidemment pour un motif autre, sinon pour obtenir de quoi pourvoir à son entretien et aux besoins de la vie, et il attend de son travail non-seulement le droit au salaire, mais encore un droit strict et rigoureux d'en user comme bon lui semblera. Si donc, en réduisant ses dépenses, il est arrivé à faire quelques épargnes, et si, pour s'en assurer la conservation, il les a, par exemple, réalisées

Archives diocésa s d Quimper et Léon

dans un champ, il est de toute évidence que ce champ n'est pas autre chose que le salaire transformé : le fonds ainsi acquis sera la propriété de l'artisan au même titre que la rémunération même de son travail. Mais qui ne voit que c'est précisément en cela que consiste le droit de propriété mobilière et immobilière ? Ainsi, cette conversion de la propriété privée en propriété collective, tant préconisée par le socialisme, n'aurait d'autre effet que de rendre la situation des ouvriers plus précaire, en leur retirant la libre disposition de leur salaire et en leur enlevant, par le fait même, tout espoir et toute possibilité d'agrandir leur patrimoine et d'améliorer leur situation.

Mais, et ceci paraît plus grave encore, le remède proposé est en opposition flagrante avec la justice, car la propriété privée et personnelle est pour l'homme de droit naturel. Il y a, en effet, sous ce rapport, une très grande différence entre l'homme et les animaux dénués de raison. Ceux-ci ne se gouvernent pas eux-mêmes ; ils sont dirigés et gouvernés par la nature, moyennant un double instinct qui, d'une part, tient leur activité constamment en éveil et en développe les forces; de l'autre, provoque tout à la fois et circonscrit chacun de leurs mouvements. Un premier instinct les porte à la conservation et à la défense de leur vie propre, un second à la propagation de l'espèce ; et ce double résultat, ils l'obtiennent aisément par l'usage des choses présentes et mises à leur portée. Ils seraient d'ailleurs incapables de tendre au-delà, puisqu'ils ne sont mus que par les sens et par chaque objet particulier que les sens perçoivent. — Bien autre est la nature humaine. En l'homme, d'abord, réside dans la perfection toute la vertu de la nature sensitive, et dès lors il lui revient, non moins qu'à celle-ci, de jouir des objets physiques et corporels. Mais la vie sensitive, même possédée dans toute sa plénitude, non seulement n'embrasse pas toute la nature humaine, mais lui est bien inférieure et faite pour lui obéir et lui être assujettie. Ce qui excelle en nous, qui nous fait hommes et nous distingue essentiellement de la bête, c'est la raison ou l'intelligence, et en vertu de cette prérogative il faut reconnaître à l'homme non-seulement la faculté générale d'user des choses extérieures, mais en plus le droit stable et perpétuel de les posséder, tant celles qui se consument par l'usage que celles qui demeurent après nous avoir servi. Une considération plus profonde de la nature humaine va faire ressortir mieux encore cette vérité. L'homme embrasse par son intelligence une infinité d'objets, et aux choses présentes il ajoute et rattache les choses futures ; il est d'ailleurs le maître de ses actions ; aussi, sous la direction de la loi éternelle et sous le gouvernement universel de la Providence divine, est-il en quelque sorte à lui-même et sa loi et sa providence. C'est pourquoi il a le droit de choisir les choses qu'il estime les plus aptes, non-seulement à pourvoir au présent, mais encore au futur. D'où il suit qu'il doit avoir sous sa domination, non-seulement les produits de la terre, mais

encore la terre elle-même, qu'il voit appelée à être par sa fécondité sa pourvoyeuse de l'avenir. Les nécessités de l'homme ont de perpétuels retours : satisfaites aujourd'hui, elles renaissent demain avec de nouvelles exigences.

Il a donc fallu, pour qu'il pût y faire droit en tout temps, que la nature mît à sa disposition un élément stable et permanent, capable de lui en fournir perpétuellement les moyens. Or, cet élément ne pouvait être que la terre, avec ses ressources toujours fécondes.

Et qu'on n'en appelle pas à la providence de l'Etat, car l'Etat est postérieur à l'homme, et avant qu'il pût se former, l'homme déjà avait reçu de la nature le droit de vivre et de protéger son existence. Qu'on n'oppose pas non plus à la légitimité de la propriété privée le fait que Dieu a donné la terre en jouissance au genre humain tout entier, car Dieu ne l'a pas livrée aux hommes pour qu'ils l'a dominassent confusément tous ensemble. Tel n'est pas le sens de cette vérité. Elle signifie uniquement que Dieu n'a assigné de part à aucun homme en particulier, mais a voulu abandonner la délimitation des propriétés à l'industrie humaine et aux institutions des peuples. — Au reste, quoique divisée en propriétés privées, la terre ne laisse pas de servir à la commune utilité de tous, attendu qu'il n'est personne parmi les mortels qui ne se nourrisse du produit des champs. Qui en manque y supplée par le travail, de telle sorte que l'on peut affirmer, en toute vérité, que le travail est le moyen universel de pourvoir aux besoins de la vie, soit qu'on l'exerce dans un fonds propre, ou dans quelque art lucratif dont la rémunération ne se tire que des produits multiples de la terre avec lesquels elle est convertissable.

De tout cela il ressort, une fois de plus, que la propriété privée est pleinement conforme à la nature. La terre, sans doute, fournit à l'homme avec abondance les choses nécessaires à la conservation de sa vie et plus encore à son perfectionnement, mais elle ne le pourrait d'elle-même sans la culture et les soins de l'homme.

Or celui-ci que fait-il en consumant les ressources de son esprit et les forces de son corps pour se procurer ces biens de la nature ? Il s'applique pour ainsi dire à lui-même la portion de la nature corporelle qu'il cultive, et y laisse comme une certaine empreinte de sa personne, au point qu'en toute justice ce bien sera possédé dorénavant comme sien et qu'il ne sera licite à personne de violer son droit en n'importe quelle manière.

La force de ces raisonnements est d'une évidence telle, qu'il est permis de s'étonner comment certains tenants d'opinions surannées peuvent encore y contredire, en accordant sans doute à l'homme privé l'usage du sol et les fruits des champs, mais en lui refusant le droit de posséder en qualité de propriétaire ce sol où il a bâti, cette portion de terre qu'il a cultivée. Ils ne voient donc pas qu'ils dépouillent par là cet homme du fruit de son labeur ; car enfin ce champ remué avec

Archives diocésa s d Quimper et Léon

art par la main du cultivateur a changé complètement de nature : il était sauvage, le voilà défriché ; d'infécond il est devenu fertile ; ce qui l'a rendu meilleur et inhérent au sol et se confond tellement avec lui, qu'il serait en grande partie impossible de l'en séparer. Or, la justice tolérerait-elle qu'un étranger vînt alors s'attribuer cette terre arrosée de sueurs de celui qui l'a cultivée ? De même que l'effet suit la cause, ainsi est-il juste que le fruit du travail soit au travailleur. C'est donc avec raison que l'universalité du genre humain, sans s'émouvoir des opinions contraires d'un petit groupe, reconnaît, en considérant attentivement la nature, que dans ses lois réside le premier fondement de la répartition des biens et des propriétés privées ; c'est avec raison que la coutume de tous les siècles a sanctionné une situation si conforme à la nature de l'homme et à la vie calme et paisible des sociétés. — De leur côté, les lois civiles, qui tirent leur valeur, quand elles sont justes, de la loi naturelle, confirment ce même droit et le protègent par la force. — Enfin l'autorité des lois divines vient y apposer son sceau, en défendant, sous une peine très grave, jusqu'au désir même du bien d'autrui. *Tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain, ni sa maison, ni son champ, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien de ce qui est à lui* (1).

Cependant ces droits, qui sont innés à chaque homme pris isolément, apparraissent plus rigoureux encore quand on les considère dans leurs relations et leur connexité avec les devoirs de la vie domestique. — Nul doute que dans le choix d'un genre de vie il ne soit loisible à chacun ou de suivre le conseil de Jésus-Christ sur la virginité, ou de contracter un lien conjugal. Aucune loi humaine ne saurait enlever d'aucune façon le droit naturel et primordial de tout homme au mariage, ni circonscrire la fin principale pour laquelle il a été établi par Dieu, *Croissez et multipliez-vous* (2). Voilà donc la famille, c'est-à-dire la société domestique, société très petite sans doute, mais réelle et antérieure à toute société civile à laquelle dès lors il faudra de toute nécessité attribuer certains droits et certains devoirs absolument indépendants de l'Etat.

Ainsi, ce droit de propriété que Nous avons, au nom même de la nature, revendiqué pour l'individu, il le faut maintenant transférer à l'homme constitué chef de la famille. Ce n'est pas assez : en passant dans la société domestique, ce droit y acquiert d'autant plus de force que la personne humaine y reçoit plus d'extension. La nature impose au père de famille le devoir sacré de nourrir et d'entretenir ses enfants ; elle va plus loin. Comme les enfants reflètent la physionomie de leur père et sont une sorte de prolongement de sa personne, la nature lui inspire de se préoccuper de leur avenir et de leur créer un patrimoine, qui les aide à se défendre, dans la périlleuse traversée de la vie, contre toutes les surprises de la

(1) *Non concupisces uxorem proximi tui ; non domum, non agrum, non ancillam, non bovem, non asinum, et universa quæ illius sunt.* Deut, V, 21.
(2) *Crescite et multiplicamini.* Gen. I, 28.

mauvaise fortune. Mais ce patrimoine pourra-t-il le leur créer sans l'acquisition et la possession de biens permanents et productifs qu'il puisse leur transmettre par voie d'héritage ? — Aussi bien que la société civile, la famille, comme nous l'avons dit plus haut, est une société proprement dite, avec son autorité et son gouvernement propre, l'autorité et le gouvernement paternels. C'est pourquoi, toujours sans doute dans la sphère que lui détermine sa fin immédiate, elle jouit pour le choix et l'usage de tout ce qu'exigent sa conservation et l'exercice d'une juste indépendance, de droits au moins égaux à ceux de la société civile. Au moins égaux, disons-Nous, car la société domestique a sur la société civile une priorité logique et une priorité réelle, auxquelles participent nécessairement ses droits et ses devoirs. Que si les individus, si les familles entrant dans la société y trouvaient au lieu d'un soutien un obstacle, au lieu d'une protection une diminution de leurs droits, la société serait bientôt plus à fuir qu'à rechercher.

Vouloir donc que le pouvoir civil envahisse arbitrairement jusqu'au sanctuaire de la famille, c'est une erreur grave et funeste. Assurément, s'il existe quelque part une famille qui se trouve dans une situation désespérée et qui fasse de vains efforts pour en sortir, il est juste que, dans de telles extrémités, le pouvoir public vienne à son secours, car chaque famille est un membre de la société. De même s'il existe quelque part un foyer domestique qui soit le théâtre de graves violations de droits mutuels, que le pouvoir public y rende son droit à un chacun. Ce n'est point là usurper sur les attributions des citoyens, c'est affermir leurs droits, les protéger, les défendre comme il conviendra. Là, toutefois, doit s'arrêter l'action de ceux qui président à la chose publique ; la nature leur interdit de dépasser ces limites. L'autorité paternelle ne saurait être abolie, ni absorbée par l'Etat, car elle a sa source là où la vie humaine prend la sienne. *Les fils sont quelque chose de leur père ;* ils sont en quelque sorte une extension de sa personne ; et pour parler avec justesse, ce n'est pas immédiatement par eux-mêmes qu'ils s'agrègent et s'incorporent à la société civile, mais par l'intermédiaire de la société domestique dans laquelle ils sont nés. De ce que *les fils sont naturellement quelque chose de leur père... ils doivent rester sous la tutelle des parents jusqu'à ce qu'ils aient acquis l'usage du libre arbitre* (3). Ainsi en substituant à la providence paternelle la providence de l'Etat, les *socialistes* vont *contre la justice naturelle* et brisent les liens de la famille.

Mais en dehors de l'injustice de leur système, on n'en voit que trop toutes les funestes conséquences : la perturbation dans tous les rangs de la société, une odieuse et insupportable servitude pour tous les citoyens, la porte ouverte à

(3) *Filii sunt naturaliter aliquid patris... antequam usum liberi arbitrii habeant, continentur sub parentum cura.* S. Thom. II-II. Quæst. X. art. XII.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

toutes les jalousies, à tous les mécontentements, à toutes les discordes ; le talent et l'habileté privés de leurs stimulants, et, comme conséquence nécessaire, les richesses taries dans leur source ; enfin, à la place de cette égalité tant rêvée, l'égalité dans le dénuement, dans l'indigence et la misère.

Par tout ce que Nous venons de dire, on comprend que la théorie *socialiste* de la propriété collective est absolument à répudier ; comme préjudiciable à ceux-là mêmes qu'on veut secourir ; contraire aux droits naturels des individus, comme dénaturant les fonctions de l'Etat, et troublant la tranquillité publique. Qu'il reste donc bien établi que le premier fondement à poser par tous ceux qui veulent sincèrement le bien du peuple, c'est l'inviolabilité de la propriété privée. A présent, expliquons où il convient de chercher le remède tant désiré.

C'est avec assurance que Nous abordons ce sujet, et dans toute la plénitude de Notre droit ; car la question qui s'agite est d'une nature telle, qu'à moins de faire appel à la religion et à l'Eglise, il est impossible de lui trouver jamais une solution efficace. Or, comme c'est à Nous principalement qu'ont été confiées la sauvegarde de la religion et la dispensation de ce qui est du domaine de l'Eglise, Nous taire serait aux yeux de tous négliger Notre devoir.

Assurément, une cause de cette gravité demande encore d'autres agents leur part d'activité et d'efforts ; Nous voulons parler des gouvernants, des maîtres et des riches, des ouvriers eux-mêmes, dont le sort est ici en jeu. Mais ce que Nous affirmons sans hésitation, c'est l'inanité de leur action en dehors de celle de l'Eglise. C'est l'Eglise, en effet, qui puise dans l'Evangile des doctrines capables soit de mettre fin au conflit, soit au moins de l'adoucir, en lui enlevant tout ce qu'il a d'âpreté et d'aigreur ; l'Eglise qui ne se contente pas d'éclairer l'esprit de ses enseignements, mais s'efforce encore de régler en conséquence la vie et les mœurs d'un chacun ; l'Eglise, qui par une foule d'institutions éminemment bienfaisantes, tend à améliorer le sort des classes pauvres ; l'Eglise, qui veut et désire ardemment que toutes les classes mettent en commun leurs lumières et leurs forces pour donner à la question ouvrière la meilleure solution possible ; l'Eglise enfin, qui estime que les lois et l'autorité publique doivent, avec mesure sans doute et avec sagesse, apporter à cette solution leur part de concours.

Le premier principe à mettre en avant, c'est que l'homme doit prendre en patience sa condition ; il est impossible que, dans la société civile, tout le monde soit élevé au même niveau. Sans doute, c'est là ce que poursuivent les *socialistes ;* mais, contre la nature tous les efforts sont vains. C'est elle, en effet, qui a disposé parmi les hommes des différences aussi multiples que profondes : différences d'intelligence, de talent, d'habileté, de santé, de forces ; différences nécessaires, d'où naît spontanément l'inégalité des conditions. Cette inégalité, d'ailleurs, tourne au profit de tous, de la société comme des

individus : car la vie sociale requiert un organisme très varié et des fonctions fort diverses ; et ce qui porte précisément les hommes à se partager ces fonctions, c'est surtout la différence de leurs conditions respectives. — Pour ce qui regarde le travail en particulier, l'homme dans *l'état* même *d'innocence*, n'était pas destiné à vivre dans l'oisiveté ; mais ce que la volonté eût embrassé librement comme un exercice agréable, la nécessité y a ajouté, après le péché, le sentiment de la douleur et l'a imposé comme une expiation. *Maledicta terra in opere tuo : in laboribus comedes ex ea cunctis diebus vitæ tuæ* (4).

« La terre sera maudite à cause de toi : c'est par le travail que tu en tireras ta subsistance tous les jours de ta vie ». Il en est de même de toutes les autres calamités qui ont fondu sur l'homme ; ici-bas, elles n'auront pas de fin ni de trêve, parce que les funestes fruits du péché sont amers, âpres, acerbes, et qu'ils accompagnent nécessairement l'homme jusqu'à son dernier soupir. Oui, la douleur et la souffrance sont l'apanage de l'humanité, et les hommes auront beau tout essayer, tout tenter pour les bannir, ils n'y réussiront jamais, quelques ressources qu'ils déploient et quelques forces qu'ils mettent en jeu. S'il en est qui s'en attribuent le pouvoir, s'il en est qui promettent au pauvre une vie exempte de souffrances et de peines, toute au repos et à de perpétuelles jouissances, ceux-là certainement trompent le peuple et lui dressent des embûches, où se cachent dans l'avenir de plus terribles calamités que celles du présent. Le meilleur parti consiste à voir les choses telles qu'elles sont et, comme Nous l'avons dit, à chercher ailleurs un remède capable de soulager nos maux.

L'erreur capitale dans la question présente, c'est de croire que les deux classes sont ennemies-nées l'une de l'autre, comme si la nature avait armé les riches et les pauvres pour qu'ils se combattent mutuellement dans un duel obstiné. C'est là une aberration telle qu'il faut placer la vérité dans une doctrine absolument opposée ; car de même que, dans le corps humain, les membres, malgré leur diversité, s'adaptent merveilleusement l'un à l'autre, de façon à former un tout exactement proportionné et qu'on pourrait appeler symétrique, ainsi, dans la société, les deux classes sont destinées par la nature à s'unir harmonieusement et à se tenir mutuellement dans un parfait équilibre. Elles ont un impérieux besoin l'une de l'autre ; il ne peut y avoir de capital sans travail, ni de travail sans capital. La concorde engendre l'ordre et la beauté ; au contraire, d'un conflit perpétuel il ne peut résulter que la confusion des luttes sauvages. Or, pour dirimer ce conflit et couper le mal dans sa racine, les institutions chrétiennes possèdent une vertu admirable et multiple.

Et d'abord toute l'économie des vérités religieuses, dont l'Eglise est la gardienne et l'interprète, est de nature à rapprocher et à réconcilier les riches et les pauvres, en rappe-

(4) Gen. III, 17.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

lant aux deux classes leurs devoirs mutuels, et avant tous les autres ceux qui dérivent de la justice. Parmi ces devoirs, voici ceux qui regardent le pauvre et l'ouvrier : il doit fournir intégralement et fidèlement tout le travail auquel il s'est engagé par contrat libre et conforme à l'équité ; il ne doit point léser son patron, ni dans ses biens ni dans sa personne ; ses revendications mêmes doivent être exemptes de violences et ne jamais revêtir la forme de séditions ; il doit fuir les hommes pervers qui, dans des discours artificieux, lui suggèrent des espérances exagérées et lui font de grandes promesses, qui n'aboutissent qu'à de stériles regrets et à la ruine des fortunes. — Quant aux riches et aux patrons, ils ne doivent point traiter l'ouvrier en esclave ; il est juste qu'ils respectent en lui la dignité de l'homme relevée encore par celle du chrétien. Le travail du corps, au témoignage commun de la raison et de la philosophie chrétienne, loin d'être un sujet de honte, fait honneur à l'homme, parce qu'il lui fournit un noble moyen de sustenter sa vie. Ce qui est honteux et inhumain, c'est d'user de l'homme comme d'un vil instrument de lucre, de ne l'estimer qu'en proportion de la vigueur de ses bras. — Le christianisme, en outre, prescrit qu'il soit tenu compte des intérêts spirituels de l'ouvrier et du bien de son âme. Aux maîtres il revient de veiller qu'il y soit donné pleine satisfaction ; que l'ouvrier ne soit point livré à la séduction et aux sollicitations corruptrices ; que rien ne vienne affaiblir en lui l'esprit de famille, ni les habitudes d'économie. Défense encore aux maîtres d'imposer à leurs subordonnés un travail au-dessus de leurs forces et en désaccord avec leur âge ou leur sexe.

Mais, parmi les devoirs principaux du patron, il faut mettre au premier rang celui de donner à chacun le salaire qui convient. Assurément, pour fixer la juste mesure du salaire, il y a de nombreux points de vue à considérer ; mais, d'une manière générale, que le riche et le patron se souviennent qu'exploiter la pauvreté et la misère et spéculer sur l'indigence sont choses que réprouvent également les lois divines et humaines. Ce qui serait un crime à crier vengeance au Ciel, serait de frustrer quelqu'un du prix de ses labeurs. *Voilà que le salaire que vous avez dérobé par fraude à vos ouvriers crie contre vous, et que leur clameur est montée jusqu'aux oreilles du Dieu des armées.* Jac. V, 4 (5).

Enfin les riches doivent s'interdire religieusement tout acte violent, toute fraude, toute manœuvre usuraire qui serait de nature à porter atteinte à l'épargne du pauvre, et cela d'autant plus que celui-ci est moins apte à se défendre et que son avoir, pour être de mince importance, revêt un caractère plus sacré.

L'obéissance à ces lois, Nous le demandons, ne suffirait-elle pas à elle seule pour faire cesser tout antagonisme et en sup-

(5) *Ecce merces operariorum quæ fraudata est a vobis clamat : et clamor eorum in aures Domini Sabaoth introivit.*

primer les causes ? L'Eglise toutefois, instruite et dirigée par Jésus-Christ, porte ses vues encore plus haut ; elle propose un corps de préceptes plus complet, parce qu'elle ambitionne de resserrer l'union des deux classes jusqu'à les unir l'une à l'autre par les liens d'une véritable amitié. — Nul ne saurait avoir une intelligence vraie de la vie mortelle, ni l'estimer à sa juste valeur, s'il ne s'élève jusqu'à la considération de cette autre vie qui est immortelle. Supprimez celle-ci, et aussitôt toute forme et toute vraie notion de l'honneur disparaît ; bien plus, l'univers entier devient un impénétrable mystère.

Quand nous aurons quitté cette vie, alors seulement nous commencerons à vivre ; cette vérité, que la nature elle-même nous enseigne, est un dogme chrétien sur lequel repose, comme sur son premier fondement, toute l'économie de la religion. Non, Dieu ne nous a point faits pour ces choses fragiles et caduques, mais pour les choses célestes et éternelles ; ce n'est point comme une demeure fixe qu'il nous a donné cette terre, mais comme un lieu d'exil. Que vous abondiez en richesses et en tout ce qui est réputé biens de la fortune, ou que vous en soyez privé, cela n'importe nullement à l'éternelle béatitude ; l'usage que vous en ferez, voilà ce qui intéresse. Jésus-Christ n'a point supprimé les afflictions, qui forment presque toute la trame de la vie mortelle ; il en a fait des stimulants de la vertu et des sources du mérite ; en sorte qu'il n'est point d'homme qui puisse prétendre aux récompenses éternelles s'il ne marche sur les traces sanglantes de Jésus-Christ. *Si nous souffrons avec lui, nous règnerons avec lui* (6). D'ailleurs, en choisissant de lui-même la croix et les tourments, il en a singulièrement adouci la force et l'amertume, et afin de nous rendre encore la souffrance plus supportable, à l'exemple il a ajouté sa grâce et la promesse d'une récompense sans fin. *Car le moment si court et si léger des afflictions que nous souffrons en cette vie produit en nous le poids éternel d'une gloire souveraine et incomparable* (7). Ainsi, les fortunés de ce monde sont avertis que les richesses ne les mettent pas à couvert de la douleur, qu'elles ne sont d'aucune utilité pour la vie éternelle, mais plutôt un obstacle (8) ; qu'ils doivent trembler devant les menaces inusitées que Jésus-Christ profère contre les riches (9) ; qu'enfin, il viendra un jour où ils devront rendre à Dieu, leur juge, un compte très rigoureux de l'usage qu'ils auront fait de leur fortune.

Sur l'usage des richesses, voici l'enseignement d'une excellence et d'une importance extrême que la philosophie a pu ébranler, mais qu'il appartenait à l'Eglise de nous donner dans sa perfection et de faire descendre de la connaissance à la pratique. Le fondement de cette doctrine est dans la dis-

(6) *Si sustinebimus et conregnabimus.* II Tim. II, 12.
(7) *Id enim quod in præsenti est momentaneum et leve tribulationis nostræ supra modum in sublimitate æternæ gloriæ pondus operatur in nobis.* II Cor. IV, 17.
(8) Matth. XIX, 23-24.
(9) Luc. VI, 24-25.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

tinction entre la juste possession des richesses et leur usage légitime. La propriété privée, Nous l'avons vu plus haut, est, pour l'homme, de droit naturel (10); l'exercice de ce droit est chose non seulement permise, surtout à qui vit en société, mais encore absolument nécessaire. Maintenant, si l'on demande en quoi il faut faire consister l'usage des biens, l'Eglise répond sans hésitation : *Sous ce rapport, l'homme ne doit pas tenir les choses extérieures pour privées, mais bien pour communes, de telle sorte qu'il en fasse part facilement aux autres dans leurs nécessités. C'est pourquoi l'Apôtre a dit : Divitibus hujus sæculi præcipe... facile tribuere, communicare* (11). Il ordonne aux riches de ce siècle... de donner facilement, de communiquer leurs richesses.

Nul assurément n'est tenu de soulager le prochain en prenant sur son nécessaire ou sur celui de sa famille, ni même de rien retrancher de ce que les convenances de la bienséance imposent à sa personne : *Nul en effet ne doit vivre contrairement aux convenances* (12). Mais dès qu'on a suffisamment donné à la nécessité et au décorum, c'est un devoir de verser le superflu dans le sein des pauvres (13). C'est un devoir non pas de stricte justice, sauf les cas d'extrême nécessité, mais de charité chrétienne : un devoir, par conséquent, dont on ne peut poursuivre l'accomplissement par les voies de justice humaine. Mais, au-dessus des jugements de l'homme et de ses lois, il y a la loi et le jugement de Jésus-Christ, notre Dieu, qui nous persuade de toutes les manières de faire habituellement l'aumône : *Il est plus heureux*, dit-il, *celui qui donne que celui qui reçoit* (14), et le Seigneur tiendra pour faite ou refusée à lui-même l'aumône qu'on aura faite ou refusée aux pauvres. *Chaque fois que vous avez fait l'aumône à l'un des moindres de mes frères que vous voyez, c'est à moi que vous l'avez faite* (15).

Du reste, voici en quelques mots le résumé de cette doctrine : Quiconque a reçu de la divine Bonté une plus grande abondance soit des biens externes et du corps, soit des biens de l'âme, les a reçus dans le but de les faire servir à son propre perfectionnement, et, tout ensembe, comme le ministre de la Providence, au soulagement des autres. C'est pourquoi « quelqu'un a-t-il le talent de la parole, qu'il prenne garde de se taire; une surabondance de biens, qu'il ne laisse pas la miséricorde s'engloutir au fond de son cœur; l'art de gouverner, qu'il s'applique avec soin à en partager avec son frère et l'exercice et les fruits » (16)

(10) *Licitum est quod homo propria possideat. Et est etiam necessarium ad humanam vitam.* S. Thom. II-II. Quæst. LXVI, a, 2.
(11) II-II Quæst. LXV, a. 2.
(12) *Nullus enim inconvenienter vivere debet.* S. Thom. II-II, Quæst. XXXII, a. 6.
(13) *Quod superest, date eleemosinam.* Luc, XI, 41.
(14) *Beatius est magis dare quam accipere.* Actor. XX. 35.
(15) *Quamdiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis.* Matth., XXV, 40.
(16) S. Greg. Magn. In Evang. *Hom.* IX, n. 7.

Quant aux déshérités de la fortune, ils apprennent de l'Eglise que, selon le jugement de Dieu lui-même, la pauvreté n'est pas un opprobre et qu'il ne faut pas rougir de devoir gagner son pain à la sueur de son front. C'est ce que Jésus-Christ, Notre-Seigneur a confirmé par son exemple, lui qui, *tout riche qu'il était s'est fait indigent* (17) pour le salut des hommes; qui, fils de Dieu et Dieu lui-même, a voulu passer aux yeux du monde pour le fils d'un artisan; qui est allé jusqu'à consumer une grande partie de sa vie dans un travail mercenaire (18).

Quiconque tiendra sous son regard le modèle divin comprendra plus facilement ce que Nous allons dire: que la vraie dignité de l'homme et son excellence résident dans ses mœurs, c'est-à-dire dans sa vertu; que la vertu est le patrimoine commun des mortels, à la portée de tous, des petits et des grands, des pauvres et des riches; que seule la vertu et les mérites, n'importe en quel sujet ils se trouvent, obtiendront la récompense de l'éternelle béatitude. Bien plus, c'est vers les classes infortunées que le Cœur de Dieu semble s'incliner davantage. Jésus-Christ appelle les pauvres des bienheureux (19); il invite avec amour à venir à lui, afin qu'il les console, tous ceux qui souffrent et qui pleurent (20); il embrasse avec une charité plus tendre les petits et les opprimés. Ces doctrines sont bien faites sans nul doute pour humilier l'âme hautaine du riche et le rendre plus condescendant pour relever le courage de ceux qui souffrent et leur inspirer de la résignation. Avec elles se trouverait diminué un abîme cher à l'orgueil, et l'on obtiendrait sans peine que des deux côtés on se donne la main et que les volontés s'unissent dans une même amitié.

Mais c'est encore trop peu de la simple amitié : si l'on obéit aux préceptes du christianisme, c'est dans l'amour fraternel que s'opérera l'union. De part et d'autre, on saura et l'on comprendra que les hommes sont tous absolument issus de Dieu, leur Père commun; que Dieu est leur unique et commune fin, et que lui seul est capable de communiquer aux anges et aux hommes une félicité parfaite et absolue; que tous ils ont été également rachetés par Jésus-Christ et rétablis par lui dans leur dignité d'enfants de Dieu, et qu'ainsi un véritable lien de fraternité les unit soit entre eux, soit au Christ leur Seigneur, qui est le premier-né de beaucoup de frères *primogenitus in multis fratribus*. Ils sauront enfin que tous les biens de la nature, tous les trésors de la grâce appartiennent en commun et indistinctement à tout le genre humain, et qu'il n'y a que les indignes qui soient déshérités des biens célestes (21). *Si vous êtes fils, vous êtes aussi héritiers : héritiers de Dieu, cohéritiers de Jésus-Christ.*

(17) II Cor. VIII, 9, *Egenus factus est cum esset dives.*
(18) *Nonne hic est faber, filius Mariæ ?* Marc. VI. 3.
(19) Mat., XV, 55. *Beati pauperes spiritu.*
(20) *Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis.*
(21) *Si autem filii, et heredes : heredes quidem Dei, coheredes autem Christi.* Rom. VIII, 17.

Archives diocésain[illegible] d[illegible] Quimper et Léon

Telle est l'économie des droits et des devoirs qu'enseigne la philosophie chrétienne. Ne verrait-on pas l'apaisement se faire à bref délai, si ces enseignements pouvaient une fois prévaloir dans les sociétés ?

Cependant l'Eglise ne se contente pas d'indiquer la voie qui mène au salut, elle y conduit et applique de sa propre main le remède au mal. Elle est tout entière à instruire et à élever les hommes d'après ses principes et sa doctrine, dont elle a soin de répandre les eaux vivifiantes aussi loin et aussi largement qu'il lui est possible, par le ministère des Evêques et du clergé. Puis elle s'efforce de pénétrer dans les âmes et d'obtenir des volontés qu'elles se laissent conduire et gouverner par la règle des préceptes divins. Ce point est capital et d'une importance très grande, parce qu'il renferme comme le résumé de tous les intérêts qui sont en cause, et ici l'action de l'Eglise est souveraine. Les instruments dont elle dispose pour toucher les âmes, elle les a reçus à cette fin de Jésus-Christ, et ils portent en eux l'efficacité d'une vertu divine. Ce sont les seuls qui soient aptes à pénétrer jusque dans les profondeurs du cœur humain, qui soient capables d'amener l'homme à obéir aux injonctions du devoir, à maîtriser ses passions, à aimer Dieu et son prochain d'une charité sans mesure, à briser courageusement tous les obstacles qui entravent sa marche dans la voie de la vertu.

Il suffit aussi de passer légèrement en revue par la pensée les exemples de l'antiquité. Les choses et les faits que nous allons rappeler sont hors de toute controverse. Ainsi, il n'est pas douteux que la société civile des hommes a été foncièrement renouvelée par les institutions chrétiennes ; que cette rénovation a eu pour effet de relever le niveau du genre humain ou, pour mieux dire, de le rappeler de la mort à la vie, et de le porter à un si haut degré de perfection qu'on n'en vit de semblable ni avant ni après, et qu'on n'en verra jamais dans tout le cours des siècles ; qu'enfin ces bienfaits, c'est Jésus-Christ qui en a été le principe et qui doit en être la fin ; car, de même que tout est parti de lui, ainsi tout doit lui être rapporté. Quand donc l'Évangile eut rayonné dans le monde, quand les peuples eurent appris le grand mystère de l'Incarnation du Verbe et de la Rédemption des hommes, la vie de Jésus-Christ, Dieu et homme, envahit les sociétés et les imprégna tout entières de sa foi, de ses maximes et de ses lois. C'est pourquoi, si la société humaine doit être guérie, elle ne le sera que par le retour à la vie et aux institutions du christianisme. A qui veut régénérer une société quelconque en décadence, on prescrit avec raison de la ramener à ses origines. Car la perfection de toute société consiste à poursuivre et à atteindre la fin en vue de laquelle elle a été fondée ; en sorte que tous les mouvements et tous les actes de la vie sociale naissent du même principe d'où est née la société. Aussi, s'écarter de la fin, c'est aller à la mort ; y revenir, c'est reprendre de la vie. Et ce que Nous disons du corps social tout entier s'applique également à cette classe de citoyens qui vivent de leur travail et qui forment la très grande majorité.

Et que l'on ne pense pas que l'Eglise se laisse tellement absorber par le soin des âmes, qu'elle néglige ce qui se rapporte à la vie terrestre et mortelle. Pour ce qui est en particulier de la classe des travailleurs, elle fait tous les efforts pour les arracher à la misère et leur procurer un sort meilleur. Et, certes, ce n'est pas un faible appoint qu'elle apporte à cette œuvre, par le fait seul qu'elle travaille, de paroles et d'actes, à ramener les hommes à la vertu. Les mœurs chrétiennes, dès qu'elles sont en honneur, exercent naturellement sur la prospérité temporelle leur part de bienfaisante influence ; car elles attirent la faveur de Dieu, principe et source de tout bien ; elles compriment le désir excessif des richesses et la soif des voluptés, ces deux fléaux qui trop souvent jettent l'amertume et le dégoût dans le sein même de l'opulence (22) ; elles se contentent enfin d'une vie et d'une nourriture frugale et suppléent par l'économie à la modicité du revenu, loin de ces vices qui consument, non seulement les petites, mais les plus grandes fortunes et dissipent les plus gras patrimoines. L'Eglise, en outre pourvoit encore directement au bonheur des classes déshéritées, par la fondation et le soutien d'institutions qu'elle estime propres à soulager leur misère ; et même en ce genre de bienfaits elle a tellement excellé que ses propres ennemis ont fait son éloge.

Ainsi chez les premiers chrétiens, telle était la vertu de leur charité mutuelle, qu'il n'était point rare de voir les plus riches se dépouiller de leur patrimoine en faveur des pauvres ; aussi l'indigence n'était-elle point connue parmi eux (23). Aux diacres, dont l'ordre avait été spécialement institué à cette fin, les apôtres avaient confié la distribution quotidienne des aumônes ; et saint Paul lui-même, quoique absorbé par une sollicitude qui embrassait toutes les Eglises, n'hésitait pas à entreprendre de pénibles voyages pour aller en personne porter des secours aux chrétiens indigents. Des secours du même genre étaient spontanément offerts par les fidèles dans chacune de leurs assemblées ; ce que Tertullien appelle *les dépôts de la pitié*, parce qu'on les employait *à entretenir et à inhumer les personnes indigentes, les orphelins pauvres des deux sexes, les domestiques âgés, les victimes du naufrage* (24). — Voilà comment peu à peu s'est formé ce patrimoine, que l'Eglise a toujours gardé avec un soin religieux comme le bien propre de la famille des pauvres. Elle est allée jusqu'à assurer des secours aux malheureux, en leur épargnant l'humiliation de tendre la main. Car cette commune Mère des riches et des pauvres, profitant des merveilleux élans de charité qu'elle avait partout provoqués, fonda des sociétés religieuses et une foule d'autres institutions utiles, qui ne devaient laisser sans soulagement à peu près aucun genre de misère. Il est, sans doute, un certain nombre d'hommes aujourd'hui qui, fidèles échos des païens d'autrefois, en viennent jusqu'à se faire

(22) *Radix omnium malorum est cupiditas.* I Tim. VI, 10.
(23) *Neque... quicquam egens erat inter illos.* Act. IV, 34.
(24) Apol. II, XXXIX.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

même d'une charité aussi merveilleuse une arme pour attaquer l'Eglise ; et l'on a vu une bienfaisance établie par les lois civiles se substituer à la charité chrétienne ; mais cette charité, qui se voue tout entière et sans arrière-pensée à l'utilité du prochain, ne peut être suppléée par aucune industrie humaine. L'Eglise seule possède cette vertu, parce qu'on ne la puise que dans le Cœur sacré de Jésus-Christ et que c'est errer loin de Jésus-Christ que d'être éloigné de son Eglise.

Toutefois, il n'est pas douteux que, pour obtenir le résultat voulu, il ne faille de plus recourir aux moyens humains. Ainsi tous ceux que la cause regarde doivent viser au même but et travailler de concert chacun dans sa sphère. Il y a là comme une image de la Providence gouvernant le monde ; car nous voyons d'ordinaire que les faits et les événements qui dépendent de causes diverses sont le résultat de leur action commune.

Or, quelle part d'action et de remède sommes-nous en droit d'attendre de l'Etat ? Disons d'abord que par Etat nous entendons ici non point tel gouvernement établi chez tel peuple en particulier, mais tout gouvernement qui répond aux préceptes de la raison naturelle et des enseignements divins, enseignements que Nous avons exposés Nous-même spécialement dans Nos Lettres Encycliques sur la constitution chrétienne des sociétés.

Ce qu'on demande d'abord aux gouvernants, c'est un concours d'ordre général, qui consiste dans l'économie tout entière des lois et des institutions ; Nous voulons dire qu'ils doivent faire en sorte que, de l'organisation même et du gouvernement de la société, découle spontanément et sans effort la prospérité tant publique que privée.

Tel est, en effet, l'office de la prudence civile et le devoir propre de tous ceux qui gouvernent. Or, ce qui fait une nation prospère, c'est la probité des mœurs, des familles fondées sur des bases d'ordre et de moralité, la pratique de la religion et le respect de la justice, une composition modérée et une répartition équitable des charges publiques, le progrès de l'industrie et du commerce, une agriculture florissante et d'autres éléments, s'il en est, du même genre, toutes choses que l'on ne peut porter plus haut sans faire monter la vie et le bonheur des citoyens. De même donc que, par tous ces moyens, l'Etat peut se rendre utile aux autres classes, de même il peut grandement améliorer le sort de la classe ouvrière ; et cela dans toute la rigueur de son droit et sans avoir à redouter le reproche d'ingérence ; car en vertu même de son office, l'Etat doit servir l'intérêt commun. Et il est évident que plus se multiplieront les avantages résultant de cette action d'ordre général, et moins on aura besoin de recourir à d'autres expédients pour remédier à la condition des travailleurs.

Mais voici une autre considération qui atteint plus profondément encore notre sujet. La raison formelle de toute société est une et commune à tous ses membres, grands et petits. Les pauvres, au même titre que les riches, sont de par le

droit naturel des citoyens, c'est-à-dire du nombre des parties vivantes dont se compose, par l'intermédiaire des familles, le corps entier de la nation, pour ne pas dire qu'en toutes les cités ils sont le grand nombre. Comme donc il serait déraisonnable de pourvoir à une classe de citoyens et d'en négliger l'autre, il devient évident que l'autorité publique doit aussi prendre les mesures voulues pour sauvegarder le salut et les intérêts de la classe ouvrière. Si elle y manque, elle viole la stricte justice, qui veut qu'à chacun soit rendu ce qui lui est dû. A ce sujet, saint Thomas dit fort sagement : *De même que la partie et le tout sont en quelque manière une même chose, ainsi ce qui appartient au tout est en quelque sorte à chaque partie* (25). C'est pourquoi, parmi les graves et nombreux devoirs des gouvernants qui veulent pourvoir comme il convient au bien public, celui qui domine tous les autres consiste à avoir soin également de toutes les classes de citoyens, en observant rigoureusement les lois de la justice dite *distributive*.

Mais, quoique tous les citoyens sans exception doivent apporter leur part à la masse des biens communs, lesquels du reste, par un retour naturel, se répartissent de nouveau entre les individus, néanmoins les apports respectifs ne peuvent être ni les mêmes, ni d'égale mesure. Quelles que soient les vicissitudes par lesquelles les formes de gouvernement sont appelées à passer, il y aura toujours entre les citoyens ces inégalités de conditions sans lesquelles une société ne peut ni exister ni être conçue. A tout prix, il faut des hommes qui gouvernent, qui fassent des lois, qui rendent la justice, qui, enfin, de conseil ou d'autorité, administrent les affaires de la paix et les choses de la guerre. Que ces hommes doivent avoir la prééminence dans toute société et y tenir le premier rang, personne n'en peut douter, puisqu'ils travaillent directement au bien commun et d'une manière si excellente. Les hommes, au contraire, qui s'appliquent aux choses de l'industrie ne peuvent concourir à ce bien commun, ni dans la même mesure, ni par les mêmes voies ; mais eux aussi, cependant, quoique d'une manière moins directe, ils servent grandement les intérêts de la société. Sans nul doute, le bien commun, dont l'acquisition doit avoir pour effet de perfectionner les hommes, est principalement un bien moral.

Mais, dans une société bien constituée, il doit se trouver encore une certaine abondance de biens extérieurs, *dont l'usage est requis à l'exercice de la vertu* (26). Or, tous ces biens, c'est le travail de l'ouvrier, travail des champs ou de l'usine, qui en est surtout la source féconde et nécessaire. Bien plus, dans cet ordre de choses, le travail a une telle fécondité et une telle efficacité que l'on peut affirmer, sans crainte de se tromper, qu'il est la source unique d'où procède

---

(25) *Sicut pars et totum quodammodo sunt idem illa id quod est totius quodammodo est partis* (II, II Quæst., LXI, a. 1 ad. 2.)

(26) S. Thom., *De reg. Princip.* I. c. XV.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

la richesse des nations. L'équité demande donc que l'Etat se préoccupe des travailleurs et fasse en sorte que de tous les biens qu'ils procurent à la société, il leur en revienne une part convenable, comme l'habitation et le vêtement, et qu'ils puissent vivre au prix de moins de peines et de privations. D'où il suit que l'Etat doit favoriser tout ce qui, de près ou de loin, paraît de nature à améliorer leur sort. Cette sollicitude, bien loin de préjudicier à personne, tournera au contraire au profit de tous, car il importe souverainement à la nation que des hommes qui sont pour elle le principe de biens aussi indispensables ne se trouvent point continuellement aux prises avec les horreurs de la misère.

Il est dans l'ordre, avons-Nous dit, que ni l'individu ni la famille ne soient absorbés par l'Etat ; il est juste que l'un et l'autre aient la faculté d'agir avec liberté aussi longtemps que cela n'atteint pas le bien général et ne fait injure à personne. Cependant aux gouvernants il appartient de protéger la communauté et ses parties ; la communauté parce que la nature en a confié la conservation au pouvoir souverain, de telle sorte que le salut public n'est pas seulement ici la loi suprême, mais la cause même et la raison d'être du principal ; les parties, parce que de droit naturel le gouvernement ne doit pas viser l'intérêt de ceux qui ont le pouvoir entre les mains, mais le bien de ceux qui leur sont soumis : tel est l'enseignement de la philosophie non moins que de la foi chrétienne. D'ailleurs, toute autorité vient de Dieu et est une participation de son autorité suprême ; dès lors, ceux qui en sont les dépositaires doivent l'exercer à l'instar de Dieu, dont la paternelle sollicitude ne s'étend pas moins à chacune de ses créatures en particulier qu'à tout leur ensemble. Si donc soit les intérêts généraux, soit l'intérêt d'une classe en particulier se trouvent ou lésés ou simplement menacés, et qu'il soit impossible d'y remédier ou d'y obvier autrement, il faudra de toute nécessité recourir à l'autorité publique.

Or, il importe au salut public et privé que l'ordre et la paix règnent partout, que toute l'économie de la vie domestique soit réglée d'après les commandements de Dieu et les principes de la loi naturelle ; que la religion soit honorée et observée ; que l'on voie fleurir les mœurs privées et publiques ; que la justice soit religieusement gardée et que jamais une classe ne puisse opprimer l'autre impunément ; qu'il croisse de robustes générations, capables d'être le soutien, et s'il le faut, le rempart de la patrie. C'est pourquoi, s'il arrive que les ouvriers, abandonnant le travail ou le suspendant par les grèves, menacent la tranquillité publique ; que les liens naturels de la famille se relâchent parmi les travailleurs ; qu'on foule aux pieds la religion des ouvriers, en ne leur facilitant point l'accomplissement de leurs devoirs envers Dieu ; que la promiscuité des sexes, ou d'autres excitations au vice constituent dans les usines un péril pour la moralité ; que les patrons écrasent les travailleurs sous le poids de fardeaux iniques, ou déshonorent en eux la personne humaine par des conditions

indignes et dégradantes ; qu'ils attentent à leur santé par un travail excessif et hors de proportion avec leur âge et leur sexe ; dans tous ces cas, il faut absolument appliquer, dans de certaines limites, la force et l'autorité des lois ; les limites seront déterminées par la fin même qui appelle le secours des lois : c'est-à-dire que celles-ci ne doivent pas s'avancer ni rien entreprendre au delà de ce qui est nécessaire pour réprimer les abus et écarter les dangers.

Les droits, où qu'ils se trouvent, doivent être religieusement respectés et l'Etat doit les assurer à tous les citoyens, en prévenant ou en vengeant leur violation. Toutefois, dans la protection des droits privés, il doit se préoccuper d'une manière spéciale des faibles et des indigents. La classe riche se fait comme un rempart de ses richesses et a moins besoin de la tutelle publique. La classe indigente, au contraire, sans richesses pour la mettre à couvert des injustices, compte surtout sur la protection de l'Etat. Que l'Etat se fasse donc, à un titre tout particulier, la providence des travailleurs, qui appartiennent à la classe pauvre en général.

Mais il est bon de traiter à part certains points de plus grande importance. En premier lieu, il faut que les lois publiques soient pour les propriétés privées une protection et une sauvegarde. Et ce qui importe par-dessus tout, au milieu de tant de cupidités en effervescence, c'est de contenir les masses dans le devoir ; car, s'il leur est permis de tendre vers de meilleures destinées avec l'aveu de la justice, enlever de force le bien d'autrui, envahir les propriétés étrangères, sous le prétexte d'une absurde égalité, sont choses que la justice condamne et que l'intérêt commun lui-même répudie. Assurément les ouvriers qui veulent améliorer leur sort par un travail honnête et en dehors de toute injustice forment la très grande majorité ; mais combien n'en compte-t-on pas qui, imbus de fausses doctrines et ambitieux de nouveautés, mettent tout en œuvre pour exciter des tumultes et entraîner les autres à la violence ! Que l'autorité publique intervienne alors, et que, mettant un frein aux excitations des meneurs, elle assure les mœurs des ouvriers contre les artifices de la corruption et les légitimes propriétés contre le péril de la rapine.

Il n'est pas rare qu'un travail trop prolongé ou trop pénible et un salaire réputé trop faible donnent lieu à ces chômages voulus et concertés qu'on appelle des grèves. A cette plaie si commune et en même temps si dangereuse, il appartient au public de porter un remède ; car ces chômages non seulement tournent au détriment des patrons et des ouvriers eux-mêmes, mais ils entravent le commerce et nuisent aux intérêts généraux de la société, et comme ils dégénèrent facilement en violences et en tumultes, la tranquillité publique s'en trouve souvent compromise.

Mais ici il est plus efficace et plus salutaire que l'autorité des lois prévienne le mal et l'empêche de se produire, en écartant avec sagesse les causes qui paraissent de nature à exciter des conflits entre ouvriers et patrons. Chez l'ouvrier

Archives diocésaines de Quimper et Léon

pareillement il est des intérêts nombreux qui réclament la protection de l'Etat, et en première ligne ce qui regarde le bien de son âme.

La vie du corps, en effet, quelque précieuse et désirable qu'elle soit, n'est pas le but dernier de notre existence ; elle est une voie et un moyen pour arriver, par la connaissance du vrai et l'amour du bien, à la perfection de la vie de l'âme. C'est l'âme qui porte gravées en elle-même l'image et la ressemblance de Dieu ; c'est en elle que réside cette souveraineté dont l'homme fut investi quand il reçut l'ordre de s'assujettir la nature inférieure et de mettre à son service les terres et les mers (27). « Remplissez la terre et l'assujettissez, dominez sur les poissons de la mer, et sur les oiseaux du ciel, et sur tous les animaux qui se meuvent sur la terre. »

A ce point de vue tous les hommes sont égaux ; point de différence entre riches et pauvres : *Ils n'ont tous qu'un même Seigneur* (28). Cette dignité de l'homme, que Dieu lui-même traite *avec un grand respect*, il n'est permis à personne de la violer impunément, ni d'entraver la marche de l'homme vers cette perfection qui répond à la vie éternelle et céleste. Bien plus, il n'est pas loisible à l'homme, sous ce rapport, de déroger spontanément à la dignité de sa nature, ou de vouloir l'asservissement de son âme, car il ne s'agit pas de droits dont il ait la libre disposition, mais de devoirs envers Dieu qu'il doit religieusement remplir. C'est de là que découle la nécessité du repos et de la cessation du travail aux jours du Seigneur. Qu'on n'entende pas toutefois par ce repos une plus large part faite à une stérile oisiveté, ou encore moins, comme un grand nombre le souhaitent, ce chômage fauteur des vices et dissipateur des salaires, mais bien un repos sanctifié par la religion. Ainsi allié avec la religion, le repos retire l'homme des labeurs et des soucis de la vie quotidienne, et l'élève aux grandes pensées du ciel, et l'invite à rendre à son Dieu le tribut d'adoration qu'il lui doit. Tel est surtout le caractère et la raison de repos du septième jour dont Dieu avait fait même déjà dans l'Ancien Testament l'un des principaux articles de la loi : *Souviens-toi de sanctifier le jour du Sabbat* (29), et dont il avait lui-même donné l'exemple par ce mystérieux repos pris incontinent après qu'il eut créé l'homme : *Il se reposa le septième jour de tout le travail qu'il avait fait* (30).

Pour ce qui est des intérêts physiques et corporels, l'autorité publique doit toujours les sauvegarder en arrachant les malheureux ouvriers aux mains de ces spéculateurs qui. ne faisant point de différence entre un homme et une machine, abusent sans mesure de leurs personnes pour satisfaire d'insatiables cupidités. Exiger une somme de travail qui, en

(27) *Replete terram et subjicite eam : et dominamini piscibus maris et volatilibus Cœli et universis animantibus quæ moventur super terram.* Gen, I, 98.

(28) *Nam idem Dominus omnium.* Rom. x, 12.

(29) *Memento ut diem sabbati sanctifices.* Exod. xx, 8.

(30) *Requievit die septimo ab universo opere quod patrarat,* Gen. II, 2.

émoussant toutes les facultés de l'âme, écrase le corps et en consume les forces jusqu'à l'épuisement, c'est une conduite que ne peuvent tolérer ni la justice, ni l'humanité. L'activité de l'homme, bornée comme sa nature, a des limites qu'elle ne peut franchir. Elle s'accroît sans doute par l'exercice et l'habitude, mais à la condition qu'on lui donne des relâches et des intervalles de repos. Ainsi le nombre d'heures d'une journée de travail ne doit-il pas excéder la mesure des forces des travailleurs, et les intervalles du repos devront-ils être proportionnés à la nature du travail et à la santé de l'ouvrier, et réglés d'après les circonstances des temps et des lieux. L'ouvrier qui arrache à la terre ce qu'elle a de plus caché, la pierre, le fer et l'airain, à un labeur dont la brièveté devra compenser la peine et la gravité, ainsi que le dommage physique qui peut en être la conséquence. Il est juste en outre que la part soit faite des époques de l'année : tel même travail sera souvent aisé dans une saison qui deviendra intolérable ou très pénible dans une autre.

Enfin, ce que peut réaliser un homme valide et dans la force de l'âge, il ne serait pas équitable de le demander à une femme ou à un enfant. L'enfance en particulier — et ceci demande à être observé strictement — ne doit entrer à l'usine qu'après que l'âge aura suffisamment développé en elle les forces physiques, intellectuelles et morales ; sinon, comme une herbe encore tendre, elle se verra flétrie par un travail précoce, et c'en sera fait de son éducation. De même, il est des travaux moins adaptés à la femme, que la nature destine plutôt aux ouvrages domestiques ; ouvrages d'ailleurs qui sauvegardent admirablement l'honneur de son sexe, et répondent mieux de leur nature, à ce que demandent la bonne éducation des enfants et la prospérité de la famille. En général, la durée du repos doit se mesurer d'après la dépense des forces qu'il doit restituer. Le droit au repos de chaque jour ainsi que la cessation de travail le jour du Seigneur doivent être la condition expresse ou tacite de tout contrat passé entre patrons et ouvriers. Là où cette condition n'entrerait pas, le contrat ne serait pas honnête, car nul ne peut exiger ou permettre la violation des devoirs de l'homme envers Dieu et envers lui-même.

Nous passons à présent à un autre point de la question d'une importance grande et qui, pour éviter tout extrême, demande à être défini avec justesse ; Nous voulons parler de la fixation du salaire. Le salaire, ainsi raisonne-t-on, une fois librement consenti de part et d'autre, le patron, en le payant, a rempli tous ses engagements et n'est plus tenu à rien. Alors seulement la justice se trouverait lésée si lui refusait de tout solder, ou l'ouvrier d'achever tout son travail et de satisfaire à ses engagements ; auxquels cas, à l'exclusion de tout autre, le pouvoir public aurait à intervenir pour protéger le droit d'un chacun. — Pareil raisonnement ne trouvera pas

(31) *In sudore vultus tui vesceris pane.*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

de juge équitable qui consente à y adhérer sans réserve, car il n'embrasse pas tous les côtés de la question et il en omet un de fort sérieux. Travailler, c'est exercer son activité dans le but de se procurer ce qui est requis pour les divers besoins de la vie, mais surtout pour l'entretien de la vie elle-même. *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front* (31). C'est pourquoi le travail a reçu de la nature comme une double empreinte : il est *personnel*, parce que la force active est inhérente à la personne et qu'elle est la propriété de celui qui l'exerce et qui l'a reçue pour son utilité ; il est *nécessaire*, parce que l'homme a besoin du fruit de son travail pour se conserver son existence, et qu'il doit la conserver pour obéir aux ordres irréfragables de la nature. Or, si l'on ne regarde le travail que par le côté où il est personnel, nul doute qu'il ne soit au pouvoir de l'ouvrier de restreindre à son gré le taux du salaire. La même volonté qui donne le travail peut se contenter d'une faible rémunération ou même n'en exiger aucune.

Mais il en va tout autrement si au caractère de *personnalité* on joint celui de *nécessité*, dont la pensée peut bien faire abstraction, mais qui n'en est pas séparable en réalité. Et, en effet, conserver l'existence est un devoir imposé à tous les hommes et auquel ils ne peuvent se soustraire sans crime. De ce devoir découle nécessairement le droit de se procurer les choses nécessaires à la subsistance, et que le pauvre ne se procure que moyennant le salaire de son travail. Que le patron et l'ouvrier fassent donc tant et de telles conventions qu'il leur plaira, qu'ils tombent d'accord notamment sur le chiffre du salaire, au-dessus de leur libre volonté, il est une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne, à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête. Que si, contraint par la nécessité, ou poussé par la crainte d'un mal plus grand, il accepte des conditions dures, que d'ailleurs il ne lui était pas possible de refuser parce qu'elles lui sont imposées par le patron ou par celui qui fait l'offre du travail, c'est là subir une violence contre laquelle la justice proteste. — Mais, de peur que dans ces cas et d'autres analogues, comme en ce qui concerne la journée du travail et les soins de la santé des ouvriers dans les mines, les pouvoirs publics n'interviennent importunément, vu surtout la variété des circonstances des temps et des lieux, il sera préférable qu'en principe la solution en soit réservée aux corporations ou syndicats dont Nous parlerons plus loin, ou que l'on recoure à quelque autre moyen de sauvegarder les intérêts des ouvriers, même, si la cause le réclamait, avec le secours et l'appui de l'Etat.

L'ouvrier qui percevra un salaire assez fort pour parer aisément à ses besoins et à ceux de sa famille, suivra, s'il est sage, le conseil que semble lui donner la nature elle-même : il s'appliquera à être parcimonieux et fera en sorte, par de prudentes épargnes, de se ménager un petit superflu, qui lui permette de parvenir, un jour, à l'acquisition d'un modeste

patrimoine. Nous avons vu, en effet, que la question présente ne pouvait recevoir de solution vraiment efficace si l'on ne commençait par poser comme principe fondamental l'inviolabilité de la propriété privée. Il importe donc que les lois favorisent l'esprit de propriété, le réveillent et le développent autant qu'il est possible dans les masses populaires. Ce résultat, une fois obtenu, serait la source des plus précieux avantages, et d'abord, d'une répartition des biens certainement plus équitable. La violence des révolutions politiques a divisé le corps social en deux classes et a creusé entre elles un immense abîme. D'une part, la toute-puissance dans l'opulence : une faction qui, maîtresse absolue de l'industrie et du commerce, détourne le cours des richesses et en fait affluer en elle toutes les sources ; faction d'ailleurs qui tient en sa main plus d'un ressort de l'administration publique. De l'autre, la faiblesse dans l'indigence : une multitude, l'âme ulcérée, toujours prête au désordre. Eh bien ! que l'on stimule l'industrieuse activité du peuple par la perspective d'une participation à la propriété du sol, et l'on verra se combler peu à peu l'abîme qui sépare l'opulence de la misère et s'opérer le rapprochement des deux classes.

En outre, la terre produira toute chose en plus grande abondance. Car l'homme est ainsi fait, que la pensée de travailler sur un fonds qui est à lui redouble son ardeur et son application. Il en vient même jusqu'à mettre tout son cœur dans une terre qu'il a cultivée lui-même, qui lui promet, à lui et aux siens, non-seulement le strict nécessaire, mais encore une certaine aisance ; et nul qui ne voie sans peine les heureux effets de ce redoublement d'activité sur la fécondité de la terre et sur la richesse des nations. — Un troisième avantage sera l'arrêt dans le mouvement d'émigration : nul, en effet, ne consentirait à échanger contre une région étrangère sa patrie et sa terre natale, s'il y trouvait les moyens de mener une vie plus tolérable. — Mais, une condition indispensable pour que tous ces avantages deviennent des réalités, c'est que la propriété privée ne soit pas épuisée par un excès de charges et d'impôts. Ce n'est pas des lois humaines, mais de la nature qu'émane le droit de propriété individuelle ; l'autorité publique ne peut donc l'abolir ; tout ce qu'elle peut, c'est en tempérer l'usage et le concilier avec le bien commun. C'est pourquoi elle agit contre la justice et l'humanité quand, sous le nom d'impôts, elle grève outre mesure les biens des particuliers.

En dernier lieu, les maîtres et les ouvriers eux-mêmes peuvent singulièrement aider à la solution, par toutes les œuvres propres à soulager efficacement l'indigence et à opérer un rapprochement entre les deux classes. De ce nombre sont les sociétés de secours mutuels ; les institutions diverses, dues à l'initiative privée, qui ont pour but de secourir les ouvriers, ainsi que leurs veuves et leurs orphelins en cas de mort, d'accidents ou d'infirmités ; les patronages, qui exercent une protection bienfaisante sur les enfants des deux

Archives diocésaines de Quimper et Léon

sexes, sur les adolescents et sur les hommes faits. Mais la première place appartient aux corporations ouvrières qui, en soi, embrassent à peu près toutes les œuvres.

Nos ancêtres éprouvèrent longtemps la bienfaisante influence de ces corporations ; car, tandis que les artisans y trouvaient d'inappréciables avantages, les arts, ainsi qu'une foule de monuments le proclament, y puisaient un nouveau lustre et une nouvelle vie. Aujourd'hui les générations étant plus cultivées, les mœurs plus policées, les exigences de la vie quotidienne plus nombreuses, il n'est point douteux qu'il ne faille adapter les corporations à ces conditions nouvelles. Aussi est-ce avec plaisir que Nous voyons se former partout des sociétés de ce genre, soit composées des seuls ouvriers, ou mixtes, réunissant à la fois des ouvriers et des patrons ; il est à désirer qu'elles accroissent leur nombre et l'efficacité de leur action. Bien que Nous Nous en soyons occupé plus d'une fois, Nous voulons exposer ici leur opportunité et leur droit à l'existence, et indiquer comment elles doivent s'organiser et quel doit être leur programme d'action.

L'expérience quotidienne que fait l'homme de l'exiguïté de ses forces l'engage et le pousse à s'adjoindre une coopération étrangère. C'est dans les Saintes Lettres qu'on lit cette maxime : *Il vaut mieux que deux soient ensemble que d'être seul, car alors ils tirent de l'avantage de leur société. Si l'un tombe, l'autre le soutient. Malheur à l'homme seul ! car lorsqu'il sera tombé il n'aura personne pour le relever* (32). Et cette autre : *Le frère qui est aidé par son frère est comme une ville forte* (33).

De cette propension naturelle, comme d'un même germe, naissent la société civile d'abord, puis au sein même de celle-ci, d'autres sociétés qui, pour être restreintes et imparfaites, n'en sont pas moins des sociétés véritables. Entre ces petites sociétés et la grande, il y a de profondes différences, qui résultent de leur fin prochaine. La fin de la société civile embrasse universellement tous les citoyens, car elle réside dans le bien commun, c'est-à-dire dans un bien auquel tous et chacun ont le droit de participer dans une mesure proportionnelle. C'est pourquoi on l'appelle *publique* parce qu'*elle réunit les hommes pour en former une nation.* Au contraire, les sociétés qui se constituent dans son sein sont tenues pour *privées* et le sont en effet, car leur raison d'être immédiate est l'utilité particulière et exclusive de leurs membres.

La société privée est celle qui se forme dans un but privé, comme lorsque deux ou trois s'associent pour exercer ensemble le négoce (34). Or, de ce que les sociétés privées n'ont

(32) *Melius est duos esse simul, quam unum ; habet enim emolumentum societatis suæ. Si unus ceciderit, ab altero fulcietur. Væ soli, quia cum ceciderit, non habet sublevantem se.* Eccl. IV, 1-12.

(33) *Frater qui adjuvatur a fratre, quasi civitas firma.* Prov. XVIII, 19.

(34) *Privata autem societas est quæ ad aliquod negotium privatum exercendum conjungitur, sicut quod duo vel tres societatem ineunt, ut simul negotientur.* S. Thom. *Contra impugnantes Dei cultum et religionem,* cap. II.

d'existence qu'au sein de la société civile, dont elles sont comme autant de parties, il ne suit pas, à ne parler qu'en général et à ne considérer que leur nature, qu'il soit au pouvoir de l'Etat de leur dénier l'existence. Le droit à l'existence leur a été octroyé par la nature elle-même, et la société civile a été instituée pour protéger le droit naturel, non pour l'anéantir. C'est pourquoi une société civile qui interdirait les sociétés privées s'attaquerait elle-même, puisque toutes les sociétés, publiques et privées, tirent leur origine d'un même principe, la naturelle sociabilité de l'homme. — Assurément, il y a des conjonctures qui autorisent les lois à s'opposer à la formation de quelque société de ce genre. Si une société, en vertu même de ses statuts organiques, poursuivait une fin en opposition flagrante avec la probité, avec la justice, avec la sécurité de l'Etat, les pouvoirs publics auraient le droit d'en empêcher la formation et, si elle était formée, de la dissoudre. Mais encore faut-il qu'en tout cela ils n'agissent qu'avec une très grande circonspection, pour éviter d'empiéter sur les droits des citoyens et de statuer, sous couleur d'utilité publique, quelque chose qui serait désavoué par la raison. Car une loi ne mérite obéissance qu'autant qu'elle est conforme à la droite raison et à la loi éternelle de Dieu (35).

Ici, se présente à notre esprit les confréries, les congrégations et les ordres religieux de tout genre, auxquels l'autorité de l'Eglise et la piété des fidèles avaient donné naissance ; quels en furent les fruits de salut pour le genre humain jusqu'à nos jours, l'histoire le dit assez. Considérées simplement par la raison, ces sociétés apparaissent comme fondées dans un but honnête, et conséquemment comme établies sur le droit naturel ; du côté où elles touchent à la religion, elles ne relèvent que de l'Eglise. Les pouvoirs publics ne peuvent donc légitimement s'arroger sur elles aucun droit, ni s'en attribuer l'administration : leur office plutôt est de les respecter, de les protéger et, s'il en est besoin, de les défendre. Or, c'est justement tout l'opposé que nous avons été condamnés à voir surtout en ces derniers temps. Dans beaucoup de pays, l'Etat a porté la main sur ces sociétés et a accumulé à leur égard injustice sur injustice : assujettissement aux lois civiles, privation du droit légitime de personne morale, spoliation des biens. Sur ces biens, l'Eglise avait pourtant ses droits ; chacun des membres avait les siens ; les donateurs qui leur avaient fixé une destination, ceux enfin qui en retiraient des secours et du soulagement avaient les leurs. Aussi ne pouvons-Nous Nous empêcher de déplorer amèrement des spoliations si iniques et si funestes ; d'autant plus qu'on frappe de proscription les sociétés catholiques dans le temps même où l'on affirme la légalité des sociétés privées et que, ce que l'on refuse à des

(35) *Lex humana in tantum habet rationem legis, in quantum est secundum rationem rectam, et secundum hoc manifestum est quod a lege æterna derivatur. In quantum vero a ratione recedit, sic dicitur lex iniqua, et sic non habet rationem legis, sed magis violentiæ cujusdam.* (S. Thom. Summ. Theol. I-II. Quest. III, a. III.)

Archives diocésaines de Quimper et Léon

hommes paisibles et qui n'ont en vue que l'utilité publique, on l'accorde, et certes très largement, à des hommes qui roulent dans leur esprit des desseins funestes à la religion tout à la fois et à l'Etat.

Jamais assurément, à aucune autre époque, on ne vit une si grande multiplicité d'associations de tout genre, surtout d'associations ouvrières. D'où viennent beaucoup d'entre elles, où elles tendent, par quelle voie, ce n'est pas ici le lieu de le rechercher. Mais c'est une opinion confirmée par de nombreux indices qu'elles sont ordinairement gouvernées par des chefs occultes, et qu'elles obéissent à un mot d'ordre également hostile au nom chrétien et à la sécurité des nations ; qu'après avoir accaparé toutes les entreprises, s'il se trouve des ouvriers qui se refusent à entrer dans leur sein, elles leur font expier ce refus par la misère. — Dans cet état de choses, les ouvriers chrétiens n'ont plus qu'à choisir entre ces deux partis : ou de donner leur nom à des sociétés dont la religion a tout à craindre, ou de s'organiser eux-mêmes et de joindre leurs forces pour pouvoir secouer hardiment un joug si injuste et si intolérable. Qu'il faille opter pour ce dernier parti, y a-t-il des hommes ayant vraiment à cœur d'arracher le souverain bien de l'humanité à un péril imminent qui puissent avoir là-dessus le moindre doute ?

Certes, il faut louer hautement le zèle d'un grand nombre des nôtres, lesquels, se rendant parfaitement compte des besoins de l'heure présente, sondent soigneusement le terrain, pour y découvrir une voie honnête qui conduise au relèvement de la classe ouvrière. S'étant constitués les protecteurs des personnes vouées au travail, ils s'étudient à accroître leur prospérité tant domestique qu'individuelle, à régler avec équité les relations réciproques des patrons et des ouvriers, à entretenir et à affermir dans les uns et les autres le souvenir de leurs devoirs et l'observation des préceptes divins ; préceptes qui, en ramenant l'homme à la modération et condamnant tous les excès, maintiennent dans leurs nations, et parmi les éléments de personnes et des choses, la concorde et l'harmonie la plus parfaite. Sous l'inspiration des mêmes pensées des hommes de grand mérite se réunissent fréquemment en congrès, pour se communiquer leurs vues, unir leurs forces, arrêter des programmes d'action. D'autres s'occupent de fonder des corporations assorties aux divers métiers et d'y faire entrer les artisans ; ils aident ces derniers de leurs conseils et de leur fortune, et pourvoient à ce qu'ils ne manquent jamais d'un travail honnête et fructueux.

Les Evêques de leur côté, encouragent ces efforts et les mettent sous leur haut patronage : par leur autorité et sous leurs auspices, des membres du clergé, tant séculier que régulier, se dévouent en grand nombre aux intérêts spirituels des corporations. Enfin, il ne manque pas de catholiques qui, pourvus d'abondantes richesses, mais devenus en quelque sorte compagnons volontaires des travailleurs, ne regardent à aucune dépense pour fonder et étendre au loin des sociétés,

où ceux-ci puissent trouver, avec une certaine aisance pour le présent, le gage d'un repos honorable pour l'avenir. Tant de zèle, tant et de si industrieux efforts ont déjà réalisé parmi les peuples un bien très considérable et trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en parler en détail. Il est à nos yeux d'un heureux augure pour l'avenir, et Nous Nous promettons de ces corporations les plus heureux fruits, pourvu qu'elles continuent à se développer et que la prudence préside toujours à leur organisation. Que l'Etat protège ces sociétés fondées selon le droit ; que toutefois il ne s'immisce point dans leur gouvernement intérieur, et ne touche point aux ressorts intimes qui lui donnent la vie ; car le mouvement vital procède essentiellement d'un principe intérieur et s'éteint très facilement sous l'action d'une cause externe.

A ces corporations il faut évidemment, pour qu'il y ait unité d'action et accord des volontés, une organisation et une discipline sage et prudente. Si donc, comme il est certain, les citoyens sont libres de s'associer, ils doivent l'être également de se donner les statuts et les règlements qui leur paraissent les plus appropriés au but qu'ils poursuivent. Quels doivent être ces statuts et ces réglements ? Nous ne croyons pas qu'on puisse donner de règles certaines et précises pour en déterminer le détail ; tout dépend du génie de chaque nation, des essais tentés et de l'expérience acquise, du genre de travail, de l'étendue du commerce, et d'autres circonstances de choses et de temps qu'il faut peser avec maturité. Tout ce qu'on peut dire en général, c'est qu'on doit prendre pour règle universelle et constante, d'organiser et gouverner les corporations de façon qu'elles fournissent à chacun de leurs membres les moyens propres à lui faire atteindre, par la voie la plus commode et la plus courte, le but qu'il se propose, et qui consiste dans l'accroissement le plus grand possible des biens du corps, de l'esprit, de la fortune.

Mais il est évident qu'il faut viser avant tout à l'objet principal, qui est le perfectionnement moral et religieux ; c'est surtout cette fin qui doit régler toute l'économie de ces sociétés ; autrement, elles dégénéreraient bien vite et tomberaient, ou peu s'en faut, au rang des sociétés où la religion ne tient aucune place. Aussi bien, que servirait à l'artisan d'avoir trouvé au sein de la corporation l'abondance matérielle, si la disette d'aliments spirituels mettait en péril le salut de son âme ? *Que sert à l'homme de gagner l'univers entier, s'il vient à perdre son âme* (36) ? Voici le caractère auquel Notre-Seigneur Jésus-Christ veut qu'on distingue le chrétien d'avec le gentil :

Les gentils recherchent toutes ces choses... cherchez d'abord le royaume de Dieu, et toutes ces choses vous seront ajoutées par surcroît (37). Ainsi donc, après avoir pris Dieu comme

(36) *Quid prodest homini, si mundum universum lucretur, anima vero suæ detrimentum patiatur ?* Mat. XVI, 26.

(37) *Hæc omnia gentes inquirunt... quærite primum regnum Dei et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis.* Ib. VI, 32-33.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

point de départ, qu'on donne une large place à l'instruction religieuse, afin que tous connaissent leurs devoirs envers lui: ce qu'il faut croire, ce qu'il faut espérer, ce qu'il faut faire en vue du salut éternel, tout cela doit leur être soigneusement inculqué ; qu'on les prémunisse avec une sollicitude particulière contre les opinions erronées et toutes les variétés du vice. Qu'on porte l'ouvrier au culte de Dieu, qu'on excite en lui l'esprit de piété, qu'on le rende surtout fidèle à l'observation des dimanches et des jours de fête. Qu'il apprenne à respecter et à aimer l'Eglise, la commune mère de tous les chrétiens ; à obtempérer à ses préceptes, à fréquenter ses sacrements, qui sont des sources divines où l'âme se purifie et puise la sainteté.

La religion ainsi constituée comme fondement de toutes les lois sociales, il n'est pas difficile de déterminer les relations mutuelles à établir entre les membres pour obtenir la paix et la prospérité de la société. Les diverses fonctions doivent être réparties de la manière la plus profitable aux intérêts communs et de telle sorte que l'inégalité ne nuise point à la concorde.

Il importe grandement que les charges soient distribuées avec intelligence et clairement définies, afin que personne n'ait à souffrir d'injustice. Que la masse commune soit administrée avec intégrité et qu'on détermine d'avance, par le degré d'indigence de chacun des membres, la mesure des secours à lui accorder ; que les droits et les devoirs des patrons soient parfaitement conciliés avec les droits et les devoirs des ouvriers. Afin de parer aux réclamations éventuelles qui s'éléveraient dans l'une ou dans l'autre classe au sujet des droits lésés, il serait très désirable que les statuts mêmes chargeassent des hommes prudents et intègres, tirés de son sein, de régler le litige en qualité d'arbitres. Il faut encore pourvoir d'une manière toute spéciale à ce qu'en aucun temps l'ouvrier ne manque de travail, et qu'il y ait un fonds de réserve destiné à faire face non seulement aux accidents soudains et fortuits inséparables du travail industriel, mais encore à la maladie, à la vieillesse et aux coups de la mauvaise fortune. — Ces lois, pourvu qu'elles soient acceptées de bon cœur, suffisent pour assurer aux faibles la subsistance et un certain bien-être ; mais les corporations catholiques sont appelées encore à apporter leur bonne part à la prospérité générale. Par le passé, nous pouvons juger sans témérité de l'avenir. Un âge fait place à un autre, mais le cours des choses présente de merveilleuses similitudes, ménagées par cette Providence qui dirige tout et fait tout converger vers la fin que Dieu s'est proposée en créant l'humanité.

Nous savons que dans les premiers âges de l'Eglise, on lui faisait un crime de l'indigence de ses membres, condamnés à vivre d'aumônes ou de travail. Mais, dénués comme ils étaient de richesses et de puissance, ils surent se concilier la faveur des riches et la protection des puissants. On pouvait les voir diligents, laborieux, pacifiques, modèles de justice et surtout

de charité. Au spectacle d'une vie si parfaite et de mœurs si pures, tous les préjugés se dissipèrent, le sarcasme se tut et les fictions d'une superstition invétérée s'évanouirent peu à peu devant la vérité chrétienne. — Le sort de la classe ouvrière, telle est la question qui s'agite aujourd'hui ; elle sera résolue par la raison ou sans elle, et il ne peut être indifférent aux nations qu'elle soit résolue par l'une ou l'autre voie. Or, les ouvriers chrétiens la résoudront facilement par la raison si unis en sociétés et conduits par une direction prudente, ils entrent dans la voie où leurs pères et leurs ancêtres trouvèrent leur salut et celui des peuples. Quelle que soit dans les hommes la force des préjugés et des passions, si une volonté perverse n'a pas entièrement étouffé le sentiment du juste et de l'honnête, il faudra que tôt ou tard la bienveillance publique se tourne vers ces ouvriers, qu'on aura vus actifs et modestes, mettant l'équité avant le gain et préférant à tout la religion du devoir.

Il résultera de là cet autre avantage, que l'espoir et de grandes facilités de salut seront offerts à ces ouvriers, qui vivent dans le mépris de la foi chrétienne ou dans les habitudes qu'elle réprouve. Ils comprennent d'ordinaire, ces ouvriers, qu'ils ont été le jouet d'espérances trompeuses et d'apparences mensongères. Car ils sentent, par les traitements inhumains qu'ils reçoivent de leurs maîtres, qu'ils n'en sont guère estimés qu'au poids de l'or produit par leur travail ; quant aux sociétés qui les ont circonvenus, ils voient bien qu'à la place de la charité et de l'amour ils n'y trouvent que les discordes intestines, ces compagnes inséparables de la pauvreté insolente et incrédule. L'âme brisée, le corps exténué, combien qui voudraient secouer un joug si humiliant ? mais, soit respect humain, soit crainte de l'indigence, ils ne l'osent pas. Eh bien ! à tous ces ouvriers, les sociétés catholiques peuvent être d'une merveilleuse utilité, si, hésitants, elles les invitent à venir chercher dans leur sein un remède à tous leurs maux, si, repentants, elles les accueillent avec empressement et leur assurent sauvegarde et protection.

Vous voyez, Vénérables Frères, par qui et par quels moyens cette cause difficile demande à être traitée et résolue. Que chacun se mette à la part qui lui lui incombe, et cela sans délai, de peur qu'en différant le remède on ne rende incurable un mal déjà si grave. Que les gouvernants fassent usage de l'autorité protectrice des lois et des institutions ; que les riches et les maîtres se rappellent leurs devoirs ; que les ouvriers dont le sort est en jeu poursuivent leurs intérêts par des voies légitimes, et puisque la religion seule, comme Nous l'avons dit dès le début, est capable de détruire le mal dans sa racine, que tous se rappellent que la première condition à réaliser, c'est la restauration des mœurs chrétiennes, sans lesquelles même les moyens suggérés par la prudence humaine comme les plus efficaces seront peu aptes à produire de salutaires résultats. — Quant à l'Eglise, son action ne fera jamais défaut en aucune manière et sera d'autant plus féconde

Archives diocésaines de Quimper et Léon

qu'elle aura pu se développer avec plus de liberté ; et ceci, Nous désirons que ceux-là surtout le comprennent dont la mission est de veiller au bien public. Que les ministres sacrés déploient toutes les forces de leur âme et toutes les industries de leur zèle, et que, sous l'autorité de vos paroles et de vos exemples, Vénérables Frères, ils ne cessent d'inculquer aux hommes de toutes les classes les règles évangéliques de la vie chrétienne ; qu'ils travaillent de tout leur pouvoir au salut des peuples, et par-dessus tout qu'ils s'appliquent à nourrir en eux-mêmes et à faire naître dans les autres, depuis les plus élevés jusqu'aux plus humbles, la charité, reine et maîtresse de toutes les vertus.

C'est, en effet, d'une abondante effusion de charité qu'il faut principalement attendre le salut ; Nous parlons de la charité chrétienne qui résume tout l'Evangile et qui, toujours prête à se dévouer au soulagement du prochain, est un antidote très assuré contre l'arrogance du siècle et l'amour immodéré de soi-même : vertu dont l'apôtre saint Paul a décrit les offices et les traits divins dans ces paroles : *La charité est patiente ; elle est bénigne ; elle ne cherche point son propre intérêt ; elle souffre tout, elle supporte tout* (38).

Comme gage des faveurs divines et en témoignage de Notre bienveillance, Nous vous accordons de tout cœur, à chacun de vous, Vénérables Frères, à votre clergé et à vos fidèles, la bénédiction apostolique dans le Seigneur.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 mai de l'année 1891, de Notre Pontificat la quatorzième.

LÉON XIII, PAPE.

(38) *Caritas patiens est, benigna est, non quærit quæ sua sunt ; omnia sustinet* Corinth. XIII, 4-7.

QUIMPER. — A cause de l'Encyclique, que nous tenons à publier intégralement dans ce numéro, en y ajoutant un supplément de 16 pages, nous remettons à la semaine prochaine les articles préparés pour celle-ci. Nous nous contenterons même de dire en un mot combien la fête de Rumengol a été belle et pieuse ; elle a attiré, comme toujours, pendant trois jours des foules considérables.

Mgr a présidé les offices le samedi soir et le dimanche toute la journée. M. le chanoine Messager, curé de Saint-Pol, a chanté la messe, et M. Berthou, recteur de Plougasnou, dans une allocution courte, mais nourrie et éloquente, a dit les grâces qui nous viendraient par Marie, si nous savions aller à Elle.

ATELIERS de MENUISERIE F. DAOULAS, Père
Entrepreneur de Menuiserie
19, boulevard de l'Odet, QUIMPER, et rue du Frout, 23,
TRAVAUX DE BATISSES
AMEUBLEMENTS D'ÉGLISES
Sculpture et Restauration en tous genres.

Dictionnaire des Dictionnaires

Recueil Lexicographique et Encyclopédique

LE PLUS COMPLET, LE PLUS EXACT, LE SEUL CHRÉTIEN

(6 vol. grand-in-4°, à 3 colonnes, de 1.200 à 1.300 pages)

Réception de tout l'ouvrage avant les versements. — Versements échelonnés. Reconstitution complète du Capital souscrit

M

J'ai l'honneur de vous faire une proposition que vous trouverez, je l'espère, très avantageuse. Voici enfin réalisé le vœu souvent émis dans les congrès catholiques. Un journal l'annonce en ces termes : « Vient de paraître le dernier volume du **DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES**, **encyclopédie universelle des lettres, des sciences et des arts**, sous la direction de Mgr Paul Guérin, Camérier de Sa Sainteté. L'ouvrage comprend 6 volumes de 1.200 à 1.300 pages. Cette œuvre capitale, hautement approuvée, va enfin permettre aux catholiques de puiser leurs renseignements à d'autres sources que celles que leur fournit la libre-pensée.... »

En effet, la plupart des dictionnaires et encyclopédies de nos jours sont plus ou moins empreints de l'esprit anticatholique, répandent dans les familles des erreurs pernicieuses et faussent l'esprit de la jeunesse. Il s'agissait de remplacer, de détrôner ces ouvrages dangereux sous le rapport de la foi. Nous obtenons ce résultat en publiant le Dictionnaire lexicographique et encyclopédique le plus complet, le plus exact, le plus au courant de la science, conçu dans l'esprit catholique et marqué au coin de la sincérité. Le **MONITEUR DE ROME** (si bien placé pour juger une pareille publication), a signalé et recommandé chaleureusement à deux reprises, cette œuvre, comme devant être encouragée et propagée par le clergé, les catholiques et les conservateurs de tous les partis, et lui a prédit un brillant succès, qui s'annonce et s'accentue en effet chaque jour. Tout porte à croire que nous arriverons rapidement à un écoulement de plus de **cinquante mille exemplaires.**

Mes droits d'auteur étant de **16 fr.** par exemplaire, il me reviendra donc d'abord, dans un avenir prochain, de ce chef, des sommes très considérables. D'après ces données, après avoir pris conseil de personnes compétentes, j'ai établi la combinaison suivante, que je viens vous proposer. Veuillez souscrire le **bulletin ci-contre de 18 francs** (le prix du Dictionnaire).

Vous aurez droit : 1° à la possession de tous les volumes du Dictionnaire et vous les recevrez immédiatement ; 2° à la reconstitution du capital que vous aurez souscrit, **180 francs**, au moyen de la moitié de mes droits d'auteur que je vous abandonne, pour être répartie, chaque semestre, entre **deux mille souscripteurs.** Vous serez donc remboursé en volumes, avant d'avoir rien versé ; de plus, vous recouvrerez votre capital par la participation à mes droits d'auteur. Vous aurez, de la sorte, en définitive, *pour rien*, le **DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES**, ouvrage d'une utilité quotidienne, et moi, je verrai s'augmenter le nombre des personnes d'élite associées à ma croisade, l'armée des **propagateurs** d'une œuvre destinée à faire un bien immense. C'est une application du principe **d'association**, de **société coopérative**, le seul principe qui rende les œuvres prospères, durables, utiles à tous et plus particulièrement profitables aux **participants.**

N.-B. — Ci-joint un bulletin de souscription, dont l'engagement a peu d'importance, puisque vous ne devez payer, par versements trimestriels, que du 15 juillet 1891 au 15 avril 1892, et qu'à ce moment, après avoir reçu depuis longtemps l'ouvrage, vous commencerez à toucher le dividende auquel vous avez droit, jusqu'à concurrence du chiffre de 180 francs. — On peut aussi payer en **deux fois : 90 fr.** fin **septembre** 1891, et **90 fr.** fin **février** 1892. — On peut même mettre les **180 fr. payabes en une seule fois, à fin janvier 1892.** Celui qui **paie comptant, c'est-à-dire 30 jours** après la réception de l'ouvrage, bénéficie d'un escompte de **10 fr.** et ne verse que **170 fr.** au lieu de **180.**

Veuillez agréer, M , l'expression de mes sentiments distingués.

PAUL GUÉRIN, CAMÉRIER DE SA SAINTETÉ LÉON XIII

Auteur des **Petits Bollandistes**, *Directeur du* **Dictionnaire des Dictionnaires.**

P. S. — Les souscriptions excédant quatre mille, avant la clôture de l'émission, jouiront de privilèges analogues : 1° en participant à une partie que je leur abandonne (8 francs par exemplaire vendu) des nouveaux avantages que mes imprimeurs-éditeurs ont bien voulu m'accorder au-dessus de quatre mille exemplaires, pour faciliter la diffusion de l'œuvre ; 2° en succédant aux premiers souscripteurs remboursés pour toucher en leur lieu et place, le dividende résultant de la participation à mes droits d'auteur. **Les dividendes seront arrêtés tous les six mois à fin juin et à fin décembre, et payés dans le cours du semestre suivant.** D'ailleurs les personnes qui préféreraient **un autre mode de souscription, des conditions différentes, des arrangements particuliers** sont priées de m'adresser leurs propositions ; elles recevront le meilleur accueil, car il y a aussi les souscriptions **ordinaires, non privilégiées** dont le nombre approche de 4.000, ce qui fait près de **huit mille** souscripteurs de divers genres.

Détacher le Bulletin de Souscription qui se trouve à la page suivante et l'adresser à **Mgr Paul Guérin, à** CHATEAUROUX (Indre)

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Un succès catholique et conservateur.

Au moment où la franc-maçonnerie envahit tout, on est heureux et fier d'enregistrer un succès catholique et conservateur. Le *Dictionnaire des Dictionnaires*, terminé seulement depuis quelques mois, s'est déjà écoulé à plus de huit mille exemplaires. Cette œuvre capitale a été accueillie en France et à l'étranger avec un véritable enthousiasme, comme la réalisation d'un désir universel. Ce succès s'explique si l'on considère que, par l'étendue des matières, par la nouveauté des renseignements, par la forme qui leur a été donnée, le *Dictionnaire des Dictionnaires* est l'équivalent d'une bibliothèque complète : c'est la somme des connaissances humaines à la veille du XX^e^ siècle. De plus, dit le *Moniteur de Rome :* « le *Dictionnaire des Dictionnaires* de Mgr Guérin est la seule Encyclopédie française, je ne dis pas seulement aussi orthodoxe que possible, mais encore la seule vraiment orthodoxe et sérieuse à tous les points de vue. »

Il est à remarquer que l'acquisition de cette « œuvre indispensable à tous » est rendue facile, d'abord par de longs délais de paiement, ensuite par une généreuse et ingénieuse combinaison, au moyen de laquelle l'acheteur rentre ultérieurement dans le capital versé. Cette émission de souscriptions privilégiées n'étant pas encore close, chacun pourrait encore en profiter, en envoyant son adhésion sans retard.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

au

Dictionnaire des Dictionnaires

Je soussigné .....

demeurant .....

déclare souscrire ..... *part*

de 180 francs. *pour la publication intitulée* **LE DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES**, *me donnant droit à un exemplaire de l'ouvrage entier et à la reconstitution de mon capital souscrit au moyen de la moitié des droits d'auteur de* Mgr PAUL GUÉRIN, *ou d'autres avantages analogues, par dividendes qui seront établis, chaque semestre, et payés dans le cours du suivant ; et je m'engage à effectuer ce versement à l'ordre de* Mgr PAUL GUÉRIN *après avoir reçu l'ouvrage complet, comme suit :* 45 *fr. au* 15 *juillet* 1891, 45 *fr. au* 15 *octobre*, 45 *fr. au* 15 *janvier* 1892, 45 *fr au* 15 *avril, après avoir reçu l'ouvrage complet.*

Signature

Fait à .....

le .....

Prière d'indiquer en toutes lettres, le nombre de parts ou d'exemplaires de l'ouvrage, — ce qui en l'espèce, signifie la même chose, — et renvoyer le bulletin à Mgr PAUL GUÉRIN, *avenue de Dénis, 66, à* CHATEAUROUX (Indre)

Indiquer aussi bien exactement : le chef-lieu de canton, le département et la gare qui dessert la localité

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6^e^ ANNÉE. Vendredi 5 Juin 1891. N° 23.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse* : Offices extraordinaires ; Avis ; Apostolat de la prière ; Nominations ; Quimper.

II. Nouvelles du Monde catholique : Bourdon de Montmartre ; Église du Sacré-Cœur de Montmartre ; Angoulême ; Cambrai ; Assemblée générale de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers ; Paray-le-Monial.

III. Règlement de vie d'un Président de République ; La liberté des processions.

IV. Documents historiques (suite).

V. Visite de la Cathédrale (suite).

VI. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 7 Juin. — 3^me^ dimanche après la Pentecôte, office du jour, semi-double, vert. Au chœur, la solennité du Sacré-Cœur de Jésus. Vêpres de Notre-Dame-Auxiliatrice, mémoire du dimanche

Lundi 8. — Notre-Dame-Auxiliatrice (du 24 mai), double-majeur, blanc.

Mardi 9. — Saint Pierre et saint Félicien, martyrs, simple, rouge, ou office des saints Apôtres, semi-double, rouge.

Mercredi 10. — Sainte Marguerite, reine et veuve, semi-double, blanc.

Jeudi 11. — Saint Barnabé, apôtre, double-majeur, rouge.

Vendredi 12. — Saint Jean a S. Facundo, confesseur, double, blanc.

Samedi 13. — Saint Antoine de Padoue, confesseur, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Cléder	7, 8 et 9 juin.
Clo tre-Morlaix	10 et 11 juin.
Ploudiry	12, 13 juin.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — *Dimanche 7 Juin :* Solennité de la fête du Sacré-Cœur. A l'issue des vêpres qui se chantent à 3 heures, procession du Très-Saint-Sacrement dans l'intérieur de la cathédrale. Station à l'autel du Sacré-Cœur. Consécration de la paroisse. Bénédiction solennelle.

***

Mois du Sacré-Cœur. — Tous les jours du mois de juin, à 5 heures 1/2 du matin, messe de réparation ; elle est suivie de la récitation des Litanies du Sacré-Cœur. Tous les vendredis, à 7 heures 3/4 du soir, cérémonie réparatrice ; elle consiste dans la récitation du chapelet, des Litanies du Sacré-Cœur, des actes de foi, d'amour, de réparation et la bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

AVIS

L'histoire de **SAINT POL - AURÉLIEN ET de SES PREMIERS SUCCESSEURS** a paru l'an dernier un peu avant l'époque des distributions de prix, mais quand les maisons d'éducation avaient déja fait leurs demandes de livres Il en résulte que les exemplaires destinés à cet objet n'ont été demandés qu'en petit nombre et pourraient être cédés cette année dans les conditions où ils l'auraient été l'an dernier, c'est-à-dire au prix de souscription *(deux francs)*, pour les communautés qui en demanderaient au moins vingt.

S'adresser à l'auteur :

M. l'abbé THOMAS, rue du Collège, 6, Quimper.

Nous rappelons que l'histoire de **SAINT POL** est imprimée sur papier épais, ce qui donne au volume plus de corps que n'en a l'histoire de SAINT CORENTIN.

AVIS. — On nous prie d'avertir Messieurs les Curés et Recteurs que l'Œuvre des Tabernacles, établie au Sacré-Cœur de Quimper, tient à la disposition des églises pauvres un grand choix de beaux ornements, confectionnés avec un grand soin et un goût parfait par les Dames de la ville. Ils voudront bien écrire au Secrétariat de l'Evêché, qui statuera sur leur demande et leur fera connaître la très petite aumône généralement exigée en retour pour les besoins de l'Œuvre.

Apostolat de la Prière.

Ligue du Cœur de Jésus.

Intention générale pour Juin 1891, désignée par Son Em. le Cardinal Préfet de la Propagande, et bénie par S. S. Léon XIII: Le Culte pratique de la sainte Croix.

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, pour que les âmes chrétiennes,

ranimées dans le culte pratique de votre sainte Croix, puisent auprès de vous le véritable esprit de réparation qui nous vient de la croix même.

Nominations.—Par décision de Monseigneur, sont nommés :

M. Le Duc, curé de Douarnenez, curé-archiprêtre de Morlaix.

M. Péron, recteur de Leuhan, curé de Châteauneuf-du-Faou.

M. Guillet, ancien recteur de Guerlesquin, recteur de Leuhan.

M. Tanguy, vicaire à Lanmeur, est nommé recteur de Peumerit en remplacement de M. Guédès, démissionnaire pour cause de santé.

M. Arhan, jeune prêtre, vicaire à Lanmeur.

M. Jézéquel, vicaire à Lothey, vicaire à Quimerc'h.

M. Floc'h, ancien vicaire à Gouesnac'h, vicaire à Lothey.

M. Pondaven, jeune prêtre, vicaire à Tourc'h.

M. Cléac'h, jeune prêtre, vicaire à Tréflaouénan.

M. le chanoine Gadon, professeur d'Ecriture, est nommé économe du Grand-Séminaire.

Quimper. — La procession a été fort belle dimanche : Monseigneur portait le Saint-Sacrement, entouré de tous les prêtres et chanoines de la ville, des associations religieuses et d'un nombre considérable de bons chrétiens qui avaient tenu à honneur d'accompagner Notre-Seigneur.

Les rues que parcourait la procession étaient très richement décorées ; on voyait que les habitants, pleins d'entrain et de noble émulation étaient heureux de cette innovation d'un changement de parcours qui leur donnait la joie de témoigner, pour la première fois depuis longtemps, leur piété pour le bon Dieu.

Le reposoir de la place du Salé était bien réussi, mais celui du Champ-de-Bataille, admirablement adossé aux arbres des allées de Locmaria, produisait le plus gracieux effet.

Nous ne donnerons pas les noms des personnes qui ont le plus et le mieux orné leurs maisons et se sont si bien dévouées pour faire les deux reposoirs : le bon Dieu les connaît, cela leur suffit ; sa bénédiction s'étendra sur eux et sur tous ceux qui ont rehaussé cette belle cérémonie par leur bonne volonté, leur goût parfait et leurs sacrifices.

Nous ne pouvons cependant passer sous silence la décoration simple mais belle de la Halle. Les pauvres marchandes, qui y gagnent péniblement leur vie, avaient voulu l'orner, et tout le monde admirait leur foi et leur générosité.

5 Juin. — Monseigneur l'Evêque doit assister à la bénédiction du monument du Vœu national qui aura lieu à Paris le 5 juin.

Le programme de cette journée est celui-ci :

A 8 heures, bénédiction solennelle de l'église votive par S. Em. le cardinal-archevêque de Paris.

A 9 heures, messe de Son Eminence, allocution et bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

A 3 heures, vêpres pontificales, sermon du R. P. Monsabré, procession du Très-Saint-Sacrement et salut solennel.

Le diocèse entier est de cœur avec son premier Pasteur qui veut bien le représenter dans cette solennelle manifestation. Il demandera au Cœur de Jésus de bénir la France catholique et d'avancer l'heure si désirée de la pacification religieuse.

Quimper. — **Retraite bretonne pour les femmes**, *du 16 au 23 Mai.* — Paroisses : 31 ; Retraitantes : 58. Douarnenez, 7; Plogoff, 7 ; Quimper, 6 ; Ploubinec, 4 ; Plogonnec, 3 ; Pont-l'Abbé, 2 ; Ile-Tudy, 2 ; Kerlaz, 2 ; Ile-de-Sein, 2 ; Rumengol, 2; Combrit, 1 ; Dinéault, 1 ; Ergué-Armel, 1 ; Ergué-Gabéric, 1 ; Guengat, 1 ; Esquibien, 1 ; Gouesnac'h, 1 ; Gouézec, 1 ; Locronan, 1 ; Loctudy, 1 ; Logonna-Quimerc'h, 1 ; Melgven, 1 ; Plomelin, 1 ; Pleyben, 1 ; Plonévez-Porzay, 1 ; Plomeur, 1 ; Plonéour-Lanvern, 1 ; Pouilan, 1 ; Plougastel-Daoulas, 1 ; Saint-Coulitz, 1 ; Saint-Yvi, 1.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Bourdon de Montmartre. — La fonte de la *Savoyarde*, don des diocèses de Savoie à l'église du Sacré-Cœur, a eu lieu le mercredi, 13 mai dernier, dans l'établissement de MM. Paccard frères, à Annecy-le-Vieux. La bénédiction du métal en fusion a été faite par Mgr l'Archevêque de Chambéry.

L'opération a eu un plein succès. Le bourdon pèsera près de dix-sept mille kilos.

Église du Sacré-Cœur de Montmartre. — *État de la caisse au 30 avril 1891 :*

Recettes au 31 mars 1891	23.577.605	95
Recettes du mois d'avril 1891	86.308	04
Total	23.663.913	99
Dépenses au 31 mars 1891	22.974.960	86
Dépenses du mois d'avril 1891	150.982	01
Total	23.125.942	87

Balance.

Recettes	23.663.913	99
Dépenses	23.125.942	88
En caisse	537.971	11

Angoulême. — Les obsèques de Mgr Sebaux ont eu lieu mardi. Au service du trentième jour, Monseigneur d'Angers, qu'une étroite amitié unissait au vénéré défunt, prononcera son éloge funèbre.

A Pau, en visitant l'hôpital, M. Carnot a remis la croix de la

légion d'honneur à la sœur d'Esclaux de Latanée, qui est âgée de 73 ans et compte 44 ans de services.

« Je vous remercie de tout cœur, lui a-t-il dit, de ce que vous faites pour les malheureux ; je tiens à décorer devant les enfants celle qui les soigne et qui leur sert de mère. »

Voilà une bonne action au compte de M. le Président de la République. Mais puisque les religieuses servent de mères aux enfants et aux malades, pourquoi se prêter si facilement à l'expulsion de ces saintes filles ? *(Semaine de Luçon.)*

Cambrai. — La santé de Mgr Thibaudier, archevêque de Cambrai, donne les plus grandes inquiétudes ; Sa Grandeur s'est fait remplacer pour donner la confirmation dans une partie de son immense diocèse par Mgr l'Evêque de Monaco.

Assemblée générale de l'Œuvre des Cercles catholiques d'Ouvriers. — L'assemblée générale annuelle de l'Œuvre des Cercles sera tenu à Paris, du Lundi 8 au Dimanche 14 Juin, 184, boulevard Saint-Germain, sous la présidence de M. le comte A. de Mun.

Programme. — Les séances auront lieu à 9 heures, à 1 heure 1/2 et à 3 heures, et seront occupées comme il suit :

Le Lundi, questions de propagande générale, par la presse, par les conférences, les assemblées régionales, les retraites, les visites. Mouvement représentatif et provincial.

Le Mardi, questions de propagande dans les classes populaires. Secrétariat du peuple. Associations. Notre-Dame de l'Usine, Notre-Dame du Travail.

Le Mercredi, Associations rurales, Syndicats agricoles, Associations paroissiales.

Le Jeudi, Associations dans les villes, patronages, confréries, corporations, institutions professionnelles.

Le Vendredi, institutions économiques de prévoyance, de crédit, d'arbitrage.

Le Samedi, questions diverses, associations de jeunesse, pèlerinage à Rome, etc.

Des séances spéciales seront réservées à l'étude du *mouvement représentatif et provincial* dont il est question dans la note ci-contre.

A la dernière séance du samedi, M. le comte Albert de Mun fera le résumé des travaux de l'assemblée.

La cérémonie de clôture aura lieu le Dimanche matin à l'église du Vœu national, à Montmartre.

Pèlerinage à la Salette, Paray-le-Monial, Fourvières et à la Grande-Chartreuse. — Départ de Paris, 30 juin, à 6 h. 05 m. du soir ; retour à Paris, 8 juillet, à 3 h. 21 m. du soir.

Le pèlerinage de la Salette est aujourd'hui grandement facilité par le prolongement de la ligne du chemin de fer jusqu'à La Mûre. Le trajet de Grenoble à Corps, qui demandait autrefois 10 ou 12 heures, se fait maintenant en 5 heures.

Prix des places, chemin de fer (aller et retour) : 1re cl., 107 fr. ; 2me cl., 78 fr. ; 3me cl., 60 fr. Voitures de La Mure à Corps et de Voiron à la Grande-Chartreuse, aller et retour : 14 fr.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le montant des places (chemin de fer et voitures) doit être adressé, en un mandat sur la poste, à M. le Secrétaire des pèlerinages, 8, rue François Ier, à Paris.

Au moment où M. le président de la République revient de son voyage du Midi sans avoir une seule fois prononcé le nom du bon Dieu ou de la Providence, même dans ses réponses à Nos Seigneurs les Evêques venus pour le complimenter, il est bon de lire ce qui suit :

Règlement de vie d'un président de République.

Après la mort de l'héroïque et saint Président de la République de l'Equateur, Garcia Moreno (6 août 1875), on retrouva chez lui un exemplaire de l'*Imitation de Jésus-Christ*, qu'un ami lui avait donné le 21 septembre 1860, le jour même de la prise de Guayaquil. A l'état de ce petit volume et à la couleur de ses pages, il est facile de reconnaître que Garcia Moreno en avait fait son *vade-mecum*. Il y a inscrit sur la dernière page son règlement de conduite quotidienne :

« Tous les matins je ferai oraison, demandant d'une façon toute particulière la vertu d'humilité. — Chaque jour je réciterai le rosaire, outre un chapitre de l'*Imitation*, ce règlement et les instructions y annexées. — Je prendrai soin de me conserver dans la présence de Dieu, surtout dans les conversations, afin de ne pas dépasser la mesure. — J'offrirai souvent mon cœur à Dieu, avant d'entreprendre quoi que ce soit. — J'ajouterai dans les tentations : « que penserai-je de tout cela à l'heure de mon agonie ? » — Ne jamais prier assis quand je puis être debout ou agenouillé. — Faire des actes d'humilité, comme de baiser la terre. — Désirer toutes sortes d'humiliations, en prenant soin de ne pas les mériter. — Ne jamais parler de moi, si ce n'est pour avouer mes fautes. — Faire effort, par un regard sur Jésus et sur Marie, pour contenir mon impatience et me montrer aimable, même avec les importuns. — Ne jamais parler mal des ennemis. — Tous les matins, j'écrirai ce que je dois faire, attentif à bien distribuer mon temps, à ne l'occuper qu'à des travaux utiles et à les poursuivre avec persévérance. — J'observerai scrupuleusement les lois et je n'aurai dans tous mes actes nulle autre intention que la plus grande gloire de Dieu. — Je ferai mon examen général de conscience tous les soirs. — Je me confesserai chaque semaine. — Je ne passerai pas plus d'une heure au jeu et jamais avant huit heures du soir. »

On sait que l'administration de Garcia Moreno a porté la République de l'Équateur (deux fois plus étendue que la France) au plus haut degré de prospérité morale et matérielle qu'un État moderne puisse atteindre.

La princesse de Léon a donné mardi dernier, à Paris, un bal costumé, pour laquelle elle a fait deux mille invitations et qui a occasionné une dépense que le *Gaulois* n'estime pas à moins de 3,000,000, nous disons trois millions.

Le lendemain, tous les journaux boulevardiers ont consacré leurs premières colonnes à célébrer avec un lyrisme exalté les splendeurs de cette fête, disons mieux, de cette folie.

Ils ont décrit dans tous leurs détails les costumes des dames.

Les hommes, ils les ont montrés costumés en forts de la halle, en polichinelles, en saltimbanques, en ours, en chauve-souris, sans parler des arlequins et des pierrots mêlés à des grands seigneurs de toutes les époques, avec ou sans armures, et jusqu'à des généraux vendéens... Et tout cela dansant, sautant à qui mieux mieux.

Vraiment les conservateurs qui s'oublient ainsi sont bien coupables. Ils n'ont pas le sens de la situation ; avec ceux qui dans un pareil moment jouent, sautent en s'amusant de cette façon, il n'y a décidément rien à faire et rien à espérer d'eux.

Lettre de M. le curé de Fourmies pour remercier Mgr de Cambrai de l'avoir nommé chanoine et de lui avoir transmis la lettre du Cardinal Rampolla qui le félicitait de sa belle conduite au nom du Pape.

MONSEIGNEUR,

La récompense dépasse de beaucoup trop l'action que j'ai faite, non pas comme l'ont exaltée les journaux, mais telle que j'ai eu l'honneur dernièrement de le raconter moi-même à Votre Grandeur.

Etre pour cela honoré, et avec quelle délicatesse ! par vous, Monseigneur dont la sagesse donne tant de portée à vos paroles et à vos actes ; être pour cela loué et béni par le Chef auguste de la Sainte Eglise, c'est presque effrayant ; et je me demande si Dieu, en me comblant ici-bas, ne me trouve pas indigne de ses récompenses dans l'autre vie.

Puissent du moins cette générosité de Votre Grandeur, ces éloges venus du Vicaire de Jésus-Christ, être pour tous les prêtres un stimulant à l'accomplissement des devoirs nouveaux qu'imposent au clergé les temps nouveaux qui arrivent.

Pour ma part, je veux répondre à vos bontés, Monseigneur, en suivant de tout mon cœur les conseils que vous daignez me donner. Je m'efforcerai d'être, plus que je n'ai été jusqu'aujourd'hui, un vrai prêtre de Jésus-Christ, moins indigne de prêcher la doctrine et la morale de son saint Evangile et de rappeler à tous, petits et grands, les devoirs de charité, de justice, d'obéissance et de dévouement qu'ils ont à remplir. J'ose espérer, Monseigneur, que vous voudrez m'y aider par vos prières.

Vous avez voulu signer ma nomination de chanoine au jour anniversaire de votre sacre. Ce même jour, j'avais déposé sur le saint autel les vœux ardents que nous faisons pour votre prompt et complet rétablissement. D'un cœur reconnaissant, j'ai redit aujourd'hui et je redirai longtemps avec bonheur : *Ad multos annos !*

Daignez agréer.....

A. MARGERIN.

Fourmies, ce 14 Mai 1891.

La liberté des processions. — *Opinion d'un Libre-Penseur*. — « Je vous dirai tout de suite que je suis pour le rétablissement des processions, dans toutes les villes où la population les demande.

« Je ne comprends pas les fureurs dont je vois animés les libres-penseurs sur cette question. Si vous êtes libre-penseur, mon ami, vous devez être tolérant, car la tolérance philosophique est l'essence même de la libre-pensée. Eh bien ! qu'est-ce que cela peut vous faire que des gens qui ont d'autres croyances que les vôtres les affirment en public ? Ces croyances ne vous gênent pas, puisque vous partez de cette idée que toutes sont indifférentes, au moins légitimes.

« Personne ne vous force, si ce spectacle vous gêne, à sortir pour le regarder. Si vous rencontrez par hasard le cortège, que vous en coûte-t-il d'ôter votre chapeau et de rendre un muet hommage aux convictions des autres ? Ce n'est pas seulement d'une très mauvaise éducation, c'est d'une philosophie médiocre de se planter devant le Saint-Sacrement qui passe et d'enfoncer son chapeau sur la tête. Du moment que vous vous piquez de philosophie, vous devez compatir aux faiblesses que vous ne partagez pas et vous arranger pour ne pas les irriter exprès. Ce qu'on vous demande est si facile : une tenue respectueuse n'est pas un acte de foi, c'est un acte de courtoisie.

Archives diocésain de Quimper et Léon

« Vous vous rejetez sur l'encombrement de la rue que la procession accapare. On vous empêche de passer ; vous êtes gêné dans votre liberté...

« Oui, mon ami, je sais que vous êtes pressé. En province, cela est connu, le temps est précieux, et l'on a hâte d'arriver ; on ne voudrait pas perdre une minute. Mais quoi ! est-il donc si rare que la rue soit barrée ? Il suffit d'un convoi qui passe, d'un bataillon en marche, d'une file de grosses voitures de roulage ou de déménagement, d'un accident qui amasse la foule autour d'un homme qui s'est cassé la jambe. Force vous est bien d'attendre et vous prenez galamment votre parti.

« Pourquoi feriez-vous plus mauvaise mine à une procession ? S'il y en avait tous les jours, ou seulement toutes les semaines, j'excuserais votre maussade humeur. Mais une fois par an, et durant deux heures ! Vous êtes de bien méchante composition ! Et remarquez que c'est un spectacle agréable. J'ai passé mon enfance en province ; j'y ai plus tard vécu sept ans. La Fête-Dieu avec ses processions et ses reposoirs est restée un de mes charmants souvenirs.

« Je crois bien qu'au fond la seule raison qu'on ait eue de supprimer les processions, c'est qu'on croit ainsi embêter le clergé.

« Il est si inutile d'embêter le clergé ! »

(Francisque Sarcey.)

Rome. — Mgr le cardinal Alimonda, archevêque de Turin, vient de mourir. Le Saint-Père, dans le consistoire du 1er juin, a créé cardinal Mgr Rotelli, nonce à Paris, et Mgr l'Archevêque de Vienne, et préconisé 21 évêques, parmi lesquels se trouve l'Evêque de Strasbourg.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

ARRÊTÉS DU DÉPARTEMENT DU 21 AVRIL ET DU 2 JUILLET 1791

PRISON DES CARMES DE BREST

Juillet 1791-Septembre 1791 *(suite)*

Plusieurs prêtres qui tombaient plus particulièrement sous le coup de l'arrêté du 2 juillet, se préparèrent à s'embarquer pour l'Angleterre. On signala à l'Administration (1) un projet d'embarquement formé par quelques prêtres du Léon qui devaient prendre la mer à Pontusval, sur la côte de Plounéour-Trez. Ces prêtres, en attendant le moment du départ, devaient se tenir cachés dans la maison de la dame veuve Hardy. Le

(1) L. 167.

12 juillet, à une heure après minuit, le sieur Cassel, capitaine des chasseurs, y fit une perquisition qui n'amena que la découverte du sieur Hardy, ci-devant chanoine de Saint-Pol et frère de la propriétaire.

D'autres prêtres crurent devoir obtempérer à l'arrêté du 2 juillet et se constituèrent eux-mêmes en arrestation. De ce nombre fut l'abbé Le Borgne de Kermorvan, chanoine de Quimper, comme il nous l'apprend lui-même dans une lettre touchante adressée de la maison des Carmes à un des Administrateurs du Département, le 29 juillet 1791 (1) :

« Monsieur, je suis arrivé dans ma nouvelle solitude, et par là je crois avoir témoigné très évidemment à Messieurs les Administrateurs la soumission que tout bon ecclésiastique a pour la loi, en ce qui n'est pas contraire à la religion. J'eusse pu facilement me soustraire à la contrainte dont j'étais menacé ; l'on m'y a même sollicité et fourni des moyens qui paraissaient assurés ; mais souffrir et mourir c'est notre devise, nous demandons seulement à Dieu le courage, et nous comptons sur sa miséricorde.

« On nous promet ici de nouvelles épreuves, on dit même que le club a demandé notre translation au bagne ; mais cela ne fera, à ce que j'espère, qu'augmenter notre courage, et ne troublera en rien la joie et la tranquillité édifiante qui règne en ce saint lieu où deux choses seulement peuvent altérer notre félicité : le chagrin que notre détention occasionne à nos parents et la douleur de ne pouvoir être utiles au prochain.

« L'un de mes confrères demanda à M. de Kerilis, procureur-syndic du District, la permission pour moi d'aller promener dans le jardin, vu le mauvais état habituel de ma santé ; je ne sollicite point cet adoucissement, je ne désire point un sort plus heureux que celui des autres. Si je demandais cette grâce, ce serait plus particulièrement pour un Curé paralytique qui est parmi nous.

« Je vous envoie une requête pour obtenir mon traitement ; j'autorise ma sœur à le recevoir. » (2)

Cette lettre et la pétition suivante pourront nous donner une idée des vexations dont furent l'objet les prêtres fidèles pendant leur séjour aux Carmes. Mais terminons auparavant la liste des arrestations par ordre de date :

Juillet, 29 :	MM.	Gloaguen, vicaire à Ploaré.
		Sévère, prêtre à Pleyben.
— 31 :	MM.	Raguénès, vicaire à Landudec.
		Talarmin, vicaire à Milizac.

(1) L. 45.

(2) On eut sans doute pitié de l'état de M. Le Borgne, qui fut relaxé dès le 26 août. Il fut retenu trente-deux jours en arrestation.

Archives diocésain[illegible] de Quimper et Léon

Août, 3 : M. Lamour, aumônier du Pont-de-Buis.
— 9 : M. Gourmelon, prêtre à Landerneau, déjà détenu au Séminaire à Quimper.
— 23 : M. de la Briochais, chanoine de Rennes.
Septembre, 6 : M. Buzlot, recteur de Plouyé.
— 14 : M. Quiniquidec, vicaire à Saint-Ségal.
— 15 : M. Lannurien, ex-jésuite, de Morlaix.

« Quimper, le 7 septembre 1791. (1)

« *Louis-Marie Carnavalet, major de vaisseau, chargé de présenter les suppliques des ecclésiastiques renfermés aux Carmes de Brest par eux-mêmes* (sic), *à Département.*

« Messieurs les ecclésiastiques détenus dans la maison des RR. PP. Carmes de Brest, dans l'excès de leurs maux ont présumé que je ne me refuserais pas la douce satisfaction de secourir des infortunés, en vous présentant le tableau affligeant des persécutions qu'ils éprouvent.

« Leurs gardes sont souvent les premiers à les insulter; plusieurs les menacent et leur disent que s'ils étaient les chefs, ils ne tarderaient pas à être pendus.

« Il n'est pas permis à ces ecclésiastiques de voir les personnes qui leur portent leurs effets. Quels inconvénients ne présente pas cette vexation, sans compter que plusieurs pourraient se plaindre que leurs effets se sont égarés ? La peine que cette augmentation du service occasionne aux gardes aigrit souvent leur humeur, et elle éclate par les propos les plus durs et les plus insultants.

« Un vieillard respectable, père d'un des ecclésiastiques détenus, vint de dix lieues pour voir et embrasser son fils; il se présente inutilement à la porte, le fils réclame en vain l'humanité de la garde, le père fut repoussé et repartit sans avoir l'unique consolation qu'il désirait.

« Une demoiselle presqu'octogénaire s'est présentée pour voir son frère; cette satisfaction lui est refusée; sensible à ce refus, elle verse des larmes amères ; le caporal de garde, touché, va prévenir le frère de se mettre à sa fenêtre, afin qu'à travers le cloître cette demoiselle eût la satisfaction de le voir. Ils se voient, se font des signes d'amitié ; l'officier de garde les surprend, blâme la conduite du caporal et lui défend d'avoir désormais de pareilles condescendances.

« Un de ces ecclésiastiques, curé de Léon, apoplectique, n'a pu obtenir la permission de promener au jardin.

« Un autre, âgé de soixante-dix à soixante-douze ans, sollicite la permission de sortir pour assister aux funérailles de sa sœur ; la réponse à sa lettre est ouverte par l'officier, qui la lui remet en lui disant que si elle avait contenu quelque chose d'agréable il ne l'aurait jamais eue.

(1) L. 62.

« On a imaginé que le prieur et les garçons de la maison qui sortaient pour les provisions (quoiqu'on les fouillât en entrant et en sortant) pouvaient faciliter quelques communications épistolaires ; on a défendu au prieur et aux garçons de sortir sans une garde qui les accompagne partout.

« Enfin, Messieurs, ils me chargent de vous dire que leur captivité est le plus léger de leurs maux ; ils ont journellement l'imagination effrayée par l'image de la mort. Ont-ils tort, Messieurs, ne savent-ils pas que dans plusieurs endroits le sang a coulé malgré les efforts des autorités constituées ? L'affreux massacre de M. Patris n'en est-il pas un exemple ?

« Des batiments peuvent entrer de nuit dans la rade, faire mal leurs signaux de reconnaissance, ou les hommes de terre les mal comprendre ; ils sont pris pour ennemis, la générale bat, le tocsin sonne, le peuple se rassemble, et le son de cette cloche peut devenir celui de la mort des infortunés que vous n'avez renfermés en partie, Messieurs, que pour les mettre à l'abri de tout danger. Car ces ecclésiastiques étant représentés au peuple comme ennemis de la nation, il est naturel qu'il commence par les sacrifier s'ils étaient persuadés que des ennemis vinssent les attaquer. Cette alerte dont je viens de vous parler, Messieurs, a eu lieu lors de l'entrée de l'escadre commandée par M. Dugay. Si pareil événement arrivait, je frissonne des horreurs dont il pourrait être cause. Ils me chargent de vous demander que si vous ne pouvez les élargir, vous fixiez dans une autre ville le lieu de leur détention. »

Cette lettre dut parvenir à sa destination peu avant le 13 septembre, jour de la nouvelle acceptation de la Constitution par le Roi, dont le message, porté à l'Assemblée par les ministres, se terminait par cette phrase : « ... Pour que la loi puisse d'aujourd'hui commencer à recevoir une pleine exécution, consentons tous à l'oubli du passé. Que les accusations et les poursuites qui n'ont pour principe que les événements de la Révolution soient éteintes dans une réconciliation générale. »

La grande majorité de l'Assemblée couvrit d'applaudissements la lecture de ce message, et l'amnistie fut votée d'acclamation. *(A suivre).*

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE III

LES CHAPELLES DU BAS-CÔTÉ SUD DE LA NEF

3. Chapelle de Saint-Anselme *(suite).*

12. Saint Anselme ayant débarqué d'abord à l'île d'Ouessant (1)

(1) *Petits Bollandistes.*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

vint bientôt sur le continent. En Normandie, en Bourgogne, en Savoie, partout, sa marche fut un véritable triomphe; enfin arrivé à Rome, il y reçut du bienheureux Urbain II l'accueil le plus honorable et des éloges tels que dans son humilité il n'osait même pas lever les yeux.

13. Comme l'air de Rome n'était pas favorable à sa santé, saint Anselme ne resta que dix jours dans le palais du Pape. Avec l'agrément d'Urbain II, il se retira au monastère de Saint-Sauveur, dans les environs de Capoue; un ancien moine du Bec, Jean, vieil ami du Saint y était abbé. Comme un des domaines de l'abbaye manquait d'eau, saint Anselme fit jaillir une source à laquelle on attribue encore aujourd'hui des effets surnaturels.

14. Urbain II venait de convoquer un Concile pour travailler à l'union des Grecs avec l'Eglise Romaine. Au mois d'octobre 1098, 123 évêques se réunirent à cet effet dans la ville de Bari, et le Pape y amena saint Anselme. Pendant une des sessions il l'apostropha en ces termes : « Anselme, archevêque des Anglais, notre père et notre maître, c'est maintenant qu'il vous faut employer toute votre science et toute votre éloquence! Montez dans cette chaire ; défendez notre mère la sainte Eglise contre les attaques des Grecs ; venez à notre aide, envoyé de Dieu. » Dès qu'Anselme se fut levé, tous les regards se tournèrent vers cet évêque inconnu qui jusque-là s'était tenu dans l'ombre, mais le Souverain-Pontife continua de faire son histoire, parlant de ses écrits, de sa sainteté, de ses luttes pour la foi ; cet éloge se prolongea au point que le discours de saint Anselme dut être remis au lendemain. Ce discours est devenu depuis le traité *De la Procession du Saint-Esprit* (contre les Grecs.) Ce fut la clôture de cette question. On s'occupa ensuite des affaires de l'Église en Angleterre, et quand la situation eut été exposée, l'indignation contre le monarque Anglo-Normand fut universelle dans le Concile ; les Grecs s'unissaient aux Latins pour conjurer le Pape d'excommunier Guillaume Le Roux ; mais saint Anselme se jetant aux genoux du bienheureux Urbain II, le supplia avec larmes de différer cette sentence.

15. Saint Anselme se trouvait au monastère de la Chaize-Dieu, dans le midi de la France, quand le Roi Guillaume Le Roux, son persécuteur, mourut dans l'impénitence. Henri Ier, son successeur, lui écrivit aussitôt que toute l'Angleterre soupirait après le bonheur de le revoir. Le saint archevêque partit immédiatement et arriva à Douvres le 23 septembre 1100. Son exil avait duré près de trois ans. Le roi fit d'abord au primat un excellent accueil, mais la vie de l'archevêque de Cantorbéry devait encore être troublée par les tendances des rois anglais à usurper sur le spirituel. Le prince prétendait lui donner l'investiture ; or, Pascal II, qui venait de succéder à Urbain II, condamnait avec la même énergie que son prédécesseur tout attentat de ce genre. Après avoir beaucoup souffert des conséquences de cette querelle, mais en trouvant des consolations dans les lettres de sainte Mathilde, reine d'Angleterre, de Philippe-Auguste, roi de France et de son fils Louis

(qui lui succéda), saint Anselme eut enfin la joie de se réconcilier avec son roi. Le 15 août 1106, Henri Ier scella la paix avec le primat, au monastère du Bec. Cette fois l'union devait être définitive ; elle fut telle qu'en quittant l'Angleterre, le roi chargea l'archevêque de l'administration du royaume.

16. Vers la fin de 1108, saint Anselme tomba dans une extrême faiblesse ; ne pouvant plus célébrer la messe, il se faisait chaque jour porter à l'église pour assister aux saints mystères et y participer. Ses souffrances ne purent l'empêcher de mettre la dernière main à son *Traité sur la concorde de la prescience, de la prédestination, de la grâce avec le libre arbitre*. La veille de sa mort il dit qu'il était prêt à paraître devant Dieu, mais qu'il regrettait de n'avoir pas le temps d'écrire sur l'*origine de l'âme*. Comme on le priait de bénir le royaume d'Angleterre et la famille royale, il laissa un libre cours à ses sentiments pour sa patrie d'adoption ; ses mains défaillantes semblèrent reprendre toute leur force d'autrefois ; cette bénédiction fut reçue au milieu des pleurs et des sanglots. Dans la nuit du mardi de la Semaine sainte, on lui lut dans l'Evangile de saint Jean le récit de la Passion du Sauveur. Le lecteur étant arrivé à ce passage : « Puisque vous avez été ferme avec moi dans la lutte et les tentations, voici que je vais vous préparer le royaume que mon Père m'a préparé à moi-même, pour que vous mangiez et buviez avec moi dans mon royaume », le Saint vieillard leva les yeux au ciel avec un ineffable sourire.

Un peu après, il se fit mettre sur la cendre, reçut le saint Viatique, puis l'Extrême-Onction et rendit le dernier soupir le 23 avril 1109, dans la 76e année de son âge.

Après avoir parlé de cette chapelle et de son vitrail, M. Le Men ajoute dans la *Monographie* : « Les deux travées suivantes n'ont jamais été éclairées ; preuve certaine que l'évêché, au mur duquel elles correspondent, occupait, au XVe siècle, la place qu'il occupe aujourd'hui. En débadigeonnant, il y a quelques années, l'une d'elles, la plus voisine de celle que je viens de décrire, on put s'assurer qu'il avait autrefois existé dans le mur qui la limite au Sud, une petite fenêtre grillé qui permettait de voir de l'évêché dans l'église. »

Cette chapelle n'a reçu aucune décoration ; on y voit seulement deux confessionnaux.

4e Chapelle de Notre-Dame de Lourdes.

Ici encore, il y a peu d'années, rien n'attirait l'attention ; comme dans presque toutes les églises de notre diocèse, l'apparition de la Très-Sainte-Vierge à Lourdes était rappelée à la cathédrale, mais par une simple statue placée dans la chapelle de Saint-Joseph. M. de Penfentenyo, archiprêtre de Quimper, crut que ce n'était point assez pour satisfaire la dévotion générale et il voulut une chapelle exclusivement consacrée à Notre-Dame de Lourdes. On pensa qu'en satisfaisant la piété des fidèles on pourrait profiter de cette circonstance pour rendre moins triste l'aspect

Archives diocésain de Quimper et Léon

du bas-côté Sud de la nef. Il est évident que ce résultat a été obtenu. Un soubassement en forme d'autel porte un retable surmonté lui-même d'une grande niche. Dans le soubassement et le retable sont des panneaux provisoires qui seront remplacés (lorsque les ressources le permettront), par des sculptures représentant les miracles les plus ordinaires à Lourdes : les aveugles, les sourds, les muets et les boiteux guéris. Un des panneaux définitifs est déjà exécuté ; il occupe le centre du retable et représente la basilique de Lourdes et la grotte dans le magnifique cadre que leur forment les Pyrénées. Ce bas-relief, d'une bonne exécution, a été peint, non par un décorateur actuellement livré à ce genre de travail, mais par un paysagiste d'un réel talent et qui a rendu ici d'une manière remarquable les effets de lumière sur le sommet des montagnes. Le bas-relief et le groupe qui le surmonte sortent des ateliers de M. Cachal-Froc.

Dans le mur latéral de la chapelle est un moulage en plâtre du bas-relief en bronze offert par le diocèse de Quimper à la basilique de Lourdes, après que notre pèlerinage de 1882 eut été préservé d'une catastrophe imminente à Champ-Saint-Père, en Vendée. L'inscription peinte au-dessus de l'ex-voto en explique la signification. Le bas-relief est l'œuvre de M. Vallée, sculpteur à Nantes.

Au centre de la grille, dans la chapelle de Notre-Dame de Lourdes, est un reliquaire où l'on vénère un cheveu de la Très-Sainte-Vierge. *(A suivre.)*

Librairie CROUZET et Cie, éditeur, 48, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

2 Vient de paraître : Nouvelle et riche édition des **HÉROS DU CHRISTIANISME**, par Dom MARIE BERNARD, avec une introduction et des notes historiques par le P. CHRISTIAN. Ouvrage honoré des éloges de N. T. S. P. LE PAPE LÉON XIII. 8 forts vol. in-8° illustrés de 48 gravures sur acier. Prix : 72 fr., payables 10 fr. comptant et 10 fr. *tous les trois mois*. Au comptant, 10 0/0 d'escompte.

S'adresser à M. BERNARD, 5, rue du Pichéry, à Quimper.

Librairie SALAUN.

A l'occasion des grandes solennités qui vont avoir lieu ce mois de juin à Montmartre, signalons à nos lecteurs le **Guide Officiel du Pèlerin du Sacré-Cœur de Montmartre**, mis en vente tout récemment.

C'est un élégant opuscule de 160 pages, contenant, outre un gracieux dessin de couverture, de nombreuses gravures ayant trait soit à la basilique de Montmartre, soit aux principales églises et chapelles de Paris.

Comme texte, le **Guide du Pèlerin** publie : 1° Le programme détaillé des pèlerinages et fêtes du mois de juin 1891 ; 2° Une notice historique sur Montmartre ; 3° L'histoire de l'œuvre du Vœu national ; 4° La distribution des chapelles de la Basilique de Montmartre, avec plans en regard ; 5° Les principales œuvres de Montmartre et tous les renseignements utiles aux pèlerins ; 6° Les églises, monuments et curiosités de Paris.

Prix : **0,50** *centimes.*

La Poudre Rogé, médicament approuvé par l'Académie de médecine, débarrasse l'estomac et les intestins de la bile et des glaires qui occasionnent la migraine, les névralgies et les humeurs noires. C'est le purgatif par excellence des dames, des enfants et des personnes délicates.

NOTA. — La véritable Poudre de Rogé ne se vend qu'en flacons scellés à chaque extrémité d'un cachet imprimé en quatre couleurs.

Éviter les produits de nom similaire. Fabr., 19, rue Jacob, Paris. Dépôt, 9, rue du 4-Septembre et toutes pharmacies. Prix : 2 francs avec une instruction.

Quinium Labarraque, vin fébrifuge et digestif.

« LE PLUS ÉNERGIQUE DES TONIQUES CONNUS. »

(Annuaire de Médecine et de Chirurgie pratiques.)

La bouteille : **6** fr., la demi-bouteille : **3** fr. — Toutes pharmacies.

Huit Fois sur Dix les névralgies et les migraines se dissipent en quelques minutes par l'emploi des **Perles de Térébentine** du Dr Clertan. Trois ou quatre de ces **Perles** produisent un soulagement presque instantané.

Chaque flacon contient **trente perles**, ce qui permet de guérir une migraine ou une névralgie pour une somme insignifiante.

Comme l'essence de térébenthine doit être rectifiée avec le plus grand soin, il est nécessaire de se défier des imitations et d'exiger comme garantie d'origine que chaque flacon porte la signature du Dr Clertan.

A Paris, maison **L. Frere, A. Champagny & Cie**, Successeur, 19, rue Jacob. Prix du flacon : **2** fr.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 49 QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.

Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56

QUIMPER QUIMPER

ON DEMANDE des Agents pour grande Compagnie d'Assurances dans les cantons de Concarneau, Pont-l'Abbé, Fouesnant, Plogastel, Briec. — Fortes remises. — *S'adresser 13, rue du Palais, Quimper.*

ATELIERS de MENUISERIE F. DAOULAS, Père Entrepreneur de Menuiserie

19, boulevard de l'Odet, QUIMPER, et rue du Frout, 23,

TRAVAUX DE BATISSES

AMEUBLEMENTS D'ÉGLISES

Sculpture et Restauration en tous genres.

LE GRESHAM

Cie Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée en 1848

Actif au 30 juin 1890



111 MILLIONS 610.613 FRANCS

Assurances sur la Vie entière, mixtes, à terme fixe.

RENTES VIAGÈRES

Payables sans frais aux taux de 8, 10, 12, 15, 17 % suivant l'âge.

Prospectus et Renseignements gratis et franco à Paris, dans les immeubles de la Cie, **30, Rue de Provence** et chez MM les Agents des départements.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.

S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

Dans les écoles, on évite les taches d'encre aux mains et sur le linge des enfants en faisant usage de l'ENCRE-POUDRE EWIG.

Contre envoi de 1 franc en timbres-poste, on recevra *franco* une boîte d'ENCRE-POUDRE EWIG, pour faire soi-même la meilleure des encres. — Indispensable aux personnes qui voyagent, aux ecclésiastiques, médecins, etc. Cette poudre peut rendre de grands services aux fabricants de gants pour noircir les coutures des gants noirs ; soit seule et mieux additionnée d'une décoction de campêche (avec un soupçon de soude ou de savon, au lieu de l'eau.)

La boîte de 10 litres, 4 fr. 50 ; de 25 litres, 10 fr. ; de 50 litres, 18 fr. ; de 100 litres, 35 fr. — Paris, 92, rue Richelieu.

ASTHME & CATARRHE
guéris p'les **CIGARETTES ESPIC**, 2f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

GUÉRISON certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun, fournit gratuitement par retour.

BROQUET
POMPES
à tous usages
Médaille d'Or
PARIS 1889 Dem. Catalogue

STATUES RELIGIEUSES

CHEMINS de CROIX et MOBILIER d'EGLISES

Ateliers L. CACHAL-FROC

30, 32 et 34, Rue Vavin, *PARIS*

Statues, Chemins de Croix, Autels, Chaires, Confessionnaux

TERRE-CUITE, CARTON, BOIS, PLATRE, PIERRE, MARBRE

Le matériel important des Ateliers **CACHAL-FROC** permet de produire promptement toutes les statues religieuses que l'on peut demander.

Modèles du Sacré-Cœur, Vierge, St-Joseph, Evêques, Abbés, Moines, etc., St-Yves et tous Saints et Saintes.

Renseignements, Photographies ou Dessins sont envoyés franco sur demande.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. Vendredi 12 Juin 1891. N° 24.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rosst, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard,* avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse* : Bénédiction de la cellule de Michel Le Nobletz à Plouguerneau ; Retraites ... neven et à Quimperlé ; Paroisse de Saint-Martin de Morlaix ; Lettre d'approbation de Mgr Lamarche au R. P. Berthelon ; Auray ; Quimper.

II. Nouvelles du Monde catholique : Paris ; Le droit d'accroissement ; Les Frères des Écoles chrétiennes et le fisc.

III. Documents historiques (suite).

IV. Visite de la Cathédrale (suite).

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 14 Juin. — 4me Dimanche après la Pentecôte, saint Basile-le-Grand, évêque-docteur, double, blanc. A la messe, mémoire du dimanche.

Vêpres de saint Basile, mémoires 1° du dimanche, 2° de saint Vite, Modeste, martyrs, simple, rouge, ou office des saints Anges, semi-double, blanc.

Lundi 15. — Saint Vite, Modeste, martyrs, simple, rouge, ou office des saints Anges, semi-double, blanc.

Mardi 16. — Saint Jean-François Regis, confesseur, double, blanc.

Mercredi 17. — Saint Hervé, confesseur, semi-double, blanc.

Jeudi 18. — Office du Saint-Sacrement, semi-double, blanc.

Vendredi 19. — Sainte Juliennne de Falconieri, double, blanc.

Samedi 20. — Office de l'Immaculée-Conception, semi-double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Ploudiry	14, 15, 16 juin.
Trévoux	17 et 18 juin.
Plouguerneau	19, 20 juin.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Bénédiction de la Cellule de Michel Le Nobletz, à Plouguerneau. — Nous sommes heureux d'insérer la lettre suivante annonçant aux fidèles du diocèse une cérémonie qui sera comme le présage des honneurs que l'Eglise permettra de rendre bientôt, nous en avons la douce confiance, à notre grand missionnaire breton.

Les parents de M. Le Nobletz, encore nombreux, quoique le nom lui-même soit éteint, et les diverses personnes qui, à un titre quelconque, ont aidé à la confection du procès informatif, recevront une convocation particulière ; mais nous espérons que beaucoup d'autres s'empresseront d'assister à cette fête que Mgr Lamarche veut bien présider lui-même et qui promet d'être très belle.

C'est avec plaisir aussi que nous pouvons apprendre à tous ceux qui s'intéressent à la canonisation de Dom Michel une autre nouvelle : le procès de l'Ordinaire, envoyé à Rome, vient de bénéficier de la dispense de traduction en langue italienne accordée par le Saint-Père aux Causes françaises, sur les instances du postulateur près la Curie et du vice-postulateur près la Congrégation des Rites.

Grâce à cette dispense, la copie des actes et documents pourra être livrée plus tôt à l'avocat. On abrégera ainsi beaucoup les délais ordinaires, sans courir le risque de voir dénaturer par une traduction souvent infidèle les travaux envoyés à Rome.

Dans quelques jours aussi et avant la fin de ce mois, on aura terminé la copie et la classification de tous les écrits encore existants de Dom Michel Le Nobletz. Ils formeront, en comptant ses tableaux, dont on a pris la photographie, sept volumes grand in-4° de 400 pages chacun. Dans ces vieux cahiers manuscrits, qu'il n'a pas été toujours facile de déchiffrer (M. l'Archiviste de l'Evêché et M. le Recteur de Loc-Maria-Plouzané le savent bien), il y a des œuvres fort intéressantes, traités de théologie et de spiritualité, lettres, avis, méditations, explications de tableaux, dont la plupart sont encore inédites. On se propose bien de les publier un jour. En attendant on va les envoyer à Rome pour être soumises à un ou plusieurs théologiens reviseurs choisis à cet effet par Son Eminence le cardinal Zigliara, Ponent de la cause. Cette revision est nécessaire depuis cinq ou six ans, pour obtenir un décret de vénérabilité et l'introduction des Causes.

Nous rappelons enfin que c'est le moment favorable pour invoquer le grand serviteur de Dieu. Dom Michel devra, en effet, faire de nouveaux miracles avant d'être admis aux honneurs de la canonisation, et, s'il en opérait dès aujourd'hui, sa cause marcherait plus vite et plus facilement. Il en a fait tant d'ailleurs pendant sa vie et tôt après sa mort, comme en témoignent ses biographes et des documents authentiques, qu'on peut avoir confiance dans son intercession. Mais pour en obtenir des faveurs, il faut le prier beaucoup et visiter fréquemment, comme on le faisait autrefois, en pieux pélerins, les lieux qu'il a sanctifiés pendant sa vie. A Plouguerneau, où il est né, à Douarnenez, où il a prêché longtemps, au Conquet, où son tombeau, surmonté d'une belle statue, se trouve dans l'église paroissiale ; dans chacune de ces paroisses, il y a une chapelle élevée en mémoire de M. Le Nobletz.

Bientôt aussi va commencer à Quimper le procès apostolique du Vénérable Père Maunoir, dont le souvenir est inséparable de celui de Dom Michel, son maitre et son ami. Nous recommandons également cette Cause aux prières des fidèles.

Plouguerneau, le 5 Juin 1891.

M

Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon a daigné accepter de bénir solennellement, a Tréménac'h, paroisse de Plouguerneau, le Dimanche 21 juin, un édifice connu sous le nom de *Cellule de Michel Le Nobletz*. Cet oratoire où le grand serviteur de Dieu avait fait une pénitence d'un an avant de commencer ses missions et qui avait été converti en chapelle de suite après sa mort, devint, à partir de ce moment, un sanctuaire très fréquenté par les pélerins, mais il était tombé en ruines depuis plusieurs années, et grâce à de généreuses souscriptions on a pu le rebâtir à la même place et sur le même plan qu'autrefois.

J'ai l'honneur de vous prier d'assister à cette cérémonie.

J. FAVÉ,
Chanoine honoraire, Curé de Plouguerneau.

Retraite donnée à Lesneven, *du 23 au 30 Mai 1891.* — Paroisses : 50 ; Retraitants : 133. — Plabennec, 9 ; Roscoff, 7 ; Plouédern, 7 ; Guissény, 6 ; Plouzané, 6 ; Kernilis, 6 ; Ploumoguer, 6 ; Guipavas, 5 ; Tréouergat, 5 ; Plouider, 5 ; Plourin-Ploudalmézeau, 4 ; Saint-Frégant, 4 ; Kersaint-Plabennec, 4 ; Ploudaniel, 4 ; Lesneven, 4 ; Plouguin, 4 ; Plouguerneau, 3 ; Brélès, 3 ; Saint-Thonan, 3 ; Landerneau, 3 ; Plougastel-Daoulas, 2 ; Le Drennec, 2 ; Milizac, 2 ; Guipronvel, 2 ; Ouessant, 2 ; Plouénan, 2 ; Plouzévédé, 1 ; Plouvorn, 1 ; Guilers-Brest, 1 ; Plounéour-Trez, 1 ; Plouvien, 1 ; Saint-Thegonnec, 1 ; Irvillac, 1 ; Le Folgoët, 1 ; Le Conquet, 1 ; Lanneufret, 1 ; Le Relecq, 1 ; La Forêt-Landerneau, 1 ; Saint-Pol-de-Léon, 1 ; Guimiliau, 1 ; Kerlouan, 1 ; Plounéventer, 1 ; Lambézellec, 1 ; Trébabu, 1 ; Laber-Ildut, 1 ; Plouarzel, 1 ; Bodilis, 1 ; Plougonvelin, 1 ; Sibiril, 1 ; Tourc'h, 1.

Retraite bretonne de femmes donnée à Quimperlé, *à partir du 23 mai 1891.* — Paroisses : 18 ; Retraitantes, 62. — Lanvénégen (Morbihan), 11 ; Querrien, 9 ; Rédéné, 5 ; Bannalec, 4 ; Trégunc, 3 ; Guiscriff (Morbihan), 2 ;

Archives diocésain de Quimper et Léon

Quéven (Morbihan), 2 ; Faouët (Morbihan), 2 ; Kernével, 2 ; Riec, 1 ; Quimperlé (Sainte-Croix), 4 ; Quimperlé (Saint-Michel), 3 ; Saint-Thurien, 3 ; Moëlan, 5 ; Mellac, 2 ; Clohars, 2 ; Arzano, 1 Baye, 1.

On nous prie de rappeler que la Retraite des Dames patronnesses des Œuvres catholiques, prêchée par M. l'abbé de la Ferrière, s'ouvrira à Brest le lundi 22 juin. Les personnes qui désirent y prendre part sont priées de donner leur nom, avant le 15 juin, à Madame la Supérieure de la Retraite, de Brest.

On nous écrit de Morlaix :

« Paroisse de Saint-Martin (Morlaix). — La station du mois de Marie vient de se terminer dans cette paroisse. Elle a été prêchée par M. le chanoine de Montigny, de Bordeaux. Depuis plusieurs années on n'avait pas vu à Morlaix une telle affluence de population suivre les exercices du mois de mai dont l'usage est traditionnel à saint Martin. Nous ne ferons pas l'éloge du prédicateur ; tout ce que nous pouvons désirer à d'autres paroisses, c'est d'entendre cette parole vraiment apostolique. La dernière semaine du mois de mai a été particulièrement belle et consolante.

« Le zélé Recteur de Saint-Martin avait demandé et obtenu de Monseigneur de transporter à cette époque l'Adoration du Saint-Sacrement fixée auparavant au mois d'août. Depuis quatre heures et demie du matin jusqu'à dix heures du soir, Notre-Seigneur a vu les foules d'adorateurs devant son tabernacle. Trois auditoires différents se succédaient dans la journée. Le matin à quatre heures et demie, les ouvriers, les personnes astreintes à un travail dans les ateliers, nos bonnes cigarières, dont M. Tanguy, recteur de Plougoulm, avait déjà été l'apôtre à la grande mission de 1885, sont venues lui montrer combien elles avaient appréciées son zèle, sa piété et son talent. A 7 heures commençaient les exercices de la mission bretonne qui se continuaient toute la journée, et où Messieurs les Curés de Landivisiau et de Plonigneau, Monsieur le Recteur de Garlan, ont su distribuer avec tant de fruit pour les âmes un enseignement solide et pieux. M. l'abbé Meudec, vicaire de Taulé, animait les réunions par l'entrain qu'il a su donner aux chants des cantiques avec une ardeur infatigable.

« A 8 heures du matin et à 8 heures du soir, aux institutions françaises de M. de Montigny, l'église pouvait à peine contenir les nombreux fidèles accourus pour entendre la parole de Dieu. Quatre mille communions ont été distribuées dans la semaine.

« Dieu soit béni des grâces qu'il a données ! Au début de son ministère à Saint-Martin, M. Le Goff a trouvé en cette œuvre une grande consolation et la certitude d'une correspondance de la part de tous à son zèle pour le bien. »

Monseigneur a daigné adresser cette lettre d'approbation au R. P. Bertholon, auteur du beau livre *Notre-Dame de Pontmain*, et ancien supérieur de ce célèbre pèlerinage :

ÉVÊCHÉ
DE QUIMPER ET DE LÉON

Quimper, le 25 mai 1891.

Mon bien cher Père,

J'ai lu avec un grand intérêt votre excellent et pieux ouvrage *Notre-Dame de Pontmain*. On y trouve les qualités de style et d'élévation de pensées d'un écrivain formé à bonne école ; mais il y a mieux que cela, on y sent battre le cœur d'un digne prêtre et d'un parfait religieux, dévot serviteur de la Sainte-Vierge.

C'est dans mon beau diocèse, où vous êtes né, où vous avez grandi, où vous avez acquis et développé au Séminaire et dans le ministère paroissial toutes ces richesses sacerdotales qui parent votre âme et se révèlent dans votre livre, c'est dans mon diocèse que vous avez puisé pour la Sainte-Vierge et pour la Croix cet amour qui vous a poussé à entreprendre ce travail, plein de difficultés, si heureusement vaincues.

En écrivant ces pages, combien de fois le souvenir de Notre-Dame du Folgoat et de Notre-Dame de Rumengol ne s'est-il pas présenté à votre pensée, fortifiant votre volonté et dilatant votre cœur !

Continuez votre grande mission d'apprendre aux âmes chrétiennes à mieux aimer Notre-Seigneur par sa sainte Mère ; multipliez vos œuvres au loin, s'il plaît à Dieu ; mais vous nous appartenez toujours, car votre nom et votre passé sont de ceux qui ne s'oublieront jamais dans le diocèse de Quimper.

Veuillez agréer, mon bien cher Père, l'assurance de mes meilleurs et plus dévoués sentiments en N.-S.-J.-C.

† THÉODORE,
Évêque de Quimper et de Léon.

Auray. — 1° La retraite des membres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul sera ouverte à tous les hommes (d'œuvres ecclésiastiques ou laïques) qui désireraient en suivre les exercices, au couvent des Dames de saint Louis, à Auray.

2° L'établissement qui doit recevoir les retraitants, est dans les meilleures conditions sous tous les rapports.

3° La retraite durera quatre jours pleins.

Elle commencera le mardi 30 juin, après l'arrivée des derniers trains (venant de Vannes et Lorient) et elle finira le dimanche 5 juillet.

4° Elle sera prêchée par le R. P. Cartier, de la Cie de Jésus.

5° Le 5 juillet, les retraitants se rendront à Sainte-Anne, où ils trouveront les pèlerins qui n'auront pas pu prendre part à la retraite.

Archives diocésain[illegible] de [illegible]imper et Léon

QUIMPER. — Nous rappelons à MM. les membres du clergé et des communautés religieuses qui souffrent de l'arthrétisme, goutte, rhumatisme, eczéma, anémie, chlorose, etc.... et qui désireraient faire une saison à Royat, qu'il leur sera fait à cet établissement pendant les mois de mai, juin, septembre et octobre, une réduction de 50 % sur les tarifs en vigueur.

QUIMPER. — Une circulaire financière a été adressée à un grand nombre d'ecclésiastiques et de bons catholiques.

Elle est placée sous les auspices de J. M. J. (Jésus, Marie, Joseph) et annonce la formation d'un *Syndicat de l'Épargne catholique*.

Ce Syndicat, « au moment où les besoins matériels de vie et de charité prennent chaque jour de plus en plus de grandes proportions », promet à qui lui donne 3,000 fr., un revenu de 1,500; un revenu de 3,000 à qui lui donne 6,000, etc.

Il a, prétend-il, comme président d'honneur un Monsignor, docteur en théologie et camérier de Sa Sainteté, et comme membres du Comité de patronage un autre docteur en théologie et un abbé du clergé de Paris.

Nos lecteurs feront bien de s'en défier : les trois personnages dont on donne les noms n'existent même pas ; et qui donc a oublié le *Krack de l'Union ?*

Ce n'est pas par ces moyens-là que les catholiques deviendront dans la main du bon Dieu des instruments de salut pour la France.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

PARIS. — La fête de la bénédiction de la basilique de Montmartre a été très belle : à 8 heures, Mgr le Cardinal Richard a commencé les prières de la bénédiction, et à 9 heures la messe. Quatorze évêques assistaient à la cérémonie. La Bretagne y était représentée par Nos Seigneurs de Vannes et de Quimper, et Mgr Potron, évêque de Jéricho, né à Brest et allié aux meilleures familles du pays.

La basilique, si vaste cependant, était dix fois trop petite pour contenir les fidèles de toutes conditions accourus pour cette circonstance. A 3 heures, le R. P. Monsabré a prêché sur la vraie charité pour le prochain, les petits et les ouvriers, telle que Notre-Seigneur l'a enseignée et que le Saint-Père vient de la rappeler dans l'encyclique *Novarum rerum*.

Cette journée a été bonne pour la France et l'Eglise, car on a beaucoup prié pour toutes les deux, et, nous en avons l'espoir, beaucoup consolé le Cœur de Notre-Seigneur de toutes les tristesses dont il est abreuvé !

Le droit d'accroissement. — Sommées de payer au fisc une somme fabuleuse, rien que pour l'arrondissement de Nevers, les filles de dom Delaveyne ont opposé à cette exaction une résistance magnanime.

Un jugement rendu par le tribunal de Nevers, à la date du mercredi 13 mai, déclare les récalcitrantes « mal fondées dans leur opposition, les en déboute ; dit en conséquence que, dans la quinzaine à partir de la signification du présent jugement, la congrégation dont s'agit sera tenue à souscrire la déclaration des accroissements qui se sont opérés *dans le sens* de la loi du 29 décembre 1884, par suite des décès survenus parmi les membres de l'ordre depuis le 1er janvier 1885.

« A défaut de cette déclaration, CONDAMNE L'ORDRE AU PAYEMENT DE LA SOMME DE 50,000 FR., principal et décimes, à laquelle ont été arbitrés, SAUF A AUGMENTER OU DIMINUER, LES DROITS EXIGIBLES,

« ET LE CONDAMNE ENFIN EN TOUS LES DÉPENS, etc. »

La cour de cassation sanctionnera-t-elle le verdict du tribunal de Nevers ? Il y a lieu de le présumer. Alors nous verrons traîner sur la place le mobilier de ces femmes généreuses qui, dans notre diocèse et au loin, rendent dans les écoles, les hôpitaux, les orphelinats, les services les plus signalés.

(Semaine de Nevers.)

Les Frères des Écoles chrétiennes et le fisc. — Les Frères des Écoles chrétiennes qui luttent si courageusement contre les entreprises du fisc, viennent enfin d'obtenir, sur un point important, gain de cause devant la Cour de cassation.

L'administration de l'Enregistrement, se fondant sur un jugement du tribunal de la Seine, élevait la prétention de percevoir l'impôt de 3 % pour tous les immeubles tenus en location par l'Institut. Or, elle voit sa demande rejetée par de décisifs moyens de droit.

Désormais la taxe d'exception ne pourra être établie sur les locaux loués ou prêtés aux religieux, la détention d'immeubles à l'un de ces titres ne constituant pas l'*occupation* au sens légal et spécial du mot.

Cet arrêté mérite d'être retenu, car il fixe la jurisprudence, et il donne à bien des congrégations la possibilité de faire échec aux prétentions exorbitantes de l'administration.

Il y a neuf ans, deux religieux traversaient la place Belle-Croix, alors place du marché, à Nimes : c'était l'heure des approvisionnements, on avait peine à s'y frayer un passage. Soudain un portefaix, pliant sous le poids des corbeilles, fixe l'un des prêtres et, se débarrassant prestement de son chargement, se jette au cou de l'homme de Dieu, s'écriant de toute la force de ses poumons : *Moussu d'Audiffret ! Moussu d'Audiffret !* Le R. P. d'Audiffret, car

Archives diocésain de Quimper et Léon

c'était lui, n'était pas le moins surpris de ce témoignage tout méridional d'expansion. Son étonnement cessa bientôt, de même que celui de la foule qui l'entourait. *Comment, vous ne me reconnaissez pas !* criait de plus en plus fort l'honnête homme. *Mais c'est moi qui avais la petite vérole noire, quand vous étiez vicaire à la cathédrale... personne n'osait m'approcher, on me fuyait comme la peste, et vous, vous veniez me voir tous les jours, et c'est en m'embrassant que vous avez pris la petite vérole dont votre visage, comme le mien, portera toujours la marque !*

La foule émue applaudit, et le R. P. d'Audiffret eut beaucoup de peine à se dérober à l'ovation dont il était l'objet.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

ARRÊTÉS DU DÉPARTEMENT DU 21 AVRIL ET DU 2 JUILLET 1791

PRISON DES CARMES DE BREST

JUILLET 1791 - SEPTEMBRE 1791 *(suite)*

Le Département fut donc obligé de rendre la liberté aux prêtres détenus aux Carmes. Il le fit par son arrêté du 22 septembre 1791, rédigé avec tant de restrictions qu'il était facile de prévoir que la liberté rendue aux prêtres fidèles ne serait pas de longue durée. Voici cet arrêté (1) :

« Vu la lettre du Roi portée à l'Assemblée nationale par le Ministre de la justice, le 13 septembre 1791 ;

« Vu la loi du 15 septembre ;

« Considérant l'empressement généreux avec lequel le Corps législatif vient d'adhérer au vœu du Roi : « Que les « poursuites qui n'ont pour principe que les événements de la « Révolution soient éteintes dans une réconciliation générale »;

« Considérant qu'il est impossible de ne pas faire jouir (!) les ecclésiastiques réfractaires de la clémence de nos représentants, que la raison suprême du salut public avait déterminé le Directoire à faire constituer en état d'arrestation à Brest ;

« Considérant que s'il est beau et juste d'oublier les résistances, protestations, machinations qu'ils ont employées pour contrarier l'accomplissement des desseins de l'Assemblée nationale, l'intérêt de la chose publique ne permet pas cependant de leur accorder une liberté indéfinie qui pourrait compromettre le repos de la société ;

« Considérant que l'attachement qu'ils ont jusqu'à présent

(1) Archives départementales. Registres du Directoire du Département.

manifesté pour des maximes contraires aux lois de l'Etat ne donnent pas lieu d'espérer qu'ils renoncent de sitôt à des habitudes fortifiées par l'assentiment de la multitude simple et crédule ;

« Considérant qu'avec de telles dispositions leur retour subit dans leurs anciennes paroisses serait probablement le signal ou de la désertion des temples que la nation a consacrés à l'exercice du culte, ou d'un égarement d'autant plus funeste qu'il ne serait pas difficile de persuader au peuple que ces ennemis de la Constitution ne sont que des martyrs de la liberté et des victimes de la persécution religieuse ;

« Arrête :

« 1° Que tous les ecclésiastiques détenus à Brest en vertu de l'arrêté du 2 juillet seront mis en liberté ;

« 2° Que, conformément à l'arrêté du 21 avril, les ecclésiastiques remplacés ou jouissant d'un traitement se tiendront à quatre lieues de leurs anciennes paroisses ;

« 3° Que cette défense ait lieu pour tous les ecclésiastiques à qui il a été enjoint de se rendre à Brest et n'y ont pas obtempéré ;

« 4° Que la liberté accordée par le présent n'est entière et indéfinie que pour les ecclésiastiques détenus qui ne sont ni fonctionnaires publics ni salariés par l'Etat ;

« Invite tous les honnêtes gens à veiller sur la conduite des ecclésiastiques non conformistes. »

Le Département ne sembla pas mettre beaucoup d'empressement à exécuter son arrêté ni même à le notifier, car le sieur Brichet, membre du District de Brest, écrivait le 27 septembre au Département (1) :

« Nos dévotes ne cessent de s'apitoyer sur le sort des prisonniers des Carmes ; elles attendent comme le Messie les Commissaires du Département qui doivent, dit-on, venir leur donner la volée, et elles attribuent le retard de leur sortie à notre Évêque constitutionnel. Sérieusement, je ne crois pas qu'on puisse les retenir plus longtemps, d'après le décret d'amnistie, et nous devons les premiers l'exemple de la soumission à la loi. Il en arrivera sûrement des inconvénients ; eh bien ! on y pourvoira de nouveau ; mais qu'au provisoire la loi soit obéie. »

Le jour même où M. Brichet écrivait cette lettre, les Commissaires tant désirés arrivaient à Brest, et les ecclésiastiques étaient en liberté dès le 28 septembre.

Une question se présentait : qui paierait les frais de détention des prêtres, fixés à une livre par jour ? On eut d'abord la pensée de prélever ces frais sur le traitement alloué à chacun des prêtres détenus ; mais une note du Département, non

(1) L. 74.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

signée, inscrite au bas de la feuille d'émargement des frais de détention pour les ecclésiastiques des Carmes, porte :

« Le 12 novembre, on est convenu d'écrire au Ministre de l'intérieur pour lui exposer qu'il serait bien dur de faire retenir sur le traitement des ecclésiastiques les frais de leur détention à Brest et de leur pension, qu'il paraît plus juste de faire supporter par le trésor public comme ayant été fait pour la sûreté publique. On écrira au District de Brest pour le prévenir de la démarche que nous faisons auprès du Ministre. »

ÉTAT

DES

SOMMES PAYÉES AUX ECCLÉSIASTIQUES DÉTENUS AUX CARMES

en vertu d'arrêtés

des Corps Administratif et Municipal du 28 Juin 1791

(approuvé par le Département)

ECCLÉSIASTIQUES PENSIONNÉS DU DISTRICT DE BREST

NOMS.	FONCTIONS.	PAROISSES.	ENTRÉE.	SORTIE.	SOMMES PAYÉES. Livres.
Laporte....	ex-vicaire	S[t]-Louis, Brest..	28 juin.	27 sept.	92
Kermarec ..	id.	id.	id.	id.	92
Bernicot....	id.	id.	id.	id.	92
Pentrès	ex-jésuite.....	id.	id.	id.	92
Plessis	prêtre.....	id.	id.	id.	92
Linvis.....	ex-bénédictin ...	»	id.	id.	92
Maillard....	ex-capucin.....	»	id.	id.	92
La Rue.....	ex-curé.....	S[t]-Sauveur, Brest	id.	id.	92
Mocaër	id.	Lambézellec	id.	id.	92
Scouarnec..	id.	S[t]-Pierre	id.	id.	92
Le Drèves..	ex-vicaire	S[t]-Sauveur	29 juin.	id.	91
Kermorgant	ex-curé.....	trève de Lochrist	28 juillet.	id.	62
Le Gall.....	ex-vicaire	id.	id.	id.	62
Le Moigne..	id.	Ploumoguer	id.	id.	62
Larreur....	id.	S[t]-Pierre	29 juin.	5 juillet.	7
Talarmin...	id.	Milizac	31 juillet.	27 sept.	59
Laot.....	ex-curé.....	Ouessant	16 juillet.	id.	74
Quéméneur.	ex-vicaire	S[t]-Marc.....	29 juin.	30 juin.	2
Perron.....	prêtre.....	S[t]-Pierre	id.	5 juillet.	7
Goret.....	ex-curé.....	Ploudalmézeau..	id.	27 sept.	91
Lilès.....	ex-vicaire	Lanrivoaré	id.	id.	91
Cariou.....	id.	Guilers.....	id.	id.	91
Perrot.....	ex-curé.....	Ploumoguer	2 juillet.	id.	87
Goachet....	ex-vicaire	Gouesnou	4 juillet.	id.	85
Kermergant	aumôn[r] du Petit-Couvent.....	»	28 juin.	id.	92
Duchesne ..	aumôn[r] des dames de la Sagesse..	»	id.	2 août.	36
Maxwel....	aum[r] de vaisseau	»	28 juillet.	id.	19
Labous	prêtre.....	S[t]-Louis	28 juin.	27 sept.	92
Lapierre ...	aumônier.....	»	29 juin.	id.	91
Lhostis	prêtre.....	S -Sauveur.....	id.	id.	91
L'Oncle	id.	S[t]-Pierre	id.	1[er] juillet.	3
Gouachet...	aumônier.....	Plouzané	id.	27 sept.	91
Gourmelon.	prêtre.....	S[t]-Sauveur	13 juillet.	id.	77

ECCLÉSIASTIQUES PENSIONNÉS DES AUTRES DISTRICTS

NOMS.	FONCTIONS.	PAROISSES.	ENTRÉE.	SORTIE.	SOMMES PAYÉES. Livres.
Bonnemetz .	ex-curé.....	Plonévez	13 juillet.	17 juillet.	5
Cloarec	id.	Treflez.....	id.	id.	5
Le Hir.....	ex-chanoine	Folgoat	id.	id.	5
Cossoul	id.	Quimper.....	id.	27 sept.	77
Coroller ...	ex-curé	S[t]-Math. Quimper	25 juillet.	10 août.	17
Jacques....	chapelain.....	S[t]-Math. Morlaix.	25 juillet.	27 sept.	65
Augustin...	gard[n] des Capuc. de Landerneau.	»	26 juillet.	id.	64
Kermorvan.	ex-chanoine.....	de Quimper.....	id.	26 août.	32
Gloaguen...	ex-vicaire	Ploaré.....	29 juillet.	27 sept.	61
Raguenès...	id.	Landudec.....	31 juillet.	id.	59
Lamour....	chapelain du pont de Brest	»	3 août.	id.	56
Pouliquen..	ex-curé.....	Sizun	13 juillet.	id.	77
La Biochais.	ex-chanoine de Rennes	»	23 août.	11 sept.	20
Buzlot	ex-curé.....	Plouyé.....	6 sept.	27 sept.	22
Quiniquidec	ex-vicaire	Saint-Ségal	14 sept.	id.	14
Lannurien..	ex-jésuite.....	Morlaix	15 sept.	id.	13
Briant	ex-curé.....	Plounéour-Ménez	7 juillet.	id.	83
Boustouler .	ex-vicaire	Lanmeur	id.	id.	83
Graveran ..	ex-curé.....	Roscanvel	8 juillet.	id.	82
Meillard....	id.	Crozon.....	id	id.	82
Noannés....	id.	S[t]-Melaine.....	id.	id.	82
Migeon.....	ex-vicaire	Plougonven	id.	id.	82
Kerneau....	ex-curé	id.	id.	id.	69
Guerlesquin	ex-vicaire	S[t]-Mathieu.....	id.	id.	82
Le Moine...	id.	S[t]-Melaine.....	id.	id.	82
Balch	ex-curé	S[t]-Mathieu.....	id.	id.	82
Le Breton ..	id.	S[t]-Martin.....	id.	id.	82
Pen.....	ex-curé.....	Plouigneau	id.	id.	82
Pitot.....	id.	S[t]-Mathieu.....	id.	id.	82
Abjean.....	id.	S[t]-Egonnec	11 juillet	id.	79
Tanguy	ex-vicaire	id.	id.	id.	79
Tranouez ..	ex-curé	Pleyben	id.	id.	79
Le Breton ..	id.	Sibiril.....	id.	17 juillet.	5

ECCLÉSIASTIQUES NON PENSIONNÉS

Apamon....	prêtre.....	Plougonven.....	12 juillet.	2 sept.	78
Gourmelon .	id.	Landerneau.....	9 août.	id.	50
Sévère.....	id.	Pleyben.....	20 juillet.	id.	61
Sanier	id.	S[t]-Mathieu.....	19 juillet.	20 juillet.	1
Jacob.....	id.	Plounéventer ...	13 juillet.	17 juillet.	5

Certifié véritable, le 29 septembre 1791.

Pour les Administrateurs du District de Brest :

(A suivre.) AMELIN LALIGNE.

Librairie SALAUN.

SOUVENIR DU 3[me] CENTENAIRE DE SAINT LOUIS DE GONZAGUE, 1591-1891, par le P. Pierre-Xavier POUPLARD, de la C[ie] de Jésus. — *Paris, RETAUX, 82, rue Bonaparte.*

LE PROCÈS DE SAINT-SÈVRES. — Le Sermon du R. P. d'Audiffret sur l'Enseignement sans Dieu — Compte-rendu des Audiences. — Interrogatoires des audiences. — Plaidoirie de M[e] Riquoir. — *Prix :* **0 f. 25.**

Archives diocésaines de Quimper et Léon

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE III

Les Chapelles du Bas-Côté Sud de la Nef

5° Chapelle du Sépulcre.

Cette chapelle est placée sous la tour du Midi. Elle fut construite en 1424. On y voit le tombeau en kersanton d'Alain Le Maout, qui fut d'abord chanoine de Quimper, confesseur et prédicateur du duc François II. Il fut élu évêque de Léon en 1482 et transféré au siège de Quimper en 1484 ; il mourut en 1493 et fut inhumé à la place qu'il avait lui-même choisie. M. Le Men dit que le choix de ce prélat lui fut inspiré par son humilité, et cela parce que cette chapelle, placée alors sous le vocable de sainte Marie-Magdeleine, était « la seule partie de l'église où il fut permis aux lépreux et aux caqueux de se tenir pour entendre la messe et assister aux autres cérémonies religieuses. »

Il existe certainement une tradition locale à ce sujet ; l'auteur de la *Monographie* n'a fait qu'indiquer ici une croyance populaire ; mais une telle opinion n'est-elle pas erronée ?

Je serais porté à croire non pas que les lépreux étaient confinés sous la tour, mais qu'ils n'étaient même pas admis dans la cathédrale où leur présence, même dans les conditions qu'on vient de dire, auraient infailliblement écarté quantité de gens bien portants. Il doit y avoir ici une confusion qui s'explique d'ailleurs facilement. M. Faty a fait un travail savant et très précis sur les hôpitaux de Quimper, et il y a fait l'historique de l'ancienne léproserie de notre ville. Cette léproserie ou *maladrerie* était située dans le faubourg de la rue Neuve, à Penn-ar-Stang, et elle possédait sa chapelle spéciale, qui était pour les pauvres lépreux une sorte d'église paroissiale ayant ses fonts baptismaux ; or, cette chapelle était aussi placée sous le vocable de sainte Marie-Magdeleine. N'est-ce pas là ce qui a amené une confusion entre deux chapelles dont l'une faisait partie de la cathédrale, tandis que l'autre en était même éloignée.

Mais si, pour des motifs de salubrité publique, les lépreux n'avaient pas le droit d'aborder l'église Saint-Corentin, cette chapelle de Sainte-Magdeleine n'était-elle pas ouverte et réservée aux *caqueux ?*

Cette dénomination injurieuse ne s'appliquait pas, en effet, aux seuls malheureux atteints de la lèpre, mais à tous ceux qui exerçaient certaines professions pour lesquelles le peuple breton affectait un profond mépris. Même à notre époque il reste encore dans nos campagnes quelque chose de ces regrettables préjugés. La cathédrale de Saint-Pol-de-Léon avait, comme celle de Quimper, sa chapelle réservée aux *caqueux*.

Pour en revenir à l'évêque Alain Le Maout, disons qu'il était né au Faouët. Son tombeau, renversé et mutilé en 1793, fut relevé et restauré par les soins de Mgr Graveran. En 1873, M. Le Men fit établir sur la table du tombeau l'ancienne inscription qu'on lisait autrefois sur ce monument.

Si l'on veut se rendre compte de la différence qui existe entre la disposition de l'ancienne chapelle de la Magdeleine et celle de notre chapelle du sépulcre, on n'a qu'à se reporter à ce qui a été dit de la chapelle actuelle des Fonts-Baptismaux.

Outre la sépulture épiscopale déjà signalée, on remarque encore dans cette partie de la cathédrale : 1° une ouverture par laquelle on monte les cloches ; 2° un cul-de-lampe qui portait autrefois la statue de saint Roch.

Mais ce qui frappe ici surtout ici l'attention, c'est la représentation de l'ensevelissement du Sauveur.

Mgr Sergent se trouvant à Bourges y admira beaucoup le *Sépulcre* qu'on vénère dans l'église métropolitaine et sollicita de Mgr de Latour-d'Auvergne l'autorisation de faire exécuter un moulage du groupe principal (1).

Les chanoines de la métropole objectèrent avec raison qu'une œuvre d'art comme celle-là perd toujours à être vulgarisée. Sur la promesse de l'évêque de Quimper de faire briser les moules aussitôt que le travail aurait été exécuté pour sa cathédrale, seule admise à posséder une copie, le Chapitre de Bourges joignit son adhésion à celle de l'archevêque.

Le groupe se compose des personnages suivants :

Joseph d'Arimathie et Nicodème tiennent les extrémités du linceul sur lequel est étendu Notre-Seigneur. A côté de la Mère de douleur est l'apôtre saint Jean dans l'attitude d'une profonde pitié ; les trois Marie font cortège à la Très-Sainte Vierge. On peut regretter que sainte Marie-Madeleine ne soit pas représentée la tête nue et les cheveux dénoués ; elle ne se distingue pas assez des deux autres saintes femmes, Marie Salomé, mère de saint Jean et de saint Jacques-le-Majeur, Marie, mère de saint Thadée et de saint Jacques-le-Mineur.

Le Sépulcre n'a pas eu la bonne fortune de plaire à M. Le Men, comme on en jugera par l'appréciation suivante : « Mgr Sergent a fait placer dans cette chapelle un sépulcre entouré de personnages polychrômes de grande taille, qui excitent l'admiration des gens de la campagne. » J'avoue humblement que je partage l'admiration de ces bons ruraux ; d'ailleurs le Sépulcre n'excite pas seulement l'admiration, mais la dévotion.

M. Froc-Robert, qui avait été chargé de reproduire le Sépulcre de Bourges et de polychromer son moulage s'en est fort bien acquitté comme on peut le voir ; c'est aussi de sa maison que proviennent les nombreuses statues commandées pour la cathédrale

(1) A Bourges, le sépulcre est entouré des statues de plusieurs ducs et duchesses de Berry, et d'autres personnages historiques.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

sous l'épiscopat de Mgr Sergent : Saint Corentin (à l'entrée du chœur), saint Guénolé, saint Conogan, saint Pierre, saint Frédéric, saint Mathurin, saint Roch, saint Raphaël, saint Paul, saint Jean l'évangéliste, saint Bonaventure, saint Thomas d'Aquin, et sous l'épiscopat de Mgr Nouvel la statue de saint François d'Assise.

De la maison Cachal-Froc proviennent les statues de Notre-Dame (à l'entrée du chœur), saint Yves (1), saint Corentin (dans sa chapelle), saint Primel, Notre-Seigneur prêtre éternel, Notre-Dame de la Victoire, saint Michel, saint Jean Baptiste, sainte Magdeleine, sainte Anne, saint Joachim, Notre-Dame de Lourdes et Bernadette.

La maison Raffl a fourni les statues de saint Joseph et de sainte Thérèse ; enfin la Vierge-Immaculée placée sur l'autel du Rosaire et les anges portant des candélabres (que l'on utilise pour toutes les solennités) viennent de la maison Mayer, de Munich.

Au-dessus du Sépulcre est un vitrail représentant différentes scènes de la Passion du Sauveur.

1. La sainte agonie.
2. Le baiser de Judas.
3. Notre-Seigneur arrêté et traîné hors du jardin de Gethsémani.
4. Le reniement de saint Pierre.
5. Notre-Seigneur comparaissant devant Caïphe est souffleté par un valet du grand-prêtre.
6. La flagellation.
7. Le couronnement d'épines.
8. *Ecce Homo.*
9. Notre-Seigneur imprimant sa Face sur le linge de sainte Véronique,
10. Notre-Seigneur dépouillé de ses vêtements.
11. Le côté de Notre-Seigneur est transpercé par la lance.
12. Le corps de Notre-Seigneur est descendu de la Croix.

(1) Cette statue, qui n'est pas encore livrée, sera placée prochainement dans la chapelle de Saint-Pierre.

(A suivre.)

Goudron Guyot véritable, 19, Rue Jacob, Paris. Boisson hygiénique, affections de poitrine, de la gorge et de l'estomac. Prix : 2 francs. Toutes pharmacies.

Les *Pilules de Vallet* ont été approuvées et recommandées par l'Académie de Médecine de Paris, pour la guérison de la *chlorose*, des *pâles couleurs*, de l'*anémie*, des *pertes de sang* et *pertes blanches* et de tous les états d'épuisement ou de faiblesse générale.
Nota. — Les Pilules Vallet *(vraies)* sont blanches et sur chacune est écrit le nom Vallet. Toutes pharmacies : le flacon : 3 fr., le demi-flacon : 1 fr. 50. Fabrication, 19, Rue Jacob, Paris.

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,
fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

VÊTEMENTS Ecclésiastiques — **JODELAIS, Jeune**
Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fournisseur du Grand-Séminaire

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 49 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

ATELIERS de MENUISERIE F. DAOULAS, Père
Entrepreneur de Menuiserie
19, boulevard de l'Odet, QUIMPER, et rue du Frout, 23,
TRAVAUX DE BATISSES
AMEUBLEMENTS D'ÉGLISES
Sculpture et Restauration en tous genres.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56
QUIMPER QUIMPER

ON DEMANDE des Agents pour grande Compagnie d'Assurances dans les cantons de Concarneau, Pont-l'Abbé, Fouesnant, Plogastel, Briec. — Fortes remises. — *S'adresser 13, rue du Palais, Quimper.*

GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Mde Sge, Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.
S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

Archives diocésaine de Quimper et Léon

FABRIQUE DE VITRAUX DU CARMEL

DU MANS (Sarthe)

RUE DE LA MARIETTE, 116

Fondée en 1853 sous la direction de M. E. HUCHER, auteur du grand ouvrage in-folio des *Calques des Vitraux peints* de la cathédrale du Mans.

F. HUCHER, fils, successeur.

PRIX. — Les personnages en pied sur fond grisaille avec dais, de 80 fr. à 100 fr. ; les mêmes sur fond d'architecture, à 140 fr. Les grandes scènes sur fond d'architecture, de 150 fr. à 160 fr. ; les grisailles, de 40 fr. à 50 fr. le mètre carré. Les restaurations, de 150 fr. de 200 fr. le mètre carré.

TRAVAUX. — Nous pouvons citer parmi nos principaux travaux dans le département : Bannalec, Brest (Saint-Martin), Châteauneuf-du-Faou, Cléden-Poher, Douarnenez, Fouesnant, Kergloff, Kernével, Lampaul, Landerneau, Ile-Tudy, Morlaix, Penmarc'h, Plabennec, Pleyben, Plonéour-Lanvern, Plonévez-du-Faou, Pluguffan, Pouldan, Pont-l'Abbé, Pont-Aven, Quimperlé, Riec, Saint-Pol-de-Léon, Trégunc, Trébabu.

ASTHME & CATARRHE
guéris p^r les **CIGARETTES ESPIC**, 2f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

STATUES RELIGIEUSES

CHEMINS de CROIX et MOBILIER d'EGLISES

Ateliers L. CACHAL-FROC

30, 32 et 34*, Rue Vavin, *PARIS

Statues, Chemins de Croix, Autels, Chaires, Confessionnaux

TERRE-CUITE, CARTON, BOIS, PLATRE, PIERRE, MARBRE

Le matériel important des Ateliers CACHAL-FROC permet de produire promptement toutes les statues religieuses que l'on peut demander.

Modèles du Sacré-Cœur, Vierge, St-Joseph, Evêques, Abbés, Moines, etc., St-Yves et tous Saints et Saintes.

Renseignements, Photographies ou Dessins sont envoyés francs sur demande.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. **Vendredi 19 Juin 1891.** N° 25.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I.* Bibliographie.

II. Chronique du diocèse : Quimper ; Penhars ; Plouguerneau ; Retraite à Lesneven des membres zélateurs des Œuvres catholiques ; Quimperlé ; Ouvrages mis à l'index.

III. Monument expiatoire en l'honneur des prêtres-martyrs succombés à l'île d'Aix de 1794 à 1799 ; Liste des noms.

IV. Visite de la Cathédrale (suite).

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 21 Juin. — 5me Dimanche après la Pentecôte, saint Louis de Gonzague, confess^r, double, blanc. — A la messe, mémoire du dimanche. — Vêpres de saint Louis, mémoires 1° du dimanche, 2° saint Paulin.

Lundi 22. — Saint Paulin, évêque, simple, blanc, ou office des saints Anges, semi-double, blanc

Mardi 23. — Vigile de saint Jean-Baptiste, violet, ou office des saints Apôtres, semi-double, rouge.

Mercredi 24. — Fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste, double de 1re classe avec octave, blanc.

Jeudi 25. — Saint Guillaume, abbé, double, blanc.

Vendredi 26. — Saint Jean et saint Paul, martyrs, double, rouge.

Samedi 27. — Saint Irénée, évêque, martyr, double, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Plouguerneau.....	21, 22, 23, 24, 25 et 26 juin.
Saint-Goazec.....	27 juin.

Le jour de saint Jean-Baptiste, offices comme le dimanche.

Archives diocésaine de Quimper et Léon

Librairie SALAUN, rue Kéréon, n° 56, Quimper.

VIENT DE PARAITRE

ET SERA DANS QUELQUES JOURS EN DÉPOT A LA LIBRAIRIE J. SALAUN

l'OFFICE DES MORTS

comprenant : l'Ordre des Funérailles, les Vêpres, les Matines, les Laudes, l'Absoute, et plusieurs Chants ou Motets qui sont en usage dans quelques églises.

La notation est entièrement conforme à celle du livre de chœur adopté dans le diocèse.

Prix du volume relié, tranche rouge : 1 fr. 25.

Paraîtra dans quelques semaines

le MANUEL PAROISSIAL ou Recueil des Chants les plus usités,

extraits de la même édition, un volume d'environ 200 à 250 pages, dont le prix ne peut être encore fixé, mais qui sera aussi réduit que possible pour en favoriser la diffusion.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Le Sacré-Cœur de Jésus.

Voici le trésor véritable
De la grâce de Jésus-Christ ;
Voici la fontaine admirable
De tous les dons du Saint-Esprit.

C'est ici la source de vie
En qui tous les Saints ont puisé ;
C'est ici le bel incendie
Dont leur cœur était embrasé.

Voici la divine retraite
Fermée à toute iniquité,
Où l'âme la plus imparfaite
Parvient vite à la sainteté.

Ce divin Cœur, si plein de charmes,
Est aussi le grand arsenal
Où se trouvent les fortes armes
Qui nous rendent vainqueurs du mal.

B. DE MONTFORT.

QUIMPER. — Mgr du Marhallac'h est très-souffrant : nous recommandons ce vénérable et si digne vicaire-général aux plus ferventes prières du clergé et des communautés religieuses.

PENHARS. — Mercredi 24 juin, Monseigneur bénira, à deux heures, la première pierre de la nouvelle église de Penhars.

PLOUGUERNEAU. — Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, Monseigneur doit bénir, dimanche prochain, le petit oratoire de Dom Michel Le Nobletz.

QUIMPER. — Jeudi 9 juillet, un service anniversaire sera chanté à Lanildut pour M. Le Guen, chanoine honoraire, supérieur de la Maison Saint-Joseph, à Saint-Pol-de-Léon, et son frère, M. Yves Le Guen, recteur de Lanildut.

QUIMPER. — M. le chanoine Ollivier, vicaire-général, invite les associés de l'Œuvre de Notre-Dame de Salut à assister à la messe trimestrielle qui sera dite Lundi 22 Juin, à la chapelle des Ursulines, pour les fidèles défunts de l'Œuvre et de leurs familles.

Retraite du 31 Août 1891.

AUX MEMBRES ZÉLATEURS DES ŒUVRES CATHOLIQUES

MESSIEURS ET CHERS AMIS,

Voici venir l'époque de la Retraite annuelle établie, dans le diocèse, pour tous les hommes qui prennent à cœur la conservation de la foi, l'apostolat de la vraie vie chrétienne et la défense des intérêts religieux dans le pays.

Cette Retraite s'ouvrira le Lundi 31 Août, à 6 heures du soir, dans la chapelle des Religieuses de la Retraite, à Lesneven, et finira le 4 Septembre par un pèlerinage à Notre-Dame du Folgoët.

Elle sera prêchée par M. l'abbé Garnier, l'apôtre des Œuvres ouvrières.

De graves erreurs, de nombreux principes de corruption, un égoïsme effrayant menacent la foi, les mœurs, la liberté dans notre pays. La méditation, pendant ces jours de Retraite, des vérités du saint Evangile, des préceptes et des exemples de Notre Sauveur Jésus-Christ, nous ranimera dans la ferveur de la vie chrétienne, nous donnera le zèle du dévouement au prochain.

C'est ce retour généreux à la vie chrétienne que vise aussi Notre Saint-Père le Pape Léon XIII dans les derniers alinéas de son Encyclique écrite le 15 Mai 1891 sur la *Condition des Ouvriers*, et où il montre tant de sollicitude pour la paix sociale :

« Il faut, nous dit-il, tendre avant tout à l'objet principal « qui est le perfectionnement moral et religieux : ce qui s'ob- « tient en cherchant d'abord Dieu, l'instruction religieuse, la « fidélité à observer les dimanches et les jours de repos, à « obéir en tout à l'Eglise. »

Sa Sainteté ajoute : « Il faut restaurer les mœurs chré- « tiennes, sans lesquelles même les moyens suggérés par la

Archives diocésaine de Quimper et Léon

« sagesse humaine comme les plus efficaces, seront peu aptes « à produire de salutaires résultats. »

Enfin, N.-S.-P. le Pape dit encore : « Apprenons surtout à « pratiquer la charité chrétienne, qui résume tout l'Evangile « et qui, toujours prête à se dévouer au soulagement du pro- « chain, est un antidote très assuré contre l'arrogance du « siècle et l'amour immodéré de soi-même. »

Ceux qui voudront suivre les exercices de la Retraite sont priés d'envoyer leur nom à MM. Ollivier, supérieur du Séminaire, à Quimper ; Livinec, professeur au Séminaire ; Mauduit, rue des Ursulines, 6, à Quimper; Gaston de Kermenguy, à Saint-Pol-de-Léon.

On est prié de se faire inscrire avant le 20 août au plus tard.

Le prix de pension est fixé à 5 fr. par jour. On demande un supplément de 5 fr. à chacun des Retraitants, pour les frais communs et les honoraires du Prédicateur.

Voici l'Horaire de la Retraite :

31 Août, 6 heures du soir. — Ouverture de la Retraite.
Le 1er Septembre et les autres jours :
6 h. — Lever.
6 h. 1/2. — Prière, instruction, messe.
8 h. moins 1/4. — Déjeuner.
8 h. — Récréation jusqu'à 8 h. 1/2.
8 h. 1/2. — Chemin de la Croix, temps libre.
9 h. 1/2. — Cantique, instruction, temps libre.
11 h. 3/4. — Examen de conscience à la chapelle.
Midi. — Dîner, suivi de la récréation jusqu'à 1 h. 1/2.
1 h. 1/2. — Visite au Saint-Sacrement, chapelet.
2 h. 1/2. — Causeries sur les Œuvres catholiques.
4 h. — 1/2 heure de récréation.
4 h. 1/2. — Visite au Saint-Sacrement, temps libre.
6 h. — Cantique, instruction, bénédiction du St-Sacrement.
7 h. — Souper.
8 h. 1/2. — Prière, points de la méditation du lendemain. On se retire et on se couche en silence.

Qui non est mecum, contra me est, et qui non colligit mecum dispergit. Qui n'est pas pour moi est contre moi et qui n'amasse pas avec moi dissipe. (St Luc. 11. 23.)

F. OLLIVIER,
S. S., Protecteur diocésain.

QUIMPERLÉ. — « M. Dulong de Rosnay vient de terminer aujourd'hui, samedi, la retraite qu'il a prêchée aux Dames, à la communauté de la Retraite. C'était la première fois qu'on entendait à Quimperlé cette parole à la fois si vibrante, si empoignante et si profondément sympathique. M. Dulong a laissé dans un véritable ravissement toutes celles qui l'ont entendu pendant cette semaine. Mais aussi avec quelle connaissance du cœur humain,

avec quelle délicatesse de touche, surtout avec quelle éloquence d'un véritable apôtre il a retracé toutes les grandeurs, tous les devoirs, tous les apostolats de la femme chrétienne. Les pensées théologiques les plus profondes, les commentaires les plus heureux des passages de la Sainte-Écriture ou du docteur angélique, se mêlaient constamment aux plus fines analyses de ce qui se passe dans le cœur humain ou dans la vie pratique ; et les meilleurs conseils pénétraient dans les âmes par les comparaisons les plus touchantes ou les plus gracieuses. Tous les devoirs de la femme chrétienne, devoirs qu'elle reconnait dans la rencontre de son âme avec Dieu, qu'elle accomplit ensuite en remplissant sa mission et en étant fidèle au poste que la Providence lui a confié dans la famille comme dans la société ; son rôle dans la douleur; sa sanctification dans les choses ordinaires de la vie, dans son devoir d'état ; tel a été le thème de cette magnifique retraite. Ainsi quand M. Dulong de Rosnay a résumé tout son enseignement dans un éloquent discours sur l'esprit de sacrifice, il pouvait vraiment tout demander à l'auditoire qu'il avait enflammé du plus vif désir de répondre aux volontés de Dieu.

« Nous ne saurions trop remercier M. le chanoine Dulong de Rosnay d'avoir bien voulu accepter de prêcher cette retraite. Nous lui en exprimons toute notre reconnaissance : sa parole et son zèle laisseront ici un impérissable souvenir. Mieux que cela : il aura fait du bien, fortifié les âmes chrétiennes ; et son passage aura puissamment contribué à vivifier les œuvres qui existent, ou *à les compléter.* »

Ouvrages mis à l'index *(décret du 14 mai).* — *Histoire du peuple d'Israël,* par Ernest Renan, membre de l'*Institut,* professeur au Collège de France.

L'Initiation, Revue philosophique indépendante des Hautes Etudes, Hypnotisme, Theosophie, Kabbale, Franc-Maçonnerie, Sciences occultes. — Rédaction, 29, rue de Trévise, Paris.

Cours élémentaire de Philosophie, rédigé conformément au programme de Baccalauréat ès-Lettres du 22 janvier 1885, par M. Théodore Delmont. L'auteur s'est soumis et retiré son livre.

Les Congrégations romaines, guide historique et pratique, par Félix Grimaldi. — Sienne, imprimerie San Bernadino, 1890.

Monseigneur a reçu cette lettre que nos lecteurs liront avec le plus grand intérêt :

Rochefort (Charente-Inférieure), le 30 avril 1891.

A Monseigneur l'Évêque de Quimper et de Léon.

MONSEIGNEUR,

Votre Grandeur sait qu'à la fin du siècle dernier (1794-1799), des milliers de prêtres français et belges ont été martyrisés dans les environs de Rochefort (Charente-Inférieure), pour avoir refusé de se rendre coupables d'apostasie.

Monseigneur Ardin, évêque de la Rochelle et Saintes, a pensé qu'il était

Archives diocésaines de Quimper et Léon

grand temps de songer à ces héros de la foi catholique, et a décidé qu'un monument expiatoire serait construit à l'Ile d'Aix qui fait partie de la rade de Rochefort. C'est, en effet, auprès de cette île que furent à l'ancre, pendant de longs mois, les pontons servant de prison flottante, sur lesquels furent entassés une grande partie de ces prêtres martyrs. C'est également sur le rivage de cette île, du côté de la mer, que furent ensevelis les restes mortels de près de trois cents d'entre eux.

Le monument expiatoire consistera en une petite église sous le vocable de Notre-Dame des Martyrs. Une crypte sera ménagée dans les fondations pour recevoir les ossements de ces martyrs, qui furent déposés soit à l'île d'Aix même, soit dans les localités voisines : Brouage, le château d'Oléron, Saint-Martin-de-Ré, etc.

Pour seconder les intentions généreuses de Mgr Ardin, un comité s'est constitué à la Rochelle (Charente-Inférieure), dans le but de recueillir la somme nécessaire. Il est composé, sous la présidence de Monseigneur l'évêque de la Rochelle et Saintes, de MM. le vicaire-général Fabien, président ; l'abbé Portier, archiprêtre, curé de Saint-Louis à Rochefort ; de Besancenet, rédacteur en chef du *Moniteur de l'Armée ;* l'abbé Denis, curé-doyen de Saint-Genès ; l'abbé Dubois, docteur en théologie, curé de Ciré ; de Fleuviau, conseiller général ; le contre-Amiral Maudet ; Péponnet, ancien président du tribunal de commerce, à Oleron ; l'abbé Piau, curé de l'île d'Aix ; l'abbé Riban, curé-doyen de Saint-Sauveur, à la Rochelle ; le vicomte de Saint-Marsault.

Au-dessus de ce comité existe un comité d'honneur et de patronage, composé des personnes éminentes ci-après :

S. E. le cardinal-archevêque de Paris ; S. E. le cardinal-archevêque de Malines (Belgique) ; le général baron de Charette ; le R. P. Dom Eugène, abbé du Port-du-Salut ; l'amiral Gicquel des Touches, ancien ministre de la Marine ; le comte de Mun, député ; l'amiral Ribourt.

Nous avons l'honneur de solliciter les secours du diocèse à la tête duquel est Votre Grandeur ; diocèse dont 64 prêtres ont été martyrisés à l'époque si triste dont nous avons parlé, et qui, sans doute, tiendra à honneur de contribuer à la construction du monument expiatoire.

En terminant, nous n'oublierons pas de mentionner la protection insigne que le Saint-Père a daigné accorder à notre Œuvre, en la bénissant d'abord, et ensuite en s'inscrivant pour une somme de mille francs en tête de nos listes de bienfaiteurs.

Veuillez, Monseigneur, agréer l'expression de nos sentiments de profond respect et de profond dévoûment.

Pour les membres du Comité,
LE CONTRE-AMIRAL MAUDET,
Secrétaire.

Vu et approuvé par Nous, évêque de la Rochelle.
La Rochelle, 1er Mai 1891.
† ÉTIENNE, Évêque de la Rochelle.

Voici la liste des prêtres dont il est question plus haut, dans la lettre de M. le contre-amiral Maudet. M. le chanoine Peyron a bien voulu faire toutes les recherches qui accompagnent chacun de ces noms.

ALEXANDRE (Joachim), frère convers des Capucins de Morlaix, originaire de cette ville. — En prison aux Capucins de Landerneau de novembre 1793 à juillet 1794 ; déporté à bord du *Wasington*, rade de l'Ile d'Aix, où il mourut le 17 octobre 1794 ; inhumé à l'île Madame.

ANDRO (Yves), né à Plobannalec en 1754 ; vicaire à Combrit. — En prison aux Capucins de Landerneau de novembre 1793 à juillet 1794 ; déporté à bord du *Wasington*, rade de l'Ile d'Aix, libéré à Saintes en avril 1795. — Est mort recteur de Combrit le 2 novembre 1807.

BALANEC (François-Marie), né à Carhaix en 1736 ; recteur de Lennon. — Prisonnier aux Capucins de Landerneau, puis à bord du *Wasington ;* fut libéré à Saintes en avril 1795. — Etait à Brasparts en 1801.

BERTHOU (Yves-Marie), né à Lanhouarneau le 18 août 1754 ; vicaire à Trémaouézan. — Prisonnier à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré le 29 avril 1799 ; libéré le 4 août 1802. — Vicaire à Ploudaniel en 1804 ; mort recteur de Pencran le 23 juillet 1818.

BIZIEN (Rolland), né à Plougoulm le 22 février 1750 ; recteur de Kernouez. — Entré à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré le 6 octobre 1799 ; libéré en mai 1800. — Recteur de Kernouez en 1801 ; nommé en 1807 recteur de Plouguin, où il mourut le 16 mars 1823.

BONCORS (Jacques-Marie), né à Rostrenen le 20 juin 1760 ; vicaire à Trébrivant. — Entré à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré le 27 juin 1798 ; déporté sur la *Vaillante* pour la Guyane ; pris en route par les Anglais. — Prêtre à Carhaix en 1804.

LE BRUSQ (Sébastien), né à Poullan en 1742 ; prêtre à Poullan de 1778 à 1797. — Entré en la citadelle de Saint-Martin-de-Ré le 27 juin 1798 ; déporté à la Guyane sur la *Vaillante* le 3 août 1798 ; pris en route par les Anglais ; décédé le 20 janvier 1805.

CAJAN (Guillaume-Marie), capucin, diacre du couvent de Nantes, né à Quimper vers 1773. — Déporté sur le navire les *Deux-Associés*, rade de l'île d'Aix, où il mourut le 26 juillet 1794 ; a été inhumé à l'île d'Aix.

CALVEZ (Jean-Marie), né à Plozévet en 1731 ; recteur de Tréguennec depuis 1780. — Prisonnier aux Capucins de Morlaix en 1793-1794 ; mort à bord du *Wasington*, rade de l'Ile d'Aix, dans la nuit du 22 au 23 août 1794 ; inhumé à l'île Madame.

CAROFF (Bernard), né à Pontchrist, trêve de Ploudiry, en 1749 ; vicaire à Pontchrist ; prisonnier aux Capucins de Landerneau en 1793-1794 ; déporté à bord du *Wasington*, rade d'Aix, en juillet 1794 ; libéré à Saintes en avril 1795 ; détenu de nouveau à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré le 26 mars 1799 ; il y mourut le 29 décembre 1800.

CARVAL (Jean), né à Plogoff en 1754 ; vicaire à Plobannalec. — En prison à Rochefort en 1798 ; embarqué sur la *Driade* et déporté à la Guyane ; libéré le 26 octobre 1801.

COMBOT (Jean), né à Saint-Pol-de-Léon en 1754 ; vicaire à Saint-Martin de Morlaix. — Saisi chez Bonnet, sacriste de Saint-Thégonnec, le 13 novembre 1797 ; détenu à Rochefort ; déporté à la Guyane sur la *Driade*, mort à Konanama le 9 octobre 1798.

COLIN (Pierre), né à Ploudalmézeau le 11 février 1767 ; vicaire à Plabennec. — Entré à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré le 22 juin 1798 ; libéré le 15 avril 1800. — Nommé recteur de Trémeven le 1er février 1808.

COLLOBERT (Julien), né à Arzano en 1758 ; aumônier des Ursulines de Vannes. — Décédé à bord des *Deux-Associés* le 22 août 1794 ; inhumé à à l'île Madame.

CORGAT (Pierre), né à Plouvarc'h le 22 mars 1744 ; recteur de Landrévarzec. — Entré à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré le 29 avril 1799 ; libéré le 17 mai 1800. — Recteur de Telgruc en 1803 ; Recteur de Beuzec-Cap-Sizun en 1805.

CORVAISIER (Joseph-Marie), né à Quimper en 1735 ; recteur d'Irvillac. — Prisonnier au château de Brest ; transféré aux Capucins d'Audierne le 12 août 1792 ; puis aux Capucins de Landerneau en 1793 ; puis déporté à bord du *Wasington*, où il mourut le 24 septembre 1794 ; son corps, jeté à la mer, fut recueilli au *Port-des-Barques*.

DALABARDON (Jacques), né à Saint-Pol-de-Léon en 1752 ; vicaire à Landéda. — Détenu au château de Brest en novembre 1792 ; entré à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré le 26 septembre 1795 ; libéré le 17 avril 1802.

DANIÉLOU (Jean-François), né au Faou le 13 novembre 1741 ; recteur d'Erguê-Armel. — Entré à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré le 22 août 1798 ; libéré le 16 mai 1802. — Recteur d'Erguê-Armel en 1805.

DERRIEN (François), né à Saint-Thurien le 21 février 1751 ; vicaire à Saint-Corentin, trêve de Carnoët. — Entré à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré le 9 juillet 1799 ; libéré le 12 juillet 1800. — Mort recteur de Saint-Thurien le 30 janvier 1819.

DOHOLLOU (Guillaume), né à Plouégat-Moysan en 1743 ; recteur de Plouégat-Moysan. — Entré à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré le 12 août 1798.

Archives diocésain[illegible]de [illegible]per et Léon

DULAURENT DE LA BARRE (Hyacinthe-Alexandre), né à Sainte-Radegonde de Poitiers en 1714.

LE FLOC'H (Alain), né à Plonévez-Porzay le 1er novembre 1765. — Détenu sur le *Wasington* en 1794 ; libéré en avril 1795 ; prisonnier de nouveau à Lorient pour être déporté. — Vicaire d'Elliant en 1804 ; recteur de Saint-Yvi en 1805.

LE GARREC (Ignace), né en 1734 à Châteaulin ; vicaire à Kerlas. — Détenu à bord du *Wasington* en 1794-1795. — Recteur de Ploëven en 1804 ; décédé recteur de Saint-Evarzec le 28 mai 1814.

GLOAGUEN (Jean), né dans le District de Châteaulin. — Détenu à bord du *Wasington* en 1794-1795.

GOARDON (Yves), né à Primelin le 11 septembre 1738 ; vicaire à Primelin. — Détenu à bord du *Wasington* en 1794-1795. — Mort recteur de Primelin le 1er octobre 1806.

GOASDUFF (Pierre), né au Drennec le 20 octobre 1748 ; vicaire à Bodilis. — Détenu au château du Taureau en septembre 1792 ; déporté à Brême en 1793 ; revenu en Bretagne, est interné de nouveau dans la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, du 26 décembre 1799 au 17 mai 1802. — Mort recteur de Bodilis le 26 janvier 1814.

GRAVERAND (Louis), né à Crozon le 19 octobre 1745 ; recteur de Roscanvel. — Détenu à bord du *Wasington* en 1794-1795. — Mort aumônier de l'Hôpital civil de Brest le 26 mars 1805.

GULLLERM (Michel), né à Plounéour-Ménez en 1739 ; vicaire à Saint-Pol-de-Léon. — Entré à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré le 29 juin 1798 ; mort à l'Hôpital de Saint-Martin-de-Ré le 19 décembre 1800.

JACOB (Gabriel), né à Ploudaniel le 17 août 1731 ; grand'carme de Quentin. — Entré à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré le 29 avril 1799 ; s'est évadé le 29 avril 1800. — Vicaire à La Feuillée en 1803.

KERICUFF (Guy-Marie), né à Morlaix en 1751 ; chanoine de Saint-Denis. — Déporté à Rochefort sur la *Decade ;* mort à Appronage le 21 mars 1799.

KERISIT (Clet-Jean).

KERLEN (Pierre-Joseph), prieur de Daoulas. — Détenu aux Capucins de Landerneau de 1793 à 1794, puis sur le *Wasington* en juillet 1794 ; y mourut le 5 octobre 1794 ; inhumé à l'île Madame.

KERLOC'H (Clet), né à Plogoff le 5 avril 1764 ; prêtre à Cléden-Cap-Sizun. — Détenu aux Capucins de Landerneau en 1793-1794, puis sur le *Wasington* en 1794-1795 ; parti de Lorient pour la déportation le 1er octobre 1797. — Recteur de Trégunc en 1805.

KERNILIS (Pierre), né à Pont-Croix en 1746 ; chapelain de la famille de Plœuc, au Guilguiffin en Landudec. — Détenu sur le *Wasington* en 1794-1795.

KERUZORÉ (Jean), né à Ploudiry le 25 juin 1751 ; vicaire à Kersaint-Plabennec. — Entré à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré le 29 juin 1798 ; libéré le 17 mai 1802. — Vicaire à Kersaint-Plabennec en 1803.

LALONELLE (François-Joseph), né à Quimper en 1747 ; prêtre à Loctudy. — Détenu aux Capucins de Landerneau en 1793-1794 ; sur les *Deux-Associés*, rade de l'île d'Aix, en 1794-1795 ; mort avant 1800.

GILARD DE LARCHANTEL (Louis-Jean), chanoine, vicaire-général, né à Quimper en 1722. — Détenu à Rochefort en 1798. — Mort en 1804 vicaire-général de Mgr André.

LOZON (François), né à Garlan en 1733 ; vicaire à Garlan. — Déporté de Brest en Espagne en 1792 ; rentré en France et débarqué sur les côtes du Morbihan le 26 août 1797 ; est repris à Mesquéau chez François Postic, en Plougasnou, en juillet 1798 ; entré à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, le 17 octobre 1798 ; meurt à l'hôpital le 27 août 1800.

LE BESCOND DE COATPONT (Rolland-Michel), né à Rosporden, le mai 1754 ; recteur de Poullan. — Entré à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré le 29 juin 1798 ; libéré le 11 mars 1800. — Curé d'Elliant en 1805 ; décédé curé de Saint-Louis de Brest le 2 décembre 1817.

LE FLOCH (Toussaint-Yves), né à Lesneven le 1er novembre 1736 ; recteur de Sizun. — Vicaire-général pendant la Révolution ; en l'an III résidait à Kermoivan, en Plounéour-Lochrist ; détenu à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré du 7 mai 1799 au 15 avril 1800. — Curé de Sizun en 1804 ; décédé le 4 février 1814.

LE JONCOUR (Jean), né à Pouldergat en 1756 ; prêtre au Cloître-Pleyben. — Détenu sur le *Wasington*, rade de l'Ile-d'Aix, en 1794-1795, puis à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré du 26 mars 1799 au 17 mai 1800. — Prêtre à Pouldergat en 1805.

LE MOAL (Jean), né à Spézet, le 15 mars 1758 ; vicaire à Pont-l'Abbé. — Détenu à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, du 26 mars 1799 au 5 avril 1800. — Mort recteur de Spézet, le 2 septembre 1805.

LE SAOUT (Yves), né à Plouider en 1730 ; directeur des Dames de la Retraite de Saint-Pol-de-Léon, puis recteur de Trefflaouënan. — Entré à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, le 26 août 1798 ; mort à l'hôpital, le 6 mai 1799.

LEVENEZ (Alain), né à Spézet, le 22 juin 1752 ; vicaire à Spézet. — Détenu à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, du 29 juin 1798 au 5 avril 1800. — Mort à Spézet, le 10 juillet 1811.

LE BIS (Guillaume), né à Beuzec-Cap-Sizun ; prieur de La Feuillée. — Déporté sur le *Wasington* en 1794 ; décédé le 4 janvier 1795 ; inhumé au *Fort-Vaseux*.

LE CLECH (Charles-César), né en 1735 ; recteur de Ploaré. — Détenu au château de Brest en 1792 ; transféré aux Capucins d'Audierne en août 1792 ; à la prison de Kerlot à Quimper, en 1793 ; puis aux Capucins de Landerneau en 1793-1794, et enfin déporté à bord du *Wasington*, où il mourut.

LE COENT (François), né à Spézet ; vicaire à Burtulet, en Dinault. — Déporté sur les *Deux-Associés*, où il mourut le 24 juillet 1794 ; inhumé à l'île d'Aix.

LE GALL (Louis), né en 1760 à Pont-Croix ; remplissait les fonctions de diacre à la cathédrale de Quimper. — Détenu sur le *Wasington* en 1794-1795.

LE LIÈVRE (Gatien), né à Rennes le 8 octobre 1734 ; religieux carme de Pont-l'Abbé. — Détenu aux Capucins de Landerneau en 1793-1794 ; déporté sur le *Wasington*, où il mourut le 11 octobre 1794 ; inhumé à l'île Madame.

FERCOQ (Charles-Marie), né à Plougourvest en 1755 ; recteur d'Infur (Tréguier). — Déporté en rade de l'île d'Aix sur les *Deux-Associés* (1794) ; y mourut le 6 septembre 1794 ; inhumé à l'île Madame.

LE MASSON (Simon), né à Brest en 1738 ; prêtre à Brest. — Déporté sur le *Wasington*, rade de l'île d'Aix. — Il mourut à Saintes au sortir des pontons, le 9 février 1795.

MERDY (Jean), né en 1746 ; vicaire à Plomeur. — Détenu aux Capucins de Landerneau en 1793-1794 ; déporté à bord du *Wasington ;* libéré à Saintes en 1795.

MÉVEL (Henri), né à Plogoff le 5 décembre 1757 ; vicaire à Plonéour-Lanvern. — Détenu aux Capucins de Landerneau en 1793-1794 ; déporté sur le *Wasington ;* libéré à Saintes en avril 1795 ; embarqué de nouveau pour la déportation à Lorient le 1er octobre 1797. — Recteur de l'île de Seins en 1805 ; mort recteur de Primelin le 8 juillet 1819.

MOREAU (Antoine), né en 1757 ; vicaire au Cloître-Plourin. — En prison aux Capucins de Landerneau en 1793-1794 ; déporté sur le *Wasington ;* libéré à Rochefort en 1795.

NIGEOU (Yves), né à Plouigneau en 1766 ; prêtre à Plouigneau. — Détenu au château de Brest et déporté en Espagne en août 1792 ; de retour, il est emprisonné à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré du 18 août 1799 au 26 mars 1800.

LE PAPE (André), né à Loctudy, le 22 juin 1755 ; prêtre à Motreff en 1779 ; vicaire à Sainte-Zéphine en 1790. — Déporté sur la *Décade* à Rochefort, puis à la Guyane ; mort à Konanama le 11 octobre 1798.

PAVEC (Yves), né à Roscanvel en 1751 ; vicaire à Plogonnec. — Détenu au château du Taureau en 1792 ; déporté à Brême en 1793 ; de retour, est déporté de nouveau à Rochefort en 1798 sur la *Décade*, puis à la Guyanne où il fut mis en liberté le 26 octobre 1801.

PICLET (Jean), né à Saint-Nicolas-du-Pélem en 1740 ; vicaire à Locronan. — Déporté à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, où il mourut le 8 février 1801.

PLASSART (Germain), né au Cloître-Pleyben en 1744 ; vicaire à Pleyben. — Détenu à bord du *Wasington*, où il mourut le 13 septembre 1794 ; inhumé à l'île Madame.

Archives diocésaine de Quimper et Léon

QUERNEAU (Jean), né à Trefliagat, le 29 novembre 1757 ; vicaire à Kergrist-Moëlan ; puis vicaire du Juch. — Détenu sur le *Wasington* en 1794-1795. — Recteur de Trefliagat en 1804 ; nommé curé de Pont-l'Abbé, le 29 juin 1811 ; y mourut en 1820.

SANNIER (Louis-Guillaume), né à Morlaix en 1767 ; vicaire à Saint-Melaine de Morlaix. — Entré à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, le 29 juin 1798 ; mourut à l'hôpital le 10 avril 1800.

THALAMOT (Michel), né à Esquibien, le 21 janvier 1758 ; prêtre au Saint. — Détenu à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, du 19 mai 1799 au 12 mai 1814.

TRANOUEZ (Jean-Baptiste-Louis), né à Pleyben, le 22 mars 1842 ; recteur de Saint-Thois, puis recteur de Pleyben. — Détenu aux Capucines de Landerneau en 1793-1794 ; déporté sur le *Wasington ;* libéré à Saintes en 1795. — Mort curé de Pleyben, le 6 décembre 1805.

YVENAT (Jérôme), né à Brasparts en 1750 ; professeur de Théologie au Séminaire de Quimper. — Entré à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, le 6 août 1798, où il mourut le 21 mars 1801.

Les renseignements donnés plus haut, pour ce qui concerne la captivité des prêtres à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré et sur les pontons de la rade de l'Ile d'Aix, sont empruntés à l'ouvrage intitulé : *Les prêtres et religieux déportés sur les côtes de la Charente-Inférieure*, publié en 1886, par l'abbé Manseau, curé-doyen de Saint-Martin-de-Ré. — Imprimerie Desclées, à Lille (2 vol. in 8°).

Monseigneur prie les fidèles qui voudraient apporter leur concours à cette bonne œuvre de bien vouloir adresser leur offrande à M. le chanoine Quéinnec, secrétaire-général de l'Evêché.

Sa Grandeur espère que toutes les familles de ces prêtres-martyrs — et il en reste encore beaucoup — tiendront à honneur de se signaler parmi les plus généreuses dans cette souscription.

La *Semaine religieuse* ne donnera aucun nom des souscripteurs, ni aucune indication des sommes versées.

LIBRAIRIE SALAUN, QUIMPER

De l'Espérance chrétienne, in-32, **1** fr.; **de la Foi**, in-32, **1** fr.; **Soirée du Jeudi-Saint**, in-32, **1** fr.; **de l'Humilité**, in-32, **1** fr.; **de l'Obéissance**, in-32, **1** fr.; **de la Crainte de Dieu**, in-32, **0** fr. **75**.

SOUS PRESSE : **de la Tentation ; de la Charité envers Dieu ; de la Charité envers le Prochain ; de la Mortification ; de la Pauvreté ; de la Chasteté**, par Mgr Gay, évêque d'Anthédon (Paris, J. Leday et C^ie^, éditeurs, 10, rue de Mézières).

SOUVENIR DE MARIAGE, par M^me^ A. C. Thivier. Ouvrage honoré de la Bénédiction de Sa Sainteté Léon XIII et de l'appprobation de NN. SS. les Archevêques et Évêques d'Aix, Nancy, Versailles, etc.: un beau vol. in-12, impression et papier de luxe. (Paris, J. Leday et C^ie^, éditeurs, 10, rue de Mézières ; franco : **3** fr. **50**.

A la même librairie, **JEUNES FILLES ET JEUNES FEMMES**. In-12, franco : **1** fr. **50**.

SOUVENIR DES ZOUAVES PONTIFICAUX ; années 1864, 1865, 1866, recueillies par François le Chauff de Kerguenec, ancien zouave pontifical. Un beau volume orné de 33 gravures. (Paris, J. Leday et C^ie^, éditeurrs ; prix : **3** fr. **50**.)

Le même ouvrage, première série, 1861-1862, un beau volume illustré, prix : **3** fr. **50**.

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE III

LES CHAPELLES DU BAS-CÔTÉ SUD DE LA NEF

CHAPITRE IV

LES VITRAUX DE LA NEF, DU TRANSEPT ET DU CHŒUR

Pour faire cette étude, nous allons procéder à peu près comme dans notre pieuse promenade à travers les bas-côtés ; c'est-à-dire que nous partirons du bas de l'église, en prenant encore le côté de l'Evangile. Commençons cependant par jeter un coup d'œil d'ensemble sur les verrières de la nef : quelques-unes sont incorrectes de dessin, d'autres, au contraire, sont des compositions vraiment heureuses ; toutes sont d'un riche coloris. Certains panneaux sont modernes ; tous les tympans ont dû être refaits parce que messieurs les révolutionnaires, exposant courageusement leur vie, avaient démoli en 1790 les blasons qui s'étalaient à la partie supérieure et faisaient connaître les généreux bienfaiteurs de la cathédrale. Admirons cependant la sagesse des terroristes : ils se trouvèrent satisfaits quand ils eurent brisé les armoiries des vitraux et ne montèrent pas jusqu'à la voûte pour y marteler les nombreux écussons dont elle est ornée ; mais que cette modération forcée dut les rendre malheureux !

La *Monographie* nous apprend que les vitraux de la nef ont été faits peu de temps après l'achèvement des voûtes, c'est-à-dire dans les dernières années du XV^e^ siècle. Une des verrières du transept Sud porte la date de 1496. Il ne faut pas se représenter les hautes fenêtres de l'église pourvues de vitres blanches avant l'exécution des verrières définitives ; elles étaient simplement fermées au moyen de cloisons en planches dans lesquelles étaient quelques ouvertures donnant passage à la lumière... et à d'innombrables corneilles. Il fallut déclarer une guerre en règle à ces pauvres bêtes pour en débarrasser la cathédrale.

M. Lusson a été chargé de réparer et de compléter aux frais de l'Etat les anciens vitraux de la cathédrale et de remplacer par des imitations du passé les verres blancs de quelques fenêtres. Il exécuta ce travail en 1867 et 1868 pour le chœur ; en 1869 et 1870 pour la nef ; en 1873 et 1874 pour le transept. M. Le Men avait fait parvenir au peintre-verrier, par l'entremise de l'architecte diocésain, une série d'indications auxquelles on aurait dû se rapporter scrupuleusement ; nul ne connaissait comme le savant archiviste l'état ancien de la cathédrale ; il avait sérieusement étudié les notes prises en 1820 par M. de Blois (de Morlaix) ; il y avait joint les renseignements recueillis par lui-même dans les titres anciens ; enfin, là où les documents faisaient défaut, il avait indiqué parmi les saints bretons, parmi les personnages laïques ou ecclésiastiques du XV^e^ siècle, ceux qui trouvaient naturelle-

Archives diocésaine de Quimper et Léon

ment leur place dans cette grande œuvre. Au lieu de respecter l'histoire locale, un artiste parisien a trop souvent préféré se livrer à sa propre fantaisie.

M. Le Men, cédant peut-être un peu trop à sa mauvaise humeur d'ailleurs bien justifiée, a décrit les vitraux tels qu'ils auraient dû être ; je les décrirai tels qu'ils existent en réalité.

En général, ils représentent des *patronages*, c'est-à-dire des personnages agenouillés devant Notre-Seigneur, Notre-Dame ou un Saint auquel ils sont présentés par leur patron ou par un autre bienheureux, objet de leur spéciale dévotion. Beaucoup de ces personnages agenouillés, évêques, chanoines, seigneurs, nobles dames, sont reconnaissables à leurs armoiries placées pour les seigneurs ecclésiastiques sur leur prie-Dieu, pour les seigneurs laïques sur leur cotte d'armes, pour les dames sur leur robe, où elles sont en alliance avec les armoiries de leur époux. Les mêmes armes figurent au-dessus dans les tympans des verrières.

On attribue les verrières de la nef à Jamin Sohier, fils d'un autre peintre qui, plus de cinquante ans auparavant, avait exécuté les vitraux et les peintures des voûtes du chœur.

Fenêtres du côté nord de la nef

Première fenêtre. — Vitrail du Groeskaër.

1. Saint Laurent présentant le chanoine Laurent du Groeskaër (1496) ;
2. Saint Corentin ;
3. Sainte Magdeleine ;
4. Saint Michel-Archange.

Parmi les anciens vitraux de la cathédrale celui-ci est le plus beau, et à part le tympan il est complètement ancien.

Armes du Groeskaër : d'*hermines à trois fasces de sable.*

Deuxième fenêtre.

1. Un moine présenté par un saint évêque ;
2. Saint Jacques-le-Majeur ;
3. Notre-Dame allaitant l'Enfant-Jésus ;
4. Un chanoine présenté par un saint évêque.

Troisième fenêtre. — Vitrail de Kerloaguen.

1. Saint Guillaume présentant Guillaume de Kerloaguen, chanoine de la cathédrale et archidiacre de Poher (mort en 1465) ;
2. Un saint évêque présentant Pierre de Kerloaguen, chanoine et archidiacre de Poher comme son oncle Guillaume (1470 à 1500) ;
3. Notre-Dame de Pitié ;
4. Saint Pierre ;
5. Sainte Marie-l'Egyptienne présentant le père et la mère de l'archidiacre Pierre : Morice de Kerloaguen et Loyse Beschet.

Armes de Kerloaguen : *écartelé aux 1 et 4, d'argent à l'aigle éployée de sable* (Kerloaguen), *aux 2 et 3, d'or au lion rampant de gueules* (Beschet ou Brehet).

Ces mêmes armoiries se voient dans la voûte en face.

Quatrième fenêtre. — Vitrail du Dresnay.

1. Saint Pol-Aurélien (sans dragon) ;
2. Une sainte présentant Yves du Dresnay, chanoine (1486 à 1497) ;
3. Saint Hervé le chanteur aveugle conduit par un enfant, et tenant en laisse son loup ;
4. Un chevalier, seigneur du Dresnay, présenté par saint Yves portant l'aumusse rabattue sur le manteau d'official ;
5. Un autre seigneur du Dresnay présenté par un saint évêque.

Armes du Dresnay : *d'argent à la croix ancrée de sable, cantonnée de quatre coquilles de gueules.*

Ces mêmes armoiries se voient dans la voûte en face.

Cinquième fenêtre. — Vitrail du Tymeur.

1. Saint Paterne, évêque de Vannes ;
2. Saint Jean-Baptiste présentant une dame qui porte les armes de Rosmadec en alliance avec celles du Tymeur ;
3. Notre-Dame ;
4. Saint Michel présentant un chevalier seigneur du Tymeur ;

Armes du Tymeur : *écartelées aux 1 et 4, d'hermines à trois chevrons de gueules* (de Plœuc), *aux 2 et 3, vairé d'or et de gueules* (de Kergorlay).

Au tympan ces armes sont accompagnées de celles de Léon, de Rieux, de Bretagne, de Malestroit, du Chastel et du Juc'h. *(A suivre).*

On nous a souvent demandé notre opinion sur le *Dictionnaire des Dictionnaires* de Mgr Guérin que nous avons annoncé. Nous ne pouvons l'exprimer mieux qu'en disant que nous recourons sans cesse à cet ouvrage. Personne aujourd'hui ne peut se passer d'un dictionnaire ; or, celui-ci est le plus récent, le plus utile à consulter, pour la *langue*, l'*histoire*, la *géographie*, la *médecine*, le *droit*, en un mot pour *toutes les sciences*. Et, point capital pour nous, la doctrine en est sûre : il garantit contre les erreurs théologiques, tandis que les autres recueils du même genre y exposent. Il n'y a donc pas, selon nous, d'hésitation possible.

Un avis urgent à nos lecteurs.

Nous apprenons qu'il reste encore environ douze cents places à prendre dans la troisième catégorie des souscriptions privilégiées du *Dictionnaire des Dictionnaires*, lesquelles jouissent des mêmes faveurs que les souscriptions des deux premières catégories : c'est une occasion unique de s'associer à une œuvre qui intéresse au plus haut point les catholiques, les conservateurs, et d'acquérir un ouvrage indispensable, d'une utilité continuelle, dans des conditions exceptionnelles, c'est-à-dire en définitive avec le temps *pour rien*, comme on le verra par les explications que nous reproduisons plus loin avec le bulletin de souscription.

DERNIÈRE HEURE. — On nous informe qu'en dehors des avantages stipulés, une GRACIEUSEMENT TRÈS APPRÉCIABLE sera faite à ceux de nos lecteurs qui enverront leurs souscriptions AVANT LE 30 JUIN.

Quinium Labarraque, vin fébrifuge et digestif.

« LE PLUS ÉNERGIQUE DES TONIQUES CONNUS. »

(Annuaire de Médecine et de Chirurgie pratiques.)

La bouteille : **6** fr., la demi-bouteille : **3** fr. — Toutes pharmacies.

Huit Fois sur Dix les névralgies et les migraines se dissipent en quelques minutes par l'emploi des **Perles** de **Térébentine** du Dr Clertan.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Trois ou quatre de ces **Perles** produisent un soulagement presque instantané.

Chaque flacon contient **trente perles,** ce qui permet de guérir une migraine ou une névralgie pour une somme insignifiante.

Comme l'essence de térébenthine doit être rectifiée avec le plus grand soin, il est nécessaire de se défier des imitations et d'exiger comme garantie d'origine que chaque flacon porte la signature du Dr Clertan.

A Paris, maison **L. Frere, A. Champagny & Cie, Successeur, 19, rue Jacob.** Prix du flacon : **2** fr.

RECETTES DE MÉDECINE PRATIQUE. — Les meilleurs dépuratifs du sang sont les purgatifs. La nature nous indique elle-même par quelle voie il convient de chasser du corps les impuretés qui s'y produisent et qui s'accumulent si facilement.

Le meilleur moyen de se purger et le plus agréable en toute saison, mais surtout au printemps, est la *Poudre de Rogé*. Contrairement à la plupart des médecines qui sont des mélanges rebutants, la Poudre de Rogé sert à préparer une limonade des plus agréables que l'on pourrait rechercher pour son goût et sa fraîcheur, si ce n'était une médecine.

La *Poudre de Rogé* est le seul purgatif dont on puisse dire avec vérité qu'elle réalise l'idéal proposé d'agir sûrement, rapidement et agréablement : ***cito, tuto et jucunde,*** dit le latin.

La Poudre de Rogé ne saurait nuire : on peut en recommencer l'emploi, autant qu'il est besoin, sans avoir à craindre ni fatigue, ni irritation. Elle est un moyen sûr de nettoyer avec douceur l'estomac et l'intestin Après ce lavage, la tête se trouve dégagée et l'on évite ainsi les migraines, les vertiges, étourdissements, congestions et malaises si fréquents au printemps.

Ne pas confondre avec des noms qui ont quelque ressemblance avec celui de *Rogé*. Ce serait une erreur tout à fait regrettable. La *Poudre de Rogé* est un des rares médicaments qui aient reçu *l'approbation de l'Académie de médecine* de Paris. Une instruction accompagne chaque flacon. Dépôt à Paris, pharmacie Rogé, 9, rue du Quatre-Septembre et dans la plupart des pharmacies. — Prix du flacon : 2 francs. Fabrication et gros, maison L. Frère, 19, rue Jacob, Paris

---

ATELIERS de MENUISERIE F. DAOULAS, Père
Entrepreneur de Menuiserie
19, boulevard de l'Odet, QUIMPER, et rue du Froul, 23,
TRAVAUX DE BATISSES
AMEUBLEMENTS D'ÉGLISES
Sculpture et Restauration en tous genres.

DÉCORS PEINTURE, VITRERIE

HUILE, ESSENCE
Vernis, Brosserie
VENTE AU DÉTAIL

G. GUÉGUEN
25, rue des Boucheries, 25
Quimper

GRAND CHOIX
DE BAGUETTES
POUR ENCADREMENTS

VITRAUX D'ÉGLISE — RÉPARATION

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56
QUIMPER QUIMPER

Dictionnaire des Dictionnaires

Recueil Lexicographique et Encyclopédique

LE PLUS COMPLET, LE PLUS EXACT, LE SEUL CHRÉTIEN

(6 vol. grand-in-4°, à 3 colonnes, de 1.200 à 1.300 pages)

Réception de tout l'ouvrage avant les versements. — Versements échelonnés. Reconstitution complète du Capital souscrit

M

J'ai l'honneur de vous faire une proposition que vous trouverez, je l'espère, très avantageuse. Voici enfin réalisé le vœu souvent émis dans les congrès catholiques. Un journal l'annonce en ces termes : « Vient de paraître le dernier volume du **DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES, encyclopédie universelle des lettres, des sciences et des arts,** sous la direction de Mgr Paul Guérin, Camérier de Sa Sainteté. L'ouvrage comprend 6 volumes de 1.200 à 1.300 pages. Cette œuvre capitale, hautement approuvée, va enfin permettre aux catholiques de puiser leurs renseignements à d'autres sources que celles que leur fournit la libre-pensée.... »

En effet, la plupart des dictionnaires et encyclopédies de nos jours sont plus ou moins empreints de l'esprit anticatholique, répandent dans les familles des erreurs pernicieuses et faussent l'esprit de la jeunesse. Il s'agissait de remplacer, de détrôner ces ouvrages dangereux sous le rapport de la foi. Nous obtenons ce résultat en publiant le Dictionnaire lexicographique et encyclopédique le plus complet, le plus exact, le plus au courant de la science, conçu dans l'esprit catholique et marqué au coin de la sincérité. Le **MONITEUR DE ROME** (si bien placé pour juger une pareille publication), a signalé et recommandé chaleureusement à deux reprises, cette œuvre, comme devant être encouragée et propagée par le clergé, les catholiques et les conservateurs de tous les partis, et lui a prédit un brillant succès, qui s'annonce et s'accentue en effet chaque jour. Tout porte à croire que nous arriverons rapidement à un écoulement de plus de **cinquante mille exemplaires.**

Mes droits d'auteur étant de **16 fr.** par exemplaire, il me reviendra donc **d'abord, dans un** avenir prochain, de ce chef, des sommes très considérables. D'après ces données, après avoir pris conseil de personnes compétentes, j'ai établi la combinaison suivante, que je viens vous proposer. Veuillez souscrire le **bulletin ci-contre de 180 francs** (le prix du Dictionnaire).

Vous aurez droit : 1° à la possession de tous les volumes du Dictionnaire et vous les recevrez immédiatement ; 2° à la reconstitution du capital que vous aurez souscrit, **180 francs,** au moyen de la **moitié de mes droits d'auteur** que je vous abandonne, pour être répartie, chaque semestre, entre **deux mille souscripteurs.** Vous serez donc remboursé en volumes, avant d'avoir rien versé ; de plus, vous recouvrerez votre capital par la participation à mes droits d'auteur. Vous aurez, de la sorte, en définitive, *pour rien,* le **DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES,** ouvrage d'une utilité quotidienne, et moi, je verrai s'augmenter le nombre des personnes d'élite associées à ma croisade, l'armée des propagateurs d'une œuvre destinée à faire un bien immense. C'est une application du principe **d'association,** de **société coopérative,** le seul principe qui rende les œuvres **prospères, durables, utiles à** tous et plus particulièrement profitables aux **participants.**

N.-B. — Ci-joint un bulletin de souscription, dont l'engagement a peu d'importance, puisque vous ne devez payer, par versements trimestriels, que du 15 juillet 1891 au 15 avril 1892, et qu'à ce moment, après avoir reçu depuis longtemps l'ouvrage, vous commencerez à toucher le dividende auquel vous avez droit, jusqu'à concurrence du chiffre de 180 francs. — On peut aussi payer en **deux fois : 90 fr.** fin **septembre 1891,** et **90 fr.** fin **février 1892.** — On peut même mettre les **180 fr. payabes en une seule fois, à fin janvier 1892.** Celui qui **paie comptant,** c'est-à-dire **30 jours** après la réception de l'ouvrage, bénéficie d'un escompte de **10 fr.** et ne verse que **170 fr.** au lieu de **180.**

Veuillez agréer, M , l'expression de mes sentiments distingués.

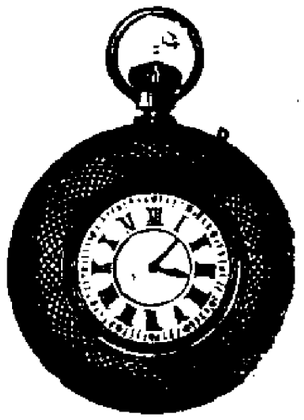
PAUL GUÉRIN, CAMÉRIER DE SA SAINTETÉ LÉON XIII
Auteur des **Petits Bollandistes,** *Directeur du* **Dictionnaire des Dictionnaires.**

P. S. — Les souscriptions excédant quatre mille, avant la clôture de l'émission, jouiront de privilèges analogues : 1° en participant à une partie que je leur abandonne (8 francs par exemplaire vendu) des nouveaux avantages que mes imprimeurs-éditeurs ont bien voulu m'accorder au-dessus de quatre mille exemplaires, pour faciliter la diffusion de l'œuvre ; 2° en succédant aux premiers souscripteurs remboursés pour toucher en leur lieu et place, le dividende résultant de la participation à mes droits d'auteur. **Les dividendes seront arrêtés tous les six mois à fin juin et à fin décembre, et payés dans le cours du semestre suivant.** D'ailleurs les personnes qui préféreraient un autre mode de souscription, **des conditions différentes, des arrangements particuliers** sont priées de m'adresser leurs propositions : elles recevront le meilleur accueil, car il y a aussi les souscriptions **ordinaires,** non privilégiées dont le nombre approche de 4.000, ce qui fait près de **huit mille** souscripteurs de divers genres.

***Détacher le Bulletin de Souscription qui se trouve à la page suivante et l'adresser à* Mgr Paul Guérin, à CHATEAUROUX (Indre)**

Archives diocésaines de Quimper et Léon

A LA MONTRE DE GENÈVE



E. PIRIOU

3, RUE KÉRÉON **QUIMPER** RUE KÉRÉON, 3

MAISON RECOMMANDÉE

pour la bonne qualité de ses articles et ses prix avantageux

Orfévrerie & Couverts Christofle au prix de fabrique

Orfévrerie A. Frénais Couverts argentés à 100fr sur métal blanc

Grand choix de Bronzes, Souches et Orfévrerie d'Eglises. — Objets religieux.

SPÉCIALITÉ D'ORFÈVRERIE ARGENT MASSIF,
d'Objets artistiques et de Maroquinerie fine pour cadeaux de mariage.

Horlogerie de précision *garantie de deux à dix ans sur facture.*

Atelier pour les Réparations d'Horlogerie, Bijouterie, Gravure et Réargenture.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION
au
Dictionnaire des Dictionnaires

Je soussigné .....

demeurant .....

déclare souscrire ..... *part*

de 180 francs, *pour la publication intitulée* **LE DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES**, *me donnant droit à un exemplaire de l'ouvrage entier et à la reconstitution de mon capital souscrit au moyen de la moitié des droits d'auteur de* Mgr PAUL GUÉRIN, *ou d'autres avantages analogues, par dividendes qui seront établis, chaque semestre, et payés dans le cours du suivant; et je m'engage à effectuer ce versement à l'ordre de* Mgr PAUL GUÉRIN *après avoir reçu l'ouvrage complet, comme suit : 45 fr. au 15 juillet* 1891. *45 fr. au 15 octobre, 45 fr. au 15 janvier* 1892, *45 fr au 15 avril, après avoir reçu l'ouvrage complet.*

Signature

Fait à .....

le .....

Prière d'indiquer en toutes lettres, le nombre de parts ou d'exemplaires de l'ouvrage, — ce qui en l'espèce, signifie la même chose, — et renvoyer le bulletin à Mgr PAUL GUÉRIN, *avenue de Déols*, 56, à CHATEAUROUX (Indre)

Indiquer aussi bien exactement : le chef-lieu de canton, le département et la gare qui dessert la localité.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. **Vendredi 26 Juin 1891.** N° 26.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT **6 fr. par an**

LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAÜN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Quimper; Nomination; Bénédiction de la cellule de Michel Le Nobletz, à Plouguerneau, le 21 Juin 1891.

II. Nouvelles du Monde catholique : Rennes, Angers ; Pardon de Guingamp ; Paris ; Rome.

III. Documents historiques (suite).

IV. Visite de la Cathédrale (suite).

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 28 Juin. — 6me dimanche après la Pentecôte, office du jour, semi-double, blanc à cause de l'octave de saint Jean-Baptiste : à la messe, mémoires 1° de saint Léon, 2e de l'octave.

Lundi 29. — Saint Pierre et saint Paul, apôtres, double de 1re classe, avec octave, rouge.

Mardi 30. — La Commémoraison de saint Paul, apôtre, double-majeur, rouge.

Mercredi 1er Juillet. — Octave de saint Jean-Baptiste, double, blanc.

Jeudi 2. — Visitation de la Sainte-Vierge, double de 2me classe, blanc.

Vendredi 3. — Office de l'octave, semi-double, rouge.

Samedi 4. — *Jeûne.* — Office de l'octave, semi-double, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Saint-Goazec	28 juin.
Bénodet	29 et 30 juin.
Telgruc	1er, 2, 3 et 4 juillet.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

QUIMPER. — L'état de Mgr du Marhallac'h que nous avions recommandé, la semaine dernière, aux prières des fidèles, reste toujours grave, mais une légère amélioration nous permet d'espérer que Dieu nous le gardera.

Nomination. — Par décision de Monseigneur, M. Falc'hun, jeune prêtre, a été nommé vicaire à Kernilis.

— On veut bien nous adresser cet excellent article, que nos lecteurs liront avec le plus grand intérêt :

Bénédiction de la cellule de Michel Le Nobletz, à Plouguerneau, le 21 Juin 1891. — Préparée par les fêtes de l'Adoration qui, pendant huit jours, avaient amené la paroisse entière au pied des autels, cette magnifique cérémonie a réalisé, sinon dépassé toutes les espérances de la Cornouaille et du Léon.

Mgr Lamarche, évêque de Quimper, est venu, en effet, dimanche soir, bénir solennellement à Tréménac'h, en Plouguerneau, le nouvel oratoire reconstruit à la place et sur le plan de l'ancien, connu sous le nom de *cellule de Michel Le Nobletz*.

C'est là sur le rivage de la mer, sous son toit de paille, que le grand serviteur de Dieu, revêtu du cilice, couchant sur la terre nue, n'ayant qu'une pierre pour oreiller, gardant un perpétuel silence, se disposa pendant un an aux exercices de la vie apostolique. Il y vaquait continuellement à la prière, à l'étude et à de sanglantes mortifications. Sa retraite était si profonde qu'il ne la quittait que pour célébrer la sainte messe dans l'église paroissiale de Tréménac'h, située à 500 mètres de là et ensevelie plus tard, en 1780, sous un déluge de sables mouvants. Une pauvre femme du voisinage lui apportait une fois le jour et lui passait par une petite fenêtre une écuelle de bouillie d'orge sans sel, ni beurre, ni lait. C'était là toute sa nourriture. Pour boisson il n'avait que de l'eau puisée à une source qui coule dans les rochers, au bord de la mer et où plusieurs pèlerins ont obtenu des guérisons. Son confesseur fut le seul être vivant avec lequel il se soit entretenu dans le cours de cette année. Mais si sa santé s'y altéra, il s'en consolait dans la pensée qu'il avait trouvé là son Jésus et son amour.

Va yec'het a meus offanset
Ho trouc-entent dispris ar bed ;
An dra-ze ne meus ket keuziet
Rac va Jesus a meus kavet.

J'ai altéré ma santé
En exagérant le mépris du monde :
Mais cela je ne l'ai pas regretté
Car j'ai trouvé mon Jésus.

Tels sont les souvenirs qu'abritait cette pauvre cellule, convertie en oratoire par la reconnaissance des habitants, mais tombée en ruines depuis longtemps ; il était urgent de la relever et de ranimer encore davantage la confiance des Bretons dans celui qu'ils regardent depuis bientôt trois siècles comme leur puissant protecteur. C'est l'œuvre entre tant d'autres, à laquelle s'est voué M. Favé, curé de Plouguerneau, et dont, dimanche, il a pu constater l'heureux succès.

A une heure de l'après-midi, la procession s'organise et se met en marche, déroulant de Plouguerneau à Tréménac'h ses longues files d'enfants, de jeunes filles, de femmes et d'hommes de tout âge. En tête, la croix étincelle aux rayons du soleil, les riches bannières d'autrefois, rajeunies par l'art contemporain, flottent au vent et ne lassent point la vigueur de ceux qui les portent. Les étendards, les orillammes s'agitent en tout sens, au-dessus des têtes. L'air retentit de saints cantiques bretons ou des hymnes liturgiques ; l'allégresse est dans tous les cœurs comme le recueillement et la piété sur tous les visages. Petits enfants et petites filles, frères et sœurs des écoles, au milieu d'eux ouvrent la marche et chantent avec ardeur. De distance en distance, apparaissent, sur des brancards élégamment décorés, les statues de l'Enfant-Jésus, de la Vierge Marie, des Saints et des Saintes. Le ciel semble se confondre avec la terre. Les vêtements blancs des jeunes filles qui se pressent à la suite de leurs bannières et autour de l'image de leur divine Patronne, se détachent sur la verdure et forment le plus charmant contraste.

A leur tour s'avancent les femmes couvertes de leur riche costume, corsage et jupe de soie damassée, manche et jupe ornées de trois galons d'or et d'argent, double fichu en tulle chargé de délicates broderies, tablier à bavette également brodé, coiffe haute et pointue, aussi artistement travaillée. Sur la poitrine s'étale la croix bretonne surmontée d'un cœur et suspendue à une triple chaine d'or. Tout cela n'est rien auprès de l'attitude modeste qui les distingue, des sentiments de foi et de piété qui les animent et que révèlent leurs chants ou leurs prières.

Les hommes viennent ensuite en masse compacte, portant à la main un bâtonnet aux couleurs variées, couronné d'une statuette de Saint. Vous apercevez là saint Corentin, saint Joseph, saint Eloi, saint Antoine, saint Guénolé, saint Isidore le laboureur et d'autres ; c'est comme un abrégé de toutes les gloires du paradis. Le Sacré-Cœur sur la poitrine, ces fiers Bretons, à l'ombre de leurs bannières chantant et priant tour à tour, se sentent au poste de l'honneur et feraient courber la tête de l'impie, s'il se montrait à pareille fête.

Derrière eux, brillent de tout leur éclat et sur de riches brancards, les grandes statues de Saints. Les pères de famille qui les portent s'avancent avec une majestueuse lenteur. Près de chacun d'eux, faisant office de pages, se tiennent dans un recueillement parfait leurs enfants vêtus d'un costume blanc ou rouge, avec la

Archives diocésaines de Quimper et Léon

large culotte blanche serrée aux genoux, la tête couverte d'un long bonnet dont la pointe est ornée de rubans multicolores. C'est comme une apparition des siècles passés. Vous vous diriez encore au temps des Le Nobletz et des Maunoir.

Des marins, le visage hâlé par le soleil, mais plus sérieux encore qu'à la manœuvre, portent solennellement la vraie Croix. Tous les fronts se signent, tous les genoux fléchissent à son passage.

Le clergé paraît enfin, précédé des enfants de chœur et des chantres ; vicaires, aumôniers, professeurs, religieux, recteurs, curés, confondant leurs voix et leurs cœurs dans les mêmes prières et les mêmes sentiments, défilent tour à tour. M. l'abbé Ollivier, supérieur du Grand-Séminaire de Quimper, ferme la marche.

La procession s'engage ainsi, pendant une lieue entière, sur la route de Tréménac'h. Arrivée à la grève, elle se resserre entre les chemins étroits qui conduisent au monticule. Ses longs anneaux serpentent et se replient à travers ces gorges empierrées et tortueuses, tandis qu'au-dessus d'elle, à genoux sur les escarpements de terrain, une foule immense la contemple avec une joie sainte et dans un recueillement que rien ne saurait troubler.

Au bruit de la cloche de Saint-Michel, elle gravit le petit promontoire où s'élève le nouvel édicule. C'est à ses pieds que l'attend Monseigneur l'Evêque de Quimper, crosse en main, mitre en tête, revêtu de tous ses insignes pontificaux, assisté de M. Kervennic, curé de Lesneven, de M. le Curé de Plouguerneau, entouré d'une nombreuse couronne de prêtres. Sa Grandeur s'avance au milieu de sept ou huit mille pèlerins qui se précipitent sur son passage. Les mères lui tendent leurs petits enfants, pour qu'elle les bénisse, les hommes sont à genoux comme les femmes, et implorent en se signant une bénédiction. De vieux marins, de vieux soldats, par un reste d'habitude font le salut militaire. Les parents de Dom Michel, perdus dans la foule essayent de la percer et revendiquent leur part glorieuse aux honneurs rendus à la mémoire du serviteur de Dieu. Ceux qui n'ont pu arriver jusqu'à Sa Grandeur s'élancent en avant dans l'espoir d'être plus heureux. Ces démonstrations de foi et de piété émeuvent le cœur de Monseigneur qui sourit doucement à tous et qui ne peut s'empêcher de dire : « Oh ! les vrais chrétiens ! les vrais Bretons d'aujourd'hui et d'autrefois ! quels bons visages que ceux-là, ils respirent tous la modestie et la vertu ! »

Le spectacle devient plus imposant et plus grandiose que jamais. Un horizon immense s'ouvre à tous les regards : la mer, brillante et tranquille, roule doucement ses flots ; l'œil qui veut la suivre y aperçoit çà et là des barques dont les voiles se reflètent dans les eaux et se perdent dans une perspective sans bornes. Au-dessus de la foule, le ciel comme pour cacher un soleil trop ardent, se couvre de quelques nuages. Les pèlerins répandus sur la lande se groupent et se serrent près de l'oratoire, sur la porte duquel sont gravés ces mots : *Ty an aotrou Mikeal Nobletz* (Maison

de M. Michel le Nobletz). Le clergé seul y pénètre et s'y tient à grand'peine. Monseigneur est à genoux devant la croix, pendant que les prêtres chantent le *Miserere* et les *Litanies des Saints*. Puis il bénit l'enceinte intérieure et extérieure de l'oratoire, qui portera le vocable de Saint-Jean-Baptiste.

Au dehors, la foule se porte autour de la croix de granit qui s'élève à l'ombre du nouveau sanctuaire. Sa Grandeur la bénit également, au milieu des prières de tout ce peuple agenouillé à ses côtés.

De là, le cortège pontifical se rend à la chapelle de Saint-Michel déjà entièrement envahie : les vêpres y sont solennellement chantées au milieu d'un recueillement admirable. La foule qui n'a pas pu pénétrer dans l'enceinte trop étroite, l'entoure de toutes parts et mêle de nouveau ses chants et ses prières aux prières et aux chants des prêtres et des fidèles qui sont à l'intérieur. Quand Monseigneur a donné sa bénédiction solennelle, on laisse un quart d'heure de repos à tous les pèlerins.

C'est alors qu'on se reconnaît et qu'on se retrouve. Ici ce sont les paroissiens de Lannilis, de Ploudalmézeau, de Landivisiau, du Conquet, de Douarnenez, de Lesneven, de Brest, de Saint-Renan, de Landéda, de Telgruc, de Poullan, avec leurs curés, leurs recteurs ou leurs vicaires. Là, c'est l'abbé Linguinou, le postulateur de la cause de Dom Michel Le Nobletz ; plus loin, ce sont les Pères Corentin et Arsène, bénédictins de Kerbénéat ; près d'eux un Jésuite, le Père Séjourné, vice-postulateur de la cause du Vénérable Père Maunoir, l'inséparable ami de Dom Michel. Un grand nombre d'autres se trouvent confondus dans la foule.

Parmi les pieux pèlerins, se distinguent au premier rang M. Aloys de Becdelièvre, de Nantes, camérier de Sa Sainteté, parent de Dom Michel ; les familles de Kervasdoué, de Lesguern, de Roquefeuil, de Bergevin, de Kerdanet, de Merey, toutes alliées au futur Bienheureux. A côté, les familles Soubigou, de Kerdrel, de Réals, de Riverieulx, du Plessis, Quentel, du Rusquec, Quéinnec, Péner. M. Yan' Dargent est là, cherchant une dernière inspiration pour son tableau du saint Missionnaire.

Que de noms nous échappent et nous rediraient les sentiments de filiale reconnaissance qui ont conduit à Tréménac'h ces héritiers des anciennes familles de la Bretagne !

Mais déjà Monseigneur les bénit tous avec tendresse. La procession s'organise de nouveau ; M. l'abbé Quéinnec, chanoine honoraire, secrétaire de l'Evêché, est à côté de M. le vicaire-général. On rentre par le même parcours dans l'église de Plouguerneau, au bruit des cloches, qui sonnent à toutes volées. L'autel est resplendissant de lumières. Monseigneur y donne, après le *Tantum ergo*, la bénédiction du Saint-Sacrement. Il ne manquait plus qu'une chose à la fête, c'est le *Te Deum*, mais il retentit dans tous les cœurs.

⁂

Archives diocésaine de Quimper et Léon

Mercredi, 24 juin, les écrits de Monsieur Le Nobletz, formant 7 volumes grand in-4° de 400 pages chacun, ont été expédiés à Rome pour y être examinés par un théologien choisi à cet effet par le cardinal Zigliara, ponent de la cause. Nous avons la ferme confiance que toutes ces œuvres seront trouvées conformes à la saine théologie.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

RENNES. — Mgr le Cardinal n'a point été malade, ainsi que tous les journaux l'ont annoncé. Son Eminence était ces jours-ci à Paris présidant une des solennités du Sacré-Cœur à Montmartre.

ANGERS. — Mgr Freppel a reparu à la Chambre. Sa Grandeur a été indisposée, mais bien moins gravement qu'on ne l'avait dit.

Pardon de Guingamp. — Le Pardon de Guingamp se célèbre, d'après un usage immémorial, le *Samedi* qui précède le *premier Dimanche de Juillet :* il aura donc lieu cette année le *4 du même mois.*

Il sera présidé par M. l'abbé LE GOFF, vicaire-général honoraire, archiprêtre de Tréguier.

Nous espérons que des flots de pèlerins accourront encore des quatre coins de la Bretagne et viendront déposer l'hommage de leur reconnaissance et de leur amour aux pieds de notre vénérée Madone.

Deux trains de faveur sont accordés par la Compagnie de l'Ouest : *Nuit du 4 au 3 Juillet :* Départ du train extraordinaire allant à Saint-Brieuc : *2 heures 10.* Départ du train extraordinaire allant à Morlaix : *2 heures 20.*

LE SAUX, chanoine-honoraire, archiprêtre.

Paris. — « Il s'est fondé l'an dernier, à Paris, une Œuvre nommée la Commission des Patronages ; elle a pour but d'aider les Œuvres de Patronage en formation ou formées depuis longtemps déjà et de leur procurer tous les renseignements dont elles peuvent avoir besoin, et cela, en évitant scrupuleusement de s'ingérer en rien dans l'administration des Œuvres préexistantes. La Commission des Patronages publie un Bulletin mensuel où se trouvent d'intéressants articles concernant la vie des Patronages, les devoirs des confrères, les rapports des confrères avec les patronés, des analyses de pièces et l'indication de celles ayant chance de succès, un chant ou un cantique, etc... Les prix de cette publication mensuelle est des plus modiques : 1 fr. 50 (un franc cinquante centimes) par an ; il suffit de *s'adresser par correspondance* à M. Léon Cornudet, 71, rue de Vaugirard, à Paris. Nous ne saurions trop en recommander la lecture à ceux qui s'occupent d'Œuvres de ce genre et qui veulent qu'elles prospèrent. »

ROME. — Parmi les découvertes récentes faites à Rome, dans le cimetière de Priscille, on remarque une peinture assez bien conservée représentant la Vierge allaitant l'Enfant-Jésus. Au-dessus du groupe brille une étoile, et à sa droite, est debout un personnage vêtu du pallium — probablement le prophète Isaïe — qui, dans sa main gauche, tient un volume roulé, et de sa droite

montre l'étoile. Or, d'après les observations de l'illustre archéologue M. de Rossi, il paraît démontré que la sainte image fut peinte soit dans la première moitié du second siècle, soit à une époque antérieure. Cette découverte est une véritable révélation pour tous les protestants dans toutes les thèses contre « l'idolâtrie papiste », inconnue, d'après eux, à la pureté des premiers siècles, se trouvent d'un coup renversées. Elle détruit également le préjugé d'un certain nombre de savants catholiques, qui ne font remonter qu'au concile d'Ephèse, en 431, l'origine des images de la Vierge et de l'Enfant-Jésus.

ÉTUDES RELIGIEUSES, PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES, ET LITTÉRAIRES, revue mensuelle publiée par des Pères de la Compagnie de Jésus.

Sommaire de la livraison du 15 Juin 1891.

I. Lettre encyclique de N. T. S. P. le Pape Léon XIII sur la Condition des ouvriers. — II. Une journée historique : le 1er mai 1891, P. H. MARTIN. — III. Saint Louis de Gonzague, étudiant. A propos de son troisième centenaire. P. H. CHÉROT. — IV. L'Algérie Colonisation et assimilation, P. J. BURNICHON. — V. Windthorst et l'union catholique en Allemagne, P. J. BRUCKER. — VI. Mélanges. I. Mgr d'Hulst, philosophe et apologiste, P. B. GAUDEAU. — II. Louis Veuillot, P. V. DELAPORTE. — VII. Bibliographie. L'abbé E. LE CAMUS : Origines du Christianisme, l'œuvre des apôtres, *P. J. Fontaine.* — L'abbé J. LEBARQ : Œuvres oratoires de Bossuet, *P. R. de la Broise.* — L. SÉCHÉ : Les derniers Jansénistes, *P. P. Bliard.* — A. VANDAL : Napoléon et Alexandre Ier, *P. W. Tampé.* — L'abbé S. BALAN : Soixante-dix ans d'histoire contemporaine de Belgique (1815-1884), *P. J. Marquis.* — VIII. Tableau chronologique des principaux événements du mois, P. E. C.

AU SÉMINAIRE. — Saint-Sulpice et les Sulpiciens. — PAR M. L'ABBÉ P. FESCH, Vicaire à la cathédrale de Beauvais, directeur du *Bulletin Religieux. — Un vol. in-18 jesus. — Prix : 3 francs.*

DOCUMENTS
POUR SERVIR A
L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
dans le Finistère, pendant la Révolution.

RÉSULTATS DE L'AMNISTIE. — I. Arrêté du 22 Septembre 1791.

En vertu de l'amnistie générale, les prêtres détenus au couvent des Carmes de Brest furent élargis le 27 septembre 1791. Reçus avec bonheur dans leurs paroisses, ils ne tardèrent pas à exciter la jalousie des prêtres constitutionnels et à provoquer les dénonciations des patriotes, qui revoyaient avec peine des hommes prêts à condamner par leurs discours ou par leur simple manière d'agir, les principes anticatholiques de la nouvelle Constitution. Les dénonciations arrivèrent de tous les côtés aux Districts et au Département.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le 7 octobre, Bazile, curé constitutionnel de Plouguin, se plaint en ces termes au District de Brest (1) :

« Est-il dans l'ordre que l'on demande l'agrément du Curé de la paroisse avant qu'on y dise la messe ? ou si, sans déférence quelconque pour le dit Curé, une Municipalité ouvertement aristocrate peut autoriser des réfractaires violents à célébrer dans l'église paroissiale au mépris de l'ordre et du Curé ?

« Dimanche dernier, 2 octobre, je me vis obligé, par ordre du Maire, de rendre les clefs, c'est-à-dire une des clefs de la sacristie que l'on dépose tous les soirs chez moi, et celle de l'armoire où sont les calices, lesquelles ne me seront plus rendues, me dit le Maire, car elles resteront entre les mains du Procureur de la Commune, à qui a été remise également la clef d'une des portes de l'église. Et voici, Messieurs, uniquement pourquoi tout ce train : les réfractaires de cette paroisse paraissent depuis samedi dernier et ne sont plus invisibles comme auparavant ; en conséquence, ils peuvent entrer partout, y faire entrer qui bon leur semblera, dire la messe, consacrer, administrer, etc.; en un mot, on leur a mis entre les mains tous les moyens possibles pour nuire et faire du mal.

« La clef des calices entre les mains d'un Procureur de la Commune, n'est-ce pas énorme ? et cela encore pour accommoder des personnes qui se font une gloire de braver la loi et tous ses sectateurs.

« Je désirerais : 1° que ces Messieurs me demandent mon agrément avant de dire la messe ; 2° la clef des calices, de peur de profanation ; 3° j'observerai que si on ne peut se servir de quelque voie extraordinaire à la prochaine élection pour avoir un Maire autre que celui que nous avons actuellement, il n'y aura jamais ordre ni police ici... »

Le même constitutionnel renouvelait ses plaintes, le 21 octobre (2), au District de Brest :

« Messieurs, j'ai reçu avec satisfaction votre lettre du 8 ; vous y désapprouviez fort la conduite de la Municipalité. Là dessus j'ai voulu un instant me reposer, mais en vain, car le mal n'a cessé dès le commencement d'augmenter toujours de mal en pire. Je vous fais juges de la malice noire de la Municipalité : elle a délibéré, il y a trois semaines, pour autoriser nos deux Messieurs non conformistes à dire la messe dans cette église ; pour moi, si on m'avait demandé mon consentement, je me serais fait un devoir de m'y opposer, non seulement parce qu'on n'a jamais autorisé deux messes matinales en cette église, mais parce que l'une des messes autorisées se

(1) Archives départementales, L. 67.
(2) L. 67.

dit à huit heures un quart, malice évidente, exprès pour éloigner le peuple de ma messe, pour exciter évidemment l'homicide de ma personne, ainsi que celui de quiconque cherchera à entendre une messe, ce qui pensa arriver dimanche dernier à une femme. Cette messe de huit heures un quart finissant immédiatement avant la mienne, voilà tout ce peuple hors de l'église, formant comme deux murs à mes côtés lorsque je fais ma procession, frémissant de rage, vomissant toutes sortes de blasphèmes et d'horreurs ; partie tourne le dos à la procession, partie ne daigne ôter le chapeau, en un mot, il n'y a pas d'horreur qu'on ne fait.

« Dimanche, la procession une fois sortie pensa ne pouvoir rentrer, car on ferma la porte.

« Quelles horreurs, Messieurs ! quelle irréligion ! n'est-ce pas là, évidemment, faire du temple du Seigneur *spelunca latronum* ? En voulez-vous savoir la cause ? c'est la Municipalité, car elle est la première à donner l'exemple de me fuir; aucun d'eux ne voudrait y mettre d'obstacles, bien au contraire. Le Maire a le courage de dire que s'il avait eu deux vies, il en aurait sacrifié une pour la contre-Révolution. Mais infiniment plus encore nos deux ecclésiastiques : ils poussent le fanatisme jusqu'à nier la présence réelle dans l'eucharistie ; ils se donnent bien de garde de faire la génuflexion devant le tabernacle, y serait-il le Saint-Sacrement exposé ; ils ne feraient même pas le signe de la croix avec de l'eau bénite par moi. A leur exemple ils entraînent les autres ; dimanche peu s'en fallut que je ne pus finir vêpres, deux personnes ivres furent dans l'église pendant que je chantais, l'un domestique à Kerbérec, l'autre garçon meunier des métayers de M. de la Biochayes ; ils ne finirent point de crier, de brailler, d'insulter Dieu et les personnes qu'ils voyaient ; leurs excès les portèrent à frapper des pieds une femme dans l'église. Je ne vous dirai pas que je ne tremblais, car je ne voyais guères personne qui m'eût garanti de leur fureur. Si vous n'avez pas d'autorité pour faire rentrer cette Municipalité dans le devoir, répondez-moi sur le champ, je m'adresserai au Département. »

En Cornouailles, nous voyons le Curé constitutionnel de Carhaix, dans une lettre au Département, attribuer à l'ouverture des prisons de Brest les difficultés qu'il éprouve avec les prêtres réfractaires et la Municipalité qui les soutient.

« 14 octobre 1791. (1)

« *Blanchard, recteur constitutionnel de Carhaix, vicaire du Finistère, à Messieurs du Département.*

« Dès le principe de la Révolution, j'ai eu des chocs à soutenir ; tantôt ce sont des prêtres perturbateurs qui épuisaient ma patience et les moyens de douceur que je n'ai cessé

(1) L. 16.

Archives diocésain[illegible]e Quimper et Léon

d'employer pour les retirer de leur obstination ; tantôt c'est la Municipalité qui, au mépris des lois divines et humaines, me mande despotiquement à la barre de son tribunal, et pourquoi ? pour m'accuser du crime qu'elle a commis en s'immisçant dans les choses spirituelles.

« Samedi 8 octobre, vers neuf à dix heures du matin, le sieur Huitorel, prêtre interdit par moi en pleine Municipalité, sortant du repaire où avec les deux autres rebelles il s'est dérobé à l'exécution de l'arrêté du Département qui leur enjoignait de se rendre à Brest, vint à l'église de Saint-Trémeur suivi d'une foule de gens parmi lesquels un sieur Chauveau, ci-devant jésuite actuellement juge du Tribunal, et un sieur Maubec, médecin et officier municipal. Le cortège venait d'un air de triomphe entendre, disait-on, la messe du sieur Huitorel ; je dis d'un air de triomphe, car depuis l'évacuation des prisons de Brest, Messieurs les prêtres réfractaires publient hautement, en vertu de l'amnistie, le retour de l'ancien ordre de choses et leur réintégration entière. J'entendis donc sonner une messe, je me transportai à l'église, où le sieur Huitorel me déclara prétendre célébrer le saint-sacrifice ; je lui observai qu'il était interdit, il me répondit que peu importait et qu'il passerait outre. En conséquence, je me fis remettre la clef de la sacristie, et je retournai à mon presbytère. J'y rentrais à peine lorsque le sieur Perrault, marguillier, parut et demanda la clef pour délivrer, de la part de la Municipalité, dit-il, les ornements au sieur Huitorel ; je la lui remis en lui observant que comme notable il ne devait pas ignorer l'interdit porté contre le sieur Huitorel. Je me rendis avec lui à la sacristie, où le sieur Huitorel, plus obstiné que jamais à vouloir célébrer, entra avec nous. La porte fermée, il me répéta qu'il passerait sur mon interdit ; « Hé bien ! répondis-je au sieur Huitorel que la frénésie « transportait, malgré toute la validité de mon interdit pré- « cédent, je vous interdis de nouveau en présence des enfants « de chœur, du sacriste et du marguillier, à qui je défends « expressément de vous livrer d'ornements. » Je quittai la sacristie et me transportai au Directoire du District. Je fis mon rapport déclarant ne pas répondre des violences que peut se permettre un prêtre frénétique, car je sais que malgré mes défenses il se dit des messes, entr'autres par le ci-devant Recteur de Châteauneuf chez les religieuses auxquelles j'avais moi-même offert des prêtres constitutionnels.

« Dès le lendemain, 9 octobre, le bruit se répandit que la Municipalité m'avait condamné à cent livres d'amende, à raison de la conduite que j'avais tenue le jour précédent ; mais hier, 13, je me procurais une copie de la délibération de la Municipalité, je vis qu'elle avait abandonné son premier projet pour en suivre un autre non moins injurieux. Je joins ici cet acte infâme et despotique de la Municipalité de Carhaix

qui autorise un sieur Quémar, procureur de la Commune, à appeler devant lui son pasteur pour avouer ou contester des faits de scandale. Je vous dénonce, en conséquence, la Municipalité de Carhaix, je la dénonce à l'Assemblée Nationale, je la dénonce à toute la France. »

(A suivre.)

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE IV

LES VITRAUX DE LA NEF, DU TRANSEPT ET DU CHŒUR

FENÊTRES DU TRANSEPT NORD.

Première fenêtre (côté Ouest — au-dessus de l'arcade du bas-côté).

1° Saint Pierre.
2° Un chanoine présenté par un saint évêque.
3° Saint Charlemagne portant en alliance les armes de l'Empire et les armes de France.
4° Un chanoine présenté par un Saint.
5° Saint Paul.

Avant 1873, le panneau 2me occupait la place du panneau 1er. Celui-ci et le 5me avaient été transférés dans l'abside depuis 1837.

L'aigle d'empire et les fleurs de lis figurent au tympan du vitrail, comme aussi dans le chaperon et les orfrois de la chape du chanoine représenté au second panneau.

Deuxième fenêtre (côté Ouest — au-dessus de la niche de saint Guennolé).

1° Un martyr franciscain portant une épée.
2° Saint Tromeur, jeune martyr breton, portant sa tête entre ses mains.
3° Un saint franciscain tendant la main pour mendier (on pourrait voir ici saint Jean Discalcéat ; ce panneau est moderne).
4° Saint André.
5° Saint Jean l'Evangéliste.
6° Saint Joseph.

A part le 4me panneau, tout est de fantaisie dans cette verrière ; M. Le Men avait demandé qu'on reproduisit ici les sujets de la vitre du Chastel (grande fenêtre donnant sur le Nord) ; on n'a suivi ses indications que pour le tympan où l'on voit figurer avec les armes du Chastel *(fascé d'or et de gueules de six pièces)* les armes de Bretagne, de Pont-l'Abbé, de Rostrenen, de Poulmic, du Chastel-Mezle, de Coetlogon, de Lesiem.

Troisième fenêtre (côté Nord — au-dessus de l'autel).

En 1820 fut détruit le vitrail du Chastel qui occupait cette grande fenêtre ; aux images de saint Jean, apôtre, de Notre-Dame,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

du Sauveur, de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre, de saint André, des deux saints Jacques apôtres, on substitua du verre blanc.

A la suite de la mission de 1868, Mgr Sergent invita les fidèles à contribuer, avec la fabrique de Saint-Corentin, à l'acquisition d'une verrière destinée à cette fenêtre, et cet appel ayant été entendu, le travail fut confié à M. Hirsch. Il est fâcheux qu'on n'ait pas demandé au peintre-verrier d'imiter ici les vitraux anciens placés tout à côté, et avec lesquels contraste cette œuvre d'un caractère évidemment moderne. Deux séries de personnages sont superposées; ce sont les principaux Saints du diocèse, évêques ou abbés.

Série du bas.

1° Saint Corentin, 2° Saint-Pol-Aurélien, 3° Saint Guennolé, 4° Saint Maurice, 5° Saint Alor, 6° Saint Conogan.

Série du haut.

7° Saint Ténénan, 8° Saint Ronan, 9° Saint Gouesnou, 10° Saint Joévin, 11° Saint Goulven, 12° Saint Houardon

L'ordre dans lequel ont été placés ces douze Saints équivaut tout simplement à du désordre.

Dans le compartiment le plus élevé du tympan on lit :
Fideles Sancti Corentini Parochiæ offerebant anno 1869.
Dans les autres compartiments sont inscrits les noms de seize autres Saints de Bretagne.

Parmi les douze évêques ou abbés dont les images figurent dans cette grande fenêtre du transept Nord il n'en est que deux dont la *Semaine Religieuse* n'ait pas encore donné la biographie : saint Alor, évêque de Quimper, sur lequel on ne sait rien, et saint Maurice, abbé.

Nos Saints bretons appartiennent, pour la plupart, à la grande période d'émigration des insulaires dans notre péninsule ; mais si notre pays a eu peu de Saints au Moyen-Age, néanmoins il n'a pas attendu le siècle de saint Guillaume et de saint Yves pour reprendre sa glorieuse fécondité d'autrefois ; le douzième siècle a vu naître et mourir saint Maurice. Dom Plaine a publié en 1880 une petite biographie du saint Abbé, d'après une ancienne *Vie* latine provenant des archives de l'Abbaye de Clairvaux et conservée aujourd'hui à la bibliothèque de la ville de Troyes.

Saint Maurice naquit vers 1113 au village de Croixenvec, dans le diocèse de Vannes, et près de Loudéac ; la tradition populaire confondant ces deux localités l'a fait naître dans cette dernière ville, et par conséquent dans le diocèse de Saint-Brieuc. Du reste, les parents de saint Maurice vinrent y habiter peu de temps après sa naissance. Son père s'appelait Duault (ce nom est encore porté par plusieurs familles qui prétendent toutes descendre de la parenté de saint Maurice). Le nom de sa mère est inconnu. Ils étaient pauvres et ne consentirent qu'avec peine à laisser faire des études à l'enfant. Un jour pour l'empêcher d'aller à l'école, sa mère le chargea de défendre contre l'invasion des corbeaux un

champ nouvellement ensemencé. Les corbeaux vinrent, et comme saint Pol-Aurélien l'avait fait dans une circonstance analogue, Maurice pria Dieu de lui prêter son secours ; la troupe de corbeaux se laissa docilement enfermer dans une grange, et l'enfant, joyeux, put courir à l'école. Appliquant ainsi à l'étude tout ce qu'il avait d'ardeur et d'énergie il acquit promptement les connaissances qui faisaient l'objet des études de la jeunesse bretonne. Alla-t-il à Paris compléter son instruction ? l'*Ancienne Vie* n'en dit rien, mais Albert-le-Grand l'affirme ; il est vrai que Paris était alors le grand centre des hautes études, mais la Bretagne fournissait en ce moment plus de maîtres distingués qu'aucune autre province ; après le trop fameux Abailard, c'était Gilbert l'Universel, Bernard de Rennes, Adam de Saint-Victor. Le jeune Maurice Duault pouvait donc progresser dans les sciences sans avoir à s'éloigner beaucoup de son pays. Il fut bientôt jugé digne d'enseigner à son tour et fut chargé de remplir les fonctions d'*écolâtre*. Ce fut toujours un noble ministère, mais en un temps où la science était tenue en si haute estime c'était aussi un poste très honorable selon le monde ; cependant saint Maurice ne tarda guère à être exhorté par une voix intérieure à quitter sa situation.

C'était le moment où l'ordre de Cîteaux était dans toute sa première splendeur. Le trône ducal de Bretagne était occupé par Conan III ; sa sainte mère Ermengarde d'Anjou était la fille spirituelle de saint Bernard, et l'on pourrait dire qu'à sa voix les abbayes cisterciennes surgissaient sur le sol d'Armorique ; c'était Bégard, Buzai, La Meilleraye, Le Relec ; ce fut enfin Langonnet, sur les rives de l'Ellé, et c'est à la porte de ce monastère fondé en 1136 (1) que vint frapper saint Maurice (1142-1145). Sa vie y fut si parfaite, il ravit tellement tous les cœurs par sa simplicité et son humilité, qu'il fut élu Abbé deux ans après sa profession. Il gouverna le monastère pendant trente années, non sans avoir beaucoup à souffrir, tant des oppositions à l'intérieur que des difficultés venant du dehors ; mais en même temps le renom de sa sainteté allait grandissant chaque jour, et il devenait l'arbitre des prélats et des princes. Nous le voyons paraître comme conciliateur entre la célèbre Abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé et le Chapitre de Nantes, puis entre Bernard, évêque de Quimper, et la même Abbaye de Sainte-Croix qui, hélas, avait bien un peu la spécialité des interminables litiges.

Après ses trente années de gouvernement abbatial, saint Maurice jugea qu'ayant si longtemps dirigé les autres, il avait besoin de ne plus penser qu'à son propre salut, mais son abdication ne lui donna que pour peu de temps le repos auquel il avait aspiré.

Entre 1168 et 1170, le duc Conan IV, arrière petit-fils d'Ermengarde d'Anjou, ayant formé le dessein de créer en Cornouailles une nouvelle abbaye cistercienne, avait chargé de l'exécution de

(1) On dit que saint Bernard lui-même présida à cette fondation et désigna comme premier abbé de Langonnet un de ses frères.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ce projet saint Maurice avec douze de ses frères de Langonnet ; il leur avait fait don à cet effet des terres qu'il possédait dans la forêt de Carnoët et sur les rives de la Laita. Conan mourut en 1171 ; la construction du monastère devait être déjà commencée, mais les travaux ne pouvaient être encore achevés, et les troubles politiques qui suivirent la mort du duc retardèrent probablement l'achèvement de l'œuvre ; ce ne fut qu'en 1177, c'est-à-dire deux ou trois ans après avoir abdiqué la dignité abbatiale à Langonnet, que saint Maurice vint prendre possession de la nouvelle abbaye de Carnoët.

Si l'on y avait déjà établi quelques lieux d'habitation, du moins ils ne constituaient pas une abbaye avec son église et ses bâtiments claustraux ; la forêt et les bords de la rivière au nom si mélodieux n'étaient pas non plus tels que le voyageur et le pèlerin les contemplent et les admirent aujourd'hui. A Carnoët, le saint abbé ne trouva qu'un affreux désert, mais sans retard il jeta les fondements d'un monastère et aussi d'une église qui, comme toutes celles de l'ordre de Cîteaux, fut dédiée à Notre-Dame, mais le temps n'était pas éloigné où le nom de son fondateur y serait adjoint à celui de la Mère de Dieu.

Dans la nouvelle abbaye, la pauvreté fut telle que Dieu eut à intervenir par des prodiges, mais le miracle n'est pas le moyen ordinaire de la Providence ; une noble dame de Quimperlé fut pour les pauvres moines une image assez visible de cette divine bonté qui n'abandonne jamais les siens.

L'auteur de la vie de saint Maurice, qui nous parle très peu de ses vertus, s'est longuement étendu sur ses miracles. J'en citerai seulement deux. Le premier rappelle un prodige tout semblable opéré par une religieuse bénédictine : sainte Gertrude de Nivelle, fille du Bienheureux Pepin de Landen.

Le nouveau monastère de Carnoët était fondé depuis peu de temps quand il reçut la visite d'hôtes aussi incommodes que nombreux : c'était toute une armée de rats qui venaient déclarer la guerre aux religieux. Ils s'attaquèrent particulièrement aux chaussures des pauvres moines. L'abbé, supplié d'intervenir auprès de Dieu pour obtenir le départ des rongeurs, se contenta d'inviter ses fils à garder leurs chaussures pendant la nuit, et lui-même en donna l'exemple ; mais de ses souliers, au lendemain matin, il ne restait que la semelle. Il paraît que les fils ne furent pas plus épargnés que le père, car ils vinrent renouveler leurs instances, et saint Maurice vaincu, trouva la chose assez sérieuse pour réclamer l'intervention divine. Il fut écouté. Le lendemain, deux énormes corbeaux vinrent planer sur l'abbaye, firent aux rats une guerre d'extermination, et quand le massacre fut fini, emportèrent les cadavres des rongeurs bien au loin, dans la mer, je suppose, si bien que les religieux n'eurent même pas à se mettre en peine de les faire disparaître.

Comme ses moines l'avaient prié d'écarter les rats, les fidèles du voisinage vinrent bientôt le prier d'écarter les loups ; mais il

leur répondit que si tous les loups disparaissaient, les petits pauvres et les orphelins n'auraient plus à défendre les troupeaux et perdraient ainsi le pain de chaque jour. Etait-ce seulement sa charité, ou bien était-ce aussi son humilité qui lui dictait cette réponse ? — On ne sait ; mais le lendemain, les terribles ennemis, un loup et une louve, étaient trouvés morts sur une route de Moëlan.

Les autres prodiges racontés par le vieil historien montrent, comme les deux précédents, la bonté de cœur d'un Saint qui compatissait à toutes les infortunes ; aussi de tout côté venait-on à Carnoët chercher des secours, des consolations ou des exemples.

(A suivre.)

Goudron Guyot véritable, 19, Rue Jacob, Paris. Boisson hygiénique, affections de poitrine, de la gorge et de l'estomac. Prix : 2 francs. Toutes pharmacies.

Les *Pilules de Vallet* ont été approuvées et recommandées par l'Académie de Médecine de Paris, pour la guérison de la *chlorose*, des *pâles couleurs*, de l'*anémie*, des *pertes de sang* et *pertes blanches* et de tous les états d'épuisement ou de faiblesse générale.

Nota. — Les Pilules Vallet *(vraies)* sont blanches et sur chacune est écrit le nom Vallet. Toutes pharmacies : le flacon : 3 fr., le demi-flacon : 1 fr. 50. Fabrication, 19, Rue Jacob, Paris.

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

est seule chargée, à Paris, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

Mines d'or de Gondo. — Plus nous examinons l'exploitation, et plus nous concluons en faveur de l'avenir du *Gondo*. D'après les dernières expériences, le rendement par tonne serait d'environ 681 fr. 50, sur lesquels il faut déduire 45 francs pour frais généraux laissant net 636 francs. Or, il y a des milliers et des milliers de tonnes à extraire de la montagne de Gondo, ainsi qu'il en résulte des expériences faites par les ingénieurs. Nos lecteurs feront bien de s'adresser à la *Banque de l'Est*, 14, rue de la Banque, à Paris, pour recevoir toutes les explications nécessaires.

GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux M., à Melun. Consult. gratuites par corresp.

ATELIERS de MENUISERIE F. DAOULAS, Père
Entrepreneur de Menuiserie
19, boulevard de l'Odet, QUIMPER, et rue du Frout, 23,
TRAVAUX DE BATISSES
AMEUBLEMENTS D'ÉGLISES
Sculpture et Restauration en tous genres.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

ON DEMANDE des Agents pour grande Compagnie d'Assurances dans les cantons de Concarneau, Pont-l'Abbé, Fouesnant, Plogastel, Briec. — Fortes remises. — *S'adresser 13, rue du Palais, Quimper.*

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56
QUIMPER QUIMPER

VICHY Source **LAVERGNE** St-Yorre 20 LA CAISSE de 50 bouteilles
La plus gazeuse, la plus froide et la meilleure pour le traitement à domicile des maladies **tributaires** des Eaux de Vichy. Réduction import^te à MM. les Ecclésiastiques, Communautés et Etabl^ts Imp^x.
RENSEIGNEMENTS ET COMMANDES : **M. F. LAVERGNE,** Ph^en de 1re Cl., *Vichy.*

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

STATUES RELIGIEUSES
CHEMINS de CROIX et MOBILIER d'EGLISES
Ateliers L. CACHAL-FROC
30, 32 et 34, Rue Vavin, *PARIS*
Statues, Chemins de Croix, Autels, Chaires, Confessionnaux
TERRE-CUITE, CARTON, BOIS, PLATRE, PIERRE, MARBRE
Le matériel important des Ateliers **CACHAL-FROC** permet de produire promptement toutes les statues religieuses que l'on peut demander.
Modèles du Sacré-Cœur, Vierge, St-Joseph, Evêques, Abbés, Moines, etc., St-Yves et tous Saints et Saintes.
Renseignements, Photographies ou Dessins sont envoyés franco sur demande.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. **Vendredi 3 Juillet 1891.** N° 27.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard,* avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *Bibliographie.* — *I. Chronique du diocèse* : Quimper ; Nominations ; Nécrologie ; Liturgie.

II. Nouvelles du Monde catholique : Le nouveau Nonce à Paris ; Paris ; Cambrai ; Les Francs-Maçons ; Langage ministériel ; Les Juifs à Belfort ; L'Eucharistie ; A la prison ; Le vrai pilote.

III. Documents historiques (suite).

IV. Visite de la Cathédrale (suite).

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 5 Juillet. — Fête du Très Précieux Sang de N.-S.-J.-C., double de 2e classe, rouge. — Au chœur, la solennité de saint Pierre et de saint Paul ; mémoires 1° du Précieux Sang, 2° du dimanche. Vêpres du Précieux Sang ; mémoires 1° de saint Pierre et de saint Paul, 2° des saints Cyrille et Méthode, 3° du dimanche.

Lundi 6. — Octave de saint Pierre et de saint Paul, double, rouge.

Mardi 7. — Sainte Pulchérie, vierge, double blanc.

Mercredi 8. — Sainte Elisabeth, reine du Portugal, veuve, semi-double, blanc.

Jeudi 9. — Saint Goulven, évêque, double, blanc.

Vendredi 10. — Les Sept Frères et leurs compagnons, martyrs, semi-double, rouge.

Samedi 11. — Saint Turiau, évêque, semi-double, blanc.

Ordre de l'Ado[illegible] pendant la semaine

Lampaul-Pl[illegible] 6 et 7 juillet.
Guerlesquin[illegible] 8, 9 et 10 juillet.
Saint-Sauve[illegible] 11 juillet.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Librairie J. SALAUN, rue Kéréon, 56, Quimper.

VIENT DE PARAITRE

ET SERA DANS QUELQUES JOURS EN DÉPÔT A LA LIBRAIRIE SALAUN :

OFFICE DES MORTS

comprenant l'Ordre des Funérailles, les Vêpres, les Matines, les Laudes, la Messe des Morts, et plusieurs Chants ou Motets en usage dans quelques églises.

La notation en est absolument conforme à celle du livre de chœur, à l'usage du diocèse.

Un volume in-12 relié, tranche rouge, **1** fr. **25**.

SOUS PRESSE, ET PARAITRA DANS QUELQUES SEMAINES :

MANUEL PAROISSIAL

ou

RECUEIL DES CHANTS LES PLUS USITÉS

EXTRAITS DE L'ÉDITION ADOPTÉE

DANS LE DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON.

Un volume in-12 de 240 pages, relié, tranche rouge, **1 fr. 75.**
Prix par douzaine : **20** fr.
Le même volume, avec une reliure de luxe, plein cuir américain, filets, tranche rouge, **2** fr. **50**.

Nous ne pouvons mieux faire connaître ce livre qu'en reproduisant ici la

PRÉFACE.

« Le titre de ce livre en indique suffisamment le but et l'utilité. Un coup d'œil jeté sur la table des matières montrera encore mieux ce que nous avons voulu réaliser.

(En voici les divisions principales : *Méthode pratique de plain-chant. — Calendrier du diocèse. — Cérémonial du service de la messe basse. — Prières pendant la Messe — Vêpres du dimanche. — Psaumes particuliers à certaines fêtes. — Complies. — Chants ordinaires de la Messe aux différentes solennités. — Proses particulières à certaines fêtes. — Vêpres du Petit Office de la Sainte Vierge ; Vêpres du Temps, du Commun des Saints et des principales fêtes de l'année, comprenant les nouvelles Hymnes et les Hymnes anciennes. — Chants divers pour les Saluts du Saint-Sacrement.*)

« I. — Ce Manuel s'adresse d'abord aux *Enfants de Chœur* ; et c'est pour eux spécialement que nous avons inséré le Cérémonial du service de la Messe basse.

« Il serait sans doute bien désirable que, dans toutes les paroisses, les enfants fussent formés au chant de ces Graduels et de ces Versets alleluiatiques où se révèle particulièrement la beauté des mélodies Grégoriennes. Mais ce résultat ne peut être obtenu qu'avec des voix choisies ; c'est pourquoi les répétitions d'ensemble ne portent souvent que sur l'Ordinaire de la Messe, les Psaumes et les Hymnes des Vêpres, les Antiennes au Saint-Sacrement et à la Sainte Vierge. Le recueil que nous présentons sera donc suffisant pour les chants ordinaires ; et le livre plus important des Offices sera réservé à ceux dont les aptitudes musicales et la voix cultivée offrent des ressources plus sérieuses pour l'étude du Répertoire Grégorien.

« II. — Ce Manuel s'adresse également aux enfants des *Écoles* et des Pen-

sionnats. — Le *Petit Office de la Sainte Vierge* est imprimé intégralement pour les Communautés où il remplace habituellement les Vêpres du Dimanche.

« III. — Enfin, ce livre est destiné surtout aux *Fidèles* qui veulent répondre au vœu de l'Église en s'associant à sa prière solennelle. Ils y trouveront les chants usuels qui leur deviendront bientôt familiers.

« Le Calendrier du diocèse a été conservé pour eux. A leur intention aussi nous avons ajouté quelques courtes prières qui leur permettront de suivre avec plus de dévotion les diverses parties du Saint Sacrifice de la Messe.

« IV. — Nous avons exposé, dans la Préface des *Offices*, les règles qui ont présidé à la réimpression de nos livres de chœur. Sa Grandeur Monseigneur Lamarche, voulant obtenir l'unité du chant ecclésiastique dans son diocèse et en favoriser la bonne exécution, a daigné encourager nos travaux et ordonner que cette édition fût désormais la seule autorisée. Les extraits que nous publions aujourd'hui sont donc revêtus de la même approbation.

« V. — La petite *Méthode pratique* doit tenir aussi sa place dans ce recueil, — et nous l'introduisons dans cette préface. Elle donne en effet l'explication de tous les signes et renferme, quoique sommairement, les règles principales de l'interprétation traditionnelle du chant liturgique. »

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — *Dimanche 5 Juillet* : chapelle de la Retraite, 7 heures, réunion de la Congrégation des Dames, messe, instruction, bénédiction.

QUIMPER. — Nous avons le regret de vous apprendre que l'état de Monseigneur du Marhallac'h prend chaque jour un caractère plus alarmant. Nous le recommandons plus instamment encore aujourd'hui aux prières du clergé, des communautés religieuses et des fidèles.

Nominations. — Par décision de Monseigneur, M. Corre, vicaire à Saint-Hernin, est nommé vicaire à Dirinon, en remplacement de M. Donval, démissionnaire pour cause de santé.

M. Floc'h, vicaire à Dinéault, est nommé vicaire à Saint-Hernin.

M. Kérouanton, jeune prêtre, est nommé vicaire à Dinéault.

Nécrologie. — M. Le Bras, ancien vicaire de Gouézec, décédé.

Liturgie. — *Messes de Requiem.* — Q. — Dans les messes quotidiennes de *Requiem*, quand elles sont chantées, on ne doit dire qu'une oraison, et on doit chanter quelques strophes de la prose *Dies iræ*. 1° Le prêtre doit-il réciter toute la prose ? 2° Combien de strophes le chantre devrait-il chanter ?

R. — Ad I. Oui, le prêtre doit réciter toute la prose. Les messes de *Requiem* doivent être récitées telles qu'elles sont marquées au missel. On ne doit rien retrancher.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Ad. II. La sacrée Congrégation des Rites permet aux chantres d'omettre quelques strophes, mais elle n'indique que celles qui doivent être chantées, ni celles qui peuvent être omises. Il importe de faire chanter celles qui renferment des supplications, ainsi que l'a déclaré la sacrée Congrégation des Rites, mais sans fixer quelles étaient ces strophes.

Pouvoir d'imposer le Scapulaire. — Q. — N'y a-t-il pas une décision du Saint-Père au sujet de ceux qui avaient le pouvoir, pour toute leur vie, d'imposer le scapulaire du Mont-Carmel ? N'aurait-il pas dans cette décision, restreint, limité ce pouvoir ?

R. — Ce décret existe, il est du 27 avril 1887.

Il concerne ceux qui ont obtenu le pouvoir de distribuer le scapulaire du Mont-Carmel avec d'autres scapulaires par une seule formule. Ce pouvoir, quoique accordé primitivement à vie, a été restreint à dix ans ; par conséquent il doit expirer le 27 avril 1897.

Pour les prêtres qui ont reçu à vie la faculté d'admettre les fidèles dans la confrérie du Mont-Carmel d'après le formulaire ordinaire, aucun changement n'est introduit dans leurs pouvoirs.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Le nouveau Nonce à Paris. — Par billet de la Secrétairerie d'Etat, Sa Sainteté a nommé Mgr Ferrata nonce à Paris.

Mgr Ferrata est né le 3 mars 1847, à Gradoli, dans la province de Viterbe. D'abord chanoine de la collégiale de Montefiascone, il fut appelé par Pie IX aux travaux de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires.

Léon XIII envoya Mgr Ferrata à Paris, en 1879, comme auditeur de la Nonciature. Depuis cette époque, il a été président de l'Académie des Nobles Ecclésiastiques, nonce en Belgique et enfin secrétaire de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires. Mgr Ferrata est archevêque titulaire de Thessalonique.

PARIS. — M. le Ministre de la Marine vient de décider que désormais la prière ne se fera plus dans les écoles de la Marine. C'est une nouvelle douleur de plus pour nous.

CAMBRAI. — *Une escorte d'honneur.* — Dans un récit qu'il fait de la plantation d'un Calvaire à Selvigny (Nord), l'*Emancipateur* de Cambrai signale une particularité intéressante :

Quant aux lanciers formant escorte au Christ porté sur un lit d'honneur, nous en voulons dire un mot particulier. Ce n'est pas sans quelque surprise que nous avions remarqué ce groupe d'hommes, très corrects dans leur tenue, d'allure martiale, dont l'un portait un magnifique drapeau tricolore frangé d'or, avec

une inscription religieuse qui nous intrigua vivement. Renseignements pris, notre étonnement cessa.

Figurez-vous que ces hommes, tous anciens soldats, ont imaginé de créer une sorte de légion d'honneur dont le but est de servir d'escorte dans toutes les manifestations religieuses. Ils ont tenu à déployer au milieu d'eux le drapeau sous lequel ils ont servi, mais ils l'ont en quelque sorte christianisé en y faisant placer une inscription en l'honneur de Jésus-Christ.

Cette compagnie a des statuts qui sont religieusement observés. Les membres portent un costume semi-civil, semi-militaire. Leurs clairons, sonnant aux champs, les précèdent.

La création de cette escorte d'honneur, d'un genre tout spécial, est des plus heureuses.

Les Francs-Maçons. — Le *Bordeaux-Journal* publie le document suivant, d'où ressort la preuve que les francs-maçons *ne s'occupent nullement de religion*, comme ils le prétendent.

Réunion plénière mensuelle du mois de juin.

Bordeaux, le 25 mai 1891.

« T.·. C.·. F.·.,

« J'ai la faveur de vous informer que la réunion plénière mensuelle de la Franc-Maçonnerie Bordelaise aura lieu le 3 juin, à huit heures et demie du soir, en tenue de la R.·. L.·. LES NEUFS-SŒURS *(sic)*, dans le local mac.·. de la rue Ségalier. »

ORDRE DU JOUR :

Recherche du moyen pratique d'obtenir la suppression en France des congrégations religieuses.

L'assemblée sera appelée à émettre son opinion par un vote.

Nous étions depuis longtemps fixés sur le but que poursuivent les Frères Trois-Points, mais nous ne sommes pas fâchés d'en pouvoir donner une nouvelle et irréfutable preuve à ceux qui peut-être, n'y croyaient pas. *(Semaine d'Angers.)*

Aux jeunes hommes catholiques. — « .....Au sujet du rôle qui vous appartient dans cette lutte suprême, on a comparé la société moderne à un convoi emporté à toute vapeur vers les pays nouveaux et lointains. Puis, s'adressant à la jeunesse, on lui a dit : « Le passé est mort, nous ne lui avons déjà que trop « donné de larmes inutiles. Il est temps de quitter le deuil. C'est « vers l'avenir qu'il faut porter vos regards, votre pensée et votre « essor ! Voilà le train qui passe ! Il est encore à votre portée ; « mais bientôt il aura disparu pour toujours. Vous n'avez pas un « instant à perdre ; jeunes gens, montez dans le train. »

« Monter dans le train, ce n'est pas s'étendre dans un wagon bien capitonné, pour se laisser emporter je ne sais où, par je ne sais quoi, dans un demi-sommeil égoïste, lâche et stupide. Monter dans le train, pour des esprits clairvoyants, pour des cœurs

Archives diocésaines de Quimper et Léon

bien placés, *c'est sauter bravement sur la locomotive* pour la conduire au salut social, ou pour l'arrêter, coûte que coûte, sur le chemin de la perdition... »

(Propagateur de l'Alliance catholique.)

Langage ministériel. — C'est pendant la tournée de confirmation.

Un enfant de l'école laïque s'obstine à répondre : « Oui, Monsieur ; non, monsieur, » à Mgr l'Evêque qui l'interroge.

M. le Curé lui souffle à plusieurs reprises : « Dis donc : Monseigneur. » — « Laissez-le, M. le curé, reprend l'Evêque, cet enfant parle comme un ministre. » *(Semaine de Rennes.)*

On lit dans la *Croix* de Belfort :

« Nous avons à Belfort :

» Un trésorier-payeur général juif ;

» Un receveur d'enregistrement juif ;

» Un médecin chef de l'hôpital militaire juif ;

» Un médecin sous-chef de l'hôpital militaire juif ;

» Un colonel d'artillerie juif ;

» Un journal des juifs (son gérant juif) ;

» Un président de Société (vélocipèdes) juif ;

» Un ancien commissaire-priseur juif ;

» Un instituteur juif.

» Rappelons que le sieur Ardisson, notre ancien préfet, appartient également à la secte dont Iscariote, Naquet et Rothschild sont les plus beaux ornements.

» Ajoutons qu'un magistrat juif brigue d'ores et déjà la succession du président de notre tribunal et qu'un juif (Lévy) est désigné pour remplacer le gouverneur de Belfort.

» N'oublions pas de dire que le nouveau commissaire de police, Gerschell, est aussi juif.

» Pour compléter le tableau, déjà suffisamment judaïque, il ne nous manque plus qu'un sénateur et un député juifs. »

C'est encore pis que dans le Nord.

Proportion gardée, il en est de même dans toute la France.

L'Eucharistie. — Puisque le Christ a dit : *Ceci est mon corps*, n'ayons aucune hésitation : croyons. Combien de personnes disent : Oh ! je voudrais bien voir le vrai portrait de Jésus-Christ, je voudrais voir les vêtements qu'il a portés. Mais vous le voyez lui-même dans l'Eucharistie, vous le touchez, vous le mangez. Quel pasteur a jamais nourri ses brebis avec ses propres membres? Lui, il nous nourrit de son propre corps, il nous unit et nous colle à lui.

S. Jean Chrysostôme.

A la prison. — Fragment de l'allocution d'un pieux aumônier de prison à ses... *paroissiens*.

« Mes bons amis, quand vous étiez dans le monde, vous avez sans doute entendu dire beaucoup de mal de la religion, vous en avez peut-être dit vous-mêmes ; il y a pourtant une chose certaine, c'est que si vous aviez fait ce que la religion vous commandait, vous ne seriez pas ici ! »

Cette réflexion ne vaut-elle pas un long discours ?

Le vrai Pilote. — Un vieux capitaine de navire, retiré à Aix, et membre de la confrérie du Saint-Sacrement, venait de recevoir le saint Viatique.

« Comment allez-vous ? lui demande-t-on.

— Ça va bien, *ça va bien, le pilote est à bord.* »

SŒUR LOUISE (1). — Ce livre, écrit tout entier à la gloire de l'œuvre anti-esclavagiste, nous conduit en compagnie de Sœur Louise dans les déserts de l'Afrique où cette héroïque religieuse va racheter, au prix de mille souffrances, les âmes des malheureux noirs et des pauvres enfants assis encore dans les ténèbres de l'erreur.

Je ne connais point de tableaux plus touchants que ceux de l'arrivée de Sœur Louise à Zanzibar, de ses voyages en kitandas, traversant des pays transformés en ossuaires, puisque quatre à cinq cent mille créatures humaines périssent annuellement, victimes des chasses abominables et des marches forcées, et enfin le récit de son suprême dévouement, alors que Sœur Louise, atteinte déjà du mal qui doit la conduire au tombeau, n'hésite pas, malgré la tempête qui ravage la plaine, à courir au chevet du petit noir, torturé par son maître, pansant ses plaies et versant sur sa pauvre petite tête laineuse l'eau sainte du baptême qui lui ouvre les portes du ciel...

Abbé P. Lafforgue.

(1) 1 volume in-18 jésus ; prix 3 fr. franco. Chez Henri Gautier, éditeur (librairie Blériot), 55, quai des Grands-Augustins, à Paris.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

RÉSULTATS DE L'AMNISTIE. — I. Arrêté du 22 Septembre 1791.

A Saint-Thégonnec, même conflit entre les prêtres conformistes et non conformistes ; ici encore les Officiers municipaux ne cachent pas leurs préférences pour leurs anciens pasteurs (1).

« 16 octobre 1791.

« *Municipaux de Saint-Thégonnec à District.*

« Le sieur Alanet, curé constitutionnel de cette paroisse, a aujourd'hui, au prône de sa grand'messe, dit qu'il avait sur la semaine trouvé attaché à sa porte un écriteau par lequel on

(1) L. 68.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

le menaçait de faire couler son sang. Alors, prenant cet air et ce ton menaçant qu'il a toujours dans la chaire, il a dit qu'il était aux trousses de l'auteur de cet écriteau, et que pour faire voir qu'il n'avait pas peur il déclarait que, passé ce jour, il défendait au sieur Drolac'h de dire aucune messe.

« Le même jour, après la grand'messe, Pierre Fichou, maire, Jean-Marie Pouliquen, Gabriel Cam, François-Marie Cotain et Jacques Le Guen, ces quatre derniers officiers municipaux, se sont trouvés dans l'église quand le sieur Alanet y a arrêté le sieur Drolac'h, prêtre, qui y était venu pour dire la messe. Le sieur Alanet a enjoint au sieur Drolac'h de rester au milieu de l'église jusqu'à ce que lui, sieur Alanet, eut dit en chaire ce qu'il avait à dire. Alors le sieur Drolac'h ayant déféré à cette injonction, le sieur Alanet en chaire a dit que, de sa part d'abord et ensuite de la part de l'Evêque du Finistère, il interdisait le sieur Drolac'h et qu'il n'aurait plus à célébrer de messes.

« Sur ces propos, il s'est élevé une grande rumeur parmi le peuple, qui était très nombreux dans l'église. Le sieur Alanet ayant descendu de chaire, s'est mis à genoux auprès de l'autel de la Vierge, où il s'est trouvé entouré d'une infinité de personnes qui le menaçaient ; on a entendu entre autres une voix, qu'aucun de nous n'a pu reconnaître, qui criait : « Il y a trop longtemps que celui-ci embarrasse cette « paroisse, que l'on tombe dessus ! » Le Maire s'est interposé et a enjoint à tout le monde de se retirer chacun en sa place; il a ensuite escorté le sieur Alanet jusqu'à la sortie de l'église, étant précédés et suivis d'une foule de monde qui, en murmurant, paraissait toujours menacer le sieur Alanet, qui s'est retiréen son presbytère.

« Nous croyons devoir vous faire observer que le sieur Drolac'h a dit sa messe les dimanches et fêtes à cinq heures et demie du matin ; le sieur Alanet se plaignit alors parce qu'il disait la messe avant celle du Vicaire constitutionnel à six heures. Sur ces plaintes, nous priâmes le sieur Drolac'h de la dire à huit heures ; le sieur Alanet encore mécontent, nous priâmes le sieur Drolac'h de dire sa messe après la grand'messe.

« Tout le monde assure, Messieurs, qu'on ne sait pas comment le sieur Alanet se serait tiré de cette scène qui s'est passée aujourd'hui à l'église, si M. le Maire ne s'y était trouvé pour apaiser le peuple.

« Nous vous prions d'écrire au sieur Alanet pour lui rappeler les limites de ses droits et la modération qui convient à un ministre de l'Évangile. »

Le District de Morlaix avait reçu de son côté une plainte du Curé constitutionnel Alanet, et le 21 octobre, il ordonna que « le 23 octobre, dimanche, on enverrait à Saint-Egonnec

deux gendarmes et deux autres à Pleyber-Christ, dont le ci-devant recteur Gall est le centre de la coalition formée dans ce pays contre les prêtres conformistes ; qu'on tiendrait soixante hommes de la garde nationale prêts à marcher, s'il y a besoin dans l'une ou l'autre de ces paroisses de la force armée pour y faire maintenir l'ordre, le respect aux lois, à la religion et à ses ministres. »

A Plouzané, Morvan, curé constitutionnel, écrit le 19 octobre (1) au District de Brest pour dénoncer les marguilliers de la trève de Locmaria, qui ne se sont jamais encore présentés à lui :

« Jacques Peton, petit marchand du bourg de Locmaria, tient chez lui des cantiques bretons qui vont directement contre la Constitution et qu'on publie chez lui à tout le monde.

« De plus, les enfants de feu Hernot, de cette trève, auxquels j'avais fait toutes sortes de bonnes propositions, ont enterré leur père dimanche dernier dans le cimetière de l'église de Locmaria, sans ma présence ni celle d'aucun prêtre ; j'y fus cependant quand je le sus, et je fis les prières ordinaires. Je vous prie, Messieurs, de remédier à ces abus, ou je serai forcé de quitter cette paroisse. »

Dans certaines paroisses, les Municipalités sont partagées d'opinions, la plupart des Officiers municipaux sont d'ordinaire favorables aux prêtres fidèles, mais quelques-uns s'indignent du peu de sympathie témoignée aux institutions nouvelles, et s'en plaignent amèrement aux Administrations supérieures. Deux municipaux patriotes de Saint-Renan exposent ainsi leurs doléances au District de Brest (2) :

« Nous soussignés certifions que ce jour, 23 octobre 1791, à quatre heures de l'après-midi, nous étant rendus à la maison commune suivant l'assignation y donnée au Conseil général, y avons trouvé le sieur Hervé Trévien, prêtre non conformiste ex-vicaire de cette paroisse. Aussitôt notre arrivée, il nous expose avec une téméraire précipitation qu'il y est venu pour nous faire attester qu'il est véritablement vicaire de Saint-Renan, à quoi répond le sieur Yves-Marie Mével, procureur de la Commune au lieu du sieur Ollivier-Marie Mével, son oncle, aujourd'hui administrateur du District de Brest, en observant au dit Trévien qu'on n'est pas encore en nombre compétent. Sur ces entrefaites, comparaissent le sieur Hervé Le Hir, maire, et quelques notables. Le dit sieur Mével et le sieur Camarec, officier municipal, disent que le plaintif Trévien doit s'adresser au District. Le dit Trévien réplique qu'à deux reprises il a demandé le traitement de vicaire sans pouvoir l'obtenir.

(1) L. 67.
(2) L. 70.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« Le sieur Le Hir, maire, Guillaume-Marie Floch, Yves Peton et Yves Pochart, notables, soutenus par Pierre Trébaol, charpentier et non membre du Conseil général, prennent la parole en faveur du prêtre Trévien, et prétendent avec impudence et arrogance qu'on doit le salarier comme vicaire. Les sieurs Mével et Camarec lui démontrent qu'il ne remplit qu'en partie les fonctions de vicaire, en ce qu'il n'assiste pas à la grand'messe et aux vêpres et se fait une sotte gloire de ne vouloir prendre aucune part aux actes de Monsieur le Curé constitutionnel. Après divers débats et diverses plates ironies du prêtre Trévien, celui-ci se retire en donnant à ses partisans, Maire et notables, le salut le plus amical ; ces derniers y répondent du ton le plus gracieux et le plus propre à soutenir les folles espérances de leur protégé. »

En l'absence des sieurs Bougaran, Macé et Cosliou, Mével et Camarec se voyant seuls de leur parti se retirent, et Mével donne sa démission de procureur de la Commune. Le procès-verbal ci-dessus est adressé par eux au District.

Cette démission ne fut pas sans doute acceptée, et leur zèle dut recevoir au contraire des encouragements de la part du District, car le 6 novembre 1791 (1), ils lui envoient un nouveau procès-verbal lui dénonçant encore les agissements du Maire.

« Nous, Georges-Louis Camarec, Nicolas Duval et Jean Cosliou, officiers municipaux, et Yves-Marie Mével, procureur de la Commune, rapportons que le 31 octobre, sur le soir, le sieur Tournès, bedeau, conformément à l'usage se rend à la chapelle de Notre-Dame de Liesse de cette ville, pour sonner les cloches à l'occasion de la fête de tous les Saints. Voyant qu'il ne peut seul sonner les cloches, il prie François Jolligné de l'aider, il aperçoit près la balustrade de la dite chapelle Prigent Mengant et lui fait la même prière, celui-ci répond que pour le moment il ne peut y accéder ; ce refus excite la risée de certaines filles se trouvant près le confessionnal où le sieur Trévien écoutait quelques pénitentes. Aux éclats de rire des filles en question, François Tournès leur observe avec une certaine émotion qu'elles agissent comme des P... qui voient le mal avec plaisir, puis va sonner les cloches.

« Le lendemain, 1er novembre, le sieur Trévien, imbu dès la veille du propos échappé à Tournès, se permet, sur la fin de sa messe matinale, d'annoncer d'un ton irrité au grand concours de peuple qui y assiste que désormais il ne confesserait plus, attendu que le sieur Tournès avait traité ses pénitentes de P... Cette annonce indispose les auditeurs contre Tournès ; tous murmurent, entr'autres le sieur Hamon, chirurgien et commandant la garde nationale, qui s'écrie en pleine église : « Il faut mettre Tournès en prison !... »

(1) L. 70.

Le Maire ne se le fait pas dire deux fois, et le bedeau du culte constitutionnel va réfléchir en prison sur les inconvénients de l'intempérance de son langage ; mais grâce au rapport des frères et amis, envoyé à Brest, le District, en séance du 10 novembre, arrête que Le Hir, maire, et Hamon seront dénoncés à l'accusateur public pour cet abus de pouvoir.

Le 6 novembre (1), le maire de Camaret, Le Dall, signale son Curé comme ayant refusé absolument de lire le Mandement de l'Evêque du Finistère, « s'appuyant sur ce qu'il ne le reconnaît pas pour tel. » *(A suivre.)*

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE IV

LES VITRAUX DE LA NEF, DU TRANSEPT ET DU CHŒUR

Cinquante ans s'étaient écoulés depuis que saint Maurice avait fait profession, quinze ans depuis qu'ayant quitté Langonnet il dirigeait l'abbaye de Carnoet, et il était dans la 76me année de son âge quand il eut connaissance de sa mort prochaine. Le saint vieillard demanda au Seigneur de quitter cette vie le jour de la fête de saint Michel ; cette prière fut exaucée : ce fut le 29 septembre 1191 qu'il expira après avoir reçu les sacrements et que son âme fut présentée à Dieu par le glorieux Archange.

Je ne parlerai point des miracles posthumes de saint Maurice ; je me bornerai à remarquer qu'il semble avoir étendu sa protection sur trois catégories de clients : les enfants, les marins et les infortunés atteints par l'horrible mal de l'épilepsie, mais tous les genres de misères obtinrent aussi, par l'intercession du saint abbé, un soulagement partiel ou une délivrance complète, si bien que la confiance attira bientôt à Carnoët de nombreux pèlerins. La dévotion prit une extension plus grande encore quand eut lieu la translation des restes du Bienheureux de leur premier lieu de sépulture dans l'église abbatiale où un tombeau venait de leur être préparé. Dès les commencements du XIIIe siècle, les évêques de Vannes, de Saint-Brieuc, de Léon et de Tréguier, d'autres prélats encore s'unirent à l'évêque de Quimper et aux abbés de l'ordre de Cîteaux réunis en Chapitre général pour supplier le Pape Honorius III d'ordonner une enquête juridique sur la sainteté et les miracles du Bienheureux Maurice. Le Pape fit droit à cette demande et l'enquête fut faite, mais déclarée nulle pour vice de forme (on avait interrogé les nombreux témoins en masse au lieu

(1) L. 89.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

de les questionner isolément) ; Honorius III, d'ailleurs, constata lui-même que l'abbaye de Carnoët, fondée sous le vocable de Notre-Dame avait échangé ce nom pour celui de saint Maurice. Jamais son culte n'y subit d'interruption, mais la procédure ne fut point reprise. Peu à peu les monastères, même en dehors de la famille cistercienne, célébrèrent la fête du saint abbé de Carnoët. En 1710, le Pape Clément XI éleva la fête de saint Maurice au rite double-majeur pour tout l'ordre de Citeaux. Benoît XIV qui dans son *Traité de la béatification des serviteurs de Dieu* n'avait donné à saint Maurice que le titre de *Vénérable*, se départit bientôt de cette réserve et fit ajouter dans le Martyrologe cistercien, aux noms des Saints honorés le 13 octobre : « Dans le diocèse de Quimper, en Bretagne, saint Maurice, abbé, de l'ordre de Citeaux, de la sainteté et de la gloire duquel on a plusieurs preuves éclatantes. »

C'est surtout dans les deux maisons religieuses sanctifiées par la présence du Saint que son culte se maintint jusqu'à la Révolution. Lors de la suppression des ordres monastiques, les abbayes de Langonnet et de Carnoët furent sécularisées ; la première devint propriété nationale et servit de haras ; la seconde fut vendue ; après avoir eu plusieurs propriétaires, elle appartient aujourd'hui à M. Lorois : elle ne pouvait trouver un acquéreur plus respectueux pour les débris d'un glorieux passé ; depuis que le possesseur actuel de Saint-Maurice s'est établi dans ce qui restait des bâtiments claustraux, il a tout fait pour conserver, pour restaurer, pour embellir, mais sans modifier le caractère que les moines du XVIII^e^ siècle avaient donné à leur habitation ; car, hélas ! des bâtiments du Moyen-Age il ne reste que la salle du Chapitre, véritable bijou de l'architecture du XIII^e^ siècle. L'église elle-même est moderne ; le croisillon méridional du transept sert actuellement de chapelle ; c'est là que, sur une table de marbre, se trouve une très belle châsse en bois peint et doré, contenant des reliques considérables de saint Maurice, et en particulier son crâne.

Quelqnes années avant l'arrivée de M. Lorois à l'abbaye de Saint-Maurice, depuis longtemps devenue château, l'abbaye de Notre-Dame de Langonnet avait aussi changé d'habitants. La direction des haras ayant transporté ses chevaux à Hennebont, la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie acheta les bâtiments et y établit un petit-scolasticat en même temps qu'un collège. Bientôt une colonie agricole vint ajouter encore à l'importance de l'établissement ; toutefois la colonie ou pénitencier (1) était en dehors des anciens bâtiments du monastère. Pères et Frères, scolastiques et collégiens, tous dans la double communauté honoraient saint Maurice comme un bon et puissant protecteur et tous auraient voulu posséder quelque partie de ses restes précieux. Le R. P. Jégou, supérieur de la communauté,

(1) Aujourd'hui transformée en école professionnelle et orphelinat.

étant originaire du diocèse de Quimper, se trouvait dans des conditions favorables pour obtenir que l'autorité diocésaine se rendît à son pieux désir ; le bon Père Le Jeune, dont le souvenir vivra toujours parmi nous, dépensa dans les négociations exigées par les circonstances toute son ardeur et tout son sèle ; le T. R. P. Supérieur général de la Congrégation donna son approbation, et enfin, vers le milieu de 1880, M. Lorois, avec le consentement de Mgr Dom Anselme Nouvel, évêque de Quimper et de Léon, fit don d'une relique de saint Maurice à l'abbaye de Notre-Dame de Langonnet. Aussitôt les préparatifs commencèrent, et la date des 7 et 8 août fut fixée pour la Translation solennelle.

Témoin de cette grande manifestation de la foi bretonne, je consignai aussitôt mes impressions pendant ces deux mémorables journées. Je ne ferai que les transcrire fidèlement.

Le vendredi 6 août, la relique destinée à Langonnet avait été juridiquement reconnue, scellée et authentiquée par M. l'abbé Peyron, secrétaire de l'Evêché de Quimper ; cette formalité avait été accomplie en présence de M. Drogou, recteur de Clohars-Carnoët, des Pères venus de Langonnet et de quelques amis de la communauté parmi lesquels je me trouvais.

Le lendemain samedi, dès six heures du matin, quelques centaines de fidèles étaient réunis dans la chapelle et priaient autour du vieux reliquaire autrefois soustrait aux vandales révolutionnaires par des mains pieuses, mais bientôt la chapelle resta déserte : dans la cour était déjà attelé le char triomphal de saint Maurice. Une chasse élégante et simple en même temps laissait voir l'effigie du saint moine, vêtu de la robe blanche de Citeaux et de tous les ornements qui sont communs aux abbés et aux évêques pour les cérémonies pontificales ; sur son front était la mitre précieuse, et dans sa main une crosse de bois, suivant l'usage de Citeaux. C'est cette statue même qui sert de reliquaire.

La procession se forma à travers l'enclos de l'ancienne abbaye, et l'on chantait :

Reparaissez à la lumière,
Restes sacrés, reparaissez !
Tressaillez, o vieux monastère,
Les jours de larmes sont passés.

Le char qui portait les restes du saint moine s'avançait dans ces lieux sanctifiés par sa présence et transformés, il y avait des siècles, par sa puissante action, l'affreux désert était remplacé par le plus riant paysage. La belle rivière qui coule devant Saint-Maurice de Carnoët a pu faire dire à Brizeux.

Rien ne trouble ta paix, o doux Léta ! le monde
En vain s'agite et pousse une plainte profonde,
Tu n'as pas entendu ce long gémissement,
Et ton eau vers la mer coule aussi mollement.

Si le fleuve aux eaux si calmes n'entendait pas en cette matinée les gémissements du vieux monde il écoutait du moins les chants qui lui faisaient appel :

Archives diocésaines de Quimper et Léon

O vieux clochers de nos chapelles,
Depuis Clohars et Quimperlé,
Chantez vos hymnes les plus belles,
Chantez, chantez fleuve d'Ellé.

Au sortir de l'enclos de l'abbaye, les pèlerins qui devaient suivre les reliques jusqu'au but, sur un parcours de onze lieues, montèrent en voitures : la pluie tombait en abondance, mais rien, même ce déluge ne pouvait enlever sa beauté à la forêt de Carnoët. A chaque carrefour c'étaient les chars-à-bancs de nos paysans, ou d'élégantes voitures de châtelains qui venaient se joindre aux véhicules de toute sorte occupés par les prêtres ; c'étaient des groupes formés par les sabotiers de la forêt qui venaient avec leurs enfants s'agenouiller sous les grands arbres. A Quimperlé, toute la population de la riante petite ville était accourue au-devant du Saint. Dans la noble église de Sainte-Croix où saint Maurice avait sans doute prié bien souvent, ses reliques sont placées sur la plate-forme qui s'élève devant l'autel ; jamais foule plus compacte ne s'était pressée entre ces vieux murs depuis qu'ils ont été relevés de leurs ruines. Ce ne fut pas seulement pendant la messe ni pendant qu'on prononçait l'éloge du Saint que les mères vinrent présenter leurs petits enfants à leur bon Protecteur, mais quand deux heures après, le cortège se forma de nouveau, il fallut presqu'employer la force pour arracher l'image et la relique de saint Maurice à la piété de ce peuple. Le déluge qui avait recommencé ne pouvait empêcher la manifestation de la foi populaire, ou plutôt cet obstacle faisait encore mieux ressortir une si touchante confiance.

Nous n'avions pas à passer par le bourg de Tréméven, mais en entrant sur le territoire de la paroisse nous trouvions le recteur accompagné de ses paroissiens, et tous marchant sous la pluie, suivirent longtemps le char du saint abbé.

Deux gentils cavaliers, au bel habit blanc brodé, avec le Saint-Sacrement traditionnel sur le dos, ouvraient notre cavalcade, et jamais page escortant puissant prince ou gracieuse souveraine ne fut plus fier que ces deux Bretons de douze à quinze ans.

Enfin la pluie cessa.

A Kerrien, à Lanvénégen, au Faouet on semblait vouloir rivaliser avec Clohars et Quimperlé, si bien que l'autorité du bon recteur de Lanvénégen fut même quelque peu méconnue : après être venu en procession jusqu'à Kerrien au-devant des reliques, il ne pouvait guère songer à conduire encore ses paroissiens jusqu'au Faouet, mais la piété de ses ouailles ne l'entendit pas ainsi, et Lanvénégen ne quitta saint Maurice que quand sa croix de procession eut, suivant un vieux et touchant usage breton, donné l'accolade à la croix du Faouet.

C'est dans cette petite ville que les reliques du saint abbé attendirent le jour du lendemain.

(A suivre.)

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez Mme ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

Un avis urgent à nos Lecteurs.

Nous apprenons qu'il reste encore environ douze cents places à prendre dans la 3me catégorie des souscriptions privilégiées du **Dictionnaire des Dictionnaires**, lesquelles jouissent des mêmes faveurs que les souscriptions des deux premières catégories : c'est une occasion unique de s'associer à une œuvre qui intéresse au plus haut point les catholiques, les conservateurs, et d'acquérir un ouvrage indispensable, d'une utilité continuelle, dans des conditions exceptionnelles, c'est-à-dire en définitive avec le temps *pour rien*, comme on l'a vu par les explications que nous avons reproduites avec le bulletin de souscription dans le n° du 19 juin.

DERNIERE HEURE. — On nous informe qu'en dehors des avantages stipulés, une GRACIEUSETÉ TRÈS APPRÉCIABLE sera faite à ceux de nos lecteurs qui enverront leurs souscriptions AVANT LE 10 JUILLET.

Huit Fois sur Dix les névralgies et les migraines se dissipent en quelques minutes par l'emploi des **Perles** de **Térébentine** du Dr Clertan. Trois ou quatre de ces **Perles** produisent un soulagement presque instantané.

Chaque flacon contient **trente perles**, ce qui permet de guérir une migraine ou une névralgie pour une somme insignifiante.

Comme l'essence de térébenthine doit être rectifiée avec le plus grand soin, il est nécessaire de se défier des imitations et d'exiger comme garantie d'origine que chaque flacon porte la signature du Dr Clertan.

A Paris, maison **L. Frere, A. Champagny & Cie**, Successeur, 19, rue Jacob. Prix du flacon : **2** fr.

Quinium Labarraque, vin fébrifuge et digestif.
« LE PLUS ÉNERGIQUE DES TONIQUES CONNUS. »
(Annuaire de Médecine et de Chirurgie pratiques.)
La bouteille : **6** fr., la demi-bouteille : **3** fr. — Toutes pharmacies.

La **Compagnie des Mines d'Ario**, dont les actions se négocient depuis quelques jours sur le marché en banque, exploite au Mexique des minerais de cuivre à la teneur de 15 à 45 0/0, et des minerais d'**argent** fort riches. Ses actions de 25 francs ne sont encore que tres peu connues, mais elles ont une grande valeur d'avenir.

S'adresser, pour tous renseignements, au CRÉDIT PROVINCIAL, 8, rue Drouot.

Avis aux lecteurs. — La *Poudre de Rogé*, approuvée par l'Académie de Médecine, est le plus agréable des purgatifs, celui qui convient le mieux aux dames, aux enfants et aux tempéraments délicats.

« *La Poudre de Rogé peut, dans presque tous les cas, remplacer les autres purgatifs.* » (Répertoire de Pharmacie.) — Eviter les produits similaires dont le nom peut prêter à confusion. Fabrication : 19, rue Jacob, Paris. — Dépôt : 9, rue du 4-Septembre, et toutes pharmacies. Prix du flacon : 1 franc.

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper*.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,
fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

VÊTEMENTS Ecclésiastiques | **JODELAIS, Jeune**
Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fournisseur du Grand-Séminaire

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin QUIMPER **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

Librairie Thomas-Ferrandier, Nevers.
CATÉCHISME DE PREMIÈRE COMMUNION
Entièrement préparé par Réunions pour le diocèse de Quimper.
En vente, *1re Partie* : 2 fr. Questionnaire séparé : 15 c.

VICHY Source LAVERGNE St-Yorre 20 fr LA CAISSE de 50 bouteilles
La plus gazeuse, la plus froide et la meilleure pour le traitement à domicile des maladies tributaires des Eaux de Vichy. Réduction importe à MM. les Ecclésiastiques, Communautés et Etablissements hospre.
Renseignements et Commandes : **M. F. LAVERGNE**, Phien de 1re Cl., *Vichy*.

LE GRESHAM
Cie Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée en 1848
Actif au 30 juin 1890
111 MILLIONS 610.613 FRANCS
Assurances sur la Vie entière, mixtes, à terme fixe.
RENTES VIAGÈRES
Payables sans frais aux taux de 8, 10, 12, 15, 17 %, suivant l'âge.
Prospectus et *Renseignements gratis* et *franco* à *Paris*, dans les immeubles de la Cie, 80, Rue de Provence et chez MM. les Agents des départements.



GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

ASTHME & CATARRHE
guéris par les CIGARETTES ESPIC, 2f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Évêché.

6e Année. Vendredi 10 Juillet 1891. N° 28.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 Centimes | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 Centimes

L'abonnement, payable d'avance, part du premier de chaque mois

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. de Kerangal, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

Vente au numéro : Quimper, librairie Salaun, rue Kéréon.

Sommaire. — *I. Chronique du diocèse* : Quimper ; Nominations ; Retraite de femmes ; Leuhan.

II. Nouvelles du Monde catholique : Pèlerinage de Pontchâteau ; Procès gagné par les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul contre la municipalité de Redon ; Paris, ses dangers ; Congrégations religieuses et vertu sociale du christianisme, d'après un incrédule ; Rome ; Lille ; Autriche-Hongrie ; Les théâtres incendiés.

III. Documents historiques (suite).

IV. Visite de la Cathédrale (suite).

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 12 Juillet. — 8e Dimanche après la Pentecôte ; saint Jean Gualbert, abbé, double blanc. — A la messe, mémoires 1° du dimanche, 2e des saints Naboret, Félix, martyrs.

Vêpres de saint Jean, mémoires 1° de saint Anaclet, 2e du dimanche.

Lundi 13. — Saint Anaclet, pape, martyr.

Mardi 14. — Saint Bonaventure, évêque, docteur.

Mercredi 15. — Saint Henri, empereur, confesseur, semi-double, blanc.

Jeudi 16. — Notre-Dame du Mont-Carmel, double-majeur, blanc.

Vendredi 17. — Saint Alexis, confesseur, semi-double, blanc.

Samedi 18. — Saint Camille de Lellis, confesseur, double blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Saint-Sauveur (Trève-Neuve). . . .	12 et 13 Juillet.
Plogoff.	14, 15, 16 et 17 Juillet.
Quéménéven.	18 Juillet.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

QUIMPER. — Monseigneur du Marhallac'h ne sera peut-être plus, au moment où la *Semaine Religieuse* parviendra à ses lecteurs. Conservant toujours la plénitude de ses facultés, malgré des souffrances excessives, il voit approcher l'heure et s'y prépare avec un calme, une simplicité, des sentiments de foi, qui touchent et édifient profondément tous ceux qui ont la consolation de le voir et de l'entourer.

Nominations. — Par décision de Monseigneur :

M. Siou, recteur de Tréogat, est nommé recteur de Kernilis, en remplacement de M. Kerandel, démissionnaire pour cause de santé.

M. Madec, vicaire à Plouyé, est nommé recteur à Tréogat.

M. Le Roux, prêtre de la dernière ordination, est nommé vicaire à Plouyé.

Retraite de femmes *donnée à Lesneven, du 27 Juin au 4 Juillet.* — Paroisses : 79 ; Retraitantes : 238. — Ouessant, 22 ; Lesneven, 9 ; Plouider, 9 ; Plounévez-Lochrist, 7 ; Plounéour-Trez, 7 ; Ploudaniel, 7 ; Santec, 7 ; Guissény, 6 ; Plouzané, 6 ; Lannilis, 6 ; Saint-Frégant, 5 ; Landéda, 5 ; Cléden-Cap-Sizun, 5 ; Tréflés, 4 ; Bourg-Blanc, 4 ; Landivisiau, 4 ; Plomodiern, 4 ; Plounéventer, 4 ; Lanhouarneau, 4 ; Commana, 4 ; Ile de Seins, 4 ; Guilers (Brest), 3 ; Plourin-Ploudalmézeau, 3 ; Lampaul-Ploudalmézeau, 3 ; La Forêt-Landerneau, 3 ; Loperhet, 3 ; Plabennec, 3 ; Sibiril, 3 ; Saint-Pabu, 3 ; Taulé, 3 ; Roscanvel, 3 ; Plougastel-Daoulas, 2 ; Plouguin, 2 ; Saint-Marc (Brest), 2 ; Saint-Derrien, 2 ; Kersaint-Plabennec, 2 ; Plouvien, 2 ; Le Folgoët, 2 ; Lambert, 2 ; Plouédern, 2 ; Le Conquet, 2 ; Saint-Thonan, 2 ; Ploudiry, 2 ; Landerneau, 2 ; Plouarzel, 2 ; Dirinon, 2 ; Ploumoguer, 2 ; Saint-Pol-de-Léon, 2 ; Kerlouan, 2 ; Kernouès, 2 ; Saint-Pierre-Quilbignon, 2 ; Tréouergat, 2 ; Loc-Eguiner, 2 ; Sizun, 2 ; Coat-Méal, 2 ; Bohars, 2 ; Plouescat, 2 ; La Roche-Maurice, 2 ; Plouzévédé, 1 ; Bréles, 1 ; Saint-Méen, 1 ; Cléder, 1 ; Le Drennec, 1 ; Guipavas, 1 ; Plouvorn, 1 ; Plougonvelin, 1 ; Kernilis, 1 ; Porspoder, 1 ; Morlaix, 1 ; Loc-Brévalaire, 1 ; Guimiliau, 1 ; Bodilis, 1 ; Tréflaouénan, 1 ; La Feuillée, 1 ; Henvic, 1 ; Saint-Renan, 1 ; Gouesnou, 1 ; Saint-Louis (Brest), 1 ; Saint-Martin (Brest), 1.

LEUHAN. — La grande fête patronale de la chapelle de Notre-Dame de Lourdes a été fixée au troisième dimanche de juillet, qui suit la dernière apparition de la Sainte-Vierge à la Grotte des miracles. Le samedi 18, il y aura une première grand'messe à 10 heures ; les premières vêpres se chanteront à 3 heures. Le

soir, la procession se rendra de l'église paroissiale à la chapelle, distante d'un kilomètre ; vers 7 heures, à la suite de la procession qui fera le tour de l'enclos, il y aura sermon à la chapelle, ou, d'après le temps et l'affluence des pèlerins, sur le portique.

Le lendemain, dimanche, la première messe à 4 heures, avec instruction ; les messes se succèderont jusqu'à la grand'messe, fixée à 10 heures. Vêpres solennelles à 3 heures, suivies de la procession, qui retournera à l'église paroissiale.

Le lundi, à 6 heures et 7 heures, se diront deux messes d'actions de grâces.

Toute la journée du samedi, la nuit du samedi au dimanche, et la matinée du dimanche, des confesseurs se tiendront à la disposition des pèlerins.

AVIS. — Un jeune homme, portant le costume ecclésiastique et se disant Salésien, parcourt la Bretagne quêtant pour toutes sortes d'œuvres. Nos lecteurs devront s'en défier absolument, c'est un malheureux déserteur d'un régiment d'artillerie, déjà condamné à Bruges pour escroqueries à deux ans de prison.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Pèlerinage de Pontchâteau. — Nous n'essaierons pas de redire les splendeurs ni l'enthousiasme de la manifestation du 24 juin.

Comme décorations, citons la série d'arcs de triomphe dressés par les paroissiens de Saint-Lyphard, celui de Saint-Joachim et celui des élèves du Séminaire.

N'oublions pas surtout le lit d'honneur splendide sur lequel le Christ du Bienheureux de Montfort a été porté triomphalement à la cérémonie du soir.

La foule était considérable ; pour la cérémonie du matin, on l'évalue à 15,000 personnes et à 25,000 dans l'après-midi. Trente paroisses étaient venues officiellement, conduites par leur clergé et bannière en tête.

Près de 300 prêtres formaient au premier Pasteur du diocèse un cortège magnifique.

Après la bénédiction du *prétoire* et de la *Scala Sancta* et la célébration de la Sainte Messe, le R. P. Nauleau, de la Compagnie de Jésus, a retracé d'une voix vibrante les scènes que fera revivre à nos yeux le monument qui vient d'être béni.

L'après-midi, c'était le *Triomphe du Christ* du Bienheureux de Montfort ; le cortège est parti à 1 h. 1/2 de la maison des Pères et, après avoir défilé au calvaire, est retourné au Prétoire, où a été donnée la bénédiction du Saint-Sacrement. Mais avant, les Pèlerins ont pu entendre une allocution de M. l'abbé Jarnoux qui, dans le langage le plus choisi, nous a redit l'histoire déjà longue du Christ qui triomphait.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Des groupes de vingt-quatre hommes par paroisse se relayaient pour porter le brancard monumental et orné de la façon la plus heureuse, sur lequel reposait le précieux emblème.

En terminant ce compte-rendu, forcément sommaire, constatons l'élan et l'enthousiasme des populations ; il fallait entendre avec quelle ardeur chacun redisait les cantiques populaires : *Vive Jésus ! Vive sa Croix ! — Chers amis, tressaillons d'allégresse*, etc.

La musique des Frères de Redon et celle de Crossac rehaussaient l'éclat de la cérémonie. *(Croix Bretonne et Vendéenne.)*

Procès gagné par les sœurs de Saint-Vincent-de Paul contre la municipalité de Redon. — La ville de Redon, voulant expulser les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul de l'immeuble qu'elles occupent légalement en vertu d'un traité, et le Bureau de bienfaisance municipal ayant décidé de les congédier ont intenté un procès à la Congrégation.

Nous lisons à ce sujet dans le *Journal de Redon* du 25 juin :

« Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le tribunal vient de rendre son jugement.

« Le tribunal déclare que les formalités voulues par la loi et les conventions n'ont pas été observées par la Ville, ni par le Bureau de bienfaisance. — Il juge que la dénonciation du traité de 1844 a été irrégulière en la forme et doit être tenue pour nulle ; il décide encore que la Ville n'a pu et ne peut désaffecter les immeubles sans les formalités qui ont été observées pour l'affectation, c'est-à-dire sans qu'un décret du Président de la République intervienne.

« En conséquence, le tribunal annule le congé donné aux Sœurs par le Bureau de bienfaisance, condamne le Bureau à verser aux Sœurs le traitement stipulé par le traité de 1844, jusqu'à résiliation régulière de ce traité, ainsi qu'à tous les frais du procès. »

Paris, ses dangers. — Le dernier recensement est venu remettre en évidence un fait absolument triste pour Paris au point de vue religieux.

La capitale compte aujourd'hui deux millions quatre cent trente-deux mille habitants. C'est une population inférieure seulement de moitié à celle de la Belgique et sensiblement supérieure à celle du royaume de Wurtemberg. Paris vaut à lui seul un petit Etat.

Pour une population de cette importance, Paris compte seulement 69 églises. Cologne, quinze fois moins peuplée, en possède autant.

Ce chiffre de 69 églises représente en moyenne une église par 35.000 habitants.

Paris n'a pas le dixième d'églises qu'il faudrait pour le nombre de ses habitants. En les supposant toutes remplies de la porte au chevet, elles contiendraient à peine 200.000 personnes : c'est plus de 2.200.000 laissées dehors. Voilà le fait. Or, une ville sans église est fatalement condamnée à l'irréligion. C'est pourquoi, de période en période, avec l'augmentation continuelle de la population l'on voit croître aussi l'impiété à Paris. Au lieu de 69 églises, c'est 600 qu'il en faudrait pour ses deux millions et demi d'habitants.

Congrégations religieuses et Vertu sociale du Christianisme, d'après un incrédule. — Carmélites, Clarisses, Filles du Cœur de Jésus, Réparatrices, Sœur du Saint-Sacrement, Visitandines, Franciscaines, Bénédictines et autres semblables, environ quatre mille religieuses sont des contemplatives. Chartreux, Cisterciens, Trappistes et quelques autres, environ dix-huit cents religieux qui pour la plupart, travaillent surtout à la terre, ne s'imposent le travail que comme un exercice accessoire ; c'est la prière, la méditation, l'adoration qui est leur objet principal et premier ; eux aussi ils emploient leur vie à la contemplation de l'autre monde, non au service de celui-ci. Mais tous les autres, plus de *vingt-huit mille hommes et cent vingt-trois mille femmes*, sont des bienfaiteurs par institution et des corvéables volontaires, voués par leur propre choix à des besognes dangereuses, répugnantes, et tout au moins ingrates ; missions chez les sauvages et les barbares, soins aux malades, aux idiots, aux aliénés, aux infirmes, aux incurables, entretien des vieillards pauvres et des enfants abandonnés ; œuvres innombrables d'assistance et d'éducation, enseignement primaire, service des orphelinats, des asiles, des ouvroirs, des refuges et des prisons ! le tout gratuitement ou à des prix infimes, par la réduction au minimum des besoins physiques et de la dépense personnelle de chaque religieux ou religieuse.

Dans plusieurs communautés d'hommes et de femmes, la dépense personnelle de chaque membre ne dépasse pas 300 francs par an : chez les trappistes, à Devielle, ce chiffre est maximum. — Si l'on estime à 1,000 fr. par tête, ce qui est au-dessous du chiffre réel, la valeur du travail utile effectué par les 160,000 religieux ou religieuses des instituts actifs, le total est de 160 millions par an ; si l'on évalue à 500 fr. par tête la dépense de chaque religieux ou religieuse, le total est de 80 millions par an. Bénéfice net pour le public : 80 millions par an. — Manifestement, chez ces hommes et chez ces femmes, l'équilibre ordinaire des motifs déterminants s'est renversé ; dans leur balance interne, ce n'est plus l'amour de soi qui l'emporte sur l'amour des autres, c'est l'amour des autres qui l'emporte sur l'amour de soi. — Regardons un de leurs instituts au moment où il se forme, et nous verrons comment la prépondérance passe de l'institut égoïste à l'instinct social. Toujours, aux origines de l'œuvre, on rencontre d'abord la compassion : à l'aspect de la misère, de l'abrutissement, de l'inconduite, quelques bons cœurs se sont émus ; des âmes ou des corps étaient en détresse, il y avait un naufrage en vue ; trois ou quatre sauveteurs se sont présentés. Ici, à Rouen, en 1818, c'est une pauvre fille qui, sur le conseil de son curé, réunit quelques amies dans son grenier ; le jour, elles y font une classe, et la nuit elles travaillent pour gagner leur pain ; aujourd'hui, sous le nom de Sœurs du Sacré-Cœur de Jésus, elles sont 800. Ailleurs, à Laval, la fondatrice du Refuge, pour les repenties infirmes, est une simple repasseuse, qui a commencé sa maison en recueillant par charité deux filles : celles-ci en ont amené d'autres, et il y a maintenant une centaine d'instituts semblables. Le plus souvent, le fondateur est le desservant ou le vicaire de l'endroit, qui, touché par une misère locale, croit d'abord ne faire qu'une œuvre locale ; ainsi naît en 1806, à Ruillé-sur-Loir, la congrégation de la Providence, qui a maintenant 918 sœurs en 193 maisons ; en 1817, à la Valla, l'association des Petits-Frères de Marie, qui compte aujourd'hui 3,600 Frères ; en 1840, à Saint-Servan, l'institut des Petites-Sœurs des pauvres, qui sont aujourd'hui 2,685, et, sans aucun secours que celui de l'aumône, nourrissent et soignent, dans leurs 158 maisons, 20,000 vieillards, dont 13,000 dans leurs 93 maisons de France ; elles ne mangent qu'après leurs hôtes, et leurs restes ; il leur est interdit d'accepter aucune dotation ou fondation ; en vertu de leur règles, elles sont et restent mendiantes : d'abord et surtout pour leurs vieillards, ensuite et par accessoire pour elles-mêmes. Notez les circonstances de l'entreprise et la condition des fondatrices : c'étaient deux ouvrières de village, jeunes filles de

Archives diocésaines de Coutances et Avranches

seize à dix-huit ans, pour lesquelles le vicaire de la paroisse avait écrit « une petite règle » ; le dimanche, ensemble dans un creux de rocher, au bord de la mer, elles apprenaient et méditaient ce manuel sommaire, puis accomplissaient les dévotions prescrites ; telle dévotion à telle heure, chapelet, oraison, station à l'église, examen de conscience, et autres pratiques dont la répétition quotidienne dépose et appesantit dans l'esprit l'idée du surnaturel : voilà, par-dessus la piété naturelle, le poids surajouté qui fixe la volonté instable et maintient à demeure l'âme dans l'abnégation.

— A Paris, dans les deux salles de la préfecture de police où les filles et les voleuses arrêtées restent un ou deux jours en dépôt provisoire, les religieuses de Marie-Joseph, condamnées par leurs vœux à vivre dans cet égoût toujours coulant de boue humaine, sentent parfois leur cœur défaillir ; par bonheur, on leur a ménagé dans un coin une petite chapelle ; elles y vont prier, et, au bout d'un quart d'heure, elles ont refait leur provision de courage et de douceur. — Très justement et avec l'autorité d'une longue expérience, le P. Etienne, supérieur des Lazaristes et des Filles de Saint-Vincent-de-Paul, disait à des visiteurs étrangers : « Je vous ai fait connaître le détail de notre vie, mais je ne vous ai pas donné le secret. Ce secret, le voici : c'est Jésus-Christ connu, aimé, servi dans l'Eucharistie. »

. . . . . .

Aujourd'hui, après dix-huit siècles, sur les deux continents, depuis l'Oural jusqu'aux montagnes Rocheuses, dans les moujiks russes et les settlers américaines, le christianisme opère comme autrefois dans les artisans de la Galilée, et de la même façon, de façon à substituer à l'amour de soi l'amour des autres : ni sa substance ni son emploi n'ont changé : sous une enveloppe grecque, catholique ou protestante, il est encore, pour quatre cents millions de créatures humaines l'organe spirituel, la grande paire d'ailes indispensable pour soulever l'homme au-dessus de la vie rampante et de ses horizons bornés, pour le conduire, à travers la patience, la résignation et l'espérance, jusqu'à la sérénité, pour l'emporter, par delà la tempérance, la pureté, la bonté, jusqu'au dévouement et au sacrifice. Toujours et partout, depuis dix-huit cents ans, sitôt que ces ailes défaillent ou qu'on les casse, les mœurs publiques et privées se dégradent. En Italie, pendant la Renaissance, en Angleterre sous la Restauration, en France sous la Convention et le Directoire, on a vu l'homme se faire païen, comme au premier siècle ; du même coup, il se retrouvait tel qu'au temps d'Auguste et de Tibère, c'est-à-dire voluptueux et dur ; il abusait des autres et de lui-même ; l'égoïsme brutal ou calculateur avait repris l'ascendant, la cruauté et la sensualité s'étalaient, la société devenait un coupe-gorge et un mauvais lieu.

— Quand on s'est donné ce spectacle, et de près, on peut évaluer l'apport du christianisme dans nos sociétés modernes, ce qu'il y introduit de pudeur, de douceur et d'humanité, ce qu'il y maintient d'honnêteté, de bonne foi et de justice. Ni la raison philosophique, ni la culture artistique et littéraire, ni même l'honneur féodal, militaire et chevaleresque, aucun code, aucune administration, aucun gouvernement ne suffit pour le suppléer dans ce service. Il n'y a que lui pour nous retenir sur notre pente fatale, pour enrayer le glissement insensible par lequel incessamment et de tout son poids originel notre race rétrograde vers ses bas-fonds ; et le vieil Evangile, quelle que soit son enveloppe présente, est encore aujourd'hui le meilleur auxiliaire de l'instinct social. (Taine : *Reconstruction de la France en 1800.*)

Rome. — *La carrière diplomatique pontificale.* — Le secrétaire d'Etat au Vatican a modifié le règlement pour la carrière diplomatique du Saint-Siège. L'admission à la carrière se fera désormais par examens et concours. Le recteur du séminaire français à Rome faisait partie de la Commission d'examen. On ne connaît pas les résultats.

***

Rome. — L'héroïcité des vertus du jeune Nunzio Sulprizio a été proclamée par décret, au Vatican, le 21 juin. Cette cause ne

tardera donc pas à se terminer heureusement. Elle a, on le sait, une liaison intime avec la question sociale. Nunzio appartenait à la classe ouvrière ; il était forgeron. Jusqu'à 19 ans, âge où Dieu l'a rappelé à lui, il a donné d'admirables exemples de fidélité au devoir de piété et de patience. La publication de sa vie apportera d'utiles leçons et un encouragement à ceux que la naissance assujettit à des métiers pénibles. Il y a en ce moment pendantes devant la S. Congrégation des Rites vingt-huit introductions de cause conférant par le fait même le titre de vénérable : neuf pour la France, une pour la Belgique, une pour l'Allemagne, une pour le Canada, deux pour l'Espagne, le reste pour l'Italie.

***

La santé de Léon XIII se maintient. Il a reçu en audience particulière, le 27 et le 28, plusieurs évêques appartenant à l'Italie ou à des pays de missions.

Lille. — Le R. P. Félix, l'illustre conférencier de Notre-Dame, vient de mourir à l'âge de 85 ans.

Autriche-Hongrie. — Mgr Hynald archevêque de Koloeksa vient de mourir.

Les théâtres incendiés. — Voici une statistique des salles de spectacle qui ont brûlé, l'année dernière, du 20 décembre 1889 au 7 décembre 1890.

Ces incendies sont au nombre de 23.

20 décembre 1889. — Théâtre-Allemand, de Pesth.
22 décembre 1889. — Le Liceo, de Salamanque.
22 décembre 1889. — Le théâtre Re-Umberto, de Florence.
1er janvier 1890. — Le théâtre de Zurich.
3 janvier. — Le théâtre de Porth (pays de Galles).
7 janvier. — Le théâtre de la Bourse, de Bruxelles.
7 janvier. — Le théâtre de l'Alcazar, du Hâvre.
13 janvier. — Le théâtre Sébastien, de Montauban.
20 février. — Le théâtre municipal d'Amsterdam.
16 mars. — Le théâtre Thoff, de Stettin.
24 mars. — Le théâtre municipal de Bromberg.
9 juin. — Le Théâtre-Français de Constantinople.
11 juin. — Le théâtre des Variétés de Brooklin.
1er juillet. — L'Opéra de Tray (Alabana).
17 août. — Le théâtre de la Reine, de Manchester.
26 août. — Le théâtre Mac-Bicker, de Chicago.
2 septembre. — Le Tivoli, de Brême.
5 septembre. — Le théâtre Calypso, de Catane.
18 septembre. — Le théâtre de Lourches.
1er octobre. — L'Hippodrome de Bordeaux.
16 novembre. — Le théâtre municipal d'Irkoutsk.
15 novembre. — Le théâtre d'été de Dublin.
7 décembre. — Le théâtre de Clermont-Ferrand.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Il semble, ajoute l'*Univers*, que ces incendies multipliés devraient refroidir l'ardeur de tant de gens pour les amusements des théâtres si contraires à la morale et à la décence : mais l'on sait trop qu'il n'en est rien.

Salaün, libraire, Quimper

Il vient de paraître, à Dijon, un volume intitulé le HUITIÈME CENTENAIRE DE SAINT BERNARD.

C'est l'historique des fêtes qui viennent d'être célébrées à Dijon et à Fontaines, berceau de Saint-Bernard. On y trouve les discours prononcés par les maîtres de la parole sacrée, Mgr Gonindard, le R. P. Didon, des Frères-Prêcheurs, le R. P. Leclerc, de la Compagnie de Jésus, Mgr Perraud, Mgr Turinaz, Mgr Lecot, M. l'abbé Chevalier, etc., etc.

AU SÉMINAIRE, Saint-Sulpice et les Sulpiciens, par M. l'abbé FESCH, vicaire à la cathédrale de Beauvais, directeur du *Bulletin religieux*. Un beau vol. in-12 franco, 3 francs (Paris, J. Leday et Cie, éditeurs).

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

RÉSULTATS DE L'AMNISTIE. — I. Arrêté du 22 Septembre 1791.

De tels conflits, de telles plaintes devaient nécessairement appeler de nouvelles rigueurs sur les prêtres fidèles. Déjà le Département, forcé par l'amnistie d'élargir les prêtres détenus à Brest, avait voulu en atténuer les conséquences en renouvelant, le 22 septembre, l'arrêté du 21 avril qui défendait aux ecclésiastiques non assermentés de se tenir à plus de quatre lieues de leurs anciennes résidences.

Le Directoire du District de Morlaix, qui s'était toujours montré l'ennemi de toutes les mesures rigoureuses et illégales, crut devoir protester contre ce nouvel arrêté du 22 septembre 1791. Le 13 octobre, il écrivait ainsi au Département (1) :

« Le Directoire du District, esclave de la loi, souvent même calomnié dans son exactitude à l'observer, a vu quelquefois votre religion surprise sur la manière de remplir vos ordres. Il croirait aujourd'hui manquer à son devoir, à la veille de quitter l'Administration, s'il n'offrait à votre considération ces dernières réflexions sur votre arrêté du 22 septembre, qui prononce de nouveau le bannissement des ecclésiastiques non assermentés à quatre lieues de leur paroisse.

« Vous vous êtes fait, dites-vous, un devoir de vous réunir aux législateurs de l'Empire qui rendaient à la liberté des hommes prévenus de crime contre l'État, et vous ajoutez que cette faveur a dû s'étendre à de moindres délits ; vous avez

(1) L. 254.

été convaincus que cet acte de justice a dû regarder les ecclésiastiques non assermentés détenus à Brest, et cependant vous l'atténuez en appesantissant encore sur eux le bannissement que vous aviez déjà prononcé, dans la crainte qu'ils n'influent sur les opinions.

« Vous savez que la non prestation du serment d'un prêtre ne le rend pas réfractaire, quand d'ailleurs il est soumis aux lois ; qu'il est seulement inhabile à remplir les fonctions publiques que la nation salarie. Cela posé, nulle loi pénale ne peut donc s'appesantir sur lui jusqu'à ce que, par un faux zèle, dont il doit être convaincu, il ne l'ait méritée.

« Nous réclamons contre la rigueur de votre arrêté, en faveur de deux Recteurs et plusieurs Curés et prêtres de cette ville qui, au moment de recevoir les ordres de se rendre à Brest en état d'arrestation pour n'avoir pas obtempéré à votre précédent arrêté du 21 avril, étaient maintenus dans leurs emplois aux termes des décrets.

« Permettez-nous une réflexion : parmi les motifs d'inquiétudes exagérées qui ont éloigné et qui éloignent chaque jour les opulents du royaume, croyez bien, Messieurs, que les alarmes des consciences y ont une grande part.

« Laissez donc tous les citoyens servir Dieu à leur manière, lui seul connaîtra la bonne ; laissez donc l'homme sain et malade recevoir les secours spirituels de qui il lui plaît.

« Offrez, Messieurs, à tous les citoyens un asile religieux de leur goût, ou plutôt ouvrez tous ceux que des temps d'alarme ont fait interdire, et vous verrez la paix renaître partout.

« *Les Membres du Directoire du District,*

« BEAUMONT, vice-présid[t], LE GRAND, B. BRETON, B. LAMER, PITOT, secrétaire. »

Malgré des conseils si sages, le Département préféra s'en tenir aux dénonciations qui lui arrivaient de toutes parts contre les prêtres fidèles, une discussion s'engagea au Conseil général réuni à Quimper, dans la séance du 18 novembre, et dans laquelle furent discutées les bases de l'arrêté du 29 novembre 1791, qui est resté pour toute la France comme le signal des persécutions les plus violentes contre le clergé (1).

« *Séance du Conseil général du Département du 18 novembre.*

« ... Un membre de l'Assemblée a mis sous les yeux le tableau des dangers dont la patrie est menacée par les ennemis tant extérieurs qu'intérieurs, et il a exposé que les troubles religieux dont les divers départements sont agités en ce moment avaient une connexion nécessaire avec les projets d'hostilité attribués aux émigrés. Ce membre a, en conséquence, proposé le seul moyen qui lui paraissait capable de

(1) Archives départementales. — Registre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

mettre un prompt terme aux divisions intestines qui prennent leur source dans la différence des opinions religieuses. Il a fait la motion de rédiger et d'envoyer par le courrier du jour à l'Assemblée Nationale une adresse tendant à solliciter la déportation hors du royaume de tous les ecclésiastiques séculiers et réguliers non assermentés.

« La motion a été appuyée par quelques opinants ; l'un d'eux a demandé que le Directoire fût appelé pour concourir à la délibération, ce qui est adopté.

« Le Directoire est entré en séance. L'auteur de la motion l'a alors répétée, la discussion s'est ouverte, plusieurs avis ont été proposés.

« Les uns trouvaient à la motion une latitude dont l'effet nécessaire était de confondre l'innocent avec le coupable, et opinaient pour qu'on la rejetât.

« D'autres pensaient qu'il fallait attendre la loi nouvelle sur les troubles religieux promise par l'Assemblée.

« D'autres croyaient qu'il ne fallait demander la peine de déportation que contre les ecclésiastiques reconnus pour agitateurs.

« Plusieurs estimaient qu'il fallait excepter de toute mesure oppressive les ecclésiastiques non assermentés qui, en se livrant paisiblement à l'exercice de leur culte, respecteraient les opinions contraires et communiqueraient avec les ecclésiastiques conformistes.

« D'autres, enfin, ont demandé comme une mesure sage et efficace que l'Assemblée Nationale fût invitée à autoriser les corps administratifs supérieurs à prononcer exclusivement la peine de déportation contre les ecclésiastiques réfractaires, d'après les informations et dépositions que les administrations inférieures seraient chargées de recueillir.

« Après de longs débats, l'Assemblée a été d'avis de fermer la discussion.

« La motion principale ayant été appuyée, Monsieur le Président, sur la réclamation de plusieurs membres, a mis aux voix la question de savoir si l'on rédigera une adresse pour demander à l'Assemblée Nationale la déportation de tous les ecclésiastiques non conformistes sans distinction. Cette proposition a été rejetée à la majorité.

« Les divers amendements proposés ont alors été renouvelés. La priorité a été réclamée en faveur de celui qui avait pour objet de ne faire porter la peine de bannissement que sur les ecclésiastiques perturbateurs. Cette priorité, mise aux voix, a été adoptée.

« Après quelques débats, l'amendement mis aux voix a été rejeté par la question préalable.

« L'assemblée s'est décidée enfin pour la proposition tendant à autoriser les administrations supérieures à appliquer elles-mêmes la peine de déportation.

« En conséquence, l'arrêté suivant a été pris à une grande majorité :

« L'assemblée administrative du Département, profondément affligée des troubles religieux qui ne cessent d'agiter « les divers départements, et pénétrée de l'importance de « faire connaître à cet égard son vœu au Corps législatif,

« Arrête : qu'il sera envoyé aujourd'hui par elle une adresse « à l'Assemblée Nationale pour demander que les administrations supérieures soient exclusivement autorisées, comme « chargées du maintien de la police générale dans leur ressort, à prononcer et à poursuivre la peine de déportation « hors du royaume contre les ecclésiastiques non assermentés, d'après les informations qui seront faites sur leur conduite par les administrations inférieures. »

« MM. Blac et Morvan ont été chargés de la rédaction de l'adresse. »

M. l'abbé Trévaux (I, p. 322) remarque que « c'est la première fois que l'on voit proposer de déporter les prêtres fidèles ; ainsi, c'est du Finistère que paraît être venue l'idée de cette odieuse mesure. »

Voici cette adresse, que M. Trévaux reproduit en partie :

« Vous êtes occupés d'une loi répressive contre les ecclésiastiques qui refusent d'obéir à la Constitution civile du Clergé.

« Le Conseil général du Finistère croirait manquer à son devoir s'il négligeait de vous faire part des connaissances qu'il a acquises sur les causes des mouvements séditieux qui se manifestent de jour en jour. Il ne faut pas croire que les seuls agitateurs du peuple soient ceux qui publient hautement leurs opinions et provoquent contre la loi une désobéissance ouverte. Non, nos ennemis les plus dangereux sont ceux qui se voilent sous le manteau de la religion ou de l'hypocrisie ; ce sont ceux qui, dans le tribunal de la pénitence, travaillent sourdement les âmes ou trop crédules ou trop timorées, qui leur insinuent que les prêtres assermentés et les Administrateurs sont les ennemis de la religion, dont ils ont juré l'anéantissement. Par ce moyen les peuples et surtout ceux des campagnes deviennent à la fois les ennemis des prêtres assermentés et de la Constitution.

« La loi rendue par l'Assemblée constitutionnelle n'a pu guérir le mal épidémique dont nous nous plaignons. Il faut donc chercher d'autres remèdes. Quand il s'agit de sauver la patrie on ne doit pas s'en tenir aux mesures d'une justice rigoureuse qui ne peuvent convenir qu'à des temps calmes. Alarmés des progrès que faisait le fanatisme dans ce département et reconnaissant l'impuissance des poursuites judiciaires, dont la lenteur ne pouvait se concilier avec le besoin pressant de ramener l'ordre et de prévenir une guerre civile,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

les Directeurs du département ont cru ne pouvoir se dispenser de faire transférer à Brest, d'après les notions positives qu'ils ont recueillies, les ecclésiastiques et les religieux désignés comme fomentateurs de la discorde et de la rébellion à la loi. Cette mesure eut l'effet qu'on s'en était promis : le calme commença à renaître et le peuple s'accoutuma sans murmurer à suivre les ministres assermentés. Le décret d'amnistie ayant rendu la liberté aux détenus, leur présence dans leurs paroisses a ramené le désordre. Nous croyons donc que la loi la plus efficace contre les réfractaires serait celle qui les éloignerait de la France et qui donnerait aux Départements le droit de prononcer contre eux la peine de déportation d'après les preuves de délit qu'ils auraient acquises par l'organe des administrations inférieures... »

(A suivre.)

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE IV

LES VITRAUX DE LA NEF, DU TRANSEPT ET DU CHŒUR

Le dimanche au matin, une procession se forma suivie d'une foule qui allait s'accroissant toujours. Il y a bien près de trois lieues du Faouet à Notre-Dame de Langonnet ; le pays présente des aspects tantôt sauvages, tantôt riants ; après les grands horizons aux contours bleuâtres ce sont des gorges étroites ; aux arbres serrés comme dans une forêt, succèdent d'immenses rocs dénudés qui dominent les prairies où l'Ellé serpente :

Saluez-le, forêts de chênes,
Et vous grands rochers de granit,
Troupeaux qui paissez dans nos plaines,
Petits oiseaux dans votre nid !

Comme autrefois sur son passage
Que votre parfum monte encor
Fleur-de-blé-noir, genêt sauvage
Bruyere rose et lande d'or.

Maintenant ce n'était plus par centaines mais par milliers que nous aurions pu nous compter, et tous les costumes de la Cornouailles se trouvaient là réunis, et nous disions à saint Maurice :

Voyez vos fils venir en foule
De Quimperlé jusqu'au Faouët,
Des prés riants où l'Ellé coule
Et des bords fleuris de l'Odet.

Voici qu'une autre procession s'avance au-devant de la nôtre, le canon gronde sur les collines, les instruments de musique se font entendre, puis les voix s'élèvent :

Des cités et de la campagne
Nos chants comme autrefois s'élevent jusqu'à vous ;
Après un long silence entendez la Bretagne,
Saint Maurice, priez pour nous !

Alors les évêques viennent rendre au saint abbé de Langonnet les premiers hommages liturgiques qu'il recevra dans son ancienne demeure. Mgr Bécel, évêque de Vannes, lui offre l'encens ; à ses côtés se tiennent Mgr Dom Anselme Nouvel, évêque de Quimper et de Léon, et Mgr Dubois, évêque titulaire de Raphanée, vicaire apostolique du Sénégal ; le premier représente, et le diocèse auquel appartenait autrefois l'abbaye de Langonnet, et l'ordre de Saint-Benoit, dont Citeaux n'est qu'une branche féconde ; le second représente le Supérieur général et les missionnaires de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie ; dans leurs maisons de formation religieuse comme sur les plages brûlantes de l'Afrique, dans la Ville Eternelle comme dans la grande capitale de la France, dans les montagnes d'Auvergne et sur les plages irlandaises, partout ce jour-là les fils du vénérable Libermann ont salué de loin, mais de tout cœur, le vieux Saint breton. Que ne sont-ils là les fils de saint Bernard au moment où saint Maurice franchit le seuil de la vieille abbaye cistercienne ? Le Révérendissime Abbé de Tymadeuc n'a pu venir.

Voici que le cortége se groupe dans l'immense avenue qui s'appelle encore l'*allée des Moines* ; elle est aujourd'hui transformée en église de feuillage, et le clergé si nombreux venu des trois diocèses de Vannes, de Quimper et de Saint-Brieuc y trouvera facilement place.

Je ne dirai rien de la splendeur des offices pontificaux dans ce cadre vraiment admirable, de la puissance des chants soutenus par le son des instruments, de l'éloquence des panégyriques prêchés le matin en français et le soir en breton ; mais ce qu'il me faut dire c'est que les journées des 7 et 8 août 1880 ont réveillé la dévotion à saint Maurice à Carnoët et à Langonnet. En 1884. M. Lorois a demandé que le lundi de la Pentecôte reprît son caractère de vrai et dévot *Pardon*, et il a obtenu ce qu'il désirait ; les offices et la procession attirent des pèlerins nombreux et fervents.

Ce n'est point seulement dans ses deux abbayes que saint Maurice est spécialement honoré : à Loudéac, où il fut élevé, à Riec, à Plonéis, à Clohars-Fouesnant, où l'on possède de lui des reliques notables, son culte est resté en grand honneur. Le reliquaire de Clohars-Fouesnant est garni de velours rouge lamé d'argent ; c'est une œuvre qui n'est pas sans valeur artistique.

La statue de pierre de saint Maurice, dans l'église de Plonéis est très remarquable par la noblesse de la pose et de la physionomie ; le Saint y est représenté avec tous les insignes de la dignité abbatiale, tandis que les statues qui se trouvent à Carnoët et à Clohars-Fouesnant le montrent avec le simple habit monastique.

FENÊTRES DU TRANSEPT NORD *(suite)*

Quatrième fenêtre (côté Est, — au-dessus de la niche de saint Conogan).

1° Saint Jean-Baptiste.
2° Un chanoine vêtu d'une chape et agenouillé.
3° Notre-Dame.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

4° Un chanoine vêtu d'un surplis et agenouillé.
5° Saint Jean, apôtre.
6° Saint Christophe.

Le troisième panneau a occupé une baie des fenêtres latérales de l'abside (1837-1873).

Le tympan est moderne, il représente dans les trois compartiments du centre les Trois Personnes Divines, avec cette particularité que le Saint-Esprit figure ici sous forme d'un jeune homme. Ce mode de représentation n'était pas sans exemple au Moyen-Age ; il est depuis longtemps condamné par la Congrégation des Rites.

Cinquième fenêtre. — Vitrail de Jean Le Baillif (côté Est, — au-dessus de l'arcade du bas-côté).

1° Un saint évêque.
2° Saint Michel.
3° Un écuyer.
4° Saint Christophe.
5° Saint Jean-Baptiste présentant Jean Le Baillif, chanoine de Quimper (1468-1494). Armes de Jean Le Baillif : *écartelé d'or et de gueules.*

Ces mêmes armoiries se voient dans la voûte en face.

Qu'est-ce que l'écuyer représenté dans la 3e baie ? — Il serait difficile de le dire. Ce panneau est ancien ; or, au Moyen-Age on ne représentait pas ainsi debout les personnages qui n'étaient pas honorés comme saints. Je n'accepterai donc pas l'hypothèse de M. Le Men qui, voyant dans le justaucorps et le bouclier de ce guerrier *la croix d'or cantonnée de quatre fleurs de lys de même, en champ d'azur*, se demande si nous n'aurions pas ici un seigneur de Lézongar ou de Pratanras. Malgré les fleurs de lys, on ne saurait avancer qu'il s'agit ici d'une image de saint Louis dont notre chevalier n'a pas le type bien connu ; il ne porte d'ailleurs ni la couronne royale sur la tête, ni la couronne d'épines dans les mains.

(A suivre.)

Un monsieur offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de poitrine et de l'estomac, de rhumatismes, un moyen infaillible, à la portée de tous, de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. Vincent, 8, Place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Les *Pilules de Vallet* ont été approuvées et recommandées par l'Académie de Médecine de Paris, pour la guérison de la *chlorose*, des *pâles couleurs*, de l'*anémie*, des *pertes de sang* et *pertes blanches* et de tous les états d'épuisement ou de faiblesse générale.

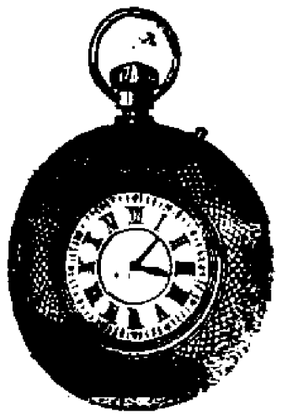
Nota. — Les Pilules Vallet *(vraies)* sont blanches et sur chacune est écrit le nom Vallet. Toutes pharmacies : le flacon : 3 fr., le demi-flacon : 1 fr. 50. Fabrication, 19, Rue Jacob, Paris.

Goudron Guyot véritable, 19, Rue Jacob, Paris. Boisson hygiénique, affections de poitrine, de la gorge et de l'estomac. Prix : 2 francs. Toutes pharmacies.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

ON DEMANDE des Agents pour grande Compagnie d'Assurances dans les cantons de Concarneau, Pont-l'Abbé, Fouesnant, Plogastel, Briec. — Fortes remises. — *S'adresser 13, rue du Palais, Quimper.*

A LA MONTRE DE GENÈVE



E. PIRIOU

3, RUE KÉRÉON **QUIMPER** RUE KÉRÉON, 3
MAISON RECOMMANDÉE
pour la bonne qualité de ses articles et ses prix avantageux

Orfèvrerie & Couverts Christofle au prix de fabrique | Orfèvrerie A. Frénais Couverts argentés à 100f sur métal blanc

Grand choix de Bronzes, Souches et Orfèvrerie d'Eglises. — Objets religieux.
SPÉCIALITÉ D'ORFÈVRERIE ARGENT MASSIF,
d'Objets artistiques et de Maroquinerie fine pour cadeaux de mariage.
Horlogerie de précision *garantie de deux à dix ans sur facture.*
Atelier pour les Réparations d'Horlogerie, Bijouterie, Gravure et Réargenture.

ATELIERS DE MENUISERIE F. DAOULAS, Père
Entrepreneur de Menuiserie
19, boulevard de l'Odet, QUIMPER, et rue du Frout, 23,
TRAVAUX DE BATISSES
AMEUBLEMENTS D'ÉGLISES
Sculpture et Restauration en tous genres.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56
QUIMPER QUIMPER

Archives diocésaines de Quimper et Léon

FABRIQUE DE VITRAUX DU CARMEL

DU MANS (Sarthe)

RUE DE LA MARIETTE, 116

Fondée en 1853 sous la direction de M. E. HUCHER, auteur du grand ouvrage in-folio des *Calques des Vitraux peints* de la cathédrale du Mans.

F. HUCHER, fils, successeur.

PRIX. — Les personnages en pied sur fond grisaille avec dais, de 80 fr. à 100 fr. ; les mêmes sur fond d'architecture, à 140 fr. Les grandes scènes sur fond d'architecture, de 150 fr. à 160 fr. ; les grisailles, de 40 fr. à 50 fr. le mètre carré. Les restaurations, de 150 fr. de 200 fr. le mètre carré.

TRAVAUX. — Nous pouvons citer parmi nos principaux travaux dans le département : Bannalec, Brest (Saint-Martin), Châteauneuf-du-Faou, Cléden-Poher, Douarnenez, Fouesnant, Kergloff, Kernével, Lampaul, Landerneau, Ile-Tudy, Morlaix, Penmarc'h, Plabennec, Pleyben, Ploneour-Lanvern, Plonévez-du-Faou, Pluguffan, Poullan, Pont-l'Abbé, Pont-Aven, Quimperlé, Riec, Saint-Pôl-de-Léon, Trégunc, Trébabu.

La **Compagnie des Mines d'Ario**, dont les actions se négocient depuis quelques jours sur le marché en banque, exploite au Mexique des minerais de cuivre à la teneur de 15 à 45 0/0, et des minerais d'argent fort riches. Ses actions de 25 francs ne sont encore que très peu connues, mais elles ont une grande valeur d'avenir.

S'adresser, pour tous renseignements, au CRÉDIT PROVINCIAL, 8, rue Drouot.

GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Mid. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux M., à Melun. Consult. gratuites par corresp.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,

Villedieu-les-Poëles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.

S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

ASTHME & CATARRHE

guéris p. les CIGARETTES ESPIC. 2f. la Boîte

OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.

Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. Vendredi 17 Juillet 1891. N° 29

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an

LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Quimper ; Nomination ; Nécrologie ; Au Pensionnat Ste-Marie ; Le nouveau journal *Le Courrier de la Cornouaille ;* Châteaulin ; Fêtes jubilaires à Sainte-Anne d'Auray ; Les ouvriers français à Rome.

II. Notice sommaire sur la vie de Michel Le Nobletz, prêtre et missionnaire de la Basse-Bretagne.

III. Nouvelles du Monde catholique : Pelerinage national de Notre-Dame de Salut à Lourdes ; Angoulême.

IV. Visite de la Cathedrale (suite).

V. Documents historiques (suite).

VI. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 19 Juillet. — 9e dimanche apres la Pentecôte. Saint Vincent-de-Paul, confesseur, double, blanc. A la messe, memoire du dimanche.

Vêpres à capitule de saint Jérôme, mémoires 1° de saint Vincent-de-Paul, 2° du dimanche, 3° de sainte Marguerite.

Lundi 20. — Saint Jérôme Émilien, confesseur, double, blanc.

Mardi 21. — Saint Thénénan, évêque, double, blanc.

Mercredi 22. — Sainte Marie Madeleine, double-majeur, blanc.

Jeudi 23. — Saint Apollinaire, évêque-martyr, double-rouge.

Vendredi 24. — Vigile de saint Jacques, violet, ou office votif de la Passion, semi-double, rouge.

Samedi 25. — Saint Jacques, apôtre, double de 2e classe, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Quéménéven	19 et 20 Juillet.
La Feuillée	21, 22 et 23 Juillet.
Bodilis	24, 25 Juillet.

Archives diocésaines d[illegible]Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

QUIMPER. — L'état de Mgr du Marhallac'h ne s'est guère modifié depuis quelques jours. Mêmes souffrances, même résignation et toujours, hélas ! aussi peu d'espoir.

Nomination. — Par décision de Monseigneur :

M. Fily, vicaire à Peumeurit, est nommé recteur de Landudec, en remplacement de M. Kersaudy, démissionnaire pour cause de santé.

M. Donval, vicaire à Dirinon, est décédé le 7 de ce mois, dans sa famille, à Lambézellec.

M. Le Moal, vicaire à Combrit, y est mort le 10 juillet. Ses obsèques ont eu lieu à Commana.

QUIMPER. — *Pensionnat Sainte-Marie.* — Dans notre diocèse, si riche en maisons d'éducation chrétienne (et puisse cette richesse s'accroître encore), il n'est pas d'établissement plus connu et plus estimé que le Pensionnat des Frères de Quimper. La joie qui débordait dans cette grande école, mercredi et jeudi derniers (8 et 9 juillet), et à laquelle participaient non-seulement les maîtres et les élèves, mais de nombreux amis, ne doit pas rester enfermée dans les murs d'une communauté, car l'événement qui l'avait fait naître n'est autre chose que la cinquantaine de vie religieuse du bon Frère Capréole ; or, tout le monde connaît le Frère Capréole, tout le monde l'aime, et tout le monde lui fait la guerre ; ne le plaignez pas de ces attaques : c'est sa vie : c'est ce qui l'a fait arriver heureusement à la *cinquantaine*.

Mercredi soir donc, à cinq heures, dans l'immense salle des fêtes, un grand élève offrait d'abord ses souhaits au très cher Frère Directeur.

Je n'ai point dit encore que la fête avait un double et même un triple objet. Aux souhaits de ses élèves, le Frère Cyrille répondit avec tout son cœur ; or, ceux qui connaissent ce cœur-là (et je suis du nombre) savent ce qu'il est pour ses Frères, pour ses amis et surtout pour ses enfants ; mais peut-être n'y a-t-il pas grand mérite, car ceux-ci le lui rendent si bien !

Après le Frère Cyrille, on complimenta le Frère Capréole ; j'ai trouvé particulièrement touchante la pensée de choisir ici comme interprète des sentiments de tous un tout jeune enfant ; je ne sais si ce grand homme a composé lui-même ces pages qui résument si bien une vie noble et utile, mais il les a certainement lues avec autant d'intelligence que de sentiment.

En l'absence du Président de l'Association des Anciens Élèves,

le Vice-Président a salué le vénérable jubilaire et adressé nos souhaits de fête au cher Frère Directeur, fondateur de notre Association.

Le Frère Capréole n'a pas répondu verbalement aux félicitations qu'on lui adressait ; l'aurait-il voulu que les larmes lui auraient couvert la voix ; c'est bien lui qu'on aurait pu appeler pendant ces deux jours *Mari-Madalen*.

Après le repas du soir, grande représentation ! Sur un théâtre dont les décors sont l'œuvre d'un Frère véritablement artiste, les élèves ont bien interprété un drame très émouvant où se succèdent plusieurs faits des plus importants dans l'histoire de Bretagne : Bertrand du Guesclin et Olivier de Clisson se jurant amitié comme frères d'armes ; Bertrand du Guesclin mourant, et conquérant des villes après sa mort, etc.

L'excellente musique du Pensionnat, si habilement dirigée par un ami dévoué, s'est fait entendre fréquemment pendant ces deux jours ; mais le morceau funèbre joué au moment de la mort du connétable du Guesclin a produit une particulière émotion.

Les Frères semblent avoir adopté comme sujets préférés de leurs pièces de théâtre les grands faits de notre histoire, et ils ont trouvé là le plus puissant de tous les moyens pour exciter chez leurs élèves un patriotisme ardent, vrai, convaincu. Nous offrons ici toutes nos félicitations au bon Frère Dubian pour l'heureux choix de ses drames, l'excellente formation de ses acteurs, l'élégance et l'exactitude historique des costumes.

Le jeudi matin, à 7 heures 1/2, M. l'abbé Pichon, professeur de rhétorique au collège de Saint-Pol-de-Léon et neveu du Frère Capréole, devait célébrer la messe, et vraiment cet honneur lui serait revenu de droit... si le Père ne passait pas avant le neveu. Naturellement devant le désir de Monseigneur, M. l'abbé Pichon s'effaça, non pas avec résignation, mais avec une joie et une reconnaissance bien sincères. Monseigneur, avant de commencer la sainte messe, déclara lui-même que c'était bien à titre de père qu'il venait donner cette marque de sympathie d'abord au bon Frère Capréole, puis aux maîtres et aux élèves du Pensionnat, et enfin à tout l'Institut des Frères.

Après l'Evangile, M. l'abbé Bourlé, recteur de Kerfeunteun, ancien aumônier et toujours ami du Pensionnat, résuma la vie du vénérable religieux que l'on fêtait, et qui, il y a cinquante ans, quittait tout, jusqu'à son nom même, pour n'appartenir plus qu'à Dieu et aux enfants. Il exposa tout ce que le bon Frère a consacré d'énergie, de dévouement pour la prospérité, pour l'accroissement et pour l'honneur de la maison où s'est écoulée la plus grande partie de sa vie religieuse ; mais tout en montrant le fils du Bienheureux de La Salle travaillant pour le ciel, il n'eut garde de laisser dans l'ombre la récompense que Dieu lui a donnée sur la terre. Quel charmant tableau que celui de ce bon vieillard presqu'aveugle, mais jamais errant, puisqu'il trouve à chaque pas une petite main pour prendre la sienne et lui servir de guide ! Il n'y

Archives diocésaines d[illegible]Qui[illegible]er et Léon

avait ici qu'une recommandation à faire : que ces enfants gardent toujours dans leur âme et manifestent dans leurs actes ces sentiments de gratitude et d'affection. C'est à quoi l'orateur les a exhortés et cela d'une manière telle que ces cœurs déjà si bien disposés ont dû se sentir encore plus reconnaissants.

A l'Offertoire : chant du cantique en l'honneur du Bienheureux J.-B. de La Salle. Il était juste qu'on célébrât en ce jour le Père et le modèle. — Après l'élévation : chant d'un très beau cantique au Saint-Sacrement ; quoique la chapelle soit très ingrate, ces deux chants, tant pour les *soli* que pour les chœurs, ont produit un grand effet. La fête religieuse s'est terminée par le Salut du T.-S. Sacrement et le chant du *Te Deum*.

Le soir, à quatre heures, il y a eu dans la grande cour du Pensionnat, un bien intéressant concours de jeux. Les élèves des Frères, petits comme grands, ont montré qu'en fait d'agilité, de souplesse, d'adresse, ils ne le cèdent à personne ; ils font honneur aux jeunes soldats qui ont accepté d'être leurs professeurs de gymnastique et d'exercices militaires, et le cher Frère Sous-Directeur n'a pas perdu la peine, d'ailleurs incroyable, qu'il s'est donnée pour préparer et présider cette séance d'autant plus amusante qu'on voyait bien avec quel plaisir y prenaient part ceux qui en étaient les acteurs.

Le soir, illumination et feu d'artifice, et puis tout est rentré dans le calme. Le bon Frère Capréole a repris sa vie paisible ; plus heureux que le chanteur aveugle saint Hervé, il s'en va conduit, non par un loup, mais par ses bons petits *likés*.

Quimper. — Un nouveau journal vient de se fonder pour la Cornouaille ; il s'imprime à Brest et porte le titre de *Courrier de la Cornouaille*. On nous prie de l'annoncer ; nous citons son premier article :

Quimper, 4 juillet 1891.

Catholiques et Bretons.

Ces deux mots résument tout notre programme : Catholiques et Bretons. Nous les plaçons aujourd'hui en tête de notre premier numéro comme un cri de ralliement et parce qu'ils expriment très bien ce que nous sommes, ce que nous voulons rester

Depuis longtemps déjà les catholiques de la Cornouaille regrettaient de ne pas avoir à Quimper un journal de propagande catholique à bon marché ; après quelques retards inévitables à une pareille installation, le *Courrier de la Cornouaille* vient aujourd'hui combler cette lacune.

Comme son titre l'indique, il sera l'organe spécial de la Cornouaille, de la Cornouaille catholique qu'essaient en vain de corrompre les sectes antichrétiennes : il sera un journal de combat, énergique, militant, devoué avant tout à la cause de la religion et à la cause du pays.

Nos amis n'ignorent pas les magnifiques résultats obtenus dans le Léon par le *Courrier du Finistère* : sa grande diffusion en fait le journal de toutes les fermes, de tous les hameaux. Nous pouvons et nous devons obtenir, avec le *Courrier de la Cornouaille*, les mêmes résultats.

La presse catholique est devenue aujourd'hui l'œuvre excellente entre toutes. Encouragés par la voix du Saint-Père, par les conseils de nos évêques, nous l'entreprenons avec courage et confiance, certains du succès, si nos amis veulent bien nous seconder.

Qu'ils viennent donc à nous, que tous les catholiques de la Cornouaille unissent leurs efforts aux nôtres ; nous leur offrons avec ce petit journal de propagande l'arme la plus puissante peut-être pour lutter contre l'impiété, contre l'esprit maçonnique qui cherche à envahir nos campagnes.

Tous les catholiques, tous les honnêtes gens peuvent se rallier à notre devise. Catholiques et Bretons, nous voulons que la religion soit respectée, que les pères de famille puissent faire élever chrétiennement leurs enfants, que nos prêtres ne soient pas enlevés à leur ministère sacerdotal ; nous demandons la revision des lois scolaire, militaire et fiscale.

Nous voulons faire triompher dans la Cornouaille la cause de l'Eglise. S'il le faut nous combattrons longtemps : mais, Dieu aidant, nous comptons sur le succès.

***

« Il faut que les Catholiques opposent la bonne presse à la mauvaise... et de même que c'est la tâche de la presse catholique de mettre à nu les « perfides desseins des sectes, d'aider et de seconder l'action des pasteurs, « de défendre et de promouvoir les œuvres catholiques, ainsi c'est le devoir « des fidèles de soutenir la bonne presse, soit en refusant ou en retirant « toute faveur à la mauvaise, soit en concourrant directement chacun dans « la mesure de ses moyens, à la faire vivre et prospérer.

(Léon XIII, Encycl. du 15 octobre 1890.)

Le prix de l'abonnement est de 3 fr. — Bureaux à Quimper, 38, quai de l'Odet ; à Brest, 18, rue Saint-Yves.

La publication de ce journal est sans doute quelque chose ; mais nous appelons de nos vœux le jour où les catholiques de Cornouaille, faisant pleinement leur devoir, auront leur journal à eux, se composant en entier et se publiant à Quimper. En attendant, ce nouvel organe venant de paraître, on doit le soutenir.

Châteaulin. — On nous écrit :

« Je suis très heureux de vous annoncer que le Pensionnat des Frères de Châteaulin a fait son pèlerinage annuel à Notre-Dame de Rumengol, le mardi 7 juillet.

« Nous sommes partis de Châteaulin par le train de 7 heures du matin. La grand'messe a été chantée à 10 heures par M. Fermont vicaire au Port-Launay. M. l'abbé Jézégou vicaire à Châteaulin, a donné, après l'Evangile, aux enfants et aux nombreux parents qui les accompagnaient, une instruction très touchante et bien adaptée à la circonstance.

« J'aime à croire qu'il a fait le plus grand bien, non seulement aux nombreux élèves qui nous sont confiés, mais aussi aux parents qui ont bien voulu se rendre à Rumengol pour unir leurs ferventes prières à celles de leurs enfants. »

Fêtes jubilaires célébrées à Ste Anne d'Auray le 25 et le 26 juillet 1891, *à l'occasion du 25e anniversaire de la consécration épiscopale de sa Grandeur Mgr Bécel.* — De grandes fêtes auront lieu à Ste Anne d'Auray, le 25 et le 26 juillet 1891, à l'occasion du 25e anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr Bécel évêque de Vannes.

Voici le programme de ces fêtes :

Archives diocésaines d[illegible]Quimper et Léon

Samedi 25 juillet, fête et pélerinage du diocèse de **Vannes** ; à 9 heures 3/4, NN. SS. les Evêques, précédés des élèves et de la musique du Petit-Séminaire se rendront processionnellement à la Scala Sancta ; à 10 heures 1/2, arrivée par toutes les routes qui convergent vers la Scala Sancta des processions des paroisses du diocèse de Vannes, à 10 heures 1/2, grand'messe jubilaire par Mgr Bécel ; le prédicateur de la fête sera M. l'abbé Brettes, chanoine de la métropole de Paris, l'orateur déjà célèbre par ses conférences ouvrières. A 3 heures 1/2, procession solennelle, vêpres pontificales ; à 8 heures 1/2, procession aux flambeaux, illumination générale du champ de la Scala Sancta, de la fontaine miraculeuse et du cloître.

La fête se continuera pendant la nuit

A 1 heure du matin, chemin de la croix et prières au pied de la croix de Jérusalem pour les âmes du purgatoire ; à 2 heures, deuxième chemin de la croix ; à 3 heures 3/4, messe à la Scala Sancta, recommandations, allocution et bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

Dimanche 26 juillet ; fête et pélerinage des diocèses bretons ; à 9 heures, procession solennelle, grand'messe à la Scala Sancta ; à 2 heures, vêpres pontificales ; à 6 heures, réunion pour les Associés de l'archiconfrérie de Ste-Anne ; bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

Les ouvriers français à Rome. — Nous recevons à ce sujet la communication suivante :

« Monsieur,

« Sur l'avis de M. le Supérieur du Séminaire, président de notre commission diocésaine, nous avons accepté la date qui nous a été proposée par M. Harmel, c'est-à-dire celle du 14 octobre pour le départ, de Paris, des pélerins du Finistère.

« Nos pélerins prendraient donc le train n° 15 et seraient présentés au Saint-Père par Sa grandeur Mgr Fallières qui sera à Rome, en même temps que ses diocésains qui partent par le train n° 15 également. Pour gagner Paris la Compagnie d'Orléans accorde une réduction de 5 0/0 ; celle de l'Ouest 4 0/0, cette dernière accorderait 5 0/0 par groupes de 10 pèlerins qui pourraient être formés, soit à Saint-Brieuc, soit à Rennes. Si des pélerins du Finistère ne peuvent se rendre à Rome, le 14 octobre, ils peuvent faire des démarches ou nous charger d'en faire, pour eux, près des Directeurs des autres trains qui peuvent avoir des places de libres ; par exemple ; si quelques uns préfèrent partir le 30 septembre, nous pourrions obtenir quelques places dans le train n° 7, bien certainement.

« Nous désirons l'inscription des pélerins le plus tôt possible afin de renseigner sur le nombre de places qu'il nous faut et d'avoir nos billets à temps pour obtenir la réduction pour rejoindre notre train de Pélerinage, à Paris, puisqu'il faut les présenter à la gare de départ, comme vous le savez. »

Le prix est de Paris pour Rome (aller et retour) pour le billet simple du chemin de fer en 3e : 120 fr. ; en 2e : 151 fr.

Le prix du même billet, mais nourriture, voitures et logement compris à Rome, est : en 3e, 185 fr. ; en 2e, 216 fr.

Prière de s'adresser à M. le Supérieur du Grand-Séminaire, ou à M. Gustave Mauduit, clerc de notaire à Quimper.

NOTICE SOMMAIRE

TOUCHANT LA SAINTETÉ DE VIE ET LES VERTUS DU SERVITEUR DE DIEU

Michel LE NOBLETZ

PRÊTRE ET MISSIONNAIRE DE LA BASSE-BRETAGNE

Michel Le Nobletz, né au château de Kerodern, en la paroisse de Plouguerneau, diocèse de Léon, le 29 septembre 1577, était fils de Hervé Le Nobletz, seigneur de Kerodern, et de Françoise de Lesguern, de l'ancienne maison de Coatmanac'h.

Dès son enfance, et pendant sa jeunesse, il donna des preuves de vertu et de piété peu communes, et reçut plus d'une fois des marques sensibles de la protection de la Mère de Dieu. Après avoir fréquenté, jusqu'à l'âge de 19 ans, les maîtres ecclésiastiques et les écoles les plus en vogue dans le pays, il fut envoyé par son père à Bordeaux, puis à Agen, pour y compléter ses études d'humanité et de philosophie, sous la direction des RR. PP. Jésuites. Là il se fit remarquer par sa science et par le zèle qu'il déploya à gagner ses condisciples à la pratique de la piété et du mépris du monde. D'Agen il retourna à Bordeaux, où, après avoir étudié quatre ans la théologie, il revint en son pays avec la réputation d'un des plus savants ecclésiastiques de la Bretagne.

Après s'être préparé aux saints ordres par de sérieuses méditations sur les difficultés et les écueils de l'état ecclésiastique, il reçut la prêtrise, à Paris, sur les conseils du Père Cotton, confesseur et prédicateur du roi Henri IV. De retour dans sa famille, malgré les pressantes sollicitations des siens, et les menaces même de son père, il refusa d'accepter un bénéfice, voulant être libre de consacrer sa vie à l'œuvre des missions et à l'enseignement des ignorants. Il se disposa à ce saint ministère par une retraite d'un an, dans la solitude la plus complète et la pratique d'une mortification extraordinaire dans une *petite cellule* qu'il se construisit au bord de la mer, à l'extrémité de la paroisse de Tréménac'h, en Plouguerneau.

C'est là qu'il imagina, pour instruire le peuple, d'employer des figures énigmatiques, qu'il fit composer plus tard sous sa direction en y joignant des explications. Quelques-unes de ces peintures existent encore en original, et les copies qu'on en a faites, comme celles de ses manuscrits, viennent d'être envoyées à la Sacrée-Congrégation des Rites.

Après son année de solitude, le serviteur de Dieu commença à instruire Plouguerneau, sa paroisse natale. Il ramena à une observation plus exacte de leurs devoirs son père et sa mère, conduisit deux de ses sœurs, Anne et Marguerite, à la pratique du mépris du monde et s'adonna lui-même à la

Archives diocésaines d[illegible]Quimper et Léon

prédication dans le diocèse de Tréguier, avec le Père Quintin, dominicain du couvent de Morlaix. Il visita ensuite successivement les îles du diocèse de Léon : l'île de Batz, Molènes, Ouessant et la pointe extrême du cap Saint-Mathieu, donnant partout des missions qui eurent le plus grand succès. Peu après, il passe en Cornouaille, évangélise Quimper, Concarneau, Pont-l'Abbé, Le Faou, Audierne, l'île de Seins, s'attirant parfois de cruelles railleries, à raison de la simplicité de son enseignement. Enfin, sur une inspiration d'En-Haut, Dom Michel se fixa à Douarnenez qu'il regarda pendant 25 ans comme le centre de son ministère apostolique, et y produisit le plus grand bien, malgré les contradictions les plus vives.

Vers 1640, il se retira au Conquet où, ne pouvant plus prêcher, à raison de ses infirmités, il soutenait de ses exhortations et de ses encouragements les personnes qu'il avait formées à l'enseignement populaire de la doctrine chrétienne. C'est alors qu'il lui fut donné de léguer en quelque sorte son œuvre au Vénérable Père Maunoir, ce *successeur* dont, à diverses reprises, il avait prédit la venue, avant même que les Pères Jésuites ne fussent établis à Quimper.

Michel Le Nobletz mourut au Conquet, le 5 mai 1652. Les miracles se multiplièrent à son tombeau ; l'auteur de sa vie, écrivant en 1666, en comptait plus de deux cents. Mgr du Louët, évêque de Quimper, guéri par son intercession, en visitant la demeure qu'il avait occupée à Douarnenez, ordonna d'y bâtir une chapelle en l'honneur de saint Michel-Archange, qui subsiste encore et où l'on n'a cessé d'obtenir de grandes faveurs en invoquant le saint missionnaire. On peut en dire autant pour les oratoires élevés à Plouguerneau, à la pointe de Trémenac'h, au Conquet, dans la maison même qu'il habita, et pour son tombeau qui se voit dans l'église paroissiale de cette ville. — L'enquête qui vient d'être faite sur les ordres de Mgr Théodore Lamarche, évêque de Quimper et de Léon pour établir la réputation de la sainteté du serviteur de Dieu, prouve que sa mémoire est encore vivante au milieu de ces populations dont il a évangélisé les pères, et que les faveurs accordées par son intercession sont toujours nombreuses. On peut dès lors espérer que l'Église voudra bien, un jour, consacrer cette vénération, en autorisant un culte pour celui qui est appelé depuis longtemps le second saint Yves de la Bretagne.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Pèlerinage national de Notre-Dame de Salut à Lourdes, 1891. — Le Pèlerinage national à Notre-Dame de Lourdes s'organise en ce moment. Il va, comme les années précédentes, amener à la Grotte près de mille malades pauvres.

Seize trains se forment, dont sept (les nos 1 à 6 et le n° 9), partent de Paris le 18 août, dans l'après-midi, avec arrêt à Poitiers, au tombeau de sainte Radegonde.

Trois autres partent également de Paris, le 19 août, l'un (le n° 13), passant par Bordeaux, pour le Pèlerinage de Saint-Joseph de Latresne, les deux autres (les nos 7 et 8), passant par Limoges et Agen, s'arrêtent au Buisson, pour la grande cérémonie de la Plantation de la Croix de Jérusalem au sanctuaire de Cadouin, où est vénéré le Saint Suaire de Notre-Seigneur.

Quelques trains partent le 20 : le n° 10, d'Orléans ; le n° 11, de Tours ; le n° 12, du Mans, pour les pèlerins de Bretagne et de Normandie ; le n° 14, de Poitiers, pour les *malades* de ce diocèse et les pèlerins des diocèses voisins.

Les nos 15 et 16 partent de Montpellier, le 20 août. Tous ces trains arrivent à Lourdes le 21 août au matin. Retour à Paris et aux autres points de départ dans la journée du 25 août.

Enfin, plusieurs autres trains se forment à Toulouse, à Bordeaux, à Draguignan, etc., pour rejoindre à Lourdes le Pèlerinage national.

La Compagnie du Nord accorde des billets *individuels* avec 50 0/0 de réduction, valables, à l'aller le 17 et le 18, au retour les 25, 26 et 27 août, pour rejoindre, à Paris, les trains du Pèlerinage national La Compagnie d'Orléans accorde la même faveur avec la même réduction. La Compagnie de l'Ouest également, avec une réduction de 40 0/0.

PRIX DES PLACES *(Aller et retour).*

	1re cl.	2e cl.	3e cl.
De Paris, par Poitiers et Bordeaux :	*110 fr.*	*69 fr.*	*46 fr.*
De Paris, par Le Buisson (pour Cadouin) :	*112 fr.*	*72 fr.*	*50 fr.*
D'Orléans :	*95 fr.*	*60 fr.*	*42 fr.*
De Blois :	*87 fr 40.*	*54 fr. 90.*	*37 fr. 40.*
Du Mans :	*93 fr.*	*58 fr.*	*29 fr.*
De Tours :	*82 fr.*	*50 fr.*	*33 fr.*
De Poitiers :	*60 fr.*	*36 fr.*	*25 fr.*

Les demandes de malades pauvres doivent être adressées au Secrétariat avant le 20 juillet.

Une souscription est ouverte pour subvenir aux frais du voyage de ces pauvres malades à Lourdes. Faire parvenir les offrandes au *Secrétariat des pèlerinages, 8, rue François Ier, à Paris.*

Pour les billets payants, il est urgent de se faire inscrire au plus tôt, en adressant le montant de la place au *Secrétaire des pèlerinages, 8, rue François Ier, Paris.*

Angoulême. — Mgr Freppel, évêque d'Angers, a prononcé, le 30 juin, dans la cathédrale d'Angoulême, l'oraison funèbre de Mgr Sebaux.

L'orateur a pris pour texte la parole de S. Paul à Tite : *Montrez-vous en toutes choses un modèle de bonnes œuvres, dans la pureté de la doctrine et dans l'intégrité de la vie.* »

Voici la péroraison touchante de cette oraison funèbre :

« Et maintenant, cher et vénérable ami, vous ne serez plus là pour nous aider de vos conseils, pour nous soutenir et nous encourager dans nos luttes. Vous nous quittez au moment où vous commenciez à récolter le fruit de vos travaux, où le diocèse, remué par votre zèle, se renouvelait dans sa vie et dans ses œuvres. Vous nous quittez au milieu des douleurs du présent et devant les incertitudes de l'avenir, à la veille des combats nouveaux qui se préparent et pour lesquels votre sagesse et votre fermeté nous auraient prêté un concours si précieux. Mais du moins vos exemples et les œuvres que vous laissez après vous demeureront, pour vos successeurs, un héritage impérissable de lumières et de forces. Cette Eglise d'Angoulême à laquelle vous attachaient des liens si tendres et si forts, vous l'aimerez d'un amour encore plus ardent au sein de la patrie céleste, et tandis que votre nom res-

Archives diocésaines d[illegible]Quimper et Léon

tera gravé dans son histoire à travers les siècles, vos prières la suivront dans le cours de ses destinées comme un gage de protection.

« Pour moi, Vénérable Frère, qui suis venu en ce jour consoler votre famille spirituelle par le tableau d'une vie d'Evêque, l'une des plus édifiantes de ce siècle, qu'il me soit permis de répéter, en terminant, ces paroles de saint Grégoire de Nazianze rendant à un grand Evêque les derniers devoirs de l'amitié : *Hæc habes a nobis, a lingua quondam tibi suavi, atque honore et ætate æquali.* Agréez ce faible hommage d'une voix qui vous était chère, parce qu'elle retentissait à votre cœur comme la voix de l'amitié, et d'une amitié que ni le temps ni la distance n'avaient pu affaiblir. Un jour viendra où je devrai à mon tour aller rendre compte à Dieu d'un ministère qui déjà se prolonge dans une vie moins paisible sans doute que n'aura été la vôtre. Puissé-je, d'ici là, suivre la voie que vos vertus nous ont tracée ; et puissent les liens que la charité fraternelle avaient formés entre nous sur la terre, nous unir au ciel dans l'éternelle félicité ! Ainsi soit-il ! »

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE IV

Les Vitraux de la Nef, du Transept et du Chœur

Fenêtres du Chœur.

Nous allons faire le tour du chœur en nous plaçant d'abord à l'entrée pour examiner le vitrail qui se trouve du côté de l'Évangile, en face des petites orgues. Nous remarquons d'abord que partout ici, dans les tympans, les armoiries supprimées à la même époque que dans la nef ont été remplacées par une mosaïque très riche destinée à corriger la pauvreté du dessin et du coloris dans les panneaux, mais au lieu d'atténuer ce double défaut, la richesse du tympan la fait mieux ressortir.

J'ai déjà dit à quelle époque fut exécutée cette restauration ; je dois ajouter que les vitraux eux-mêmes furent faits en 1417, 1418 et 1419, par Jamin Sohier, père de l'artiste du même nom qui peignit les verrières de la nef et du transept. Grâce à l'impulsion de l'évêque Bertrand de Rosmadec et à la libéralité de nombreux seigneurs ecclésiastiques ou laïques du pays, ces deux entreprises fort coûteuses furent rapidement menées à bonne fin. Comme le fait judicieusement remarquer M. Le Men, le côté de l'Évangile a été réservé aux donateurs ecclésiastiques (sauf pour la verrière ducale), et le côté de l'Épître aux donateurs laïques. La même sélection n'a pas été pratiquée en dehors du chœur.

Première fenêtre (côté Nord).

1. Saint Antoine, patriarche des moines d'Orient ;
2. Saint Jacques le Majeur ;
3. Un chanoine agenouillé présenté par un saint martyr ;
4. Notre-Dame.

Deuxième fenêtre.

1. Saint Georges ;
2. Saint Julien l'Hospitalier (en costume militaire) ;

3. Sainte Marguerite ;
4. Sainte Catherine.

Depuis les croisades ces deux saintes vierges et martyres étaient très honorées en Occident ; leur intervention en faveur de la France, puisque Dieu se servit d'elles et de saint Michel pour faire connaître à Jeanne d'Arc sa mission, devait les rendre encore plus populaires ; le vitrail où nous les voyons ici est antérieur d'au moins dix ans à l'appel de la Pucelle.

Troisième fenêtre.

1. Le chanoine Pierre du Quenquis présenté par un Saint ;
2. Saint-Pierre ;
3. Saint-Paul ;
4. La Très-Sainte Trinité.

Le Père Éternel, assis et vêtu en empereur, tient entre les mains la croix à laquelle est attaché le Sauveur ; le Saint-Esprit est représenté sous la forme d'une colombe posée sur le bras droit de la croix. Au-dessus de Dieu le Père, deux petits anges sont en adoration.

Des armoiries figurent à la partie inférieure de ces quatre panneaux :

1° Du Quenquis ou du Plessix-Nizon : *d'argent au chêne de sinople, au franc canton de gueules chargé de deux haches d'armes d'argent adossées en pal.*

J'ai déjà signalé le chanoine Pierre du Quenquis comme un des plus insignes bienfaiteurs de la cathédrale ; c'est la quatrième fois que nous trouvons ses armes.

2° De Buzic : *écartelé aux 1 et 4 d'or au léopard de gueules* (Névet) ; *aux 2 et 3, de gueules à six annelets d'argent 3, 2, 1* (Buzic).

Ces armoiries rappellent ici le chanoine Jacques Buzic.

3° De l'Hôtellerie : *d'argent à trois jumelles de sable, accompagnées de dix étoiles de gueules 4, 3, 2, 1.*

Armoiries du chanoine Ollivier de l'Hôtellerie.

4° De Tréanna : *d'argent à la macle d'azur.*

Armoiries du chanoine Jean de Tréanna.

Quatrième fenêtre. — Vitrail de Bertrand de Rosmadec.

1. Saint Guénolé ;
2. Bertrand de Rosmadec présenté par saint Corentin ;
3. Notre-Dame ;
4. Sainte Catherine, patronne de la dame de Lanros, sœur de l'évêque Bertrand.

Cinquième fenêtre.

1. Saint Paul ;
2. Saint Jean-Baptiste ;
3. Saint Pierre.

Sixième fenêtre. — Vitrail du duc Jean V (rond-point).

1. François de Bretagne, fils du duc Jean, présenté par saint François d'Assise (c'est ce prince qui, sous le nom de François Ier,

Archives diocésaines d[illegible]Qui[illegible]er et Léon

a occupé le trône ducal après la mort de son père, et s'est rendu tristement célèbre en ordonnant la mort de son frère Gilles ;

2. Le Bon Duc Jean V présenté par son patron l'apôtre saint Jean ;

3. Saint Corentin, qui en sa qualité de patron de la cathédrale, occupe cette place d'honneur près de la fenêtre centrale.

Au sommet de ce vitrail, un ange porte les armes de Bretagne.

Septième fenêtre (au fond du Chœur).

Le panneau du milieu représente Notre-Seigneur en croix, et les deux autres panneaux la Mère des Douleurs et le Disciple bien-aimé.

Au tympan se voient des anges portant les instruments de la passion.

Huitième fenêtre. — Vitrail de la duchesse Jeanne de France (rond-point).

1. Jeanne de France présentée par son patron saint Jean-Baptiste. Elle porte une robe armoriée mi-partie de France et mi-partie de Bretagne. Cette princesse était fille du roi Charles VI et de l'indigne reine Isabeau de Bavière ; elle servit de mère à la Bienheureuse Françoise d'Amboise, destinée à épouser son fils Pierre de Guimgamp ; c'était une sainte s'appliquant à former l'âme d'une autre sainte.

2. Notre-Dame, patronne de la cathédrale. (Ce panneau aurait dû occuper la première baie et non celle du milieu ; il aurait ainsi fait face à celui qui représente saint Corentin. C'est encore ici une des distractions de M. Luçon.

3. Anne fille aînée de Jean V de Bretagne et de Jeanne de France.

Elle est présentée par sainte Anne sa patronne. Il ne faut pas confondre cette princesse avec son homonyme bien plus illustre *la bonne Duchesse*.

Au sommet du vitrail se voient les armes de Jeanne de France: *parti de France et de Bretagne ;* les mêmes armes se voient à la seconde clef de voûte au fond du sanctuaire, et les armes pleines de Bretagne à la première.

Les trois verrières qui occupent le fond du chœur sont modernes. Le vitrail central subsista presqu'intégralement jusqu'en 1856. A cette époque, M. Lobin de Tours exécuta trois verrières qui n'étaient point sans mérite, mais ne cadrèrent plus avec les vieux vitraux adjacents quand ceux-ci eurent été restaurés ; ces œuvres modernes furent données à la nouvelle église de Châteaulin et remplacées par les trois verrières que je viens de décrire ; celles-ci furent faites d'après les indications autrefois laissées par M. de Blois (de Morlaix). On s'accorde à en regarder l'exécution comme une très heureuse imitation du Moyen-Age.

Neuvième fenêtre — Vitrail du Juch (côté Sud).

1. Un évêque présentant un chevalier et une dame. — Panneau moderne, fantaisie de M. Luçon ;

2. Hervé du Juch, capitaine de Quimper en 1414, et sa femme, de la famille de Tréouron-Vieux-Châtel, tous deux agenouillés et présentés par saint Judicaël, successivement moine et roi de Bretagne ;

3. Henri du Juch, fils d'Hervé, capitaine de Quimper en 1418, et sa femme, présentés également par saint Judicaël qui, avant la restauration du vitrail, n'était pas ainsi représenté deux fois de suite.

Armes du Juch : *d'azur au lion d'argent orné et lampassé de gueules.*

Dixième fenêtre. — Vitrail de Pratanras.

1. Un seigneur de Bodigneau présenté par un Saint. — Panneau moderne, nouveau produit de l'imagination du peintre-verrier ; l'ancien panneau représentait saint Guennolé ;

2. Catherine de Bodigneau, dame du Juch, présentée par sa patronne, sainte Catherine ;

3. Un chevalier de Lézongar, seigneur de Pratanras ;

4. Une dame portant les mêmes armoiries.

Armes de Pratanras : *d'azur à la croix d'or cantonnée à dextre d'une fleur de lys de même.*

Onzième fenêtre. — Vitrail de Tréanna.

1. Un seigneur de Tréanna présenté par un saint évêque ;

2. Un chevalier portant armoiries et bannière sorties de l'imagination du peintre-verrier ;

3. Un seigneur de Bodigneau présenté par un saint évêque ;

4. Un seigneur de Tréanna présenté par un saint moine vêtu de blanc ; probablement saint Maurice de Carnoët.

Douzième fenêtre. — Vitrail de Bodigneau.

1. Une dame de Bodigneau, née de Tréanna, présentée par Notre-Dame ;

2. Un seigneur de Bodigneau présenté par Saint-Jean-Baptiste ;

3. Un autre chevalier portant les mêmes armes, présenté par saint Jean, apôtre ;

4. Une dame de Tréanna, présentée par un saint évêque.

Armes de Bodigneau : *de sable à l'aigle impériale d'argent becquée et membrée de gueules* (ou *d'or*).

Treizième fenêtre. — Vitrail de Trémic.

1. Une dame de Bodigneau, née de Trémic, présentée par sainte Catherine ;

2. Un seigneur de Tréanna présenté par un saint religieux ;

3. Un seigneur de Trémic, présenté par Notre-Dame ;

4. Une dame de Tréanna, née de Lanros, présentée par saint Jacques le Majeur.

Armes de Trémic : *d'argent à la rose de gueules.*

(A suivre.)

Archives diocésaines de Quimper et Léon

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

RÉSULTATS DE L'AMNISTIE. — I. Arrêté du 22 Septembre 1791.

Le rapport suivant, adressé par le Procureur du District de Quimperlé au Département (1), ne semblait pas cependant nécessiter de pareilles rigueurs :

« Vous me demandez quelle est la disposition des esprits pour tout ce qui est relatif à la Constitution du Clergé, quelle est la faveur ou l'opposition que trouve le libre exercice du culte. Voici ma réponse en général.

« Si Monsieur l'Évêque avait eu le temps de faire, comme on le désire, une visite dans son département, il pourrait avec plus de connaissance de cause donner les réponses demandées ; quant à moi, il me paraît :

« 1° Que la Constitution civile du Clergé est approuvée et adoptée dans ce District en général, par la pluralité absolue des ecclésiastiques conformistes, sans qu'elle soit désapprouvée par les non-conformistes que relativement à l'institution canonique des Évêques élus par le peuple sans être bullés par le Pape ;

« 2° Elle est adoptée par les citoyens éclairés des villes en majorité et désapprouvée par la minorité, et cette minorité est divisée en deux classes, dont l'une attachée au gouvernement des grands, l'autre, mal guidée dit-on dans le tribunal, ne veut reconnaître la validité des sacrements et sacrifices offerts par les prêtres assermentés, et de ce nombre sont ceux qui contre tous principes, même de la religion, veulent frauder toutes les lois ; les femmes dites dévotes sont aussi de ce parti ;

« 3° Elle est adoptée par presque la totalité des habitants des campagnes, se félicitant partout du nouveau régime, qu'ils disent plus commode, moins coutageux et plus propre à l'encouragement pour les sciences, les nouvelles lois ne faisant exception de personne douée de vertus et de mérite. L'exercice du culte ne paraît souffrir aucun changement nulle part, le gouvernement des conformistes et des non conformistes paraissant le même. Cependant, les conformistes ont, dans le commencement, refusé aux non-conformistes de dire la messe dans leurs églises, à moins qu'ils n'assistent à tous les offices. L'exercice du culte suivant la nouvelle constitution paraît plus goûté, et les ecclésiastiques secondaires

(1) L. 72.

non-conformistes ne paraissent retenus que par une crainte révérencielle. »

La lutte était autrement vive dans le District de Brest, et ce furent les plaintes venues de ce côté qui semblèrent influer le plus sur l'arrêté du 29 novembre. A la date du 13 novembre, nous lisons, en effet, dans le registre de correspondance du District de Brest :

« Vous êtes déjà instruits que depuis la promulgation de la loi du 27 décembre 1790 sur le serment des ecclésiastiques, les non-conformistes ont prêché la révolte à la loi, les uns en public, les autres dans les maisons particulières, qu'ils parcourent en émissaires plutôt qu'en apôtres, et où ils fomentent des coalitions d'autant plus dangereuses que ces contre-révolutionnaires cachent leur poignard sous le voile de la religion.

« Nous travaillons à faire expédier les mandements des contributions foncières et mobilières, et je crains l'instant où les habitants des campagnes, sans réfléchir au poids des anciennes impositions indirectes qui pesaient sur eux, compareront leur ancienne quotité avec celle que nous leur adresserons. Ces prêtres saisiront avec avidité cette occasion de leur faire détester la nouvelle Constitution en leur faisant apprécier les charges plus faibles en apparence de l'ancien régime.

« Je demande à établir, pour prévenir les troubles, cent cinquante à deux cents hommes dans chaque chef-lieu de canton.

« Le virus de l'aristocratie circule à grands flots ; il est question de l'arrêter, et je ne vois que ce moyen. » *(A suivre.)*

La Poudre de Rogé est le plus agréable des purgatifs, celui qui convient le mieux aux dames, aux enfants et aux tempéraments délicats.

Éviter les produits dont le nom peut prêter à confusion. La *Poudre de Rogé* se reconnaît entre tous les médicaments analogues, par l'approbation de l'Académie de Médecine de Paris.

Fabrication : 19, rue Jacob, Paris. Dépot : 9, rue du 4-Septembre, et toutes pharmacies.

Huit Fois sur Dix les névralgies et les migraines se dissipent en quelques minutes par l'emploi des **Perles** de **Térébentine** du Dr Clertan. Trois ou quatre de ces **Perles** produisent un soulagement presque instantané.

Chaque flacon contient **trente perles,** ce qui permet de guérir une migraine ou une névralgie pour une somme insignifiante

Comme l'essence de térébenthine doit être rectifiée avec le plus grand soin, il est nécessaire de se défier des imitations et d'exiger comme garantie d'origine que chaque flacon porte la signature du Dr Clertan.

A Paris, maison **L. Frere, A. Champagny & Cie**, Successeur, 19, rue Jacob. Prix du flacon : **2** fr.

Quinium Labarraque, vin fébrifuge et digestif.

« LE PLUS ÉNERGIQUE DES TONIQUES CONNUS. »

(Annuaire de Médecine et de Chirurgie pratiques.)

La bouteille : **6** fr., la demi-bouteille : **3** fr. — Toutes pharmacies.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

La **Compagnie des Mines d'Ario,** dont les actions se négocient depuis quelques jours sur le marché en banque, exploite au Mexique des minerais de cuivre à la teneur de 15 à 45 0/0, et des minerais d'argent fort riches. Ses actions de 25 francs ne sont encore que très peu connues, mais elles ont une grande valeur d'avenir.

S'adresser, pour tous renseignements, au CRÉDIT PROVINCIAL, 8, rue Drouot.

ATELIERS DE MENUISERIE F. DAOULAS, Père
Entrepreneur de Menuiserie

19, boulevard de l'Odet, QUIMPER, et rue du Frout, 23,

TRAVAUX DE BATISSES

AMEUBLEMENTS D'ÉGLISES.

Sculpture et Restauration en tous genres.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56
QUIMPER QUIMPER

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poêles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.

S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

ASTHME & CATARRHE
guéris p^r les **CIGARETTES ESPIC.** 2f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 26. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

LE GRESHAM
C^e Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée en 1848
Actif au 30 juin 1890
111 MILLIONS 610.613 FRANCS
Assurances sur la Vie entière, mixtes, à terme fixe.
RENTES VIAGÈRES
Payables sans frais aux taux de 8, 10, 12, 15, 17 °/. suivant l'âge.
Prospectus et *Renseignements gratis* et *franco* à *Paris*, dans les immeubles de la C^ie, 30, Rue de Provence et chez MM. les Agents des départem^ts.



GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2^me jour. M. LEMORMAND, Méd^n Sp^te, Anc^n Aide-Major des Hôpitaux M^res, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

VICHY Source **LAVERGNE** St-Yorre 20^f LA CAISSE de 50 bouteilles

La plus gazeuse, la plus froide et la meilleure pour le traitement à domicile des maladies tributaires des Eaux de Vichy. Réduction import^te à MM. les Ecclésiastiques, Communautés et Etabl^ts hosp^rs.

RENSEIGNEMENTS ET COMMANDES : **M. F. LAVERGNE**, Ph^en de 1^re Cl., *Vichy.*

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6^e ANNÉE. Vendredi 24 Juillet 1891. N° 30.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE — *I. Chronique du diocèse :* Apostolat de la Prière ; Quimper ; Pont-Croix ; Locronan ; La fête du Drapeau au 118^e ; Brochure de Notre-Dame des Armées ; Pèlerinage du diocèse de Quimper et de Léon à Notre-Dame de Lourdes.

II. Nouvelles du Monde catholique : Cambrai ; Paris ; Rome ; Une adresse au Pape.

III. Documents historiques (suite).

IV. Visite de la Cathédrale (suite).

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 26 Juillet. — 10^e dimanche après la Pentecôte. S^te Anne, double de 1^re classe avec octave, blanc. — A la messe, mémoire du dimanche. — Vêpres de s^te Anne, mémoires 1° de saint Samson, 2° du dimanche.

Lundi 27. — Saint Samson, évêque, semi-double, blanc.

Mardi 28. — Saint Nazaire et ses compagnons, martyrs, semi-double, rouge.

Mercredi 29. — Sainte Marthe, vierge, double-majeur, blanc.

Jeudi 30. — Saint Guillaume, évêque, double, blanc.

Vendredi 31. — Saint Ignace, confesseur, double, blanc.

Samedi 1^er Août. — Saint Pierre-aux-liens, double-majeur, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Bodilis	26, 27 et 28 Juillet.
Pleuven	29, 30 et 31 Juillet.
Port-Launay	1^er Août.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Apostolat de la Prière.

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS.

Intention générale pour Août 1891, désignée par Son Em. le Cardinal Préfet de la Propagande, et bénie par S. S. Léon XIII:
LA PAIX SOCIALE A PROMOUVOIR.

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les autres intentions pour lesquelles vous vous immolez sans cesse vous-même sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour le rétablissement de cette paix sociale que vous aviez apportée au monde, et qui ne subsistera que par vous dans la justice et dans la charité.

QUIMPER. — Pendant cette semaine, il s'est produit dans l'état de Monseigneur du Marhallac'h une sorte d'arrêt que l'on aimerait à prendre pour une légère amélioration, mais les forces baissent toujours et les inquiétudes n'ont pas disparu.

PONT-CROIX. — La distribution des prix du Petit-Séminaire est fixée au jeudi 30 juillet. Elle sera présidée par Monseigneur l'Evêque.

LOCRONAN. — On nous écrit :

« Jamais le pardon annuel de Saint Ronan, vulgairement dit *Petite Troménie*, n'a été plus beau.

« A l'arrivée des processions de Plogonnec, Plonévez-Porzay et Quéménéven, dès la grand'messe même, chantée par M. le chanoine Arhan, curé de Saint-Martin de Brest, la vaste et si belle église de Locronan était plus que remplie.

« M. l'abbé Guéguen, recteur de Plouégat-Moysan et enfant de la paroisse, est monté en chaire à l'évangile, et a fait entendre, à l'immense assistance qui se pressait autour de lui jusque sous le portail, une parole substantielle et ferme, pour la prémunir contre les dangers et les funestes conséquences du respect humain, véritable apostasie trop répandue de nos jours.

« Mais c'est à deux heures, au départ de la procession pour *Plaç-ar-C'horn*, au son traditionnel des tambours et des fifres, qu'on a pu, *palper* à vrai dire, l'enthousiasme des fidèles serviteurs de saint Ronan.

« Gravir la sainte montagne en chantant le *Parce, Domine*, alternativement avec les versets du *Miserere Mei*, fut l'affaire d'une bonne demi-heure, mais personne n'était fatigué, pas même les petites filles des Religieuses du Saint-Esprit, qui faisaient cependant flotter bien haut, au souffle d'une bonne brise, leurs oriflammes aux mille couleurs.

« Bien vite d'ailleurs, on eut oublié une fatigue réelle, en respirant l'air pur de la montagne, en contemplant l'incomparable panorama qui, là, se déroule sous le regard du pélerin, en priant à deux genoux, et à haute voix devant la statue de saint Ronan.

« Un mot bref, mais senti de M. le chanoine Arhan, incapable de contenir plus longtemps l'émotion qu'il ressentait, finit d'électriser les pélerins : « La terre que vous foulez, dit-il en substance, est une terre sainte : elle fut sanctifiée par le passage et le séjour de saint Ronan, votre patron... et ce patron est un patron puissant : il fit nombre de miracles relatés d'ailleurs dans les archives de la paroisse. Sans doute, nos ancêtres savaient s'adresser à lui avec toute leur vieille foi de Bretons !.. Prions-le ensemble aujourd'hui, prions-le avec confiance comme le prieraient nos pères. S'il ne nous accorde pas ses miracles, il ne peut nous refuser ses grâces, qui coulent ici comme les eaux d'une source vive, abondante intarissable... Priez-le pour vous, pour tous vos intérêts, spirituels et temporels... Priez-le, vous qui, tous, savez si bien prier, pour moi et pour les 20.000 âmes qui me sont confiées, là-bas, devant vos yeux (de *Plaç-ar-C'horn* l'on découvre à l'œil nu le clocher de Saint-Martin de Brest)... Tous alors, avec l'aide de saint Ronan, nous nous retrouverons, sinon une autre fois sur cette montagne bénie, au moins là-haut en compagnie du glorieux saint dont nous aurons suivi les pas ici-bas. »

« Forts de ces paroles vibrantes, émues, qui firent couler bien des larmes dans l'assistance, nous descendîmes la montagne au chant de *l'Iste confessor*, du cantique de saint Ronan, puis des vêpres à partir de la station dite *Croaz-Keban*.

« Le tout se termina à 5 heures par le *Te Deum* et la bénédiction solennelle du Très Saint Sacrement.

« En somme, excellente journée pour les âmes à Locronan. Puisse-t-elle avoir pour tous des résultats sérieux et durables. »

La fête du drapeau au 118e. — Mardi soir 21 juillet commençait à Quimper la fête du drapeau de notre régiment.

Cette fête militaire, où la religion a eu aussi sa part, s'est célébrée le jour anniversaire de la bataille des Arapiles, livrée le 22 juillet 1812, en Espagne, par les Français, aux Espagnols et aux Anglais réunis. La 118e demi-brigade, actuellement 118e régiment de ligne, s'y distingua tout particulièrement par sa bravoure; elle protégea la retraite de notre armée vaincue et privée de son chef, le général Marmont, mort sur le champ de bataille.

Après une répétition parfaitement réussie des exercices du lendemain, la fête a réellement commencé le soir du 21 juillet.

Vers 8 heures et demie, la musique s'est rendue sur le Parc,

Archives diocésaines d[illegible] Quimper et Léon

en face de l'hôtel de l'Epée, et a exécuté avec un égal succès des morceaux variés, devant MM. les généraux Fay et Lambert, aux applaudissements d'une foule nombreuse et sympathique.

A 10 heures, elle est allée rejoindre les huit cents soldats rangés sur le Champ-de-Bataille pour la retraite aux flambeaux. Celle-ci surtout a enlevé les bravos et excité l'enthousiasme du public qui se pressait à tous les endroits où elle devait défiler. Des cris de : vive l'armée ! vive le 118e ! se font entendre de tous côtés. Mais si le succès était complet, on peut dire qu'il était parfaitement justifié par la beauté originale de ce qui en était l'objet; outre des centaines de flambeaux qui illuminaient vivement de leurs feux multicolores les objets environnants, l'attention était attirée et retenue par des lanternes de diverses grandeurs qui laissaient ressortir sur leurs faces transparentes et bien éclairées des tableaux et des sujets variés, peints par des artistes du régiment, avec un talent et une verve comique remarquables.

Le lendemain matin, la *Diane* en musique enlevait aux douceurs du repos et aux illusions de leurs rêves nos gaillards troupiers.

A 8 heures, le carillon de Saint-Corentin les appelait à la messe que célébrait S. G. Mgr Lamarche, assisté de M. Fleiter, vicaire-général, et de M. Téphany, doyen du Chapitre.

On remarquait à cette belle cérémonie, dans les stalles : le Chapitre au grand complet, M. l'abbé Quéinnec, secrétaire de l'Evêché, M. l'abbé Livinec, aumônier militaire, et nombre d'autres ecclésiastiques : dans le chœur : MM. le général Fay, commandant le corps d'armée, le général Lambert, M. Penot, colonel du régiment, M. Calmette, médecin-major, MM. les officiers du 118e et les délégations des régiments du corps d'armée ; tous les soldats que ne retenaient pas à la caserne les derniers préparatifs de la fête ; une nombreuse assistance de tout rang et de tout âge remplissait les bas-côtés de la cathédrale.

M. S***, accompagné des grandes orgues, a chanté avec beaucoup d'âme et de talent plusieurs solos qui ont profondément remué l'assistance. Une quête au profit des pauvres a été faite par Mmes Penot et Poirier.

La bonne tenue et le recueillement des soldats pendant le saint sacrifice prouvent que la foi n'est pas morte dans leurs cœurs et qu'au milieu des troubles et des soucis de la vie de caserne ils savent encore se souvenir du Dieu de leur enfance. Les prières sorties de ces vaillantes poitrines seront sans doute écoutées ; la faveur du Dieu des armées saura ajouter encore un nouveau lustre à la gloire de leur drapeau.

Quand Dieu et la religion ont eu leur part, les hommes demandent la leur ; aussi à midi, les nombreux invités accourent avec empressement à la caserne, décorée sur tous les points avec une variété pleine de goût et de charmes. A l'entrée s'élève un donjon gothique surmonté d'un tableau représentant l'épisode de la bataille des Arapiles où le sous-lieutenant Guillemat, du 118me,

tranche le bras d'un porte-drapeau anglais et lui enlève son pavillon. A l'intérieur, sur la cour, se dressent un kiosque pour les musiciens et les divers théâtres des jeux. A toutes les fenêtres des festons et des guirlandes de drapeaux et de verdure.

Les chambrées, dont quelques-unes converties en réfectoires, sont couvertes d'inscriptions patriotiques et de gracieuses panoplies artistement exécutées. La grande croix d'honneur qui décorait la façade de la nouvelle caserne, mérite une mention particulière.

Sous la tente dressée pour recevoir les invités, on voyait à la place d'honneur M. le général Fay, ayant à ses côtés M. le général de division Rollet, Mgr Lamarche, les généraux Lambert et Cornat, et les notabilités de tous ordres de la ville de Quimper : armée, clergé, magistrature. Vers 1 heure, le drapeau est entré, et après la lecture de l'historique du régiment, l'officier porte-drapeau est allé le planter au haut d'un tumulus gracieusement décoré de verdure et de fleurs. Ensuite ont commencé les jeux, où des récompenses de diverses natures stimulaient l'ardeur du troupier : assaut d'armes, de boxe, de bâton ; courses de vitesse, en sacs, en tonneaux, gymnastique, ont fait voir la vigueur et l'adresse des concurrents. Puis sont venus le baquet russe, la poêle, le tourniquet. La musique remplit les oreilles de flots d'harmonie et de mélodies pendant que le théâtre de guignol, dirigé par des exécutants pleins d'entrain et d'esprit, retenait devant ses humbles tréteaux les spectateurs que lui disputaient sur un autre point plusieurs acteurs et chanteurs comiques et tragiques ; les bravos et les rires de la foule prouvaient que les rôles avaient été rendus avec le plus grand succès.

Le soir, une illumination de toute la caserne venait couronner cette fête. Puissent celles qui la suivront être aussi belles !

Brochure de Notre-Dame des Armées. — Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que la brochure de *Notre-Dame des Armées* vient enfin d'être traduite en breton ; cette traduction réclamée depuis longtemps par tout le monde est l'œuvre de l'un des écrivains le plus justement renommés de notre belle langue bretonne.

On trouvera cette brochure chez M. l'aumônier militaire de Quimper. Nous regrettons qu'il n'en ait pas fait un plus grand tirage ; il l'a tirée à 5,000 exemplaires seulement, nous a-t-il dit : c'est peu, et ce sera vite écoulé. Que ceux donc qui veulent l'avoir avant le prochain départ de la classe se hâtent de la demander, c'est le meilleur cadeau à faire aux conscrits et à leurs familles.

La brochure est accompagnée de gravures explicatives qui plairont beaucoup. La première représente la *Messe du départ*, les conscrits avant de partir viennent avec leurs familles implorer le secours de Notre-Dame des Armées. La deuxième et la troisième nous montrent des soldats et des marins aux pieds de la statue de Notre-Dame des Armées ; dans la quatrième ils sont en adoration

Archives diocésaines d[illegible] Quimper et Léon

devant le Saint-Sacrement ; dans la cinquième on les voit s'amusant dans la maison de l'aumônier ; dans la sixième ils sont sur le champ de bataille, ils vont marcher au feu et l'aumônier les bénit. Après le champ de bataille, l'hôpital, l'aumônier est encore là, apportant aux mourants les consolations de la religion. Ensuite le retour au foyer de ceux qui ont échappé aux boulets et à la maladie, ils viennent avec leurs parents remercier Notre-Dame des Armées.

Tout le monde voudra se procurer et répandre notre brochure, elle se vend au profit de l'Œuvre militaire de Quimper, 0 fr. 10 l'une, si l'on prend au moins une douzaine, autrement 0 fr. 15, le port en plus. On pourra profiter du départ en vacances de nos séminaristes pour éviter les frais d'expédition.

PÈLERINAGE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

A NOTRE-DAME DE LOURDES

du 6 au 12 Septembre 1891.

M

Rendons grâce à Dieu, le *douzième* pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes, sous la présidence de Monseigneur Lamarche, évêque de Quimper et de Léon, aura lieu du 6 au 12 septembre prochain.

Soyez assez bon pour annoncer cette bonne nouvelle à vos paroissiens au prône de la grand'messe et comme par le passé recueillir par vous-même, ou par votre vicaire, les noms et souscriptions des pèlerins de votre entourage.

Les prix sont les suivants :

I. — DE LANDERNEAU A LOURDES.

1re classe	*(aller et retour)*	115 fr.
2e classe	—	79
3e classe	—	50

II. — DE QUIMPER A LOURDES.

1re classe	*(aller et retour)*	103 fr.
2e classe	—	73
3e classe	—	46

D'après le projet accepté par le Chef d'exploitation du mouvement des Chemins de fer, on partirait de Landerneau et de Quimper dans la soirée du dimanche 6 septembre à des heures qui seront ultérieurement indiquées pour revenir le samedi 12, assez à temps pour prendre le train du soir se dirigeant sur Brest et Morlaix.

Le registre des inscriptions s'ouvrira le Samedi 1er Août, sera fermé le jour où les trains seront au complet et *irrévocablement* le 31 Août, à 10 heures du soir.

Toutes les demandes d'inscriptions devront être adressées au siège du Comité, au presbytère de Saint-Corentin de Quimper, à M. de Penfentenyo, curé-archiprêtre. Ces demandes doivent être faites par lettre, *jamais par télégramme.*

La demande *non accompagnée du prix intégral* fixé par cette circulaire, sera considérée comme non avenue.

Un mandat par la poste est le plus sûr moyen d'envoyer le prix des places. Ne pas oublier d'y joindre un timbre pour la réponse. La réponse sera l'envoi des billets donnant droit au pèlerinage. Ils seront expédiés dès que la Compagnie d'Orléans en aura fait la livraison. Il est très important de ne pas perdre son billet. Le Comité n'est pas à même de le remplacer. Le perdre, avant ou pendant le pèlerinage, c'est s'exposer à payer deux fois.

Pour éviter les frais d'envoi, toujours à la charge du pèlerin, on peut nous faire parvenir les noms recueillis et les fonds perçus, par les personnes venant à l'ordination du 10 Août ou par les prêtres qui se rendront le dimanche 16 à la retraite ecclésiastique de Quimper.

Les pèlerins voulant voyager dans les mêmes compartiments, doivent s'inscrire en même temps et spécifier dans leur lettre de demande : 1° le train qu'ils prendront ; 2° la gare où ils monteront ; 3° l'endroit où les cartes de pèlerinage doivent leur être expédiées.

Les enfants au-dessous de trois ans sont transportés gratuitement, à la condition d'être tenus sur les genoux des personnes qui les accompagnent. Les enfants de trois ans et au-dessus paient place entière comme grande personne.

Le train de Landerneau prend les voyageurs partant de Dirinon, Daoulas, Hanvec, Quimerc'h, le Drénit, Châteaulin et Quéménéven ; celui de Quimper, ceux de Rosporden, Bannalec et Quimperlé.

Le règlement des Compagnies ne permettant pas de s'arrêter en route, les pèlerins ne quitteront sous aucun prétexte le train du Pèlerinage, ni à l'aller ni au retour.

Les bagages sont absolument interdits ; on n'accorde aux pèlerins que les sacs et paniers qui peuvent se mettre sous les bancs ou dans les filets. Le fourgon est réservé aux croix et bannières des paroisses ; les intéressés se chargent de les surveiller.

Chaque voyageur aura soin de se munir de provisions, les arrêts devant être assez courts dans les stations qui ont un buffet.

Les Pèlerinages les plus fervents sont toujours ceux qui conduisent des *malades pauvres.* Les riches qui ne peuvent pas aller à Lourdes feront bien de s'y faire représenter par un infirme choisi dans leur entourage.

Chaque paroisse ou chaque canton ferait un acte de charité très agréable à la Sainte-Vierge, en soldant les frais de

Archives diocésaines d[illegible] et Léon

voyage d'un pauvre malade. Qui choisir ? L'expérience semble prouver que les préférences de la Sainte-Vierge sont pour les enfants, pour les âmes longtemps préparées par la prière et la souffrance, pour les âmes patientes résignées à leur sort, pour celles qui ont en Notre-Dame de Lourdes une confiance sans bornes. Priez Dieu de vous éclairer dans votre choix.

Le Comité recevra avec reconnaissance les offrandes en argent, en linge, etc., qu'on voudra bien lui adresser.

Les malades et les pauvres ne seront *hospitalisés* que sur notre *demande*. On devra donc, en arrêtant leur place, donner les noms de ceux qui désirent prendre domicile à l'hospice des Sept-Douleurs. Ils ne peuvent entrer à l'hôpital que munis d'un billet signé du Directeur du Pèlerinage.

Il sera bon de nous dire si le malade peut marcher, ou s'il doit être porté sur brancard ou porté en voiture. Il est nécessaire d'en donner avis à l'avance aux Hospitaliers.

Tout malade se rendant à Lourdes pour obtenir sa guérison, doit avoir soin de se munir d'un certificat du médecin qui l'a visité, certificat constatant la maladie, sa nature, ses caractères ; il ne peut pas le refuser (cependant il sera bon, en général, d'éviter de dire au docteur la raison pour la quelle on réclame ce certificat.)

Les pèlerins, hommes et femmes, ecclésiastiques et laïques, qui, pendant le Pèlerinage, désireront se dévouer aux malades, dans la compagnie des brancardiers, auront la bonté d'en donner avis au Directeur.

Les Bretons aiment à se grouper autour de leurs prêtres ; aussi en annonçant le Pèlerinage, si vous ne pouvez annoncer votre départ ou celui de votre vicaire, faites mention, s'il est possible, d'un des prêtres du canton, et on le suivra facilement. Veuillez insister pour que votre paroisse soit représentée par un groupe notable d'hommes.

Allons à Lourdes sous la conduite de notre premier Pasteur, nous y recevrons bon accueil, la Reine du ciel nous comblera de ses bienfaits. Répondons, une fois encore à l'appel de l'Immaculée-Conception ! Allons la prier pour le Souverain-Pontife Léon XIII, demandant les lumières dont il a besoin pour guider notre société aveugle et malade ; demandant que la France redevienne la fille aînée de l'Église et, dans ce but, mettons dans la balance du bien nos aumônes, nos pénitences, nos sacrifices.

Cor Jesu sacratissimum, miserere nobis !

A. DE PENFENTENYO.
Chanoine-Archiprêtre, Curé de Saint-Corentin.

Fête de Notre-Dame du Carmel, 16 juillet 1891.

P.-S. — La Compagnie d'Orléans accorde une réduction de 50 % sur les prix du tarif général aux pèlerins qui, munis du billet de Pèlerinage se présenteront 1° aux points de Douarnenez, Le Juch, Guengat, Pont-l'Abbé, Combrit, Tréméoc et Pluguffan, pour rejoindre Quimper, 2° aux gares de Concarneau et La Boissière pour rejoindre Rosporden.

La Compagnie de l'Ouest accorde une réduction de 40 % aux pèlerins isolés qui, munis du billet de Pèlerinage, se présenteront aux gares et stations de sa ligne de Brest à Saint-Brieuc et de ses embranchements pour venir prendre le train partant de Landerneau.

(Lettre du chef de l'Exploitation, 7 juillet 1891.)
Signé : PADER.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

CAMBRAI. — Mgr Thibaudier, dont la santé donnait les plus vives inquiétudes, est en bonne voie de guérison ; tout danger semble conjuré.

PARIS. — Mgr Ferrata, le nouveau nonce à Paris, est arrivé prendre la direction des affaires.

ROME. — Son Eminence le cardinal Mermillod, qui avait dû quitter Rome pour cause de santé, est presque complètement rétabli.

Une adresse au Pape. — La semaine dernière, 2000 petits commerçants, réunis à Paris pour chercher les moyens de soutenir la lutte avec les grands magasins, ont eu l'idée d'envoyer au Saint-Père l'adresse suivante :

« Très-Saint Père,

« Voyant les maux qui accablent le monde du commerce, la concurrence engendrée par la liberté sans limites, et les funestes conséquences du penchant qu'on a de plus en plus à concentrer toute espèce de commerce dans une même maison ; savoir la ruine infaillible du moyen et petit commerce, le manque de travail qui jette beaucoup d'ouvriers et d'employés dans la misère, la décadence de la famille, et l'impossibilité pour les ouvriers et employés d'arriver jamais au petit patronat ;

« Considérant avec quelle sagesse vous avez, dans votre dernière Encyclique, tracé au monde du travail l'application des principes de justice et de charité qui doivent le règler en toutes choses, s'il veut retrouver la paix, la prospérité et le bonheur ;

« Sachant que votre voix ne serait ni moins compétente, ni moins écoutée dans les questions du commerce que dans celle du travail, si, cédant à nos instances, elle s'élevait pour dire comment les choses doivent être comprises pour que tout le monde vive ;

« Nous, soussignés, commerçants français, venons supplier

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Votre Sainteté de bien vouloir tracer également, dans un document qui sera notre direction et notre sauvegarde, l'application des lois de la justice et de la charité, en ce qui concerne la liberté du commerce et de la concurrence. »

Cette lettre peut paraître singulière peut-être, mais n'est-elle point aussi, dans son genre, une preuve du prestige dont jouit actuellement la Papauté ?

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGE ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

RESULTATS DE L'AMNISTIE. — II Arrêté du 29 Novembre 1791.

« *Séance du Département du 29 novembre 1791.*

« Réunion des Administrateurs à neuf heures du matin. Kergariou, président, Capitaine, procureur-général syndic.

« ... Lequel a fait lecture d'une pétition souscrite de mille quarante-neuf citoyens des deux sexes de Plouguin qui observent « qu'ils se sont assemblés pour aviser aux moyens de se « procurer les secours spirituels dont la paroisse se trouve « dépourvue ; que le sieur Bazil, curé assermenté, outre qu'il « est seul, n'a aucunement la confiance des paroissiens ; qu'il « saura avec le temps qu'il n'obtiendra jamais celle de la « paroisse de Plouguin ; qu'elle avait placé la sienne dans « les ecclésiastiques qui, depuis plusieurs années, l'avaient « méritée ; que le refus qu'ils ont fait de prêter le serment n'a « fait qu'ajouter au respect dont on est pénétré pour eux ; « qu'ils demandent qu'attendu qu'il doit être loisible à chacun « en particulier de s'adresser à tel ministre du culte que bon « lui semble pour se faire administrer les sacrements, surtout « en cas de maladie ; qu'il soit interdit au sieur Bazil de s'op- « poser en aucune manière à ce que chaque citoyen jouisse « paisiblement de cette faculté, et à ce que les prêtres de la « paroisse disent la messe pour la commodité du public, soit « dans l'église paroissiale, soit dans les chapelles, aux heures « qui leur seront indiquées par la Municipalité chargée de la « police à cet égard. »

Cette pétition, adressée au District de Brest, était revêtue de son avis tendant, « d'après la connaissance qu'il avait des menées et machinations de plusieurs citoyens de Plouguin ennemis de la Constitution, à ce que la dite pétition soit transmise à l'Administration supérieure, avec prière de prendre les mesures les plus promptes et les plus efficaces pour obvier

aux abus qui se propagent dans les différentes paroisses de campagne et d'infliger aux pétitionnaires telle punition qui serait jugée convenable.

« L'assemblée s'est alors livrée à une discussion profonde et longuement prolongée dont le résultat a été d'ajourner à une séance extraordinaire, fixée à demain au matin, toute détermination définitive sur cette pétition.

« Dans la séance de l'après-midi, lecture est donnée d'une lettre du Directoire du District de Brest annonçant que tous les Curés et Vicaires assermentés, même les Municipalités, viennent de recevoir de la part du ci-devant Evêque de Léon une nouvelle lettre incendiaire ; que les Administrations sont journellement détournées de leurs travaux par des députations et pétitions des habitants des campagnes, qui ont pour prétexte la liberté des opinions religieuses ; que des Curés assermentés ont été, dit-on, contraints de renoncer par écrit à l'exercice de leurs fonctions curiales.

« Un membre a proposé des mesures répressives contre les troubles religieux qui menacent de soulever tout le Département. Il a pensé qu'une déportation générale et simultanée de tous les ecclésiastiques perturbateurs était le seul moyen d'arrêter les progrès du désordre.

« Cette motion, développée successivement par plusieurs membres, a été appuyée.

« Un autre a proposé comme moyen très efficace de faire cesser tout à coup les troubles religieux, de remettre en vigueur l'arrêté du Directoire du Département du 2 juillet dernier, et de faire saisir et constituer en état d'arrestation à Brest, jusqu'à nouvel ordre, tous les ecclésiastiques séculiers et réguliers suspects d'incivisme et qui se seraient montrés fauteurs de troubles de quelque manière que ce soit. Cette motion a été fortement appuyée.

« La première motion de la déportation a été rejetée ; la seconde a été adoptée à une grande majorité.

« L'assemblée a, en conséquence, rendu l'arrêté suivant :

« Vu la lettre du Directoire du District de Brest, du 28 de « ce mois, contenant l'exposé de ses inquiétudes sur les trou- « bles religieux de cette partie du département ; la dénoncia- « tion d'un soi-disant mandement souscrit à Londres, le « 20 août, par le ci-devant Évêque de Léon ; pareille dénon- « ciation d'un assassinat commis sur la personne du sieur « Fagon, de Guipavas, connu par son patriotisme ; les dépu- « tations et pétitions nombreuses ayant pour objet de rece- « voir les secours spirituels des ecclésiastiques non asser- « mentés ; autre annonce des contraintes imposées à des « Curés assermentés pour les forcer à renoncer par écrit à « l'exercice de leurs fonctions curiales, etc. ;

« Sur quoi :

« Le Conseil, considérant que le trouble et l'agitation des

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« esprits dans les campagnes du District de Brest prennent « leur source dans les suggestions et les maximes politiques « et religieuses des prêtres non assermentés, et que cette « résistance aux lois nouvelles dans cette partie du départe- « ment est liée à l'opposition qui se manifeste depuis long- « temps dans les divers points de son territoire, et qui tient « elle-même au système général de contre-Révolution dont « l'Empire est menacé ;

« Considérant que la loi bienfaisante qui a prononcé une « amnistie générale en faveur de toutes les erreurs, de tous « les délits et même de tous les crimes par lesquels on a « essayé d'entraver la régénération universelle et d'anéantir « la conquête de la liberté ; que cette loi, dictée par la sagesse « et l'humanité des représentants de la nation, loin d'avoir « désarmé ses ennemis, n'a fait qu'en accroître l'audace et le « nombre ;

« Considérant que les plus dangereux et les plus redouta- « bles sous tous les rapports sont ces citoyens ingrats et « rebelles qui, voués par état à un ministère de paix et de « charité, salariés par la nation pour départir à chacun de « ses membres les secours précieux d'une religion qui ne « respire que bienfaisance et soumission aux lois, emploient « tout l'ascendant de leur caractère et tous leurs moyens de « persuasion pour égarer la multitude et la porter à tous les « effets du fanatisme et à tous les désordres de la révolte ;

« Considérant que des indices aussi incontestables qu'ef- « frayants annoncent une explosion prochaine et générale « dont l'effet inévitable serait de couvrir la France entière « de deuil et de ruines et de plonger ses habitants dans toutes « les horreurs d'une guerre civile et religieuse ;

« Considérant que la loi destinée à réprimer les troubles « religieux qui est en ce moment l'objet des plus importantes « délibérations du Corps législatif, n'est point entièrement « décrétée et n'est probablement pas à la veille de recevoir « la sanction qui doit lui donner l'existence et la force néces- « saire ; que dans l'attente de cette loi le désordre peut être « porté à son comble dans ce département ; que le seul moyen « d'y rétablir la paix et d'assurer le recouvrement des contri- « butions et le maintien de la Constitution est de remettre en « vigueur l'arrêté du Directoire du 2 juillet dernier, avec les « modifications nécessitées par les événements ultérieurs.

« Pour ces motifs, le Conseil général arrête :

« 1° Que tous les ecclésiastiques séculiers et réguliers des « neuf Districts du Département qui, par leurs manœuvres, « leurs écrits, leurs discours, leurs suggestions et leur con- « duite, se sont rendus suspects d'incivisme et se sont mon- « trés fauteurs de troubles et de désordres, soit en affaiblis- « sant le respect et la soumission dus aux lois, soit en dépré- « ciant les fonctions des ecclésiastiques assermentés, soit en

« détournant les fidèles de l'observance du culte entretenu « aux frais de l'État, soit enfin en excitant des émeutes popu- « laires, et pour quelque cause que ce puisse être, seront sur « le champ saisis par la force publique et conduits dans la « ville de Brest pour y être mis en état d'arrestation jusqu'à « nouvel ordre ;

« 2° Que les ecclésiastiques qui ont déjà été détenus dans « cette ville ou qui ont été désignés pour l'être et ne s'y sont « pas rendus, seront par le seul fait de cette détention et de « cette désignation regardés comme suspects de favoriser les « troubles, et saisis partout où ils se trouveront pour être « conduits à Brest et y demeurer en état d'arrestation provi- « soire.

« Charge les Procureurs-Syndics et les Directoires des « Districts de former, aussitôt la réception du présent, une « liste des ecclésiastiques susceptibles d'être détenus, et de « faire toutes réquisitions convenables pour leur prompte « arrestation et leur conduite jusqu'à Brest.

« Charge le District de Brest de rechercher un local con- « venable pour servir à contenir les ecclésiastiques. »

« La séance est levée à neuf heures du soir. »

(A suivre.)

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE IV

Les Vitraux de la Nef, du Transept et du Chœur

Fenêtres du Transept Sud

Première fenêtre. — 2e vitrail de Pratanras (côté Est, — au-dessus de l'arcade du bas-côté).

1. Saint Pierre présentant un seigneur qui porte les armes écartelées : 1° de Pratanras, 2° armes inconnues, 3° de Pratanros, 4° de Guengat ;

2. Saint Christophe présentant Christophe de Lézongar (ou Pratanras) ;

3. Sainte Marthe, présentant la femme du précédent, née de Kermeno ;

4. Ronan de Lézongar présenté par saint Ronan vêtu en ermite. (Ce détail montre que ce panneau est moderne, car autrefois l'on donnait toujours à saint Ronan les attributs épiscopaux.)

S'il y a dans la cathédrale deux vitraux de la famille de Pratanras, cela vient de l'intervalle écoulé entre la confection des verrières du chœur et celle des verrières du transept et de la nef. Les enfants ou petits-enfants ne voulurent pas se montrer moins généreux que leurs ascendants.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Au tympan se voient les armes de Bretagne (en supériorité), les armes pleines, parties ou écartelées de Lézongar-Pratanras, de Guengat, de Pratanros, de Kermeno.

Le troisième panneau de ce vitrail a été placé dans la chapelle absidale (1837-1873).

Deuxième fenêtre. — 2e Vitrail de Tréanna (côté Est, — au-dessus de la niche de saint Bonaventure).

1. Saint Eloi présentant le chanoine Gefre ou Geffroy de Tréanna, archidiacre du Mans, recteur de Crozon et chanoine de la cathédrale de Quimper (1486) ;
2. Une sainte que M. Le Men dit être sainte Geneviève ;
3. Notre-Seigneur portant la croix de Résurrection ;
4. Saint Martin partageant son manteau pour en donner la moitié au pauvre d'Amiens ;
5. Saint Antoine présentant Rioc de Tréanna, chanoine à la même époque que Geffroy.

Au tympan sont les Évangélistes ; ces quatre bustes ont été employés à la décoration de la chapelle absidale (1837-1873).

Troisième fenêtre (côté Sud, — au-dessus de l'autel).

La grande fenêtre du pignon dans le transept méridional encadrait autrefois « la vitre de l'évêque Raoul Le Moël », l'une des plus belles pour le coloris et le dessin, d'après les notes de M. de Blois ; en 1820, il en existait encore quatre panneaux ; seule la baie du milieu était de verre blanc. Toute trace de la verrière primitive avait disparu, lorsqu'en 1868 Mgr Sergent chargea M. Hirsch de faire pour cette fenêtre une grande verrière représentant la cène. Le visage de Notre-Seigneur et celui des saints apôtres y sont déjà bien altérés, et auront bientôt complètement disparu ; c'est d'ailleurs ce qui s'est produit dans le grand vitrail du transept Nord, où l'on n'aura bientôt plus à admirer que des Saints sans têtes, bien qu'il s'agisse là de confesseurs et non de martyrs.

Quatrième fenêtre (côté Ouest, au-dessus de la niche de saint Thomas d'Aquin.)

1. Jean de Lespervez, évêque de Quimper ;
2. Notre-Seigneur (panneau utilisé dans l'abside 1837-1873) ;
3. Saint Jean l'Évangéliste ;
4. Saint François d'Assise.

Il y a eu encore ici une de ces transpositions fantaisistes, trop familières à M. Luçon. Jean de Lespervez aurait dû être présenté à Notre-Seigneur et à saint François par son patron saint Jean l'Évangéliste ; d'ailleurs, d'après la composition même du vitrail, il est facile de deviner que la faute incombe, non au peintre-verrier, mais aux ouvriers maladroits chargés de la mise en place ; c'est dire qu'il serait facile de rétablir l'ordre logique et naturel.

Au tympan se voient les armes de Lespervez : *de sable à trois jumelles d'or* ; elles se trouvent seules, ou en alliance avec celles

de deux familles alliées à celles de l'évêque Jean : Briquebec, Painel-Hambie.

C'est sous cette forme que nous retrouvons les mêmes armoiries élégamment encadrées au-dessus des dais de granit abritant les statues de Notre-Dame et de saint Corentin à l'entrée du chœur. Au-dessous de ces riches blasons, se lit la belle devise de Jean de Lesperpez : *Orphano tu eris adjutor.*

Cinquième fenêtre. — Vitrail d'Alain Le Maout et de Raoul Le Moël (côté Ouest au-dessus de l'arcade du bas-côté).

1. Saint Alain ;
2. Alain Le Maout, évêque de Quimper (1484-1493) ;
3. Saint Raoul ;
4. Raoul Le Moël, évêque de Quimper (1493-1501) ;
5. Saint Mathias (panneau utilisé dans l'abside, 1837-1873).

Armes d'Alain Le Maout : *d'argent au chevron d'azur, brodé d'or.*

Armes de Raoul Le Moël : *de gueules au chevron d'or chargé de trois mouchetures d'hermines et accompagné de trois besants aussi d'or.*

(A suivre.)

Goudron Guyot véritable, 19, Rue Jacob, Paris. Boisson hygiénique, affections de poitrine, de la gorge et de l'estomac. Prix : 2 francs. Toutes pharmacies.

Les *Pilules de Vallet* ont été approuvées et recommandées par l'Académie de Médecine de Paris, pour la guérison de la *chlorose*, des *pâles couleurs*, de l'*anémie*, des *pertes de sang* et *pertes blanches* et de tous les états d'épuisement ou de faiblesse générale.

Nota. — Les Pilules Vallet *(vraies)* sont blanches et sur chacune est écrit le nom Vallet. Toutes pharmacies : le flacon : 3 fr., le demi-flacon : 1 fr. 50. Fabrication, 19, Rue Jacob, Paris.

Les actions des **Mines d'Ario** (Mexique), argent et cuivre, se négocient en banque de 16 à 17 francs Ce sont des titres de 25 fr. d'une société dont l'avenir est très large et qui donnera de gros profits lorsqu'elle sera en plein fonctionnement. Elle exploite, en effet, des minerais de cuivre à la teneur de 45 %, et des minerais d'argent qui ont donné à l'analyse jusqu'a 110 kilos par tonne.

S'adresser, pour renseignements, au CRÉDIT PROVINCIAL, 8, rue Drouot, à Paris.

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ
92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à PARIS, de recevoir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56
QUIMPER QUIMPER

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ATELIERS DE MENUISERIE F. DAOULAS, Père
Entrepreneur de Menuiserie

19, boulevard de l'Odet, QUIMPER, et rue du Frout, 23,

TRAVAUX DE BATISSES

AMEUBLEMENTS D'ÉGLISES

Sculpture et Restauration en tous genres.

AVIS

OUVERTURE LE 3 AOUT. — C'est avec plaisir que nous informons nos lecteurs que la maison E. PIRIOU, *3, rue Kéréon, à Quimper,* organise en ce moment un second Magasin spécialement destiné à recevoir les Bronzes, Souches et Orfévrerie d'églises, ainsi qu'un grand assortiment d'Objets de piété.

Cette maison se charge aussi de la remise à neuf de tout ce qui concerne les Ornements d'églises. Des départs pour la fabrique auront lieu les 15 et 30 de chaque mois. Prix modérés ; travail soigné et garanti.

Quimper, Boulevard de l'Odet. **MARBRERIE LE FLOUR** Quimper, Boulevard de l'Odet.

(Maison fondée depuis 35 ans)

PAUL LEMARINIER

Sculpteur-Ornemaniste, Successr.

MONUMENTS FUNÉRAIRES, Pierre, Marbre, Granit et Mosaïque.

TRAVAUX D'ART — Sculpture Marbrerie & taille de pierres

TRAVAUX D'ÉGLISES — Sculpture décorative en tout genre

RÉPARATION DE VIEUX MONUMENTS

Avis. — L'expérience que j'ai acquise à Paris et aux environs, où j'ai toujours travaillé, me permet d'assurer l'exécution d'un travail irréprochable. **Prix très modérés.**

GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LEMORMAND, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux M., à Melun. Consult. gratuites par corresp.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.

S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. Vendredi 31 Juillet 1891. N° 31.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO — 10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT — 6 fr. par an

LA LIGNE D'ANNONCE — 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard,* avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — Bibliographie.

I. Chronique du diocèse : Offices extraordinaires ; Quimper ; Nécrologie ; Landerneau ; Leuhan ; Locquirec ; Vannes ; Pèlerinage breton annuel à la Salette ; Récompenses bien méritées.

II. Documents historiques (suite).

III. Visite de la Cathédrale (suite).

IV. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 2 Août. — 11e dimanche après la Pentecôte. — Octave de sainte Anne, double, blanc. — A la messe, mémoires 1° du dimanche, 2° de saint Etienne.

Vêpres de sainte Anne, mémoires 1° du suivant, 2° du dimanche.

Lundi 3. — Invention de saint Etienne, 1er martyr, semi-double, rouge.

Mardi 4. — Saint Dominique, confesseur, double-majeur, blanc.

Mercredi 5. — Notre-Dame-des-Neiges, double-majeur, blanc.

Jeudi 6. — La Transfiguration de Notre-Seigneur, double-majeur, blanc.

Vendredi 6. — Saint Cajetan, confesseur, double, blanc.

Samedi 8. — Vigile de saint Laurent, semi-double, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Port-Launay	2 et 3 Août.
Retraite de Brest	4, 5, 6 et 7 Août.
Retraite de Quimper	8 Août.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Librairie J. SALAUN, rue Kéréon, 56, Quimper.

VIENT DE PARAITRE

ET SE TROUVE ACTUELLEMENT EN DÉPÔT A LA LIBRAIRIE SALAUN :

OFFICE DES MORTS

comprenant l'Ordre des Funérailles, les Vêpres, les Matines, les Laudes, la Messe des Morts, et divers Chants ou Motets.

La notation en est absolument conforme à celle du livre de chœur, à l'usage du diocèse.

Un volume in-12 relié, tranche rouge, 1 fr. 25.

VIENT DE PARAITRE

et sera dans quelques jours à la même Librairie :

MANUEL PAROISSIAL

OU

RECUEIL DES CHANTS LES PLUS USITÉS

EXTRAITS DE L'ÉDITION ADOPTÉE

DANS LE DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON.

Un volume in-12 de 240 pages, relié, tranche rouge, 1 fr. 75.
Prix par douzaine : 20 fr.
Le même volume, avec une reliure de luxe, plein cuir américain, filets, tranche rouge, 2 fr. 50.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — DIMANCHE 2 AOUT, *Chapelle de la Retraite*, réunion de la Congrégation des Dames. A 7 heures, messe, instruction, bénédiction.

QUIMPER. — Les nouvelles de la santé de Mgr du Marhallac'h ne laissent aucun espoir : le vénéré malade voit la mort venir avec un calme parfait ; il supporte ses horribles souffrances avec une patience et une résignation qui font l'admiration de tous ceux qui l'entourent.

Nécrologie. — M. Sibillau, ancien recteur de Plougonven, est décédé à Plougastel-Daoulas, à l'âge de 84 ans.

LANDERNEAU. — On nous écrit :

« Le bon Frère Bernard doit vous envoyer, pour l'insérer dans la *Semaine Religieuse*, le joli petit mot d'un missionnaire de l'Inde,

du Mayssour. Ce que le Frère Bernard ne vous dira peut-être pas, c'est l'impression produite sur l'auditoire pendant que le bon missionnaire racontait le dévouement et la charité de son père adoptif. Personne ne put retenir ses larmes, larmes de joie et de reconnaissance. Des applaudissements frénétiques éclatèrent lorsqu'après son discours le bon missionnaire et le Frère Bernard se jetèrent dans les bras l'un de l'autre.

Vous pourriez dire aussi que ce pieux missionnaire, dont la santé est bien épuisée est venu se rétablir au pays natal. Il s'appelle le R. P. Correc, du diocèse de Saint-Brieuc, élève des Missions étrangères et dans l'Inde depuis 7 ou 8 ans, je crois.

Une petite pièce en deux actes : *Salsifi ou les inconvénients de la grandeur*, a été enlevée de main de maître par les jeunes élèves et la distribution des prix a été entremêlée de scènes comiques qui ont été chaleureusement applaudies. Un petit mot d'éloge si vous le voulez pour la musique de l'établissement et que l'on entendait pour la première fois à laquelle il ne manque, pour être complète, qu'une batterie de grosse caisse et de tambour (ceci dit pour décider le Frère Bernard à nous la payer).

Beaucoup d'anciens élèves ont voulu témoigner aux bons Frères leur affection en se rendant à leur invitation. Citons en deux surtout, l'un sorti samedi du *Borda* et sorti le premier, portait pour la première fois son brillant uniforme d'aspirant, le jeune Charles Berthelot de la Roche-Maurice ; l'autre enfant d'un solide chrétien de Landerneau, se destine au barreau, le jeune Ferdinand Le Moigne. M. le curé avait la présidence d'honneur et avait à ses côtés M. Boucher, député. MM. Roudaut, de Kerlouan, et Terrom, recteur de Plourin, anciens aumôniers de l'établissement, ont dit par leur présence tout l'intérêt et l'attachement qu'ils avaient pour cette école si prospère et ses bons maîtres. »

LANDERNEAU. — On veut bien nous donner cet excellent discours prononcé à la distribution des prix des élèves de l'école de Landerneau, par le saint et digne missionnaire, le R. P. Correc.

« Mes chers enfants,

« Ce n'est pas moi que vous deviez entendre aujourd'hui. Une voix, plus digne de résonner au milieu de cette fête, devait vous édifier et vous charmer ; mais le mauvais état de la santé de Mgr du Marhallac'h l'a retenu loin d'ici. L'amitié a de ces devoirs qu'on ne discute pas, de ces obligations devant lesquelles on s'incline respectueusement, et c'est pourquoi votre vénéré et vénérable Supérieur, le cher Frère Bernard, porta son choix sur M. le Curé de Landerneau qui, avec la bonté qu'il met dans tous ses rapports avec ce bel établissement, daigna accepter encore et la présidence et le discours présidentiel. Mon arrivée soudaine a changé un peu les choses. En bon confrère, M. le Curé, sous l'inspiration du Frère Bernard, sans doute, a voulu partager les hon-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

neurs. Il a gardé pour lui la présidence — ce dont je l'en félicite de tout mon cœur — et il m'a passé le discours, ce dont je ne vous félicite pas du tout, mes enfants ; car, au lieu d'écouter un prêtre aussi puissant en parole qu'en action, un prêtre plein de savoir-faire et d'expérience comme M. le Curé de Landerneau, c'est un pauvre Missionnaire, plus habitué à s'adresser à des sauvages demi-nus qu'à de brillants auditoires comme celui-ci, que vous êtes condamnés à entendre. Vous y perdez donc doublement, et moi j'y perds aussi ; car, s'il est vrai que le silence est d'or, je perds bien certainement une belle occasion de m'enrichir. Mais enfin, puisqu'il faut s'exécuter, la nécessité devient pour moi une vertu dont la valeur prime celle du silence, et je veux vous raconter une histoire:

« Il y a bien longtemps de cela, Mes enfants, aucun de vous n'était encore né, un bon religieux, un de ces bons Frères qui se dévouent corps et âme à votre instruction et à votre éducation, rencontra un orphelin dans une petite ville bretonne de la Cornouaille. Ce bon Frère était bien bon et il prit compassion du petit orphelin que la Providence mettait sur son passage. L'enfant, de son côté, touché par les bontés du Frère, le suivit ; car, pour attirer l'enfance, le plus puissant appât, c'est, sans contredit, la bonté, n'est-ce pas ? Donc, l'enfant dont je vous parle suivit le bon Frère qu'il avait rencontré. Les Indiens disent que les enfants et le bon Dieu se plaisent dans les endroits où ils sont bien aimés et bien traités. Aussi notre orphelin se plaisait-il auprès du Frère qui le traitait très bien et l'aimait encore mieux. Sous la direction, et aussi — il faut bien le dire — sous la férule de ce Frère, l'enfant étudia ; puis, après avoir, comme vous, parcouru les degrés de l'instruction primaire, le Frère, qui croyait que l'enfant pourrait faire un jour quelque chose — les âmes d'élite reçoivent de Dieu l'intuition comme un don spécial — décida un charitable prêtre, oncle de l'enfant, à l'envoyer au Petit-Séminaire pour y faire ses études. Après son Petit-Séminaire, l'enfant, devenu alors un jeune homme, entra au Grand-Séminaire de son diocèse, d'où il passa au Séminaire des Missions étrangères de Paris, d'où enfin il partit pour les Missions de l'Inde, toujours encouragé et soutenu par les conseils et les aumônes de son ancien maître, le bon Frère qui l'avait recueilli. Aujourd'hui, mes enfants, ce Missionnaire, après dix ans d'apostolat, est revenu demander à l'air natal de son pays un peu de nerf et de vigueur et se reposer un instant sous le toit si hospitalier ou plutôt sur le cœur si plein de charité de son vieux cher maître ; car le bon religieux, le bon Frère qui recueillit l'orphelin, c'est... votre cher Supérieur, le bon Frère Bernard, et l'orphelin, c'est moi !... O Frère, — je devrais dire Père, — je suis heureux de profiter de la solennité qui nous rassemble pour vous dire publiquement : Merci ! car, je ne l'oublierai jamais, vous êtes la source de mon bonheur, et ce que je suis, c'est à vous que je le dois.

« Mes enfants, vous m'excuserez, n'est-ce pas, d'avoir compté sur votre bienveillance pour écouter ce récit tout à la louange de votre cher supérieur. Ce n'est là sans doute qu'un fait, mais je me hâte d'ajouter que je l'ai choisi parmi bien d'autres, d'abord parce qu'il me concerne, ensuite parce qu'il suffit pour montrer la bonté et la générosité du cœur qui veille ici sur vous. Eh bien, je vous dirai qu'en dévoûment et en charité, tous les Frères se ressemblent et que le vieux proverbe latin : *ab uno disce omnes,* ce qui veut dire : par la connaissance d'un seul on les connaît tous, s'applique merveilleusement à chacun des membres de cette grande et vaillante Société des Frères de l'Instruction chrétienne, ce régiment d'élite de l'Église militante et enseignante qui maintient si ferme et si haut, malgré les calomnies et les attaques, le drapeau de *la science et de la vérité.* On connaît l'arbre à ses fruits, nous dit l'Évangile, et les parents chrétiens qui confient leurs enfants aux Frères peuvent répondre à ceux qui seraient tentés de le leur reprocher que les magnifiques succès remportés, partout et dans tous les examens, par les élèves des Frères témoignent bien haut de la valeur de l'instruction donnée dans les établissements dirigés par ces humbles religieux et justifient amplement la confiance qu'ils mettent en eux.

« Ah ! si les récompenses civiques n'étaient décernées qu'au mérite, que de palmes académiques, que de décorations et de rubans il faudrait pour récompenser ces trop modestes Frères qui font dans notre pays tant de bien et qui le font si bien, *qui,* étrangers aux flux et reflux politiques, n'ont qu'un but : le devoir ! et qu'une ambition, celle de faire de l'enfant qui leur est confié un chrétien digne de l'Église, un homme et un citoyen digne de la patrie. La récompense ! oh ! pour eux, elle n'est point de ce monde. Humbles et doux, ils passent sans bruit dans nos villes et nos campagnes, et parmi ceux qui les rencontrent, peu de gens, trop peu hélas ! devinent que sous la pauvre soutane usée et *rapée* du Frère de l'Instruction chrétienne, bat un grand cœur, un vrai cœur de héros. Mais, celui qui veille aux destinées de l'Église, Notre Saint-Père le Pape, le grand Léon XIII a su discerner le mérite des Frères, et comme un roi qui décore un régiment héroïque en décorant le drapeau, Léon XIII a dernièrement adressé les plus chaleureux remerciments et les éloges les plus éclatants à l'ordre des Frères et décoré l'Institut tout entier en plaçant une médaille d'or sur la poitrine du supérieur général, le Très-Révérend Frère Cyprien, que Dieu garde !...

« A cette distinction suprême du Chef de l'Eglise, la Bretagne tout entière, la France méridionale et les colonies où le zèle des Frères opère, comme partout, des prodiges, n'ont eu qu'une voix pour s'écrier : c'était bien mérité !

« Mes enfants, il ne m'appartient pas de vous donner des avis. Votre digne aumônier, M. l'abbé Cariou, avec cette connaissance parfaite qu'il a de vos tempéraments, s'est déjà acquitté de ce devoir qui pour lui, comme d'ailleurs tout ce qui vous regarde, est un devoir bien doux. Qu'il me soit permis cependant d'ajouter

Archives diocésaines de Quimper et Léon

un petit mot pour le présent et pour l'avenir, malgré la juste impatience que vous avez de recevoir les récompenses de toute une année de travail. En rentrant dans vos familles vous êtes la lettre de recommandation de ce bel établissement, ornement et gloire de votre pays, surtout depuis que le Frère Bernard lui a donné tant d'extension et d'éclat. « Vous êtes ma lettre de recom- « mandation », écrivait saint Paul à ses disciples. Les Frères peuvent vous dire de même : « Il faut qu'en vous voyant on voie ce « que c'est que l'instruction chrétienne ; il faut que par votre « bonne tenue et vos bonnes manières, par votre respect pour « vos parents et votre piété à l'église vous soyez une lettre de « recommandation et pour les maitres qui vous ont formés et « pour l'établissement dont vous sortez. » Voilà pour le présent. Pour l'avenir, mes enfants, prenez dès aujourd'hui la résolution et l'habitude de saluer toujours au passage, quelle que soit la situation que vous occupiez, les maîtres dévoués qui dépensent pour votre éducation et votre instruction et leurs talents et leur vie. Oui ! où que vous soyiez, quoi que vous fassiez, quand vous verrez passer le pauvre Frère de l'Instruction chrétienne, courbé parfois avant l'âge sous le poids du labeur et de la misère, saluez-le avec respect, saluez-le toujours. Enfant du peuple, il est l'ami, le véritable ami du peuple ; c'est pour le peuple qu'il travaille et qu'il souffre. Saluez-le donc toujours, saluez-le avec respect cet ami du peuple, ce *Frère* du peuple, il l'a bien mérité. »

LEUHAN. — On nous écrit :

« Que n'assistiez-vous à nos splendides manifestations religieuses du 18 et du 19 juillet ! Elles ont dépassé nos prévisions, nos espérances. *Digitus Mariæ est hic ! et est mirabile in oculis nostris.* Disons tout de suite que la publication de la *Semaine Religieuse* a été un efficace stimulant pour la dévotion à l'Immaculée, et que le succés de nos appels réitérés lui est en grande partie redevable. D'après des calculs exactement contrôles, le chiffre des pélerins n'a pas été moindre de quinze mille dans les deux journées du pardon. Dès le samedi matin les confessionaux étaient assiégés ; la chapelle s'emplissait à toutes les messes, sans le moindre heurt ou désordre ; le rosaire était récité sans interruption ; les miraculés et les malades, selon les pieux usages bretons, faisaient lentement quelques-uns à genoux tous en corps de chemise, le tour du temple trop étroit, en égrenant leur *Ave Maria*. Une distribution de l'eau miraculeuse des grottes Massabielle était faite à la sacristie, et le concours des solliciteurs n'a point cessé jusqu'au dimanche soir : le dépôt en doit être périodiquement renouvelé pour satisfaire à toutes les demandes.

« A 4 heures, la procession quittait l'église paroissiale pour gravir, aux accents de nos cantiques bretons de Lourdes, *l'Ave, le Rouanez Arvor, le D'hor Mamm Santez Anna*, la pente douce qui mène à la sainte montagne. Le défilé est imposant : ce qui frappe

et émeut, c'est moins la richesse des bannières, des croix, des statues, des reliquaires, que la foi profonde reflétée sur tous les visages, le recueillement des assistants dont fort peu sont des curieux. Non, la curiosité n'a pu être attirée par ces mâts vénitiens qui forment avec leurs flammes et leurs banderolles aux différentes couleurs papales, une avenue riante du portique de l'enclos à l'entrée de la chapelle, par ces riches oriflammes alternés de blanc et de bleu qui tapissent les murs et redisent les invocations de Lorette, par cet immense chapelet à la chaine de mousse et aux grains de roses blanches et jaunes qui descend de la voûte à la ligne du portique. C'est à Marie que vont les regards brillants de reconnaissance, enflammés d'amour ; c'est Elle que vont chercher au fond de la grotte les cœurs angoissés, les mains suppliantes : pour Elle, Elle seule brillent ces milliers de cierges, éclatent ces voix puissantes qui ne se taisent que pour laisser publier (par deux panégyristes également inspirés, Monsieur le premier Vicaire de Gourin et Monsieur le Recteur de Coray) les louanges de l'Immaculée Conception.

« Depuis les vêpres jusqu'à la procession aux flambeaux, l'affluence s'accroit. Lorsqu'à 8 heures le long défilé se reforme pour parcourir l'enclos, et le contournant, faire une station à l'oratoire primitif, l'illumination est générale ; la chapelle semble le centre d'une immense auréole boréale ; la noire bruyère qui a donné son nom à nos montagnes, tremble animée par mille feux qui font du sol un nouveau firmament. Ce n'est pas sans peine que nos infirmes se forment à l'arrière-plan en bataillon carré, précédés par deux colonnes compactes. Lourdes n'est plus sur le versant des Pyrénées, mais sur notre plateau : même union des esprits et des cœurs, même enthousiasme contenu, même confiance en l'Immaculée.

« Avec quelle attention ces pèlerins, accourus de vingt paroisses, suivent le récit imagé des apparitions de Massabielle, recueillent les exhortations de l'éloquent prédicateur !

« Aussi, après le dernier chant la foule s'écoule silencieuse. Les confessions recommencent à tous les angles de la chapelle comme pour une de nos retraites ou missions ; et quand nos prêtres zélés déposeront l'étole à 1 heure 1/2 du matin, pour prendre un repos nécessaire, la chapelle retentira de nouveaux *Ave*. C'est la sainte veillée. Les communions sont nombreuses à toutes les messes du matin ; les pèlerins du samedi ont fait place à d'autres. En vérité, Monsieur le Recteur de Coray, à la grand'messe, n'aura qu'à rappeler à cette immense multitude débordant de la chapelle jusque sur la grand'route, que si N.-D. de Lourdes s'est montrée la plus bienveillante des mères pour ses chers Cornouaillais, ceux-ci se doivent affirmer, dans la vie publique comme dans la vie privée, ses enfants reconnaissants et fidèles ! Son engagement a été compris par ceux auxquels il s'adressait. Tous ont prié pour l'Eglise et leur pays, pour leurs familles, pour les deux pasteurs qui ont fondé le pèlerinage, et le premier pasteur du diocèse, qui

Archives diocésaines de Quimper et Léon

veut bien le patroner spécialement. « Au revoir ! » avons-nous dit en clôturant les fêtes, aux fidèles de Marie, « emmenez de tous « les horizons aux pieds de leur Mère de nouvelles caravanes, « aussi pieuses, aussi croyantes que celles qui nous ont édifiés et « consolés ! Soyez les apôtres de N.-D. de Lourdes ! »

« Notre appel sera, nous en sommes sûr, entendu au premier dimanche d'octobre pour la deuxième fête patronale de la chapelle. Lourdes ne va pas sans le Rosaire... »

Locquirec. — La paroisse de Locquirec vient de terminer les exercices d'une mission que lui avait ménagée son pieux Recteur sous la direction de M. le chanoine curé-archiprêtre de Brest et de M. le chanoine curé-doyen de Crozon, assistés pendant deux semaines par plusieurs zélés confrères. Leurs travaux, leurs prédications ont été bénis de Dieu, à en juger par le vif empressement des paroissiens de Locquirec à profiter des grâces qui leur étaient apportées.

Le dimanche, 19 Juillet a été signalé par la bénédiction d'un beau Calvaire dû au ciseau de M. Larhantec ; comme dans tous ses autres travaux, cet excellent artiste a traduit avec goût une pensée vraiment chrétienne. Son Christ mourant se présente accompagné de la sainte Vierge et de saint Jean dans l'attitude de la douleur, tandis que sur l'autre face la Vierge Mère est assistée de saint Jacques, patron de la paroisse et de saint Pierre.

Le Christ mourant et les cinq statuettes qui devaient être ainsi groupées autour de sa croix avaient été disposés sur d'élégants supports et gracieusement placés entre des colonnes de verdure en dehors du bourg. C'est là qu'un nombreux clergé augmenté encore par une partie de la colonie sulpitienne de Kermaria est venu procéder à la bénédiction de la croix.

Après l'accomplissement des prières liturgiques, le Christ, roi et sauveur, précédé de son cortège de Saints s'est avancé lentement porté par les paroissiens et les paroissiennes qui avaient été appelés à cet honneur. Une foule émue et compacte accompagnait en chantant des cantiques, suivie de tous les membres du clergé, portant à la main, ainsi qu'un grand nombre des fidèles, les palmes de *l'hosanna*. La procession a fait d'abord le tour de l'église et du cimetière, puis est venue s'arrêter à l'endroit où le Christ allait prendre sur son piédestal de granit la place glorieuse qui lui était préparée. La cérémonie extérieure a été close par une allocution chaleureuse que M. le chanoine curé-doyen de Crozon a adressée à tous.

Ad multos annos ! c'est le souhait pieux que l'Eglise met à certains jours mémorables dans la bouche des Pontifes. C'est aussi le cri que la reconnaissance fait sortir du cœur de tous les paroissiens de Locquirec vis à vis de leur bon Recteur et des saints prêtres qui sont venus, à sa demande, leur apporter la parole de vie : *Ad multos annos* !

Vannes. — Nous attendons la publication de la *Semaine* de Vannes pour donner à nos lecteurs de grands détails sur la belle fête des noces d'argent de Mgr Bécel. Le Saint-Père a daigné accorder à ce grand et digne prélat une des gloires de l'épiscopat français, le glorieux privilège du Pallium.

Pèlerinage breton annuel à la Salette, *avec visite à Saint-Martin et la Sainte-Face (Tours), Fourvières, la Grande-Chartreuse, Ars et Paray.*

Départ de Rennes, le mardi 1er septembre, à 10 heures 50 du matin. — Retour, le samedi 12 septembre, à 3 heures du soir.

Prix des places (aller et retour). — En 1re classe, *170 fr.* ; en 2e classe, *125 fr.* ; en 3e classe, *95 fr.*

Cette somme comprend le prix des chemins de fer et de *toutes les voitures, y compris les pourboires* aux cochers. Quant aux mulets pour le trajet de Corps à la Salette (7 kilom., 3 fr. 50 pour chaque trajet simple, avec pourboire) ; les personnes qui ne veulent pas aller à pied *doivent le dire en demandant leur billet de pèlerinage. Il en est de même* pour celles qui voudraient une voiture pour le même trajet (4 fr. 50).

La Compagnie de l'Ouest accorde des billets d'aller et retour à 40 % de réduction, valables pendant 15 jours, pour joindre Rennes.

Ce pèlerinage a été combiné de manière que sans grande fatigue on passera au moins une matinée à chaque sanctuaire visité, et deux jours sur la Sainte Montagne.

Le nombre des pèlerins étant limité et ne pouvant être inférieur à 40, il est nécessaire de se hâter de s'inscrire.

Envoyer sa demande, avec le prix, à M. Perdrigeon, 7, place du Palais, à Rennes. Indiquer exactement sa gare de départ pour pouvoir obtenir au moment du départ le billet d'aller et de retour de cette gare à Rennes.

Récompenses bien méritées. — La *Société d'encouragement au bien*, qui a pour président M. Jules Simon, sénateur, a tenu son assemblée annuelle à la mairie du 4e arrondissement, à Paris.

Parmi les lauréats de cette année, nous trouvons les noms de M. l'abbé Margerin, l'héroïque curé de Fourmies ; de M. l'abbé Lanusse, aumônier de l'Ecole militaire de Saint-Cyr ; de la sœur Cécile, religieuse à Levallois-Perret. Sœur Cécile a offert librement son bras pour que le chirurgien opérât une greffe de peau humaine sur le bras d'un enfant que des brûlures mettaient en danger de mort. Grâce à l'action héroïque de sœur Cécile, l'enfant a été sauvé.

Où sont les libre-penseurs capables de suivre ces nobles exemples ?

Archives diocésaines de Quimper et Léon

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

RÉSULTATS DE L'AMNISTIE. — II. Arrêté du 29 Novembre 1791.

Le lendemain, 30 novembre, séance extraordinaire dans laquelle le Conseil, revenant sur l'affaire de Plouguin, « considérant qu'on ne peut se dissimuler que la pétition ne soit l'ouvrage d'un ennemi de l'ordre et de la Constitution, et qu'il est presque certain qu'elle a été présentée toute rédigée à des personnes qui l'ont souscrite sans examen ;

« Considérant qu'il est prudent de se saisir des individus qui sont depuis longtemps suspectés de s'être constamment servi de leur crédit pour entraîner le peuple de Plouguin dans l'erreur la plus funeste ;

« Arrête :

« 1° Qu'il sera informé devant le Tribunal du District de Brest de tous les événements qui ont précédé, accompagné ou suivi l'assemblée tenue à Plouguin le 20 de ce mois, et que la pétition souscrite par le Maire, le Procureur de la Commune et par plusieurs citoyens de cette paroisse, sera remise à l'accusateur public pour qu'il ait à poursuivre les auteurs d'une pétition aussi propre à exciter le peuple à l'insurrection;

« 2° A l'époque de la notification du présent arrêté, les membres du corps municipal de Plouguin demeureront suspendus de leurs fonctions et amenés à Brest en état d'arrestation jusqu'à ce qu'il n'ait été statué sur la dite information;

« 3° Que les Administrateurs du District de Brest commettront six personnes pour y remplir provisoirement les fonctions municipales.

« Le commandant des troupes de ligne dans le département est requis de cantonner en Plouguin cinquante hommes de troupe de ligne et cent hommes de gardes nationales jusqu'à nouvel ordre. »

Le même jour, le Conseil général fait rédiger par le sieur Belval une adresse à l'Assemblée Nationale et au Roi pour leur notifier la mesure rigoureuse prise contre les prêtres perturbateurs du département, « et qui lui a paru impérieusement dictée par les circonstances ; il espère qu'elle recevra l'approbation du Corps législatif et du Roi. »

Cette adresse fut lue dans la séance de l'Assemblée législative du 5 décembre 1791 (1).

(1) Trévaux, I, 322.

III. — Exécution de l'arrêté du 29 Novembre

Mais déjà avait commencé dans le département la chasse auxprêtres réfractaires.

Le 1er décembre, jeudi (1), vers les onze heures du soir, plusieurs patriotes de Douarnenez entrent en armes chez Mme Catherine Olive de Leissègues, veuve du sieur Moreau de Rosancelin, demeurant au Porzic-Kerigui, paroisse de Poullan, réclamant le sieur Richaut, prêtre de Brest, qu'ils trouvent lisant au lit, le font lever et le constituent en état d'arrestation. Mme de Rosancelin et Mme Marie-Claude de Kerbalanec, veuve du sieur Richaut, protestent près du Tribunal de Pont-Croix contre l'illégalité de cette arrestation. Le Tribunal, par sentence du 18 janvier 1792, renvoya les parties pour se pourvoir devant qui de droit. Ces dames adressèrent un mémoire de cette affaire au Ministre de la Justice, qui demanda, le 3 mars 1792, au Département la raison pour laquelle le District de Pont-Croix ne donnait pas suite à cette procédure. L'affaire dut en rester là et l'abbé Richaut fut maintenu en arrestation.

Le 3 décembre, MM. Y. Bernard, Gourc'hant, Riou, Kersalaun écrivent de Plouguin au District de Brest pour lui rendre compte de la mission qu'ils ont reçue d'exécuter l'arrêté du Département touchant cette paroisse réfractaire (2) :

« Nous expédions vers vous un de nos dragons pour vous donner avis de notre arrivée et vous demander vos ordres ultérieurs. Nous n'avons éprouvé pendant la route d'autres difficultés que celles de chemins presqu'impraticables. En entrant au bourg nous prîmes les précautions nécessaires pour nous assurer de la personne du sieur Le Guen, prêtre non assermenté ex-vicaire de cette paroisse ; mais il avait disparu dès le matin. Le sieur La Biochays, ex-chanoine de Rennes, n'est plus ici. Nous comptions y trouver son frère, mais il a également disparu avec sa famille ; sa maison est aux soins d'une intendante, nous y avons logé un brigadier et quatre dragons.

« Nous eûmes hier au soir une conférence avec Monsieur le Maire et le Procureur de la Commune. Nous aurions pu dès ce moment nous assurer de leurs personnes, mais c'eût été sonner trop tôt l'alarme et faire fuir les Officiers municipaux. Nous les avons laissés dans l'ignorance du sort qui les attend, et ils nous ont promis d'assembler aujourd'hui, huit heures du matin, le Conseil général. Là nous leur notifierons votre arrêté et nous confierons leur personne à une garde nombreuse qui les conduira à Brest. Nous devons des éloges à M. Bazil, curé ; vous ne sauriez croire tout ce qu'il a fait pour le bien de la troupe. »

(1) L. 59.
(2) L. 70.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Ce projet perfide des Commissaires du District de Brest fut ponctuellement exécuté (1), et le 5 décembre, Charles Le Guen, maire, Michel L'Hostis, procureur de la commune, Michel Lort, Jean-François Tournellec, François Bolloré, Yves Le Bris et François Lescop, tous officiers municipaux de Plouguin, détenus en prison à Brest, faisaient signifier par ministère d'huissier aux Administrateurs du District de Brest, en la personne du sieur Baye, leur secrétaire, qu'ils en appelaient de nullité aux actes de violence exercés en leur endroit et les en rendaient personnellement responsables.

Le District de Brest, qui avait provoqué par ses dénonciations et ses instances l'arrêté du Département contre les prêtres fidèles, n'eut pas lieu de se féliciter du résultat de ses premières poursuites (2) ; le 4 décembre, il écrit au Département :

« Nous avons pris les mesures les plus promptes et les mieux combinées pour l'arrestation des ecclésiastiques réfractaires, en exécution de votre arrêté du 29 novembre, et malgré toutes les précautions possibles on n'a pu en arrêter que six de notre ville. On assure que ceux des campagnes avaient été prévenus de votre détermination avant même que votre arrêté ne nous fût parvenu. On ne fait pas de doute ici que l'éveil a été donné par le sieur La Porte, ex-vicaire de Saint-Louis, résidant actuellement chez Mme de Carné. Il avait, dit-on, connaissance de votre arrêté et il a eu le temps d'expédier de toute part des émissaires vers ses complices, qui ont profité à temps de l'avis. Les six ecclésiastiques en arrestation ont été déposés au château de cette ville, dans les salles de l'hôpital ; ils y seront plus en sûreté que partout ailleurs et nous épargnerons à nos concitoyens la fatigue de leur garde. »

(A suivre.)

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE IV

Les Vitraux de la Nef, du Transept et du Chœur

Fenêtres du Bas-Côté Sud de la Nef.

Première fenêtre (au-dessus de la chaire).

1. Saint Dominique (?) ;
2. Saint Jacques-le-Majeur ;
3. Saint Pierre ;
4. Saint Jean-Baptiste ;
5. Saint Louis portant la couronne d'épines.

(1) *Histoire de la Persécution*, par M. l'abbé Téphany, p. 490.
(2) L. 50.

Au tympan se voient les armes de Bretagne (en supériorité), des évêques Alain Le Maout et Raoul Le Moël, des chanoines du Groeskaër, de Kerguelenen, du Dresnay, de Treanna, de Kerloaguen, enfin du baron de Pont-l'Abbé.

Deuxième fenêtre. — Vitrail de Kerguelenen.

1. Notre-Dame ;
2. Saint Julien l'Hospitalier (vêtu ici en ermite), présentant un chanoine de Kerguelenen (1489-1497) ;
3. Saint Christophe présentant un chevalier de Kerguelenen ;
4. Sainte Barbe présentant une dame, épouse du précédent ;
5. Un saint évêque qui a pris malencontreusement la place de saint Yves.

Armes de Kerguelenen : *d'azur au lion d'argent armé et lampassé de gueules, chargé d'une macle d'or.*

Troisième fenêtre.

1. Saint Jean-Baptiste présentant une dame ;
2. Saint Christophe ;
3. Un saint ou une sainte (sans attribut caractéristique) présentant un chanoine ;
4. Saint Vincent Ferrier présentant un seigneur ;
5. Saint Jean-Baptiste.

M. Le Men ne dit point à quelle famille appartiennent les armes qui figurent dans ce vitrail : *d'azur aux trois oiseaux d'argent et à un greslier aussi d'argent accompagné de trois besants de même.*

Quatrième fenêtre. — Vitrail du Pont-l'Abbé.

1. Saint Paul présentant un chanoine ;
2. Saint Jean, apôtre, présentant un baron du Pont ;
3. Sainte Marguerite (sans dragon) présentant une dame du Pont, née de Plœuc ;
4. Saint Ronan.

Armes de la baronnie du Pont (ou Pont-l'Abbé) : *d'or au lion de gueules armé et lampassé d'azur.*

Cinquième fenêtre.

1. Saint Jean-Baptiste présentant un chanoine ;
2. Saint André ;
3. Notre-Seigneur ;
4. Saint Alain présentant l'évêque Alain Le Maout.

Avant 1821 l'on pouvait voir un magnifique vitrail dans la fenêtre qui apparaît en partie au-dessus du buffet d'orgues. Dans la partie supérieure, les trois panneaux du milieu représentaient Notre-Seigneur en croix, entre Notre-Dame et saint Jean ; les panneaux des extrémités : saint Pierre et saint Paul. Dans la partie inférieure se voyait saint Corentin entre saint Cosme et saint Christophe, et aux panneaux des extrémités, l'évêque Alain Le Maout, représenté deux fois.

Cette composition fantaisiste était contraire à un usage pres-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

qu'universel : dans la plupart des églises du Moyen-Age, la grande verrière du Couchant représentait le jugement dernier.

On aura peut-être remarqué combien souvent saint Christophe apparaît dans les vieux vitraux de la cathédrale de Quimper. Bien qu'il y figure deux fois comme protecteur de nobles chevaliers, cet illustre martyr était, dit-on, honoré au Moyen-Age comme protecteur spécial des classes populaires, des hommes de peine ; ceux qui connaissent la légende de saint Christophe portant sur ses épaules l'Enfant Jésus et succombant sous le fardeau, comprendront pourquoi lui incombait ce patronage.

Jusque vers 1865, une très laide mais très curieuse peinture murale représentait dans l'église de Locmaria saint Christophe passant une rivière et se servant d'un arbre en guise de bâton. Les critiques se sont beaucoup moqués de la croyance à la taille gigantesque de saint Christophe ; il est fâcheux pour eux que les prodigieuses dimensions des reliques du saint martyr renversent leurs savantes théories. Conservées dans plusieurs églises d'Espagne et de France, elles montrent que si l'on a vu en lui un géant cela ne vient pas seulement de son nom de Christophe : *qui porte le Christ*.

J'ai achevé la description des anciennes verrières de notre cathédrale. Elles sont loin d'être toutes des chefs-d'œuvre, mais elles présentent un intérêt bien particulier en ce qu'elles offrent une collection peut-être unique de curieux portraits, de costumes ecclésiastiques ou seigneuriaux ; il est donc doublement fâcheux qu'elles n'aient pas été restaurées et complétées d'après les données signalées déjà.

J'ai fait observer que dans la nef et le transept Nord les blasons de la voûte correspondaient assez fréquemment aux blasons des vitraux.

La nature même de cette étude m'interdit de décrire les innombrables blasons qui font de la cathédrale de Quimper un magnifique armorial ; je dois cependant signaler ceux qui appartiennent aux princes de Bretagne, à des personnages illustres ou à des familles bien connues et encore existantes.

Clefs de voûte du chœur.

1. (Rond-point au fond du sanctuaire.) Le Bon Duc Jean V, fils de Jean de Montfort le Conquérant. L'écu est timbré d'un casque sommé du lion de Montfort assis entre deux cornes de bœuf ; ces mêmes armes se voient aux portiques extérieurs de la cathédrale ; à la voûte du chœur elles sont soutenues par deux anges.

2. (Au-dessus du sanctuaire.) Jeanne de France duchesse de Bretagne.

3. François de Bretagne.

4. Cet écusson, resté fruste, a été peint aux armes du Marhallac'h : *d'or aux trois orceaux de gueules*.

5. L'évêque Galien de Monceaux qui, comme le dit son épitaphe, fit faire la voûte du chœur.

Nous avons déjà rencontré ses armes ; ici on y a substitué le *champ de gueules* au *champ d'azur*, et la *fasce d'or* à la *fasce d'argent*.

6. Jehan du Ponlmic, gouverneur de Quimper en 1404 : *échiqueté d'argent et de gueules* ; le blason est timbré d'un casque sommé de deux cornes de bœuf. .

7. Jehan de Kergroadez, chanoine (1384) ; écu carré : *fascé de six pièces d'argent et de sable* ; le peintre y a substitué *six pièces de gueules et d'or*.

8. Gloazren de Penandreff, chanoine (1399) : *d'argent au croissant de gueules accompagné de trois étoiles de même*.

(A suivre.)

Les actions des **Mines d'Ario** (Mexique), argent et cuivre, se négocient en banque de 16 à 17 francs Ce sont des titres de 25 fr. d'une société dont l'avenir est très large et qui donnera de gros profits lorsqu'elle sera en plein fonctionnement. Elle exploite, en effet, des minerais de cuivre à la teneur de 45 °/₀, et des minerais d'argent qui ont donné à l'analyse jusqu'a 110 kilos par tonne.

S'adresser, pour renseignements, au CRÉDIT PROVINCIAL, 8, rue Drouot, à Paris.

AVIS

OUVERTURE LE 3 AOUT. — C'est avec plaisir que nous informons nos lecteurs que la maison E. PIRIOU, 3, *rue Kéréon, à Quimper*, organise en ce moment un second Magasin spécialement destiné à recevoir les Bronzes, Souches et Orfévrerie d'églises, ainsi qu'un grand assortiment d'Objets de piété.

Cette maison se charge aussi de la remise à neuf de tout ce qui concerne les Ornements d'églises. Des départs pour la fabrique auront lieu les 15 et 30 de chaque mois. Prix modérés ; travail soigné et garanti.

Quimper, Boulevard de l'Odet. **MARBRERIE LE FLOUR** Quimper, Boulevard de l'Odet.

(Maison fondée depuis 35 ans)

PAUL LEMARINIER

Sculpteur-Ornemaniste, Successr.

MONUMENTS FUNÉRAIRES, Pierre, Marbre, Granit et Mosaïque.

TRAVAUX D'ART — Sculpture Marbrerie & taille de pierres

TRAVAUX D'ÉGLISES — Sculpture décorative en tout genre

RÉPARATION DE VIEUX MONUMENTS

Avis. — L'expérience que j'ai acquise à Paris et aux environs, où j'ai toujours travaillé, me permet d'assurer l'exécution d'un travail irréprochable. **Prix très modérés.**

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

36, Place Saint-Corentin **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56

QUIMPER QUIMPER

Archives diocésaines de Quimper et Léon

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangeres. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

ON DEMANDE des Agents pour grande Compagnie d'Assurances dans les cantons de Concarneau, Pont-l'Abbé, Fouesnant, Plogastel, Briec. — Fortes remises. — *S'adresser 13, rue du Palais, Quimper.*

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.
S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

MAUX DE DENTS *Guerison instantanee par le* BAUME SEDATIF CHAUTARD
Pour plomber soi-même les dents. 1f 50. DESHAYES, Place Vendôme. Flacon 1f 75

GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Méd. Spén., Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Meaux. Consult. gratuites par corresp.

Le Journal du Lundi
ÉCONOMIQUE, FINANCIER, POLITIQUE & COMMERCIAL
(10e ANNÉE)
ABSOLUMENT INDÉPENDANT
Le Journal du Lundi n'est inféodé à aucune Banque ou Société Financière.
IL NE REÇOIT AUCUN ORDRE DE BOURSE
Abonnement Annuel : **15** *francs.*
ABONNEMENT D'ESSAI POUR UN MOIS : 1 FR. 50
92, Rue de Richelieu, Paris.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. Vendredi 7 Août 1891. N° 32.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Quimper ; Retraites ecclésiastiques ; L'octave de sainte Anne de Fouesnant ; Vannes ; A Sa Grandeur Mgr Bécel, évêque de Vannes ; Bibliographie. *II. Nouvelles du Monde catholique :* Les messes de communauté ; Les auxiliaires dans les écoles ; Francisque Sarcey ; Paris. *III. Documents historiques* (suite). *IV. Annonces et Avis divers.*

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 9 Août. — 12e dimanche après la Pentecôte, office du jour, semi-double, vert. — A la messe, mémoires : 1° de saint Germain, 2° de saint Romain. — Vêpres de saint Laurent.

Lundi 10. — Saint Laurent, martyr, double de 2e cl., avec octave, rouge.

Mardi 11. — Saint Alphonse de Liguori, évêque, docteur, double, blanc.

Mercredi 12. — Sainte Claire, vierge, double, blanc.

Jeudi 13. — Office de l'octave de saint Laurent, semi-double, rouge.

Vendredi 14. — *(Jeûne).* Vigile de l'Assomption, office de l'octave de saint Laurent, semi-double, rouge.

Samedi 15. — Assomption de la T.-S. Vierge, double de 1re classe, avec octave, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Retraite de Quimper..... 9, 10 et 11 Août.
Saint-Mathieu de Morlaix..... 12, 13, 14 et 15 Août.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Quimper. — Les nouvelles de la santé de Mgr du Marhallac'h sont toujours très mauvaises. Nous le recommandons plus instamment que jamais aux meilleures prières de nos lecteurs.

Quimper. — La retraite préparatoire à l'ordination est prêchée au Grand-Séminaire par le R. P. Bouvier, de la Compagnie de Jésus, de la maison de Vannes.

— La retraite ecclésiastique de Quimper sera prêchée par le R. P. Georges, rédemptoriste.

Celle de Lesneven, par le R. P. Rey, provincial des Oblats de Marie-Immaculée.

L'octave de sainte Anne de Fouesnant. — « Lève-toi, me dit l'ange de cette paroisse, vois-tu l'astre du jour poindre à l'horizon? le travail t'appelle, et quel travail ! Depuis une heure, les pèlerins cheminent sur toutes les routes qui mènent à la chapelle ; plusieurs sont déjà là qui prient et qui attendent ton ministère, car ils sont venus confesser leurs péchés et se nourrir du pain des forts. »

Me voici debout, et après un salut à notre Père des cieux, je prends mon bréviaire et me dirige vers la demeure de sainte Anne. Il est 4 heures ; je ne dirai pas que le voile de la nuit a subitement disparu, mais à cette heure il est d'une transparence qui laisse soupçonner, entrevoir les suaves merveilles dont le Créateur veut réjouir mon regard. Pendant une demi-heure, me voici sous le charme d'une nature qui se réveille, de cette belle et riche nature dont quelques rares pays ont l'heureux privilège : tout y est fraîcheur, parfums, harmonie. Le chant des oiseaux, un peu timide et discret, ménage une douce transition entre le silence de la nuit et le bruit du grand jour ; à cette heure, on dirait la nature plus vierge, aucun souffle impur ne l'a encore profanée : j'ai peur moi-même de précipiter mes pas, dans la crainte de dissiper le mystère qui plane sur cette campagne.

Déjà mon âme est pleine de prières, quand, tout à coup, le son de l'*Angelus* vient donner à mes méditations comme un accent tout céleste en m'invitant à saluer la fleur mystique dont le parfum et la beauté ne sont pas de ce monde ; l'*Angelus* du soir dans nos campagnes est incomparable, mais il a aussi ses charmes celui qui nous surprend le matin au milieu des bosquets odorants.

Cependant, j'arrive à la pieuse chapelle, dont le granit n'est pas plus dur que le cœur des vieux chênes qui la couvrent de leur ombre ; seule la flèche émerge au-dessus de ce tapis de verdure. C'est là le sanctuaire de la seconde Mère des Bretons, c'est là qu'elle habite depuis trois siècles et qu'elle se plaît à bénir les

foules dévotes qui viennent l'implorer. Oh ! elle est bien aimée à Fouesnant la grand'mère de Jésus : son regard est si doux, son cœur si tendre ! Chacun s'estimerait indigne d'être son enfant, s'il ne venait pendant cette octave lui offrir ses hommages et faire près d'elle ses dévotions ; « Jamais sainte Anne ne nous a manqué, disent-ils avec assurance, et nous ne voulons point que notre indélicatesse, notre froideur lui rendent inhospitalière la terre où elle a daigné fixer son séjour. »

Chaque jour de cette semaine, de 5 heures à 9 heures du matin, quatre prêtres ont été occupés au confessionnal ; c'est donc au moins seize cents confessions et autant de communions, sans compter celles qui se sont faites les deux dimanches du pardon.

Tout cela n'a point empêché ces braves gens de vaquer à leurs occupations ordinaires, et maintenant que leurs cœurs sont purs, quelle moisson de mérites ils vont recueillir durant les fatigues de la moisson matérielle qui commence ! Sainte Anne en soit bénie !

Oui, quelle bonne et sainte octave ! c'est le premier essai, mais c'est désormais une tradition qui s'impose, et ce n'est pas le digne, je devrais dire l'héroïque Curé de cette paroisse qui déclinera le fardeau.

— Mais, hélas ! puisque les Fouesnantais ont une mauvaise municipalité, choisissent un député plus mauvais encore, faut-il conclure que leur dévotion à sainte Anne ne vaut pas cher et que leur piété est de mauvais aloi ? Oui et non. Oui, si ces braves gens ont conscience du grand mal qui résulte de leurs élections, et non, si l'on songe qu'à Fouesnant la terreur est grande.

Plaise à Dieu que le parti catholique enlève tout prétexte à de pareilles contradictions et nous délivre de ces aberrations toujours malheureuses sinon coupables ! Je voudrais que les Fouesnantais demandent sincèrement à sainte Anne la conduite à tenir en face des persécuteurs de leur foi ; est-ce que la réponse de sainte Anne peut différer de celle du zélé Curé qui la représente ?

Vannes. — Le 25e anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr Bécel a été l'occasion de fêtes magnifiques : toute la ville de Vannes y a pris part : le clergé du diocèse est accouru en grand nombre ; le conseil municipal a présenté ses vœux les plus respectueux à sa Grandeur ; des arcs-de-triomphe ont été dressés sur le parcours de l'Evêché à la cathédrale ; M. le chanoine Brettes de Paris a fait entendre sa parole éloquente et émue : rien n'a manqué pour faire de cette fête de famille la plus belle et la plus magnifique que l'on ait vue depuis longtemps. Enfin des dons considérables ont permis d'offrir au vénéré prélat des ornements d'un goût parfait et d'une richesse inouïe. Nos seigneurs les évêques d'Orléans, de Séez et de Quimper se sont groupés soit à Vannes, soit à Sainte Anne autour du Pasteur que l'on fêtait, et lui ont donné les témoignages de leur vénération et de leur cordial attachement.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Pour répondre aux désirs de tous ; et garder de ces joies un souvenir impérissable, il va être publié un récit étendu de ces belles solennités avec les discours prononcés dans cette mémorable circonstance. Mais nous ne pouvons résister au plaisir de donner dès maintenant la belle pièce de vers de M. le chanoine Nicol.

A Sa Grandeur Mgr BÉCEL, Évêque de Vannes,

A l'occasion du 25e Anniversaire de sa Consécration épiscopale.

L'ÉVÊQUE

Pour faire un peuple fort la crosse vaut l'épée.
Dans le sang de la Croix divinement trempée,
Elle abrite et soutient quand le glaive détruit.
Après les jours de deuil et les rudes batailles,
Les Barbares errants qui marchaient dans la nuit,
Se groupant autour d'elle, élèvent leurs murailles,
Et celui qui la porte en sa vaillante main
Fait du troupeau d'hier le peuple de demain.

Il a créé la France et c'est lui qui la garde.
Pour guider sa valeur, il marche à l'avant-garde,
Souffrant, luttant, priant, attaqué mais vainqueur :
Sa force se retrempe à l'amour de son cœur.
On l'outrage, il bénit ; on l'insulte, il pardonne ;
Content de ce qu'il a, riche de ce qu'il donne,
Indulgent pour le pauvre, inflexible aux tyrans,
Il unit dans l'amour, les petits et les grands.
Quand d'autres sont courbés sous la terreur, il ose
Au seuil du sanctuaire arrêter Théodose,
Et, sans voir ce qu'ils font, jugeant ce qu'ils ont fait,
En face des puissants flageller leur forfait.

C'est étrange, mais c'est divin. Toujours féconde,
La parole du Christ a transformé le monde :
« Allez, disait Jésus à son apôtre. » Il va,
Enseignant l'égaré que le Maître sauva.
Entre l'homme et le ciel il jette sa prière ;
Son cœur est un foyer, son verbe une lumière.
Le premier sur la brèche et le premier au feu,
S'il pleure, c'est sur nous ; s'il combat, c'est pour Dieu ;
Et, prêt à s'immoler pour la rançon des âmes,
S'il tombe sous les coups de sicaires infâmes,
Héroïque martyr plus grand que les héros,
Il regarde la mort, et bénit ses bourreaux.

Certes, son rôle est grand ! Loin de ce qui divise,
Dans la belle unité que l'on nomme l'Eglise,
Tout s'enchaîne : debout sur le roc immortel
Où le Christ a placé son trône et son autel,

Le Pape ouvre le monde aux élus qu'il envoie ;
En leur montrant le ciel il leur montre la voie.
L'évêque, revêtu d'un mystique pouvoir,
Pour répandre en tout lieu la parole du Maître,
Jusqu'aux hameaux perdus est présent par son prêtre,
Et l'humanité marche au chemin du devoir.

Oh ! nous les comprenons, sur la terre bretonne,
Ces grandes vérités dont l'incroyant s'étonne ;
Nous donnons au Pasteur par Dieu même choisi
L'amour d'un cœur loyal qui n'a jamais trahi.
Mais lorsqu'il a grandi comme nous, cet apôtre,
Sur le sol où le Christ a conquis nos aïeux,
Lorsque son cœur comprend les battements du nôtre,
Qu'il vibre au souvenir d'un passé glorieux ;
Lorsqu'après de longs jours sainte Anne le ramène,
Pour nous tracer la route et défendre nos droits,
Dans le temple béni, centre de son domaine,
Nous l'acclamons alors et nous l'aimons deux fois.

Si nous voulons trouver le père dans le maître,
Si pour gagner nos cœurs il faut longtemps peut-être,
On ne les reprend plus quand l'on les a donnés.
Ainsi la force naît de l'union féconde,
Et nous passons, heureux d'aimer et d'être aimés,
Du respect qui s'incline à l'action qui fonde.
L'histoire le dira, notre histoire d'hier,
Dont le peuple de Vanne a le droit d'être fier.
Des bords de la Vilaine aux monts de la Cornouailles,
Des plaines de Sainte-Anne aux coteaux du Roncier,
Notre vieux sol a vu sortir de ses entrailles
Des temples de granit où nous aimons prier.
Ici monte, géant, le trône où notre Reine,
Planant sur son pays comme une souveraine,
Attend, l'amour au cœur et la couronne au front,
Le flot des pèlerins qui la visiteront.
Ailleurs, dans nos cités, dans nos pauvres campagnes,
Sur la grève des mers, sur le flanc des montagnes,
L'art chrétien, prodiguant ses trésors au saint lieu,
Fait un riche palais de la maison de Dieu.
Partout la foi vivante opère des miracles,
Car le Dieu qui repose au fond des tabernacles,
Car le divin banni, qu'adore notre foi,
Est toujours notre maître, est toujours notre roi.

La Vierge et nos vieux saints dont l'amour nous protège,
Patern, Vincent Ferrier, Mériadec, Gildas,
Formant autour du Christ un radieux cortège,
Raniment notre ardeur et nous font ses soldats.
La charité grandit près de leurs sanctuaires ;

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Les pauvres ont du pain, les orphelins des mères,
Et les âmes d'enfants qu'on détourne du ciel,
Retrouvent pour fleurir le regard paternel.
Pour ceux-là — les petits — notre amour est plus tendre :
Payant par un peu d'or toute une éternité,
Comme le fier Breton qu'on sommait de se rendre,
Fermes dans notre droit et notre liberté,
Nous crions aussi nous à l'Enfer : « Viens les prendre ! »

Après tant de labeurs, on peut être content :
La victoire est certaine ; il faut lutter pourtant.
Le flot monte. Passant par-dessus la frontière,
Il attaque manoirs, cabanes, croix de pierre ;
Il ronge lentement nos durs granits bretons.
A l'œuvre ! Le flot monte. En vain nous l'arrêtons :
Du vieux sol où la foi nous donnait la science,
Il emporte en fuyant des lambeaux de croyance.
Laisserons-nous souiller la terre où nos aïeux
Marchaient, croyants et forts, en regardant les cieux ?
Laisserons-nous ternir l'hermine immaculée ?
Sur nos âpres coteaux la croix est ébranlée :
A l'œuvre ! il faut lutter par un suprême effort,
Contre le noir torrent qui nous porte la mort.

Pour nos vaillants soldats le drapeau c'est la France.
A son ombre, le cœur revit à l'espérance :
Et quand il faut combattre, et quand il faut souffrir,
Dans ses plis agités par un frisson de gloire,
Il apporte aux héros la force de mourir.
Triste dans la défaite ou fier dans la victoire,
S'il n'est plus, sous le ciel, qu'un glorieux lambeau,
Jamais aux vrais soldats il ne parut si beau.

Braves comme eux, suivons la croix notre bannière.
Elle ouvre à nos regards ses plis ensanglantés,
Dieu nous conduit, les saints marchent à nos côtés :
Préparons, sans faiblir, la bataille dernière.

O Père bien-aimé, nous sommes vos soldats :
Nous serons avec vous à cette heure bénie ;
Si vous souffrez, comme Jésus dans l'agonie,
On ne trouvera point parmi nous de Judas.
Et quand Dieu, mettant fin à nos longues alarmes,
Nous donnera la paix, qu'il faut attendre encor,
Sous les cieux rayonnants, après les jours de larmes,
Nous reviendrons ici fêter vos noces d'or.

Oh ! non, ce n'est pas trop, près d'un siècle sur terre :
On peut vivre cent ans quand on vit pour le bien.
Nous le demanderons au cœur de notre Mère,
Et sainte Anne est si bonne ! Et nous prierons si bien !

On dit : « Pourquoi vieillir ? la vieillesse est trop sombre ;
C'est l'hiver dans la vie en attendant la mort. »
Non ! quand on est aimé, l'avenir n'a point d'ombre,
Et l'on n'est jamais vieux quand le cœur reste fort.
Ajoutez de grands faits à votre noble histoire ;
Pour de nouveaux labeurs, qui seront notre gloire,
Dieu veuille près de nous vous garder bien longtemps !
Vivez : de vos hivers nous ferons des printemps.

Max. Nicol.

Librairie SALAUN, rue Kéréon, 56, à Quimper.

VIENT DE PARAITRE

LA DEUXIÈME ÉDITION DES

OFFICES DE L'ÉGLISE

AVEC LES MÉLODIES LITURGIQUES

EN USAGE

DANS LE DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

RÉTABLIES

D'APRÈS LES LOIS DU RYTHME GRÉGORIEN

1 vol. de XXXII-1022 pages, reliure veau, tranche rouge : **6 fr. 50.**

Rien n'a été épargné pour rendre cette nouvelle édition aussi parfaite que possible au point de vue matériel.

Nous avons choisi un papier mince et cependant assez opaque, teinté comme le papier de Chine, et satiné avec soin après le tirage. De ce chef, le volume est réduit d'un grand tiers comme épaisseur.

La reliure a été particulièrement l'objet de nos préoccupations. Elle est faite en plein cuir, avec double charnière. La couture sur rubans permet d'ouvrir facilement le volume et lui donne une grande solidité.

Ces différentes améliorations causent une légère augmentation de prix ; mais elles font de notre livre de chœur un volume de luxe dont l'élégance ne laisse rien à désirer.

Nota. — Il reste encore environ quarante exemplaires de la première édition au prix de 6 fr. le volume.

Nous rappelons qu'on trouvera à la même librairie l'**Office des Morts, 1 fr. 25,** et le **Manuel paroissial** ou Recueil des Chants les plus usités extraits de la même édition, prix **1** fr. **75** et **2** fr. **50** selon les reliures.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Les Messes de communauté. — Q. — Les sœurs de la Visitation ont des messes propres pour la fête de saint François de Sales, de sainte Jeanne de Chantal, de la B. Marguerite-Marie, etc.

1° L'aumônier peut-il ou doit-il dire cette messe propre, si ces jours-là, il dit la messe de communauté ?

2° Peut-il ou doit-il dire cette messe propre si les mêmes jours il dit une messe autre que celle de la communauté ?

Archives diocésaines de Quimper et Léon

3° Pendant le reste de l'année, a t-il la faculté de dire comme messes votives ces mêmes messes propres dans la chapelle de la Visitation, 1° quand il dit la messe de la communauté ; 2° Quand il dit une autre messe ?

R. — Ad I. L'aumônier ne peut pas dire la messe *propre* concédée à ces religieuses. Il droit prendre la messe du commun. Voici le décret général qui règle ce point important :

« *... licere in posterum tum confessario, tum capellanis tantum quarumcumque monialium servitio addictis missas sanctorum, de quibus ipsæ recitant officium, celebrare, sed cum missali romano et de communi, non vero missas proprias eorumdem sanctorum variis ordinibus a S. C. concessas.* » (S. R. C., 1er décembre 1717, n. 3904).

Nous ne connaissons pas de déclarations postérieures qui aient modifié ce décret général.

Mais il se peut que certaines maisons religieuses aient obtenu le pouvoir de faire célébrer des messes propres par les prêtres chargés de dire les messes de communauté. Nous croyons même savoir que ce privilège a été accordé à plusieurs maisons religieuses. L'aumônier doit s'en informer.

Nota. — Ce que nous venons de dire ne regarde pas les religieuses qui sont tenues à l'office de chœur et qui disent une messe conventuelle proprement dite. Dans ce cas, le prêtre chargé de dire la messe conventuelle, doit dire la messe *propre*, parce que la messe conventuelle doit toujours être conforme à l'office de chœur. (S. R. C., 24 juillet 1888).

Ad II. Quand même un aumônier aurait l'autorisation de dire une messe propre pour une communauté religieuse, il ne pourrait dire cette messe que pour la messe de communauté. S'il disait une messe autre que celle de la communauté, il n'aurait plus cette autorisation, à moins qu'il n'y ait encore un privilège pour ce dernier cas, ce qui n'est aucunement probable.

Ad III. Si l'aumônier a l'autorisation de dire les messes propres accordées à ces religieuses, nous pensons qu'il peut dire ces mêmes messes comme votives quand il dit la messe de communauté. S'il dit une messe autre que celle de la communauté, il ne le peut pas cela résulte de ce que nous venons de dire.

Mais il ne faut pas oublier que si ces religieuses sont tenues à l'office de chœur, la messe conventuelle doit être en rapport avec leur office.

Les Auxiliaires dans les Écoles. — Le frère Pellé, directeur de l'école Saint-Nicolas de la Rochelle, a comparu pour la seconde fois devant le tribunal correctionnel, accusé d'infraction à la loi scolaire.

L'école Saint-Nicolas comprend deux classes : l'une, des trente plus grands élèves ; l'autre, compte plus de quatre-vingts enfants, divisés en deux sections, ceux qui savent déjà lire et écrire, d'une part, et de l'autre les bambins. Un frère breveté fait cette classe ;

il a pour le seconder un jeune frère, *non breveté*, qui, sous sa direction, veille au bon ordre, surveille l'exécution des pages d'écriture tracées par le maître, et leur fait redire les leçons de lecture. M. l'inspecteur a trouvé que ce jeune frère non breveté faisait là office, non d'auxiliaire, mais de maître-adjoint ; et, pour venger la loi outragée, a fait assigner les frères à comparaître devant le tribunal.

L'affaire, appelée jeudi dernier, fut remise à hier, pour l'audition d'un témoin, cité par la défense.

Disons tout de suite que le public, très sympathique aux bons frères, ne s'est pas gêné pour témoigner à M. l'inspecteur les sentiments qu'inspire sa conduite.

On se rend bien compte que le nombre toujours croissant des élèves de cette classe préoccupe beaucoup plus M. l'inspecteur que le respect de la loi.

La défense des frères était confiée à M. Godin, conseiller général, qu'on est sûr de trouver à la barre chaque fois qu'il s'agit de défendre des intérêts religieux.

Le tribunal, considérant que vu la disposition des lieux, le frère breveté pouvait surveiller l'une et l'autre section, bien qu'elles fussent dans des locaux séparés, mais communiquant par des portes vitrées et une grande fenêtre ; attendu qu'il n'est pas prouvé que le jeune frère fit réellement la classe et ne se contentât pas de surveiller les devoirs où de faire redire les leçons données par le frère breveté, *renvoie le frère Pellé des fins de la plainte sans dépens.*

(Le Nouvelliste de l'Ouest.)

Voici ce que nous trouvons à ce sujet dans le *XIXe Siècle*, sous la signature de M. Francisque Sarcey. Après avoir rappelé le chef d'accusation portant que M. l'abbé Lemenant aurait dit en chaire du mariage civil qu'il n'était qu'une forme légale du concubinage, M. Sarcey poursuit :

M'est avis que si, en effet, il n'a dit que cela, de quelque façon qu'il l'ait développé ou exprimé, il a dit juste ce qu'il avait à dire et ce qu'on pouvait attendre d'un prêtre.

C'est la pure doctrine catholique.

Eh oui ! pour lui comme pour tous ses collègues en Jésus-Christ, le mariage est un sacrement, et tout couple qui s'unit sans avoir reçu dans les rites consacrés la bénédiction de Dieu vit en état de concubinage. C'est son droit, et j'ajouterai même que c'est son devoir de parler ainsi.

Il est vrai que le concubinage, quand les conjoints ont passé par la mairie devient légal ; mais ce n'en est pas moins, à son regard, un concubinage, puisque, à ses yeux, il n'y a de mariage valable que celui où il a mis la main.

Les gens qui vont à la messe, un jour où le prêtre prend le mariage pour texte de son sermon, sont impardonnables de se scandaliser s'il exprime des idées qui sont courantes dans l'Eglise, que l'on retrouve dans tous les livres où est exposée la doctrine catholique, qu'il serait facile de tirer même du catéchisme.

Pour sentir leur impertinence, il n'y a qu'à se figurer l'abbé Lemenant disant à ses ouailles :

« Oui, mes amis, je crois que vous ferez mieux si, voulant vous marier, vous venez me demander la consécration religieuse de votre union. Mais ce n'est après tout qu'une formalité, dont il vous est loisible de vous passer.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Vous n'en serez pas moins mariés et très bien mariés, sans avoir passé par l'église Du moment que le maire a prononcé les paroles sacramentelles, vous n'avez plus besoin, à vrai dire, de mon ministère. Vous êtes en regle avec la loi et par conséquent avec Dieu. »

Un prêtre qui parlerait de la sorte épouvanterait les fidèles, et avouez qu'il étonnerait quelque peu les sceptiques On le tiendrait pour timbré. C'est qu'il ne dirait pas ce qu'il a à dire, et même ce qu'il est payé pour dire.

Eh ! mon Dieu, oui ! il est payé par l'Etat pour dire à ses ouailles, qui, hors de l'église, redeviennent des citoyens, que le mariage légal est une des formes du concubinage. L'Etat, qui lui assure un traitement, ne peut ignorer ses opinions, puisque ce sont précisément celles qu'on lui enseigne au séminaire, celles apres tout sans lesquelles son ministère se réduirait à rien et deviendrait inutile. Il le paie pour les soutenir ; il paie des professeurs de droit pour en soutenir de toutes contraires.

C'est une de ces monstrueuses antinomies sur lesquelles repose notre état social.

Il faut s'en accomoder, la parfaite logique n'étant pas de ce monde.

Et, à le bien prendre, est-ce que cette antinomie est aussi illogique qu'elle le paraît au premier abord ?

Chacun des deux adversaires reste sur son terrain :

« Votre mariage, crie le prêtre, n'est qu'un concubinage légal, puisqu'il s'est fait sans mon intervention. »

Et la société civile répond :

« Votre intervention ! je m'en moque ! j'ignore et je veux ignorer ce que Dieu pense des unions qui n'ont eu d'autre bénédiction que celle d'un maire flanqué de son écharpe C'est son affaire et non la mienne. Moi, je tiens ces unions pour bonnes, et ce sont, à mes yeux, les vrais et parfaits mariages.

« A l'église, vous êtes chez vous ; flétrissez-les, si bon vous semble. Je n'en continuerai pas moins à les entourer du respect que la loi confère à tout ce qu'elle touche »

La société civile répondant ainsi est dans le vrai.

Mais si elle foutre l'abbé en prison, je trouve qu'elle excède un tantinet son droit ; elle fait plus : elle se donne un ridicule.

Ces remarques étaient bonnes à signaler. Il va sans dire que nous ne les acceptons pas toutes. Ainsi nous ne saurions admettre qu'il soit bon que sur le caractère du mariage les professeurs de droit civil de l'Etat professent une opinion en opposition avec l'enseignement catholique. Mais il ne faut pas trop demander à M Sarcey qui, sous ce rapport, est ignorant de tant de choses, et ce qu'il importe, c'est de constater qu'à ses propres yeux, un prêtre catholique qui ne considérerait pas le mariage civil comme un concubinage légal ne serait pas digne de prêcher en chaire la vérité catholique.

PARIS. — *Ministère des Cultes.* — Le clergé catholique a des traitements qui varient de 450 à 1,600 francs.

12,832 desservants reçoivent, suivant l'âge, de 1,000 à 1,300 fr. par an.

18,173 desservants de succursales reçoivent 900 fr. par an.

7,000 vicaires de communes rurales, 450 fr. par an.

Le curé de Notre-Dame de Paris est le seul en France qui touche 2,400 fr., et les 67 curés de cathédrale, 1,600 fr.

Un grand nombre de prêtres, indispensables au service, ne reçoivent rien.

Les pasteurs calvinistes et luthériens, qui sont vingt fois plus nombreux eu égard au chiffre des fidèles et qui peuvent faire autre

chose, le culte protestant se réduisant ordinairement à un seul prêche par semaine, ont les traitements suivant : de 1,800 à 4,000 fr.

Passons aux juifs et musulmans, également beaucoup plus nombreux que les prêtres catholiques eu égard à la population, surtout les rabbins, car il y a, d'après le dernier recensement, 60,000 Juifs en France :

Les rabbins communaux ont de 1,750 à 3,000 fr.

Les grands rabbins, de 4,000 à 12,000 fr.

Les mufifs musulmans, de 1,200 à 4,000 fr.

Notons que le budget des cultes représente une indemnité pour la confiscation de biens qui appartenaient tous aux catholiques.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

RESULTATS DE L'AMNISTIE. — III. Exécution de l'arrêté du 29 Novembre.

La lettre suivante, adressée par le District de Brest au Président de la Société des Amis de la Constitution de cette ville, nous montre combien les patriotes avaient été vexés de voir les prêtres échapper pour la plupart aux effets de l'arrêté du 29 novembre. La lettre du District est ainsi conçue (1) :

« Brest, le 3 décembre 1791.

« Nous avons été informés qu'un citoyen de cette ville avait déclaré à la Société des Amis de la Constitution, dans la séance de vendredi 2, que le défaut de succès qu'avaient eu les poursuites contre les prêtres non assermentés venait de ce qu'on avait prévenu de cette mesure plusieurs des ecclésiastiques qui en étaient l'objet, et notamment que M. Brichet, procureur-syndic, avait pris soin de les en instruire.

« Tout citoyen ne peut dénoncer sans preuves évidentes.

« Nous pourrions lui prouver qu'à l'arrivée du commissionnaire chargé des dépêches du Département, M. Brichet a été sans relâche occupé d'expédier les réquisitions et les ordres d'arrestation nécessaires.

« Nous regrettons avec tous les bons citoyens que l'arrêté du Conseil Départemental ait eu aussi peu d'effet, malgré la célérité et la prudence mises dans son exécution. Nous n'ignorons pas que plusieurs ecclésiastiques ont été prévenus de cette mesure, puisqu'il est notoire que plusieurs avaient fui avant même que le Directoire en eût reçu la dépêche offi-

(1) Registre de correspondance.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

cielle ; mais nous ignorons par quelle voie ils ont pu en être informés. Nous nous ferons un devoir d'en rechercher les auteurs et de les dénoncer au Département ; mais il nous faudra des preuves et nous n'agirons pas comme le citoyen dénonciateur de M. Brichet. »

Dans le District de Morlaix, le sieur Le Dissez, procureur-syndic du District, rend compte en ces termes du peu de succès obtenu dans l'exécution de l'arrêté du 29 novembre :

« Morlaix, 6 décembre 1791 (1).

« Depuis quelque temps, on ne parlait plus ici ni de messes nulles ni de nullités d'eau bénite, l'esprit d'inquisition commençait à se fatiguer, je voyais avec plaisir la tolérance faire des progrès ; aujourd'hui, il est plus difficile de prévoir ce qui peut arriver après l'arrêté du Département contre les prêtres réfractaires et l'exécution peut-être trop étendue qui lui a été donnée. Pour ne pas tant irriter les esprits, j'avais proposé de faire un triage, d'arrêter les prêtres notoirement suspects et de marquer au Département les motifs pour lesquels on pouvait laisser les autres jouir encore de leur liberté ; mon opinion n'ayant point été celle du Directoire, le temps a seul le droit de décider si je me suis trompé.

« La perquisition faite presque partout n'a produit que la capture de sept prêtres qui vivaient dans la défiance et qui ont été hier conduits à Brest ; tous les autres ont échappé, et parmi eux précisément ceux qui valaient la peine de s'assurer de leur personne.

« Il s'est fait à ce sujet un soulèvement à Sainte-Sève, dans la nuit de samedi à dimanche dernier, contre un petit nombre de gardes nationales qu'on y avait envoyées et dont deux ont été blessées par les habitants du lieu attroupés au son du tocsin. On fit marcher dimanche un gros détachement contre ces rebelles dont il a été pris onze en arrestation ici. »

Le registre de correspondance du District de Morlaix nous donne, au 6 décembre 1791, une lettre plus circonstanciée des poursuites exercées contre les prêtres de ce canton :

« Nous reçûmes par le courrier de samedi l'arrêté du Département du 29 ; nous mîmes tout en usage pour tenir la main à l'exécution. Sept prêtres non-conformistes auxquels il était applicable, ont été conduits sous bonne garde en état d'arrestation à Brest. Diverses lettres particulières avaient rendu cet arrêté connu ; aussi la plus grande quantité des rebelles à la loi ont eu soin de s'écarter ; nous en continuons la recherche avec toute célérité.

« Un piquet de garde nationale envoyé à la recherche de l'un d'eux dans la campagne, environ les six heures du soir,

(1) L. 92.

a été attaqué et poursuivi par des campagnards armés de fourches et de bâtons ; plusieurs d'eux (des gardes nationaux) voulant éviter le trouble, ont cru devoir se retirer et ne pas faire usage de leurs armes, ils ont été maltraités et forcés d'abandonner leurs camarades dans un danger qui leur paraissait éminent. Rendus à Morlaix, forcés par l'alarme sonnée dans cette paroisse (Sainte-Sève), nous détachâmes la gendarmerie, une avant-garde de vingt-cinq hommes, pour aller soutenir les gardes nationaux exposés, nous fîmes mettre trois cents hommes sur pied. Au moment qu'ils allaient partir, la gendarmerie ramena les gardes nationaux exposés ; nous crumes devoir faire suspendre jusqu'au lendemain la recherche des chefs de ces troubles, notoirement ceux qui avaient fait sonner le tocsin. Un détachement de cent quarante hommes armés s'est porté sur cette paroisse avec la compagnie des canonniers et deux canons.

« La sagesse a présidé à cette expédition ; onze hommes ont été arrêtés. »

Le District de Lesneven s'empresse d'informer le Département que le besoin ne se fait pas sentir d'exécuter dans ce canton l'arrêté du 29 novembre.

« Lesneven, 4 décembre 1791 (1).

« Nous avons reçu expédition de votre arrêté du 29 novembre concernant les troubles suscités par les prêtres non assermentés. Ces troubles peuvent avoir lieu dans quelques Districts, mais dans le nôtre nous n'avons pas reçu de plaintes. Nous avons écrit aux Municipalités de surveiller la conduite des ecclésiastiques et de nous dénoncer ceux qui s'écarteraient de la loi. Pas une seule Municipalité ne nous a témoigné la moindre alarme, ne nous a dénoncé la plus petite infraction. Que faire, puisque la paix règne dans notre District ? Pouvons-nous faire arrêter des prêtres contre lesquels aucune plainte ne s'élève ? Si sans motifs nous mettons les dispositions de votre arrêté à exécution, nous allons faire soulever les campagnes. Ces paisibles habitants ne connaissent que la religion qu'ont adoptée leurs pères, ils reconnaîtront difficilement pour pasteurs légitimes d'autres que leurs anciens ministres ; c'est un préjugé, nous voulons bien le croire, mais ils y mourront.

« Cependant, Messieurs, nous avons fait vœu d'obtempérer à vos ordres, et dès le moment que l'on nous dénoncera quelque ecclésiastique réfractaire, nous le ferons capturer et l'enverrons en arrestation à Brest. »

(1) L. 169.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Un avis urgent à nos lecteurs. — Nous apprenons qu'il reste environ neuf cents places à prendre dans la 3e catégorie des souscripteurs privilégiées du *Dictionnaire des Dictionnaires*, lesquelles jouissent des mêmes faveurs que les souscriptions des deux premières catégories : c'est une occasion unique de s'associer à une œuvre qui intéresse au plus haut point les catholiques, les conservateurs, et d'acquérir un ouvrage indispensable, d'une utilité continuelle, dans des conditions exceptionnelles, c'est-à-dire en définitive, avec le temps, *pour rien*, comme on le verra par les explications que nous reproduisons plus loin avec le bulletin de souscription.

DERNIÈRE HEURE.

On nous informe qu'en dehors des avantages stipulés, une **gracieuseté** *très* **appréciable** *sera faite à ceux de nos lecteurs qui enverront leurs souscriptions avant le 15 AOUT. Joindre la bande du journal ou le mentionner.*

Avec la **Poudre de Rogé**, approuvé par l'Académie de Médecine de Paris, on peut préparer partout, au moment du besoin, une limonade purgative, rafraîchissante et d'un goût exquis.

C'est le véritable purgatif des dames, des enfants, des personnes âgées et de tous les tempéraments délicats. Fabrication et gros, 19, Rue Jacob, à Paris ; détail : 9, Rue du 4-Septembre, et dans la plupart des pharmacies. Prix du flacon : 2 fr. avec une instruction.

Huit Fois sur Dix les névralgies et les migraines se dissipent en quelques minutes par l'emploi des **Perles** de **Térébentine** du Dr Clertan. Trois ou quatre de ces **Perles** produisent un soulagement presque instantané.

Chaque flacon contient **trente perles**, ce qui permet de guérir une migraine ou une névralgie pour une somme insignifiante.

Comme l'essence de térébenthine doit être rectifiée avec le plus grand soin, il est nécessaire de se défier des imitations et d'exiger comme garantie d'origine que chaque flacon porte la signature du Dr Clertan.

A Paris, maison **L. Frere, A. Champagny & Cie**, Successeur, 19, rue Jacob. Prix du flacon : **2** fr.

Quinium Labarraque, vin fébrifuge et digestif.

« LE PLUS ÉNERGIQUE DES TONIQUES CONNUS. »

(Annuaire de Médecine et de Chirurgie pratiques.)

La bouteille : **6** fr., la demi-bouteille : **3** fr. — Toutes pharmacies.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.

Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

ON DEMANDE des Agents pour grande Compagnie d'Assurances dans les cantons de Concarneau, Pont-l'Abbé, Fouesnant, Plogastel, Briec. — Fortes remises. — *S'adresser 13, rue du Palais, Quimper.*

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56

QUIMPER QUIMPER

Quimper, Boulevard de l'Odet. **MARBRERIE LE FLOUR** Quimper, Boulevard de l'Odet.

(Maison fondée depuis 35 ans)

PAUL LEMARINIER

Sculpteur-Ornemaniste, Successr.

MONUMENTS FUNÉRAIRES, Pierre, Marbre, Granit et Mosaïque.

TRAVAUX D'ART — Sculpture Marbrerie & taille de pierres

TRAVAUX D'ÉGLISES — Sculpture décorative en tout genre

RÉPARATION DE VIEUX MONUMENTS.

Avis. — L'expérience que j'ai acquise à Paris et aux environs, où j'ai toujours travaillé, me permet d'assurer l'exécution d'un travail irréprochable. **Prix très modérés.**

VÊTEMENTS Ecclésiastiques — **JODELAIS, Jeune**

Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper

Fournissr du Grand-Séminaire

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,

Villedieu-les-Poëles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.

S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

LE GRESHAM

Cie Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée en 1848

Actif au 30 juin 1890



111 MILLIONS 610.613 FRANCS

Assurances sur la Vie entière, mixtes, à terme fixe.

RENTES VIAGÈRES

Payables sans frais aux taux de 8. 10. 12. 15. 17 % suivant l'âge.

Prospectus et *Renseignements gratis* et *franco* à *Paris*, dans les immeubles de la Cie, 30, Rue de Provence et chez MM les Agents des départemts.

GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. **M. LENORMAND**, Mde Sge, Asse Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuites par retour.

Les actions des **Mines d'Ario** (Mexique), argent et cuivre, se négocient en banque de 16 à 17 francs. Ce sont des titres de 25 fr. d'une société dont l'avenir est très large et qui donnera de gros profits lorsqu'elle sera en plein fonctionnement. Elle exploite, en effet, des minerais de cuivre à la teneur de 45 %, et des minerais d'argent qui ont donné à l'analyse jusqu'à 110 kilos par tonne.

S'adresser, pour renseignements, au CRÉDIT PROVINCIAL, 8, rue Drouot, à Paris.

ASTHME & CATARRHE

guéris par les **CIGARETTES ESPIC.** 2f. la Boîte

OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.

Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

M.....

J'ai l'honneur de vous faire, lorsqu'il est temps encore d'en profiter, une proposition que vous trouverez, je l'espère, très avantageuse. Voici enfin réalisé le vœu souvent émis dans les **congrès catholiques**. Un journal catholique l'annonce en ces termes : « Vient de paraître, le dernier volume du **DICTIONNAIRE des DICTIONNAIRES, encyclopédie universelle des lettres, des sciences et des arts,** sous la direction de Mgr Paul Guérin, camérier de Sa Sainteté. L'ouvrage comprend 6 volumes de 1200 à 1300 pages. Cette œuvre capitale, hautement approuvée, va enfin permettre aux catholiques de puiser leurs renseignements à d'autres sources que celles que leur fournit la libre pensée... »

Le succès a été immédiat et s'accentue chaque jour. Tout porte à croire que nous arriverons rapidement à un écoulement de plus de **CINQUANTE MILLE EXEMPLAIRES.**

Mes droits d'auteur étant de 16 francs par exemplaires, et mes éditeurs m'ayant accordé d'atres avantages à partir de quatre mille exemplaires, pour faciliter la diffusion de l'œuvre, il me reviendra donc d'abord, dans un avenir prochain, de ce chef, des sommes très considérables. D'après ces données j'ai établi la combinaison suivante, que je viens vous proposer. Veuillez souscrire ci-dessous le bulletin de **180** francs (le prix du Dictionnaire).

Vous aurez droit : 1° à la possession de tous les volumes du *Dirtionnaire*, et vous les recevrez immédiatement ; 2° à la reconstitution du capital que vous aurez souscrit, **180** francs, au moyen de mes droits d'auteur ou d'avantages analogues que je vous abandonne, pour chaque moitié être répartie par semestre, entre deux mille souscripteurs. Vous aurez, de la sorte, en définitive, *pour rien*, le *DICTIONNAIRE des DICTIONNAIRES*, ouvrage d'une utilité quotidienne, et moi, je verrai s'augmenter le nombre des personnes d'élite associés à ma croisade, l'armée des propagateurs d'une œuvre destinée à faire un bien immense

N. B. — Ci-joint un bulletin de souscription, payable par versements trimestriels. — On peut aussi payer en *deux fois :* **90** francs fin septembre 1891, et **90** francs fin février 1892. — Celui qui *paie comptant*, c'est-à-dire ***50 jours*** après la réception de l'ouvrage, bénéficie d'un escompte de **10** francs, et ne verse que **170** francs au lieu de **180**. — *Des avantages d'un autre genre sont accordés aux SOUSCRIPTIONS ORDINAIRES NON PRIVILEGIEES dont le nombre est considérable.*

Veuillez agréer, M. l'expression de mes sentiments distingués.

Paul GUÉRIN,
CAMÉRIER DE SA SAINTETÉ LÉON XIII
Directeur du *Dictionnaire des Dictionnaires.*

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné
demeurant
déclare souscrire *part*
de **180 fr.** *pour la publication intitulée* **Le Dictionnaire des Dictionnaires,** *me donnant droit à un exemplaire de l'ouvrage entier et à la reconstitution de mon capital souscrit au moyen de la moitié des droits d'auteur de* Mgr P. GUERIN, *ou d'autres avantages analogues, par dividendes qui seront établis, chaque semestre, et payés dans le cours du suivant ; et je m'engage à effectuer ce versement à l'ordre de* Mgr P. GUERIN, *après avoir reçu l'ouvrage complet comme suit :* **45** *francs au 15 octobre 1891 ;* **45** *francs au 15 janvier 1892 ;* **45** *francs au 15 avril ;* **45** *francs au 15 juillet.*

Fait à SIGNATURE ;
le

Prière d'indiquer en toutes lettres le nombre de parts ou d'exemplaires de l'ouvrage, — ce qui, en l'espèce, signifie la même chose, — et renvoyer le présent bulletin à Mgr PAUL GUERIN. *Avenue de Déols, 56,* à CHATEAUROUX (Indre).

Indiquer aussi bien exactement : le chef-lieu de canton, le département et la gare qui dessert la localité.

6e ANNÉE. Vendredi 14 Août 1891. N° 33.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Avis ; Quimper ; Nominations ; Ordination du 9 Août ; Quatre écoles ; La retraite du départ. *II. Nouvelles du Monde catholique :* Voyages en chemins de fer ; Rome ; Paris ; Une statue élevée à Danton ; Les fêtes d'Ars ; A qui est dû le triomphe des catholiques en Allemagne ; Curé et instituteur ; Halluin ; Réponses aux ennemis de la religion. *IV. Annonces et Avis divers.*

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 16 Août. — 13e dimanche après la Pentecôte, s. Joachim, père de la Très Sainte-Vierge, double de 2me classe, blanc. A la messe, mémoires de s. Roch et du dimanche.
Vêpres de s. Joachim : mémoires 1° de l'octave de s. Laurent, 2° de saint Roch, 3e du dimanche.
Lundi 17. — Octave de s. Laurent, double, rouge.
Mardi 18. — S. Hyacinthe, confesseur, double, blanc.
Mercredi 19. — Office de l'octave de l'Assomption, semi-double, blanc.
Jeudi 20. — S. Bernard, abbé et docteur, double, blanc.
Vendredi 21. — S. Jeanne-Françoise de Chantal, veuve, double, blanc.
Samedi 22. — Vigile de s. Barthélémy, octave de l'Assomption de la Très Sainte-Vierge, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Saint-Martin de Morlaix..... 16, 17, 18 et 19 Août.
Carmélites de Brest..... 20, 21, 22 Août.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Cathédrale de Quimper. — *Samedi 15 Août, fête de l'Assomption :* Les messes sont aux heures ordinaires. La procession du vœu de Louis XIII se rend à Loc-Maria le matin. Elle sort de la cathédrale à 8 heures 3/4. On y convoque tous les paroissiens. Prendront rang dans la procession, les membres des Confréries et plus particulièrement les Congrégations de Dames et de Demoiselles avec bannières et statues. Au retour, chant de la grand'messe. A la grand'messe et aux vêpres, quête pour les séminaires. Les vêpres se chantent à trois heures. A l'issue des vêpres, instruction par M. Le Gall, aumônier de la retraite. Après l'instruction, bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement.

N. B. — On rappelle le pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes. Ceux qui se proposent de s'y rendre doivent se faire inscrire sans retard. Attendre la dernière heure c'est donner un surcroît de fatigues à la Direction.

AVIS. — On nous prie de rappeler que la retraite des hommes d'Œuvres, prêchée à Lesneven, par M. l'abbé Garnier, commencera le 31 août.

Les adhésions devront être envoyées sans retard à M. le chanoine Ollivier, supérieur du Grand-Séminaire, vicaire général.

Quimper. — Monseigneur l'Evêque, empêché dans le moment, a été très heureux de trouver à Vannes Mgr Bouvier, évêque de Tarentaise qui, se reposant entre deux retraites ecclésiastiques, a bien voulu venir à Quimper faire l'ordination générale de lundi dernier, 10 août.

Quimper. — Les nouvelles de la santé de Mgr du Marhallac'h sont toujours très mauvaises.

Dès le premier jour de sa maladie, tout le monde l'avait cru perdu à très bref délai ; mais son tempérament exceptionnellement vigoureux, malgré son grand âge, a résisté aux progrès du mal au-delà de toutes les prévisions. Depuis très longtemps il n'y a plus aucun espoir.

Nous recommandons, comme nous n'avons cessé de le faire, aux ferventes prières de nos lecteurs, ce vénérable et saint prélat.

Nominations. — Par décision de Monseigneur :

M. Couic, recteur de Tourc'h, est nommé recteur d'Esquibien, en remplacement de M. Kerbiriou, démissionnaire pour cause de santé ;

M. Le Jacq, recteur à Trézilidé, est nommé recteur à Tourc'h.

M. Couzigou, vicaire à Lanrivoaré, est nommé recteur de Trézilidé.

Quimper. — La tonsure et les ordres mineurs ont été conférés le dimanche 9 août.

Il y a eu : 29 tonsurés, 32 minorés, 15 sous-diacres, 13 diacres, 26 prêtres, dont les noms suivent :

MM. Hénaff, Charles, de Lanhouarneau.
Kerbiriou, Joseph, de Saint-Pôl-de-Léon.
Ropars, François, de Saint-Pierre-Quilbignon.
Abgrall, Jean-Marie, de Lampaul-Guimiliau.
Blanchart, Michel, de Poullan.
Bossennec, Jules, de Ploaré.
Cogneau, Auguste, de Quimper.
Daridon, Yves, de Roscoff.
Fertil, Jean-Guillaume, de Plonévez-Porzay.
Gargadennec, Emmanuel, de Pont-Croix.
Gorgeu, René, de Pont-Croix.
Gouriou, Odilon, de Lannilis.
Guéguen, Auguste, de Poullaouen.
Houël, Jean, de Tréboul.
Kervella, Jean-Marie, de Plouguerneau.
Le Treut, Corentin, de Plomeur.
Mével, Corentin, de Plonévez-Porzay.
Morizur, Christophe, de Trégarantec.
Nédélec, Hippolyte, de Quimper.
Noël, Jean-François, de Plounéour-Trez.
Pelliet, Paul, de Quimper.
Piriet, Jean-Marie, de Plonjean.
Pronost, François, du Folgoët.
Quéré, Jean-Pierre, d'Esquibien.
Rosec, Jean-Pierre, de Saint-Méen.
Roudaut, Yves, de Morlaix.

Quatre écoles. — On lit, sous ce titre, dans la *Correspondance hebdomadaire* de la Société générale d'éducation et d'enseignement :

On les trouve à Kervignac (Morbihan), localité de 2,700 habitants.

Ecole libre de garçons, 126 ; école libre de filles, 103.

Ecole laïque de garçons, 8 ou 9 élèves ; école laïque de filles, une élève.

Soit 10 contre 229, un peu moins de cinq pour cent.

Nous sommes dans la situation où fut l'Irlande jusqu'en ces derniers temps, quand elle payait l'impôt pour entretenir des ministres protestants (ne servant à rien) et que d'autre part les pauvres faisaient vivre leur clergé en se privant de pain.

Quimper. — Au moment où se multiplient d'une façon désolante les accidents de chemin de fer — notre département si longtemps épargné ne l'est plus, hélas ! — nous conseillons vivement à nos lecteurs de ne jamais se mettre en voyage sans s'être préalablement placés sous la protection de la Sainte-Vierge et de leur bon ange. Déjà les femmes chrétiennes font leur signe de croix

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ouvertement, que les hommes les imitent, et que tous y ajoutent un petit *Ave Maria* ; c'est court, mais comme c'est prudent de se remettre entre les mains du bon Dieu quand on est si exposé.

La liste des ouvriers pèlerins de Rome sera close le 1er septembre. La *Semaine religieuse* en a parlé à différentes reprises : on est prié de s'adresser, pour les inscriptions à M. le supérieur du Grand-Séminaire.

La retraite du départ. — Le mal est audacieux dans ses entreprises. Jamais peut-être, moins qu'à notre époque, il n'a dérobé ses desseins sous le voile des compromis et des précautions perfides. En revanche, sa tactique a été un trait de lumière pour le bien. On comprend enfin que l'heure n'est plus aux hésitations mesquines et que le ridicule s'attache à une circonspection mal comprise. Aussi de grandes victoires sont-elles remportées journellement sur l'impiété, et vingt œuvres généreuses, plus étonnantes les unes que les autres, s'épanouissent-elles maintenant en pleine lumière. C'est d'une de ces œuvres que nous venons vous parler ; sa conception est vraiment un coup d'audace ; elle a été nommée « *la Retraite du départ.* »

Elle est destinée aux jeunes gens appelés sous les drapeaux. Son intention est donc de réunir les conscrits en solitude. — Les anciens soldats libérés dans l'année ou en activité encore, y sont admis pour des motifs que nous donnons plus loin. Cette retraite doit avoir une durée de trois jours. Elle se propose un triple objet : pénétrer les jeunes gens de la grandeur de leurs nouveaux devoirs ; les prémunir contre les dangers que la vie de caserne peut faire courir à leur foi et à leurs mœurs ; les former à l'apostolat chrétien auprès de leurs camarades.

C'est toujours avec un regret poignant, visible ou dissimulé, que les jeunes conscrits quittent le foyer paternel pour le régiment ; hélas ! l'avenir ouvert devant eux ne laisse entrevoir qu'abnégation et sacrifice ; et souvent ils ne sont pas soutenus par le sentiment qui fortifie tout vrai chrétien au milieu de ses tribulations quotidiennes : le sentiment de la beauté du devoir. Ils ignorent la grandeur, la noblesse de la carrière qu'ils vont embrasser.

D'ailleurs, quelle haute estime peuvent-ils en concevoir ? La mode n'est-elle pas au dénigrement de l'armée et de sa mission ? La parodie ne se plaît-elle point à jeter le discrédit sur la discipline militaire et tout ce qui s'y rattache ? Pour combien l'amour de la patrie n'est qu'un vain mot ! Les emphatiques formules propres, croit-on, à enflammer l'ardeur du troupier, manquent le plus souvent leur effet. Elles passent vides et sonores, détachées qu'elles sont du véritable principe qui seul fait leur force : Dieu. Rendre au métier des armes son prestige, laver l'armée des flétrissures dont on la couvre, montrant Dieu lui-même faisant un devoir du service de la patrie, voilà le premier but à atteindre.

D'autre part, qui de vous ne s'est senti de pitié en songeant aux périls courus à la caserne ? Grâce au ciel, la jeunesse, au sein de nos campagnes surtout, n'a pas dépouillé encore ce qui fait la beauté de son âme : la pudeur et la foi. Les leçons données à son adolescence portent naturellement leurs fruits ; si le jeune homme tombe, c'est pour se relever bientôt. A peine l'existence militaire s'est-elle emparée de lui, le passé s'éclipse soudain : on dirait un gouffre où viennent s'engloutir et la candeur et les croyances d'hier. Quand il y a lutte, elle est souvent, hélas ! de courte durée. Nulle part, le sarcasme, les exemples pernicieux n'ont une pareille puissance. Aucun milieu n'est plus propre à réveiller toutes les passions d'un cœur de vingt ans.

La nécessité s'impose donc de prémunir ce cœur, de le préparer à lutter victorieusement contre les tentations et ses faiblesses, en lui révélant des dangers qu'il ignore et les moyens d'en triompher.

Enfin, tout chrétien doit être apôtre. De tout temps l'armée a présenté de jeunes soldats habiles à soutenir les timides, à rallier notamment les camarades du même pays que souvent ils connaissent depuis l'enfance. La loi, du reste, assure par plus d'un texte, au soldat la liberté religieuse. Le jeune conscrit, préparé à l'avance, pourra s'en servir pour maintenir les autres dans le bien.

C'est ce triple but que l'on se propose d'atteindre par *la Retraite du départ.*

Former des soldats d'élite, de fermes chrétiens et des apôtres ; ce sera l'œuvre de ces trois jours de recueillement et de prière.

Les moyens pour arriver à ce triple but sont les exercices mêmes de toute retraite : la prière, la méditation, le sermon et la conférence.

Les instructions rouleront sur les grandes vérités, les fins dernières. C'est de ces vérités principes que procède la conduite de la vie. En toute occasion on agit dans le sens et la mesure qu'on les a comprises. Le reste est, pour ainsi dire, une conclusion. La conclusion, ici, est la manière d'envisager la vie militaire et l'accomplissement des devoirs qu'elle impose. Alors commence le rôle de la conférence. Moins grave que le sermon ou la méditation, elle se prête à toutes les allures d'un entretien familier. Descendant par là même aux particularités, elle éclairera sur les débuts à la chambrée et leurs dangers, sur les occasions extérieures à éviter et les moyens de pratiquer bientôt l'apostolat. Ensuite viendront les rapports avec les officiers. Les difficultés premières à surmonter, soit dans le service ou en dehors, seront mises à jour ainsi que la façon de se comporter avec les gradés subalternes et les camarades déjà anciens.

Nous avons mentionné l'admission des anciens soldats à cette retraite. D'abord elle leur sera d'une grande utilité. Les uns quittent définitivement la caserne pour une existence nouvelle. Ce sera pour eux l'occasion de réparer le passé et de préparer l'avenir. Les autres trouveront là certainement un plan de conduite et de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

nouvelles forces pour le temps qu'ils ont encore à passer sous les drapeaux.

Ensuite ils aideront puissamment à faire produire à l'œuvre les effets que nous en espérons. Leur présence prouve d'abord que la persévérance n'est pas impossible à la caserne et que sous l'uniforme peut battre le cœur d'un chrétien. Puis leur expérience est une source d'instructions pour les futurs militaires. Dans leurs conversations prendront place des faits plus intimes, plus vivants par là-même que ceux dont traitent les conférences. Ce qu'un entretien public ne comporte pas, soit pour motif de bienséance ou autre, rentre très bien dans le domaine d'un colloque à trois ou quatre. A eux, plus qu'à d'autres peut-être, il appartient de donner la marche à suivre dans l'apostolat au régiment.

Nul ne met en doute la douloureuse appréhension éprouvée en face de l'inconnu. Tel serait le cas du jeune conscrit. Mais, grâce à la retraite, cette appréhension sera merveilleusement diminuée en son âme. Initié à la vie militaire, aux mille détails qui la composent, aux périls qu'elle entraîne, il est déjà préparé à ce qui l'attend au lendemain de son entrée à la caserne. Par dessus tout, il est éclairé sur les prochains devoirs et puise dans la prière le courage nécessaire à leur accomplissement.

Puis après avoir toujours porté bien haut son honneur de soldat et de chrétien et les avoir conservés intacts l'un et l'autre il reviendra au pays plus affermi que jamais dans les principes qui font vraiment le citoyen et le père de famille.

Des fruits de salut indéniables pour le présent et l'avenir, voilà donc ce qu'est appelée à produire la retraite.

Mais, dira-t-on, il est difficile aux conscrits de trouver trois jours de liberté presqu'à la veille du départ. Nous pensons autrement. Le temps qui précède le départ est, pour l'ordinaire, employé aux adieux, aux visites faites aux parents et aux amis : on ne travaille plus. Il sera donc facile de trouver les trois jours demandés. Puis n'y a-t-il pas là des heures de désœuvrement, cause de bien des effets pernicieux ? On trouvera dans la retraite un puissant préservatif.

D'ailleurs, les parents chrétiens, soucieux de l'avenir de leurs enfants, n'hésiteront pas à faire pour un instant le sacrifice de leur présence.

La difficulté principale est d'amener beaucoup de jeunes gens à comprendre l'utilité pour eux de ces quelques jours de recueillement. C'est aux prêtres des paroisses d'y travailler. Ils peuvent jouer un grand rôle dans le recrutement de cette retraite : les jeunes gens qui vont partir leur sont connus ; ils les ont dirigés jusqu'ici et sont sûrs encore d'être écoutés. Qu'ils les exhortent donc, soit du haut de la chaire, soit en allant les trouver chez eux ; les portes de toutes les demeures leur sont ouvertes, leur venue est toujours bien accueillie. Le succès couronnera leur zèle, dans un pays où la foi est toujours vive. Eux-mêmes, en outre, ont tout intérêt à ce que ces jeunes gens, pères de famille plus tard,

dans leurs paroisses, se conservent bons et purs au régiment.

D'ailleurs, peu propres à toute initiative, plus habitués à suivre l'exemple qu'à le donner, nous ne proposons cette retraite qu'après avoir constaté les fruits qu'elle a portés en d'autres diocèses. Depuis cinq ans elle a lieu à Athis, près Paris. L'année dernière on y comptait quarante-neuf retraitants, en outre des jeunes religieux appelés sous les drapeaux. En novembre 1890, on écrivait des montagnes de la Lozère, pour annoncer l'entière réussite des exercices de Marvéjols : plus de soixante conscrits y ont donné l'exemple d'une piété qui ne laissait rien à désirer. « D'eux-mêmes et sans que personne ne leur en eût donné l'idée, ils ont rédigé leurs résolutions, les ont signées et ont fait acheter une plaque de marbre pour fixer sur la pierre, dans la chapelle des Frères, la preuve de leur fidélité. »

Reims, Lille, Montauban, donnent chaque année leurs exercices.

Ces exemples sont d'un grand poids pour notre dessein. De plus, nous sommes fiers et heureux de nous présenter sous le couvert de l'autorité de Monseigneur l'Evêque. Sa Grandeur approuve complètement l'idée de cette œuvre et nous exhorte à en poursuivre la réalisation.

Courage donc, travaillons à l'exécution d'un plan si généreux. En provoquant cette œuvre nouvelle dans les diocèses où elle est possible, on formera à la caserne des noyaux chrétiens et le bien s'y fera ; le contraire arrivera si nous abandonnons le soldat à lui-même, soyons-en convaincus. « Si vous ne faites pas d'œuvres pour les soldats, disait Monseigneur de Ségur, la caserne sera le tombeau où viendront s'abîmer tous vos calculs, tous vos efforts, tous vos sacrifices pour l'âme de vos jeunes gens. »

Avis. — La retraite du départ pour le diocèse de Quimper aura lieu à la Maison de retraite de Lesneven, du 5 octobre, 4 heures du soir, au 8 octobre. Les conditions sont les suivantes : 1re pension, 3 fr. par jour ; 2me pension, 2 fr. Adresser les demandes d'inscription à M. l'abbé Livinec, aumônier militaire à Quimper, ou à M. l'abbé Grall, curé de Ploudalmézeau. Les sermons seront donnés en breton ; mais s'il venait un certain nombre de jeunes gens ne sachant pas le breton, il y aurait aussi des sermons français.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Voyages en Chemin de fer.

L'affreuse catastrophe de Saint-Mandé remet en mémoire l'inauguration de la première ligne importante de chemins de fer français, celle de Paris à Orléans, le 2 mai 1843.

Aujourd'hui, M Yves Guyot, pontife seul, avec ses acolytes libres-penseurs ; en ce temps-là, on ne craignait pas de demander à Dieu de bénir ces nouvelles voies ouvertes à l'activité humaine.

Archives diocésaines de ...limper et Léon

L'évêque d'Orléans, Mgr Fayet, chargea un vénérable sulpicien, professeur au grand séminaire, latiniste fort distingué, de composer la prière qui devait être dite au moment de la bénédiction ; tous les voyageurs chrétiens devraient la réciter et la méditer au moment de confier leur vie à ces jolies voitures qui les entraînent aux eaux, aux bains de mer, et sont, on l'oublie trop, de très redoutables engins de destruction.

Que ceux qui montent en wagon se souviennent qu'ils ne sont ici-bas que des voyageurs ; qu'ils doivent courir dans la voie des commandements de Dieu avec cette même rapidité qui les entraîne sur celle-ci ; glisser légèrement sur la surface des choses terrestres et regarder à peine la figure de ce monde qui passe ; emportés par ce tourbillon enflammé, qu'ils méditent les brasiers éternels ; qu'ils ravivent dans leur cœur le feu sacré de la charité qui entraîne tout, franchit toute distance, renverse tous les obstacles et nous introduit avec autant de douceur que de force dans la céleste patrie.

Voici d'ailleurs, le texte complet, latin et français, de la prière de la bénédiction du chemin de fer d'Orléans, en 1843. On remarquera la force de l'expression latine.

Il est bon de propager cette prière quand on voit les innombrables accidents qui se succèdent en France et à l'Etranger. *(Univers.)*

Prière à l'usage des voyageurs en chemin de fer.

Bénédiction solennelle du chemin de fer d'Orléans, par Mgr Fayet, le 2 mai 1843 :

PRIONS.

Dieu tout-puissant et éternel, qui avez élevé l'homme du néant à l'empire de la nature entière, lui assujettissant toutes les créatures, jetez un regard de bonté sur ce nouveau monument de notre puissance et de notre industrie, et agréez l'hommage que nous en faisons à votre suprême Majesté, afin que tant de matières diverses, présents de votre libérale Providence, et cet esprit, émanation de votre propre esprit, qui les a façonnées et disposées, soient rapportés avec foi et humilité à la gloire de votre nom.

Bénissez, Seigneur, cette voie nouvelle et les chars préparés pour son service ; bénissez tous ceux de vos serviteurs qui la parcourront ; ordonnez à vos Anges de veiller à leur garde, de les accompagner assidûment depuis le départ jusqu'au retour, d'ombrager toute cette ligne comme d'une invisible nuée, et de faire que jamais elle ne soit témoin de collisions, d'incendies, de chutes ou de blessures.

Seigneur, que votre miséricorde, à laquelle nous recommandons les corps, se répande encore plus sur les âmes. Eloignez donc de vos serviteurs toute espèce de péchés, et remplissez-les de saintes pensées et de pieux mouvements. Fixez leurs esprits sur ces salutaires vérités : qu'ils ne sont ici-bas que des voyageurs ; qu'ils doivent courir dans la voie de vos commandements avec la même rapidité qui les entraîne sur celle-ci, glisser légèrement sur la surface des choses terrestres et regarder à peine la figure de

OREMUS.

Omnipotens sempiterne Deus, qui hominem è nihilo ad universæ naturæ Principatum sublimasti, omnia subjiciens sub pedibus ejus ; benignè respice istud nostræ dominationis et industriæ monumentum, quod tuæ dedicamus Majestati, ut et tot materias, quas Providentia tua nobis largitur, et ingenium à te profluens, quo domitæ fuerunt et dispositæ, ad tui nominis gloriam fideliter et humiliter referamus.

Benedic, Domine, viam istam et currus ad illam instructos ; benedic omnes famulos tuos qui eis utentur ; Angelis tuis manda ut eos custodiant ; ut eis incundo et redeundo comites se præstent assiduos ; ut totum hunc tramitem invisibili protectione obnubilent, et pericula collisionis, incendii, explosionis, lapsûs ac vulnerum in perpetuum ab eo removeant.

Deus, cujus misericordiæ corpora commendamus, animas etiam respice : a famulis tuis cunctam repelle nequitiam, sanctasque cogitationes et pios motus eis infunde. Meminerint se viatores esse super terram : quâ velocitate properant ad temporalem metam, mandatorum tuorum semitam currant ; terrenis non adherentes, prætereuntem hujus mundi figuram vix attendant ; flammeo turbine acti, sempiternos ardores me-

ce monde qui passe. En présence de ce tourbillon enflammé qui les pousse, qu'ils méditent les brasiers éternels, ou plutôt qu'ils ravivent dans leur cœur le feu sacré de la charité, ce feu qui a la vertu de tout entraîner, de renverser tous les obstacles, de franchir toutes les distances et de nous introduire enfin, avec autant de douceur que de force, dans la céleste patrie.

Ant. Nous avons recours, etc.

Accordez-nous, nous vous en supplions, Seigneur, que celle qui est notre espérance dans toutes les agitations de notre pèlerinage, celle que les navigateurs saluent du nom d'*Etoile de la Mer*, et vers laquelle, de tous les points de ce lieu d'exil, s'élèvent les cris des enfants d'Eve, prenne aussi sous son patronage cette voie d'un genre tout nouveau, et la protège de ses regards maternels, cette Vierge immaculée, mère de votre fils N.-S. J.-C. Ainsi soit-il.

ditentur ; in cordibus suis divini amoris ignem accendant, qui omnia trahit, omnia transcendit, omnia perrumpit et ad cœlestem patriam fortiter ac suaviter impellit.

Ant. Sub tuum, etc.

Annue, quesumus, Domine, ut quæ spes nostra est in cunctis peregrinationis humanæ agitationibus ; quæ stella maris invocatur ab iis qui descendunt mare in navibus, et ad quam undiquè clamant exules filii Evæ ; eadem dignetur novæ hujus viæ tutelam suscipere, maternisque oculis huc prospicere ; Immaculata Virgo Maria, Genitrix Filii Domini Nostri Jesu Christi. Amen.

ROME. — L'architecte du Vatican, après une enquête très minutieuse, a soumis au Pape le relevé très exact des dégâts occasionnés par l'explosion du 23 avril.

Dans l'intérieur du Vatican, sans compter la valeur artistique des valeurs détériorées, les dommages s'élèvent à 500,000 francs et à 300,000 francs ceux de la basilique Saint-Pierre. Pour restaurer la basilique de Saint-Paul, il ne faudra pas moins d'un demi-million ; un autre demi-million pour les nombreuses églises de Rome, et 500,000 francs pour l'établissement agricole pontifical de Vigna-Pia.

***

On a remplacé, dans l'escalier (Scala Regia) du Vatican, les deux splendides vitraux représentant saint Pierre et saint Paul, qui avaient été brisés par l'explosion de la poudrière. Le Pape les avait commandés à Munich, où les premiers avaient été fabriqués. Le régent de Bavière a voulu offrir au Saint-Père les nouveaux vitraux, dont l'exécution est parfaite. Les anciens avaient été offerts par le roi de Bavière.

***

L'église paroissiale de Saint-Roch, desservant une population de 30,000 âmes, a été fermée, faute de ressources, par suite de la spoliation des œuvres pies.

***

Pendant qu'en France on est en train d'organiser le grand pèlerinage des ouvriers, à Rome, on hâte les préparatifs pour bien les recevoir.

C'est le Pape lui-même qui veut donner l'hospitalité à ses chers enfants de la France du travail. Il a pris tellement à cœur ce pèlerinage, que c'est lui-même qui désigne les logements, qui

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ordonne les travaux, qui établit les moindres détails. Le Pape attend les ouvriers français de même qu'un père attend ses enfants ; il les attend avec impatience et en grand nombre, et il entrevoit déjà la joie de son cœur, le jour où ils se jetteront à ses pieds. Avis à tous les bons ouvriers de la France catholique.

Rome. — Les décrets relatifs aux causes des saints et promulgués sous le pontificat de Léon XIII sont indiqués comme il suit dans un tableau synthétique de la S. Congrégation des Rites :

Huit canonisations de saints, dont quatre italiens, un français, un belge, un allemand, un espagnol.

Onze bienheureux dont sept italiens, deux français, un autrichien et un espagnol.

A cela il faut ajouter les nombreux décrets confirmant le culte rendu de temps immémorial à des serviteurs de Dieu vénérés sous le titre de saints ou de bienheureux, notamment les martyrs anglais : cardinal Fisher, Thomas Morus et leurs compagnons.

Ont été promulgués en outre 13 décrets proclamant l'héroïcité des vertus pour autant de serviteurs de Dieu dont 8 italiens, 4 français et 1 espagnol.

Enfin, les décrets d'introduction de cause, conférant par le fait même le titre de Vénérable sont au nombre de 28 dont 9 pour la France, un pour la Belgique, un pour l'Allemagne, un pour le Canada, deux pour l'Espagne, et le reste pour l'Italie.

Paris. — M. Brisson, dans son discours prononcé à la Chambre des députés, le 9 décembre 1890, affirme que les Congrégations autorisées possèdent 23,823 hectares.

Ceux qui trouvent ce chiffre excessif n'oublient-ils pas à dessein que la superficie totale de la France est de 52,857,300 hectares.

Une statue élevée à Danton. — Paris a été, le 14 juillet dernier, jour de la fête dite nationale, le théâtre d'une triste manifestation.

On a élevé une statue à Danton, l'un des plus sanguinaires acteurs de la Révolution. Et cette statue a été dressée, à quelques pas de l'Abbaye, où, sur l'ordre de Danton, furent immolées tant de victimes !

On croit rêver, en lisant ce récit. Qu'on se rappelle le portrait de Danton, tracé par M. Taine, dans ses *Origines de la France contemporaine :* « Ni au physique, ni au moral, Danton n'a de dégoûts : « il peut embrasser Marat, fraterniser avec des ivrognes, féliciter « les septembriseurs, vivre de pair à compagnon avec des drôles, « des voleurs, des repris de justice, avec les scélérats avérés qu'il « expédie dans les départements après le 2 septembre. »

Deux faits d'ailleurs sont acquis à l'histoire : Danton est l'instigateur des massacres de septembre 1792, à l'Abbaye et aux Carmes ; Danton a institué le Tribunal Révolutionnaire qui fit tomber des milliers de têtes ! Voilà la vérité.

Et c'est à cette canaille sanglante que le gouvernement élève des statues !

A quand la statue de Marat, de Robespierre, de Carrier ?

Et pourquoi n'en élèverait-on pas à leurs collègues en assassinats, les Tropmann, les Gamahu, les Campi, les Prado, les Eyraud, les Berland ? etc., etc.

Et dire que les trois quarts des Français assistent impassibles à la glorification du misérable qui a fait guillotiner leurs aïeux ! Tant il est vrai que la mauvaise presse a perverti l'esprit public !

(Semaine de Rennes.)

Ars. — Nous ne pouvons résister au plaisir de faire lire à nos lecteurs une partie du magnifique discours prononcé par Mgr Freppel aux belles fêtes d'Ars.

Après avoir, dans sa première partie, parlé de la formation du vénéré et saint curé, et des résultats produits dans sa paroisse par son admirable zèle, l'illustre orateur continue :

.....Chaque année, plus de vingt mille pèlerins afflueront vers ce village inconnu jusqu'alors. Ars va devenir le grand hôpital des âmes, une autre piscine probatique où elles viendront chercher la santé et la vie. C'est de ce pèlerinage universel à l'église et au confessionnal du saint curé qu'il me reste à vous parler.

Il est, dans l'Eglise catholique, une institution divine qui suffirait à elle seule pour la mettre hors de pair avec toute autre société religieuse : institution de clémence et de miséricorde qui a pour but de procurer aux âmes, avec l'assurance du pardon, le soulagement, la consolation et la paix. Là, dans ce tribunal des consciences, rien qui rappelle les formes sévères de la justice humaine. Deux hommes s'y rencontrent, s'y placent côte à côte : l'un qui s'accuse, l'autre qui absout ; celui-ci pour dévoiler les blessures de son âme, celui-là pour verser sur elles le baume qui calme, qui rassérène, qui guérit. Là, pas de fautes irrémissibles, pas de maux sans remède, pas de larmes sans espérances. Un aveu mêlé de repentir, avec le ferme propos de s'amender, y tient lieu de châtiments, répare le passé, donne de nouvelles forces pour l'avenir. Voilà dix-huit siècles que cette institution divine fonctionne dans le monde ; et si, depuis ce moment-là, les âmes se sont relevées plus fortes et plus pures ; si, sous l'empire de ces confidences sacrées, le genre humain, dont c'est la loi de ne pouvoir être délivré du mal qu'à la condition de s'en décharger par l'aveu, a vu s'accroître son patrimoine moral, ses trésors de vertu, de probité, de justice, de chasteté, de dévouement, de sainteté sous quelque forme que ce soit, tous ces retours, tous ces renouvellements, toutes ces transformations spirituelles, toutes ces persévérances dans le bien ont été et sont encore l'œuvre de la confession.

Le curé d'Ars a été peut-être le plus grand et le plus puissant confesseur de notre époque. Seize heures par jour au confessionnal et cela pendant trente ans, voilà sa vie, et quelle vie ! Quelle bonté, quelle douceur, quelle tendresse dans l'exercice de ce saint et redoutable ministère ! Il y avait dans sa parole, bien plus, dans son simple regard, de quoi faire fondre les cœurs. « Qu'avez-vous tant à pleurer, lui dit un pécheur sec et endurci ? Hélas ! mon ami, lui répond le saint prêtre, je

Archives diocésaines e iimper et Léon

pleure de ce que vous ne pleurez pas. » — « Que le bon Dieu est bon, répétait-il à un autre, comme il vous a aimé ! » Ce mot-là était dit sur un ton et avec un charme indéfinissable ; tout un passé de fautes disparaissait pour faire place à un nouvel avenir. « Pourquoi différer, mon enfant, disait-il à un troisième, indécis et irrésolu ; je n'accepte pas votre refus, et je ne vous quitterai pas, que vous ne soyez à Dieu. » Et dans une autre circonstance : « Encore si le bon Dieu n'était pas si bon ! mais il est si bon ! » C'étaient là autant de traits qui pénétraient les âmes, y portaient la lumière, y laissaient une trace ineffaçable. Rien ne résistait aux exhortations, aux prières, aux larmes de cet homme en qui se vérifiaient à l'égard du pécheur ces paroles du prophète : « Perdu, je le chercherai ; tombé dans l'abjection, je le relèverai ; blessé, je le soignerai ; faible, je le fortifierai » : *Quod perierat requiram, et quod abjectum erat reducam, et quod confractum fuerat alligabo, et quod infirmum fuerat, consolidabo* (1).

Admirable spectacle, Mes Très Chers Frères ! Non, notre siècle n'a rien vu de plus grand que ce qui s'est passé pendant trente années dans cette humble église d'Ars : des flots de pèlerins accourant de toutes les régions de la France et d'ailleurs, se pressant nuit et jour autour d'un confessionnal, et ambitionnant comme une grâce de pouvoir s'agenouiller un instant sur l'escabelle où se succède la foule des pèlerins ; et dans ce confessionnal un pauvre prêtre attirant à lui par le seul rayonnement de sa sainteté, toutes les conditions de la vie, tous les rangs et toutes les classes de la société, la science, le génie, la richesse, le pouvoir ; trouvant pour chacun, avec un esprit de discernement qui tient de la prophétie, le mot de la grâce, le mot qui brise les chaînes de la passion, le mot qui dompte l'orgueil du faux savoir, le mot qui dissipe les nuages du doute, le mot qui calme les tristesses du malheur, le mot qui délivre des accablements du désespoir ; toujours plein de compassion et de mansuétude, au milieu de cet interminable défilé de toutes les faiblesses et de toutes les infirmités humaines. Ah ! sans doute, bien des guérisons miraculeuses se sont opérées à Ars ; il a plu à Dieu de glorifier son serviteur par d'éclatantes merveilles de sa puissance et de sa bonté ; mais le miracle qui me semble dominer toutes ces manifestations surnaturelles et ajouter le plus à leur splendeur, ce miracle vivant, c'est le curé d'Ars lui-même.

Miracle de puissance sur les âmes ! Puissance d'intercession, puissance de conversion, puissance de consolation. C'est de toutes les parties du monde qu'arrivaient journellement à Ars des demandes de prières, tant était grande la confiance dans l'intercession d'un homme dont la vie était une prière continuelle ; et c'est aussi de tous lieux qu'affluaient par lettres les témoignages de reconnaissance pour les grâces obtenues par ses suffrages. Puissance de conversion ! c'était l'objet propre de son ministère. « J'ai demandé à sainte Philomène, disait-il dans sa naïveté sublime, à sainte Philomène, son intermédiaire de prédilection auprès de Dieu, de ne pas tant s'occuper des corps, et de penser aux âmes qui ont bien plus besoin d'être guéries. » Et il l'avouait lui-même : « On ne saura jamais en ce monde combien de pécheurs ont trouvé leur salut à Ars. Le bon Dieu qui n'a besoin de personne, se sert de moi pour ce grand ouvrage, quoique je ne sois qu'un prêtre ignorant. S'il avait eu sous la main un instrument plus misérable, il l'eût pris, et il aurait fait par lui cent fois plus de bien. » Puissance de consolation ! Qui pourra dire jamais ce que cette parole si simple et si douce, si affectueuse et si pénétrante, a calmé de douleurs, soulagé d'infortunes, apaisé de haines et de ressentiments, ramené de paix et de sérénité dans les cœurs troublés, inquiets, aigris par l'injustice, exaspérés par la misère. A une époque où les chrétiens eux-mêmes sont devenus si faibles contre les épreuves et les afflictions de la vie, cet incomparable directeur de consciences savait d'un mot, d'un regard faire renaître dans les âmes les plus découragées, les plus désolées, la confiance et la joie.

(1) Ezéchiel, xxxiv, 16.

Et cependant, chose à peine croyable, si elle n'éclatait pas à chaque page dans la vie des saints, cet homme qui possédait à un si haut degré le don de pacifier les âmes, était lui-même en proie à des peines intérieures aussi continuelles que vives. Aux souffrances qui ne cessaient d'accabler ce qu'il appelait son « cadavre vivant », venaient s'ajouter d'amères tristesses ; et celui auprès duquel tant d'hommes allaient chercher lumière, appui et consolation, se sentait sous le pressoir d'inexprimables douleurs. Il se croyait un être inutile, un obstacle au bien ; et, au lieu de ferveurs sensibles, c'étaient des sécheresses et des aridités spirituelles qui venaient tourmenter son âme. Pour mettre le comble à de si grandes épreuves, Dieu permit que l'ennemi du genre humain y ajoutât ses attaques les plus directes. Ces luttes avec le démon qui semblent redoubler d'acharnement à mesure que la sainteté devient plus héroïque, ces luttes extérieures, ressource suprême de l'esprit tentateur vaincu sur tous les autres points, ces luttes effrayantes qui rappellent la Thébaïde, les Antoine, les Hilarion, les Pacôme, la vie du curé d'Ars en a été pleine ; et ce dernier trait achève de faire de cette vie extraordinaire une des manifestations les plus éclatantes du surnaturel au XIXe siècle.

A qui est dû le triomphe des catholiques en Allemagne. — Tout le monde a suivi la lutte, les souffrances des catholiques d'Allemagne, après 1870. Tout le monde a applaudi à leur victoire, entraînant dans une chute honteuse le prince de Bismarck.

A qui est due cette victoire ? Voici la réponse telle que nous l'avons lue dans le *Correspondant* du 25 mai :

« En Allemagne, le prêtre n'entend pas se confiner dans la sacristie. Depuis l'évêque jusqu'au dernier vicaire, ils se jettent tous dans la mêlée, préparent les élections, posent leur candidature, organisent et président les réunions électorales, créent et dirigent les œuvres sociales, défendent et propagent leurs principes par la presse, le livre, dans les grandes assemblées catholiques et quelquefois jusque dans les clubs de leurs adversaires.

« Il se trouve en Allemagne cinquante ecclésiastiques qui appartiennent aux divers parlements de l'Empire ! *Cinquante* députés prêtres, dans un pays dont les deux tiers sont protestants ! Il y a de quoi surprendre les catholiques français, habitués à la domination du radicalisme anticlérical. »

Ajoutons qu'une grande partie de ces succès est due à la presse catholique, et que les prêtres allemands ne craignent pas de se faire journalistes ; aussi la presse religieuse est-elle puissante en Allemagne. « Il y a quelques années, un publiciste libéral disait que la presse catholique était une musique militaire, derrière

Archives diocésaines de Quimper et Léon

laquelle les troupes cléricales étaient obligées de marcher au pas. »

Le clergé français est-il moins vaillant que le clergé allemand? N'a-t-il pas les mêmes droits et les mêmes devoirs ?

(Semaine de Rennes.)

Curé et Instituteur. — On pourrait faire un parallèle, frappant par les contrastes, entre le simple curé de village et l'instituteur public tel qu'on cherche à le former depuis dix ans ; l'un, devant sa culture d'esprit et de cœur aux grandes sources qui ont fécondé la civilisation occidentale, la source chrétienne et la source latine ; l'autre, dont l'intelligence à peine dégrossie par une instruction souvent interrompue, toujours incohérente, surchargée de détails sans lien, ne possède que des embryons confus et indistincts de sciences abstraites : l'un qui cherche à contenir les appétits désordonnés, qui enseigne la patience, l'amour du travail et la résignation ; l'autre, qui répand dans toutes les couches du peuple la théorie nouvelle de la lutte pour l'existence, qui suscite les ambitions immodérées, la convoitise des hauts emplois ou des professions réputées plus élevées, et qui, inconsciemment, par la direction que lui impriment ses chefs et qu'il suit avec empressement, travaille au déclassement et presque au mécontentement universels.

Paul Leroy-Beaulieu, de l'Institut.

Halluin. — Un splendide pèlerinage eucharistique a eu lieu dimanche à Halluin, au diocèse de Cambrai.

Depuis plusieurs années, l'assemblée générale des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais s'est préoccupée d'organiser chaque année, sur un des points de la région, un triomphe à Notre-Seigneur dans la Sainte Eucharistie.

Halluin, pays ouvrier et très fervent, a été choisi cette année ; 60,000 pèlerins sont accourus de toutes parts, et dans les rues de la ville, merveilleusement décorées, une procession, au milieu de laquelle il y avait plus de 11,000 hommes groupés, s'est déroulée. Trois évêques, Mgr Dennel, d'Arras ; Mgr de Lydda, évêque auxiliaire de Cambrai, et Mgr de Bourges étaient présents. Mgr l'Évêque d'Arras a célébré la messe pontificale en plein air, et Mgr Cartuyvels, vice-recteur de l'Université de Louvain, a célébré, dans un magnifique langage, le caractère sublime de cette manifestation en l'honneur de la Sainte Eucharistie.

Réponses aux ennemis de la Religion. — Quiconque attaque la religion est un malfaiteur public. (Platon.)

Une loi injuste n'est pas plus une loi qu'un complot de brigands n'est une loi. (Cicéron.)

Un peuple sans religion est un peuple ingouvernable. Un gouvernement sans religion est un gouvernement sans honnêteté.

(Washington, fondateur de la République des États-Unis.)

Librairie SALAUN, rue Kéréon, 56, à Quimper.

VIENT DE PARAITRE

LA DEUXIÈME ÉDITION DES

OFFICES DE L'ÉGLISE

AVEC LES MÉLODIES LITURGIQUES

EN USAGE

DANS LE DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

RÉTABLIES

D'APRÈS LES LOIS DU RYTHME GRÉGORIEN

1 vol. de XXXII-1022 pages, reliure veau, tranche rouge : **6** fr. **50.**

Rien n'a été épargné pour rendre cette nouvelle édition aussi parfaite que possible au point de vue matériel.

Nous avons choisi un papier mince et cependant assez opaque, teinté comme le papier de Chine, et satiné avec soin après le tirage. De ce chef, le volume est réduit d'un grand tiers comme épaisseur.

La reliure a été particulièrement l'objet de nos préoccupations. Elle est faite en plein cuir, avec double charnière. La couture sur rubans permet d'ouvrir facilement le volume et lui donne une grande solidité.

Ces différentes améliorations causent une légère augmentation de prix ; mais elles font de notre livre de chœur un volume de luxe dont l'élégance ne laisse rien à désirer.

Nota. — Il reste encore environ quarante exemplaires de la première édition au prix de 6 fr. le volume.

Nous rappelons qu'on trouvera à la même librairie l'**Office des Morts, 1** fr. **25,** et le **Manuel paroissial** ou Recueil des Chants les plus usités extraits de la même édition, prix **1** fr. **75** et **2** fr. **50** selon les reliures.

FACILITÉS DE PAYEMENT

Les *Pilules de Vallet* ont été approuvées et recommandées par l'Académie de Médecine de Paris, pour la guérison de la *chlorose*, des *pâles couleurs*, de l'*anémie*, des *pertes de sang* et *pertes blanches* et de tous les états d'épuisement ou de faiblesse générale.

Nota. — Les Pilules Vallet *(vraies)* sont blanches et sur chacune est écrit le nom Vallet. Toutes pharmacies : le flacon : 3 fr., le demi-flacon : 1 fr. 50. Fabrication, 19, Rue Jacob, Paris.

Goudron Guyot véritable, 19, Rue Jacob, Paris. Boisson hygiénique, affections de poitrine, de la gorge et de l'estomac. Prix : 2 francs. Toutes pharmacies.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER — C. LÉON — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

est seule chargée, à Paris, de recevir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Quimper, Boulevard de l'Odet. **MARBRERIE LE FLOUR** Quimper, Boulevard de l'Odet.
(Maison fondée depuis 35 ans)
PAUL LEMARINIER
Sculpteur-Ornemaniste, Successr.

MONUMENTS FUNÉRAIRES, Pierre, Marbre, Granit et Mosaïque.

TRAVAUX D'ART
Sculpture Marbrerie & taille de pierres

TRAVAUX D'ÉGLISES
Sculpture décorative en tout genre

RÉPARATION DE VIEUX MONUMENTS

Avis. — L'expérience que j'ai acquise à Paris et aux environs, où j'ai toujours travaillé, me permet d'assurer l'exécution d'un travail irréprochable. **Prix très modérés.**

MAUX DE DENTS *Guerison instantanée par le* **AUME SEDATIF CHAUTARD**
Pour plomber soi-même les dents. 1f50. DESHAYES, Paris, Vendôme. Franco 1f75

GUÉRISON certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. **Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage** dès le 2me jour. **M. LENORMAND**, Méd. Spén., Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à **Melun**. Consult. gratuites par corresp.

Les Mines d'Ario continuent à avoir un bon courant d'affaires. L'aménagement des filons des **Mines d'Ario** se poursuit dans des conditions normales très favorables. Avant peu la Société publiera les résultats des premiers travaux. Les actions de 25 francs seront alors très demandées et recevront l'essor auquel elles ont droit.

ASTHME & CATARRHE guéris par les **CIGARETTES ESPIC**, 2f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.
S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

VICHY Source **LAVERGNE** St-Yorre **20f LA CAISSE** de 50 bouteilles
La plus gazeuse, la plus froide et la meilleure pour le traitement à domicile des maladies tributaires des Eaux de Vichy.
Réduction importe à MM. les ecclésiastiques, Communautés et Étables hospres.
RENSEIGNEMENTS ET COMMANDES : **M. F. LAVERGNE**, Phen de 1re Cl., *Vichy.*

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. **Vendredi 21 Août 1891.** N° 34.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT **6 fr. par an**

LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE — *I. Chronique du diocèse.* — Lettre de Monseigneur l'Évêque de Quimper et de Léon au Clergé du diocèse pour annoncer la mort de Monseigneur du Marhallac'h, protonotaire apostolique ; Quimper ; Nominations ; Audierne.

II. Nouvelles du Monde catholique : Saint-Brieuc ; Vannes ; Rome ; Cahors ; L'apparition de Lourdes.

III. Les vitraux de la chapelle de N.-D. de la Victoire, à la cathédrale de Quimper.

IV. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 23 Août. — 1er dimanche après la Pentecôte, fête du Cœur très pur de la Sainte Vierge ; à la messe, mémoires de S. Philippe, 2e du dimanche.
Vêpres de la s. Barthélemy, mémoires 1° du saint Cœur de Marie, 2e du dimanche.

Lundi 24. — S. Barthélemy, apôtre, double de 2e classe, rouge.

Mardi 25. — S. Louis, roi de France, double, blanc.

Mercredi 26. — S. Zéphyrin, pape-martyr, simple, rouge, ou office votif de s. Joseph, semi-double, blanc.

Jeudi 27. — S. Joseph Calasanz, confesseur, double, blanc.

Vendredi 28. — S. Augustin, évêque-docteur, double, blanc.

Samedi 29. — La décollation de s. Jean-Baptiste.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Carmélites de Brest..... 23, 24, 25 et 26 Août.
Carmélites de Morlaix..... 27, 28, 29 Août.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

LETTRE

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

AU CLERGÉ DU DIOCÈSE

POUR ANNONCER

LA MORT DE MONSEIGNEUR DU MARHALLAC'H

PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE

MESSIEURS ET TRÈS CHERS COOPÉRATEURS,

C'est avec un profond sentiment de douleur que Nous vous annonçons le fatal dénouement, hélas trop vivement pressenti depuis longtemps.

Notre très cher et très vénéré Monseigneur du Marhallac'h, Protonotaire Apostolique, Vicaire général, Chanoine honoraire de Notre cathédrale, a rendu son âme à Dieu, hier, dimanche 16 août.

Cette nouvelle provoquera dans le diocèse tout entier une émotion douloureuse et des regrets unanimes : surtout elle atteindra cruellement le clergé de Cornouailles et de Léon.

Le vénéré prélat n'était-il pas dans nos rangs, malgré les précautions dont s'entourait sa rare modestie, la pure et suave personnification du prêtre selon le cœur de Dieu? Doux et humble, tout à tous, infatigable dans l'accomplissement du devoir, avec ce charme pénétrant de la bonté qui était le fruit des rudes épreuves de la vie et de l'exquise tendresse que l'onction sacerdotale avait versée dans cette âme d'élite.

Le témoignage de sa vie pleine de jours et de mérites que nous déposons sur sa tombe, comme le juste tribut de la vénération et de la reconnaissance du clergé et des fidèles, est pour nous tous un puissant motif de consolation dans la déchirante séparation de la mort. Il nous est bien facile de lui appliquer avec confiance les paroles du Livre saint : « *Beati mortui qui in Domino moriuntur..., opera enim eorum sequuntur illos.* » (APOCAL. XIV.)

La divine Providence lui avait largement départi ses faveurs ; la naissance, la fortune, les qualités éminentes de

l'esprit et du cœur, les joies d'un intérieur embelli de tout ce qui fait, au jugement du monde, le charme de l'existence. Il avait déjà parcouru la moitié de sa carrière et rien ne faisait pressentir que Dieu voulût en changer le cours par un de ces coups terribles qui nous arrachent l'aveu de l'incurable néant des choses humaines, lorsque la mort vint s'abattre sur son foyer et y resta jusqu'à ce qu'elle eût fait le vide autour de lui. Une âme moins fortement chrétienne se fut affaissée sans espoir sous la violence de ces coups redoublés. Lui, bien qu'atteint au vif de son cœur d'une plaie qui devait saigner toujours, se releva en bénissant la main qui lui apportait, à ce prix, le secret de sa vocation ; et résigné à tout, même à être le dernier survivant d'une race et d'un passé glorieux, il entra au Grand-Séminaire de Quimper : il venait y vérifier, à la lettre, par le sacrifice de tous les avantages du siècle, la devise prophétique de sa maison : « *Usque ad aras.* »

Sa régularité exemplaire et son abnégation complète y firent l'admiration de ses maîtres, tandis que par la simplicité de ses manières et l'enjouement de son esprit il se conciliait les vives sympathies de ses condisciples. Dans cette jeune famille où la grâce de Dieu l'avait introduit par une voie si peu commune, il se considérait comme l'ouvrier de la dernière heure ; aussi après sa promotion au sacerdoce, en 1854, son ambition eut été d'aller occuper la dernière place à côté de ses frères, pour rivaliser de zèle avec eux dans les situations les plus modestes du clergé paroissial.

La Providence avait sur lui d'autres vues. D'ailleurs, un devoir impérieux le retenait à la maison paternelle et à son foyer dévasté, près du noble vieillard dont Dieu avait prolongé l'existence afin qu'il pût s'associer à l'honneur et au mérite du sacrifice de son fils... Tant de grandeur d'âme eut sa récompense dès cette vie ; avant de fermer les yeux, le chef de la vieille et illustre famille bretonne eut la gloire d'entrevoir, à de signes certains, que son nom porté à l'autel par son dernier représentant, devait s'y raviver avec un éclat nouveau et se recommander par un long et doux souvenir à la reconnaissance du pays.

Dans cette belle solitude du Pérennou, que tant de deuils allaient encore attrister, l'abbé du Marhallac'h fut comme la Providence des petits, des pauvres, des malades, de tous

Archives diocésaines d(Quimper et Léon

ceux qui souffrent des épreuves de la vie. Soulager et consoler furent dès lors et jusqu'à la fin son ministère de prédilection. On peut dire de lui qu'il a prêché l'Evangile par les œuvres de la charité. Son cœur allait, comme par un attrait irrésistible, vers les déshérités de ce monde ; mais s'il faisait le bien avec générosité, il le faisait surtout avec une délicatesse qui doublait le prix du bienfait reçu.

Ce cœur de prêtre était merveilleusement préparé à l'apostolat des situations humainement désespérées, près des pécheurs rebelles aux derniers appels de la miséricorde divine. Il avait le don de pénétrer jusqu'à leur chevet à travers mille obstacles, et là, sans se lasser jamais de leur obstination, calme dans sa douceur inaltérable, il attendait, plein d'espoir, l'heure de Dieu. Peu d'âmes ont été assez malheureuses pour résister aux saintes industries de son zèle.

L'année terrible vint l'arracher à ce ministère fructueux, voilé d'ombre et de silence, pour le transporter sur un théâtre plus vaste et plus éclatant. A l'heure où la France mutilée faisait un suprême appel à toutes les forces du pays, l'abbé du Marhallac'h fut le premier à solliciter l'honneur de la servir jusqu'à la mort, s'il le fallait, dans le seul rôle qui convienne au prêtre de Jésus-Christ, au milieu des luttes sanglantes. Chanoine honoraire dès 1858, vicaire général honoraire en 1863, il avait le droit de prendre cette initiative du dévouement qui provoqua de généreux imitateurs dans le clergé de Quimper et de Léon. Avec le titre d'aumônier militaire, il suivit dans la capitale la compagnie des Mobiles de Quimper. Il avait alors 62 ans.

Ce qu'il fit là, dans une période de près de cinq mois que dura le siège, nous le dirons rapidement : à ces soldats improvisés qui marchaient au sacrifice, il apprit, par ses leçons et son exemple, à vivre sans reproche afin de mourir sans peur, pour Dieu et la Patrie : c'est tout le secret de l'héroïsme... les détails, nous les passons sous silence : le pays les connait et les redira longtemps avec admiration. La croix de la Légion-d'honneur fut devant les hommes la récompense de sa conduite ; il l'accueillit modestement comme un souvenir précieux ; le témoignage de sa conscience devant Dieu suffisait à cet homme du devoir.

De son court passage à la Chambre des Députés, où

l'avaient envoyé les suffrages du Finistère, il emporta une faveur dont il était heureux, le titre officiel qui créait la paroisse des îles Glénans. Il avait l'ambition d'en être le premier pasteur et réussit sans peine, on le devine bien. A ce titre, il avait le privilège de fonder à ses frais l'église et le presbytère de la nouvelle paroisse, de subvenir aux besoins du culte, de partager les privations et les dangers de la rude existence des quelques familles de pêcheurs qui vivent sur ces sables arides et ces rochers sauvages, au milieu des tempêtes de l'Océan. Mais en retour il avait trouvé l'occasion de réaliser l'idéal de la mission du prêtre : il évangélisait les pauvres à la façon du Divin Maître : *Evangelizare pauperibus misit me.* (Luc IV. 18). Il resta deux ans à ce poste du sacrifice volontaire.

Monseigneur Nouvel, de sainte mémoire, l'appela, en 1873, à prendre part aux travaux de son administration. Ces deux âmes étaient faites pour se comprendre. L'une et l'autre avaient l'amour passionné de la sainte Eglise et la même ardeur à la servir : l'ascendant des vertus austères qui commandent le respect avec la simplicité qui tempère le respect et provoque une confiance entière.

Il accepta l'honneur simplement, par déférence pour l'autorité, et surtout comme une charge qui ouvrait une ample carrière à son dévouement. Outre sa science des affaires et son expérience acquise des services administratifs, le nouveau Vicaire général apportait dans l'exercice de ses fonctions, deux qualités éminentes : une égalité d'âme à l'épreuve de toutes les secousses, une puissance de travail, infatigable. Peu ont mérité plus que lui l'éloge du saint Evangile : *Fidelis servus et prudens quem constituit Dominus suus super familiam suam.* (Luc. XXII. 45.)

Des longs services qu'il a rendus, Nous ne voulons relever que deux qui resteront dans nos annales diocésaines indissolublement liés à son nom. L'institution de la Confrérie de la doctrine chrétienne et la réintégration canonique du culte, après un oubli trop prolongé, du Bras de saint Corentin.

La première de ces Œuvres fut le point de départ du mouvement généreux qui, au prix de sacrifices admirables, a multiplié sur tous les points du diocèse, les Ecoles chrétiennes : la seconde, en consacrant l'authenticité de la Relique

Archives diocésaines de Quimper et Léon

insigne, a ranimé la foi des fidèles bretons en la retrempant à sa source apostolique. On put s'en rendre compte, le 12 décembre 1886, à voir les témoignages enthousiastes des multitudes accourues pour célébrer le grand événement. Hélas ! c'était la dernière fête en ce monde, du saint Evêque de Quimper ; il mourait à la tâche quelques mois après. Sa mort porta un coup terrible à celui qui avait été pendant quatorze ans le confident intime de ses pensées aussi bien que le serviteur dévoué de ses volontés. Le dernier lien qui l'attachait au monde semblait être délié ; aussi, quand le Vénérable Chapitre lui déféra la charge de gouverner le diocèse pendant la vacance du siège, on dut recourir à un moyen délicat: vaincre sa modestie en lui montrant qu'il était nécessaire ; il répondit avec saint Martin : *Non recuso laborem*, et il se mit à l'œuvre. Avec quelle ardeur de zèle, avec quelle sagesse ! vous le savez. Pour Nous, appelé par la grâce de Dieu et la miséricorde du Saint-Siège apostolique à recueillir de ses mains l'héritage de saint Corentin et de saint Pol Aurélien, c'est un devoir bien doux de manifester ici hautement Notre reconnaissance personnelle vis-à-vis de l'administrateur prudent et dévoué qui, après Nous avoir préparé la voie, consentit, avec une déférence si gracieuse, à différer l'heure de la retraite pour Nous assister du concours de son expérience.

Peu de mois après, à Notre retour de Rome, il Nous fut donné de combler les vœux de Notre Clergé en apportant à celui qui était l'objet de la vénération universelle, les honneurs de la prélature. A la première annonce de cette haute distinction, destinée dans la pensée de l'Église à consacrer les services éminents, ce prêtre de si rare modestie eut un moment d'embarras visible ; mais chez lui la délicatesse égalait la générosité des sentiments ; il s'inclina confus de l'honneur qui lui était déféré en Nous adressant un de ces mots exquis dont il avait le secret.

Sa tâche accomplie, Monseigneur du Marhallac'h, bien que toujours empressé de répondre au premier appel fait à son dévouement, rentra, pour se préparer à mourir, dans la solitude où, quarante ans auparavant, il avait compris la voix du ciel au milieu des déchirements de son cœur.

Trois années de paix, écoulées dans le recueillement de la

prière et les œuvres de la charité, précédèrent les cruelles épreuves de la longue agonie : car, par une faveur spéciale, le divin Maître a voulu l'attacher à la croix.

Nous l'avons vu pendant plus de deux mois aux prises avec d'intolérables souffrances, toujours calme et résigné à la volonté de Dieu, toujours plein de confiance dans sa miséricorde, souriant au nom béni de la Vierge Marie, continuer jusqu'à la mort le grand exemple de sa vie sacerdotale... *Beati mortui qui in Domino moriuntur... Opera enim illorum sequuntur illos.* C'est à Nous maintenant de lui payer Notre dette de reconnaissance, et par tous les moyens de satisfaction dont Nous disposons, d'intervenir en sa faveur au tribunal du Souverain-Juge.

Pie Jesu Domine, dona ei requiem sempiternam !

Agréez, Messieurs et chers Coopérateurs, Nos sentiments affectueux et dévoués en Notre-Seigneur.

† THÉODORE,
Évêque de Quimper et de Léon.

Quimper. — Le Directeur de la *Semaine* se propose de faire paraître prochainement une courte notice sur le vénéré et saint prélat que le diocèse vient de perdre. Il recevrait avec reconnaissance tous les documents sûrs que les fidèles et le clergé voudraient bien lui faire parvenir *sans retard*.

Quimper. — Lundi 24 août, une Messe sera dite à 8 heures, en l'église paroissiale de Saint-Mathieu, pour l'Eglise et pour la France.

Quimper. — Monseigneur, accompagné de M. le chanoine Serré, vicaire-général, doit consacrer le 25 août la belle et gracieuse église de la Forêt-Landerneau.

Nominations. — Par décision de Monseigneur, sont nommés :

Recteur de Dinéault, M. Tanneau, vicaire à Lambézellec, en remplacement de M. Celton, démissionnaire pour cause de santé ;

Vicaire à Lambézellec, M. Guenver, professeur à Brest ;

Vicaire à Ploujean, M. Mével, professeur à Quimper, en remplacement de M. Fagot, démissionnaire pour cause de santé ;

Vicaire à Peumeurit, M. Pronost, jeune prêtre ;

Vicaire à Plogonnec, M. Lesvenan, vicaire à Brasparts ;

Vicaire à Brasparts, M. Marchand, vicaire à Locunolé ;

Vicaire à Locunolé, M. Le Beuz, vicaire à Melgven ;

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Vicaire à Melgven, M. Guennec, vicaire à Treffiagat ;
Vicaire à Treffiagat, M. Mével, jeune prêtre ;
Vicaire à Combrit. M. Houël, jeune prêtre ;
Vicaire à Lanrivoaré, M. Bossénec, jeune prêtre.

Audierne. — On nous écrit :

« Le dernier dimanche de juillet, avait lieu à Audierne la cérémonie traditionnelle de la bénédiction de la mer. De bonne heure notre port avait revêtu un air de fête et c'était charmant de voir flotter au vent les drapeaux, aux couleurs variées, qui pavoisaient nos navires et nos bateaux de pêche.

« M. l'abbé Pellerin, recteur de Beuzec, a chanté la messe devant un grand concours de fidèles et surtout de marins. A l'évangile, M. l'abbé Vigouroux, recteur de Plouhinec, est monté en chaire. Après avoir, en quelques paroles émues, compati au triste sort de nos pauvres marins, depuis si longtemps éprouvés, il leur a montré, en s'appuyant sur l'histoire évangélique de la pêche miraculeuse, comment sanctifier leurs fatigues et attirer sur leurs travaux la bénédiction du ciel. C'est en restant toujours unis à Jésus, par la prière de chaque jour, par la sanctification du dimanche, par la fréquentation assidue des sacrements.

« A 4 heures, à l'issue des vêpres, la procession sortait de l'église, déployait ses longues files d'hommes et de femmes sur notre quai, qu'elle parcourait au chant si bien approprié de l'*Ave maris stella*, et se rendait à l'extrémité de notre vieux môle. Là nous attendait le bateau de sauvetage, richement pavoisé par les soins de Monsieur le Maire d'Audierne, de notre sympathique commissaire, M. de Guesnet, et des autres membres du comité. C'est un nouveau bateau, destiné à remplacer l'ancien, que tant de sorties dans cette station dangereuse ont mis hors de service.

« Ce nouveau bateau a été béni avec le cérémonial en usage ; escorté par de nombreuses embarcations, il a ensuite conduit le clergé à l'entrée du port, en face de notre immense baie, où a eu lieu la bénédiction solennelle de la mer ; puis il est retourné au point de départ débarquer son personnel. Pendant ce temps, la foule massée sur l'esplanade qui domine le port, et le clergé sur mer, chantaient avec enthousiasme les belles strophes du cantique breton de Notre-Dame des Flots. Rien de plus émouvant que ces supplications ardentes se répercutant au loin sur les flots et demandant à Jésus et à Marie de préserver nos marins et de remplir leurs filets de poissons ! Avant de quitter l'esplanade, tous se sont agenouillés ; et là, en face de la mer, le gagne-pain de cette intéressante population, et aussi, hélas ! le tombeau de tant de marins, on a récité le *Pater*, l'*Ave* et le *De profundis*. Que de larmes ont coulé pendant la récitation de ces prières !

« La procession s'est alors remise en marche, a de nouveau parcouru le quai, pour se rendre sur un terre-plein au fond du port et procéder à la bénédiction des bateaux. Toujours au chant du

cantique de Notre-Dame des Flots, on est rentré à l'église, où la bénédiction solennelle du T.-S. Sacrement est venue terminer cette magnifique fête de famille. Quelle journée de profondes émotions et d'encourageantes consolations ! Non, la foi n'est pas morte chez nos marins ! Eux aussi peuvent, en toute vérité, s'écrier avec les populations si chrétiennes de nos campagnes : « Catholiques et Bretons toujours ! »

« A la fin de cette année, une mission sera donnée dans la paroisse d'Audierne. Ce que nous avons vu le 26 juillet fortifie en nous la douce assurance qu'elle sera suivie avec empressement et qu'elle développera encore au milieu de nous la foi et les pratiques religieuses. En attendant, le Ciel s'est déjà plu à récompenser nos prières. Depuis quelques jours la pêche donne de beaux résultats : plaise à Dieu qu'il en soit ainsi jusqu'à la fin de l'été ; ce sera le pain assuré pour nos longs mois d'hiver, et nos prières d'actions de grâces viendront enfin remplacer les plaintes et les angoisses de trop d'années infructueuses... »

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Saint-Brieuc. — La cérémonie de l'inauguration du monument de Mgr Bouché aura lieu le 27 août : Mgr l'évêque de Saint Brieuc pontifiera et M. le chanoine Provost, vicaire-général prononcera l'oraison funèbre.

Ce monument dû au ciseau d'un sculpteur breton, enfant de Saint-Brieuc, M. Ogé, est fort beau : il représente Mgr Bouché à genoux, les mains jointes, dans l'attitude du recueillement et de la prière.

Vannes. — La belle statue de saint Vincent Ferrier, achetée à la suite d'une souscription populaire des plus touchantes (les pauvres eux-mêmes ont tenu à donner *leur petit sou*) vient d'arriver, elle sera prochainement mise en place sur la vieille porte, qui porte son nom.

Rome. — Le Saint-Père vient d'écrire aux Evêques Portugais une très importante lettre pour leur recommander surtout trois choses : une parfaite entente entre eux, entente cimentée et rendue efficace par des réunions annuelles, dans lesquelles les plus graves questions seront étudiées et recevront une solution : la formation du jeune clergé, chargé de si grandes responsabilités, et appelé à faire tant de bien ; enfin la diffusion des ordres religieux, surtout de ceux qui vont au loin, dans les missions, porter la vraie lumière de la foi, et convertir les peuples.

Cahors. — Mgr Grimardias, évêque de Cahors, a célébré par de grandes fêtes ces jours derniers, le 25e anniversaire de sa consécration épiscopale.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

L'apparition de Lourdes.

Au pays du soleil, aux belles Pyrénées,
Où de grands rayons d'or frappent les monts neigeux,
Où les Gaves bruyants dans les fraiches vallées
Roulent leur flot impétueux ;

Où sur le pur granit frappant sa rude épée,
Le paladin Roland pourfendit le grand mont,
Et lutta sans espoir une longue journée,
Aux fils de Mahomet, livré par un félon ;

Dans ces lieux beaux et saints, aux échos héroïques,
Où Lourdes, dans son val, écoute le torrent
Sangloter et gémir sur les guerriers stoïques
Tombés pour Dieu, jadis, au son de l'olifant ;

Il croissait une fleur parmi le roc aride,
Aux bords riants du Gave, au sein du val ombreux ;
Et son front jeune et pur comme l'onde limpide,
Reflétait le doux charme et la beauté des cieux.

Et son parfum monta jusqu'aux pieds de Marie,
Et la Vierge quittant le céleste séjour,
Apparut à l'enfant par l'extase ravie,
Dans un nimbe de gloire où rayonnait l'amour.

La Vierge ravissante en ses grâces divines,
De sa ceinture, au vent, déployait le flot bleu ;
Sur ses pieds s'entr'ouvraient des roses purpurines,
Comme aux champs de Sarons, éclatant tout en feu.

Quand la Vierge parla, de ses lèvres bénies,
Les paroles coulaient comme un flot parfumé ;
Puis l'enfant écoutait, au ciel, des harmonies
Plus douces que la brise en le val embaumé.

Mais l'enfant ne rendit que ce mot : « *Pénitence !* »
Car son front était triste, et ses yeux pleins de pleurs.
Son regard avait lu le livre de la France,
A la page de ses malheurs ;

Et la Vierge à l'enfant dans l'extase étonnée,
Avant de s'envoler au séjour trois fois saint,
Murmura son doux nom : « *Je suis l'Immaculée !* »
Dans le lointain, l'écho redit le nom divin.

Et dans la nue en feu, les célestes archanges,
Sur leurs cithares d'or, là-haut chantaient en chœur ;
Leur Reine, au ciel, montait, dans leurs saintes phalanges:
Sur la terre, à genoux, là-bas priait leur sœur....

A. Henry.

Les Vitraux

de la chapelle de N.-D. de la Victoire, à la cathédrale de Quimper.

Il y a quelques mois, la *Semaine Religieuse* donnait une description détaillée de cette chapelle qui forme, depuis le XIII[e] siècle, l'abside de l'église Saint-Corentin, et j'annonçais alors que des verrières destinées aux quatre fenêtres latérales viendraient compléter la décoration du petit édifice élevé autrefois par la piété d'Alain Canihart, comte de Cornouailles.

Un peu après les fêtes de Pâques de l'année dernière, l'exécution de ce travail avait été enfin résolue, et confiée à M. Georges Cl.-Lavergne.

Tous ceux qui s'occupent d'art religieux savent qu'en France M. Claudius-Lavergne a porté notre art national de la peinture sur verre à son plus haut point de perfection. Les lecteurs de l'*Univers* n'ont pas oublié que ce peintre éminent était aussi un écrivain distingué ; pendant bien des années, une des grandes attractions du journal catholique fut la série des articles sur le *Salon*, articles pleins de verve et de finesse qui nous faisaient goûter, à nous provinciaux, les exquises jouissances des Parisiens fortunés admis à contempler *de visu* les chefs-d'œuvre et les excentricités de la peinture contemporaine. Le grand peintre-verrier, l'éminent critique d'art, a laissé plusieurs fils qui suivent la même carrière que lui ; son fils aîné, M. Georges Cl.-Lavergne, a recueilli un double héritage puisqu'en cette année 1891, il a prouvé, par ses feuilletons de l'*Univers*, qu'il est, dans les questions d'art, un juge aussi compétent et plus impartial que son père, et dans la littérature le digne fils de Claudius et de Julie Lavergne ; mais si ses vitraux sont appréciés à l'égal de ceux de Claudius, notre diocèse n'en avait encore que de trop rares spécimens. Disons toutefois qu'ils suffiraient à prouver le talent de celui qui en est l'auteur. Mais, comme en dépit de son admirable beauté et de la saveur exquise de ses fraises, Plougastel-Daoulas n'attire pas d'innombrables visiteurs, il était bon que les œuvres de M. Georges Lavergne pussent se voir dans un lieu plus fréquenté par les touristes. Si vous allez à Plougastel, ne vous contentez pas d'admirer le Calvaire, magnifique legs du passé, mais pénétrez dans la vaste église et laissez-vous aller à contempler longuement dans les trois fenêtres du sanctuaire huit scènes de la vie de saint Pierre, patron de ce beau et bon pays. Regardez bien surtout la Transfiguration, et si cela ne vous dit rien, ne voyagez jamais plus, car en fait d'art vous êtes créé pour admirer les gravures de mode.

M. Georges Lavergne a encore fait des vitraux pour les églises de Scaër, de Querrien et de Plonévez-Porzay ; ils sont d'un mérite réel, mais exécutés d'après un programme beaucoup plus simple ; je n'en parle donc que pour mémoire, et je reviens à notre cathé-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

drale de Quimper. Elle a beaucoup de vitraux peints historiés ; trente-et-un sous les hautes voûtes, vingt-trois dans les bas-côtés, et le vitrail de la Nativité qui décore le fond de l'abside. J'ai déjà donné des appréciations sur quelques-unes de ces œuvres dont certaines ont une réelle valeur : ici un beau paysage, plus loin un groupement ingénieux, ailleurs un riche coloris ou un dessin savant, très souvent un bon effet décoratif, mais nulle part un tableau qui présente, avec toutes ces qualités réunies, le caractère d'un génie véritablement religieux.

Voyons maintenant les nouvelles verrières : prenons d'abord les plus rapprochées de l'autel ; du côté de l'Evangile c'est la *Communion de Notre-Dame* ; l'apôtre saint Jean a bien son type traditionnel fait de douceur et de grâce ; il présente la sainte Hostie comme le fait le prêtre en disant *Ecce Agnus Dei* ; il est vêtu d'une ample chasuble blanche portant sur les orfrois le texte : *Ego sum panis vivus qui de cœlo descendi* (je suis le pain vivant descendu du ciel). Les pieds de saint Jean sont nus ; c'est une des traditions de l'iconographie chrétienne ; seuls les Apôtres avec Notre-Seigneur sont représentés ainsi en souvenir du texte d'Isaïe : *Quam speciosi pedes evangelizantium* (qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui portent l'Évangile). Saint Jean est assisté par le premier diacre qui sera le premier martyr comme l'indique sa dalmatique rouge aux plis gracieux ; sur le visage de saint Étienne on lit l'énergie et la charité ; la Vierge agenouillée, les mains croisées sur la poitrine regarde la sainte Hostie avec une expression d'ardent amour. Elle garde encore, même après avoir tant souffert, les grâces de la jeunesse. Nous ignorons si le peintre s'est inspiré ici des révélations de Marie d'Agréda, mais la grande mystique espagnole dit qu'après l'âge de trente-trois ans, le visage de Marie ne connut d'autre changement que celui d'une expression toujours plus majestueuse et plus vénérable. Derrière Notre-Dame, sainte Marie Salomé attend le moment de recevoir à son tour le Corps du Seigneur. La mère de l'apôtre demeurait avec lui, car Zébédée, le vieux pêcheur du lac de Génézareth avait quitté la terre, et Jacques, son autre fils, était allé prêcher dans des contrées lointaines.

A côté de saint Jean un enfant tient un cierge allumé ; cette figure accessoire est charmante. On pourrait dire que du vivant des Apôtres, le temps n'était pas encore venu où l'Eglise associerait aux solennités de son culte le concours des enfants, mais le Maître n'avait-il pas dit déjà de les laisser venir à lui.

Un paysage oriental se laisse voir par la fenêtre de l'oratoire. Ceci était nécessaire pour établir l'harmonie entre ce vitrail et celui du fond de l'abside dont le paysage fait la principale beauté ; cette observation s'applique aux autres verrières de la chapelle ; disons d'ailleurs tout de suite qu'en outre de leur valeur intrinsèque elles se font encore remarquer par l'harmonie qui existe entre elles toutes, problème difficile à résoudre puisqu'elles représentent des scènes d'époques très différentes, et sont encadrées par des fenêtres de dimensions inégales et de dessins variés.

Toujours près de l'autel, mais du côté de l'Évangile, voici la mort de la Vierge, ou comme on disait au Moyen-Age qui a tant aimé à reproduire cette scène : *la dormition, le trépassement de Notre-Dame*. Les Apôtres, sauf saint Thomas, sont réunis autour de leur Reine ; saint Luc, le peintre de Marie, l'évangéliste de la sainte enfance, saint Paul et saint Barnabé, apôtres des Gentils, participent au même privilège. Sur les visages ou dans les attitudes se lit une grande douleur, et cependant rien de forcé ni de violent ne trouble la majesté de cette scène ; cette verrière est la plus sombre des quatre ; le visage de la Vierge y est étonnamment lumineux. Au chevet du lit de la Mère de Dieu se voient les saintes reliques de la Passion de son Fils ; la sainte Face, les clous, la couronne d'épines. Qui donc a pu rendre plus d'honneur à ces objets sacrés, que la corédemptrice du genre humain ?

Un Apôtre porte une croix semblable à nos croix de procession, et saint Pierre est revêtu des ornements pontificaux. Ce sont des anachronismes, sans doute, mais ils sont voulus ; ils sont dans les traditions de l'art chrétien auxquelles il paraît préférable de se soumettre pour la décoration d'édifices anciens. Ce qui est moins heureux c'est l'idée d'avoir donné à saint Pierre la crosse épiscopale ; cet attribut ne compte pas parmi ceux des Papes, et la tradition dit même que saint Pierre ne se servait point de bâton pastoral ; hâtons-nous d'ajouter qu'il n'en fut ainsi qu'après un voyage du prince des Apôtres dans la ville de Trêves, postérieurement à la mort de la Vierge.

La composition que nous décrivons ici n'occupe pas seulement les quatre panneaux de la fenêtre (les trois autres verrières n'en ont que deux), mais elle se complète dans le tympan. Au sommet, une très jolie rose en quinquefeuille encadre le buste de Notre-Seigneur. Le Sauveur se penche en étendant le bras pour recevoir l'âme de sa Mère. Un peu au-dessous, dans deux trèfles se voient deux anges vêtus de blanc portant des banderoles où se lit dans la langue de l'Eglise l'invitation du Cantique des Cantiques : « Venez du Liban, ma bien aimée, venez, vous serez couronnée ». Le peintre verrier a choisi lui-même les textes qui entrent dans la composition des différentes scènes ou qui se lisent dans leurs soubassements ; tous indiquent non-seulement la connaissance, mais l'intelligence de la Sainte-Écriture.

Près de la balustrade, du côté de l'Evangile, nous voyons le roi Grallon, offrant la cathédrale à Notre-Dame. Le prince et la reine sa femme, sont agenouillés aux pieds d'une statue de la Mère de Dieu. C'est une image byzantine assez semblable à celle que M. Lobin (un autre peintre verrier de grand mérite), a représenté dans son chef-d'œuvre de Rumengol. A côté de la vénérable statue placée sur un autel dans l'absidiole d'une basilique, se tient debout saint Corentin, reconnaissable à la truite qui se trouve à ses pieds. Derrière le roi Grallon se voient le doux visage et l'habit blanc de saint Guennolé ; le nom de l'abbé de Landévennec est inscrit dans une auréole. Derrière le saint moine sont groupés des

Archives diocésaine de Quimper et Léon

guerriers bretons. Dans cette verrière, tous les détails de costume, couronnes, manteau royal, casques, garde d'épée, sont d'une rigoureuse exactitude archéologique ; quant au coloris il est véritablement merveilleux dans le manteau de saint Corentin, le manteau du roi Grallon, la robe de la reine, etc.

Il faut en dire autant pour la richesse qui frappe le regard dans la verrière faisant face, au côté de l'Epître.

Le comte Alain Canihart est agenouillé sur un champ-de-bataille : ses guerriers sont un peu derrière lui sur le sommet d'une éminence, et poursuivant ses ennemis que l'on aperçoit fuyant de toute la vitesse de leurs chevaux. La Vierge présente au comte Alain le laurier de la Victoire ; l'Enfant Jésus tient comme sceptre une croix d'où pend une banderole avec ces mots : *Per me reges regnant* (c'est par moi que les rois règnent) ; la dynastie du vaillant guerrier allait bientôt en effet régner sur la Bretagne. Alain présente à la Vierge le petit édifice qu'il allait bientôt faire construire sous le vocable de Notre-Dame de la Victoire et où, trente ans plus tard, il serait inhumé. Derrière le comte Alain se tient saint Gurloës qu'il établit lui-même comme premier abbé dans le monastère bénédictin qu'il fonda à Quimperlé sous le vocable de la Sainte-Croix.

Ce vitrail, comme celui du roi Grallon, est un magnifique spécimen de science archéologique et un chef-d'œuvre de coloris. Deux époques bien différentes : le v^e^ et le xi^e^ siècles, ont été ici également étudiées et ont aussi heureusement inspiré l'artiste. Le dirai-je cependant ? Il y a des inspirations plus heureuses encore que celles qui trouvent leur origine dans la science du passé, et ce qui est ici beau par-dessus tout c'est l'image même de Notre-Dame de la Victoire et de son divin Enfant.

Savamment restaurée par M. Bigot, père, peinte par M Charles Lameire, enrichie par lui de sa magnifigue voûte toute de pourpre et d'or, ornée enfin des quatre verrières que j'ai essayé de décrire mais qu'il faut voir pour les apprécier, la chapelle de Notre-Dame de la Victoire est devenue le point le plus intéressant de notre cathédrale. Si les visiteurs du *Salon* en 1891 ont admiré la verrière exposée par M. Georges Cl.-Lavergne, ceux qui la verront réunie à ses sœurs jumelles dans le magnifique encadrement formé par l'architecture de l'église, pourront seuls en apprécier la véritable valeur.

UNE GRACIEUSETÉ

Dans notre n° du 19 juillet, nous avons annoncé à nos lecteurs, qu'en dehors des avantages stipulés pour les souscriptions privilégiées au *Dictionnaire des Dictionnaires*, il sera fait une *gracieuseté* très appréciable aux personnes qui enverraient leurs souscriptions avant *fin juillet*. D'un côté, un grand nombre de nos lecteurs qui viennent de recevoir cette gracieuseté, s'en montrent fort enchantés ; de l'autre, on nous demande s'il n'est pas encore temps d'en profiter. En conséquence, nous sommes heureux d'informer les lecteurs que la *gracieuseté* est maintenue jusqu'à *fin août*. On trouvera plus loin le bulletin de souscription avec la circulaire explicative.

Un purgatif sûr et agréable. — Les meilleurs dépuratifs du sang sont les purgatifs. La nature nous indique elle-même par quelle voie il convient de chasser du corps les impuretés qui s'y produisent et s'y accumulent si facilement.

Le meilleur moyen de se purger et le plus agréable en toute saison, mais surtout au printemps, est la *Poudre de Rogé*. Contrairement à la plupart des médecines qui sont des mélanges rebutants, la *Poudre de Rogé* sert à préparer une limonade des plus agréables que l'on pourrait rechercher pour son goût et sa fraîcheur, si ce n'était une médecine. — Prix, 2 fr. le flacon, toutes pharmacies.

Huit Fois sur Dix les névralgies et les migraines se dissipent en quelques minutes par l'emploi des **Perles de Térébentine** du Dr Clertan. Trois ou quatre de ces **Perles** produisent un soulagement presque instantané.

Chaque flacon contient **trente perles**, ce qui permet de guérir une migraine ou une névralgie pour une somme insignifiante.

Comme l'essence de térébenthine doit être rectifiée avec le plus grand soin, il est nécessaire de se délier des imitations et d'exiger comme garantie d'origine que chaque flacon porte la signature du Dr Clertan.

A Paris, maison **L. Frere, A. Champagny & Cie**, Successeur, 19, rue Jacob. Prix du flacon : **2** fr.

Quinium Labarraque, vin fébrifuge et digestif.
« LE PLUS ÉNERGIQUE DES TONIQUES CONNUS. »
(Annuaire de Médecine et de Chirurgie pratiques.)
La bouteille : **6** fr., la demi-bouteille : **3** fr. — Toutes pharmacies.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,
fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.
S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Évêché.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

M.....

J'ai l'honneur de vous faire, lorsqu'il est temps encore d'en profiter, une proposition que vous trouverez, je l'espère, très avantageuse. Voici enfin réalisé le vœu souvent émis dans les **oongrès oatholiques**. Un journal catholique l'annonce en ces termes : « Vient de paraître, le dernier volume du **DICTIONNAIRE des DICTIONNAIRES, enoyolopédie universelle des lettres, des soienoes et des arts,** sous la direction de Mgr Paul Guérin, camérier de Sa Sainteté. L'ouvrage comprend 6 volumes de 1200 à 1300 pages. Cette œuvre capitale, hautement approuvée, va enfin permettre aux catholiques de puiser leurs renseignements à d'autres sources que celles que leur fournit la libre pensée... »

Le succès a été immédiat et s'accentue chaque jour. Tout porte à croire que nous arriverons rapidement à un écoulement de plus de **CINQUANTE MILLE EXEMPLAIRES.**

Mes droits d'auteur étant de 16 francs par exemplaires, et mes éditeurs m'ayant accordé d'atres avantages à partir de quatre mille exemplaires, pour faciliter la diffusion de l'œuvre, il me reviendra donc d'abord, dans un avenir prochain, de ce chef, des sommes très considérables. D'après ces données j'ai établi la combinaison suivante, que je viens vous proposer. Veuillez souscrire ci-dessous le bulletin de **180** francs (le prix du Dictionnaire).

Vous aurez droit : 1° à la possession de tous les volumes du *Dictionnaire*, et vous les recevrez immédiatement ; 2° à la reconstitution du capital que vous aurez souscrit, **180** francs, au moyen de mes droits d'auteur ou d'avantages analogues que je vous abandonne, pour chaque moitié être répartie par semestre, entre deux mille souscripteurs. Vous aurez, de la sorte, en définitive, *pour rien*, le *DICTIONNAIRE des DICTIONNAIRES*, ouvrage d'une utilité quotidienne, et moi, je verrai s'augmenter le nombre des personnes d'élite associés à ma croisade, l'armée des propagateurs d'une œuvre destinée à faire un bien immense.

N. B. — Ci-joint un bulletin de souscription, payable par versements trimestriels. — On peut aussi payer en *deux fois :* **90** francs fin septembre 1891, et **90** francs fin février 1892. — Celui qui *paie comptant*, c'est-à-dire *30 jours* après la réception de l'ouvrage, bénéficie d'un escompte de **10** francs, et ne verse que **170** francs au lieu de **180**. — *Des avantages d'un autre genre sont accordés aux SOUSCRIPTIONS ORDINAIRES NON PRIVILEGIEES dont le nombre est considerable.*

Veuillez agréer, M. l'expression de mes sentiments distingués.

Paul GUÉRIN,
CAMÉRIER DE SA SAINTETÉ LÉON XIII
Directeur du *Dictionnaire des Dictionnaires.*

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné
demeurant
déclare souscrire *part*
de 180 fr. *pour la publication intitulée* Le Dictionnaire des Dictionnaires, *me donnant droit à un exemplaire de l'ouvrage entier et à la reconstitution de mon capital souscrit au moyen de la moitié des droits d'auteur de* Mgr P. GUERIN, *ou d'autres avantages analogues, par dividendes qui seront établis, chaque semestre, et payés dans le cours du suivant ; et je m'engage à effectuer ce versement à l'ordre de* Mgr P. GUERIN, *apres avoir reçu l'ouvrage complet comme suit :* 45 *francs au 15 octobre 1891 ;* 45 *francs au 15 janvier 1892 ;* 45 *francs au 15 avril ;* 45 *francs au 15 juillet.*

Fait à SIGNATURE ;
le

Prière d'indiquer en toutes lettres le nombre de parts ou d'exemplaires de l'ouvrage, — ce qui, en l'espèce, signifie la même chose, — et renvoyer le présent bulletin à Mgr PAUL GUERIN. *Avenue de Déols, 36,* à CHATEAUROUX (Indre).

Indiquer aussi bien exactement : le chef-lieu de canton, le département et la gare qui dessert la localité.

6e ANNÉE. Vendredi 28 Août 1891. N° 35.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an

LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Apostolat de la prière ; La Retraite des Œuvres catholiques ; Nécrologie ; Nomina[illegible] ; Pèlerinage du diocèse de Quimper à Lourdes ; Le Folgoët.

II. Nouvelles du Monde catholique : Le miracle du nombre, à Lourdes ; Autun, Paris ; L'hymne national russe ; Bibliographie.

III. Documents historiq[illegible]e).

IV. Visite de la cathédrale de Quimper (suite).

IV. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 30 Août. — 15e Dimanche après la Pentecôte, ste Rose de Lima, vierge, double, blanc. — A la messe, mémoires : 1° du Dimanche, 2° des ss. Félix et Audacte, martyrs.

Vêpres à capitule de s. Raymond Nonnat ; mémoires : 1° de ste Rose, 2° du Dimanche.

Lundi 31. — S. Raymond Nonnat, confesseur, double, blanc.

Mardi 1er Septembre. — S. Giles, abbé, simple, blanc.

Mercredi 2. — S. Etienne, roi de Hongrie, confesseur, double, blanc.

Jeudi 3. — S. Fiacre, confesseur, semi-double, blanc.

Vendredi 4 — Office du jour, vert, ou office [illegible]if de la Passion, semi-double, [illegible]ge.

Samedi 5. — S. Laurent Justinien, évêque, se[illegible]i-double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Carmélites de Morlaix	30 et 31 Août.
Augustines de Pont-l'Abbé ...	1er, 2, 3, 4 et 5 Septembre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Apostolat de la Prière.

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS.

Intention générale pour Septembre 1891, désignée par Son Em. le Cardinal Préfet de la Propagande, et bénie par S. S. Léon XIII:
LA PAIX ENTRE LES PEUPLES CHRÉTIENS.

La Retraite des Œuvres catholiques s'ouvre à Lesneven, lundi 31 août, à 6 heures du soir.

On trouvera des voitures à Landerneau pour le train de midi et le train de 3 heures 44.

Nécrologie. — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs, M. Troussel, ancien curé de Pont-l'Abbé, décédé à Saint-Mathieu de Morlaix.

Nominations. — Par décision de Monseigneur, ont été nommés chanoines honoraires :

M. Monot, curé-doyen de Lanmeur ;
M. Corrigou, curé-doyen de Lannilis ;
M. Roull, principal du collège de Lesneven ;
M. Rospars, ancien directeur de l'école du Marhallac'h.

Pèlerinage du diocèse de Quimper à Lourdes. — Les prêtres qui dans les paroisses s'occupent de l'organisation du pèlerinage à N.-D. de Lourdes, sont priés de signaler au comité les erreurs commises. Par exemple : billets Quimper-Lourdes au lieu de Landerneau-Lourdes et *vice versa*.

S'ils ont des malades ou infirmes à faire transporter à domicile par la compagnie des brancardiers, ils en donneront avis quelques jours avant le départ.

Enfin, qu'ils n'oublient pas d'adresser au comité les noms des pèlerins désirant être hospitalisés, la porte de l'hospice des Sept-Douleurs ne s'ouvrant qu'à ceux qui présenteront une carte signée du Directeur du pèlerinage.

Le registre des inscriptions sera irrévocablement fermé lundi 31 août.

Trois trains sont formés. Ils partiront le dimanche 6 septembre : de Quimper à 6 h. 30 du soir, de Landerneau à 7 h. 35 et 8 h. 55.

LE FOLGOET. — On nous écrit :

« En vertu d'une autorisation de Monseigneur, en date du 28 mars 1891, le sanctuaire de Notre-Dame du Folgoët a été agrégé à l'*Union de prière et d'adoration perpétuelles* établie par les chapelains de la basilique du Vœu national ou Sacré-Cœur.

Par suite de cette autorisation, le Saint-Sacrement sera exposé le lundi 7 septembre, depuis 7 heures du matin jusqu'au lendemain à la même heure, et l'adoration se fera, jour et nuit, en union avec le sanctuaire du Vœu national, au nom de tous les séminaires et de toutes les congrégations religieuses de France.

« Lundi 7, veille de la fête, à 9 heures, grand'messe à l'église ; à 4 heures, premières vêpres à l'estrade, sermon breton, procession dite des Vœux ou des Miracles.

« Mardi 8, fête de la Nativité de la Sainte-Vierge, les messes commenceront à 4 heures. — A 10 heures, grand'messe à l'estrade et sermon breton. Les paroisses voisines se rendront en procession pour l'heure de la grand'messe. A 2 heures, vêpres, procession et bénédiction du T.-S. Sacrement. La Vierge couronnée sera portée par les jeunes conscrits de la paroisse. »

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Le miracle du nombre, à Lourdes. — Plus d'une fois, déjà, j'ai tâché de mettre en relief le cachet divin dont est marqué l'*ensemble* de certaines guérisons admirables, non pas surnaturelles, qui s'opère à la Grotte plus souvent, on le conçoit, que les guérisons réellement miraculeuses.

En se tenant aux premières, je veux dire aux guérisons d'hystérie, de névropathie ou de nervosisme (j'unis tout cela), il est certainement permis de répéter les paroles suivantes du pamphlet dirigé contre Lourdes par le docteur Diday :

« Les guérisons en question sont surprenantes, extraordinaires, dépassent et de beaucoup ce que nous avions l'habitude, nous médecins, d'observer et surtout d'obtenir. Assurément, il y a bien là de quoi frapper d'étonnement les spectateurs les plus instruits ; et, dans une autre classe, il y a bien de quoi faire crier au miracle. » *(Examen médical des miracles de Lourdes.)*

Oui : chacune de ces guérisons deviendra aisément surnaturelle aux yeux de l'homme étranger à la science médicale. Il se trompera, je le crois. Mais, qu'il se livre à un travail de synthèse, qu'il groupe les faits, puis, qu'il crie au miracle, et, pour le coup, ce ne sera pas sans raison. Une page de l'histoire du v^e^ siècle aidera nos lecteurs à bien comprendre ma pensée.

Quelques-uns d'entre eux connaissent probablement les martyrs de Tipasa. Ils étaient soixante, auxquels Huméric, le roi vandale, avait fait arracher la langue en haine de la foi catholique. Et cependant ils parlaient, comme s'ils n'eussent point totalement perdu l'organe principal de la voix articulée. « Nous avons vu ces hommes vénérables qui, ayant la langue coupée jusqu'à la racine, racontaient leurs supplices de manière à exciter la compassion, » a écrit, au premier livre de son Code, l'empereur Justinien. C'est là un événement miraculeux, dont Gibbon lui-même donne le récit,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

en notant que ce récit « édifiera les dévots et étonnera les incrédules. »

Sur ce point, je partage le sentiment de Gibbon : les incrédules s'étonneront du fait de Tipasa. Néanmoins ils remarqueront qu'on peut, à la rigueur, parler sans langue, puisque Antoine Lonis a, dans un travail présenté à l'Académie de chirurgie, cité quelques cas pathologiques qui ne permettent aucun doute à cet égard.

Cela est exact. Les annales de la science contiennent des exemples, quatre ou cinq peut-être, de personnes qui, dépourvues entièrement de langue, étaient pourtant arrivées à parler distinctement.

Mais qui a jamais cru qu'un tel résultat de longs efforts pût se multiplier au point de devoir perdre le titre de curiosité scientifique ?

Le nombre des héroïques victimes d'Huméric suffit pour entraîner la conviction de l'esprit : la merveille qu'elles ont offerte en spectacle au monde, appartient à l'ordre surnaturel ; il y a là le doigt de Dieu.

Eh bien ! j'en dis autant de la merveille incessante de Lourdes. Mettons de côté les faits scientifiquement inexplicables, qui s'accomplissent aux pieds des Apparitions, et que les incroyants s'obstinent à ignorer. Cessons de penser à ces métamorphoses incroyables, et cependant avérées, que mon savant ami, le Dr Boissarie, vient de publier en un admirable livre. Ne nous souvenons pas de ces luxations congénitales qui, au bout d'un quart de siècle, se réduisent spontanément dans l'espace d'une minute ; de ces ulcères invétérés dont la cicatrisation subite est en opposition avec une loi certaine de la nature ; de ces *jambes de polichinelle*, devenues tout à coup fortes et solides. Encore une fois, mettons tout cela de côté ; oublions les vrais miraculés de la Grotte, et ne songeons, pour le moment, qu'aux hystériques, aux névropathes, aux nervosiques de toute sorte, délivrés par une invocation à Notre-Dame de Lourdes, de la redoutable névrose à laquelle, si souvent, la nature et le temps, aidés de l'art, ne savent pas donner fin.

Comment compter ceux qui, ici, ont passé de l'état nerveux le plus grave, à l'état physiologique le plus satisfaisant, avec la plus étrange rapidité !

A Lourdes, et aussi ailleurs, quand, par la prière, on s'y tourne vers Lourdes, le nervosisme aux cent formes guérit soudainement. Les ennemis même de la Grotte ne se refusent point à le reconnaître. Ils l'avouent volontiers, parce qu'en citant quelques guérisons instantanées de maladies nerveuses, dont les médecins font bruit, ils se flattent de tout expliquer.

Tout expliquer ! Ah ! sans doute, sous l'influence d'une impression vive et profonde, causée par l'effroi, l'indignation, la colère, la confiance alliée à l'exaltation de l'imagination, de telles guérisons ont pu se produire, çà et là, dans le cours des âges. Il y en a eu, de temps en temps, à Epidaure, à Pergame, en présence de certains périls, même dans le cabinet de certains charlatans. Mais où donc en rencontrera-t-on des centaines se succédant les unes aux autres et constituant, pour ainsi dire, une chaîne ininterrompue de phénomènes insolites, devenus habituels, de curieuses raretés, transformées en choses vulgaires et communes ?

Qu'on fouille dans les archives de la science, dans les dictionnaires et les journaux de médecine ; qu'on cherche, qu'on trouve, qu'on nous réfute par des faits (1) ; mais en attendant, qu'on nous permette de voir, dans la masse des guérisons subites de tant de grands névropathes, un prodige qui sort de l'ordre naturel, un miracle, un vrai miracle : *le miracle du nombre.*

Dr F.-D. de St-Maclou.

Autun. — Nous donnons quelques passages d'une lettre de Monseigneur d'Autun, à l'aumônier du collége, à l'occasion du discours prononcé par M. Magnien, député de la ville :

.....Au lieu de tenir à ses auditeurs un langage d'union et de paix, M. Magnien les a hautement conviés à partager ses haines et ses préventions. Il a dénoncé avec emphases ces maisons (lisez : le petit séminaire d'Autun) où « une éducation antirépublicaine, donnée par des maîtres qui puisent leurs « inspirations à Rome, fait naître forcément dans l'esprit de leurs élèves ces « ferments de discorde si dangereux pour l'avenir de la France ! »

N'en déplaise à M. Magnien et à tous ceux qui reçoivent leurs inspirations du Grand-Orient de la franc-maçonnerie, les enfants dont les familles nous confient l'éducation apprennent de nous, entre autres choses, à aimer leur pays d'un amour intelligent et dévoué ; à l'aimer non-seulement dans les glorieux souvenirs de son passé, tels que l'histoire nous les rappelle, mais dans sa condition présente et sans opposition systématique aux institutions qu'il a choisies.

Nous ne laissons échapper aucune occasion de leur rappeler ce qu'ils doivent à la nation privilégiée au sein de laquelle Dieu a placé leur berceau ; et, s'il est une fibre de leurs jeunes cœurs qu'il soit facile de remuer (j'aime à leur rendre publiquement ce témoignage), c'est bien quand nous les exhortons à n'épargner aucun effort pour devenir de très bons citoyens et d'utiles serviteurs de notre France bien-aimée.

M. Magnien ne s'est pas contenté de calomnier nos maisons religieuses, en les représentant comme des foyers de discorde. Autant qu'il pouvait dépendre de lui, il les a frappées d'ostracisme. Il nous a fait connaître d'avance le vote qu'il émettra comme député, si jamais on discute le projet en vertu duquel toute carrière administrative sera fermée aux élèves de l'enseignement libre.

Je ne sais si M. Magnien s'est rendu compte de la contradiction flagrante qui existe entre un vœu pareil et le commentaire auquel il s'est livré sur la devise : « Liberté, égalité, fraternité ».

Ce n'est pas tout.

Le président de la distribution des prix du collège d'Autun aurait sans doute cru ne pas remplir intégralement le mandat imposé par la franc-maçonnerie à tous ceux qui parlent ou qui agissent en son nom, s'il n'avait terminé son discours par une attaque violente contre le dogme fondamental de la religion qui professe la majorité des Français en niant outrageusement

---

(1) Ceux qu'on emprunterait aux observations cliniques des hypnotiseurs devraient être écartés. L'hypnotisé est, en effet, dans un état spécial, de nature à interdire de le comparer aux individus qui n'ont pas subi l'action du magnétisme. Il serait ridicule de conclure de l'un aux autres. Autant vaudrait assimiler à l'acier qui est aimanté, celui qu'on n'a pas rendu magnétique.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

la divinité de Jésus-Christ. Se livrer à une telle agression devant des enfants et des jeunes gens auxquels il n'était loisible ni de prendre la parole pour répondre à une invective blasphématoire, ni même de protester silencieusement en se retirant, puisque la discipline les obligeait à entendre jusqu'au bout le discours de M. Magnien : je livre ce procédé à l'appréciation de quiconque, sans acception de doctrines, regarde comme une indélicatesse et une injustice de blesser la conscience d'autrui...

Il y a quinze jours, le conseil municipal de Limoges votait un prix d'honneur à l'élève des écoles communales auquel aurait été assigné le premier rang pour « l'instruction civique et antireligieuse ». On pourra dire qu'il s'agit ici d'une initiative locale à laquelle le gouvernement est étranger. Soit. Mais au même moment, M. le ministre de l'instruction publique, grand maître de l'Université, dans son discours de la Sorbonne aux lauréats du concours général, appliquait aux problèmes les plus graves de la métaphysique les thèses du positivisme, qui excluent formellement l'existence de Dieu, la survivance de l'âme, la sanction de la loi morale par la vie future.

S'il a trouvé d'éloquentes paroles pour exhorter les jeunes hommes qui l'écoutaient « à ne pas s'engager dans la vie sans avoir un idéal, c'est-à-dire « un but supérieur à l'action de chaque jour » ; s'il leur a demandé, au nom de la patrie et au nom de l'humanité, de « joindre leurs efforts aux efforts de tous », et de coopérer par des actes de justice et de bonté au progrès général, il n'a su invoquer d'autre principe pour justifier ces sages conseils que la loi en vertu de laquelle « rien ne se perd dans l'univers, où la vibra« tion du moindre atome communique son mouvement à l'atome voisin et se « répercute à l'infini » ; et il a conclu en disant : « votre effort n'est pas « perdu, et cette part de vous-mêmes que vous avez mise au service de « l'évolution éternelle, *c'est votre part d'immortalité* (1).

M. le député d'Autun ne s'est pas engagé, et pour cause, dans ces problèmes ardus de la philosophie, mais il n'a pas résisté à la tentation de montrer le cas qu'il fait des engagements pris par le gouvernement de la République en ce qui touche aux questions de conscience.

Appeler Jésus-Christ « un des grands philosophes de l'antiquité, inspirateur de la religion catholique », c'est d'abord une faute qu'un homme de goût, même non chrétien, se fût bien gardé de commettre, s'il avait été convié à l'honneur et à la responsabilité de haranguer les élèves d'un établissement dans lequel se trouve un aumônier et en présence de familles qui, sauf deux ou trois exceptions, ont toutes réclamé pour leurs enfants l'enseignement du catéchisme.

A cette faute, M. Magnien en a joint une autre, dont j'ai droit de lui demander compte.

Au temps où M. Magnien, père, était principal du collège d'Autun et s'efforçait, par ses exemples non moins que par ses conseils, d'inculquer à ses fils et à ses élèves le respect de la foi et la pratique des devoirs qu'elle impose, il n'eût pas souffert qu'un étranger, par un abus coupable de sa situation politique, fût venu devant lui jeter le discrédit sur la religion. S'il n'avait pu imposer silence à l'insulteur, il eût pris ses mesures pour lui interdire à tout jamais l'entrée de son collège.

Le digne fonctionnaire dont je viens de rappeler le souvenir est mort il y a quelques années dans les sentiments religieux qu'il avait eus toute sa vie. Ce n'est pas à la doctrine d'un philosophe qu'il a demandé le secret d'affronter avec une douce sérénité l'épreuve de la mort, et quand le prêtre lui a présenté l'image de Jésus crucifié, il a pu redire, avant de la baiser, la profession de foi si explicite d'un apôtre : « Mon Seigneur et mon Dieu ! »

Je souhaite à son fils, quand l'heure suprême sonnera pour lui, la grâce de désavouer l'acte inqualifiable d'hostilité religieuse auquel il a eu le malheur de se laisser aller en présence des élèves du collège d'Autun et de leurs parents. Qu'il veuille bien méditer, dès maintenant, la parole d'un de nos grands orateurs, dans laquelle il trouvera la formule exacte des sentiments que nous inspirent à l'égard de nos contradicteurs les inébranlables certitudes de notre foi, unies à la charité la plus sincère :

(1) Discours de M. Léon Bourgeois. *Journal Officiel* du 31 juillet 1891, p. 3845.

« Contre tous ceux qui la calomnient, l'enchaînent ou la trahissent, « l'Eglise catholique a depuis dix-huit siècles, une victoire et une vengeance « assurées. Sa vengeance est de prier pour eux, et sa victoire est de leur « survivre. »

PARIS. — Par décision ministérielle, dans les trois départements du Lot, de la Mayenne et de la Vienne, il ne sera plus nommé aucune institutrice publique congréganiste.

L'hymne national russe. — On parle beaucoup de la Russie en ce moment, et on multiplie les manifestations dans l'espoir de cimenter avec cette grande puissance une alliance, dont la France a si grand besoin.

Voici la traduction de l'hymne national Russe, joué, depuis plusiers jours, sur nos places publiques :

« Dieu garde l'Empereur !
« Bénis son nom, étends son pouvoir et sa grandeur.
« Czar, sois toujours vainqueur !
« Des infidèles Dieu garde l'Empereur ! »

On reconnaîtra que cet hymne, qui n'est autre chose qu'une ardente prière, ne ressemble pas beaucoup à la *Marseillaise*.

ÉTUDES RELIGIEUSES, PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES, ET LITTERAIRES, revue mensuelle publiée par des Pères de la Compagnie de Jésus.

Sommaire de la livraison du 15 Août 1891.

I. L'encyclique « Rerum novarum ». Léon XIII et le socialisme. P. H. MARTIN. — II. Le R. P. Félix, P. E. CORNUT. — III. Le concile du Vatican (troisième article), P. G. DESJARDINS. — IV. Etudes d'histoire pontificale : le Pape Jean VIII (troisième partie), P. A. LAPOTRE. — V. Les trois poètes, P. V. DELAPORTE. — VI. Bibliographie : CARLIER (Aug.) : La République américaine, États-Unis, *J. Burnichon*. — DUCLAUX (E.) : Cours de physique et de météorologie, *E. Villaume*. — DELAPORTE (V.), S. J. : Du merveilleux dans la littérature française sous le règne de Louis XIV, *H. Chérot*. — CHANONIE (C. de la) : Mémoires politiques et militaires du général Tercier (1770-1816), *L. Boutié*. — VII. Tableau chronologique des principaux événements du mois, P. J. B. — VIII. Table du tome LIV.

SALAUN, libraire, Quimper.
RENÉ HATON, libraire-éditeur, 35, rue Bonaparte, Paris.

MÉDITATIONS SACERDOTALES sur la messe de chaque jour, par l'abbé R. DÉCROUILLE, Curé de l'Immaculée-Conception, à Saint-Omer. — 5 volumes in-12, *franco* en gare, 12 francs.

Voici un Cours de Méditations qui adopte une méthode toute nouvelle : le prêtre qui s'en servira méditera chaque jour sur le texte même de la messe qu'il va célébrer, et, en récitant son Bréviaire, il repassera sa méditation du matin, ou préparera celle du lendemain.

Le sujet de la méditation deviendra ainsi, comme nécessairement la pensée dominante de la journée ; les affections qui y sont suggérées seront forcément répétées tout le long du jour alors qu'on récitera, soit à la Messe, soit au Bréviaire, les Oraisons de l'Office ; le souvenir et la pratique des

Archives diocésaines de Quimper et Léon

résolutions seront assurés par les grâces que l'Eglise aura demandées avec le prêtre à la Messe, et que le prêtre continuera à demander à l'Action de grâces et pendant la récitation des Petites Heures.

Voici, d'ailleurs, pour que l'on comprenne mieux cette méthode et les avantages qu'elle présente, une de ces méditations, celle du 3 août, un jour de fête semi-double :

L'INVENTION DU CORPS DE SAINT ÉTIENNE

LE ZÈLE DU PRÊTRE EN FACE DES ENNEMIS DE SON MINISTÈRE

PRÉL. — 1° Me représenter saint Etienne pendant qu'on le lapide. Il prie pour Saul, l'instigateur du complot formé contre sa vie.

2° Demander à l'Esprit de Charité de me faire aimer mes ennemis et de m'exciter à prier pour eux.

1° Le Prêtre zélé ne se décourage pas en face des ennemis de son ministère.

CONSID. — En quelque sphère que notre zèle s'exerce, et quelle que soit l'œuvre à laquelle il s'emploie, nous rencontrerons partout des ennemis de notre ministère Notre-Seigneur nous en avertit, quand il prédit aux Juifs qu'ils se montreront cruels envers ses envoyés : *Ecce ego mitto ad vos Prophetas, et Sapientes, et Scribas, et ex illis occidetis, et crucifigetis.* Ev. (Math., XXIII, 34).

Tantôt, ces ennemis, pour faire échouer nos entreprises, forment des complots secrets : ils dénigrent notre personne et dénaturent nos intentions : *Sederunt principes, et adversùm me loquebantur ; et iniqui persecuti sunt me.* Intr. (Ps. CXVIII, 36). Tantôt, c'est la persécution ouverte ; ils ferment les yeux pour ne pas voir la pureté de nos vues, les oreilles pour ne pas entendre nos explications ; ils excitent les mauvaises passions de la foule contre nous : *Exclamantes autem voce magnâ continuerunt aures suas, et impetum fecerunt unanimiter in eum.* Ep. (Act., VII, 56).

Cette hostilité s'accroît, d'habitude, dans la proportion de notre zèle. C'est quand Etienne, fortifié par le Saint-Esprit, faisait de grands prodiges parmi le peuple, qu'on complota de le faire mourir : *Stephanus, plenus gratiâ et fortitudine, faciebat prodigia et signa magna in populo.* Ep. (Act., VI, 8). Ordinairement, elle est la simple conséquence de la lutte éternelle entre les deux cités : celle de Dieu et celle du démon. Quelquefois elle provient de la jalousie ; parfois même, d'une simple différence entre nos vues et celles des personnes qu'un faux zèle excite à faire échouer nos entreprises.

APPL. — En présence de cette hostilité, le bon prêtre commence par s'efforcer de rester calme. Puis, loin de se décourager, il continue à procurer la gloire de Dieu par ses œuvres et par ses paroles. Sans doute, il évite dans ses procédés tout ce qui pourrait envenimer l'esprit de ses ennemis ; mais il n'omet aucune des œuvres qui doivent procurer la gloire de Dieu. Il se garde bien de confondre l'intérêt de son amour-propre avec l'intérêt de l'œuvre entreprise. Qu'il marche dans cette voie et sa récompense sera proportionnelle, non au succès obtenu, mais au courage déployé : *Beati immaculati in viâ : qui ambulant in lege Domini.* Intr. (Ps. CXVIII, 1).

AFF. — Seigneur, mon Dieu, venez au secours de votre serviteur : l'exercice de son ministère rencontre de grandes difficultés ! *Adjuva me, Domine, Deus meus, quia servus tuus exercebatur in tuis justificationibus.* Intr. (Ps. CXVIII, 87). Commentez cette prière d'après la deuxième manière de prier saint Ignace. (Voir à la fin du volume.)

2° Le Prêtre zélé travaille à faire du bien aux ennemis de son ministère.

. . . . . .

Au surplus, voici quelques appréciations qui fixeront le lecteur sur la valeur de cet ouvrage :

Mgr l'Evêque d'Arras écrit à l'auteur : « Vous avez eu une excellente idée de chercher à établir une étroite coordination entre les trois actes principaux de la vie sacerdotale : la Méditation, la Récitation du Bréviaire et la Sainte Messe, en faisant servir les paroles de la liturgie au développement de la Méditation. »

Mgr l'Evêque du Mans : « Je suis heureux d'approuver et de recommander le *Cours de Méditations sacerdotales* que vous venez de publier. Conçu sur un plan nouveau, cet ouvrage offre au prêtre qui s'en servira le moyen de méditer chaque jour sur le texte même de la messe qu'il doit célébrer. Il est peu de livres de ce genre aussi remplis de doctrine et de piété. »

Le R. P. Le Doré, supérieur général des Eudistes : « Vous me paraissez avoir tiré un excellent parti des prières de l'office, et je suis convaincu que les prêtres retrouveront avec un réel profit, dans le Missel et dans le Bréviaire, quelques-uns des textes qu'ils auront médités le matin. L'idée qui a guidé votre travail me paraît très heureuse, et j'engagerai les prêtres, dans mes retraites ecclésiastiques, à se servir de votre ouvrage pour trouver un aliment solide à leur piété. »

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

RÉSULTATS DE L'AMNISTIE. — III. Exécution de l'arrêté du 29 Novembre.

A Landerneau, l'arrêté du 2 novembre fut exécuté avec une rigueur que M. Le Gall, procureur-syndic du District, ne peut s'empêcher de blâmer dans son rapport au Département, au risque de faire douter de son civisme.

« Landerneau, 8 décembre 1791 (1).

« Au Procureur-général du Département.

« Les ecclésiastiques non assermentés dont je vous ai adressé la liste, ont été conduits hier à Brest, excepté le sieur Julien, qu'on a traduit dans nos prisons. Les sieurs Pellen, vicaire, et Rocquinarc'h, prêtre de Landivisiau, arrêtés le 6, ont augmenté le transport. J'ignore ceux qui ont été capturés depuis, et je vous avoue que je n'ai plus le courage de m'en informer. M. La Rue, malgré ses infirmités, malgré les termes de votre lettre, a été transféré à Brest. Les observations que mon ministère m'autorisait à présenter ont excité la défiance du Directoire. Je ne vois dans le plus grand nombre des ecclésiastiques non jureurs que des hommes malheureux ; s'il en est de coupables, qu'on réunisse des preuves évidentes et que le glaive de la loi les atteigne comme citoyens rebelles et non pour une différence d'opinion sur le rite ou le culte.

« Je crois être dans le sens de la Constitution. J'apprends, néanmoins, que la dénonciation aujourd'hui odieuse d'aristocrate m'est généralement prodiguée dans le public. Vous connaissez l'acception contemporaine et l'effet de ce mot qu'on répète, qu'on prononce si complaisamment, surtout lorsqu'il est lancé contre un fonctionnaire, auquel il enlève bientôt la confiance du peuple. Ce mot, qui a compromis l'honneur et

(1) L. 72.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

les jours de tant de citoyens, devrait être à jamais effacé de l'idiome d'une nation qui veut offrir pour type à l'univers ses lois bienfaisantes. »

Le sieur Le Gall était puni par la loi du talion, car dans sa correspondance pour dénoncer les prêtres réfractaires, ce mot se retrouve bien souvent sous sa plume.

Peu de jours après cette lettre, le Procureur-Syndic du District allait avoir à exercer son zèle, à l'occasion de l'installation du sieur Ouroual, curé constitutionnel de Plouvorn. Voici l'arrêté pris à ce sujet par le District de Landerneau, le 3 janvier 1792 :

« Vu le procès-verbal de la commune de Plouvorn du 1er janvier et le rapport du sieur Ouroual, curé constitutionnel;

« Considérant que s'étant présenté le dit jour pour en prendre possession, il s'est vu obligé de se retirer pour éviter les suites fâcheuses des menaces dont il aurait été infailliblement la victime ;

« Considérant que la plupart des habitants de Plouvorn et des autres paroisses voisines ont toujours manifesté l'opposition la plus marquée à l'exécution des lois, surtout de celles relatives à la Constitution civile du Clergé ;

« Considérant que l'esprit d'incivisme qui a toujours régné dans cette partie du District de Landerneau est évidemment le résultat des insinuations criminelles des prêtres non assermentés qui, là plus que partout ailleurs, sous le prétexte de la religion, se sont constamment coalisés pour jeter le trouble et le désordre dans les consciences ;

« Considérant que la scène scandaleuse qui s'est passée le 1er dans l'église de Plouvorn était préméditée, qu'elle est à coup sûr l'œuvre de ces prêtres fanatiques ;

« Considérant que le refus des paroissiens de Plouvorn de recevoir leur Curé constitutionnel porte tous les caractères d'une révolte préparée et que la force armée peut seule rétablir la paix dans un pays où le fanatisme, armé de ses cruels poignards et de ses torches ardentes, menace avec la dernière audace la vie et la propriété des citoyens constitutionnels,

« Est d'avis :

« 1° Qu'il soit envoyé deux cents hommes de troupes au moins à Plouvorn pour protéger l'installation du Curé constitutionnel et y séjourner jusqu'au rétablissement de la tranquillité publique, aux frais des plus coupables ;

« 2° Qu'attendu que Hervé Kervran, Claude Faujour, Hervé Cadiou, du bourg, Yves Larnicol, de Sainte-Catherine, et Grall, se disant écolier, sont désignés pour les principaux auteurs de l'émeute.

« Le District est d'avis qu'ils soient mis en état d'arrestation. »

Par arrêté du 9 janvier, le Département autorisait en conséquence le District de Landerneau à requérir cent hommes du régiment établi à Saint-Pol-de-Léon, et cent gardes nationaux de Morlaix pour installer le sieur Ouroual, sous la direction de deux commissaires conciliateurs, et d'arrêter les perturbateurs ci-dessus dénommés.

Le District voulut profiter de l'occasion pour s'emparer des prêtres fidèles de la paroisse, dont la présence gênait naturellement l'intrus. Dans sa séance du 23 janvier, « considérant que les sieurs Le Bihan, curé, et Le Corre, vicaire de Plouvorn, et Le Moal, desservant de Sainte-Catherine, sont désignés par l'opinion générale pour être fauteurs de troubles, » le District arrêtait en conséquence qu'ils seraient conduits prisonniers à Landerneau. Mais pour cela il fallait s'en emparer ; or, le procès-verbal suivant (1) nous apprendra le peu de fruit des perquisitions entreprises dans ce but :

« L'an 1792, le 26 janvier, environ les sept heures, nous soussignés Jean-Baptiste Vilain, Julien Bardou, Pierre Régner, lieutenant et gendarmes de Landerneau, sur réquisitoire du District de Landerneau du 23 janvier, rapportons nous être transportés aux lieux y désignés pour arrêter les prêtres et particuliers dénommés dans le réquisitoire, et moi, dit Vilain, après avoir formé deux troupes, l'une s'étant portée par nos ordres au bourg de Plouvorn, et moi, dit Vilain, me suis transporté avec les dénommés à Sainte-Catherine, trève, où étant, nous avons perquis dans le domicile du sieur Le Moal, vicaire de la dite trève, lequel nous avons trouvé couché ; lui avons déclaré l'arrêt de sa personne et fait sommation de nous suivre sur le champ, à quoi le dit Le Moal a obéi ; et parvenus sur la grande route qui conduit de Sainte-Catherine à Landivisiau, une troupe de particuliers et particulières à nous inconnus, de la trève de Sainte-Catherine, nous ont suivis et assaillis à coups de pierres, en nous disant de laisser aller le dit Le Moal, leur prêtre, que si nous n'y acquiescions pas, ils l'auraient de force. Nous leur avons représenté différentes fois de se retirer ; à quoi les dits particuliers et particulières continuant toujours de nous jeter des pierres, et nous voyant dans un très grand danger par l'attroupement qui s'augmentait de plus en plus par des particuliers venant à grande course des hameaux voisins, moi, dit Vilain, j'ai ordonné aux gendarmes de faire feu de leurs pistolets, ce qui a été effectivement exécuté, le tout pour en imposer à cette populace effrénée qui, malgré nos représentations réitérées de se retirer, ont continué de nous assaillir de coups de pierres dont le sieur Regner a été frappé à la tempe droite, à la cuisse et au bras, ainsi que son chapeau enlevé ; et voyant la blessure de la tempe aussi forte, le sang coulant à gros bouillon, et

(1) L. 65.

Archives diocésaine de Quimper et Léon

voyant que l'émeute s'augmentait de plus en plus, avons été forcés de nous désaisir et faire l'abandon du dit Le Moal, et de presser le pas pour nous rendre à Landivisiau afin d'éviter les plus grands dangers dont nous étions dans le cas d'encourir et faire panser le dit Regner sur le champ ; et chemin faisant avons rencontré le détachement venant de Plouvorn, lesquels m'ont déclaré, à moi, dit Vilain, n'avoir trouvé aucun des prêtres et particuliers dénoncés dans le réquisitoire.

« Avons rapporté le présent procès-verbal de rébellion contre les dits particuliers et particulières du hameau de Sainte-Catherine. »

A cette nouvelle, le District de Landerneau, augurant mal de l'installation de l'intrus qui devait avoir lieu le dimanche suivant, prit cet arrêté le 27 janvier :

« Instruit par le bruit public que les paroissiens de Plouvorn se proposent d'opposer de la résistance aux deux cents hommes commandés pour dimanche prochain, et que cette résistance doit être d'autant plus imposante que différentes paroisses voisines avaient concerté le projet de se réunir à eux, le District arrête qu'il sera ajouté aux deux cents hommes commandés cent gardes nationaux de Landerneau, avec paie de 20 sous par jour pour les hommes et 25 sous pour les officiers. » *(A suivre.)*

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE IV

Les Vitraux de la Nef, du Transept et du Chœur

Clefs de voûte du Transept.

1. (Dans l'*arc triomphal*, c'est-à-dire au point d'intersection du chœur de la nef et des bras de croix.) François II, dernier duc de Bretagne, 1458-1488 : écu de Bretagne timbré de la couronne ducale.

2. (En face de la chapelle des Trépassés, au-dessus du bas-côté.) Le chanoine Jean Le Baillif : *écartelé d'or et de gueules.*

3. Le chanoine Olivier du Chastel, 1612 : *fascé d'or et de gueules de six pièces.*

4. L'évêque Alain Le Maout : *d'argent au chevron d'or bordé d'azur.*

5. Les armes de ce même évêque sont répétées trois fois dans l'autre branche du transept ; c'est Alain Le Maout qui fit faire les voûtes dans cette partie de la cathédrale.

Clefs de voûte de la nef.

J'ai déjà dit que dans l'*arc triomphal* se trouve l'écusson ducal de Bretagne. Dans la travée suivante est une ouverture qui a été destinée à monter les cloches dans l'ancienne tour centrale, dont il sera bientôt parlé. Une ouverture semblable et de même destination existe aussi dans la première travée du chœur.

Dans la nef comme au fond du sanctuaire, de nombreux écussons se voient sur les arêtes des voûtes ; je ne les décrirai point.

1. et 2. Encore les armes d'Alain Le Maout.

3. L'évêque Raoul Le Moël : *de gueules au chevron d'or chargé de trois mouchetures d'hermines, et accompagné de trois besants aussi d'or.*

4. Jean Le Saulx seigneur de Pratanros : *de gueules à sept macles d'or*, qui est de Rohan ; il aurait fallu : *d'azur à sept macles d'argent.*

5. Le chanoine Pierre de Kerloaguen, archidiacre de Poher : *d'argent à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules.*

6. *D'azur au sautoir de gueules bordé de sable, à trois étoiles d'argent posées deux en chef et une en pointe.* Armoiries de fantaisie qui ont peut-être remplacé les armes de Lanvillio.

7. Le chanoine Laurent de Groeskaër dont les vraies armes se voient dans le vitrail voisin : *d'hermine à trois fasces de sable.* L'imagination du décorateur y a substitué : *fascé de gueules et d'or de six pièces, au chef d'hermine.*

8° (Au-dessus du buffet d'orgue.) Encore Alain Le Maout.

CHAPITRE V.

Mobilier de la Nef.

Avant la restauration de la cathédrale, la tribune supportant les orgues était un massif de maçonnerie sur lequel on avait barbouillé les plus horribles marbrures. Mgr Sergent ne se contenta point de faire repiquer le granit, mais il demanda qu'un placage gothique fut fait sur ce spécimen des pastiches grecs. M. Le Men a sévèrement critiqué cette modification ; sans être tout-à-fait de son avis, on peut trouver un peu légère la découpure ogivale sur laquelle semble reposer la lourde masse des grandes orgues. N'aurait-il pas mieux valu imiter ici le charmant portique du Baptême ? il me semble que la chose eut été possible. Mais ce portique n'est pas un objet mobilier ; occupons-nous des orgues. Nous sommes ici pour voir et non pour écouter ; il nous faut donc donner un regard à cet immense buffet, œuvre très remarquable de la Renaissance. Il était terminé en 1644, sous l'épiscopat de René du Louet ; les orgues furent l'œuvre de Robert Dallam, catholique anglais réfugié en France et qui s'intitulait « organiste ordinaire de la reine d'Angleterre ». La souveraine qui protégeait cet émigré était Henriette de France, fille de Henri IV et femme de Charles Ier.

« Les orgues de la cathédrale furent reconstruites en 1846 par M. Cavaillé-Coll dont le nom bien connu restera attaché aux progrès accomplis en notre siècle. Il en a fait une œuvre nouvelle, en

Archives diocésaines de Quimper et Léon

conservant cependant quelques éléments des orgues anciennes (1).

« L'instrument se compose de 41 jeux répartis sur trois claviers manuels de quatre octaves et demie, et un pédallier de deux octaves ; des pédalles de combinaisons et des pédalles d'appel permettent à l'organiste de disposer avec facilité des ressources de l'instrument ; sur les sommiers s'élèvent comme une forêt de tuyaux au nombre d'environ 3,000 ; le plus grand mesure seize pieds et le plus petit à peine deux centimètres.

« Nous invitons les mathématiciens à calculer le nombre des combinaisons diverses qui peuvent être réalisées par quarante-et-un jeux d'orgue, c'est-à-dire par quarante-et-une séries diverses de tuyaux répondant chacune à toute l'étendue du clavier. Sans doute toutes ces combinaisons ne sont pas également avantageuses ; mais la série des combinaisons utiles est encore assez grande pour qu'un habile organiste puisse trouver chaque jour un effet heureux qu'il n'avait pas encore découvert. »

De 1846 à 1889 l'orgue ne subit aucune modification ; entretenu avec soin par un facteur habile qui jouit depuis longtemps de la confiance et de l'estime dans toute la Basse-Bretagne, il fut une seule fois soumis à un complet nettoyage ; c'était au moment où la cathédrale venait d'être débarrassée de son affreux badigeon.

Il y a trois ans l'on constata qu'une réparation importante était devenue nécessaire. Elle fut confiée à M. Claus, de Rennes, et cet habile facteur sut conduire ce travail avec autant d'activité que de talent. « Ici, l'entreprise de M. Claus ne se rapportait à aucune modification essentielle. Il s'agissait de remettre l'orgue en bon état, en repassant la soufflerie, les sommiers, les tuyaux et le mécanisme ; un seul jeu a été changé, au *récit* ; un autre jeu, l'un des plus importants, il est vrai, a été renouvelé en grande partie. Mais il faut se rendre compte du mécanisme compliqué de l'orgue, pour savoir ce qu'une révision de ce genre demande de précautions délicates et de soins intelligents. »

Les orgues construites par Robert Dallam, refaites par M. Cavaillé-Coll et restaurées par M. Claus, ne sont pas les premières qu'ait possédées la cathédrale de Quimper. Nous rappelons ce qui a déjà été dit des orgues données à son église par Bertrand de Rosmadec, et probablement placées dans la nef. En 1474, Prigent Guillemin était organiste de la cathédrale et recevait de la fabrique une pension de cent sous (150 francs). En 1524, Hervé Guylymyn reçut 359 livres (plus de 9,000 francs) pour rétablir les grandes et les petites orgues de la cathédrale. En 1608, Jean Bourvé était reçu organiste et choriste, aux appointements de 24 écus par an. Deux mois après il réparait lui-même les orgues pour la somme de 30 livres. Le 8 octobre suivant, son travail était soumis à une expertise et accepté par Goulven Pengam, organiste de Saint-Mathieu ; Pierre Bizien, le vieil ; autre Pierre Bizien, le jeune, organiste de Saint-Melaine, à Morlaix, et Claude Donnart, organiste du couvent de Saint-Dominique, dans la même ville.

En 1672, le Père Innocent, de l'ordre des Carmes, fit des restaurations importantes aux orgues de Robert Dallam, reçut pour son travail 200 livres et fut en outre défrayé de tous les matériaux par lui fournis. *(A suivre.)*

(1) J'emprunte ce qui concerne l'orgue, à un article publié dans la *Semaine Religieuse*, le 20 décembre 1889 ; il fut rédigé par quelqu'un dont la compétence est admise de tous.

Les *Pilules de Vallet* ont été approuvées et recommandées par l'Académie de Médecine de Paris, pour la guérison de la *chlorose*, des *pâles couleurs*, de l'*anémie*, des *pertes de sang* et *pertes blanches* et de tous les états d'épuisement ou de faiblesse générale.

Nota. — Les Pilules Vallet *(vraies)* sont blanches et sur chacune est écrit le nom Vallet. Toutes pharmacies : le flacon : 3 fr., le demi-flacon : 1 fr. 50. Fabrication, 19, Rue Jacob, Paris.

Goudron Guyot véritable, 19, Rue Jacob, Paris. Boisson hygiénique, affections de poitrine, de la gorge et de l'estomac. Prix : 2 francs. Toutes pharmacies.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

ON DEMANDE des Agents pour grande Compagnie d'Assurances dans les cantons de Concarneau, Pont-l'Abbé, Fouesnant, Plogastel, Briec. — Fortes remises. — *S'adresser 13, rue du Palais, Quimper.*

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin QUIMPER **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ
92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à Paris, de recevir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper*.

GUÉRISON certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Mid. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuite par corresp.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Les Mines d'Ario continuent à avoir un bon courant d'affaires. L'aménagement des filons des **Mines d'Ario** se poursuit dans des conditions normales très favorables. Avant peu la Société publiera les résultats des premiers travaux. Les actions de 25 francs seront alors très demandées et recevront l'essor auquel elles ont droit.

Pour les renseignements, s'adresser au Crédit Provincial, 8, rue Drouot, Paris.

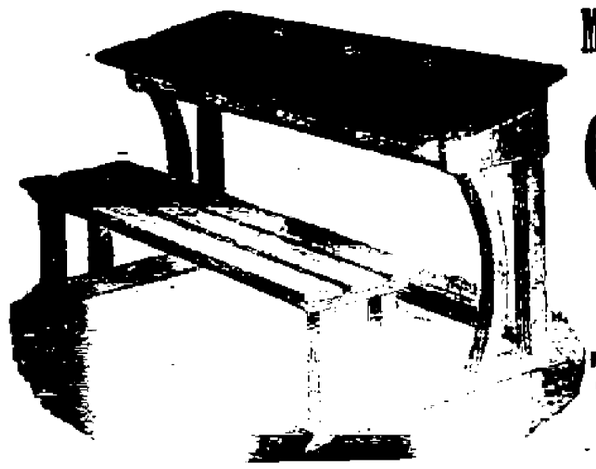
ASTHME & CATARRHE
guéris p'les **CIGARETTES ESPIC**, 2f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

LE GRESHAM
Cie Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée en 1848
Actif au 30 juin 1890
111 MILLIONS 610.613 FRANCS
Assurances sur la Vie entière, mixtes, à terme fixe.
RENTES VIAGÈRES
Payables sans frais aux taux de 8, 10, 12, 15, 17 %, suivant l'âge.
Prospectus et *Renseignements gratis* et *franco* à *Paris*, dans les immeubles de la Cie, 30, Rue de Provence et chez MM les Agents des départements.



MAUX DE DENTS *Guerison instantanée par la* **PAUME SEDATIF CHAUTARD**
Pour plomber soi-même les dents. 1f 50. DESHAYES, Parc à Vendôme. Franco 1f 75



MOBILIER SCOLAIRE L. NISIUS
Ch. DELAGRAVE
15, Rue Soufflot, 15
PARIS
Tables depuis **7** fr. la place
CATALOGUE SUR DEMANDE

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. **Vendredi 4 Septembre 1891.** N° 36

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE — *I. Chronique du diocèse :* Offices extraordinaires, aux chapelles de la Retraite et des Ursulines, à Quimper ; Nominations dans le clergé ; Nécrologie ; Nombre des Pelerins pour Lourdes ; Départ de Religieuses pour les Missions.

Notice biographique sur Mgr du Marhallac'h, Protonotaire apostolique.

II. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 6 Septembre. — 16e Dimanche après la Pentecôte, office du jour, semi-double, vert. — Vêpres du jour.

Lundi 7. — Office du jour, vert, ou office votif des Anges, semi-double, blanc.

Mardi 8. — Nativité de la Sainte-Vierge, double de 2e classe, avec octave, blanc.

Mercredi 9. — Office de l'Octave, semi-double, blanc.

Jeudi 10. — S. Nicolas de Tolentino, confesseur, double, blanc.

Vendredi 11. — Office de l'Octave, semi-double, blanc.

Samedi 12. — Office de l'Octave, semi-double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Augustines de Pont-l'Abbé	6, 7 et 8 Septembre.
Daoulas	9, 10 et 11 Septembre.
Landivisiau	12 Septembre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — Chapelle de la Retraite. — *Dimanche 6 Septembre*, 7 heures, réunion des Dames de la Congrégation : messe, instruction, bénédiction.

Chapelle des Ursulines. — *Mardi prochain, 8 Septembre*, Fête de la Nativité de la Sainte-Vierge, la messe pour l'Œuvre de Notre-Dame du Salut sera dite à 7 heures, pour les besoins de la France et en union avec les pèlerins du diocèse à Lourdes.

Après la messe, instruction et bénédiction.

Les membres de l'Œuvre peuvent, ce jour-là, gagner une indulgence plénière aux conditions ordinaires.

Nominations. — Par décision de Monseigneur :

MM. Cogneau et Guéguen, jeunes prêtres, ont été nommés professeurs au Grand Séminaire.

Nécrologie. — M. l'abbé le Porz, chapelain, est décédé à Plougastel-Daoulas.

Pèlerinage du diocèse de Quimper et de Léon à Lourdes. — Si les prêtres qui s'occupent du Pèlerinage ont reçu des billets en trop ou en rencontrent d'autres ayant pris une fausse direction, ils sont priés de les remettre au Directeur du train, car le Comité en est responsable vis-à-vis de la Compagnie d'Orléans.

Quimper. — Le nombre des pèlerins partant dimanche soir en trois trains (deux de Landerneau et un de Quimper) pour Lourdes, s'élève à 1560.

Pont-L'abbé. — Cinq religieuses de la communauté des Hospitalières, accompagnées de trois autres sœurs, dont une de Morlaix et deux de Vitré, partent incessamment pour aller s'embarquer en Angleterre à destination de Natal, au Cap. L'évêque de Natal est Mgr Jollivet, originaire de Pont-l'Abbé ; ce vénérable prélat doit leur confier dans son diocèse une importante maison qui comportera un hôpital et une école.

L'abondance des matières nous contraint de remettre à un prochain numéro un article sur le pardon *de Sainte-Anne la Palue.*

NOTICE

SUR

Mgr DU MARHALLAC'H

PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE
VICAIRE-GÉNÉRAL DU DIOCÈSE DE QUIMPER
ANCIEN AUMÔNIER DE MOBILES
ANCIEN DÉPUTÉ
CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR

Les desseins de Dieu sont pleins de mystères, qu'il s'agisse des évènements les plus considérables de la vie d'un peuple, ou simplement de la direction imprimée par lui à la vie d'un seul homme. Le chrétien, éclairé par les lumières de la foi, sait que tout doit concourir à la plus grande gloire du Maître suprême et divin, non moins qu'au plus grand bien de ses serviteurs et de ses enfants. Il voit la trame et l'enchaînement des faits généraux préparés et voulus, dès qu'ils se sont accomplis, et il en reconnaît la profonde sagesse : de même, quand un homme a quitté ce monde et laissé derrière lui un vide considérable, il se dégage de sa vie tout entière et de ses derniers moments une lumière qui se projette sur son passé, et une leçon précieuse pour ceux qui restent après lui, dans la mêlée.

Mais, si cet homme s'éteint dans les étreintes d'incroyables douleurs supportées avec une admirable patience, après avoir dans le cours de sa longue existence épuisé toutes les souffrances morales ; si cet homme, le dernier de sa race et de son nom, a voulu, sa famille tout entière descendue dans le tombeau, par le sacerdoce, se créer une nouvelle famille et s'imposer de nouveaux devoirs ; si enfin cet homme devenu prêtre s'est renfermé dans le silence et le recueillement avec ses morts, dont il s'est, pendant plus de quinze ans, constitué le chapelain, avant de se livrer aux choses du dehors et aux affaires extérieures, ne peut-on pas dire que ce prêtre humble et distingué, timide et vaillant, était prédestiné pour la souffrance, le deuil et la croix. Dieu se choisit çà et là des âmes

Archives diocésaines de Quimper et Léon

qu'il marque pour la douleur : il les trempe merveilleusement dans son amour, leur donne une force de concentration en elles-mêmes qui centuple leurs peines, et leur porte de ces coups qui blessent sans irriter, et font saigner sans affaiblir : ces-plaies là ne se cicatrisent jamais, et on emporte avec soi dans la tombe le secret de ses tristesses, de sa résignation et de sa vie.

Telle nous apparaît cette grande, noble et sainte figure de Mgr du Marhallach : tous ceux qui ont connu ce vénéré prélat, reçu ses rares confidences et sondé son cœur, n'oublieront jamais l'impression de respect extraordinaire, de déférence religieuse qu'il inspirait. Il était évident qu'il y avait là de grandes douleurs, sur lesquelles le sacerdoce avait jeté comme un voile : on se sentait en présence d'un prêtre éminemment voué à tous ses devoirs, mais pour qui la vie présente n'est qu'un temps d'arrêt avant de rejoindre ceux qui l'avaient quittée si tôt ; plusieurs même se hâtaient de traiter les affaires pour ravir moins de temps à son isolement et à sa solitude : enfin on le quittait comme on quitte une grande victime que Dieu s'est réservée, et qui ne refuse ni de souffrir ni de mourir.

En écrivant cette Notice nous voulons mettre en pleine lumière un beau caractère, une intelligence très cultivée, un homme du monde supérieur, un prêtre accompli. Cette tâche nous est douce : les plus anciennes et les meilleures relations rapprochaient sa famille et la nôtre, avec les différences que comportaient les distances de situation et de position : d'un côté la bonté, la condescendance gracieuse et la protection efficace, et de l'autre, le respect, le dévouement entier et l'attachement sincère. Aussi, nous nous estimions trop heureux de l'entourer de nos soins pendant cette maladie longue et cruelle : nous aurions voulu faire encore davantage : les dettes de cœur ne se paient jamais complètement.

Mgr du Marhallac'h était le dernier rejeton d'une très ancienne et illustre famille de Cornouailles : en 1248, un Jean du Marhallac'h était aux Croisades ; son blason se trouve dans la salle des Croisés à Versailles. Dans les archives du château qui porte son nom en Plonéis, on garde un aveu de René du Marhallac'h, consenti à René, vicomte de Rohan, en 1540 : le seigneur du Marhallac'h relevait alors du prince de Léon-Guéménée. Un autre aveu, daté de 1560 et rendu par un sieur

du Marhallac'h, écuyer, et un acte de vente au profit de Jean du Marhallac'h, chantre et chanoine de Quimper en 1598, sont les documents les plus anciens, précieusement conservés par le neveu de Mgr du Marhallac'h, M. le vicomte de Carné, ancien lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion-d'honneur. D'autres papiers, non moins importants, établissent les prérogatives et privilèges nombreux dont jouissait cette noble famille, tant dans l'église de Plonéis que dans celle de Plozévet : nous ne nous y arrêterons pas, il suffit de rappeler les droits des du Marhallac'h sur une chapelle de la cathédrale, du côté de la sacristie ; on y voit leurs armes, placées en bosse, d'or à trois orceaux de gueules, avec la devise : *Usque ad aras, jusqu'aux autels* (1). Dans le caveau de cette chapelle, où l'on a trouvé de nombreux ossements, a été inhumé Mgr Nouvel, de douce et sainte mémoire.

M. Jean-Félix du Marhallac'h avait eu de son mariage avec Mlle Marie-Gertrude de Carcaradec, quatre enfants, deux garçons et deux filles : l'aîné des garçons mourut jeune ; les deux filles épousèrent, l'une M. le comte de Carné, auteur de livres très estimés et membre de l'Académie française (2) ; l'autre M. l'amiral de la Grandière, resté célèbre dans la marine et la diplomatie, pour ses grands services rendus à l'Etat par la fermeté de son commandement, et l'annexion de trois provinces à nos possessions de la Cochinchine, par sa seule force morale, sans qu'il ait été même nécessaire de tirer l'épée.

Le second des garçons, qui fut plus tard Mgr du Marhallac'h, naquit à Quimper dans une maison de la rue du Quai, le 8 Septembre 1808, fête de la Nativité de la Très-Sainte Vierge. Baptisé le jour même à Saint-Mathieu, il reçut le nom de Félix.

Les rares contemporains qui lui survivent aujourd'hui

(1) Ce sont les mêmes armes que celles des seigneurs de Coatfao, de Pluguffan, dont la maison du Marhallac'h est sortie.

(2) Nous sommes heureux de pouvoir donner la liste des ouvrages de M. de Carné : on verra tout ce que cet homme de bien a produit. Outre nombre d'articles très remarqués dans les revues de l'époque, il a publié : *Un Drame sous la Terreur*, Guiscriff (ouvrage de sa première jeunesse) ; *Les Fondateurs de l'Unité Française*, études historiques ; *Des Intérêts nouveaux en Europe depuis la Révolution de 1830*, 2 vol. in-8° ; *Etudes sur l'Histoire du Gouvernement représentatif, en France, de 1789 à 1848*, 2 vol. in-8° (ouvrage couronné par l'Académie Française) ; *La Monarchie Française au dix-huitième siècle*, Etudes historiques sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV, un volume ; *Les Etats de Bretagne et l'administration de cette province jusqu'en 1789*, 2 vol. in-8° ; *Souvenirs de ma jeunesse*, publiés en 1870.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

nous disent que sa première enfance fut difficile. Il en convenait. Son père était le type achevé du gentilhomme aimable, gracieux et à l'air ouvert. Il avait connu les mauvais jours de la Révolution. Emigré à Coblentz, il servit dans l'armée de Bouillé, et endura les plus grandes privations ; mais, son humeur douce et expansive s'accommodait de tout, il avait un bon sourire pour tout le monde, et charmait par une conversation élevée, instructive et pleine de bonhomie. Les hommes de cinquante ans aiment encore à se rappeler ce beau vieillard de taille moyenne, aux longs cheveux blancs, si indulgent pour leur âge, ayant toujours le mot pour rire, et une tabatière à bonbons où l'on mettait volontiers ses petits doigts.

M. du Marhallac'h avait occupé des charges importantes, représenté le Finistère à la Chambre sous la Restauration, à la grande satisfaction du pays, et présidé le conseil général dans des circonstances difficiles. Il mourut chevalier de St-Louis et de la Légion d'honneur le 13 octobre 1858 : sa femme l'avait précédé dans la tombe le 2 décembre 1850.

La nature de M. du Marhallàc'h contrastait étrangement avec celle de son fils : ce dernier, vif, téméraire et emporté parfois jusqu'à la colère, restait muet devant son père ; il s'échappait de la maison paternelle pour quereller ses camarades, leur administrer et recevoir quelques-unes de ces bonnes frottées — c'est le mot du temps, dont le souvenir ne lui était pas désagréable jusque sur son lit de mort. Plus d'une fois le père désespéra du développement de son fils — ce dernier n'avait pas huit ans ! Tremblait-il devant son père, se sentait-il quelque peu éteint par lui, ne trouvait-il pas au foyer de la famille l'aisance et la liberté, dont les enfants ont tant besoin pour exprimer leurs pensées, ne pas craindre de dire les étourderies de leur âge, et exposer, à bouche ouverte, leurs défauts et leurs qualités? Nous l'ignorons, mais quand vint l'heure du travail, si redoutée des enfants, M. du Marhallac'h confia son jeune fils à dresser aux ecclésiastiques qui dirigeaient alors le collège de Quimper.

A cette époque, 1816, les collèges et maisons d'éducation étaient rares ; l'instruction n'atteignait point le développement qu'elle a aujourd'hui : on sortait des guerres de l'Empire, les yeux pleins des larmes qu'elles faisaient répandre, et les oreilles tintaient des victoires de Napoléon. On se remettait de toutes parts au travail d'une restauration intérieure que l'Empereur

avait commencée, puis troublée, et enfin abandonnée, pour suivre les phases d'une guerre européenne, qui tourna contre lui et ruina le pays.

Le Finistère fut un des premiers départements dans lesquels l'enseignement se réorganisa vite et bien, grâce au concours empressé du clergé : le collège de Quimper recevait un nombre très considérable d'élèves, il servait même de Petit-Séminaire. Les études y étaient fortes, la discipline sévère, et les mœurs irréprochables. Mgr du Marhallac'h n'y resta que deux ans ; ses progrès furent si lents que son père résolut de l'éloigner et de le confier aux Révérends Pères Jésuites, alors chargés du collège de Ste-Anne d'Auray.

Le jeune Félix du Marhallac'h goûta médiocrement ce changement ; l'internat dans une maison austère, sous une férule impitoyable, n'était pas fait pour plaire à son humeur batailleuse et légèrement rebelle. Lui-même l'avouait plus tard ; il aimait à raconter en peu de mots, mais avec ce fin sourire qui annonçait plus d'une malice, quelques-uns de ces bons tours d'écolier, qui lui avaient valu son internement à Sainte-Anne. Nous n'en rapporterons qu'un seul : pendant un séjour que son père fit au Pérennou, le jeune Félix avait été placé en pension à Bourg-les-Bourgs, dans une famille amie. Une brave femme, au service des du Marhallac'h, la mère Michel, avait pour mission de le conduire au collège : ce n'était point une mince corvée, il fallait souvent le traîner et quelquefois même le porter ; mais quel que fût le mode de se rendre au collège, par les rues qui n'étaient jamais celles que voulait cette bonne femme, il y avait deux fois par jour, au coin de la rue des Boucheries, une petite scène qui égayait le quartier. Sur une des maisons à l'angle se trouvait une statue de la Sainte-Vierge, et la mère Michel ne manquait jamais d'ordonner à l'enfant de se découvrir en passant devant ; celui-ci refusait, exigeait qu'elle-même s'inclinât la première, et très profondément encore, sous peine de recommencer plusieurs fois sa révérence ; et quand cette dernière s'était exécutée à ses souhaits, il saluait si le temps était beau, et s'entêtait à ne point le faire, si le temps était à la pluie ; de là une scène des plus drôles, à laquelle, paraît-il, un grave chanoine s'arrangeait toujours pour assister, et riait de bon cœur, sans respect pour l'autorité de la mère Michel. Ce souvenir d'enfance, raconté par le vénérable prélat, avait dans sa bouche quelque

Archives diocésaines de Quimper et Léon

chose de piquant : en entendant ce récit et bien d'autres vivacités, on mesurait avec admiration le chemin parcouru par cet enfant devenu l'homme le plus doux et le prêtre le plus patient, non par nature, mais par vertu.

Au reste, ces défauts dans un enfant, vivacité extrême et ardeur bouillante, nous déplaisent moins qu'une apathie sans vie et une facilité désolante qui consent à tout ; ils accusent une nature riche et pleine de ressources, une volonté qui, bien dirigée, ne déviera jamais et mettra en tout une suite et un ordre parfaits. Sans doute, quelques maîtres peuvent, à certains jours, préférer une placidité qui écarte les affaires et les chocs, mais combien il y a peu de fonds à faire sur elle pour les combats de l'avenir ; là, le ressort de la volonté manque et peut-être aussi l'intelligence, pendant que dans ces caractères entiers, s'ils tournent bien, il y a le germe de toutes les grandeurs, le principe d'une force de résistance, dont le besoin s'impose de plus en plus. Dans ces natures d'élite, la sève circule exubérante peut-être ; le grand effort de la vie sera de la conduire toujours, de la comprimer parfois, mais jamais de la supprimer.

Au collège de Sainte-Anne, le jeune du Marhallac'h rencontra, avec des maîtres dévoués et choisis, de vrais camarades. Ses maîtres le suivirent de plus près et le comprirent mieux ; ses camarades s'attachèrent à lui pour la vie et lui rendirent, au point de vue scolaire surtout, par le procédé de l'enseignement mutuel, d'inappréciables services. De son côté, il apprit à connaître et à aimer la Compagnie de Jésus, et il lui resta fidèle jusqu'à la fin. Cependant son séjour dans cette maison d'éducation ne fut pas de longue durée ; son père, obligé de résider à Paris pour satisfaire à ses devoirs de député, l'y conduisit et le plaça au lycée Sainte-Barbe. Ses nouveaux condisciples, en voyant arriver un jeune Breton, crurent qu'ils pourraient facilement exercer sur lui les brimades d'usage ; mais, en petit Breton qui n'attaque jamais le premier, il reçut si bien et si mal le premier qui le plaisanta pour le tâter, qu'il demeura évident pour tous qu'il ne ferait pas bon de lui chercher affaire, et on le traita de *Sicambre* ; le fier Sicambre, resté maître du terrain, acquit cette auréole qui s'attache aux élèves qui ont, par bonheur, les poings solides et la riposte rapide : elle le protégea jusqu'à la fin de ses études. — Que de difficultés se règlent ainsi très opportunément dans ces petits mondes, où il ne fait pas bon d'être le plus faible, et cela sous l'œil des surveillants qui, le plus souvent, très sagement, détournent la tête pour ne point voir ces règlements en famille.

Le jeune du Marhallac'h, en même temps qu'il faisait de brillantes études et passait avec honneur des examens difficiles, conserva sa foi tout entière avec une noble fierté, et ne s'écarta jamais d'une seule des prescriptions de l'Église. Au reste, Sainte-Barbe était alors fréquenté par beaucoup de jeunes gens qui ont rendu au pays les meilleurs services, et laissé le souvenir d'hommes éminents par leurs convictions chrétiennes et l'intégrité de leur vie. Le voisin d'études, l'ami préféré, était le comte de Montalembert, bientôt illustre par sa *Vie de Sainte-Élisabeth* et ses discours politiques. Les immenses services rendus à la sainte Église qu'il appela publiquement sa Mère, et dont il défendit avec autant de talent que de cœur les droits dans une circonstance célèbre, lui auront mérité près de Dieu, qui n'oublie rien, le pardon d'un moment d'égarement.

Toutes les carrières s'ouvraient devant le lycéen de Sainte-Barbe : on crut qu'il choisirait l'armée, il n'en fut rien, il préféra rester à Paris et y suivre les cours de droit. Il pensa qu'il pouvait ainsi se rendre utile, et subit ses examens de licence avec succès. Il aimait la vie de Paris, c'est lui-même qui nous l'a répété : son goût pour l'étude y trouvait pleine satisfaction, et on demeure surpris de voir qu'il ait réussi à mener de front tant de travaux différents. Il se fit étudiant en médecine, pratiqua les hôpitaux et assista avec une admirable assiduité aux cours des plus célèbres praticiens, qui l'avaient remarqué et l'aimaient. Cependant il ne prit aucun grade ; dans sa pensée il ne voulait point exercer la médecine, mais seulement se préparer à venir en aide aux pauvres et aux nécessiteux, qui plus tard viendraient à son château lui demander un premier conseil et quelques médicaments.

Son temps pris par ces fortes études lui laissait cependant quelques loisirs, il s'occupa beaucoup de littérature, et à force de travail il se fit un style à lui, vif, délicat et original. Nous citons plus loin quelques-unes de ses lettres, elles sont pleines de fraîcheur et de jeunesse ; les discours de mariage qu'il eut occasion de lire sont aussi tous des modèles achevés du

*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

genre. Il connut dans l'intimité plusieurs des auteurs dont les ouvrages faisaient alors le plus de bruit : il lisait beaucoup, appréciait bien, et sa mémoire fidèle retenait tout. C'est ainsi qu'il pouvait, l'année dernière encore, citer à Monseigneur l'Évêque de Beauvais, sans effort aucun, à notre grand étonnement et presque à notre honte, de longs passages qu'il avait lus autrefois. Il ne restait étranger à rien de ce qui paraissait, et il aimait à juger sur textes ceux qu'il appelait en riant « les papas de la littérature moderne. » Plus tard quand éclata la grosse question des romantiques et des classiques, il la suivit de très près, et y prit le plus vif intérêt : on voit les traces de ses préoccupations dans des analyses volumineuses qu'il fit de leurs livres et qui ont été détruites sur son désir. Nous ne savons pas le parti auquel il se serait rallié le plus volontiers ; il avait l'intelligence éprise des œuvres sérieuses et des auteurs les plus nourris ; un mois avant sa mort il se fit lire la magnifique préparation à la mort, de Bossuet ; il en savourait les sublimes pensées, et cependant son esprit appréciateur délicat du beau partout où il le trouvait, *moderne* par plus d'un côté, resta jeune en dépit de l'âge : on en jouissait vraiment quand il se livrait et se montrait tel qu'il était.

Cette vie laborieuse, retirée, lui plaisait. Logé chez un parent (1), et disposant d'une modique pension servie mensuellement par son père, il ne prit aucun goût de dépense, et s'habitua à cette vie modeste, continuée plus tard, quand il se trouva à la tête d'une belle fortune. En ce temps-là les parents tenaient sévèrement leurs enfants, limitaient leurs dépenses et faisaient sentir d'une façon austère l'autorité, dont ils ne se départissaient jamais. Hélas ! il n'en est presque plus de même aujourd'hui. Le jeune étudiant ne s'en plaignait point, et bien qu'il trouvât son budget fort modeste, il s'en tirait assez bien, sauf à réduire son ordinaire à des prix invraisemblables de bon marché et de simplicité les jours où il voulait se donner quelque honnête distraction, comme à Paris, il s'en rencontre pour les jeunes gens studieux qui aiment les arts.

Non content d'apprendre tout ce qui était à sa portée, il résolut de voyager pourson instruction, et partit pour l'An-

(1) M. le comte de Gourcuff, qui établit les Assurances Générales, les premières fondées en France.

gleterre avec M. de la Villemarqué, l'éminent membre de l'Institut, une des gloires de la Bretagne contemporaine. Ils visitèrent surtout le pays de Galles et assistèrent à des réunions dans lesquelles on fit les plus curieux rapprochements entre la langue du pays et le Bas-Breton. Mgr du Marhallac'h avait conservé de ce voyage le plus agréable souvenir ; il en parlait souvent et racontait certaines épisodes fort gais qui n'ont point leur place ici. Il en rendit compte dans le *Journal des Débats*, 19 et 22 Octobre 1838.

Quelque temps auparavant, il était parti pour l'Italie, accompagné de son cousin, M. de Carcaradec, et y fit un long séjour. Rome surtout l'attira, le captiva ; dans les différents voyages qu'il eut occasion d'y faire dans la suite, il rappelait volontiers ses premières impressions, l'émotion éprouvée aux pieds du Saint-Père, et les regrets de quitter cette ville, où il revint, plusieurs années après, mais chargé d'affaires, d'ennuis et de tristes pressentiments. Il avait vu Rome dans sa splendeur et le Pape libre : il retrouva Rome envahie et le Pape prisonnier de son honneur.

Revenu en France et rappelé en Bretagne, M. du Marhallac'h vint se fixer au Pérennou entre son père qu'il respectait tant et sa sainte mère qu'il entourait de la plus douce et de la plus filiale affection. Ses parents résolurent de le marier, et le 10 Juin 1839 il épousa M^lle^ Mélanie Harrington : le contrat civil et le mariage religieux eurent lieu à Plonéis. Quarante ans plus tard, en souvenir de cette union, quand M. l'abbé Cozic, aujourd'hui curé de Fouesnant, mais alors recteur de Plonéis, restaura son église, il fit don d'un vitrail qui porte les armes des du Marhallac'h et des Harrington.

M. l'abbé Jégou, ami de famille, avait béni cette union, qui s'annonçait heureuse : tout s'y trouvait réuni, fortune, éclat de noms justement honorés, avantages que le monde estime. Mais ici-bas, qui donc peut se dire heureux ? L'heure des peines, des douleurs et des séparations sonna bientôt ; la croix se préparait ; elle ira s'alourdissant toujours et pénétrant de plus en plus dans ce cœur aimant, d'où elle ne sortira plus. Dès 1840 un premier enfant était venu réjouir ce jeune foyer ; onze mois après il était mort. — Ceux-là seuls qui ont connu ces émotions poignantes près du berceau d'un premier-né se débattant sous les étreintes de l'agonie, peuvent dire ce qui

Archives diocésaines de Quimper et Léon

se passe alors dans un cœur de père! Deux ans plus tard nouvelles joies et nouvelles douleurs, un second enfant accordé à ces parents si éprouvés déjà rejoignait au ciel son frère aîné, et ils semblaient tous deux ne s'être tant pressés de mourir que pour préparer la voie du paradis à leur digne mère ; Mme du Marhallach succomba l'année suivante après avoir donné à son mari une petite fille; on l'appela du nom de sa mère, Mélanie.

Il n'est pas possible de dire ce que fut la douleur de l'époux resté seul, chargé d'élever une enfant frêle et délicate : jamais cette plaie faite au plus intime de son cœur ne s'est fermée : avec Mme du Marhallac'h ,étaient descendus dans la tombe, son bonheur, ses joies, toute sa vie : prêtre des plus édifiants, vicaire-général chargé des plus délicates affaires, malade aux prises avec la mort qui accomplissait lentement son œuvre, le souvenir de cette séparation lui restait aussi pénible que le premier jour : il semblait s'en nourrir, se surprenait s'y enfermant, et y puisait la force de subir la vie avec ses multiples devoirs. Que de fois, ses hôtes du Pérennou montés prendre leur repos, il descendait dans le caveau de la chapelle du château, et là, plongé dans la prière qui soulage, il passait de longues heures. Souvent le jour le surprenait au milieu de ses morts, mais rien ne trahissait au dehors les tristesses et les amères consolations de ses nuits.

Si quelqu'un trouve anormale, inexplicable même, cette douleur prolongée dans une vie sacerdotale comme peu de vies l'ont été, qu'il se rappelle de quelles tendresses Dieu a fait le cœur de l'homme, qu'il étudie ses fibres délicates qui lui sont une joie ou une torture, et qu'il admire ce cœur d'homme et de prêtre se donnant à Dieu sans mesure, et gardant entier un amour pur, légitime et saint, que Dieu lui-même avait autorisé et béni. En lui, avant comme après son mariage, la première place était pour Dieu, la seconde pour celle qui lui avait été donnée et retirée : tout était donc dans l'ordre. La vertu et la sainteté n'ont point pour effet de rendre le cœur dur, sec et impitoyable, mais bien au contraire d'y garder précieusement tout ce qui est noble et bien, en réglant toutes choses selon Dieu lui-même.

Une dernière épuration, un dernier sacrifice, une dernière immolation, manqaient à cette âme qui grandissait et montait

vers Dieu visiblement : la petite Mélanie, sur qui reposaient toute son affection et toutes ses espérances, lui fut ravie à l'âge de 7 ans : la famille se reconstituait au ciel : le père désolé demeura seul sur la terre. Dans cette solitude qu'aucun cri joyeux d'enfant n'animait plus, devant cet avenir qui n'avait pas de but, sous le poids de la croix qui pesait sans l'écraser, M. du Marhallac'h, encore dans toute la force de l'âge, se demanda bien ce que Dieu voulait de lui, à quel parti s'arrêter au milieu des ruines et des débris de son cœur. Il y avait alors à Quimper deux dignes prêtres bien faits pour compatir à ses peines, le conseiller dans ses doutes, et le guider dans les obscurités des premiers moments. M. l'abbé Jégou, prêtre d'un grand savoir, destiné à rendre au diocèse, comme vicaire-général, de longs et précieux services, partageait sa confiance avec M. l'abbé du Feigna, recteur de Saint-Mathieu. Ce dernier, entré tard dans les ordres, homme d'une grande expérience et prêtre d'une haute vertu, pouvait mieux que personne comprendre cette âme et fixer sa vocation.

M. du Marhallac'h prit avec eux une grave détermination : il dit adieu au monde, et entra au séminaire de Quimper. Nous avons nous-mêmes, et à différentes reprises, entendu le séminariste de 1852 parler de son temps de séminaire : l'acclimatation à cette vie régulière, où la volonté est brisée à tous instants par le son d'une cloche qui règle les exercices et ne laisse rien au hasard des circonstances ou à l'entraînement du travail ; cet assujettissement si utile pour la formation, aux usages qui hachent le temps, pour le mieux occuper ; ce retour à la vie d'interne après tant d'années de liberté absolue, tout cela, il nous l'a répété, lui avait coûté beaucoup. Mais avec quel respect il parlait de son supérieur M. Goujeon, dont le souvenir vit encore, et de ses maîtres, dont plusieurs venaient dans sa petite cellule le consulter sur des points d'études qui leur étaient moins familières ! Quelle affection vraie il éprouvait pour ses confrères, plus jeunes que lui, ses inférieurs pour la science acquise, l'expérience et la situation, mais ses égaux et ses amis au séminaire ! Au reste tous étaient bons pour lui, pleins de prévenances, et respectueux de son malheur.

Le jeune homme qui passe du collège au séminaire, objet de ses vœux et but des sacrifices de sa famille, y apporte ses habitudes de travail réglé et de discipline : il n'y a pas pour lui de transition, il y retrouve ses amis d'enfance, il se

Archives diocésaines de Quimper et Léon

plie à la règle; son âme est vierge de tout brisement; elle connaîtra les douleurs de la croix, elle s'y prépare précisément, mais elle ne les connaît pas encore : elle n'a rien à regretter, personne à pleurer; elle n'est ouverte que du côté de Dieu. L'abbé du Marhallac'h compara ces âmes de jeunes hommes avec la sienne fatiguée de la vie, et il mesura de nouveau son sacrifice. Sa nature énergique ne recula pas; les trois années de séminaire passèrent vite ; tonsuré en 1852, minoré, sous-diacre et diacre en 1853, il reçut la prêtrise des mains de Mgr Graveran, le 30 Juillet 1854.

Il quitta le séminaire le lendemain de son ordination, y laissant le souvenir d'un séminariste modèle, pieux, grand travailleur et dévot à la Sainte-Vierge, en l'honneur de qui, avec le concours de ses confrères, il avait élevé dans la partie la plus haute du bois une gracieuse chapelle, faite extérieurement en rondins de bois, et surmontée d'un clocher à jour très élancé. (1) Il dit sa première messe devant son père : sa mère dut y assister du haut du ciel. Ce vénérable vieillard avait longtemps résisté aux désirs de son fils, il ne voulait pas qu'il fût prêtre; il voyait s'éteindre en lui sa race, son nom disparaître, et la devise de ses armes, *Usque ad aras*, s'accomplir douloureusement (2). Mais il était trop chrétien pour refuser longtemps à Dieu le sacrifice de ses désirs les plus chers, il s'était incliné devant sa volonté, et soumis sans murmurer; bientôt même il chanta en fort beaux vers son immolation, ses regrets et ses espérances, sous ce titre :

ADIEUX A MON FILS

ENTRANT AU SÉMINAIRE POUR Y RECEVOIR LA PRÊTRISE

« Mon fils, monte à l'autel, où le Sauveur t'appelle,
« Va chercher dans son sein l'oubli de tes douleurs.
« De ceux que tu pleurais la phalange immortelle
« T'entoure de ses vœux et vient sécher tes pleurs.

(1) Cette chapelle en bois a été, il y a quelques années, remplacée par une autre en pierre, par les soins mêmes de Mgr du Marhallac'h.

(2) Sur la devise prophétique de ses armes, M. du Marhallac'h avait composé les quatre vers qui suivent, « Sur la devise prophétique des du Marhallac'h :

« Mon fils, monte à l'autel, où mon nom doit mourir,
« On me l'avait prédit, mais la main paternelle
« Du Dieu qui te reçoit à l'ombre de son aile,
« Déjà l'inscrit au ciel, où rien ne doit périr.
« F. DU MARHALLAC'H. »

« Les vois-tu près de toi, couronnant de leurs ailes
« Celui qui doit les suivre au céleste séjour,
« Te bénissant des vœux que tu formes pour elles,
« Ramenant dans ton cœur l'espérance et l'amour.

« Près de toi, cher enfant, ton père octogénaire,
« Au pied de cet autel tristement prosterné,
« Offre au Dieu que tu sers, dans une humble prière,
« Et son fils qui consacre et le pain consacré.

« Vois tes pieuses sœurs, ta famille éplorée,
« Qui trouvent dans la foi remède à leur douleur,
« Bénis-les, ô mon fils, et que ta main sacrée
« Rappelle dans leur sein la paix et le bonheur.

« Il se fait tard pour moi. Va préparer l'hostie,
« Qui de mon dernier jour doit faire un jour d'espoir.
« Je rends grâces à Dieu. Dieu, je vous remercie!
« De la main de mon fils, je puis vous recevoir.

« Exauce, Dieu d'amour, à cette heure suprême,
« Les vœux que mon enfant vient de t'offrir pour moi.
« Près de ceux que j'aimais, en quittant ceux que j'aime,
« Daigne dans ta bonté me réunir à toi.

« F. DU MARHALLAC'H.

« Quimper, 29 avril 1854. »

M. du Marhallac'h avait fait son sacrifice complètement. Dieu l'en bénit : quand il fut emporté par une mort presque foudroyante, aucun prêtre n'eut le temps d'accourir, mais l'abbé, son fils, était là, il lui donna les derniers sacrements, le prépara à la mort et reçut son dernier soupir!

M. l'abbé du Marhallac'h était rentré au Pérennou, non point pour y rester inactif, mais pour passer de longues années, surchargé d'occupations de toutes sortes. On est surpris de le voir se prodiguer en tant de travaux même extérieurs; le silence dont il s'enveloppait portait à croire qu'il n'était prêtre que pour lui et les siens. Sans doute il n'a pas suivi la voie ordinaire, il n'a été pendant seize ans ni vicaire, ni aumônier, ni recteur, mais quelle prodigieuse activité chez ce prêtre qui n'a jamais perdu une minute, et qui encore peu de temps avant sa dernière maladie ne passait pas moins de dix heures chaque jour à son bureau.

Il débuta dans le ministère par un échec auquel seul il resta insensible : il avait accepté de prêcher au Sacré-Cœur devant les jeunes élèves, il monta en chaire, se troubla, et en

Archives diocésaines de Quimper et Léon

descendit sans pouvoir ressaisir le fil de ses idées ; il n'y remonta que bien des années plus tard, dans la chapelle de Lorette et aux Glénans, devant un auditoire de marins. M. l'abbé du Feigna l'attira dans son église et lui demanda de confesser. Sa réputation de bonté et de grande expérience lui procura un nombre considérable de pénitents dans toutes les classes de la société. Jusqu'à la fin de sa vie, il se livra avec un zèle admirable à la conversion des pécheurs les plus négligents et les plus compromis. Rarement ils résistaient à sa parole, douce, persuasive et pleine d'autorité. Il les visitait souvent, et avec tant de discrétion qu'ils subissaient le charme de son cœur d'apôtre, et finissaient par se rendre. La dernière sortie qu'il a faite en dehors de son parc a été une visite de charité à un mourant : il se traînait alors péniblement, mais au premier mot il se leva, prit son bâton et nous suivit près du malade.

Mgr Sergent le nomma chanoine honoraire en 1858, et examinateur au Petit-Séminaire de Pont-Croix, charge qu'il garda très longtemps : cinq ans après il reçut les lettres de vicaire-général honoraire, distinction dont il était si digne, et qui ne surprit que lui.

A Quimper on le voulait dans toutes les commissions : il rendit les plus grands services à M. Baume dans la réorganisation de l'Asile Saint-Athanase, et fournit même longtemps, gratuitement, des matériaux : il établit l'œuvre de la suppression de la mendicité, fonda celle des domestiques qui reçoivent une prime pour leur fidélité à leurs maîtres, et s'intéressa à l'œuvre de la bibliothèque. Aumônier de la Société de secours mutuels de Saint-Joseph, établie par l'excellent M. de Jacquelot, père, en faveur des ouvriers, il leur faisait une fois par mois des conférences sur des sujets élevés qu'il savait mettre à leur portée. Du reste, il aima toujours beaucoup les ouvriers, et il demanda à être chargé de ceux qui travaillaient au chemin de fer dans les environs de Quimper : il les réunissait le dimanche à la chapelle de la Lorette, et leur adressait une courte instruction.

Ces occupations extérieures n'interrompaient pas ses études : il se rendait familières les langues anglaise et italienne, qu'il lisait couramment, mettait en ordre l'herbier de la ville de Quimper et le complétait, puis donnait à sa famille et à ses amis les restes de son temps.

Le Pérennou était un centre plein de vie : chacun s'y trouvait chez soi, et savait être agréable au maître de la maison en y séjournant. M. de Carné et sa famille, M. de la Grandière et la sienne, aimaient à y résider ; la maison était pleine de souvenirs, les enfants y étaient nés ; le parc, merveilleusement entretenu, offrait les plus magnifiques ombrages, et la rivière qui coule au pied apportait les distractions les plus variées. Mais ce qui faisait le charme de cette vie commune, c'étaient la paix, l'union qui régnaient entre tous, et le niveau intellectuel qui se maintenait par de fortes études et d'utiles lectures. Le dévouement et l'attachement de M. l'abbé du Marhallac'h pour les siens étaient sans bornes. Apprenant que son beau-frère M. l'amiral de la Grandière avait accepté, pour une troisième période de trois ans, le poste de gouverneur de la Cochinchine, il résolut de partir avec lui pour l'éducation et la sécurité de ses enfants ; mais peu de jours avant le départ, l'amiral tomba malade ; les médecins déclarèrent son état grave, et il dut renoncer à cette situation, dans laquelle il aurait pu, comme précédemment, prévenir de grandes difficultés et rendre de précieux services.

Entouré de ses sœurs, de leur mari et de leurs enfants, M. du Marhallac'h se refaisait un intérieur, dans lequel il vivait sinon heureux du moins consolé et distrait par ces nombreux petits enfants qui l'entouraient, l'assaillaient, l'obligeaient à prendre part à leurs jeux, et au besoin — ce n'était pas rare — trouvaient en lui un avocat convaincu et dévoué pour écarter l'orage et parer à une répression.

De temps en temps, le plus souvent pendant les vacances, des amis se donnaient rendez-vous au château, ou s'y rendaient isolément : M. l'abbé de Cazalès, M. l'abbé Testard du Cosquer (1), le R. P. Félix, conférencier de Notre-Dame, M. l'abbé Pereyve, M. le chanoine de Léséleuc (2) et M. l'abbé Chesnel (3) y ont fait d'assez longs séjours : leurs conversations, intéressantes et élevées toujours, étaient parfois vives et piquantes. Ces réunions terminées, les amis et les parents dispersés, M. du Marhallac'h s'enfermait dans sa solitude

(1) M. l'abbé Testard du Cosquer mourut à Rome archevêque de Port-au-Prince.

(1) M. l'abbé de Léséleuc, promu quelques années plus tard à l'évêché d'Autun, et mort après dix mois d'épiscopat.

(3) Théologien du Pape au Concile du Vatican.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

laborieuse, repoussant avec vivacité toutes les démarches qu'on pouvait faire près de lui, et déclarant vouloir s'enterrer au Pérennou. Il n'autorisa jamais aucune proposition de le faire arriver à l'épiscopat ; rien n'était alors plus facile, ses relations de famille, la situation de M. de Carné, les services rendus par l'amiral de la Grandière, son mérite personnel, tout concourait à le faire parvenir à cette dignité redoutable qu'aucun prêtre ne doit désirer. Pour détourner le coup qui aurait pu l'atteindre, il répétait souvent : « Comment voulez-vous me faire nommer évêque, moi qui ne sais point parler : quelle torture ce serait d'entendre des discours sans pouvoir y répondre. » M. l'abbé du Marhallac'h exagérait sans doute à dessein sa difficulté de parole en public, car dans des réunions de comité combien de fois ne l'avons-nous pas entendu exposer dans une langue claire, précise et pure, des affaires difficiles et embrouillées : la voix, ordinairement faible, était alors bien timbrée, la parole sobre et le geste ferme et juste. On respecta autour de lui ses répugnances, et aucune de ces propositions, qui sont des ordres de la Providence, ne vint troubler son âme.

Au reste, ce château si gai devait être bientôt attristé : M. Louis de Carné, fils ainé de l'éminent académicien, était revenu de sa campagne du Cambodge miné par la maladie qui devait bientôt l'emporter. Il succombait aux glorieuses fatigues d'un voyage d'exploration, et occupait ses dernières heures de santé à terminer un ouvrage du plus haut intérêt, écrit avec la verve et l'enthousiasme de la jeunesse, alors qu'on sait la valeur des services rendus et que l'on voit s'ouvrir devant soi un superbe avenir. Ce pauvre jeune homme ne vit même pas le succès considérable de son livre, il mourut pendant le rigoureux hiver de 1870 ; et son père eut la douleur de lui fermer les yeux, et de mettre la dernière main à son travail, pendant que ses deux autres enfants, MM. Edmond et Olivier de Carné, étaient à Paris, au poste de l'honneur et du devoir, avec son gendre M. de Rodellec (1).

Au premier bruit de la guerre qui devait finir si tristement pour la France, M. l'abbé du Marhallac'h s'offrit comme

(1) *Voyage dans l'Indo-Chine et dans l'Empire Chinois* L'édition est épuisée.

aumônier militaire : déjà en 1859, lors de la guerre d'Italie, il avait voulu suivre l'armée, mais sa demande avait été impitoyablement écartée. Cette fois il procéda autrement, il partit et fit sa demande ensuite. Il avait alors 62 ans ; ses neveux partaient, pourquoi ne partirait-il pas aussi ? Il les suivrait ; il bénirait, réconcilierait les blessés et se dévouerait pour Dieu, les âmes et la France ; et puis, peut-être, quelque balle ennemie l'atteindrait par devant, en plein cœur ; sa mort serait une satisfaction offerte pour son pays, et il verrait Dieu, et il retrouverait au ciel sa famille, où lui seul manquait depuis longtemps. Quel beau rêve ! La première partie devait seule se réaliser. Nul ne sait ce qui se passa en lui quand l'embarquement des Mobiles se fit à la gare et que le train se mit en marche : nous le vîmes à ce moment-là, il était calme comme toujours, mais ses traits avaient quelque chose de plus énergique et de plus décidé ; son teint, pâle ordinairement, s'était légèrement coloré, et ses yeux si bleus semblaient plus grands et plus vifs.

L'abbé du Marhallac'h arrivait à Paris dans des conditions spéciales et particulièrement difficiles pour lui. Il n'avait aucune nomination régulière, il allait être aumônier libre, et par conséquent sans mandat, sans rien qui l'accréditât et lui assurât une position fixe. Des démarches furent faites dans ce sens, elles n'aboutirent point ; mais les évènements avaient marché, son ministère était indispensable, les officiers des Mobiles du Finistère le gardèrent près d'eux et le firent asseoir à leur table et partager leur ration jusqu'à la fin du siège, ce qui n'était pas inutile par ce temps de privation de toutes sortes et de désarroi complet.

Nous avons eu la bonne fortune de faire revenir M. du Marhallac'h sur ces souvenirs si tristes de la guerre, un jour que la maladie lui laissait, entre deux crises aigues, quelques moments de répit. Voici des détails précis que nous pouvons donner ; les autres, plus intimes, sont du trésor de la famille.

Levé de bonne heure, quand son service ne l'appelait pas la nuit dans les tranchées, où il suivait toujours ses hommes, il disait la messe dans l'église de Saint-Éloi ou dans celle de Ville-Juif, la plus rapprochée du casernement du bataillon. L'église avait beaucoup souffert dès les premiers jours de l'investissement de Paris, le toit était à jour, les obus avaient

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ébranlé les murs ; dans l'intérieur régnait le plus grand désordre ; le clergé avait suivi les fidèles dans l'intérieur de la ville. La messe dite, toute la journée était prise par la visite des ambulances dans lesquelles il allait à la recherche des Bretons.

Des Bretons ! il y en avait partout : pas un n'avait manqué à l'appel à l'heure du départ, et toujours à leur poste, ils faisaient simplement et sans bruit leur devoir, sans se douter qu'ils étaient souvent des héros, et ils tombaient blessés, parfois grièvement, sans dire un mot, sans pousser une plainte, sans regret de la vie.

Honneur à nos Mobiles !

Mais, transportés dans les hôpitaux, en lui, ils retrouvaient la langue de leur vieille mère, les douces joies du foyer, leurs espérances d'avenir et leurs prêtres dévoués. Ces visites étaient émouvantes ; l'aumônier se multipliait, il fallait voir tous les malades, recevoir leurs confidences et promettre de profiter du premier ballon ou du premier lâcher de pigeons pour envoyer au loin, par de là les lignes prussiennes, des lettres qui porteraient aux châteaux et jusque sous le chaume, aux riches et aux pauvres, des nouvelles de l'absent avec l'espoir du retour. Un jour, dans une ambulance dirigée par le Très-Honoré Frère Joseph, aujourd'hui supérieur général des Frères de la Salle, mais alors directeur d'un grand établissement dans le quartier Saint-Antoine, l'aumônier fut conduit près d'un mourant qu'aucune blessure grave n'avait atteint, mais qui s'en allait de consomption. Le malheureux ne savait pas un mot de français, refusait obstinément les remèdes qu'on lui présentait, et voulait se laisser mourir. M. du Marhallac'h s'approche de son lit, lui parle en breton ; le malade revient à lui, se dresse sur son séant et lui dit avec un accent inexprimable : « Vous n'êtes donc pas un sauvage, vous. » La conversation continua : le malade prit courage, ouvrit son cœur, se laissa soigner et guérit. Il doit vivre dans quelque lande des montagnes d'Arrez.

La visite des ambulances terminée, restait à rechercher les corps des soldats tombés morts çà et là dans la plaine et les ravins : l'aumônier, muni d'un sauf-conduit, allait partout, suivait les sentiers, fouillait les bois et n'épargnait pas sa peine. Un officier prussien placé aux avants-postes l'avait remarqué : il appréciait sa noble mission, et se mettait à sa

disposition pour l'y aider : plusieurs fois, le voyant exténué par tants de courses répétées, il descendait de cheval, voulant en vain le faire monter à sa place, et l'accompagnait longtemps à pied.

Il n'est pas possible de dire l'admiration que cet aumônier provoquait autour de lui par des traits de hardiesse inouïe, un zèle qui ne se démentait jamais, et une modestie qui dérobait aux yeux des chefs et des soldats tout ce qu'elle pouvait. Une circonstance vint le signaler, malgré lui, à l'attention du général en chef, et lui mérita la croix.

Le 29 Novembre 1870, pour détourner l'attention de l'ennemi sur la grande sortie qui devait avoir lieu par la Marne, deux fausses attaques furent ordonnées. L'une d'elles, celle du Sud, avait pour objectif le village de l'Hay, fortement occupé par un détachement de Prussiens du 6e corps.

Dès l'aube, le 110e régiment d'infanterie attaqua brusquement les premiers retranchements des Prussiens et les força à se replier dans le centre du village. Après deux heures d'une vive fusillade, un bataillon de mobiles du Finistère reçut ordre de se porter en avant pour appuyer le 110e. Quand les Mobiles arrivèrent sur le terrain occupé par le 110e, ils eurent un moment d'hésitation en entendant siffler une grêle de balles et en voyant le champ de bataille jonché de morts et de mourants.

On leur ordonna de se déployer en avant en tirailleurs ; le brave aumônier qui était aux premiers rangs transmit cet ordre en breton (car bon nombre de mobiles n'entendaient pas le français), et se portant en avant leur indiquait l'emplacement qu'ils devaient occuper et les encourageait ainsi par son exemple. L'ennemi ayant aperçu ce mouvement, dirigea tous ses feux sur ce point. Beaucoup de Mobiles tombèrent ; s'élançant auprès d'eux, l'aumônier leur disait les dernières prières.

Le lieutenant-colonel commandant le 110e, voyant le péril de l'aumônier, lui fit observer que sa place n'était pas là : l'abbé lui répondit que « sa place était à côté des mourants. »

Le feu devenant plus intense, cet officier supérieur le saisit par le bras et le rejeta en arrière. Au moment même le lieutenant-colonel tombait grièvement blessé à la place que venait de quitter l'aumônier. Quelques instants après, le signal de la retraite fut donné et, ainsi qu'il avait été convenu, les troupes évacuèrent le village, en subissant de grandes pertes.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

L'abbé du Marhallac'h avait reçu dans le chapeau une balle qui le frappa sur le haut du front, lui contourna le crâne et sortit par derrière sans le blesser: sa soutane était criblée de trous, il n'avait pas la moindre égratignure: la mort ne voulait pas de lui, la Providence le réservait pour de nouvelles souffrances et de nouveaux travaux.

Quelques jours après, M. le colonel de la Villebrest eut la joie de lui remettre la croix de la légion d'honneur devant le régiment massé sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Dans une lettre à sa famille, il annonçait ainsi sa décoration : « Un cas de croix vient d'éclater dans mon ambulance, c'est moi qui en suis atteint. » Il ne la portait pas habituellement, mais il y avait été très sensible, il le disait simplement. Dans son abnégation, il répétait quelquefois: « J'en aurais fait facilement le sacrifice pour faire plaisir à d'autres. » Le chapeau qu'il portait à l'Hay, a été retrouvé chez le chapelier qui lui en avait vendu un neuf, il est conservé au château de Kerouzien: quant à la soutane, sa modestie l'a fait disparaître.

C'est après cette bataille qu'il écrivit la lettre suivante à M. de Kerdanet, pour lui annoncer la mort de son fils. M. de Kerdanet était lieutenant au 2e bataillon des Mobiles du Finistère ; engagé volontaine pour la durée de la guerre, il était descendu de son siège de juge au tribunal de Saint-Brieuc, pour prendre l'épée.

« Villejuif, 7 Décembre 1870.

« MONSIEUR,

« Vous avez déjà reçu la désolante nouvelle qui impose « un nouveau sacrifice à vos affections de famille. Permettez-« moi d'y ajouter les consolations qu'une âme, comme la « vôtre, saura trouver dans l'accomplissement des grands « devoirs de soldat et de chrétien fidèlement remplis par « celui que vous pleurez.

« Le 29 Novembre, Monsieur votre fils, chargé, en l'ab-« sence de son capitaine, de commander sa compagnie, était, « à la pointe du jour, tout près du village de L'Hay, occupé « par les Prussiens. Il est resté pendant plusieurs heures à « l'endroit le plus périlleux de l'attaque et sous une grêle « de balles, il n'a cessé de soutenir ses soldats par son exem-« ple et sa parole. La retraite avait sonné, et il allait échap-« per au danger, lorsqu'il a reçu le coup fatal. A peine le « feu avait-il cessé, lorsque nous l'avons relevé sur le champ « de bataille. Deux agents de la Société Internationale, un « officier de mon bataillon et moi, nous l'avons porté alter-« nativement jusqu'à la voiture qui nous attendait.

« Dans le trajet, j'ai reçu l'aveu de ses fautes, je lui ai « donné l'Extrême-Onction et l'indulgence de la bonne mort. « Il me serrait affectueusement la main, me parlait de ses « souffrances, de son pays, de sa famille qu'il ne devait plus « revoir. La voiture l'a conduit à une ambulance, près la « redoute des Hautes-Bruyères, et il y a rendu le dernier « soupir. Ses restes, réclamés par son commandant, ont été « réunis à ceux de MM. de Goësbriand et du Plessix, tombés « presqu'au même moment et à la même place. Chacun d'eux « a été enseveli dans une châsse de plomb ; ils seront trans-« portés demain dans le même caveau. Des alertes conti-« nuelles ont fait ajourner jusqu'à ce jour, 7 Décembre, la « cérémonie religieuse. Tous les compagnons d'armes de « Monsieur votre fils voulaient y assister. Ses soldats le pleu-« raient comme le plus aimé de leurs chefs. Auprès de son « cercueil, comment ne pas être touché de ce précepte de « saint Paul, qui nous défend de nous désoler comme ceux « qui n'ont pas d'espérance! Il y a des morts pleines d'im-« mortalité ; il y a des adieux qui ne sont que des rendez-« vous ; la vertu du sacrifice qui ramène les âmes à Dieu « n'est pas sans fruits temporels pour les familles qui ont « enseigné de pareils dévouements et inspiré de tels cou-« rages.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'expression respectueuse « des regrets les plus vifs et de la sympathie la plus pro-« fonde.

« DU MARHALLAC'H,

« Aumônier du 2e bataillon des Mobiles « du Finistère. »

On ne peut lire cette lettre sans émotion, toute l'âme de l'aumônier breton y a passé : elle honore celui qui l'a écrite comme celui qui était digne de la recevoir.

Un ancien Mobile de 1870, et qui, pendant cette terrible campagne, a été chaque jour témoin du courage de l'abbé du Marhallac'h, nous fait part de ce trait, dont sans aucun doute le brave et modeste aumônier n'a jamais parlé.

Dans une des nombreuses rencontres où participa le régiment des Mobiles du Finistère, on donna l'ordre aux hommes de se coucher à plat ventre pour éviter l'ouragan de balles qui passait sur leurs têtes. L'abbé du Marhallac'h restait debout, et à un officier qui lui disait de se coucher, il répondit : « Pardon, commandant, je dois rester debout pour les bénir. »

Lui qui n'avait pas été blessé sur les champs de bataille, faillit être tué dans une rue de Paris.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Dans ses courses rapides à travers la ville, il disait n'avoir trouvé que des *braves gens*, et ce n'est pas lui qui nous aurait raconté l'accident auquel il échappa par la présence d'esprit d'un officier de son bataillon : de tels faits en face d'un ennemi vainqueur et brutal blessaient trop son honneur de Français. Un jour, — c'était peu de temps après l'armistice — il accompagnait ses Mobiles dans Paris, quand un faubourien, à la tête d'une troupe d'émeutiers qui s'essayaient et se comptaient déjà, se précipite sur lui, l'insulte et profère des cris de mort ; il prend son fusil, l'épaule et met l'aumônier en joue. Un sergent de Mobiles voit le danger et se prépare à faire feu sur le misérable ; on intervient heureusement, les deux fusils se relèvent, de grands malheurs sont évités ; l'aumônier aurait été tué par une balle française, et le sang français aurait coulé.

Le bruit de cette vaillante conduite et le récit de tant de services rendus parvint dans le Finistère ; il y excita une admiration universelle, il devint populaire ; et quand le Département, appelé à nommer ses députés, vota, le 8 février 1871, le nom de M. du Marhallac'h sortit des urnes avec un nombre considérable de voix, 54,598. Pour lui, il était resté à Paris, ne s'occupant pas de son élection : le succès l'attrista. Il siégea à Bordeaux, puis à Versailles. Nous n'avons pas à juger cette Assemblée législative : Dieu permit qu'elle méconnût ses devoirs, ne profitât point de l'occasion qui était bonne pour faire une restauration chrétienne, et se laissa confisquer par des ambitieux. Le député du Finistère en eut le pressentiment, et il décida de se retirer. A la Chambre, cependant, on avait remarqué son maintien simple et digne, et s'il n'osait affronter la tribune, il parlait dans les Commissions et ses avis étaient très appréciés ; pourquoi faut-il qu'ils n'aient point prévalu ?

En dehors de ses devoirs de député, il se sentait prêtre et voulait rester aumônier militaire : à Versailles, grâce au concours du général de Maud'huy, il établit la messe militaire le dimanche et consacra aux soldats ses loisirs.

Des malades bretons étaient restés dans les hôpitaux de Paris pendant la Commune : il l'apprend, et deux fois pénètre dans la ville assiégée ; la première fois en prêtre; la seconde, en laïque. S'il avait été découvert, lui, prêtre et député, il était perdu ; mais aucune considération personnelle n'avait réussi à modérer son zèle.

Sa démission est du 8 Juin 1871 ; il l'adresse à ses électeurs dans ces termes :

« Versailles, 7 Juin 1871.

« MES CHERS CONCITOYENS,

« Lorsque vous m'avez appelé à vous représenter au sein « de l'Assemblée nationale, j'ai ressenti un légitime orgueil « de ce témoignage de votre confiance.

« Cependant si j'avais été parmi vous, j'aurais hésité de« vant les devoirs que cet honneur impose.

« Mes scrupules se sont accrus au milieu des luttes poli« tiques dont j'ai peu l'expérience.

« J'aurais la prétention de bien remplir votre mandat, s'il « n'exigeait que du dévouement et de la reconnaissance ; « mais il suppose d'autres conditions.

« Au moment où vous allez choisir de nouveaux manda« taires, je croirais servir mal vos intérêts si je ne vous « priais de les remettre en des mains plus habiles.

« Veuillez bien agréer l'expression respectueuse de mes « remerciements les plus sincères et de mes sentiments les « plus affectueux.

« DU MARHALLAC'H. »

M. l'abbé du Marhallac'h rentra dans le diocèse et se remit au travail : il avait, grâce à ses relations à Paris, obtenu la création d'une paroisse aux Glénans, et comme la position était misérable, le danger parfois très grand et le ministère infime, il se l'était adjugée avec l'autorisation de Mgr Sergent, de très grande et très belle mémoire.

Les Glénans sont un groupe d'îles perdues en pleine mer, à quatre lieues de Concarneau, rattachées à Fouesnant pour le spirituel et l'état-civil ; l'abord en est périlleux ; ces îles toutes petites, assez rapprochées l'une de l'autre, sont entourées d'une ceinture de rochers que seuls les marins du pays osent franchir. La population ne dépasse pas cent habitants, mais en 1871, un industriel étranger avait voulu y établir un vivier ; les travaux nécessitaient un nombre considérable d'ouvriers, ces malheureux étaient privés de tout secours religieux : M. du Marhallac'h s'en émut. Il avait toujours beaucoup aimé ces îles, qui avaient été souvent autrefois le but de ses promenades favorites, et quand il revenait le soir, tard et par un temps mauvais, sa sœur aînée l'attendait et l'entourait

Archives diocésaines de Quimper et Léon

de gâteries, pour le remettre de ses fatigues. Familiarisé avec la mer, propriétaire d'un bâteau ponté, le *Surcouf*, et doué d'un courage qui alla parfois jusqu'à la témérité, le nouveau Recteur vint bâtir dans l'île du Loc'h une chapelle en bois, dont il fut l'architecte et qu'il disposa très ingénieusement pour servir d'habitation en dehors des offices : il la dédia à Notre-Dame des Iles. Il y disait la messe tous les jours, et le dimanche, si le temps avait permis aux habitants des autres îles de venir, il disait la messe basse ou chantait la grand'messe et les vêpres, selon les fêtes, prêchant en français ou en breton d'après la composition de son auditoire; un des marins de son embarcation lui servait de chantre. Les jours de tempête, alors que l'île du Loc'h était inabordable, ce qui arrivait souvent en hiver, un pavillon hissé au haut d'un grand mât indiquait par des signaux convenus le point où l'on était rendu de la messe, et tous dans les différentes îles y assistaient ainsi, s'unissant dans la prière et la même foi.

La Fête-Dieu se célébrait avec une solennité toute particulière : les habitants montaient dans leurs embarcations et suivaient celle du Recteur, qui portait le bon Dieu ; la flotille se rendait à l'île Penfret; on descendait dans les casemates du fort, un reposoir y était dressé, les chants reprenaient et, la bénédiction donnée, on se reposait un peu, avant de revenir dans le même ordre de procession à l'île du Loc'h reporter Notre-Seigneur. Ces fêtes étaient vraiment pieuses, pleines de consolations et de joies pour tout le monde. Mais aussi quel cadre pour une telle cérémonie ! d'un côté la mer sans limite, de l'autre au loin une ligne blanche indiquant la terre, et sur la tête le ciel plein de lumière et animant ce tableau.

Dans la semaine, le bon Recteur visitait ses paroissiens, s'asseyait à leur foyer, et pourvoyait souvent à leurs besoins ; puis son temps était partagé entre ses exercices de piété, auxquels il assigna toujours la première place dans sa vie, les leçons d'écriture et de lecture qu'il donnait aux enfants, et le travail de cabinet, s'instruisant et lisant beaucoup, mais toujours la plume à la main pour ne rien perdre et tout consigner dans sa mémoire. Parfois sa solitude était troublée par des sinistres auxquels il assistait sans pouvoir porter secours. Un soir la tempête était déchaînée, la mer, horrible à voir, entraînait sur les rochers de l'île un navire étranger, sa perte

était certaine ; il toucha et disparut dans l'abîme corps et biens. Quelque temps après, le Recteur crut apercevoir au bout de sa longue-vue un mouchoir qui s'agitait : un malheureux aborde dans l'île, il parle une langue que personne ne comprend, mais grâce à sa connaissance de l'italien, le Recteur apprend que le navire et tout l'équipage étaient grecs, et il recueille chez lui le pauvre naufragé. Bientôt la mer apporte six cadavres ; le bois ne manque pas, mais il n'y a pas d'ouvrier, que faire ? L'abbé du Marhallac'h prend les outils dont il se sert pour son agrément, et passe la nuit à confectionner les cercueils. Le lendemain, les fosses sont creusées, lui-même s'y emploie, et les morts reçoivent les derniers honneurs.

Dans une autre circonstance son propre bateau fut emporté au large avec ses deux hommes d'équipage : le mât cassa, et le *Surcouf* fut en perdition : du rivage le Recteur voyait le danger, et priait : à bord les deux marins, tombés à genoux, firent un vœu à sainte Anne. La nuit fut épouvantable, le bateau n'obéissait plus à la barre : enfin, au petit jour, le patron le Berre reconnut les côtes de Lorient, ils étaient sauvés. Quelques jours après M. du Marhallac'h se rendait avec ses deux matelots à Sainte-Anne d'Auray pour accomplir le vœu. La destinée de ce bateau était de se perdre, une nuit il chassa sur ses ancres, et disparut pour toujours.

Dans la semaine qui suivit, le Recteur des Glénans fut appelé à l'Évêché : depuis 18 mois qu'il s'était retiré du monde et vivait au milieu de ses chers paroissiens partageant leurs dangers et souvent leurs privations, de grands événements s'étaient succédés dans le diocèse. Mgr Sergent avait été emporté subitement en gare de Moulins, le siège avait vaqué environ 5 mois et Mgr Nouvel, un enfant de Quimper, était sorti du monastère de la Pierre-qui-Vire pour monter sur le siège de Saint-Corentin et continuer les grandes œuvres de son éminent prédécesseur. Au bout de quelques mois d'épiscopat la mort lui avait enlevé un de ses vicaires-généraux, un de ses amis d'enfance, M. l'abbé Evrard. C'est pour lui succéder que Mgr Nouvel mandait près de lui le Recteur des Glénans : il vint, écouta la proposition qui lui était faite, et refusa. Mais l'Évêque qui le connaissait depuis longtemps, l'aimait et appréciait son rare mérite, en appela à sa conscience et à son cœur : M. du Marhallac'h fit taire ses répugnances, et se soumit.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le nouveau vicaire-général avait soixante-cinq ans : à cet âge les habitudes sont prises, et rien ne semble difficile comme de se plier aux exigences d'une nouvelle situation, difficile, souvent pénible, et qui exige toujours une abnégation complète de ses préférences, de ses vues, de sa personnalité. Aux difficultés ordinaires s'ajoutaient celles qui pouvaient surgir du passé même de M. du Marhallac'h, de sa vie toute libre jusque là et de sa grande situation dans le pays. Mais le vicaire-général comprit le sacrifice qu'on lui demandait de ses goûts, de ses travaux personnels et de sa chère solitude, pour commencer une existence affairée, une vie de représentations et de lourdes responsabilités. Pendant 15 ans il s'acquitta de tous les devoirs de sa charge avec une ponctualité, un soin et une intelligence des affaires vraiment remarquables. Sa petite maison de la rue Verdelet était ouverte à tout le monde, on frappait à sa porte avec confiance, on pénétrait dans son modeste bureau qui lui servait de chambre à coucher : il était assis devant une toute petite table en sapin, toujours occupé, et il accueillait les visiteurs avec une grande réserve. On exposait son embarras : en quelques mots les solutions étaient données ou ajournées, et chacun se retirait conduit jusqu'à la rue avec la plus exquise urbanité : et cela se répétait dix fois dans la matinée, sans qu'il s'en plaignît jamais, jusqu'au moment où selon l'usage il se rendait à son bureau de l'évêché expédier les affaires courantes. Il n'interrompait cette vie si occupée que pour remplir près de sa famille un devoir de bon parent, ou pour passer quelques heures chaque semaine à sa campagne, dont il surveillait de loin l'exploitation et les améliorations. C'était peu sans doute, mais il avait à un degré rare le sentiment du devoir, et il se trouvait être le vicaire-général d'un évêque qui était le devoir même.

Mgr Nouvel avait, avant sa promotion à l'épiscopat, passé par toutes les positions qui préparent le prêtre à cette charge écrasante ; il apportait à toutes choses une grande activité, saisissait vite le point vulnérable d'une situation ou d'une affaire, et tranchait avec netteté le cas qui lui était proposé. Doué d'une très robuste santé qu'il avait le tort de ne pas ménager assez, il se levait de grand matin, recevait même avant 7 heures, et pour 9 heures il avait expédié vingt bouts de lettres, bien claires, et répondu par le retour du courrier à tous ceux qui s'adressaient à lui.

L'Évêque et le Vicaire-général se comprirent, s'aimèrent, n'eurent rien de caché l'un pour l'autre, et se firent les plus intimes confidences. Tous deux se ressemblaient par un grand cœur, une intelligence riche et déliée, et une application intense au travail : tous deux surtout se rapprochaient par les plus belles vertus qui font l'évêque et le prêtre saints, dévoués et confiants en Dieu seul : tous deux enfin pouvaient peut-être avoir à se reprocher mutuellement cette atteinte de la poussière du monde, ces petites faiblesses, ces vivacités d'un moment auxquelles les meilleurs n'échappent point, et qui mettent précisément en relief la vertu : on suit alors les progrès que le temps et la grâce leur font faire, et nous tous qui sommes si loin derrière eux, nous prenons courage, nous ne désespérons plus de nous corriger, de nous amender.

Nous avons dit que les rapports entre eux étaient parfaits, pleins de cordialité et de bonne gaîté, et souvent dans les presbytères, où leur arrivée était une vraie joie, parce qu'on était toujours sûr de leur être agréable, ils faisaient parfois assaut de malices et de bons mots : les prêtres jugeaient des coups, le vicaire-général n'était pas toujours battu. A Loc-Éguiner-Saint-Thégonnec, pour la bénédiction du Saint-Sacrement, Mgr Nouvel avait chanté l'oraison, de sa voix la plus forte et la plus aigre. « Ne trouvez-vous pas, Messieurs, dit-il après la cérémonie, au presbytère, que je fais des progrès pour le chant ? » Quelqu'un répondit : « Il est sûr, Monseigneur, que votre voix n'est pas... ordinaire ! — Vous êtes malin, dit en souriant le bon évêque, je sais bien que je ne suis pas un rossignol, mais enfin je me console en pensant que mon grand-vicaire n'est guère plus fort que moi. — C'est vrai, Monseigneur, répliqua modestement M. du Marhallac'h... j'ai cependant un avantage sur vous. — Lequel donc ? — Eh bien ! c'est qu'on ne m'entend pas, Monseigneur ! »

Pour nous, nous n'oublierons jamais cette parole admirable qui nous fut dite par Mgr Nouvel, deux jours seulement avant sa mort : elle peint bien une extrême modestie qui ne veut pas convenir du bien qu'elle a fait : « Voyez-vous, je n'ai pas été un évêque distingué, j'ai été un évêque de bonne volonté. » — Nous n'eûmes pas la force de répondre, nous sortîmes en pleurant.

O mon Evêque, ô mon Père, sans doute, votre nom n'a pas

Archives diocésaines de Quimper et Léon

résonné dans la France entière comme l'un de ceux qui s'imposent et marquent une époque, mais était-il bien nécessaire qu'il en fût ainsi ? Votre nom vénéré s'est buriné dans nos cœurs, n'est-ce point assez ? Vous étiez notre modèle, notre appui, notre joie : vous aviez la charge du diocèse et non du pays entier, et au ciel vous êtes récompensé pour le bien que vous deviez nous faire, et que vous nous avez si largement fait : votre épiscopat grandit comme toutes les œuvres que le temps respecte, consacre et met en pleine lumière.

(La fin au prochain numéro.)

La *Foudre de Rogé* ne saurait nuire : on peut en recommencer l'emploi autant qu'il est besoin, sans avoir à craindre ni fatigue ni irritation. Elle est un moyen sûr de nettoyer l'estomac et l'intestin. Après ce lavage, la tête se trouve dégagée et l'on évite ainsi les migraines, les vertiges, les étourdissements, congestions et malaises si fréquents au printemps. Prix : 2 francs le flacon, toutes pharmacies.

Quinium Labarraque, vin fébrifuge et digestif.

« LE PLUS ÉNERGIQUE DES TONIQUES CONNUS. »

(Annuaire de Médecine et de Chirurgie pratiques.)

La bouteille : **6** fr., la demi-bouteille : **3** fr. — Toutes pharmacies.

Huit Fois sur Dix les névralgies et les migraines se dissipent en quelques minutes par l'emploi des **Perles** de **Térébentine** du Dr Clertan. Trois ou quatre de ces **Perles** produisent un soulagement presque instantané.

Chaque flacon contient **trente perles**, ce qui permet de guérir une migraine ou une névralgie pour une somme insignifiante.

Comme l'essence de térébenthine doit être rectifiée avec le plus grand soin, il est nécessaire de se défier des imitations et d'exiger comme garantie d'origine que chaque flacon porte la signature du Dr Clertan.

A Paris, maison **L. Frere, A. Champagny & Cie**, Successeur, 10, rue Jacob. Prix du flacon : **2** fr.

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

est seule chargée, à PARIS, de recevir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

Paul LEMARINIER, Sculpteur-Marbrier,

10, Boulevard de l'Odet, QUIMPER.

J'engage les personnes qui auraient des travaux à faire exécuter à visiter le cimetière Saint-Joseph, où elles pourront voir :

Un Monument en marbre blanc, un Monument en kersanton, qui sont un aperçu de mon travail, sans concurrence à Quimper.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.

Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions — Gestions de Propriétés.

VÊTEMENTS Ecclésiastiques — **JODELAIS, Jeune**

Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper

Fournisseur du Grand-Séminaire

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,

fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins DIX MILLIONS. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

ON DEMANDE des Agents pour grande Compagnie d'Assurances dans les cantons de Concarneau, Pont-l'Abbé, Fouesnant, Plogastel, Briec. — Fortes remises. — *S'adresser 13, rue du Palais, Quimper.*

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER — **C. LÉON** — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

OMNIUM de la RENTE FRANÇAISE 3 % Quatrième ANNÉE

Le moyen le plus sûr de se faire des revenus élevés et sans courir *aucun risque*, est de prendre des parts de **500** fr. à l'**OMNIUM de la RENTE FRANÇAISE 3 0/0**. — Le dividende de 1888 a été de **125,45**, soit 25,09 0/0 ; celui de **1889** a été de **100** fr., soit **20** 0/0 ; celui de **1890** a été de **92,50**, soit **18** 1/2 0/0 par part de **500** fr. L'année **1890** a déjà donné **47** fr. **50** par part. Les parts sont délivrées contre la réception des fonds.

Ecrire à MM. de LIGAUDIÈRES, JAMAIN et Cie, 9, rue Cadet, à Paris.

Les Mines d'Ario continuent à avoir un bon courant d'affaires. L'aménagement des filons des **Mines d'Ario** se poursuit dans des conditions normales très favorables. Avant peu la Société publiera les résultats des premiers travaux. Les actions de 25 francs seront alors très demandées et recevront l'essor auquel elles ont droit.

Pour les renseignements, s'adresser au Credit Provincial, 8, rue Drouot, Paris.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,

Villedieu-les-Poëles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.

S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ASTHME & CATARRHE
guéris p^r les **CIGARETTES ESPIC**, 2f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

MAUX DE DENTS *Guerison instantanée par la* **BAUME SEDATIF CHAUTARD**
Pour plomber soi-même les dents. 1f 50. DESHAYES Place Vendôme. France 1f 75

GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2^me^ jour. **H. LENORMAND**, Méd^e Sp^te, Anc^n Aide-Major des Hôpitaux M^rs, à Melun. Consult. gratuites par retour.

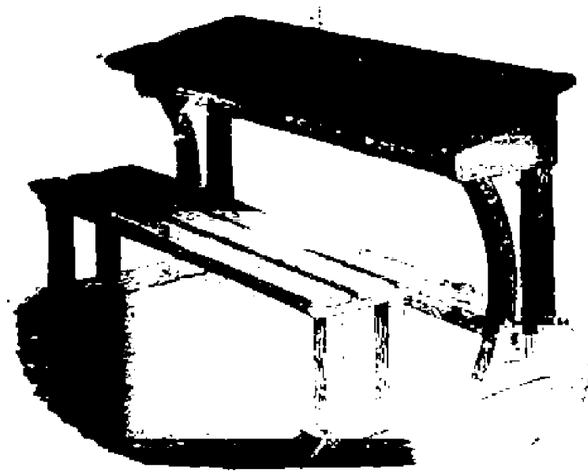
La Grande Découverte du Siècle

L'ELIXIR GODINEAU

guérit rapidement les maladies des *REINS*, de la *MOELLE EPINIÈRE*, de l'*INFLUENZA*, les *ANÉMIQUES*, les *ÉPUISÉS*, etc.; il *RAJEUNIT* et *PROLONGE LA VIE*. C'est essentiellement un élément de réparation; il donne un *SANG NOUVEAU* d'une force inouïe, d'une richesse incomparable; ne contenant aucune substance nuisible, *IL PEUT ÊTRE PRIS* à tous les âges, *SANS DANGER AUCUN*.

LE FLACON : **20** FR.; PAR 3 FLACONS : **50** FR.

Demandez à l'Administration : **7, Rue St-Lazare, à Paris**, la brochure du Docteur LAFAGE, lauréat de la Faculté de Médecine de Paris, elle sera envoyée gratuitement et franco.



MOBILIER SCOLAIRE L. NISIUS

Ch. DELAGRAVE

15, Rue Soufflot, 15

PARIS

Tables depuis **7** fr. la place

CATALOGUE SUR DEMANDE

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché

6^e^ ANNÉE. **Vendredi 11 Septembre 1891.** N^o^ 37.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO **10** CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT **6 fr. par an** — LA LIGNE D'ANNONCE **40** CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse* : Lourdes ; Quimper ; Nomination ; Sainte-Anne-la-Palue ; Mont-Saint-Michel de Brasparts ; Les communes et les écoles.

Notice biographique sur Mgr du Marhallac'h, Protonotaire apostolique *(suite)*.

II. Documents historiques (suite).

III. Bibliographie.

IV. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 13 Septembre. — 17^e^ Dimanche après la Pentecôte, fête du Saint-Nom de Marie, double-majeur, blanc. — A la messe, mémoire du dimanche

Vêpres de l'Exaltation de la Sainte-Croix, mémoires 1^o^ de la Sainte-Vierge, 2^o^ du dimanche.

Lundi 14. — Exaltation de la Sainte-Croix, double-majeur, rouge,

Mardi 15. — Octave de la Nativité de la Sainte-Vierge, double, blanc.

Mercredi 16. — Jeûne. — Saint Corneille et saint Cyprien, pontifes et martyrs, semi-double, rouge.

Jeudi 17. — Les Stigmates de saint François, double, blanc.

Vendredi 18. — Jeûne. — Saint Joseph de Cupertin, confesseur, double, blanc.

Samedi 19. — Jeûne. — Saint Janvier et ses compagnons, martyrs, double, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Landivisiau..... 13, 14, 15, 16 et 17 Septembre.
Kernével..... 18 et 19 Septembre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Au moment de mettre sous presse nous recevons le télégramme suivant :

Lourdes, 9 septembre soir.

En ce moment, il y a ici neuf pèlerinages et trois évêques ; le temps est superbe, mais un peu chaud. Nos pèlerins du diocèse de Quimper sont au nombre d'environ 1,700 ; les cérémonies sont magnifiques, nos chants très remarqués. Nos bretons, très pieux, ne quittent guère la Grotte miraculeuse. Le bruit court dans nos rangs que nous avons obtenu deux guérisons, l'une en faveur d'une femme de Plonéour-Trez et l'autre pour une jeune fille de Morlaix : elles seront interrogées demain. La joie et l'enthousiasme sont immenses, mais nous avons le devoir d'être prudents et d'attendre. — Rossi.

Quimper. — Monseigneur, accompagné de M. le chanoine Fléiter, vicaire-général, présidera les exercices de la retraite de Lesneven, et consacrera le mardi, 22 septembre prochain, l'église de Trégarantec.

Nomination. — Par décision de Monseigneur, M. Coquil, ancien vicaire à Scrignac, est nommé vicaire à Guimaëc, en remplacement de M. Gourvil, devenu aumônier de Marine.

Sainte-Anne-la-Palue.

Dans les élans de sa charité, le grand cœur de saint Augustin trouvait de Dieu une définition sublime : il l'appelait « beauté toujours ancienne et toujours nouvelle. » Ce mot d'une justesse profonde ne convient pas à Dieu seulement, mais aux choses de Dieu, à nos fêtes chrétiennes en particulier.

On les a vues bien des fois et l'on veut les revoir encore ; pour cela on s'imposera des sacrifices ; le père et la mère de famille feront des économies sur le produit de la pêche, sur le salaire à peine suffisant de l'ouvrier, mais au jour du pardon de Sainte-Anne la bande joyeuse de leurs jeunes enfants pourra être entassée dans un char-à-bancs et prendre la route de la Palue. Le grand frère n'aura pas de place peut-être, il partira donc à pied et arrivera le premier au but, et cependant tous ici, sauf les plus petits ne verront que ce qu'ils ont vu l'année précédente. Pourquoi donc ces retours périodiques si réguliers, si non parce que la beauté des choses divines se renouvelle toujours ?

Nous voudrions pouvoir, nous aussi, redire sous une forme différente ce qui a été déjà dit plus d'une fois, et ici-même, de ce pardon beau entre tous, mais nous sentons notre impuissance.

Le samedi 29 et le dimanche 30 août, sainte Anne a vu à ses

genoux bien des milliers de pèlerins. Dans la nuit qui s'est écoulée entre les deux jours de fête, les confessionnaux ont été occupés jusque vers une heure et demie, et dès quatre heures, ils étaient assiégés par de nouveaux pénitents. On peut dire que les confessions ont été cependant moins nombreuses cette année ; cela s'explique facilement par le danger que court la moisson ; les campagnards s'arrachant à leurs travaux formaient peut-être la minorité parmi les pèlerins de Sainte-Anne, et les vrais pèlerins des villes se confessent pour la plupart dans le lieu de leur résidence avant de se mettre en voyage ; c'est pendant des heures entières que l'on a dû distribuer la sainte communion.

A la grand'messe, célébrée par M. Fléiter, vicaire-général, l'immense chapelle présentait un admirable aspect ; pas une place vide dans les trois nefs ; au chœur, une trentaine de prêtres ou de séminaristes.

Pour le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo* et l'*Agnus Dei*, le chant des femmes alterne avec celui des hommes ; il en est de même pour les cantiques de sainte Anne, soit en français, soit en breton, et le soir pour les vêpres et le salut ; loin de se traîner languissamment, ce chant-là est pieux et plein d'entrain.

A la messe, M. Billant, recteur de Saint-Melaine de Morlaix, fait entendre sa parole si ardente à une assistance où il est connu d'un grand nombre ; longtemps encore son souvenir vivra parmi les marins de Douarnenez et les cultivateurs de Ploaré.

Pendant toute la journée du dimanche, le temps est d'une beauté devenue, hélas, trop rare ; aussi depuis une heure jusqu'à deux heures et demie, les familles s'en vont par groupes sur les dunes, sur les falaises, sur la grève ; c'est l'heure des gais repas en plein air, puis des promenades en vue de cette baie d'un bleu superbe qui se détache vigoureusement sur le bleu du ciel. Aux pèlerins se mêlent des curieux, dont beaucoup sont venus d'Outre-Manche et se reconnaissent parfaitement à l'excentricité des costumes. Il faut bien le constater : ils semblent ravis de tout ce qu'ils voient et ils pourront en donner une idée à leur retour en Angleterre ; car jamais encore et nulle part tant de vues photographiques n'ont été prises en si peu de temps.

Si l'on ne venait pas à Sainte-Anne en pèlerin, on n'aurait pas à regretter d'avoir fait ce petit voyage en simple touriste ; ceux qui viennent de Douarnenez ont presque constamment en vue la mer et le Ménez-Hom ; ils visitent en passant la jolie église de Kerlaz ; mais, si je ne m'abuse, le trajet de Quimper à la Palue offre encore plus d'intérêt ; c'est le Stéir courant entre les grands arbres ; le pont de Trohéir dans un paysage qui, dit-on, rappelle les Vosges ; c'est Plogonnec, présentant dans sa ceinture de collines, un charmant clocher qu'accompagne une tourelle plus charmante encore, et à l'ombre de ce clocher une église restaurée en ces derniers temps avec autant de zèle que de bon goût. La croix du cimetière compte parmi les plus belles qu'ait faites notre artiste breton Yan' Larhantec.

Nous voici à Locronan ; entrons à l'église et laissons-nous aller

Archives diocésaines de Quimper et Léon

à une admiration qui n'excluera pas la tristesse. Quand donc ces magnifiques murailles, ces colonnes et ces voûtes secoueront-elles la moisissure qui les déshonore ? Transformez ce vœu en prière, et si vous êtes riche ajoutez y de l'efficacité par une généreuse offrande. Sainte Anne n'en sera pas jalouse.

Après avoir vénéré saint Renan et prié à son tombeau nous reprenons notre chemin. L'admirable église est comme le centre d'un horizon plus admirable encore. Nous sommes à l'un des points les plus beaux de la Bretagne, et ce n'est pas seulement pendant quelques instants que nous contemplerons ces splendeurs de la nature ; elles continuent à se dérouler sur notre passage.

Voici Plonévez-Porzay ; c'est de cette paroisse que dépend la Palue ; l'église moderne est toute gracieuse : de beaux vitraux en décorent l'abside (1) ; la verrière centrale représente deux princes bretons tous deux martyrs : saint Miliau, patron de Plonévez, et saint Mélar, son fils. Il est charmant ce jeune saint présentant sa main mutilée.

Mais continuons notre route et hâtons nous vers Sainte-Anne. Vous me direz peut-être que c'est un peu tard et que le conseil n'est point à sa place ; il aurait dû être donné au commencement de cet article. C'est peut-être vrai, mais suivez le tout de même... l'année prochaine... et les années suivantes. Jamais l'on n'a regretté d'être allé à Sainte-Anne la Palue, jamais l'on ne regrettera d'y être retourné. Croyez en l'expérience de quelqu'un qui ne peut plus compter ses pélerinages en ce lieu plein de charme.

Me permettrai-je une restriction ? Il y a trois ans je signalais le caractère répugnant de certaines exhibitions habituelles dans nos pardons. Une autre chose me semble, non-seulement fâcheuse, mais inquiétantes pour l'avenir de nos grandes fêtes bretonnes : les lutteurs, les bateleurs, les saltimbanques de toutes sortes, et les manèges de chevaux de bois ne pourraient-ils trouver d'autre théâtre ? Ici l'alliage du sacré et du profane est écœurant.

Mont-Saint-Michel de Brasparts.

Dimanche, 30 août, a été célébré le pardon de Saint-Michel de Brasparts. Cette chapelle construite en 1674, restaurée en 1820, était tombée dans un état de délabrement déplorable. Grâce à l'initiative et à la générosité de Monseigneur l'Evêque, grâce à un don plein de largesse de M. le Vicomte de Kerret, et aussi à l'activité et au zèle de M. le Recteur de la paroisse, qui a su intéresser à cette œuvre toute sa population, l'édifice a été complètement réparé et remis pour longtemps en état très convenable.

La fête annuelle se célèbre le dernier dimanche d'août ; et en cette circonstance, pour l'inauguration de la chapelle restaurée, les fidèles sont accourus en grande foule. C'était un curieux spectacle que de voir les pèlerins escalader la montagne, disséminés sur ces vastes pentes toutes couvertes de bruyères desséchées.

Après la grand'messe, chantée sur le nouvel autel, il a fallu, vu

(1) Ces vitraux, comme je l'ai dit récemment, sont l'œuvre de M. Georges Cl.-Lavergne, *rue Dulot, 84, Paris.*

l'affluence très considérable, donner le sermon en plein air. Comme on n'avait pas prévu de chaire à prêcher, on a dû en inaugurer une, et on a été servi à souhait. Sur le milieu du plateau, engagée et égarée parmi la multitude, se trouvait la charrette d'un industriel de La Feuillée. Autrefois, Notre-Seigneur a prêché sur la barque d'un pêcheur du lac de Génésareth ; ici, les travailleurs de la montagne, ce sont les chiffonniers de La Feuillée et de Botmeur, et notre homme, de fort bonne grâce, a offert son véhicule profane pour servir à cette grave fonction liturgique. Quand on vit le prédicateur monté dans cette tribune d'un nouveau genre, et si prestement improvisée, il y eut comme un moment de surprise, et un petit sourire involontaire courut dans la foule ; mais en un instant le calme se rétablit, et tous écoutaient avec avidité et piété le bon et beau sermon qui leur était adressé.

Quel admirable spectacle, du reste ! ce millier de pèlerins venant rendre hommage à l'archange saint Michel, à 400 mètres d'altitude, sur le plus haut sommet du pays, d'où il plane sur le diocèse entier et protége notre vieille foi contre les attaques du démon, toujours renouvelées. Et saint Michel pousse toujours son cri de guerre : *Quis ut Deus ;* il faut que Dieu règne dans les cœurs des Bretons, dans les lois, dans les écoles, dans les familles.

Il n'y avait pas de plus beau théâtre pour répéter ce cri de foi et d'espérance, là sur ces hauteurs, en face du grand Ménéhom qui se dressait fier à l'occident, tandis que des trois autres côtés le regard dominait la vaste étendue du Léon, de la Cornouaille et du Tréguier.

Les communes et les écoles. — Quelques préfets avaient demandé au Ministre de l'Instruction publique s'il y avait lieu de contraindre les communes à assurer, par une imposition d'office, l'installation des écoles primaires publiques ou le logement des instituteurs. Le Ministre vient de transmettre aux préfets les avis suivants émis par le Conseil d'Etat, qu'il avait saisi de la question :

1° Lorsqu'une commune n'est pas propriétaire du local où l'école obligatoire est installée, sans qu'il y ait un acte régulier en garantissant la jouissance pour une durée déterminée, l'*administration doit mettre la commune en demeure d'aviser à assurer la continuation du service scolaire au moyen d'une construction ou d'une location.* En cas de refus, il y a lieu de l'y contraindre d'office.

2° Lorsqu'une commune a encore des instituteurs ou institutrices congréganistes, et que le local appartient à la congrégation, l'administration peut, en prévision de la laïcisation et afin d'éviter toute interruption dans le service scolaire, *exiger dès à présent que la commune se procure un local,* soit par voie de construction, soit par voie de location.

3° Lorsqu'une commune ne peut fournir à ses instituteurs, à défaut de logement, qu'une indemnité représentative, s'il est établi que ses maitres sont dans l'impossibilité de trouver dans la localité un logement convenable, *il y a lieu de contraindre la commune à fournir un logement en nature. (Semaine de Rennes.)*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

NOTICE

SUR

Mgr DU MARHALLAC'H

PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE
VICAIRE-GÉNÉRAL DU DIOCÈSE DE QUIMPER
ANCIEN AUMÔNIER DE MOBILES
ANCIEN DÉPUTÉ
CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR

(FIN)

Le bien était rendu de plus en plus difficile; les temps que l'on traversait devinrent pénibles, il fallait tenir tête à l'orage: l'œuvre de la laïcisation des écoles commençait, et dès le premier jour on put voir jusqu'où l'on irait. Mgr Nouvel comprit le danger. M. du Marhallac'h réunit un Comité des Écoles, provoqua des souscriptions et excita des bonnes volontés en montrant l'horrible danger que créait pour la foi des enfants la législation nouvelle. Il fit plus, il se rendit à Rome et obtint du Souverain-Pontife l'établissement dans le diocèse de l'Œuvre de la Doctrine chrétienne. Bien établie partout, elle peut donner les meilleurs et les plus solides résultats : là est le salut pour le diocèse. Nos enfants seront chrétiens, le pays sera moralisé, et l'avenir assuré dans la proportion des sacrifices que nous aurons consentis pour eux. Grâce à l'initiative de M. du Marhallac'h, à sa persistance et à l'autorité qui s'attachait à sa personne, plus de quatre-vingts écoles libres ont été fondées, et souvent dans des conditions particulièrement difficiles. Il en bénit un certain nombre lui-même, quelle que fût la distance, comme l'école des garçons de Plouguernéau. Alors sa joie se reflétait sur toute sa personne, c'étaient ses meilleurs jours : il avait aidé à sauver les âmes : sauver les âmes, n'est-ce point le plus noble but du sacerdoce ?

Ne pouvant point parler en public, il résolut d'écrire, et c'est dans ce but qu'il publia, en 1877, une traduction d'un ouvrage américain : *L'Invitation acceptée : motifs d'un retour à l'Unité catholique* (1). L'auteur, James Kent Stone, ancien président

(1) Paris, librairie des Saints-Lieux, rue des Saints-Pères, 16.

de Kenyon-College (Ohio) avait été amené à se convertir par la lecture de l'*Invitation* adressée par Pie IX aux Protestants au moment de l'ouverture du Concile. Il expose les objections qui agitent nos frères séparés, et donne les meilleures solutions à leur servir. Cet ouvrage est plein d'intérêt, et la traduction en est belle et bien française. Mgr Nouvel l'avait approuvée, et Mgr Mermillod lui a fait une longue et touchante introduction.

Il fonda le *Bulletin de l'Enseignement*, transformé plus tard par ses soins en *Semaine Religieuse ;* il en corrigeait souvent les articles, il voulait que la vérité fût dite entière, le mal démasqué et la vérité soutenue. Inflexible sur les principes, il apportait dans ses relations avec les hommes une grande délicatesse, un tact parfait et une mesure qui lui conciliaient tous les esprits, grâce à une admirable possession de lui-même.

Ce fut à la même époque que M. le chanoine de Penfentenyo voulut remettre en vénération l'insigne relique du Bras de saint Corentin, déposé sans honneur dans quelque coin de la sacristie depuis de longues années. Il était bon qu'un travail bien fait sur l'authenticité de la relique vînt dissiper des doutes et des appréhensions très légitimes d'ailleurs. M. l'abbé du Marhallac'h fit des recherches, compulsa des documents, acquit la certitude que la cathédrale était bien en possession du Bras de Saint-Corentin, et fit un rapport lumineux sur la question. Mgr Nouvel par un acte épiscopal reconnut la relique, et on prépara de grandes fêtes. Elles eurent lieu le 12 Décembre 1886 ; tout le diocèse y prit part ; Messieurs les Curés étaient accourus et avec eux une foule immense de fidèles : jamais peut-être on n'avait vu à Quimper une procession aussi belle, se déroulant avec une piété et une dévotion incomparables le long du boulevard de l'Odet et dans la rue Neuve, en souvenir du pieux chrétien, nommé Sergent, qui sauva la relique pendant la Révolution et qui habitait cette rue.

Le Bras de saint Corentin est placé dans un reliquaire très beau : dans une châsse en bronze doré est un tube horizontal en cristal qui contient la relique, portée elle-même par quatre personnages en argent, l'un d'eux est M. du Marhallac'h, et le tout repose sur un plateau de bronze, doré comme le reste.

Le lendemain de la fête, toutes les paroisses du canton firent en procession le pèlerinage de Saint-Corentin pour vénérer la relique.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Cette fête, qui réussit au-delà de toutes espérances, fut la dernière que présida Mgr Nouvel. Depuis quelque temps sa santé était moins robuste ; il avait dû, sur le conseil formel du médecin, adoucir l'austérité de son régime et prendre quelques aliments gras. C'était trop tard ; le mal faisait des progrès, et lui toujours fier devant la mort qui le gagnait, ne diminuait ni ses heures de travail, ni ses courses rapides sur tous les points du diocèse. Il fit péniblement la dernière visite pastorale en 1887 ; la seconde partie surtout le fatigua beaucoup : le corps défaillait, l'âme restait maîtresse. Accompagné de M. le chanoine Serré, vicaire-général, qu'il affectionnait tant et qui le lui rendait si bien, il rentra à Quimper et mit ordre à ses affaires ; quand tout fut réglé, les derniers sacrements reçus avec la solennité qui convenait, il s'alita pour ne plus se relever, et mourut très peu de jours après, le 1er Juin, de la mort la plus enviable, comme meurent les saints, non sans combats, mais plein de sérénité et de confiance en Dieu et sa sainte Mère.

Le siège était vacant ; le vénérable Chapitre de la Cathédrale se réunit et s'honora en nommant vicaires capitulaires les deux vicaires-généraux du prélat décédé, M. du Marhallac'h et M. Serré. La vacance dura du 1er Juin au 25 Novembre, jour de la préconisation de Mgr Lamarche ; pendant ces six mois, M. du Marhallac'h rendit au diocèse les plus éminents services, traita les affaires ordinaires avec son collègue et différa les plus graves jusqu'à l'arrivée du nouvel Évêque.

Mais ce nouvel Évêque, quel serait-il ? Providentiellement averti d'un choix que l'on avait fait de quelqu'un, M. du Marhallac'h n'hésita pas à se rendre deux fois à Paris ; il exposa si bien la situation qu'il réussit à déblayer le terrain d'un sujet impropre, et à permettre à Mgr le Nonce de faire d'autres propositions. M. l'abbé Lamarche, curé des Batignolles, nous était manifestement réservé dans les desseins de Dieu ; le Ministre des Cultes, M. Spuller, l'avait successivement agréé pour les évêchés d'Angoulême, de Blois et de Saint-Denis de la Réunion : la Providence le gardait pour Quimper. Grands furent l'explosion et le tressaillement de joie qui éclatèrent dans le diocèse ; mais le plus heureux fut sans doute le Vicaire-capitulaire qui venait de nous rendre à tous un si éclatant service ; il allait enfin remettre en des mains

aussi fermes que sages, à un Évêque aussi zélé qu'éminent la direction de notre beau et vaste diocèse.

Quelques jours avant, il écrivait à Monseigneur de Quimper deux lettres, dont nous voulons donner deux extraits. Le premier est court, mais il montre la modestie du prêtre qui n'avait peur que des éloges, se dérobait toujours devant eux ; et dans le second, il aspire au repos.

Il lui avait été demandé des renseignements sur le diocèse et sur le clergé ; il répondit :

« L'usage n'est guère d'adresser des éloges aux personnes « vivantes. Ils ne chatouillent pas agréablement les oreilles « armoricaines et font naître plus de sourires que de convic« tions. » *(21 Novembre 1887.)*

Plusieurs semaines plus tard, Mgr Lamarche le priant de conserver le titre et les pouvoirs de vicaire-général titulaire, il écrivait :

« Mon collègue accepte avec gratitude les fonctions que « vous voulez bien lui continuer. Moi, Monseigneur, ma car« rière officielle est terminée. Mes souvenirs s'effacent, ma « main tremble, je touche à mes 80 ans. Dieu qui me reprend « une à une toutes mes facultés, m'avertit de mettre un inter« valle entre le temps des affaires et celui de rendre mes « comptes. Mais au moindre signe de V. G., je serai toujours à « sa disposition. Dieu m'a fait la grâce de connaître et d'ai« mer tous les évêques de Quimper depuis le Concordat, et « malgré que je sente errer sur mes lèvres le *Nunc dimittis*, « je ne veux pas le chanter avant de vous avoir donné aussi, « Monseigneur, les témoignages de mon plus affectueux et « absolu dévouement. » *(19 Janvier.)*

Les deux vicaires-généraux ne furent point agréés sans peine par M. le ministre des cultes : l'opposition fut vive, et Monseigneur obtint enfin cette double nomination qu'il désirait tant, et à laquelle le diocèse applaudit.

M. du Marhallac'h garda donc ses fonctions de vicaire-général, et parut en cette qualité avec M. l'abbé Serré au sacre de Monseigneur, à Notre-Dame, le 29 Janvier 1888 ; il seconda le nouvel évêque, comme il l'avait fait pour son prédécesseur.

Après Pâques, Monseigneur se rendit à Rome, accompagné d'une centaine de prêtres et de fidèles, et malgré les vives

Archives diocésaines de Quimper et Léon

souffrances dont il fut atteint et qui justement donnèrent au diocèse les plus vives appréhensions pour un épiscopat qui s'annonçait si beau, il eut la force de présider aux démarches nécessaires pour obtenir un titre de Protonotaire en faveur de M. du Marhallac'h. L'éclat du nom, les services rendus, les hautes positions occupées rendirent faciles les démarches à celui qui en avait été chargé ; peu de jours après, le décret pontifical arrivait à Quimper : le diocèse tout entier fut heureux de cette délicate attention de l'Évêque ; nul ne pouvait la plus mériter, personne ne la porterait mieux : lui seul en fut surpris. Se revêtir des insignes de sa dignité, recevoir les honneurs de sa charge, s'entendre appeler Monseigneur, c'était pour sa modestie un vrai supplice, ce qui ne l'empêcha pas d'exprimer toute sa reconnaissance pour cette distinction romaine, en termes émus et touchants.

Malheureusement, sa santé baissait : déjà dans les deux dernières années de Mgr Nouvel, elle avait inspiré quelques inquiétudes. Elle ne se remit jamais bien, aussi réitéra-t-il l'offre de sa démission de vicaire-général à Mgr Lamarche ; elle fut enfin agréée sur ses instances les plus pressantes. Le soir des fêtes de l'inauguration du monument de Mgr Dupanloup, à Orléans, il eut, au presbytère de Saint-Donatien, une violente attaque, à table. Nous le traînâmes au salon, il revint assez vite à lui, mais nos craintes se confirmaient, et le lendemain il s'alitait à Paris, et passait plusieurs jours dans de grandes souffrances. Jusqu'alors il avait joui presque constamment d'une très bonne santé; la maladie trouvait en ce robuste vieillard une résistance obstinée. Nous le reconduisîmes à Quimper à petites journées. Un mois après il était remplacé et remettait sa lourde succession aux mains de M. le chanoine Fléiter, curé des Carmes à Brest. Il se retira au Pérennou.

Le Pérennou est une ravissante campagne, située à deux forts kilomètres du bourg de Plomelin et à douze kilomètres de Quimper, sur la rivière de l'Odet. Elle est entrée dans la famille du Marhallac'h vers le milieu du siècle dernier. Jusqu'au père du vénéré prélat décédé, elle avait été négligée et n'offrait aucun abri ; on n'y voyait que des landes : c'est lui qui a dessiné le parc, mais c'est surtout son fils qui a tracé ces belles allées, planté ces arbres devenus magnifiques, et exécuté tous ces travaux qui en font la plus belle et la plus visitée des propriétés des environs de Quimper.

Mgr du Marhallac'h l'avait toujours beaucoup aimée : la plus grande partie de sa vie s'y était écoulée : tout y était souvenir pour lui : il y avait eu de grandes joies et versé des larmes brûlantes : il avait doublé et remanié le château très heureusement dans sa disposition intérieure : il l'avait dotée d'une gracieuse chapelle, bénite par Mgr Sergent et enrichie des restes de ses morts : car c'était là sa vie : pendant vingt ans il les avait presque continuellement abandonnés, il les retrouvait, il ne les quitterait plus.

Partageant son temps entre la prière et le travail, il semblait renaître : on le vit dans son parc conduisant ses ouvriers, tous pauvres gens de la paroisse, qu'il occupait par charité, et cherchant d'autres améliorations, d'autres embellissements à faire pour leur prolonger le plus longtemps possible l'aumône du travail, la meilleure de toutes. Il les avait déjà employés autrefois à découvrir les bains romains près de la rivière, il les utilisa pour mettre à jour une maison romaine, grande, placée sur la hauteur d'où l'on a une vue très étendue, et faite dans les mêmes proportions et avec les mêmes dispositions que celles de Pompéï.

Le soir venu, il s'enfermait dans son bureau et travaillait activement à un grand ouvrage héraldique, qu'il a très avancé, et dont il a confié la dernière main à mettre et la publication à son neveu M. Augustin de la Grandière. Cet ouvrage considérable renfermera toutes les armoiries de Bretagne, celles que donne M. Pol de Courcy et beaucoup d'autres encore, mais classées dans un ordre différent et si habilement combiné que l'on pourra aisément retrouver les noms par les armes elles-mêmes, ou les armes par les noms. La continuation de ce travail de bénédictin demandera au moins un an, mais il sera bien accueilli par tous ceux que ces questions intéressent ; son succès est assuré.

Une autre de ses joies était de voir près de lui ceux qu'il aimait, et au premier rang ses neveux, restés tous dignes de lui par leur union entre eux, leurs sentiments chrétiens et la noblesse de leur vie. Un an avant sa mort, presque jour pour jour, il avait eu le bonheur de les voir, grands et petits, passer quinze jours près de lui. Ce fut une longue fête au Pérennou ; il ferma ses livres, se montra joyeux, épanoui et expansif avec les parents, enfant avec les enfants; il se reposa

Archives diocésaines de Quimper et Léon

et se mêla à leurs jeux, les animant d'un grand entrain. Son ordinaire, si modeste et si pauvre même, fit place à des somptuosités que le Pérennou n'avait pas vues depuis longtemps (1).

Hélas ! ils se trouvèrent tous réunis encore près de lui dix mois après ; mais quels changements ! leur oncle malade, condamné par les médecins et en proie aux plus vives, aux plus cruelles souffrances, et le château en deuil. Le 7 Juin, jour du grand service annuel pour le repos de Mgr Nouvel, Mgr du Marhallac'h assista très fatigué à cette triste cérémonie ; pour rien au monde il n'aurait voulu y manquer, il estimait que c'était un devoir de cœur. Tous ceux qui le virent furent frappés de son air abattu, et quand, groupés autour de lui, quelques prêtres lui demandaient s'il souffrait, il répondit : « Oh oui ! je souffre beaucoup. » On fut consterné, car jamais on ne l'avait entendu se plaindre ; il fallait que la souffrance fût excessive pour qu'il l'avouât. Trois jours après, le 10 Juin, le médecin ouvrit l'anthrax, le mal empira, et l'agonie, qui devait durer jusqu'au 16 Août, commença.

Dès les premiers moments, il se vit perdu : il avait étudié et pratiqué la médecine, il n'ignorait pas qu'un anthrax aussi violent, à son âge, était mortel. Il voulut s'en assurer une fois de plus, et il eut le courage, au début, pendant qu'on ne le veillait pas encore, d'aller à sa bibliothèque et de relire, dans un Dictionnaire de Médecine, tout ce qui regarde les différentes sortes d'anthrax, afin de suivre sur lui les progrès du mal.

Nous avons dit plus haut que son agonie était commencée dès les premiers jours, tant il souffrait, allongé sur sa chaise longue ou assis dans son fauteuil, sans pouvoir s'étendre sur un lit. La plaie grandissait : de la nuque elle gagnait le sommet de la tête, les côtés du cou et descendait le long du dos. C'était horrible à voir ; mais aucun de ceux qui en ont été les témoins n'oubliera sa patience pendant les plus douloureux pansements, son impassibilité pendant les opérations les plus cruelles et son bon sourire pour le moindre service rendu. Cette énergie surhumaine, il la puisait sans doute un peu dans sa virile nature, mais bien plus encore dans la grâce de Dieu. Il s'était préparé à la mort dès le commencement de

(1) Ce fut vers cette époque qu'il représenta le diocèse aux fêtes de saint Yves à Tréguier.

la maladie, s'était traîné à sa chapelle pour y communier en viatique et, revenu sur son fauteuil de douleurs, avait demandé et reçu l'Extrême-Onction avec une foi admirable ; mais il n'était sans doute pas encore assez mûr pour le ciel, pas assez broyé sous le faix de la croix, pas assez mort à tout pour recevoir la récompense. Pendant deux longs mois, il s'y prépara, mais quelle préparation ! Il se confessait fréquemment à M. Pouliquen, recteur de la paroisse et, pendant près de six semaines, chaque nuit il recevait la sainte communion, et chaque matin entendait la messe dans sa chambre ; plusieurs fois dans la journée, Mlle Marie de la Grandière lui suggérait des pensées pieuses, et la sœur du Bon-Secours, si dévouée jusqu'à la fin, lui faisait baiser ses deux crucifix : l'un venait de sa chère carmélite de Paris, sa nièce préférée, sans doute parce qu'elle vivait, comme lui, davantage de la croix, et lui écrivait des lettres qui semblaient tomber là comme des lettres du paradis ; et sur les pieds de l'autre, il y avait quarante-sept ans, sa femme mourante avait posé ses lèvres et accepté son sacrifice !

Quand la douleur était trop vive et que la fièvre secouait douloureusement ce pauvre corps, ou bien quand la peine de quitter les siens lui brisait le cœur, pour calmer ces douleurs, rafraîchir ce cher malade et l'inonder de résignation et d'espérances, il y avait un moyen, moyen certain, moyen infaillible : le chapelet récité en français. Dans les moments de crise, on le répétait sans cesse ; le malade murmurait : « Sainte Marie, mère de Dieu... » Bientôt il se trouvait moins mal et redisait cette parole de Mgr Nouvel sur son lit de mort, et mourant de la même maladie : « J'ai confiance, car j'ai beaucoup aimé la Sainte-Vierge. »

Parfois ses souffrances lui laissaient quelques moments de répit, ordinairement c'était dans l'après-midi : il réunissait près de son lit ses neveux, causait avec une bonne grâce parfaite, revenait volontiers sur les détails de sa longue vie et en révélait souvent des parties intimes, connues de Dieu seul. Son âme s'ouvrait, son cœur se dilatait, ainsi qu'il doit être quand on est si près du terme.

Et cependant alors même il savait s'oublier : il dit à plusieurs reprises à son neveu, M. de Blois, ancien magistrat, chevalier de la Légion-d'honneur, tout le plaisir qu'il éprouvait de le voir nommé conseiller général avec cette quantité

Archives diocésaines de Quimper et Léon

énorme de voix qui centuplait le prix de cette élection et faisait honneur aux électeurs et à l'élu.

Il eut une autre joie plus grande et plus intime : sur le bord de la tombe, il bénit une union future, qu'il avait désirée, préparée et fait décider ; et alors il reposa avec plus d'émotion ses yeux mourants sur sa petite-nièce à genoux près de son lit.

Bientôt ses forces diminuèrent ; sa fin, si souvent annoncée de huit jours en huit jours, puis de jour en jour, ne venait pas ; de tous côtés on priait pour lui ; Monseigneur avait obtenu de Rome la bénédiction apostolique et tenu à venir lui-même la lui apporter. On voulait avoir de ses nouvelles ; Monseigneur en désirait tous les jours, et il vint le voir plusieurs fois, jusqu'au moment où il s'alita lui-même, atteint de la maladie qu'il avait gagnée dans ses deux longues visites aux malheureux typhiques de l'Ile-Tudy.

Mgr du Marhallac'h cessa de prendre des aliments liquides, la tête s'affaiblit, mais il traîna jusqu'au 16 Août ; ce jour-là, dans la matinée, rien ne faisait prévoir sa fin plus immédiate que les jours précédents. Vers 5 heures du soir, il parut plus faible, la respiration était courte, haletante ; on courut au presbytère prévenir ; M. l'abbé Picard, vicaire de Plomelin, vint lui renouveler l'absolution et réciter les prières des agonisants ; à la fin des litanies du Sacré-Cœur, il leva les yeux au ciel et rendit le dernier soupir, entouré de ses neveux.

Mgr du Marhallac'h allait avoir quatre-vingt-trois ans.

La nouvelle de cette mort, bien qu'attendue et annoncée depuis longtemps, causa à Quimper et dans le diocèse la plus vive émotion ; Monseigneur adressa au clergé et aux fidèles une belle lettre pastorale, destinée à faire connaître quel cœur dévoué, quelle belle intelligence, mais surtout quelle vie sacerdotale il avait eus !

Le corps, revêtu des insignes de sa dignité prélatrice, la croix de la Légion-d'honneur attachée au lit de parade, fut exposé deux jours dans la chapelle du château ; la figure n'avait guère changé, elle reposait. Le concours des personnes qui vinrent prier devant lui fut considérable ; la chapelle, transformée en chapelle ardente par les soins des excellentes Sœurs de la Providence, dont il avait été tant d'années le zélé

et dévoué supérieur, était tendue avec soin, et elles étaient là jour et nuit comme des orphelines, se relevant, priant et pleurant, comme on pleure un père, pendant que ses petits-neveux se succédaient d'eux-mêmes dans la chapelle et récitaient tout haut le chapelet : on aurait dit, à leur recueillement si touchant, des petits anges en prières.

L'enterrement avait été fixé au mercredi pour permettre aux amis éloignés de venir. La mise en bière se fit à 7 heures : le corps n'avait aucune odeur, et chose extraordinaire, les membres étaient souples.

Monseigneur arriva au château à 10 heures, et commença les prières : une vingtaine de prêtres avaient interrompu la retraite pour venir apporter au vénéré défunt le secours de leurs prières et donner à sa famille un témoignage de profonde sympathie : M. le chanoine Téphany, doyen du Chapitre, plusieurs chanoines titulaires et honoraires, et soixante prêtres au moins s'étaient joints à eux.

Une foule immense venue de Quimper et des autres villes du département et des paroisses voisines suivait le cortège. Toutes les conditions, toutes les classes, toutes les opinions étaient mêlées, Mgr du Marhallac'h n'avait que des amis. Autour de ce cercueil porté par les fermiers, se rencontraient des gens auxquels il avait rendu des services dont lui seul avait perdu le souvenir, des familles qu'il avait sauvées de la ruine et du déshonneur, d'anciens mobiles de Paris qui avaient appris de lui à ne pas pâlir sur le champ de bataille, alors qu'ils s'inclinaient, avant le combat, sous sa main bénissante. Là étaient ses vieux domestiques dont le plus ancien, compagnon de ses jours de bonheur et de malheur, était inconsolable ; ses fermiers, accablés du coup qui leur enlevait un si bon maître ; ses journaliers, tous pauvres, qui ne vivaient que par lui et pour lui, croyant tout perdre en le perdant, et oubliant que les traditions de charité se gardent au Pérennou. Rarement on a vu un tel concours, c'était un vrai triomphe, le triomphe de la vertu, de la bonté, du dévouement.

Les coins du poële étaient tenus par M. de Kerdrel, sénateur du Morbihan ; M. l'amiral du Frétay, sénateur du Finistère ; M. de Kermenguy, député ; M. de Calan, ancien commandant des mobiles du Finistère ; M. Laimé et M. Daniel, ancien maire de Plomelin. Les Supérieurs des Frères de La Salle et de Lamennais, la Supérieure générale des Filles du

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Saint-Esprit, venue de Saint-Brieuc pour la circonstance, et une quantité considérable de religieux et de religieuses suivaient le deuil.

La messe fut chantée par M. le chanoine Serré, vicaire-général, ancien collègue de Mgr du Marhallac'h. Monseigneur conduisit le corps au cimetière, et près de la fosse, au milieu du plus respectueux silence, M. de Calan prononça les paroles suivantes :

« Messieurs,

« Si je prends, en ce moment, la parole, ce n'est point avec « la prétention de louer, autant qu'elles le méritent, les hautes vertus du saint Prélat que nous pleurons ; ce n'est point « avec l'intention de retracer cette vie de sacrifice et de « dévouement que vous connaissez tous, car elle s'est écoulée « tout entière au milieu de vous.

« Mais, il est une page que vous me reprocheriez, j'en « suis sûr, de ne pas reproduire ; une page qui était, vous le « savez, la page préférée de son livre de vie.

« Il y a vingt ans, au premier appel du clairon d'alarme, « deux hommes quittaient le Pérennou, cette demeure classique de l'honneur et du dévouement : l'un, le type le plus « accompli du soldat, bon et loyal, comme sa devise : *Mad ha « leal.* C'était notre vaillant ami, le regretté capitaine de Rodellec ; l'autre était celui que nous pleurons.

« Vous dirai-je ce que fut sur les champs de bataille ce « prêtre si modeste, si timide même, en apparence ? Vous le « montrerai-je volant sous la mitraille au secours des blessés, « arrachant de toutes les poitrines des cris d'enthousiasme et « d'admiration ? Son chapeau, une balle le lui avait enlevé : « ses souliers, il les avait perdus dans la rapidité de sa course ; « mais il avait bien autre chose à faire que de chercher à les « reprendre : les blessés attendaient.

« Mais je m'arrête, messieurs ; à cette heure solennelle, il « me reste un devoir plus pressant, plus impérieux à remplir. « O mon cher Aumônier, vous qui fûtes mon soutien au jour « sanglant de la lutte pour la défense de la patrie, soyez « auprès du Tout-Puissant, dans le Ciel, où vous recevez la « récompense de vos vertus, l'avocat de vos chers mobiles « que vous avez tant aimés. Comme au matin de nos jours de « combat, écoutez ma demande et jetez un regard de tendre « sollicitude sur cette terre où vous nous laissez, mais où, « j'en suis certain, vous ne nous abandonnerez jamais.

« O mon bon, ô mon cher Aumônier, vous qui fûtes notre « père, assistez vos enfants ! Priez pour nous ! »

La foule s'écoula en silence ; chacun sentait vivement cette perte et racontait les mille traits inédits d'une bonté inépuisable, qui s'étudiait à ne rien laisser percer au dehors.

Le samedi suivant, Monseigneur chanta un grand service à la cathédrale ; un beau catafalque était placé dans le chœur, où presque tous les prêtres, cent cinquante au moins, sortis de la retraite le matin même, avaient pris place ; ils avaient retardé leur départ pour accomplir ce pieux devoir et mêler leurs prières à celles des fidèles pour le repos de cette grande âme. La nef contenait, comme à l'enterrement à Plomelin, les parents, les amis et les si nombreux obligés du défunt.

Des fenêtres de la chambre occupée par le vénéré prélat, en proie aux souffrances physiques les plus dures et aux douleurs morales que Dieu seul a vues, on aperçoit sur la grande pelouse un bel arbre : c'est un cèdre. Il s'annonçait magnifique, un coup de vent est venu et lui a brisé la tête ; mais l'arbre était vigoureux, ses racines plongeaient dans un sol fertile, et il a poussé des branches nombreuses et robustes. Il peut défier le temps, ses jours ne sont pas comptés. Ainsi nous apparaît Mgr du Marhallac'h : en lui la sève montante était généreuse, abondante ; il s'élevait dans la vie et tout lui souriait. L'épreuve est venue ; sous les coups du malheur, il a courbé la tête, mais son cœur n'a pas cessé de battre, son activité s'est répandue autour de lui, il a produit des œuvres, converti les pécheurs, abrité des âmes. En lui la vie féconde n'a pas manqué, il la puisait en Dieu, dans son devoir et ses souvenirs. Aujourd'hui, il défie les coups de la tempête, ses jours de bonheur ne finiront plus.

Qu'il repose en paix, nous protège et nous obtienne de marcher sur ses traces jusqu'au terme où il est arrivé !

Archives diocésaines de Quimper et Léon

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

RÉSULTATS DE L'AMNISTIE. — III. Exécution de l'arrêté du 29 Novembre.

L'installation devait avoir lieu le dimanche 29 janvier ; les sieurs Le Bris et Jean Quéré, membres du District de Landerneau, assistés de René Le Bihan comme secrétaire, se rendirent à Plouvorn en qualité de commissaires, avec trois cents hommes de troupes, sans compter les officiers. L'installation eut lieu sans incident ; après avoir prêté serment, le sieur Ouroual dit la messe, assisté des sieurs Le Gall et Le Roux, curés constitutionnels de Guimilliau et de Sizun.

Le lendemain, Messieurs les commissaires se rendirent à la trève de Sainte-Catherine pour essayer de découvrir les prêtres qu'on n'avait pu prendre lors de la dernière perquisition. Voici comment ils rendent compte au District du résultat de leurs démarches (1) :

« Le 30 janvier 1792, Le Bris et Le Bihan ayant laissé Jean Quéré à Plouvorn pour maintenir le bon ordre, nous nous sommes rendus à Sainte-Catherine avec cent hommes. Le Conseil général assemblé, nous avons fait lecture des arrêtés du Département et du District, et avons fait sommation de déclarer les auteurs de l'insurrection qui avait eu lieu lors de l'arrestation du sieur Le Moal, desservant de Sainte-Catherine, et de dénoncer les citoyens qui avaient assailli de coups de pierres les gendarmes qui le conduisaient au District pour être interné au château de Brest.

« A tout cela le Conseil général a déclaré ne pas connaître les auteurs des troubles du 26.

« Nous lui avons réclamé les frais d'expédition, soit 1500 livres ; le Conseil général a déclaré qu'on les payerait demain à huit heures.

« Revenus à Plouvorn, nous avons demandé au Conseil général de nous livrer les auteurs de l'insurrection au bourg le 1er janvier. On en a indiqué la demeure, mais ils l'avaient quittée depuis le matin. Nous avons sommé le Conseil de nous livrer le particulier qui, déguisé en femme, avait, avant notre arrivée, sonné le tocsin pour assembler toute la paroisse pour s'opposer à l'arrivée de la troupe. On nous a répondu que

(1) L. 140.

c'était le fils d'un nommé Postec, mais qu'il avait quitté le bourg avant le matin. Nous avons réclamé 2,400 livres pour frais de l'expédition. »

Les commissaires et la troupe ne pouvaient prolonger leur séjour à Plouvorn, et, dès leur départ, c'est le malheureux intrus qui paie en avanies et tracasseries de toutes sortes les vexations éprouvées par les paroissiens de Plouvorn pour leur énergique fidélité à leurs prêtres et à leurs croyances.

Le 6 février, le sieur Ouroual lui-même (1) se présente au District de Landerneau et expose « que Marc Quéré, son bedeau, vient d'être expulsé par la Municipalité ; que le seul grief qu'on puisse avoir contre lui c'est son civisme à toute épreuve ; que ce bedeau est le seul citoyen de la paroisse qui veuille concourir journellement avec le Curé à l'exercice du culte conformiste, le seul qui se prête à lui répondre la messe. »

Sur cette plainte, le District, considérant que la Municipalité n'ayant pas prêté serment, tous ses actes étaient entachés de nullité, déclarait que la révocation du bedeau n'était pas valable.

Le 25 février 1792, le sieur Ouroual adresse de nouvelles plaintes au District (2) :

« Messieurs, malgré moi, je me vois forcé de dénoncer à votre tribunal :

« 1° M. Gougouil, curé de Mespaul, qui a pronalement dit qu'il ne connaissait pour légitime Évêque que M. la Marche, et pour recteur M. Le Bihan, ci-devant recteur de Plouvorn ;

« 2° MM. Bizien, Abgrall et Person, les honnêtes prêtres *(aïunt)* de cette paroisse ; malgré mes ordres ils continuent toujours à dire que toutes mes fonctions sont nulles, sacrilèges, que je ne suis qu'un damné et qu'un excommunié, ils ont fait des mariages et baptêmes sans les avoir rapportés *(testimonio ipsorum)* ;

« 3° Je vous dénonce aussi Jean Alain, mon hôte, que je ne puis pas passer sous silence, malgré la grâce que j'ai obtenue pour lui. C'est lui-même le fauteur de la sédition de ma paroisse ; demain il y aura huit jours, il fit aller sa femme accoucher sur la paroisse de Plouzévédé, district de Lesneven ; il y a fait aller depuis, quatre ou cinq autres femmes pour la même chose.

« De plus, je vous dénonce deux écoliers qui viennent de quitter Saint-Pol ; ils sont pires que les démons ; l'un d'eux est de ce bourg, l'autre est du moulin de Troarin.

« Je me repose sur votre prudence et votre zèle pour le maintien de l'ordre public. »

(1) L. 159.
(2) L. 65.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

et des principales fêtes de l'année, comprenant les nouvelles Hymnes et les Hymnes anciennes. — Chants divers pour les Saluts du Saint-Sacrement.)

« I. — Ce Manuel s'adresse d'abord aux *Enfants de Chœur ;* et c'est pour eux spécialement que nous avons inséré le Cérémonial du service de la Messe basse.

« Il serait sans doute bien désirable que, dans toutes les paroisses, les enfants fussent formés au chant de ces Graduels et de ces Versets alleluiatiques où se révèle particulièrement la beauté des mélodies Grégoriennes. Mais ce résultat ne peut être obtenu qu'avec des voix choisies ; c'est pourquoi les répétitions d'ensemble ne portent souvent que sur l'Ordinaire de la Messe, les Psaumes et les Hymnes des Vêpres, les Antiennes au Saint-Sacrement et à la Sainte-Vierge. Le recueil que nous présentons sera donc suffisant pour les chants ordinaires ; et le livre plus important des Offices sera réservé à ceux dont les aptitudes musicales et la voix cultivée offrent des ressources plus sérieuses pour l'étude du Répertoire Grégorien.

« II. — Ce Manuel s'adresse également aux enfants des *Écoles* et des Pensionnats. — Le *Petit Office de la Sainte-Vierge* est imprimé intégralement pour les Communautés où il remplace habituellement les Vêpres du Dimanche.

« III. — Enfin, ce livre est destiné surtout aux *Fidèles* qui veulent répondre au vœu de l'Église en s'associant à sa prière solennelle. Ils y trouveront les chants usuels qui leur deviendront bientôt familiers.

« Le Calendrier du diocèse a été conservé pour eux. A leur intention aussi nous avons ajouté quelques courtes prières qui leur permettront de suivre avec plus de dévotion les diverses parties du Saint Sacrifice de la Messe.

« IV. — Nous avons exposé, dans la Préface des *Offices*, les règles qui ont présidé à la réimpression de nos livres de chœur. Sa Grandeur Monseigneur Lamarche, voulant obtenir l'unité du chant ecclésiastique dans son diocèse et en favoriser la bonne exécution, a daigné encourager nos travaux et ordonner que cette édition fût désormais la seule autorisée. Les extraits que nous publions aujourd'hui sont donc revêtus de la même approbation.

« V. — La petite *Méthode pratique* doit tenir aussi sa place dans ce recueil, et nous l'introduisons dans cette préface. Elle donne en effet l'explication de tous les signes, et renferme, quoique sommairement, les règles principales de l'interprétation traditionnelle du chant liturgique. »

OFFICE DES MORTS

comprenant l'Ordre des Funérailles, les Vêpres, les Matines, les Laudes, la Messe des Morts, et divers Chants ou Motets.

Un volume in-12 relié, tranche rouge, **1 fr. 25.**

NOTA. — *M. SALAUN, libraire, se trouvera à la Retraite ecclésiastique de Lesneven, et sera abondamment pourvu de ces livres.*

NOTRE OPINION

On nous a souvent demandé notre opinion sur le « *Dictionnaire des Dictionnaires* », de Mgr Guérin, que nous avons annoncé. Nous ne pouvons l'exprimer mieux qu'en disant que nous recourons sans-cesse à cet ouvrage. Personne aujourd'hui ne peut se passer d'un Dictionnaire ; or celui-ci est le plus récent, le plus utile à consulter pour la *langue, l'histoire, la géographie, la médecine, le droit,* en un mot *pour toutes les sciences.* Et, point capital pour nous, la doctrine en est sûre : il est garanti contre les erreurs théologiques, tandis que les autres recueils du même genre y exposent. Disons plus : c'est un arsenal où nous trouverons les armes les plus récentes pour combattre les ennemis de notre foi.

Rappelons aussi que par une excellente et généreuse application à cette œuvre du principe de participation, l'acquisition en est singulièrement facilitée, puisqu'elle peut devenir gratuite par les dividendes successifs dont les premiers viennent d'être annoncés aux intéressés. Enfin la gracieuseté promise sera maintenue pour nos lecteurs jusqu'à *fin Septembre ;* nous les engageons donc à envoyer leurs adhésions sans retard.

On trouvera plus loin le bulletin de souscription avec la circulaire explicative.

Les *Pilules de Vallet* ont été approuvées et recommandées par l'Académie de Médecine de Paris, pour la guérison de la *chlorose*, des *pales couleurs*, de l'*anémie*, des *pertes de sang* et *pertes blanches* et de tous les états d'épuisement ou de faiblesse générale.

Nota. — Les Pilules Vallet *(vraies)* sont blanches et sur chacune est écrit le nom Vallet. Toutes pharmacies : le flacon : 3 fr., le demi-flacon : 1 fr. 50. Fabrication, 19, Rue Jacob, Paris.

Goudron Guyot véritable, 19, Rue Jacob, Paris. Boisson hygiénique, affections de poitrine, de la gorge et de l'estomac. Prix : 2 francs. Toutes pharmacies.

Paul LEMARINIER, Sculpteur-Marbrier,
10, Boulevard de l'Odet, QUIMPER.

J'engage les personnes qui auraient des travaux à faire exécuter à visiter le cimetière Saint-Joseph, où elles pourront voir :
Un Monument en marbre blanc, un Monument en kersanton,
qui sont un aperçu de mon travail, sans concurrence à Quimper.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER — **C. LÉON** — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ
92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à Paris, de recevir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

ASTHME & CATARRHE
guéris p^r les **CIGARETTES ESPIC**, 2f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.
S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

VICHY Source **LAVERGNE** St-Yorre 20f LA CAISSE de 50 bouteilles
La plus gazeuse, la plus fraîche et la meilleure pour le traitement à domicile des maladies **tributaires** des Eaux de Vichy.
Réduction imp^te à MM. les Ecclésiastiques, Communautés et Etabl^ts hosp^rs.
RENSEIGNEMENTS ET COMMANDES : **M. F. LAVERGNE**, Ph^en de 1re Cl., **Vichy.**

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Évêché.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

M.....

J'ai l'honneur de vous faire, lorsqu'il est temps encore d'en profiter, une proposition que vous trouverez, je l'espère, très avantageuse. Voici enfin réalisé le vœu souvent émis dans les **congrès catholiques**. Un journal catholique l'annonce en ces termes : « Vient de paraître, le dernier volume du **DICTIONNAIRE des DICTIONNAIRES, enoyolopédie universelle des lettres, des scienoes et des arts,** sous la direction de Mgr Paul Guérin, camérier de Sa Sainteté. L'ouvrage comprend 6 volumes de 1200 à 1300 pages. Cette œuvre capitale, hautement approuvee, va enfin permettre aux catholiques de puiser leurs renseignements à d'autres sources que celles que leur fournit la libre pensée... »

Le succès a été immédiat et s'accentue chaque jour. Tout porte à croire que nous arriverons rapidement à un écoulement de plus de **CINQUANTE MILLE EXEMPLAIRES.**

Mes droits d'auteur étant de 16 francs par exemplaires, et mes éditeurs m'ayant accordé d'atres avantages à partir de quatre mille exemplaires, pour faciliter la diffusion de l'œuvre, il me reviendra donc d'abord, dans un avenir prochain, de ce chef, des sommes très considérables. D'après ces données j'ai établi la combinaison suivante, que je viens vous proposer. Veuillez souscrire ci-dessous le bulletin de **180** francs (le prix du Dictionnaire).

Vous aurez droit : 1° à la possession de tous les volumes du *Dictionnaire*, et vous les recevrez immédiatement ; 2° à la reconstitution du capital que vous aurez souscrit, **180** francs, au moyen de mes droits d'auteur ou d'avantages analogues que je vous abandonne, pour chaque moitié être répartie par semestre, entre deux mille souscripteurs. Vous aurez, de la sorte, en définitive, *pour rien,* le *DICTIONNAIRE des DICTIONNAIRES*, ouvrage d'une utilité quotidienne, et moi, je verrai s'augmenter le nombre des personnes d'élite associés à ma croisade, l'armée des propagateurs d'une œuvre destinée à faire un bien immense.

N. B. — Ci-joint un bulletin de souscription, payable par versements trimestriels. — On peut aussi payer en *deux fois :* **90** francs fin septembre 1891, et **90** francs fin février 1892. — Celui qui *paie comptant,* c'est-à-dire *30 jours* après la réception de l'ouvrage, bénéficie d'un escompte de **10** francs, et ne verse que **170** francs au lieu de **180**. — *Des avantages d'un autre genre sont accordes aux SOUSCRIPTIONS ORDINAIRES NON PRIVILEGIEES dont le nombre est considerable.*

Veuillez agréer, M. l'expression de mes sentiments distingués.

Paul GUÉRIN,
CAMÉRIER DE SA SAINTETÉ LÉON XIII
Directeur du *Dictionnaire des Dictionnaires.*

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné
demeurant
déclare souscrire *part*
de **180** fr. *pour la publication intitulée* Le Dictionnaire des Dictionnaires, *me donnant droit à un exemplaire de l'ouvrage entier et à la reconstitution de mon capital souscrit au moyen de la moitié des droits d'auteur de* Mgr P. GUERIN, *ou d'autres avantages analogues, par dividendes qui seront établis, chaque semestre, et payés dans le cours du suivant ; et je m'engage à effectuer ce versement à l'ordre de* Mgr P. GUERIN, *apres avoir reçu l'ouvrage complet comme suit : 45 francs au 15 octobre 1891 ; 45 francs au 15 janvier 1892 ; 45 francs au 15 avril ; 45 francs au 15 juillet.*

Fait à SIGNATURE ;
le

Prière d'indiquer en toutes lettres le nombre de parts ou d'exemplaires de l'ouvrage, — ce qui, en l'espèce, signifie la même chose, — et renvoyer le présent bulletin à Mgr PAUL GUERIN. *Avenue de Déols, 58,* à CHATEAUROUX (Indre).

Indiquer aussi bien exactement : le chef-lieu de canton, le département et la gare qui dessert la localite.

6e ANNÉE. Vendredi 18 Septembre 1891. N° 38

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard,* avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMERO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Quimper ; La retraite du départ ; La retraite des Œuvres à Lesneven.

II. Nouvelles du Monde catholique : Vannes ; Saint-Brieuc ; Notre-Dame-du-Chêne ; Poitiers ; Trèves ; Nice ; Lourdes

II. Documents historiques (suite).

III. Bibliographie.

IV. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 20 Septembre. — 18e Dimanche après la Pentecôte ; Les Sept Douleurs de la Très-Sainte Vierge, double-majeur, blanc. — A la messe, mémoires 1° du Dimanche, 2° de s. Eustache et ses compagnons. — Vêpres de s. Mathieu ; mémoires 1° du précédent, 2° de s. Eustache.

Lundi 21. — S. Mathieu, apôtre et évangéliste, double de 2e classe, rouge.

Mardi 22. — S. Thomas de Villeneuve, évêque, double, blanc.

Mercredi 23. — S. Lin, pape et martyr, semi-double, rouge.

Jeudi 24. — Notre-Dame de la Merci, double-majeur, blanc.

Vendredi 25. — Office du jour, vert, ou office votif de la Passion, semi-double, rouge.

Samedi 26. — Office votif de l'Immaculée-Conception, semi-double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Kernével	20, 21 et 22 Septembre.
Landeleau	23 et 24 Septembre.
Guilers-Quimper.....	25 et 26 Septembre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

QUIMPER. — Nous recevons le télégramme suivant :

Bordeaux, 16 septembre, 7 h. 25 matin.

Monseigneur, atteint d'une gastralgie aiguë et pris de syncope en gare de Bordeaux, au retour du pélerinage de Lourdes, a dû s'y arrêter quelques jours. Son état, extrêmement douloureux, n'a jamais inspiré la moindre inquiétude pour la vie. Les soins les plus dévoués et les plus empressés lui ont été prodigués par des médecins de Bordeaux et de Paris. Monseigneur l'archevêque est venu voir notre vénérable malade tous les jours. M. Berniquet, préfet de la Gironde, a tenu à lui être présenté et il se fait remettre, chaque matin, un bulletin de santé. Nous espérons que Monseigneur pourra être incessamment transporté dans sa villa de Rotheneuf, où il est condamné à prendre quelques semaines de repos absolu. — ROSSI.

La Retraite du départ. — Nous croyons bon de rappeler que cette retraite, qui s'adresse spécialement aux conscrits et aux libérés, s'ouvrira à Lesneven le 5 octobre prochain.

Elle promet d'être nombreuse : MM. les Curés et Recteurs, comprenant l'importance de cette œuvre nouvelle, l'ont fait connaître à leurs jeunes gens. Déjà, dans beaucoup de paroisses, on l'a annoncée au prône de la grand'messe, et partout où cela s'est fait, des jeunes gens sont venus se faire inscrire parmi les retraitants.

Ainsi, dimanche dernier, dans une paroisse du pays de Trégnier, M. le Recteur annonçait la retraite et invitait les conscrits qui l'écoutaient à venir au presbytère, six se sont présentés ; on leur a résumé l'article publié par la *Semaine Religieuse* sur cette œuvre ; ils ont été bien vite gagnés, et tous les six ont promis de prendre part à la retraite ; ils ont même assuré qu'ils ne seraient pas les seuls de la paroisse, et ils ont été heureux d'entendre M. le Recteur leur promettre d'aller lui-même les conduire à Lesneven, s'ils sont nombreux.

Plusieurs personnes se sont demandé si les Séminaristes et les Frères, que l'on va envoyer à la caserne, pourront venir à cette retraite. On sera très heureux de les y admettre.

Prière aux intéressés d'envoyer leurs noms, avant le 1er octobre, à M. l'Aumônier militaire à Quimper, ou à M. le Curé de Ploudalmézeau.

Retraite des Œuvres à Lesneven. — On nous écrit :

« La Retraite a commencé le 31 août, au soir, et, dès le premier entretien, M. l'abbé Garnier nous a proposé le fruit que nous devions retirer de ces pieux exercices, d'abord pour notre sanctification personnelle, ensuite pour le bien du diocèse tout entier ; car nous ne sommes pas seulement des individus, des consciences séparées, mais nous formons, Cornouaillais et Léonards, une famille religieuse, dont l'évêque est le chef, et pour laquelle il nous faut nous dévouer, en dehors de ce que nous nous devons à nous-mêmes. Lorsque nos âmes auront été bien imprégnées de la grâce de Dieu, il se fera comme un épanchement de cette grâce autour de nous ; et l'homme d'œuvres, s'il est un saint, n'en deviendra que plus apte à exercer son ministère de bénédiction. Et puis, de quoi sont capables des bonnes volontés isolées ou éparpillées sur toute la surface d'un vaste diocèse ? Il faut grouper ces forces, régler chaque initiative, et soumettre à une impulsion et une direction uniques les actions tentées de divers côtés pour avancer le règne de Dieu : en un mot, il faut s'entendre et s'organiser. Les méchants le font bien. La Retraite devra donc entrer dans ce travail.

« Ce mouvement que M. l'abbé Garnier veut commencer parmi nous, il dit l'avoir inauguré dans plus de soixante diocèses de France. On connaît ses courses apostoliques à travers le pays ; tout le monde est au courant de ses idées de régénération chrétienne et sociale de la France. Il s'en va jeter sa semence aux quatre vents du ciel, et voilà que, portée jusqu'au fond des cœurs par le souffle d'une éloquence toute vibrante, fécondée d'ailleurs par la grâce, cette petite graine est déjà devenue un arbre immense, sur lequel repose l'espoir des chrétiens... Mais je ne sais pas ce qu'il faut le plus admirer chez cet abbé Garnier, ou de sa parole ardente, claire et facile, servie par un organe infatigable, ou de sa vigueur physique que n'épuisent ni des voyages continuels, ni les veilles, ni des prédications durant depuis le matin jusqu'au soir ; ou de sa sainteté, manifestée par sa vie toute de sacrifices, par son caractère excessivement serviable, par son calme en face des contradictions, et par sa ferveur exubérante dans la prière.

« Il nous réunissait chaque soir aux pieds du T. S. Sacrement, et là, agenouillé pendant une grande heure sur les degrés de l'autel, il récitait le Rosaire qu'il faisait précéder d'une amende honorable, et suivre d'un acte de consécration au Sacré-Cœur, et dont il séparait les dizaines par de brèves aspirations, par des appels plus pressants à la divine miséricorde : « Seigneur, sauvez-nous, « nous périssons ! — Seigneur, si vous le voulez, vous pouvez « nous sauver ! — Jésus, fils de David, ayez pitié de nous ! — Pitié, « pitié, pitié pour la France ! etc. » Et l'assistance répétait chacune de ces exclamations. Ah ! vraiment, cette heure était pour nous une heure du paradis.

« Et comment dire la piété des oraisons que l'abbé Garnier nous faisait faire tous les matins ? Nous avons médité successivement sur l'humilité, qu'il définissait ainsi : un état de notre âme appliquée à mettre en tout Dieu à sa place, et nous à la nôtre ; sur l'esprit de prière, qui naît de l'humilité, et qui devient la base indispensable des œuvres selon Dieu. L'humilité et la prière attirent la

Archives diocésaines de Quimper et Léon

grâce, qui est répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit. Aussi cette auguste personne de la Trinité a-t-elle été l'objet de l'oraison du troisième jour. N'était-ce pas ce jour là en effet que, sous l'action du Divin Esprit, les retraitants devaient achever d'ouvrir leur âme au pardon des péchés, et se préparer à recevoir le lendemain le Pain des Anges ?

« La Foi, l'Espérance et la Charité, devaient les accompagner à la Table-Sainte : voilà pourquoi la méditation de la dernière journée s'est faite sur ces trois vertus.

« Où l'abbé Garnier s'est montré particulièrement saisissant, ça été dans ses conférences de 9 heures et demie.

« La situation religieuse de la France à l'époque où nous vivons, les divers efforts tentés par Notre-Seigneur et par la Sainte-Vierge pour la conserver chrétienne ; la nécessité de l'apostolat pour les hommes de foi, en face de l'indifférence universelle ou de l'action franc-maçonnique ; la question de la sanctification du dimanche, magnifiquement traitée, tant au point de vue humain ou social, qu'au point de vue religieux ; voilà l'idée des entretiens de chaque matin. Mais comme l'orateur empoignait son auditoire et le remuait ! D'aucuns avouent même avoir pleuré.

« Les instructions du soir parlaient de l'enfer, du sacrement de la Pénitence et de la sainte Eucharistie.

« A coté des pensées les plus graves, des considérations les plus terribles sur le péché et sur ses suites malheureuses, l'abbé Garnier savait placer de consolants aperçus sur la miséricorde de Dieu. Il nous montrait dans le tabernacle Jésus-Christ, avec ses blessures béantes, intercédant pour nous auprés de son Père. Mais, à nous d'utiliser pour nos âmes le sang de sa rédemption. Notre Seigneur est comme un général rempli de tout ce qu'il faut pour vaincre : science, habileté, dévouement jusqu'au sacrifice, toutes ces qualités éclatent en lui.....; mais ses soldats sont mutinés, ils n'entendent plus sa voix, ils ne veulent pas le suivre au combat ; nécessairement c'est la ruine à bref délai. Retournons donc à Jésus et ramenons-lui nos frères. Les moyens à employer pour cela sont les mêmes dont s'est servi le Sauveur : la prière, la connaissance de l'évangile, l'eucharistie, et l'apostolat par les œuvres.

« Dans des causeries, qui ont duré parfois plus de deux heures et demie, l'abbé Garnier a mis au service des diverses œuvres, établies dans le diocèse, les lumières de sa grande expérience. Il les connaît toutes, il les encourage toutes ; mais il veut qu'elles deviennent les rouages variés d'une machine unique. Et c'est ainsi qu'il arrive à organiser le bureau diocésain. L'établissement de ce bureau, dit-il, est la seule manière satisfaisante de faire l'action catholique. Pour avoir des élections chrétiennes et une nation chrétienne, il faut faire des âmes et des consciences chrétiennes. Le bureau y réussira en promouvant partout les institutions du zèle.

« Il place à sa tête Monseigneur l'Évêque, compte dans son sein dix ou vingt membres, prêtres et laïques, ou prêtres seulement,

et se répartit en autant de sections de travail qu'il s'occupe d'œuvres distinctes ; savoir :

1° Les écoles et la presse ;
2° Les cercles et patronages ;
3° Les œuvres de foi et de prière : confréries, retraites, missions, etc. ;
4° L'action économique et professionnelle : syndicats, caisses de secours, etc. ;
5° Les soldats ;
6° Le repos du dimanche, etc...

« Le bureau diocésain forme dans chaque canton un comité dit cantonal, auquel répondent alors les diverses organisations paroissiales.

« Naturellement, en étudiant dans chaque détail les points de ce plan, on a dû se trouver en face de plus d'une difficulté, soulever quelques objections, et réclamer bien des explications. L'abbé Garnier trouvait à tout la réponse convenable, s'attachait fortement à ses principes une fois énoncés, et montrait la cause de certains essais infructueux qu'on lui opposait, dans la mauvaise application des principes nécessaires de justice et de charité.

« Quelle bonne retraite nous avons faite là, se disaient en se séparant les 120 hommes qui ont suivi ces pieux exercices ! Comme ils sont édifiants ! s'étaient écriés les habitants de Lesneven, en les voyant, le vendredi matin, passer processionnellement dans leurs rues pour se rendre au Folgoët ; car c'est aux pieds de la *Bonne Dame, de Salaün le Fol*l, c'est dans ce sanctuaire vénéré, que les retraitants sont allés déposer leurs résolutions et faire la communion de clôture. La messe a été célébrée par M. le chanoine Ollivier, vicaire général, et président de la Retraite. Après l'Évangile, M. l'abbé Garnier a résumé dans une courte allocution ses enseignements des jours précédents, et prenant occasion du premier vendredi du mois pour recommander la dévotion au Sacré-Cœur, il nous a invités à confier à la garde de ce Cœur divin nos promesses d'être des chrétiens vaillants. Puis il nous a bénis au nom du souverain Pontife. — Le chant de la prière pour le Pape a répondu à cette bénédiction ; et c'est sur ce témoignage d'amour envoyé par ses enfants, dont plusieurs étaient d'anciens zouaves, au Père commun des fidèles, que se sont terminés ces jours inoubliables de la retraite de Lesneven.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Vannes. — En allant faire visite à Sainte-Anne d'Auray, les pélerins du diocèse de Quimper se rendent souvent jusqu'à Vannes pour rendre hommage à saint Vincent-Ferrier, tant honoré dans la ville qui possède son tombeau. Le grand dominicain qui, au commencement du xv^e^ siècle, accomplit en Bretagne une si profonde

Archives diocésaines de Quimper et Léon

rénovation religieuse, est cependant trop oublié dans le Léon et le Trégnier, comme dans la Cornouailles, qui lui doivent beaucoup. Quant aux Vannetais, s'ils n'ont jamais négligé son culte, on peut dire que, grâce à l'impulsion de Mgr Bécel, ils lui ont donné depuis quelques années un nouvel éclat. Le 6 septembre, la procession traditionnelle des Reliques de saint Vincent-Ferrier a été solennisée avec plus de splendeur encore que de coutume. Vannes possède une porte de ville d'un caractère monumental et où, avant l'époque de la Terreur, se voyait la statue du Protecteur de la cité. Après le Concordat, saint Vincent reprit la place d'où les révolutionnaires l'avaient chassé ; mais aujourd'hui, la statue érigée au commencement du siècle tombait de vétusté ; elle vient d'être remplacée par l'œuvre remarquable d'un artiste breton. Pour l'inaugurer et la bénir, Monseigneur monta sur une tribune où, à côté de Sa Grandeur, se tint M. le Maire de Vannes, attestant par sa présence « le caractère vraiment national de cette fête religieuse. »

Saint-Brieuc. — M. Limon, doyen du chapitre de Saint-Brieuc depuis 1888, chanoine titulaire depuis 1869, secrétaire-général de l'Evêché depuis 1841, est mort le 6 septembre, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Cette mort est un deuil pour le vaste diocèse où les éminentes qualités de M. l'abbé Limon ont été si bien appréciées de tous les prêtres qui l'ont approché, et des évêques qu'il a servis pendant un demi-siècle.

Nous nous associons aux regrets de Mgr Fallières et de son clergé.

Notre-Dame-du-Chêne (diocèse du Mans). — Mgr Freppel vient d'ajouter une page remarquable au recueil de ses œuvres oratoires. Les grandes fêtes qui attirent les foules ne seraient pas complètes, si la parole de l'Evêque d'Angers ne s'y faisait entendre ; ceci est surtout vrai dans les contrées de l'Ouest. A Notre-Dame du Chêne, ce n'est point cependant Mgr Freppel qui a prononcé le discours préparé par lui ; empêché par une extinction de voix, il a dû priver de la joie de l'entendre lui-même, les vingt-cinq mille pèlerins réunis pour assister à la consécration de l'église.

Mgr l'Archevêque de Tours présidait ; Mgr l'Evêque du Mans accomplissait les fonctions de la dédicace ; Mgr l'Evêque de Laval a consacré l'autel du Sacré-Cœur ; Mgr de Luçon, l'autel de saint Joseph ; le R^me^ Dom Delatte, abbé de Solesmes, l'autel de sainte Anne ; le R^me^ Dom Bastide, ancien abbé de Ligugé, l'autel de saint Louis. Mgr l'Evêque de Nantes a célébré la messe pontificale à l'autel majeur de Notre-Dame du Chêne.

Poitiers. — La *Semaine* de Poitiers a donné, récemment, le récit d'une bien touchante cérémonie : c'est la pose de la première

pierre d'une chapelle commémorative élevée sur le coteau de Bel-Air, où le vénérable Théophane Vénard a passé son enfance. Ce glorieux martyr du Tonkin est une des figures les plus sympathiques que l'Église de France ait donné en ce siècle aux missions lointaines. L'introduction de la *cause* du Vénérable nous permet d'espérer que dans un prochain avenir cette chapelle pourra lui être consacrée. Théophane Vénard a été décapité pour la foi, le 2 février 1861.

Trèves. — L'ostension solennelle de la sainte Tunique de Notre-Seigneur attire dans cette antique cité une multitude de pèlerins, et les foules qui se succèdent depuis plus de deux semaines font preuve d'une admirable piété. Le *Moniteur de Rome*, journal qui se publie en français et que plusieurs s'obstinent à regarder comme l'organe du Saint-Siège, a voulu profiter de la circonstance actuelle pour susciter des doutes sur l'authenticité de la sainte Tunique vénérée à Argenteuil. Mgr l'Évêque de Versailles a fait donner le démenti le plus catégorique à ces étranges insinuations, et de plus, il a envoyé à Trèves une commission chargée de comparer les deux reliques insignes. L'examen fait par les hommes les plus compétents a eu pour résultat de prouver que les deux reliques sont parfaitement différentes et que leur authenticité est hors de doute.

Nice. — Un scandale de plus va dans quelques jours affliger la France chrétienne : Nice verra s'élever une statue rappelant le ridicule et odieux fantoche qui fut Giuseppe Garibaldi. C'est en vain que M. de Freycinet a dépeint le personnage comme traître envers la France ; c'est en vain que des journaux de toute nuance ont publié, après la guerre, les écœurantes flagorneries de Garibaldi à l'adresse des Prussiens vainqueurs ; c'est en vain qu'un homme dont l'impartialité est bien connue, M. Émile Olivier, a résumé dans une page éloquente tous les motifs qu'a la France de mépriser ce type achevé du révolutionnaire cosmopolite. Cette statue se dressera donc. Pour notre honneur de catholiques et de Français nous souhaitons qu'elle disparaisse bien vite.

Lourdes. — Nous donnons aujourd'hui le texte de l'hymne des vêpres, emprunté au nouvel office de Notre-Dame de Lourdes, et nous y joignons une traduction. En attendant le jour où pour notre diocèse cette formule deviendra l'expression de la prière liturgique, les fidèles, familiarisés avec la langue de l'Église, aimeront à se servir de ces strophes si pieuses pour saluer la Vierge-Immaculée. Elles rappellent, comme on va le voir : 1° les apparitions ; 2° les bienfaits innombrables de Notre-Dame de Lourdes ; 3° la prodigieuse affluence des pèlerins dans la Grotte sanctifiée par la présence de la Reine du ciel.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

HYMNUS.

Omnis expertem maculæ Mariam
Edocet summus fidei magister ;
Virginis gaudens celebrat fidelis
Terra triumphum.

Ipsa se præbens humili puellæ
Virgo spectandam, recreat paventem,
Seque conceptam sine labe, sancto
Prædicat ore.

O specus felix, decorate divæ
Matris aspectu ! veneranda rupes,
Unde vitales scatuere pleno
Gurgite lymphæ.

Huc catervatim pia turba nostris,
Huc ab externis peregrina terris
Affluit supplex, et opem potentis
Virginis orat.

Excipit Mater lacrimas precantum,
Donat optatam miseris salutem ;
Compos hinc voti patrias ad oras
Turba revertit.

Supplicum, Virgo, miserata casus,
Semper o nostros refove labores,
Impetrans mœstis bona sempiternæ
Gaudia vitæ.

Sit decus Patri, genitæque proli,
Et tibi compar utriusque virtus
Spiritus semper, Deus unus omni
Temporis ævo.
Amen.

HYMNE.

Le maître suprême de la foi enseigne que Marie est exempte de toute tache ; la terre célèbre avec joie le triomphe de la Vierge fidèle.

La Vierge elle-même se fait voir à une humble enfant dont elle calme la frayeur, et de sa bouche sainte se proclame conçue sans tache.

O heureuse grotte, honorée de l'apparition de la divine Mère ! rocher vénéré, duquel ont jailli à pleins flots des eaux vivifiantes !

Ici se rendent par troupes la foule pieuse de nos pays et celle des pèlerins des terres étrangères pour supplier la Vierge puissante et implorer son secours.

La céleste Mère regarde les larmes de ceux qui la prient, elle accorde aux malheureux la santé qu'ils désirent, et la foule revient, ayant ses vœux exaucés, au pays de ses pères.

O Vierge, prenez pitié des malheurs de ceux qui vous supplient, soulagez toujours nos peines, et obtenez-nous, après la tristesse présente, les douces joies de l'éternelle vie.

Gloire soit au Père, et au fils engendré de lui, et à vous aussi, vertu de l'un et de l'autre, Esprit toujours égal à eux, qui êtes avec eux un seul Dieu dans toute la durée des temps.
Ainsi soit-il.

Cette hymne est appropriée à l'air connu du beau chant *Præclara custos virginum* (pour la fête de la Pureté de la Très-Sainte-Vierge, troisième dimanche d'octobre).

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

RÉSULTATS DE L'AMNISTIE. — III. Exécution de l'arrêté du 29 Novembre.

Le District de Pont-Croix, dans sa séance du 9 décembre 1791 (1), observe au Département qu'en exécution de son arrêté du 29 novembre, il a fait mettre en état d'arrestation les prêtres non assermentés, savoir :

(1) L. 59.

« Le sieur Le Gac, pour s'être depuis longtemps rendu suspect : 1° par son refus de prêter serment, 2° par des altercations avec de bons citoyens et avec la Municipalité même de Pont-Croix, pour la manifestation de ses principes anticiviques sur les bulles, 3° enfin, par son entrée au service d'une maison connue par sa haine pour la Constitution. Nous ne nous sommes cependant pas dissimulé que le sieur Le Gac méritait moins de rigueur que la plupart des autres, et nous inclinerions à sa mise en liberté dans la huitaine, à condition qu'il ne revienne plus dans le District.

« Le sieur Plohinec, pour avoir constamment fait de sa maison un lieu de rassemblement pour tous les réfractaires des environs, et pour sa réputation d'être l'un des officiers apostoliques ; pour avoir souvent et publiquement fait diversion avec son Curé dans l'exercice solennel de ses fonctions ecclésiastiques, et avoir par ce moyen sinon causé, du moins préparé des troubles en divisant les esprits et en les attirant, par la tactique du fanatisme, dans l'exécution des complots contre-révolutionnaires.

« Gloaguen, pour avoir déjà été à Brest et avoir depuis continué ses insinuations et ses travaux fanatiques dans plusieurs paroisses et surtout à Ploaré, où il a été remplacé pour son aristocratie.

« Rochedreux, pour avoir, malgré le jugement qui l'avait flétri d'une admonition publique et sans réclamation, continué ses prédications incendiaires contre les lois, ses outrages contre différents Curés constitutionnels, et notamment le sieur Ollivier ; s'être immiscé sans aucune autorisation dans les fonctions curiales à Pouldergat, Landudec, Plozévet ; s'être différentes fois on ne peut plus insolemment comporté envers l'Administration et y avoir mis le comble en exigeant une restitution des taxes allouées aux témoins entendus contre lui, et s'être rendu par le fait sinon évidemment coupable, du moins violemment suspect de concussion ; pour s'être, après une conduite aussi scandaleuse, mis à la solde d une maison (Mme la Porte, qui a une chapelle dont on demande la suppression) connue par les grands bienfaits qu'elle a obtenus de l'État et son ingratitude envers lui ; par deux émigrations, et par conséquent on ne peut plus suspecte.

« Charlès, pour avoir fait un très grand mal à Plozévet, où il a aidé à mettre à la torture le vertueux Quillivic, et avoir secondé les efforts des réfractaires pour élever la résistance la plus alarmante en Plogoff et Cléden, qui s'étaient d'abord signalés par le patriotisme le plus chaud et leur ralliement unanime à la Constitution ; pour ne s'être pas rendu à Brest (après notification de l'arrêté du 2 juillet).

« Richaut, pour ses liaisons intimes avec le sieur La Ruffie, agent du sieur Le Clerc et de l'aristocratie dans la paroisse de Ploaré, et avec le sieur Coatpont, curé actuel de Poullan,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

qui, par le retour le plus étonnant aux principes du vieux régime, repousse autant qu'il est en lui l'établissement du nouveau et se servait de cet abbé Richaut pour jouer avec lui la comédie des messes et entretenir ou précipiter la succursale de Tréboul et la Municipalité de Douarnenez dans la position la plus fanatique et la plus inquiétante.

« Guézengar, pour avoir entièrement bouleversé les paroisses de Cléden et de Plogoff par ses relations avec des ecclésiastiques non fonctionnaires qu'on a vu abandonner scandaleusement dans des cérémonies solennelles, les prêtres assermentés pendant les offices mêmes, et par ses conseils perfides à sa famille et à un grand nombre de citoyens qu'on a vus d'abord les plus attachés à la Révolution, et qui annoncent, aujourd'hui qu'ils ne payeront pas l'impôt, et qui, enfin, le lendemain de l'enlèvement du sieur Guézengar, couchèrent en joue un garde national. Il est d'ailleurs notoire que le sieur Guézengar a presque toujours été déguisé depuis son retour dans ce pays, que par conséquent il a dû paraître bien suspect, et l'on ne saurait douter qu'il a contribué à faire mourir de chagrin le siéur Salaün, vicaire de Plogoff et l'un des prêtres les plus estimables de notre ressort.

« Le District est donc d'avis que l'arrêté du Département du 29 novembre soit maintenu à leur égard. »

Le District de Carhaix n'avait pu saisir que trois prêtres réfractaires : M. Kernaléguen, recteur de Berrien, M. Le Sec'h, vicaire de Saint-Thudec en Poullaouen, et M. Hourmant.

Le District de Châteaulin n'en avait envoyé que deux au château de Brest : M. Quiniquidec, vicaire de Saint-Ségal, et M. Yves Le Bozec, vicaire de Gouézec.

Le District de Lesneven, suspect de modérantisme, avait sans doute mis beaucoup de mollesse à exécuter l'arrêté du 29 novembre, car aucun prêtre ne fut arrêté dans ce District.

Une pétition (1) signée de tous les prêtres détenus au château de Brest, nous donne le résultat de ces poursuites, au 29 février 1792 :

Du District de Morlaix.

L.-L. Lannurien, prêtre de Saint-Martin.
J.-M. Picart, prêtre, ancien maire du Ponthou.
Breton, prêtre de Saint-Martin.
Kerhervé.
Cras, Guy.
J. Nigeon, Jean, curé de Plougonven.
P. Lazou, vicaire de Garlan.
Kerneau, François, recteur de Plougonven.
Derrien, prêtre de Garlan.
Saout, prêtre de Carantec.

(1) L. 59.

Boustouler, prêtre de Lanmeur.
Le Noanes, François, recteur de Saint-Melaine, Morlaix.

Du District de Pont-Croix.

Richault, vicaire de Saint-Sauveur de Brest.
Plohinec, vicaire de Pont-Croix.
Charles, prêtre de Plozévet.
Rochedreux, vicaire de Mahalon.
Gloaguen, vicaire de Ploaré.
Le Gac, régent de cinquième au collège.
Guézengar, vicaire de Pleyben, saisi entre Plogoff et Cléden.

Du District de Quimper.

Vistorte, prêtre de Plogonnec, saisi le 15 décembre.

Du District de Quimperlé.

J. Le Guennec, vicaire de Guilligomarc'h.
Le Moing, Joseph.
Fr. Guyomarch, vicaire de Beuzec-Conq.
Guillou, recteur de Mellac.
Kerhuel, sacristain secrétaire du Chapitre de Quimper.
Galliot, recteur de Lothéa.

Du District de Châteaulin.

Quiniquidec, vicaire de Saint-Ségal, saisi le 10 décembre.
Bozec, vicaire de Gouézec, saisi le 7 décembre.

Du District de Brest.

Plessis, Louis-Michel, prêtre de Saint-Louis.
Durand de Linois, ex-bénédictin.
Labous, Luc-Désiré, vicaire de Saint-Louis de Brest.
Maillard, père capucin, aumônier de la Marine.

Du District de Landerneau.

Jean-Louis Larmor, récollet.
Jannou, recteur de Loperhet.
Le Hars, clerc rég. de Saint-Augustin de Daoulas.
A. Rolland.
Fr. Henri.
F. Nicolas.
Rocquinarc'h, Hervé, recteur de La Martyre.
Autret, ancien Eudiste, de Saint-Sauveur, trève de Commana.

Du District de Carhaix.

Kernaléguen, recteur de Berrien, saisi le 11 décembre.
Le Sec'h, vicaire de Saint-Thudec en Poullaouen, saisi le 12 janvier 1792.

Signant par adhésion, les détenus à l'Hôpital de la Marine :

Leissègues-Légerville, professeur au Séminaire.
Bodenez, recteur de Saint-Thomas de Landerneau.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

de la Rue, recteur de Saint-Houardon de Landerneau.
Pellen, prêtre de Landivisiau.
Hourmant, recteur de Tréméoc, saisi à Carhaix le 7 décembre 1791.
Trévien, Hervé, prêtre de Saint-Renan. *(A suivre.)*

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER
(SUITE)

CHAPITRE V
MOBILIER DE LA NEF.
(SUITE)

En 1706, c'est à Jacques Le Brun, « demeurant ordinairement à Nantes, et de présent en cette ville (de Quimper) », que le Chapitre s'adresse pour une nouvelle réparation des orgues. La somme promise est de 180 livres. Il est à remarquer qu'à l'exception de Robert Dallam, les différents facteurs chargés de travailler à la Cathédrale sont tous Bretons, sauf peut-être le Père Carme Innocent, dont nous ne connaissons ni la communauté ni le lieu d'origine (1) ; mais nous arrivons à une époque où Paris va tout centraliser ; le 1er août 1745 et le 25 avril 1747, d'importants travaux sont commandés « pour le rétablissement et la perfection de l'orgue de la Cathédrale. »

Pour ces travaux, il fut alloué 8,500 livres au sieur Tribuot, maître facteur d'orgues du roi, à Paris. Il avait refait ou réparé les orgues des Invalides et de Versailles, et construit celles de la Cathédrale de Vannes.

Le devis du sieur Tribuot donne la nomenclature des divers jeux dont se composaient les orgues de Quimper.

Il y avait dans le grand orgue, un jeu de montre, de bourdon, de flûte, de prestant, de nasard de quarte, de nasard de tierce, de doublette, de flageolet, de fourniture, de cymbales, de grand cornet, de cornet d'écot, de trompette, de clairon, de voix humaine et de larigot.

Le positif, outre la plupart des jeux du grand orgue, comprenait un jeu de cromorne.

Ayant terminé notre visite à l'orgue, descendons dans la nef. Nous trouvons d'abord deux bénitiers semblables, taillés dans le kersanton et surmontés chacun d'un ange en prière. Sur le pied de la cuve se déroule une banderole où on lit, en latin et en breton, les paroles qui accompagnent le signe de la croix. Ces bénitiers ne sont pas dépourvus d'élégance, mais ils ont été trop vantés à l'époque où ils furent donnés à la Cathédrale.

La nef est entourée d'une balustrade de bois peinte en couleur granit ; cette balustrade ne forme nullement une enceinte réservée, comme les étrangers se l'imaginent quelquefois. Sur chaque panneau de la balustrade s'élève un lampadaire de bronze doré portant trois lampes ; cette belle décoration, exécutée par M. Poussielgue, date de l'épiscopat de Mgr Sergent, mais vient d'être complétée par M. le Curé de Saint-Corentin.

(1) Il pouvait bien appartenir au couvent de Pont-l'Abbé.

Signalons la chaire à prêcher : elle est d'un aspect très lourd et nuit considérablement à la beauté d'ensemble de l'édifice ; mais considérée dans ses détails, elle ne laisse pas que de plaire à ceux qui n'ont pas fait vœu de réserver toute leur admiration pour le genre gothique.

Un Ange et Moïse, le divin législateur, soutiennent le vaste dais qui sert d'abat-voix. Au sommet est un autre Ange qui joue de la trompette, souvenir de la résurrection générale. Sur la cuve et sur la rampe d'escalier sont représentés différents épisodes de l'histoire de saint Corentin. La chaire a été faite en 1679, pour en remplacer une autre qui occupait la même place, du moins au XVIe siècle. Elle fut payée 1,400 livres tournois à Jean Michelet, maître menuisier, et Olivier Daniel, maître sculpteur, demeurant tous deux à Quimper.

Les mutilations des terroristes avaient fait disparaître deux des bas-reliefs ; ils furent remplacés peu après la Révolution, par un sculpteur quimpérois du nom de Piouffle.

A l'entrée du chœur sont deux piedestaux surmontés de deux niches élégantes où se voient des statues abritées sous deux dais. Il semblerait que là, ait dû être toujours la place des patrons de la cathédrale ; cependant jusqu'au XVIIIe siècle, elles contenaient les statues de saint Pierre et de saint Paul, tandis que Notre-Dame et saint Corentin, figuraient à l'intérieur du chœur. L'évêque intrus Alexandre Expilly, dôta la cathédrale des deux statues colossales aujourd'hui, transférées à Penmarc'h, et qui étaient toutes semblables à celles qu'il avait données à son église paroissiale quand il était recteur de Saint-Martin de Morlaix. Sous l'épiscopat de Mgr Graveran, furent faits les deux piédestaux en Kersanton, qui ont été également donnés à l'église de Penmarc'h Mgr Sergent fit rétablir les deux dais supprimés, et la petite niche où l'on exposait quatre fois par an les reliques de saint Corentin, aux époques du pèlerinage des *Sept Saints de Bretagne*. Il fit mettre au côté de l'Evangile, la statue de saint Pierre, au côté de l'Epître, la statue de saint Corentin ; ce n'est que beaucoup plus tard qu'une parcelle des reliques du saint patron, fut placée en permanence dans la petite niche dont je viens de parler. Enfin, considérant que saint Pierre n'est point patron de la cathédrale, et d'autre part que sa statue manquait dans la chapelle qui lui était dédiée, M. de Penfentenyo, a substitué une statue de Notre-Dame à celle du prince des apôtres, qui a pris par suite sa place naturelle près de l'autel qui lui est consacré. Une statue de saint Yves, viendra prochainement lui faire vis-à-vis.

Au-dessus des statues de Notre-Dame et de saint Corentin, se voient les magnifiques armoiries de l'évêque Jean de Lespervez,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

avec un bel encadrement taillé dans le granit ; au-dessous se lit la devise : *Orphano tu eris adjutor*.

En dehors des objets que je viens de désigner, rien ne se voit dans la nef, si ce n'est les chaises destinées aux fidèles.

M. Le Men s'est permis cette innocente boutade : « L'aspect de la nef, au XVIe siècle, était bien différent de celui qu'elle présente aujourd'hui. On n'y voyait pas cet encombrement de chaises qui ne peut réjouir que les yeux d'un conseil de fabrique. » Le lecteur pourra comparer le spectacle d'une grande église vide, où les chaises sont emmagasinées, avec la vue d'une nef où les chaises bien rangées semblent dire que les fidèles vont venir. C'est la même différence qui existe entre une maison vide et une maison habitée.

(A suivre.)

Librairie J. SALAUN, rue Kéréon, 56, Quimper, et autres principales librairies du diocèse.

LIVRES DE CHANT

Seuls autorisés dans le diocèse de Quimper et de Léon.

OFFICES DE L'ÉGLISE

(2e édition)

Un vol. in-12 de XXII-1022 pages, papier satiné, teinté comme le papier de Chine, épaisseur très réduite, reliure chagrin très soignée. — Prix : **6** fr. **50**.

MANUEL PAROISSIAL

OU

RECUEIL DES CHANTS LES PLUS USITÉS

Extraits de la même édition.

Un volume in-12 de 240 pages, relié, tranche rouge, **1** fr. **75**. — Prix par douzaine : **20** fr. — Le même volume, avec une reliure de luxe, prix : **2** fr. **50**.

OFFICE DES MORTS

comprenant l'Ordre des Funérailles, les Vêpres, les Matines, les Laudes, la Messe des Morts, et divers Chants ou Motets.

Un volume in-12 relié, tranche rouge, **1** fr. **25**.

NOTA. — *M. SALAUN, libraire, se trouvera à la Retraite ecclésiastique de Lesneven, et sera abondamment pourvu de ces livres.*

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

est seule chargée, à Paris, de recevir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper*.

Quinium Labarraque, vin fébrifuge et digestif.

« LE PLUS ÉNERGIQUE DES TONIQUES CONNUS. »

(Annuaire de Médecine et de Chirurgie pratiques.)

La bouteille : **6** fr., la demi-bouteille : **3** fr. — Toutes pharmacies.

Le meilleur moyen de faire apprécier le sel purgatif inventé par M. Rogé est d'exposer les jugements dont il a été l'objet.

M. Soubeiran, professeur à l'École de Pharmacie, s'exprimait ainsi à l'Académie de Médecine de Paris, dans un rapport qu'il avait été chargé de faire sur la *Poudre de Rogé* :

« On voit d'après les expériences, que ce médicament purge aussi bien « que l'eau de Sedlitz ordinaire ; que, par son goût agréable, il devient un « puissant moyen de vaincre la répugnance d'un grand nombre de malades « pour les purgatifs ; qu'il n'occasionne ni soif, ni épreintes, ni coliques ; que, « par conséquent, on peut dire de lui qu'il agit sûrement et agréablement. »

Poudre de Rogé, 2 francs le flacon, toutes pharmacies.

Huit Fois sur Dix les névralgies et les migraines se dissipent en quelques minutes par l'emploi des **Perles de Térébentine** du Dr Clertan. Trois ou quatre de ces **Perles** produisent un soulagement presque instantané.

Chaque flacon contient **trente perles,** ce qui permet de guérir une migraine ou une névralgie pour une somme insignifiante.

Comme l'essence de térébenthine doit être rectifiée avec le plus grand soin, il est nécessaire de se défier des imitations et d'exiger comme garantie d'origine que chaque flacon porte la signature du Dr Clertan.

A Paris, maison **L. Frere, A. Champagny & Cie**, Successeur, 19, rue Jacob. Prix du flacon : **2** fr.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.

Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

ON DEMANDE des Agents pour grande Compagnie d'Assurances dans les cantons de Concarneau, Pont-l'Abbé, Fouesnant, Plogastel, Briec. — Fortes remises. — *S'adresser 13, rue du Palais, Quimper.*

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

OMNIUM de la RENTE FRANÇAISE 3 % Quatrième ANNÉE

Le moyen le plus sûr de se faire des revenus élevés et sans courir *aucun risque*, est de prendre des parts de **500** fr. à l'**OMNIUM de la RENTE FRANÇAISE 3 0/0**. — Le dividende de **1888** a été de **125,45**, soit **25,09** 0/0 ; celui de **1889** a été de **100** fr., soit **20** 0/0 ; celui de **1890** a été de **92,50**, soit **18 1/2** 0/0 par part de **500** fr. L'année **1890** a déjà donné **47** fr. **50** par part. Les parts sont délivrées contre la réception des fonds.

Écrire à MM. de LIGAUDIÈRES, JAMAIN et Cie, 9, rue Cadet, à Paris.

Les Mines d'Ario continuent à avoir un bon courant d'affaires. L'aménagement des filons des **Mines d'Ario** se poursuit dans des conditions normales très favorables. Avant peu la Société publiera les résultats des premiers travaux. Les actions de 25 francs seront alors très demandées et recevront l'essor auquel elles ont droit.

Pour les renseignements, s'adresser au Crédit Provincial, 8, rue Drouot, Paris.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

FABRIQUE DE VITRAUX DU CARMEL

DU MANS (Sarthe)

RUE DE LA MARIETTE, 116

Fondée en 1853 sous la direction de M. E. HUCHER, auteur du grand ouvrage in-folio des *Calques des Vitraux peints* de la cathédrale du Mans.

F. HUCHER, fils, successeur.

PRIX. — Les personnages en pied sur fond grisaille avec dais, de 80 fr. à 100 fr. ; les mêmes sur fond d'architecture, à 140 fr. Les grandes scènes sur fond d'architecture, de 150 fr. à 160 fr. ; les grisailles, de 40 fr. à 50 fr. le mètre carré. Les restaurations, de 150 fr. de 200 fr. le mètre carré.

TRAVAUX. — Nous pouvons citer parmi nos principaux travaux dans le département : Bannalec, Brest (Saint-Martin), Châteauneuf-du-Faou, Cléden-Poher, Douarnenez, Fouesnant, Kergloff, Kernével, Lampaul, Landerneau, Ile-Tudy, Morlaix, Penmarc'h, Plabennec, Pleyben, Plonéour-Lanvern, Plonévez-du-Faou, Pluguffan, Poullan, Pont-l'Abbé, Pont-Aven, Quimperlé, Riec, Saint-Pôl-de-Léon, Trégunc, Trébabu.

GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. **E. LENORMAND**, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

ASTHME & CATARRHE
guéris p. les **CIGARETTES ESPIC**, 2f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.

S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

MAUX DE DENTS *Guérison instantanée par le* BAUME CALMATIF CHAUTARD
Pour plomber soi-même les dents. 1f50. DESHAYES, Phien à Vendôme. France 1f75

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. **Vendredi 25 Septembre 1891.** N° 39.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Mois du Rosaire ; Pèlerinage de Lourdes ; Œuvre des Tabernacles ; Le Père de Causans ; Le Père Jaffrès ; Le Pèlerinage du Folgoët ; Mort du général Cornat.

II. Nouvelles du Monde catholique ; Son Em. le cardinal Place et le *Testament d'un Antisémite ;* Translation de Reliques à Noyal-Pontivy ; La Municipalité de Saint-Brieuc et M. Renan ; Le College libre de Vannes ; Une visite à N.-D. des Missions ; Dais destinés à l'exposition du Saint-Sacrement.

III. Documents historiques (suite).

IV. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 27 septembre. — 19e dimanche après la Pentecôte, semi-double, vert. A la messe, mémoire de s. Come et de s. Damien, frères, martyrs.

Vêpres du dimanche, mémoires du suivant et des saints Come et Damien ; suffrages.

Lundi 28. — Saint Wenceslas, martyr, semi-double, rouge.

Mardi 29. — S. Michel, archange, double de 2me classe, blanc.

Mercredi 30. — S. Jérôme, docteur, double, blanc.

Jeudi 1er octobre. — Saint Rémi, évêque, double, blanc.

Vendredi 2. — Les saints Anges Gardiens, double-majeur, blanc.

Samedi 3. — S. Mélar, semi-double, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Landunvez.....	27, 28, 29 et 30 septembre.
Tréflévénez.....	1er et 2 octobre.
Plouarzel.....	3 octobre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Mois du Rosaire. — Un des actes marquants du pontificat de Sa Sainteté Léon XIII est la consécration du mois d'Octobre à des exercices pieux en l'honneur de Notre-Dame du Rosaire. Notre Saint-Père le Pape, lors du premier appel qu'il fit à ce sujet, semblait n'établir ces supplications que pour une seule année ; mais les mêmes motifs d'inquiétude subsistant toujours, et la nécessité de recourir à l'assistance divine se manifestant de plus en plus, le Souverain-Pontife a déclaré que la récitation quotidienne et publique du Rosaire et des litanies de Lorette serait régulièrement reprise chaque année pendant ce mois, tant que persévéreraient les causes pour lesquelles on l'avait décrétée. Les fidèles n'oublieront pas que S. S. Léon XIII a daigné attacher de précieuses indulgences à ces pieuses pratiques.

***

L'autorité diocésaine rappelle à MM. les Curés, Recteurs et Aumôniers, l'obligation de se conformer à la lettre pastorale de Mgr Dom Anselme Nouvel, en date du 14 Septembre 1886, portant communication du décret apostolique du 26 Août de la même année.

Ils voudront bien redire aux fidèles les avantages spirituels attachés à l'assistance aux réunions quotidiennes pendant ce mois.

1° Sept ans et sept quarantaines d'indulgence à tous les fidèles, chaque fois que, pendant le temps indiqué, ils assisteront à la récitation publique du chapelet et des litanies et y prieront aux intentions du Souverain-Pontife. Mêmes indulgences accordées aux personnes qui, ne pouvant assister à l'exercice public, feront ce même exercice en particulier ;

2° En outre, sept ans et sept quarantaines d'indulgence, pour chaque fois, à ceux qui réciteront dévotement la prière à saint Joseph : *Nous recourons à vous...* ;

3° Indulgence plénière à tous ceux qui auront assisté dix fois aux exercices publics ou qui, légitimement empêchés, les auront accomplis en leur particulier, pourvu qu'ils y ajoutent la confession et la communion ;

4° Indulgence plénière le jour de la fête du saint Rosaire, ou l'un des jours dans l'octave, à la condition de se confesser, de communier et de prier Dieu et la Très-Sainte Vierge, dans une église ou chapelle publique, aux intentions du Souverain-Pontife.

Nous rappelons en outre que pour les personnes qui font partie des confréries du Rosaire, une indulgence plénière peut être gagnée le jour de la fête du Rosaire dans les églises où la confrérie est canoniquement érigée ; cette indulgence peut être gagnée *toties quoties*, c'est à dire

autant de fois qu'on visitera l'autel du saint Rosaire depuis l'heure des premières vêpres le samedi, jusqu'au coucher du soleil le dimanche.

Quimper. — Monseigneur a fait de Bordeaux à Saint-Malo un assez bon voyage : sa santé s'est déjà améliorée un peu : encore quelques semaines de repos absolu, et Sa Grandeur reviendra entièrement rétablie, aussi nous cesserons désormais de donner le bulletin de sa santé.

Pèlerinage du diocèse de Quimper à Notre-Dame de Lourdes. — Le compte-rendu du Pèlerinage de 1891 paraîtra prochainement.

Les personnes qui ont été l'objet des faveurs de la Très-Sainte Vierge, et les prêtres de paroisses qui peuvent les constater sont instamment priés d'adresser, le plus tôt possible, leur rapport au presbytère de Saint-Corentin, à Quimper.

Quimper. — *Saint-Mathieu.* — Le mardi 29 septembre, une messe sera dite à 8 heures, aux intentions de l'Eglise et de la France.

Morlaix. — La retraite des tiers-ordres de Saint-François et du Carmel, aura lieu à la communauté de la Retraite de Lesneven. Elle commencera le 26 septembre, et finira le 3 octobre.

Œuvre des tabernacles de Morlaix. — L'œuvre des tabernacles de Morlaix prend chaque année une importance plus considérable.

Les habiles ouvrières redoublent d'efforts pour répondre aux nombreuses demandes qui leur sont adressées, et pour donner aux ornements une solidité égale à la richesse du dessin et des étoffes.

Cette année, la distribution de Pâques a été vraiment magnifique.

Afin qu'il n'y ait pas de malentendu, nous rappelons à nos confrères que les demandes doivent être envoyées dès maintenant à M. le chanoine Dulong de Rosnay, ou bien à M^lle^ Le Bozec, présidente, Grande-Place, Morlaix.

Brest. — Le R. P. de Causans, supérieur de la résidence de Brest, est nommé à celle de Tours, et remplacé par le R. P. Le Gouëff, un breton du Morbihan.

Le R. P. de Causans a fait à Brest, à Quimper, et partout où il a passé, le plus grand bien, il laissera le souvenir d'un saint religieux, d'un homme habile et aimable, et d'un supérieur dévoué à toutes les œuvres.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Nécrologie. — On recommande à vos prières le Père Jaffrès, Oblat de Marie-Immaculée, décédé au Texas, à l'âge de 51 ans. Le Père Jaffrès était originaire de Lampaul-Guimiliau.

Le Folgoet. — Ce qui a fait le caractère propre du pèlerinage à Notre-Dame du Folgoët en cette année 1891, c'est l'inauguration de l'exposition du Très-Saint-Sacrement au nom des séminaires et des communautés religieuses de France et en union avec les fidèles réunis dans l'église du Sacré-Cœur à Montmartre. L'adoration a commencé le 7 septembre, à 7 heures du matin. Les premiers pèlerins sont arrivés déjà, bientôt l'on remarque parmi eux les couleurs éclatantes des costumes de Plougastel-Daoulas ; c'est qu'en Léon comme en Cornouailles ces couleurs-là se montrent partout où il y a une manifestation de foi et de piété.

A 4 heures la procession se dirige vers l'estrade dressée sur la grande place. La statue miraculeuse est portée par de jeunes conscrits qui se succèdent dans ce glorieux office. Ils sont au nombre de seize. A cette première procession succèdent les vêpres, puis l'instruction, et l'on revient adorer le Saint-Sacrement.

De 9 heures à 10 heures du soir, de 1 heure à 2 heures du matin, l'on fait l'heure sainte ; l'église ne cesse d'être remplie d'adorateurs qui se groupent toute la nuit sous les regards de Notre-Dame. A 4 heures, les messes commencent et continuent jusqu'à 9 heures, la communion est distribuée à 2,500 fidèles. Après 9 heures, arrivent les processions de Lesneven, de Ploudaniel, de Trégarantec, de Saint-Méen, de Plouider, de Goulven, de Plouvien, de Kerlouan, du Drennec, de Plabennec, de Gouesnou. Au sermon de la grand'messe, le prédicateur signale la guérison d'une épileptique obtenue au Folgoët le jour même du Couronnement de Notre-Dame. On comprend qu'il n'ait pas encore été fait mention jusqu'ici de cette grâce qui offre bien les apparences du miracle ; c'est seulement après une longue attente que la guérison peut être constatée pour des maladies de ce genre.

Les exercices du soir succèdent à ceux du matin et s'accomplissent dans le même recueillement.

En donnant dans notre dernier numéro le texte avec traduction de l'hymne empruntée au nouvel office de N.-D. de Lourdes, nous avons indiqué le chant de *Præclara custos virginum,* comme pouvant s'y adapter. C'est une erreur. L'hymne de Notre-Dame de Lourdes est conçue dans le même rythme que celle de Notre-Dame Auxiliatrice : *Sæpe dum Christi populus.* (Voir au 24 mai, *supplément* du Bréviaire ou des livres d'offices.)

Le général Cornat. — Voici en quelques mots la vie si bien remplie du général Cornat, né le 28 février 1824, à Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).

Entré à l'Ecole polytechnique le 15 novembre 1843, il en sortit sous-lieutenant le 1er octobre 1845 ; il passa par Saumur ; en 1859, pendant la campagne de Crimée, il était chef d'escadron ; la campagne du Mexique, à laquelle il prit part, lui valut plusieurs citations à l'ordre du jour. Commandant le 4e dragons en 1870, il chargea avec une telle intrépidité à la tête de son régiment au cours de la bataille de Rezonville, que la garde royale prussienne fut forcée de battre en retraite sur Mars-la-Tour.

La croix d'officier de la Légion-d'honneur fut la récompense de sa belle conduite.

Nommé général de brigade en 1871, général de division en 1875, il fut mis à la tête successivement de la 2e division de cavalerie à Lunéville, du 4e corps d'armée au Mans, du 3e corps à Rouen et du 18e corps à Bordeaux.

Nous ne dirons pas que le général Cornat a été un brave soldat : dire en France qu'un soldat est brave, et d'un général arrivé aux plus hautes situations qu'il a été l'homme du devoir, du sacrifice et du dévouement entier à son pays, c'est une chose commune et ordinaire. Mais ce que nous devons rappeler ici avec une joie profonde, et ce que trop de journaux se refuseront de faire connaître, c'est sa fin chrétienne, la sérénité douce avec laquelle il envisageait la mort, et l'éclat de ses sentiments catholiques, puisés au petit Séminaire de Marq.

C'était le samedi 5 septembre, le général sentait diminuer ses forces, autour de lui régnait la plus vive inquiétude, et on n'osait guère lui dire la vérité entière sur son état : on avait compté sur le Père Le Cain, confesseur du général ; malheureusement le Révérend Père avait été retenu à Paris par des œuvres pressantes, et sa mauvaise santé ne lui permettait guère un retour précipité à Quimper. Que faire ? Le général, sondé à différentes reprises, refusait tous les prêtres qu'on lui nommait, il n'arrivait pas à fixer son choix. Ceux qui ont assisté aux derniers moments d'une grande et belle vie, maîtresse d'elle-même jusqu'à la fin, habituée à commander, comprendront tout ce qu'il y avait de délicat dans cette situation, dont on voulait sortir sans rien brusquer, ni rien compromettre. Dieu avait fait au général la grande grâce de placer à son chevet deux âmes chrétiennes, bien faites pour le comprendre, l'entourer de leurs soins et s'inquiéter de la seule grande chose à régler à ce moment-là, son salut. Mme de la Jonchère, sœur du général, et son gendre M. Oudart, voyaient les progrès du mal, ils sentaient peser sur eux une lourde responsabilité, ils voulurent bien s'en ouvrir à nous.

Que faire ? Monseigneur devait arriver de Saint-Malo le samedi soir et repartir le dimanche pour Lourdes. Il fallait profiter de son passage : une âme de soldat se prend d'assaut, il lui faut la vérité entière et carrément dite : il fut décidé que l'on prierait

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Monseigneur de se rendre de la gare au château du général, et que là on verrait.

En route, Monseigneur fut mis au courant de la situation ; nos cœurs battaient fort et nos prières étaient ardentes.

Monseigneur est introduit, le général se dresse sur son séant, tend les bras et dit : « Monseigneur, je vous attendais pour me confesser. »

Sa confession finie, nous montons pour assister Monseigneur dans la cérémonie de l'extrême-onction. Nous n'oublierons jamais cette scène : le général amaigri, la parole courte et sèche, les yeux grands et vifs, les mains jointes ou se frappant la poitrine. Il priait tout haut, suivant toutes les onctions, exigeait qu'on lui fît celle des pieds, et demandait avec une voix de commandement qui faisait trembler le château : « Ma croix de Pie IX. » C'était une magnifique croix en lapis-lazuli que le Pape lui avait donnée à l'époque de l'occupation de Rome, et il tenait à la baiser une dernière fois avant de mourir. Monseigneur resta encore quelques instants près de lui, et il ne cessait de lui témoigner sa reconnaissance, d'attester son bonheur et de faire des actes d'amour de Dieu, en même temps qu'il pardonnait et sollicitait de ceux qui l'entouraient son propre pardon.

Le général a vécu douze jours encore en proie à de vives souffrances, résigné à tout, gardant jusqu'à la fin toute sa connaissance et recevant avec une vraie satisfaction le bon recteur de la paroisse.

Puisse l'exemple de cette mort chrétienne servir à tant d'âmes qui ont besoin d'être ramenées aux sentiments d'honneur et de fidélité à l'égard de Dieu, car du côté du pays elles n'ont rien à se reprocher. Mais est-ce assez pour ces belles natures de faire leur devoir à moitié? oublieraient-elles donc qu'au dessus de la France il y a le ciel, et au-dessus des honneurs, Dieu !

Les funérailles du brave général ont été dignes de lui et de l'armée : pourquoi faut-il que les règlements empêchent nos braves soldats de pénétrer dans nos églises, où leur place est toute marquée? M. le chanoine Serré, vicaire-général, présidait la triste cérémonie au nom de Monseigneur, retenu au loin par la maladie, et un clergé nombreux a tenu à rendre hommage à cette belle vie chrétiennement terminée, et à notre chère armée.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Rennes. — Peu après l'apparition du livre de M. Drumont, *Le Testament d'un antisémite*, de nombreuses protestations firent justice des accusations formulées contre son Eminence le cardinal Place, archevêque de Rennes. Les évêques de la Province et les Chapitres de leurs cathédrales furent des premiers à condamner hautement cet attentat contre l'honneur de notre Métropolitain ;

mais nous n'enlèverons rien à la valeur de ces actes de haute convenance et de respectueuse sympathie en disant que leurs vénérables auteurs ne pouvaient leur donner la valeur d'un démenti formel. Seul, le prince de l'Église qui était ainsi mis en cause, pouvait par lui-même ou par ses mandataires, faire la lumière sur des questions que la haine avait embrouillées à plaisir. Son Eminence a voulu venger non pas tant son honneur que celui de son frère ; mais elle ne l'a pu faire sans donner un exposé de tout ce qui s'est passé et se passe encore à l'Oratoire de Rennes. Dans la brochure du cardinal, toutes les responsabilités sont exposées ; celles de l'archevêque, de ses vicaires-généraux, de l'officialité diocésaine, des Oratoriens (ceux-ci ayant eu d'ailleurs des rôles très différents.) Les décisions des Congrégations romaines auxquelles en avaient appelé les intéressés, et les refus d'adhésion à ces jugements irréformables, tout est dit avec une parfaite dignité et une absence totale de passion. Pour quiconque lira ces quarante-huit pages, sans idées préconçues, sans parti pris de dénigrement, il n'y aura qu'une conclusion possible : l'autorité dans la sainte Église catholique a droit à l'obéissance et au respect ; or dans le cas dont il s'agit, rien ne justifie l'attitude de prêtres qui repoussent les jugements du Saint-Siège, et qui, pour insulter leur archevêque recourent non à des arguments mais à des insultes et à des pamphlets publiés dans des journaux impies. J'ai lu quelques-uns de leurs écrits et je dois reconnaître que leurs dires ne tiennent pas devant l'exposé évidemment véridique de S. E. le cardinal Place. Disons en terminant que l'archevêque de Rennes fait peser les responsabilités sur qui de droit ; c'est à juste titre qu'il attribue la principale culpabilité non à M. Drumont, mais au calomniateur qui s'est fait le correspondant du célèbre écrivain. Tout en reconnaissant le talent de l'auteur de *La France Juive*, tout en rendant justice à beaucoup de ses bonnes intentions, nous souhaiterions qu'il tint un registre fidèle des nombreux démentis auxquels il s'est fort imprudemment exposé.

Diocèse de Saint-Brieuc. — *Translation de reliques à Noyal-Pontivy.* — Le dimanche 23 août, la paroisse de Noyal-Pontivy était en fête. D'élégants arcs-de-triomphe avaient été dressés dans les rues du bourg ; les maisons étaient ornées de fleurs et de verdure ; dans la grosse tour, pavoisée jusqu'au sommet, les cloches faisaient entendre leurs voix harmonieuses et puissantes, et, par toutes les routes, par tous les sentiers qui conduisent au bourg, des groupes nombreux d'hommes, de femmes et d'enfants, hâtant le pas, s'acheminaient vers l'église ; la joie rayonnait sur tous les visages.

Les habitants de Noyal avaient en effet de justes raisons de se réjouir. Ils venaient assister à la translation de deux précieuses reliques : l'une, de sainte Anne, la glorieuse aïeule de Jésus, gracieusement donnée à leur église par Mgr Bécel, évêque de Vannes,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

et l'autre, d'un Saint né sur leur territoire, il y a sept siècles, de saint Maurice, abbé de Langonnet et de Carnoët. Cette dernière relique, véritablement considérable, est un don de Mgr Lamarche, évêque de Quimper et de Léon, qui est allé lui-même la prendre au tombeau du Bienheureux, en la paroisse de Clohars-Carnoët.

Les habitants de Croixanvec, de Saint-Géran, de Gueltas, de Kerfourn et de Saint-Thuriau s'étaient joints, en grand nombre, à leurs frères de Noyal. Ils n'ont pas oublié qu'à l'époque de la naissance de saint Maurice ils appartenaient à la même paroisse. Ce fut donc une véritable fête de famille. La plupart des prêtres originaires de Noyal s'y étaient rendus, et le clergé de toutes les localités détachées de la grande paroisse, dans les cours des siècles, y était représenté.

Les saintes reliques sont portées en triomphe par quatre prêtres revêtus de dalmatiques. La procession, présidée par M. Jégouzo, vicaire général du diocèse, parcourt, au chant des cantiques en l'honneur de sainte Anne et de saint Maurice, les principales rues du bourg. En tête, marchent les enfants des écoles, puis les associés de la congrégation de la Sainte-Vierge, tous portant des bannières et des oriflammes. A la suite du clergé, les premières autorités de la commune; enfin, la foule débordant au loin. Sur le passage des reliques, toutes les têtes s'inclinent avec respect, en même temps que montent des cœurs d'ardentes supplications.

A la grand'messe, qu'il était beau d'entendre les voix de tout ce peuple chantant avec un puissant ensemble les louanges du Seigneur ! Le R. P. Le Texier célébra, dans cette belle langue bretonne qu'il parle si bien, les gloires de sainte Anne et de saint Maurice. Il montra en sainte Anne le modèle de la mère chrétienne, et en saint Maurice, l'écolier chrétien et le maître qui comprend ses obligations à l'égard des enfants qui lui sont confiés.

La fête se continua dans l'après-midi, et une nouvelle procession fut organisée pour satisfaire la dévotion de ceux qui n'avaient pas pu assister à celle du matin.

Enfin, la nuit venue, le bourg s'illumina comme par enchantement, et des groupes nombreux parcoururent longtemps les rues, chantant des cantiques en l'honneur de sainte Anne et de saint Maurice.

Le souvenir de cette grande journée ne s'effacera pas de la mémoire des habitants de Noyal, et les noms de Nosseigneurs les Évêques de Vannes et de Quimper, à qui ils doivent un si précieux trésor, resteront gravés dans leurs cœurs, comme ils sont inscrits dans les archives de la paroisse.

Si depuis un siècle le culte de saint Maurice était tombé dans l'oubli en la paroisse de Noyal, nous devons reconnaître que, dans les siècles précédents, il y avait été en honneur. Dans l'église paroissiale, restaurée dernièrement avec tant de goût par le zélé pasteur du lieu, on a découvert, pendant les réparations, une fresque, peut-être la plus ancienne du pays, qui représente plusieurs épisodes de la vie du saint abbé. (*Semaine religieuse* de St-Brieuc.)

Saint-Brieuc. — « La municipalité de Saint-Brieuc vient de décider que le nom de *Renan* serait donné à l'une des rues de la ville.

« Saint-Brieuc est un pays catholique, et nous ne nous attarderons pas à faire ressortir ce qu'il y a d'odieux à glorifier ainsi de façon officielle, en pays catholique, l'auteur de la *Vie de Jésus*, l'insulteur hypocrite du Sauveur, l'homme qui a passé sa vie à détruire dans les âmes la croyance au surnaturel et à la divinité de Jésus-Christ. Cette profession publique d'irréligion, même après tout ce que nous avons vu ces dernières années, étonne et stupéfie quiconque a gardé le respect de soi et d'autrui.

« Mais nous ne pouvons nous empêcher de remettre en lumière, à cette occasion, le fait révélé l'an dernier et qui a soulevé un sentiment d'universelle réprobation. Il faut rappeler à ces hommes de courte mémoire la manière dont M. Renan passait à Paris, en 1870, le temps du siège, et leur demander si c'est le patriote qu'ils ont voulu glorifier, l'homme qui prenait si gaiement son parti de la souffrance commune, et qui, la tourmente passée, faisait frapper une médaille... *à son cuisinier !*

« Voici le fait, connu d'ailleurs. Après le siège de Paris, M. Renan et plusieurs autres firent frapper une médaille qu'ils offrirent au restaurateur Brébant, avec cette inscription :

« Pendant le siège de Paris, quelques personnes ayant continué « de se réunir chez Brébant tous les quinze jours, *ne se sont pas* « *une seule fois aperçues* qu'elles dinaient dans une ville de deux « millions d'âmes assiégée. 1870-1871. »

« C'est attique, n'est-ce pas, et, comme style lapidaire, parfaitement réussi. Mais comme cela fait penser aux milliers de pauvres diables qui faisaient queue à la porte des boulangers, et qui se serraient le ventre en attendant leur tour !

« Et dire que c'est ce patriote-là qu'on honore aujourd'hui ! »

(Extrait de la *Semaine Religieuse de Nantes*.)

Vannes. — Le R. P. Marquet supérieur de l'école libre Saint-François-Xavier est appelé à diriger l'école Saint-Ignace, rue de Madrid, à Paris.

Le R. P. Marquet a relevé ce cher collège de Vannes ; grâce à sa direction ferme et énergique, il a su se concilier l'estime des parents et l'affection des élèves. Il laisse l'établissement en pleine prospérité, et justement fier des succès obtenus encore aux derniers examens.

Le nouveau supérieur de Vannes est le R. P. Humbert de Sesmaisons. Le P. de Sesmaisons appartient à l'une des plus nobles et des plus illustres familles de Nantes.

Son frère aîné était le colonel qu'on appela au ministère à Paris pour prendre en mains une direction difficile dans des circonstances qui ne sont pas à rappeler ici ; depuis il a été nommé général pour ses éminents services.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Son frère cadet que les anciens élèves de Vannes ont tous connu et aimé, est aussi un brillant officier supérieur.

Le P. de Sesmaisons appartient donc à une famille de soldats : soldat il est lui-même : tout jésuite est le parfait soldat du Christ ; il a été élevé au collège qu'il va diriger ; il en connaît l'esprit, les traditions ; il y avait laissé comme tous ceux qui y ont passé une partie de son cœur. Aussi nous nous sommes grandement réjoui de cette nomination qui remet à un esprit sage et éclairé, à un cœur vaillant et dévoué, à un religieux modèle, les destinées de ce collège auquel nous portons le plus vif intérêt, et souhaitons des jours de paix, de calme et de bonheur, comme ceux que nous y avons passés nous-même.

Une visite à Notre-Dame des Missions. — On nous prie d'insérer :

« C'est l'honneur de la France de fournir presque tous les missionnaires qui évangélisent le monde, et l'argent qui fournit à leur entretien. C'est l'honneur de la Bretagne de se distinguer par son zèle pour la propagation de la foi. Je suis heureux d'apprendre aux lecteurs de la *Semaine Religieuse* que pour faciliter les vocations et augmenter le nombre des missionnaires dont un besoin toujours plus grand se fait chaque jour sentir en Afrique, la société des Missions Africaines de Lyon vient de fonder, à la porte de Nantes, une école apostolique où peuvent être admis les enfants et les jeunes gens qui se sentent appelés à évangéliser la Côte des Esclaves, le Dahomey, etc. J'ai visité cette maison et je veux dire combien sont heureux ces enfants.

« Situé en pleine campagne, au point le plus élevé d'une petite colline des bords de la Sèvre, l'école apostolique jouit de l'air le plus pur, et de la tranquillité la plus parfaite..... J'ai trouvé à Notre-Dame des Missions une chose qui m'a pénétré, c'est de voir avec quelle générosité ces enfants rendent en amour et reconnaissance à leurs bienfaiteurs leur précieux secours. Ils font mémoire d'eux dans toutes leurs prières, offrent au bon Dieu leur travail à cette intention, et chaque jour la communion est faite pour les âmes généreuses qui leur donnent le pain quotidien ; car ils savent que si le vivre ne leur a jamais manqué, celui du lendemain n'est pas assuré, mais ils comptent sur la Providence et prient. La peinture des souffrances qui les attendent à la Côte des Esclaves, au Dahomey, etc., n'effraie point leur courage.

« Les directeurs s'efforcent sans cesse de leur apprendre à vivre dans la pensée de la présence de Dieu, et les choisissent entre mille. On écarte sans pitié l'enfant qui cesse de donner des marques de vocation, eut-il par ailleurs les plus brillantes qualités. « Comment faites-vous pour être si sage ? » dis-je à l'un de ces apostoliques. Il se contenta de me montrer le crucifix. Un autre me répondit : « En obéissant, en priant, nous a dit le Père Directeur, on peut déjà sauver des âmes, être missionnaire. »

« Souhaitons plein succès à cette nouvelle pépinière d'apôtres, et aidons-la au moins de nos prières si nous ne le pouvons de notre bourse.

« L'abbé XXX. »

P. S. S'adresser à l'abbé Bricet, à Pont-Rousseau (Loire-Inférieure).

Rome. — *Les dais ou niches destinés à l'exposition du Saint-Sacrement peuvent-ils être fixes ?* — Quand on expose le Saint-Sacrement, il n'est point permis de le laisser sur l'autel au-delà de quelques instants, mais il faut l'élever sur un trône et sous un dais ou niche qui le recouvre et le protège. Cette niche peut-elle rester d'une manière permanente sur le Tabernacle et servir, en dehors de l'exposition, à recevoir le crucifix ? A cette question posée par un évêque du Piémont, la Sacrée-Congrégation des Rites a répondu : Non, *negative*, le 2 juin 1883. Cette décision indique l'esprit de l'Eglise, et si, dans les autels où cette niche appartient à l'ordonnance générale de l'autel et ne saurait être enlevée sans obliger à mutiler cet autel, cette niche fixe peut être tolérée ; un curé ou recteur ne pourrait, sans violer cette règle, maintenir en permanence une niche mobile ou commander un autel nouveau à dais ou niche adhérents.

(Semaine de Saint-Brieuc.)

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

CHATEAU DE BREST

Dès le commencement de l'année 1792, le nombre des prêtres arrêtés et renfermés au château était déjà considérable, et il ne fit que s'accroître de jour en jour jusqu'au moment de leur déportation en masse en Espagne, le 12 août de cette même année. Les lettres de MM. Boissière et Pénanros, publiées par M. Téphany, nous donnent des détails intéressants sur le régime de leur détention. Voici quelques nouveaux documents qui ont ceci de particulier qu'ils sont fournis tour à tour et par les prisonniers ou leurs amis, et par les geôliers réduits à s'excuser des rigueurs exercées envers les détenus.

Parmi ces derniers se trouvait un jeune directeur du Séminaire de Quimper, expulsé au mois d'avril 1791 pour refus de serment, l'abbé de Légerville, qui vivait depuis à Landerneau près de sa famille. Son père, M. de Léissègues-Légerville, premier juge du tribunal du District de Landerneau, ne put

Archives diocésaines de Quimper et Léon

voir sans protester cette arrestation arbitraire de son fils, et il s'en plaignit au Roi et à M. Cahier, ministre de l'Intérieur, dans deux lettres, la première du 9 décembre 1791, au lendemain de l'arrestation, la seconde du 25 janvier 1792. Cette dernière était conçue en ces termes (1) :

« On exerce dans ce canton une tyrannie inouïe contre les prêtres non assermentés, pour cela seul qu'ils n'ont pas fait le serment, sans considérer que la loi ne veut pas qu'on puisse inquiéter les citoyens pour leurs opinions mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public. Ici régnait le plus grand ordre, tous vivaient en paix quand, par un caprice étonnant, il a plu au Directoire du District de Landerneau de venir la troubler.

« Ils ont, contre les droits des gens, fait enlever de nuit et par la force armée tous les prêtres qu'ils ont pu surprendre, ils les ont fait jeter sans aucune forme de procès au cachot du château de Brest, où ils sont traités pire que des forçats ; ils y sont dans le même appartement quarante ou cinquante détenus, l'air y est le plus malsain, jamais il n'est renouvelé, à peine peuvent-ils respirer, ils n'ont que deux attitudes, couchés ou debout, n'ayant ni chaises ni bancs ni escabeaux pour s'asseoir ; on leur sert la nourriture la plus grossière, et on ne leur permet pas d'en faire venir de dehors ; le projet paraît formé : on n'ose pas les faire égorger, mais on veut les faire mourir à petit feu.

« Au nombre de ces infortunés, j'ai un fils que je soutiens innocent ; et s'il l'est, je réclame sa liberté, c'est le droit de l'homme, ou s'il est coupable, qu'on le livre à la justice pour être jugé suivant la rigueur des lois.

« Le 9 du mois dernier, j'eus l'honneur de vous envoyer une pétition à cet égard pour la mettre sous les yeux du Roi. Permettez-moi de réitérer ma prière... »

Le Ministre adressa immédiatement cette lettre au Département, le 3 février, en ajoutant (2) :

« ... Je ne doute pas que les détails qu'il présente sur la manière dont sont traités les prêtres détenus, ne vous engagent à prendre les mesures les plus promptes pour que les droits de l'humanité soient respectés et que la liberté soit rendue à ceux dont la détention n'est pas autorisée par la loi. Vous voudrez bien me mettre en état d'en rendre compte au Roi...

Le Département s'empressa de communiquer la plainte au District de Brest, qui lui-même la renvoya à la Municipalité

(1) L. 59.
(2) L. 59.

avec prière d'enquérir de la manière dont les prêtres sont traités au château.

Le 3 mars, la Municipalité attestait :

« Que les prêtres au château de Brest sont placés au premier étage dans une salle d'environ cinquante pieds de long et trente de large ; que cette salle a six grandes fenêtres vitrées, dont trois au midi donnant sur la rade, et trois au nord donnant sur la place d'armes du château.

« Que non seulement cette salle n'est point un cachot, mais qu'elle est même très éloignée des prisons, quoique dans l'enceinte du château, et qu'elle a toujours été destinée à servir d'hôpital militaire ;

« Qu'elle est suffisamment pourvue de tables et de bancs et qu'il ne s'y trouve que quarante et un lits, dont chacun est composé d'une paillasse, un matelas, d'oreillers, couvertures et draps ;

« Que la nourriture fournie aux prêtres détenus est de la meilleure qualité, et que les repas sont formés ainsi qu'il suit, savoir : en gras, au dîner la soupe et le bouilli, au souper un plat de ragoût et un rôti ; repas maigres, soupe de purée aux herbes, deux plats de poisson et un plat de légumes ; par jour pour chacun, vingt-quatre onces de pain blanc de froment avec toute sa fleur, et une chopine de vin rouge ordinaire de Bordeaux de très bonne qualité.

« La Municipalité atteste, de plus, qu'à chaque inspection les Officiers municipaux ont interpellé les prêtres détenus de déclarer s'ils étaient satisfaits de la qualité et quantité des aliments ainsi que de la propreté de leur salle, et qu'ils n'ont jamais porté la moindre plainte à cet égard. »

Les prêtres auraient eu vraiment mauvaise grâce de se plaindre d'un menu aussi succulent ; mais était-il en réalité ce qu'il était sur le papier ? il est permis d'en douter quand on songe que le geôlier était chargé de la pension des ecclésiastiques à raison de 20 sous par jour et par personne, du moins pendant toute cette année 1792, et que ses comptes attestent qu'une seule livre de viande était accordée à chaque détenu par jour (1), ce qui réduisait à des proportions bien modestes les trois plats de viande du menu officiel.

Le District de Landerneau, principal auteur de l'arrestation arbitraire d'une partie des détenus, reçut également en communication la plainte du sieur Leissègues, et dans son arrêté du 3 mars déclare sans sourciller que les détenus sont vraiment bien exigeants de réclamer la preuve des délits ou crimes qui ont motivé leur arrestation.

(1) L. 16.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« *District de Landerneau, séance du 3 mars 1792.*

« Vu les adresses au Roi du sieur Leissègues :

« Considérant que si la qualité de père du sieur Leissègues lui fait un devoir d'employer tous les moyens pour obtenir la liberté de son fils, il doit savoir que la vérité, surtout pour un juge, doit être inviolablement rapportée ;

« Considérant que le sieur Leissègues, n'écoutant que sa douleur lui sacrifie cette vérité ;

« Considérant que si pour se saisir des prêtres fanatiques dont le bien général exige la détention, il eût fallu prouver les crimes dont les apôtres de la rébellion étaient au fond coupables, il eut été impossible, par les soins qu'ils prenaient de les commettre dans l'obscurité des ténèbres, de les convaincre,

« Est d'avis que le sieur Leissègues soit, comme les autres, conservé au château. Leur liberté dans ces moments de trouble et à l'approche de la Pâque serait de la plus grande conséquence. »

Le District de Brest va plus loin et réclame une punition exemplaire pour la calomnie que s'est permise le sieur Leissègues à l'endroit des Administrateurs de Brest. La délibération du 6 mars 1792 porte « que le certificat de la Municipalité de Brest détruit complètement l'injurieuse diatribe du sieur Leissègues ; qu'il sied d'autant moins à ce pétitionnaire d'accuser l'humanité de l'Administration, qu'il n'a eu pour ainsi dire qu'à parler pour obtenir, sur le motif d'une incommodité légère, la translation de son fils à l'hôpital de la Marine, dirigé par des religieuses entendues, et où ce jeune prêtre est certainement mieux traité qu'il le serait ou pourrait l'être dans sa famille ; qu'enfin, le respect dû aux autorités constituées, et que le sieur Leissègues n'est pas excusable d'enfreindre, exige une punition éclatante de la calomnie atroce qu'il s'est permise contre l'Administration en assimilant ses membres à des cannibales, avides du sang des ecclésiastiques factieux remis à leur surveillance, intention que leur suppose évidemment le sieur Leissègues, puisqu'il leur attribue celle de faire mourir à petit feu ces prêtres, n'osant les égorger à force ouverte... » *(A suivre.)*

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

est seule chargée, à Paris, de recevir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

L'Administrateur-Gérant : Ar. de Kerangal.

Quimper, typographie de Kerangal, imprimeur de l'Évêché.

NOTRE OPINION

On a souvent demandé notre opinion sur le « *Dictionnaire des Dictionnaires* », de Mgr Guérin, que nous avons annoncé. Nous ne pouvons l'exprimer mieux qu'en disant que nous recourons sans cesse à cet ouvrage. Personne aujourd'hui ne peut se passer d'un dictionnaire : or, celui-ci est le plus récent, le plus utile à consulter pour la *langue*, l'*histoire*, la *géographie*, la *médecine*, le *droit*, en un mot pour *toutes les sciences*. Et, point capital pour nous, la doctrine en est sûre : il garantit contre les erreurs théologiques, tandis que les autres recueils du même genre y exposent. Disons plus : c'est un arsenal où nous trouvons les armes les plus récentes pour combattre les ennemis de notre foi.

Rappelons aussi que, par une excellente et généreuse application à cette œuvre du principe de participation, l'acquisition en est singulièrement facilitée, puisqu'elle peut devenir gratuite par les dividendes successifs dont les premiers viennent d'être annoncés aux intéressés. Enfin la gracieuseté promise sera maintenue pour nos lecteurs jusqu'à *fin octobre*. Nous les engageons donc à envoyer leurs adhésions sans retard.

On trouvera plus loin le Bulletin de souscription avec la circulaire explicative.

Les *Pilules de Vallet* ont été approuvées et recommandées par l'Académie de Médecine de Paris, pour la guérison de la *chlorose*, des *pâles couleurs*, de l'*anémie*, des *pertes de sang* et *pertes blanches* et de tous les états d'épuisement ou de faiblesse générale.

Nota. — Les Pilules Vallet *(vraies)* sont blanches et sur chacune est écrit le nom Vallet. Toutes pharmacies : le flacon : 3 fr., le demi-flacon : 1 fr. 50. Fabrication, 19, Rue Jacob, Paris.

Goudron Guyot véritable, 19, Rue Jacob, Paris. Boisson hygiénique, affections de poitrine, de la gorge et de l'estomac. Prix : 2 francs. Toutes pharmacies.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER — C. LÉON — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.

S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES

Recueil lexicographique et encyclopédique

le plus complet, le plus exact, le seul chrétien. — 6 volumes grand in-4° à 3 colonnes, de 1,200 à 1,300 pages. — Réception de tout l'ouvrage avant les versements. — Versements échelonnés. — Reconstitution complète du capital souscrit.

M.....

J'ai l'honneur de vous faire, lorsqu'il est temps encore d'en profiter, une proposition que vous trouverez, je l'espère, très avantageuse. Voici enfin réa-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

lisé le vœu souvent émis dans les **congrès catholiques**. Un journal catholique l'annonce en ces termes : « Vient de paraître, le dernier volume du **DICTIONNAIRE des DICTIONNAIRES, encyclopédie universelle des lettres, des sciences et des arts**, sous la direction de Mgr Paul Guérin, camérier de Sa Sainteté. L'ouvrage comprendra 6 volumes de 1200 à 1300 pages. Cette œuvre capitale, hautement approuvée, va enfin permettre aux catholiques de puiser leurs renseignements à d'autres sources que celles que leur fournit la libre pensée... »

Le succès a été immédiat et s'accentue chaque jour. Tout porte à croire que nous arriverons rapidement à un écoulement de plus de **CINQUANTE MILLE EXEMPLAIRES.**

Mes droits d'auteur étant de 16 francs par exemplaires, et mes éditeurs m'ayant accordé d'autres avantages à partir de quatre mille exemplaires, pour faciliter la diffusion de l'œuvre, il me reviendra donc d'abord, dans un avenir prochain, de ce chef, des sommes très considérables. D'après ces données j'ai établi la combinaison suivante, que je viens vous proposer. Veuillez souscrire ci-dessous le bulletin de **180** francs (le prix du Dictionnaire).

Vous aurez droit : 1° à la possession de tous les volumes du *Dictionnaire*, et vous les recevrez immédiatement ; 2° à la reconstitution du capital que vous aurez souscrit, **180** francs, au moyen de mes droits d'auteur ou d'avantages analogues que je vous abandonne, pour chaque moitié être répartie par semestre, entre deux mille souscripteurs. Vous aurez, de la sorte, en définitive, *pour rien*, le *DICTIONNAIRE des DICTIONNAIRES*, ouvrage d'une utilité quotidienne, et moi, je verrai s'augmenter le nombre des personnes d'élite associées à ma croisade, l'armée des propagateurs d'une œuvre destinée à faire un bien immense.

N. B. — Ci-joint un bulletin de souscription, payable par versements trimestriels. — On peut aussi payer en *deux fois :* **90** francs fin septembre 1891, et **90** francs fin avril 1892. — Celui qui *paie comptant*, c'est-à-dire *30 jours* après la réception de l'ouvrage, bénéficie d'un escompte de **10** francs, et ne verse que **170** francs au lieu de **180**. — *Des avantages d'un autre genre sont accordés aux SOUSCRIPTIONS ORDINAIRES NON PRIVILEGIEES dont le nombre est considérable.*

Veuillez agréer, M. l'expression de mes sentiments distingués.

Paul GUÉRIN,
CAMÉRIER DE SA SAINTETÉ LÉON XIII
Directeur du *Dictionnaire des Dictionnaires.*

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné
demeurant
déclare souscrire *part*
de **180** fr. *pour la publication intitulée* Le Dictionnaire des Dictionnaires, *me donnant droit à un exemplaire de l'ouvrage entier et à la reconstitution de mon capital souscrit au moyen de la moitié des droits d'auteur de* Mgr P. GUERIN, *ou d'autres avantages analogues, par dividendes qui seront établis, chaque semestre, et payés dans le cours du suivant ; et je m'engage à effectuer ce versement à l'ordre de* Mgr P. GUERIN, *après avoir reçu l'ouvrage complet comme suit :* **45** *francs au 15 janvier ;* **45** *francs au 15 avril ;* **45** *francs au 15 juillet ;* **45** *francs au 15 octobre 1892.*

Fait à SIGNATURE ;
le

Prière d'indiquer en toutes lettres le nombre de parts ou d'exemplaires de l'ouvrage, — ce qui, en l'espèce, signifie la même chose, — et renvoyer le présent bulletin à Mgr PAUL GUERIN. *Avenue de Déols, 56,* à CHATEAUROUX (Indre).

Indiquer aussi bien exactement : le chef-lieu de canton, le département et la gare qui dessert la localité.

6e ANNÉE. **Vendredi 2 Octobre 1891.** N° 40.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO **10 CENTIMES** — PRIX DE L'ABONNEMENT **6 fr. par an** — LA LIGNE D'ANNONCE **40 CENTIMES**

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Apostolat de la Prière ; Nécrologie ; Nomination ; Quimper ; Brest ; Gourin.

II. Nouvelles du Monde catholique : Vannes ; Paris ; Lyon ; Le Pèlerinage ouvrier à Rome ; Mort du cardinal Rotelli.

III. Documents historiques (suite).

IV. Visite de la Cathédrale de Quimper (suite).

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 4 octobre. — 20e dimanche après la Pentecôte, la fête du Saint-Rosaire, double de 2e classe, blanc.

Vêpres du Saint-Rosaire, mémoires 1° de s. Maurice, 2e du dimanche, 3e de s. Placide et de ses compagnons.

Lundi 5. — S. Maurice, abbé, semi-double, blanc.

Mardi 6. — S. Bruno, confesseur, double, blanc.

Mercredi 7. — S. François, confesseur, double-majeur, blanc.

Jeudi 8. — Ste Brigitte, veuve, double, blanc.

Vendredi 9. — S. Denis et ses compagnons, martyrs, double, rouge.

Samedi 10. — S. François de Borgia, confesseur, semi-double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Plouarzel	4, 5 et 6 octobre.
Gouesnac'h	7 et 8 octobre.
Cléden-Poher	9, 10 octobre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Apostolat de la Prière.

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS.

Intention générale pour Octobre 1891, désignée par Son Em. le Cardinal Préfet de la Propagande, et bénie par S. S. Léon XIII :
La Mission de Madagascar.

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, pour cette grande mission de Madagascar, traversée jusqu'ici par tant d'épreuves et qui, malgré de consolants progrès, rencontre encore de si nombreux obstacles au développement de son action.

Nécrologie. — M. l'abbé Gaillard, aumônier de marine, est mort à Toulon.

Il était originaire de Quimperlé.

M. l'abbé Bourg, recteur de Locmaria de Quimper, est décédé la semaine dernière.

Nomination. — Par décision de Monseigneur, M. le chanoine Rospars a été nommé recteur de Locmaria de Quimper.

Quimper. — M. l'abbé Morvan, premier vicaire à Saint-Corentin, publiera dans le prochain numéro, un compte-rendu très intéressant du dernier pèlerinage du diocèse à N.-D. de Lourdes.

Brest. — M. le chanoine Cloarec, curé-archiprêtre de Saint-Louis, vient de bénir solennellement la nouvelle école libre des Frères.

Gourin. — Une belle fête de famille réunissait à Gourin, le 22 septembre dernier, un nombreux clergé des trois diocèses de Vannes, Saint-Brieuc et Quimper. La confraternité qui existe entre les enfants de Sainte-Anne, de Saint-Yves et de Saint-Corentin, s'affirmait une fois de plus, à l'occasion du cinquantième anniversaire de prêtrise de M. le chanoine Le Grand, curé-doyen de cette importante paroisse. Monseigneur Bécel, avait tenu à rehausser par sa présence cette touchante cérémonie. Au commencement de la messe Sa Grandeur, dans un langage paternel et sorti du cœur, a exprimé les sentiments de tous au vénéré jubilaire. A l'évangile, M. le Curé-Archiprêtre de Pontivy, a retracé, dans cette vieille langue bretonne, dont il possède tous les secrets, la vie et les œuvres du curé de Gourin. Tout le monde applaudissait à ses éloges si bien

mérités, et l'émotion que ressentait le bon vieillard, était partagée par tous quand l'orateur parla de ses sacrifices et de ses luttes pour l'éducation chrétienne des enfants. « Tant que l'image de saint Yves, dominera l'école de Gourin, dit-il, tous les paroissiens béniront le nom d'Yves Le Grand. »

A l'issue du repas qui suivit la grand'messe, nous avons été heureux d'entendre la parole d'un des plus anciens chanoines de notre diocèse, Mgr Maupied, venu de bien loin malgré son grand âge, pour honorer, dans la personne de M. Le Grand, l'humble vicaire qui l'aida de ses conseils et de sa bourse dans la fondation du collège Sainte-Marie de Gourin, devenu dans la suite N.-D. de Langonnet. Puis, dans un toast familier et rempli d'émotion, Monseigneur l'Evêque de Vannes, remercia ses prêtres des témoignages d'estime et d'affection qu'il avait reçus d'eux à l'occasion de ses noces d'argent épiscopales. Il eut aussi un mot qui entra bien profondément dans nos cœurs, à nous, prêtres de Quimper, lorsqu'il nous chargea d'exprimer à notre vénéré Pasteur les vœux qu'il formait et que nous formons tous pour le prompt et entier rétablissement de sa santé.

Le soir, un feu d'artifice, fort bien réussi, tiré au milieu des bosquets du parc de Tronjoly, et de brillantes illuminations, terminèrent cette belle et bonne journée, dont nous garderons tous, un bien doux souvenir.

L. R.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Les Bretons à Saint-Denis, près Paris. — Voici, d'après le recensement du 12 avril dernier, le nombre des Bretons nés en Bretagne et résidant à Saint-Denis :

Côtes-du-Nord, 2,217 — Finistère, 346 — Ille-et-Vilaine, 163 — Loire-Inférieure, 426 — Morbihan, 163.

Vannes. — Nous venons d'esquisser, à grands traits, les belles manifestations de foi qui ont rempli ces trois journées passées à Lourdes.

Nous devons rendre grâces à Dieu et à sa Sainte Mère de toutes les faveurs dont nous avons été comblés. Plusieurs de nos malades ont recouvré la santé : témoin cette jeune orpheline, élevée chez les Sœurs de la Charité de Saint-Louis à Vannes, qui, après de longs mois de souffrances, est revenue subitement à une santé parfaite en se plongeant dans la piscine ; témoin ce jeune homme de Neuillac, qui a vu se cicatriser en quelques jours des plaies naguères déclarées incurables par les hommes de la science.

Mais que sont toutes ces faveurs et d'autres dont nous ne parlons pas, auprès des grâces spirituelles obtenues en ces jours de ferveur ? Grâces, encore une fois, soient rendues à Dieu et à sa

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Très Sainte Mère ! (Extrait du compte-rendu du pèlerinage à Lourdes.) *(Semaine Religieuse de Vannes.)*

On lit dans la *Semaine Religieuse de Saint-Brieuc :*

Une protestation de Monseigneur.

Monseigneur l'Évêque vient d'adresser à M. le Maire de Saint-Brieuc la lettre suivante de protestation contre le nom de *Renan* donné à l'une des rues de notre ville épiscopale. Nous osons espérer que le Conseil municipal reviendra sur une décision qui constitue une grave offense aux croyances de l'immense majorité de la population.

Il y a des noms que nous avons été surpris de compter parmi les conseillers qui ont levé la main en faveur de cette proposition. Est-ce méprise de leur part ? est-ce faiblesse ? Nous souhaitons qu'une occasion prochaine se présente pour eux de manifester leur volonté réfléchie.

En tout cas, nous ne cesserons de protester contre un nom qui est pour nous, chrétiens, la plus grave des injures, dussions-nous en appeler directement à l'opinion publique pour juger ses mandataires.

ÉVÊCHÉ de St-Brieuc et Tréguier — Saint-Brieuc, le 12 septembre 1891.

Monsieur le Maire,

J'apprends par la voie des journaux que la délibération du conseil municipal de Saint-Brieuc, donnant à une de nos rues le nom de rue *Renan*, vient d'être approuvée par un décret du président de la République.

Après la conversation que j'avais eue avec vous et à la suite d'un entretien avec M. le Préfet, je m'étais bercé de l'espoir qu'il ne serait pas donné de suite à un projet qui causait déjà une juste et douloureuse émotion.

Trompé dans mon attente, j'ai le devoir, monsieur le Maire, de me faire l'interprète des sentiments de profonde affliction de tous les cœurs chrétiens, qui souffrent, avec leur évêque, de l'offense faite à leur foi.

Agréez, monsieur le Maire, l'expression de mes regrets.

† Pierre-Marie,
Évêque de Saint-Brieuc et Tréguier.

Paris. — Par arrêtés ministériels il ne sera plus nommé d'institutrices congréganistes communales dans les départements du Lot, de la Mayenne et de la Vienne.

Le R. P. d'Audiffret, dont on a a admiré, il y a quelques mois, l'intrépide courage à défendre les droits de la parole de Dieu, vient de mourir à Toulouse, le 14 septembre.

Lyon. — Le Supérieur général des Dominicains vient d'être élu dans le Chapitre tenu la semaine dernière à Lyon ; c'est le R. P. Frurwich, Autrichien d'origine : il a quarante-sept ans, est petit de taille, jouit dans son ordre d'une immense considération et s'exprime bien en français

---

Rome. — Le pèlerinage français, composé actuellement d'environ deux mille pèlerins, a été présenté hier au Pape.

A midi cinq minutes, Léon XIII est entré dans la salle des Bénédictions, précédé des gardes-nobles et porté sur la *Sedia*. Il est accueilli par des acclamations enthousiastes. On remarque que tandis que les pèlerins français et espagnols crient : « Vive Léon XIII ! » les voix italiennes seules, et en petit nombre, crient : « *Evviva il Papa Re !* »

A peine le Pape est-il sur son trône que le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, présente en ces termes les pèlerins :

J'ai l'insigne honneur de présenter à Votre Sainteté le premier groupe des patrons et des ouvriers du pèlerinage. Il y a six ans, c'était la foi qui guidait les pèlerins ; aujourd'hui, c'est la reconnaissance pour l'Encyclique *De Conditione opificum*.

Le comte de Mun prend ensuite la parole. Il lit une adresse dans laquelle il rappelle les pèlerinages précédents.

Le Pape avait prononcé alors des paroles qui faisaient prévoir le grand acte que Sa Sainteté allait donner au monde, en réponse aux problèmes que pose devant lui la question du travail. Enfin l'Encyclique parut, retentissant aux extrémités de la terre.

Vous avez creusé, dit-il, d'une main ferme, le problème social, défini le mal, indiqué le remède et tracé le devoir aux riches et aux pauvres.

Désormais, la lumière est faite.

Les patrons et les ouvriers, convaincus que le plus grand mal de la situation présente est la division, mettront fin au fatal antagonisme qui les arme les uns contre les autres. Ils se rencontreront dans l'établissement des corporations librement administrées sous la protection de l'Etat et en dehors de son ingérence.

Sollicitons, dit en terminant le comte de Mun, la bénédiction du grand Pontife à qui la reconnaissance a décerné le titre glorieux de Pape des ouvriers.

Alors Léon XIII, debout, prononce en français l'allocution suivante :

Mes chers fils,

Grande est Notre joie en voyant l'empressement de la France chrétienne à envoyer si souvent des pèlerins à Rome. Nous agréons vos remerciements pour la récente Encyclique en votre faveur. Nous sommes heureux de contribuer au relèvement de la classe ouvrière.

Vous êtes les premiers représentants des hommes du travail que nous recevons depuis l'Encyclique. C'est la France, la première en générosité, qui les envoie Notre satisfaction est d'autant plus vive que plus entière est votre adhésion aux enseignements de l'Eglise et de son chef.

Nous l'avons dit : Il est certain que la question ouvrière et sociale ne trouvera jamais de solution vraie et pratique dans les lois purement civiles, même les meilleures. La solution est liée aux préceptes de parfaite justice, réclamant que le salaire réponde adéquatement au travail.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Elle est donc du ressort de la conscience. Or, la législation humaine, visant directement les actes extérieurs de l'homme, ne saurait prendre la direction des consciences.

La question réclame aussi le concours de la charité qui va au-delà de la justice. Or, la religion seule, avec les dogmes révélés et les préceptes divins, possède le droit d'imposer aux consciences la justice, la parfaite charité avec tous ses dévouements.

Il faut donc chercher le secret de tout problème social dans l'action de l'Eglise, combinée avec les ressources et l'effort des pouvoirs publics et la sagesse humaine.

Nous constatons avec plaisir que les chefs d'industries considérables ont étudié déjà l'application de Notre Encyclique et que les gouvernements n'y ont pas été insensibles.

Il faut agir partout, sans perdre un temps précieux en stériles discussions. Il faut appliquer les principes incontestables. Il faut laisser le temps et l'expérience élucider les points obscurs, inévitables dans des problèmes aussi complexes.

Profitez de la liberté et du repos que vos patrons vous laissent pour remplir vos devoirs religieux. Dans le travail, soyez diligents ; évitez les hommes pervers, surtout venant, sous le nom de socialistes, bouleverser l'ordre social à votre détriment. Formez, sous le haut patronage de l'évêque, des associations où, comme dans une seconde famille et une joie honnête, vous trouverez la lumière dans les difficultés, la force dans les luttes, le soutien dans les infirmités de la vieillesse. Donnez à vos enfants une éducation morale chrétienne. Assurez-leur, par de sages économies, un avenir tranquille.

De retour dans votre belle patrie, dites que le cœur du Pape est toujours avec les délaissés et les souffrants. Nous vous bénissons de tout cœur.

Les chefs du pèlerinage sont alors venus baiser le pied du Pape qui a regagné ensuite ses appartements sur la *Sedia gestatoria*, au milieu de nouvelles acclamations.

Douze cardinaux, y compris Mgr Langénieux, assistaient à l'audience.

Lundi, tous les pèlerins français assisteront à la messe à Saint-Pierre.

Chaque semaine amène de nouveaux pèlerins : le jour de Saint-Michel, le Saint-Père a célébré la messe pontificale à l'autel de la Confession : la basilique était pleine, et Léon XIII a été acclamé avant et après la cérémonie.

Le diocèse de Quimper sera représenté à ces belles fêtes, croyons-nous, par une vingtaine de pèlerins. Qu'ils nous représentent près du Pape et déposent à ses pieds, avec les hommages de notre foi, notre assurance complète qu'il n'y a de salut social pour nous, qu'autant que la France redeviendra la Fille aînée de l'Église, soumise à tous ses enseignements, fidèle à ses lois !

Mort du Cardinal Rotelli. — S. E. le Cardinal Rotelli, est mort mardi soir, 15 septembre, à 11 heures, enlevé par la fièvre typhoïde. Dans la matinée, le Cardinal avait réclamé et reçu les derniers sacrements.

Né à Pérouse, le 26 juillet 1833, le Cardinal Rotelli avait fait au séminaire de cette ville de fortes études, qui attirèrent sur lui l'attention de son Archevêque. Disciple et secrétaire du Cardinal Pecci, il fut, à l'avènement de Léon XIII, préconisé évêque de Montefiascone, et en 1884, archevêque de Pharsale. Délégué apostolique à Constantinople, il s'acquitta avec succès de sa mission. Accrédité le 23 juin 1887, comme nonce à Paris, il avait été créé Cardinal au mois de mai dernier. Il est mort si pauvre que le Saint-Père a décidé de faire une pension de deux mille francs à sa famille.

Montréal. — Voici en quels termes M. l'amiral de Cuverville raconte à Monseigneur l'Archevêque l'histoire de la pacification du Dahomey et sa dévotion au Sacré-Cœur.

« Je veux vous faire une confidence ; la dévotion qui m'est chère entre toutes, c'est la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus ; à elle je dois tous les succès de ma carrière. Une image du Sacré-Cœur est fixée à l'avant de la *Naïade*, une autre est dans ma cabine, constamment sous mes yeux ; chaque vendredi, l'aumônier dit la messe chez moi ; je tiens un journal fidèle de tout ce qui m'arrive, et j'ai constaté que plusieurs évènements les plus heureux étaient arrivés le vendredi, jour du Sacré-Cœur ; ce journal, je l'envoie régulièrement à Montmartre, et c'est aussi dans ce sanctuaire du Sacré-Cœur que j'ai fait déposer en *ex-voto* la hallebarde très riche qui fut portée triomphalement à travers le Dahomey, en signe de la paix rétablie et de la protection accordée par la France. »

Chine. — Les massacres ont recommencé dans ce malheureux pays : deux religieuses de Marie, l'une née près de Rome, l'autre à Chatelaudren (Côtes-du-Nord), et un religieux conventuel, le P. Etienne, ont été mis à mort. Les détails manquent. Les grandes puissances semblent être à la veille de s'entendre pour faire cesser la persécution, en imposant de dures et justes conditions à la cour de Pékin.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

CHATEAU DE BREST *(suite)*

Les prisonniers du château ne s'étaient pas plaints de leur régime, comme le constatent les Officiers municipaux ; mais leur piété leur avait fait un devoir de réclamer instamment près de l'Administration la faculté de dire la sainte messe.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Dès le 18 décembre 1791 (1), MM. de la Rue, Lannurien, Bodénez, Kerneau, Derrien et Noanès adressent une pétition pour obtenir qu'il soit permis « à l'un d'eux de dire la messe les dimanches et fêtes au moins, et qu'on leur fournisse les moyens nécessaires pour la célébrer dans la salle de leur détention. »

On ne se pressa guère de faire droit à leur demande, car le 4 février 1792, le Procureur-général-syndic du Directoire du Département, écrivait de Quimper au Procureur-Syndic du District de Brest (2) :

« Il m'est parvenu qu'on s'oppose à ce que les prêtres détenus au château de Brest disent la messe et même à ce qu'ils en entendent aucune ; ce serait sans doute là, Monsieur, une vexation étrange contraire à toutes les lois. Ces prêtres ne sont pas interdits, il n'y a contre eux aucun décret. Si la loi du serment veut qu'ils soient déchus de toutes fonctions publiques, elle n'a pas entendu les priver de la faculté de dire la messe. Veuillez bien, Monsieur, faire cesser cet abus et faire servir aux prêtres détenus tout ce qui leur est nécessaire pour célébrer le saint sacrifice. Nous ne voyons aucun inconvénient à leur permettre au moins à l'un d'eux de dire la messe journellement, surtout les jours fériés. »

Le Procureur du District de Brest répondit, le 9 février 1792 :

« D'après votre lettre du 4, le District paraît décidé à accorder aux prêtres détenus la permission de dire la messe ; le motif de s'y refuser jusqu'à présent, vient de ce qu'on a trouvé indécent qu'ils eussent dit la messe dans le lieu même où ils sont en arrestation, et qu'on a trouvé de l'inconvénient à leur permettre de se servir de la chapelle du château. »

Au commencement du mois de février, un des prêtres détenus, l'abbé Moillard, ancien capucin, aumônier sur les vaisseaux du Roi, réussit à s'échapper ; mais repris presqu'aussitôt, il écrivit la lettre suivante au District pour dégager la sentinelle de toute responsabilité au sujet de son évasion :

« Prison du château, 7 février 1792 (3).

« Fatigué à outrance de l'oppression contre toutes les lois décrétées, j'ai voulu récupérer le droit imprescriptible de l'homme, que la Constitution m'a garanti, mais que des hommes parjures m'enlèvent inconstitutionnellement. J'ai trouvé jour à fuir du lieu d'horreur où vous nous tenez entassés, j'en ai profité ; malheureusement, un soldat qui n'était pas de service, par un nouvel attentat contre la liberté que j'avais acquise à mes risques et péril, m'a arrêté chez un citoyen où j'étais entré, dont j'ignore le nom, et m'a traîné dans mon

(1) L. 112.
(2) L. 74.
(3) L. 112.

ancienne prison. Personne n'a coopéré à ma fuite. J'apprends avec douleur qu'on attribue ma fuite *au sentinel ;* je dois hommage à la vérité, j'ai fui par un lieu qu'il ne peut surveiller... »

C'est peut-être la crainte de voir se renouveler de pareilles tentatives qui faisait quelquefois enlever aux prisonniers la faculté de prendre l'air dans la cour du château. Le 18 avril 1792, M. Lannurien, au nom de ses confrères, écrit aux Administrateurs (1) :

« Nous ignorons quel malheureux contretemps a pu nous priver de l'agrément de la promenade qui, cependant, était si utile à nos santés. Elle devient aujourd'hui plus nécessaire que jamais, vu le progrès de la saison qui rend notre salle beaucoup trop chaude, et que nous ne pouvons aérer suffisamment sans nous exposer à respirer l'odeur des deux latrines qui cernent le côté de la rade. »

Probablement, ce fut pour couper court à tout projet d'évasion, que les prisonniers durent, sur l'invitation des Administrateurs, nommer parmi eux des commissaires responsables de l'observation du règlement pendant la promenade. Cette mesure nous est révélée par la lettre suivante (2), non datée, mais qui ne peut être antérieure au mois de juin 1792 :

« Messieurs, nous avons l'honneur de vous prévenir que nous avons nommé, suivant vos ordres, MM. Noanès, Le Clerc, La Boissière et Le Breton pour commissaires de la promenade. »

Cette lettre était signée par MM. Denis, Richault, Plessix et Kerneau.

L'histoire des prêtres pendant leur détention peut se résumer dans les pétitions adressées aux différentes Administrations pour ou contre leur élargissement.

Le 29 février 1792, quarante-huit prêtres adressaient la pétition suivante au Département (3) :

« Prisonniers depuis trois mois, innocents avant que de l'être, innocents depuis qu'ils le sont, les soussignés se flattent que l'équité qui dirigea toujours les démarches de votre respectable assemblée la portera à prendre nos observations en considération. Les exposants demandent que leurs délits soient connus juridiquement ou que leurs chaînes, qu'on resserre journellement, soient brisées... »

Outre cette lettre collective au Directoire du Département, les détenus s'adressaient à leurs Districts respectifs ou fai-

(1) L. 112.
(2) L. 112.
(3) L. 59.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

saient agir près d'eux pour obtenir un avis favorable à leur mise en liberté.

Le 7 mars 1792 (1), les prêtres du District de Landerneau s'adressaient à lui pour obtenir leur élargissement, disant que le Département n'attendait que son avis favorable pour leur accorder cette faveur. Mais le District de Landerneau, dans sa séance du 13 mars, donnait avec sa violence ordinaire l'avis suivant :

« Considérant, quoiqu'en disent ces fanatiques, que jamais notre canton n'a joui d'une plus grande tranquillité que depuis que nous n'avons plus parmi nous ces bouches toujours ouvertes pour prêcher le mépris des lois et des autorités constituées ;

« Considérant que le temps où ces prêtres demandent leur élargissement est le moment le plus à redouter pour la chose publique, puisque c'est à pareille époque l'année passée que la paix fut bannie d'entre nous,

« Le Directoire n'appuiera pas la demande des détenus. »

(A suivre.)

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE VI

Mobilier du Chœur

Tout autour du chœur règne une belle grille de fer ouvragé. Autour du sanctuaire et au point de jonction avec la nef, cette grille en remplace une autre plus haute et plus lourde qui n'avait pas demandé grands frais d'imagination : elle se composait de barres arrondies terminées par des fers de lance. Au-dessus des stalles était une boiserie très-maussade et sans aucun caractère, elle s'élevait jusque vers les chapiteaux des colonnes. Il en résultait que les fidèles placés dans les bas-côtés et dans les chapelles, alors ouvertes, ne pouvaient rien voir des cérémonies qui se célébraient au chœur. Les stalles n'étaient pas comme maintenant disposées en séries que séparent les piliers, elles se succédaient d'une manière continue ; pour obtenir ce résultat, on avait entaillé jusqu'à deux mètres du sol les faisceaux de colonnettes.

Près de la grille d'entrée étaient deux bancs d'œuvre où le Préfet du Finistère et ses conseillers, le Président du Tribunal et ses juges assesseurs prenaient place dans les grandes circonstances. Au-dessous du sanctuaire, deux sortes de trônes, du plus mauvais goût, servaient l'un à l'évêque et aux vicaires généraux, l'autre au célébrant, au diacre et au sous-diacre ; celui de l'évêque était surmonté d'un baldaquin garni de draperies rouges, et il occupait le

(1) L. 50.

côté de l'épître. Pour entrer dans ces espèces de coffres, massifs comme des forteresses, il fallait ouvrir une lourde porte, ce qui n'ajoutait guère à la beauté des fonctions liturgiques. On n'a jamais pu savoir à quoi ces portes servaient. Un mécanisme permettait à l'un des vicaires généraux de relever ou d'abaisser le siège de la stalle de Monseigneur. Je crois qu'aujourd'hui nous trouverions toutes ces dispositions-là très-drôles et surtout très incommodes ; à coup sûr, elles étaient fort laides. Les stalles étaient celles que l'on peut voir aujourd'hui dans la chapelle des *Trépassés* et dans l'église de Locmaria. C'est aussi dans cette chapelle des Trépassés qu'on a utilisé l'ancien pavé du chœur. Les deux travées où sont maintenant les stalles de MM. les chanoines, étaient occupées par de simples panneaux de menuiserie, au milieu desquels s'ouvraient de larges portes. L'orgue d'accompagnement dont le buffet n'était pas un chef-d'œuvre, était du côté opposé à celui qu'il occupe aujourd'hui, et il remplissait tout l'intervalle entre les deux piliers.

A l'entrée du sanctuaire étaient adossées aux colonnes, des statues de saint Joseph et de saint Corentin, que l'on a transférées à l'église de Baye, près de Quimperlé. J'ai dit ailleurs comment de ce saint Corentin on a fait un saint Eloi, en substituant au poisson un petit cheval en carton acheté chez le marchand de jouets. L'autel, d'un marbre de couleur sombre et terne, était fort grand et c'était son seul mérite ; dans la première moitié du siècle on y avait ajouté deux piédestaux pour des anges adorateurs ; innovation absurde, puisque le Saint-Sacrement n'est pas habituellement au maître-autel ; ces deux anges en bois sculpté sont aujourd'hui dans la chapelle des religieuses de la Miséricorde *(Refuge)*. Sur l'autel étaient six grands chandeliers de cuivre qui servent maintenant près du catafalque dans les grandes cérémonies funèbres. Ils accompagnaient un crucifix de même style et de même dimension, et portaient des cierges de fer blanc hauts comme des mâts de navires, instruments de supplice pour les infortunés sacristains condamnés à les allumer. Ce n'était rien cependant auprès des mâts de vaisseaux qui surmontaient les deux gigantesques chandeliers de plâtre bronzé placés à l'entrée du sanctuaire. Mgr Sergent disait que leurs cierges enfumaient la voûte.

Deux jolies crédences en bois sculpté et à tablettes de marbre étaient au fond du sanctuaire ; l'une d'elles a été conservée et garde la même destination.

J'ai cru devoir rappeler ici toutes ces vieilleries qui n'avaient rien d'artistique (sauf les crédences), mais que notre génération a connues et dont elle a salué l'heureuse disparition. Aujourd'hui, nous voyons un chœur bien dégagé ; la grille très ajourée n'arrête pas la vue. Les stalles, au lieu d'une uniformité désespérante, présentent une très grande variété dans les motifs d'accoudoirs et de *miséricordes* (1). Il faut reconnaître que la partie servant de

(1) On appelle ainsi l'appui fixé sous le siège de la stalle et qui devient lui-même un siège quand la planche mobile a été relevée.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

prie-Dieu n'est pas assez riche, mais cette pauvreté de sculptures est atténuée par le bon effet que font les bancs adossés à ces panneaux de menuiserie. On a dit trop de mal des stalles de la cathédrale : elles sont trop simples, c'est incontestable, mais elles présentent un très-bon ensemble.

Ce qu'on ne pourra pas calomnier, c'est le pavé du chœur ; vieux de vingt-cinq ans au plus, il est tout rongé par le salpêtre, et avant d'être atteint de cette espèce de petite-vérole, il n'était déjà point beau. Il se compose d'une pierre blanche dans laquelle des entailles ont reçu une matière résineuse diversement colorée. On avait pensé que cette belle invention rivaliserait avantageusement avec les carrelages en terre-cuite imités du Moyen-Age ; mais l'on peut faire maintenant la comparaison.

Le trône épiscopal est un très intéressant spécimen de ce que l'art gothique a produit dès le début des ateliers qui s'ouvraient à Saint-Pol, il y a un peu plus de trente ans. On n'y a rien conçu ni rien exécuté de meilleur. Ceci doit s'appliquer non-seulement au trône proprement dit, mais aux fauteuils des chanoines assistants. Il manquerait un siége du même genre pour le dignitaire qui, aux messes pontificales, fait fonction de prêtre assistant. Quant au baldaquin auquel se suspendent des lambrequins de couleurs liturgiques, s'il n'est pas ridicule, du moins il ne s'en faut guère.

J'arrive enfin à un sujet très délicat. Il est de mode de déprécier le maître-autel de la cathédrale de Quimper. Quand on a dit : « C'est une masse d'or, » il est évident qu'on a fait toutes ses preuves d'intelligence et de bon goût. Il en est qui sentent le besoin de motiver leur dédain et qui prétendent qu'une église de style sévère comme la cathédrale, ne saurait comporter un autel de ton si éclatant. Cependant on ne peut nier qu'elle supporte des verrières très richement colorées.

Il faut reconnaître que les dépréciateurs du maître-autel, ont pour eux l'avis d'un homme autorisé ; M. Le Men a dit dans la monographie : « Cet autel est un travail d'orfrévrerie fort remarquable en cuivre repoussé et émaillé. Il a été exécuté par une maison de Paris sur les dessins de M. Boeswilwald, inspecteur général des monuments historiques, et il a figuré à l'exposition universelle de Paris en 1867. Malgré la valeur incontestable de cette œuvre d'art, on ne peut s'empêcher de remarquer que sa décoration n'est nullement en harmonie avec celle du monument où elle est placée..... Le regret que peut causer l'acquisition de cet autel serait, j'en suis persuadé, sensiblement amoindri, si l'on faisait disparaître le lourd baldaquin qui le recouvre, et dont la masse produit au point de vue de la perspective le plus désagréable effet. »

Le lecteur souscrira, s'il le veut, à ce jugement d'un archéologue dont la science est hors de doute ; mais d'autre part la science de celui qui a fourni les dessins de cet autel, n'en est pas moins universellement appréciée.

Non, le maître-autel de la cathédrale n'est pas une masse d'or.

Il est évident que des profondeurs d'un grand chœur les détails si délicats des ciselures et des émaux ne peuvent être aperçus du portique de la nef ; ce n'est pas indispensable, il me semble, et dans une masse de marbre ou une masse de kersanton n'en eût-il pas été de même ? La vérité est que plus une matière a d'éclat, plus les ombres projetées par les parties saillantes se distingueront à distance, et c'est bien là l'effet produit dans l'œuvre d'orfévrerie qui nous occupe. Qu'on voie surtout l'autel vers 6 heures, pendant une soirée d'été, au moment où le soleil qui descend déjà éclaire la grande fenêtre occidentale ; c'est à vous faire rêver de l'autel où saint Jean, dans sa vision de Pathmos, contempla l'Agneau qui a été immolé et qui vit éternellement.

Quant à l'absence d'harmonie entre le style de l'autel et celui de la cathédrale, il ne me coûte nullement d'avouer qu'on peut constater ce défaut, si c'en est un.

M. Boiswilwald a longtemps séjourné en Espagne et a fait une étude spéciale des monuments de l'art mauresque ; l'Alhambra, l'Alcazar, la cathédrale (autrefois mosquée), de Cordoue, etc. Peut-être même à son insu se laisse-t-il facilement inspirer de ces souvenirs ; il est certain que notre autel accuse ces réminiscences, mais je ne puis voir en quoi ces particularités d'un style étranger nuisent à l'harmonie entre un objet qui a son caractère propre et le monument dont il est le centre.

Quant au baldaquin, qu'on réalise par la pensée le rêve de M. Le Men ; qu'on le supprime, et l'on verra combien mesquin par ses proportions sera cet autel si riche. C'est l'existence de ce baldaquin qui donne à nos offices solennels, surtout aux messes pontificales, ce caractère majestueux qu'on ne rencontre point ailleurs, du moins à un égal degré.

On dit qu'il coupe l'arcade du fond et nuit d'une certaine manière à l'effet architectural. C'est vrai. Mais il était impossible de faire autrement et d'obtenir un effet tout-à-fait satisfaisant. L'architecte de la Sainte-Chapelle a été encore bien plus audacieux en coupant, par un baldaquin à double étage, la perspective de l'abside dans sa merveilleuse construction. Ce qu'on pourrait désirer au baldaquin ce serait un peu plus de richesse sculpturale sur sa face antérieure, dont l'excellente peinture fait la principale beauté ; les parties latérales sont beaucoup plus ouvragées ; il s'y trouve des motifs charmants et des frises d'une grande beauté. Les quatre anges de bronze dorés qui figurent aux quatre angles et dont les ailes élevées donnent tant d'envergure à l'ensemble de l'œuvre, sont pleins de grâce dans la physionomie et dans l'attitude. Comme l'autel, ils ont été exécutés dans les ateliers de M. Poussielgue.

Je ne décrirai point l'autel lui-même ; je me contenterai d'attirer l'attention des visiteurs de la cathédrale sur la belle vigne dont le pied s'élève au milieu même de la table, poussant jusqu'aux extrémités, des ceps chargés de feuilles et des raisins ; des épis se dressent sur leurs tiges, émergeant du même sol que la

Archives diocésaines de Quimper et Léon

vigne. Les émaux sont d'une étonnante douceur de ton et se fondent merveilleusement d'une teinte dans une autre. Des cabochons très nombreux, surtout sur le pied de la croix, ajoutent à la richesse des émaux. Le crucifix, de très grande dimension, est accompagné des statuettes de la Sainte-Vierge et de saint Jean ; tout au pied de la croix sont d'autres statuettes plus petites représentant les quatre évangélistes. Les six chandeliers, d'excellent style, sont semblables par le dessin et différent (deux par deux) quant à la teinte de l'émail. Enfin sur la porte du tabernacle, Notre-Seigneur est assis, portant un livre rappelant qu'il est l'*Alpha* et l'*Oméga*, le commencement et la fin de toutes choses. De chaque côté du Sauveur sont assis les saints Apôtres sur une sorte de banc qui s'en va se prolongeant derrière les petites arcades ogivales qui forment la décoration du retable. Ces figures d'Apôtres sont très remarquables par leur noblesse.

Après avoir reconnu que le maître-autel a été sévèrement critiqué par un grand nombre, disons que depuis plusieurs années l'opinion semble être moins défavorable à cette œuvre d'art. Je crois que la raison est dans l'établissement des crosses dorées et des couronnes de lumières fixées aux piliers du sanctuaire et du chœur. Les dorures de l'autel, les couleurs très vives du badaquin tranchaient avec beaucoup de vigueur sur le fond de granit, sans que rien vint leur faire équilibre ; désormais il n'en est plus ainsi et la décoration dont je viens parler semble faite pour l'autel comme l'autel semble être fait pour s'harmoniser avec elle.

(A suivre.)

Le *Journal des Connaissances Médico-Chirurgicales*, s'exprime ainsi dans un article sur la *Poudre de Rogé*, au citrate de magnésie, comme purgatif :

« Une expérience de cinq années, faite sur la plus grande échelle possible, a confirmé l'opinion de M. Soubeiran et celle de l'Académie de Médecine. Le citrate de magnésie s'est popularisé avec une promptitude et une généralité bien rares dans l'histoire de la thérapeutique ; et à l'encontre de ces médicaments que le caprice de la mode soutient un instant pour les laisser retomber ensuite dans un juste oubli, le *Sel de Rogé* se répand de plus en plus dans la pratique de l'art, et voit sa légitime réputation se confirmer de plus en plus. » Prix 2 francs le flacon, toutes pharmacies.

Quinium Labarraque, vin fébrifuge et digestif.

« LE PLUS ÉNERGIQUE DES TONIQUES CONNUS. »

(Annuaire de Médecine et de Chirurgie pratiques.)

La bouteille : **6** fr., la demi-bouteille : **3** fr. — Toutes pharmacies.

Huit Fois sur Dix les névralgies et les migraines se dissipent en quelques minutes par l'emploi des **Perles de Térébentine** du Dr Clertan. Trois ou quatre de ces **Perles** produisent un soulagement presque instantané.

Chaque flacon contient **trente perles**, ce qui permet de guérir une migraine ou une névralgie pour une somme insignifiante.

Comme l'essence de térébenthine doit être rectifiée avec le plus grand soin, il est nécessaire de se défier des imitations et d'exiger comme garantie d'origine que chaque flacon porte la signature du Dr Clertan.

A Paris, maison **L. Frere, A. Champagny & Cie**, Successeur, 19, rue Jacob. Prix du flacon : **2** fr.

VÊTEMENTS Ecclésiastiques — **JODELAIS, Jeune**, Quimper — 36, rue Keréon — Quimper, *Fournisseur du Grand-Séminaire*

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

50, Place Saint-Corentin QUIMPER — **C. LÉON** — Place Saint-Corentin, 50 QUIMPER

QUIMPER 27, Rue de Brest — **C. LORIT, JEUNE** — QUIMPER Rue de Brest, 27

Ancien Élève de l'École des Arts et Métiers d'Angers

Fonderies de Bronze et de Cuivre

SPÉCIALITÉ et seule Maison à Quimper de FONTE DE CLOCHES

SERRURERIE ORDINAIRE ET OUVRÉE

Rampes d'escaliers, Grilles en fer forgé, **Grilles de chœur, Appuis de communion.**

Ponts et Passerelles, Marquises, Vérandas.

Constructions et Réparations Mécaniques en tous genres.

SONNERIES ÉLECTRIQUES

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.

Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

ASTHME & CATARRHE guéris p^r les **CIGARETTES ESPIC**, 2f. la Boîte

OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.

Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

GUÉRISON certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. **M. LENORMAND**, Méd^n Sp^te, Anc^n Aide-Major des Hôpitaux M^res, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

MALADIES DE LA PEAU DARTRES, ECZÉMAS, PSORIASIS, etc.

Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (*codex medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Ph^ie FINANCE, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.

REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

Archives diocésaines de Quimper et Léon

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

VICHY Source LAVERGNE St-Yorre 20f LA CAISSE de 50 bouteilles
La plus gazeuse, la plus froide et la meilleure pour le traitement à domicile des maladies tributaires des Eaux de Vichy.
Réduction import^te à MM. les Ecclésiastiques, Communautés et Etabl^ts hosp^ux.
RENSEIGNEMENTS ET COMMANDES : M. P. LAVERGNE, Ph^en de 1re Cl., Vichy.

MAUX DE DENTS Guérison instantanée par le BAUME SEDATIF CHAUTARD
Pour plomber soi-même les dents. 1f50. DESHAYES. Ph^en à Vendôme. Franco 1f75

OMNIUM de la RENTE FRANÇAISE 3 % Quatrième ANNÉE

Le moyen le plus sûr de se faire des revenus élevés et sans courir *aucun risque*, est de prendre des parts de 500 fr. à l'OMNIUM de la RENTE FRANÇAISE 3 0/0. — Le dividende de 1888 a été de 125,45, soit 25,09 0/0; celui de 1889 a été de 100 fr., soit 20 0/0; celui de 1890 a été de 92,50, soit 18 1/2 0/0 par part de 500 fr. L'année 1891 a déjà donné 64 fr. 50 par part. Les parts sont délivrées contre la réception des fonds.
Ecrire à MM. de LIGAUDIÈRES, JAMAIN et C^ie, 9, rue Cadet, à Paris.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Émission de Un million d'obligations communales, au prix de 380 francs, 3 0/0.

Intérêt, 12 francs. Revenu net, déduction faite de l'impôt et des frais d'encaissement . . . . . **2.75 %**

Jamais emprunt n'a été fait à revenu aussi bas !

Le but de cet emprunt est de procurer des ressources au Crédit Foncier de France pour prêter de l'argent aux communes. Ces prêts sont, entre les mains du Gouvernement, son plus puissant argument électoral.

Les communes emploient cet argent à bâtir des écoles *laïques*. Souscrire à cet emprunt, c'est donc, en réalité, payer pour faire expulser les Sœurs et les Frères de la Doctrine chrétienne.

De plus, ces emprunts sont la cause des impôts qui incombent aux communes et qui les ruinent. Que ceux qui ont un intérêt politique au succès de cet emprunt souscrivent ; quant aux conservateurs, qu'ils s'abstiennent et réservent leur argent pour une meilleure occasion. Qu'ils prennent, en attendant, de la Rente 3 0/0 française, qui donne net et sans impôt 3.20 0/0.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. Vendredi 9 Octobre 1891. N° 41

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Evêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kereon.

SOMMAIRE. — *I.* Lettre encyclique sur le Rosaire.

II. Chronique du diocèse : Avis concernant les doreurs et argenteurs ; Nomination dans le [illegible] ; Retraite du Tiers-Ordre ; Retraite des jeunes soldats.

III. Nouvelles du Monde catholique : Le Pelerinage de Rome ; Paris ; Saint-Brieuc ; Nice ; Une lettre de Mgr l'Évêque de Saint-Brieuc.

IV. Compte-Rendu du treizième Pèlerinage du diocèse de Quimper et de Léon à Notre-Dame de Lourdes.

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 11 octobre. — 21e dimanche après la Pentecôte, fête de la Maternité de la Sainte-Vierge, double-majeur, blanc. — A la messe, mémoire du dimanche. Vêpres de la Sainte-Vierge, mémoire du dimanche.

Lundi 12. — Office du jour, vert, ou office des saints Anges.

Mardi 13. — S. Edouard, roi, confesseur, semi-double, blanc.

Mercredi 14. — S. Calixte, pape, martyr, double, rouge.

Jeudi 15. — Ste Thérèse, vierge, double, blanc.

Vendredi 16. — S. Conogan, évêque, double, blanc.

Samedi 17. — Bienheureuse Marguerite-Marie, vierge, double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Cléden-Poher	11 octobre.
Plougourvest	12, 13 et 14 octobre.
Guengat	15, 16 et 17 octobre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

AVIS. — *Les abonnés de l'échéance d'octobre qui n'auraient pas encore versé le prix de leur abonnement, recevront incessamment par la poste, une traite augmentée des frais de recouvrement.*

LETTRE ENCYCLIQUE DE S. S. LÉON XIII

DU ROSAIRE DE LA VIERGE MARIE

A Nos Vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques, Evêques et autres Ordinaires des lieux, en paix et en communion avec le Siege Apostolique.

LÉON XIII, PAPE,
Vénérables Frères,
Salut et Bénédiction apostolique.

A l'approche du mois d'octobre, dédié et consacré à la bienheureuse Vierge du Rosaire, Nous Nous rappelons avec bonheur, avec quelle sollicitude Nous vous avons recommandé les années précédentes, Vénérables Frères, d'exciter partout, avec votre autorité et votre zèle, les troupeaux des fidèles à redoubler de piété envers l'auguste Mère de Dieu, auxiliatrice toute-puissante du peuple chrétien, à lui adresser pendant tout ce mois de ferventes supplications, et à l'invoquer dans le très saint culte du Rosaire auquel l'Eglise a toujours recouru avec succès, surtout dans les temps d'épreuve et de crise.

Nous tenons à vous exprimer de nouveau cette année Notre même intention, et à vous adresser encore avec une nouvelle insistance Nos exhortations ; car Nous y sommes engagé et pressé par le zèle de l'Eglise dont les épreuves, loin de diminuer, ont plutôt augmenté, de jour en jour, de nombre et de gravité. Les maux que Nous déplorons ici sont connus de tous, à savoir : les dogmes sacrés dont l'Eglise a la garde et la tradition attaqués et combattus ; l'intégrité de la vertu chrétienne qu'elle maintient tournée en dérision ; les calomnies suscitées, les haines soulevées de toutes les manières contre l'ordre saint des évêques, et principalement contre le Pontife romain ; et par un comble d'audace effrénée et d'abomination sacrilège, les attaques dirigées contre le Christ-Dieu lui-même, dans l'intention de détruire et de renverser l'œuvre divine de la Rédemption, qu'aucune force cependant ne pourra jamais supprimer ni abolir.

Assurément ce ne sont point là des nouveautés pour l'Eglise militante ; car, ainsi que Jésus-Christ en a prévenu ses apôtres, sa condition est d'être en guerre et de combattre tous les jours pour arriver à enseigner aux hommes la vérité et à les conduire au salut éternel. Et c'est pour cela que, dans tout le cours des siècles, elle a lutté avec courage jusqu'au martyre, n'ayant pas de plus grand bonheur et de plus grande joie que de mêler son sang à celui de son divin Auteur, en qui réside le plus sûr espoir de la victoire qui lui a été promise.

On ne peut se dissimuler cependant tout ce qu'a de pénible pour les meilleurs, cette dure condition d'un combat perpétuel. C'est, en effet, un grand sujet de tristesse de voir tant d'hommes que la perversité des erreurs et l'insolence envers Dieu dévoient entièrement et conduisent à l'abîme ; tant d'hommes qui, indifférents pour toutes les religions, semblent avoir rejeté la vraie foi divine, et même un assez grand nombre de catholiques qui ne gardent de la religion que le nom et n'en observent point les pratiques obligatoires. Et ce qui augmente cette douleur, ce qui accable l'âme, c'est de considérer que cette lamentable aggravation de maux vient surtout de ce

que l'Eglise n'a aucune place dans le gouvernement des Etats, ou que sa salutaire influence y est combattue ; et en cela apparait le terrible et juste châtiment du Dieu vengeur qui laisse les nations qui s'éloignent de lui déchoir dans le plus triste aveuglement.

C'est pourquoi la situation elle-même proclame, et proclame chaque jour avec plus de force, qu'il est absolument nécessaire pour les catholiques de persévérer avec zèle et sans relâche dans les prières et les supplications auprès de Dieu, et cela non seulement chacun en son particulier, mais de préférence encore en public, en se réunissant dans les églises, pour demander à la souveraine Providence de Dieu de délivrer l'Eglise des hommes cruels et méchants et de ramener les nations perverties à la santé et à la sagesse par la lumière et la charité de Jésus-Christ

Chose qui surpasse vraiment l'opinion des hommes ! Notre siècle poursuit sa voie si laborieuse, fier de ses ressources, de sa force, de ses armes, de son génie : l'Eglise, elle, traverse les siecles d'un pas tranquille et assuré, confiante uniquement en Dieu, vers qui elle élève jour et nuit ses mains et ses supplications. Quoique, dans sa prudence, elle ne néglige aucun des secours humains que le temps lui apporte par un effet de la Providence, néanmoins ce n'est pas en eux qu'elle met sa principale espérance, mais bien plutôt dans la prière, dans le recours, dans la supplication à Dieu. Elle y prend de quoi entretenir et fortifier en elle la vie, car de cette habitude de la prière il résulte heureusement qu'étant hors d'atteinte de toutes les vicissitudes humaines et en commerce constant avec la Divinité, elle puise et se transfuse, dans la tranquillité et la paix, la vie même du Seigneur Jésus, presque semblable en cela au Christ, à qui la cruauté des souffrances de la Passion, qu'il a endurées pour le bien de tous, n'a rien ôté ni diminué de sa propre et bienheureuse lumière et félicité.

Ces grands exemples de la sagesse chrétienne ont toujours été religieusement observés et suivis par tous ceux qui ont été vraiment dignes par leur vertu du nom chrétien ; toujours leurs prières ont redoublé de ferveur et de fréquence dans les moments où de plus grandes calamités frappaient la sainte Eglise ou son chef suprême par suite de la ruse ou de la violence des méchants. Il y a un exemple mémorable de cette pratique chez les fidèles de la primitive Église, exemple digne d'être à jamais proposé à l'imitation des âges futurs. Pierre, le Vicaire de Jésus-Christ, le Souverain Pontife de l'Eglise, avait été jeté dans les fers par ordre du cruel Hérode, et destiné à une mort certaine ; aucune assistance, aucun secours de qui que ce fut ne pouvait le faire sortir de prison. Mais il ne lui manquait pas le secours qu'une sainte prière obtient de Dieu : l'Eglise en effet, comme le rapporte l'histoire sacrée, répandait pour lui les plus instantes supplications. « Une prière sans interruption s'élevait pour lui vers Dieu du sein de l'Eglise » ; et le zèle de la prière animait d'autant plus tous les fidèles que l'angoisse de cette cruelle épreuve était plus vive. On sait comment furent exaucées ces pieuses supplications : le peuple chrétien n'a pas cessé de célébrer avec l'allégresse d'une éternelle reconnaissance la délivrance miraculeuse de Pierre. Mais plus insigne encore et tout divin est l'exemple qu'a donné Jésus-Christ à son Eglise pour l'instruire et la former à la sainteté, non seulement par ses préceptes mais par sa conduite.

Toute sa vie, en effet, il vaqua assidument et abondamment à la prière, et à ses dernières heures, lorsque au jardin de Gethsemani il agonisait dans les tristesses infinies de son âme, non seulement il priait, mais « il priait avec effusion. » Et ce n'est pas pour lui, assurément, qu'il en agit ainsi, ne craignant rien, n'ayant besoin de rien, lui qui était Dieu ; mais pour nous, pour son Eglise, dont il rendait d'avance fécondes en grâces les prières et les larmes en les faisant siennes volontairement.

Mais, dès que le salut du genre humain eut été accompli par le mystère de la croix, et que l'Eglise, agente de ce salut, eût été, après le triomphe du Christ, établie sur la terre et régulièrement constituée, un nouvel ordre de Providence commença et s'exerça pour le nouveau peuple. Il convient de considérer ici avec grand respect les desseins divins. Le Fils éternel de Dieu, voulant prendre pour la rédemption et l'ennoblissement de l'homme la nature humaine, et devant ainsi contracter une sorte de mariage mystique avec l'universalité du genre humain, ne réalisa point son dessein sans le libre et entier

Archives diocésaines de Quimper et Léon

consentement de celle qui était destinée à être sa mère et qui représentait, en quelque sorte, le genre humain lui-même, d'après cette opinion célèbre et très fondée de Thomas d'Aquin : « Par l'annonciation était demandé le consentement de la Vierge, au lieu et place de toute la nature humaine. » D'où l'on peut, avec non moins de vérité et d'exactitude, affirmer que rien de ce grand trésor de toute la grâce, que le Seigneur nous a apporté, puisque « la grâce, la vérité viennent de Jésus-Christ, » ne nous a été communiqué, Dieu le voulant ainsi, que par Marie : et ainsi, de même que personne ne peut aller au Père souverain que par le Fils, de même, à peu près, personne ne peut aller à Jésus-Christ que par sa mère. Que de sagesse et de miséricorde éclate dans ce dessein de Dieu ! Quelle merveilleuse appropriation à la faiblesse et à la fragilité de l'homme ! Car Celui dont nous reconnaissons et célébrons la bonté infinie est aussi Celui dont nous publions et réverons l'infinie justice, et dans ce très aimant Sauveur, prodigué pour nous de son sang et de sa vie, que nous aimons, nous ne pouvons craindre un juge inexorable. Aussi, à ceux que la conscience de leurs actions fait trembler, faut-il absolument un intercesseur et un avocat, qui soit en grand crédit auprès de Dieu, et en même temps rempli d'une si grande bienveillance qu'il ne récuse point le patronage des causes les plus désespérées et qu'il puisse relever les affligés et les abattus par l'espoir de la divine clémence. Cet avocat, c'est éminemment Marie ; car elle est puissante, comme mère du Dieu tout-puissant, et, ce qui est préférable encore, elle est affable, bénigne et très compatissante.

C'est ainsi que Dieu nous l'a donnée en l'animant, par cela même qu'il l'a choisie pour être la mère de son Fils unique, de sentiments tout maternels, ne respirant qu'amour et pardon ; c'est ainsi que Jésus-Christ nous l'a montrée par sa conduite, lorsqu'il a spontanément voulu être soumis et obéir à Marie comme un fils à sa mère ; c'est ainsi qu'il nous l'a présentée du haut de la croix, lorsque, en la personne de Jean son disciple, il a confié à sa garde et à sa sollicitude l'universalité du genre humain ; c'est ainsi, enfin, qu'elle s'est donnée elle-même, lorsque, en recevant avec sa grande âme l'immense et laborieux héritage que lui laissait son fils mourant, elle commença aussitôt à remplir ses devoirs de mère universelle.

Ce dessein de tendre miséricorde divinement confié à Marie et confirmé par le testament de Jésus-Christ, les saints apôtres et les premiers fidèles l'ont compris dès le principe ; les vénérables Pères de l'Église l'ont compris aussi et doctement expliqué ; toutes les nations, à tous les âges du christianisme, y ont été unanimement sensibles. C'est certainement, sous l'impulsion même de la foi, que nous sommes portés d'un élan irrésistible et délicieusement ravis en Marie ; que rien ne nous est plus à cœur et plus cher que de nous mettre sous sa tutelle et son patronage, de lui confier pleinement nos pensées et nos œuvres, notre innocence et notre repentir, nos peines et nos joies, nos prières et nos vœux, en un mot, tout nous-mêmes ; que tous nous sommes remplis de la douce espérance et confiance que ce qui serait moins agréable à Dieu venant de notre indignité, sera accepté et favorablement reçu par lui, grâce à la recommandation de sa très sainte Mère. De ces douces et tendres vérités autant l'âme reçoit de consolation, autant elle a compassion de ceux qui, étant privés de la foi, n'honorent pas Marie et ne la reconnaissent pas pour mère, et elle a encore plus pitié du malheur de ceux qui, tout en partageant la divine foi, osent blâmer les bons de leur dévotion exagérée et démonstrative envers Marie : en cela ils manquent gravement à la piété qui convient à des enfants.

(La fin au prochain numéro.)

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

QUIMPER. — Des marchands doreurs et argenteurs parcourent en ce moment le diocèse. MM. les Curés et Recteurs, avant de leur livrer le mobilier de leurs églises,

feront bien de prendre toutes les précautions et de déterminer à l'avance les conditions et le taux du travail à exécuter, pour éviter des débats et des ennuis très fâcheux du genre de ceux qui sont venus à notre connaissance. C'est l'occasion de rappeler les recommandations et les défenses faites par l'Evêque, particulièrement en ce qui concerne les vases sacrés, qui ne doivent être remis qu'entre les mains de ceux-là seuls qui auraient obtenu autorisation expresse à cet égard. *(Communication de l'Evêché.)*

Nomination. — Par décision de Monseigneur :

M. Piriou, surveillant à l'école de Sainte-Geneviève, à Paris, est nommé vicaire à Taulé, en remplacement de M. Gorgeu, démissionnaire pour cause de santé.

QUIMPER. — *Saint-Mathieu.* — Une messe sera dite à 8 heures, vendredi 16 octobre, aux intentions de l'Eglise et de la France.

Retraite du Tiers-Ordre *donnée aux femmes, du 26 Septembre au 3 Octobre.* — 68 paroisses, 258 retraitantes. — Plougastel-Daoulas, 38 ; Plounévez-Lochrist, 15 ; Ouessant, 13 ; Plouguerneau, 10 ; Lesneven, 7 ; Roscoff, 7 ; Bodilis, 7 ; Landerneau, 7 ; Plounéour-Trez, 6 ; Landéda, 6 ; Saint-Renan, 6 ; Plougar, 6 ; Milizac, 5 ; Saint-Thégonnec, 5 ; Plougoulm, 4 ; Plouvorn, 4 ; Plabennec, 4 ; Plougonvelin, 4 ; Loc-Maria-Plouzané, 4 ; Plouider, 4 ; Plouarzel, 4 ; Saint-Sauveur, 4 ; Ploumoguer, 4 ; Morlaix, 4 ; Saint-Pol-de-Léon, 4 ; Saint-Vougay, 4 ; Ile-de-Batz, 3 ; Plougourvest, 3 ; Pleyber-Christ, 3 ; Lanhouarneau, 3 ; Sibiril, 3 ; Irvillac, 3 ; Le Conquet, 3 ; Guipavas, 3 ; Saint-Marc (Brest), 2 ; Saint-Derrien, 2 ; Kersaint-Plabennec, 2 ; Bourg-Blanc, 2 ; Plounéventer, 2 ; Plabennec, 2 ; Saint-Louis (Brest), 2 ; La Martyre, 2 ; Goulven, 2 ; Saint-Urbain, 2 ; Guerlesquin, 2 ; Guiclan, 2 ; Cléder, 2 ; Guilers (Brest), 2 ; Plourin-Ploudalmézeau, 1 ; Landivisiau, 1 ; Le Folgoët, 1 ; Lambert, 1 ; Plonéour, 1 ; Ploudiry, 1 ; Lanneufret, 1 ; Trégarantec, 1 ; Ploudalmézeau, 1 ; Tréonergat, 1 ; Saint-Jean-du-Doigt, 1 ; Mespaul, 1 ; Henvic, 1 ; Gonesnou, 1 ; Santec, 1 ; Saint-Sauveur (Brest), 1 ; Loqueffret, 1 ; Plonévez-du-Faou, 1 ; Huelgoat, 1 ; Tréflaouénan, 1.

LESNEVEN. — La retraite des jeunes soldats — ceux qui partent prochainement pour la caserne ou qui en reviennent — a commencé hier : le nombre des jeunes gens inscrits a été tellement considérable — près de 700 — qu'il a fallu prier tous ceux du canton et des environs de Lesneven de retourner chez eux, et on n'a gardé que les plus éloignés. Une seconde retraite sera donnée dans

Archives diocésaines de Quimper et Léon

quelques jours : elle commencera le 20 de ce mois pour tous ceux qui ont été différés faute de places.

Ces jeunes gens appartiennent tous au Léon et au Trèguier. Cet admirable succès, qui dépasse toutes nos espérances, fonde une des plus belles Œuvres du diocèse : elle manquait ; désormais elle est assise, et nous sommes plein d'espoir pour l'avenir.

La Cornouaille aura aussi sa retraite : elle commencera à la Retraite de Quimper le mardi 20 au soir, et finira le samedi matin 24. Le succès si grand, obtenu dans le Léon et le Trèguier, est dû tout entier au clergé, aussi nous prenons la respectueuse confiance de prier très instamment MM. les Curés, Recteurs et Aumôniers, d'user de toute leur influence afin que la retraite de Quimper ne le cède en rien à aucune des deux de Lesneven.

L'utilité de ces saints exercices n'est pas contestable : les jeunes gens de la classe y puiseront les grâces dont ils auront tant besoin, et recevront les avis particuliers qui feront d'eux des soldats bons, solides et soumis à leurs chefs : les soldats se prépareront mieux à reprendre leur vie de famille avec les vraies et saines traditions bretonnes et religieuses. Nous comptons donc sur le concours le plus empressé du clergé de Cornouaille.

A cause du grand nombre de retraitants sur lesquels on compte, nous prions MM. les Curés, Recteurs et Aumôniers d'écrire d'avance à M. l'abbé Le Gall, aumônier de la Retraite, afin de retenir les places et tout préparer convenablement.

AVIS. — Une Dame très bien désire se placer comme Gouvernante ou Dame de compagnie. — S'adresser au bureau de la *Semaine*.

Librairie SALAUN, Quimper, et Librairie TOURMEN, Brest.

BURZUDOU INTRON-VARIA LOURD

Par M. l'abbé LEJEUNE, vicaire à Plabennec.

Prix : 0 fr. 30 c.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

ROME. — Des désordes graves viennent d'éclater à Rome : trois jeunes gens — appartenant au pèlerinage de la jeunesse catholique — en ont fourni le prétexte : l'un d'eux aurait écrit, sur le régistre placé près du tombeau de Victor-Emmanuel au Panthéon, ces mots : « Vive le Pape ! » Les journaux italiens — les moins déraisonnables — assurent qu'il n'y a pas eu autre chose. Ces malheureux jeunes gens ont été saisis, hués, frappés et emprisonnés. Les bruits les plus étranges, les récits de faits qui n'ont jamais

existé, ont couru immédiatement la ville ; la populace s'est soulevée, les pèlerins inoffensifs ont été cernés, frappés et contraints de s'enfermer dans leurs hôtels, devant lesquels se sont produites les manifestations les plus hostiles.

Les pèlerins de Langres, débarquant au milieu de cette émeute, ont été eux aussi, l'objet des plus mauvais traitements, sans en soupçonner le motif, et consignés à l'Hôpital Sainte-Marthe. Les Nantais et les Vendéens sont repartis avec douze heures de retard et sous bonne escorte. Un train de pèlerins a été arrêté à Civitta-Vecchia, et ramené en France aussitôt. Enfin, les dix trains qui devaient partir ces jours-ci, ont été décommandés : les pèlerinages sont arrêtés pour bien longtemps peut-être : les bons Romains qui n'estiment guère que l'or français, ne tarderont pas à déplorer une mesure qu'ils ont provoquée.

Le Saint-Père a été très peiné de cet incident qui rend la situation encore plus tendue, si c'est possible, et sa position plus intolérable.

M. Harmel, président du Comité, a présenté au nom des pèlerins ses excuses au sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur.

Les trois étourdis, cause de tout le mal, sont en route pour la France, dit-on : attendons leurs explications : peut-être sont-ils moins coupables qu'on ne l'a dit : qui sait, s'ils n'ont pas été victimes d'un odieux guet-apens ? En tout cas, les manifestations qui se sont produites en Italie, et les violences exercées à Rome, sont hors de proportion avec le fait que tout le monde blâme.

PARIS. — Par une lettre circulaire de M. le Ministre des Cultes, Nos Seigneurs les Evêques, sont invités à s'abstenir de prendre part aux pèlerinages, pour éviter toute complication extérieure. Cette circulaire est pour le moins inutile, les pèlerinages se trouvant par le fait supprimés.

SAINT-BRIEUC. — Monseigneur de Saint-Brieuc vient de prescrire à tous les aumôniers des communautés enseignantes d'avoir à faire, tous les dimanches, les offices comme dans les paroisses : messe chantée, prône et vêpres, afin que les élèves rentrés plus-tard dans le monde, ne se contentent plus d'une messe basse, mais prennent l'habitude d'assister aux offices de leur paroisse, remplissent ainsi le devoir strict de la sanctification du dimanche, et donnent autour d'eux le bon exemple.

NICE. — Dimanche dernier, on a inauguré la statue de Garibaldi. M. Rouvier, a parlé au nom du Gouvernement, disant que Garibaldi était le plus illustre enfant de Nice, oubliant que Masséna y était né. M. de Freycinet, dont on connait les dépêches indignées contre Garibaldi et son état-major, manquait. Monseigneur de Nice en présentant ses devoirs à M. le Ministre, a dit qu'il se séparait de l'objet de la fête : c'est ce que feront tous les gens qui se souviennent.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Lettre de Monseigneur l'Évêque de Saint-Brieuc et Tréguier au maire de Pommerit-Jaudy. — M. le Maire de Pommerit-Jaudy a cru devoir communiquer au *Lannionnais* une réponse administrative de Monseigneur à une pétition par laquelle le Conseil municipal de la commune demandait les bénédictions chrétiennes pour une école neutre. Voici ce document épiscopal entré désormais dans le domaine de la publicité.

ÉVÊCHÉ
de
S^t^-BRIEUC ET TRÉGUIER.

« *Créhen, le 18 Septembre 1891.*

« Monsieur le Maire,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de la pétition du Conseil municipal de Pommerit-Jaudy demandant que M. le Recteur soit autorisé « à « bénir la nouvelle salle de classe construite en cette commune. »

« Vous ne pouvez ignorer, Monsieur le Maire, que la loi de 1882 a enlevé tout caractère religieux aux écoles primaires publiques : l'instruction religieuse ne peut y être donnée ; les ministres du culte n'ont pas le droit d'y pénétrer ; le catéchisme, l'histoire sainte, les images de Notre-Seigneur Jésus-Christ sont, par voie de conséquence, bannis des locaux scolaires placés sous le régime institué par la loi.

« Et de fait, Monsieur le Maire, dans un grand nombre de communes de France, l'Autorité Académique a fait enlever de l'école publique tout emblème religieux. Pour avoir fait réciter la prière ou laissé le catéchisme aux mains des enfants, un grand nombre d'instituteurs ou d'institutrices ont été frappés de peines disciplinaires, depuis le simple avertissement jusqu'à la révocation.

« Comment, voulez-vous, dès lors, Monsieur le Maire, que je puisse autoriser la bénédiction de l'école publique de Pommerit et vous encourager ainsi dans la violation d'une loi, qui m'afflige, sans doute, mais que je dois subir ?

« Pour violer la loi, il faudrait que j'y fusse autorisé par M. le Ministre de l'Instruction publique.

« Obtenez de M. Bourgeois une déclaration, d'après laquelle il sera permis de donner l'enseignement religieux dans l'école publique de Pommerit, sous le contrôle de l'Autorité ecclésiastique ; et je vous promets de vous envoyer, en échange de cette déclaration précieuse, l'autorisation que vous demandez.

« Agréez, Monsieur le Maire, l'expression de mon respect.

« PIERRE-MARIE,
« *Évêque de Saint-Brieuc et Tréguier.* »

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez M^me^ V^e^ Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,
fondée en 1874, garantie par une C^ie^ anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 23.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
56, Place Saint-Corentin C. LÉON Place Saint-Corentin, 56
QUIMPER QUIMPER

TREIZIÈME PÈLERINAGE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER & DE LÉON

A NOTRE-DAME DE LOURDES

6-12 Septembre 1891

Le diocèse de Quimper et de Léon, conduit par son premier Pasteur, son évêque vénéré, vient d'accomplir son treizième pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes.

C'est au nombre de plus de seize cents pèlerins que nous partions de Quimper et de Landerneau, dans la soirée du dimanche, 6 septembre, la joie dans l'âme, et sans inquiétude aucune.

Le voyage sera long, nous le savons ; il aura ses fatigues, il pourrait avoir ses dangers ; n'importe, nous sommes heureux et nous n'avons aucune crainte. Encore quelques heures, et nous serons à Lourdes, et nous verrons la grotte où Marie, la Vierge Immaculée apparut dix-huit fois à Bernadette !

Nous voudrions vous faire participer aux joies que nous avons éprouvées, vous énumérer quelques-unes des faveurs dont nos malades ont été l'objet, à vous qui n'avez pu nous accompagner là-bas que de vos vœux, mais qui avez été si fidèlement avec nous, par le cœur, pendant ces jours si vite écoulés.

Hélas, quand on veut parler de Lourdes, la parole expire sur les lèvres !

« C'est un coin du ciel », a-t-il été dit, et nous l'avons entendu redire à nos pèlerins émus : oui c'est un coin du ciel ! Le ciel, c'est la joie, le bonheur inénarrable ; c'est la vue de Dieu, la vue de la Vierge Marie, ce qu'il y a de meilleur et de plus beau après Dieu. Le ciel, c'est la fin de l'épreuve, de la souffrance. A Lourdes, il est vrai, nous n'avons pas vu Dieu ; comme Bernadette nous n'avons pas eu le bonheur de contempler la « Belle Dame », la Vierge sans tache, mais si nous n'y avons pas vu Dieu, si nos yeux n'y ont pas contemplé Marie, la Reine du Ciel, là, la présence de Dieu, et celle de la Mère du Sauveur s'est fait sentir à nous plus vivement que partout ailleurs. Si à Lourdes, nous n'avons pas trouvé la fin de toutes nos peines, de tous nos maux, grâce à Marie Immaculée, nous avons eu le bonheur de les oublier pendant quelques heures, quelques jours ; car Notre-Dame de Lourdes console toujours ceux qu'Elle croit ne pas devoir guérir.

Que la Vierge Immaculée soit donc à jamais bénie !

*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

✝

Le voyage sera ce que furent les précédents ; je veux dire que de Landerneau et de Quimper à Lourdes les pèlerins ont beaucoup prié, beaucoup chanté, et pas trop reposé.

Grâce à l'obligeant accueil qui nous a été fait, comme de coutume, par Messieurs les Chefs de gare de Quimper et de Landerneau et leurs subordonnés, accueil qui nous attend d'ailleurs partout, nous avons été pour l'aller comme pour le retour, à l'abri de toute contrariété, de tout ennui.

Aux heures marquées, les trois trains partaient, dans la soirée du dimanche, deux de Landerneau, un de Quimper. — Monseigneur avait pris place dans celui de Quimper, dont M. Rossi, chanoine avait la direction.

L'un des trains de Landerneau avait pour Directeur M. de Penfentenyo, curé-archiprêtre de Saint-Corentin, accompagné de M. Arhan, chanoine, curé de Saint-Martin de Brest, et de M. Kersimon, recteur de Ploumoguer, chargé de la direction du chant.

L'autre train de Landerneau avait pour Directeur M. Morvan, vicaire à Saint-Corentin, accompagné de M. Bizien, recteur de Combrit, de M. A. de Lesguern, de Pencran, et de M. de Kermenguy, de Cléder.

Les trains s'ébranlent, chacun se signe. L'invocation chère entre toutes à Notre-Dame de Lourdes est chantée trois fois : *Regina sine labe originali concepta.*

Une foule sympathique, échelonnée sur les trottoirs de la gare, unit sa voix à celles des pèlerins pour dire à Marie de prier pour nous et de nous protéger : *Ora pro nobis.*

Puis le cantique du départ retentit dans tous les wagons, et attire sur le seuil de leurs portes, les bons habitants des villages près desquels nous passons. Bientôt les ténèbres de la nuit s'étendent sur nos campagnes, et s'épaississent dans la forêt du Crannou. C'est notre cœur plus que nos yeux qui nous avertit que nous passons à deux pas du sanctuaire entre tous vénéré, le sanctuaire de Notre-Dame de Rumengol. Nous adressons une invocation à la Dame de tout remède : *Itroun Varia Rumengol, pedit evidomp !*

Une heure après, c'est au glorieux saint Corentin que nous recommandons notre voyage.

L'heure est quelque peu avancée ; ce qui n'empêchera pas d'aimables confrères d'être à la gare pour nous donner une dernière marque de sympathie, pour nous dire une fois encore : Bon voyage !

Les prières sont dites ; les derniers cantiques se sont fait entendre. Le sommeil ne viendra peut-être pas ; on est si heureux ! Mais le silence sera religieusement gardé, et pour l'interrompre, il ne faudra rien moins que notre dévotion à la bonne Sainte-Anne, notre patronne, près de laquelle nous ne

saurions passer sans lui adresser nos affectueux hommages : *Sancta Anna, ora pro nobis.*

Puis, c'est Nantes. Il fait jour. Les ouvriers qui gagnent leurs ateliers nous jettent un regard de sympathie. Décidément les pèlerinages sont entrés dans nos mœurs, et ne déplaisent pas tant au peuple de nos plus grandes cités ! Nous saluons les enfants Nantais, saint Donatien et saint Rogatien.

Nous traversons la Vendée, on se sent encore chez soi. Les marques de sympathie se multiplient. Ce sont les chrétiens de l'héroïque Vendée qui saluent leurs frères de Bretagne. Comme *palladium* et comme signe de ralliement, nous portons sur la poitrine l'image du Sacré-Cœur. Les Vendéens reconnaissent cette sainte image. C'est la même que leurs ancêtres, « la race des géants, » portaient, eux aussi sur la poitrine, quand ils s'en allaient mourir comme des martyrs et des héros « et pour Dieu et pour le Roi. »

Puis ce sont les Charentes, aux coteaux naguère couverts de vignes fécondes, aujourd'hui desséchés et stériles. C'est la désolation, c'est la ruine à perte de vue. Chacun se dit tristement en lui-même : que ne reviennent-ils à Dieu, et peut-être le ciel ferait pleuvoir de nouvelles bénédictions sur leurs terres désolées. On a hâte de passer.

C'est Bordeaux. Le jour s'éteint. La première journée a été splendide ; pas un nuage au ciel.

La seconde nuit s'avance plus silencieuse encore que la première. Nous sommes dans le département des Landes, aux forêts monotones que les ténèbres dérobent à nos regards, ce dont personne ne se plaint.

Il est près de 4 heures du matin ; nous sommes à Tarbes, à la porte de Lourdes. Bientôt nous voyons apparaître les immenses montagnes, dont les cimes glacées s'illuminent aux premières clartés de l'aurore : ce sont les Pyrénées. Encore un instant, et nous sommes à Lourdes. Tout-à-coup la même invocation que nous avons entendue au départ, retentit : *Regina cœli sine labe originali concepta, ora pro nobis.* Nous sommes à Lourdes ! Merci, Vierge bénie, ô Marie, de nous avoir protégés durant notre long voyage, de nous avoir si heureusement conduits au port !

✝

Dans un saint empressement, mais toujours sans le moindre désordre, les pèlerins quittent les wagons. Quelques minutes après, ils sont, pour la plupart, les uns prosternés à la Grotte, les autres agenouillés à la sainte table.

Les malades, ceux qui ne peuvent marcher ne seront pas oubliés. Les brancardiers sont là, fidèles au poste, et le spectacle qui se présente alors à nos regards n'est ni des moins beaux, ni des moins touchants de tous ceux dont nous serons encore les témoins. Infirmiers volontaires, ils se saisissent de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

nos malades avec un empressement qui doit ravir Celle qu'ils sont si heureux de servir. Ils déposent doucement leurs précieux fardeaux dans les petites voitures qu'ils ont eu soin d'amener ; ils s'y attellent eux-mêmes et prennent triomphalement le chemin de l'Hôpital de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Que tout cela est beau, que cela est chrétien ! Notre-Dame de Lourdes saura un jour le leur rendre.

A l'Hôpital, en revoyant les chères Sœurs blanches dont ils ont apprécié le dévouement pendant le voyage, infirmes et malades se rassurent ; là non plus les soins ne leur feront pas défaut.

On voudrait immédiatement les réconforter, leur donner tout ce dont ils doivent avoir tant besoin après un voyage si long et pour eux si pénible ; mais beaucoup s'y refusent ; ce qu'ils voudraient d'abord, ce dont leur âme est avide, c'est la sainte communion, le vrai pain des forts. Appuyés sur leurs garde-malades ou portés par les brancardiers intrépides, nous les voyons alors se diriger vers la chapelle et s'asseoir à la table des Anges. L'action de grâces terminée, ils s'en vont chercher la place que des mains charitables leur ont déjà préparée.

✠

Il est 8 heures et demie ; c'est dans la magnifique et vaste église du Rosaire que nous avons notre premier rendez-vous.

Qu'on nous permette de faire ici une remarque qui, d'ailleurs, est toute à l'éloge de nos pèlerins bretons : chaque fois que nous avons un exercice en commun, tous se font une obligation de s'y rendre. C'est à Lourdes, comme dans nos retraites ou nos grandes missions : nous n'y allons pas pour y passer seulement quelques instants et nous en aller ensuite admirer les hautes montagnes ou les gorges profondes des Pyrénées. C'est tout au plus, si nous osons distraire quelques heures de nos trois jours pour aller faire un chemin de croix à Bétharam.

Assisté de M. le Curé de Saint-Corentin et de M. Rossi, Monseigneur monte à l'autel pour offrir le saint sacrifice. Pieusement recueillis, tous ses enfants l'entourent, dans les mêmes sentiments de foi et d'amour.

La voix de notre dévoué Directeur du chant s'élève, attirant à elle toutes les voix dans une parfaite harmonie. C'est le cantique, à la mélodie toute bretonne, que nous avons le bonheur d'entendre :

« Elez euz ar Baradoz,
« Sellit pebeus hénor... »

et la foule de répondre le refrain si pieux et si doux :

« Mari, guir Vam da Zoue,
« Mari va Mam dener,
« Va zicourit da receo,
« O Mab ha va Zalver. »

Marie, vous qui êtes vraiment la Mère de Dieu et notre tendre Mère, venez, aidez-nous à préparer nos cœurs pour qu'ils soient dignes de votre adorable Fils... Le moment venu de se présenter à la sainte table, les pèlerins s'avancent nombreux et fervents. Deux prêtres suffisent à peine à ce consolant ministère, pendant que Monseigneur achève le saint sacrifice, et qu'un autre prêtre monte à l'autel après Sa Grandeur, pour dire la messe d'actions de grâces.

Tous les jours, dès la première heure, nous aurons notre messe de communion. C'est avant tout pour communier, pour nous unir à Jésus, le divin Fils de la Vierge Marie, que nous sommes à Lourdes. Nos pèlerins l'ont bien compris.

A 10 heures et demie, nous nous retrouvons encore tous ensemble, mais cette fois, c'est à la Grotte même, là où l'on est si bien et où l'on voudrait passer tous ses moments libres. Mais il n'y a pas que nous ! et même ils sont bien nombreux les pèlerins qui sont en ce moment à Lourdes, tous ayant au cœur le même amour, le même désir de contempler l'image bénie de la Grotte. Ce sont les Normands, au nombre de plus de douze cents ; puis les pèlerins de Soissons, en nombre également considérable ; sans compter les députations imposantes de Fleurance (Gers), du Quercy, de la Touraine et des Basses-Pyrénées, etc... Donc, les heures que nous pourrons passer à la Grotte, au premier rang, seront nécessairement comptées.

En y arrivant, notre Directeur spirituel laisse parler son cœur d'apôtre, et au nom de tous il adresse à Notre-Dame de Lourdes les salutations de ses enfants de la Cornouaille et du Léon.

C'est pour assister de nouveau au Saint Sacrifice que nous sommes là en ce moment. La messe est chantée par M. Salaün, chanoine titulaire de la cathédrale de Quimper.

M. l'abbé Havas, dont le zèle infatigable n'est pas moins connu que le talent musical, est à l'harmonium, entouré d'un certain nombre de prêtres, qui pendant les trois jours ne refuseront pas à M. le Directeur du chant le concours de leurs bonnes et belles voix.

La messe commence donc ; le chant est puissant, bien nourri ; tous y prennent part, voire même les malades qui sont au premier rang, et qui oublient leurs souffrances pour chanter avec nous : *Kyrie, eleïson, Christe, eleïson* : Seigneur, ayez pitié de nous.

La dernière supplication retentit encore, quand la voix du prêtre à l'autel nous invite à rendre gloire à Dieu au plus haut des cieux : *Gloria in excelsis Deo.*

Et le cantique que les Anges entonnèrent sur les montagnes de Béthléem, réveille les échos de la Grotte de Massabielle.

Après l'Evangile, nous avons entendu une instruction bretonne de M. l'abbé Saliou, sur la confiance que nous devons

Archives diocésaines de Quimper et Léon

avoir en Marie. Le sujet si heureusement choisi pour la circonstance, n'a pas été moins heureusement développé. L'instruction finie, le chant du *Credo* retentit à son tour, majestueux et beau. Nous sommes là plus de seize cents, ne faisant qu'un cœur et qu'une âme, et n'ayant qu'une seule et même foi. C'est à pleine voix, avec un saint enthousiasme, que nous aimons à le redire à Dieu : *Credo*, je crois, je crois en un seul Dieu ; je crois en Jésus, Fils de Dieu et de la Vierge Marie ; je crois en l'Esprit qui vivifie ; je crois à la vie éternelle.

Le Saint Sacrifice se poursuit, Jésus descend sur l'autel. Tous les fronts s'inclinent, et toutes les voix se font entendre de nouveau pour saluer « Celui qui vient au nom du Seigneur » : *Benedictus qui venit in nomine Domini.*

La messe s'achève. Il faut céder la place. Ils sont là à quelques pas et il leur tarde de prendre le premier rang, de contempler de plus près la douce image de Notre-Dame de Lourdes.

Le soir, nous reviendrons pour y réciter notre Rosaire. Puis nous ouvrons nos Vêpres solennelles à la Basilique. C'est à la suite de cet exercice, qui nous rappelle nos grands pardons de Rumengol ou du Folgoët, que M. l'abbé Cloastre, vicaire à Saint-Mathieu de Morlaix, nous rappelle, dans les termes les plus touchants, les gloires et les bontés de Marie notre Mère.

✝

Notre intention n'est pas de nous arrêter aux différents exercices de notre séjour à Lourdes. Les divers comptes-rendus des années précédentes les ont déjà fait connaître. Nous nous contenterons de signaler ceux qui ont particulièrement frappé nos regards, et qui ont le plus doucement ému nos âmes, soit à la Grotte, soit aux piscines, soit dans nos différentes processions.

Les processions d'abord. On les aime à Lourdes, peut-être plus que partout ailleurs, et on se plait à les multiplier, sans doute pour répondre à l'invitation faite par la Très-Sainte Vierge elle-même à la petite Bernadette : « Je veux que l'on vienne ici en procession. » La parole de la Reine du Ciel a été entendue, ses enfants l'ont comprise.

Qu'est-ce en effet que tous ces trains, aux wagons nombreux où la foule se presse, et qui viennent des contrées les plus lointaines ? Ce sont les processions qui se forment, qui se mettent en marche pour la Grotte dix-huit fois bénie. A Lourdes nous les verrons se dérouler splendides, avec leurs croix et leurs bannières, et nous en garderons précieusement le souvenir.

La première procession que nous avons faite, et qui est aussi la plus importante, c'est la procession du Très-Saint Sacrement. La procession du Saint-Sacrement à Lourdes ne ressemble précisément pas à nos processions de la Fête-Dieu.

Ce n'est pas la marche triomphale du Roi des Rois à travers les rues de nos cités, couvertes de riches tentures, de guirlandes et de fleurs, avec ses nombreuses escortes de fidèles de tout âge et de toute condition.

La procession du Saint-Sacrement à Lourdes rappelle l'entrée du divin Maître à Jérusalem ou dans l'une des bourgades de la Judée et de la Galilée. Comme nous le savons par nos saints Evangiles, de temps à autre, pendant sa vie publique, Notre-Seigneur se retirait dans la solitude pour prier, et aimait à se dérober ainsi, quelques jours, à la foule qui ne se lassait pas d'entendre sa divine parole. Mais au premier bruit de l'arrivée du bon Maître, la multitude se transportait plus nombreuse au-devant de Lui, les malades, les infirmes au premier rang, sur les bords du chemin par lequel le Fils de Dieu devait passer. Et Jésus, voyant leur foi, se laissait toucher, et il opérait ses grands miracles, guérissant les lépreux, rendant la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, et ressuscitant les morts.

Voilà surtout les scènes touchantes que la procession du Saint-Sacrement à Lourdes nous rappelle, et nous pourrions le dire, ce sont ces scènes renouvelées, dont nous avons cru être les témoins.

Nous avons eu notre procession, le jour même de notre arrivée, le mardi soir à 4 heures. De l'église du Rosaire à la Grotte, le Saint-Sacrement était porté par Monseigneur l'Evêque de Soissons, et au retour par Monseigneur l'Evêque de Quimper.

Tous les malades, tous les infirmes en ce moment présents à Lourdes sont là sur le parcours. Ici, c'est un aveugle, dont les supplications vont au cœur : « Bon Maître, s'écrie-t-il, faites que je voie ; dites-moi, comme aux aveugles de l'Evangile : Qu'il soit fait selon votre foi ! »

Plus loin, c'est un pauvre paralytique, les larmes aux yeux, qui dit à Jésus-Hostie, avec des accents qui émeuvent les plus insensibles : « Seigneur, Fils de David, ayez pitié de moi, guérissez-moi ! »

A genoux près de son enfant qui souffre, c'est une mère qui élève la voix et qui dit au Fils de Dieu de mettre un terme aux souffrances de celui qu'elle aime plus qu'elle-même.

Plus loin c'est un fils qui prie pour sa mère depuis de longues années aux prises avec les plus cruelles infirmités. Et nous qui faisons cortège au Fils de Dieu, caché sous les voiles eucharistiques, profondément émus nous lui disons : « Maître, ayez pitié de cette foule, guérissez nos malades ! »

Et quoi que puissent dire ou penser les incrédules, eux qui se gardent bien d'être là, qui n'ont jamais été à Lourdes et qui ne savent pas ce qui s'y passe, nous affirmons que Jésus n'est pas resté sourd à nos prières. Si toutes les fois qu'on le

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Lui demande, Il ne rend pas la vue aux aveugles, comme Il pourrait le faire; s'Il ne délie pas la langue de tous les muets qui L'implorent du fond du cœur; s'Il ne dit pas à tous les paralytiques : « Prenez votre lit et retournez dans votre demeure », il n'est pas moins vrai, nous le redisons, que le divin Maître ne reste jamais sourd aux prières que Lui adressent ceux qui souffrent. S'Il ne les guérit pas toujours, pour des raisons à Lui seul connues, toujours Il les console ; témoins ces infirmes que nous avons là sous les yeux. Il n'y a qu'un instant, on pouvait lire la tristesse sur tous ces fronts ; mais Jésus a passé, la tristesse s'efface et fait place à la résignation, et souvent même à la joie et au bonheur.

La procession s'avance lentement ; Monseigneur s'arrête devant chaque malade et lui donne une bénédiction spéciale, et ce n'est que lorsque tous ont été bénis par le Fils de Dieu Lui-même, que la procession continue pour se terminer dans l'église du Rosaire, où nous sommes tous solennellement bénis à notre tour par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui vit et règne dans les siècles des siècles.

✠

Une autre procession, qui, elle aussi, est unique et qu'on ne voit qu'à Lourdes, c'est celle que nous avons eue le mercredi soir, et qui est connue sous le nom de « procession aux flambeaux ». Tous les pèlerins présents à Lourdes seront encore là.

Avant de nous mettre en procession, pendant que nous étions tous groupés devant l'église du Rosaire, tenant en mains nos flambeaux allumés, M. Talabardon, vicaire à Notre-Dame du Carmel, nous a fait un excellent discours sur la nécessité pour la France d'honorer Marie, et sur le devoir qui s'impose à tout Breton d'avoir pour Elle l'amour le plus tendre.

La procession se mit alors en marche, ayant en tête la belle croix de Ploumoguer. Favorisée par un temps doux et calme, elle fut splendide. Représentez-vous plusieurs milliers de personnes, un cierge à la main, marchant avec ordre, chantant avec enthousiasme. Les prêtres se groupent de distance en distance ; nos plus beaux cantiques bretons réveillent tous les échos :

D'hor Mam santez Anna,
D'an Introun Varia,
D'hor Zalver benniget,
Ni vo fidel bepred.

« A notre bonne Mère sainte Anne, à Marie, notre Dame, et au Sauveur béni, nous serons toujours fidèles. »

La procession se déroule, fait le tour de la vaste enceinte qui s'étend de l'église du Rosaire à la Croix des Bretons.

Si nous n'étions pas à Lourdes, nous dirions : C'est féerique ! mais là nous ne trouvons qu'un mot pour traduire notre admiration, et nous disons que le spectacle qui s'offre à nous est véritablement *céleste*.

Le parcours fini, nous nous groupons autour de la *Vierge couronnée*, qui étincelle de mille feux. L'invocation à Marie Immaculée, qu'on ne se lasse de chanter, retentit encore trois fois ; puis nous envoyons un souvenir à notre Père qui est à Rome : *Oremus pro Pontifice nostro Leone !* Et chacun se retire, l'âme ravie. Je me trompe, il en est plus d'un qui retourne à la Grotte pour y faire la sainte veillée.

✠

Deux autres processions, qui laissent encore d'impérissables souvenirs, et que les Bretons ne manquent pas de faire, c'est celle au Calvaire, dit *Calvaire des Bretons*, puis celle sur la montagne où s'élève la croix de Jérusalem. Chacune a son caractère, sa signification. Nous allons au Calvaire breton pour affirmer notre foi, pour dire publiquement à Dieu que nous resterons à jamais fidèles à la foi de nos pères. Et c'est pour cela que là encore, à l'ombre de notre croix de granit, nous redisons à Dieu, en chantant de tout notre cœur : *Credo !* Nous croyons !

C'est dans la matinée du jeudi, que nous montons processionnellement sur la haute montagne où s'élève la croix de Jérusalem.

La pente est rapide, la montagne escarpée ; mais on a eu l'heureuse idée de nous faire chanter le beau cantique du Paradis, *Jesus peger bras ve*. Nul ne songe à la longueur ni aux difficultés du chemin. On croit monter au ciel !

A la croix qui domine la montagne moins élevée, on fait une première station. M. Hameury, dans un langage émouvant, nous parle des douleurs de Marie, notre Mère. Puis, nous montons encore plus haut, chantant toujours notre cher cantique du Paradis. Nous saluons à genoux la croix par les paroles du cantique : *E tall ho croaz leun a anken.*

Et nous redescendons par l'autre versant, en chantant : *Meuleudi, meuleudi da Vari :* oui, louange, louange à Marie ! car c'est à Elle que nous devons le bonheur qui inonde en ce moment toutes les âmes.

✠

Mais il nous tarde de revoir nos pauvres malades que nous semblons avoir délaissés pour faire nos saintes excursions. Il n'en est rien.

A 9 heures et demie, le mercredi et à 10 heures, le jeudi, nous les retrouvons réunis devant les Piscines. Monseigneur est là au milieu de ses chers malades, demandant à Dieu et à Marie de jeter sur eux un regard de miséricorde.

Sa Grandeur nous adresse la parole ; et pendant que notre Evêque bien aimé nous parle, nous sentons grandir de plus en plus notre confiance en Marie Immaculée et notre amour pour Jésus, notre divin Sauveur.

Les prières présidées par M. Grall, curé de Ploudalmézeau,

Archives diocésaines de Quimper et Léon

commencèrent alors et furent continuées ferventes, pendant que les malades descendaient tour à tour dans les Piscines salutaires. Après chaque dizaine, ce sont les invocations les plus touchantes pour implorer la miséricorde de Dieu et aussi celle de Marie, sa Mère; puis encore des exhortations pressantes pour rappeler l'intention spéciale de chaque chapelet ou dizaine du chapelet.

Prêtres et fidèles, les yeux fixés sur l'image bénie de Marie, les bras étendus, adressent alors à Dieu et à sa Mère les prières les plus ferventes. De temps à autre, les fronts s'inclinent, et l'on baise la poussière du chemin. C'est l'homme qui s'humilie, qui fait pénitence, selon la recommandation faite trois fois à Bernadette par l'Immaculée : *Pénitence, pénitence, pénitence!* Les prières ne sont interrompues que pour écouter quelques-unes de ces allocutions, qui là surtout semblent réellement sortir du cœur, tant elles sont ardentes, enflammées. Telles les allocutions de M. Morgant, recteur de Saint-Pierre-Quilbignon, et aussi celles de M. Hameury, vicaire de Lambézellec, de M. André, vicaire de Notre-Dame du Carmel, à Brest.

Les exhortations terminées, les prières se poursuivent, deux heures durant, de plus en plus suppliantes.

Et ce n'est pas en vain que nous avons prié ! Nous ne parlerons pas des grâces obtenues, dont tant d'âmes ont bénéficié : grâces de conversion, bonnes résolutions, consolations de toutes sortes. Tout cela se passe dans le secret des cœurs ; il n'y a que Dieu et les Anges gardiens qui pourraient nous dire toutes les transformations spirituelles que les eaux de ces piscines ont opérées, cette fois encore.

Mais nous n'avons pas eu que des grâces spirituelles ; il est encore beaucoup d'autres faveurs dont nos infirmes et nos malades ont été l'objet. Etant donnée la grande réserve qui s'impose en pareil cas et qui ne permet de publier le miracle qu'après parfaite constatation, nous ne donnerons pas encore le nom de miracles ou de guérisons à ces faveurs sur lesquelles nous n'avons cependant pas le moindre doute, nous ne les appellerons pour encore qu'améliorations extraordinaires.

Telle celle d'une jeune personne, âgée de vingt-cinq ans, nommée Françoise Béchennec, née et domiciliée à Plounéour-Ménez.

Voici les renseignements qui nous ont été communiqués au sujet de cette malade, par M. le Recteur de Plounéour-Ménez lui-même :

Depuis dix ans, Françoise Béchennec souffre d'un mal que les médecins consultés appellent : « coxalgie de la hanche « droite. Cette coxalgie, dit le même bulletin médical, ayant « suppuré pendant plusieurs années et qui suppure en ce « moment (18 Août 1891), a déterminé une ankylose de l'arti- « culation coxafémorale. Cette malade présente en outre une « contracture des muscles fléchisseurs de la jambe droite qui

« empêche l'extension de celle-ci. Dans cet état la marche « est devenue complètement impossible.

« *** 18 Août 1891. »

Tel est l'état constaté par la Faculté, quelques jours avant le départ du pèlerinage.

« Le voyage, ajoute M. le Recteur de Plounéour, fut très douloureux et très pénible. »

Nous avons été à même de le constater, puisque plusieurs fois, durant le trajet, nous avons eu occasion de voir la malade en question. Et nous avouons que nous n'étions pas sans appréhension. Sa faiblesse nous paraissait extrême et ses souffrances bien grandes.

« Elle a été six fois dans les Piscines ; la première fois « elle a souffert, on ne peut plus ; mais après, elle a ressenti « un grand bien-être. Tout d'abord le mal du dos a disparu, « et elle a pu s'étendre, ce qu'elle n'avait pas fait depuis « deux ou trois ans. »

« C'est au troisième bain que la jambe droite s'est allongée. « Puis à chaque nouvelle immersion, elle sentait ses forces « revenir. Aussi le *retour* a été tout autre que l'*aller*. »

Et ici encore, nous nous permettrons de demander qu'on veuille bien accepter notre propre témoignage, ainsi que celui de nos vaillants brancardiers, MM. de Kermenguy, de Cléder, qui connaissent l'intéressée et qui ont eu plusieurs fois l'occasion de lui venir en aide, soit pendant le voyage, soit à Lourdes. Comme nous le dit M. le Recteur dans son rapport où l'état de la malade est si bien rendu, au retour, « elle montrait « une joie et une gaîté très grandes, manifestant sa recon- « naissance à la Sainte-Vierge par ses prières ferventes et « par le chant des cantiques. »

Les premières paroles qu'elle a adressées à son excellent pasteur ont été pour lui recommander de bien remercier toutes les personnes qui, pendant le voyage et son séjour à Lourdes, ont été si bonnes pour elle. « Je ne sais comment, ajoutait-elle, leur payer *mes dettes*. »

Depuis son retour, son état se maintient. Le même médecin qui l'avait vue au départ a tenu à la revoir au plus tôt, et nous sommes heureux de pouvoir reproduire le nouveau bulletin qu'il a bien voulu nous communiquer.

« Je soussigné, X**, docteur en médecine, reconnais que « la nommée Françoise Béchennec est en voie d'amélioration. « La *douleur* qui siégait au niveau de la région lombaire et le « long de la colonne vertébrale, a disparu. La *contraction* des « muscles fléchisseurs de la jambe droite est beaucoup *moins* « *forte*, et permet une *extension* suffisante pour que la malade « puisse marcher, à l'aide de béquilles, et poser dans la marche « ses deux pieds sur le sol.

« Cette jeune fille peut maintenant s'allonger et se coucher

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« dans un lit, ce qu'elle n'avait pas fait *depuis deux ans.*
« L'appétit est revenu, il est excellent.

« *** 16 Septembre 1891.

« La population, ajoute Monsieur le Recteur, a pris part à « la joie de cette bonne jeune personne. A son arrivée au bourg « à neuf heures et demie du soir, tout le monde était sur « pied. »

Voilà l'état de notre intéressante malade.

Notre-Dame de Lourdes aurait pu opérer cette guérison d'une manière plus éclatante, comme elle le fait assez souvent à Massabielle. Ici, elle semble agir lentement, peut-être pour mettre à l'épreuve la foi de ceux qui doutent.

Pour nous, nous n'avons nul besoin de voir des miracles éclatants pour croire que Marie est toute puissante par ses prières auprès de Dieu, et qu'elle peut guérir instantanément ou lentement, comme bon lui semble, les plus graves maladies, comme les plus grandes infirmités humaines.

Qu'Elle soit donc à jamais glorifiée !

✠

La seconde privilégiée de Notre-Dame de Lourdes, c'est une jeune personne de Morlaix, Françoise Baudouin, âgée de 30 ans. Atteinte depuis treize mois d'une paralysie des jambes, elle se trouvait dans l'impossibilité de marcher. Comme il fallait cependant travailler pour subvenir à l'entretien de chaque jour, et que grâce à Dieu, les mains étaient encore bonnes, et la volonté aussi, cette courageuse jeune fille se faisait transporter tous les jours au lieu de son travail. Et là, elle se mettait à l'œuvre. Françoise Baudouin a la confiance la plus grande en Notre-Dame de Lourdes. Le 6 Septembre elle prit place dans l'un des trains de Landerneau. Dès en arrivant, elle se fait conduire aux Piscines, au premier bain, elle ressent un grand mieux. Elle descend une deuxième, puis une troisième fois dans les eaux miraculeuses. Et le soir de ce même jour, chacun pouvait la voir marcher et suivre la procession aux flambeaux ; ses pas n'étaient pas si incertains puisqu'ils lui permettaient le lendemain de nous suivre, jusque sur le sommet de la montagne où s'élève la croix de Jérusalem. Encore une fois, gloire à Marie Immaculée, gloire à Notre-Dame de Lourdes! Laissons ricaner les impies. Nous ne souhaitons point de les voir aux prises avec la maladie, la souffrance ; mais si cela leur arrive un jour, nous leur conseillons de se rappeler Notre-Dame de Lourdes qui sera assez clémente encore, sinon pour les guérir du mal dont ils gémissent, du moins pour les soustraire à jamais aux souffrances éternelles. La population si chrétienne de Morlaix n'a pu d'ailleurs être qu'offensée de tous ces ricanements ou plaisanteries de mauvais goût. Témoin cette foule sympathique qui s'est rendue à la gare au devant de celle qu'ils étaient heureux d'appeler déjà « la miraculée. »

✠

Une troisième faveur ou amélioration que nous signalerons encore pour l'édification de tous, sans parler de bien d'autres que nous passons à regret sous silence, c'est celle accordée à Jeanne Morizur, de Plounéour-Trez. Agée de 36 ans, Jeanne Morizur, était depuis plusieurs années déjà, très souffrante d'une maladie déterminée par une grande frayeur qu'elle eut en voyant éclater un terrible incendie dans la maison qu'elle habitait. Depuis le 29 août 1887, elle ne pouvait plus ni marcher ni parler. Elle a gardé le lit pendant neuf longs mois, souffrant affreusement. Aussi, on eut toutes les peines du monde à la conduire à Lourdes. Nous la voyons encore à l'entrée de l'Hôpital de Notre-Dame des Sept Douleurs, dérobant ses regards à la lumière du jour, bien douce cependant en ce moment, trop forte pour qu'elle put en supporter la vue.

Au premier bain, elle a marché, puis elle a parlé, et elle parle volontiers depuis, ce qu'elle n'avait pu faire depuis deux ans. On l'a vue, quelques jours après son retour à Plounéour-Trez, assister à une messe d'actions de grâces, qu'on disait pour elle.

Malgré toute la réserve qui s'impose à nous, nous ne saurions ne pas voir encore ici un témoignage de la bonté de Marie, notre Mère.

Je ne puis résister au désir de dire encore un mot d'une autre malade, qui, elle aussi, a été certainement l'objet d'une grande faveur. C'est Marie-Anne Léroux, de Quimper. Depuis plus de cinq ans, Marie-Anne Léroux, avait à l'un de ses genoux une tumeur qui la mettait dans l'impossibilité soit de s'agenouiller, soit de plier la jambe. Elle a consulté plusieurs médecins, et a dû passer même plusieurs mois à l'hôpital de Quimper.

A Lourdes, elle aussi, s'en va en toute hâte vers les Piscines ; au premier bain, elle nous assure avoir entendu un craquement au genou. Sa première action, au sortir du bain, est de s'agenouiller, ce qu'elle n'avait fait depuis longtemps, et ce que nous l'avons vu faire plusieurs fois depuis.

Nous pourrions citer encore d'autres améliorations qui nous ont été également signalées ; mais une certaine réserve nous oblige à les passer sous silence. Une dernière fois, nous rendons grâce à Notre-Dame de Lourdes pour toutes les grâces qu'elle nous a accordées, pour toutes les faveurs obtenues, cachées ou révélées.

✠

Nous terminons le récit de ce que nous avons vu, de ce qui nous a particulièrement touché, soit à la Grotte, soit aux Piscines, soit dans le parcours de nos belles processions. Que de choses édifiantes encore l'on pourrait dire, que de choses

Archives diocésaines de Quimper et Léon

charmantes que l'on pourrait décrire,et dont nous avons été les heureux témoins ; mais il faut se borner.

Nous ne finirons pas cependant sans recommander aux prières des pèlerins de Lourdes l'âme de M. le baron Dunot de Saint-Maclou, et sans envoyer aux RR. PP. Missionnaires de Lourdes un témoignage de douloureuse sympathie pour la grande perte qu'ils viennent de faire en la personne de cet éminent médecin.

M. le baron Georges de Saint-Maclou était commandeur de l'ordre de Saint-Sylvestre, président de l'Hospitalité de Lourdes, docteur annaliste du Sanctuaire. Il a rendu sa belle âme à Dieu le jeudi 10 Septembre, dans sa 63e année.

...« Le docteur de Saint-Maclou, lisons-nous dans les « *Annales de Lourdes*, était admirablement doué. Esprit en- « cyclopédiste, il se jouait avec les problèmes les plus ardus « de la philosophie et traitait les questions de haute théologie « comme un maître consommé...

« Pendant douze ans, à Lourdes, il a été le juge et l'inter- « prète des manifestations surnaturelles... Grâce à lui, la « science, qui a méconnu longtemps les guérisons de Lourdes, « a fini par reconnaître qu'il y a ici des faits indiscutables et « des modifications soudaines qu'elle ne pouvait s'expliquer. « Il rêvait de réunir ici en congrès cent à cent cinquante « médecins, et son vœu était bien près d'être réalisé... »

Le docteur de Saint-Maclou a été enlevé, comme le R. P. Sempé, en quelques instants, d'une mort presque soudaine.

Notre-Dame de Lourdes, nous n'en doutons pas, aura fait bon accueil à celui qui l'a bien servie sur la terre.

Nous sommes au moment de la séparation. Dans une dernière allocution qu'il nous adressait à la Basilique, au nom de Monseigneur, que des souffrances, doublement cruelles en ce moment, empêchaient d'être avec nous, M. le Curé de Saint-Corentin nous disait merci à tous, pour la bonne édification que nous n'avions cessé de répandre autour de nous depuis notre arrivée à Lourdes.

Qu'il nous permette, à notre tour, de lui témoigner notre reconnaissance, et de lui dire merci.

Dans cette même réunion, M. le Curé de Saint-Corentin nous a donné la bénédiction papale au nom de Monseigneur.

Nous voilà au vendredi matin. Il faut, hélas ! songer au départ... Nous avons une dernière messe de règle à l'église du Rosaire.

Quelques heures plus tard, après avoir jeté un dernier regard à la Vierge bénie de la Grotte, nous prenions le chemin de notre chère Bretagne, conservant au fond du cœur l'impérissable souvenir de tout ce que nous avons vu et de tout ce qui nous a si vivement touchés pendant ces trois jours déjà si loin de nous.

Nous lisons dans le livre de M. Henri Lasserre, *Notre-Dame de Lourdes*, qu'à l'une de ses apparitions, après avoir fait promettre à Bernadette de revenir à la Grotte pendant quinze jours, la Très-Sainte Vierge lui répondit par un engagement solennel : « Et moi, dit elle, je vous promets de vous rendre heureuse, non point dans ce monde, mais dans l'autre. » A l'enfant qui lui accordait quelques jours, remarque M. Lasserre, Marie assurait en compensation l'éternité.

Nous aussi nous lui avons obéi, nous sommes allés à la Grotte voir sa douce image, et nous ne nous sommes pas lassés de la contempler pendant les trois jours que nous avons passés à ses pieds. Espérons qu'à nous aussi, pour les quelques jours que nous lui avons donnés, Notre-Dame de Lourdes nous obtiendra d'être tous éternellement heureux. C'est là, d'ailleurs, la grâce que nous avons, avant tout, demandée à Marie, et pour nous-mêmes et pour tous ceux que nous aimons, et c'est pour l'obtenir que nous lui resterons à jamais fidèles.

S. M.

Les *Pilules de Vallet* ont été approuvées et recommandées par l'Académie de Médecine de Paris, pour la guérison de la *chlorose*, des *pales couleurs*, de l'*anémie*, des *pertes de sang* et *pertes blanches* et de tous les états d'épuisement ou de faiblesse générale.

Nota. — Les Pilules Vallet *(vraies)* sont blanches et sur chacune est écrit le nom Vallet. Toutes pharmacies : le flacon : 3 fr., le demi-flacon : 1 fr. 50. Fabrication, 19, Rue Jacob, Paris.

Goudron Guyot véritable, 19, Rue Jacob, Paris. Boisson hygiénique, affections de poitrine, de la gorge et de l'estomac. Prix : 2 francs. Toutes pharmacies.

QUIMPER 27, Rue de Brest **C. LORIT, JEUNE** QUIMPER Rue de Brest, 27

Ancien Élève de l'École des Arts et Métiers d'Angers

Fonderies de Bronze et de Cuivre

SPÉCIALITÉ et seule Maison à Quimper de FONTE DE CLOCHES

SERRURERIE ORDINAIRE ET OEUVRÉE

Rampes d'escaliers, Grilles en fer forgé, Grilles de chœur, Appuis de communion.

Ponts et Passerelles, Marquises, Vérandas.

Constructions et Réparations Mécaniques en tous genres.

SONNERIES ÉLECTRIQUES

Archives diocésaines de Quimper et Léon

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, *rue Richelieu*, 92,

est seule chargée, à PARIS, de recevir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

ASTHME & CATARRHE

guéris par les **CIGARETTES ESPIC**, 2 fr. la Boîte

OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.

Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Méd. Spte, Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuites par retour.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,

Villedieu-les-Poêles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.

S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Émission de Un million d'obligations communales, au prix de 380 francs, 3 0/0.

Intérêt, 12 francs. Revenu net, déduction faite de l'impôt et des frais d'encaissement . . . . . **2.75 %**

Jamais emprunt n'a été fait à un cours aussi bas !

Nous avons dit la semaine passée le but de l'emprunt. Voyons-en les résultats :

Avant le jour de l'émission on traitait le titre avec 1.50 et 2 fr. de baisse, après avoir fait 1.50 de prime, grâce à des combinaisons toutes spéculatives qui n'ont pu résister aux offres.

Comment ferait-on prime, puisque les établissements de crédit offrent les obligations nouvelles avec 1.50 de réduction. Quelle commission touchent-ils pour pouvoir faire pareil présent ?

Continuons donc à dire que le produit de cet emprunt destiné aux écoles laïques, n'a rien qui puisse intéresser l'épargne honnête, et que l'abstention s'impose en présence de l'affaire même et de son but.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. **Vendredi 16 Octobre 1891.** N° 42

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — *I.* Lettre encyclique de S. S. Léon XIII sur le Rosaire de la Vierge Marie (fin).

II. Chronique du diocèse : Nominations dans le Clergé ; Nécrologie ; Les retraites pour les soldats libérés, à Quimper, Quimperlé et Lesneven.

III. Procès Apostolique du Vén. P. J[illegible] Maunoir, apôtre de la Bretagne.

IV. Visite de la Cathédrale de Quimper (suite).

V. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 18 Octobre. — 22e Dimanche après la Pentecôte, fête de saint Luc, évangéliste, double de 2e classe, rouge. — A la messe, mémoire du dimanche.

2mes vêpres du Commun les Apôtres, mémoires du suivant et du dimanche.

Lundi 19. — S. Pierre d'Alcantara, confesseur, double, blanc.

Mardi 20. — S. Jean de Kenty, confesseur, double, blanc.

Mercredi 21. — Ste Ursule et ses compagnes, vierges et martyres, double, rouge.

Jeudi 22. — Ste Hedwige, veuve, semi-double, blanc.

Vendredi 23. — Fête du Très-Saint Rédempteur, double-majeur, blanc.

Samedi 24. — S. Raphaël, archange, double-majeur, blanc

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Plouégat-Guerrand	18, 19, 20 et 21 octobre.
Lothey	22 et 23 octobre.
Hôpital-Camfrout	24 octobre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

LETTRE ENCYCLIQUE DE S. S. LÉON XIII

DU ROSAIRE DE LA VIERGE MARIE

(Fin.)

Cette tempête de maux, qui accable si cruellement l'Eglise, montre donc à tous ses pieux enfants quel saint devoir les oblige à prier Dieu plus instamment et quelle raison il y a de s'efforcer de donner à ces supplications la plus grande efficacité. A l'exemple de nos pères et ancêtres si religieux, recourons à Marie notre sainte souveraine ; invoquons, supplions tous ensemble Marie, la Mère de Jésus et la nôtre : « Montrez-vous notre Mère, faites agréer nos prières à Celui qui, né pour nous, a consenti à être votre fils. »

Or, entre les diverses formes et manières d'honorer la divine Marie, comme il faut préférer celles que nous savons être les plus efficaces en elles-mêmes et les plus agréables à cette mère, Nous aimons à indiquer en particulier et à recommander tout spécialement le Rosaire. L'usage populaire a donné le nom de « couronne » à cette manière de prier, par la raison qu'elle réunit par d'heureux liens les grands mystères de Jésus et de Marie, joies, douleurs, triomphes. Et certes, la pieuse considération de ces augustes mystères, méditée dans leur ordre, est d'un merveilleux secours pour les chrétiens, aussi bien pour alimenter leur foi et la protéger contre la contagion des erreurs que pour relever et entretenir la vigueur de leur âme.

En effet, la pensée et la mémoire de celui qui prie ainsi, éclairées par la foi, se reportent vers ces mystères avec le plus tendre élan ; elles s'y absorbent et la pénètrent et ne peuvent assez admirer l'œuvre ineffable de la Rédemption des hommes, accomplie à un prix si élevé et par une suite de faits si grands. L'âme alors s'enflamme d'amour et de reconnaissance devant ces témoignages de la charité divine ; elle sent se fortifier et s'accroître son espérance et devient plus avide de ces récompenses célestes que le Christ a préparées pour ceux qui se seront unis à lui en imitant ses exemples et en participant à ses douleurs. Et, d'ailleurs, cette prière répète les propres paroles qui nous viennent de Dieu lui-même, de l'archange Gabriel et de l'Eglise ; pleine de louanges et de vœux de salut, elle se renouvelle et se continue dans un ordre à la fois uniforme et varié, et elle produit sans cesse de nouveaux et suaves fruits de piété.

On doit croire que la Reine du ciel elle-même a attribué une grande efficacité à ce mode de prière, puisqu'il a été apporté et propagé par une révélation d'elle et sous son inspiration par l'illustre Père saint Dominique, à une époque très hostile au nom catholique et à peu près semblable à la nôtre, comme une arme de guerre pour combattre avantageusement les ennemis de la foi. Et, en effet, la secte des hérétiques albigeois, ici clandestinement, là ouvertement, s'était répandue dans un grand nombre de contrées ; cette atroce postérité des Manichéens, dont elle renouvelait les monstrueuses erreurs en même temps qu'elle suscitait des factions, des massacres et trop souvent une haine mortelle contre l'Eglise. On ne pouvait plus guère espérer de remède humain contre cette funeste et impudente secte, lorsqu'est venu de Dieu le secours opportun, à l'aide du Rosaire de Marie. Et ainsi, sous les auspices de la Vierge, glorieusement victorieuse de toutes les hérésies, les forces des impies ont été renversées et brisées, la foi du plus grand nombre sauvée et préservée. Dans chaque nation des dangers semblables, en grand nombre, ont été écartés et des bienfaits obtenus, comme en témoigne l'histoire ancienne et moderne par les plus abondants documents. Et quelle recommandation plus insigne pour le Rosaire que l'empressement avec lequel, dès son institution, il a été accueilli et est devenu en usage dans toutes les classes de la société ! Sans doute, la religion du peuple chrétien a bien des manières d'honorer et célébre sous bien des titres la divine Marie, si élevée par les louanges universelles au-dessus de toutes les créatures. Mais elle a toujours eu

une préférence marquée pour ce titre de Rosaire et ce mode de prier dans lequel se résume pour ainsi dire la foi, et qui contient comme l'essence du culte dû à Marie ; elle s'en est toujours servie, en particulier et en public, à la maison et en famille, dans les confréries instituées sous son vocable, en lui dédiant des autels et en célébrant des cérémonies en son honneur, persuadée qu'elle ne pouvait rien faire de mieux pour rehausser les solennités de Marie et mériter son intercession et ses faveurs.

Nous ne pouvons non plus passer sous silence une considération qui fait ressortir ici comme une sorte de particulière providence de notre Souveraine. Chaque fois, en effet, que par l'action du temps le zèle de la piété s'est relâché dans une nation et qu'on s'est départi de cette pieuse habitude de prier, il est remarquable, ensuite, avec quelle unanimité, soit dans les temps de crise redoutable pour l'Etat, soit sous l'empire de toute autre nécessité, la pratique du Rosaire, entre tous les autres adjuvants religieux, a été reprise et replacée à son rang d'honneur, et comment elle s'est de nouveau développée avec grand profit. Il n'est pas besoin d'aller chercher ici des preuves dans le passé, alors que nous en avons d'éclatantes sous nos yeux. A notre époque si mauvaise pour l'Eglise, comme Nous l'avons dit en commençant, et si douloureuse pour Nous, qui avons été appelé par la divine Providence à nous asseoir à son gouvernail, Nous pouvons voir et admirer, au milieu de l'insurrection des passions, en quelle grande dévotion et faveur est le Rosaire de Marie, en tout lieu et chez tous les peuples de nom catholique. Et ce fait, qu'il est plus vrai d'attribuer à Dieu, qui dirige et conduit les hommes, qu'à aucune prudence ou habileté humaine, console grandement et relève Notre âme et la remplit d'un grand espoir de voir les triomphes de l'Eglise se renouveler et s'accroître même, sous les auspices de Marie.

Il ne manque pas de chrétiens, cependant, qui comprennent ce que Nous venons de rappeler si justement, mais qui voyant qu'aucune des espérances relatives en particulier à la paix et à la tranquillité de l'Eglise ne s'est réalisée, bien plus, que la situation s'aggrave peut-être encore, se relâchent, comme par fatigue et découragement, dans leur ferveur et leur dévotion pour cette pieuse prière.

Que ceux-là donc cherchent d'abord et s'appliquent à apporter aux prières qu'ils font à Dieu les dispositions convenables, recommandées par Notre-Seigneur Jésus-Christ : s'ils les ont, qu'ils considèrent ensuite combien il est inconvenant et coupable de vouloir assigner à Dieu le temps et la manière de nous secourir, lui qui ne nous doit rien du tout, tellement que, lorsqu'il exauce nos prières « et couronne nos mérites, il ne couronne que ses propres bienfaits », et lorsqu'il nous écoute moins favorablement selon nos vœux, il agit comme un bon père prévoyant envers ses fils, ayant compassion de leur déraison et pourvoyant à leur utilité.

Mais les prières que nous offrons humblement à Dieu, en union avec les suffrages des saints du ciel, pour le rendre propice à l'Eglise, Dieu les accueille toujours favorablement et les exauce, tant celles qui concernent les grands et immortels biens de l'Eglise que celles qui ont rapport aux biens inférieurs et du temps, utiles encore aux premiers. Car à ces prières Jésus-Christ, par ses propres prières et ses mérites, ajoute un poids et une grâce abondante, lui « qui a aimé son Eglise et s'est livré pour elle pour la sanctifier... pour se montrer à lui-même son Eglise glorieuse », lui qui en est le Pontife souverain, saint, innocent, « toujours vivant pour intercéder pour nous », et dont nous savons par la foi que la prière et l'intercession sont toujours exaucées.

En ce qui concerne les biens extérieurs et temporels de l'Eglise, celle-ci a affaire le plus souvent, on le sait, à des adversaires redoutables par leur malveillance et leur pouvoir, qui lui prennent ses biens, restreignent et oppriment sa liberté, attaquent et méprisent son autorité, lui causent, en un mot, toutes sortes de dommages et de sévices. Or, si l'on cherche pourquoi leur méchanceté ne va pas jusqu'au bout des iniquités qu'elle se propose et qu'elle s'efforce de commettre, tout étant prêt cependant, et pourquoi, au contraire, l'Eglise, au milieu de tant de vicissitudes, se montre toujours avec la même grandeur et la même gloire, quoique d'une manière différente et ne cesse de s'accroître : la vraie et principale raison de ce contraste est certainement l'intervention de Dieu sollicitée par l'Eglise. Et la raison humaine n'explique pas non plus comment l'iniquité dominante reste enfermée dans des limites si

Archives diocésaines de Quimper et Léon

étroites, alors que l'Eglise resserrée de toutes parts n'en triomphe pas moins si magnifiquement. Mais cela est vrai surtout des biens supérieurs par lesquels l'Eglise conduit immédiatement les hommes a leur fin dernière. Car, comme telle est sa mission, elle doit avoir par ses prières une grande influence pour l'heureux accomplissement de l'ordre de la divine et miséricordieuse Providence sur eux, et ainsi les hommes qui prient avec l'Eglise et pour l'Eglise finissent par mériter et obtenir « les grâces que le Dieu tout-puissant a décidé avant les siecles de leur accorder. » L'esprit de l'homme est incapable de comprendre dans le présent, les profonds desseins de la Providence ; mais il viendra un jour, lorsque Dieu dévoilera lui-même dans sa bonté les raisons et l'enchaînement des événements, où l'on verra manifestement combien grande a été l'action et l'influence de la prière sur la destinée des choses. L'on verra aussi que de là vient que tant d'hommes, au milieu de la corruption d'un monde dépravé, se sont montrés purs et indemnes « de toutes les souillures de la chair et de l'esprit, travaillant à leur sanctification dans la crainte de Dieu » ; que d'autres, qui étaient sur le point de se laisser aller au mal, se sont immédiatement arrêtés et ont reçu du danger lui-même et de la tentation un heureux accroissement de vertu ; que d'autres, enfin, qui étaient tombés, ont senti en eux l'impulsion qui les a relevés et les a jetés dans les bras de la miséricorde de Dieu.

Nous conjurons donc instamment par ces considérations tous ces chrétions de ne pas se laisser surprendre par les ruses de l'antique ennemi et de ne se désister pour aucun motif du zèle de la prière, mais bien plutôt d'y persévérer et d'y persister « sans interruption ». Que leur première sollicitude soit celle du souverain bien, et qu'ils demandent le salut éternel de tous et la conservation de l'Eglise : ils peuvent ensuite demander à Dieu les autres biens, si nécessaires ou utiles à la vie, pourvu qu'ils acquiescent d'avance à sa volonté toujours très juste, et lui rendent grâce comme au Père le plus bienfaisant, soit qu'il accorde, soit qu'il refuse ce qu'ils lui demandent ; enfin qu'ils aient pour Dieu la religion et la piété qui convient éminemment et qu'il faut avoir, celle que les saints ont eue et notre très-saint Rédempteur et Maître lui-même, cette piété « qui crie et qui pleure ».

Et maintenant Notre ministere et Notre paternelle charité veulent que Nous implorions de Dieu, le souverain dispensateur des biens, pour tous les fils de l'Eglise, l'esprit non seulement de prière, mais aussi de pénitence : en le faisant de tout Notre cœur, Nous exhortons également tous et chacun à l'une et l'autre vertu, si étroitement unies entre elles. La prière a pour effet de soutenir l'âme, de lui donner du courage, de la porter vers les choses divines ; la pénitence a pour effet de nous donner de l'empire sur nous-mêmes, principalement sur notre corps, appesanti par l'antique faute et ennemi de la raison et de la loi évangélique. Ces vertus, comme il est facile de le voir, se tiennent intimement l'une l'autre, s'aident mutuellement et concourent également à soustraire et à arracher des choses périssables l'homme né pour le ciel et l'élèvent en quelque sorte à un commerce céleste avec Dieu : il arrive au contraire que celui dont l'âme bouillonne de passions et est amollie par les convoitises, trouve fades les douceurs des choses célestes, et n'a pour toute prière qu'une parole froide et languissante, indigne d'être entendue par Dieu.

Nous avons devant les yeux les exemples de penitence des saints, dont les prières et les supplications, comme nous le savons par les annales sacrées, ont été à cause de cela même extrêmement agréables à Dieu et ont opéré des prodiges. Ils réglaient et domptaient incessamment leur esprit et leur cœur ; ils s'appliquaient à adhérer avec un plein acquiescement et en toute soumission à la doctrine de Jésus-Christ et aux enseignements et aux préceptes de son Eglise ; à n'avoir de volonté en rien qu'après avoir consulté Dieu ; à ne considérer dans toutes leurs actions que l'accroissement de sa gloire ; à comprimer et à briser énergiquement leur passions ; à traiter durement et impitoyablement leur corps ; à s'abstenir de tout plaisir, même innocent, par vertu. Aussi pouvaient-ils en toute vérité prendre pour eux ce mot de saint Paul : « Notre conversation est dans le ciel » ; et c'est pour cela aussi que leurs prières étaient si efficaces auprès de Dieu qu'ils imploraient et suppliaient, il est clair que tout le monde ne peut et ne doit aller jusque là ; mais les raisons de la justice divine exigent que chacun, dans un esprit volontaire de mortification, châtie sa vie et ses mœurs ; et il est avantageux, pendant la

vie, de s'imposer des peines volontaires pour mériter ainsi davantage la récompense de la vertu.

En outre, comme dans le corps mystique de Jésus-Christ, qui est l'Eglise, nous sommes tous unis et vivants comme ses membres, il en résulte, d'après la parole de saint Paul, que de même que tous les membres se réjouissent de ce qui arrive d'heureux à l'un d'eux, et qu'ils s'attristent avec celui qui souffre, ainsi, entre les frères chrétiens, on doit compatir aux souffrances spirituelles ou corporelles les uns des autres et s'entr'aider autant que possible ; « Que tous les membres conspirent également au bien les uns des autres. Aussi, dès qu'un membre souffre, tous les autres souffrent avec lui ; ou si un membre reçoit de l'honneur tous les autres se réjouissent avec lui. Or, vous êtes le corps de Jésus-Christ et membres les uns des autres. »

Dans ce modele de charité, pour quiconque veut imiter l'exemple de Jésus-Christ, qui a répandu avec un immense amour sa vie pour le rachat de nos péchés, il y a une exhortation à prendre sur lui les fautes des autres ; il y a là aussi un grand lien de perfection, qui permet aux fidèles d'être unis entre-eux et très étroitement aussi avec les citoyens du ciel et avec Dieu. En un mot, l'action de la sainte pénitence est si variée et si ingénieuse et elle s'étend si loin que chacun, suivant sa pieuse manière et avec bonne volonté, peut en faire un fréquent et peu difficile usage.

Il reste, Vénérables Frères, que Nous Nous promettions, avec votre aide, un heureux résultat de Nos avertissements et de Nos exhortations, en raison même et de votre insigne et particulière piété envers la Mère de Dieu, et de votre charité et de votre zèle pour le troupeau chrétien, et ces fruits, que la dévotion, manifestée tant de fois avec éclat, des catholiques pour Marie, a produits, Notre âme aime à les cueillir déjà par avance en grand nombre et très abondants.

A votre appel donc, sur vos exhortations et à votre suite, que les fidèles, surtout dans le mois qui vient, se réunissent et s'empressent autour des autels solennels de l'auguste Reine et de la Mère pleine de bonté, afin de lui tresser et de lui offrir, en bons fils, avec la prière qui lui est si agréable du Rosaire, une couronne mystique. Nous maintenons, d'ailleurs, et Nous confirmons les prescriptions et les faveurs de la sainte indulgence accordée précédemment à cette occasion.

Quel beau et imposant spectacle ce sera, dans les villes, dans les bourgs et dans les hameaux, sur terre et sur mer, partout où s'étend le monde catholique, que ces centaines de milliers de fidèles associant leurs louanges et unissant leurs prières, d'un seul cœur et d'une seule voix, se réunissant pour saluer Marie, implorant et attendant tout de Marie ! Que par Elle, tous les fidèles s'efforcent, après avoir prié son divin Fils, de ramener les nations qui s'en sont écartées aux institutions et aux principes chrétiens, fondements établis du salut des peuples et source de la vraie félicité. Que par Elle ils s'efforcent d'obtenir, d'autant plus que c'est là le plus désirable de tous les biens, que notre mère l'Eglise puisse être mise en possession de sa liberté et en jouir en paix ; cette liberté, on le sait, n'a pas d'autre intérêt pour l'Eglise que de procurer aux hommes les suprêmes biens. Loin d'avoir jamais causé jusqu'ici aucun dommage aux particuliers et aux cités, elle leur a de tout temps procuré de nombreux et insignes bienfaits.

Qu'à la prière de la Reine du très saint Rosaire, Dieu vous accorde, Vénérables Frères, les faveurs des biens célestes, que par là il augmente et accroisse de jour en jour les forces et les secours qui vous sont nécessaires pour remplir les charges de votre ministère pastoral : que la bénédiction apostolique, que Nous vous conférons dans toute l'affection de Notre âme, à vous-mêmes, au clergé et aux peuples confiés à vos soins, vous en soit l'augure et le gage.

Donné à Saint-Pierre de Rome, le 22 septembre 1891, quatorzième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Nominations. — Par décision de Monseigneur, ont été nommés :

M. Mével, vicaire à Châteauneuf, aumônier de l'hospice à Quimperlé, en remplacement de M. Penndu, démissionnaire pour cause de santé ;

M. Guillou, vicaire à Kersaint-Plabennec, vicaire à Châteauneuf ;

M. Coquil, vicaire à Kersaint-Plabennec ;

M. Morizur, jeune prêtre, vicaire à Guimaëc.

Nécrologie. — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs, M. Drogou, recteur de Clohars-Carnoët, décédé le 13, à l'âge de 67 ans, après une longue maladie qu'il a supportée avec la plus admirable patience.

Après un succès qui a dépassé toutes les espérances, les retraites pour les conscrits et les soldats libérés nous apparaissent comme un des grands moyens de salut. Nos jeunes militaires de la Cornouailles vont nous prouver qu'ils sont dignes d'être dans la grande famille chrétienne et française les frères de ceux qui se sont réunis si nombreux à Lesneven et y ont donné tant d'édification.

Une retraite va s'ouvrir pour eux à Quimper, le mardi 20, au soir, pour finir le samedi 24, au matin, et une autre à Quimperlé le lundi 26, au soir, pour finir le 30, au matin. Nous prions instamment MM. les Curés et Recteurs de vouloir bien les annoncer. Si le succès a été déjà si complet dans une autre partie du diocèse, nous le devons au zèle des prêtres, et aussi des jeunes gens plus fervents qui ont triomphé des hésitations de leurs camarades.

Pour être admis, se faire inscrire à l'avance. Le prix de pension est de 3 fr. par jour pour la première pension, 2 fr. pour la seconde.

Suivant l'usage particulier de la Communauté de la Retraite de Quimperlé, seront reçus, en payant simplement la somme de 2 fr., ceux qui voudraient bien apporter eux-mêmes leurs provisions.

On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« *Deuxième Retraite militaire de Lesneven.* — Pour répondre au désir explicitement exprimé de beaucoup de jeunes militaires et de leurs parents, la deuxième retraite de départ de Lesneven, sera de trois jours pleins. Elle s'ouvrira le mardi 20 octobre, à 5 heures du soir et se terminera le samedi 24, à 10 heures du matin. Le prix de la pension, par suite, sera légèrement modifié. Pour la deuxième pension, ce sera 7 francs au lieu de 6, et pour la première, 10 francs 50 au lieu de 9.

« A cette deuxième retraite de Lesneven, seront reçus non-seulement les jeunes gens inscrits pour la première et qui n'ont pu y prendre part pour cause d'encombrement, mais encore tous les autres jeunes militaires qui voudront y venir, ne fussent-ils pas inscrits. Quoique le succès obtenu soit déjà fort beau, il y a pourtant des paroisses du Léon qui ne paraissent pas jusqu'ici suffisamment représentées aux retraites de départ.

« MM. les Curés et Recteurs sont instamment priés de faire un nouvel appel en chaire, dimanche prochain, pour stimuler les retardataires, et de vouloir bien annoncer les modifications ci-dessus mentionnées. »

Retraite des conscrits et des soldats libérés, à Lesneven, *les 5-8 Octobre 1891.* — La jeunesse bretonne, de nouveau, vient de donner un témoignage éclatant de sa foi. Elle l'a hautement manifestée à Lesneven, et c'est là certes un clair et énergique démenti jeté à la face de ces prophètes de malheur qui disent que les vieilles croyances s'en vont de chez nous. Non, nous ne sommes pas indignes de nos aïeux, et ils l'ont bien montré ces cinq cents jeunes gens, qui, de tous les coins du Tréguier et du Léon, à l'appel de notre Evêque vénéré et de M. Livinec, aumônier militaire de Quimper, sont accourus, dans une maison de retraite, se préparer à accomplir dignement et noblement leur temps de service.

Les inscriptions ont été si nombreuses qu'on a dû inviter le canton de Lesneven et quelques autres paroisses, comme Lannilis, Guipavas, Plabennec et Plouguerneau, à attendre une autre semaine ; et il ne serait pas téméraire d'affirmer que les retraitants seront en aussi grand nombre la prochaine fois. Il y avait en effet beaucoup d'hésitants au moment de notre départ ; ils seront nécessairement entraînés par le récit des jeunes et des vieux conscrits qui ont quitté, presque à regret, la maison de recueillement et de prières.

La retraite s'est ouverte le lundi 5 octobre, pour se terminer le jeudi. Elle a été dirigée par M. Grall, curé de Ploudalmézeau, qu'on trouve toujours prêt à se dévouer quand il s'agit de quelque bien à faire. Il fallait voir avec quel empressement on allait l'entendre, avec quelle attention on écoutait ses exhortations paternelles. Malheureusement la chapelle était trop petite pour contenir les auditeurs, de telle sorte qu'on a dû improviser d'autres réunions auxquelles assistaient les étudiants ; les aumôniers militaires du diocèse ont bien voulu les présider. Passant leur vie au milieu des soldats auxquels ils se dévouent, mieux que tout autre ils connaissent leurs besoins, plus que tout autre ils possèdent le secret de les prémunir contre les dangers qui les attendent à la caserne. Tous ceux qui les ont entendus garderont le meilleur

Archives diocésaines de Quimper et Léon

souvenir de leurs causeries instructives. Puis venait l'adoration nocturne. Il était beau de voir ces cinq cents jeunes gens, faisant tous ensemble leur heure de garde devant le Dieu de l'Eucharistie, écoutant les paroles enflammées de M. le Curé de Ploudalmézeau, disant avec lui à haute voix le chapelet, répétant après lui les invocations les plus touchantes à Jésus-Hostie. A ce spectacle, l'émotion faisait couler de bien des yeux de douces et d'abondantes larmes. L'enthousiasme fut encore plus grand le dernier jour quand la rénovation des vœux du baptême fit lever tous ces jeunes gens pour jurer un éternel amour au Dieu de leur baptême et de leur première communion.

Mais ce n'est pas seulement au point de vue moral et religieux qu'il est nécessaire que le conscrit soit mis en garde contre l'influence pernicieuse de la caserne, il est aussi du plus haut intérêt qu'on l'instruise autant que possible des conditions nouvelles d'existence où il va se trouver. Un homme averti en vaut deux, dit-on. Comme la gravité de ces questions ne s'accorde pas avec le respect dû au Sanctuaire, on avait organisé au réfectoire des causeries où l'on avait la plus grande liberté de discussion. Chacun disait son mot et les anciens soldats qui étaient venus se joindre aux retraitants, purent mettre leur expérience au service de leurs successeurs. Il y avait là surtout un séminariste, ancien sous-officier dans l'armée qui a fait impression. Que d'homériques éclats de rire il a soulevés ! On joue tant de tours à ces malheureux *bleus* ! Certains camarades ont tant de *trucs* pour leur arracher leur argent et quelquefois leur honneur. Et les *bleus* se laissent si facilement faire ! Nous sommes convaincus qu'à l'avenir, grâce à tout ce qu'on leur a dit dans ces causeries, ils sauront mieux se conserver et forceront ces soi-disant camarades à plus respecter le fier uniforme qu'ils ont l'honneur de porter.

La retraite s'est terminée par une splendide procession et une communion générale à N.-D. du Folgoat. Le temps qui jusqu'alors avait été on ne peut plus maussade, se mit au beau. Quoi d'étonnant ! on l'avait demandé à N.-D. des Armées. Les retraitants, la bannière de Quimper en tête, s'acheminèrent vers le Folgoat en chantant des cantiques ou récitant dévotement le chapelet. En un clin d'œil, malgré l'heure matinale, toute la ville de Lesneven fut sur pied pour voir ce spectacle unique peut-être jusqu'à ce jour. Que pourrait-on voir de plus imposant en effet, que ces centaines de jeunes gens, bravant le trop connu respect humain, priant pour cette France qu'ils vont servir et qui un jour leur demandera peut-être le sacrifice de leur vie ; puis les dominant l'étendard du Sacré-Cœur, fac-similé de cet étendard des zouaves de Charrette, à l'ombre duquel tant de braves ont héroïquement et généreusement combattu pour une cause alors désespérée, cet étendard vénéré, à l'ombre duquel Sonis et tant d'autres de glorieuse mémoire ont versé leur sang pour la patrie. Je me figurais voir le drapeau du Sacré-Cœur uni à notre grorieux drapeau tricolore, et ces jeunes gens devenus terribles autant qu'ils sont pacifiques

aujourd'hui, se battant pour la revanche que nous attendons avec confiance. Je me figurais les voir promener ces glorieux emblèmes d'un champ de bataille à l'autre et montrer à nos ennemis étonnés ce que peuvent les Bretons, ce que peuvent les Français, quand ils combattent pour Dieu et pour la Patrie. Espérons que nous verrons bientôt ce jour où la France relevée de ses défaites, réconciliée entièrement avec son Dieu, pourra librement manifester ses volontés comme autrefois, et reprendre en ce monde le cours de sa sainte mission si bien exprimée par cette devise de nos pères : *Gesta Dei per Francos.*

UN ANCIEN SOLDAT.

NOTA. — Comme souvenir de la retraite de Lesneven, on a fait de petites images contenant les noms de tous les retraitants. Nous nous sommes permis de les adresser à MM. les Curés et Recteurs, qui voudront bien en faire la distribution à leurs paroissiens qui ont pris part à la retraite.

Procès Apostolique du Vén. P. Julien Maunoir,

Apôtre de la Bretagne.

Lundi dernier 12 Octobre, dans la chapelle de l'Evêché de Quimper, a été constitué le Tribunal Apostolique qui, par l'ordre et avec l'autorité du Saint-Siège, doit construire le procès sur la renommée ou réputation de sainteté de vie, de vertus et de miracles, en général, du Vénérable Serviteur de Dieu, le P. Julien Maunoir, prêtre profès de la Compagnie de Jésus.

L'inscription extérieure du pli Rémissorial adressé par la Sacrée-Congrégation des Rits à Mgr l'Evêque de Quimper, à son Vicaire-Général et à quatre dignités ou Chanoines de l'église cathédrale, conférait à Sa Grandeur le pouvoir de désigner Elle-même les quatre dignitaires délégués. Par Rescrit épiscopal, MM. Téphany, doyen du Chapitre, Salaün, Le Moign et Toulemont, chanoines, ont été nommés Juges apostoliques.

A la prière du R. P. Séjourné, Vice-Postulateur de la Cause, M. Fléiter, vicaire-général, délégué conjointement et solidairement avec Monseigneur, a fixé le jour, l'heure et le lieu de la première session du procès, et cité à cet effet M. le chanoine Amand Gadon, Promoteur fiscal de l'Officialité diocésaine.

Comparaissant devant les Juges réunis, le Vice-Postulateur a présenté au Tribunal son mandat de Procuration, le Rescrit de Mgr l'Evêque et le pli fermé des Lettres Rémissoriales de la Sacrée-Congrégation ; puis, il a demandé respectueusement le commencement du procès ordonné par le Saint-Siège.

Sur les observations de M. le Promoteur, dont la charge est de veiller à l'exécution des lois de l'Église et spécialement à la régularité de la procédure, le Tribunal a commencé par vérifier

Archives diocésaines d Quimper et Léon

les documents produits par le Vice-Postulateur, puis a commandé la lecture publique des Lettres Rémissoriales. Aussitôt, M. l'abbé Quéinnec, chancelier de l'Evêché, remplissant pour la première session les fonctions de notaire ecclésiastique, a ouvert le pli ; et, réservant deux autres plis contenus dans le premier, savoir, celui des Interrogatoires et un second adressé par le Promoteur de la Foi, à Rome, à M. le Promoteur fiscal, à Quimper, a retiré de l'enveloppe les Lettres Rémissoriales dont il a donné lecture.

Son Eminence le Cardinal Aloysi-Masella, Préfet de la Sacrée-Congrégation des Rits, expose dans ces Lettres l'état de la Cause du Vénérable et, repassant le chemin qu'elle a déjà parcouru dans les délibérations de la Sacrée-Congrégation, il reproduit les principaux décrets qui se sont succédé : Décret sur la signature de la Commission d'introduction de la Cause par Sa Sainteté le Pape Pie IX, en 1875 ; — Décret *super non cultu* ou sur l'obéissance aux Décrets d'Urbain VIII, en 1876 ; — Décret pour l'expédition des Lettres Rémissoriales renvoyant à Mgr l'Evêque de Quimper, etc., la construction du procès apostolique *super fama .. in genere*, en 1889 ; — Décret pour l'expédition de nouvelles Lettres (remplaçant les premières qui se sont égarées), en 1891.

Le Cardinal termine par une longue direction pour la validité et la régularité des opérations judiciaires. La Sacrée-Congrégation accorde un an pour fabriquer le procès qui, étant *in genere* et *non in specie*, comme le dit une réserve du Postulateur, ne requiert pas beaucoup de témoins ni des preuves fort détaillées.

Aux Lettres sont annexées les Positions ou Articles du Postulateur, assez courts et peu nombreux, sur la vie et les œuvres, les vertus et les dons surnaturels du Vénérable Serviteur de Dieu, dont il s'agit de prouver juridiquement la réputation de sainteté.

En conséquence, MM. les Juges délégués ont accepté avec respect la juridiction apostolique, et prêté, l'un après l'autre, à genoux et la main sur l'Evangile, le serment de remplir fidèlement leur office et de garder religieusement le secret, tant sur les interrogatoires que sur les réponses des témoins, suivant la formule inscrite dans les Lettres Rémissoriales.

Les serments une fois prêtés et signés, le Vice-Postulateur a produit un nouveau pli, contenant les Lettres de Mgr Caprara, Promoteur de la Foi, à M. le Promoteur fiscal et à un autre ecclésiastique probe et docte, au choix des Juges délégués. Les Juges ont élu M. le chanoine Cosquer, docteur en théologie.

Le Chancelier a ouvert le pli dont le contenu doit être aussi lu publiquement.

M. Amand Gadon et M. Louis Cosquer, ainsi créés Sous-Promoteurs de la Foi, ont accepté leur charge et prêté leur serment, en la forme prescrite par le Promoteur romain, qui est la même que celle du serment des Juges.

Alors le Chancelier a livré aux Sous-Promoteurs les Interrogatoires scellés qui, avec les dépositions, sont l'objet même du

secret juré, et par conséquent ne peuvent être ouverts qu'en séance secrète, dans l'acte de l'examen des témoins.

Pour compléter le Tribunal apostolique, le Vice-Postulateur a prié les Juges de vouloir bien, selon les pouvoirs spécifiés dans les Rémissoriales, nommer un Notaire Actuaire pour la rédaction des actes du procès, et un *Cursor* pour l'expédition des citations, des monitions et des autres affaires extérieures du Tribunal.

Les Délégués apostoliques, adhérant aux protestations des Sous-Promoteurs, ont élu M. l'abbé Le Gall, aumônier de la Retraite, déjà créé notaire ecclésiastique par ordonnance épiscopale, l'ont invité à produire ses privilèges de notariat, c'est-à-dire ses lettres de nomination, et lui ont déféré le serment, qu'il a prêté et signé, en la même forme que les Juges et les Sous-Promoteurs.

Puis M. l'abbé Morvan, vicaire de la cathédrale, nommé *Cursor* apostolique, a prêté serment en cette qualité.

Enfin le Vice-Postulateur a supplié MM. les Juges délégués de fixer en général le lieu, les jours et les heures de leurs séances, et en particulier ceux de la session suivante, où il se propose de présenter les articles et la liste de ses premiers témoins.

Dans leur protestation, les Sous-Promoteurs se sont opposés à tout acte judiciaire avant que le Vice-Postulateur eût prêté lui-même le serment de Calomnie, (terme emprunté au droit criminel et signifiant serment de bonne foi. Dans les causes de béatification, le *juramentum Calumniæ*, a pour but d'établir juridiquement que le Postulateur est le premier à croire à la sainteté de son héros et qu'aucun motif humain ne le pousse à promouvoir cette cause.)

Après ce serment, les juges ont fait droit à la demande du Vice-Postulateur, puis lancé une citation contre les Sous-Promoteurs, pour les faire comparaître à la session suivante, enfin, ordonné l'insertion des documents vérifiés plus haut et la tradition des actes par le Chancelier au Notaire actuaire assermenté.

Suivent les signatures de tous les membres du Tribunal et de MM. Henry et Plougoulm, vicaires de la cathédrale, appelés comme témoins instrumentaires, (témoin de solennité), à la première session publique.

La constitution d'un Tribunal, surtout d'un Tribunal apostolique, donne un saisissement religieux dont on garde la profonde impression. L'importance de la fin que se propose l'Eglise, la majesté du langage pontifical, la grandeur de la juridiction conférée et la rigueur des précautions imposées pour ces enquêtes juridiques, la gravité du serment, de ses obligations et de sa sanction pénale, tout, jusqu'aux instantes suppliques du Postulateur et aux protestations légales du Promoteur ou des Sous-Promoteurs, contribue à augmenter l'émotion. De plus, le spectacle de la vénération filiale, de l'obéissance et du dévouement des hauts dignitaires à l'égard du Saint-Siège Apostolique, de la bonne volonté de tous au service spécial du Père commun des fidèles, ajoute à l'impression première, un sentiment de respectueuse et sanctifiante édification.

Le Cardinal Préfet, dans les Lettres Rémissoriales, dit aux délé-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

gués de Quimper : « *Vos... de quorum fide, integritate, zelo religionis, perpetuaque et debita erga Sanctam Sedem apostolicam obedientia plurimum in Domino eadem Sacra Congregatio confidit, et Nos quoque confidimus...* » De son côté Mgr Caprara, Promoteur de la Sainte Foi, fait une déclaration équivalente aux Sous-Promoteurs qu'il a désignés. Le clergé et les fidèles du diocèse, spécialement ceux qui ont eu l'honneur d'assister à la session que nous venons de décrire, seront unanimes à attester que jamais la confiance et les éloges du Saint-Siège ne furent mieux placés.

Nous croyons devoir recommander aux fidèles la reconnaissance et la prière. Il est peu de diocèses aussi favorisés que celui de Quimper ; trois causes s'y instruisent en même temps : d'abord celles du grand serviteur de Dieu Dom Michel Le Nobletz, et du vénérable P. Julien Maunoir, le père et le fils dans l'ordre surnaturel de l'apostolat héroïque et divinement fécond, liés indissolublement l'un à l'autre par l'enchaînement de leur mission et de leur histoire, par l'excellence de leurs vertus et la puissance de leurs œuvres, destinés aussi, nous l'espérons, à recevoir ensemble sur les autels les honneurs suprêmes et à former tous deux au firmament de l'Eglise une seule constellation, ayant pour cortège tous ces vaillants missionnaires séculiers et réguliers, qui, sur leurs traces et à leur exemple, ont continué et continuent en Bretagne, la tradition de leurs vertus et de leurs travaux apostoliques.

Enfin, la cause de saint Jean Discalcéat, honoré depuis un temps immémorial du culte des fidèles, est là qui appelle la confirmation du Pontife Romain et qui complète l'honneur et la joie de l'Eglise de Quimper.

Tout cœur chrétien, à ce spectacle et dans cette espérance, fera monter vers Dieu les actions de grâce de la reconnaissance et descendre du ciel par la prière la lumière divine sur le travail humain de l'enquête.

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE VI

MOBILIER DU CHŒUR

Avant de sortir du chœur, ainsi décrit dans ce qu'il est aujourd'hui, et ce qu'il fut depuis 1825 jusque vers 1868, disons un mot de l'aspect qu'il présentait au Moyen-Age. Il s'ouvrait sur la nef par une belle grille en bronze ; plus tard, la porte seule de cette grille, fut conservée sous le jubé, de 1643 à 1691. Des murs remplissaient les intervalles entre les colonnes ; les stalles taillées en plein chêne, étaient d'un dessein original ; il en subsiste un débris au musée d'archéologie de Quimper. C'est aussi là qu'on peut voir

un débris de l'ancien maître-autel ; il était de pierre blanche, très finement sculpté dans le style du XVe siècle ; des arcades ogivales encadraient les figures des apôtres debout ; celles qui subsistent encore sont très habilement travaillées. Aux quatre coins de cet autel, étaient les quatres colonnes de bronze doré dont les chapiteaux soutenaient quatre anges portant les instruments de la passion ; nous en avons déjà parlé en enregistrant les générosités de l'évêque Bertrand de Rosmadec. Ces colonnes se ralliaient l'une à l'autre par des barres également de cuivre doré, auxquelles de précieuses tentures étaient suspendues par des anneaux. Derrière la croix, s'élevait une élégante colonne portant la châsse d'argent où se conservait la presque totalité des reliques de saint Ronan, et les nappes des Trois Gouttes de Sang. Au-dessus de l'autel, était un riche baldaquin d'étoffes brodées, suspendu à la voûte par des cordes.

La tenture placée derrière l'autel principal, cachait un autre autel plus petit placé dans l'arcade du fond du chœur et sur lequel on vénérait le Crucifix des Trois Gouttes de Sang.

Un dernier objet attirait encore le regard dans le chœur ; entre les deux colonnes après la première travée, au milieu du pavé, s'élevait le tombeau de l'évêque Hervé de Landeleau, mort en grande réputation de sainteté le 9 avril 1266. Le tombeau était de pierre recouvert d'une table de bronze. Albert-le-Grand, rapporte qu'en 1313, une femme aveugle étant venue du pays de Vannes en pèlerinage à ce tombeau, y recouvra la vue.

M. de Blois (de Morlaix), se faisant l'écho d'une tradition répandue à Quimper, dit que le 12 décembre 1793, lorsqu'on ouvrit les tombeaux des évêques pour jeter leurs ossements hors de l'église, le corps d'Hervé de Landeleau, fut trouvé entier et bien conservé, ce qui porta à le laisser en sa place.

Quand le pavé actuel du chœur fut posé, la *Monographie* de la cathédrale n'avait pas été publiée, et par conséquent la particularité qui vient d'être signalée, n'était guère désormais connue ; il est à souhaiter qu'on ne laisse point échapper les occasions qui pourraient permettre de constater un fait d'une si grande importance pour l'histoire religieuse du diocèse de Quimper.

Tout ce que nous venons de dire se rapporte au chœur même de la cathédrale considéré intérieurement. N'ayant point eu d'article spécial au bas-côté qui forme le pourtour du chœur, nous n'avons pas trouvé jusqu'ici l'occasion de parler des stations du *Chemin de la Croix*. Il se compose de quatorze bas-reliefs exécutés par la maison Bouasse-Lebel, de Paris. Cette maison est plus connue par ses petites images religieuses que par les grandes œuvres, comme celle dont je parle ici. Il y a dans ces compositions, des groupements bien agencés, du respect pour les traditions de l'art chrétien ; surtout on a su y donner invariablement à la représentation du Sauveur, la place qui lui appartenait et l'importance qui lui convient ; quelques-uns des bas-reliefs sont trop chargés de personnages, mais presque toutes les stations, et surtout les quatre

Archives diocésaines de Quimper et Léon

dernières, sont réellement fort belles, et la polychromie très riche de dessin et très sobre de coloris.

Il est à regretter que les tableaux aient exigé des cadres de grande dimension, nuisant à l'effet architectural des colonnes auxquelles ils sont adossés.

On peut remarquer dans la x^e^ station, *le dépouillement de Notre-Seigneur*, un vieux Juif qui vient palper la tunique sans couture du Sauveur et en apprécier la valeur au moment où les soldats sont occupés à la tirer au sort. On a prétendu que ce personnage est le portrait d'une individualité très connue dans le monde israélite, et que l'auteur du *Chemin de Croix* de Quimper, a donné ici une seconde édition de certaine vengeance autrefois exercée par l'illustre peintre Horace Vernet.

(A suivre.)

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez M^me^ V^e^ Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

« Purger sûrement et agréablement était un problème depuis longtemps « cherché, et tous ceux qui ont eu le malheur d'être obligés d'avoir recours « aux eaux minérales nauséabondes, au sulfate de magnésie âcre et amer, à « l'huile de ricin contre laquelle l'estomac se révolte, et à toute la série des « autres purgatifs d'un goût si détestable, auront pour M. Rogé une véri- « table reconnaissance de les préserver de ces odieuses drogues qui ajoutent « encore à la tristesse de l'état de maladie. » Poudre de Rogé, 2 francs le flacon dans toutes pharmacies.

Quinium Labarraque, vin fébrifuge et digestif.

« LE PLUS ÉNERGIQUE DES TONIQUES CONNUS. »

(Annuaire de Médecine et de Chirurgie pratiques.)

La bouteille : **6** fr., la demi-bouteille : **3** fr. — Toutes pharmacies.

Huit Fois sur Dix les névralgies et les migraines se dissipent en quelques minutes par l'emploi des **Perles** de **Térébentine** du D^r^ Clertan. Trois ou quatre de ces **Perles** produisent un soulagement presque instantané.

Chaque flacon contient **trente perles,** ce qui permet de guérir une migraine ou une névralgie pour une somme insignifiante.

Comme l'essence de térébenthine doit être rectifiée avec le plus grand soin, il est nécessaire de se défier des imitations et d'exiger comme garantie d'origine que chaque flacon porte la signature du D^r^ Clertan.

A Paris, maison **L. Frere, A. Champagny & C^ie^**, Successeur, 19, rue Jacob. Prix du flacon : **2** fr.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin **C. LÉON** Place Saint-Corentin, 56

QUIMPER QUIMPER

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.

Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

ON DEMANDE des Agents pour grande Compagnie d'Assurances dans les cantons de Concarneau, Pont-l'Abbé, Fouesnant, Plogastel, Briec. — Fortes remises. — *S'adresser 13, rue du Palais, Quimper.*

QUIMPER 27, Rue de Brest **C. LORIT, JEUNE** QUIMPER Rue de Brest, 27

Ancien Élève de l'École des Arts et Métiers d'Angers

Fonderies de Bronze et de Cuivre

SPÉCIALITÉ et seule Maison à Quimper de FONTE DE CLOCHES

SERRURERIE ORDINAIRE ET CUIVRÉE

Rampes d'escaliers, Grilles en fer forgé, **Grilles de chœur, Appuis de communion.**

Ponts et Passerelles, Marquises, Vérandas.

Constructions et Réparations Mécaniques en tous genres.

SONNERIES ÉLECTRIQUES

OMNIUM de la RENTE FRANÇAISE 3 % Quatrième ANNÉE

Le moyen le plus sûr de se faire des revenus élevés et sans courir *aucun risque*, est de prendre des parts de **500** fr. à l'**OMNIUM de la RENTE FRANÇAISE 3 0/0** — Le dividende de **1888** a été de **125,45**, soit **25,09** 0/0; celui de **1889** a été de **100** fr., soit **20** 0/0; celui de **1890** a été de **92,50**, soit **18 1/2** 0/0 par part de **500** fr. L'année **1891** a déjà donné **64** fr. **50** par part. Les parts sont délivrées contre la réception des fonds.

Ecrire à MM. de LIGAUDIÈRES, JAMAIN et C^ie^, 9, rue Cadet, à Paris.

MAUX DE DENTS *Guérison instantanée par le* BAUME SEDATIF CHAUTARD

Pour plomber soi-même les dents. 1f50. DESHAYES. Phen à Vendôme. Franco 1f75

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZÉMAS, PSORIASIS, etc.*

Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (codex *medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du D^r^ LUIGI. Dans le cours de ce traitement dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Ph^ie^ FINANCE, 5, B^d^ Rochechouart, Paris. — Prix la boîte **5** francs, envoi franco.

REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

Archives diocésaines de Quimper et Léon

GOUVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE

EMPRUNT DE 500 MILLIONS DE FRANCS 3 % EN OR

AFFRANCHI, A TOUT JAMAIS, DE TOUT IMPOT RUSSE

SOUSCRIPTION PUBLIQUE DU 15 OCTOBRE 1891

Cette émission est destinée à un grand succès. Le crédit de la Russie, d'une part, et les sympathies qui unissent les deux pays, sont suffisants pour engager l'épargne française à souscrire.

Les avantages de cet emprunt sont des plus sérieux. Emis à 70.75, le 3 0/0 russe est à 16 fr. au-dessous du 3 0/0 français. Cet écart est très appréciable et laisse une large marge à la prime de remboursement, qui ressort à 20.25.

De plus, le nouveau 3 0/0 est exempt à tout jamais des impôts qui grèvent les revenus. L'intérêt ressort net à 3.75 0/0, sans aucun frais. C'est un très bon placement.

On souscrit à Paris au *Crédit foncier de France*, à la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, au *Crédit lyonnais*, à la *Banque de Dépôts et Comptes courants*, à la *Banque d'Escompte de Paris*, au *Comptoir national d'Escompte de Paris*, à la Société générale de *Crédit industriel et commercial*, à la *Société générale* pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, chez *MM. E. Hoskier et C^e^* ;

Dans les Départements, dans les Succursales et Agences de ces diverses Sociétés en France.

GUÉRISON certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2^me^ jour. **M. LENORMAND**, Méd^e Sp^ve^, Anc^n Aide-Major des Hôpitaux M^res^, à **Melun**. Consult. gratuites par corresp.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.

S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

ASTHME & CATARRHE guéris p^r^ les **CIGARETTES ESPIC**, 2f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

VICHY Source **LAVERGNE** St-Yorre 20f LA CAISSE de 50 bouteilles
La plus gazeuse, la plus froide et la meilleure pour le traitement à domicile des maladies tributaires des Eaux de Vichy. Réduction imprt^e^ à MM. les Ecclésiastiques, Communautés et Etabl^ts^ hosp^rs^.
RENSEIGNEMENTS ET COMMANDES : **M. F. LAVERGNE**, Ph^en^ de 1^re^ Cl., *Vichy*.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6^e^ ANNÉE. Vendredi 23 Octobre 1891. N^o^ 43

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Apostolat de la Prière ; Nécrologie ; La rentrée du Grand-Séminaire à Quimper ; Retraite des jeunes soldats a Quimper, Lesneven et Quimperlé ; Retraites des femmes à Quimper, Lesneven et Quimperlé.

II. Cause de Michel Le Nobletz ; La harpe d'Armorique.

III. Nouvelles du Monde catholique : Annecy, Paris, Trèves et Argenteuil.

IV. Documents historiques (suite).

V. Visite de la Cathédrale de Quimper (suite).

VI. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 25 Octobre. — 23^e^ Dimanche après la Pentecôte, office du jour, vert. — A la messe, mémoires : 1° de saint Gouesnou, 2° des ss. Chrysanthe et Daria, martyrs.

Vêpres de saint Alor, mémoires : 1° du dimanche, 2° de s. Gouesnou, 3° de s. Alain, 4° de s. Evariste.

Lundi 26. — S. Alor, évêque, double, blanc.

Mardi 27. — Vigile des saints Simon et Jude. — S. Magloire, évêque, semi-double, blanc.

Mercredi 28. — Saint Simon et saint Jude, apôtres, double de 2^me^ classe, rouge.

Jeudi 29. — Fête de la Pureté de la Sainte-Vierge, double-majeur, blanc.

Vendredi 30. — Office du jour, vert, ou office votif de la Passion, semi-double, rouge.

Samedi 31. — *(Jeûne).* — Vigile de Tous les Saints, ou office votif de l'Immaculée-Conception, semi-double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Hôpital-Camfrout	25 et 26 octobre.
Lababan	27 et 28 octobre.
Saint-Pabu	29 et 30 et 31 octobre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Apostolat de la Prière.

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS.

Intention générale pour Novembre 1891, désignée par Son Em. le Cardinal Préfet de la Propagande, et bénie par S. S. Léon XIII : LES MISSIONS DE L'INDO-CHINE.

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre en particulier, pour ces contrées de l'Indo-Chine qu'arrosa le sang de tant de martyrs, afin qu'une si riche semence assure désormais à votre Eglise d'opulentes moissons de chrétiens.

Résolution apostolique : Propager les Retraites spirituelles.

Un vaillant Évêque écrit : « C'est dans le cénacle des retraites — surtout de celles qu'on nomme *fermées* — que nous verrons de nos jours se former pour les paroisses, pour les Œuvres, pour le monde du travail, un état-major d'âmes généreuses, décidées à faire régner partout Jésus-Christ. » Aidons par notre exemple, nos conseils, nos offrandes, au recrutement de ces retraites.

Nécrologie. — M. Gorgeu, ancien vicaire de Guilligomarc'h et de Taulé, vient de mourir dans sa famille à Pont-Croix.

QUIMPER. — La rentrée du Grand-Séminaire a eu lieu lundi soir dans les plus consolantes conditions : il y a quarante-sept nouveaux séminaristes.

Vingt-deux jeunes séminaristes s'apprêtent à rentrer à la caserne dans la première quinzaine de novembre.

Le prédicateur de la retraite de rentrée au Grand-Séminaire est le R. P. Le Gouëff, supérieur de la Résidence de Brest.

QUIMPER. — Cent dix jeunes soldats de la classe appelée sous les drapeaux font actuellement une retraite préparatoire à leur nouvelle vie dans la maison de Retraite de Quimper, sous la direction de M. l'abbé Godec, curé-doyen d'Elliant, et de M. l'abbé Le Coz, recteur de Penmarc'h.

LESNEVEN. — Quatre cent cinquante jeunes soldats, conscrits ou congédiés dans leur famille, suivent cette semaine la seconde retraite prêchée comme la première, qui avait réuni cinq cent neuf jeunes gens, par M. l'abbé Grall, curé-doyen de Ploudalmézeau.

QUIMPERLÉ. — La retraite des jeunes soldats aura lieu la semaine prochaine pour l'arrondissement de Quimperlé, comme nous l'avons annoncée, dans notre dernier numéro.

QUIMPER. — Nous apprenons que dans toutes les paroisses on organise, comme les années précédentes, la *Messe du départ*, pour les jeunes soldats. C'est ,en effet, un excellent usage qui produit les meilleurs résultats, surtout quand on donne à cette cérémonie la plus grande solennité possible, soit en y convoquant au moins tous les parents des partants, soit par des chants de cantiques de circonstance et tous les autres moyens dont on dispose. La *Messe du départ* devrait être une des plus touchantes fêtes de la paroisse.

Il est toujours très bon de munir chaque soldat d'une lettre pour l'aumônier militaire de la garnison où il va, de rester en relations avec lui pendant son temps de service et de lui montrer à l'occasion le grand intérêt qu'on lui porte.

Toutes ces choses deviennent plus faciles après les beaux succès obtenus par les retraites de Lesneven et de Quimper.

Retraite de femmes à Quimper, *du 10 au 17 octobre 1891.* — Paroisses : 26 ; retraitantes : 63. — Ile-de-Sein, 6 ; Plouhinec, 6 ; Briec, 5 ; Pleyben, 5 ; Plonévez-Porzay, 4 ; Pont-l'Abbé, 4 ; Plogoff, 4 ; Quimper, 3 ; Douarnenez, 3 ; Pluguffan, 3 ; Cléden, 2 ; Beuzec, 2 ; Kerlaz, 2 ; Cléder, 2 ; Ploaré, 1 ; Beuzec-Cap-Sizun, 1 ; Plonévez-du-Faou, 1 ; Gourlizon, 1 ; La Forest-Fouesnant, 1 ; Ergué-Gabéric, 1 ; Edern, 1 ; Loctudy, 1 ; Saint-Divy, 1 ; Kerfeunteun, 1 ; Plonéis, 1 ; Langolen, 1.

Retraite de femmes donnée à Lesneven, *du 10 au 17 octobre.* — Paroisses : 82 ; Retraitantes : 438. — Plougastel-Daoulas, 28 ; Plabennec, 28 ; Roscoff, 26 ; Plouvien, 21 ; Lannilis, 15 ; Plouguerneau, 13 ; Plounévez-Lochrist, 13 ; Plouider, 13 ; Plougoulm, 11 ; Saint-Frégant, 9 ; Ploudaniel, 9 ; Plouénan, 9 ; Lanarvily, 9 ; Cléder, 8 ; Saint-Derrien, 7 ; Kersaint-Plabennec, 7 ; Kernilis, 7 ; Bourg-Blanc, 7 ; Saint-Pôl-de-Léon, 7 ; Plouédern, 7 ; Lesneven, 6 ; Plounéour-Trez, 6 ; Trégarantec, 6 ; Kernouës, 6 ; Tréouergat, 6 ; Saint-Divy, 6 ; Plougar, 5 ; Bodilis, 5 ; Lanhouarneau, 5 ; Saint-Renan, 5 ; Kerlouan, 5 ; Guissény, 5 ; Plouguin, 5 ; Tréflés, 5 ; Plouzané, 5 ; Guipavas, 4 ; Plouvorn, 4 ; Le Folgoët, 4 ; Saint-Thonan, 4 ; Guimiliau, 4 ; Lambézellec, 4 ; Coat-Méal, 3 ; Plouescat, 3 ; Saint-Méen, 3 ; Le Drennec, 3 ; Plourin-Ploudalmézeau, 3 ; Milizac, 3 ; Landerneau, 3 ; La Forest, 3 ; Plouarzel, 3 ; Landéda, 3 ; Ploudalmézeau, 3 ; Lampaul-Guimiliau, 3 ; Saint-Thégonnec, 2 ; Le Relecq, 2 ; Irvillac, 2 ; Ploumoguer, 2 ; Ouessant, 2 ; Bohars, 2 ; Taulé, 2 ; Santec, 2 ; Guipronvel, 2 ; Saint-Sauveur (Brest), 2 ; La Roche-Maurice, 2 ; Saint-Marc (Brest), 2 ; Guilers (Brest), 2 ; Porspoder, 1 ; Tréglonou, 1 ; Lanneufret, 1 ; Trézilidé, 1 ; Saint-Pierre-Quilbignon, 1 ; Saint-Vougay, 1 ; Sibiril, 1 ;

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Pleyber-Christ, 1 ; Mespaul, 1 ; Goulven, 1 ; Plouénan, 1 ; Tréflévénez, 1 ; La Feuillée, 1 ; Crozon, 1 ; Trémaouézan, 1.

Retraite bretonne de femmes donnée à Quimperlé, *le 11 octobre 1891.* — Paroisses : 13 ; retraitantes : 37. — Guiscriff (Morbihan), 7 ; Kernével, 5 ; Moëlan, 4 ; Querrien, 4 ; Mellac, 4 ; Clohars, 3 ; Bannalec, 3 ; Saint-Thurien, 2 ; Quimperlé (Sainte-Croix), 1 ; Rédéné, 1 ; Douarnenez, 1 ; Cast, 1 ; Riec, 1.

Cause de Michel Le Nobletz

NOUVELLE IMAGE.

Depuis que Mgr Lamarche, sur la demande du regretté Père Le Jeune et avec l'agrément de N. S. Père Le Pape, a fait instruire le procès informatif de béatification de Michel Le Nobletz, les prêtres et les fidèles du diocèse ont montré, par leur générosité et leur empressement à suivre les diverses phases de ce procès et à fréquenter les sanctuaires élevés en mémoire du grand Serviteur de Dieu, l'intérêt qu'ils portent à la glorification de leur saint compatriote. Aussi regardons-nous comme un devoir de leur indiquer de temps en temps les progrès de cette belle Cause, à la Curie romaine. Malheureusement il faudra attendre encore des années avant d'arriver au but ; mais ces délais ne sont pas toujours si longs que des esprits chagrins ou des personnes peu au courant de cette procédure se plaisent à le répéter, au risque de décourager les meilleures âmes et de nuire à la Cause elle-même. D'ailleurs, ces délais peuvent être abrégés : ils l'ont été déjà pour le cas présent, par la dispense de traduction, et ils le seront encore en proportion de l'intérêt que tous prendront à la réussite de la Cause, soit en sollicitant de nouvelles faveurs par l'intercession du Serviteur de Dieu, soit en recherchant avec plus de soin les documents qui devront être fournis aux prêtres chargés par Mgr l'Evêque de poursuivre cette affaire.

Assurément, il y a des Causes de canonisation qui ont duré cent ans et plus avant d'aboutir ; mais alors c'est qu'elles avaient été, pendant un temps plus ou moins long, et pour un motif quelconque, abandonnées par ceux qui avaient qualité pour les poursuivre. Les Congrégations Romaines n'ont pas d'initiative, pas plus celle des Rites que les autres. Si donc, à un moment donné, les intéressés ne *requièrent* plus, ou refusent de subvenir aux frais de la procédure, les causes sont suspendues. Il y en a beaucoup dans ce cas à la Sacrée-Congrégation et qui datent de plusieurs siècles.

Quoi qu'il en soit, nous sommes heureux d'annoncer que la Cause en question vient encore de faire un pas en avant. En effet, pendant la troisième semaine de Septembre, le Tribunal ecclésiastique s'est transporté de nouveau à Douarnenez, à Plouguerneau et au Conquet, pour la construction d'un nouveau procès appelé de *non cultu*.

Ce procès a pour but de prouver que si le Serviteur de Dieu a un renom de sainteté, du moins il ne lui a jamais été rendu de culte public. Cette mesure a un double but. Celui d'abord d'empêcher la piété des fidèles de s'égarer sur des sujets qui ne mériteraient pas ces honneurs, et ensuite de sauvegarder l'indépendance du Saint-Siège qui, dans ces questions comme dans les autres, doit guider les fidèles et non pas suivre leur direction.

Le jeudi, 8 octobre, ce procès a été publié à l'évêché, et, à partir de ce moment, les témoins qui ont déposé dans les différentes séances, sont relevés du secret qu'ils avaient promis de tenir, au sujet de leurs dépositions. Les actes et documents vont être livrés à un prêtre qui veut bien en faire la transcription ; et, lorsque le Tribunal aura confronté cette copie avec l'original, on l'enverra à Rome dûment revêtue des sceaux de Monseigneur.

Pour compléter nos renseignements au sujet de cette belle Cause, il convient de dire un mot de l'image que Sa Grandeur a commandée à Paris et que l'on vient de distribuer dernièrement aux fêtes des chapelles de Saint-Michel à Plouguerneau et à Douarnenez.

Lorsque après un examen suffisant de la vie, des vertus et des écrits du Serviteur de Dieu, le promoteur de la Foi ne juge pas convenable, pour le moment, de faire de nouvelles difficultés, la partie préparatoire du procès est terminée. Le Postulateur demande alors formellement à la congrégation de vouloir bien introduire la cause. Les Rites se réunissent en assemblée générale et donnent leur décision. Si cette décision est approuvée par le Pape, la Cause est alors officiellement introduite et à partir de ce jour, le Serviteur de Dieu a droit au titre *de Vénérable*. Or, à ce moment, il est d'usage de distribuer aux membres de la congrégation qui se sont occupés de la cause, cardinaux, prélats et officiers inférieurs, des tableaux représentant le *Vénérable* dans l'une des principales circonstances de sa vie.

Pour ne pas être en retard, et aussi dans l'espoir que la Cause sera introduite bientôt, Monseigneur avait demandé à M. Yan' Dargent de faire un tableau que l'on prendrait pour type de ceux qui devront être donnés à Rome. Notre cher compatriote a mis dans ce travail son âme d'artiste et de Breton et composé une œuvre digne de lui et du sujet qu'il traitait. C'est ce tableau qui a servi de modèle aux images dont nous parlions et que l'on voudrait répandre dans le diocèse. L'intention de Sa Grandeur est de faire ainsi connaître davantage le saint missionnaire et d'amener les fidèles à le prier et à prendre un plus grand intérêt à sa glorification.

Nous engageons donc les personnes qui aiment cette belle Cause et ont confiance dans l'intercession du vénéré prêtre, à se procurer ces images et à les conserver dans leurs maisons, dans leurs paroissiens et leurs livres de piété.

Dans plusieurs librairies religieuses du diocèse, notamment à

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Quimper, à Brest, à Morlaix, à Landerneau, et chez plusieurs autres dont nous donnerons les noms plus tard, on les trouvera à acheter aux conditions suivantes :

1° Celles du format carte de visite, 0 fr. 05 (un sou) chacune.

2° Celles du format album, pouvant être encadrées, 0 fr. 40 (8 sous l'exemplaire).

C'est un moyen de propagande excellent, et, nous savons être l'interprète des sentiments et désirs de notre Évêque, en demandant à Messieurs les Ecclésiastiques et aux diverses congrégations religieuses du diocèse de répandre cette image le plus possible.

Le dépôt se trouve au Secrétariat de l'Evêché. Il suffira d'écrire là pour en obtenir telle quantité qu'on voudra.

La Harpe d'Armorique.

Mon Armor n'avait plus de barde,
Plus de concerts comme autrefois...
Lui seul, que le printemps nous garde,
Le rossignol chantait au bois.

Mon doux rossignol, chante, chante !
Sur les sombres rochers de Sein ;
Bondis, mer, bondis plus ardente !
Les bardes ne disent plus rien.

Merlin, ta vieille prophétie
S'accomplit dans ces jours de deuil...
Les Franks, pour notre poésie,
Déjà préparent un linceul.

La harpe, dont l'accent sublime
Des cœurs faisait jaillir l'éclair,
Ils ont, pour consommer leur crime,
Jeté ses débris dans la mer.

Un soir, en proie à la tristesse,
Sur la grève se promenait
Un jeune homme rêvant sans cesse
A sa Bretagne qu'il pleurait.

Soudain apparaît à sa vue,
Apparaît une harpe d'or ;
Il s'approche et son âme émue
Reconnaît la harpe d'Armor.

Sensible enfin à notre plainte,
Un ange, du milieu des flots,
Avait sauvé la harpe sainte
Et réuni tous ses morceaux.

« Oui, c'est le ciel qui me l'envoie »,
S'est-il écrié radieux...
« Mon âme tressaille de joie !
« Voici la harpe des aïeux. »

Le barde chante : « Durs de tête,
« Et vaillants toujours nous serons. »
Et l'écho transporté répète :
« Nous serons toujours des Bretons. »

Il chante : « La langue bretonne,
« Parlez-la comme aux anciens jours ! »
Et plus forte, la voix résonne :
« Le breton toujours, oui, toujours ! »

Il chante : « Aimons comme nos pères
« Jésus qui nous protège encor ! »
Et les voix ont crié plus fières :
« Toujours, toujours le Dieu d'Armor ! »

L'abbé J.-M. Kerbiriou.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Annecy. — Une légère amélioration s'est produite dans la santé de Mgr le Cardinal Mermillod : l'espoir renait autour de lui, on espère le sauver.

Paris. — Mgr Freppel, évêque d'Angers et député du Finistère, vient d'être choisi par les électeurs de Diego-Suarez, pour représenter la colonie au sein du conseil supérieur. Cette distinction est la juste récompense des efforts que l'éminent évêque d'Angers a dépensés à la Chambre pour la défense des intérêts des colons à Madagascar.

Trèves et Argenteuil. — L'*ostension* de la sainte Tunique de Notre-Seigneur, conservée à Trèves, a déjà attiré dans cette ville, depuis le mois d'août, 1.900.000 pèlerins.

A propos de cette célèbre *ostension* de Trèves et des constatations qu'elle a soulevées, on lira avec intérêt le rapport écrit par M. Jacquemot, curé-doyen de Boissy-Saint-Léger ; il faisait partie de la délégation envoyée à Trèves par Mgr l'Evêque de Versailles.

Après avoir rappelé les attaques des journaux impies, leurs inventions perfides où l'on prêtait au clergé d'Argenteuil des conversations qui n'ont jamais été tenues, M. Jacquemot continue :

« L'église de Trèves, comme celle d'Argenteuil, se fait gloire de posséder, depuis la plus haute antiquité, un vêtement de Notre-Seigneur. Quel est ce vêtement, quelle est sa forme, quel est son tissu ? Sur ces questions, il faut reconnaître qu'il y avait bien des réponses vagues et ambigües. Pendant

Archives diocésaines de Quimper et Léon

longtemps d'abord, on a cru que l'ensemble de la sainte relique était la robe elle-même. De là des descriptions inexactes sur la richesse et la splendeur primitive de ce vêtement. Puis, d'après un travail du chanoine Wilmowski, certains prétendaient que la relique elle-même n'était qu'une partie considérable empruntée à une relique plus importante. D'aucuns murmuraient que cet emprunt aurait été fait à Argenteuil.

« Mgr l'Evêque de Versailles a jugé qu'il était bon et sage de profiter de cette ostension semi-séculaire pour arrêter définitivement certaines questions. Plein de zèle et d'amour pour la vérité avant tout, il a rencontré dans Mgr l'Evêque de Trèves le bon vouloir le plus parfait. Il y avait chez les deux prélats, même désir de loyauté, zèle égal pour la gloire de Dieu.

« C'est alors que Sa Grandeur Mgr Goux, délégua trois prêtres de son diocèse : M. le chanoine Teissier, curé-doyen d'Argenteuil, M. l'abbé Dacheux, curé d'Enghien et M. l'abbé Jacquemot, curé-doyen de Boissy-Saint-Léger, pour aller vénérer en son nom la sainte Robe de Trèves, M. le Curé d'Argenteuil emportait avec lui une parcelle assez notable de notre sainte Relique, et une copie authentique du procès-verbal de l'examen fait par Mgr de Versailles, en 1882, de la Tunique sainte.

« Mgr Korum fit le meilleur accueil à la Commission de Versailles, et lui-même la conduisit à la salle du Trésor ; là se trouvaient le prévôt du Chapitre et l'un des directeurs du Séminaire. Sur une grande table, la sainte Robe était étendue, recouverte d'une enveloppe de soie bleue. Après les prières d'usage, Mgr Korum fit enlever l'enveloppe et la sainte Relique apparut à nos yeux. La description qu'en donne le procès-verbal fait après l'examen des 5, 7 et 8 juillet 1890, *est absolument exacte*. En voici les points les plus importants, que nous extrayons du livre du Dr Wilhems, page 219 :

« *Dans son ensemble*, la relique se compose de trois couches d'étoffe « superposées ; celle de dessus est, sur le devant, pour la grande partie, une « étoffe de soie damassée, c'est de ce côté que la sainte Relique est exposée à « la vénération des fidèles ; du côté du dos, une sorte de gaze (crêpe de Chine) « superposée. Il est impossible de déterminer l'antiquité de cette gaze. Quant à « l'étoffe damassée, on peut admettre comme pays d'origine l'Orient, et comme « temps une époque comprise entre le VIe et le XIe siècle. Le dessin coloré « consiste en bandes de couleur jaune d'or et violet pourpre, disposées en grands « carrés. A l'intérieur de ces carrés, sont disposés des oiseaux se faisant face « deux à deux..... L'*étoffe interne* (de l'enveloppe) est incontestablement du « côté du dos, une serge de soie unie..... *Entre l'étoffe externe et l'étoffe « interne se trouvent des parties d'étoffe, adhérentes malgré des lacunes, et « qui ont indubitablement, à l'origine, forme le vêtement entier.* »

« Ces parties d'étoffe, enfermées dans ces enveloppes variées, sont la relique proprement dite. Mgr Korum eut l'extrême bonté d'en faciliter l'examen Il découvrit lui-même l'enveloppe de gaze, l'a souleva, fit constater aux délégués de Versailles, non sans tristesse, les traces de la moisissure que l'humidité avait engendrée, mais dont les ravages sont heureusement arrêtés, enfin leur permit d'étudier la relique avec la loupe. L'étoffe est d'un gris brunâtre ; elle est faite d'un tissu extrêmement fin, dont il est presque impossible aujourd'hui de suivre la trame. La matière est, suivant toute apparence, de toile ou de coton. Au cours de la journée, Mgr de Trèves déclara que, pendant toute une semaine, il avait examiné minutieusement toutes les parties de cette étoffe et qu'il attesterait, au prix de sa vie, qu'il n'a rencontré aucun autre tissu étranger.

« Quand la commission eut achevé de contempler et d'étudier le vêtement sacré, M. le Curé d'Argenteuil présenta, sous pli scellé, aux armes de Mgr de Versailles, la parcelle de la sainte Tunique d'Argenteuil. Avec la plus vive émotion, Mgr Korum et MM. les Chanoines virent enfin cette relique qu'ils ne connaissaient pas, et qui leur avait été dépeinte comme une rivale. Ce fut un éclair de joie. En effet, les tissus sont complètement différents. La sainte Tunique d'Argenteuil est un tissu à la trame simple et peu serrée, que l'on suit à l'œil nu, et qui est exactement conforme aux tissus qu'aujourd'hui encore, en Orient, les femmes fabriquent elles-mêmes. Ce tissu est en poil de chameau, d'une couleur sombre, qui l'a fait prendre quelquefois pour de la pourpre foncée. C'est, en réalité, un brun très accentué. Au microscope, on

distingue encore dans les fils le pigment du canal intérieur. — La chose était claire ; les deux vêtements n'avaient rien de commun, et la rivalité entre Trèves et Argenteuil disparaissait comme un mauvais rêve.

« Notre-Seigneur portait plusieurs vêtements ; la tunique de dessous, la tunique de dessus et le manteau.

« La relique de Trèves n'est pas un manteau, ni surtout un manteau de cérémonie (prachmantel). Nous pensons qu'elle n'est pas la tunique de dessous, mais bien celle de dessus. En effet, lorsque la visite du riche trésor fut achevée, et les pieux hommages une dernière fois rendus à la sainte Robe, M. le Curé d'Argenteuil montra à Mgr Korum, à l'honorable prévôt du Chapitre et à M. le docteur Wilhems, le dessin de la tunique d'Argenteuil, telle qu'elle existe aujourd'hui. L'aspect de ce vêtement, l'encolure du sommet, la largeur de l'ouverture des manches, les dimensions précises de l'espace qui sépare les deux épaules, la longueur du tout, donnent la démonstration *objective*, comme disaient ces Messieurs, que notre relique était un vêtement de dessous. Celle de Trèves, au contraire, par sa matière et ses proportions, est une tunique extérieure.

« Deux faits demeurent donc acquis : la diversité des reliques, le rôle spécial de chacune d'elles dans le vêtement de Notre-Seigneur. Laquelle des deux était sans couture ? C'est le seul point en suspens. Peut-être l'étaient-elles toutes deux, car cette sorte de texture n'est en Orient ni rare ni difficile. »

Comment les deux tuniques sont-elles arrivées à Trèves et à Argenteuil ?

Ce fut sainte Hélène qui envoya la robe de Notre-Seigneur à Trèves, sa patrie, une des premières villes de l'empire à cette époque, résidence des empereurs d'Occident jusqu'à la fin du IVe siècle. Il est probable que la sainte Robe fut conservée à Jérusalem pendant les trois premiers siècles jusqu'au moment de l'invention de la vraie croix, et qu'elle fut alors offerte à sainte Hélène.

En 1196, l'archevêque Jean, faisant travailler à la cathédrale, trouva la cassette qui renfermait la précieuse relique. Elle resta, à partir de ce moment jusqu'en 1512, sous le maître-autel, sans être exposée.

Après bien des vicissitudes, la sainte Robe fut rapportée à Trèves en 1810. Elle était enfermée dans une triple caisse, la dernière garnie d'un lacet rouge et de vingt-cinq sceaux intacts ; sous trois enveloppes de soie, on vit enfin la sainte Robe conservée dans sa longueur, mais pliée dans le sens de sa largeur.

La longueur par devant est de 1m55 et par derrière de 1m62 ; la largeur sous les manches est de 0m73 et au bas de 1m16 ; la longueur des manches est de 0m50 et leur largeur de 0m32.

Quant à la relique d'Argenteuil, saint Grégoire de Tours dit que la tunique achetée par les fidèles fut portée dans une ville de Galatie ; de là, déposée à Jaffa lors de l'incursion des Perses ; vers 594, elle fut solennellement portée à Jérusalem. En 614, Chosroès s'en empara en même temps que de la vraie croix ; Héraclius la reprit et la déposa à Constantinople.

L'impératrice Irène, envoyant de riches présents à Charlemagne, y comprit la tunique sans couture de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Une des filles de Charlemagne s'était consacrée à Dieu au monastère d'Argenteuil où déjà habitait Gisèle, sœur de l'empereur. Celui-ci voulut enrichir le monastère du plus précieux trésor envoyé de l'Orient. Il fit donc la translation solennelle de la sainte Tunique vers le 13 août 800 et la déposa dans le monastère d'Argenteuil.

A la Révolution de 1790, la châsse fut prise ; mais la sainte Robe fut dérobée à la fureur des révolutionnaires ; malheureusement, elle fut alors divisée en plusieurs morceaux.

Elle avait 1m45 de hauteur et 1m15 de largeur.

Après les mauvais jours, le cardinal Caprara remit la sainte relique en honneur par un acte authentique. *(Semaine religieuse de Reims.)*

En vente chez M. VIC, libraire, rue Casselle, 11, Paris.

Mois des Ames du Purgatoire, ou Méditations pratiques pour chaque jour de novembre, par l'Abbé BERTHOUX, chanoine, Curé de Saint-Bruno de Grenoble. — Prix : *1 fr. 25 ;* franco, *1 fr. 50.* — SALAUN, Quimper.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Librairie J. VIC et AMAT, 11, rue Cassette, Paris.

VIENT DE PARAITRE

Imitation de Jésus-Christ, traduction nouvelle avec notes ascétiques, par M. l'Abbé Bucher, chanoine honoraire d'Angers. — 1 beau volume, grand in-18, broché, **2 50** ; relié percaline, tranche rouge, 3 50 ; relié basane souple, tranche rouge, 4 50 ; relié chagrin, 2e choix, tr. dorée, 4 50 ; relié chagrin, 1er choix, tr. dorée, 5 50. — *SALAUN, libraire à Quimper.*

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÈS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

CHATEAU DE BREST *(suite)*

M. Le Gac, ancien professeur du collège de Quimper, fut plus heureux dans ses démarches près du District de Pont-Croix, malgré la forme un peu verte de sa demande (1). Le 13 février 1792, il écrivait du château au sieur Clermont, procureur-syndic du District de Pont-Croix :

« Monsieur et ancien condisciple, vous avez présidé la délibération du District de Pont-Croix du 1er décembre 1791, où il fut pris contre moi l'arrêté le plus inconstitutionnel qui fût jamais. Je ne veux pas vous rappeler la manière dont j'ai été pris, conduit de Pont-Croix à Quimper, de Quimper à Brest, où je suis depuis au fond d'une prison. Tirons un voile sur ces horreurs auxquelles, j'aime à le croire, vous n'avez eu qu'une part bien passive. Mais je ne puis m'empêcher de me plaindre à un ancien ami d'un propos qu'on lui prête. Je me suis laissé dire que vous avez assuré que le Directoire du District de Pont-Croix avait envoyé au Département son avis pour me faire élargir. Ce propos aurait un air d'ironie et il n'est pas de la dignité de l'Administration de plaisanter sur le sort d'une victime innocente. Le Département, qui en a élargi d'autres sur l'avis de leur District, m'eut aussi rappelé si vous l'aviez réellement demandé. »

Dans sa séance du 17 février, le District de Pont-Croix pria le Département de faire mettre en liberté le sieur Le Gac, ce qui fut exécuté. Un mois après, le 21 mars, il était de retour à Pont-Croix. La lettre suivante va nous apprendre comment il y fut reçu (2) :

« *M. Le Gac au Département.*

« Quimper, le 24 mars 1792.

« Messieurs, la manière honnête avec laquelle vous avez eu la bonté de me recevoir après mon retour de Brest, me

(1) L. 238.
(2) L. 238.

donnait lieu d'espérer un meilleur accueil au District de Pont-Croix, où j'ai fixé mon domicile depuis le 3 mai 1791. Quelle a été ma surprise lorsqu'à mon arrivée à Pont-Croix, le 21, à 7 heures du soir, j'ai reçu, le 22, à midi, la lettre ci-jointe :

« Le Directoire a appris avec surprise votre retour en cette « ville. Cette démarche de votre part lui a paru d'autant plus « indiscrète que l'élargissement qu'il a sollicité en votre faveur « n'a été accordé qu'à condition que vous vous abstiendriez « de paraître dans notre ressort. Nous espérons qu'il suffira « de vous rappeler nos intentions pour que vous vous hâtiez « de vous y conformer et de vous épargner un second voyage « à Brest. »

« J'ai déclaré à ces Messieurs que j'avais recours au Département (et vous demande l'autorisation), en vertu des droits de l'homme, de me promener librement dans tous les districts du département et spécialement dans celui de Pont-Croix, dans lequel je fixe mon domicile. »

Le Département trouva cette réclamation fort juste, et par un arrêté du 24 mars, il donna satisfaction à la demande de M. Le Gac.

Mais le District de Pont-Croix ne se tint pas pour battu et, le 26 mars, il arrêtait de déclarer au Département « qu'il croit ne pouvoir regarder comme exécutoire son arrêté du 24, attendu qu'il est contraire à l'art. 3, 8e section de l'instruction de l'Assemblée nationale du 12 août 1790. La religion du Département a été surprise par le sieur Le Gac et ses protecteurs, et le Directoire du District persiste dans l'injonction faite au sieur Le Gac le 22 courant. »

D'autres prêtres du District de Pont-Croix détenus au château de Brest avaient également fait des démarches pour obtenir leur liberté ; mais ils furent moins heureux, et M. Moreau Rozancelin, parent de M. Richault, l'un des intéressés, s'en plaint amèrement au District de Pont-Croix, par une lettre du 23 mars 1792 (1) :

« Messieurs, le 12 du courant, j'eus l'honneur de vous présenter une lettre de Messieurs les ecclésiastiques de votre District prisonniers au château de Brest (2). J'avais remis une lettre particulière, la veille, de M. Richault, mon parent, à Monsieur le Président. Vous m'assurâtes que si M. Richault vous avait écrit plus tôt une lettre particulière, vous l'eussiez affranchi de *son esclavage*. Messieurs, vous me permettrez de vous dire que cette phrase est le style du despotisme ; une lettre particulière ne tire pas une homme de l'esclavage lorsqu'il est détenu dans un pays libre. Vous me fîtes, de plus, observer qu'il était en mauvaise compagnie, ayant signé avec

(1) L. 246.
(2) Cette pétition était signée par MM. Fidèle Plouhinec, Charlès, Gloaguen, Guézengar, Richault et Rochedreux.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ses confrères. Quelle est donc ma surprise, après huit jours expirés, d'apprendre à Quimper que vous n'aviez écrit en sa faveur ! Que conclure de tout cela ? Que vous n'avez pas de plus grande satisfaction que de faire des actes arbitraires et d'agir contre la loi en abusant les citoyens qui s'adressent à vous avec de justes sujets de plainte... Est-il possible, Messieurs, que votre haine s'écarte à ce point de la loi ? Il est donc vrai que vous n'êtes justes qu'en faveur des criminels, et qu'il suffit d'être innocent pour n'avoir aucune part à votre équité ? N'avais-je pas raison de vous témoigner mon peu de confiance ?...

« Je conclurai toujours que votre justice est pour les calomniateurs et les perturbateurs; quand surtout ils vous dénonceront à leur gré des victimes, vous ne travaillerez jamais avec plus de zèle ; mais quand il s'agit de rendre justice à l'innocence, vous êtes sourds à leurs cris.

« Ce discours vous déplaira peut-être, la vérité blesse toujours les personnes qui ne consultent que leurs passions, sans se soucier du mal qu'elles peuvent causer... »

La Municipalité de Plouédern voyait également rejeter la pétition qu'elle rédigea le 25 mars 1792, pour obtenir la liberté de M. Nicolas, prêtre de cette paroisse et saisi à Landerneau, dans la nuit du 6 au 7 février, chez une femme malade qu'il était venu administrer (1).

« Remontrent les habitants de la paroisse de Plouédern, qu'ils ont vu avec l'étonnement le plus grand que le sieur Nicolas, prêtre, a été arrêté à Landerneau au moment où il administrait une femme malade. Il fut mené au corps de garde, où on le retint toute la nuit ; le lendemain il fut conduit au Directoire du District ; là, il fut fouillé parce qu'on avait dit qu'il avait la Sainte Hostie dans sa poche ; on ne la trouva point. Cette recherche prouva son innocence, elle aurait dû lui procurer la liberté ; le contraire arriva : il fut conduit par deux gendarmes au château de Brest.

« Les remontrants ne vous diront pas combien cet attentat est illégal. Vous sentirez mieux que les remontrants cette vérité ; mais ce qui leur importe de vous démontrer, c'est que l'emprisonnement du sieur Nicolas les met dans l'embarras et les prive des secours spirituels. La paroisse de Plouédern est grande, il n'y a plus que le sieur Branellec, recteur, qui y réside ; le dimanche il n'y a que la grand'messe, ce qui est d'un préjudice considérable, car il n'y a qu'une partie des habitants qui puisse y aller. Le sieur Branellec ne peut suffire pour administrer les malades, en ce moment en fort grand nombre ; quelques-uns sont exposés à mourir sans les secours spirituels ; ils sont cependant, Messieurs, si nécessaires dans

(1) L. 59.

ce moment terrible du passage de la vie à l'éternité, dans ce moment qui décide du sort éternel de l'homme. Les remontrants verraient avec peine leurs coparoissiens périr sans recevoir les sacrements, craignant avec raison pour un pareil sort. Que M. Nicolas revienne parmi eux...

« Yves MARTIN, *maire ;* Louis CASTEL, *juge de paix ;* Guillaume GUYADER ; François BIDANEL ; Yves LE GUEN ; Jacques-Marie CREN. »

Le District de Landerneau, auquel cette pétition fut renvoyée, déclara, le 24 avril 1792 :

« Considérant les motifs allégués par les pétitionnaires comme autant d'outrages faits à la vérité et de preuves de l'incivisme qui règne dans ce canton qui réclame un de ses zélés partisans,

« Être d'avis que le sieur Nicolas soit conservé à Brest, jusqu'à ce que la patrie n'ait plus à craindre du fanatisme, qui semble se réveiller. » *(A suivre.)*

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(SUITE)

CHAPITRE VII

CONSTRUCTION DE L'ÉDIFICE

Il y a peu d'années, les voyageurs en pénétrant dans la cathédrale, auraient en vain cherché quelques indications relatives au monument le plus remarquable qu'ils eussent à étudier dans notre ville. M. Trévédy, ancien président du Tribunal de Quimper, offrit de résumer l'histoire de cette église si riche en souvenirs, et sa proposition ayant été agréée, le tableau suivant, dressé par lui d'après les documents signalés dans la *Monographie,* fut imprimé et suspendu à la première colonne de la Nef, du côté de l'Evangile.

DATES PRINCIPALES

DE LA CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE

Saint Corentin.

V^e^ siècle. — Saint Corentin fonde son église sur le territoire que lui donne Grallon, roi de Cornouaille.

A cette première église succède une seconde cathédrale (1), qui avait pour annexe la chapelle *Notre-Dame de la Victoire,* où Allain Cainart, comte de Cornouaille, fut inhumé en 1058.

(1) M. Le Men, dans la *Monographie,* suppose plusieurs cathédrales se succédant du V^e^ au XIII^e^ siècle.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CATHÉDRALE ACTUELLE.

Raynaud. — 1219-1245.

1239. — L'évêque Raynaud entreprend la reconstruction du chœur, auquel il rattache la chapelle *Notre-Dame*, qui devient chapelle absidale. Il est inhumé, en 1245, dans l'église du couvent de Saint-François, qu'il venait de fonder.

Yves Cabellic. — 1267-1280.

1280. — Le bas-côté Nord du chœur est construit.

Allain Rivelen. — 1290-1299.

1285-1295. — Reconstruction de la chapelle absidale. L'évêque Alain Rivelen, dit Morel, en consacre l'autel qui subsiste encore.

Allain Gonthier. — 1333-1335.

1335. — Construction du collatéral Sud du chœur.

Gatien de Monceaux. — 1408-1416.

1408-1416. — Construction des voûtes du chœur par l'évêque Gatien de Monceaux.

Bertrand de Rosmadec. — 1417-1444.

1417. — Les voûtes sont peintes par Jestin ; les fenêtres sont garnies de vitres coloriées.
1418. — Le duc Jean IV fait un legs pour la construction de l'église.
1424. — L'évêque Bertrand de Rosmadec entreprend la construction de la nef.
1424. — 26 juillet, jour de sainte Anne, le même pose la première pierre des tours avec Jean de Langueouez, chevalier, représentant le duc Jean V.
1436. — Le pape Eugène IV accorde une indulgence à ceux qui, par leurs aumônes, contribueront à l'achèvement de l'œuvre.

Jean de Lespervez. — 1451-1472.

1460. — La nef est achevée.
1464. — Les bas-côtés de la nef sont voûtés.
1467. — L'évêque Jean de Lespervez donne tous ses biens en fondations pieuses, au nombre desquelles l'achèvement de l'église.
1467. — Le croisillon Sud du transept est couvert.
1469. — Construction d'un clocher en bois recouvert de plomb s'élevant à cinquante pieds au-dessus de la croix du transept.

Thibaud de Rieux. — 1472-1479.

1475. — On entreprend la construction du croisillon Nord du transept, qui sera terminé en 1486.

Allain Le Maout. — 1484-1493.

1487-1493. — Construction des voûtes du transept et de la nef.

Raoul Le Moel. — 1493-1501.

1494. — Construction des meneaux, des hautes fenêtres de la nef, des balustres, des galeries, des pinacles, etc.
Vers cette époque, les fenêtres sont garnies de vitres peintes par les Jean Sohier.

Claude de Rohan. — 1501-1540.

1501. — Alexandre VI accorde une indulgence à ceux qui contribueront à l'achèvement de la cathédrale.
1514. — Construction de l'ossuaire dans le cimetière contigu à l'église. (Une croix marque la place de l'ossuaire supprimé en 1840.)

(Les travaux accomplis de 1477 à 1514 (trente-sept ans), sont surtout l'œuvre de Guillaume Le Goaraguer, maître tailleur de pierres.)

Guillaume Le Prestre de Lézonnet. — 1614-1640.

1620. — Incendie de la flèche centrale, qui n'a pas été reconstruite.

René du Louet. — 1640-1668.

1644. — Construction de la tribune des orgues.

François de Coëtlogon. — 1668-1706.

1679. — Construction de la chaire à prêcher, sculptée par O. Daniel.

XIXe SIÈCLE.

Joseph Graveran. — 1840-1855.

1854, 1er Mai. — Mgr Graveran pose la première pierre des flèches. (M. Bigot, architecte, M. Corentin Quéré, maître tailleur de pierres, M. Le Nestour, maître maçon.)

René Sergent. — 1855-1871.

1856, 10 Août. — Les flèches, entièrement achevées, sont débarrassées de leurs échafaudages.
1857-1859. — Reconstruction de la sacristie sur les plans de M. A. Durand, architecte à Paris.
1860. — Achèvement de la galerie supérieure de la nef.
1862-1867. — *Débadigeonnage* de l'église par M. Mahé, entrepreneur de maçonnerie, sous la direction de M. Bigot.
1866. — Rétablissement du trumeau et du tympan de la porte principale, supprimés en 1820.
1868. — Consécration du maître-autel, exécuté sur les dessins de M. Boeswilwald, inspecteur général des monuments historiques.
1856-1874. — Restauration ou rétablissement des vitres par MM. Lobin, Hirsch, Steinheil et Lusson.
La cathédrale de Saint-Corentin est érigée en basilique par bref du Souverain-Pontife Pie IX, en date du 11 Mars 1870.

Dom Anselme Nouvel. — 1871-1887.

1870-1883. — Peintures à fresque, des chapelles latérales par M. Yan' Dargent.
1885. — Restauration de la chapelle absidale, par M. Bigot. Peintures décoratives par M. Lameire. Consécration de l'autel de Notre-Dame de la Victoire.
1886. — Installation du reliquaire du Bras de saint Corentin dans la chapelle de Saint-Corentin.

(A suivre.)

Les *Pilules de Vallet* ont été approuvées et recommandées par l'Académie de Médecine de Paris, pour la guérison de la *chlorose*, des *pâles couleurs*, de l'*anémie*, des *pertes de sang* et *pertes blanches* et de tous les états d'épuisement ou de faiblesse générale.
Nota. — Les Pilules Vallet *(vraies)* sont blanches et sur chacune est écrit le nom Vallet. Toutes pharmacies : le flacon : 3 fr., le demi-flacon : 1 fr. 50. Fabrication, 19, Rue Jacob, Paris.

Goudron Guyot véritable, 19, Rue Jacob, Paris. Boisson hygiénique, affections de poitrine, de la gorge et de l'estomac. Prix : 2 francs. Toutes pharmacies.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

56, Place Saint-Corentin QUIMPER — C. LÉON — Place Saint-Corentin, 56 QUIMPER

QUIMPER 27, Rue de Brest — **C. LORIT, JEUNE** — QUIMPER Rue de Brest, 27

Ancien Élève de l'École des Arts et Métiers d'Angers

Fonderies de Bronze et de Cuivre

SPÉCIALITÉ et seule Maison à Quimper de FONTE DE CLOCHES

SERRURERIE ORDINAIRE ET ŒUVRÉE

Rampes d'escaliers, Grilles en fer forgé, **Grilles de chœur, Appuis de communion.**

Ponts et Passerelles, Marquises, Vérandas.

Constructions et Réparations Mécaniques en tous genres.

SONNERIES ÉLECTRIQUES

GUÉRISON certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Méd. Sp., Ass. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuites par retour.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.

S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

ASTHME & CATARRHE guéris p. les CIGARETTES ESPIC. 2 fr. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

Envoyez mandat-poste de **4** francs à BOURDIN ET Cie, *Levallois-Perret*, et vous recevrez franco :

1° Une boîte **Cire hongroise** en pâte, pour meubles et parquets cirés et vernis, donnant le plus beau brillant et ayant la plus grande durée ;

2° Une boîte **Pâte anglaise,** pour polir et nettoyer les cuivres, l'argenterie et le nickel ;

3° Une boîte **Pâte américaine,** pour nettoyer et entretenir les fourneaux, le fer, l'acier, etc. ;

4° Une boîte **Encre-Poudre Ewig,** pour faire son encre soi-même, à la minute.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. Vendredi 30 Octobre 1891. N° 44.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Nominations dans le Clergé ; Quimper ; Retraite des jeunes soldats à Quimper ; Mission de Combrit ; Une Lettre de Mgr de St-Brieuc.

II. Articles du Postulateur dans le Procès Apostolique sur la Réputation de Sainteté en général du Vén. Serviteur de Dieu Julien Maunoir, S. J.

III. Nouvelles du Monde catholique : Saint-Brieuc ; Liturgie, les images eucharistiques ; Hongrie.

IV. Visite de la Cathédrale de Quimper (fin).

V. Avis concernant les Registres des Paroisses et les Catéchismes.

VI. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 1er Novembre. — 24e Dimanche après la Pentecôte. Fête de Tous les Saints, double de 1re classe, blanc. — A la messe et aux vêpres, mémoire du Dimanche. — Après les vêpres des Saints, vêpres des Morts.

Lundi 2. — Office de l'Octave de la Toussaint, semi-double. — Commémoration de tous les Fidèles défunts, double, noir.

Mardi 3. — Saint Guenaël, abbé, semi-double, blanc.

Mercredi 4. — Saint Charles Borromée, évêque, double, blanc.

Jeudi 5. — Bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne, veuve, double, blanc.

Vendredi 6. — Saint Hiltut, abbé, semi-double, blanc.

Samedi 7. — Office de l'Octave de la Toussaint, semi-double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Augustines de Pont-l'Abbé : 1er, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 Novembre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Nomination. — Par décision de Monseigneur, M. Rozec, jeune prêtre, est nommé vicaire à Trégourez.

QUIMPER. — *Saint-Corentin.* — Une messe pour le repos de l'âme de tous les soldats tombés à Mentana, le 3 Novembre 1867, pour la défense du Saint-Siège, sera dite mardi prochain, à 8 heures du matin, à la cathédrale.

— Samedi 7 Novembre, à 7 heures 1/2, on célèbre à la Cathédrale la messe du départ pour les jeunes soldats de Quimper. On y invite, outre les jeunes conscrits, les membres de leurs familles et les chrétiens de la ville. Une allocution sera faite après l'Evangile, et à l'issue de la messe on donnera la bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

Retraite de Quimper. — C'est toujours avec joie et fierté que nous entendons dire : « L'armée française est forte aujourd'hui, elle est grande, elle est belle, elle a retrouvé sa place en Europe ; tout fait croire qu'elle occupe le premier rang. » Discipline, entrain, science, culte de l'honneur, tout s'y rencontre, notre patriotisme a le droit de s'enorgueillir. Un mot cependant se présente à notre esprit en écrivant ces paroles si flatteuses ; c'est la réflexion d'un Breton, qui en 1870 écrivait d'Allemagne à sa famille ; « Je crains pour la France, parce que l'armée allemande sait prier. » Ces craintes sont devenues une cruelle réalité !

Cet élément, la prière et la force morale qu'on y puise, se trouve-t-il aujourd'hui dans l'armée française pour assurer notre espérance ? Non, si par là nous entendons la prière officielle, l'Etat est sans Dieu ; mais si nous considérons l'armée dans les divers membres qui la composent, la réponse est plus consolante, et les espérances sont belles. Oui, on prie dans l'armée et on priera davantage encore à l'avenir ; ce qui s'est passé ces jours derniers à Lesneven et Quimper, nous permet de l'espérer.

Nos retraitants de Quimper, aussi bien que ceux de Lesneven, n'ont pas eu pour but d'aller passer quelques jours ensemble pour se reposer et faire la connaissance de ceux qui demain seront leurs amis, ce n'est là qu'un but secondaire de la retraite ; la bonne volonté, le recueillement, la ferveur de nos conscrits nous ont bien fait voir qu'ils venaient à la retraite pour se retremper dans la foi et s'habituer de plus en plus aux grandes pensées de devoir et de sacrifice, pour être dans quelques jours des soldats à toute épreuve. Je n'ai pas à dire que le règlement a été observé avec une exactitude toute militaire. De l'entrain dans les récréations, une attention soutenue et rendue bien facile d'ailleurs, par la vigueur et le charme des paroles éloquentes de MM. le Curé d'Elliant et le

Recteur de Penmarch, des prières ferventes, des cantiques chantés avec un religieux enthousiasme, c'est plus qu'il n'en fallait pour le succès de la retraite. Elle a été délicieuse, une vraie retraite.

Et maintenant demandez à ces jeunes gens des sacrifices, de l'héroïsme, ils sont prêts, ils ont prié, ils ont réfléchi ; on leur a donné les vraies notions de l'obéissance et de la discipline militaires, c'est-à-dire de l'obéissance et de la discipline chrétiennes ; vous n'avez qu'à commander ; pour eux désormais, l'héroïsme c'est le devoir sous les regards de Dieu.

De cette retraite toute de piété et d'enseignement chrétiens, on peut détacher, comme une œuvre à part, la conférence dialoguée qui avait lieu chaque jour pendant 1 heure 1/2. Apprendre au jeune conscrit la conduite à tenir pendant les quelques jours qu'il doit encore passer dans sa famille, lui donner les renseignements nécessaires pour son arrivée à la caserne, lui indiquer les précautions à prendre pour ne pas perdre les fruits de sa retraite et faciliter l'accomplissement de ses promesses, lui faire connaître les avantages sans nombre du cercle militaire, lui tracer enfin une ligne de conduite envers les anciens et envers ses supérieurs, en un mot, lui faire connaître ses devoirs et ses droits, tel a été le but de ces conférences dialoguées. M l'abbé le Coz, avec le talent que nous lui connaissons et le concours de quelques soldats libérés, chargés de faire la lumière sur toutes les questions intimes de la vie de caserne, a su rendre ces réunions aussi intéressantes qu'utiles. Aucun sujet ne pouvait avoir plus d'actualité, aucune parole ne pouvait l'entourer de plus de charmes ; et nous qui étions présents, nous sommes certain que ces enseignements et ces conseils sont tombés sur un terrain bien préparé et qu'ils porteront des fruits. Il ne manquait là qu'un officier supérieur ; il aurait compris toute l'importance de ces conférences patriotiques, car ces avis, ces conseils feront plus que les menaces et les rigueurs de la discipline militaire.

Un des moments les plus beaux, les plus émouvants de cette retraite si belle en tout point, a été l'adoration quotidienne, de 8 à 9 heures du soir. Quoi de plus naturel que de voir ces jeunes conscrits monter la garde devant le trône du Roi des armées ! C'est là que M. Godec a laissé parler son cœur ; le soldat chrétien doit faire oublier à Notre-Seigneur les soldats du prétoire et du Calvaire ; leurs grossièretés, leurs blasphèmes doivent être réparés par des actes de foi, de reconnaissance et d'amour ; c'est Jésus qui a ennobli la vie du soldat, en élevant la soumission, l'obéissance, à la hauteur d'une vertu chrétienne.

Mais j'ai hâte d'arriver au moment solennel qui a été témoin de l'émotion de notre cœur, et a vu couler nos larmes. Nos jeunes retraitants se sont assis à la Table sainte ; la joie calme et rayonnante brille sur leur visage.

Et maintenant, il faut penser à l'heure de la séparation, il faut sceller cette retraite pour en conserver les parfums et les fruits. Nous voilà de nouveau réunis aux pieds de Notre-Seigneur ; nous

Archives diocésaines de Quimper et Léon

allons renouveler les promesses de notre baptême. « Il y a vingt ans on a fait en votre nom les promesses les plus solennelles. Alors vous ne saviez pas ce qui se passait ; mais aujourd'hui que votre intelligence est pleinement épanouie, aujourd'hui que vous êtes en possession de toutes vos facultés, aujourd'hui que votre cœur est pur, le moment est venu de renouveler ces promesses en face du ciel et de la terre, devant Notre-Seigneur Jésus-Christ présent ici sur l'autel. « Promettez-vous de renoncer au démon et à ses œuvres ? — Oui je le promets ! » et cent bras vigoureux s'élevaient vers l'autel, cent voix émues prononçaient ces paroles : « Oui, je le promets ! » — « Promettez-vous d'être fidèles à tous vos devoirs de chrétiens et de soldats ? — Oui, je le promets ! » Et ces jeunes gens pleuraient et nous pleurions avec eux. Dites-leur de mourir demain pour la Patrie, et ils seront des héros ; car ils ont reçu comme un second baptême en recevant cette dernière bénédiction du Saint-Sacrement.

« Mais comment nous quitter, mes chers amis, s'écrie M. le curé d'Elliant, sans vous remercier du bonheur que vous nous avez procuré, du bien que vous vous êtes fait à vous-mêmes et de l'exemple que vous avez donné à votre pays ! » Puis en termes émus qui pénètrent jusqu'au plus profond de notre cœur, il leur rappelle qu'ils sont les fondateurs de *la retraite des conscrits*, « et si quelqu'un d'entre vous, dit-il, trouvait la mort au service de la Patrie, je lui promets les prières de ses nouveaux amis, des prêtres qui ont pris part à cette première et si bonne retraite. »

Après cela on comprendra cette parole d'un jeune conscrit plus éloquente que tout ce que l'on pourrait dire. L'heure du départ avait sonné, la plupart des retraitants avaient déjà quitté la pieuse solitude ; un jeune homme cependant semblait s'attarder ; triste et réfléchi il ne cachait plus ses larmes. « Etes-vous malade cher ami ? — Non, grâce à Dieu, répond-il en breton, mais il me coûte de quitter cette chapelle » : « Stard e kavan kuitad ar chapel-man. »

X...

Combrit, *20 Octobre 1891*. — Dieu soit loué ! la mission commencée à Combrit le 4 Octobre, sous les auspices de la Vierge, reine du saint Rosaire, vient de se terminer avec un plein succès.

Les exercices de la Mission étaient présidés, la première semaine, par M. Madec, curé de Pont-l'Abbé, dont le zèle n'a pas reculé devant les fatigues de cette tâche, quoiqu'il eût à diriger, la semaine suivante, une retraite de huit jours chez les Dames de la Retraite à Quimper. Les travaux de la campagne ayant été retardés par la série des mauvais temps que nous avons eus, il était aisé de prévoir que le concours des fidèles serait moins grand au début de la Mission. Néanmoins le recueillement profond, l'attention soutenue, la bonne volonté remarquable des retraitants faisaient déjà prévoir que la Mission produirait des fruits abondants. Le samedi à la clôture des exercices de la première semaine, 712 communiants s'agenouillaient à la sainte table.

Dès le lundi matin de la seconde semaine, l'église était déjà pleine, et malgré le mauvais temps, cette foule a suivi la Mission avec une assiduité qui s'est courageusement soutenue jusqu'à la fin, à la grande satisfaction des missionnaires. Tous étaient sous le charme de la parole persuasive de M. Arhan, curé de Saint-Martin de Brest, directeur de la Mission ; tous suivaient avec un intérêt chaque jour croissant les belles conférences sur le décalogue faites par M. Morgant, recteur de Saint-Pierre Quilbignon. Une grande attraction de la Mission, c'était l'explication des tableaux. La première semaine, M. Le Roux, recteur de Pouldavid, avait bien voulu se charger de ce travail. Il s'en est acquitté avec une verve et une chaleur de conviction qui en égayant tour-à-tour et touchant vivement ses auditeurs, faisaient entrer en même temps dans les esprits les plus solides enseignements. Cette tâche de l'explication des tableaux était ensuite confiée à M. Bohec, aumônier des Frères à Châteaulin, dont le talent, dans cette partie du travail de nos Missions, est depuis longtemps apprécié. La seconde semaine amenait à la table sainte 915 communiants, et tous ces chrétiens à l'exemple des retraitants de la première somaine, faisaient encore, le dimanche, la sainte communion pour les défunts. Oui, Dieu soit loué, et grâces en soient rendues à Notre-Dame de la Clarté, et aussi au dévouement de tous les missionnaires : la foi qui semblait morte et qui n'était qu'endormie, s'est réveillée dans les cœurs de plusieurs ; des prejugés ont été dissipés ; des négligents ont profité de cette bonne occasion de se réconcilier avec Dieu, et tous, en retournant aux durs travaux de la terre, ou aux rudes fatigues et aux dangers de la vie de pêcheur, bénissent Dieu du bienfait de la Mission, et disent : huit jours trop tôt passés !

Saint-Brieuc. — L'arrivée de Mgr Fallières à Rome a fait sensation. On connaissait la circulaire du cousin de l'évêque de Saint-Brieuc, M. le Ministre de la justice et des cultes. Le départ immédiat du Prélat après la réception de cette étrange signification est considéré comme une leçon justement donnée. Mgr Fallières, qui est descendu au Séminaire français, a été reçu samedi en audience par le Souverain-Pontife. Voici en quels termes Sa Grandeur rend compte de la réception que lui a faite le Souverain-Pontife.

« *A MM. les Archidiacres de Saint-Brieuc et de Tréguier*

« Rome, le 16 Octobre.

« Chers Messieurs et Amis,

« C'est aujourd'hui, un peu avant midi, que j'ai eu la consolation d'être reçu par le Souverain-Pontife en audience privée. Sachant qu'il avait été très impressionné et très affligé des événements du 2 Octobre, je m'attendais à trouver Léon XIII triste et peut-être découragé. Eh bien, non ; cette épreuve si pénible pour son cœur de père et de Pontife suprême n'a rien enlevé à la sénérité de son âme. Elle est trop fixée en Dieu pour que les vicissitudes humaines aient prise sur elle. Comme nos fiers marins de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Bretagne, le successeur du Pêcheur de Galilée voit passer la tempête sans en avoir peur. Je l'ai donc trouvé doux et bon, souriant, l'âme haute, le cœur tendre et fort. Deux fois il avait eu la bonté de s'informer de l'Evêque de Saint-Brieuc, de son voyage, de son arrivée. Il m'a reçu avec un sentiment marquée de joie et de paternelle affection. Sur un signe de sa main vénérable, j'ai pris place sur un siège à côté de lui.

« L'entretien m'a paru court, et pourtant il a duré près d'une heure. En me faisant lire dans son âme, en épanchant son cœur dans le mien, le Saint Père m'a donné le sentiment que dut éprouver saint Jean, dans sa communication intime avec le Divin Maître ; je regardais, j'écoutais, je répondais avec une parfaite liberté et dans une sorte de ravissement. Je n'ai point à dire ici les choses qui m'ont été révélées, le moment viendra peut-être où j'aurai le devoir de parler ; ce que je ne puis ni ne veux cacher, c'est l'amour de Léon XIII pour la France et pour la catholique Bretagne. A plusieurs reprises il a levé les mains pour bénir mes chers diocésains de Saint-Brieuc et Tréguier ; Prêtres et Fidèles, Congrégations religieuses, Collèges, Séminaires, Ecoles chrétiennes, il a tout béni. Mais il veut revoir encore le Pasteur auquel il a confié ses agneaux. Ce sera ma consolation avant de quitter Rome de me prosterner une fois de plus aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, et d'achever ces récits bretons qui l'ont si vivement intéressé et que je n'ai pu que commencer. La faveur demandée par M. le Recteur de Plerneuf est obtenue, et bien d'autres grâces encore m'ont été accordées avec une bonté, dont je reste profondément touché.

« Je remercie mes chers diocésains des prières qu'ils ont faites et feront encore pour leur Evêque ; partout, et principalement dans les basiliques et les sanctuaires que je visite, je pense à eux, je prie pour eux ; les visions de Saint-Brieuc et de tant de paroisses que j'ai parcourues me suivent dans mon pèlerinage. Un de ces jours, j'irai célébrer la sainte messe dans l'église Française de Saint-Yves-des-Bretons. Rome, France et Bretagne ! ce sont trois amours qui n'en font qu'un !

« Mes compagnons de voyage partagent et mon émotion et mon bonheur. Si Louis Derriennic savait tenir une plume et rédiger une chronique, il vous enverrait un morceau de choix ; c'est plutôt l'affaire de notre cher M. Morelle ; il en aura peut-être l'inspiration ; dans tous les cas, je commence, ne pouvant retenir et remettre à demain l'expression de mes sentiments.

« J'espère que tout est bien dans mon cher diocèse. Je sais à qui j'en ai remis le soin, *scio cui credidi*. Ecrivez-moi cependant ; j'ai hâte d'avoir des nouvelles de ma grande famille ; que voulez-vous, je suis père et j'aime de tout mon cœur mes enfants. »

† PIERRE-MARIE,
Évêque de Saint-Brieuc et Tréguier.

ARTICLES DU POSTULATEUR

dans le Procès Apostolique sur la Réputation de Sainteté en général

DU VÉN. SERVITEUR DE DIEU JULIEN MAUNOIR, S. J.

Nous donnons la traduction de ces Articles admis par la Sacrée-Congrégation des Rits et insérés dans les Lettres Rémissoriales, publiées légalement dans la Session du 12 Octobre dernier et présentés officiellement au Tribunal Apostolique dans la deuxième Session du Procès.

Voici donc ce que le Postulateur pose en thèse et entend prouver par témoins : Ce fut et c'est la vérité que :

I. — Le Vén. Serviteur de Dieu Julien Maunoir naquit dans la paroisse de St-Georges-de-Reintembault, diocèse de Rennes, le 1er Octobre 1606, de parents pieux, qui eurent grand soin de lui faire recevoir le saint baptême et de l'élever chrétiennement. Dans son enfance, sans attrait pour les jeux de son âge, il aimait à enseigner les prières aux autres enfants. Envoyé ensuite au collège des Pères de la Compagnie de Jésus, à Rennes, il fit de grands progrès dans l'étude des lettres et dans la vertu ; et par ses paroles et ses exemples, il excita à la piété tous ses condisciples :

Comme le déposeront des témoins bien informés, indiquant la cause de leur science, de qui ils ont appris ce qu'ils savent, et si les choses dont ils témoignent sont publiques et notoires, divulguées par la voix publique et la renommée.

II. — Le Serviteur de Dieu, à l'âge de 19 ans, enflammé d'un ardent désir de la perfection, demanda à entrer dans la Compagnie de Jésus ; il fut reçu par le Père Pierre Coton, Provincial, et subit l'épreuve du noviciat avec le plus grand éloge. Alors surtout il se proposa de ne chercher que Dieu et le salut des âmes : résolution qu'il consigna par écrit, et à laquelle il se montra fidèle toute sa vie : *Comme le déposeront, etc. (Voir cette finale à l'art. I).*

III. — Le Vén. Serviteur de Dieu, après avoir fait sa philosophie au collège de la Flèche, fut envoyé à Quimper, pour y enseigner la grammaire aux enfants. Là, non-seulement il instruisait ses élèves dans les lettres, mais encore il les formait à la piété ; et ayant obtenu de Dieu, par l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie, la grâce d'apprendre la langue bretonne en 8 jours, il parcourait les paroisses voisines, enseignant aux ignorants les vérités élémentaires de la Foi, et ramenant les pécheurs à une meilleure vie : *Comme le déposeront, etc.*

IV. — Ce fut à cette époque que, pour la première fois, le Vén. Serviteur de Dieu reçut la visite et jouit de l'entretien de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

dom Michel Le Nobletz, homme apostolique insigne, qui, éclairé d'une lumière divine, avait prévu le grand fruit que le Serviteur de Dieu devait produire un jour dans les âmes par le ministère de la parole, en ces contrées où l'ignorance des vérités de la religion et la dépravation des mœurs rendaient si nécessaire le zèle et le travail d'un prédicateur de l'Évangile. Dans cette entrevue, dom Michel Le Nobletz entretint le Serviteur de Dieu de la vocation des saints Apôtres Pierre et André, et de leur promptitude à obéir à la voix du Seigneur : *Comme le déposeront, etc.*

V. — Le Vén. Serviteur de Dieu étant tombé malade par l'excès de ses travaux, fut envoyé à Tours où il se rétablit peu à peu. Ensuite il alla à Bourges pour y étudier la théologie pendant quatre ans. Il eût vivement désiré alors partir pour les missions du Canada ; mais il était arrêté par les exhortations du P. Pierre Bernard, qui voulait le retenir en France. Pendant ce temps, il fut pris d'un mal qui dégénéra en une gangrène dont une partie du bras gauche et l'aisselle furent attaquées. Alors, averti en songe qu'il était destiné par Dieu à évangéliser la Bretagne, il fit vœu de se consacrer jusqu'à sa mort aux missions Bretonnes. A peine eût-il fait ce vœu, que la maladie s'arrêta et bientôt le Vén. Serviteur de Dieu, contre toute espérance, se trouva guéri : *Comme le déposeront, etc.*

VI. — Le Vén. Serviteur de Dieu, après ses quatre années de théologie, un court séjour à Nevers, et sa troisième année de probation, fit sa profession solennelle dans la Compagnie de Jésus. Comme il était déjà prêtre, il donna plusieurs missions en Normandie, où il réconcilia une femme avec son fils, contre lequel elle était jusque là animée d'une haine implacable. Ensuite, c'est-à-dire en 1640, il retourna à Quimper par l'ordre du Père Mutius Vitelleschi, Général de la Compagnie de Jésus, qui approuva le vœu fait par le Serviteur de Dieu de se consacrer aux missions de Bretagne et de travailler au salut des âmes en ce pays : *Comme le déposeront, etc.*

VII. — De 1640 à 1683, année de sa mort, il se dévoua tout entier à l'exercice du saint ministère dans les diocèses de Basse-Bretagne (Quimper, — Saint-Pol-de-Léon, — Tréguier, — Saint-Brieuc, — Vannes, — Saint-Malo, — Dol, — Rennes). Chaque année, il en parcourait plusieurs, allant toujours à pied, par des chemins abruptes et difficiles, ne cessant jamais d'enseigner aux ignorants la voie du salut et de réconcilier les pécheurs avec Dieu : *Comme le déposeront, etc.*

VIII. — Le Vén. Serviteur de Dieu, pendant les dix premières années de ce ministère, n'eut pour compagnon de ses travaux que le P. Pierre Bernard ; dans la suite il en gagna d'autres qui se joignirent à lui. Il les devançait tous par son exemple, gardant pour lui ce qu'il y avait de plus pénible. Pendant ce temps il eut à souffrir des contradictions et des difficultés nombreuses qu'il

surmonta heureusement avec le secours de la grâce divine : *Comme le déposeront, etc.*

IX. — Les travaux du Vén. Serviteur de Dieu furent suivis des fruits de salut les plus abondants ; car, partout où il passa, la religion et la piété refleurirent, l'ignorance des choses divines fut dissipée, et les mœurs des fidèles furent réglées selon la loi du Saint Evangile. Il y en eut même plusieurs qui, sous sa conduite, entrèrent dans les voies sublimes de la perfection : *Comme le déposeront, etc.*

X. — Le Vén. Serviteur de Dieu, pendant tout le cours de sa vie, observa avec diligence et perfection les lois de Dieu et de l'Eglise, les conseils évangéliques et les règles de son Institut ; de plus, il accomplit soigneusement et fidèlement les devoirs propres aux différents états de sa vie, selon la diversité des temps : *Comme le déposeront, etc.*

XI. — Le Vén. Serviteur de Dieu pratiqua jusqu'à la mort toutes les vertus théologales : foi, espérance et charité envers Dieu et envers le prochain ; — toutes les vertus cardinales : prudence, justice, force, tempérance et celles qui y sont annexées, — et il les pratiqua au degré héroïque ; — et cette héroïcité se manifesta par des actes multiples : *Comme le déposeront. etc.*

XII. — Le Vén. P. Julien Maunoir fut orné par Dieu de dons surnaturels ; par exemple du don d'une science infuse, grâce à laquelle il put, sans étude proportionnée, parler la langue bretonne ; — du don de prophétie, qui lui fit prédire plusieurs événements futurs qu'aucune industrie humaine n'aurait pu faire prévoir. — Il exerça de plus sur les démons un merveilleux empire ; il eut la grâce de guérir les maladies ; quand il priait, on le surprit parfois environné d'une lumière divine : *Comme le déposeront, etc.*

XIII. — Le Vén. Serviteur de Dieu, longtemps avant l'année 1683, avait prédit qu'il mourrait au milieu du pays de saint Corentin, qui est le patron du diocèse de Quimper. Et en effet, lorsque brisé par l'âge et les fatigues, toujours en plein travail des missions, et dans sa 77e année, il fut venu au bourg de Plévin, du diocèse de Quimper (à cette époque), il fut saisi par une maladie qui le força de s'arrêter. Pendant cette maladie, il donna des exemples éclatants de foi, d'espérance, de charité, de zèle, de patience et d'humilité ; il reçut avec la piété la plus vive les sacrements de Pénitence, d'Eucharistie et d'Extrême-Onction, et mourut paisiblement le 28 Janvier de l'an 1683 : *Comme le déposeront, etc.*

XIV. — Le Vén. Serviteur de Dieu jouit d'une insigne réputation de sainteté pendant sa vie : partout où il allait pour donner ses missions, des personnes de tout rang affluaient vers lui pour l'entretenir et l'honorer. Même les évêques et un grand nombre de curés (recteurs) l'estimaient extrêmement et le vénéraient

Archives diocésaines de Quimper et Léon

comme un saint. C'est pourquoi dans le pays on l'appelait l'apôtre de la Bretagne : *Comme le déposeront, etc.*

XV. — Cette réputation n'eut pas pour origine des relations incertaines ni les rumeurs inconsidérées de l'opinion populaire, mais l'exercice insigne et constant de toutes les vertus, les œuvres merveilleuses qu'il faisait et la splendeur des dons surnaturels dont il était orné : *Comme le déposeront, etc.*

XVI. — La réputation de sainteté dont le Vén. Serviteur de Dieu avait joui pendant sa vie, persévéra aussi après sa mort ; et la première preuve très évidente de cette permanence, fut l'obstination acharnée avec laquelle les habitants de Plévin s'opposèrent à la translation du corps, que l'Évêque avait ordonné de ramener à Quimper. Il fallut ouvrir le cadavre pour en extraire le cœur, qui seul put être rapporté au Collège de Quimper, le restant du corps restant à Plévin. — Au tombeau de Plévin affluèrent et affluent encore une grande multitude de pèlerins tant du voisinage que des lieux plus éloignés. — En 1847, les restes du corps, par l'ordre de l'Évêque de Quimper (de Saint-Brieuc) furent reconnus et placés dans un nouveau cercueil. Le cœur aussi fut reconnu et renfermé dans un monument plus convenable ; *Comme le déposeront, etc.*

XVII. — Cette Réputation de Sainteté n'a point été diminuée par le cours des temps, mais plutôt augmentée, non seulement parmi les gens du peuple, mais parmi les hommes graves, remarquables par leur science et leur dignité. On cherche et on lit l'histoire de la vie du Vén. Serviteur de Dieu ; on demande et on honore ses images par toute la France. C'est le vœu universel, que le Vén. Serviteur de Dieu soit glorifié par le titre et les honneurs des Bienheureux : c'est une chose publique et notoire : *Comme le déposeront, etc.*

XVIII. — Cette Renommée de Sainteté fut entretenue et augmentée par un grand nombre de miracles que Dieu a opérés par l'intercession du Vén. Serviteur de Dieu. Parmi ces miracles on compte des résurrections de morts, des guérisons de sourds, de muets et d'autres infirmes auxquels l'ouïe, la vue, la parole, la santé, ont été rendus. — Même à une époque plus récente, on raconte que plusieurs malades ayant fait des pèlerinages au tombeau du Vén. Serviteur de Dieu, ont été guéris de diverses infirmités : *Comme le déposeront, etc.*

XIX. — Cette réputation subsiste toujours et persévère sans que personne ait jamais écrit ou parlé pour protester contre elle, ni qu'on ait jamais rien découvert qui pût la détruire, l'obscurcir ou la diminuer : *Comme le déposeront, etc.*

FIN.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Saint-Brieuc. — Dans son dernier numéro, la *Semaine Religieuse* de Saint-Brieuc reproduisait le compte-rendu de notre première retraite de Lesneven pour les conscrits et soldats libérés ; nous avons été heureux d'y voir exprimer le désir et l'espérance de procurer le même avantage aux militaires des Côtes-du-Nord. Puissent-ils, dès l'année prochaine, accourir nombreux à ces saints exercices.

Liturgie — *Les images eucharistiques.* — La congrégation du Saint-Office a porté, le 5 juin 1891, le décret suivant sur la littérature et les images eucharistiques :

« Les nouveaux emblèmes du Sacré-Cœur de Jésus dans l'Eucharistie ne méritent pas l'approbation du Saint-Siège apostolique. Pour nourrir la piété des fidèles, il suffit des images du Sacré-Cœur déjà usitées et approuvées dans l'Eglise ; car le culte du Sacré-Cœur dans l'Eucharistie n'est ni plus parfait que le culte de l'Eucharistie elle-même, ni différent du culte du Sacré-Cœur de Jésus.

« En outre, les mêmes Em. cardinaux ont cru devoir communiquer le sentiment déjà exprimé par cette sainte Congrégation sur l'ordre du Pape Pie IX, de sainte mémoire, en date du mercredi 13 Janvier 1875, à savoir que les écrivains qui se plaisent à aiguiser leur esprit dans des matières de ce genre visant à la nouveauté, et qui s'efforcent, sous prétexte de piété, de répandre, même à l'aide de Revues, des titres de dévotion inusités, doivent être engagés à renoncer à leur dessein, et à réfléchir sur le danger où ils se mettent d'entraîner les fidèles dans l'erreur même sur les dogmes de la foi, et de fournir aux ennemis de la religion un prétexte pour médire de la pure doctrine catholique et de la véritable piété.

« R. Card. Monaco. »

La *Revue bénédictine* des RR. PP. Bédédictins de Maredsous, à laquelle nous empruntons ce document, en fait ressortir la portée.

— On sait que la secte des Nazaréens, fondée en Hongrie, est quelque peu excentrique. Ces illuminés ont mis dernièrement le juge cantonal de Gysma dans un singulier embarras. Ils se sont présentés dans le prétoire et ont demandé l'autorisation de crucifier un de leurs coreligionnaires qui prétendait être le Christ et qui voulait monter au ciel.

Ce bon juge après une mûre réflexion, leur a tenu le petit discours suivant : « Mes chers amis, je ne veux en aucune façon froisser vos convictions religieuses. Libre à vous de crucifier votre compagnon : seulement, je dois vous déclarer que s'il ne ressuscite pas au bout de trois jours, je vous ferai pendre jusqu'au dernier. » Les Nazaréens n'ont pas insisté.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

VISITE DE LA CATHÉDRALE DE QUIMPER

(FIN)

CHAPITRE VII

CONSTRUCTION DE L'ÉDIFICE

Pour compléter le tableau qui précède et terminer ce qui nous reste à dire de l'église Saint-Corentin, nous devons ajouter quelques observations sur le caractère architectural de l'édifice, sur la flèche centrale en plomb, enfin sur les maisons qui, de 1620 à 1680, envahirent tout le côté nord de la cathédrale et les deux chapelles sous les tours.

Et d'abord, pour le caractère même de l'architecture, une seule remarque est à faire : M. de la Monneraye est le créateur d'une théorie d'après laquelle les monuments bretons sont en retard d'un siècle sur les autres constructions de France, en ce qui concerne les motifs de décoration artistique. Cette théorie qui a été trop facilement acceptée, n'a qu'un défaut : c'est d'être dépourvue de tout fondement. Sans être savant en archéologie, on pourra facilement, en relevant les dates de construction dans la cathédrale de Quimper, constater que chez nous, le mouvement ou la mode, si l'on veut, n'a subi aucun retard. Le caractère du XIIIe siècle apparaît bien dans les remaniements de la chapelle absidale, dans la construction du chœur et de son collatéral Nord, tandis que le collatéral Sud appartient évidemment au XIVe siècle, le transept, la nef et ses bas-côtés au XVe.

Dans la partie extérieure de l'édifice, se voient d'innombrables niches fort élégantes, mais toutes vides, à l'exception d'une seule ; rien n'indique qu'elles aient jamais abrité de statues. L'exception que je viens de signaler existe pour sainte Catherine, placée près du portail de Notre-Dame, à côté du palais épiscopal. Je dois ajouter qu'au portail principal, il y a aussi des statues d'anges sculptées dans les mêmes blocs que les niches elles-mêmes. Elles formaient cortège à l'image de Notre-Seigneur dans le tympan en bas-relief qui figurait le jugement dernier. Ce tympan, supprimé en 1820, fut remplacé en 1866, par une rosace autour de laquelle les mêmes anges sont toujours en adoration. A la place où était autrefois la statue du *Bon Duc* Jean V, brisée par les terroristes, se voit maintenant une statue en kersanton représentant Notre-Seigneur. Elle aurait pu être belle, mais même avec cette condition, elle aurait toujours eu le tort de ne pas être à sa place.

Le roi Grallon a été mieux traité que Jean V : à peine les flèches furent-elles terminées, que sa statue équestre fut replacée sur la plate-forme entre les deux tours ; ce fut la première œuvre de Mgr Sergent en faveur de cette cathédrale qui a tant reçu de lui.

J'ai dit ailleurs (1) combien populaire fut la fête de l'inauguration en Octobre 1858, et comment devant une foule considérable où se voyaient des députations de l'Irlande et du pays de Galles, on renouvela une antique cérémonie en offrant à boire au roi barde.

Si du haut de la cathédrale, le roi Grallon domine encore le beau vallon de l'Odet, si deux flèches admirablement belles ont remplacé les *éteignoirs* sur les deux tours, grâce à la pensée féconde de Mgr Graveran qui pendant cinq ans demanda et obtint de chacun de ses diocésains *le sou de Saint-Corentin*, la flèche centrale en plomb n'a jamais été rétablie. Construite en 1468, elle fut frappée par la foudre le 1er Février 1620 et entièrement détruite, chose bien facile puisqu'elle était faite de charpente. Cette catastrophe frappa si vivement les esprits qu'on voulut y voir le résultat d'une œuvre diabolique. Au dire de M. Le Men « de curieuses relations de ce sinistre furent imprimées à Quimper, à Rennes et à Paris » ; elles portaient en titre : LA VISION PUBLIQUE *d'un horrible et très épouvantable démon, sur l'Eglise cathédrale de Quimper-Corentin, en Bretagne, le 1er jour de ce mois de Février 1620 ; lequel démon consuma une pyramide par le feu, et y survint un grand tonnerre et feu du ciel.* Cette étrange relation est donnée intégralement dans la Monographie (p. 219-222.)

Aujourd'hui encore, lorsqu'on visite les combles de la cathédrale, on remarque, dans la partie qui correspond à la croisée du transept, les poutres qui servaient de base à cette flèche, et qui portent toujours les traces parfaitement visibles de l'incendie.

Ce qui n'a point laissé de traces, et c'est heureux, ce sont les masures qui ont entouré la cathédrale pendant plus de deux siècles. Je me rappelle fort bien avoir souvent entendu dans mon enfance exprimer de l'étonnement sur la liberté qu'on avait prise d'enlaidir la cathédrale par ces constructions parasites, et d'avoir ainsi privé de lumière tout un bas-côté :

M. l'abbé Peyron a transcrit aux archives départementales une pièce fort curieuse (2) qui fait la lumière sur ce point. Ce document porte pour titre : « Procès verbal et descente du commissaire du Roy pour la réformation du domaine, du 20 Febvrier 1680, au sujet des petites maisons et eschoppes bâties autour de l'Eglise Cathédralle de Quimper. » Le commissaire du Roi agissant en cette circonstance était Guillaume Dondel, chevalier, seigneur de Pendref ; il était chargé de la réformation en ce qui concernait le domaine royal dans les évêchés de Vannes, Saint-Brieuc, Tréguier et Cornouailles ; il avait pour adjoint M. Nicolas Thémois. Les chanoines Jan Gentil et François Amice furent députés par le chapitre pour faire valoir les droits de leurs églises « sur les dictes bouticques et eschoppes ». La première maison signalée par le procès-verbal est comprise entre le bâtiment qui servait alors de

(1) *Saint-Corentin*, pages 116-118.
(2) Ce document a été l'objet d'une étude publiée par M. Diverrès dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère.*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

sacristie et de dépôt pour les archives, et le transept Nord ; elle était occupée « par un maitre-cordonnier qui payoit, chacun an, 24 livres au chapitre. » La seconde contiguë au même transept était à l'usage de « Joseph Jaouën, orloger de Saint-Corantin qui a déclaré entretenir l'orloge de la dicte Esglize cathédralle aux gages de 80 livres par an et jouir en ferme de la dicte bouticque et d'une autre bouticque cy-après, à 40 livres par an, en diminution de ses gages. »

La troisième est possédée « par Yves Autret, maistre-cordonnier, qui a déclaré tenir la dicte boutique en ferme du dict chapitre, à charge d'entretenir de soulliers les enfants de chœur de la dicte Esglize Cathédralle. »

La quatrième est possédée par « Messire Dernic, prestre-sacriste de la basse sacristie, qui en jouit par permission du chapitre sans ferme. »

Dans les maisons qui suivent, nous trouvons Guillaume Rouxel, marchand-mercier, Yves Le Jour, marchand-sabottier, Jacquette La Noé, mercière. Françoise Tay, fruitière, Marguerite Martin, mère de l'orloger Joseph Jaouën, François Le Mocaer, marchand-fayancier.

« La première boutique proche du grand porchet, est possédée par Pierre Chaton, sonneur de cloches de l'esglize de Sainct-Corentin, qui a déclaré en jouir à valoir au payement de ses gages. »

Puis, nous trouvons, toujours près du grand porchet, comme dit le procès-verbal : Jean Nepveu, marchand-mercier, Estienne Le Gat, tailleur, Abraham Friguet, Jan Goulian, Jan Quintin, Jan Le Bihan.

Ainsi toutes ces maisons sont louées à des marchands ou bien cédées à des serviteurs ou des employés de l'église ; il y a donc là une source de revenus pour une cathédrale dont les ressources étaient d'ailleurs restreintes. Quant aux prétentions du roi sur le terrain où les constructions se sont élevées, elles sont sans fondement, car l'emplacement est un ancien cimetière, c'est-à-dire un terrain sacré appartenant de temps immémorial à l'église même. Il y a cependant exception pour la première maison, celle qui avoisinait la sacristie. C'est par intérêt pour la salubrité publique que Messieurs les Chanoines l'ont fait bâtir « pour empescher l'infection que l'on recevait tant en la maison des archives que dans la haute sacristie par les immondices et vilannies que les particuliers habitans du cartier y portaient, et qui mesme se servaient du dict lieu comme d'un lieu commun. » On aurait pu faire venir des balayeurs, on trouva plus pratique de faire venir des maçons.

A la Révolution, les maisons, propriétés du Chapitre, furent vendues et acquises par différents particuliers. En 1840, l'opinion commença à demander la disparition de ces masures, et elle fut décidée en principe par Mgr de Poulpiquet ; toutefois cette œuvre ne commença que sous l'épiscopat de Mgr Graveran ; mais en exécutant cette excellente mesure, on commit une faute irréparable.

L'*ossuaire* de la cathédrale, construction très élégante et très originale, subit le même sort que les échoppes. A peine a-t-on pu en sauver quelques débris, aujourd'hui réunis au musée de Quimper. Quant à la place où s'élevèrent les masures dont nous venons de parler, elle est séparée de la voie publique par une grille de fer ; jamais l'église de Saint-Corentin n'a paru plus belle et mieux dégagée.

AVIS

Il va être incessamment procédé à la confection des **Registres des Paroisses.** Dans le cas où MM. les Recteurs voudraient qu'il fut apporté quelque modification à la composition de ceux de l'an dernier, il importe qu'ils en donnent avis, *sans retard*, à l'Imprimerie de l'Evêché.

La vingtième leçon du *Catéchisme du Diocèse* vient d'être complétée : mais, jusqu'à épuisement des anciennes éditions, française et bretonne, il y aura lieu d'ajouter, aux exemplaires entre les mains des enfants suivant les catéchismes, le complément, imprimé sur feuille volante, qui sera transmis aux paroisses avec les Annales du mois de Novembre.

En cas de plus ample besoin, MM. les Recteurs pourraient s'adresser à l'Imprimerie de l'Evêché, pour se procurer tel nombre d'exemplaires dont ils auraient l'emploi.

FABRIQUE D'ORNEMENTS D'ÉGLISE

F. ROUXEL, *Place du Centre,* Lannion *(Côtes-du-Nord).*

Chasublerie, Dais, Bannières, Draps mortuaires, Lingerie d'église, Aubes, Rochets, Tapis d'autel, Bronze, Orfèvrerie. Chemins de croix en peinture et en terre cuite, Statues, Crèches.

DORURE ET ARGENTURE.

Couverts de table argent (Christofle) et tout argent massif.
Réparations de vases sacrés et de vieux ornements.
Dépositaire de la mèche Guillon, encens, etc.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.

Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

QUIMPER
27, Rue de Brest **C. LORIT, JEUNE** QUIMPER Rue de Brest, 27
Ancien Élève de l'École des Arts et Métiers d'Angers

Fonderies de Bronze et de Cuivre
SPÉCIALITÉ et seule Maison à Quimper de FONTE DE CLOCHES

SERRURERIE ORDINAIRE ET ŒUVRÉE
Rampes d'escaliers, Grilles en fer forgé, **Grilles de chœur, Appuis de communion.**
Ponts et Passerelles, Marquises, Vérandas.

Constructions et Réparations Mécaniques en tous genres.

SONNERIES ÉLECTRIQUES

GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Voltigeurs Mces, à Melun. Consult. gratuites par retour.

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

OMNIUM de la RENTE FRANÇAISE 3 % Quatrième ANNÉE

Le moyen le plus sûr de se faire des revenus élevés et sans courir *aucun risque*, est de prendre des parts de **500** fr. à l'**OMNIUM de la RENTE FRANÇAISE 3 0/0**. — Le dividende de **1888** a été de 125,45, soit 25,09 0/0; celui de **1889** a été de **100** fr., soit **20** 0/0; celui de **1890** a été de **92,50**, soit **18 1/2** 0/0 par part de **500** fr. L'année **1891** a déjà donné **54** fr. **50** par part. Les parts sont délivrées contre la réception des fonds.
Ecrire à MM. de LIGAUDIÈRES, JAMAIN et Cie, 9, rue Cadet, à Paris.

Envoyez mandat-poste de **4** francs à BOURDIN ET Cie, *Levallois-Perret*, et vous recevrez franco :
1° Une boîte **Cire hongroise** en pâte, pour meubles et parquets cirés et vernis, donnant le plus beau brillant et ayant la plus grande durée ;
2° Une boîte **Pâte anglaise**, pour polir et nettoyer les cuivres, l'argenterie et le nickel ;
3° Une boîte **Pâte américaine**, pour nettoyer et entretenir les fourneaux, le fer, l'acier, etc. ;
4° Une boîte **Encre-Poudre Ewig**, pour faire son encre soi-même, à la minute.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. Vendredi 6 Novembre 1891. N° 45.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCESE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — Avis de l'Évêché. — *I. Chronique du diocèse :* Offices extraordinaires ; Nominations dans le Clergé ; La Messe du Départ ; Les Retraites des conscrits dans le diocèse ; Liste par paroisse des retraitants ; Liste des Aumôniers militaires.

II. Nouvelles du Monde catholique : Le mois des trépassés ; Mort de Mgr Dennel ; La situation scolaire dans le Morbihan ; Nouvelle méthode de retraite ; Cahors ; La question sociale ; Le crucifix de Jules Janin ; Pèlerinages espagnols ; Les religieux à Constantinople.

III. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 8 Novembre. — 25e dimanche après la Pentecôte : octave de la Toussaint. A la messe, mémoires 1° du dimanche, 2° des quatre Couronnés martyrs.
Vêpres de l'octave : à capitule de la dédicace de la basilique du Saint-Sauveur. Mémoires 1° de l'octave, 2° du dimanche, 3° [illegible]aint Théodore, martyr.
Lundi 9. — La Dédica[illegible] la basilique de St-Sauveur, double, blanc.
Mardi 10. — S. André d'Avellin, confesseur, double, blanc.
Mercredi 11. — S. Martin, évêque, double, blanc.
Jeudi 12. — S. Martin, pape-martyr, semi-double, rouge.
Vendredi 13. — S. Stanislas Koska, confesseur, double, blanc.
Samedi 14. — S. Josaphat, évêque-martyr, double, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Plounéour-Trez ..... 8, 9, 10 et 11 Novembre.
Guiclan..... 12, 13, 14 Novembre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Avis de l'Évêché.

Messieurs les Ecclésiastiques qui auraient relevé quelqu'erreur dans le dernier *Ordo*, sont priés de vouloir bien présenter, sans retard, leurs observations au Secrétariat de l'Evêché, car on y prépare en ce moment l'*Ordo* de 1892.

AVIS

Il va être incessamment procédé à la confection des **Registres des Paroisses.** Dans le cas où MM. les Recteurs voudraient qu'il fut apporté quelque modification à la composition de ceux de l'an dernier, il importe qu'ils en donnent avis, *sans retard*, à l'Imprimerie de l'Evêché.

La vingtième leçon du *Catéchisme du Diocèse* vient d'être complétée ; mais, jusqu'à épuisement des anciennes éditions, française et bretonne, il y aura lieu d'ajouter, aux exemplaires entre les mains des enfants suivant les catéchismes, le complément, imprimé sur feuille volante, qui sera transmis aux paroisses avec les Annales de Novembre.

En cas de plus ample besoin, MM. les Recteurs pourraient s'adresser à l'Imprimerie de l'Evêché, pour se procurer tel nombre d'exemplaires dont ils auraient l'emploi.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — Chapelle de la Retraite. — *Dimanche 8 novembre :* A 7 heures, réunion des Dames de la Congrégation, messe, instruction, bénédiction.

— Chapelle des Ursulines. — *Lundi 9 novembre :* Réunion des Mères chrétiennes.

Nominations. — Par décision de Mgr l'Evêque :

M. Labasque est nommé recteur de Clohars-Carnoët, en remplacement de M. Drogou, décédé.

M. Le Page, professeur à Brest, est nommé vicaire à Roscoff, en remplacement de M. Corre, entré au Noviciat des Jésuites.

Quimper. — La *Messe du départ* sera dite pour tous les Conscrits de la ville de Quimper, Samedi prochain, à 7 heures 1/2, à la Cathédrale, autel du Sacré-Cœur.

Les retraites des conscrits dans notre diocèse, cette année. — Depuis longtemps nous gémissions tous sur les dangers sans nombre qui entourent nos jeunes gens pendant leur temps de service. Ils nous quittaient bons pour, parfois, hélas ! nous revenir gâtés. Sans doute, sous la douce influence de familles chrétiennes, plusieurs reprenaient, le service terminé, leur vie régulière d'autrefois, mais que d'autres qui auraient cru s'abaisser en reprenant place près de leur vieille mère sur le pavé de l'église qui abrita leur enfance !

On s'efforçait déjà de remédier autant que possible à ces lamentables résultats de la vie de caserne : dans nombre de paroisses, la messe du départ était installée, et les pasteurs en profitaient pour prémunir les jeunes gens contre les dangers qu'ils allaient rencontrer bientôt. Mais tous sentaient que ce n'était pas assez, qu'il fallait autre chose. Ce fut alors qu'on parla de retraites pour les jeunes conscrits ; l'idée fut soumise à Mgr Lamarche. Elle réjouit profondément le cœur de cet ardent ami de nos soldats, et il va sans dire qu'elle reçut de lui une entière approbation. Sans plus tarder on se mit à l'œuvre ; dans toutes les paroisses, des appels chaleureux furent faits aux jeunes soldats ; partout les prêtres rivalisèrent d'ardeur, et au bout de quelques jours à peine, le succès apparut éclatant, dépassant toutes les prévisions.

Une seule retraite, celle de Lesneven, était annoncée, et voilà que de tous les côtés affluent des demandes d'admission. Neuf cent cinquante jeunes gens demandent à y prendre part. Impossible de les recevoir tous en même temps ; on fera donc deux retraites à Lesneven : cinq cents prendront part à la première, quatre cent cinquante à la seconde.

Après un tel succès, l'arrêt n'était plus possible ; on ne s'arrêta pas. Les deux retraites de Lesneven étaient surtout faites pour le Léon et le Tréguier ; restait la Cornouaille, dont les jeunes gens contemplaient avec envie leurs fortunés camarades, sans pouvoir toutefois, à cause de la distance, venir partager leur bonheur. Eux aussi veulent une retraite, ils doivent l'avoir, ils l'auront. Quimper et Quimperlé seront leurs deux centres de réunion, et enflammés par l'exemple des jeunes gens du Léon et du Tréguier, les conscrits de la Cornouaille s'inscrivent nombreux en quelques jours et veulent aussi, avant de partir pour l'armée, se retremper dans la foi et la religion de leurs pères.

Comment vous dépeindre l'ardeur qu'ont mis ces jeunes hommes à suivre tous les exercices de la retraite ? Moi qui ai vécu au milieu d'eux pendant ces jours bénis, je n'ose pas l'entreprendre, ma plume est trop froide pour pouvoir rendre les sentiments de mon cœur. Edifié, je l'ai été en voyant leur dévotion durant l'adorable sacrifice de la messe, leur piété, leur maintien modeste et recueilli pendant l'heure que nous passions tous les soirs en adoration devant Jésus exposé sur l'autel. Avec quel cœur ils le priaient, avec quelle ardeur ils se donnaient à lui, et comme Jésus, en les regardant, devait les aimer et les bénir ! Attendri, je

Archives diocésaines de Quimper et Léon

l'ai été en voyant leur laisser-aller, leur simplicité, leur franche gaîté.

Ah ! M. le Chanoine, que n'étiez-vous là au milieu d'eux pendant les conférences qu'on leur faisait tous les jours sur la conduite à tenir au régiment. Vous eussiez été touché en entendant les quelques vétérans, fraichement sortis de la caserne, dire bien hautement à leurs amis que ceux-là seuls n'étaient pas chrétiens qui ne voulaient pas l'être, que ceux-là seuls étaient mauvais parmi les Bretons qui étaient lâches et sans cœur. Et que de conseils pratiques pour l'arrivée à la caserne! Mais vous n'y étiez pas, et vous en dire davantage serait continuer indéfiniment cette lettre déjà si longue. Laissez-moi cependant vous dire qu'un pays n'est pas encore perdu quand il compte de tels enfants, et nous Bretons, nous avons à juste titre le droit d'être fiers de notre Bretagne. Mais en retraite surtout, les jours s'écoulent rapides, voici venir le moment du départ. Nos jeunes gens qui ont maintenant goûté combien il est doux de vivre aux pieds de Jésus, sentent la tristesse envahir leur cœur, et disent à qui veut l'entendre, qu'ils n'ont qu'un regret en partant, celui de voir finir ces pieux exercices qui avaient tant de charmes pour eux.

Avant de se séparer peut-être pour toujours, tous se réunissent encore une fois à la chapelle ; là sur l'autel, Jésus-Hostie est exposé à leurs regards, voyez avec quel recueillement ils se tiennent à ses pieds, avec quelle avidité ils reçoivent les ardentes paroles qu'un prêtre dévoué leur adresse du fond du cœur. Alors c'est donc bien vrai leur demande-t-il, vous voulez être toujours chrétiens ? Et de toutes les poitrines sort ce mot vibrant de générosité : Oui toujours ! Mais les plaisirs du monde ? Nous y renonçons. Le démon, ses pompes et ses œuvres ? Nous y renonçons. Que voulez-vous donc être ? A Dieu pour toujours. Et témoignage éclatant de cette promesse, toutes les mains levées se tendent vers l'autel pour jurer fidélité inviolable au Sauveur Jésus. Maintenant c'est fini, ces jeunes gens sont de retour dans leurs familles ; et ils édifient tout le monde par leur bonne conduite. Ils peuvent partir pour la caserne ! sans doute la lutte les y attend terrible, mais ils sont prêts au combat, tous ils sont sortis de la retraite Dieu dans leur cœur, et un vaillant général l'a dit, quand on porte Dieu dans son cœur on ne recule jamais.

***

Voici la liste, par paroisse, des conscrits ayant fait la retraite dans le Finistère : Plounéour-Trez, 63 ; Plouider, 51 ; Plabennec, 47 ; Ploudaniel, 38 ; Plouvien, 35 ; Kerlouan, 34 ; Plougastel-Daoulas, 28 ; Guipavas, 27 ; Lannilis, 26 ; Bourg-Blanc, 24 ; Lesneven, 22 ; Plouguerneau, 21 ; Ploudalmézau, 20 ; Saint-Pol-de-Léon, 19 ; Plouénan, 18 ; Le Folgoët, 18 ; Plouédern, 17 ; Plouguin, 15 ; Plogonnec, 14 ; Saint-Thégonnec, 13 ; Plounévez-Lochrist, 13 ; Plougar, 13 ; Clohars-Carnoët, 12 ; Pluguffan, 12 ; Guiscriff, 12 ; Guilers-Brest, 11 ; Briec, 11 ; Plouescat, 11 ; Plouzané, 11 ; Lampaul-Guimilian, 11 ; Roscoff, 10 ; Tréflez, 10 ; Guissény, 9 ; Gouesnou, 9 ; Plougoulm, 9 ; Pleyber-Christ, 9 ; Plourin-Ploudalmézau, 9 ; Saint-Vougay, 9 ; Saint-Derrien, 9 ; Plouzévédé, 8 ; Cléder, 8 ; Plomelin, 8 ; Pencran, 8 ; Le Drennec, 8 ; Tréglonou, 8 ; Mespaul, 7 ; Taulé, 7 ; Bodilis, 7 ; Plouvorn, 7 ; Loc-Eguiner, 7 ; Milizac, 7 ; Kersaint-Plabennec, 7 ; Tréouergat, 7 ; Le Trévoux, 6 ; Loc-Maria-Plouzané, 6 ; Elliant, 6 ; Plougourvest, 6 ; Plourin-Morlaix, 6 ; Guimiliau, 6 ; Lambézellec, 6 ; Plounéventer, 6 ; Lanarvily, 6 ; Saint-Méen, 6 ; Dinéault, 5 ; Locunolé, 5 ; Ergué-Armel, 5 ; Saint-Pierre, 5 ; Rosporden, 5 ; Saint-Servais, 5 ; Saint-Urbain, 5 ; Coat-Méal, 5 ; Santec, 5 ; Goulven, 5 ; Kernouès, 5 ; Landerneau, 5 ; Kerfeunteun, 4 ; Kernével, 4 ; Beuzec-Conq, 4 ; Nizon, 4 ; Landéda, 4 ; Ploumoguer, 4 ; Guiclan, 4 ; Lanrivoaré, 4 ; Trégarantec, 4 ; Quimperlé, 3 ; Tréméven, 3 ; Plouarzel, 3 ; Bohars, 3 ; Lampaul-Plouarzel, 3 ; Saint-Divy, 3 ; Brélès, 3 ; Porspoder, 3 ; Kernilis, 3 ; Saint-Pabu, 3 ; Saint-Thonan, 3 ; Langolen, 3 ; Trémaouézan, 3 ; Pont-l'Abbé, 3 ; Saint-Nic, 3 ; Saint-Coulitz, 3 ; Pleuven, 2 ; Guengat, 2 ; Riec, 2 ; Moëlan, 2 ; Arzano, 2 ; Saint-Thurien, 2 ; Saint-Evarzec, 2 ; Priziac, 2 ; Saint-Martin-Morlaix, 2 ; Kerlaz, 2 ; La Martyre, 2 ; Saint-Frégant, 2 ; Scrignac, 2 ; Tréflaouénan, 2 ; La Forêt, 2 ; Plougonvelen, 2 ; Plougnin, 2 ; Querrien, 1 ; Pont-Scorff, 1 ; La Roche, 1 ; Ile de Batz, 1 ; Lampaul-Plouarzel, 1 ; Sibiril, 1 ; Ploudiry, 1 ; Plougonven, 1 ; Saint-Eutrope, 1 ; Landunvez, 1 ; Guipronvel, 1 ; Brest, 1 ; Landivisiau, 1 ; Locmélard, 1 ; Berrien, 1 ; Le Hâvre, 1 ; Dirinon, 1 ; Poullan, 1 ; Douarnenez, 1 ; Plonévez-Porzay, 1 ; Tourch, 1 ; Lanrivoaré, 1 ; Plouégat-Guerrand, 1 ; Trégunc, 1 ; Loc-Tudy, 1 ; Treffiagat, 1 ; Plonéis, 1 ; Beuzec-Cap-Sizun, 1 ; Plogastel-Saint-Germain, 1 ; Coray, 1 ; Saint-Jean-Trolimon, 1. Total des retraitants, 1130.

AUMONIERS MILITAIRES

École de Saint-Cyr. M. Lanusse, aumônier titulaire.
Fort de Vincennes. M. de Laval, aumônier titulaire.
Pénitencier de Bicêtre. M. Chalbos, titulaire, vicaire à Gentilly.
Prison militaire à Paris, 28, rue du Cherche-Midi. M. Fortier, 12, avenue d'Orléans.
Hôpitaux militaires. L'Aumônier.
Paris. M. Pidot, vicaire à Saint-Ambroise (pour caserne du Château-d'Eau) ; M. Asseray, 9, pass. Landrieu, rue Saint-Dominique (pour Ecole militaire) ; M. Lucas-Championnière, 42, rue Planchat ; M. Binz, vic. à Saint-Philippe du Roule (pour la Pépinière et Penthièvre) ; M. Bégard, vic. à Colombes (pour la Garenne) ; M. Esquerré, vic. à Issy (pour fort d'Issy et Vanves) ; M. Le Gall, 12, rue des Pavillons, à Puteaux (pour Mont-Valérien, Courbevoie et Puteaux) ; M. Blauvac, 21, rue

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Saint-Denis, à Courbevoie ; M. l'abbé Fonssagrives, 18, rue du Luxembourg.

Abbeville. M. Martin, curé de Saint-Gilles. — *Agde*. M. Deilles, aum. hosp. — *Agen*. M. Tachouzin, rue Raspail, 8. — *Aire-sur-la-Lys*. M. Lefebvre, aumôn. de l'hôp. civ. et milit., 25, rue du Doyen. — *Aiton*. M. Hermiraz, curé. — *Aix*. M. Guillibert, vic. gén. ; M. Cherrier, 15, boul. Saint-Louis. — *Ajaccio*. M. Olivieri, curé de Saint-Roch. — *Albertville*. M. N. — *Alby*. M. Birot, vic. à la cath. ; M. Guérin, vic. à Notre-Dame. — *Alençon*. M. Guérin, vic. à Notre-Dame ; M. Dupuy, aumônier du Lycée. — *Amiens*. M. le chanoine Vitasse. — *Ancenis*. M. James, profes. au Collège. — *Les Andelys*. M. Frémont, curé. — *Angers*. M. Chapelain, 12, rue des Bœufs. — *Angoulême*. MM. les chapelains d'Obezine. — *Aniane*. M. Coulomb, aum. du Pénitencier. — *Annecy*. M. le chan. de Quincy, à l'Evêché ; M. le curé de Saint-Maurice. — *Antibes*. M. le doyen. — *Apt*. M. l'Archiprêtre. — *Ardres*. M. Courtois, curé. — *Argentan*. M. Martin, aumônier du Collège. — *Arches*. M. Bourgeois, curé. — *Arles*. M. Morin, vicaire de Saint-Trophime ; M. Bourges, aumônier de l'Hôtel-Dieu. — *Arras*. M. Bellanger, rue des Bouchers de Cité. — *Auray*. M. Cadic, vic. — *Auch*. M. Marsan, professeur au Petit-Séminaire. — *Aurillac*. M. Raymond, 91, avenue de la République. — *Autun*. M. Aubeuf, rue des Petites Sœurs. — *Auxerre*. M. Côte, vic. à la cathédrale. — *Auxonne*. M. Bizouard, hôp. — *Avesnes*. M. Lemoine, vic. — *Avignon*. M. N. — *Avor* (Camp d'). M. Coutant, aum. curé. — *Les Ayvelles*. M. Waterneau, curé.

Baccarat. M. Bailly. — *Ballon de Servance*. M. Delagrange, curé ; M. Sordelet, vic. — *Bar-le-Duc*. M. Bisteur, curé de Saint-Antoine. — *Fort*. — *Barraux*. — M. Bondat, curé. — *Bayonne*. M. Brincas, aumôn. hôp. mil. — *Beaurais*. M. d'Hédouville, Egl. Saint-Jacques. — *Belfort*. M. Jay, hôp. mil., 2, rue Strasbourg. — *Bellac*. M. le curé. — *Belle-Isle-en-Mer*. M. Audo, aumôn. de l'hôpit., au Palais. — *Belley*. M. Passerat. — *Bernon*. M. Fresne, curé de la Couture. — *Bergerac*. M. Magat, aumôn. de l'hospice. — *Bergues*. M. le doyen. — *Bernay*. M. le curé de la Couture. — *Besançon*. M. Payen, aumôn. du Pénitencier milit., 5, rue de la Lue ; M. Barthod, aum. de l'hôp. ; M. Lesvigne, aum. de l'hospice, rue du Petit-Battant. — *Béthune*. M. Vasseur, 48, rue Saint-Pry. — *Béziers*. M. Audié, sup. de l'école de la Trinité, chargé des séminaristes soldats ; le P. Pascal, 3, rue des Bons-Amis ; M. Bousquet, archiprêtre de Saint-Nazaire ; M. Martin, supérieur du patronage ; M. Flottes, aumônier de l'Hôtel-Dieu. — *Billom*. M. Gagnière, vicaire à Saint-Loup. — *Le Blanc*. M. Desgenet, curé. — *Blaye*. M. N. — *Blois*. M. Hénault, vicaire à la cathédrale, Grands Degrés Saint-Louis, 9. — *Bourg-en-Bresse*. M. Debout, vic. — *Bois-d'Arcy*. M. Chabrun, curé. — *Bonifacio*. M. N. — *Bordeaux*. M. Boyer, 91, rue Mazarin. — *Bouchain*. M. le doyen.

— *Bouchet*. M. Rey, curé. — *Boulogne-sur-Mer*. M. Le Guerranic, 131, boul. Eurvin, au Patronage ; M. Occre, vic. à Saint-Nicolas. — *Bourbonne-les-Bains*. M. Gouthières, aumôn. — *Bourges*. M. Chaboisseau, 38, rue Moyenne ; M. Lorain, directeur du Patronage Saint-François. — *Bourgoin*. M. Ponthon, curé. — *Brest*. M. Tanguy, vic. à Saint-Sauveur, et les vicaires des Carmes. — *Briançon*. M. Jacob, vicaire. — *Brive*. M. Granval, vic. à Saint-Sernin.

Caen. M. Delalande, curé doyen de St-Jean, rue des Carmes ; M. Legrand, curé de Saint-Pierre, rue Saint-Malo. — *Cahors*. M. Magne, à la cath. — *Calais*. M. N. — *Calvi*. M. N. — *Cambrai*. M. Belmer, 2, rue des Anges. — *Carcassonne*. Chanoine Combes, 2, rue Neuve du Mail ; M. Charpentier, à l'Evêché. — *Castelnaudary*. — M. Laffon-Maydieu, curé de Saint-François, rue de Toulouse, 47. — *Castelsarrazin*. M. Dufis, archiprêtre. — *Castres*. M. Lapeyre, vic. à Saint-Jacques, esplanade de l'Hôtel-Dieu, 6. — *Châlon-sur-Saône*. M. Mugnier, curé de St-Vincent ; M. Sujet, curé de St-Pierre. — *Châlons-sur-Marne*. M. Camut, 6, rue Chamorin. — *Cette*. M. Halle, aum. hosp. ; M. Vons, chez les Frères de la paroisse Saint-Joseph. — *Camp de Châlons*. M. Gérardin, curé de Mourmelon-le-Grand. — *Chambéry*. M. Trépied, chanoine. — *Chartres*. M. Merlon, vic. de Saint-Pierre. — *Château-Porcien*. M. Liébert, curé. — *Chateaudun*. M. Grenier, 8, rue du Coq. — *Châteauroux*. M. Saliquet, curé de Notre-Dame ; M. Granger. — *Châtellerault*. M. Valeron, curé de Saint-Jacques. — *Chaumont*. M. Dieu, curé de Saint-Aignan. — *Cherbourg*. M. Leclerc, rue Tour carrée, 24. — *Cholet*. M. Morillon, aum. hôp. — *Clermont-Ferrand*. M. Béal, rue Blatin, 19 ; M. Chambon, rue des Jacobins, 24. — *Colmar*. M. Tiran, curé. — *Commercy*. M. Esnard, doyen. — *Compiègne*. M. Loir, vic. de St-Jacques. — *Condé*. M. Le Doyen. — *Corcieux*. M. Brabis, curé. — *Cosne*. M. Beaudequin. — *Coulommiers*. M. Jarry, archipr. — *Le Creusot*. M. Berry, curé de St-Laurent ; M. Manier, curé de St-Charles.

Dax. M. N. — *Dieppe*. M. Neveux, curé de Saint-Rémy ; M. Picard, vic. de Saint-Rémy. — *Dijon*. M. le chanoine Brugnot, 28, rue Piron. — *Dinan*. M. Dupré, vic. à Saint-Sauveur ; M. Clément-Gille, aum. hôp. — *Decise*. M. l'archiprêtre. — *Digne*. M. N. — *Dogneville*. M. Noël, curé. — *Dôle*. M. Lebeau, 20, rue du Collège. — *Domfront*. M. Clérice, curé de Saint-Front. — *Douai*. M. Trannin, square Saint-Pierre, 18. — *Draguignan*. M. l'archiprêtre. — *Dreux*. M. Coutant, 48, rue Parisis. — *Dunkerque*. M. Desmarécault, vic. à Saint-Eloi.

Elbeuf. M. Renaud, curé-doyen. — *Embrun*. M. Grimaud, vicaire. *Entrevaux*. M. Fournier, curé. — *Epernay*. M. le curé. — *Epinal*. M. Roussel, vic. — *Evreux*. M. Colombain, à l'évêché, et M. Bruno, rue de la Petite Cité, 36.

Falaise. M. le curé. — *Faverney*. M. Clerc, curé. — *La Fère*. M. Prudhomme, curé. — *Fontainebleau*. M. Blairie, au pres-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

bytère. — *Fontenay-le-Comte*. M. Charbonneau, vicaire à Notre-Dame ; M. Staub, 34, rue du Bedouard. — *Fougères*. M. Chevrolier, au presbytère de Saint-Léonard ; M. Sancé, au presbytère Saint-Sulpice. — *Frouard*. M. Carrier, curé.

Gaillon. M. le curé. — *Gap*. M. Motte, vic. à la cathéd. — *Girancourt*. M. Prévôt, curé. — *Géronville*. M. N. — *Givet*. M. Guérin, curé. — *Granville*. M. Turgot, doyen ; M. Cudeloup, vicaire à Saint-Paul. — *Gravelines*. M. Le Doyen. — *Gray*. M. Villerey, curé. — *Grenoble*. M. Gorsse, 7, rue Voltaire. — *Guéret*. M. Michel, vic., place de l'Eglise. — *Guingamp*. M. le chan. Gœury ; M. Chamaillard, vic. de Notre-Dame.

Le Hâvre. — M. Agasse, curé de Saint-François, 62, rue du Grand Croissant ; M. Viénard, directeur du Cercle Saint-Joseph (au Hâvre). — *Hesdin*. M. Condettes, curé, rue de l'Arsenal.

Issoudun. M. Hériault, vicaire.

Joigny. M. Delavau, vicaire à Saint-Jean.

Landerneau. M. Guilherm, vicaire. — *Landrecies*. M. le Doyen. — *Langres*. M. le curé de Saint-Martin ; M. Villars, vic. à la cathédrale. — *Laval*. M. le directeur du cercle de Beauregard. — *Laon*. M. Bouxin, ruelle Sainte-Geneviève, œuvre paroissiale militaire Saint-Maurice, 29, rue des Bouchers. — *Lérouville* (fort de) (Meuse). M. Humbert. — *Libourne*. M. N. — *Lille*. M. l'abbé A. Gavelle, 33, rue de la Barre ; M. Mayet, 23, rue Saint-Sauveur ; M. Carnel, aumôn. hôpital militaire. — *Limoges*. Le R. P. Bouniol. — *Liouville*. M. N. — *Lisieux*. M. Couyère, curé de Saint-Désir. — *Lodèves*. M. l'aumônier de l'hôp. — *Longwy*. M. Muel, curé. — *Lons-le-Saulnier*. MM. Chère, au grand sémin., et Péquillat, vic. aux Cordeliers. — *Lorient*. M. Morcrette, vic., 8, rue de la Marine. — *Lunel*. M. Jean, aumôn. du Cercle cathol. — *Lunéville*. M. Masson, 12, avenue des Vosges. — *Lyon*. M. Clot, 88, rue de la Part-Dieu ; M. l'abbé Petit, aux Minimes ; M. l'abbé Flandrin, aux Chartreux.

Mâcon. M. Flèche, rue Lacretelle ; MM. les curés de St-Vincent et de St-Pierre. — *Magnac*. M. Vérier, doyen. — *Mamers*. M. Lepert, aumôn. hosp. — *Manonviller*. M. Gille, curé. — *Le Mans*, MM. Pottier, 8, rue de l'abbaye Saint-Vincent, et Bauché, vic., rue du Pavé, 36. — *Marseille*. M. l'abbé Bœuf, 13, rue de Turenne ; M. le curé de la paroisse St-Victor ; M. Aillaud, 88, boulv. de la Madeleine. — *Maubeuge*. M. Laurent, hôp. mil., rue de la République. — *Mayenne*. M. Patry, archip. de N.-D. — *Meaux*. M. Hébert, curé de St-Nicolas. — *Mende*. M. de Ligonnès, supérieur du grand séminaire. — *Mezières-Charleville*. M. Neveux, aum. hôp. mil. 2, rue St-Louis. — *Mirande* M. Cazenave, curé. — *Montargis*. M. Poirier, vicaire. — *Melun*. M. Gouberville, vicaire à Saint-Aspais ; M. Moutot, aumôn. de la maison centrale. — *Modane*. M. N. — *Le Mont*. M. N. — *Montauban*. M. Quilhot, direct. au grand sémin. — *Mont-Dauphin*, M. N. — *Montbéliard*. M. Feuvrier, curé. — *Montbrison*. L'aumônier Hôtel-Dieu. — *Montélimar*. M. Francon, aumôn. de la

Visitation. — *Montluçon*. M. Moreau, hôpital militaire. — *Mont-de-Marsan*. M. Dubasque, aumônier hôpital militaire. — *Montmédy*. M. Robert, archiprêtre. — *Montpellier*. M. Dupuy, sup. au grand séminaire (pour séminaristes) ; M. Pascal, aumôn. de l'œuvre de Jeunesse, cité Lunaret. — *Montreuil-sur-Mer*. Le chan. Queste, gr. doyen. — *Morlaix*. M. Le Bihan, vic. à Saint-Melaine. — *Moulins*. M. de la Celle, 2, rue Chambon.

Nancy. — M. Girard, 28, quai Claude-Lorrain. — *Nantes*. Mgr de Couëtus, 17, rue Royale ; M. Mainguy, 7, rue Félix. — *Narbonne*. M. l'abbé Parazols, cercle catholique. — *Neufchâteau*. M. Chapelier, curé. — *Nevers*. M. Gauthy, au clos St-Joseph. — *Nice*. M. Imbert, aumôn. hôp. milit., 6, rue Gioffredo. — *Nîmes*. M. Brun, 4, rue de la Servie ; M. le Curé de St-Christophe. — *Niort*. M. Richard. — *Nogent-sur-Marne*. M. Roux, curé. — *Nogent-le-Rotrou*. M. Chichy, vic. à Notre-Dame.

Orléans. M. Le Franc, 39, rue du Bœuf Saint-Paterne. — *Orange*. M. le Curé de Notre-Dame.

Pamiers. M. de Séré, vic. général à l'Evêché. — *Parthenay*. M. Coutant, archipr. — *Les Parroches*. M. Cousin, curé. — *Pau*. Le R. P. Dellorto, 33, rue Montpensier. — *Perpignan*. M. Lucan, vic. à la cathédrale. — *Périgueux*. M. de Monéys, 12, rue des Gladiateurs ; M. Blanc, aumôn. de l'hospice. — *Pézenas*. M. Mariès, curé. — *Péronne*. M. Choquet. — *Fort de Pierre-Châtel*. M. Bernel, curé de Virignin. — *Pontarlier*. M. Sigier, curé ; M. Cédoy, vic. — *Poitiers*. M. Boyer, aumôn. de Sainte-Croix. — *Pont-à-Mousson*. M. Benoît, vic., rue St-Laurent, 11. — *Pont-Saint-Esprit*. M. N. — *Pont-Saint-Vincent*. M. N. — *Pontivy*. M. Jouanno, aum. hôp., 5, rue au Fil. — *Privas*. M. Roure, curé. — *Provins*. M. Dumaine, archip de Ste-Croix. — *Le Puy*. M. Devin, vicaire à la cathéd., rue de l'ancienne Préfecture (Haute ville).

Quimper. M. Livinec, professeur au grand sémin. — *Le Quesnoy*. M. Leroy, vic.

Rambervilliers. M. Claude, vic. — *Rambouillet*. M. Macaire, doyen. — *Reims*. M Divoir, vic. à Notre-Dame ; M. Leclerc, vic. à St-Jacques ; M. l'abbé Delvaux, au cercle cath. 77, r. de Bethany ; M. Mimil, curé de Ste-Geneviève. — *Remiremont*. M. le Curé ; M. Bozon, hôpital. — *Rennes*. M. Bagot, 2, rue du Cartage ; M. Hesnard, 2, rue St-Louis. — *Rethel*. M. Cunin, vic. à Saint-Nicolas ; M. Bodré, aum. hospice. — *Riom*. M. Berthon, vic. à N.-D. du Marthouret. — *Roanne*. M. Trabucco, vic. — *Rochefort*. M. N. — *La-Roche-sur-Yon*. M. Rivière, institution Ste-Marie, 11, rue Chanzy. — *La Rochelle*. M. Boisnard, hôp. — *Rocroy*. M. Desoize, curé. — *Rodez*. M. Bic, vic. à la cathéd ; M. Unal, vic. à St.-Amans. — *Romans*. M. Vinois, vic. de Saint-Barnard. — *Romorantin*. M. Marcellon, vic. — *Rouen*. M. Lépagnol, 13, rue Neuve Saint-Vivien, pour le 24e régiment d'infanterie (rive droite) ; M. Adam, 1er vic. de St-Séver, 18, rue Périaux, pour le 28e régim. d'infant. et le 12e chasseurs à cheval (rive

Archives diocésaines de Quimper et Léon

gauche) ; M. Guest, 4, rue Lepecq de Clôture ; M. Audelin, 68 bis, rue du Champ des Oiseaux. — *Rueil*. M. Jarossey, vic. — *Rupt*. M. Pételot, curé. — *Camp du Ruchard*. M. Hivert, curé de Vilaines.

Saint-Brieuc. M. Guillo-Lohan, aum. du Cercle ; M. Poilvet, vic. cathéd. ; M. Eveno, chan., direct. au gr. sémin. — *Saint-Denis*. M. Heney, curé, rue Suger. — *Saint-Dié*. M. Chardin, vic. — *Saintes*. M. Clauet, vic. cathéd. — *Saint-Etienne*. M. Villard, 9, rue du Bas-Tardy. — *Saint-Gaudens*. M. Touzet, curé-archiprêtre ; M. Assieu, aum. collège. — *Saint-Lô*. M. Marie, aum. Bon Sauveur ; M. Ollivier, aum. hôp. — *Saint-Maixent*. M. N. — *Saint-Malo*. M. Phétu, vic. à N.-D. Auxiliat ; M. Pesseau, vic. à la cathéd. — *Saint-Mihiel*. M. Verjus, doyen. — *Saint-Germain-en Laye*. M. Bon, aumônier des Loges. — *Sainte-Ménehould*. M. Thénot, aum. hôp. — *Saint-Nazaire*. M. l'aumôn. hôpital. — *Saint-Nicolas-du-Port*. M. Carrier, doyen ; M. Delalle, vicaire. — *Saint-Omer*. M. Delattre, 3 bis, enclos St-Denys. — *Saint-Quentin*. M. Lemerre, vic. cathéd. — *Saint-Servan*. M. Belin, vic. — *Saint-Vincent*. M. N. — *Salon*. M. Eisséris, curé, anc. aum. en Tunisie. — *Sampigny*. M. Morel, curé. — *Sathonay* (camp). M. Flandrin, collège des Chartreux de Lyon. — *Satory* (camp). v. Versailles. — *Sedan*. M. Drubrigny, archiprêtre ; M. Depois, aumôn. hosp. ; M. Mahairaux, 3, rue des Laboureurs. — *Senlis*. M. Laurent, curé. — *Sens*. M. Chartraire, vicaire cathédrale. — *Sézanne*. M. l'archiprêtre. — *Soissons*. M. Huet, anc. aumôn. — *Sivry-la-Perche*. M. N. — *Stenay*. M. Mangin.

Tarascon. M. Imbert, aum. hôp. — *Torbes*. M. Fourcade, ancien aum. — *Thonon*. M. Picard, vic. — *Toul*. M. Rey, vicaire, rue des Clercs, 5 ; M. Rousselot, aum. hôp. mil., 22, rue Gengoult. — *Toulon*. M. Eynaud, vic. à la cathéd. — *Toulouse*. M. Delpech, archipr. de la cathéd. ; M. Lesage, direct. du cercle catholique, 17, rue Velane ; M. Bareille, vicaire, aum. hôp. militaire ; M. de Falguières, aum. des Frères rue Caraman. — *Tours*. M. Maugis, 2, rue des Ursulines ; M. Moreau, 15, rue des Acacias ; M. Balzeau, 8, rue Bernard-Palissy. — *Troyes*. M. Lorne, vic. à St-Nicolas ; M. Pitsch, vic. à St-Martin. — *Tulle*. M. Couffy, curé de St-Jean.

Valence. M. Raymond, curé de St-Jean. — *Camp de Valbonne*. M. Magnin, curé de Bélignenx. — *Valenciennes*. M. Coquériaux, aum. hôp. mil., 8, rue Salle-le-Conte ; M. Bricout, vic. à N.-D. — *Vannes*. M. Guiomar, 6, rue de l'Hôpital. — *Vendôme*. M. Deschamps, vic. à la Trinité. — *Verdun*. M. Rampant, Porte de France, 1. — *Vernon*. M. Grieu, curé. — *Versailles* et camp de *Satory*. MM. Gueusset, Brault et Drouin, 4, impasse des Gendarmes ; M. le chanoine Lenfant, à la cathéd. — *Vesoul*. M. Penotet, aumôn. hôp. ; M. Baudry, curé. — *Vienne*. M. Pra, curé de St-Maurice. — *Villefranche*. M. N. — *Vitré*. M. Lecoiffier, vic. à St-Martin. — *Vitry-le-François*. M. Renaudin, vic. aum. du patronage, 21, rue Domyné de Verzet. — *Vouziers*. M. Bouché, archiprêtre.

Algérie et Tunisie.

Alger. M. Bent, curé de N.-D. — *Cherchell*. M. Papelier, curé. — *Médéah*. M. Séverin, curé. — *Téniet-el-Hâd*. M. Brissonnet, curé. — *Dellys*. M. Monier, curé. — *Mustapha*. M. Piquemal, curé. — *Aumale*. M. Bastide, curé. — *Douera*. M. Forness, curé. — *Orléansville*. M. Peschaud, curé. — *Tenès*. M. Durand.

Constantine. M. Edme. — *Guelma*. M. Sicard, curé. — *Bône*. M. Montrastruc, curé ; M. Compayrot, aum. hôp. — *Souk-Harras*. M. Etienne, curé. — *Bougie*. M. le Curé. — *Sétif*. M. Rambert, curé.

Oran. M. Poupart, hôp. milit. ; M. Preire, archip. de St-Louis, (caserne des zouaves) ; M Laury, curé de St-André (camp de Philippe) ; M. Laffuma, curé, caserne d'artillerie). — *Arzen*. M. Larrieu. — *Ammi-Moussa*. M. Carrière, curé. — *Daya*. M. Destreg, aum. hôp. milit. — *Lalla-Maghrinia*. M. Ferrière, hôp. milit. — *Mascara*. M. Carrière, curé. — *Mers-el-Kébir*. M. Gilloux, aum. du fort. — *Méchéria*. M. Reynouard, aum. mil. — *Mostaganem*. M. Gazel, curé. — *Nemours*. M. Milhoud, curé. — *Saïda*. M. Pons, curé. — *Sebdou*. M. Guinefoleau, curé. — *Sidi-bel-Abbès*. M. Poux, curé. — *Tiaret*. M. Loussert, curé. — *Tlemcem*. M. Brevet, curé ; M. Benezech, vicaire.

Tunis. M. Marceille, aum, hôp. milit. — *Ain-Draham*. M. Neu. — *Gabès*. M. Raoul. — *Gafsa*. M. Amard. — *Kairouan*. M. Eveillard. — *Kef et Souk-el-Jemmaa*. M. Giudicelli. — *Sousse*. M. Guers. — *Sfax*. M. Poloméni. — *Souk-el-Arba*. M. le Curé de *Béja*. — *Sousse*. M. Pierregrosse.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Le Mois des Trépassés.

Voilà les feuilles sans sève
Qui tombent sur le gazon ;
Voilà le vent qui s'élève
Et gémit dans le vallon...

. . . . . .

Ah ! quand les vents de l'automne
Sifflent dans les rameaux morts,
Quand le brin d'herbe frissonne,
Quand le pin rend ses accords,
Quand la cloche des ténèbres
Balance ses glas funèbres,
La nuit, à travers les bois,
A chaque vent qui s'élève,
A chaque flot sur la grève,
Je dis : « N'es-tu pas leur voix ! »

. . . . . .

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Dieu de pardon, leur Dieu, Dieu de leurs pères,
Toi que leur bouche a si souvent nommé,
Entends pour eux les larmes de leurs frères !
Prions pour eux, nous qu'ils ont tant aimé !

Étends sur eux la main de ta clémence.
Ils ont péché : mais le ciel est un don !
Ils ont souffert : c'est une autre innocence !
Ils ont aimé : c'est le sceau du pardon !

LAMARTINE.

ARRAS — Mgr Désiré-Joseph Dennel, qui vient de mourir, était né à Mons-en-Pevèle (Nord), le 7 Mai 1822. Il était archiprêtre de Saint-André, à Lille, lorsqu'il fut préconisé évêque de Beauvais, le 27 Février 1880. Quatre plus tard, le 13 Novembre 1884, il fut transféré au siège d'Arras.

Ses funérailles ont été fixées au jeudi 5.

MORBIHAN. — Le bilan de la dernière année scolaire peut se résumer dans ces deux chiffres : 12 laïcisations et 20 constructions d'écoles chrétiennes, par conséquent 8 conquêtes.

En 1866, au moment même de la consécration épiscopale de Monseigneur, le diocèse possédait 203 écoles dirigées par les Frères ou par les Religieuses ; il en compte aujourd'hui 312, en comprenant dans ce chiffre les écoles du Palais et de La Gacilly, à la tête desquelles se trouvent des prêtres. C'est donc 109 écoles religieuses de plus qu'il y a vingt-cinq ans.

Enfin, puisque l'on est parvenu à la date fatale assignée par la loi du 30 octobre 1886 pour la laïcisation de toutes les écoles publiques dirigées par les Frères, il ne sera pas sans intérêt de voir quels ont été les résultats obtenus par son application dans le Morbihan. Pendant les cinq dernières années, il a été laïcisé 62 écoles publiques et on a ouvert 81 écoles libres. Il y a par conséquent 19 écoles de plus qu'au jour de la promulgation de la loi prescrivant la laïcisation du personnel enseignant.

LORIENT. — La semaine dernière, a été inaugurée une nouvelle méthode de retraite pour les hommes avec un succès qui a dépassé toutes les espérances.

Comme il est impossible d'avoir les ouvriers du port et même ceux de la ville, le matin, on ne les réunit que le soir et de cette façon, au local du cercle.

Ils arrivent à 7 heures avec une carte d'entrée : le prédicateur fait dans la chapelle une instruction de trois quarts-d'heure au maximum, puis il y a un repos également de trois quarts d'heure, pendant lequel de nombreux confesseurs se tiennent à la disposition des ouvriers, qui restent à la chapelle ou circulent dans le local du cercle. A 8 heures 1/2 un signal les réunit pour la deu-

xième instruction, qui finit à 9 heures, et une courte bénédiction termine la réunion.

Grâce à cette combinaison toute nouvelle, les trois cents ouvriers présents ont entendu 14 instructions dans la semaine, et tous ont pu facilement être confessés entre les deux sermons de chaque soir.

A Lorient, il n'y avait qu'un seul prédicateur, c'était le Révérend Père Cartier de la Résidence de Vannes, mais on pourrait en avoir deux. Le Révérend Père remettait, chaque soir, à chaque ouvrier qui l'emportait, une petite feuille sur laquelle étaient imprimées les principales pensées de ses instructions.

CAHORS. — La *Revue religieuse* de Cahors publie le communiqué suivant de l'Evêché :

« Divers journaux ont annoncé que les habitants du village de Murat, paroisse de Lamothe-Cassel, sur le refus de l'Evêque de Cahors d'autoriser la célébration d'une seconde messe dans leur chapelle le dimanche, avaient abjuré le catholicisme et s'étaient convertis en masse à la religion protestante. — Cette nouvelle est inexacte. — Il est vrai que l'Evêque de Cahors a refusé d'autoriser la seconde messe et son refus a été approuvé par le Conseil de fabrique, le maire et presque tous les conseillers municipaux. Il est vrai également que, sur l'appel, dit-on, d'une demoiselle native de Murat, un ministre protestant s'est présenté un dimanche soir pour tenir une conférence. Personne n'ayant voulu prêter de local, quelques curieux se réunirent dans une chambre prêtée non sans peine par une locataire pour entendre le ministre. Mais là s'est borné son succès, car il n'a pas reparu et la grande majorité des habitants de Murat fréquente l'église paroissiale de Lamothe-Cassel.

La question sociale. — La *Revue des Deux-Mondes*, peu suspecte de cléricalisme, s'exprime ainsi sur la grave question de l'enseignement chrétien :

« Tout ce que le gouvernement fait contre l'enseignement chrétien dans l'école, dans les collèges, dans les universités, tourne au profit du socialisme révolutionnaire. En effet, de deux choses l'une : ou bien le christianisme est la vérité éternelle et conséquemment sociale, et alors il faut en imprégner l'éducation de l'enfant tous les jours, à chaque pas, lui donner des maîtres chrétiens dans leur croyance et dans leur enseignement et, par là-même, l'école dite neutre apparaît comme une inconséquence et une folie : ou le christianisme n'est pas la vérité, et alors c'est le socialisme qui a raison. Quand donc comprendra-t-on que par la politique scolaire, que notre siècle vient d'inaugurer, on a ouvert la grande voie par laquelle passera la révolution qui n'édifiera que des ruines ? Certes, oui, il faut une réforme sociale :

Archives diocésaines de Quimper et Léon

mais *cette réforme, elle se fera par l'Evangile ou elle ne se fera pas.* »

Il est intéressant de voir la *Revue des Deux-Mondes* donner raison indirectement aux enseignements de Léon XIII sur la question sociale.

Le Crucifix. — Un jour, dans le salon de Jules Janin, un de ses amis apercevant un crucifix eut l'inconvenance de lui dire : « Que fais-tu donc de *ça ?* — *Ça*, répondit Janin en saluant, c'est le bon Dieu. Et je ne veux pas, quand je serai prêt de mourir, qu'on soit obligé d'aller le chercher chez ma portière. »

Cette parole fait plus d'honneur à Janin que tous les volumes qu'il a écrits.

MADRID. — Le pèlerinage de la *Jeunesse catholique d'Espagne* a offert au Souverain-Pontife un superbe candélabre de vermeil destiné à l'autel de Saint-Louis-de-Gonzague, et exécuté à Barcelonne par l'habile artiste Sunol.

La *Jeunesse française* a offert un magnifique livre d'or, qui réunit dans un superbe reliure, sur de grandes feuilles de parchemin enluminées avec une finesse exquise et une piété touchante, les noms de tous les élèves des collèges et institutions catholiques de France qui ont envoyé, dans ce but, leur souscription, et le nombre en est grand ! A certaines pages, on croirait avoir sous les yeux quelque feuille détachée d'un vieux missel du moyen âge.

— Les évêques espagnols ont envoyé une circulaire dans tous leurs diocèses notifiant que, pour le moment, les pèlerinages à Rome sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Le pèlerinage de *dix mille* espagnols, qui était déjà organisé, n'aura pas lieu. On annonce toutefois le départ de quelques groupes.

CONSTANTINOPLE. — M. Cambon, notre nouvel ambassadeur en Turquie, recevant ces jours derniers les représentants de la colonie française de Constantinople, a dit que la France a le droit d'être fière de cette colonie et spécialement de ses religieux et religieuses qui enseignent la jeunesse, soignent les malades et sont, de la part des musulmans eux-mêmes, l'objet d'une vénération universelle.

M. Cambon aurait pu ajouter que dans leur mère-patrie ces religieux et religieuses rendent les mêmes services, et que le gouvernement ne leur prodigue en échange que tracasseries et vexations.

Pour paraître prochainement :

MIZ MARI AN ESCOP DAL, par M. LE SANN, curé de Bannalec, avec des Cantiques inédits, par M. GUILLOU, ancien recteur de Peumarc'h.

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez Mme Ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

Sirop de Regnauld, Pâte de Regnauld, sédatifs des bronches ; médicaments éprouvés contre enrouements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuse, etc. — Sirop, 2 fr. 50 le flacon — Pâte, 1 fr. 50 la boîte. — 19, rue Jacob, Paris et toutes pharmacies.

Le Sirop de Follet est le remède par excellence de la *douleur* et de l'*insomnie*, quelle qu'en soit la cause : goutte, rhumatisme, migraine, névralgie, fatigue du cerveau, irritation nerveuse, toux, asthme, bronchite, grippe, etc.

Le Sirop de Follet procure un sommeil profond analogue au sommeil normal ; son emploi n'expose à aucun des inconvénients de l'opium ou de la morphine.

FABRIQUE D'ORNEMENTS D'ÉGLISE

F. ROUXEL, *Place du Centre*, Lannion *(Côtes-du-Nord)*.

Chasublerie, Dais, Bannières, Draps mortuaires, Lingerie d'église, Aubes, Rochets, Tapis d'autel, Bronze, Orfèvrerie, Chemins de croix en peinture et en terre cuite, Statues, Crèches.

DORURE ET ARGENTURE.

Couverts de table argent (Christofle) et tout argent massif.
Réparations de vases sacrés et de vieux ornements.
Dépositaire de la mèche Guillon, encens, etc.

QUIMPER 27, Rue de Brest **C. LORIT, JEUNE** QUIMPER Rue de Brest, 27

Ancien Élève de l'École des Arts et Métiers d'Angers

Fonderies de Bronze et de Cuivre

SPÉCIALITÉ et seule Maison à Quimper de FONTE DE CLOCHES

SERRURERIE ORDINAIRE ET OEUVRÉE

Rampes d'escaliers, Grilles en fer forgé, **Grilles de chœur, Appuis de communion.**

Ponts et Passerelles, Marquises, Vérandas.

Constructions et Réparations Mécaniques en tous genres.

SONNERIES ÉLECTRIQUES

Archives diocésaines de Quimper et Léon

VÊTEMENTS Ecclésiastiques — **JODELAIS, Jeune** — Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper — *Fournissr du Grand-Séminaire*

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ
92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à PARIS, de recevir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

GUÉRISON certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 2me jour. M. LENORMAND, Md Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Conseil gratuits par corresp.

ASTHME & CATARRHE guéris p. les **CIGARETTES ESPIC**. 2f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.
S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

VICHY Source **LAVERGNE** St-Yorre 20f LA CAISSE de 50 bouteilles
La plus gazeuse, la plus froide et la meilleure pour le traitement à domicile des maladies tributaires des Eaux de Vichy. Réduction imptte aux MM. les Ecclésiastiques, Communautés et Etablts hosprs.
RENSEIGNEMENTS ET COMMANDES : **M. F. LAVERGNE**, Phien de 1re Cl., *Vichy.*

MAUX DE DENTS *Guerison instantanée par la* **BAUME SEDATIF CHAUTARD**
Pour plomber soi-même les dents. 1f 50. DESHAYES, Phien à Vendôme. Franco 1f 75

Envoyez mandat-poste de 4 francs à BOURDIN ET Cie, *Levallois-Perret*, et vous recevrez franco :
1° Une boîte **Cire bongroise** en pâte, pour meubles et parquets cirés et vernis, donnant le plus beau brillant et ayant la plus grande durée ;
2° Une boîte **Pâte anglaise,** pour polir et nettoyer les cuivres, l'argenterie et le nickel ;
3° Une boîte **Pâte américaine,** pour nettoyer et entretenir les fourneaux, le fer, l'acier, etc. ;
4° Une boîte **Encre-Poudre Ewig,** pour faire son encre soi-même, à la minute.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. — Vendredi 13 Novembre 1891. — N° 46.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCESE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaotion : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard,* avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Lettre de Mgr Lamarche à Mgr l'archevêque d'Aix ; Nominations ; Troisième centenaire de Saint-Jean-de-la-Croix ; Plounéour-Trez ; Acte héroïque de charité en faveur des âmes du Purgatoire ; Indulgences et privileges ; Les brochures de l'abbé Garnier.

II. Nouvelles du Monde catholique : Louis XIV et Fénelon ; Le culte des morts selon l'esprit de l'Église ; Jurisprudence et liturgie ; Rome ; Confréries du Scapulaire et du Rosaire ; Le vénérable Nunzio Sulprizio, modèle des apprentis.

III. Documents historiques (suite).

IV. Annonces et Avis.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 15 novembre. — 26e dimanche après la Pentecôte, Anniversaire de la Dédicace de toutes les églises de France, double de 1re classe avec octave, blanc. A la messe, mémoire du dimanche (6e dimanche après l'Epiphanie.)
Vêpres de la Dédicace, mémoires 1° de s. Melaine, 2e du dimanche.
Lundi 16. — S. Melaine, évêque, semi-double, blanc.
Mardi 17. — S. Grégoire thaumaturge, évêque, semi-double, blanc.
Mercredi 18. — Dédicace de la basilique des ss. Apôtres Pierre et Paul, double, blanc.
Jeudi 19. — Ste Elisabeth, veuve, double, blanc.
Vendredi 20. — S. Félix de Valois, confesseur, double, blanc.
Samedi 21. — Présentation de la ste Vierge, double-majeur, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Guiclan	15, 16 et 17 Novembre.
Rosnoën	18, 19 et 20 Novembre.
Saint-Yvi	21 Novembre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

QUIMPER. — Nous publions aujourd'hui la lettre d'adhésion adressée à Monseigneur l'Archevêque d'Aix par sa Grandeur Monseigneur de Quimper. L'état de santé de Notre Vénéré Evêque et son absence forcément prolongée loin du diocèse, expliqueront les retards de cette communication, qui sera accueillie avec bonheur par le clergé et les fidèles.

Rothéneuf en Paramé (Ille-et-Vilaine), 6 novembre 1891.

MONSEIGNEUR,

« En ce moment l'attention de la France entière se tourne vers vous. Vos Frères dans l'Episcopat vous apportent tous les jours les témoignages de leur vive sympathie, qui ne sont d'ailleurs que l'écho des consciences catholiques.

« Je suis heureux de m'associer de tout cœur à ce mouvement généreux. Vous avez courageusement rempli votre devoir d'Evêque, de Français, sans manquer au respect dû au gouvernement du pays.

« Aussi je comprends que vous attendiez avec calme l'issue de cette affaire. Quelle que soit cette issue, elle ne peut que servir à relever la noblesse de votre caractère et l'honneur de l'Episcopat tout entier.

« Veuillez agréer, Monseigneur....

† THÉODORE,
Évêque de Quimper et Léon. »

Nominations. — Par décision de Monseigneur :

M. Roudaut, recteur de Cléden-Cap-Sizun, est nommé recteur de Plounévez-Lochrist, en remplacement de M. Dourver, démissionnaire ;

M. Le Bot, recteur de Tréméven, est nommé recteur de Cléden-Cap-Sizun ;

M. Salaün, vicaire à La Martyre, recteur de Tréméven ;

M. Kervella, jeune prêtre de Plouguerneau, vicaire à La Martyre ;

M. Coquil, vicaire à Plougasnou, recteur de Quéménéven ;

M. Calvez, vicaire à Hanvec, vicaire à Plougasnou ;

M. Bothorel, vicaire-auxiliaire à Brennilis, vicaire à Hanvec ;

M. André, vicaire à Clohars-Carnoët, recteur de Brennilis ;

M. Drogou, vicaire-auxiliaire à Clohars-Carnoët, y est nommé vicaire en titre.

Troisième centenaire de St-Jean de la Croix. — Les deux monastères de Carmélites que possède le diocèse, ceux de Morlaix et de Brest, se préparent à solenniser dignement le troisième centenaire du saint disciple et premier fils de Sainte-Thérèse, Saint-Jean de la Croix.

Nous apprenons qu'à Morlaix un *Triduum* de prières et d'exercices solennels sera célébré en la chapelle des Carmélites, les 22, 23 et 24 Novembre. M. le chanoine Fléter, vicaire-général, présidera les exercices au nom de Monseigneur l'Evêque, et a bien voulu accepter d'y faire entendre les hauts enseignements que nous donne la vie du Séraphique coadjuteur de sainte Thérèse. Nous sommes heureux de donner ici la LETTRE dont le Souverain Pontife a honoré l'Ordre du Carmel pour cette circonstance.

LÉON XIII, PAPE.

A tous les fidèles chrétiens qui liront les présentes Lettres, Salut et Bénédiction Apostolique.

Il nous a été particulièrement agréable d'apprendre que l'Ordre tout entier des Carmes déchaussés s'apprête avec une singulière ardeur à célébrer de grandes solennités pour glorifier la mémoire de St-Jean de la Croix. On sait que ce saint est reconnu à bon droit comme ayant été le premier religieux et le second fondateur de cet ordre, et qu'à la fin de cette année il y aura trois siècles que son âme, dégagée des liens du corps, a pris son essor vers les demeures des Bienheureux. Certes les sentiments d'équité, de reconnaissance et de piété filiale imposent à ses enfants le devoir impérieux de rendre des honneurs extraordinaires à un Père éminent en sainteté, qui, par ses travaux, sa doctrine, ses soins multipliés a excellemment mérité de son Ordre, et l'a fait resplendir de l'éclat des plus illustres vertus. Ainsi, après le jubilé trois fois séculaire de sainte Thérèse, Mère et Maîtresse de la famille des Carmes déchaussés, le moment opportun est venu de solenniser celui de St-Jean de la Croix Associé à l'œuvre de la Vierge Législatrice, divinement instruit, comme elle, des arcanes de la Théologie mystique et habile, comme elle, à les expliquer par la plume, il va recevoir les mêmes honneurs que ceux qu'elle a reçus naguère.

Pour nous, Nous nourrissons le ferme espoir que ces solennités ne seront pas sans fruit pour l'universalité des fidèles et principalement pour les enfants du Carmel, qui, en glorifiant un saint de leur famille, seront amenés naturellement à méditer sur les insignes vertus dont il ne cessa toute sa vie de donner à tous les exemples les plus éclatants. Entre ces vertus, il nous plaît à cette heure surtout où la tempête sévit contre l'Eglise et les Congrégations religieuses, il nous plaît de signaler l'admirable patience de St-Jean de la Croix, unie à une invincible constance. Fréquemment accablé sous le poids des plus rudes tourments et affligé de peines très amères, il a été véritablement marqué du nom de la Croix, et il en a porté le fardeau. Cependant il supporta ces épreuves avec une si parfaite patience et une si généreuse volonté, qu'il ne souhaitait d'autre récompense de ses labeurs, que de souffrir et d'être méprisé pour le Christ.

C'est pourquoi, persuadé que ces fêtes séculaires ne pourront être que très profitables, avec la grâce de Dieu, à tous les chrétiens, et en particulier à la famille du Carmel, Nous voulons ajouter à leur éclat en tirant du trésor de l'Eglise les libéralités spirituelles, comme il nous l'a été demandé. Accédant volontiers aux désirs et aux prières du Procureur général des Carmes déchaussés, qui nous ont été transmis en ces derniers temps, Nous accordons : à tous les fidèles de l'un et l'autre sexe qui auront pieusement assisté au Triduum, (lequel, d'après la concession, doit se célébrer dans les églises des Carmes déchaussés du vingt-deuxième jour du mois de novembre au quatorzième jour exclusivement du mois de décembre), et qui de plus, en l'un des trois jours librement choisis par la volonté de chacun, auront visité l'église

Archives diocésaines de Quimper et Léon

où se célèbre la solennité, après s'être confessés avec une vraie contrition et avoir été nourris de la Sainte Communion, priant pendant cette visite pour la concorde des Princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs et l'exaltation de Notre Mère la Sainte-Eglise, Nous leur accordons miséricordieusement dans le Seigneur, pour le jour où ils accompliront les conditions précitées, l'indulgence plénière et la rémission de tous les péchés. Aux mêmes fideles au moins contrits de cœur, pour chaque jour où ils auront dévotement assisté aux exercices du Triduum, ou priant aux intentions marquées plus haut, Nous remettons, dans la forme accoutumée de l'Eglise, sept ans et autant de quarantaines des pénitences qui leur auraient été imposées ou qu'ils devraient faire à tout autre titre. Toutes et chacune de ces indulgences, ainsi que les rémissions de péché et les relaxations de pénitence, Nous permettons qu'on puisse les appliquer par mode de suffrage aux âmes de Fidèles qui ont quitté ce monde, unies à Dieu par la charité. Les présentes sont valables seulement pour cette année. Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le IV mars MDCCCXCI, dans la quatorzième année de notre Pontificat.

Lieu † du sceau.

M. CARD. LEDOCHOSWKI.

Plounéour-Trez. — On nous écrit :

« Notre messe du départ a eu lieu ce matin. Tous nos futurs conscrits ont assisté à cette messe et y ont communié. Nombreuse était l'assistance et, ce qu'il y a eu de plus consolant, tous les retraitants de Lesneven ont tenu à venir unir leurs prières à celles de leurs frères se mettant en route. Chants de circonstance pendant la messe.

« Le retour de la retraite avait été également, pour la paroisse de Plounéour, un triomphe. Dix-sept voitures attendaient nos retraitants à la sortie de la retraite. Je les ai tous embarqués. Ensemble nous avons fait notre entrée au bourg, directement à l'église, où nous avons chanté tous en chœur le *Magnificat* avec le *Pors ar Barados*. Notre bon vieux recteur a adressé un mot du cœur à ces braves gens. Le lendemain, communion générale ; pas un n'a manqué à l'appel, pas un n'avait oublié d'attacher à sa boutonnière le scapulaire du Sacré-Cœur, ce scapulaire que tous portaient la veille en rentrant chez eux. »

Acte héroique de charité en faveur des âmes du Purgatoire. — L'acte héroïque de charité, comme le définit la *Raccolta*, p. 453, consiste en l'offrande spontanée, faite sans formule aucune spéciale par le fidèle à la Divine Majesté en faveur des âmes du purgatoire, de toutes ses œuvres satifactoires pendant la vie, de tous les suffrages qui peuvent lui être appliqués après sa mort.

***

Indulgences et privilèges (*Raccolta*, p. 454). —

I. — *Les prêtres* qui ont fait l'acte héroïque de charité peuvent jouir de l'autel privilégié personnel *tous les jours de l'année*.

II. — *Tous les fidèles* qui auront fait le même acte pourront gagner une indulgence *plénière*, applicable seulement aux âmes du purgatoire, toutes les fois qu'ils feront la communion, et tous les lundis, en entendant la messe pour le soulagement de ces pauvres âmes. Pour jouir de ces faveurs, ils doivent visiter une église, et y prier pendant quelque temps, selon les intentions du Saint-Père.

III. — Toutes les indulgences déjà concédées, ou à concéder dans l'avenir, auxquelles participeront les fidèles qui ont fait l'acte héroïque, peuvent être appliquées aux âmes du purgatoire.

Les brochures de l'abbé Garnier. — La France entière connaît aujourd'hui le prêtre qui a reçu mission de ramener à Dieu les masses ouvrières, trop souvent, hélas ! esclaves de préjugés déplorables contre l'Eglise, leur Mère ; mais l'on s'imagine assez généralement que cet homme apostolique exerce exclusivement son action par la parole.

C'est une erreur.

M. l'abbé Garnier, dans sa vie si occupée, trouve encore le temps de composer des écrits de propagande, brochures de différents formats, s'adressant les unes aux prêtres, aux hommes d'œuvres, aux éducateurs chrétiens, d'autres à tous les fidèles, ou bien encore aux petits enfants.

Le plus considérable de ces écrits a pour titre : *La Réforme des Etudes classiques*. Cette brochure de 96 pages est imprimée en très petits caractères et fournirait facilement le texte d'un très-gros volume. Il s'y trouve quantité de citations très judicieusement choisies et prouvant non-seulement que l'auteur est un érudit, mais aussi et surtout qu'il soutient une thèse inattaquable. Je me permettrais cependant de ne pas adhérer à l'opinion de M. l'abbé Garnier sur le théâtre dans les maisons chrétiennes d'éducation, mais cette petite réserve ne saurait m'empêcher de recommander à tous ceux qui s'occupent d'une instruction secondaire de lire et de méditer cette œuvre qui résume très complètement tout ce qui a été dit des classiques païens ; cette lecture n'est pas seulement très-instructive, elle est très-intéressante.

Toutefois ceux qui la feraient pourraient en tirer des conclusions fausses et qui ne seraient point sans danger. Il me semble que l'auteur dit vrai quand il établit que le paganisme dans les études a été une des causes, voire même la cause principale de la Révolution française. Nos devanciers ont fait un mal immense et peut-être irréparable en donnant une si large place à l'antiquité grecque et romaine dans la culture intellectuelle de leurs élèves ; mais il ne faudrait pas croire qu'aujourd'hui les maisons d'éducation dirigées par des prêtres ou par des religieux, continuent à suivre les errements du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle. La fameuse *querelle des classiques* a eu ses heureux résultats ; il n'est guère de collèges libres où les incomparables chefs-d'œuvres de la littérature chrétienne ne soient imposés comme matières de traduction, et je puis même dire ici ce que j'ai constaté par mon expérience personnelle, les écoliers comprennent plus facilement et apprécient beaucoup mieux les pages de saint Jean Chrysostome, de saint Basile, de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

saint Grégoire de Nazianze, de saint Athanase que les beautés d'Homère et de Sophocle. Ce n'est point à l'âge où l'on est sur les bancs du collège que l'on peut savourer les chefs-d'œuvres de ces grands païens ; d'ailleurs ne pourrait-on pas dire que la beauté y est surtout dans l'ensemble, dans l'enchaînement, l'élève n'est d'ordinaire appliqué qu'à la traduction d'un petit nombre de pages.

On remarquera que M. l'abbé Garnier ne proscrit pas absolument les auteurs païens ; c'est si vrai qu'il donne lui-même une longue liste de celles de leurs œuvres, qui après avoir été corrigées, peuvent être mises sans danger entre les mains des enfants et des jeunes gens. Nous sommes ici d'ailleurs en face d'une nécessité évidente, puisque les études aboutissent généralement au baccalauréat dont il faut par conséquent suivre les programmes.

PRIX DE VENTE DES BROCHURES DE PROPAGANDE.

1° *La Réforme des Études classiques,* grand in-8° de 96 pages . . . . . 0 f. 30 c.
2° *Comment la France sera sauvée* 0 05
3° *La Ligue catholique ; son premier Congrès tenu à Limoges* 0 05
4° *L'Apostolat des Enfants ou Catéchisme des Petits,* brochure de 64 pages. 0 05
5° *L'Adoration sociale du Sacré-Cœur au Saint-Sacrement et quelques résultats du mouvement de la Ligue*. 0 05
6° *Le Clergé et la bonne Presse*. 0 05
7° *Le Rachat de la France* . . . . . 0 f. 60 le 100, 5 f. le 1000.

Pour l'achat de 6 on a 7, pour 12 on a 15, pour 50 on a 70 ; pour 100 on a 150.

Adresser les demandes à la librairie R. LE GALL, 10, Quai du Stéir, Quimper.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Louis XIV et Fénelon. – Fénelon eut un jour le courage d'écrire au grand roi une lettre où on lisait :

« Vous êtes né, Sire, avec un cœur droit et équitable ; mais ceux qui vous ont élevé ne vous ont donné, pour science de gouverner, que la défiance, la jalousie, l'éloignement de la vertu, la crainte de tout mérite éclatant, le goût des hommes souples et rampants et l'attention à votre servile intérêt. . . . . .

» On vous a élevé jusqu'au ciel pour avoir effacé, disait-on, la grandeur de tous vos prédécesseurs ensemble, c'est-a-dire pour avoir appauvri la France entière afin d'introduire à la Cour un luxe monstrueux et incurable. Ils ont voulu vous élever sur les ruines de toutes les conditions de l'Etat, comme si vous pouviez être grand en ruinant tous vos sujets, sur qui votre grandeur est fondée.

» ...Ils ne vous ont parlé que pour écarter de vous tout mérite qui pouvait leur faire ombrage. Ils vous ont accoutumé à recevoir sans cesse des louanges outrées qui vont jusqu'à l'idolâtrie, et que vous auriez dû, *pour votre honneur,* rejeter avec indignation. On a rendu votre nom odieux, et toute la nation française insupportable à nos voisins.

» ...En voilà assez, Sire, pour reconnaître que vous avez passé votre vie entière hors du chemin de la vérité et de la justice. Vous n'aimez point Dieu, vous ne le craignez que d'une crainte d'esclave. Votre religion ne consiste qu'en superstitions, en petites pratiques superficielles. »

Louis XIV traduisit-il le courageux archevêque de Cambrai devant les tribunaux ? Le fit-il condamner à l'amende ou à la prison ? Nullement ; il comprit qu'un évêque devait faire son devoir, et il s'inclina.

En France les foyers sont déserts.

Ménages sans enfant	2.000.000
— à 1 enfant	2.500.000
— à 2 enfants	2.300.000
— à 3 enfants	1.500.000
— à 4 enfants	1.000.000
— à 5 enfants	550.000
— à 6 enfants	330.000
— à 7 enfants	200.000

La France se dépeuple de Français ; c'est un grand malheur.

Le culte des morts, selon l'esprit de l'Eglise. — Autrefois, dès que le malade entrait en agonie, la cloche de l'église demandait à toute la paroisse d'implorer pour lui le secours de Dieu, et rien n'était plus commun alors que la récitation des belles et touchantes prières des agonisants. Aujourd'hui, dans plusieurs villes du moins, la cloche se tait et les prières des agonisants sont tombées en oubli. C'est à peine si une voix charitable les murmure au chevet du moribond.

Autrefois le saint Viatique était porté en grande pompe : parents, amis, voisins, jusqu'à l'inconnu qui passait, faisaient cortège au Saint-Sacrement ; la chambre était parée, et, près du lit du malade, Jésus retrouvait un autel. Aujourd'hui, il y a des villes où le prêtre s'en va seul, sans bruit, par les chemins détournés, emportant mystérieusement, dans les plis d'un manteau, le Très-Saint Sacrement, afin de le soustraire à l'indifférence des passants et aux outrages des méchants.

Autrefois, quand la mort avait frappé son coup, la cloche qui avait sonné l'agonie sonnait le trépassement, et le glas funèbre trouvait écho dans tous les cœurs, les fronts se découvraient, et les lèvres murmuraient un *De profundis.* Aujourd'hui, la cloche parle encore, mais souvent elle n'excite plus qu'une vaine curiosité. Beaucoup s'enquièrent du nom du défunt, peu prient pour lui

Autrefois, l'ensevelissement, la veillée des morts, étaient des œuvres pies ; on les faisait saintement, en famille. Aujourd'hui, l'ensevelissement est laissé à des mains mercenaires, et la veillée devient trop souvent, pour ne rien dire de plus, une corvée qui n'a plus aucun caractère religieux.

Autrefois, les funérailles étaient vraiment chrétiennes ; la messe était l'œuvre principale ; on y venait pour prier, ou s'y tenait recueilli, laissant aller son âme aux divers sentiments qu'inspirent les chants liturgiques : la crainte, la douleur, l'espérance. Aujourd'hui, l'extérieur seul a gardé une forme chrétienne ; l'assistance à l'enterrement n'est plus un devoir religieux, ce n'est plus pour beaucoup qu'un devoir de convenance imposé par les relations de parenté, d'affaires, de voisinage ou d'amitié ; il suffit de paraître, et c'est assez.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Autrefois, à la campagne toujours, souvent aussi dans les villes, le cimetière était à l'ombre de l'église ; on aimait, chaque dimanche, au sortir des offices, à venir s'agenouiller sur la tombe de famille ; les morts restaient au milieu de ceux qui les pleuraient, ils faisaient encore partie de la cité, du village, ils dormaient là où ils avaient vécu. Aujourd'hui, sous prétexte d'hygiène, sous le faux prétexte que la cendre des morts pourrait nuire à la santé des vivants, le cimetière est relégué à l'écart, loin du temple, loin des vivants ; ce n'est plus qu'un enclos solitaire, triste, silencieux, où les morts semblent deux fois perdus. *(Semaine de Cambrai).*

Jurisprudence et Liturgie. — « Le Saint-Office vient de rendre trois décisions, dont la gravité n'échappera à personne, en matière de salaire.

« I. *Per se loquendo.* La justice commutative est intéressée à ce que l'ouvrier reçoive un salaire en rapport avec les nécessités de la vie.

« II. Recruter des ouvriers à un taux inférieur à ces nécessités, en profitant de la misère de ces ouvriers pour le leur imposer en vertu de la loi de l'offre et de la demande, est contraire à la justice commutative.

« III. Si le taux usuel est insuffisant pour la subsistance de tel ouvrier ou de telle famille ouvrière, *per se loquendo*, on ne pèche pas contre la justice en se tenant à ce taux, mais on peut pécher ainsi, suivant les circonstances, contre la charité. »

Liturgie. — 1° Le Saint-Ciboire renfermant des hosties consacrées doit toujours être recouvert d'un pavillon.

2° Rappelons que les prières prescrites après la Messe, doivent être récitées assez haut pour que les fidèles puissent y répondre : c'est la condition pour gagner les indulgences. Le prêtre, pour dire ces prières, laisse le calice sur l'autel et se met à genoux au bas des degrés.

3° La faveur de l'*Autel* privilégié doit être renouvelée tous les sept ans.

Rome. — Le Souverain-Pontife est descendu le 31 Octobre, à 7 heures 1/2 du soir, dans la basilique de Saint-Pierre.

Léon XIII a passé par la chapelle du Saint-Sacrement et s'est rendu directement à la Confession de Saint-Pierre. Le Pape a prié pendant plus d'une heure avec les prélats de sa Cour, prosterné devant la tombe du Prince des Apôtres.

Cet acte de profonde piété doit être remarqué. Il est notoire que Sa Sainteté Léon XIII descend la nuit dans la basilique et prie longuement sur la tombe du Prince des Apôtres, chaque fois qu'il doit prendre une décision grave et importante.

Au sujet des confréries du scapulaire et du Rosaire. — Une confrérie, pour fonctionner canoniquement, doit avoir à sa tête un directeur désigné par l'Evêque et dont la mission consiste à admettre dans la confrérie et à veiller à l'observation des statuts.

Les pouvoirs du directeur sont personnels ; il ne pourrait pas les déléguer à son vicaire.

On demande si le directeur régulièrement investi par l'Ordinaire a le droit *ipso facto*, d'indulgencier les Rosaires s'il s'agit de la confrérie du Saint-Rosaire, ou bien d'imposer le scapulaire s'il s'agit de celle du scapulaire.

Nous répondons avec la Congrégation des Indulgences, dans son

décret du 18 août 1868, confirmé par le Pape, *Négativement*. La question avait été ainsi posée à la Congrégation : *An Director ab episcopo sic designatus, eo ipso rosaria cum applicatione indulgentiarum et scapuliaria benedicere ac imponere possit ?* R. *Negative* nisi, in hujusmodi concessionibus facta sit mentio de facultate rectori pro tempore tradenda pro rosariorum, coronarum seu scapularium benedictione.

On demande encore si l'inscription des confrères sur un registre spécial est rigoureusement obligatoire. La question a été posée à la même Congrégation en ces termes : *Utrum in iis sodalitiis quæ solemnem aliquem receptionis ritum adhibent, confratres hoc solemni modo a legitimo soladitatis præside recepti lucrari possint indulgentias, licet in libro sodalitatis non inscribantur ?* Il a répondu : *Negative*, si agatur de confraternitatibus proprie dictis. Le Souverain-Pontife a aussi confirmé cette décision qui est du 16 juillet 1887

Le Vénérable Nunzio Sulprizio, modèle des apprentis. — Si les trois saints jeunes gens de la Compagnie de Jésus, Louis de Gonzague, Stanislas Kostka et Jean Berchmans sont de puissants intercesseurs pour leurs jeunes frères qui combattent afin de conserver l'innocence et l'amour de Dieu, l'on conviendra cependant que les vertus de ces angéliques religieux sont plutôt admirables qu'imitables pour les jeunes gens appelés à vivre du travail de leurs mains ; les enfants des patronages se réjouiront donc à la pensée qu'un apprenti comme eux va être placé au rang des Saints.

« Voici un court et intéressant résumé de la vie édifiante de ce nouveau Vénérable de la Sainte Eglise que le Saint-Père a proposé, le 21 juin dernier, comme un modèle pour la jeunesse catholique.

Nunzio naquit le 17 avril 1817, dans un petit village du royaume de Naples.

Dès le lendemain de sa naissance, il fut présenté aux fonts sacrés du baptême. Nunzio eut l'attrait de la piété avant même de la connaître, et il se mit à la pratiquer comme par un instinct céleste. On admirait ses vertus précoces, son avidité pour la parole de Dieu, sa dévotion extraordinaire pour le Saint-Sacrement et l'assistance à la messe ; à l'école, il fut le modèle de ses condisciples. Cependant le jeune serviteur de Dieu perdit bientôt ses parents, et il fut placé sous la tutelle de son oncle maternel, Dominique Luciniani, homme d'un caractère rude et brutal, et qui se préoccupait avant tout de ses intérêts matériels. Chez cet oncle, qui exerçait la profession de maréchal-ferrant, Nunzio fut occupé à mettre en jeu les énormes soufflets de la forge : sa vie fut un long martyre.

Il ne se plaignait jamais. A tout instant maltraité par un tuteur dont la rudesse était impitoyable, Nunzio était d'une humeur toujours égale. Souvent son oncle l'envoyait au loin dans la campagne

Archives diocésaines de Quimper et Léon

recevoir les commandes et les paiements ; trop souvent aussi, il le chargeait de remettre le travail achevé ou d'apporter à la forge les instruments à réparer. On voyait alors le pauvre petit, au milieu du jour, sous les plus chauds rayons du soleil d'Italie, couvert de sueur et haletant de soif, marcher courbé en deux, sous le fardeau qui lui était imposé, et faire une longue course pour laquelle la sévérité du maître lui accordait à peine le temps strictement nécessaire.

En hiver aussi, il lui fallait parcourir de longues distances dans des chemins parfois couverts de neige, mal vêtu, plus mal chaussé encore, tantôt glacé par le vent, trempé de pluie, sans jamais avoir un instant pour se reposer ; il n'avait pas le droit d'avoir froid ou sommeil quand le maître avait donné un ordre.

« Bien des fois, racontait-il plus tard avec simplicité, il s'était » trouvé le soir perdu dans la montagne, tout tremblant de froid » et de peur, en entendant les hurlements des loups, rendus plus » effrayants encore par le silence de la nuit. »

Un jour de rigoureux hiver, pendant que la neige tombait à gros flocons, Luciniani appela Nunzio, et lui montrant une quantité de fer énorme relativement à sa complexion délicate, il lui ordonna d'aller le porter sans retard à une ferme située au sommet d'une assez haute montagne. Nunzio, prompt à l'obéissance, s'inclina, prit le lourd fardeau et alla au lieu indiqué. Ce ne fut qu'au prix de fatigues excessives et avec beaucoup de sueur qu'il put gravir la montagne et arriver à l'endroit qui lui était marqué. Cela fait, il reprit la route de son village ; mais, malgré la célérité de sa course, il fut saisi par le froid, et atteint d'une douleur au bas de la jambe gauche. Faute de soins, le mal engendra bientôt la carie de l'os, et à l'endroit de la cheville du pied, il s'ouvrit un abcès qui rendit le jeune Nunzio tout à fait impropre au travail. L'avare tuteur ne songea même pas à soigner son neveu ; mais la divine Providence eut pitié du jeune martyr et fit naître dans le cœur d'un homme de bien les sentiments d'affection et de dévouement qui lui refusait sa propre famille. L'angélique malade passa quelques mois à l'hôpital de Sainte-Marie-du-Peuple, à Naples.

C'est à l'hospice des Incurables de Naples qu'il fit sa première communion.

Il est plus facile d'imaginer que de décrire la dévotion et la ferveur avec laquelle Nunzio se prépara à recevoir dans son cœur le Dieu pour qui, depuis ses premières années, il éprouvait tant d'amour. Chaque instant qui le séparait de l'heureux jour lui paraissait un siècle.

Le moment arriva enfin, et le saint enfant, ne sachant pas s'il était au Ciel ou sur la terre, reçut la sainte Communion avec une ferveur vraiment céleste. Don Gabriele Buonocore, qui apporta la sainte Eucharistie, raconte combien il fut ému et touché de ce spectacle : « La modestie de son visage était telle, ainsi que toute sa » contenance et les larmes qui lui échappaient des yeux, qu'il sem- » blait être un ange égaré sur la terre, un séraphin incarné. » Et

toutes les personnes présentes ont apporté le même témoignage.

A partir de ce jour, Nunzio parut transformé, et, d'après le témoignage de son confesseur lui-même, la grâce céleste commença à agir en lui d'une manière si peu ordinaire, qu'on le vit, non plus marcher, mais courir de vertus en vertus. Les yeux, le visage du saint enfant semblaient respirer l'amour de Dieu et de Jésus-Christ.

Il trouvait tant de délices dans la communion, qu'il eut voulu participer à l'adorable sacrement tous les jours de sa vie ; mais, à cause de son infirmité, il ne pouvait guère se procurer cette consolation que les dimanches et jours de fêtes.

Autant qu'il le pouvait, il se rendait à l'église avec l'aide de quelques amis. Arrivé dans le saint lieu, il se retirait dans un endroit solitaire, et se préparait à cette grande action avec la ferveur d'un séraphin.

La divine Eucharistie, en pénétrant dans ce cœur, y produisait un effet subit et prodigieux.

Sa joie était si sensible que de son cœur elle rayonnait sur son visage, et cela à ce point qu'il était facile de reconnaître le jour où il avait communié. D'ordinaire, en effet, il était d'une humeur tranquille et égale ; mais les jours où il faisait la sainte Communion il avait peine à contenir l'expansion joyeuse qui animait tout son être et le portait à parler avec abondance et onction de Dieu et de son amour. » *(Semaine Religieuse de Rennes.)*

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

CHATEAU DE BREST *(suite)*

Les pétitions adressées par Mme de Lagarde-Vistorte et par la Municipalité de Bannalec, le 7 janvier 1792 (1), pour obtenir la liberté de Joseph Vistorte, vicaire de Plogonnec, résidant depuis quelque temps à Bannalec, n'eurent pas plus de succès. La Municipalité de Plogonnec et l'intéressé lui-même insistèrent inutilement. Le 6 mars, M. Vistorte écrivait du château au Département (2) :

« J'ai appris par une voie certaine que la Municipalité de Plogonnec a présenté en ma faveur au Département une requête tendant à demander ma liberté, vu la manière irréprochable dont je me suis comporté depuis mon arrivée en

(1) L. 249.
(2) L. 250.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

cette paroisse jusqu'à mon arrestation, et le besoin pressant qu'elle a de moi, n'ayant pour administrer les secours spirituels qu'un pasteur sexagénaire. Je croyais, à cette nouvelle, que mes fers allaient tomber. Mon espérance se trouve frustrée ; mais, Messieurs, me serait-il permis de savoir quels sont mes délits ?... Je ne sollicite pas une grâce, une grâce suppose une faute et je n'en ai aucune à me reprocher, je n'exige que la plus sévère justice... »

Les détenus n'avaient à compter ni sur la justice ni sur la clémence des Administrateurs, et M. Vistorte sera, le 12 août, déporté en Espagne avec ses nombreux compagnons d'exil.

Les prêtres prisonniers au château, plus confiants dans la bienveillance du Roi que dans celle des Administrateurs du Département, lui adressèrent, le 12 janvier 1792, une requête, insérée par l'abbé Baruel dans son journal ecclésiastique. Le Roi ne fut pas insensible à cet appel et, le 5 mars, donna des « ordres positifs » au Département pour que les prêtres détenus à Brest fussent mis en liberté. Le Département écrivit au Roi, le 18 mars, pour lui demander un sursis, promettant d'ouvrir les portes du château aux prêtres le Lundi de la Quasimodo. La lettre suivante du Département, au District et à la Municipalité de Brest, va nous apprendre quelles influences et quelles considérations politiques déterminèrent le Département à demander un nouveau délai qui devait aboutir à l'inexécution complète des ordres du Roi.

« Quimper, 11 avril 1792 (1).

« Nous avons accueilli, Messieurs, avec toute l'attention dont nous étions capables, les représentations contenues dans votre lettre du 8 courant, sur le danger extrême qu'il y aurait à rendre en ce moment la liberté à tous les ecclésiastiques détenus au château de Brest. Les faits que Messieurs vos députés ont cités à l'appui des considérations majeures présentées dans votre dépêche ont porté la conviction dans nos âmes et déterminé une résolution à laquelle nous n'étions déjà que trop disposés d'après nos propres lumières et la connaissance que nous avons de la situation générale des esprits dans le département.

« Nous nous sommes décidés à transmettre nos justes alarmes au Ministre de l'Intérieur, en le priant de solliciter de la sagesse du Roi un nouveau délai pour l'exécution d'ordres positifs auxquels nous avions promis de nous conformer à l'époque du Lundi de la Quasimodo. (Ci-joint copie de la lettre.)

« Vous remarquerez que nous promettons au Ministre de donner une attention particulière à ce que les ecclésiastiques détenus n'aient aucun motif fondé de se plaindre du traite-

(1) L. 111.

ment qu'ils éprouvent dans leur captivité. Les plaintes portées sur cet objet ont été si fréquentes et si étranges que nous ne devons laisser échapper aucune occasion de convaincre le ministère du désir que nous avons les uns et les autres de concilier à l'égard de ces ecclésiastiques les devoirs de l'humanité avec ceux que nous imposent les circonstances.

« Donnez donc, Messieurs, les ordres les plus précis pour que ces prêtres jouissent de toute la mesure de liberté dont ils sont susceptibles, pour qu'ils puissent exercer paisiblement les pratiques de leur culte dans la chapelle de la citadelle et jouir de l'avantage de promener à des heures réglées dans le jardin du concierge. Nous n'avons aucune recommandation à vous faire sur l'objet du logement et de la nourriture, qui ne nous paraît rien laisser à désirer... »

Suit la lettre à Rolland, ministre de l'intérieur, du même jour, 11 avril 1892 (1) :

« Le Département, par arrêté du 29 novembre 1791, a fait constituer en état d'arrestation au château de Brest les ecclésiastiques qui, par leurs suggestions, écrits, discours et conduite s'étaient rendus suspects d'incivisme et montrés ouvertement fauteurs de troubles religieux.

« Cette mesure avait tout à coup rendu la paix au département, lorsqu'une lettre de votre prédécesseur, du 5 mars dernier, nous a fait craindre de voir s'anéantir tout à coup cette paix désirable. Cette lettre nous transmettait, au nom du Roi, l'ordre formel de rendre la liberté aux ecclésiastiques détenus à Brest. Nous adressâmes au Roi, le 18 mars, par l'organe de son Ministre, une remontrance tendant à faire différer les exécutions des ordres de Sa Majesté jusqu'au Lundi de la Quasimodo, 16 avril.

« Le silence le plus absolu a été gardé jusqu'à présent, tant de la part du Roi que de celle de votre prédécesseur, sur cette remontrance. Nous nous disposions à exécuter le jour marqué la promesse que nous avions donnée au Roi, lorsque des avis reçus de tous côtés et même des députations sont venus augmenter nos inquiétudes sur les inconvénients de l'élargissement subit de ces prêtres dans un temps si voisin de la Pâque.

« Nous joignons à la présente requête copie d'une lettre des corps administratifs de Brest, interprètes des sollicitudes de tous les vrais amis de la Constitution dans notre Département.

« Nous supplions Sa Majesté de trouver bon que nous différions encore l'exécution de ses ordres.

« En attendant, nous allons donner les ordres les plus positifs pour faire adoucir la captivité des prêtres détenus. Nous veillerons scrupuleusement à ce qu'il ne soit désormais adressé

(1) L. 96.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

aucune plainte fondée de leur part sur le régime de la maison, et à ce qu'ils puissent exercer paisiblement le culte auquel ils sont attachés. S'ils sont animés d'un véritable esprit de charité, espérons qu'ils n'envisageront leur détention que comme un sacrifice impérieux fait à la paix publique... »

Comme cette lettre nous le révèle, Brest avait centralisé et peut-être provoqué les manifestations hostiles des différentes sociétés des Amis de la Constitution du Département contre l'élargissement des prêtres incarcérés au château.

Les Amis de la Constitution de Morlaix écrivent, le 12 avril, à ceux de Brest (1) :

« Frères et amis, nous venons d'apprendre que la Commune de Brest a député au Département pour le prier de vouloir bien retenir les prêtres en arrestation au château de Brest, jusqu'à ce qu'on soit parvenu à arrêter les progrès du fanatisme qui augmente considérablement dans nos cantons. Nous étions instruits que le Département était dans l'intention de les élargir, et déjà notre Société avait arrêté de lui faire une pétition pour lui représenter les maux incalculables que cet éloignement produirait dans le Département. » *(A suivre.)*

(1) L. 59.

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez Mme Ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

UNE CROISADE

Il existe, nos lecteurs le savent, une vaste organisation, un faisceau de forces, visant à *décatholiciser*, à *déchristianiser* la société moderne. Les sectes antireligieuses et antisociales font une guerre incessante à l'enseignement religieux, aux journaux, aux ouvrages catholiques. Imitons-les, mettons de côté, banissons les *Dictionnaires* et les *Encyclopédies* plus ou moins hostiles à notre foi, à nos principes. Les catholiques ont aujourd'hui leur recueil lexicographique et encyclopédique : le **Dictionnaire des Dictionnaires**, aussi recommandable par les *qualités scientifiques* que par *l'orthodoxie*. Tous voudront, suivant des exemples venus de haut, favoriser cet ouvrage à l'exclusion des autres, l'acquérir, le propager, d'autant plus que l'acquisition en est singulièrement facilitée par une généreuse combinaison. Nous engageons vivement nos lecteurs à envoyer leur adhésion sans retard, afin de profiter des avantages stipulés. On trouvera plus loin les conditions avec le bulletin de souscription.

Capsules Guyot (véritables), 19, rue Jacob, Paris. — Bronchites chroniques, Asthmes, Catarrhes, Rhumes opiniâtres. Prix : 2 fr. 50 le flacon. Dans toutes pharmacies.

Contre les digestions difficiles, pesanteurs d'estomac, les médecins conseillent la *poudre* ou *les pastilles de charbon du Dr Belloc*, approuvées par l'Académie de médecine de Paris. Le bien-être se fait sentir dès les premières doses. Poudre, le flacon 2 francs ; Pastilles, la boîte, 1 fr. 50. Toutes pharmacies.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

LE FINISTÈRE Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,
fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : QUIMPER, place St-Corentin, 28.

QUIMPER 27, Rue de Brest **C. LORIT, JEUNE** QUIMPER Rue de Brest, 27
Ancien Élève de l'École des Arts et Métiers d'Angers
Fonderies de Bronze et de Cuivre
SPÉCIALITÉ et seule Maison à Quimper de FONTE DE CLOCHES
SERRURERIE ORDINAIRE ET CEUVRÉE
Rampes d'escaliers, Grilles en fer forgé, Grilles de chœur, Appuis de communion.
Ponts et Passerelles, Marquises, Vérandas.
Constructions et Réparations Mécaniques en tous genres.
SONNERIES ÉLECTRIQUES

OMNIUM de la RENTE FRANÇAISE 3 % Quatrième ANNÉE
Le moyen le plus sûr de se faire des revenus élevés et sans courir *aucun risque*, est de prendre des parts de **500** fr. à l'**OMNIUM de la RENTE FRANÇAISE 3 0/0**. — Le dividende de **1888** a été de **125,45**, soit **25,09** 0/0 ; celui de **1889** a été de **100** fr., soit **20** 0/0 ; celui de **1890** a été de **92,50**, soit **18 1/2** 0/0 par part de **500** fr. L'année **1891** a déjà donné **54** fr. **50** par part. Les parts sont délivrées contre la réception des fonds.
Ecrire à MM. de LIGAUDIÈRES, JAMAIN et Cie, 9, rue Cadet, à Paris.

DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES
Recueil lexicographique et encyclopédique
le plus complet, le plus exact, le seul chrétien. — 6 volumes grand in-4° à 3 colonnes, de 1,200 à 1,300 pages. — Réception de tout l'ouvrage avant les versements. — Versements échelonnés. — Reconstitution complète du capital souscrit.

M.....

J'ai l'honneur de vous faire, lorsqu'il est temps encore d'en profiter, une proposition que vous trouverez, je l'espère, très avantageuse. Voici enfin réalisé le vœu souvent émis dans les **congrès catholiques**. Un journal catholique l'annonce en ces termes : « Vient de paraître, le dernier volume du **DICTIONNAIRE des DICTIONNAIRES, encyclopédie universelle des lettres, des sciences et des arts,** sous la direction de Mgr Paul Guérin, camérier de Sa Sainteté. L'ouvrage comprendra 6 volumes de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

1200 à 1300 pages. Cette œuvre capitale, hautement approuvée, va enfin permettre aux catholiques de puiser leurs renseignements à d'autres sources que celles que leur fournit la libre pensée... »

Le succès a été immédiat et s'accentue chaque jour. Tout porte à croire que nous arriverons rapidement à un écoulement de plus de **CINQUANTE MILLE EXEMPLAIRES.**

Mes droits d'auteur étant de 16 francs par exemplaires, et mes éditeurs m'ayant accordé d'autres avantages à partir de quatre mille exemplaires, pour faciliter la diffusion de l'œuvre, il me reviendra donc d'abord, dans un avenir prochain, de ce chef, des sommes très considérables. D'après ces données j'ai établi la combinaison suivante, que je viens vous proposer. Veuillez souscrire ci-dessous le bulletin de **180** francs (le prix du Dictionnaire).

Vous aurez droit : 1° à la possession de tous les volumes du *Dictionnaire*, et vous les recevrez immédiatement ; 2° à la reconstitution du capital que vous aurez souscrit, **180** francs, au moyen de mes droits d'auteur ou d'avantages analogues que je vous abandonne, pour chaque moitié être répartie par semestre, entre deux mille souscripteurs. Vous aurez, de la sorte, en définitive, *pour rien*, le *DICTIONNAIRE des DICTIONNAIRES*, ouvrage d'une utilité quotidienne, et moi, je verrai s'augmenter le nombre des personnes d'élite associées à ma croisade, l'armée des propagateurs d'une œuvre destinée à faire un bien immense.

N. B. — Ci-joint un bulletin de souscription, payable par versements trimestriels. — On peut aussi payer en *deux fois* : **90** francs fin septembre **1891**, et **90** francs fin avril 1892. — Celui qui *paie comptant*, c'est-à-dire *50 jours* après la réception de l'ouvrage, bénéficie d'un escompte de **10** francs, et ne verse que **170** francs au lieu de **180**. — *Des avantages d'un autre genre sont accordés aux SOUSCRIPTIONS ORDINAIRES NON PRIVILEGIEES dont le nombre est considérable.*

Veuillez agréer, M. l'expression de mes sentiments distingués.

Paul GUÉRIN,
CAMÉRIER DE SA SAINTETÉ LÉON XIII
Directeur du *Dictionnaire des Dictionnaires.*

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné
demeurant
déclare souscrire *part*
de 180 fr. *pour la publication intitulée* Le Dictionnaire des Dictionnaires, *me donnant droit à un exemplaire de l'ouvrage entier et à la reconstitution de mon capital souscrit au moyen de la moitié des droits d'auteur de* Mgr P. GUERIN, *ou d'autres avantages analogues, par dividendes qui seront établis, chaque semestre, et payés dans le cours du suivant ; et je m'engage à effectuer ce versement à l'ordre de* Mgr P. GUERIN, *après avoir reçu l'ouvrage complet comme suit : 45 francs au 15 janvier ; 45 francs au 15 avril ; 45 francs au 15 juillet ; 45 francs au 15 octobre 1892.*

Fait à SIGNATURE ;
le

Prière d'indiquer en toutes lettres le nombre de parts ou d'exemplaires de l'ouvrage, — ce qui, en l'espèce, signifie la même chose, — et renvoyer le présent bulletin à Mgr PAUL GUERIN. *Avenue de Déols, 56,* à CHATEAUROUX (Indre).

Indiquer aussi bien exactement : le chef-lieu de canton, le département et la gare qui dessert la localité.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. Vendredi 20 Novembre 1891. N° 47.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Apostolat de la Prière ; Lettre du S. P. Léon XIII sur le duel ; Un Saint pruvoqué en duel ; Nominations dans le Clergé ; Nouvelles diverses.

II. Nouvelles du Monde catholique : Le budget des cultes ; Les libéralités de l'Etat envers le Clergé ; Sens ; Reims ; Mitre en tête ; Rome ; Les orgues.

III. Documents historiques (suite).

IV. Saint-Jean-du-Doigt.

V. Annonces et Avis.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 22 Novembre. — Dernier dimanche après la Pentecôte, octave de la Dédicace des Eglises, double, blanc. A la messe, mémoires 1° de Ste Cécile, 2° du dimanche.

Vêpres de la Dédicace, à capitule de S. Clément. Mémoires 1° de la Dédicace, 2° de Ste Cécile, 3° du dimanche, 4° de Ste Félicité.

Lundi 23. — S. Clément, pape-martyr, double, rouge.

Mardi 24. — S. Jean de la Croix, confesseur, double, blanc

Mercredi 25. — Ste Catherine, vierge-martyre, double, rouge.

Jeudi 26. — S. Didace (du 13 de ce mois), confesseur, semi-double, blanc.

Vendredi 27. — Le Patronage de la Ste-Vierge, double-majeur, blanc.

Samedi 28. — Vigile de S. André. — Les Stes Reliques, double-majeur, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Saint-Yvi	22 et 23 Novembre.
Adoration perpétuelle de Quimper	24, 25 et 26 Novembre.
Plouézoc'h	27, 28 Novembre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Apostolat de la Prière.

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS.

Intention générale pour Décembre 1891, désignée par Son Em. le Cardinal Préfet de la Propagande, et bénie par S. S. Léon XIII : LES MISSIONS DE L'AFRIQUE.

« Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

« Je vous les offre, en particulier, pour ces Missions d'Afrique, où des voies nouvelles s'ouvrent à l'Évangile, afin que le zèle de vos apôtres y triomphe des obstacles accumulés par tant de siècles d'idolâtrie. »

LETTRE DE N. T. SAINT PÈRE LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

SUR LA MAUVAISE HABITUDE DES DUELS (1)

LÉON XIII PAPE

Notre très cher Fils,
Nos vénérables Frères,
Salut et bénédiction apostolique.

Poussés par le sentiment du devoir pastoral et par l'amour du prochain, vous avez jugé à propos, l'an dernier, de Nous transmettre une Lettre pour en référer sur la fréquence parmi votre peuple de ces combats singuliers que l'on appelle *duels*. Vous constatiez, non sans douleur, que cette façon de combattre, comme un droit établi par la coutume, existe même entre catholiques ; vous Nous priiez également de faire aussi entendre Notre voix pour détourner les hommes de tels errements.

Ces errements, certes, sont très funestes, mais ils ne se confinent pas aux limites de vos cités ; ils s'étendent beaucoup plus loin, si bien que l'on peut à peine trouver une nation qui échappe à la contagion de ce fléau. Aussi Nous félicitons-Nous de votre zèle, et quoique les enseignements de la philosophie chrétienne sur ce point, enseignements qui sont d'accord avec la loi naturelle, soient connus et manifestes, cependant, puisque la mauvaise habitude

(1) Cette lettre est adressée à Son Eminence le Cardinal Archevêque de Prague, à l'Archevêque de Cologne, et autres Archevêques, Evêques et Ordinaires des empires d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie.

des duels s'alimente surtout de l'oubli des préceptes chrétiens, il conviendra et il sera utile que nous rappelions brièvement ces enseignements.

Les deux lois divines, tant celle qui émane de la lumière de la raison naturelle que celle qu'ont promulguée des écrits inspirés par le souffle divin, défendent formellement que personne, en dehors d'une cause publique, tue ou blesse son semblable, à moins que ce ne soit pour défendre sa vie et d'y être contraint par la nécessité. Or, ceux qui provoquent à un combat privé ou, si on le leur offre, l'acceptent, ont pour but et s'efforcent, sans y être poussés par aucune nécessité, d'arracher la vie à leur adversaire, ou du moins de le blesser.

Les deux lois divines interdisent d'exposer témérairement sa vie en affrontant un péril grave et manifeste, sans qu'aucun motif de devoir ou d'héroïque charité y invite ; or, cette témérité aveugle, qui méprise la vie, est absolument dans la nature du duel. D'où il ne peut être obscur ou douteux pour personne que les duellistes encourent le crime du meurtre d'autrui et en même temps exposent volontairement leur propre vie. Enfin, il n'est guère de fléau qui soit plus contraire à la discipline de la vie sociale et qui détruise davantage l'ordre public, que cette licence accordée aux citoyens de se faire chacun, de sa propre autorité et de sa propre main, le défenseur du droit et le vengeur de l'honneur qu'il juge outragé.

Pour ces raisons l'Eglise de Dieu, gardienne et protectrice non seulement de la vérité, mais encore de la justice et des bonnes mœurs qui composent la paix et l'ordre public, a toujours vivement blâmé les duellistes et a cherché à les retenir par les châtiments les plus sévères. Les constitutions d'Alexandre III, Notre prédécesseur, qui sont reproduites dans les livres de droit canon, condamnent et réprouvent ces combats singuliers. Le concile de Trente sévit avec une rigueur particulière contre ceux qui les affrontent ou y participent de quelque manière ; car il les marqua en outre de la flétrissure d'infamie et, les rejetant du sein de l'Eglise, les déclara, au cas où ils périraient dans le combat, indignes des honneurs de la sépulture ecclésiastique. Dans la constitution *Detestabilem* du 10 Novembre 1752, Benoit XIV, Notre prédécesseur, a amplifié et expliqué les décisions du Concile de Trente. Et dans ces derniers temps, Pie IX, par sa lettre apostolique *Apostolicæ Sedis*, où il limite les censures *latæ sententiæ*, a déclaré ouvertement que les peines ecclésiastiques étaient encourues non seulement par les duellistes, mais encore par ceux que l'on appelle parrains et aussi par les témoins et ceux qui ont connaissance du duel.

La sagesse de ces lois ressort d'autant mieux de la sottise manifeste des arguments que l'on produit d'ordinaire pour justifier ou excuser l'horrible coutume du duel. On répète habituellement que les combats de ce genre ont été organisés de leur nature pour effacer les taches que la calomnie ou l'outrage a jetées sur l'honneur des citoyens ; c'est assez dire que l'argument ne peut tromper que des insensés. Bien qu'il sorte, en effet, vainqueur

Archives diocésaines de Quimper et Léon

du duel, l'outragé qui y a provoqué, l'opinion de tous les hommes sensés sera que l'issue d'un tel combat prouve sa supériorité de forces à la lutte, ou son habileté plus exercée au maniement des armes, mais non pourtant sa plus grande honorabilité. Et si lui-même périt, qui ne trouvera pas encore irréfléchie et tout à fait absurde cette manière de défendre son honneur ? Mais il en est peu, croyons-Nous, qui commettent ce crime trompés par une erreur de jugement. C'est seulement le désir de vengeance qui pousse des hommes orgueilleux et vifs à tirer châtiment : s'ils voulaient réfréner leur superbe et obéir à Dieu, qui ordonne aux hommes de s'aimer entre eux d'un amour fraternel et défend de faire du mal à personne, qui condamne très sévèrement chez les particuliers la passion de la vengeance et se réserve à lui seul le pouvoir de tirer châtiment, ils renonceraient facilement à l'effroyable manie du duel.

Ceux qui, provoqués, acceptent le combat n'ont pas une excuse légitime dans la crainte qu'ils éprouvent de passer communément pour lâches, s'ils refusent de se battre. Car, s'il fallait mesurer les devoirs des hommes aux fausses opinions de la foule, et non d'après la loi éternelle de la justice et de l'équité, il n'y aurait pas de différence naturelle et véritable entre les actions honnêtes et les faits honteux. Les sages d'entre les païens ont eux-mêmes su et enseigné que le mortel courageux et constant devait mépriser les jugements trompeurs du vulgaire. Mais c'est une crainte juste et sainte qui détourne l'homme du meurtre inique, lui donne le souci de sa propre vie et de celle de ses frères. En outre, celui qui dédaigne les vaines opinions de la foule, qui aime mieux subir la flagellation des outrages que d'être infidèle à jamais à son devoir, celui-là paraît être d'une âme plus grande et plus élevée que l'autre, qui court aux armes, aiguillonné par l'injure. Bien plus, à juger sainement, il est le seul chez qui brille le courage solide, ce courage, dis-je, qui s'appelle vraiment la vertu et qu'accompagne une gloire ni trompeuse, ni mensongère. La vertu, en effet, consiste dans le bien en accord avec la raison, et toute gloire, si elle ne se fonde pas sur l'approbation de Dieu, est une gloire stupide.

Enfin, la honte du duel est si évidente que les législateurs même de notre époque, malgré l'avis et le patronage du grand nombre, se sont crus obligés de l'empêcher par les pouvoirs publics et en édictant des peines. Mais il est singulier et très fâcheux que les lois écrites soient presque éludées en fait, et cela assez souvent au su et avec le silence de ceux qui sont chargés de punir les coupables et de faire respecter les lois. Aussi arrive-t-il que le duel, commis au mépris des lois, reste généralement impuni.

C'est aussi une opinion sotte et indigne d'un homme sensé, celle qui prétend qu'il faut strictement interdire ce combat aux civils, mais le permettre aux soldats, parce qu'un tel exercice aiguise, disent-ils, le courage militaire. D'abord le bon et le mauvais diffèrent de leur nature, et ils ne peuvent se changer l'un

en l'autre, parce que la situation des personnes change. Les hommes, dans quelque condition de vie qu'ils se trouvent, sont tous tenus également et absolument à l'observation de la loi divine et naturelle. En outre, cette indulgence pour les soldats devrait tirer sa raison de l'utilité publique, laquelle ne sera jamais si grande que son obtention étouffe la voix de la loi naturelle et divine. Et si la raison même d'utilité manque ? L'exercice du courage militaire tend à rendre la cité mieux préparée contre ses ennemis. Cet avantage pourra-t-il être atteint par une coutume qui, de sa nature, vise, en cas de dissensions entre soldats, — et les causes n'en sont pas rares, — à faire périr l'un ou l'autre parti des défenseurs de la patrie ?

Enfin notre époque moderne, qui se vante de l'emporter beaucoup sur les siècles précédents, par une éducation et des mœurs plus raffinées, a coutume de peu estimer les anciennes institutions et d'afficher un mépris souvent excessif pour tout ce qui s'écarte de la civilisation moderne. Pourquoi donc ces restes honteux d'un âge trop grossier et d'une barbarie étrangère, — Nous entendons la coutume du duel, — sont-ils les seuls qu'elle ne rejette pas, malgré son goût si vif pour le perfectionnement ?

Ce sera à vous, Vénérables Frères, à inculquer avec zèle dans les âmes de vos peuples les principes que Nous avons seulement effleurés, pour qu'ils n'accueillent pas aveuglément de fausses opinions et qu'ils ne se laissent pas entraîner par l'avis d'hommes frivoles. Employez vos efforts spécialement à ce que les jeunes gens s'accoutument de bonne heure à sentir et à juger sur le duel comme l'Eglise, d'accord avec la philosophie naturelle, juge et sent, et qu'ils prennent constamment ce jugement comme règle de leurs actions. De plus, de même qu'en certains endroits la coutume s'est établie que les catholiques, surtout d'un âge mûr, s'interdisent d'eux-mêmes et à perpétuité de s'inscrire chez des sociétés déhonnêtes, de même nous croyons opportun et très salutaire qu'ils concluent entre eux comme une alliance et donnent leur parole de ne jamais, ni pour aucun motif, se battre en duel.

Nous supplions Dieu de seconder, par sa grâce céleste, vos efforts communs et de prodiguer, dans sa bienveillance, tout ce que Nous souhaitons pour le salut public, pour la sainteté des mœurs et de la vie chrétienne. Comme gage de ces divines faveurs et comme témoignage de Notre bienveillance, Vénérables Frères, Nous vous accordons affectueusement dans le Seigneur Notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 12 Septembre 1891, la quatorzième année de Notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Un Saint provoqué en duel. — Vers la fin du dix-septième siècle, fameuse époque de chevaliers ferrailleurs et d'étudiants spadassins, étudiait dans l'Université de Padoue un jeune homme non moins illustre par sa noblesse que remarquable par

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ses merveilleux talents et ses héroïques vertus. Parmi celles-ci, la modestie et l'humilité brillaient d'un si vif éclat, qu'elles excitaient la jalousie secrète de ses condisciples fanfarons, qui ne cessaient de l'insulter, l'appelant *l'homme efféminé, poule mouillée,* plus fait pour porter la quenouille que l'épée, pour vivre parmi les Chartreux qu'avec des chevaliers.

Un jour, ces insultes habituelles des étudiants contre notre jeune homme furent poussées à un tel degré d'insolence, qu'un d'entre eux indigné de le voir supporter avec patience une si cruelle moquerie, l'appela homme vil, lâche, parce qu'il ne provoquait pas en duel ceux qui lui prodiquaient de pareils outrages.

— « Pourquoi leur demander raison de ces insultes par un duel ? répondit notre modeste jeune homme. — Pour leur arracher la langue, dit l'interlocuteur. — Dieu me le défend, repliqua le jeune homme. — Alors, si on vous attaquait, vous ne vous battriez pas et vous vous laisseriez embrocher comme un poulet ? — Oh ! dans ce cas, répartit le jeune homme, ces braves verraient que mon épée est aussi acérée que la leur. — Bah ! vous serez toujours un homme sans honneur, qui n'a pas de sang dans les veines. »

Là s'arrêta le dialogue. Le groupe tapageur se dispersa.

Quelques jours s'écoulèrent, et voilà qu'une nuit, tandis que notre personnage regagnait son logis, il se voit tout-à-coup assailli par deux braves qui lui crient, l'épée à la main : « Halte là, ou tu est mort ! » Le jeune gentilhomme fait alors un pas en arrière, tire son épée du fourreau, s'avance hardiment contre ses adversaires, attaque tantôt l'un, tantôt l'autre, les déconcerte, les désarme et les contraint de prendre honteusement la fuite.

Le jeune étudiant, qui n'était pas fanfaron, garda la chose pour lui et ne parla à personne de cette aventure ; mais la chose transpira et arriva aux oreilles des élèves de l'Université, lesquels depuis lors le regardèrent avec un peu plus de respect et se gardèrent bien de lui adresser la moindre parole inconvenante. Notre jeune homme ne cessa pas pour cela d'être toujours modeste et humble. Dieu avait des desseins sur lui ; il le gardait pour écrire son nom dans les annales de l'Eglise, qui, aujourd'hui, le vénère dans ses temples et l'appelle : Saint-François-de-Sales.

Nominations. — Par décision de Monseigneur, ont été nommés :

M. Bourlé, recteur de Kerfeunteun, curé de Douarnenez ;

M. Linguinou, aumônier de l'hôpital de Plougastel-Daoulas, recteur de Kerfeunteun ;

M. Fermon, vicaire à Port-Launay, aumônier de l'hôpital de Plougastel-Daoulas ;

M. Pelliet, jeune prêtre, vicaire à Port-Launay.

Quimper. — L'exposition de la Loterie autorisée au profit des Orphelines de l'Adoration-Providence, à Quimper, sera ouverte,

samedi 28 Novembre 1891, de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Le tirage aura lieu mardi 1er Décembre, à midi précis.

Résultats obtenus dans le concours pour les deux écoles des Mécaniciens de la Marine, par les établissements congréganistes du département :

Pensionnat Sainte-Marie des Frères, Quimper.	12
Ecole des Frères, Brest	7
Ecole des Frères, Lambézellec	4
Ensemble.	23

Brest. — Mgr Potron, évêque de Jéricho, a chanté la messe pontificale, dimanche dernier, à Saint-Martin, à l'occasion de la fête patronale.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Le budget des Cultes à la Chambre des Députés. — Cette année, le *Budget des Cultes* a été voté sans discussion, en cinq minutes.

Le clergé catholique a des traitements qui varient de 450 à 1600 francs.

12832 desservants reçoivent, suivant l'âge, de 1000 à 1300 fr. par an ; 18 183 desservants de succursales reçoivent 900 francs par an ; 7000 vicaires de communes rurales reçoivent 450 francs par an.

Le curé de Notre-Dame de Paris est le seul en France qui touche 2400 francs, et les 67 curés de cathédrale 1600 francs.

Un grand nombre de prêtres, indispensables au service, ne reçoivent rien.

Les pasteurs calvinistes ou luthériens ont des traitements qui varient de 1800 à 4000 francs.

Les rabbins communaux ont de 1750 à 3000 francs ; les grands rabbins, de 4000 à 12000 francs ; les muftis musulmans de 1200 à 4000 francs.

Ajoutons que l'Etat ne subventionne plus les séminaires catholiques, tandis qu'il affecte aux séminaires protestants la somme de 26,500 francs, et aux séminaires israélites la somme de 22,000 fr.

Une dernière réflexion :

Les employés du ministère des cultes, depuis les employés jusqu'aux huissiers et gens de service, sont au nombre de 62. Ils touchent ensemble (sans compter 32,500 francs affectés au matériel et aux dépenses d'impression), une somme de 225,000 francs. Ainsi chacun d'eux reçoit en moyenne 3628 francs.

Jusque dans le budget des cultes, les laïques ont la meilleure part.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

A l'occasion du procès intenté à Mgr l'archevêque d'Aix, certains journaux rééditent des fausselés contre lesquelles il ne faut pas se lasser de protester.

Ils disent, par exemple, que les évêques sont des fonctionnaires comme les autres, et cela parce qu'ils émargent au budget. Il y a là une double erreur. Un fonctionnaire est celui qui détient une partie de l'autorité et qui l'exerce au nom du gouvernement qui la lui a conférée. Qui donc, parmi nos ministres, donne à un évêque le pouvoir de confirmer et d'ordonner ? Les journaux républicains seraient bien aimables de nous le dire.

C'est au nom de Dieu et du Souverain-Pontife, et nullement au nom de l'Etat, que les évêques gouvernent les diocèses. Ils le disent tous en tête de leurs lettres pastorales : « Nous, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, évêque de..., etc. » ; ils ne disent pas par la grâce du chef de l'Etat.

S'il suffisait d'émarger au budget pour être un fonctionnaire, il faudrait dire que tous nos vieux retraités, tous les créanciers de l'Etat, tous ceux qui, pour une cause ou pour une autre, perçoivent de son argent sont des fonctionnaires, ce qui serait ridicule.

On affecte de croire que le budget des cultes est une libéralité de l'Etat envers le clergé ; autre erreur, il est tout simplement le payement partiel d'une dette rigoureuse.

Le 2 Novembre 1789, l'Assemblée Constituante, déclarant que tous les biens ecclésiastiques seraient mis à la disposition de la nation, ajoute ces mots significatifs : « *A la charge par la nation de pourvoir, d'une manière convenable, aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres.* » Qu'est-ce que cela veut dire, sinon que l'Etat s'est déclaré débiteur à l'égard du clergé français d'un traitement convenable ?

Il faut donc être un ignorant ou de mauvaise foi pour venir nous parler encore *des libéralités de l'Etat envers le clergé.*

Cette dette de la nation demeurerait toujours rigoureusement exigible alors même que le Concordat serait rompu et que l'on en viendrait à prononcer la séparation de l'Eglise et de l'Etat. C'est à quoi Messieurs les radicaux n'ont peut-être pas assez songé.

Sens. — Son Eminence le Cardinal Bernardou, vient de mourir à l'âge de soixante-quinze ans.

Reims. — Mgr le Cardinal Langénieux a transmis à tous les Evêques de France la lettre que lui a adressée le Saint-Père pour le remercier d'avoir organisé le pèlerinage ouvrier à Rome, et lui dire tous ses regrets des déplorables incidents qui se sont produits sans raison aucune.

Mître en tête, crosse en main. — Nous lisons dans l'*Anjou* :

« Nous ignorons dans quel apparat Mgr Gouthe-Soulard croira convenable de se présenter devant ses juges ; mais s'il suivait en cette occasion l'exemple de Mgr Pie, il y aurait tout de même quelque effarement à la cour d'appel de Paris, le jour de son procès.

On se rappelle que la guerre d'Italie fut représentée à Napoléon III, qui ne l'ignorait pas, comme dangereuse pour le pouvoir temporel du Pape.

— C'est possible, répondit l'Empereur ; mais faites vite. Je m'en lave les mains.

Dans un mandement, Mgr Pie blâma énergiquement l'Empereur de cette entreprise et termina en disant :

— Et maintenant, lave-toi les mains, Pilate !

Profondément blessé par cette apostrophe sanglante, l'Empereur décida de faire déférer, comme d'abus, l'Evêque de Poitiers devant le Conseil d'Etat.

Des ordres furent expédiés, en conséquence, au préfet de la Vienne, qui chargea le commissaire central du département de conduire l'Evêque à Paris.

Mgr Pie laissa fort poliment le commissaire central lui exposer la mission dont on l'avait chargé auprès de lui, et, d'une voix douce, lui dit :

— Très bien ! Voulez-vous me donner une demi-heure pour mes préparatifs, et je suis à vous.

Une demi-heure après, le commissaire central est de nouveau introduit auprès de Mgr Pie, en chape, mitre en tête, crosse en main et entouré de ses vicaires généraux, des chanoines de son chapitre, des enfants de chœur de sa cathédrale, tous en costume sacerdotal.

— Eh bien ! dit Mgr Pie au commissaire, ahuri de tout ce pompeux appareil, partons.

— Comment, Monseigneur, vous voulez aller à Paris comme çà ?

— Sans doute. Vous êtes chargé de conduire à Paris l'Evêque de Poitiers. Un Evêque qui agit en tant qu'Evêque, c'est tout çà, Monsieur, et quand je vais franchir les portes de l'Evêché, les cloches de la cathédrale vont sonner à toute volée.

Le commissaire supplia Mgr Pie de retarder son départ. L'Empereur fut prévenu de ce qui se passait. Il eut un accès de colère terrible et finit par télégraphier au préfet :

— « Que votre Evêque aille au diable, mais qu'il me laisse la paix ! »

Rome. — Le monde des facteurs d'instruments est dans l'émoi, par suite des nouvelles reçues de Rome. On sait que la basilique de Saint-Pierre possède en tout et pour tout deux petites orgues qu'on transporte, suivant les besoins, de chapelle en chapelle ; le son en est forcément très grêle et produit, sous ces voûtes immenses, un effet plus ridicule qu'imposant.

Plusieurs fabricants d'orgues avaient donc proposé de cons-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

truire l'instrument gigantesque qui convenait à cette gigantesque église : en France, Cavaillé-Coll ; en Allemagne, Mercklin, Walcher, etc..., tous les maîtres en leur art avaient élaboré de magnifiques projets et l'on attendait anxieusement la décision papale.

Aux dernières nouvelles, le travail aurait été tout simplement confié... à un sieur Morestini, de Pérouse.

Il est certain que la renommée de fabricant, n'est pas universelle; mais, d'autre part, vu la situation de la papauté, il était difficile de s'adresser à une maison française pour satisfaire aux besoins du principal édifice de la chrétienté.

Saint-Pierre aura donc de mauvaises orgues ; ainsi le veut la politique, laquelle n'a rien de commun avec l'art.

(*Monde artiste*, livraison de novembre).

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

CHATEAU DE BREST *(suite)*

Le 21 avril (1) les citoyens patriotes de Carhaix écrivaient dans le même sens au Département :

« Frappés de l'incivisme et des effets funestes qui seraient la suite inévitable de l'exécution de la lettre de l'ex-ministre Gerville tendant à faire élargir les prêtres perturbateurs détenus à Brest, se joignent à tous les vrais amis de la Constitution pour vous prier d'avoir toujours l'œil ouvert sur les maux dont ces prêtres réfractaires se sont rendus et se rendent tous les jours coupables. Même par intérêt pour eux, vous ne pouvez vous dispenser de les retenir plus étroitement que jamais : les élargir ce serait les livrer à la trop juste vengeance des citoyens, qui aiment cependant mieux laisser à la loi le soin de cette vengeance. »

Les Amis de la Constitution de Quimper ne furent pas les derniers à pousser le Département dans la voie des mesures les plus violentes contre les prêtres réfractaires.

Mais, d'un autre côté, les amis des prêtres prisonniers se préoccupèrent d'opposer à ces démarches des contre-pétitions couvertes de nombreuses signatures.

Dès le 12 avril 1792, une pétition, signée par cent trente citoyens actifs de la ville de Quimper, était formulée en ces termes à l'adresse des Administrateurs du Département (2) :

« Ils ont été instruits que la Société des Amis de la Consti-

(1) L. 20.
(2) L. 20.

tution de cette ville, sur l'invitation de quelques députés de celle de Brest, s'assembla hier extraordinairement et dût arrêter, entr'autres choses, que le Directoire du Département fît resserrer plus que jamais les prêtres détenus au château de Brest et sévît en général contre tous les prêtres non-assermentés.

« Les citoyens soussignés manifestent au Directoire du Département un vœu tout contraire.

« Aucun citoyen ne peut être ni détenu ni exilé qu'en vertu d'un jugement des tribunaux qui lui aurait infligé cette peine. Si parmi les prêtres détenus à Brest, si parmi les autres il en est qui aient troublé l'ordre public, qu'ils soient dénoncés aux tribunaux.

« Les soussignés osent se flatter que le Directoire du Département ne s'arrêtera pas à des griefs vagues de sociétés qui ne cherchent que trop à influencer les corps administratifs, et qu'il écoutera le vœu de citoyens qui ne demandent que le maintien de la Constitution et l'exécution de la loi. »

Le 18 avril, le Conseil général de la commune de Quimper déclara regarder cette pétition comme illégale parce qu'elle n'avait pas été faite dans une assemblée de citoyens, mais qu'on l'avait fait signer de maison en maison.

Cette pétition n'était pas simplement souscrite à Quimper, mais dans tout le pays et particulièrement dans les paroisses dont les pasteurs étaient au nombre des prisonniers (1). C'est ainsi que nous voyons le Département autoriser, le 26 avril 1792, le District de Carhaix à envoyer deux cents hommes à Scrignac à l'occasion d'un rassemblement qui eut lieu dans cette paroisse, le 23 du même mois, dans le but de faire signer une pétition en faveur des prêtres détenus à Brest; l'on constate que l'initiative de la pétition vient de Quimper (2).

Ainsi donc, à Quimper la pétition est considérée comme illégale parce qu'elle n'a pas été signée dans une réunion de citoyens; à Scrignac, les citoyens se réunissent pour la signer et sont dispersés par la force armée. Autant valait dire que le droit de pétition n'était légal que pour les Amis de la Constitution réclamant de nouvelles rigueurs contre les prêtres fidèles.

Vers cette époque, parvenait au Département la belle lettre de Mgr de la Marche réclamant la liberté pour ses prêtres. Datée de Londres, le 20 avril 1792, elle se terminait par ces mots (3) : « Rendez à tous une liberté entière et inviolable, et je m'engage à traverser ensuite les mers pour aller me remettre volontairement à votre discrétion. »

(1) L. 17.
(2) Leur pasteur, M. Bernard, avait été arrêté le 3 mars 1792.
(3) Cette lettre est donnée *in-extenso* par M. Téphany, p. 505.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Les archives départementales conservent une seconde lettre du même prélat, qui fait en quelque sorte suite à la première (1) :

« Londres, le 21 avril 1792.

« Messieurs, à peine la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire a-t-elle été partie, qu'il m'a paru douteux que vous donneriez à mes expressions le même sens qu'elles avaient dans ma pensée, quelque naturel qu'il me paraisse ; pour vous mettre plus à même de remplir le désir sincère que j'ai que ma proposition soit acceptée, j'ai cru devoir la déterminer avec précision.

« Par liberté *entière*, j'ai entendu que la liberté que vous rendriez à tous les prisonniers ne serait pas restreinte comme elle l'avait été à l'égard des prisonniers que vous avez relâchés au mois de septembre dernier, mais qu'il leur serait libre de se retirer dans leur domicile ou partout ailleurs.

« Par liberté *inviolable*, j'ai entendu que la liberté d'aucun ecclésiastique ne pourra être violée contre les dispositions fondamentales de la Constitution, selon laquelle « nul homme « ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas dé- « terminés par la loi et selon les formes prescrites... »

« Aussitôt cette liberté rendue aux ecclésiastiques détenus et votre garantie de la maintenir selon la loi à l'égard de tous ceux de votre Département, je m'empresserai de remplir mon engagement, que je renouvelle. »

Cette démarche généreuse de l'Évêque de Léon demeura sans résultat.

(A suivre.)

SAINT-JEAN-DU-DOIGT

Depuis l'apparition de notre *Semaine Religieuse*, j'ai donné à ses lecteurs le fruit de mes recherches sur nos origines religieuses, tant pour la Cornouaille que pour le Léon ; j'ai glané ce que différents auteurs avaient dit de saint Jean-Discalcéat, de saint Ronan et de la Troménie ; enfin, je viens de terminer la *Visite de la Cathédrale de Quimper*. je n'ai plus à entreprendre d'œuvres d'aussi longue haleine ; je commence donc aujourd'hui une série d'articles détachés sur les faits d'histoire locale, qui peuvent présenter un intérêt général ; je n'oublie pas que cet intérêt ne saurait être le même partout ; ainsi la légende du Doigt de saint Jean-Baptiste sera nécessairement mieux accueillie aux environs de Morlaix que dans le voisinage de Quimper ; cependant elle n'apprendra rien à personne, car je ne prétends pas donner ici une œuvre d'érudition, mais elle fixera les souvenirs, et peut-être les fera-t-elle aimer d'avantage.

(1) L. 67.

Avant de donner le récit de la translation du Doigt, je crois devoir résumer l'histoire générale des reliques du saint Précurseur ; j'en emprunte les détails aux *Petits Bollandistes*.

L'évangile dit que les disciples de Jean ayant appris qu'il venait d'être décapité dans sa prison, enlevèrent son corps et le mirent dans un tombeau.

L'historien juif Josèphe dit en termes formels, dans son livre des *Antiquités*, que cette prison fut Machérus, château situé près de la Mer Morte, sur les confins des états d'Hérode et de ceux d'Arétas. Il est assez probable que le festin d'Hérode eut lieu dans ce même château. C'est dans un coin de cette demeure royale qu'Hérodiade fit inhumer la tête de Jean-Baptiste. D'après une ancienne tradition, cette femme craignait que sa victime ne ressuscitât pour lui adresser encore ses véhéments reproches.

C'est à Sébaste que le corps du Précurseur aurait été enseveli, et le choix de cette ville se comprend, parce qu'elle était située dans la province de Samarie qui n'était point sous la domination d'Hérode. Phocas, géographe grec, dit que de son temps on y vénérait le corps de saint Jean-Baptiste, enseveli dans un tombeau de marbre blanc, auquel faisait face le tombeau du prophète Elisée. Saint Jérome dit la même chose, mais mentionne en outre la présence au même lieu des restes du prophète Abdias ; il parle aussi de miracles qui s'accomplissaient au sépulcre de saint-Jean. Au dessous de l'église où se voyaient ces tombeaux, était une crypte dans laquelle on descendait pas vingt marches ; au milieu s'élevait un autel ayant à droite le tombeau de saint Zacharie, père de saint Jean, à gauche une grotte où était le corps de sainte Elizabeth.

Sous le règne de Valens, empereur arien, le chef de saint Jean-Baptiste fut trouvé par des religieux à Jérusalem. Un grand seigneur de la cour impériale, (il se nommait Mardonius), fut informé de cette heureuse découverte et en avertit son maître, qui donna l'ordre de transporter la précieuse relique à Chalcédoine, où il résidait alors ; mais à quinze milles de cette ville, les mulets qui trainaient le chariot, refusèrent obstinément d'avancer. On pensa que cette circonstance désignait l'empereur hérétique comme indigne de posséder un pareil trésor, et le chef sacré fut déposé non loin de là, au village de Cosilaon, appartenant à Mardonius. Elle y demeura jusqu'au règne de Théodose. Ce grand empereur la fit transporter à Constantinople, alla lui-même la recevoir en dehors de sa capitale, l'enveloppa dans son manteau de pourpre et la porta ainsi dans la ville. Cette translation eut lieu le 29 Août, et elle donna occasion à l'établissement d'une fête spéciale, que l'église romaine célèbre chaque année à cette date sous le titre de *décollation* de saint Jean-Baptiste.

Si le chef de saint Jean a été ainsi entouré d'honneur, son corps a été exposé à des tentatives sacrilèges. Julien l'Apostat ayant eu connaissance des éclatants miracles qui s'accomplissaient fréquemment à son tombeau, ordonna de brûler ses restes et d'en jeter les cendres au vent ; mais les chrétiens de Sébaste sauvèrent une par-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

tie des ossements, et après la mort de Julien, ils les déposèrent de nouveau dans le sépulcre.

Bien avant le temps des croisades, quelques fragments du chef de saint Jean avaient été apportés en Europe, et successivement donnés à différentes églises : Saint-Sylvestre, à Rome ; Bourg-Louis, à Saint-Jean-d'Angély. En 1206, la cathédrale d'Amiens en reçut une partie considérable qui était restée jusque là à Saint-Georges, église de l'arsenal de Constantinople, et en 1242, l'empereur Baudouin II en donna un autre fragment à saint Louis qui le déposa à la Sainte Chapelle. On ne dit pas à quelles époques l'abbaye de Tyron dans le Perche, la chapelle du château de Saint-Chaumont, dans le Lyonnais, reçurent quelques parties de la même relique.

Quant aux autres reliques de saint Jean, il en existe à Lyon, au Puy, à Nemours, à Turin, à Venise, à Gênes, à Brescia, à Nole et dans la cité d'Aoste.

On prétend que l'île de Malte possède le Doigt dont le Précurseur montra le Sauveur en disant : « Voici l'Agneau de Dieu, voici Celui qui efface les péchés du monde... » On sait que Malte était la résidence du grand maître de l'Ordre des Chevaliers de Saint-Jean, ces religieux militaires, dans leurs rapports avec la Terre Sainte, étaient plus à même que personne de se procurer une relique d'un tel prix, mais nous devons à la vérité de déclarer que l'église de Saint-Jean-de-Maurienne a la prétention de posséder ce même Doigt. Nous verrons bientôt que les Maltais et les Savoyards ne sont pas seuls à produire pareille affirmation.

(*A suivre.*)

Un monsieur offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Écrire par lettre ou carte postale à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra, gratis et franco, par courrier et enverra les indications demandées.

« Nous prescrivons volontiers le Sirop de Chloral de Follet qui, étant composé avec du chloral de fabrication française, présente des garanties de pureté qu'on ne saurait attendre du chloral du commerce en général.

« Le Sirop de Follet est la meilleure forme d'administration du chloral ; sa conservation est parfaite et, ainsi conseillé, il n'irrite point l'estomac. »
(Extrait du *Formulaire de Thérapeutique.*)

Sirop de Regnauld, Pâte de Regnauld, sédatifs des bronches ; médicaments éprouvés contre enrouements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuse, etc. — Sirop, 2 fr. 50 le flacon — Pâte, 1 fr. 50 la boîte. — 19, rue Jacob, Paris et toutes pharmacies.

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ
92, rue Richelieu, 92,
est seule chargée, à Paris, de recevir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

ON DEMANDE des Agents pour grande Compagnie d'Assurances dans les cantons de Concarneau, Pont-l'Abbé, Fouesnant, Plogastel, Briec. — Fortes remises. — *S'adresser 13, rue du Palais, Quimper.*

QUIMPER 27, Rue de Brest **C. LORIT, JEUNE** QUIMPER Rue de Brest, 27
Ancien Élève de l'École des Arts et Métiers d'Angers
Fonderies de Bronze et de Cuivre
SPÉCIALITÉ et seule Maison à Quimper de FONTE DE CLOCHES
SERRURERIE ORDINAIRE ET CUIVRÉE
Rampes d'escaliers, Grilles en fer forgé, Grilles de chœur, Appuis de communion.
Ponts et Passerelles, Marquises, Vérandas.
Constructions et Réparations Mécaniques en tous genres.
SONNERIES ÉLECTRIQUES

MAUX DE DENTS *Guérison instantanée par la* BAUME SEDATIF CHAUTARD
Pour plomber soi-même les dents. 1f50. DESHAYES, Phien à Vendôme. Franco 1f75

GUÉRISON certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des Plaies variqueuses dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 3me jour. M. LENORMAND, Méd. Spén., Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuites par retour.

ASTHME & CATARRHE guéris p. les CIGARETTES ESPIC. 2f la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

VICHY Source **LAVERGNE** St-Yorre **20 LA CAISSE de 50 bouteilles**

La plus gazeuse, la plus froide et la meilleure pour le traitement à domicile des maladies **tributaires** des Eaux de Vichy.

Réduction imprt^e à MM. les Ecclésiastiques, Communautés et Etabl^ts hosp^rs.

RENSEIGNEMENTS ET COMMANDES : **M. F. LAVERGNE**, Ph^en de 1^re Cl., *Vichy*.

ORGUES

d'**ALEXANDRE**, père et fils

106, rue Richelieu, PARIS

ORGUES POUR ÉGLISES, ÉCOLES, SALONS

ORGUES A MAINS DOUBLÉES (Modèles nouveaux)

ORGUES depuis 100 fr. jusqu'à 8,000 fr.

TROIS ANS de CRÉDIT

Envoi franco, sur demande

DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

FABRIQUE DE VITRAUX DU CARMEL

DU MANS (Sarthe)

RUE DE LA MARIETTE, 116

Fondée en 1853 sous la direction de M. E. HUCHER, auteur du grand ouvrage in-folio des *Calques des Vitraux peints* de la cathédrale du Mans.

F. HUCHER, fils, successeur.

PRIX. — Les personnages en pied sur fond grisaille avec dais, de 80 fr. à 100 fr. ; les mêmes sur fond d'architecture, à 140 fr. Les grandes scènes sur fond d'architecture, de 150 fr. à 160 fr. ; les grisailles, de 40 fr. à 50 fr. le mètre carré. Les restaurations, de 150 fr. u 200 fr. le mètre carré.

TRAVAUX. — Nous pouvons citer parmi nos principaux travaux dans le département : Bannalec, Brest (Saint-Martin), Châteauneuf-du-Faou, Cléden-Poher, Douarnenez, Fouesnant, Kergloff, Kernével, Lampaul, Landerneau, Ile-Tudy, Morlaix, Penmarc'h, Plabennec, Pleyben, Plonéour-Lanvern, Plonévez-du-Faou, Pluguffan, Pouilan, Pont-l'Abbé, Pont-Aven, Quimperlé, Riec, Saint-Pôl-de-Léon, Trégunc, Trébabu.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6^e ANNÉE. Vendredi 27 Nov^re 1891. N° 48

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES. PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue K[illegible]on.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Retour de Monseigneur ; Les missions de Brest ; Le Triduum de Lomodiern ; La messe du départ au Ménez-Hom ; La mort du Frère Sylvain, à Saint-Pol ; Un prêtre breton (poésie).

II. Nouvelles du Monde catholique : M^gr Gouthe-Soulard ; Son procès ; L'émiettement de la propriété ; Le drapeau du Sacré-Cœur au Chili ; Confiscation des biens des communautés ; Nouvelles diverses.

III. Documents historiques (suite).

IV. Saint-Jean-du-Doigt (suite).

V. Annonces et Avis.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 29 Novembre. — 1^er Dimanche de l'Avent, 1^re classe, semi-double, violet. A la messe, mémoires 1° de s. Houardon, 2° de s. Saturnin.

Vêpres de s. André, mémoires 1° du dimanche, 2° de s. Houardon.

Lundi 30. — S. André, apôtre, double de 2^e classe, rouge.

Mardi 1^er Décembre. — S. Tugdual, évêque, double-majeur, blanc.

Mercredi 2. — S^te Bibiane, vierge-martyre, semi-double, rouge.

Jeudi 3. — S. François-Xavier, confesseur, double, blanc

Vendredi 4. — S. Pierre Chrysologue, évêque, docteur, double, blanc.

Samedi 5. — Office du jour, violet, ou office de l'Immaculée-Conception, semi-double, blanc.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Plouézoc'h..... 29 et 30 Novembre.
Ploaré-Douarnenez..... 1, 2, 3, 4 et 5 Décembre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCESE

QUIMPER. — Monseigneur rentrera à Quimper aujourd'hui vendredi, dans de bonnes conditions de santé.

Les missions. — La mission bretonne a commencé à Brest, dimanche dernier, à Saint-Louis, sous la présidence de M. le chanoine Hameury, curé-doyen de Crozon.

La mission française, prêchée par les Révérends Pères Capucins, s'ouvrira dimanche prochain dans les paroisses de Saint-Louis, des Carmes et de Saint-Martin.

La mission de Recouvrance aura lieu pendant le Carême.

***

La mission de l'Ile-Tudy, prêchée par les Révérends Pères Jésuites et commencée dimanche dernier, est dirigée par le R. P. Le Moign, de tant de talent et de si grande vertu.

***

La mission d'Audierne est remise au mois de Janvier prochain, à cause de la pêche qui continue et occupe tout le monde dans le moment.

PLOMODIERN. — Un triduum préparatoire à la Toussaint, a été prêché par le R. P. Félix, bénédictin de Kerbénéat. Ancien vicaire de la paroisse où il laisse encore le meilleur souvenir, cet ardent apôtre du Cœur de Jésus a su, dès le premier jour, se créer un auditoire. Le salut, sa nécessité, ses difficultés, puis les principaux moyens de mener à bonne fin cette affaire unique, ont été tour à tour l'objet des conférences du prédicateur. Il avait réservé pour la solennité de la Toussaint son thème favori : *la dévotion* au Sacré-Cœur de Jésus. Ce jour là, dans cette vaste église devenue trop étroite pour la circonstance, il a développé les promesses faites par Notre-Seigneur en faveur de ceux qui honoreront son Cœur adorable, insistant particulièrement sur les bénédictions assurées aux maisons où l'image de ce Cœur sacré sera exposée et vénérée. Sa parole a été entendue, et désormais on ne trouverait pas ici un seul ménage qui n'ait son *taolen* ar Galoun-Sakr. Fasse le ciel que cet emblème béni, contribue à conserver et à développer l'amour de Dieu dans cette intéressante population !

Pour atteindre plus efficacement ce but tant désiré, Monsieur le Recteur a voulu agréger sa paroisse à l'Apostolat de la Prière ; et cette œuvre se développera rapidement, grâce à l'activité des zélatrices qui s'offrent à seconder le clergé pour propager la Sainte-Ligue du Cœur de Jésus.

Messe de départ. — Comme les années précédentes, une messe de départ a été célébrée à Sainte-Marie de Ménez-Hom. Aux conscrits de Plomodiern s'étaient joints ceux de Dinéault, de Ploéven, de Saint-Nic, et même quelques-uns de Telgruc et d'Argol. Après l'évangile, M. Tanneau, recteur de Dinéault, dans une courte et substantielle allocution, a vivement intéressé les jeunes gens et les nombreux parents accourus à cette belle cérémonie.

A peine le prédicateur a-t-il cessé de parler, que l'assistance attaque le cantique *Soudardet kristen Breiz-Izel*, et les chants ne s'interrompent qu'au moment de la communion, où presque tous nos futurs soldats s'approchent de la sainte table, dans l'attitude la plus recueillie. Puisse ce pain des forts les aider à garder inviolablement le serment de fidélité fait à Marie dans son antique sanctuaire ! Pour nous, heureux témoin de cette scène édifiante, nous avons toute confiance, que du sommet du Ménez-Hom, cette bonne mère veillera sur ses enfants, et nous les ramènera avec l'intégrité de leur foi bretonne et de leurs sentiments chrétiens. Nos prières les accompagneront partout, et chaque dimanche, au prône, nous invoquerons pour eux Notre-Dame des Armées.

SAINT-POL-DE-LÉON. — Le Directeur des Frères, le bon et saint Frère Sylvain, vient de mourir subitement à l'âge de 76 ans. Sa mort met toute la ville en deuil, le digne Frère était très aimé et estimé pour ses hautes capacités et ses rares vertus.

A LA MÉMOIRE DE Mgr DU MARC'HALLAC'H

UN PRÊTRE BRETON

C'était aux sombres jours où la France meurtrie,
Mais, dans son désespoir, retrempant sa vigueur,
Contre le Prussien luttait avec furie,
A chacun de ses fils demandant un sauveur.

« Au combat ! ont crié les enfants d'Armorique...
Notre étendard au vent et des armes pour nous ! »
Et, redisant en chœur le vieux bardit celtique,
Ils sont tous accourus frémissant de courroux.

Bientôt le canon tonne et vomit sa mitraille...
Qu'importe ! Pleins d'ardeur ils s'élancent au feu !
Joyeux, ils tomberont sur le champ de bataille,
Car ils versent leur sang pour la France et pour Dieu.

En quittant le manoir ou bien l'humble chaumière,
Chacun d'eux a juré de mourir en chrétien,
Et nourris de Jésus, et bénis par leur mère,
Ces vaillants de la foi ne tremblent devant rien.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Le voyez-vous là-bas, l'aumônier volontaire,
Affronter les périls et parcourir leurs rangs,
Lui, dont notre Bretagne à jamais sera fière,
Le fils des vieux croisés, le prêtre aux cheveux blancs !

Son chapelet au bras, le voyez-vous qui passe...
Sous sa soutane noire est un cœur de héros,
Qui bat à l'unisson de tous ceux de sa race
Et qui veut se donner sans trêve ni repos.

Comme il sait consoler les blessés sur leur couche,
Les abordant toujours avec des mots amis,
Ramener un instant le souris sur leur bouche,
Leur parlant de leur mère et de leur doux pays !

Aujourd'hui c'est L'Hay de lugubre mémoire...
Un ouragan de fer sème partout la mort,
Et l'Allemand, déjà la main sur la victoire,
Pour triompher enfin redouble son effort.

Nos rangs sont décimés... Le chef alors s'écrie :
« Couchez-vous ! couchez-vous ! » Mais lui n'obéit pas...
« Je suis ici, dit-il, le maître de ma vie ;
Je veux rester debout pour bénir mes soldats. »

Kerdanet, Duplessix, frères par la vaillance,
Tous deux, frappés au front, l'arrosent de leur sang...
Mais, refoulant soudain ses pleurs et sa souffrance,
Il s'élance à l'appel qu'il croit le plus pressant.

Et les balles sur lui tombent comme la grêle...
L'une même a troué son chapeau qu'elle abat.
Il désirait mourir... la mort était si belle !
Mais Dieu le réservait pour un autre combat.

Ah ! que la croix fait bien sur sa mâle poitrine !
Nobles aïeux dormant sur notre sol breton,
Levez-vous ! Regardez chaque front qui s'incline
Pour saluer le fils qui grandit votre nom.

Les combats sont finis, et la France lassée
Peut reposer du moins au lit de ses douleurs...
Où va-t-il ? Oublieux de la gloire passée,
Il va prêcher le Christ à de pauvres pêcheurs.

Dans les Glénans, battus par les flots en colère,
Il fait le catéchisme à leurs petits enfants ;
Et s'il est un bonheur pour ce vrai cœur de père,
C'est de les voir heureux et toujours souriants.

La tempête a grondé, soulevant les abîmes...
Malheur aux matelots perdus sur l'Océan !
Oui, malheur ! Au matin, il comptait les victimes :
Six cadavres au bord poussés par l'ouragan.

Il les a tour à tour portés au presbytère...
Devenant ouvrier, il taille leur cercueil ;
A ce travail nouveau passant la nuit entière,
Et recouvre les morts de leur dernier linceul.

O sainte charité ! Dévouement qui s'ignore !
Prêtre de ce Jésus qu'il offrait sur l'autel,
Il voulait s'immoler et s'immoler encore,
Et s'oublier lui-même en regardant le ciel.

Je lui devais ces chants que mon cœur lui dédie...
Devant Dieu, mais Dieu seul, il a baissé le front.
Rien n'a pu le dompter, ni la mort, ni la vie...
Je lui devais ces chants, car il fut un Breton.

L'abbé J.-M. KERBIRIOU.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

AIX. — *L'Univers* du 22 Novembre emprunte à la *Semaine Religieuse d'Aix*, un long article que nous aurions voulu donner intégralement à nos lecteurs ; nous en reproduisons le début :

« A l'heure où paraissent ces lignes, Mgr l'Archevêque va à Paris pour comparaître devant la Cour.

« Il est accompagné de Mgr Ricard et de MM. Guillibert et Péron, vicaires généraux.

« Il a été précédé de quelques jours par Me Henry Boissard, ancien procureur général, avocat au barreau d'Aix, son éminent défenseur.

« Tout le diocèse est en prières, nous le savons, et non seulement le diocèse, mais toute la France catholique où les âmes généreuses se recueillent devant Dieu, comme se recueillaient les premiers chrétiens priant pour Pierre. »

Après ce préambule, la *Semaine d'Aix* ajoute : « A la veille de ce grand jour, il nous reste un autre devoir à remplir. Certains préjugés, calomnie chez les uns, erreur chez les autres, tendaient à représenter l'ancien curé de Vaise (1), comme ayant eu, avant sa soudaine élévation à un siège métropolitain, une autre attitude, d'autres opinions, un autre langage. On a affecté parfois de voir dans l'attitude de l'Archevêque d'Aix vis-à-vis des lois persécutrices et dans les discours retentissants par lesquels il les a flétris, tantôt l'ingratitude d'une ambition satisfaite qui n'avait plus rien à attendre, tantôt le résultat de certaines influences locales.

« Ces préjugés et ces mensonges odieusement exploités ont été réfutés par la lettre de Monseigneur au *Mémorial d'Aix* et par ses deux lettres au *Progrès de Lyon*.

(1) Paroisse de la banlieue Lyonnaise habitée par une population ouvrière, au milieu de laquelle Mgr Gouthe-Soulard a fait un bien inappréciable.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« Mais la mauvaise foi de certains journaux, la légéreté d'un certain public est si grande, qu'à la suite des derniers incidents, on n'a pas craint de rééditer ces calomnies, même dans des feuilles qui affectent d'y mêler de temps en temps quelques éloges (1).

« Nous pourrions, en présence des sympathies de tous les catholiques de France et du monde entier, dédaigner ces insinuations sans fondements et constamment démenties par les actes. Mais pour ôter à la mauvaise foi des uns, à la légéreté des autres, l'ombre même d'une excuse, pour en finir une fois pour toutes avec les affirmations mensongères, nous avons demandé instamment et obtenu de publier les documents suivants, relatifs à la nomination de Mgr Gouthe-Soulard au siège d'Aix. On verra là si l'intrépide accusé d'aujourd'hui a jamais désiré l'épiscopat, s'il a jamais varié, et s'il a eu à subir des influences dans sa manière d'envisager la situation et d'apprécier les mesures perpétrées ou préparées par la franc-maçonnerie régnante.

« Cette publication, d'ailleurs, pourra dissiper d'autres préjugés, beaucoup trop facilement acceptés, à la suite de certains écrits récents contre le haut clergé français. »

Suivent les lettres de M. Gouthe-Soulard, curé de Saint-Pierre de Vaise :

1° Du 22 février 1886, à Son Excellence le Nonce apostolique à Paris.

2° Du 8 mars suivant, au même, avec rénovation de ses instances pour faire agréer son refus du siège d'Aix.

3° Du 10 mars (après la réponse de Mgr di Rende) à Notre Saint Père le Pape Léon XIII, pour supplier Sa Sainteté d'éloigner du curé de Vaise le fardeau de l'épiscopat.

4° Du 19 mars, à Sa Sainteté, toujours pour le même objet, mais dans les termes d'une humilité encore plus profonde et d'une plus touchante défiance de sa propre valeur.

Au nom du Souverain Pontife, le Cardinal Jacobini répondit le 5 avril au curé de Vaise :

« Par ordre de Sa Sainteté, je viens insister de nouveau pour que vous conformiez votre volonté à celle du Chef de l'Eglise, qui s'inspire de la sollicitude apostolique pour le bien des fidèles..... Que si les temps sont difficiles, c'est plutôt une raison pour accepter l'épiscopat, en considérant que si le Seigneur permet les tribulations, il augmente d'autant les forces de ses ministres sacrés qui doivent la gouverner et la défendre... C'est pourquoi j'attends de savoir que, préférant la voix du Chef de l'Eglise à toute autre considération, vous ne penserez dorénavant qu'à faire vos préparatifs pour votre nouvelle destination. »

5° Le 9 avril, M. Gouthe-Soulard répondit à cet ordre formel par un acte d'obéissance, dont nous aurions voulu pouvoir reproduire les termes.

(1) Et M. Q. de Beaurepaire vient encore de les répéter dans son réquisitoire.

Et voilà l'Archevêque que certains publicistes, se disant nos amis, voudraient représenter comme un ambitieux satisfait, se faisant pardonner les prétendues complaisances d'autrefois par l'énergie d'aujourd'hui ! La calomnie n'a pas été seulement méchante, les communications de la *Semaine d'Aix* montrent qu'elle a été maladroite.

Le procès de Mgr Gouthe-Soulard. — L'Archevêque d'Aix a parlé longtemps, bien longtemps, la France gardera le souvenir de cette parole ferme sans provocation, intrépide sans forfanterie, vraiment épiscopale et vraiment française. Le noble accusé s'est fait accusateur ; il a montré comment le pouvoir qui devrait nous protéger, ne semble avoir d'autre objectif que de multiplier contre les catholiques toutes les vexations. Il a fait justice de toutes ces odieuses mesures : proclamation officielle du fameux principe : « Le cléricalisme, c'est l'ennemi ! », expulsion des religieux, laïcisation de l'école, de la salle d'asile, de l'hôpital ; loi militaire créée pour nuire au recrutement du clergé ; confiscation des traitements ecclésiastiques en violation du Concordat. Mais, en prenant les choses ainsi dans leur ensemble, en montrant la vraie nature de l'action intentée contre lui au moment où nos adversaires font entendre de toutes parts le mot *apaisement*, l'Archevêque ne pouvait perdre de vue l'objet même du procès, et il a montré la caducité de cette loi qui défend aux Evêques d'aller à Rome sans l'autorisation du gouvernement ; loi déjà ridicule sous la vieille monarchie, mais dont aujourd'hui rien ne compense le caractère vexatoire.

Il a dit cette parole superbe : « Est-ce que vous croyez que nous serions restés muets devant un roi ou un empereur qui nous aurait laïcisés, expulsés, épurés, casernés sans profit pour le pays, écrasés par des impôts injustes qui sont la ruine et la mort à brève échéance et sans bruit. »

Et pour répondre à ces nobles accents, Mgr l'Archevêque d'Aix a trouvé au ministère public, M. Q. de Beaurepaire. Un fleuron manquait à la couronne de gloire de ce magistrat ; admirons le courage qui lui a permis d'accepter une pareille fonction ; il y a bien des gens, et même fort braves, qui ne l'auraient pas eu.

Une amende de 3,000 fr. a été infligée à Mgr Gouthe-Soulard.

L'émiettement de la propriété en France. — Le grand journal anglais le *Times* publiait, il y a quelque temps, un article considérable sur la division des propriétés en France par suite des partages qui sont d'obligation à la mort du propriétaire. Nous en citons ici quelques passages :

« Les conseils généraux des départements, dit notre correspondant de Paris, n'ont pas discontinué depuis plusieurs années d'appeler l'attention du gouvernement sur les désas-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

treux effets produits sur la propriété territoriale par la loi des successions. Cette législation fait partie du code Napoléon.

« Cependant, le mal qu'on déplore aujourd'hui est de vieille date. Mais, dans bien des parties de la France, où la richesse du sol, où le voisinage de l'industrie commerciale, ont réuni une population nombreuse, le mal est arrivé à un degré insupportable. Ainsi que le disent les conseils généraux: « par suite du partage indéfini de la propriété territoriale, la culture devient chaque jour plus coûteuse et plus difficile. Dans quelques localités l'usage de la charrue est devenue impraticable. »

En fait, aucune amélioration ne peut avoir lieu sous le système actuel. Aussi dit-on que le gouvernement s'est à la fin décidé à prendre l'affaire en considération, et qu'une commission doit se réunir au Ministère de l'agriculture et du commerce pour étudier la question.

Ce n'est pas la première fois que l'attention du gouvernement français se trouve appelée sur ce sujet. Dupin, Guizot et nombre d'économistes ont maintes et maintes fois démontré que ce perpétuel émiettement *(comminution)* de la propriété territoriale mettait en danger toutes les institutions politiques et sociales de la France.

Dans quelques parties de la France, la propriété territoriale est arrivée à un état qui est positivement aussi bouffon que funeste. Il est des partages où l'on voit séparer la maison d'habitation de la grange, les jardins de l'enclos, les bâtiments de ferme de la terre.

La division de la terre aboutit jusqu'à faire dix lots d'une demi-douzaine d'oliviers. On nous cite même ce fait d'un arbre qui aujourd'hui se trouve être l'unique propriété d'un individu, qui par une gradation constamment décroissante se rattache, à ce qu'il paraît, à l'ancien seigneur de la paroisse.

C'est avec intérêt que nous attendons le rapport de la future commission dont on parle. Ce sera un document utile pour bien d'autres pays que la France. Ce n'est pas seulement en France que l'on peut voir un versant de colline partagé en 500 héritages, des femmes faisant l'ouvrage, non seulement des hommes et des garçons, mais des chevaux et même des charrettes. Il est aussi certaines parties de l'Allemagne où la propriété territoriale est divisée en fractions si petites, qu'il est impossible au propriétaire d'entretenir une voiture à bras ou même une brouette, de réparer un toit, de boucher un trou et de se donner une porte avec un ferrement convenable.

Avec un tel état de choses, la seule chance qui reste à ceux qui ne sont pas contents de pourrir chez eux, c'est d'aller louer leurs bras aux manufactures des villes du voisinage.

Le drapeau du Sacré-Cœur au Chili. — Tous les journaux ont raconté la dernière guerre civile du Chili, la défaite de Balmaceda,

la victoire des catholiques et du général del Canto. Mais ce qu'ils n'ont pas raconté, c'est que cette victoire est due au Sacré-Cœur.

Le général del Canto, par conviction religieuse et dévotion au Sacré-Cœur, n'a voulu livrer combat qu'un vendredi. Et, en effet, les deux batailles ont eu lieu le 21 et le 28, deux vendredis. Dans son armée, il n'y avait d'autre étendard que la bannière du Sacré-Cœur et celle de la Vierge du Mont-Carmel, patronne de l'armée chilienne. On n'avait pas voulu du drapeau national souillé entre les mains de Balmaceda.

D'autre part, une sainte personne de Talca, Gertrude Vergara, malade qui garde le lit, avait prédit le 2 Août que l'escadre débarquerait le premier jour de la neuvaine de Saint-Augustin et que l'opposition remporterait la victoire le jour de la clôture, c'est ce qui s'est réalisé au pied de la lettre.

On célèbre maintenant ce triomphe : c'est vraiment la cause de la religion et c'est un succès immense pour les conservateurs qui, depuis quarante ans, se voyaient, malgré leur nombre, opprimés, écrasés.

Ah ! si la France voulait ! N'a-t-elle pas, elle, des promesses spéciales de Notre-Seigneur faites à la bienheureuse Marguerite-Marie !

Confiscation des biens des Communautés. — La *Semaine religieuse* de Blois flétrit, à juste titre, une exaction qui dépasse toute mesure :

Les Frères dirigeant l'école ont un mobilier qui vaut 1.778 francs ; ils l'ont déclaré pour obéir à la loi qui soumet les Congrégations à une taxe de 4 0/0 sur les biens possédés par elles. Et l'administration leur réclame un impôt de 3.628 fr. 50, à titre de droit d'accroissement ou de succession, sur leur mobilier de 1.778 francs, à raison de décès et départs survenus dans la Congrégation depuis le 1er janvier 1885, plus les frais de justice et autres.

L'impôt réclamé *excèderait deux fois et plus* la valeur du bien en cause!

Russie. — Le repos dominical va être imposé dans toute la Russie. Tous les ministres, consultés à ce sujet, ont émis un avis favorable. Quel exemple nous donne une nation schismatique !

— Les incrédules qui se moquent du culte des Saintes Reliques ont honoré par de grandes fêtes des reliques *laïques* de Gambetta. Ils ont fêté la translation, à ville d'Avray, du cœur du grand citoyen !

— Tout récemment, un des « purs » de l'endroit vint trouver Mgr Gouthe-Soulard dans son palais archiépiscopal d'Aix et présenta sa requête sans se découvrir devant le prélat.

— « Oh ! Monsieur, lui dit Mgr Gouthe-Soulard avec une narquoise aménité..., vous pouvez rester découvert. »

SALAUN, Libraire, Quimper.

PAILLETTES D'OR — Huitième Série — Recueil des années 1889-90-91 — Ouvrage approuvé par S. G. Mgr l'Archevêque d'Avignon. — Un très joli volume in-18 de 160 pages, couverture illustrée. — Prix *franco* : 60 c. — Aubanel frères, éditeurs, à Avignon.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ALMANACH DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE, à l'usage des familles et des communautés religieuses — pour 1892 — 12me année — PAR UN DOCTEUR EN MÉDECINE — *Avec une lettre de l'auteur des* Paillettes d'Or. — Un joli volume, grand in-16 de 112 pages. — Prix *franco :* 60 c. — AUBANEL frères, éditeurs, à Avignon.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGE ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

CHATEAU DE BREST *(suite)*

Quelquefois cependant, pour des cas particuliers, le Département accordait la liberté à quelques prêtres, même contre l'avis de leur District, ce qui soulevait de la part de ceux-ci des réclamations un peu vives. Nous avons vu le Département aux prises avec le District de Pont-Croix au sujet de la mise en liberté de M. Le Gac. Le 21 avril, c'est le District de Quimperlé qui exprime comme il suit au Département ses doléances aigres-douces (1) :

« Vous venez d'ordonner l'élargissement des sieurs Le Guennec, vicaire à Guilligomarc'h, Kerhuel, secrétaire du Chapitre, et Guyomar, prêtre à Scaër, détenus au château de Brest. La Municipalité de Lothéa réclame la même faveur pour son ci-devant curé Galliot, dont tout le crime est de n'avoir pas prêté serment. Vous avez eu sans doute des motifs bien puissants pour votre détermination ; mais permettez-nous de vous dire que vous n'avez pas assez considéré la position du District de Quimperlé. Vous auriez dû paraître le faire concourir à la faveur et ne pas rejeter sur lui la défaveur, ce qui eût déterminé ces Messieurs à lui témoigner, du moins en apparence, une espèce de reconnaissance, en les obligeant au moins à nous apparaître des ordres donnés pour leur élargissement. Pourquoi nous consulter, Messieurs, ou pourquoi, contre notre sentiment, élargir ces Messieurs ? Vous devez plus que nous supporter l'odieux, s'il y en a, surtout n'ayant agi que d'après l'esprit des arrêtés et surtout de celui du Conseil général du Département du 29 novembre 1791. »

Cette déconvenue radoucit sans doute le zèle des membres du District ; car lorsque, le 9 mai (2), M. Le Guillou, recteur de Mellac, prisonnier à Brest depuis le 6 décembre 1791, demanda au Département, « au nom de l'humanité et de la justice, » de le faire élargir, le District de Quimperlé, consulté, s'empressa de déclarer, le 19 mai, « qu'il ne voit moyen empêchant à ce qu'on lui rende la liberté, pourvu qu'il cherche sa retraite à plus de quatre lieues de sa paroisse. »

(1) L. 59.
(2) Id.

Mais cette fois, c'est le Département qui, sans doute, n'est pas d'avis que les portes du château soient ouvertes à M. Guillou, car ce respectable vieillard ne quitta le château, le 11 août 1792, que pour être transféré en détention aux Capucins d'Audierne.

M. Le Corvaisier, recteur d'Irvillac, saisi à Carhaix, ne fut pas plus heureux ; mais ici c'est le District qui s'oppose à son élargissement (1) :

« Considérant l'arrêté du Département du 29 novembre 1791 pour déjouer les manœuvres infernales des prêtres fanatiques ;

« Considérant que l'Administration du District de Carhaix, persuadée que la milice noire, mais coupable, venant à connaître les sages dispositions de cet acte de police supérieure, eût reflué de l'un District à l'autre, en y répandant les principes les plus inconstitutionnels, a cru devoir prendre sur elle d'arrêter tous les prêtres fugitifs insermentés ;

« Considérant que lorsque le sieur Corvaisier s'est rendu en la ville de Carhaix, plusieurs patriotes se sont présentés au District pour y dénoncer qu'un prêtre non assermenté s'était retiré dans une maison dont l'aristocratie est notoirement connue et que nos bigotes, privées depuis longtemps des conseils des prêtres réfractaires, s'y sont rendues en foule pour jouir de la présence du pauvre pèlerin et pour lui exposer qu'il courait de grands risques en parcourant les terres de la liberté... »

Après ces considérants aussi odieux que ridicules, le District concluait « qu'il n'y avait pas lieu à délibérer sur la pétition » du sieur Le Corvaisier, homme de loi à Quimper, qui demandait l'élargissement de son frère, le Recteur d'Irvillac.

Le 26 juin 1792 (2), le District de Landerneau envoyait une délibération de la Municipalité de Plouédern « demandant mort ou vif leur ancien Recteur (Nicolas ?), qu'ils prétendent avoir été enlevé par ordre du District, ce qui est faux, le dit sieur errant encore çà et là et semant des principes contre-révolutionnaires partout où il porte ses pas. » La même lettre fait mention d'une « dénonciation faite par les citoyens actifs de Landerneau d'un enterrement fait à Plouédern, non par des prêtres conformistes, mais par les sieurs Renaud et Onfray, notaires, assermentés à la vérité, mais sacrifiant leur serment au désir de servir la cause ecclésiastique. »

Au commencement de juin il y eut une recrudescence dans la poursuite des prêtres non-assermentés. L'état sui-

(1) L. 59.
(2) L. 72.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

vant, dressé le 2 juin 1792 par le Procureur-général-syndic du Département, en fait foi (1) :

« *Liste des prêtres réfractaires à faire arrêter et conduire à Brest.*

« Pénanroz, ancien prieur de Saint-Herbot ;
« Boissière, ancien secrétaire de l'Evêché, tous deux à Elliant ; M. Guino (curé constitutionnel) donnera des renseignements sûrs pour leur capture ;
« Denis, ancien curé de Loctudy, et L'Allouell, vicaire ; M. Le Breton, curé de Pont-l'Abbé, donnera également des renseignements sûrs pour les faire capturer ;
« Le Père Le Guillou, ex-jésuite à Quimper ;
« Lancien, vicaire d'Elliant ;
« Le Grand, ex-curé de Coray, à Elliant ;
« Le Vicaire de Saint-Yvi ;
« Le Curé de Plonéis ;
« Le Bozec, vicaire de Gourlizon ;
« Deux autres réfractaires demeurant à Trohanet, chez M. Kerstrat, à Briec ;
« Le Moal ;
« Guesno, ex-curé de Pouldergat ;
« Volant, de Plomeur ;
« Le Moine, cordelier, logé chez Bigot, entrepreneur ;
« Bolloré, à Douarnenez. » *(A suivre.)*

(1) L. 250.

SAINT-JEAN-DU-DOIGT

(Suite.)

On voit généralement qu'à l'époque où l'empire d'Orient allait disparaître, la Providence veilla sur les reliques les plus saintes qui furent presque toutes transportées en Occident. D'ailleurs, depuis longtemps déjà, Charlemagne en avait acquis un grand nombre, et les avait déposées dans la basilique d'Aix-la-Chapelle. Un peu plus de trois siècles après, saint Louis construisait la Sainte Chapelle du palais pour y abriter la couronne d'épines avec d'autres précieux souvenirs de la Passion du Sauveur et de notre Rédemption. Différentes contrées de la France et de plusieurs nations européennes, étaient favorisées de la possession d'autres trésors semblables ; mais la Bretagne, déjà privée du corps de saint Mathieu, dépossédée des restes de la plupart de ses propres Saints, transférés en France à l'époque des invasions normandes, n'avait reçu aucune compensation. Une province limitrophe, la Normandie, tantôt son alliée, tantôt son ennemie, suivant que la vieille Armorique se

rapprochait de l'Anglelerre ou s'alliait au roi de France, aurait pu lui faire envie sur ce point.

A trois lieues au Nord de Saint-Lô, est une église qui s'appelle encore Saint-Jean-du-Day. Cette dénomination seule la désigne comme ayant autrefois possédé le précieux objet qui, depuis encore, a fait perdre son vieux nom à notre vallon de Saint-Mériadec.

Comment le doigt du saint Précurseur était-il venu s'égarer dans une obscure bourgade du pays normand ? — Nous ne pouvons ici que consigner les traditions recueillies par Albert-le-Grand.

Comme je l'ai déjà dit, Julien l'Apostat, irrité des miracles du saint Précurseur, avait ordonné de brûler ses reliques, et cet ordre reçut au moins un commencement d'exécution. Mais une pluie tellement abondante qu'elle fut, nécessairement regardée comme miraculeuse, éteignit le feu où avaient été jetés les ossements sacrés, et, sans que les émissaires de l'empereur pussent les en empêcher, les chrétiens de Sébaste recueillirent non-seulement les reliques restées intactes, mais les cendres elles-mêmes (1) ; toutefois, ils en séparèrent l'index de la main droite, ce doigt dont le Précurseur avait désigné l'Agneau de Dieu, et ils l'envoyèrent au patriarche de Jérusalem Philippe, surnommé le Juste. Celui-ci reçut avec une profonde vénération une relique aussi précieuse, qui pendant bien longtemps fut entourée d'honneur dans la Ville Sainte.

Notre légendaire ne dit pas à quelle époque le doigt de saint Jean quitta la Palestine ; mais, comme le fait remarquer son annotateur, l'époque des pèlerinages en Terre-Sainte c'est surtout le XI^e^ et le XII^e^ siècle.

Ce serait donc assez vraisemblablement en ce temps-là qu'une pieuse fille, jeune encore et ayant déjà consacré à Dieu sa virginité, apporta de Jérusalem en Normandie le doigt de saint Jean-Baptiste. Comment l'avait-elle obtenu ? quelles circonstances accompagnèrent cette translation ? Ce sont là des questions auxquelles il ne saurait être fait de réponses. Tout ce que nous savons, c'est que la jeune fille s'appelait Thècle, comme la première martyre.

La relique qui en Palestine avait servi d'instrument à la Toute-Puissance, fit aussi beaucoup de miracles au pays de Neustrie, et y devint un objet de grande vénération.

Or, auprès de l'église de Saint-Jean-du-Day « demeuroit un grand seigneur, au service duquel estoit un jeune homme bas-breton, nastif de la paroisse de Plougaznou, dommage qu'on n'en sçait pas le nom, digne d'une éternelle mémoire, lequel portoit une singuliere dévotion au saint Précurseur, et reveroit, d'une tendre et sincere affection, son sacré doigt ; et, estant sur le point de prendre congé de son maistre pour s'en retourner en Bretagne, desiroit extrêmement d'avoir quelque portion de la sainte Relique, pour apporter en son pays, priant continuellement Dieu et saint

(1) Elles furent plus tard transférées à Gênes, en Italie, où elles ont été l'instrument de nombreux miracles. Portées en face de la mer, elles ont la vertu particulière d'apaiser la tempête.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Jean de luy faire cette faveur, perseverant, quelques semaines, en prieres devant l'Autel, accompagnées de jeusnes et de larmes. »

Avant de dire comment le Seigneur récompensa une dévotion si tendre, exauça des pièces si ferventes, fixons, autant qu'il est possible, l'époque où se passait le fait qui nous occupe. Albert le Grand désigne le temps où Charles VII voyait commencer la série de ses succès, et il ne perd pas une si belle occasion de relever la part d'Arthur de Richemont dans les triomphes du roi de France, ce qui ne l'empêche nullement de célébrer Jeanne la Pucelle à l'égal du bon connétable ; c'est déjà beaucoup pour son patriotisme armoricain. Interprétant Albert le Grand, M. de Kerdanet refuse d'admettre pour la translation du doigt de saint Jean, la date de 1431, qui est d'après lui celle des débuts de Jeanne d'Arc, et il se base sur le fait que la relique était déjà en Bretegne en 1429. Or, c'est bien en cette année là, et non en 1431, que Jeanne fit lever le siège d'Orléans ; par conséquent l'argument n'est pas irréfutable. On ne peut donc accuser d'erreur notre bon dominicain, mais il est permis de croire que la translation miraculeuse était à cette date un fait accompli depuis quelque temps déjà. Le retour du jeune Bas-Breton à Plougasnou, s'expliquerait plus naturellement en effet à la date de 1418, quand les Anglais exercèrent leurs ravages dans la Normandie après s'être emparés de Saint-Lô et de plusieurs autres villes de la même province. Il n'était que trop naturel pour un Breton de regagner sa patrie dans de telles occurrences ; ajoutons qu'il devait en être de même quatre ans plus tard, quand les Normands chassés en grand nombre de leur pays, vinrent chercher asile en Bretagne, où le Duc donna à trois cents d'entre eux des lettres de *naturalité*, ou de naturalisation, comme nous dirions aujourd'hui.

Mais ce qui est certain c'est qu'en 1429, Jean de Mauléon, trésorier-général du duché, signale entr'autres dépenses : « Pour couvrir le doy de saint Jehan qui est à Saint-Mériadec, deux marcs d'argent. »

Mais que nous fassions reculer l'événement jusqu'à 1418, ou que nous le retardions comme Albert le Grand jusqu'en 1437, il eut certainement lieu, comme le grand miracle du Folgoat, sous le règne du bon duc Jean V.

Donc, notre jeune Breton avait demandé et obtenu congé de son seigneur ; pour toujours il allait dire adieu à la Normandie. « Mais avant de se mettre en chemin, il fut, à son accoutumée, en l'église de Saint-Jean, où il fit sa prière avec une ferveur et dévotion extraordinaires, puis, se sentant saisi d'une joye et allégresse intérieure, sans sçavoir bonnement d'où elle pouvoit proceder, il se mit en chemin, et, dès la première journée, passant par une petite ville, les cloches de l'église commencerent à sonner d'elles-mesmes, les arbres, lors qu'il passoit, se courboient et fléchissoient devant luy, au grand estonnement du peuple, lequel le soupçonna d'estre sorcier et le fit arrester et serrer en prison. »

L'ancienne légende manuscrite de l'église de Saint-Jean-du-

Doigt ne signale pas l'accusation de sorcellerie, mais énumère les prodiges rapportés plus haut.

« En cette affliction, le jeune homme se recommanda affectueusement à Dieu et à saint Jean-Baptiste, qu'il choisit pour intercesseur, et, ayant sobrement pris sa refection, s'alla coucher. Le lendemain matin, à son réveil, il se trouva en son pays et paroisse, près d'une fontaine, laquelle s'appelle à present *Feunteun-ar-Bis*, c'est-à-dire la Fontaine du Doigt ; il voit devant ses yeux l'église paroissiale, la vallée de Traon-Meriadec entre deux ; au Septentrion, la mer Britannique ou Manche d'Angleterre et le chasteau de Primel, mesme remarque son village et la maison de son pere ; le voilà tout estonné, et ne sçait s'il resve ou si c'est vérité ; il consulte avec ses yeux, et tant plus il contemple le pays, tant plus il se fortifie en la croyance qu'il est en sa paroisse ; il se leve tout joyeux, descend en la vallée, les chesnes et les ormeaux qui bordoient le chemin de part et d'autre, se courbans et fléchissant leurs cimes à mesure qu'il passoit. Estant arrivé au fond de la vallée, la cloche de la chappelle qui estoit alors dédiée à saint Mériadec, se prit à sonner d'elle-mesme, d'une façon toute extraordinaire, de sorte que le peuple des villages circonvoisins, s'estant rendu à la dite chappelle, y trouva ce jeune homme à genoux devant l'autel, et, en leur presence, les cierges s'allumèrent d'eux-mesmes, et la sainte Relique, que sans son sceu, il avoit apportée en la joincture de sa main droite avec le bras, entre la peau et la chair, sauta sur l'autel ; ce que voyant nostre jeune homme, il pensa mourir de joye, demeurant un long espace de temps sans pouvoir dire un mot ; enfin, ayant repris ses esprits, il se leva et manifesta à tout le peuple ce qui luy estoit arrivé, asseurant que c'estoit le Doigt de saint Jean-Baptiste. » (*A suivre.*)

Capsules Guyot (véritables), 19, rue Jacob, Paris. — Bronchites chroniques, Asthmes, Catarrhes, Rhumes opiniâtres. Prix : 2 fr. 50 le flacon. Dans toutes pharmacies.

Contre la gastralgie, la dyspepsie, les médecins conseillent la *Poudre* ou les *Pastilles de charbon du Dr Belloc*, approuvées par l'Académie de médecine de Paris. Le bien-être se fait sentir dès les premières doses. Toutes pharmacies. Poudre, le flacon 2 francs. Pastilles, la boîte 1 fr. 50.

AVIS. — A l'occasion des Fêtes de Noël, la maison E. Pinton, *3, rue Kéréon, à Quimper*, a l'honneur d'informer son honorable clientèle, que son assortiment de Bronzes et d'Orfévrerie d'églises est au complet, et que s'étant beaucoup agrandie, on trouvera dans le magasin d'objets d'art et de fantaisies, un choix très grand de choses ravissantes pour le nouvel an, à des prix plus avantageux qu'à Paris.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.

Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions — Gestions de Propriétés.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

QUIMPER
27, Rue de Brest **C. LORIT, JEUNE** QUIMPER Rue de Brest, 27

Ancien Élève de l'École des Arts et Métiers d'Angers

Fonderies de Bronze et de Cuivre

SPÉCIALITÉ et seule Maison à Quimper de **FONTE DE CLOCHES**

SERRURERIE ORDINAIRE ET CEUVRÉE

Rampes d'escaliers, Grilles en fer forgé, **Grilles de chœur, Appuis de communion.**

Ponts et Passerelles, Marquises, Vérandas.

Constructions et Réparations Mécaniques en tous genres.

SONNERIES ÉLECTRIQUES

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ

92, rue Richelieu, 92,

est seule chargée, à Paris, de recevir les ANNONCES pour la *Semaine Religieuse de Quimper.*

ASTHME & CATARRHE

guéris p^r les **CIGARETTES ESPIC**, 2f. la Boîte

OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.

Dans toutes les Pharmacies de France. – PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

Envoyez mandat-poste de 4 francs à BOURDIN ET C^ie, *Levallois-Perret*, et vous recevrez franco :

1° Une boîte **Cire hongroise** en pâte, pour meubles et parquets cirés et vernis, donnant le plus beau brillant et ayant la plus grande durée ;

2° Une boîte **Pâte anglaise**, pour polir et nettoyer les cuivres, l'argenterie et le nickel ;

3° Une boîte **Pâte américaine**, pour nettoyer et entretenir les fourneaux, le fer, l'acier, etc. ;

4° Une boîte **Encre-Poudre Ewig**, pour faire son encre soi-même, à la minute.

GUÉRISON

certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 5^me jour. **M. LENORMAND**, M^d^ Sp^r, Anc^n Aide-Major des Hôpitaux M^res, à **Melun**. Consult. gratuites par retour.

FONDERIE DE CLOCHES

Adolphe HAVARD,

Villedieu-les-Poëles (Manche)

Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.

S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6^e ANNÉE. Vendredi 4 Décembre 1891. N° 49.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES — PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an — LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Offices extraordinaires ; Les fêtes centenaires de saint Jean de la Croix à Morlaix ; Ile Tudy.

II. Nouvelles du Monde catholique : Ploërmel ; Belle-Isle-en-Mer ; Tréguier ; Images ; Orgues pour la basilique de Saint-Pierre ; Massacres en Chine ; Missions de Chine, relation du R. P. de Guébriant ; Nécrologie ; Priere nouvelle à Saint-Michel; Paris.

III. Documents historiques (suite).

IV. Annonces et Avis.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 6 Décembre. — 2^e Dimanche de l'Avent, semi-double, violet. A la messe, mémoire de s. Nicolas. Vêpres de s. Ambroise, mémoire 1° du dimanche, 2^e de s. Nicolas.

Lundi 7. — S. Ambroise, évêque et docteur, double blanc.

Mardi 8. — Fê[te] de l'Immaculée-Conception de [la] Très-Ste-Vierge, double de 1^re [cl.], blanc.

Mercredi 9. — Office de l'Octave de l'Immaculée-Conception, semi-double, blanc.

Jeudi 10 — Office de l'Octave de l'Immaculée-Conception, semi-double, blanc.

Vendredi 11. — S. Damase, pape, semi-double, blanc.

Samedi 12. — S. CORENTIN, évêque, premier patron du diocèse, double de 1^re classe, blanc.

Ordre de l[a] oration perpétuelle pendant la semaine

Ploaré-D[e]nez..... 6 Décembre.
Retraite [Q]uimperlé..... 7, 8, 9, 10, 11 et 12 Décembre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin. — *Vendredi 11, samedi 12, dimanche 13 décembre,* Triduum en l'honneur de saint Corentin. Le matin, avant la première messe, instruction bretonne par M. l'abbé Bizien, recteur de Combrit ; le soir, à 7 heure 1/2, instruction française par M. Berthou, recteur de Plougasnou.

Samedi 12 Décembre. — Fête de Saint Corentin. — Le matin, à 8 heures, messe pour les paroissiens et les malades de la ville. Des chants seront exécutés pendant cette messe, à l'issue de laquelle on présentera à la vénération des fidèles l'*Ossiculum* de saint Corentin.

Morlaix. — Les journaux catholiques et les *Semaines religieuses* nous apportent les récits les plus édifiants et aussi les plus intéressants sur les fêtes centenaires de saint Jean de la Croix, dans les 116 couvents de Carmélites et les 16 couvents de Carmes que possède la France.

Comme nous l'avions annoncé, les deux Carmels de notre diocèse ont solennisé, avec toute la splendeur possible, la fête du saint réformateur. Nous manquons de détails sur ce qui s'est passé à Brest, mais nous savons bien que la jeune communauté de cette ville n'aura pas montré en cette circonstance moins de zèle et de ferveur que la communauté de Morlaix, dont elle est une filiation et dont elle garde fidèlement l'esprit.

« L'austère et doux saint Jean de la Croix a dû, pendant les trois jours de fête consacrés à son centenaire, jeter un regard tendre et souriant sur cette chapelle humble, modeste, pauvre, et maintenant gracieuse sous son vêtement de verdure et de roses, toute rajeunie et charmante sous cette parure que lui ont faite des cœurs amis et des mains savantes.

« Le trône du Saint est un rocher couronné de lierre, de verdure et de fleurs. De là il bénit et il prêche, du doigt il semble désigner l'inscription qui se détache en immenses lettres d'or sur la voûte de la chapelle : « *Joanes, quid vis pro labore tuo? — Domine, pati et contemni pro te.* — Jean, que veux-tu pour prix de ton labeur ? — Seigneur, souffrir et être méprisé pour vous.

« C'est dans ce petit sanctuaire, ainsi transformé, que se sont déroulées pendant trois jours, des solennités incomparables. Les trois paroisses de la ville ont pris chacune un jour pour accomplir leur pieux pèlerinage sous la conduite de leur clergé qui présidait aux offices. Le P. Dom Pothier de Solesmes avait eu la bonté de broder les plus riches cantilènes grégoriennes sous les paroles de l'office propre du Saint. Ces mélodies sacrées alternaient avec les plus beaux chants exécutés par l'habile chorale de Morlaix. Un ami du Carmel, compositeur renommé et profondément religieux, M. P. Thiélemans, nous avait donné sa belle messe bretonne, et

composé deux odes liturgiques en l'honneur de saint Jean de la Croix, merveilleuses traductions musicales des plus beaux textes consacrés par l'Eglise à célébrer le confident et l'ami de sainte Thérèse. Et à côté de ces accents mâles et nobles, quelle délicieuse mélodie sur le texte traduit jadis de sainte Thérèse, par M. le chanoine Bergot :

Que rien jamais ne te tourmente,
Que rien jamais ne t'épouvante,
Dieu présent, tout mal finit,
Dieu seul suffit !

« Les chants se taisent, l'auditoire se recueille pour recevoir et goûter les plus sublimes enseignements. M. le chanoine Fléiter, vicaire général, prend pour thème de ses trois admirables instructions, la Croix de Jésus, portée si amoureusement par le fils de Sainte-Thérèse. Le crucifix divin revivant pour mourir dans la personne de saint Jean de la Croix : *Ecce lignum crucis !* La croix, ici encore de même qu'au Calvaire, apparaît comme le salut du monde : Croix rayonnante qui projette sur la vie de qui la regarde pour l'aimer, toutes les clartés et toutes les saintes délices de la foi ; Croix élevée au dessus de la terre pour attirer les yeux et les cœurs vers le ciel, unique but de la sainte espérance ; Croix dont les bras s'étendent comme deux branches fécondes, sur lesquelles nous cueillons le fruit de vie : la charité, l'amour qui épure, qui transforme et qui unit à Dieu par une union éternelle !

« Nous ne pourrions dire l'impression vive et profonde produite par cette parole noble, souple, émue, qui jetait une lumière brillante sur les vérités les plus élevées, et aussi les plus austères. Derrière leurs grilles, les filles de Sainte-Thérèse pressaient avec plus d'amour et de reconnaissance sur leurs cœurs ce Crucifix, leur vraie richesse dont elles comprenaient plus encore à cette heure le prix divin, et parmi les fidèles, combien puisèrent dans ces enseignements, la force d'élever vers la croix un regard plus tendre, plus résigné, plus confiant.

« Que par sa puissante protection, saint Jean de la Croix daigne rendre durable cet amour de Jésus crucifié, qui nous présage les triomphes de Jésus ressuscité et glorieux ! »

Ile-Tudy. — Les récompenses suivantes viennent d'être accordées aux personnnes nommées ci-après, pour le dévouement dont elles ont fait preuve pendant l'épidémie de typhus :

Une médaille d'or à M. le docteur Thouren ;

Une médaille de vermeil à la sœur Emmanuel, supérieure de la congrégation des filles du Saint-Esprit, à Quimper ;

Des médailles d'argent à MM. Le Corre, maire de l'île Tudy ; Coat, quartier-maître infirmier de marine, et Cado, infirmier militaire ;

Des médailles de bronze aux sœurs Marie de Naziance, Célinie, Saint-Damase et Raphaël, de la congrégation des filles du Saint-Esprit, et à l'infirmier militaire L'Helgouach ;

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Enfin, une mention honorable à Mme Le Corre, femme du maire de l'île Tudy.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

PLOERMEL. — Le roi de Portugal vient de nommer chevalier de l'Ordre du Christ, le T. H. F. Cyprien, supérieur général de l'Institut de la doctrine chrétienne (de Ploërmel). Le prince de Léon avait été chargé de remettre les insignes de l'ordre au Frère Cyprien ; il a déclaré dans une courte et heureuse allocution que le Souverain portugais avait voulu récompenser les mérites personnels du nouveau décoré et donner à la Société religieuse, que celui-ci dirige depuis plus de trente ans, une marque d'honneur et de sympathie.

L'Ordre du Christ a été établi, il y a des siècles, par les rois de Lusitanie pour récompenser les hauts faits des preux contre les infidèles et les hérétiques. Aujourd'hui l'erreur et l'infidélité n'ont plus pour arme le cimeterre, et pour symbole le croissant ; mais elles n'en existent pas moins en Portugal comme au sein d'autres nations catholiques. Le souverain qui reconnait comme vrais champions du Christ les éducateurs des enfants du peuple, honore sans doute ces modestes religieux, mais en même temps n'honore-t-il pas la majesté royale ?

Nous devions signaler la distinction accordée à la Congrégation des Frères de l'abbé J.-M. de Lamennais qui, avec les Frères du Bienheureux J. B. de La Salle, sont les instituteurs de nos enfants dans beaucoup de nos écoles chrétiennes libres.

BELLE-ISLE-EN-MER. — Il y a quelques jours, dans une île bretonne, les électeurs d'une petite commune nommaient un prêtre conseiller municipal et maire.

Ce prêtre est le R. P. Gallen : la commune est celle de Sauzon, appelée aussi Port-Philippe, canton de Belle-Isle-en-Mer, île qui se trouve au sud de la pointe de Quiberon et qui ne compte que quatre communes.

Le R. P. Gallen appartient par sa naissance au diocèse de Vannes et par ses vœux à la Congrégation des Missions Africaines. C'est un missionnaire qui a passé plusieurs années au Dahomey, en Egypte ; il a parcouru une grande partie de l'Amérique où il était chargé de prêcher en faveur de l'Œuvre de la Propagation de la Foi. Cette existence de labeurs, disons aussi de périls et de dangers, eut vite altéré sa santé. Depuis plus d'un an, le P. Gallen était venu se reposer au pays natal à Sauzon.

A ce moment, Sauzon avait pour maire un excellent homme, aimé de tous, le capitaine Gallen, père du missionnaire. Il y a

quatre mois environ, la mort de M. Gallen fut un deuil pour la population entière.

Quand il fut question d'un nouveau maire, l'on pensa immédiatement au vénéré et zélé missionnaire. Après bien des hésitations il accepta et fut nommé conseiller municipal haut la main : deux électeurs seuls ne votèrent pas pour lui. Enfin, c'est à l'unanimité des conseillers qu'il fut nommé maire.

Le Père Gallen a accepté ces fonctions comme un apostolat : il s'est donné tout entier à sa nouvelle mission comme quand il évangélisait les noirs en Afrique. On peut être certain que la commune de Sauzon sera bien administrée.

TRÉGUIER. — Un de nos compatriotes bretons, M. l'abbé Le Dantec, le distingué et savant professeur de sciences au petit séminaire de Tréguier, vient d'obtenir du jury de l'Exposition du Travail, au Palais de l'Industrie, une médaille d'or pour ses intéressantes découvertes, dont les principales consistent en : 1° Un *Système d'aviation* très ingénieux ; 2° Un *Appareil pour l'utilisation de la force des vagues* ; 3° Un *Nouveau traité d'optique* ; et enfin 4° une *Machine à vapeur*, encore à l'étude.

A la dernière heure, nous apprenons que M. l'abbé Le Dantec, vient de recevoir, en outre de sa médaille d'or, une médaille de vermeil pour sa très curieuse exposition d'inventions au Palais de l'Industrie, à Paris. Nous adressons nos plus sincères félicitations à cet infatigable travailleur, dont la science et les talents n'ont d'égal que la rare modestie.

— « Plusieurs *Semaines religieuses* nous apprennent qu'on cherche de nouveau à propager l'image de la *Plaie de l'épaule*, avec des approbations faussement attribuées à des Evêques qui protestent. Nous rendrons donc service en rappelant que dans un rescrit adressé à Mgr l'Evêque de Nantes, le 6 avril 1879, la Congrégation du Saint-Office censure une image de N.-S.-J.-C. où se trouve mise en relief la *plaie de l'épaule*, avec cette inscription : « *Voilà la plaie qui m'a fait le plus souffrir.* »

« La Sainte Congrégation blâme surtout l'inscription, la légende et certaines prières qui se trouvent imprimées soit au *recto*, soit au *verso* de cette image : « *Proindè opus esse ut inscriptiones omnes in imagine impressæ deleantur.* »

« La Sainte Congrégation charge en outre l'Evêque de Nantes de faire ce qui dépendra de lui pour que ces images soient retirées du commerce. (*Semaine* de Nantes, année 1879, n° 16, page 361). »

Il y a quelques années, certaine Congrégation religieuse a répandu à profusion cette image dans le diocèse de Quimper et de Léon ; nous aimons à croire que la condamnation précitée a coupé court à ce zèle intempestif, mais il n'est peut-être pas inutile d'inviter les personnes pieuses à tenir compte en ceci des prescriptions du Saint-Siège.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Dans sa livraison du 31 Octobre, le *Monde Artiste*, de Paris, annonçait que la construction des orgues pour la basilique de Saint-Pierre venait d'être confiée à un facteur italien.

Dans notre numéro du 20 Novembre, nous avons reproduit cette nouvelle.

M. Cavaillé-Coll écrit à la revue parisienne une lettre qui rectifie cette assertion. L'instrument commandé à une maison de Pérouse, n'est qu'un orgue d'accompagnement, qui, placé dans la chapelle du Chapitre, remplacera les orgues à roulettes employées jusqu'à présent dans l'immense église.

Au contraire, l'orgue monumental projeté aura des proportions gigantesques et occupera tout le fond de la nef, comme dans la plupart de nos cathédrales. Le modèle de cet important travail, au dixième d'exécution, a été exposé au Vatican et offert au Saint-Père par la maison Cavaillé-Coll, lors du jubilé sacerdotal de 1888. Ce modèle est aujourd'hui conservé dans la salle des modèles de Saint-Pierre, en attendant l'exécution du projet.

« Voilà déjà plus de quinze ans, dit M. Cavaillé-Coll, que je m'occupe des études de ce projet d'orgue auquel le S.-P. Léon XIII a fait le meilleur accueil, et je doute que, lors de l'exécution, on ait recours à d'autres facteurs qu'à celui qui en a conçu l'idée et qui a consacré tant d'années à l'étude de ce vaste projet. »

Nous souhaitons sincèrement voir exaucé un vœu aussi légitime ; le jour où il se réalisera, l'art français comptera une gloire de plus, mais surtout la basilique vaticane aura une voix digne d'elle et du Prince des Apôtres.

Massacres en Chine. — Voici, en substance, une dépêche de l'*Agence Havas :*

« Londres, 30 Novembre.

« On mande de Tien-Tsin :

« Les atrocités commises par les rebelles à Takou sont sans précédent. Les membres de la mission belge ont été massacrés avec une cruauté diabolique.

« Des enfants ont été percés de coups de couteau et leurs cadavres rôtis sur des brasiers.

« Les religieuses, après avoir subi les derniers outrages, ont été assommées à coups de massue.

« Les prêtres belges, mis à la torture, ont fait preuve d'une résignation héroïque. L'un d'eux a eu le cœur et la langue arrachés.

« Les bourreaux ont été accueillis et fêtés par les principaux mandarins de la province.

« Les représentants des puissances à Pékin sont furieux ; la colonie européenne est indignée. »

Missions de Chine. — Nous empruntons le récit suivant à la *Semaine religieuse* d'Evreux, et en le reproduisant nous sommes

heureux de constater que le narrateur appartient par sa naissance à notre diocèse. Il n'est pas besoin de rappeler à nos lecteurs, que le fils de M. le comte de Guébriant, évangélise aujourd'hui le Su-Tchuen oriental.

Le Rosaire du vieux Chinois.

« Laissez-moi vous conter, écrit le P. de Guébriant, l'histoire d'un pauvre vieillard appelé Foû-éul-yé :

« D'après les cahiers où j'avais retrouvé son nom, il devait avoir soixante-quinze ans l'année dernière. Fort peu l'avaient connu autrefois, aucun ne savait ce qu'il était devenu depuis cinq ans et plus. Cependant, l'été dernier, comme je renouvelais mes questions devant quelques chrétiens, l'un d'eux me dit avoir entendu parler d'un vieillard nommé Foû, demeurant à plusieurs lieues au delà de la frontière du Yûm-Nâm, et qui passait pour réciter des prières à la façon des chrétiens.

« — Mais, demandai-je, y a-t-il quelque chrétienté de ce côté-là, et un missionnaire y passe-t-il chaque année ?

« — Non, me fut-il répondu, c'est un pays perdu, éloigné de toute chrétienté ; et, si ce vieillard vit encore, il est certainement bien en retard avec le bon Dieu.

« — Eh bien ! dis-je, il faut faire notre possible pour le secourir.

« Et mon interlocuteur s'étant proposé de me servir de guide, je le priai de commencer ses recherches avec mon domestique dès le lendemain matin. Voilà donc mes gens en campagne. Tout ce qu'ils savaient et encore par ouï-dire, c'est que le Foû-éul-yé, si c'était vraiment lui, demeurait à une lieue d'un marché. Je vous laisse à penser ce que, faute de renseignements meilleurs, ils durent faire de marches et de contre-marches dans ces ravins à demi-déserts. Plus de la moitié du jour s'étant ainsi écoulée dans une enquête infructueuse, ils cherchaient déjà à retrouver le chemin de Lòng-hôuy-Keou, quand, en passant près d'une chaumière isolée, un son inattendu frappa leurs oreilles.

« — Ne dirait-on pas qu'on récite des prières ? s'écria le domestique.

« — En vérité, répondit son compagnon, c'est bien l'*Ave Maria,* et, contournant la maisonnette, ils se trouvèrent en présence d'un vieillard, qui, à genoux sur la terre nue, les yeux élevés vers le ciel, égrenait un chapelet en psalmodiant l'*Ave Maria.*

« — N'es-tu pas Foûl-éul-yé ? dirent alors mes gens, un instant interdits par ce spectacle.

« — Oui, répondit-il, sans se relever, c'est moi que vous cherchez ; veuillez entrer et attendre un moment.

« Et dans la même attitude, il continua sa prière. Quand il eut récité son dernier *Amen*, il se leva enfin, et, appuyé sur un bâton, se dirigea vers ses hôtes. Ceux-ci le saluèrent à la manière des chrétiens :

« — Loué soit Jésus-Christ !

« Il répond : *Amen.*

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« — Hé ! Foué-éul-yé, quel saint homme tu fais ! Tu récites bientôt ta prière du soir !

« — Comment ! vous seriez des chrétiens ! Il y a si longtemps que j'en cherche ! Dites-moi s'il y a encore un Père, afin que j'aille me préparer à bien mourir.

« — Le Père est à Lông-hoûy-Keou. C'est lui qui envoie prendre de tes nouvelles, et demain il viendra te voir.

« Le vieillard pleurait de joie.

« — Mais reprirent les visiteurs, quelles prières récites-tu donc à cette heure-ci ?

« — Oh ! voyez-vous, répondit le vieillard, je connais bien peu la religion ; depuis mon baptême, je n'ai vu qu'une fois ou deux le Père, et il y a tant d'années ! A présent, je suis infirme, incapable de marcher. Je n'ai qu'un vaurien de neveu, païen obstiné, qui passe ici un jour par mois et ne s'occupe pas de moi. Aux environs, pas un chrétien pour me parler de Dieu. Et moi, j'ai peur de mal mourir. Alors, tout le long du jour, j'égrène mon Rosaire, je psalmodie le *Pater* et l'*Ave Maria*.

Nécrologie. — La Révérende Mère Marie-Luce vient de mourir à Paris, au premier monastère de la Visitation. La Mère Marie-Luce était la fille de Louis Veuillot et beaucoup de nos lecteurs se raopellent sans doute l'incomparable lettre que lui écrivait ce grand publiciste et ce grand chrétien, peu de jours après qu'elle eut pris le voile.

M. Eugène Veuillot reproduit cette lettre dans l'article ému qu'il consacre à la mémoire de sa nièce.

Nouvelle prière à saint Michel, composée par Léon XIII. — Nous trouvons dans la revue dominicaine *Il Rosario*, qui se publie à Rome, un fait passé presque inaperçu et qui n'a été mentionné par aucun compte-rendu de la solennité du 29 Septembre dernier, à Saint-Pierre.

Le 29 Septembre, à Saint-Pierre, par ordre exprès du Saint-Père, Mgr Sallua, des Frères Prêcheurs, archevêque de Chalcédoine, commissaire général du Saint-Office, récita le saint rosaire, pendant la messe d'actions de grâces de S. S. Léon XIII. Après cette récitation, Sa Grandeur lut une nouvelle prière à saint Michel, composée par Sa Sainteté elle-même, en présence des 70,000 pèlerins réunis à Saint-Pierre à cette heure solennelle.

Voici cette prière :

« O Prince très glorieux des milices célestes, saint Michel archange, défendez-nous dans les combats et les luttes terribles que nous avons à soutenir dans ce monde contre l'ennemi infernal. Venez en aide aux hommes que Dieu a créés immortels, qu'il a formés à son image et à sa ressemblance, et qu'il a rachetés de l'esclavage du démon par le sang précieux de son Fils unique fait homme. Combattez aujourd'hui avec l'armée des Saints Anges les

combats du Seigneur, comme vous avez combattu contre le chef des orgueilleux, Lucifer, et les anges qui l'ont suivi.

« Car voilà que le même Lucifer, transfiguré en ange de lumière a repris courage et envahit toute la terre avec le dessein impie d'effacer le saint nom de Dieu et de son Christ et d'envoyer à l'éternelle perdition les âmes destinées à la couronne de la gloire éternelle.

« Vous donc, ô prince très invincible, secourez le peuple de Dieu et donnez-lui la victoire. Vous que la sainte Eglise vénère comme gardien et patron, et se glorifie d'avoir pour son défenseur contre les mauvais pouvoirs de l'enfer ; vous, à qui l'Eternel a confié les âmes pour les placer dans la céleste béatitude ; ah ! priez pour nous le Dieu de la paix, afin que le démon soit humilié et vaincu et qu'il ne puisse plus ni tenir les hommes sous son esclavage, ni nuire à la sainte Eglise. Offrez en présence du Très-Haut nos prières, pour que ses miséricordes descendent bientôt sur nous et que l'infernal ennemi ne puisse plus séduire ni perdre le peuple chrétien. Ainsi soit-il. »

Paris. — Bien que notre diocèse ne possède que deux communautés de Filles de la Charité, les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul n'y sont pas moins populaires que dans le reste de la France ; nous ne resterons donc pas étrangers à la joie de leur Société tout entière, au moment où s'ouvre le procès diocésain pour la béatification de leur admirable fondatrice.

Nous empruntons la notice suivante à la *Semaine religieuse* d'Angers.

La première Sœur Grise.

Dimanche dernier, dans toutes les églises de Paris, a été lu, par ordre de Monseigneur le Cardinal-Archevêque, le premier document public relatif au procès canonique d'une sainte Parisienne. Le catholicisme se prépare à placer sur ses autels la première sœur de Saint-Vincent-de-Paul, la mère de cette immense famille religieuse qui a bien mérité de Paris, de la France et du monde : Louise de Marillac.

Il y a deux cent vingt ans que Louise de Marillac a jeté les fondements de son œuvre, et aujourd'hui les Filles de la charité sont au nombre de vingt cinq mille. Elles ont à Paris 76 établissements, 825 en France, 34 en Algérie, 9 en Alsace, 162 en Autriche, 35 en Angleterre, 42 en Belgique, 324 en Espagne, 426 en Italie, 105 aux Etats-Unis ; elles en ont en Perse, en Chine, partout ; elles comptent en tout 3,255 maisons.

Et dans cette armée internationale qu'a créée, avec saint Vincent-de-Paul, une femme française, les Françaises forment encore, grâce à Dieu, la grande majorité : elles sont au nombre de quinze mille ! « Devant les malades, a dit Pie VII, la femme italienne n'a pas assez de force morale ; l'allemande a trop de laisser-aller ; l'anglaise est trop prude ; la femme

Archives diocésaines de Quimper et Léon

française seule possède l'adresse, l'assurance, la résolution, le commandement doux, indispensable à un tel état. »

En se développant si prodigieusement, la fondation de Louise de Marillac est exactement demeurée ce qu'elle fut à la première heure, simple dans son esprit, sereine et sans contention, tout embaumée de ce que la fondatrice appelait si gracieusement « notre chère vertu la cordialité ». La sœur grise a conservé intacte la tradition de sa mère, considérant les soins des pauvres comme la plus excellente des prières, préférant le service des pauvres à toutes les pratiques de dévotion, fidèle à l'enseignement de saint Vincent qui disait : « Quittez l'office pour aller aux pauvres si cela leur est utile : ce faisant, vous laisserez Dieu, pour « Dieu », et à l'enseignement de Louise de Marillac qui appelait les pauvres : « Nos chers maîtres et seigneurs. » La sœur grise n'abandonne pas ses biens si elle en a ; elle ne se lie pas par des vœux éternels ; chaque année, le 25 Mars, elle est libre et ne renouvelle officiellement son engagement que pour les douze mois suivants, le prononçant tout simplement à sa place de banc dans l'église, sans aucun cérémonial pompeux ; c'est une servante qui se place sans façon chez le bon Dieu représenté par ses pauvres.

La mère de cette grande famille, la future canonisée, était nièce du chancelier de France Michel de Marillac et du maréchal de France Louis de Marillac. Elle épousa le secrétaire des commandements de Marie de Médicis, Antoine Le Gras, et ne prit pas le titre de Madame, alors réservé aux personnes les plus considérables. Après douze ans de mariage, Mademoiselle Le Gras devint veuve ; et, encouragée par saint Vincent de Paul, son directeur, réunit autour d'elle trois ou quatre personnes, pieuses comme elle, pour l'assister dans le service des pauvres. Ce petit groupe, comme le dit gracieusement saint Vincent, fit bientôt « la pelote de neige ». Le costume ne fut point imaginé, discuté, dessiné : il fut simplement celui des femmes du peuple à cette époque : une robe grise, unie, laissant voir les manches de la chemise attachées au poignet, et un serre-tête avec une cornette de toile blanche : la cornette s'est un peu amplifiée depuis lors.

Le premier hôpital où parurent les Filles de la charité, est celui d'Angers ; leur première école s'ouvrit sur la paroisse Saint-Laurent ; leur première crèche, dans la Cité, près Notre-Dame ; leur première ambulance au camp de Sedan, en 1654 ; leur premier couvent, la maison même de Louise de Marillac, au numéro 43 actuel de la rue du Cardinal Lemoine.

La fondatrice ne mourut pas sans voir l'autorité ecclésiastique et l'autorité laïque mises d'abord en défiance par le caractère nouveau et quasi-séculier de l'insritution, en un temps où le cloître semblait la seule demeure convenable d'une religieuse, reconnaître, enfin, et encourager les Filles de charité. L'archevêque de Paris approuva leurs règles, rédigées par saint Vincent, et le roi rendit une ordonnance pour les prendre sous sa protection.

Cent trente ans après la mort de leur fondatrice, ses filles furent dispersées par la tourmente révolutionnaire. Mais le 1er nivôse de l'an IX, Chaptal, ministre de l'intérieur, « constatant que les secours aux malades ne peuvent être assidûment administrés que par des personnes vouées par état au service des hospices et *dirigées par l'enthousiasme de la charité*, autorise *la citoyenne Deleau*, ci-devant supérieure des Sœurs de la Charité, à former des élèves pour le service des hospices et lui accorde, à cet effet, une maison située rue du Vieux-Colombier. » La communauté se reforma dans cet immeuble (aujourd'hui la caserne des pompiers). Ce fut là que Pie VII la visita ; il trouva les sœurs vêtues d'une robe et d'un bonnet noirs, comme sous la Terreur, et obtint directement pour elles, de la bouche de l'Empereur, la permission de reprendre (en 1805), leur costume traditionnel. En 1815, l'Empereur assigna, par décret, aux Filles de la Charité, l'ancien hôtel de Châtillon, dans la rue du Bac. C'est encore là qu'est leur maison-mère, reconstruite à leurs frais.

Les restes de Louise de Marillac, inhumés d'abord dans l'église de Saint-Laurent, furent transportés, cent ans après, dans la maison de ses filles, qui habitaient alors rue Saint-Denis. Quand cette maison fut confisquée et vendue révolutionnairement, les pauvres sœurs, expulsées de chez elles, achetèrent au nouveau possesseur, moyennant soixante livres, le droit d'emporter les reliques de leur fondatrice, qui reposent aujourd'hui dans leur chapelle de la rue du Bac, et qui bientôt, sans doute, seront honorées d'un culte autorisé.

Il paraît inutile de vanter ici les mérites de la première sœur grise. Son œuvre perpétuée, sa famille religieuse, chère à tous les bons français, plaident pour elle plus éloquemment que tous les panégyriques.

On s'étonnerait même que deux cents ans se soient écoulés sans que Rome ait été sollicitée de glorifier Louise de Marillac, si l'on ne connaissait l'humilité profonde et *sans embarras* qu'a léguée saint Vincent à ses fils et à ses filles. Telle est cette humilité, qu'autrefois ce ne sont pas eux qui ont songé, les premiers, à la canonisation de saint Vincent ! Et aujourd'hui, s'ils sollicitent la faculté d'adresser à leur mère leurs hommages publics, c'est que, chassés, spoliés, persécutés par les pouvoirs d'ici-bas, ils éprouvent, semble-t-il, le besoin de voir se multiplier là-haut les secours de leurs intercesseurs célestes !

L. DE LA BRIÈRE.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

CHATEAU DE BREST *(suite)*

Un « *état des dépenses* (1) faites pour l'arrestation et conduite à Brest des sieurs Le Clerc, Denis, Rouzic, Guellec, Boissière, Pénanroz et Bozec », nous donne lieu de supposer que plusieurs des prêtres poursuivis purent échapper pour cette fois aux recherches de la maréchaussée. Voici cet état :

« Le 31 mai 1792, déboursé par le sieur Le Page et autres gendarmes nationaux pour conduire le sieur Le Clerc à Brest . . . . . 46 l. 00 s.

« Juin 3 et 4 : treize chevaux pour Elliant et Plonéis, employés par les sieurs Mollet et Réveillon, commandant deux détachements de onze hommes 39 00

« Pour déboursés du sieur Jézéquel, chargé d'arrêter le sieur Denis 28 8

« Déboursés du sieur Mollet, chargé d'arrêter le sieur Bozec 15 00

« Déboursés du sieur Réveillon, chargé d'arrêter les sieurs Guellec, Boissière, Pénanros et autres 7 10

« Juin 4 : treize chevaux pour aller à Locronan 26 00

« Déboursés du sieur Réveillon et de douze fusilliers chargés de conduire à Brest les sieurs Denis, Rouzic, Guellec, Boissière, Pénanros et Bozec 194 00

« TOTAL . . . . . 353 l. 18 s. »

Les frais d'arrestation étaient, du reste, à la charge des prisonniers.

Le 16 juillet (2), la police arrêtait à Guingamp deux prêtres du diocèse de Quimper, M. Laurent Quilleroux, recteur de Penhars, et M. François-Hervé de Silguy, chanoine (3). Ils étaient descendus, en habits laïcs, à l'hôtel de Le Sage, faubourg Saint-Michel. Dans l'interrogatoire qu'on leur fit subir, « M. Quilleroux déclara qu'il avait quitté sa paroisse parce

(1) L. 250.
(2) L. 54.
(3) Téphany, p. 201.

qu'il était remplacé par un prêtre conformiste, et que son intention était de sortir du royaume. M. de Silguy, parti depuis samedi dernier d'une campagne voisine de Quimper, voulait s'embarquer à Morlaix pour l'Espagne ; mais ayant entendu dire qu'on y arrêtait les prêtres non-assermentés, il n'y avait point passé. » Le Tribunal de Guingamp ordonna qu'ils seraient conduits à la maison d'arrêt de la ville, en attendant des renseignements de Quimper.

La Municipalité de Quimper écrivit, le 27 juillet, « qu'elle était d'avis que les dits sieurs prêtres pouvant être dangereux par leurs sentiments connus d'opposition à la loi et leur désir d'exciter des troubles religieux, de les faire conduire dans une maison d'arrestation, soit à Brest, soit ailleurs, pour y demeurer jusqu'au moment où il sera possible de seconder leurs vœux de passer en pays étranger. »

M. de Silguy arriva à Brest la veille du départ pour l'Espagne des soixante-douze prisonniers du château de Brest déportés, et leur fut adjoint. M. Quilleroux, arrivé plus tard, était réservé « pour commencer le noyau d'un second envoi. »

Le Département était, en effet, pressé de se débarrasser de ces prêtres qui étaient pour lui l'occasion de tracasseries continuelles, à raison des pétitions et contre-pétitions dont ils étaient l'objet. Le 1er juillet, il prit un arrêté qui autorisait les prêtres détenus au château de choisir entre la permanence en arrestation ou la déportation en pays étranger ; le Département espérait bien que la majeure partie, fatiguée du régime fort dur de la prison, choisirait comme une délivrance la déportation. Il n'en fut pas ainsi, et tout d'abord la grande majorité se déclara pour la permanence.

Leur intention était de faire agir pour obtenir du Roi et de l'Assemblée Constituante elle-même l'annulation de l'arrêté départemental du 1er juillet. Voici, en effet, la commission (1) que les prisonniers donnaient dans ce but, le 10 juillet, à M. Joseph-Hervé Le Guillou-Pénanros, homme de loi à Quimper, qui comptait un frère parmi les détenus :

« Nous soussignés, prêtres détenus au château de Brest, considérant que l'arrêté du 1er juillet nous sera probablement notifié de jour à autre par la Municipalité de Brest, et qu'il est pour nous de la dernière importance de détourner, par tous les moyens que la loi nous présente, l'effet du dit arrêté ;

« Déclarons donner pouvoir et procuration à M. Le Guillou de, pour nous et en notre nom, faire vis-à-vis du Département telles démarches qu'il jugera les plus analogues à notre position, notamment de déclarer au Département la détermination où nous sommes de nous retirer vers l'Assemblée Nationale et vers le Roi, devant lesquels nous sommes appelants du dit

(1) L. 272.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

arrêté, comme illégalement, inconstitutionnellement et incompétemment rendu.

« Et comme il nous est libre de prendre un ou plusieurs défenseurs et que M. Pénanros serait sûrement le premier à nous conseiller de lui donner des adjoints, nous le prions de choisir lui-même deux autres hommes de loi que nous autorisons, ainsi que lui, à poursuivre l'effet de la présente procuration à rédiger et signer conjointement avec lui toutes pièces, mémoires et adresses qu'ils jugeront convenable de présenter pour nous, soit à l'Assemblée Nationale, soit au Roy, soit au Département, soit aux tribunaux.

« Nous déclarons nous rapporter entièrement au zèle et à la prudence de M. Pénanros et de ses deux collègues, pour qu'il ne soit rien dit, écrit ni présenté en notre nom, qui ne soit conforme aux lois et aux caractères dont nous avons l'honneur d'être revêtus. » *(Suivent les signatures.)*

(A suivre.)

Sirop de Regnauld, Pâte de Regnauld, sédatifs des bronches ; médicaments éprouvés contre enrouements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuse, etc. — Sirop, 2 fr. 50 le flacon — Pâte, 1 fr. 50 la boîte. — 19, rue Jacob, Paris et toutes pharmacies.

Sommeil calme et appaisement de la douleur, telle est la devise du SIROP DE FOLLET qui triomphe de l'insomnie quelle qu'en soit la cause, fièvre, maladies, travail, agitation nerveuse, préoccupation morale, toux de l'asthme, de la bronchite, de la grippe, etc.

Le SIROP DE FOLLET donne le sommeil vrai, celui de la nature, sans trouble, sans malaise, sans danger : le sommeil qui est le repos calme du corps et de l'esprit. Dans un flacon de SIROP DE FOLLET, il y a cinq ou six nuits d'un repos complet, naturel et réparateur, et le flacon coûte *3 francs* dans toutes les pharmacies.

QUIMPER
27, Rue de Brest **C. LORIT, JEUNE** QUIMPER
Rue de Brest, 27

Ancien Élève de l'École des Arts et Métiers d'Angers

Fonderies de Bronze et de Cuivre

SPÉCIALITÉ et seule Maison à Quimper de FONTE DE CLOCHES

SERRURERIE ORDINAIRE ET CUIVRÉE

Rampes d'escaliers, Grilles en fer forgé, **Grilles de chœur, Appuis de communion.**

Ponts et Passerelles, Marquises, Vérandas.

Constructions et Réparations Mécaniques en tous genres.

SONNERIES ÉLECTRIQUES

AVIS. — A l'occasion des Fêtes de Noël, la maison E. PINIOU, 3, *rue Kéréon, à Quimper*, a l'honneur d'informer son honorable clientèle, que son assortiment de Bronzes et d'Orfévrerie d'églises est au complet, et que s'étant beaucoup agrandie, on trouvera dans le magasin d'objets d'art et de fantaisies, un choix très grand de choses ravissantes pour le nouvel an, à des prix plus avantageux qu'à Paris.

VÊTEMENTS Ecclésiastiques { **JODELAIS, Jeune**
Quimper — 36, rue Kéréon — Quimper
Fournissr du Grand-Séminaire

ASTHME & CATARRHE
guéris par les **CIGARETTES ESPIC**, 2fr. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

GUÉRISON
certaine et radicale de toutes les affections de la Peau, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 5me jour. M. LENORMAND, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à Melun. Consult. gratuites par corresp.

MAUX DE DENTS *Guérison instantanée par le* **AUME SEDATIF CHAUTARD**
Pour plomber soi-même les dents. 1f50. DESHAYES, Pharm. à Vendôme. Franco 1f75

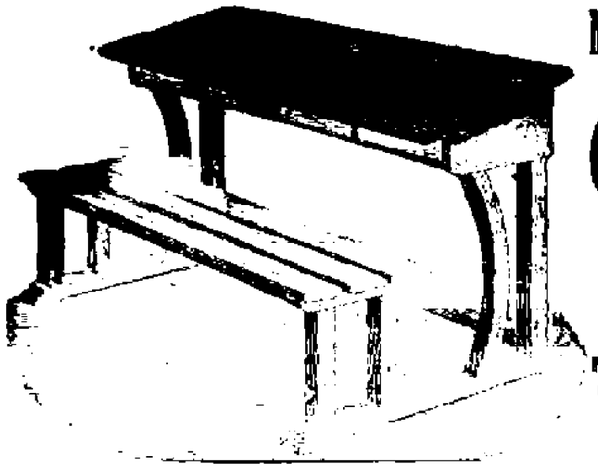
ORGUES
d'**ALEXANDRE**, père et fils
106, rue Richelieu, PARIS
ORGUES POUR ÉGLISES, ÉCOLES, SALONS
ORGUES A MAINS DOUBLÉES
(Modèles nouveaux)
ORGUES depuis 100 fr. jusqu'à 8,000 fr.
TROIS ANS de CRÉDIT
Envoi franco, sur demande
DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZEMAS, PSORIASIS, etc.*
Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (*codex medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Phie FINANCE, 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.
REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

Archives diocésaines de Quimper et Léon

PHTISIE BRONCHITES, **TOUX**, CATARRHES
Guérison par l'Émulsion Marchais, de LA ROCHELLE.

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.
S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.



MOBILIER SCOLAIRE L. NISIUS

Ch. DELAGRAVE
15, Rue Soufflot, 15
PARIS

Tables depuis **7** fr. la place
CATALOGUE SUR DEMANDE

PLACEMENTS A GROS REVENUS
12 0/0 par an, capital garanti et doublé au remboursement, en achetant de suite les valeurs recommandées par l'**Uunion financière**, 148, rue Lafayette, Paris. *(Renseignements gratuits).*

On lit dans *Le Monde* du 30 novembre 1891 :

La Société du chemin de fer de *Jaffa à Jérusalem* va mettre en souscription publique, le 15 décembre prochain, 18,000 obligations dont le montant est destiné à hâter les travaux. Cette Société, constituée en 1889, est concessionnaire de la ligne de Jaffa pour 71 ans, à titre définitif, sans parler d'embranchements concédés à titre facultatif. La ligne principale aura une longueur de 87 kilomètres 1/2, et l'on espère aboutir à l'ouverture de l'exploitation après le premier trimestre de l'année 1892. L'achèvement de la ligne est assuré par un forfait passé avec la Société de travaux publics et constructions, qui garantit le service d'intérêt et d'amortissement des obligations pendant toute la durée de la construction et pendant la première année d'exploitation. Les obligations seront au taux nominal de 500 francs, rapportant 25 francs par an, payables par trimestre, remboursables au pair par tirages annuels, dans une période de soixante-huit ans.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. Vendredi 11 Décembre 1891. N° 50.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an

LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Keréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Offices extraordinaires ; Nécrologie ; Nominations ; Saint-Corentin ; Brest ; Lambézellec ; Ploumoguer ; Nouveau cantique à saint Corentin ; L'abbé Surieux.

II. Nouvelles du Monde catholique : Vannes ; Paris ; Rome ; S. S. Léon XIII ; L'Immunité violée ; La liberté religieuse en Europe et aux États-Unis ; Un prince chrétien ; Bibliographie.

III. Documents historiques (suite).

IV. Annonces et Avis.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 13 Décembre. — 3e dimanche de l'Avent, 2e classe, semi-double, violet : mémoires 1° de ste Lucie, 2° de l'Immaculée-Conception, 3° de s. Corentin.

Au chœur, solennité de s. Corentin, messe de la fête, et mémoire seulement du dimanche.

Vêpres du dimanche, mémoires 1° de l'octave de l'Immaculée-Conception, 2° de ste Lucie, 3° de s. Corentin.

Lundi 14. — Office de l'Octave de l'Immaculée-Conception, semi-double, blanc.

Mardi 15. — Octave de l'Immaculée-Conception, double, blanc.

Mercredi 16. — *Quatre-Temps* (jeûne). s. Eusèbe, évêque-martyr, semi-double, rouge.

Jeudi 17. — S. Judicaël, confesseur, double, blanc.

Vendredi 18. — *Quatre-Temps* (jeûne). L'Expectation de la Sainte-Vierge, double majeur, blanc.

Samedi 19. — *Quatre-Temps* (jeûne). Office du jour, violet.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Maison de l'Adoration perpétuelle, Brest. 18, 19 Décembre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — Chapelle des Ursulines. — M. le chanoine Ollivier, vicaire-général, invite les associés de l'Œuvre de Notre-Dame du Salut, à assister a la messe qui y sera dite à 8 heures, mardi 15 décembre, octave de la fêtede l'Immaculée-Conception.

Après la messe, instruction par M. le chanoine Fleiter, vicaire-général et bénédiction. Les membres de l'Œuvre peuvent gagner ce jour-là une indulgence plénière.

Quimper. — Le samedi 19, l'ordination aura lieu à la cathédrale.

Nécrologie. — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. l'abbé Bodénès, vicaire à Guilers-Brest, décédé la semaine dernière. M. Bodénès laisse partout où il a passé les plus vifs regrets.

Nominations. — Par décision de Monseigneur, M. Paugam, vicaire à Landeleau, est nommé vicaire à Guilers-Brest.

M. Larher est nommé vicaire à Landeleau.

Saint-Corentin. — Vendredi 11 Décembre, à 7 heures et demie, après l'instruction, pendant le Salut, quête en faveur des pauvres et des malades secourus par l'association de charité des Dames de Saint-Vincent de Paul.

Brest. — La mission française prêchée par les Révérends Pères Capucins a été ouverte dimanche dernier. Monseigneur la recommande tout particulièrement aux prières des fidèles du diocèse. Espérons qu'elle réussira aussi bien que la mission bretonne, et que ces jours de prédications et de prières seront des jours de salut, de conversion et de raffermissement dans la foi pour un grand nombre de chrétiens oublieux et négligents de leurs devoirs.

Lambézellec. — La semaine dernière, M. l'abbé Milin, curé de Lambézellec, a béni la belle école des Sœurs, confiée aux Sœurs-Blanches de Kérinou : nous faisons les meilleurs vœux pour sa prospérité.

Ploumoguer. — « Dimanche, 22 novembre, la paroisse de Ploumoguer était en fête. Trois nouvelles statues de sainte Anne, saint Eloi et saint Herbot, ont été bénites ce jour-là par Monseigneur Potron, évêque de Jéricho. Sa Grandeur avait bien voulu présider elle-même cette fête de famille. Depuis plusieurs années, Monseigneur connait M. Kersimon, recteur de cette belle paroisse. Déjà, l'an dernier, il était allé à Ploumoguer, et cette année, très

heureux de donner une nouvelle marque d'affection au pasteur et au troupeau, Monseigneur s'est rendu à Ploumoguer le samedi, veille de la fête.

« Sa Grandeur était accompagnée du R. P. Léonard, son sympathique secrétaire. La population s'était portée en foule au devant de l'Evêque, et l'a reçu avec les honneurs dûs à son caractère sacré et à sa dignité de prince l'Eglise.

« Le dimanche, Monseigneur a dit la messe de 7 heures. Beaucoup de personnes se sont approchées de la table sainte, heureuses de recevoir la communion de la main de Sa Grandeur.

« A 10 heures, la grand'messe a été chantée par M. Janvier, curé-doyen de Saint-Renan. Monseigneur assistait au trône. L'Eglise, décorée avec goût, était trop petite pour la circonstance. A 2 heures 1/2, les vêpres ont été chantées solennellement par Monseigneur. Dix-huit prêtres assistaient à la cérémonie, et formaient une haie d'honneur autour de l'Evêque. Quelle magnifique cérémonie ! Quel beau chant ! Le peuple répondait avec un entrain admirable. Après que Monseigneur eut donné la bénédiction solennelle, Sa Grandeur s'est avancée vers la balustrade, et là, dans une courte allocution, elle a dit à la nombreuse assistance qu'il fallait demeurer dans la foi. « *Breton* et *catholique* sont synonymes, a dit le bon et saint Evêque. Soyez, dit-il, comme les rochers qui bordent vos rivages : plus ils sont battus par les flots, plus ils sont brilllants et inébranlables. . . . »

« Après cette allocution, qui a vivement ému tous les cœurs, nous voyons venir majestueusement les trois nouvelles statues, qui s'inclinent devant le Pontife, pour recevoir la bénédiction marquée par le Rituel Romain.

« Après les prières liturgiques, la procession s'organise et se met en marche au chant des litanies et du beau cantique : *D'hor Mam santez Anna*. Qu'elles étaient belles ces statues portées si fièrement par nos vaillants Bretons ! Qu'il était beau le cortège de prêtres, rehaussé par un prince de l'Eglise ! Qu'ils étaient heureux les chrétiens de Ploumoguer ayant à leur tête leur excellent maire, dont ils sont fiers à si juste titre ! Au retour de la procession, l'Eglise resplendit de lumières. N.-S. veut bien sortir de son tabernacle pour bénir ses enfants, et la bénédiction du Saint-Sacrement vient clôturer cette magnifique cérémonie.

« Par une attention toute particulière, le bon Recteur prie ses paroissiens et les étrangers, qui sont nombreux, de vouloir bien conduire Monseigneur jusqu'au presbytère. Les allées du jardin, quoique spacieuses, sont bientôt envahies par la foule qui forme comme une couronne autour de l'Evêque. Sur le perron de la maison, Monseigneur donne une dernière bénédiction, et la foule respectueuse s'écoule lentement, emportant le souvenir d'une journée consacrée tout entière à Dieu, qui est admirable dans ses Saints. Avant de sortir de l'église, Monseigneur avait bien voulu annoncer aux fidèles qu'il dirait le lendemain la Sainte Messe, à 8 heures, pour les défunts de la paroisse.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

« Touché de cette délicate attention, M. le Recteur avait prié instamment ses paroissiens de revenir le lendemain unir leurs prières à celles de Sa Grandeur. Aussi sont-ils accourus en très grand nombre, fidèles à la voix de leur pasteur ; et cela n'étonne point, parce que la catholique Bretagne a conservé ses vieilles traditions de respect et de piété pour les morts. Monseigneur a chanté l'absoute, après leur avoir adressé de nouveau, quelques bonnes paroles sur le culte et la dévotion des Bretons pour les âmes du Purgatoire.

« Merci à Mgr l'Evêque de Jéricho, et que le bon Dieu le lui rende au centuple ! Puissent ces fêtes si chrétiennes raviver la foi parmi les fidèles, et consoler le cœur du Premier Pasteur de notre cher et beau diocèse ! »

Nouveau Cantique à saint Corentin.

Refrain.

O saint Pasteur, ô notre Père,
Protège-nous, saint Corentin ;
Daigne écouter notre prière,
Du ciel ouvre-nous le chemin. } *bis.*

1.

Salut ! salut ! Apôtre de Bretagne,
Pour te bénir nous sommes accourus
De nos cités, des champs, de la montagne,
Et nous chantons ta gloire et tes vertus.

2.

Quand tu naquis, notre vieille Armorique
Devant l'erreur courbait son noble front ;
Fidèle encore à l'autel druidique,
Du Dieu Sauveur elle ignorait le nom.

3.

Enfant du sol où le robuste chêne
Grandit au bruit de l'immense Océan,
Fier et vaillant tu descends dans l'arène,
Ton bras se lève et fait trembler Satan.

4.

Mais Dieu le veut ! Tu quittes ta retraite ;
Apôtre ardent, tu prêches le Sauveur ;
Les cœurs touchés deviennent ta conquête :
Vive le Christ ! il règne, il est vainqueur.

5.

Au pied du mont, et non loin du rivage,
Tu fuis le monde et lui dis un adieu...
Bois de Névet, donne-lui ton ombrage.
Chantez, oiseaux ! Voici l'ami de Dieu !

6.

Là, jour et nuit, l'encens de ta prière
Monte embaumé vers la voûte des cieux.
Du Tout-Puissant tu calmes la colère ;
Bientôt luira le soleil radieux.....

7.

Près du Cédron, l'aimable Providence
Donne au prophète un pain miraculeux :
Le même amour a vu ton indigence
Et te nourrit d'un poisson merveilleux.

8.

Autour de toi, dans cette solitude,
Je vois Tudy, Jacut et Guénolé,
D'autres encore, que réjouit l'étude
Des biens du ciel et de la sainteté.

9.

Mais sans Jésus toute force est débile,
Et seul il peut nous former aux combats.
Tu le sais bien, et, disciple docile,
Vers le désert tu diriges tes pas.

10.

Et nos aïeux te réclament pour père ;
La mitre d'or resplendit sur ton front ;
Notre cité voit flotter ta bannière
Sur le palais de notre vieux Grallon.

11.

Depuis ce temps, sur ta douce patrie
S'est épanché l'amour de ton grand cœur.
Ah ! que toujours ta houlette bénie
Guide nos pas vers l'éternel bonheur !

12.

De tes enfants écoute la prière !
Hélas ! la foi s'éteint de jour en jour ;
Conserve-nous cette pure lumière,
Et pour Jésus rallume notre amour !

Ce beau cantique sera chanté pour la première fois dimanche prochain à la cathédrale.

Nécrologie. — *M. l'abbé Surieux.* — M. Le Prévost, archidiacre de Tréguier, vient de recevoir la douloureuse nouvelle de la mort de M. le chanoine Surieux, Chevalier de la Légion d'Honneur, ancien aumônier de la Marine française.

Le vénéré défunt semblait avoir le pressentiment de sa mort prochaine et s'attendait au prochain *rappel* de Dieu. Dans une lettre écrite quelques heures avant sa mort, alors que rien ne faisait prévoir le coup subit qui allait le frapper, il faisait part à

Archives diocésaines de Quimper et Léon

un ami, aumônier à Saint-Brieuc, de son intention de faire graver sur cuivre l'épitaphe de ses parents, en réservant avec soin, pour une date prochaine, la place de son propre nom.

« J'ai une nouvelle bien triste et inattendue à vous annoncer, écrivait M. le Recteur de la Ferrière, à la date du 29 novembre. Le vénéré et bien-aimé chanoine Surieux est mort ce matin vers 2 heures. Rien ne faisait prévoir une mort si prompte. Il vint hier l'après-midi causer un instant avec nous au presbytère. Hier soir, il était gai comme à l'ordinaire. Cependant, dans la journée, il avait dit à une personne « qu'il n'était pas très-bien ».

« Pendant la nuit, sa sœur a entendu chez lui quelque chose. Elle l'a appelé... point de réponse. Elle monte dans sa chambre, et... le voit rendre le dernier soupir, sans bruit, sans secousses, sans mouvements.

« Sa vie d'aumônier a été bien agitée, mais sa mort a été bien tranquille, bien douce. Si la mort pour lui a été subite, elle ne l'a point surpris, c'était, en tout, un prêtre d'une régularité exemplaire. Toutes ses affaires sont parfaitement réglées par son testament, jusqu'aux plus petits détails de ses obsèques et de sa sépulture. Il semblait craindre ou prévoir ce qui est arrivé : une mort subite.

M. l'abbé Surieux, avait fait son séminaire à Quimper ; il avait été vicaire dans le diocèse, et une fois aumônier de la marine, ses rares qualités et son zèle l'avaient fait attacher au *Borda*, où il resta de longues années et fit le plus grand bien.

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

Vannes. — Le Comité des écoles libres vient de prendre l'heureuse initiative de faire enseigner à tous les enfants qui suivent leurs classes, la langue bretonne. On espère arriver ainsi à la conserver et à maintenir les usages et les traditions du pays, qui sont une excellente barrière aux progrès d'une civilisation fausse et démoralisatrice.

Vannes. — M. le chanoine Gaudin, doyen du chapitre de la cathédrale de Vannes, est mort le 24 Novembre, à l'âge de 84 ans. Mgr de la Motte de Broons et de Vauvert l'avait nommé secrétaire de l'Evêché en 1830, et il a exercé ces fonctions pendant trente ans. M. le chanoine Gaudin avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1868.

— Le R. F. Cyprien, supérieur général des Frères de l'instruction chrétienne, à Ploërmel, a reçu du roi de Portugal la croix de chevalier de l'ordre du Christ.

— Un fait, assez rare en France, vient de se passer à Belle-Ile-en-Mer. Un prêtre, M. l'abbé Gallen, a été élu maire, en remplacement de son père décédé.

On voit assez souvent, dans les différents pays, des prêtres

investis de fonctions publiques par leurs concitoyens. Chacun sait qu'il y a cinquante prêtres au seul Parlement allemand. Mais l'esprit de « laïcisation » a tellement pénétré partout en France, que le fait que nous venons de signaler est cité comme une exception.

Paris. — L'ancien empereur du Brésil, dom Pedro II, vient de mourir à Paris, dans un hôtel : sa fin a été des plus chrétiennes. C'était un savant affilié à toutes les sociétés savantes de France, et plus occupé de s'instruire et de voyager que de conduire son peuple. Il manquait de la première qualité qui fait les grands princes, l'énergie. Il a rendu cependant à son pays de grands services : c'est lui qui y a aboli l'esclavage.

Rome. — Le zèle apostolique de N. S. P. le Pape vient de se manifester à l'égard des missions du Japon, en y instituant la hiérarchie épiscopale, comme l'épanouissement des germes féconds qu'ont fait lever le sang des martyrs, l'héroïsme de saint François-Xavier, le dévouement de tant de prédicateurs de l'Evangile. Jusqu'ici l'apostolat n'avait pu s'y exercer que sous la forme la plus simple de la hiérarchie, qui est celle des vicariats. Il y avait quatre ; désormais ces vicariats sont érigés en évêchés. Les nouveaux évêques appartiennent tous quatre aux Missions Etrangères de Paris et sont tous les quatre français.

D'après le dispositif des Lettres apostoliques, la hiérarchie épiscopale est instituée avec un siège métropolitain et trois évêchés suffragants. L'archidiocèse est à Tokio, capitale de l'empire. Le Souverain-Pontife a reçu du gouvernement impérial du Japon l'assurance que l'Eglise catholique et les missionnaires jouiront d'une parfaite liberté sur le territoire japonais.

Déjà des fêtes solennelles ont eu lieu au Japon à l'occasion de l'érection de l'archidiocèse métropolitain et des trois sièges épiscopaux suffragants de Nagasaki, d'Osaka et d'Hakodaté.

Rome. — **Sa Sainteté Léon XIII.** — Les nouvelles que nous recevons sur la santé du Pape sont excellentes ; chez Sa Sainteté, la fermeté de l'intelligence égale celle de la volonté. La robuste constitution que Léon XIII tient des Pecci est merveilleusement entretenue par le régime si sobre et si hygiénique qu'il suit. Voici, à ce sujet, quelques détails qui intéresseront certainement nos lecteurs.

On s'en va répétant que la santé du Pape est vacillante comme une veilleuse du sanctuaire. Soit ! mais une veilleuse, alimentée de quelques gouttes d'huile, peut durer indéfiniment si on prend soin de la protéger contre les intempéries. Or, le nouveau régime politique met Léon XIII à l'abri des trop grandes fatigues, et son cuisinier lui procure la goutte d'huile nécessaire à l'existence.

Le cuisinier du Pape ! Dans les temps reculés, à l'ère plantureuse, le cuisinier apostolique devait être un grand seigneur, puisque, suivant notre dicton français, le « premier moutardier du Pape » était déjà un gros personnage. Mais le cuisinier de Léon XIII est un serviteur bien modeste, qui n'a plus avec lui qu'un simple laveur de vaisselle. Son mai-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

tre ne lui donne pas grand'chose à faire pour ses invités, puisqu'il mange toujours seul. Quant à l'ordinaire du Saint-Père, on va voir qu'il n'exige pas le génie d'un grand chef.

Le matin, après sa messe, c'est-à-dire vers sept heures et demie, le Pape déjeune. On amène dans la cuisine une chèvre qui passe sa journée à brouter l'herbe des jardins du Vatican. Cette chèvre vient de Carpineto — et fait place à une nouvelle compatriote quand elle a fini son temps. Léon XIII fait son premier repas avec du lait de chèvre coupé de café.

Déjà, le cuisinier a fait son marché : trois kilos de viande et un kilo de légumes. Le neveu du Pape envoie, de la maison paternelle, la volaille, les œufs et la graisse. C'est économique et d'excellente qualité. Trois kilos de viande ? se demandera-t-on, pourquoi cette profusion ? Voici. Le Pape est habitué à boire du bouillon plusieurs fois par jour. On tient à le lui faire aussi bon que possible. Et puis, presque quotidiennement, il arrive que de vieux cardinaux, retenus au Vatican par de longues séances, sont obligés de retarder l'heure de leurs repas ; le Pape a, dans ce cas, l'attention délicate de leur offrir une tasse de consommé. Les gens de service vivent sur le surplus.

Le dîner est le principal repas du Saint-Père ; il se compose de bouillon, d'un plat de viande avec *contorni* (légumes variés qui, en Italie, accompagnent toute viande rôtie ou bouillie) et d'une orange. Quelle que soit la saison, Léon XIII se donne le luxe d'une orange ou d'une mandarine à chacun de ses dîners. Il est vrai qu'à Rome, même alors qu'elles sont le plus cher, les oranges ne coûtent qu'un sou.

Au souper, bouillon et œuf à la coque. Le soir, il n'y a pas de dessert.

Et le vin ! Léon XIII ne boit que du Bordeaux. Une charitable communauté de la Gironde a sollicité la faveur d'envoyer, chaque année, au Saint-Père, la barrique bordelaise de 225 litres qui suffit amplement à tous les besoins du très tempérant consommateur.

On attend avec curiosité les décisions de la commission cardinalice chargée d'opérer des économies dans les services du Palais. On se demande quels retranchements elle va pouvoir effectuer sur le service de bouche du Souverain-Pontife.

L'immunité violée. — L'injure la plus grave portée au clergé par le procès de Mgr Gouthe-Soulard, c'est la violation de l'immunité ecclésiastique. M. Tristan Lambert a raison de le faire remarquer dans la *Défense de Seine-et-Marne :*

« Nous le répétons et l'affirmons :

Les tribunaux civils *n'ont aucun droit, aucune juridiction,* sur les personnes ecclésiastiques, de même que les militaires relèvent des conseils de guerre, de même, et à un degré bien supérieur, les prêtres sont *uniquement justiciables* du tribunal épiscopal et de l'officialité.

Les évêques ne sont justiciables *que du Pape, seul,* qui peut *seul,* le cas échéant, les juger ou les livrer aux tribunaux laïques, en suspendant, après examen et jugement, *le privilège inviolable de l'immunité ecclesiastique.*

Nous ne nous lasserons jamais de revendiquer ce droit formel, d'affirmer cette vérité fondamentale. »

La liberté religieuse. — Chacun sait que le premier article du Concordat garantit « le *libre* exercice de la religion catholique en France. »

Sans entrer dans des discussions de détail impossibles ici, un simple rapprochement, très sommaire, entre la situation où se trouvent présentement les catholiques de France et celle qui leur est faite dans les nations non catholiques de l'Europe ou du Nouveau-Monde, montrera de quelle manière on pratique à leur égard la « liberté. »

***

La liberté comme en Amérique, nous ne l'avons pas. Aux Etats-Unis, en plein régime républicain, les Evêques peuvent librement correspondre avec Rome, tenir des conciles nationaux ou provinciaux, fonder des séminaires ou autres établissements ecclésiastiques. Les catholiques peuvent librement se réunir, s'associer sous toutes les formes, ouvrir des églises, fonder des universités, des collèges, des écoles, appeler à leur direction des *Religieux ou des Religieuses de tout Ordre.*

Le Gouvernement reconnaît tellement le domaine supérieur de la conscience, qu'il a abandonné tout ce qui concerne la célébration du mariage aux diverses confessions religieuses. Le mariage est valable et produit ses effets civils dès qu'il a été prononcé par un curé catholique ou un pasteur protestant. Les ministres du culte sont dispensés des obligations incompatibles avec leur caractère et leur mission, et *en particulier du service militaire.*

***

La liberté comme en Angleterre, nous ne l'avons pas. Là, en effet, en pleine terre protestante, *ennemie* classique du « Papisme », les Evêques catholiques peuvent maintenant correspondre en toute liberté avec le Pape, recevoir sans entrave aucune tous les documents et actes de la Cour Romaine à leur adresse ; tenir, quand ils veulent, leurs conciles provinciaux ou réunions quelconques. L'Archevêque de Westminster est appelé par la reine à faire partie des grandes commissions du Royaume-Uni touchant aux plus graves questions d'économie politique ou d'assistance publique, etc.

Les Religieux ou Religieuses de tout Ordre peuvent avoir des résidences, des noviciats réguliers, des établissements de bienfaisance, des chapelles ouvertes au public, des établissements d'instruction sous toutes les formes, écoles, pensionnats, collèges. Au surplus, dans une conversation qu'il avait récemment avec des visiteurs français, le cardinal Manning se plaisait à reconnaître l'esprit de justice et la grande bienveillance que les ecclesiastiques rencontraient toujours auprès de l'administration civile, justice et bienveillance remplacées en France on sait par quelles étranges mœurs administratives à l'égard du clergé catholique.

Ajoutons qu'en Angleterre, comme en Amérique d'ailleurs, le repos dominical est prescrit dans tous les établissements publics, et observé partout comme loi de l'Etat.

***

La liberté comme en Allemagne, nous ne l'avons pas. Les catholiques, conseillés et soutenus ouvertement par le clergé, ont nommé 132 députés après leur avoir fait promettre de demander la liberté d'enseignement à tous les degrés, l'enseignement religieux dans toutes les écoles, la direction de cet enseignement par les ministres du culte auquel appartient l'enfant. Les Alsaciens seuls ont envoyé au Reischtag sept prêtres pour les représenter, ce qu'ils n'auraient pu faire s'ils eussent été Français.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

On sait qu'une disposition introduite dans la loi militaire exempte de tout service actif les étudiants ecclésiastiques catholiques, tandis que la loi militaire française impose aux séminaristes le service militaire à la caserne, et le service intégral de trois ans à tous les Religieux. On sait encore que les traitements ecclésiastiques, suspendus pendant la triste période du *Kulturkampf*, viennent d'être restitués au clergé, sinon en capital, au moins en dotation équivalente avec service d'intérêts fait par l'Etat ; tandis qu'en France, sur les traitements supprimés dans ces dernières années, à plus de *huit cents* prêtres, pas un centime d'arrérages n'a été rendu.

***

La liberté comme en Hollande, nous ne l'avons pas. Là encore s'agitait la grande question, la question capitale de l'heure présente, de la liberté d'enseignement. Or, la Chambre adoptait le projet de révision de la loi sur l'enseignement primaire, portant diminution des subsides officiels accordés aux communes pour les écoles publiques et *allocation de subsides aux écoles libres esseignant la religion.*

L'Etat, en Hollande, rend hommage à la liberté. Il soutient l'école libre, l'école religieuse. Il n'a plus la prétention d'imposer à tous l'école publique et neutre. Faisons remarquer, du reste, que la majorité parlementaire qui a voté cette loi, est protestante en grande partie. Unis aux catholiques, les protestants ont réagi contre le libéralisme maçonnique qui mettait l'Etat et les contribuables à la merci d'une politique sectaire, antichrétienne et antipatriote.

***

La liberté comme en Turquie, oui, comme en Turquie, nous ne l'avons pas. Il y a un an, à peine, les Jésuites ouvrirent à Constantinople même, comme *Jésuites*, un superbe établissement d'enseignement secondaire, le collège Sainte-Pulchérie. En France, ils ont été chassés de ceux qu'ils dirigeaient et ils ne peuvent en ouvrir aucun. De même les Lazaristes, les Dominicains, les Franciscains, possèdent dans un certain nombre de villes de l'empire ottoman, des noviciats réguliers, des établissements d'éducation florissants, toutes choses qu'ils ne pourraient faire en France. Les Frères des Ecoles chrétiennes et les Sœurs de charité possèdent également, en assez grand nombre, des établissements divers, écoles, hospices, dispensaires, etc., sans connaître du tout ces ingénieuses inventions fiscales, droit de main-morte, impôt sur le revenu, droit d'accroissement, qui fleurissent si bien, pour l'honneur de l'égalité, sur la terre libre de France

Il y a quelque temps, dans une audience qu'il accordait à un pauvre évêque bulgare de la Macédoine, Mgr Mladenoff, le sultan lui a dit :

« Les catholiques sont mes meilleurs sujets. » Mgr Mladenoff ayant vu ensuite le grand vizir, celui-ci lui dit entre autres choses : « Quelle épine vous m'ôteriez du pied, si vous parveniez à me catholiciser tous les anarchistes de la Macédoine ! » Le prélat était à peine rentré à la maison, qu'un officier du palais lui apporta une décoration. En Turquie, un évêque décoré est deux fois inviolable.

Ajoutons que les cérémonies extérieures du culte catholique, les processions de la Fête-Dieu, par exemple, peuvent se faire librement et en grande solennité à Constantinople, alors quelles sont interdites en France dans la plupart de nos grandes et, trop souvent, de nos petites villes, jalouses d'imiter l'intolérance des grandes.

(Semaine d'Annecy.)

Un prince chrétien. — Le prince Lucien-Bonaparte, mort récemment, avait composé, lui-même, avant de mourir, l'épitaphe destinée à être inscrite sur son tombeau. Elle se termine par ces belles supplications, que nous traduisons du latin :

« Ayez pitié de moi, Seigneur, selon votre grande miséricorde. — O Christ, Rédempteur du monde, Dieu, ayez pitié de moi. — Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour moi. »

A propos des sentiments chrétiens du prince, la *Semaine de Bayonne* rapporte aussi un fait qui fut raconté par Lucien-Bonaparte, lui-même, à quelques-uns de ses amis :

L'année de l'apparition de *la Vie de Jésus-Christ*, par Renan, il se trouva dans une société, en compagnie de l'académicien Sainte-Beuve.

Celui-ci s'approcha pu prince Lucien et lui dit : Monseigneur, avez-vous lu *La Vie de Jésus-Christ*, par Renan ?

— Oui, monsieur, lui répondit le prince.

— Eh bien ! qu'est-ce que vous en dites ?

— Vous voulez savoir ce que j'en pense, monsieur Sainte-Beuve, répondit le prince.

— Eh ! oui.

— Monsieur Sainte-Beuve, je connais le Jésus-Christ de l'Évangile ; j'ai fait traduire en particulier l'Évangile selon saint Mathieu en plusieues langues différentes ; je connais donc le Jésus de l'Évangile, *je le connais, je l'aime et je l'adore*, et au Jésus-Christ de Renan *je cracherais au visage.*

M. de Sainte-Beuve, décontenancé par cette réponse, lui dit : C'est si bien écrit !

Le prince ajouta : « Monsieur Sainte-Beuve, ce n'est point par la forme qu'on doit apprécier un livre écrit sur Jésus-Christ. »

Salaün, libraire, à Quimper.

L'art d'utiliser ses fautes, d'après Saint-François-de-Sales, par le T. R. P. Joseph Tissot, Supérieur Général des Missionnaires de Saint-François-de-Sales; approuvé par NN. SS. les Archevêques et Evêques de Chambéry, Annecy, Tarentaise, Maurienne, Hébron, Autun, etc., etc., ; 5me édition revue, un charmant volume in-32 long, encadré, franco : 1 fr. 25. Paris, J. Leday et Cie, Editeurs, 10, rue de Mézières.

Les Petits Souhaits, tirés des Lettres de saint François de Sales à sainte Chantal, pour l'année 1892. Huitième série. Joli opuscule imprimé en deux couleurs. Prix : 1 exemplaire, 10 centimes ; 10 ex., 80 c., 100 ex., 7 fr. ; 1.000 ex., 60 fr. ; 2.000 ex., 100 fr. Lyon, librairie Emmanuel Vitte.

La Vénérable Jeanne de Lestonnac, Baronne de Montferrant-Landiras, Fondatrice et première Supérieure de l'Ordre de Notre-Dame, par le R. P. Mercier, de la Compagnie de Jésus. Un beau volume in-8° avec illnstrations, 6 fr. — Paris, J. Leday, rue de Mézières, 10.

Le Bienheureux J. G. Perboyre, modèle de dévotion au Divin Sauveur, in-32, franco ; 0 fr. 30. Paris, J. Leday et Cie, Editeurs, 10, rue de Mézières.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Jésus-Christ Verbe Incarné, *considérations tirées des œuvres* du Docteur Angélique Saint Thonan-d'aquin, par Le P. Roger Freddi, de la Compagnie de Jésus, traduites de l'Italien par le P. le Chauff de Kerguenec, de la même Compagnie. — Un volume in-12 de X-450 pages. Prix 2 fr 50 ; 3 fr. franco. Paris, ancienne Librairie Religieuse H. Oudin, J. Leday et Cie, Successeurs, 10, rue de Mézières.

De la chasteté — de la pauvreté — de la tentation — de la mortification — de la charité envers Dieu — de la charité fraternelle ; par Sa G. Mgr. Ch. Gay, Evêque d'Anthédon ; chaque opuscule in-32 long, franco : 1 fr.. Paris, J. Leday et Cie, Editeurs, 10, rue de Mézières. (Il a paru déjà 10 traités dont le catalogue est adressé franco sur demande.)

Vie de Mgr. de Forbin-Janson, Missionnaire, Evêque de Nancy et de Toul, Primat de Lorraine, Fondateur de la Sainte-Enfance ; par le R. P. Philpin de Rivière, prêtre de l'Oratoire de Londres ; avec lettre d'approbation de S. E. Mgr. Manning, Cardinal Archevêque de Welsminster ; in-8 écu, avec portrait et gravure, franco : 3 fr. 75. Paris, J. Leday et Cie, Editeurs, 10, rue de Mézières.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

CHATEAU DE BREST *(suite)*

L'arrêt du 1er juillet ayant été peu après notifié aux prisonniers, ils saisirent cette occasion pour réclamer leur mise en liberté, pour pouvoir faire sans contrainte l'option qui leur était proposée entre la permanence ou la déportation. Ils écrivaient à la Municipalité de Brest, vers le 14 ou 15 juillet :

« Nous nous attendions à être mis en l'état de liberté requis pour prendre notre détermination relativement à l'arrêté du 1er juillet. De quoi peut-on être capable quand on est dans les fers ?

« Si, pour des considérations qu'il ne nous appartient pas d'examiner, le Département se refuse à soumettre notre conduite à la justice des tribunaux, nous demandons au moins que l'exécution des peines portées par l'arrêté soit suspendue, parce que nous déclarons en appeler à l'Assemblée et au Roi.

« Faites connaître au Département que si fidèles à notre Dieu, à notre sainte religion et à notre conscience, nous ne prêtons pas le serment, nous n'en sommes pas moins fidèles à la Patrie, que nous chérissons et dont nous ne cesserons de nous considérer comme les enfants. »

De leur côté, les hommes de loi chargés de défendre les intérêts des détenus agissaient à Quimper. Le 30 juillet 1792, ils adressaient le mémoire suivant aux Administrateurs du Département du Finistère (1) :

(1) L. 272.

« Remontrent Bernard Doucin, père, Toussaint Corvaisier, Joseph-Hervé Le Guillou, hommes de loi, conseils et procurateurs de soixante-trois ecclésiastiques détenus au château de Brest ;

« Que nul ne peut être inquiété pour ses opinions religieuses...

Suivait un long mémoire se terminant ainsi :

« Nous croyons avoir suffisamment démontré que la réclamation des prêtres détenus est fondée sur la justice la plus évidente.

« Nous sommes forcés de vous observer que depuis votre arrêté du 1er de ce mois, la détention des prêtres à Brest est devenue beaucoup plus dure : ils ne peuvent avoir aucune communication au dehors de leur prison, ils ne peuvent ni recevoir ni écrire de lettres, leurs parents même n'ont pu obtenir la consolation de les voir, ce n'est pas dans cet état de contrainte qu'ils peuvent consommer l'option qui a dû leur être déférée.

« L'option est et sera donc toujours illusoire tandis qu'ils seront dans l'état de captivité physique et morale où ils se trouvent.

« Dès l'instant que la déportation sur une terre étrangère est prononcée contre eux, ils ne sont plus regardés comme citoyens français ; mais la France leur doit néanmoins toute la protection qui est due à des étrangers qui ne sont pas condamnés par une loi positive.

« S'ils ne sont pas citoyens français, c'est à eux seuls de choisir le lieu de leur exil.

« C'est trop de nous arrêter à des réflexions déchirantes sur une peine qui ne peut avoir lieu puisqu'elle n'est pas déterminée par la loi. Il ne nous est pas permis de faire à des Administrateurs l'injure de supposer qu'ils puissent contrevenir à des lois qu'ils ont juré de maintenir de tout leur pouvoir.

« Qu'il vous plaise, Messieurs, que les prêtres détenus soient incessamment mis en liberté.

« Le Guillou Pennanros, Le Corvaisier,
« *père de l'un des détenus.* *père de l'un des détenus.* »

Le Département recevait en même temps cette lettre pressante du Procureur-Syndic du District de Brest :

« 31 juillet 1792.

« Je n'ai pas connaissance qu'aucun des ecclésiastiques insermentés de ce District resté en fonction faute de remplacement, se soit conformé à l'arrêté du 1er juillet. Ils sont donc tous en général sous le coup de cet arrêté, et sujets à la détention si on s'en empare.

« En voilà déjà quatre-vingt-quatre sur le sort desquels il devient nécessaire de prononcer. Quarante-trois ont voté

Archives diocésaines de Quimper et Léon

pour l'expatriation ; je me sers de ce terme, ne pouvant dire déportation ou bannissement, étant l'un et l'autre une peine capitale qui emporte la mort civile et ne peuvent être que la suite d'un jugement légal. Mais l'expatriation sera-t-elle accordée à ces prêtres ? le Département peut-il faire droit à leur demande ? passe encore s'il ne s'agissait que de les reléguer soit dans les îles, soit dans les colonies françaises ; mais où est notre droit de les envoyer sur un territoire étranger, sans l'agrément de la puissance qui y gouverne. L'Espagne est encore notre alliée, ne pourrait-elle pas regarder cet acte comme une véritable hostilité ?

« A l'égard de ceux qui ont opté pour la permanence, le Département jugera ; mais il importe à tout prix qu'ils soient éloignés de Brest. C'est le vœu prononcé des corps administratifs et de la Municipalité. Prolonger leur séjour en cette ville c'est non seulement compromettre leur propre sûreté, mais encore la sûreté publique. » *(A suivre.)*

Capsules Guyot (véritables), 19, rue Jacob, Paris. — Bronchites chroniques, Asthmes, Catarrhes, Rhumes opiniâtres. Prix : 2 fr. 50 le flacon. Dans toutes pharmacies.

Le charbon médical du Dr Belloc, soit en **Poudre,** soit en **Pastilles,** fait disparaître en peu de jours les renvois, les aigreurs, les pituites et les migraines qui accompagnent si souvent les mauvaises digestions.

Poudre, le flacon **2** francs. — Pastilles, la boîte **1** fr. **50** ; toutes pharmacies. — Fab.: Maison L. Frère, 19, rue Jacob, Paris.

NOTRE ENCARTAGE

Nous appelons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur notre *encartage*, qui, conformément au désir d'un grand nombre, leur fera connaître, par des *jugements autorisés*, une grande œuvre, aussi *catholique* que *française*, également recommandable et par les *qualités scientifiques*, et par *l'orthodoxie*, le *Dictionnaire des Dictionnaires*.

Après lecture de ces documents, ceux qui ne l'ont pas encore fait, voudront acquérir cet ouvrage indispensable, d'une utilité quotidienne ; il y a intérêt pour eux à souscrire, *sans retard*, afin de profiter des avantages stipulés.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Étrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

LE FINISTÈRE **Société Mutuelle d'Assurances CONTRE L'INCENDIE,**
fondée en 1874, garantie par une Cie anonyme, au capital social d'au moins Dix Millions. — Siège social : **QUIMPER**, place St-Corentin, 28.

AVIS. — A l'occasion des Fêtes de Noël, la maison E. Piriou, 3, *rue Kéréon, à Quimper*, a l'honneur d'informer son honorable clientèle, que son assortiment de Bronzes et d'Orfévrerie d'églises est au complet, et que s'étant beaucoup agrandie, on trouvera dans le magasin d'objets d'art et de fantaisies, un choix très grand de choses ravissantes pour le nouvel an, à des prix plus avantageux qu'à Paris.

FROMAGE SAINT-FIACRE

Demandez partout l'excellent petit **Fromage Saint-Fiacre** à la crême. — *37 Médailles ! ! !* Or, Argent et Bronze en France et à l'Etranger.

Prix très réduit, un colis postal de **12** fromages, franco de port et d'emballage à domicile par retour du courrier contre mandat-poste de **6 fr.** — **LALLOUR**, Saint-Renan (*Finistère*).

Catholiques, fournissez-vous chez les catholiques !

QUIMPER 27, Rue de Brest **C. LORIT, JEUNE** QUIMPER Rue de Brest, 27
Ancien Élève de l'École des Arts et Métiers d'Angers

Fonderies de Bronze et de Cuivre
SPÉCIALITÉ et seule Maison à Quimper de FONTE DE CLOCHES

SERRURERIE ORDINAIRE ET CUIVRÉE
Rampes d'escaliers, Grilles en fer forgé, **Grilles de chœur, Appuis de communion.**
Ponts et Passerelles, Marquises, Vérandas.

Constructions et Réparations Mécaniques en tous genres.

SONNERIES ÉLECTRIQUES

GUÉRISON certaine et radicale de toutes les affections de la **Peau**, même des **Plaies variqueuses** dites incurables. Le traitement est à la portée des petites bourses, ne dérange pas du travail, soulage dès le 5me jour. **M. LENORMAND**, Méd. Sp., Anc. Aide-Major des Hôpitaux Mres, à **Melun**. Essais gratuits par corresp.

PLACEMENTS A GROS REVENUS

12 0/0 par an, capital garanti et doublé au remboursement, en achetant de suite les valeurs recommandées par l'**Union financière**, 148, rue Lafayette, Paris. *(Renseignements gratuits).*

HEMORRHOÏDES SOULAGEMENT IMMÉDIAT ! Guérison assurée, sans danger, par le **SPECIFIQUE des FRÈRES CARMES de St-MÉDARD** *Écrire pour renseignements au préparateur* **M. GRAHAUD**, Phen, **Villeneuve-sur-Lot**. La boîte **3 fr.** ; les 6 boîtes pour une cure, **15 fr.**

Archives diocésaines de Quimper et Léon

ASTHME & CATARRHE
guéris par les **CIGARETTES ESPIC**. 2f. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. - PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.
S'adresser à Émile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

SOCIÉTÉ DU CHEMIN DE FER OTTOMAN

JAFFA A JÉRUSALEM

Émission de 18,000 Obligations de 500 fr.
Rapportant 25 francs par an, remboursables à 500 francs en 68 ans

Prix d'émission : 450 francs
Coupon de 12 fr. 50 au 15 mars 1892 attaché

Payables comme suit

En souscrivant	Fr.	50
A la répartition, du 25 au 31 décembre 1891		100
Du 5 au 10 février 1892		100
Du 5 au 10 mars 1892		100
Du 5 au 10 avril 1892		100

450 fr.

Le souscripteur pourra, à toute époque, escompter les versements à 4 0/0 l'an.

La Société du Chemin de fer ottoman de Jaffa à Jérusalem, constituée en décembre 1889, par suite d'un firman en date du 28 octobre 1888, a obtenu la concession, à titre définitif, de la ligne de Jaffa à Jérusalem ; à titre facultatif, des embranchements sur Nablouz, direction de Damas, et sur Gaza, vers Port-Saïd. La Société s'est constituée au capital de 4 millions, divisé en 8,000 actions de 500 francs, entièrement libérées ; elle a son siège administratif à Paris. Les travaux concédés à forfait à l'importante *Société des Travaux publics et Constructions*, qui garantit les intérêts des obligations pendant la construction et pendant la première année d'exploitation, ont été inaugurés le 1er avril 1890 et seront terminés probablement à la fin d'avril 1892. La voie et le télégraphe sont posés sur plus de 40 kilomètres ; tous les ouvrages métalliques, sortant des ateliers Eiffel, sont rendus en Palestine.

D'après l'évaluation du trafic probable établi sur les données et statistiques officielles recueillies sur place à diverses reprises, la recette brute, dès la première année, sera de **13.500 francs par kilomètre, soit** 1,180,000 francs pour la ligne entière. Or, d'après la limite des dépenses fixées au contrat d'exploitation, les recettes nettes atteindront alors la somme de 600,000 francs et le service d'intérêt et d'amortissement n'exige annuellement que 467,000 francs.

On peut espérer que ces prévisions seront dépassées. La situation économique de la Palestine s'améliore chaque jour, la population de Jaffa à Jérusalem augmente dans des proportions très grandes ; le commerce et l'industrie verront s'accroître les progressions qui ont porté, en huit ans, le mouvement du port de Jaffa de 212,000 à 460,000 tonnes et les droits de péage perçus sur la route de Jaffa à Jérusalem de 94,000 à 250,000 piastres

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Le Mardi 15 Décembre 1891

A *Paris*, à la Société *LE CRÉDIT*, 18, place Vendôme. — A *Lyon*, à l'Agence du *CRÉDIT*, 37, rue de l'Hôtel-de-Ville. — A *Londres*, International Trustee Assets et Debenture Corporation.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE A PARIS.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. **Vendredi 18 Décembre 1891.** N° 51.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE
DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO 10 CENTIMES | PRIX DE L'ABONNEMENT 6 fr. par an | LA LIGNE D'ANNONCE 40 CENTIMES

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé Rossi, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18.

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE. — *I. Chronique du diocèse :* Offices extraordinaires ; Discours de Mgr Freppel ; La fête de saint Corentin ; La Mission de Brest.

II. Documents historiques (suite).

III. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 20 Décembre. — 4e dimanche de l'Avent, 2e classe, semi-double, violet.
Vêpres de s. Thomas, apôtre, mémoire du dimanche.

Lundi 21. — S. Thomas, apôtre, double de 2e classe, rouge.

Mardi 22. — Office du jour, violet.

Mercredi 23. — Office du jour, violet.

Jeudi 24. — *(Jeûne.)* — Vigile de la Nativité, violet.

Vendredi 25. — *(Pas d'abstinence.)* Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, double de 1re classe, blanc.
Vêpres de la Nativité, mémoires de s. Etienne et de tous les martyrs.

Samedi 26. — S. Étienne, 1er martyr, double de 2e classe, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Maison de l'Adoration perpétuelle, Brest. 20, 21, 22, 23, 24 et 25 Décembre.
Le Juch ..... 26 Décembre.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Offices extraordinaires.

Quimper. — CATHÉDRALE DE QUIMPER. — *Jeudi 24 Décembre.* — Veille de Noël, jeûne et abstinence. — L'office commence à 10 heures du soir. A minuit, grand'messe, suivie de deux messes basses. Quête pour les besoins de la cathédrale. La communion se donne au grand chœur, à l'issue de la grand'messe.

Vendredi, à l'occasion de la fête de Noël, il n'y a pas d'abstinence. — Les messes et offices sont aux heures ordinaires, excepté la dernière messe basse, elle se dit à 8 heures 1/2.

La grand'messe est précédée du chant de *tierce*. Monseigneur officie toute la journée. A la grand'messe et aux vêpres, quête pour les Séminaires.

A l'issue de la grand'messe, bénédiction papale. Indulgence plénière, aux conditions ordinaires, pour toutes les personnes présentes.

Les vêpres se chantent à 2 heures 1/2. Instruction par M. Morvan, vicaire à Saint-Corentin, et bénédiction solennelle du Très-Saint Sacrement. Le soir il n'y a pas de réunion.

QUIMPER. — Cette semaine, au Sénat pendant une séance, et à la Chambre des Députés pendant deux séances, les prêtres et Nos Seigneurs les Evêques ont été violemment attaqués par les uns, et vaillamment défendus par les autres. Il s'agissait de la question — de beaucoup la plus importante et la plus actuelle de toutes — des rapports de l'Eglise et de l'Etat.

Dans ces discussions très vives, on a entendu d'anciennes et toujours étranges déclarations : ainsi l'Etat ne veut voir dans le prêtre ou l'évêque, qu'un fonctionnaire nommé et payé par lui ; encore un peu, et il réglementerait les détails intimes de son ministère.

Non, le prêtre n'est pas un fonctionnaire, non, l'évêque n'est pas un fonctionnaire ; tout homme de bonne foi et un peu éduqué le sait bien ; le prêtre, l'évêque ne reçoivent aucune *investiture* spirituelle, aucun pouvoir de juridiction de l'Etat, comme ils n'en perdraient aucune parcelle par le fait de sa volonté.

Un fonctionnaire public est celui qui exerce une portion de la puissance publique par délégation de la loi ou du gouvernement, dans l'ordre administratif ou judiciaire. La question du *salaire* n'y fait rien.

Quant au très modeste traitement servi au clergé, c'est une dette sacrée, contractée par la Nation, il y a un siècle, ratifiée par le Saint-Siège, et ce traitement est plus inviolable que les pensions mêmes inscrites au Grand-Livre, car pour être en droit de le supprimer, il faudrait être en mesure de restituer ce qui a été pris.

Non, le prêtre n'est pas un fonctionnaire ; est-il l'ennemi né de la République ? non, et on ne peut citer aucun fait sérieux qui le prouverait ; mais il demande que l'on réintègre les religieux dans la plénitude de leurs droits, qu'on fasse à Dieu dans l'enseignement la place qui lui est due, qu'on abolisse la loi sur le droit d'accroissement, qu'on restitue aux clercs l'immunité qui leur a été enlevée par la loi militaire, en un mot, qu'on cesse toute hostilité contre la religion, rendant aux prêtres, leur ministère possible, en leur donnant la liberté comme en Autriche.

Mgr Freppel. — On peut combattre ces erreurs, ou ces institutions sans avoir pour cela une attitude hostile à la République elle-même. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Voyez, ce qui se passe en Autriche. Il y a quinze jours seulement — et j'appelle sur cet incident l'attention de M. le Président du conseil — l'épiscopat autrichien tout entier, dans une lettre pastorale collective, s'élevait contre l'école non confessionnelle, c'est-à-dire contre une loi du pays ; et personne n'y a trouvé à redire, personne n'y a vu une attitude hostile contre la monarchie autrichienne.

Vous voulez donc faire à l'épiscopat français une situation inférieure à celle de l'épiscopat dans le reste du monde ? (Très bien ! très bien ! à droite).

Mais jusque là, aussi longtemps qu'il n'aura pas obtenu la liberté du bien, le clergé luttera obstinément, c'est son devoir, sa mission et son honneur ; il a la garde des âmes, et plutôt que d'en perdre une par sa faute, il est prêt à tous les sacrifices, à toutes les contradictions, à tous les martyres. — Il n'a pas oublié les glorieux exemples d'il y a seulement un siècle — pour ne pas remonter plus haut.

On reproche à Nos Seigneurs les Evêques d'avoir introduit dans leur catéchisme, quelques questions sur le suffrage universel : on aurait pu faire ce même reproche depuis longtemps aux manuels civiques, notamment à celui de Compayré ; ici nous ne pouvons pas faire mieux que de reproduire le discours de Mgr Freppel.

Mgr Freppel. — Avant d'arriver à un autre point traité par M. le Président du Conseil, j'ai sur le cœur une assertion qui s'est produite dans cette enceinte, et que j'ai trouvée dans la bouche de M. le Ministre des cultes : — je veux parler — car c'est un point capital — des additions faites aux catéchismes diocésains par quelques membres de l'épiscopat.

J'ai d'autant moins besoin de discuter ces additions qu'elles ne font que reproduire dans des formules brèves, catéchétiques, les conclusions d'un discours que j'ai eu l'occasion de faire à cette tribune sur les droits et les devoirs du clergé en matière électorale. Ce jour-là, j'ai eu l'honneur d'être combattu par M. Ribot.....

M. Ribot, ministre des affaires étrangères. — Et je n'ai pas changé d'avis!

Mgr Freppel. — Voilà pourquoi je cherche à vous convertir en ce moment. (On rit.)

M. le Ministre des affaires étrangères. — Ce sera difficile !

Mgr Freppel. — ... Ce qui, soit dit en passant, et sans compter son talent, n'avait pas peu contribué à faire de lui un ministre. (Nouveaux rires.)

Je ne voudrais pas insister beaucoup sur ce point pour ne pas provoquer notre éloquent collègue qui, de ce coup, ne pourrait manquer de devenir au moins président de la République. (Mouvements divers.)

Je dis que je ne puis accepter l'opinion de M. le Ministre des cultes, ni probablement celle de M. le Président du Conseil, sur ce point capital. Comment, en effet, ne pas répéter que ces formules des catéchismes diocésains sont, au point de vue chrétien et moral, les propres formules du sens commun.

Deux choses sont certaines : d'une part, le grand rôle que joue le suffrage universel dans les sociétés modernes, et, de l'autre, l'insuffisance de l'éducation religieuse et politique d'une partie du peuple français, qui s'imagine volontiers que l'exercice du droit de suffrage est un acte indifférent et qui n'engage pas la conscience.

Vous-mêmes, Messieurs, l'avez si bien compris, que vous avez fait à ces

Archives diocésaines de Quimper et Léon

choses une large part, jusque dans l'enseignement primaire, qui s'adresse à des enfants, M. le Ministre des cultes, au risque de jeter dans leurs cœurs, comme vous l'avez dit, des semences de discorde : de là vos manuels d'instruction civique.

L'Église, elle aussi, au point de vue chrétien et moral, a son manuel d'instruction civique : c'est le catéchisme.

A gauche. — Il n'y a pas de comparaison.

Mgr Freppel. — Elle y enseigne deux choses :

M. Saint-Romme. — Elle enseigne sans doute que votre royaume est de ce monde ?

Mgr Freppel. — ... L'obligation de voter au lieu de s'abstenir par négligence de prendre part aux élections, et l'obligation de ne voter que pour des hommes résolus à servir au mieux les intérêts de la religion et du pays, à l'exclusion des adversaires de l'une ou de l'autre. C'est son devoir plus encore que son droit, et l'Eglise ne remplirait pas sa mission si elle n'enseignait pas la morale sociale aussi bien que la morale domestique et la morale individuelle. Or, l'exercice du droit de suffrage rentre au premier chef dans les devoirs de la morale sociale. (Applaudissements à droite.)

Laissez-moi vous lire à ce sujet quelques lignes seulement d'une lettre pastorale à laquelle M. Rivet a fait l'honneur de la signaler à cette tribune, parce qu'elle répondait d'avance aux objections de M. le Ministre des cultes.

« On a beau dire que l'exercice du droit de suffrage appartient à l'ordre civil et politique, il n'en constitue pas moins un acte moral, qui relève de la conscience chrétienne et ne saurait à aucun titre être traité d'indifférent au regard de la loi divine. Eh quoi, nos très chers frères, on appellerait indifférent un acte qui aura pour effet de sauvegarder ou de mettre en péril les intérêts matériels, religieux et moraux d'une commune, d'une province, d'un pays tout entier ! Indifférent ! un acte par suite duquel vos enfants recevront le bienfait d'une éducation chrétienne ou seront condamnés à fréquenter des écoles sans prière, sans instruction religieuse, sans Dieu ! Indifférent ! un acte qui pourra contribuer à faire chasser des hôpitaux et des hospices les filles de la charité, pour leur substituer des mercenaires au cœur vide de foi et de dévouement ! Indifférent ! un acte dont dépendra la question de savoir si une politique de sectaires réussira à tarir dans sa source le recrutement du clergé ; si vos prêtres continueront à recevoir la modique indemnité que l'Assemblée constituante de 1789 leur avait garantie en retour des biens ecclésiastiques aliénés à la fin du siècle dernier ; si vos églises resteront affectées à l'exercice du culte catholique, ou bien si on les profanera pour leur donner nous ne savons quelle autre destination ! Indifférent ! un acte au bout duquel il y a la paix ou la guerre religieuse, la conciliation des esprits ou bien le trouble et le désordre universel ! Indifférent un pareil acte ! Mais il n'en est pas de plus grave, ni qui engage à un plus haut degré la responsabilité d'un chrétien.

« Nous venons de prononcer ce grand mot de responsabilité qui exprime si bien le caractère et la portée morale de nos actes. Tout est là, en effet, nos très chers frères, lorsqu'il s'agit de l'exercice du droit de suffrage. L'électeur est responsable des votes de l'élu dans la mesure où il pouvait les prévoir ; or, c'était son devoir de s'éclairer au préalable, de ne donner sa confiance qu'à bon escient et de prendre à cet égard les informations nécessaires. S'il ne les a pas prises, il s'est rendu coupable de négligence en matière grave ; et si, les ayant prises, il n'en a pas tenu compte, il a chargé sa conscience d'un poids lourd. Dans ce cas, il coopère positivement à tout le mal qui peut résulter de son vote. Peu importe que ce mal, il ne le commette point par lui-même ; il a préparé, il a fourni volontairement, par son suffrage, l'instrument à l'aide duquel le mal a été commis. C'est en son nom et avec sa connivence que l'on fera litière de nos droits et de nos libertés, que la religion sera persécutée et le pays conduit aux abîmes. Si ce n'est point là une grave responsabilité devant Dieu et aux yeux des hommes, nous ignorons ce que pourrait bien signifier ce mot, l'un des plus élevés de la langue chrétienne. » (Bruit.)

Voilà les vrais principes de la morale sociale. Tous les catéchismes dont on a parlé n'ont fait que les appliquer ; ils sont donc absolument irrépro-

chables et vous n'avez pas le droit de les attaquer. (Très bien ! très bien ! à droite.)

J'aurais fini, si M. le Président du Conseil n'avait parlé des armes dont il entend se servir contre les membres du clergé. Parmi ces armes on compte les articles organiques.

Au Sénat comme ici, il a confondu les articles organiques avec le Concordat. Le Concordat est un traité, un contrat synallagmatique entre le Saint-Siége et le Gouvernement français, tandis que les articles organiques sont un règlement, une loi, si vous le voulez, mais édictée par l'une des parties contractantes, malgré les réclamations de l'autre.

M. Camille Pelletan. — C'est une loi française qu'aucun régime n'a abrogée !

Mgr Freppel. — Les articles organiques, nous a-t-on dit, sont une partie intégrante du Concordat : or, la plupart d'entre eux sont inappliqués ; donc, le Concordat, lui-même, n'est pas respecté. Voilà l'argument.

Je réponds que les articles organiques, une partie intégrante du Concordat, sont à peu près comme l'eau est une partie intégrante du feu, comme la nuit est une partie intégrante du jour, c'est-à-dire qu'ils sont en contradiction formelle avec le Concordat, dans leurs dispositions fondamentales. Le Concordat est un acte de la société moderne ; les articles organiques sont un document d'ancien régime où sont venues se ramasser toutes les vieilles erreurs des Dupuy et des Pithou. (Interruptions.)

M. le Président. — Messieurs, vous ne pouvez pas empêcher l'orateur de répondre à M. le Ministre. Veuillez garder le silence.

Mgr Freppel. — Voilà pourquoi, à la différence du Concordat, qui est resté debout dans toute son intégrité et dans toute sa vigueur, les articles organiques sont arrivés promptement à l'état de désuétude et de caducité. (Bruit à gauche.)

C'est ce que j'ai à démontrer, Messieurs, c'est le fond du débat ; permettez-moi d'y insister.

M. Boissy-d'Anglas. — Monsieur l'Évêque, quand vous avez prêté serment de fidélité, les articles organiques existaient !

Mgr Freppel. — Je vais vous répondre. (Ah ! ah !)

J'ai toujours été reconnu pour un adversaire des articles organiques. Mes rares anciens auditeurs de la Sorbonne que je compte encore dans cette enceinte, pourraient vous dire que tel a été mon enseignement. J'ai enseigné l'infaillibilité du Pape en pleine Sorbonne à une époque où il y avait peut-être quelque péril à le faire, et je l'ai soutenu avec la même décision que j'ai apportée vingt ans après au Concile du Vatican : vous pouvez consulter le IV^e^ volume de mon *Cours d'Eloquence sacrée*, 20^e^ leçon.

Laissons de côté cette question personnelle et venons à la thèse elle-même.

Je suppose qu'à la suite du traité de Francfort — je prends celui-là parce que c'est le dernier en date — je suppose qu'à la suite du traité de Francfort, l'Etat prussien se soit imaginé d'y joindre toute une série d'articles additionnels changeant le traité sur des points graves, l'altérant, le dénaturant : est-ce que vous n'auriez pas cent fois le droit de protester contre cette violation flagrante de la justice et de l'équité ?

Eh bien, c'est là précisément le cas des articles organiques ; ils contiennent, non pas en tout, mais en majeure partie, une législation absolument contraire au Concordat.

Voilà pourquoi ils n'ont pas été appliqués, et quoi que se propose de faire M. le Président du Conseil, ils ne peuvent pas l'être.

Mais, a-t-il dit au Sénat avec M. le Ministre des cultes, vous oubliez l'article 1^er^ du Concordat, qui a servi de base à cette législation.

Je l'oublie si peu, que je vais le citer :

« Art. 1^er^. — La religion catholique, apostolique et romaine sera exercée librement en France ; son culte sera public, en se conformant aux règlements de police que le Gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique. »

Voilà l'article 1^er^. Il consacre, d'une part, la liberté et la publicité du culte catholique et, d'autre part, le droit pour le Gouvernement de faire des règlements de police pour assurer la tranquillité publique. Si donc le gouvernement consulaire s'était borné à faire des règlements de police en vue de pré-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

venir ou de réprimer des troubles qui pourraient se produire à l'occasion du culte, si le consignataire du Concordat s'était renfermé dans cette matière qui était de sa compétence, ce n'est pas moi qui m'élèverais contre les articles organiques, car je ne suis pas de ceux qui voudraient absorber le pouvoir civil dans le pouvoir religieux ; je cherche, au contraire, à les distinguer l'un de l'autre et à faire à chacun la part qui lui revient. (Bruit persistant.)

M. le Président. — Je vous en prie, Messieurs, veuillez écouter l'orateur.

Mgr Freppel. — J'ai le droit de répondre à M. le Président du Conseil. Il a mis sur le même pied le Concordat et les articles organiques. C'est une thèse que je ne puis pas admettre : voilà pourquoi je dois la combattre.

Est-ce le cas des articles organiques ? De quelques-uns, oui ; aussi ceux-là ont-ils toujours été appliqués ? Quant aux autres, ce ne sont rien moins que des reglements de police ; ils n'ont pas pour objet d'assurer la tranquilité publique : c'est tout simplement une série d'empiètements et d'usurpations sur le pouvoir doctrinal, législatif et disciplinaire de l'Eglise. Voilà pourquoi, à la différence du Concordat, qui est toujours resté debout, les articles organiques sont arrivés promptement à l'état de désuétude et de caducité.

En effet, voyons un peu ce que c'est que ces articles organiques dont on nous menace, et que l'on connait si peu.

Et d'abord, le législateur des articles organiques a légiféré sur le catéchisme et sur la liturgie. Or, ne sont-ce pas là des choses d'ordre spirituel ? Est-ce que le catéchisme et la liturgie entrent dans la catégorie des règlements de police ?

Mais voici qui est plus fort. Les articles organiques ont légiféré sur ce qu'il y a de plus étranger au pouvoir civil : la juridiction ecclésiastique. Ils ont indiqué à qui appartiendrait, dans chaque diocèse, après la mort de l'évêque, le droit d'accorder au prêtre le pouvoir de remettre les péchés et d'administrer les sacrements ; tandis que, à la mort de l'évêque, l'Eglise enlève aux vicaires généraux du défunt tous leurs pouvoirs, Portalis a décidé de les leur continuer, absolument comme s'il avait les droits d'un Concile général ou du Pape lui-même.

Il est vrai qu'un simple décret postérieur, celui du 28 février 1810, a fait disparaître cette énormité ; mais cela prouve précisément avec quelle légèreté ces articles avaient été rédigés, et à quel point ils étaient contraires aux droits et aux libertés de l'Eglise.

Une fois engagé dans cette voie, le législateur des articles organiques ne connait plus de limites à son désir, non pas de régler les rapports extérieurs de l'Eglise et de l'Etat, mais la juridiction spirituelle, mais la discipline ecclésiastique, toutes choses auxquelles l'article 1er du Concordat ne l'autorisait pas à toucher.

C'est tout un code ecclésiastique qu'il institue, toujours sous prétexte de faire des règlements de police ; c'est une espèce de Constitution civile du clergé, adoucie et mitigée. Il règle les rapports du métropolitain avec les suffragants ; il fixe les conditions d'admission dans les ordres majeurs ; il étend ou restreint les juridictions épiscopales, absolument comme s'il était le Pape, il veut même connaître — jusqu'à ce qu'il soit revenu de son erreur, et ce ne sera qu'en 1810 — il veut même connaître des brefs de la Pénitencerie, c'est-à-dire des secrets les plus intimes des particuliers et des familles, ce qu'il n'était jamais venu en idée à un pouvoir civil de vouloir soumettre à ses vérifications.

Et vous appelez cela des réglements de police ? Et vous vous étonnez que tandis que le Concordat, lui si sage, si mesuré, a conservé toute sa valeur, cette législation exorbitante et parasitaire ait été frappée si tôt de stérilité et de mort !

Encore, si les articles organiques s'étaient abstenus de légiférer en matière de doctrine !

Mais ces étranges réglements de police ne visent à rien moins qu'à imposer un enseignement dogmatique ! et quel enseignement dogmatique ? Le contraire de celui que suppose et qu'implique le Concordat. Par l'acte même du Concordat le Premier Consul avait reconnu la plénitude du pouvoir spirituel qui réside dans le Pape, en lui demandant ce qu'il y a de plus contraire aux maximes gallicanes, la démission et, en cas de refus, la dépossession de cent trente-six évêques tous légitimement élus, et cela sans juge-

ment canonique. Aussi les évêques gallicans réfugiés à Londres, ne s'étaient pas trompés sur la portée de cette mesure, dans laquelle ils voyaient à bon droit le coup de mort porté au gallicanisme.

Mais voici que, ultramontain dans le Concordat, le Premier Consul devient gallican dans les articles organiques jusqu'à vouloir imposer aux séminaires un enseignement contraire à celui qu'il a mis en pratique, à savoir que le pouvoir du Pape est limité par les canons ; pour le coup, la contradiction était trop forte. Il ne faut pas s'étonner que ce genre de règlement public n'ait pas eu le succès que s'en promettait son auteur.

J'en dirai autant de l'article 20, origine et point de départ du conflit d'hier. Sous l'ancien régime, alors que le clergé formait un ordre dans l'État, que les évêques, à côté de leur ministère spirituel, exerçaient des fonctions civiles et politiques, et que, d'autre part, il pouvait se produire des conflits à main armée entre les papes et les rois de France, comme, par exemple, entre Louis XII et Jules II, on s'explique qu'il soit venu à l'idée du pouvoir civil d'interdire aux évêques de se rendre à Rome sans autorisation. Mais aujourd'hui que rien de pareil ne peut se produire, que les évêques sont des fonctionnaires de l'Eglise et non de l'Etat, entendu qu'ils ne détiennent aucune portion de la puissance civile, les ordonnances de Blois et d'Orléans n'ont plus aucune raison d'être. C'est le droit canonique seul qui doit fixer les conditions de la résidence des évêques.

Et que dirai-je de l'article 1er, de l'article fondamental, aux termes duquel aucune bulle du pape, même dogmatique, ne pourrait être reçue, imprimée, publiée, sans l'autorisation du Gouvernement.

M. Ribot disait l'autre jour, au Sénat, que cet article n'était pas caduc. Eh bien, sous l'ancien régime, lorsque les bulles du Pape, une fois reçues et homologuées par le Parlement... (Bruit).

M. le Président. — Je vous prie, Messieurs, de garder le silence. M. Freppel fait à la tribune une critique des articles organiques ; c'est son droit. Veuillez l'écouter.

Mgr Freppel. — Sous l'ancien régime, alors que les constitutions pontificales, une fois reçues et homologuées par les Parlements, devenaient en même temps lois de l'État, on comprend jusqu'à un certain point l'exigence de cette formalité ; encore ne s'appliquait-elle jamais aux bulles dogmatiques. Mais du moment que le Concordat ne reconnaissait plus de religion d'État, que les constitutions pontificales devenaient tout simplement des enseignements, de pures déclarations, n'ayant plus aucune force coactive au for extérieur, mais une valeur morale, au for intérieur, pour ceux qui voudraient s'y soumettre, une pareille exigence devenait plus qu'un anachronisme, plus qu'un archaïsme, une pure vexation. D'ailleurs avec la liberté illimitée de la presse, cet article, comme tant d'autres, est devenu inapplicable. Il serait par trop étrange de permettre la publication d'un document pontifical dans le *Gil Blas* ou le *Voltaire*, et de l'interdire aux évêques, dont c'est la mission essentielle de faire connaître aux fidèles les enseignements du Saint-Siège. (Interruptions.)

Par conséquent ils ont pu et ils ont dû rester inappliqués ; ils ont pu et ils ont dû tomber rapidement à l'état de désuétude et de caducité, sans que le Concordat ait reçu par là la moindre atteinte.

. . . . . .

Il reste à parler d'un autre fait qui a justement excité la vive indignation des Catholiques à la Chambre. M. le président s'est oublié au point de dire que Pie IX avait été franc-maçon, et son autorité est le dictionnaire de Larousse ! L'énormité de ce propos retombe tout entier sur celui qui l'a tenu, et Mgr Freppel a dit :

M. le président. — La parole est à M. Freppel.

Mgr Freppel. — Je crois avoir été rappelé à l'ordre lors du pénible incident qui s'est produit tout à l'heure, et je tiens à apporter une parole de rectification.

M. le président s'est fait l'écho, volontaire ou involontaire, d'une accusation qui est déjà assez vieille. Je dirai que le grand, le saint, le Pape de

Archives diocésaines de Quimper et Léon

pieuse et vénerée mémoire Pie IX a pris la peine de réfuter lui-même cette accusation en plein consistoire. C'est tout ce que j'avais à dire. (Applaudissements à droite. — Bruit à gauche.)

L'ère des graves questions est donc rouverte : le Concordat appliqué loyalement serait un grand bien et une grande force pour le pays, mais s'il ne doit être qu'un instrument de torture, le Saint-Père, assisté des lumières d'En-Haut, verra ce qu'il conviendra de faire ; en tous cas, il sera suivi des évêques, des prêtres et des simples fidèles.

Quimper. — Les exercices préparatoires à la fête de saint Corentin ont eu lieu dans l'ordre que nous avions fait connaitre, sauf une petite erreur dont nous nous sommes rendu coupable : le *triduum* pour la partie française de la population a commencé le jeudi, et non le vendredi.

Le premier jour, M. l'abbé Berthou a prêché sur la mort ; le second, sur l'indifférence ; le samedi sur l'état de ceux qui en gardant la foi, en tenant aux pratiques extérieures de la religion, ne veulent pas s'astreindre aux obligations morales du Christianisme ; enfin, le jour même de la fête, après s'être excusé près de son immense auditoire de frustrer l'espérance générale en s'abstenant de donner le panégyrique de saint Corentin, il a fait une très belle conférence sur le travail. Parmi les élèves externes du Pensionnat Sainte-Marie, nombreux à la réunion de dimanche, nul n'aura retrouvé sans plaisir le prédicateur, tant écouté, d'une de leurs dernières retraites.

M. l'abbé Bizien, dans son premier sermon, le vendredi matin, indiquait déjà ce que devait être dans son ensemble le *triduum* breton.

Interprétant l'antienne autrefois si populaire de l'ancien office de saint Corentin, *Nobilis progenie*, il affirmait que noble par la naissance, plus noble encore par la foi, notre premier pasteur avait atteint par la sainteté la noblesse parfaite. De là, le premier jour, un exposé dogmatique de la noblesse qui nous est conférée par notre croyance ; le lendemain le tableau de la grandeur qui se communique à l'âme par la sainteté, et le dimanche, devant une foule qui remplissait la nef et les bas-côtés et que n'avait pu arrêter ni le vent ni la pluie, foule profondément recueillie, M. Bizien faisait le panégyrique du saint Patron, ou comme on dit dans nos campagnes « déclarait saint Corentin » en montrant comment dans cette grande âme s'était unie à la noblesse d'origine la noblesse qui vient de Dieu.

Le samedi, vers 8 heures, Monseigneur célébrait la sainte messe devant le Bras de saint Corentin. L'assistance n'était pas immense, mais étant donnée l'heure choisie, on ne pouvait compter que sur la présence des personnes qui ont des loisirs ; c'était comme une réunion intime des familles les plus dévouées au culte du saint Patron. On n'a pas oublié que cette messe se dit en particulier pour les malades de la paroisse ; beaucoup de ceux qui

étaient présents auront, à coup sûr, demandé la santé pour celui qui à l'autel la réclamait en faveur des autres.

Pendant la messe de Monseigneur, les enfants de chœur de la cathédrale ont chanté le nouveau cantique, et le *l'ange solemnes*, puis pendant que M. le curé faisait vénérer aux fidèles la Relique de saint Corentin (ce qui a duré un quart d'heure), ils chantaient le cantique populaire.

Le dimanche, Monseigneur a voulu pontifier à la grand'messe et aux vêpres ; il l'a fait devant une assistance considérable de prêtres et de fidèles.

Depuis la fondation du Cercle catholique d'ouvriers à Quimper, il y avait pour l'œuvre une messe spéciale à huit heures ; cela avait eu sa raison d'être au début, mais depuis quelques années déjà l'on pensait qu'il y avait encore mieux à faire. Cette année les ouvriers du Cercle, les membres du Comité et les patrons ont été convoqués, non pour la messe de 8 heures, mais pour la grand'messe ; le haut de la nef était réservé pour eux et pour les autres hommes qui voudraient se joindre à leur groupe ; ils sont venus nombreux, et les personnes de leur famille se sont aussi fait un devoir d'assister à la messe de saint Corentin.

L'assistance était aussi très considérable pour les vêpres et le salut qui a suivi.

A la messe, les séminaristes ont admirablement chanté l'*Ave verum ;* aussitôt après les vêpres, le nouveau cantique de saint Corentin, et au salut, *O salutaris hostia*.

A la cérémonie du soir, cinquante prêtres étaient réunis dans le chœur, la foule remplissait toute l'église ; beaucoup de personnes n'avaient trouvé de places que dans les chapelles latérales. Plus de trace aujourd'hui de cette curiosité bête et quelquefois peu bienveillante qui dans les premières années venait considérer nos catholiques convaincus, accompagnant le Saint-Sacrement avec un cierge à la main.

La décoration de la cathédrale était de bon goût, et l'illumination a été d'un effet splendide. L'église Saint-Corentin a des serviteurs qui ne savent point épargner leur peine pour le protecteur du pays.

Depuis la translation du Bras de saint Corentin, notre fête annuelle n'a été plus belle qu'une seule fois, c'était l'année dernière, en raison des décorations que le chœur et le sanctuaire avaient reçus à l'occasion de l'Adoration du Saint-Sacrement. Cette année, ce qui a marqué la fête, c'est le chant du nouveau cantique. La musique, de M. Bargiliat, professeur au Grand-Séminaire, m'a vivement ému dès que j'en ai entendu la première strophe, et surtout le refrain où il y a en même temps de l'enthousiasme et de la supplication.

Les paroles en ont déjà paru dans notre dernier numéro avec un éloge donné en un seul mot auquel je m'empresse de souscrire ; mais toutefois il est de mon devoir de faire ici une réserve.

Notre *Semaine religieuse* compte quatre années d'existence.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Depuis son apparition, elle donne avec les nouvelles locales ou autres, des articles de fond où les convictions historiques n'ont jamais varié. Nous avons soutenu : 1° que saint Corentin et saint Pol-Aurélien, n'ont pas été, dans le sens strict, les *apôtres* de notre pays ; qu'ils n'y ont pas trouvé le paganisme existant à l'état de religion dominante ; qu'ils ont pu y convertir des individus nombreux, des familles nombreuses, mais non la masse ; 2° que saint Clair paraît avoir été le premier apôtre de la Bretagne, et en particulier de Quimper, dès le premier siècle.

Aucun prêtre du diocèse ne s'est inscrit en faux contre la première affirmation, ni contre la seconde. M. de la Borderie, qui, comme on le sait, est adversaire déclaré de l'opinion précitée sur saint Clair et l'apostilicité de l'Eglise de Bretagne, s'émut de voir la *Semaine religieuse de Quimper* se rallier aux traditions de celle de Nantes, et protesta près de Mgr Nouvel, par l'entremise de trois érudits de ses amis. Mgr Nouvel ne voulut pas intervenir. Remarquons que le second point seulement était l'objet du litige.

Faut-il rappeler que peu d'années auparavant, cette double question avait été proposée à l'étude du clergé de notre diocèse, et qu'au moins sur le premier point, tout le monde était d'accord ? D'ailleurs, il suffit de lire attentivement l'histoire de nos deux patrons principaux, pour constater qu'ils ont vécu au milieu d'une société généralement chrétienne ; par conséquent, on ne peut leur donner le titre *d'apôtres* que dans un sens très large, à peu près comme on le donnerait à saint Vincent Ferrier, à Dom Michel Le Nobletz, au père Julien Maunoir.

C'est pourquoi, malgré son élégance, nous voudrions voir disparaître cette seconde strophe :

> Quand tu naquis, notre vieille Armorique,
> Devant l'erreur courbait son noble front ;
> Fidèle encore à l'autel druidique,
> Du Dieu Sauveur elle ignorait le nom.

Nous osons prétendre, nous, qu'elle ne l'ignorait pas ; cela n'enlève d'ailleurs rien à la valeur poétique d'une œuvre dont nous aurions aimé à nommer ici l'auteur.

Quimper. — La retraite d'ordination est prêchée par le R. P. Le Moigne, de la résidence de Quimper. Mgr ne conférera que le sous-diaconat et le diaconat, aucun diacre n'ayant atteint l'âge de la prêtrise.

***

— La réunion annuelle de l'œuvre de Notre-Dame de Salut aura lieu à l'Évêché, le mercredi 23 Décembre, à 2 heures 1/2. Elle sera présidée par Monseigneur. Les associés sont invités à y assister.

***

« Mardi, Octave de l'Immaculée Conception, fête de Notre-Dame de Salut ; de nombreux associés étaient réunis pour assister à la

messe. Monsieur Fléiter, vicaire-général, a démontré dans une éloquente allocution, qu'on ne se sauve pas seul, qu'il faut sauver les âmes par les œuvres, accomplies avec l'esprit de Notre-Seigneur Jésus-Christ, bien différentes de la bienfaisance philanthropique, tout humaine, qu'on met à la place de la charité de Jésus-Christ. L'Œuvre des écoles s'impose à tous, riches et pauvres, pour le salut de tous. L'Œuvre du Salut a été fondée, à l'époque de nos désastres, pour sauver la France. Elle est le salut par la prière, et les secours qu'elle donne aux œuvres ouvrières catholiques. Elle est l'œuvre des fidèles assez heureux qui peuvent faire plus de bien, et affirmer leur joie par les œuvres. L'orateur a terminé, par quelques traits bien choisis, qui ont laissé son auditoire sous le charme. »

Brest. — Monseigneur, accompagné de M. le chanoine Queinnec, secrétaire-général, a dû présider cette semaine les exercices de la mission dans deux paroisses, à Saint-Martin et à Saint-Louis.

Les nouvelles qui nous parviennent de la piété et de l'empressement des fidèles dans les trois paroisses sont des plus consolantes.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

CHATEAU DE BREST *(suite)*

Le Directoire du Département, sans tenir compte de ces réclamations et observations, envoya à Brest des commissaires pris dans son sein, MM. Daniel et Le Prédour, avec mission d'organiser le départ des détenus et de faire en sorte que le nombre des déportés fût le plus considérable possible. Le 4 août, les dits commissaires descendirent au château et dressèrent l'état suivant (1), qui nous donne les noms de tous les détenus.

ÉTAT NOMINATIF

des ecclésiastiques insermentés en état d'arrestation au château de Brest, qui ont définitivement opté, le 4 août 1792, devant MM. les commissaires du Département :

Pour la déportation en Espagne : (2)

*Moillard, Christophe-François-Thomas, capucin, aumônier de Marine.

---

(1) L. 70 et 98.

(2) Les noms précédés d'une astérisque sont ceux des prêtres qui de fait furent déportés en Espagne. La lettre *A* désigne ceux qui furent transférés à Audierne.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

*Plessis, Louis-Michel, ex-aumônr du commandt de la Marine.
*Durand Linois, bénédictin, aumônier de Marine.
*Richault, René-François-Louis, prêtre de Recouvrance, arrêté à Poullan.
*Labous, Désiré-Luc, prêtre à Saint-Louis.
*Boustouler, Olivier-Marie, vicaire à Lanmeur.
*Le Noanès, François, recteur de Saint-Melaine, Morlaix.
*Kerneau, François, recteur de Plougonven.
*Le Breton, François, prêtre de Saint-Martin, Morlaix.
*Gloaguen, Jean, vicaire à Ploaré.
*Rochedreux, René, vicaire à Guilers-Mahalon.
*Guézengar, Jean-Baptiste, vicaire à Pleyben.
*Charlès, Henri, prêtre à Plogoff.
*Plouhinec, Joseph-Fidèle, curé de la trève de Pont-Croix.
*Bléas, Christophe, vicaire à Landivisiau.
*Leissègues Légerville, François-Mie, professeur au Séminaire.
*Autret, François, cudiste.
*Jannou, Marc, recteur de Plozévet.
*Henri, François.
*Pellen, Jean-Ollivier-Marie, vicaire à Landivisiau.
*Bozec, Yves, vicaire à Gouézec.
*Le Saout, Jean.
*Vistorte, Jean-François, vicaire à Plogonnec.
*Trévien, Hervé, prêtre à Saint-Renan.
*Nicolas, François, vicaire à Plouédern.
*Hascoët, Joseph, vicaire à Saint-Évarzec.
*Descourt, Jacques-Maurice.
*Cotty, Pierre.
*Rocquinarch, Hervé, vicaire à Landivisiau.
*Le Mignon, Claude, prêtre de Crozon.
*Corrigou, Jean-François, aumônier des Ursulines, Lesneven.
*Roudaut, Guillaume, vicaire à Plouguerneau.
*Bleunven, François.
*Jourdren, Jacques, vicaire au Faou.
*Laot, François, vicaire à la Roche-Maurice.
*Caulet, Julien-Joseph-Marie, prêtre à Locquirec.
*Le Guillou Penanros, Hervé-Rolland, chapelain du Bot.
*Le Guellec, Guillaume, vicaire à Saint-Yvi.
*Denis, Pierre-Alain, recteur de Loctudy.
*Boissière, Dominique-Marie-Alexandre, secrétaire de l'Évêché de Quimper.
*Morvan, François-Marie, recteur de Plonéour-Lanvern.
*Paul, Hervé-Marie, vicaire à Santec.
A Guillou, Guillaume, recteur de Mellac.
*Le Men, François-Marie.
*Briand, Jean, recteur de Plounéour-Ménez.
*Trouboul, François, vicaire à Pluguffan.
*Laviec, Nicolas, vicaire à l'île de Batz.
*Guillou, Guillaume, aumônier des Ursulines, Landerneau.

*Cazuc, Thomas, curé de Plouider (prêtre de Guiclan).
*Bolloré, Jean-Vincent, prêtre à Plomeur.
*Le Doaré, Jean, recteur de Quimerc'h.
*Salaun, Jean, vicaire à Quimerc'h.
*Cras, Guy, prêtre de Saint-Thégonnec.
*Galliot, Jacques, curé de Lothéa.
*Kernaléguen, Corentin, recteur de Berrien.
*Derrien, Christophe, prêtre à Garlan.
Laviec, François-Marie, ex-récollet de Cuburien (réservé pour être jugé).

Ont opté pour la permanence :

A Barazer Lanurien, ex-jésuite, prêtre de St-Martin de Morlaix.
*Nigeou, Jean, vicaire à Plougonven.
*Le Moing, Joseph, curé, trève de Saint-David, près Quimperlé.
*Quiniquidec, Jacques, vicaire à Saint-Ségal.
*Lazou, François, vicaire à Garlan.
A Hourmant, Ollivier, vicaire à Tréméoc.
*Le Sec'h, Guillaume, curé de Saint-Tudec, trève de Poullaouen, arrêté le 9 janvier 1792.
A Bernard, Etienne, recteur de Scrignac, arrêté le 3 mai 1792.
*Brelivet, Grégoire, vicaire à Scrignac, arrêté le 2 mars 1792.
A Mével, Mathias, directeur des Calvairiennes, Morlaix.
*Lagadic, Jean-Baptiste, aumônier des Ursulines, Morlaix.
A Quéméneur, Pierre, curé de Saint-Marc.
*Hervet, Hervé.
A Le Clerch, Charles-César, recteur de Ploaré.
A Le Rouzic, Yves, maître des cérémonies à la cathédrale de Quimper.
*Le Bozec, François, vicaire à Gourlizon.
A Corvaisier, Joseph-Marie, recteur d'Irvillac.
*Noël ou Nouel, Pierre.
*Lilès, Yves-René, vicaire à Lanrivoaré.
*Thépaut, François, prêtre à Landivisiau.
A Le Roux, Yves, curé (vicaire), de Ploudiry.
A Michel, Jean, prêtre de Guimaëc.
*Hamon, Jean.
A de la Rue, Joseph-Mie, recteur de St-Houardon, Landerneau.
A Bodénès, Pierre-Joseph, recteur de Saint-Thomas, Landerneau, arrêté le 7 décembre 1791.
*Picard (Jean-Marie), prieur du Ponthou.
A Kernilis, Yves, aumônier de M. de Plœuc, au Guilguifin, Landudec.

Ont refusé d'opter :

A Bahezre Lanlay.
*Hyacinthe-Jean Le Bris, recteur de Brélévénez, en Tréguier.

N'ont pu le faire (aliénés) :

Guillerm.
Gigaut, Jean, recteur de Plouzal, en Tréguier.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Les commissaires ajoutent en note : « René Kerhervé, prêtre de Tréguier, ayant manifesté le désir de prêter le serment, nous l'avons conduit à la Municipalité. » *(A suivre.)*

Sirop de Regnauld. Pâte de Regnauld, sédatifs des bronches ; médicaments éprouvés contre enrouements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuse, etc. — Sirop, 2 fr. 50 le flacon — Pâte, 1 fr. 50 la boîte. — 19, rue Jacob, Paris et toutes pharmacies.

Le Sirop de Follet est le remède par excellence de la *douleur* et de l'*insomnie*, quelle qu'en soit la cause : goutte, rhumatisme, migraine, névralgie, fatigue du cerveau, irritation nerveuse, toux, asthme, bronchite, grippe, etc.

Le Sirop de Follet procure un sommeil profond analogue au sommeil normal ; son emploi n'expose à aucun des inconvénients de l'opium ou de la morphine.

En quoi consiste la gracieuseté.

On nous demande quelle est la *gracieuseté* promise à ceux de nos lecteurs qui souscriront au *Dictionnaire des Dictionnaires, avant le 31 Décembre*, DERNIER DÉLAI. C'est la VIE DES SAINTS en quatre volumes, par Mgr Paul Guérin (Prix : 16 fr.). Heureuse pensée, que celle d'offrir ensemble ces deux ouvrages, au moment où les sectes s'efforcent de *déchristianiser* la société moderne. Le *Dictionnaire des Dictionnaires*, aussi remarquable par les *qualités scientifiques* que par *l'orthodoxie*, nous garantit contre *l'erreur*, par l'*accord de la science et de la foi*. La *Vie des Saints* ravive nos *croyances* religieuses, élève nos âmes vers le *surnaturel*. Rappelons que l'un de ces ouvrages est *entièrement gratuit*, et que pour l'autre, les *souscripteurs privilégiés* participeront à des dividendes et rentreront par là, progressivement, dans le montant de leur souscriptions.

Pour profiter de ces *avantages*, il faut envoyer sa souscription *avant* le 31 DÉCEMBRE.

On trouvera plus loin les conditions, avec le *bulletin* de souscription.

PLACEMENTS A GROS REVENUS

12 0/0 par an, capital garanti et doublé au remboursement, en achetant de suite les valeurs recommandées par l'**Union financière**, 148, rue Lafayette, Paris. *(Renseignements gratuits).*

Un Monsieur offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac, et de rhumatismes, un moyen infaillible à se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. Vincent, 8 Place Victor Hugo à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

HISTOIRE DE LA SAINTE BIBLE

PAR M. L'ABBÉ CRUCHET

Illustrée de 100 gravures de Gustave Doré

Voici une Bible qus a le rare mérite de pouvoir être mise dans toutes les mains.

L'auteur, dont la science et le talent ne sont plus à vanter, s'est appliqué à suivre le récit biblique pas à pas, pour en dégager les faits et les enseignements qu'il contient. Avec cette méthode, l'histoire du peuple hébreu se déroule d'elle-même, tout s'éclaire et s'explique.

Le Nouveau Testament est résumé avec la même fidélité ; les quatre récits évangéliques, habilement fondus ensemble, apparaissent dans leur admirable concordance. Bien que présentée sous la forme du résumé et mise à la portée de tous, c'est toujours la Bible, le livre par excellence, le livre des livres, que nous ne devons jamais ouvrir sans un sentiment de vénération et de sainte frayeur. Quant à l'illustration, on ne saurait en trouver une plus digne d'un tel sujet : 100 gravures, cent chefs-d'œuvre du grand Doré.

PHTISIE BRONCHITES, TOUX, CATARRHES
Guérison par l'Emulsion Marchais, de LA ROCHELLE.

HEMORRHOÏDES SOULAGEMENT IMMÉDIAT
Guerison assurée, sans danger, par le
SPECIFIQUE des FRÈRES CARMES de St-MÉDARD *Écrire pour renseignements au préparateur*
M. GRANAUD, Phien, Villeneuve-sur-Lot. La boîte 3 fr. ; les 6 boîtes pour une cure, 15 fr.

QUIMPER 27, Rue de Brest **C. LORIT, JEUNE** QUIMPER Rue de Brest, 27

Ancien Élève de l'École des Arts et Métiers d'Angers

Fonderies de Bronze et de Cuivre

SPÉCIALITÉ et seule Maison à Quimper de FONTE DE CLOCHES

SERRURERIE ORDINAIRE ET OEUVRÉE

Rampes d'escaliers, Grilles en fer forgé, **Grilles de chœur, Appuis de communion.**

Ponts et Passerelles, Marquises, Vérandas.

Constructions et Réparations Mécaniques en tous genres.

SONNERIES ÉLECTRIQUES

DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES

Recueil lexicographique et encyclopédique

le plus complet, le plus exact, le seul chrétien, sous la direction de Mgr Paul GUÉRIN, camérier de S. S. Léon XIII. — 6 volumes grand in-4° à 3 colonnes, de 1,200 à 1,300 pages. — Réception de tout l'ouvrage avant les versements. — Versements échelonnés. — Reconstitution complète du capital souscrit.

Voici réalisé le vœu souvent émis dans les **Congrès catholiques.** Le **DICTIONNAIRE des DICTIONNAIRES** va enfin permettre aux

Archives diocésaines de Quimper et Léon

catholiques de puiser leurs renseignements à d'autres sources que celles que leur fournit la libre pensée.

Des cardinaux, des évêques, un grand nombre de hauts dignitaires du clergé séculier et régulier ont honoré l'œuvre de leurs suffrages, de leurs adhésions, et l'auteur n'a pas reçu moins de quatre mille lettres de félicitations. La presse religieuse a été unanime pour signaler et recommander chaleureusement cette publication comme devant être encouragée et propagée par le clergé, les catholiques et les conservateurs de tous les partis, et lui a prédit un brillant succès, qui s'annonce et s'accentue en effet chaque jour. L'écoulement a déjà atteint le nombre de **dix mille** exemplaires.

Une ingénieuse combinaison permet d'acquérir cet ouvrage indispensable, d'une utilité quotidienne, dans des conditions exceptionnellement avantageuses : quiconque souscrira d'après la formule ci-contre le bulletin de 180 francs (le prix du Dictionnaire), aura droit : 1° à la possession de tous les volumes du *Dictionnaire*, et les recevra immédiatement ; 2° à la reconstitution du capital souscrit, 180 francs, au moyen des dividendes qui seront répartis *chaque semestre*, entre deux mille souscripteurs. Le souscripteur privilégié sera donc remboursé en volumes avant d'avoir rien versé ; de plus il recouvrera son capital par la participation aux dividendes, pris sur les bénéfices de chaque exemplaire vendu. Il aura de la sorte, en définitive, *pour rien*, le **DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES**, et augmentera le nombre des personnes d'élite associées à cette croisade, l'armée de propagateurs d'une œuvre destinée à faire un bien immense. C'est une application heureuse du principe d'*association*, de *Société coopérative*, le seul principe qui rende les œuvres prospères, durables, utiles à tous et plus particulièrement profitables aux *participants*.

N. B. — Ci-joint un bulletin de souscription, payable par versements trimestriels. — On peut aussi payer en *deux fois :* **90** francs fin décembre 1891, et **90** francs fin avril 1892. — Celui qui *paie comptant*, c'est-à-dire *30 jours* après la réception de l'ouvrage, bénéficie d'un escompte de **10** francs, et ne verse que **170** francs au lieu de **180**. — *Des avantages d'un autre genre sont accordés aux SOUSCRIPTIONS ORDINAIRES NON PRIVILEGIEES dont le nombre est considérable.*

Une gracieuseté très appréciable sera faite aux personnes qui enverront leurs souscriptions avant le 31 DECEMBRE, DERNIER DÉLAI.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné
demeurant
déclare souscrire *part*
de 180 fr. *pour la publication intitulée* Le Dictionnaire des Dictionnaires, *me donnant droit à un exemplaire de l'ouvrage entier et à la reconstitution de mon capital souscrit au moyen de dividendes qui seront établis, chaque semestre, et payésdans le cours du suivant; et je m'engage à effectuer ce versement à l'ordre de* Mgr P. GUERIN, *apres avoir reçu l'ouvrage complet, comme suit :* 45 *fr. au 15 janvier ;* 45 *francs au 15 avril ;* 45 *francs au 15 juillet ;* 45 *francs au 15 octobre 1892.*

Fait à SIGNATURE ;
le

Prière d'indiquer en toutes lettres le nombre de parts ou d'exemplaires de l'ouvrage, et renvoyer le présent bulletin à Mgr PAUL GUERIN. *Avenue de Déols, 56,* à CHATEAUROUX (Indre).

Indiquer aussi bien exactement : le chef-lieu de canton, le département et la gare qui dessert la localité.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

6e ANNÉE. **Vendredi 25 Décembre 1891.** N° 52

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

LE NUMÉRO **10 CENTIMES** | PRIX DE L'ABONNEMENT **6 fr. par an** | LA LIGNE D'ANNONCE **40 CENTIMES**

L'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE, PART DU PREMIER DE CHAQUE MOIS

Rédaction : Adresser les communications à M. l'abbé ROSSI, à Quimper, boulevard de l'Odet, pour le *mardi au plus tard*, avant midi.

Administration : Adresser *directement* les abonnements à M. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché, à Quimper, rue des Boucheries, 18

VENTE AU NUMÉRO : QUIMPER, librairie SALAUN, rue Kéréon.

SOMMAIRE — *I.* Mort de Mgr Freppel.

II. Chronique du diocèse : Apostolat de la Prière ; La dernière ordination ; Nécrologie ; Mission de l'Ile-Tudy.

III. Nouvelles du Monde catholique : Saint-Brieuc ; Nantes ; Paris ; Montmartre ; Le secret professionnel du prêtre ; Blois ; Mortain ; Périgueux ; Rome ; Chine.

IV. Documents historiques (suite).

V. Saint-Jean-du-Doigt (suite).

VI. Annonces et Avis divers.

OFFICES DE LA SEMAINE

Dimanche 27 Décembre. — Dimanche vacant : fête de s. Jean, apôtre, double de 2e classe avec octave, blanc. A la messe, mémoires 1° de la Nativité, 2e de s. Etienne.

Vêpres de s. Jean, mémoires des ss. Innocents, de la Nativité et de s. Étienne.

Lundi 28. — SS. Innocents, double de 2e classe avec octave, violet.

Mardi 29. — S. Thomas, évêque-martyr, semi-double, rouge.

Mercredi 30. — Office du dimanche dans l'octave de la Nativité, semi-double, blanc.

Jeudi 31. — S. Sylvestre, pape, double, blanc.

Vendredi 1er Janvier 1892. — Circoncision de N.-S. J.-C., double de 2e classe, blanc. — Vêpres de la fête, mémoire de s. Étienne.

Samedi 2. — Octave de s. Etienne, 1er martyr, double, rouge.

Ordre de l'Adoration perpétuelle pendant la semaine

Le Juch	27 et 28 Décembre.
Trégarvan	29, 30 et 31 Décembre.
Ursulines de St-Pol-de-Léon	1er, 2 Janvier 1892.

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Mgr FREPPEL

Les desseins de Dieu sont impénétrables. Au milieu de la guerre aussi acharnée qu'habile faite à la Religion et au clergé, à la veille des plus graves discussions sur la loi des Associations religieuses et la séparation de l'Eglise et de l'Etat, alors que les catholiques se sentaient plus forts et moins inquiets à la pensée qu'ils étaient défendus à la Chambre par un talent incomparable, une éloquence rare, et une énergie indomptable, Dieu, qui n'a besoin de personne, supprime cette intelligence, ferme cette bouche et arrête dans sa marche ce grand travailleur. Il le prend sur la brèche, Il lui donne quelques instants pour se préparer à la mort, et Il le fait entrer dans son repos éternel !

Cette mort met en deuil l'Alsace où il est né et qu'il a tant aimée, le diocèse d'Angers dont il était l'évêque et la gloire, le Finistère qu'il représentait depuis plusieurs années avec tant d'éclat, et la France catholique habituée à se reposer sur lui, à applaudir à ses efforts, et à le trouver toujours prêt, toujours en première ligne, toujours admirable, qu'il s'agît de monter à la tribune, froid et impassible devant des contradicteurs bruyants et ennemis, ou de gravir les degrés de la chaire chrétienne pour rehausser par le charme de la parole et l'autorité de son talent les grandes fêtes religieuses.

A cette vie sans répit, dans ces travaux sans trêve, aux prises avec des études toujours nouvelles et souvent arides, il s'est surmené, fatigué, épuisé. Il meurt victime de son zèle pour la cause de l'Eglise, de son amour du travail, et écrasé par tant de choses que lui seul pouvait conduire de front et mener à bien.

Dans ces derniers jours encore, il a vengé l'honneur de l'Eglise, et, dans une importante séance, montré, les preuves à la main, que le clergé ne vent que la liberté de son ministère, que le Concordat est la meilleure des solutions aux difficultés présentes, et que les articles organiques sont indûment imposés.

Cette séance fatigua singulièrement Mgr Freppel : depuis il était remonté à la tribune pour défendre les budgets des fabriques et les soustraire aux périls d'une inquisition administrative, mais on avait remarqué la pâleur de son teint et la faiblesse de sa voix.

Il lui a été accordé de mourir, non pas dans un de ses discours parlementaires, entouré de peu d'amis et de beaucoup d'adversaires, ce qui aurait pu lui arriver, mais à l'ombre de sa chère cathédrale, n'ayant près de lui que ses prêtres éplorés, et après avoir été frappé samedi dernier, dans l'exercice le plus auguste de ses fonctions épiscopales, au milieu d'une ordination.

C'est là, en face de son clergé, sur son trône de pontife, et voyant à ses pieds les jeunes espérances de l'Eglise d'Angers, que le grand évêque s'est trouvé mal ; la cérémonie a été interrompue, et mardi il mourait.

Cette mort laisse de grands vides, comment seront-ils comblés? Elle fait naître les plus vives inquiétudes, comment les dissiper ? Elle déconcerte les courages et les cœurs, comment les raffermir et les remonter ?

Nous voudrions voir réunis et mêler leurs larmes et leurs prières autour de ses restes, le jour de ses funérailles, tous ceux qui peuvent quelque chose pour la paix et l'union, tous ceux qui disposent d'une volonté et d'une énergie que la lutte ne déconcerte jamais, tous ceux qui, aimant par dessus tout Dieu, l'Eglise et la Bretagne, ont le devoir de remédier aux suites de cette mort : que tous ceux-là viennent prier près de lui, s'inspirer de lui, et, la main dans la main, regarder l'avenir sans trouble ni faiblesse.

Dieu est avec nous, et celui que nous pleurons ne peut abandonner la cause catholique pour laquelle il est mort.

A la dépêche de Mgr Méricourt, doyen de la Faculté, qui lui annonçait cette cruelle nouvelle, Monseigneur répondit en l'assurant de toute la peine qu'il en éprouvait, et il ajoutait : « La mort de Mgr Freppel est une grande perte pour l'Eglise, un malheur irréparable pour le diocèse d'Angers, et pour sa chère Bretagne un immense chagrin que je ressens plus que personne. *Bonum certamen certavit.* »

Monseigneur se propose d'assister aux obsèques de l'illustre et à jamais regretté Mgr d'Angers.

Mgr Freppel était né à Obernai, diocèse de Strasbourg (Alsace), en 1827 ; il avait été préconisé Evêque d'Angers le 21 Mars 1870, et sacré à Rome le 18 Avril ; le Finistère s'honora en lui assurant un siège à la Chambre des députés en 1880, le 6 Juin ; depuis cette époque il a toujours été réélu avec la plus admirable et la plus consolante majorité.

Nous empruntons à la *Bretagne* deux dépêches qui nous donnent les seuls détails qui nous soient encore parvenus :

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Angers. — Lundi soir, Mgr Freppel se coucha à 10 h. 1/2. Il appela presque aussitôt un domestique, se plaignant d'un fort mal de tête. Il tenta de se lever, mais tomba sans connaissance sur le parquet.

Tous les secours ayant été reconnus inutiles, les derniers sacrements lui furent administrés pendant la nuit par M. le curé de la cathédrale d'Angers. Il tomba ensuite dans un état comateux, qui a été seulement interrompu ce matin par une faible lueur de connaissance.

La mort est venue lente et douce.

Angers, 2 heures. — Mgr Freppel était revenu de Paris très fatigué.

Il voulut cependant présider l'ordination de samedi, mais pris d'une indisposition subite pendant la cérémonie, celle-ci dut être interrompue et remise au lendemain.

Dimanche, il ne put, malgré ses efforts, reprendre la cérémonie.

Hier matin, cependant, il eut le courage de se lever et d'écrire plusieurs lettres. Dans la soirée, se sentant plus malade, il demanda et reçut les derniers sacrements.

Le regretté prélat était atteint d'albuminerie. Il a été emporté par une congestion cérébrale compliquée d'une paralysie du côté droit.

CHRONIQUE DU DIOCÈSE

Apostolat de la Prière.

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS.

Intention générale pour Janvier 1892, désignée par Son Em. le Cardinal Préfet de la Propagande, et bénie par S. S. Léon XIII:
LE RESPECT POUR LA MAJESTÉ DIVINE.

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, pour que les âmes chrétiennes, renouvelées à l'école du respect, se fassent honneur de rendre à DIEU tous les hommages qui sont dus à sa Majesté sainte.

QUIMPER. — Samedi dernier, Monseigneur a conféré la tonsure à M. Duigou, de Bécherel (Rennes).

Les ordres mineurs à M. Corre, Etienne, de Landivisiau.

Le sous-diaconat : à MM. Keruzec, de Saint-Pôl. — Le Page, de Quéménéven. — Mayet, de Tourch. — Péron, de Plounévez-Lochrist. — Pérès, de Saint-Pierre-Quilbignon. — Sennet, de

Quimperlé. — Bidon, de Ploaré. — Coajou, de Pouldergat. — Colin, Thénénan, de Plouédern. — Cuillandre, de l'Ile de Molène. — Le Gall, Jean-Marie, de Lababan. — Le Gall, Mathurin, de Plougastel-Daoulas. — Maréchal, de Plogoff. — Mével Joseph, de Daoulas. — Pellèter, de Pluguffan. — Quillien, de Plonévez-Porzay. — Uguen, de Guissény.

Le diaconat : à MM. Le Houerff, de Morlaix. — Bouard, de Cléden-Poher. — Crec'hmine, de Quimperlé. — Hily, de Plounévez-Lochrist. — Kerjean, de Lambézellec. — Kerloc'h, de Cléden-Cap-Sizun. — Kérouanton, Pierre, du Drennec. — Le Roux Yves, de Trémaouézan. — Le Séac'h, d'Erguê-Gabéric. — Madec, de Goulien. — Penven, de Pont-Aven. — Pichon, de Bournezeau (Luçon). — Renaot, de Brest.

Nécrologie. — M. Joaillec, novice des Oblats de Marie Immaculée, est décédé à Pleyber-Christ.

ILE-TUDY. — « Dieu, » observe saint Jean-Chrysostome, à propos des douleurs et des allégresses de saint Joseph, « Dieu, dans sa miséricorde, tempère toujours les grands chagrins par quelques grandes joies. » Les habitants de l'Ile-Tudy goûtent pleinement, à l'heure qu'il est, cette consolante vérité. Vers le milieu de l'année, à la suite d'une grande misère, il y eut plusieurs cas de typhus, ainsi que cela arrive en pareille circonstance, et une véritable désolation régna dans l'île, durant quelque temps. Depuis, Dieu merci, la pêche a procuré des ressources suffisantes, et l'on se porte, en général, merveilleusement, comme à l'ordinaire. Mais ce qui, surtout, fait du bien, en ce moment, à cette intéressante population, c'est la joie ineffable que l'on éprouve, toujours, à se sentir bien avec le bon Dieu.

« Tous les habitants, sans exception, pour ainsi dire, ont participé au bienfait d'une Mission qui vient de leur être donnée, en actions de grâces, pour l'achèvement de leur charmante église. Que de douces larmes ont été versées par les familles et par le pasteur, à l'occasion de nombreux retours à Dieu !

« Daigne le Divin Cœur récompenser abondamment les RR. PP. Monjaret, Le Moigne et Mahé, de leur admirable dévouement, et accorder la persévérance aux âmes qu'ils ont eu le bonheur de ramener dans la voie du salut ! *Confirma hoc, Deus, quod operatus es in nobis* ! »

NOUVELLES DU MONDE CATHOLIQUE

SAINT-BRIEUC. — La Congrégation des Filles du Saint-Esprit vient de faire une perte bien sensible dans la personne de Sœur

Archives diocésaines de Quimper et Léon

Sainte-Sabine Mahé, décédée la semaine dernière, à la Maison principale, à Saint-Brieuc.

Sœur Sainte-Sabine fut placée à Morlaix, au sortir du noviciat, en qualité de sous-directrice de la salle-d'asile, du 21 Novembre 1863 au 27 Août 1867.

Nommée directrice de la salle d'asile communale de Quimper, en Septembre 1869, elle y est restée jusqu'en Juin 1890. Elle a déployé dans ce poste un zèle et un dévouement qui ne se sont jamais démentis. Sa vie peut se résumer en un long acte de dévouement aux œuvres de la Congrégation. Depuis plus d'un an, elle était Supérieure de la Salle d'asile tenue à Lamballe par les Filles du Saint-Esprit.

Rennes. — La santé de Son Eminence le Cardinal, après avoir inspiré de telles inquiétudes que l'on a dû la recommander aux prières des fidèles, et porter au vénéré prélat les derniers sacrements, n'est plus aussi mauvaise, et les médecins ont constaté un mieux persistant, qui laisse un petit espoir.

Nantes. — Mgr de Nantes doit pour la première fois officier à Noël, dans le nouveau chœur de sa cathédrale, enfin terminé et débarrassé des échafaudages. Cette magnifique église, grâce aux très importants travaux commencés depuis plus de 40 ans, est devenue l'une des plus belles de Bretagne.

Paris. — M. l'abbé Millant, curé de Saint-Roch et chanoine honoraire de Quimper, a été à toute extrémité ces jours-ci, par suite d'une asphyxie provoquée par la mauvaise fermeture d'une conduite de gaz dans sa chambre à coucher. Son grand âge, 82 ans, laisse peu d'espoir de conserver à l'affection de sa paroisse ce digne et saint prêtre.

Paris. — La semaine dernière, six prêtres du diocèse de Mende, ont été privés de leur traitement ; cette semaine-ci, la même peine en frappe trois autres du diocèse de Carcassonne. Il s'agit toujours de la question scolaire, sur laquelle le clergé ne peut pas céder, car il a la garde des âmes des enfants.

Basilique du Sacré-Cœur à Montmartre. — *Etat de la caisse au 30 Novembre 1891 :*

Recettes au 31 octobre 1891.	24.549.136 »
Recettes de novembre 1891	52.048 20
Total.	24.641.184 20
Dépenses au 31 octobre 1891	24.082.893 53
Dépenses de novembre 1891	157.062 50
Total.	24.239.956 03

BALANCE

Recettes.	24.641.184 20
Dépenses	24.239.956 03
En caisse.	401.228 17

On estime qu'il faudra encore 5 millions pour achever la Basilique : on les trouvera.

Bienheureux seront ceux qui auront apporté à cette œuvre magnifique de foi et d'amende honorable, leur pierre de taille ou leur grain de sable.

Le secret professionnel du prêtre. — La Cour de cassation vient de statuer sur une question fort intéressante. Il s'agit du secret professionnel des prêtres.

Au mois de septembre dernier, M. l'abbé Pierre Fay, exerçant son ministère à Pont-Farcy (Calvados), avait été condamné à une amende de cent francs, pour avoir refusé de révéler à un juge de Vire, qui instruisait une affaire d'adultère, les confidences que lui avait faites la femme d'un des inculpés.

M. l'abbé Fay, se retrancha derrière le secret professionnel, et refusa de répondre au juge d'instruction, — d'où l'amende de cent francs.

Le prêtre s'est pourvu en cassation, et la Cour suprême lui a donné raison en cassant l'ordonnance du juge de Vire.

L'arrêt dit en substance que les ministres des cultes légalement reconnus, sont tenus de garder le secret sur les révélations qui ont pu leur être faites à raison de leurs fonctions. (Art. 378 du Code pénal.)

Paris. — Par une circulaire en date du 1er Décembre, M. le Ministre de l'Instruction publique, vient d'interdire aux Instituteurs d'enseigner le catéchisme en dehors des heures de classe et des locaux scolaires.

Blois. — Une communauté de Blois avait payé 6000 francs au fisc, on lui en a réclamé 4000 autres sous prétexte d'imposition insuffisante, les Religieuses ont répondu en assignant la régie en restitution.

Mortain. — Les Ursulines ont été menacées d'une saisie pour refus de payer une somme exorbitante pour droit d'accroissement.

La communauté pour une valeur de mobilier est taxée à 351 fr. 25 par suite de la mort de cent religieuses et de deux départs.

Bientôt, si l'on vote la loi déposée par cinquante députés, il ne sera plus question du droit d'accroissement, on aura tout pris. Ces Messieurs veulent la dissolution de toutes les congrégations autorisées ou non, et la confiscation totale de tous leurs biens. Nous n'y sommes pas encore, mais on y marche, on y arrivera : l'his-

Archives diocésaines de Quimper et Léon

toire le montre assez, les violents finissent toujours par l'emporter, et les bons par courber le dos, et si l'on y tient, par offrir leur tête.

Périgueux. — L'autorité ecclésiastique, considérant qu'au couvent de Sainte-Claire, à Périgueux, vingt religieuses sur vingt-deux sont atteintes de l'influenza, vient de permettre, par une dérogation aux règles de cet Ordre, aux religieuses des autres Maisons d'aller soigner leurs Sœurs malades.

Rome. — Le Souverain Pontife vient d'acheter, pour la somme de 250,000 francs, les archives de la maison Borghèse.

Ces archives, très précieuses pour l'histoire, comprenant 475 volumes, dont plusieurs contiennent des manuscrits du plus haut prix, ont été transportées au Vatican et seront placées dans la Bibliothèque Vaticane.

La ville de Rome a acheté la galerie Torlonia.

— Le R. P. Monsabré est attendu aux vacances de Noël. Il vient présenter au Saint-Père le 1er volume de son commentaire du Dante, qui paraîtra bientôt.

***

Rome. — Dans le consistoire du 14 Décembre, le Saint-Père a créé deux cardinaux, Mgr Ruffo-Scilla, majordome, archevêque de Petra, et Mgr Sepiacci de l'ordre des Augustins, évêque de Callinicum, secrétaire de la Congrégation des Evêques et Réguliers ; puis Sa Sainteté a préconisé seize évêques à différents sièges en Italie et en Allemagne, et protesté dans une allocution énergique contre la pénible situation qui lui est faite.

Chine. — Les persécutions continuent ; dans le district de Takou plus de mille chrétiens indigènes ont été mis à mort.

Athènes. — Mgr Marango, archevêque d'Athènes, très dévoué à la France, vient de mourir.

Aux timides. — Il ne faut pas parler aujourd'hui et demain, s'associer aujourd'hui et demain ; il faut parler toujours, écrire toujours, s'associer toujours, guerroyer toujours, jusqu'à ce que le but soit atteint et le droit satisfait.

« Il faut lasser la patience de l'injustice et forcer la main à la Providence. » O'CONNEL,

Le grand émancipateur de l'Irlande.

SALAUN, Libraire, Quimper.

AGENDA CATHOLIQUE, pour l'an de grâce 1892, beau volume in-8° carré, 500 pages, élégante et solide reliure toile anglaise, — **Prix : par unité 2 fr. 50.**

GRAND ALMANACH de la vie et des vertus chrétiennes, ou fleurs spirituelles, cueillies dans le parterre de l'Église et destinées à servir de lectures quotidiennes au presbytère, dans les familles, les paroisses, les Congrégations et les Œuvres catholiques.

Magnifique volume grand in-8° de 400 pages, renfermant la matière de trois volumes ordinaires.

Almanach unique en son genre et aussi utile au clergé qu'aux fidèles.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

dans le Finistère, pendant la Révolution.

CHATEAU DE BREST *(suite)*

Ces Messieurs s'empressèrent ensuite de rendre compte de leur mission dans les deux lettres suivantes, qui vont nous expliquer comment on tint fort peu compte de cette option qu'on avait d'abord laissée à la liberté de chacun.

« *MM. Daniel et Le Prédour, au Département.*

« 5 août 1792.

« Nous nous sommes empressés aussitôt notre arrivée à Brest, de faire connaître au District et à la Municipalité l'arrêté par lequel vous nous chargez de faire exporter les prêtres détenus au château, où nous nous sommes rendus le lendemain, accompagnés de M. Brichet, procureur-syndic du District, et Morel, officier municipal. Nous avons fait auprès de ces fanatiques coalisés tout ce que le patriotisme et l'amour de l'humanité peuvent suggérer, pour les engager à prêter le serment et à rentrer dans le sein de la patrie, qui voit avec douleur ses enfants s'en écarter. Sourds à toute espèce d'observations, ils ont constamment refusé, et le seul point sur lequel nous ayons gagné quelque chose a été sur le nombre de ceux qui ont demandé la déportation, qui monte actuellement à cinquante-sept. Nous avons fait ensuite toutes les démarches convenables auprès des commandants et administrateurs de la Marine pour obtenir du port tous les secours qui pourront hâter leur départ. Nous n'avons pas cru devoir prendre pour cette expédition délicate un vaisseau de la nation, et nous eussions craint de la compromettre par une démarche hasardée, nous pensons même, avec la plus grande partie des bons citoyens de Brest, qu'il serait bien plus prudent, malgré le désir qu'ils ont témoigné d'être transportés en Espagne, de les faire relâcher en Italie.

« En envisageant cette déportation sous les rapports politiques des deux nations, nous craignons que l'Espagne, qui peut-être ne cherche qu'un prétexte pour rompre avec la France, ne saisisse cette occasion pour se déclarer contre

Archives diocésaines de Quimper et Léon

avoir essuyé d'autres inconvénients que quelques huées bien méritées. Elle sera rendue ce soir à Audierne (1).

« Les effets de ceux qui sont destinés pour l'Espagne sont déjà embarqués avec les vivres nécessaires ; demain, à six heures du matin, ils passeront dans le navire qui les attend. Ce navire est le *Jean-Jacques*, et voilà une espèce d'amende honorable que nous leur faisons faire au grand homme qui a porté ce nom. Il leur rend après sa mort une partie des peines dont ils ont accablé sa vie. Grâce à votre arrêté, il ne restera en cette ville que trois de nos conjurés : deux malades à l'hôpital, et le troisième frappé d'un mandat d'amener qu'il a paru juste de lui faire purger avant de se prononcer sur sa destination ultérieure... »

(Soixante-douze prêtres vont donc partir pour l'Espagne.) « De quel fardeau nous délivrons les corps constitués de cette ville ; que d'inquiétudes nous épargnons aux citoyens patriotes qui l'habitent ; qu'il eût été dangereux de laisser dans le premier port du royaume un levain aussi fécond de fermentation et de trouble. Le calme nous forcera de faire remorquer jusqu'en pleine mer le vaisseau que nous nous hâtons d'éloigner. »

MM. les Commissaires ne pensaient certainement pas qu'en faisant évacuer la prison du château pour conduire en exil des prêtres innocents, ils donnaient toute facilité pour que, deux ans après, ils y fussent eux-mêmes détenus ; et l'on sait qu'ils n'en sortirent que pour marcher à la guillotine.

Pour compléter la liste des déportés en Espagne, qui compta soixante-douze ecclésiastiques, il faut y ajouter les noms de M. de Silguy, qui n'arriva à Brest que l'avant-veille du départ, et de Bazile Kerboul, frère lai des Carmes de Saint-Pol.

Le receveur du District de Brest (2) eut à payer, pour les frais de cette déportation en Espagne, une somme totale de 28,559 livres 4 sols 9 deniers, dont 2,500 livres pour frête au capitaine Thommyre, commandant du *Jean-Jacques*, 960 livres pour achat de barriques à eau, et 3,499 livres 4 sols 9 deniers à M. Durand, directeur des vivres, pour subsistances et ustensiles fournis, puis 300 livres en assignats à chacun des déportés. *(A suivre.)*

SAINT-JEAN-DU-DOIGT

(Suite.)

« Le duc Jean (3) résidoit lors à Vennes, lequel, ayant esté

(1) Ce premier départ était celui des seize prêtres septuagénaires ou infirmes transférés aux Capucins d'Audierne.
(2) L. 16.
(3) Comme je l'ai déjà dit, c'était Jean V.

nous. On n'a point à craindre les mêmes inconvénients en jetant sur les côtes d'Italie cette horde fanatique, et nous vous prions de prendre en considération les observations que nous avons cru devoir vous faire à ce sujet. Comme votre arrêté laisse à ces prêtres réfractaires l'option pour l'Espagne ou l'Italie, ils ont préféré la première, dans l'espoir, sans doute, de rentrer plus tôt en France. En vain, nous avons essayé de leur faire donner la préférence à la dernière, ils ont toujours persisté. Nous croyons, cependant, que, sans égard pour leur demande, on pourrait les transporter en Italie. Ces hommes, qui ont essayé de plonger leur pays dans une guerre civile, ne méritent pas d'égards, et, en attendant une prompte réponse, nous allons toujours tout disposer pour leur départ, et nous espérons qu'à la fin de la semaine le département sera purgé de ces mauvais citoyens.

« Vous pourriez, sans injustice, prélever les frais de déportation, qui sont considérables, sur les 300 livres accordées à chaque prêtre... »

Les mêmes aimables commissaires écrivaient, le 9 août, au Département :

« Nous venons de recevoir vos missives du 8 de ce mois et votre arrêté du 7. Nous voyons avec plaisir que vous étendez à tous les prêtres détenus au château, excepté aux septuagénaires et aux infirmes, la mesure de la déportation, que vous n'aviez d'abord appliquée qu'à ceux qui l'avaient invoquée ; mais nous regrettons qu'en rapportant à cet égard vos précédents traités, vous n'ayez pas jugé à propos d'en rapporter d'autres dispositions. Il nous aurait paru plus convenable de faire passer ces Messieurs en Italie et de les adresser au très saint chef de leur milice, dont nous craignons beaucoup moins les armes que celles de l'Espagne. On pense assez généralement ici qu'il serait dangereux de fournir à ce dernier gouvernement un prétexte qu'il attend peut-être pour entrer dans la coalition formée contre notre liberté. C'est pour éviter cet inconvénient, que, ne pouvant nous dispenser de déporter nos prêtres conjurés en Espagne, nous prenons la précaution de les y envoyer par un batiment de commerce. Nous y joindrons probablement celle de les faire débarquer dans quelqu'île voisine de ce royaume, ou dans un port isolé. Nous nous garderons bien surtout de les adresser à notre consul, qui pourrait nous les renvoyer ; nous éviterons, enfin, de faire de cette expédition une affaire de nation à nation.

« Nous joindrons M. Silguy aux déportés, s'il arrive à temps ; nous n'attendrons pas M. Quilleroux, nous le réserverons pour commencer le noyau d'un second envoi. »

Une troisième lettre, du 11 août, donne les derniers détails sur les préparatifs du départ.

« L'avant-garde de notre flotille noire vient de partir sans

Archives diocésaines de Quimper et Léon

averty de cette aventure, s'en vint à Morlaix (1) accompagné du prince François, comte de Mont-Fort, son fils aisné, et la princesse Yolent d'Anjou, sa femme, son chancelier Jean de Malestroit, evesque de Nantes, son confesseur, Frère Jean Le Dantec, de l'Ordre des Frères Prédicateurs du couvent du dit Morlaix, evesque de Vennes, (2), Jean Pregent, evesque de Léon, et grand nombre de noblesse, qui s'y rendirent de toutes parts, et, estant dans son chasteau dudit Morlaix, manda le jeune homme qui avait apporté la sainte relique, lequel luy fut présenté par R. P. en Dieu Messire Raoul Rollandy, évesque de Tréguer, son diocésain (3). Le chancelier l'interrogea, par le commandement du duc, en présence de tous les assistants, devant lesquels il raconta toute l'histoire comme nous l'avons escrite ; et le duc ayant envoyé informer en Normandie, tant en la dite église de Saint-Jean, que chez le seigneur qu'il avoit servy, et en la ville où il avoit esté arresté prisonnier, trouva son rapport véritable, et, en actions de grâces d'un bénéfice si signalé, fit faire une solennelle procession, laquelle, après le *Te Deum* chanté en l'église collégiale de Notre Dame le Meur, en la dite ville de Morlaix, alla à Plougaznou, les quatre prélats susdits revestus de leurs ornements pontificaux, le duc et toute sa noblesse suivans, lesquels, estans à une lieuë de la chapelle, mirent pied à terre, et firent le reste du chemin à pied. Son Altesse, ayant dévotement baisé la sainte relique, tira un beau reliquaire d'or, qu'elle portoit à son col, et le donna pour servir d'estuy au saint Doigt, auquel il fit de grands présens, et toute la noblesse, à son exemple, et fut commencé de bastir, en ce lieu, une église en l'honneur de saint Jean. »

En prenant pour base les notes de M. de Kerdanet, nous avons déjà relevé quelques difficultés qui se présentent dans le récit d'Albert le Grand, en particulier pour ce qui concerne les dates ; mais elles sont loin de constituer une preuve contre la réalité des faits. Quelle que soit la manière dont le doigt de saint Jean est arrivé de Normandie en Bretagne, l'entrée en possession d'un pareil trésor a ému l'autorité ducale, l'épiscopat de la province, la noblesse et le peuple. La construction de la belle et vaste église, dont il nous reste à parler, ne peut être due qu'à un grand élan de foi et au concours de tous. Cela ne saurait prouver cependant que

(1) M. de Kerdanet observe que le duc Jean V vint bien en Basse-Bretagne en 1426 et 1427, mais qu'on ne trouve aucune mention de semblable voyage en 1437.

(2) C'est une erreur ; si le voyage eut lieu en 1437, l'évêque de Vannes était Jean Validire ; si ce fut en 1427, le siege était occupé par Amauri de La Motte. Jean Le Dantec ne fut même jamais évêque.

(3) M. de Kerdanet voit encore ici une erreur du P. Albert, et dit que Raoul Rolland surnommé Rollandi depuis son séjour à Rome comme auditeur de Rote, ne fut nommé à l'évêché de Tréguier qu'en 1445. C'est lui qui se trompe. Vers cette époque le catalogue des évêques de Tréguier porte :

Jean de Bruc, 1422-1430.
Pierre Piedru ou Predou, 1431-1435.
Raoul Rolland, 1435-1441.

l'enquête ait eu lieu dans les conditions rapportées par le légendaire ; en tout cas le compte-rendu officiel n'en était point arrivé jusqu'à lui ; si elle eut lieu, on pouvait, d'après l'hypothèse très admissible de M. de Kerdanet, lui assigner la date du voyage du duc, 1426, et dire que les évêques l'ont sanctionnée en 1437. Il restera toujours bien étrange qu'un interrogatoire public présidé par le souverain en personne n'ait même pas conservé le nom du pieux jeune homme qui dota son pays du doigt du Précurseur, et ce n'est pas seulement étrange, mais aussi profondément regrettable. A nos yeux cependant, il n'y a là rien qui puisse ébranler la foi des croyants. Nous avons bien le doigt de saint Jean-Baptiste, mais nous ne sommes pas obligés d'admettre comme certains, tous les détails charmants du récit de sa translation. Pour ma part, je croirais plutôt qu'elle fut miraculeuse, tout en admettant très-bien qu'elle put être le simple résultat d'un larcin pieux, mais j'admire toujours les écrivains qui se croient autorisés à refaire eux-mêmes d'après leurs vues ingénieuses, les histoires où le surnaturel s'est indûment glissé sans leur permission. M. de Kerdanet donne une bonne note à un très docte archéologue, dont il expose ainsi le sentiment : « Abstraction faite du miracle, M. de Blois (de Morlaix) explique le fait d'une manière fort *plausible* : il pense que le jeune homme, profitant des désordres que les Anglais commettaient en Normandie, ne voulant pas qu'ils s'emparassent de cette relique, et désirant faire jouir sa patrie de ce précieux trésor, l'enleva ; qu'il fut *peut-être* poursuivi et arrêté à Saint-Lô, et que, s'étant échappé, ou n'ayant pu être convaincu de ce larcin, il se rendit à Granville, qui n'est qu'à dix lieues de là, et qu'y ayant trouvé quelque bateau de son pays, il arriva à Plougaznou dans l'espace d'une nuit ; ce qui est *très possible*, s'il est parti dans des circonstances favorables, telles qu'une syzygie d'équinoxe, aidée de vents frais d'est ou de nord-est, les marées étant très rapides le long de cette côte, *circonstance qu'on aura regardée comme une protection manifeste* du ciel en faveur de la relique. »

Nous ne voudrions pas nous inscrire en faux contre cette hypothèse ingénieuse, et nous consentons à admettre que les choses se sont passées ainsi, à moins qu'elles ne se soient passées autrement. Pour ceux qui se délectent dans ces explications, terminons en disant avec M. de Kerdanet qu'on peut évaluer à 35 ou 36 lieues marines, de 20 au degré, le trajet de Granville à la côte de Plougaznou, et qu'avec un bon vent on fait ce trajet en douze heures, et même en moins.

Si M. de Kerdanet et M. de Blois répugnent à admettre le caractère miraculeux de la translation du Doigt de saint Jean, ils n'émettent pas le moindre doute sur l'authenticité de la sainte relique. Dom Lobineau ne pouvait manquer une si belle occasion de montrer ici son scepticisme ; après avoir résumé la légende il s'exprime ainsi : « Il résulte tout au plus d'une histoire si fabuleuse, qu'*il peut* y avoir eu quelque translation d'un ou deux articles d'un Doigt de saint Jean, apportez en Bretagne dans le

Archives diocésaines de Quimper et Léon

XVe siècle, *sauf aux intéressez à nous prouver le fait.* » Mais en ce qui concerne son opinion personnelle, il finit par la laisser voir. « Il pourra arriver que, parmi ceux qui se font un amusement délicieux de trouver des étymologies, quelqu'un fera réflexion qu'il y a, auprès de Traoun-Mériadec, une conduite d'eau ou canal que nos pères appeloient *Douet,* mot formé du latin *Ductus;* d'où il présumera que c'est de ce *Douet,* qu'on a appelé l'église ou chapelle de Saint-Jean, *Saint-Jean du Douet,* comme on appelle une autre église auprès de Saint-Malo, Saint-Jean-des-Douets, apparemment pour la même raison. »

Quand on trouve à dire d'aussi belles choses, quand on découvre des arguments aussi forts, on se prend nécessairement au sérieux ; Dom Lobineau n'y manque pas : « Si Dieu avoit permis, dit-il, que nous fussions demeurez dans cette facile crédulité de la stupide enfance, ou si ce livre étoit destiné à donner au public, pour l'assurer, des fables où le merveilleux surpassât le vraisemblable, nous dirions, etc. »

Dites ce que vous voudrez, Dom Lobineau, mais laissez-moi vous dire à mon tour : 1° que pour être érudit on n'est pas toujours spirituel ; 2° que pour être sceptique on n'échappe pas à l'inconvénient de croire des sottises, par exemple que *doigt* et *douet* sont synonimes ; 3° que *Saint-Jean-du-Douet* dans le sens que vous lui donnez ne se serait pas traduit en breton par *Sant-Yan-ar-Biz,* et 4° qu'avant vous le populaire avait le droit d'avoir du bon sens, puisque vous n'en êtes pas l'inventeur. *(A suivre.)*

AVIS. — Messieurs les Ecclésiastiques chargés des catéchismes sont prévenus qu'ils trouveront, à des prix très avantageux, des images et des médailles pour récompenses aux enfants, à Lesneven, chez Mme Ve Masseron, et à Quimper, chez M. Salaün, libraire.

Capsules Guyot (véritables), 19, rue Jacob, Paris. — Bronchites chroniques, Asthmes, Catarrhes, Rhumes opiniâtres. Prix : 2 fr. 50 le flacon. Dans toutes pharmacies.

Le *charbon de Belloc* a été recommandé par l'Académie de médecine contre les maux d'estomac et la constipation. Toutes pharmacies, 2 francs le flacon de poudre ; 1 fr. 50 la boîte de pastilles.

A. DE COUESNONGLE, 46, Quai de l'Odet, 46 QUIMPER.
ASSURANCES MUTUELLES DU MANS, fondées en 1828.
Paiement de Coupons. — Vente et Achat de Valeurs Françaises et Etrangères. — Souscription, sans frais, à toutes Emissions. — Gestions de Propriétés.

ON DEMANDE des Agents pour grande Compagnie d'Assurances dans les cantons de Concarneau, Pont-l'Abbé, Fouesnant, Plogastel, Briec. — Fortes remises. — *S'adresser 13, rue du Palais, Quimper.*

QUIMPER 27, Rue de Brest **C. LORIT, JEUNE** QUIMPER Rue de Brest, 27
Ancien Élève de l'École des Arts et Métiers d'Angers
Fonderies de Bronze et de Cuivre
SPÉCIALITÉ et seule Maison à Quimper de FONTE DE CLOCHES
SERRURERIE ORDINAIRE ET CUIVRÉE
Rampes d'escaliers, Grilles en fer forgé, Grilles de chœur, Appuis de communion.
Ponts et Passerelles, Marquises, Vérandas.
Constructions et Réparations Mécaniques en tous genres.
SONNERIES ÉLECTRIQUES

IMMENSE SUCCÈS
AVIS AUX FAMILLES, COMMUNAUTÉS, PENSIONNATS, ETC.
BAHIA QUINA du Docteur **TICHY**
PRÉPARÉ PAR **GUIRAUDEN,** PHARMACIEN A **CETTE**
Lauréat de l'Ecole supérieure de Montpellier.
Boisson exquise recommandée par le corps médical aux tempéraments débilités, aux estomacs délicats, pour ses propriétés toniques, digestives, apéritives et fébrifuges
PRIX : 14 francs la caisse de 6 litres.
— 26 francs — — 12 litres.
Girauden, Pharmacien à **Cette** (Hérault).

HEMORRHOÏDES SOULAGEMENT IMMÉDIAT ! Guérison assurée, sans danger, par le **SPECIFIQUE** des **FRÈRES CARMES** de **St-MÉDARD** *Écrire pour renseignements au préparateur* **M. GRAHAUD,** Phen, **Villeneuve-sur-Lot.** La boîte 3 fr. ; les 6 boîtes pour une cure, 15 fr.

ASTHME & CATARRHE guéris p. les **CIGARETTES ESPIC.** 2 fr. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES.
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS, vente en gros, J. ESPIC, rue St-Lazare, 20. — *Exiger cette Signature sur chaque Cigarette.*

FONDERIE DE CLOCHES
Adolphe HAVARD,
Villedieu-les-Poëles (Manche)
Cloches d'églises, accords et réaccords garantis.
S'adresser à Emile LE JAMTEL, négociant à Guingamp.

MAUX DE DENTS *Guérison instantanée par la* **BAUME SEDATIF CHAUTARD**
Pour plomber soi-même les dents. 1f50. DESHAYES. Phen à Vendôme. Franco 1f75

MALADIES DE LA PEAU *DARTRES, ECZÉMAS, PSORIASIS, etc.*
Guérison infaillible et radicale par les pilules **ANTI-HERPÉTIQUES** (*codex medicamentarius*) sans **hydrargire** ni **arsenic** du Dr LUIGI. Dans le cours de ce traitement dont la durée est en moyenne de 60 jours, on n'emploie ni pommade ni bain ; les seules Pilules suffisent. Dépôt à la Phie **FINANCE.** 5, Bd Rochechouart, Paris. — Prix la boîte 5 francs, envoi franco.
REMISE DE 20 0/0 AUX COMMUNAUTÉS

Archives diocésaines de Quimper et Léon

PHTISIE BRONCHITES, TOUX, CATARRHES
Guérison par l'Emulsion Marchais, de LA ROCHELLE.

On lit dans *Le Monde* :

Le Comptoir de commission, établi à Paris, place des Victoires, 8, en plein centre des affaires, nous communique la circulaire suivante qu'il adresse à sa clientèle. — Nous la reproduisons volontiers : nous savons que la maison qu'elle recommande mérite toute confiance par la loyauté qu'elle apporte dans toutes ses relations d'affaires, par la sûreté de ses informations et le dévouement intelligent et empressé qu'elle met au service de sa clientele :

COMPTOIR DE COMMISSION

COMMERCE, INDUSTRIE
FINANCES

8, Place des Victoires, 8

Paris, 16 Décembre 1891.

MONSIEUR,

Nous venons appeler votre bienveillante attention sur les divers services dont se compose le **Comptoir de commission,** et dont l'utilité pratique ne saurait, je crois, vous échapper.

Frappé de ce fait que les habitants de la province sont obligés constamment pour leurs besoins quotidiens, intellectuels ou matériels, de s'adresser à Paris et de s'y approvisionner en grande partie, nous avons organisé une série de services devant répondre, chacun dans sa sphère, aux divers besoins de notre clientèle

Vous faut-il un objet que vous trouvez difficilement dans votre région ou qui y fait défaut ; vous faut-il un ensemble d'articles, quels qu'ils soient et les plus divers, nous nous chargeons de vous les procurer, de les réunir dans nos bureaux et de vous les expédier dans le plus bref délai possible.

Nous acceptons indifféremment, en remboursement de nos achats de marchandises ou de valeurs, coupons ou argent, chèques ou mandats.

L'organisation de notre maison nous permet de suivre vos diverses commandes : objets relatifs au culte, livres, meubles, vêtements, linge, etc., etc., en un mot tout ce que vous voulez, et de les acheter dans les meilleures conditions pour vous.

Vivant en plein centre des affaires, nous nous sommes assuré de nombreux concours nous permettant de satisfaire à tous les besoins de notre clientèle, et de faciliter ainsi pour elle les relations de toutes sortes qui lui manquent par le fait de son éloignement d'un grand centre. S'agit-il d'une assurance contre l'incendie ou sur la vie, d'une rente viagère pour ses vieux jours, d'un renseignement quelconque à obtenir, d'un placement à faire, d'un titre à réaliser, nous nous chargeons de tout avec le même empressement.

Nous répondons également avec la plus scrupuleuse exactitude et avec la plus entière indépendance aux renseignements financiers qu'on nous demande.

Les nombreux appuis que nous rencontrons et les honorables références que nous pouvons donner sont pour nous de sûrs garants que le public comprendra de plus en plus les avantages de notre combinaison et en aura toute satisfaction. Notre ambition est, en effet, de mériter la confiance de notre clientèle en faisant honnêtement et sérieusement ses affaires.

Nous nous adressons tout particulièrement à vous, Monsieur, tenant à vous assurer du soin que nous mettrons à répondre à vos demandes.

Vivant à paris, où les ressources abondent, il nous est facile de répondre à toutes vos questions, ou de satisfaire tous les besoins de votre vie, et d'atténuer ainsi largement les inconvénients forcés d'une résidence éloignée.

Veuillez agréer, Monsieur, nos respectueuses salutations

Comptoir de Commission,
8, place des Victoires, 8, Paris.

L'Administrateur-Gérant : AR. DE KERANGAL.

Quimper, typographie DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.